Univ. of
Toronto
Library

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/annaleshistoriqu05sociuoft

REVUE HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DE L'EMPIRE

Janvier-Juin 1914

: His
R.

REVUE HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DE L'EMPIRE

DIRECTEUR : CHARLES VELLAY

TOME CINQUIÈME

Janvier-Juin 1914

40710
20/11/16

PARIS

Aux Bureaux de la REVUE HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

9, Rue Saulnier (IXe)

1914

TROIS LETTRES INÉDITES

DE

CLAVIÈRE A ÉTIENNE DUMONT

(1791-1792)

Le 21 novembre 1782, Clavière, D'Ivernois, Étienne Dumont, Duroveraye et trois autres Genevois, chefs du parti bourgeois des *représentants* (libéraux), furent condamnés au bannissement perpétuel de Genève par le parti patricien des *négatifs* (conservateurs), victorieux de son adversaire grâce à l'appui armé des gouvernements français, sarde et bernois.

Clavière, D'Ivernois, Duroveraye et quelques autres exilés essayaient alors, mais sans succès, de fonder une colonie genevoise en Irlande et acquéraient même la nationalité irlandaise.

Eux trois et Étienne Dumont devaient, dans la suite, jouer des rôles assez importants dans l'histoire européenne. D'Ivernois deviendra l'actif agent officieux de l'Angleterre, contre la France révolutionnaire et impériale ; les trois autres seront (avec le Genevois Reybaz) les collaborateurs et parfois les inspirateurs de Mirabeau ; Étienne Dumont deviendra l'apôtre de Bentham sur le continent, et Clavière sera, en 1792 et 1793, ministre des Finances de la France et un des chefs de la Gironde.

Les trois lettres suivantes datent d'une époque où, seul, D'Ivernois avait plus ou moins renié ses conceptions libérales d'autrefois. Les trois anciens collaborateurs de Mirabeau étaient encore assez unis d'idées, sauf en ce qui concernait Genève, que Clavière aurait pro-

bablement préféré voir française que soumise à l'influence de ses anciens adversaires « négatifs ».

Ces pièces sont conservées à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (Ms. D. 33. Corresp. I).

O. Karmin.

I

Dimanche, 26 novembre 1791.

Compte fait, mon cher Dumont, j'ai bien trois lettres de vous sans vous avoir donné aucun signe de vie. Mais quand aurai-je pu ? Je n'ai de libre que les momens de fatigue ; et si je ne sentois pas que Du Roverai va partir, Dieu sait si je vous ecrirois.

Vous devez avoir été persuadé que je n'éprouverois aucun chagrin à ne pas être de l'assemblée nationale[1]. Je crois que j'y aurois mis plus d'activité relativement aux finances, parce que j'étois désigné pour cet objet ; c'est le seul point de vue qui relativement à l'utilité publique m'ait donné du regret. Je n'en ai pas boudé : fidèle à ma vocation de *Casse cou*, j'ai demandé à être entendu comme pétitionnaire à la barre de l'Assemblée où j'ai requis[2] que les remboursemens qui se font, sans règle ni mesure, à la caisse de l'extraordinaire, de la dette *non constituée*, à mesure qu'on liquide, fussent suspendus, jusqu'à ce qu'on en connoisse la totalité et que l'on puisse assujetir ces remboursemens à un ordre qui ne soit pas contrarié par les circonstances et ne puisse pas non plus les contrarier[3].

Je pris cette résolution tout à coup, et au milieu d'un autre travail, ensorte que ma petition n'a pas pû recevoir la méthode et la clarté qui auroient été nécessaires : personne ne pouvoit

1. Lors des élections pour l'Assemblée législative, Clavière n'avait réussi qu'à être élu troisième suppléant. Lors de la démission de Monneron, 1er avril 1792, appelé à le remplacer, il opta pour le ministère des contributions publiques, auquel il avait été nommé le 24 mars 1792.

2. Le texte portait d'abord : *demandé*.

3. Assemblée législative, séance du 5 novembre.

m'aider ; je n'avois pas à coté de moi ce certain Dumont qu'on ne perd rien à connoître et à consulter. Quoiqu'il en soit, je fus écouté avec attention ; je parlai une heure, je fus aplaudi et l'assemblée décreta que ma petition seroit imprimée et distribuée à tous les membres[1]. C'est une veritable démarche d'enfant perdu ; je ne suis plus bon à pendre ; il faudroit me bruler à petit feu, si l'on en croyoit ceux qui s'accommodoient très bien de ces remboursemens, qui sont un vrai desordre. Il n'y a rien encore de resolu. Brissot a apuyé Jeudy Dr la necessité de la suspension[2] par un discours plus fort que le mien, comme cela devoit être ; un autre Député l'avoit précédé ; et sans doute qu'après demain M. Condorcet s'en chargera et que la mesure sera adoptée. Je vous envoye ma petition.

Du Roveray a eu quelque véleïté de m'en detourner à cause de la nuée, toujours croissante, d'ennemis qui me déchirent. Je l'ai prié de me laisser aller selon ma bonne ou ma mauvaise tête, et je crois que, témoin de l'audience qui m'a été accordée, il a fini par croire que j'ai bien fait.

Je vous envoye, avec cette petition, l'ouvrage que je faisois sur l'état des finances[3]. Lassé de faire la guerre avec ma bourse et ma santé, j'ai accepté de donner ce travail à un imprimeur patriote associé de Bonneville, qui ont entrepris une chronique du Mois[4], à laquelle doivent travailler les personnes que vous verrez nommées au frontispice. J'ai rempli[5], comme vous l'observerez, les deux cahiers qu'on donne gratis ; je continuerai à y traitter toutes les matieres de finance, et les autres feront ce qu'ils doivent. Vous serez étonné d'y voir Bidermann[6], qui s'il le veut, pourroit y faire quelques bons articles

1. *Pétition faite à l'Assemblée nationale... sur le remboursement des créances publiques non vérifiées, et sur le paiement des domaines nationaux en assignats et espèces effectives...* 31 p.

2. Séance du 24 novembre 1791.

3. Peut-être : *Réflexions sur les formes et les principes auxquels une nation libre doit assujétir l'administration des finances.* Paris, 1791.

4. *La Chronique du Mois, ou les cahiers patriotiques,* novembre 1791-juin 1793. 20 numéros.

5. Le texte portait d'abord : *j'ai fait les.*

6. Probablement Jacques Bidermann, négociant, membre de la municipalité de Paris.

sur le commerce. Il y a dans tout cela un peu de charlatannerie typographique, pour attirer les chalans ; et comme je n'y entens rien, on s'est bien gardé de me consulter. Voila, mon cher ami, l'histoire de mes travaux depuis qu'on m'a fait *supléant*. Un de mes collègues, M. Kersaint [1], président du corps électoral, lorsque je fus elu, piqué de ce que la cabale ignorante et aristocratique se jouoit de nous, malgré les efforts des Patriotes, fit à mon discours *d'acceptation* une réponse dont je n'ai pas voulu tout à fait avoir le démenti. Et je crois en effet que si l'election étoit à recommencer, nous serions elus l'un et l'autre, car le public n'a pas été content du soin des électeurs d'ecarter des hommes que les circonstances reclamoient. Je vous envoye ces deux discours. Votre philosophie paresseuse sourira de pitié à tout cela ; mais après tout vous ne serez pas fâché que justice se fasse et que les vrais amis du bien public acquièrent quelque réputation.

Lord Lansdown, à qui je présente mes honneurs, trouvera ma véritable opinion sur les finances de ce pays dans les deux N^os^ de la Chronique, que je vous prie de lui remettre de ma part. C'est tout ce que peut en penser un homme qu'on écarte avec soin des lieux où la vérité peut se trouver. On verra du moins que je ne dissimule pas les observations sevères que l'état des choses exige ; et que l'ami de la liberté et des bons principes ne perd pas l'occasion de dire son mot au milieu des calculs de Barême. Si la Révolution se maintient, nous pouvons beaucoup dèpenser d'argent et ne pas faire banqueroute ; mais si les contrerévolutionnaires avoient le dessus, ou assez de force pour opérer des balancemens, tout seroit perdu : on n'éviteroit pas la guerre civile. Je doute que ces Messieurs d'outre Rhin puissent faire d'autre compte que celui de tout solder par le *néant*, et je ne serois pas étonné qu'ils s'en fissent un mérite auprès du Peuple, comme de l'unique moyen de le dècharger des impots.

Vous pouvez juger aussi bien que nous de leurs espérances.

1. Armand-Guy-Simon de Coetnempren, comte de Kersaint, 1742-1793.

On regarde une invasion de leur part comme certaine et même prochaine ; mais à la manière dont on en parle, il me semble qu'on s'en inquiete peu, et qu'on ne doute pas qu'ils n'echouent. On paroit même desirer la tentative, comme pouvant mettre fin à toutes les menaces et à tous ces projets qui entretiennent entre l'Assemblée, le Roi et les Ministres un état de defiance avec lequel rien ne s'assenit.

Il ne s'agit plus de république ; mais l'imperfection de la Constitution relativement au point de contact qu'il doit y avoir entre les deux puissances nourrit les esperances des royalistes renforcés, et leur politique tend à tirer parti de cette imperfection pour arriver aux deux Chambres, tant desirées comme dédommagement de la destruction des titres de noblesse.

Que font, que veulent faire les Puissances étrangères ? voila sur quoi l'horison ne s'éclaircit pas. Elles s'accoutumeront difficilement à ces vingt-cinq millions d'hommes libres. Mais que feront-elles ? Les reduire à retourner au despotisme est une entreprise à laquelle la ligue génerale de tous les rois suffiroit à peine. On veut nous faire croïre à cette ligue, mais que d'intérests à combiner ! que de défiances à vaincre ! que de futurs contingens à mediter, soit pour le succès, soit pour le contraire ! On ne remarque de ténacité que dans l'Imperatrice de Russie et dans le Roi de Suède. Pourquoi ? Que leur importe que la France soit libre ou esclave ? Les Russes sont encore loin de rien comprendre à la déclaration des droits. Les Suedois ne s'en inquiètent gueres. La Czarine voudroit-elle essayer de prendre un ton impératif sur tous les potentats Européens? En ce cas, et qu'elle reussît à se faire craindre, ce seroit leur faute. Ou bien veut-elle que le Roi de Suede s'engage dans des aventures de chevalier errant, comme sa tête semble y être disposée ? Ce serait un moyen pour elle de reprendre son *enjambée*, à laquelle on ne peut pas croire qu'elle ait renoncé. Elle étoit en si beau chemin !... Le Roi de Suede peut trouver beau de venir faire triompher en France la cause des Rois, et sans doute qu'il n'y perdroit rien s'il avoit la fortune d'Alexandre. Les Rois révent comme les autres hom-

mes. M. Gustave peut bien penser qu'après avoir mis Louis XVI hors des mains de la Nation, il seroit nécessaire qu'il restat long tems son tuteur, son maire, pour consolider la besogne.

Vous autres Anglois dont les têtes sont si pensantes — quels sont vos prognostics ? Vous, Dumont, faites moi sur tout cela un petit roman politique bien peigné et bien gentil, pour le mettre dans la Chronique du Mois, et au défaut de ce roman envoyez moi du moins quelque chose de votre bon esprit, de votre cœur aimant et de votre plume agréable. Je vous mets à contribution, vous et tous ceux de vos amis que vous pourres engager à cette bonne œuvre. Ce journal ne paroissant que chaque mois, il faut qu'il ne renferme que des choses utiles au progrès de la Nacion et de la liberté : il faut y apeller tous les penseurs honnêtes amis de la liberté et de l'égalité.

Du Roveray vous rendra compte des affaires genevoises. Le code politique a passé, mais comme on dit *à la raclette*[1], et si j'en crois ce que m'a dit un de nos compatriotes, la paix des Genevois n'est rien moins que solide. Je n'ai causé de ces affaires qu'à mon corps déffendant. Je pense toujours qu'il valoit mieux de rien faire et attendre que la revolution francoise fut parfaitement consolidée. Ils répondent par les localités[2], et en vérité c'est une pitoyable réponse. Ils veulent toujours avoir fait les meilleures Loix que les Genevois ayent pû admettre et cependant un très grand nombre de Genevois voudroient des Loix qui les rendissent meilleurs. Entre la ligne qu'il faloit dépasser et celle où ils sont arrivés, la différence est si petite pour l'aristocratie qu'il falloit avoir le courage d'aller au vrai point. Quand pour 10 louis un natif[3] peut être citoyen actif, vaut-il la peine de parler de l'excès de plébenianisme qu'il y auroit eu à ne faire de mécontens ni dehors, ni dedans ? Enfin notre ami Du Roveray me paroit avoir beau-

1. Expression genevoise : *difficilement*. — Le nouveau Code genevois, que le « Petit et le Grand Conseil » avaient approuvé les 2, 9 et 11 novembre 1791, fut accepté par le « Conseil souverain » (l'ensemble des électeurs) par 969 voix contre 761.

2. Cette lecture, parfaitement certaine, ne donne aucun sens.

3. Étranger né sur le territoire genevois.

coup plus causé avec sa bile qu'avec son cerveau : sa haine pour Grenus[1] l'a furieusement influencé; du moins je crois le voir ainsi. A peu ne tienne qu'ici il ne soit aristocrate de mauvaise humeur. L'enfance de la liberté le choque parce que l'Assemblée nationale n'est pas comme le Deux cent de Geneve[2], pédantesquement politique ; il ne veut voir que des polissons dans cette assemblée. Elle est très patriotique, et si c'est du *plebs* tout pur, elle prouvera que le plebs est ce qu'il y a de meilleur.

Si de votre coté, on vouloit parler d'une belle alliance destinée à protéger la liberté et à unir les deux nations qui maintenant renferment le plus de têtes sages et pensantes, je crois que de ce coté-ci on y donneroit bientot les mains. Je ne sai quel club d'amis de la Constitution on suspendu dans leur sale les 3 drapeau anglois, americain et francois entrelassés. Il seroit tems de voir les pactes nationaux remplacer les pactes de famille.

Allons, mon ami Dumont, échauffés vous un peu. Envoyes-nous de votre prose ou de vos vers. *Cà ira*, ou plutot venez nous voir. Vous trouverez une troisieme fille qu'on batise pendant que je vous ecris des balivernes.

Nous nous portons tous assez bien. Je suis le plus malade. Je sors d'accès de colique qui a manqué me trousser. Le moment au reste ne seroit pas mal choisi. J'ai la faveur populaire autant qu'un reclus comme moi peut l'obtenir.

Adieu, mille chose pour moi à Chauvet, Romilly, etc. etc.

Je viens d'apprendre que Duroveray ne part pas encore. Il est dans la diplomatie et va traitter pour Geneve l'affaire des dixmes que les Genevois percoivent au pays de Gex, et sur lesquelles les chanoines ou autres ecclesiastiques d'Annecy ont des pretentions. Je ne sai s'il ne reste pas pour la politique

1. L'avocat Jacques Grenus, d'une vieille famille genevoise, un des chefs du parti révolutionnaire et francophile.

2. Le Conseil des Deux-Cents, ou Grand Conseil, le corps législatif de la République de Genève.

genevoise. Il ne peut pas parler tranquilement des Articles du Patriote francois sur Geneve.

[Pas de signature.]

The Right Honble
Marquis of Lansdown
for M. Dumont
Londres.

II

19 May 1792.

Mon cher Dumont. Je prie Milord Lansdown de vous depêcher vers moi. Venez, je vous en prie, vous nous trouverez établi à la Mairie tant bien que mal. Reybaz [1] y sera, et vous remonterez votre ami qui en a besoin; les détails le surmontent, des inquiétudes personnelles le tracassent, sa santé depérit de plus en plus et une solitude desolante regne autour de lui, elle changera lorsque je serai réuni avec Reybaz, ce qui ne tardera pas.

Vous m'aporterez des nouvelles de nos amis, de leurs travaux, de l'état des choses. S'il faut en croire les nouvelles, les esprits fermentent et cette disposition a resister aux changemens n'est pas aussi puissante que vous le disiez ici. Vous aurez sû que M. de Graves [2] s'étoit retiré. Son successeur est un parfait honnete homme, patriote zélé, loyal et actif. J'augure bien de sa presence dans le Ministère, si les cabales ne le détruisent pas.

Aportez-moi, je vous prie, tout ce que vous pourrez recueillir d'instructif sur la police relative à l'entretien des grands chemins, et principalement ce qui concerne les *turnpike* [3], à

1. Étienne-Salomon Reybaz, 1737-1804, collaborateur de Mirabeau de mai 1790 jusqu'à la mort de ce dernier. Après un séjour en Angleterre, il rentra à Paris lors des difficultés franco-genevoises en automne 1791. Le 23 novembre 1792 la République de Genève le nomma son ministre à Paris par intérim; ce titre fut régularisé le 6 mai 1794.

2. Pierre-Marie, marquis de Grave, 1755-1823, avait remplacé Narbonne au ministère de la guerre, le 9 mars 1792. Il démissionna le 8 mai suivant. Son successeur fut Joseph Servan de Gerbey, dont Dumouriez prendra la place le 13 juin 1792.

3. Barrière (de péager).

quelle distance on les place en general, et le tarif de l'imposition qu'on paye en passant. Ces barrières, je crois qu'on seroit assez disposé à écouter (?) des arrangemens pour les grands chemins qui puissent pourvoir à la dépense qu'ils exigent et remplacer l'impot trop géneral des patentes. — Votre ami Bentham n'auroit-il point le courage de vous accompagner pour solliciter l'essai de son panoptique [1].

Je vous embrasse de tout mon cœur et souhaite bien que mes bras puissent vous atteindre.

CLAVIERE.

A Monsieur
Monsieur Dumont
à Londres.

III

Saverne, le 19 juillet 1792.

Votre derniere lettre, mon cher Dumont, m'a trouvé dans un moment de peine, de travail et d'inquiétude. L'infernale cohorte des agioteurs ne m'a pas vû plutot hors du Ministère [2], qu'elle s'est occupée de vengeances, et je ne fais même aucun doute que, de quelqu'autre coté, on ne la pousse fortement contre moi. On veut m'oter ma place d'administrateur de la compagnie [3] et pour me l'ôter on cherche à diffamer mon administration. On m'a mis aux trousses des commissaires fourbes, ignorans et avides sans doute de pêcher dans le bassin dont ils se sont chargés de troubler l'eau. J'ai crû qu'il falloit d'abord défendre la compagnie avant de me défendre moi même, j'ai cru, pour la conservation des principes, devoir me refuser à des comptes qu'on me demande, à datter dès l'origine de la compagnie, parce que chaque année les comptes ont été rendus et approuvés. Mais je prevois que pour ma

1. Prison-modèle proposée par Jeremy Bentham dans son ouvrage *Panopticon, or The Inspection-House*. (Dublin, 1791.)

2. Claviere avait été renvoyé du ministere, avec Roland et Servan, le 13 juin 1792. Il fut remplacé par Beaulieu, et revint au pouvoir le 10 août.

3. Nous ne savons de quelle compagnie il s'agit.

propre satisfaction, et vû le genre d'inculpation qu'on a osé répandre contre moi, je serai obligé de ceder aux demandes de la méchanceté la plus caracterisée. Vendredy dernier[1] il y a eu une assemblée générale où j'avois la majorité; mais la minorité fit un tel tapage et de si fausses demarches pour tout embrouiller que je fus forcé à dix heures et demi du soir de lever la seance sans qu'il fut possible de rien mettre aux voix. Ah, s'il en eut été de la compagnie comme d'un habit, je le leur eusse abandonné, trop heureux d'aller me mettre au pain et à l'eau; mais c'est la maudite chemise de Nessus s'il faut la poser tout à coup. Je suis forcé malgré moi de rester à la tête des affaires jusques à ce que j'aye pû repousser toutes les infamies dont on me charge.

Voila, mon cher ami, dans quelle situation j'ai recu votre lettre; c'est à dire au milieu d'un suplice dont un nouvel accès doit commencer Vendredi prochain. Je comptais cependant passer la journée de hier à vous répondre, mais une cruelle migraine, dont je suis encore tout ébranlé, m'a forcé de garder le lit. Je l'ai gagnée et par le travail, l'agitation, et une promenade de douze heures sans interruption que j'ai faite le Samedi par une extrême chaleur et le soleil sur la tete. Invité par la Commune de Paris, dont je suis resté membre, à me rendre avec elle et les officiers municipaux, mes anciens collègues, à la Federation, j'ai depuis sept heures du matin jus[qu']à sept heures du soir [assisté à] un spectacle qu'il seroit difficile de vous peindre. Petion avoit été réintegré, et réintegré avec justice[2]. Ce n'est pas trop dire que d'affirmer que les 4|5me des habitans de Paris sont venus le voir passer. Prenez le plan de Paris, suivez la ligne depuis la grève à la bastille, de la bastille à la porte St-Denis par le boulevard, et de là au champ de Mars par les rues St-Denis et St-Honoré, place Louis XV, jusques au champ de Mars par l'intérieur du

1. 15 juillet 1792.

2. Pétion de Villeneuve, élu maire de Paris le 14 novembre 1791, avait été suspendu de ses fonctions, le 6 juillet 1792, par l'administration du département de Paris. Le roi approuva cette décision le 12 juillet. Le lendemain la Législative leva cette suspension.

Faux bourg St-Germain, et representez-vous tout cela plein de spectateurs sans interruption depuis les deux bords de la rue jusques sur les toits ; representez-vous toutes les fenêtres, balcons, avant toits, en un mot : tout ce qui pouvoit suporter la charge d'un homme, garni d'hommes, de femmes, d'enfans les uns sur les autres, representez-vous le champ de Mars plein comme doit l'être la vallée de Josaphat, et vous jugerez si en effet les quatre cinquiemes de Paris n'étoient pas spectateurs du cortège. Un cri continuel de Vive Petion ! n'a pas abandonné un instant les oreilles de la municipalité suivant son maire, et ce cri, j'ai remarqué bien peu de monde qui ne le poussat en battant des mains, en donnant les marques de la plus vive allégresse. Je ne crois pas qu'il y ait d'exemple d'un témoignage d'attention aussi éclatant et aussi general ; j'eusse voulu qu'on y eut pas joint des injures contre le département et contre La Fayette ; mais cela supose une habitude de reflexion et de calcul dont bien peu de gens sont capables. Le fait est que tout étoit en faveur de Péthion, qu'il a sauvé Paris ou d'un horrible carnage, ou de la guerre civile. Le fait est que les dangers extérieurs qui menacent la France et l'agravent chaque jour ne paroissent rien à la faction atroce et meprisable dont Lafayette est le coriphée. Voila ce que vous autres Anglais vous ne voyez point, et voila comment perdant le fil des conséquences, à mesure que la cause première semble s'éloigner, vous abandonnez les opinions saines, les jugemens reflechis et que ceux qui sont fait pour conserver à l'opinion publique son poids en faveur de l'humanité et de la liberté la laissent s'altérer par de miserables incidens, que la nature des choses rend inévitables.

Ceci, mon cher Dumont, me ramene à votre lettre, à laquelle je voudrois bien avoir le tems de répondre. Je ne le puis. Le peu de mots devoit partir Lundy dernier, et ne partira que demain, et vous ne l'auriez pas du tout, si j'entreprenois de répondre à votre lettre.

Je ne suis pas moins en peine que vous de notre sort, mais j'espere beaucoup dans les difficultés sans cesse renaissantes

qu'éprouveront nos ennemis de tout genre. Cette nation cy a un fond inépuisable de sensibilité : elle se reveille aussi frequemment qu'elle s'endort; je ne crois point à la létargie. Ainsi mesurez des yeux notre sol, pensez à notre population et ne desesperez pas. Votre lettre renferme des choses vraies, mais quoique vous ne fassiez que narrer ce qu'on pense, je vois de votre part un certain aquiescement aux jugemens dont vous m'instruisez, qui me fait peine et craindre que mon ami Dumont, fait pour élever ses méditations et ses jugemens au dessus du mouvement des opinions vulgaires, ne soit descendu dans la foule et ne se lasse de soutenir une revolution dont on n'a pas — heureusement sans doute — calculé les difficultés. Songez donc, mon ami, que nous jouons comme des hommes pris à l'improviste et que sur cent individus de ceux qui élevent la voix, il n'y en a pas deux peut-être qui ne soient corrompus ou par le cœur, ou par l'esprit, ou par les habitudes...

Je tacherai de vous écrire sur votre lettre avec plus de suite. Mais je gemis sur de l'inaction de votre cabinet. Il est fou s'il veut laisser perdre la France; il est bête si, argumentant de l'instabilité des évenemens, il suspend une alliance qui tout d'un coup deviendroit le balancier, le régulateur des mouvemens qui vous affligent. Rien de plus peuple — puis qu'enfin il faut que cette expression serve encore à peindre la mesquinerie des combinaisons politiques — rien de plus peuple que vos politiques favorables à l'alliance, s'il attendent pour la faire le succès de toutes les chances qui peuvent la rendre impossible. Certes, ils seront bien avancés quand en restant derriere le rideau, le champ de bataille restera aux tyrans, à la politique imbecille et corrompue qui jusqu'ici dispose de l'Europe et la trouble sans cesse! Fi — et j'en ai honte pour ceux de mes amis qui sur cela m'ont écrit tant de balivernes. Je vous dis que l'Angleterre, c'est-à-dire l'alliance entre la France et l'Angleterre est le moyen qui fera prendre à toutes choses la disposition à l'ordre, qui — ramenant le courage et l'espoir des honnêtes gens, et intimidant nos ennemis — en

fera dès ce moment disparaitre un grand nombre. C'est l'événement dont nous avons besoin, c'est — je ne puis pas mieux peindre mon idée — le balancier de la montre ; elle ne prend des mouvemens réguliers que lorsqu'il est aposé[1]. D'ailleurs on donne trop d'importance aux bruyants incidens qui agitent la Capitale. La Nation veut être libre : voilà un fait, et jusqu'à ce moment, si nous jugeons par les resultats, rien ne porte l'empreinte du desastre. Sureté par tout, activité par tout, prosperité par tout, voilà pourtant ce que presente la France à celui qui sauroit faire abstraction de l'Assemblée nationale, du Roi, des factions et des armées. Je vois bien ce qu'on peut répondre. Mais aussi je dis aux Anglois : alliez-vous incessamment avec nous, et la cause du genre humain ne court plus de risques,

On dit que je dois être rapellé au Ministère. La proposition officielle ne m'en a pas encore été faite. J'ignore le parti que je prendrai, et c'est pour qu'il soit sage en tout point, et que les motifs en soyent bien exprimés que je vous voudrois ici. Je ne rentrerai certainement qu'avec mes collegues, et ce n'est pas ce qu'il y a de plus rejouissant. Roland, le plus triste personnage pour les circonstances, est devenu un homme important, et je ne puis compter que sur sa vanité et sur les pédanteries politiques de sa femme. Je ne veux pas non plus être de service avec La Fayette. Je ne puis vous dire à quel point cet homme est digne de mépris et combien son imperturbable vanité, et son manque absolu de talens, si ce n'est pour l'intrigue, le rendent dangereux. Enfin je ne suis pas aimé dans l'Assemblée. C'est mon tort de n'avoir que peu d'amis. Jugez de là des chances de ma rentrée au ministère.

[La fin de cette lettre — si fin il y avait — est perdue.]

1. Clavière est bien Genevois.

A LA VEILLE DES PAQUES VÉRONAISES

(Juillet-Août 1796)

La fondation Querini Stampalia, à Venise, doit au rôle diplomatique que le patricien Querini joua en France pendant les premières années de la Révolution et à l'intérêt qu'il ne cessa pas de porter aux affaires de France, de posséder divers documents utiles pour l'histoire de cette période et assez peu connus. A titre d'exemple je signalerai ici le manuscrit 534 de la classe IV, intitulé *Politica veneta rispetto alla rivoluzione francese. Miscellanea.* Ce volume de mélanges contient des sommaires de dépêches des ministres vénitiens résidant près les cours étrangères après la Révolution de France (1791-1794), des pièces relatives au congé officiel donné au marquis de Bombelles et à la reconnaissance du chargé d'affaires de la République (1791), des réflexions (*consulti*) sur les affaires de la Révolution française et leurs conséquences pour l'Italie, des notes secrètes sur la résidence du comte de Provence à Vérone sous le nom de comte de Lille, des notes (*species facti*) et mémoires du chargé d'affaires de France au sujet de l'expulsion des Français républicains hors du territoire de Venise, des notes (*species facti*) sur les armées françaises dans l'État vénitien, enfin des mélanges sur l'état des affaires après la Révolution. Ces diverses rubriques sont riches en renseignements de provenance quasi officielle, dérivant tous des bureaux du ministère vénitien toujours bien informé par ses agents publics ou secrets et par le service de l'intercept qui fonctionnait alors avec une activité plus grande que jamais.

Ces notes sur les actes des Français en Vénétie sont intéressantes ; elles apportent des précisions sur une période confuse de la guerre entre la Sérénissime et Bonaparte, ce second semestre de 1796 où le Sénat vénitien hésite pitoyablement entre l'alliance loyale et la rupture ouverte, se montre tout à fait incapable de se décider, faute

de courage civique et d'intelligence chez les gouvernants; période qui commence avec l'occupation consentie de Vérone et qui aboutit aux pâques véronaises (2 juin 1796-17 avril 1797). L'armée française occupe non seulement Vérone, mais la plus grande partie du territoire vénitien. Les nouvelles recueillies par le Gouvernement vénitien pour ses ambassadeurs montrent dans le plus grand détail, presque quotidien, les mouvements et les actes des troupes françaises; on a noté sans aucune bienveillance assurément tous les menus abus de pouvoir, les exactions, les violences, suites plus ou moins obligées et naturelles de l'état de guerre, que la politique indécise et les arrière-pensées perfides du Sénat rendaient peut-être nécessaires, mais qui devaient exaspérer la population surtout rurale et qui expliquent, autant que la lâcheté des patriciens vénitiens, ce furieux et barbare réveil du sentiment patriotique que furent les pâques véronaises. Quelques exemples suffiront ci-dessous à montrer ce que sont ces sommaires et quel en est l'intérêt. Il faut remarquer qu'ils n'étaient pas envoyés identiques à toutes les cours; leur contenu diffère suivant leur destination. Il y a là un souci de ne dire qu'une partie de la vérité qui est évidemment d'origine diplomatique.

LÉON-G. PÉLISSIER.

Species facti. Alle corti. 16 luglio.

Li Francesi occuparono in gran numero la fortezza di Legnago e la fortificarono aspostandone artiglieria e munizioni con minaccia di usare la forza se quel N. H. Prov. avesse insistito nella opposizione.

Munirono in seguito con truppe tutti i passi dell' Adige da Legnago fino alla badía facendo passare all' opposta riva tutte le barche e molini e contrapponendo le più vive minaccie alle rappresentazioni che loro venivano fatte in contrario. Finalmente il generale Bonaparte s'impossessò di tutta l'artiglieria esistente in Verona per armarne li rampari della città e fatti occupare dalle sue truppe primo il castello di San Felice poi anche il Castelvecchio esiggette cor medesimi modi risoluti le chiavi di tutte le munizioni e depositi pubblici, niente curando

le più serie e forti rimostranze dal prov. generale replicatamente avanzate in voce e in iscritto in questo e in tutti gli altri simili incontri.

Continuazione Species facti. Roma, 25 agosto.

Persistendo i Francesi nel loro sistema di violenza e nel negligere ogni riguardo di neutralità ed ospitalità non ebbe riguardo il generale Augereau di sostenere in opposizione alle rimostranze fattegli dal comandante veneto in Verona sull' asporto delle lettere dirette ad Austriaci dall' uffizio postale di Verona, che le ragioni della guerra lo ponevano in necessità di penetrar per ogni modo i progetti del nemico e toglievano ogni ragione ai Veneti di lagnarsi, non chè ogni motivo di sorpresa, se eguali misure prendesse anche in seguito, rilevando che vene esistessero delle altre dirette ad ufficiali austriaci.

Al qual proposito riesce poi ancora più riflessibile il sistema adottato dai Francesi in Milano dove si sa che aprono tutte le publiche e private lettere andanti e venienti dallo Stato veneto, e per ovunque dirette e si giunse persino a trar copià di alcuni pieghi e spedirla al generale Bonaparte.

Tolto inseguito pretesto dall' uccisione d'un soldato francese e ferita di un altro succedute in tempo di notte per opera di persona incognita e che per qualche indizio potrebbe forse esser anche Francese. giunse il generale Augereau a minacciar di rinnovar in Verona i terribili esempi dati in qualche altro luogo d'Italia, se dentro 24 ore non fossero scoperti e castigati li rei.

Continuano gia le truppe francesi ad esiggere somministrazioni di viveri e foraggi in ogni luogo dove accampano per molte delle quali non è stato neppure possibile di ritrarne le corrispondenti ricevute e giunsero fin anche a volere con modi risoluti e violenti che fossero loro concessi sotto titolo di prestanza ottocento quintali di biscotto chi esisteva nei pubblici depositi di Verona pel provvedimento della veneta guarnigione.

Sorpassando il generale Buonaparte ogni riguardo al do-

minio di principe amico e neutrale diede ordine che fosse demolita la Rocca d'Anfo di veneta appartenenza, adducendo in risposta al prov. estraor[10] che gliene fece vive rimostranze che questo era di assoluta necessità alle sue viste e restringendossi a promettere di far trasportar in Brescia li cannoni veneti che vi si ritrovassero.

Le violenze e l'indisciplina poi de soldati francesi giunse fino (anche dopo aver commesso moltissimi saccheggi nei territori di Este e Montagnana) ad infierire contro un povero villico che cercava di sottrare la propria moglie dalla loro licenza amputando al medesimo un braccio con un colpo di sciabla, alla qual vista l'infelice femmina avanzata nella gravidanza finí di vivere.

Continuazione Species facti a tutte le corti, eccetto Vienna, Parigi e Roma. 27 agosto 1796[1].

Si aggiunge a tutto ciò che li soldati francesi disperdono le carrette che servono alli trasporti delle loro provvigioni e ne maltrattano continuamente li conduttori e che vennero dalli medesimi per le maggior parte affondate e disperse le barche di per cantina inservienti ai trasporti fluviali.

A Desenzano poi li soldati francesi colla sciabla alla mano e coi cannoni puntati contro la case, saccheggiarono quell' abitato ed aprirono anche la pubblica dogana asportandone vari generi. Simili ed anche più gravi eccessi si ripeterono lungo lí monti Lesini da ambedue i lati nei contorni di Caprino sulle rive dell' Adige, a Lubiana, Ceredelo, Albare di Bardesana, e fin presso le porte della città di Verona, spogliando i poveri villici de' loro averi e non rispettando neppure le chiese ed in alcuni luoghi la licenza ed indisciplina delle truppe giunse a tal segno che 300 famiglie spogliate de' loro averi saccheggiate in ogni lor proprietà e perduti perfino alcuni de' loro individui, sono costrette ad andar esuli raminghe e nude per le più scos-

1. Ce sommaire répète d'abord le § 3 du précédent : *Continuano gia le truppe francesi*, etc.

cese montagne per salvar una vita che non sanno più comme alimentare [1].

Alle rimostranze che vengono fatte dai veneti comandanti ai generali francesi si risponde con delle generali promesse di voler mantenere la disciplina delle truppe e con proteste d'amicizia per la Republica ma non corrispondono quasi mai gli effetti a tali assicurazioni, come avvenne nella villa di Nasar distante solo 4 miglia da Verona ove sulli vivi reclami avanzati per la violenza d'un corpo di truppe francesi che saccheggiavano quella terra con tale furore che un vecchio capo di famiglia si vide costretto a gettarsi dalla finestra, si spedì dal generale francese un distaccamento di cavalleria per arrestare li rei, ma non si vide poi ne castigo ne risarcimento di alcuno.

Nel loro ritorno poscia a Verona ricomparsi in tempo di notte e trovata la porta di San Zeno occupata ancora dagli Austriaci essi nulla curando l'angustiosa situazione di Veneti ne volendo ascoltare il governator della piazza che anche durante la mischia si era portato per parlamentare col loro comandante, senza frapporre il minimo ritardo fracassarono a colpi di canone la porta stessa e successivamente disposte numerose guardie alle altre porte della città e forte presidio nelli due castri San Felice e San Pietro, accamparono un grosso distaccamento di truppe con bandiera innalzata nella piazza stessa della città, inutili riuscendo le più ferme proteste opposte dai veneti comandanti.

Non contenti in seguito del Lazzaretto che prima avea loro servito per raccogliere gli ammalati fù forza sulla ricerca del generale Augereau concedere a tale uso il convento di Santa Eufemia, facendone sloggiare quei religiosi con grandissima inquietudine degli abitanti e solo con lungo e diffìcile maneggio si riuscì a preservare la chiesa parrochiale ai consueti esercizi di religione.

Nel loro soggiorno nelli castelli spezzarono vari letti dell artiglieria ivi esistenti. Intorno a Peschiera tagliano gli alberi

1. Ici est répété sauf variantes sans importance le § 5 du sommaire précédent.

e devastano le campagne, oltre il tiro dei cannoni del più grosso calibro.

Ricercarono finalmente di nuovo al governator della piazza di Verona che ordinasse ai custodi dei bastioni ed a quelli dei differenti magazzini situati nei torioni dei aprirli perchè esso potesse comandare l'artiglieria della piazza e farla armare com' era prima della loro partenza da quella città, ma finora si potè col rifiuto di dar alcuno ordine e colle più rigorose proteste allontanare l'esecuzione di un tal progetto [1].

Violano essi perfine ogni più sacro riguardo di neutralità e di ospitalità poiche un capitano francese levò a forza dall' uffizio postale di Verona due lettere dirette l'una al maresciallo Wurmser, l'altra ad altro generale austriaco né ebbe riguardo il generale Augereau di sostenere in opposizione alle rimostranze che gliene vennero fatte, che la necessità in cui lo ponevano le ragioni della guerra di penetrar in ogni modo i progetti del nemico, toglieva ogni motivo di sorpresa se eguali misure prendesse anche in seguito rilevando la esistenza di nuove lettere ad ufficiali austriaci [2].

Non diverso è il procedere del generale Buonaparte in Brescia ove oltre il richiedere secondo il solito sussistenze per le sue truppe occupò et fortificò il castello disponendo a suo piacere dell' artiglieria in esso esistente e dove non contento degli ospitali apparecchiati per quattro milia ammalati, mandò senza alcun preventivo avviso ad occupare con guardie sei conventi coll' intenzione di collocarvi altri 2.000 ammalati circa ed intimando nello stesso tempo alli rappresentanti di quella città di dover fornire dentro la giornata l'esorbitante numero di 6.000 camicie, 3.000 annes di tela, moltissima acquavita, aceto, limoni, vino e fino anche zucchero con la minaccia se non si eseguisse il suo ordine, di tassare la città stessa in tre milioni e prendersi colla forza cio che non gli venisse somministrato. Si potè sul momento conciliare in qualche modo

1. Ici est répété le § 2 du sommaire précédent.
2. Ici est répété le § 2 de la lettre du 25 août.

l'affare coll' approntare tre di questi conventi e persuader esso generale a mandar due mila di questi ammalati a Cremona.

Anche dagli Austriaci sebbene con modi più moderati furono violati in molti incontri i riguardi dovuti alla neutralità della republica e commessi non piccoli eccessi.

Comparse di fatto le truppe imperiali a Bassano osservarono la più lodevole disciplina e pagarono a denaro contante le sussistenze ma avanzatesi poscia nel territorio vicentino e discese nella provincia veronese in maggior numero i loro comandanti ricercarono copiosi approvvigiamenti per l'armata impegnandosi di corrispondere in denaro soltanto le mercedi per le condotte de' carriagi, limitandosi al rilascio di semplici ricevute per gli altri generi ed accompagnando una tale ricerca con qualche significazione di minaccia se per parte dei Veneti non si avesse aderito prontamente.

Penetrato in Brescia improvvisamente grosso corpo delle loro truppe attaccarono con le armi alla mano li pochi Francesi ivi allora esistenti uccidendone alcuni e facendo prigioní glí altri con che posero a sommo rischio la tranquillità e sicurezza di quegli abitanti. Enella loro retirata poí dopo la battaglia di Valeggio introdottisi a forza nella città di Verona dietro la minaccia di atterrarne le porte se si avesse dilazionato di pochissimo tempo ad aprirle le occuparono con numerose guardie.

Sopraggiunti in seguito li Francesi la notte degli 8 a quella di San Zeno la inopportuna loro resistenza mostrando di voler sostenere in quel posto, attirò le vie di fatto per parte dei Francesi che l'atterrarono a colpi di cannone eccitando la maggior inquietudine ed esponendo a non lieve pericolo quella innocente e numerosa popolazione.

Non si astennero neppure li soldati austriaci dalle violenze ed eccessi poiche fù da essi porto a sacco tutto il paese di Villanuova e molte abitazioni di Sali, uccisi cinque di quei miseri abitanti spogliato di denaro e di altri effetti il co. Bettoni derubbata la casa del vicario e spezzati li restelli del palazzo della pubblica Rappuza. Anche nella villa di Fontaniva terri-

torio vicentino una truppa d'ulani comise alcuni eccessi nella casa d'un povero villico.

Al Castello Veneto della Scala vicino al confine veneto, ove s'attrova accampato grosso numero di truppe austriache guastarono generalmente li fieni, tagliarono albori viti e sorghi non ancora maturi e divagando per quelle case, terre e sulle strade, rubbarono e saccheggiarono per ogni dove persino la casa stessa del capitanio di quel castello. Spinte in seguito delle divisioni delle loro truppe a Bassano, Treviso ed in qualche altro luogo dello Stato veneto continuarono a ricercar provvigioni di pane aveno e fieno mediante il solo rilascio delle corrispondenti ricevute.

Oltre a ciò una divisione delle loro truppe di 900 teste circa tra cavaleri e fantarie che da Bassano s'incamminò verso la Ponteba non contenta di esigger le sudette somministrazioni in Conegliano per cinque giorni quantunque non vi si fermassero che tre, tentò di avere una somministrazione in denaro, prima di mille fiorini, poi di 500, adducendo il comandante il pretesto di dover con questi somministrar le paghe ai suoi soldati ricerca che fu poi ripetuta anche alla persona destinata dal governo ad invigilare perchè potessero dette truppe nei luoghi del loro viaggio ritrovare le necessarie sussistenze, dalla qual demanda se si potè dalla suaccennata persona sottrarsi, non si potè però ricusare di accordar una vettura al comandante che precedeva questa truppa, col solo rilascio di una ricevuta da soddisfarsi a tempo e luogo e finalmente tanto insistè il generale di divisione che conduceva la truppa austriaca presso il capitano giurisdicente di Venzone che lo persuase ad accordargli una prestanza in via però tutta privata di 600 fiorini.

Continuazione species facti a Vienna. — 1796. 27 agosto.

Continuando nello Stato veneto la stazione de qualche parte delle truppe austriache non cessano per parte loro gl' incommodi e danni alle suddite popolazioni.

Indocile questa truppa va minacciando di tagliar gli alberi

delle campagne e di commettere altri eccessi se gli si ritarda la somministrazione della legna o di qualche altro dei generi ricercati.

Species facti. Circolare eccetto Parigi, Roma e Vienne.
17 sett. 1796.

La marcia delle truppe francesi dal Tirolo per Bassano, Padova e Vicenza a Legnago fù una continuata serie di violenze ed eccessi a carico de' sudditi Veneti.

Incamminatesi verso il veneto Stato pel canal di Brenta, oltre ad aver spogliato di tutto il veneto uffiziale stanzionante alla Scala, minacciando anche di ucciderlo se si opponeva al saccheggio delle proprie sostanze desolarono esse talmente colle rubbene e saccheggi li comuni di Primolano, Cismono, S. Nazaro, Solagna, Porè, Valstagna, Oliero, Campolongo, Campese e tutte le altre ville di quei distretti che ridotti quei miseri villici alla disperazione dopo aver veduto aggredirsi le abitazioni, derubarsi gli effetti e le sete che si lavoravano negli edifizi, spogliare le chiese de' vasi sacri ed arredi ecclesiastici e le loro famiglie de' generi di prima necessità furono costretti a nascondersi colle mogli e co' figli nei dirupi de' prossimi monti per salvare almeno la vita.

Giunte a Bassano quantunque si colà trattato il generale Buonaparte con tali dimostrazioni di amicizia e buona corrispondenza che lo obbligarono a dictuarare in iscritto de non aver in nessun' altra città dello Stato veneto ritrovato tanta ospitalità e gentilezza furono gli stessi osti ed ogni altro genere di venditori e bottegai, costretti a tener chiuse le loro botteghe per sottrarsi dallo svaleggio giacchè niun publico o privato mezzo valse a contenerle in moderazione e convenne fino anche sospendere le sacre funzioni nelle chiese per collocarvi i loro periti, poichè non vollero adattarsi ad alcun altro ripiego ne permettere che fossero trasportati in altro sito.

Divisa ivi l'armata una parte marciò sopra Padova, devastando e saccheggiando quasi tutte le case che esistono lungo quella strada.

Pervenute in quella città, il generale Augereau che comandava questo corpo irritato perche alla prima comparsa de' suoi picchetti non ancora ben conosciuti si fossero chiuse le porte ne fece delle vivissime rimostranze al rappresentante, aggiungendo che riconosceva questo come un ultimo segno della cattiva disposizione del veneto Governo versa la Republica francese e che se avesse avuto seco li cannoni avrebbe rinnovato l' esempio dato in Verona.

Mentre poi fino nei sobborghi vicini alla città si continuavano da' suoi soldati le rapine e violenze e che nella città stessa fu necessario di chiudere frettolosamente la porta della chiesa di San Clemente per impedirne la profanazione gia minacciata da un corpo di Francesi volle esso generale che venisse intimato ai sudditi di consegnare tutti i cavali armi viveri ed equipaggi che fossero stati rubbati, acquistati o in qualunque altro modo ricevuti dagli Austriaci appoggiando la domanda coll' alternativa di far la visita militare nelle case degli abitanti e mostrando di fare somma grazia nel desistere dallo preteso che il rappresentante dovesse indicargli gli effetti e magazzini austriaci che essistessero in Padova e lungi dal far restituire gli effetti derubati ai sudditi come avea promesso tolerò anzi che fossero questi publicamente venduti da' suoi soldati.

Ne differente per quanto finora si è potuto rilevare fù il contegno di della truppa pel rimanente della strada fino a Montagnana dove anzi dopo aver la sera venduti gli effetti tolti a piccolo corpo di Austriaci fatti prigionieri la mattina susseguente si esiggé che fossero obbligati li compratori a restituire all' armata li cavalli che aveano comprati. Egualmente l' altra parte di detta armata che marciò per Vicenza seguitando il medesimo sistema, desolò li villaggi di Angarano Nove, Longa, ed altri conterminanti, con tale furore che fino a Morostica intendevansi le grido de' sventurati abitanti spogliati d' ogni lor sostanza e delle donne a cui si strappavano dalle orecchie e dal collo gli ornamenti de qualche valore non meno che le continue archibugiate contro queglino che ne facevano

qualche risentimento o tentavano di salvar le loro mogli e figlie dalla militare licenza.

In Altavilla giunsero gli eccessi a tal segno che fu necessario molta destrezza per tranquillizare que' villici che già si erano tumultuariamente raccolti per provvedersi di armi benche vedessero certo il loro totale esterminio.

Anche in Vicenza frattanto il generale Buonaparte minacciava di far eseguire delle visite militari per riconoscere ed impadronirsi de' magazzini austriaci che supponeva esistervi e fu gran fortuna di riuscire a persuaderlo che non avendovi fatto l'armata imperiale che un semplice passaggio non poteva avervi magazzini. E in quei contorni pure la licenza militare giunse a tal punto che sorpresi alcuni soldati Francesi da veneta militar pattuglia mentre depredavano un misero tugurio de villici ardirono di fargli fuoco contro. Eccesso questo che fù riconosciuto dallo stesso aiutante del generale Massena, il quale pregò che si ritenessero in carcere tre dei medesimi soldati che riuscí alla pattuglia di arrestare promettendo di portare egli stesso il rapporto al suo generale.

Dispersesi poscia alcune partite di Francesi dopo superati gli Austriaci in Tirolo per li prossimi veneti territori di Asolo e Feltre vi derubarono gli abitanti di cavalli orologi ed altri effetti preziosi ed in quello di Feltre spezialmente chiunque si abbattè sulla strada da loro percorsa fù derubato e spogliato sotto il pretesto che tutto fosse di appartenenza austriaca dalla qual disgrazia non poterono neppure sottrarsi alcuni viaggiatori passati per la villa di Arsié, dove trattenutisi li Francesi entrarono fino nelle case spogliando le donne di loro ornamenti di qualche prezzo ed altri o di denaro o di effetti o di comestibili e penetrati ne 20 circa nella città stessa de Feltre, dopo aver bevuto e mangiato senza pagare alcuno, vi commisero varie violenze e rapine lasciandovi anche mortalmente ferito un povero villico.

Nel ritorno poi cadendo nella prossima giornata una fiera nella villa di Fonsaro, spogliarono tutte quelli che incontrarono degli effetti denari e merci che trasportavano.

Eguale dappertutto l'arbitraria condotta dei Francesi, offendente le più sacri doveri di sovranita e dominio territoriale in Orzinuovi un ufficiale francese ricercò al prov. veneto de far armare quella fortezza coll' artiglieria ivi esistente e poi di lasciargli trasportare la sudetta artiglieria a fortificazione del vicino campo francese in Soncino e sul giusto de lui rifiuto a tali ricerche se ne parti minacciando di ritornar in breve con forza bastante a superare la di lui raredenza.

Il castello di Ponterrio fù occupato da 100 fanti e 40 cannonieri che vi cominciarono eziandio alcuni lavori nelle fortificazioni ed occupata la fortezza di Legnago a fronte delle più vive rimostranze di quel prov^e s'impossessarono dell artiglieria tutta e munizioni ivi esistenti. Finalmente nella città stessa di Brescia avendo li Francesi rilevato esistere in quella dogana molti colli continenti la spezieria austriaca il gen. Soret spedì un uffiziale con scorta militare a farne l'aporto allegando alle rappresentazioni fattegli di voler usar represaglia per gli effetti tolti dagli Austriaci ai Francesi nella sorpresa fatta in quella med^ma città.

Non meno pesante riusci la marcia de queste truppe ai Veneti sudditi per le somministrazioni copiossissime che dovettero fare alle med^me poiche a Bassano si esigge che fosse approntato nello spazio d'un giorno il bisogno di vino pane bovi fieno acquavite ed avena per tutta l'armata, ed istantaneamente poi 20 carri e 140 bovi da attiraglio per trasportar il bottino preso sui loro nemici.

Quasi più grave però ancora riusci a quella città e territorio la necessità di dover far trasportar verso Legnago i bagagli e le prede che l'armata francese avea lasciate addietro nella sua marcia poiche occorrendo a tale oggetto 500 paie di bovi dopo aver impiegato tutti li propri fù costretta a ricorrere alli contermini territori di Marostica, Asolo, cittadella e Castelfranco e mentre almeno si sperava che dietro li concerti presi il peso non dovesse giungere che a Vicenza furono quei miuseri villici costretti a progredire fino sul Veronese dove giunti in vicinanza al fatto d'armi colà seguito, 35 carri dovettero abbandonarsi da' loro conduttori per salvare la vita.

A Padova nella breve loro dimora di circa 24 ore dopo aver ottenuta la mattina l'occorrente provigione per quel corpo di 12 m. uomini che vi era accampato repeterono più tardi la somministrazione d' un' immensa quantità di pane nello spazio di due ore per cui oltre il lavoro estraordinario di tutti li pistori convenne raccogliere anche tutto il pane de' monasteri e conventi e finalmente la sera sul punto di partire ricercarono pane vino acquavita sacchi e carri per trasporto de' bagagli e nel mentre che esiggevano dalla città 12 m. razioni di carne li soldati cercavano di esitare (?) 20 bovi predati agli Austriaci.

Colà pure mancano molte delle boarie dovutesi raccogliere anche da Este, Monselice e Montagnana per trasportare gli effetti dell' armata francese diretta verso Legnago o abbandonate queste da' proprii conduttori pei sottrarsi alle violenze de soldati francesi, o costretti con sommo loro danno e pericolo a progredire ancora il lor viaggio e continuano incessantemente poi dei passaggi dei piccoli corpi i quali pesano colle loro violenze e col mantenimento che esiggono de vitto, dalloggio e d' ogni altra cosa.

A Vicenza oltre la quasi instantanea ricerca de viveri fatta per l' armata per raccogliere li quali convenne al pub° rappresentante cominciando dai proprii prevalersi dei carrettoni e cavalli di quasi tutte le nobili famiglie della città furono anche ricercate 4 m. paie di scarpe alla qual domanda però non fu possibile d'intieramente supplire.

Giunti colà poi i prigioneri e feriti austriaci che discendevano dal Tirolo e pel mantenimento dei quali dagli avvisi dei generali francesi pareva che dovesse supplirsi in denaro, ricusò l'uffiziale direttore di fare alcun contamento col pretesto che non era precisamente impiegata nelle carte de i suoi generali la parola di denaro contante, fù di necessità provedere per loro trasporto 120 carri, disporre un alloggio a Montebello per i feriti med° e cola poi raccogliere dalla città e comuni contermini un corrispondente numero di cavalli, onde dare il cambio alli bovi che non avrebbero potuto reggere al lungo viaggio da Vicenza a Verona.

Alle terre di Este e Montagnana finalmente oltre l' aversi dovuto provedere il corpo diretto dal gen. Augereau nel tempo della sua stazione in quelle terre fu commessa la giornaliera susseg^e provista fino di 10/m razioni di pane 6/m di carne e sei botti di vino sino a nuove disposizioni dei generali francesi. Ne l'aggravio recato dall' armata francese alle diverse venete provintie sollevi quella di Verona dai pesi che la desolano poiche la città di Verona è aggravata con sempre crescenti ricerche pei il mantenimento di 3/m persone che compongono le varie amministrazioni di tutte le loro armate di moltissimi feriti che riempiono gli ospitali di S. Euffemia et del Lazzaretto et di grandioso numero di prigionieri austriaci affutellati nei conventi e quella parte di truppe che è restata in el territorio continua dopo avere spogliato di tutto gli abitanti dei villaggi ad esiggere le sussistenze.

TRADUCTION

Species facti. Aux cours. 16 juillet.

Les Français en grand nombre ont occupé la forteresse de Legnago et l'ont fortifiée, y enlevant l'artillerie et les munitions, menaçant d'employer la force si le provéditeur persistait dans son opposition.

Ensuite ils ont muni de troupes tous les gués de l'Adige de Legnago jusqu'à la Badia, faisant passer sur la rive opposée toutes les barques et les bacs, et ripostant par les plus vives menaces aux représentations contraires qui leur étaient faites. Finalement le général Bonaparte s'est emparé de toute l'artillerie existant à Vérone, pour armer les remparts de la ville et, après avoir fait occuper par ses troupes d'abord le château de San Felice, puis le château vieux, il a exigé, avec les mêmes manières résolues, les clefs de tous les dépôts de munitions et dépôts publics, sans se soucier des remontrances les plus sérieuses et les plus fortes du provéditeur général, présentées à deux reprises de vive voix et par écrit à cette occasion et dans toutes les occasions analogues.

Continuation de la Species facti. Pour Rome. 25 août.

Les Français persistent dans leur système de violence, dans un manque absolu d'égards pour les États neutres et hospitaliers; le général Augereau n'a pas craint de soutenir, en opposition aux remontrances que lui faisait le commandant vénitien de Vérone sur la saisie des lettres adressées aux Autrichiens par l'office postal de Vérone, que des raisons militaires lui faisaient une nécessité de pénétrer par tous les moyens les projets de l'ennemi et ôtaient aux Vénitiens toute raison de plaintes et tout motif d'étonnement si par la suite il prenait des mesures analogues; il fit remarquer qu'il y avait eu d'autres lettres aussi adressées aux officiers autrichiens. Encore plus digne d'attention est le système adopté par les Français à Milan où, comme l'on sait, on ouvre toutes les lettres publiques et particulières qui vont et viennent de l'État vénitien, quelle qu'en soit la destination, et l'on en arrive à prendre copie de certains plis et à envoyer ces copies au général Bonaparte.

Ensuite, sous prétexte du meurtre d'un soldat français et de la blessure d'un autre, arrivés de nuit, par le fait d'une personne inconnue (qui d'après certains indices pourrait être un Français), le général Augereau en est venu à menacer de renouveler à Vérone les terribles exemples donnés en certains autres lieux d'Italie, si dans les vingt-quatre heures les coupables n'étaient pas découverts et châtiés.

Les soldats français continuent à exiger des fournitures de vivres et fourrages partout où ils campent; pour beaucoup d'entre elles il n'a pas même été possible de se faire donner les reçus correspondants; ils en sont arrivés à vouloir, avec des manières impérieuses et violentes, qu'on leur livrât à titre de prestation 800 quintaux de biscuit existant dans les dépôts publics de Vérone pour les besoins de la garnison vénitienne.

Le général Bonaparte, sans aucun respect pour le domaine d'un souverain ami et neutre, a donné l'ordre de démolir la Rocca d'Anfo, propriété de Venise, répondant aux vives objections du proséditeur extraordinaire que cela était d'absolue nécessité pour ses vues et se bornant à promettre de faire transporter à Brescia les canons vénitiens qu'on pourrait y trouver.

Les violences et l'indiscipline des soldats français sont arrivées à tel point que, après avoir commis de très nombreux pillages dans

les territoires d'Este et de Montagnana, ils se sont déchaînés contre un pauvre paysan qui cherchait à soustraire sa propre femme à leur licence et, d'un coup de sabre, lui ont coupé un bras; spectacle qui tua la malheureuse femme, laquelle était dans un état de grossesse avancée.

Continuation de la Species facti à toutes les cours (excepté Vienne, Paris et Rome). 27 août.

A tout cela on ajoute que les soldats français abîment les charrettes qui servent aux transports de leurs provisions et maltraitent continuellement les conducteurs; que pour la plupart sont coulées et dispersées les barques de cantines servant aux transports fluviaux.

A Desenzano les soldats français, l'épée à la main et les canons pointés contre les maisons, ont saccagé le pays et ont pénétré dans la douane, faisant diverses déprédations. De semblables et plus graves excès se répétèrent sur les deux versants des Monti Cesini, aux environs de Caprino, sur les bords de l'Adige, à Lubiana, Ceredelo, Albare di Bandesana, jusqu'aux portes de la ville de Vérone; on a dépouillé de leur avoir de pauvres paysans; on n'a pas respecté les églises : dans certains endroits la licence et l'indiscipline des troupes sont allées si loin que 300 familles, dépouillées de tous leurs biens, voyant leurs propriétés saccagées, quelques-uns de leurs membres perdus, ont été forcées de s'exiler, errantes et nues, dans les plus rudes montagnes pour sauver une vie qu'elles ne savent plus comment alimenter.

Aux observations que les commandants vénitiens font aux généraux français on répond par des promesses vagues qu'on veillera au maintien de la discipline des troupes, par des protestations d'amitié pour la République; mais presque jamais les effets ne répondent à de telles assurances, comme il est arrivé dans la ville de Nasar, à 4 milles seulement de Vérone, où sur des vives réclamations (motivées par la violence d'un corps de troupes françaises — qui saccageaient le pays avec tant de fureur qu'un vieux chef de famille se vit réduit à se jeter de la fenêtre), le général français envoya un détachement de cavalerie pour arrêter les coupables, mais on n'a jamais vu leur punition, ni aucune réparation de ces dommages.

A leur retour à Vérone ils y arrivèrent de nuit et trouvèrent la porte San Zeno encore occupée par les Autrichiens. Eux, sans se soucier de la délicate situation des Vénitiens, ne voulurent pas écouter le gouverneur de la place qui durant la mêlée était allé avec leur propre commandant parlementer avec eux; sans consentir au moindre retard, ils fracassèrent, à coups de canon, la porte elle-même, et ayant successivement placé de nombreuses gardes aux autres portes de la ville et une forte garnison dans les deux forts San Felice et San Pietro, un gros détachement campa, drapeaux déployés, sur la place même de la cité; et les plus fermes protestations des commandants vénitiens furent inutiles.

Puis, ne se contentant plus du lazaret qui leur avait servi d'abord pour recueillir les malades, on fut forcé, sur la requête du général Augereau, de leur céder, pour cet usage, le couvent de Sainte-Euphémie, en le faisant évacuer par les religieux, avec une très grande inquiétude des habitants, et ce n'est que par une longue et difficile négociation qu'on réussit à préserver l'église paroissiale pour les exercices ordinaires de la religion. Dans leur séjour dans les forts, ils détruisirent divers affûts d'artillerie. Près de Peschiera, ils coupent les arbres et dévastent les campagnes, et font des exercices de tir avec les canons de plus gros calibre.

Enfin, ils ont de nouveau demandé au gouverneur de la place de Vérone d'ordonner aux gardiens des bastions et à ceux des divers magasins situés dans les grosses tours de les ouvrir pour qu'il pût commander l'artillerie de la place et la faire armer comme elle était avant leur départ de cette ville. Mais jusqu'à présent on a pu, par le refus de donner aucun ordre et par les plus rigoureuses protestations, éloigner l'exécution de ce projet.

Ils violent les plus saints égards de neutralité et d'hospitalité. Un capitaine français a pris de force à la poste de Vérone deux lettres adressées l'une au maréchal Wurmser, l'autre à un autre général autrichien, et Augereau, en réponse aux observations qu'on lui en fit, n'eut pas honte de soutenir que la nécessité où le mettaient les raisons militaires de pénétrer de toute façon les projets de l'ennemi, devait faire cesser tout étonnement s'il prenait, par la suite, de semblables mesures, au cas où il découvrirait l'existence de nouvelles lettres aux officiers autrichiens.

A Brescia, pareil fut le procédé du général Bonaparte. Outre la réquisition ordinaire des subsistances pour ses troupes, il a occupé

et fortifié le château; il a disposé à son plaisir de l'artillerie et, non content des hôpitaux préparés pour 4.000 malades, il a envoyé, sans aucun avis préalable, occuper par des gardes six couvents, avec l'intention d'y placer 2.000 autres malades environ; en même temps il a ordonné aux représentants de cette ville de fournir, dans les vingt-quatre heures, le nombre exorbitant de 6.000 chemises, 3.000 aunes de toile, une quantité d'eau-de-vie, de vinaigre, de citrons, de vin, voire de sucre, sous menace, si cet ordre n'était pas exécuté, d'infliger à la ville une amende de trois millions et de prendre de force ce qu'on ne lui fournirait pas. On put arranger l'affaire, en préparant sur-le-champ trois de ces couvents et en persuadant au général d'envoyer deux mille de ces malades à Crémone.

Les Autrichiens aussi, quoique avec des manières plus modérées, violèrent plusieurs fois les égards dus à la neutralité de la République et commirent de graves excès. Les troupes impériales, en effet, apparues à Bassano, observèrent la plus louable discipline et payèrent comptant leurs approvisionnements, mais ensuite, à mesure qu'elles avancèrent dans le territoire vicentin et s'étendirent dans les provinces véronaises en plus grand nombre, leurs commandants requirent de copieux approvisionnements pour l'armée, s'engageant à payer en argent seulement le prix des transports, se bornant à laisser de simples reçus pour les autres denrées, et ils accompagnèrent cette requête de menaces, pour le cas où les Vénitiens n'y répondraient pas promptement.

Étant entré dans Brescia à l'improviste, un gros corps de leurs troupes attaqua, les armes à la main, le peu de Français qui s'y trouvaient, en tua quelques-uns, fit les autres prisonniers et, par là, exposa à de grands risques la tranquillité et la sûreté de ces habitants. Puis, dans leur retraite, après la bataille de Valeggio, ils pénétrèrent de force dans la place de Vérone, sous menace d'en abattre les portes, si l'on tendait le moins du monde à les ouvrir, et ils les occupèrent avec de nombreux postes.

Les Français survinrent ensuite, la nuit du 8, à la porte de San Zeno. L'inopportune résistance des Autrichiens qui montrèrent leur dessein de résister dans ce poste provoqua la voie de fait chez les Français qui abattirent la porte à coups de canon, excitant les plus vives inquiétudes et exposant aux plus graves périls cette innocente et nombreuse population.

Les soldats autrichiens ne s'abstinrent pas des violences et des excès; ils mirent à sac tout le pays de Villanuova, beaucoup de logements de Salo, tuèrent cinq de ces malheureux habitants, dépouillèrent le comte Bettoni de son argent et de ses autres effets, volèrent la maison du vicaire et brisèrent les vitres du palais de la magistrature. Dans la ville de Fontaniva (territoire vicentin), une troupe de hulans commit des excès dans la maison d'un pauvre paysan.

A Castello Veneto della Scala, voisin de la frontière vénitienne, où se trouve campé un grand corps autrichien, les soldats ont, généralement, gâté les foins, coupé les arbres, les vignes, le maïs avant maturité et, vagabondant dans les maisons, les terres et les rues, ont volé et saccagé partout, et jusqu'à la maison du capitaine de ce fort. Ayant ensuite envoyé des divisions de leurs troupes à Bassano, Trévise et dans quelque autre lieu de l'État vénitien, ils continuèrent à requérir des provisions de pain, avoine et foin, moyennant la simple remise des reçus correspondants.

De plus, une division de leurs troupes d'environ 900 hommes entre cavaliers et fantassins qui, de Bassano, s'est acheminée vers la Pontebba, non contente d'exiger les mêmes fournitures à Conegliano pendant cinq jours, — tout en ne s'y arrêtant que trois, — essaya d'obtenir une prestation en argent, d'abord 1.000 florins, puis 500, le commandant prétextant devoir employer cet argent à payer la solde de ses hommes; requête qui fut ensuite renouvelée en s'adressant à la personne destinée par le gouvernement vénitien à veiller à ce que ces troupes, aux étapes de leur voyage, pussent retrouver les subsistances nécessaires, requête à laquelle ladite personne put se soustraire. Mais elle ne put refuser d'accorder une voiture au commandant qui précédait cette troupe, contre la simple remise d'un reçu à faire acquitter en temps et lieu. Finalement, le général autrichien qui conduisait ces troupes insista de telle sorte près le capitaine de juridiction de Venzone qu'il le persuada de lui accorder un prêt de 600 florins, mais en forme absolument privée.

27 août 1796. Continuation de la Species facti. A Vienne.

La résidence d'une partie des troupes autrichiennes continuant dans l'Etat vénitien, les dommages et inconvénients ne cessent pas de leur part pour ces populations.

Cette troupe indocile menace de couper les arbres des campagnes et de commettre d'autres excès si on tarde à lui fournir le bois ou toute autre denrée qu'elle réclame.

17 septembre 1796. Species facti. Circulaire.
Excepté Paris, Rome et Vienne.

La marche des troupes françaises du Tyrol par Bassano, Padoue, Vienne et Legnago fut une continuelle série de violences et d'excès aux dépens des sujets vénitiens.

En s'acheminant vers l'État vénitien par le canal de Brento, non seulement ils dépouillèrent de tout l'officier vénitien résidant à la Scala, menaçant de le tuer s'il s'opposait au pillage de ses propres biens ; ils désolèrent tellement, par leurs vols et leurs ravages, les communes de Primolano, Asmons, San Nazaro, Sologna, Pore, Valstagne, etc., et tous les autres lieux de ces districts que ces misérables paysans, réduits au désespoir après avoir vu attaquer leurs habitations, prendre leurs effets et la soie qu'ils travaillaient à domicile, dépouiller les églises des vases sacrés et des ornements ecclésiastiques, leurs familles des objets de première nécessité, furent contraints de se cacher avec femmes et enfants dans les rochers des montagnes voisines pour sauver au moins leur vie.

Arrivés à Bassano, quoique Bonaparte y ait été reçu avec de telles démonstrations d'amitié et un si bon accueil qu'ils l'obligèrent à déclarer par écrit de n'avoir, dans aucune autre ville de l'État vénitien, trouvé autant d'hospitalité et de courtoisie, ces mêmes hôtes et toutes les autres espèces de revendeurs et de boutiquiers furent forcés de tenir leurs boutiques fermées pour se soustraire au pillage, car aucun procédé public ou privé ne réussit à les modérer. Il fallut même suspendre les cérémonies du culte dans les églises pour y placer leurs blessés, car ils ne voulurent pas se contenter d'aucun autre arrangement ni permettre que leurs blessés fussent transportés ailleurs.

L'armée se divisa : une partie marcha sur Padoue, dévastant et saccageant presque toutes les maisons qui existent le long de cette route. Arrivé à cette ville, Augereau, qui commandait ce corps, irrité qu'à la première apparition de ses éclaireurs non encore bien connus on eût fermé les portes, en fit de très vives remontrances au représentant, ajoutant qu'il voyait là un dernier signe de la

mauvaise disposition du gouvernement vénitien envers la République française, et que s'il avait eu ses canons il aurait renouvelé l'exemple donné à Vérone.

Pendant que, dans les faubourgs voisins de la ville, ses soldats continuaient les rapines et les violences et que dans la ville même il était nécessaire de fermer en hâte la porte de l'église de S. Clément pour en empêcher la profanation dont un corps de Français la menaçait déjà, le même général voulut qu'on ordonnât à tous les sujets de consigner tous les chevaux, vivres, armes, équipages qui avaient été dérobés, acquis ou de quelque autre manière reçus des Autrichiens; il appuya cette demande de l'ultimatum de faire visiter militairement les maisons des habitants; il montra qu'il faisait une grande concession en abandonnant la prétention de se faire indiquer par le représentant les magasins et effets autrichiens qui avaient existé à Padoue et, loin de faire restituer aux habitants les biens volés, comme il l'avait promis, il toléra que ses soldats les vendissent publiquement.

Et, autant qu'on a pu le constater, la tenue de ces troupes a été semblable sur le reste de la route jusqu'à Montagnana où, après avoir, le soir, vendu les effets enlevés à un petit corps d'Autrichiens faits prisonniers, le lendemain matin on exigea que les acheteurs fussent obligés de restituer à l'armée les chevaux achetés par eux.

De même, l'autre partie de l'armée qui s'avança par Vicence suivit le même système, désola les villages de Angarano, Nove, Longa et autres voisins avec une telle fureur que jusqu'à Marostica on entendait les cris des malheureux habitants dépouillés de tous leurs biens, et des femmes à qui l'on arrachait des oreilles et du cou les ornements de quelque valeur, et les coups de fusil continuels tirés à ceux qui manifestaient quelque indignation ou essayaient de sauver leurs femmes et leurs filles de la licence de la soldatesque.

A Allavilla, les excès allèrent à un tel point qu'il fallut beaucoup d'habileté pour tranquilliser ces paysans qui s'étaient réunis en tumulte pour prendre les armes, bien qu'ils fussent sûrs d'être complètement exterminés.

Entre temps, à Vicence, le général Bonaparte menaçait de faire faire des visites militaires pour reconnaître les magasins autrichiens et s'en emparer, et ce fut une grande chance de réussir à le persuader que l'armée impériale, n'ayant fait qu'y passer, ne pouvait y

avoir de magasins. Dans ces environs, la licence militaire alla si loin que quelques soldats français ayant été surpris par une patrouille militaire vénitienne tandis qu'ils pillaient une misérable chaumière de paysans, osèrent faire feu contre elle. Excès qui fut reconnu par le propre aide de camp du général Masséna, lequel demanda qu'on mît en prison trois de ces soldats heureusement arrêtés par la patrouille et promit de faire lui-même un rapport au général.

Quelques partis de Français, après avoir vaincu les Autrichiens en Tyrol, s'étant dispersés sur les territoires vénitiens voisins d'Asolo et de Feltre, y volèrent aux habitants leurs chevaux, leurs montres, tous leurs objets précieux. Sur le pays de Feltre surtout, quiconque vint à passer sur la route qu'ils parcouraient fut dérobé et dépouillé sous prétexte que tout appartenait à l'Autriche, malheur auquel ne purent même pas se soustraire quelques voyageurs passés par la ville d'Arsié, où les Français entrèrent dans les maisons, prirent aux femmes leurs ornements de quelque valeur, leur argent, leurs effets et leurs comestibles. Une vingtaine pénétrèrent dans la ville de Feltre où, après avoir bu et mangé sans payer personne, ils commirent diverses violences et rapines, et laissèrent même un pauvre paysan mortellement blessé.

Au retour, comme le lendemain était jour de foire dans la ville de Fonsaro, ils dépouillèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent de leurs effets, de leur argent, des marchandises qu'ils transportaient.

Partout fut pareille la conduite arbitraire des Français, offensant les plus saints devoirs de souveraineté et de domaine territorial. A Orzinuovi, un officier français demanda au provéditeur vénitien de faire armer cette forteresse avec l'artillerie qui s'y trouvait, puis de lui laisser emporter cette artillerie pour fortifier le camp français voisin à Soncino. Et sur son juste refus d'obéir à pareille requête, il partit, menaçant de revenir sous peu avec une force suffisante pour vaincre cette résistance.

Le château de Pontevico a été occupé par 100 hommes de la ligne et 40 canonniers qui y ont commencé certains travaux sur les fortifications et, ayant occupé la forteresse de Legnago malgré les plus vives remontrances de ce provéditeur, ils se sont emparés de toute l'artillerie et des munitions qui s'y trouvaient. Finalement, dans la ville même de Brescia, les Français ayant reconnu à la douane l'existence de nombreux colis qui constituaient la pharmacie autri-

chienne, le général Soret a envoyé un officier et une escorte militaire pour les emporter et a répondu aux protestations que c'était en représailles pour les effets enlevés par les Autrichiens aux Français dans la surprise de cette ville.

La marche de ces troupes n'a pas été moins lourde aux sujets vénitiens à cause des très nombreuses prestations qu'ils ont dû fournir. A Bassano, on a exigé qu'on apportât dans l'espace d'un jour la quantité de vin, de pain, de bœufs, de foin, d'eau-de-vie et d'avoine nécessaire pour toute l'armée, et instantanément vingt charrettes et 140 bœufs d'attelage pour transporter le butin pris sur l'ennemi.

Presque plus grave encore fut pour cette ville et son territoire la nécessité d'avoir à faire transporter vers Legnago les bagages et les prises que l'armée française avait laissés en arrière dans sa marche, car comme il fallait pour cela 500 paires de bœufs, la ville ayant employé tous les siens fut contrainte de recourir aux pays voisins de Marostica, Asolo, Cettadella et Castelfranco et tandis qu'on espérait qu'en raison des engagements pris cette charge dût s'arrêter à Vicenza. Ces malheureux paysans furent contraints à avancer jusque sur le pays de Vérone où, arrivés dans le voisinage du fait d'armes qui a eu lieu là, 35 charrettes durent être abandonnées par leurs conducteurs pour sauver leurs vies.

A Padoue, pendant leur court séjour de vingt-quatre heures, après avoir, le matin, obtenu les approvisionnements nécessaires pour le corps de 12.000 hommes qui y campait, ils redemandèrent ensuite la fourniture d'une énorme quantité de pain dans les deux heures, pour laquelle, outre le travail extraordinaire de tous les boulangers, il fallut recueillir aussi le pain des monastères et des couvents ; finalement le soir, au moment de partir, ils réclamèrent du pain, du vin, de l'eau-de-vie, des sacs et des chars pour le transport des bagages, et tandis qu'ils exigeaient de la ville 12.000 rations de viande, les soldats cherchaient à vendre 20 bœufs volés aux Autrichiens.

Là aussi manquent beaucoup des bœufs qu'on a dû réunir d'Este, Monselice, Montagnana, pour transporter les bagages de l'armée française en marche vers Legnago ; les conducteurs ont abandonné leurs bêtes pour se soustraire aux violences des soldats français ; or, ils ont été contraints, à leur grand dommage et péril, de continuer leur voyage. Incessamment continuent des passages de petits

corps lesquels pèsent par leurs violences et l'entretien qu'ils exigent de vivres, logement et toutes autres choses.

A Vicence, outre la presque instantanée requête des vivres faite par l'armée que le magistrat ne put réunir qu'en se servant des charrettes et chevaux de toutes les familles nobles de la ville, en commençant par les siens, on demande aussi 4.000 paires de bottes, demande à laquelle il fut impossible de satisfaire entièrement.

Ensuite, étant arrivés là, les prisonniers et blessés autrichiens qui descendaient du Tyrol et à l'entretien desquels il semblait, d'après les avis des généraux français, qu'on devait subvenir en argent, l'officier directeur refusa de faire aucun compte, sous prétexte que le mot d'*argent comptant* n'était pas textuellement employé dans les papiers de ses généraux ; il fallut fournir pour leur transport 120 charrettes, préparer un logement à Montebello pour les blessés eux-mêmes, et ensuite tirer de la ville et des environs un nombre analogue de chevaux pour changer les bœufs qui n'auraient pu résister au long voyage de Vicence à Vérone.

Dans les pays d'Este et Montagnana enfin, il a fallu pourvoir le corps commandé par Augereau pendant son séjour ; il a fallu fournir chaque jour 10.000 rations de pain, 6.000 de viande, 6 barriques de vin, jusqu'à disposition nouvelle des généraux français. Et les charges supplémentaires imposées par l'armée française aux diverses provinces vénitiennes n'ont pas soulagé celle de Vérone de celles qui la désolaient. La ville de Vérone est surchargée de requêtes toujours croissantes pour l'entretien de 3.000 personnes qui composent les diverses administrations de toutes leurs armées, de très nombreux blessés qui remplissent les hôpitaux de Sainte-Euphémie et du Lazaret et d'un nombre immense de prisonniers autrichiens incarcérés dans les couvents, et la partie des troupes qui est restée sur le territoire continue, après avoir dépouillé de tout les habitants des villages, à exiger sa subsistance.

LA MONTANSIER

FONDATRICE ET DIRECTRICE DE THÉÂTRES

SOUS L'ANCIEN RÉGIME ET PENDANT LA RÉVOLUTION

« Une histoire *vraie* de Mlle Montansier, dit M. Maurice Tourneux, est encore à écrire[1]. » En effet, la petite histoire, qui coule à pleins bords, fourmille d'erreurs à son propos. Parmi ces erreurs, il y a des infamies qui ne comptent pas, vu leur source anonyme et impure. Il y a aussi des absurdités. Quelques notes critiques, quelques indications nouvelles ne seront pas inutiles au futur historien de la Montansier, s'il se révèle un jour.

*
* *

Marguerite Brunet naquit à Bayonne et y fut baptisée le 19 décembre 1730. Elle était fille d'un fabricant d'épingles, Joseph Brunet, qu'elle perdit à l'âge de cinq ans (d'après l'*Inventaire après décès* de la Montansier, étude Lardy). On peut supposer qu'elle fut privée aussi de bonne heure des soins maternels, s'il est vrai, comme le mentionne l'*Annuaire dramatique*[2] de 1821, qu'elle ait été élevée aux Ursulines de

1. *Bibliographie de l'Histoire de Paris*, t. IV (1906), p. 486, article *Montansier* (Marguerite Brunet, dite), *ad finem*.

2. Par Armand Ragueneau et Audiffret, in-32, 17e et 18e années, p. 383. Bib. nat. Inv. Yf. 1857. — M. L.-Henry Lecomte, auteur de *La Montansier, ses aventures, ses entreprises* (Paris, 1905, in-16 de 286 p.), indique à tort le seizième volume de l'*Annuaire*. Il ne semble pas, bien qu'il la critique, avoir lu attentivement cette nécrologie de 15 pages. — Jadin, dans la *Biographie Didot*, en extrait l'essentiel; mais Jadin cite de confiance l'*Annuaire nécrologique* de Mahul, qui, vérification faite, ne contient pas un mot sur la Montansier. — Rabbe, à quelques détails près, résume l'*Annuaire*, et relève les erreurs de la *Biographie Michaud*.

Bordeaux. Il ne faudrait pas juger de son instruction par les fantaisies — plus singulières d'ailleurs qu'inintelligentes — de son orthographe : en général, dans ses lettres, elle s'exprime avec force et clarté. Elle sortit des Ursulines, dit l'*Annuaire*, pour aller en Amérique : « ici, on la perd de vue pendant longtemps : il paraît qu'elle y resta quelques années. » Le chroniqueur, qui est un homme discret, officieux, et presque officiel[1], jette un voile sur la jeunesse galante de son héroïne. Le plus probable est que, de Bordeaux, elle vint à Paris habiter chez une tante par alliance, marchande de modes rue Saint-Roch, n° 12, Mme Montansier. On lui donna le nom de cette seconde mère ; et, si elle le garda, c'est peut-être parce qu'il sonnait mieux, mais c'est peut-être aussi par reconnaissance. Elle l'écrivait tantôt Montansier, tantôt Montencier, etc. Elle reprend d'ailleurs, dans les affaires, le nom de Brunet, et finit par s'appeler « Brunet-Montansier ». Dans quelques lettres, sous l'ancien régime, elle signe carrément : « De Montansier ». On voit qu'elle n'était pas fixée.

Un rapport de l'observateur de police Meunier (24 sept. 1756) exhumé des papiers de l'Arsenal par M. G. Lenôtre[2], dit qu'elle était connue à Paris dès 1748, donc à l'âge de dix-huit ans. Quant au voyage d'Amérique, c'est un conseiller à la troisième chambre des enquêtes, Burson, qui, nommé intendant de la Martinique (1749), l'aurait emmenée avec lui, et établie marchande de modes à Saint-Domingue[3]. On la

1. *L'Annuaire dramatique* était, sous Louis XVIII, « seul autorisé par l'intendant des Menus-plaisirs ».

2. *Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers*, 2e série, Paris (Perrin), 1903, p. 232.

3. On verra plus loin ses rapports suivis avec Paul-Ulric Dubuisson, un « colonial » du temps, qui avait fait une petite fortune « aux Iles ». Il est incidemment question d'un autre colonial, le « chevalier » Duplessis, dans son interrogatoire devant la commune de Paris. — D'après M. le vicomte de Reiset (*Le Carnet*, 1904, p. 25), elle se serait enfuie, à quatorze ans, de la maison des Ursulines pour s'engager dans une troupe de comédiens, à Bordeaux, et suivre, en Amérique, un beau comédien qui l'avait séduite. Point de preuve. Le même article affirme d'ailleurs que son père avait « un petit emploi dans la marine » (or il était mort) ; qu'elle obtint de débuter à la Comédie Française ; que son protecteur, Saint-Conty, était « puissamment apparenté » ; que Duhem l'aurait dénoncée

revoit à Paris cinq ans après, en assez bel équipage, dont deux nègres. Mais elle loge au troisième, rue Saint-Honoré, «chez le charcutier qui fait le coin de la rue Neuve-du-Luxembourg ». On la disait Provençale (à cause de son accent gascon et de son type méridional) — et fille d'un avocat (origine plus reluisante qu'un épinglier). Elle donne à souper, tient un salon de jeu à l'usage des désœuvrés de la noblesse : « sa partie », au dire de la charcutière, comprend MM. d'Esparbès, de Souvré, de Jonzac, de Bezons, de Seignelay, de Ximenès, de Villegagnon, de Puységur, de Viarme, le duc de la Trémoille, Thiroux de Montregard, etc. Elle vit de ces belles relations — plus ou moins authentiques, — et de la cagnotte, mais elle ne thésaurise pas.

On ne sait pas au juste quand lui vint le goût du théâtre : probablement avant son retour à Paris. L'*Annuaire* cité dit qu'elle joua *Nanine*[1] en province, et que, sans son accent, elle aurait débuté aux Français. En tout cas, elle ne paraît s'être distinguée dans aucun rôle, pas même dans celui de la fausse Gasconne de *M. de Pourceaugnac*[2]. Il est possible que, dans l'administration théâtrale, elle ait débuté par Nantes. Elle approchait de la quarantaine lorsqu'elle fit connaissance d'un M. de Saint-Conty — d'autres écrivent Saint-Contest[3] — qui « l'aida de tous ses moyens » à prendre la direction du petit théâtre de la rue Satory, à Versailles (1768). De là sortirent Mme Saint-Aubin, alors très jeune, Grammont, Amiel, Fleury : celui-ci, dans les *Mémoires* qu'on lui attribue, n'a que des éloges pour la Montansier, non sans quelques anecdotes devenues légendaires. Le succès de cette première entreprise stimula son ambition. Dès le

comme « amie des aristocrates » (or Duhem fit juste le contraire); enfin qu'elle se serait remariée « secrètement », octogénaire, au petit danseur Forioso, etc.

1. Rien d'invraisemblable, *Nanine* ayant été jouée, à Paris, en 1749.

2. *Annuaire*, p. 384, n. 1. — M. de Reiset la donne donc à tort comme une « célèbre comédienne » (*loc. cit.*, p. 23).

3. Il y a une famille normande, les Ballerie de Saint-Contest, sur laquelle on trouvera des détails dans le *Dictionnaire* de La Chesnaye de Desbois. Il n'y a pas de Saint-Conty : mais ce nom peut bien être un nom de guerre ou de théâtre.

temps de la Du Barry, elle se poussa en cour par le moyen classique des gentilshommes de la Chambre. Peut-être aussi amusa-t-elle Marie-Antoinette en rupture d'étiquette. Quoi qu'il en soit, elle acquit à bon compte[1] un terrain donnant sur le parc pour y construire le grand théâtre de la rue des Réservoirs, de concert avec Saint-Conty. Celui-ci mourut à trente-deux ans, et elle demeura seule propriétaire.

Le privilège royal du 19 mai 1777, enregistré en Parlement, lui accordait pour vingt ans la régie et la direction des théâtres de Versailles, Fontainebleau, Saint-Cloud, Marly, Compiègne, Haute et Basse-Normandie, « et autres villes ». Elle était officiellement chargée d'organiser les spectacles à la suite de la Cour. Ne pouvant suffire à la tâche, le 25 juillet 1779, elle fut amenée à contracter une société avec un mauvais acteur dont elle s'était engouée et qu'elle devait épouser vingt ans après, Honoré Bourdon, dit De Neuville[2]. Il était bien bâti, et portait beau, bien qu'il fût un peu voûté[3]. Elle s'en montra jalouse, ce qui semble impliquer, vers la cinquantaine, quelque fidélité. Elle crut le tenir par l'intérêt. Dans les saisons ou représentations de province qu'il avait à gérer, elle fermait les yeux sur le produit des recettes; mais si elle apprenait *quelque chose,* elle faisait valoir énergiquement ses droits. Cependant, ils paraissent avoir été douteux quant au théâtre de Rouen, dont M. C. Hippeau a raconté les vicissitudes[4]. Neuville l'emporta une première fois, et définitivement (nous le verrons) douze ans après.

Dans l'intervalle, la Montansier eut assez de bonté et d'in-

1. Le terrain coûta 3.333 livres 6 sous 6 deniers, d'après l'*Inventaire* de l'étude Lardy. — Il appartenait à Thiery, valet de chambre du roi.

2. Elle écrit souvent : « Nœuville »; peu importe puisque c'est un nom de fantaisie. Il était né à Onde-Fontaine, près Caen, le 31 mai 1736. Elle était donc son aînée de six ans.

3. *Correspondance littéraire,* éd. Tourneux, t. VIII, p. 24.

4. D'après M. C. Hippeau, le privilège des théâtres des généralités de Rouen Caen, Alençon, obtenu par l'entremise du duc d'Harcourt, gouverneur de la Normandie et de M. Campan, secrétaire du cabinet de la Reine, ne nommait que Neuville. La Montansier explique la chose autrement dans une lettre du 12 juin 1779 au duc d'Harcourt, citée par M. C. Hippeau lui-même, *Le Comédien De Neuville,* Rouen, 1862, in-8°. Bib. nat. Ln^{27} 15153, pièce.

fluence pour le sauver à deux reprises des mains de la justice : la première fois, à l'occasion d'un coup d'épée qu'elle en avait reçu au bras, à Versailles, un soir qu'elle était venue le surprendre en conversation amoureuse et avait essayé de forcer sa porte (16 décembre 1781); la seconde fois, à Rouen, à propos d'un coup de couteau dont il avait blessé grièvement, chez lui, un garçon coiffeur (15 mars 1782). Cette fois, les perruquiers de la ville s'étant ameutés, il fallut que Neuville se cachât et s'enfuît : il obtint, en 1784, des lettres d'abolition[1]. Dans cette Cour dissolue, où elle tenait sans doute le fil de maintes intrigues galantes, la Montansier était donc une puissance[2]. Sa troupe, où figurèrent Crétu, Mlle Joly, Mlle Lillié « le rossignol », et Mlle Mars, enfant, rayonnait sur la Normandie, et aussi, d'après l'*Annuaire,* sur les villes de la Loire, Orléans, Tours, Angers, où elle envoyait, de temps à autre, un ou deux de ses meilleurs sujets. Elle résolut de faire la conquête de Paris, et même du royaume : et cette ambition n'était pas déraisonnable, si l'on tient compte des précédents.

*
* *

Le premier privilège théâtral accordé en France, dont on connaisse le texte, avait été signé par Louis XIV, contresigné par Colbert, le 28 juin 1669, en faveur du poète Pierre Perrin : « Nous avons audit sieur Perrin, disaient les lettres patentes, accordé et octroyé, accordons et octroyons... la permission d'establir en nostre bonne ville de Paris et autres de notre royaume, des académies composées de tel nombre et qualité de personnes qu'il avisera, pour représenter et chanter en public des *opera* et représentations en musique en vers françois, pareilles et semblables à celles d'Italie. » Dès 1672,

1. En 1786, il habite au Palais-Royal, n° 112, puis n° 105, comme en témoignent trois procès-verbaux de police où figurent son nom et ses adresses (Arch. nat. Y 15680 et 15681). Le premier (15 fév. 1786) fut rédigé sur les plaintes d'un tailleur, son créancier, qu'il avait, au lieu de le payer, saisi aux cheveux, terrassé, et blessé à la main et au poignet (Communication de M. René Farges).

2. Voir l'excellente monographie de M. P. Fromageot, *Le Théâtre de Versailles et la Montansier*. Versailles, 1905, in-8° de 67 p. Bib. nat. 8° Y f 1513.

Lully dépossédait Perrin; et l'année suivante, à la mort de Molière, il obtenait la jouissance de la salle du Palais-Royal. Cette salle fut incendiée une première fois en 1763. Reconstruite par Moreau, elle se rouvrait en 1770. Second incendie le 8 juin 1781. C'est alors que Lenoir, en quatre-vingt-six jours, éleva la bâtisse de la Porte-Saint-Martin, qui put être inaugurée le 27 octobre de la même année. En somme, la glorieuse carrière de « l'Académie royale de musique » avait été semée de catastrophes. Indépendamment des incendies, les vingt-huit administrations successives de cet établissement n'avaient jamais connu que le déficit, depuis le sieur Perrin jusqu'au sieur De Vismes en 1779. Dans les seules années 1778-1779, la Ville de Paris y avait perdu pour sa part 595.958 livres. Necker et Maurepas obtinrent alors du Roi une contribution annuelle de 150.000 livres.

Or, dans un mémoire au baron de Breteuil[1], ministre de Paris et de la maison du Roi, Mlle Montansier s'engageait à verser elle-même cette somme, à condition que la Compagnie formée par ses soins obtiendrait le privilège de tous les théâtres du royaume, — *tout comme Perrin en 1669*. Rien ne serait changé quant au mode général d'administration. Les ministres se partageant alors l'administration du territoire, l'on correspondrait avec chacun d'eux suivant les localités. Comme par le passé, on acquitterait les honoraires ou redevances d'usage aux bureaux des gouverneurs et commandants pour le Roi dans les provinces, le droit des pauvres, etc. L'on s'entendrait à l'amiable avec les entrepreneurs et directeurs en possession, pour se charger du loyer de leurs salles, acquérir les décors et accessoires de théâtre, etc.

On sait que les fermiers généraux avaient leur homme de paille, leurs traitants, leurs partisans. Il est clair que la ferme générale des théâtres proposée au baron de Breteuil était une

1. D'après C. Hippeau, *loc. cit.*, p. 21. Il analyse ce mémoire et en donne la date : 1784. S'il le trouve outrecuidant, insensé, c'est évidemment qu'il ignore les précédents, et en particulier la charte de fondation de l'Opéra. Au reste, les finances étant obérées, la mode était aux monopoles, aux privilèges : dans le nombre, on peut citer un projet d'assurance d'État sur la vie.

opération du même type et que, dès ce moment, la Montansier servait de prête-nom à des commanditaires, capitalistes en mal de gros revenus, gens en place, courtisans habiles à trafiquer de leur influence. La combinaison échoua. La femme d'affaires, sans rien délaisser de ses autres entreprises, se rejeta sur le Palais-Royal, ou plutôt sur le palais-marchand [1], que le duc d'Orléans, obéré, louait ou vendait en détail.

Les jardins royaux, Tuileries, etc., n'étaient alors ouverts qu'aux gens de la bonne société, convenables, bien vêtus; on redoutait les assemblements illicites, les voleurs à la tire, les semeurs de faux bruits, les débitants de « nouveautés », c'est-à-dire de libelles satiriques ou obscènes, les intrigants, les agioteurs, les prostituées. C'est le duc d'Orléans qui, le premier, donna *chez lui* toutes facilités à ce monde interlope, et lui assura une impunité relative. La police n'y eut ses entrées que difficilement, occasionnellement, comme par exemple en vertu d'une lettre royale du 19 avril 1787, vu « la multiplicité des faiseurs de fausses lettres de change » [2]. Le Palais-Royal n'en demeura pas moins la « capitale de Paris » comme disait Sébastien Mercier [3]. Or il y avait, au bout de la galerie de Beaujolais (actuellement, péristyle de Joinville), une petite salle de spectacle aménagée en 1783 pour des marionnettes, puis pour une troupe d'enfants qui jouaient des pantomimes. C'est sur ce théâtre, dit des Beaujolais, que la Montansier jeta d'abord son dévolu.

A quelle époque? M. Lenôtre [4] croit que c'est après les journées d'octobre, lorsqu'elle comprit qu'à Versailles « les

1. Édifié par Louis de 1780 à 1784. — En 1790, les operations du duc d'Orléans lui avaient rapporté déjà 10 millions. Voir mon article de la *Grande Encyclopédie*, t. XXV, p. 826, le livre de J. Vatout sur *Le Palais Royal* (1847), et surtout l'introduction de M. Tuetey au t. II de son *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution* (1894).

2. H. Monin, *État de Paris en 1789*, Paris, 1889, in-8°; pp. 384, 629.

3. L'attraction devint plus forte encore, après que la démolition des anciens Quinze-Vingts (rue de Rohan) eut permis de dégager au sud la rue de Richelieu (Lettres patentes de décembre 1779).

4. *Ouvr. cité*, p. 240. M. Lenôtre renvoie à l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 25 juillet 1866.

beaux jours de son théâtre étaient passés. — La scène (des Beaujolais), dit-il, était petite, le plafond bas, la salle étroite. La Montansier acheta pour 570.000 livres cette baraque, que l'architecte Louis transforma en un théâtre confortable, et, par miracle, presque vaste », inauguré le 12 avril 1790.

On ne voit pas trop cette femme d'affaires achetant pour 570.000 livres une baraque. Voici ce qu'on lit au *Sommier* des biens nationaux de la Seine[1], section de la *Butte-des-Moulins, Palais-Égalité,* article 5 :

« Rez-de-chaussée avec entresol de l'arcade n° 76[2]. *Origine :* d'Orléans, condamné. *Valeur :* 9.000 francs. *Valeur locative :* 500 francs. *Emploi :* vacant. *Observation :* Cet objet fait partie des arcades vendues à la citoyenne Montansier par d'Orléans, le 14 avril 1788, et avait été réservé par lui pour le logement d'un Suisse. » D'autre part, l'*Inventaire après décès* contient la mention suivante : « Titres de propriété de 11 arcades du Palais-Royal, n°s 68 à 78, qui ont appartenu aux sieur et dame de Neuville et qui depuis ont été vendues. » Et, dans leur acte de mariage, on lit : « Par contrat passé devant Me Rouen et son confrère le 15 juin 1789, ils avaient acquis du duc d'Orléans 13 arcades faisant partie du pourtour du Palais-Égalité, moyennant 570.000 livres payables aux époques déterminées par ce contrat et qui étaient encore dues. » Il est vraisemblable que le premier contrat ne concernait que les deux arcades terminales avec la soi-disant « baraque » ; que le second, complétant et embrassant le premier, concernait onze arcades en tout, pour le prix de 570.000 francs ; et que, dans l'acte de mariage sous le régime de la communauté, les deux arcades de 1788 sont venues faire double emploi, d'où le nombre de treize. Quoi qu'il en soit, par ses dates, l'acquisition n'a aucun rapport avec les journées d'octobre et le retour forcé de la famille royale aux Tuileries[3].

1. Archives de la Seine.

2. Les numéros des arcades n'ont pas changé.

3. On croit généralement que le duc d'Orléans s'était contenté de louer ses arcades. Or il avait commencé à en vendre dès 1787 au moins : les n°s 13, 14, 15 au libraire Gattey ; le n° 104 à la dame Gomand. Les contrats de vente, par-devant

D'autre part, peut-on imaginer qu'à cette époque, le Roi ait quitté Versailles « malgré les supplications de la Montansier qui dépêcha ses comédiens pour arrêter les voitures de la Cour[1] »? C'est là une des nombreuses inventions de ceux qui voulurent la faire guillotiner, sous la Terreur. Nous verrons plus tard comment elle y a répondu.

*
* *

La Montansier gagnait au contraire beaucoup, — du moins en espérance, — à la rentrée du Roi dans sa capitale. Il ne faut pas oublier, en effet, que Paris et la maison du Roi ressortissaient alors au même ministère; que le privilège de l'entreprenante directrice avait encore huit ans à courir, et qu'il comportait l'organisation de tous spectacles à la suite de la Cour : or, de par la Révolution, la Cour était fixée aux Tuileries. La Montansier avait donc le droit incontestable de faire concurrence aux théâtres parisiens, petits ou grands : et c'est ce qu'elle fit, sans s'inquiéter des genres. Toutefois, au théâtre du Palais-Royal qui prit son nom, — ou plutôt qui n'en avait aucun, c'est le public qui le baptisa, — elle donna principalement des opéras italiens ou du genre italien, avec paroles en français. La bâtisse de la Porte Saint-Martin, si mal située dans le Paris de cette époque, n'avait qu'à se tenir! Quant au théâtre récemment ouvert sous la protection de Monsieur (théâtre Feydeau), on y jouerait devant les banquettes[2]!

Les intérêts menacés, les vanités exaspérées se coalisèrent. C'est tout ce qu'il faut retenir des libelles abominables, et, bien entendu, anonymes, qui parurent contre elle en 1789 et

Rouen (= Me Lardy, 6, boulevard de la Madeleine) sont des 6 juillet et 13 août 1787. — On verra plus bas que la Montansier acquit encore trois autres arcades, mais seulement en l'an VII, aux numéros 178 à 180. Les onze arcades, 68 à 78, furent cédées pour un tiers à un nommé Gardeur; mais ce tiers fut racheté par la Montansier et Neuville, le 14 floréal an III (Arch. de la Seine, Lettres de rectification du 16 brumaire an IV, no 6250 *bis*, série C).

1. G. Lenôtre, *ouvr. cité*, p. 240.

2. Les actes relatifs à ce théâtre sont conservés dans les minutes de Me Joret, notaire à Paris. Nous le remercions de son bienveillant accueil.

1790, et dont M. Lecomte a donné de trop abondants extraits. Cette femme sexagénaire devient la « Ribaude du Palais-Royal », l'universelle procureuse de tous les vices de la Cour et de la Ville, la matrone des « non-conformistes » et des tribades. La malheureuse reine de France est traînée vive dans ce flot d'ordures. Suivant la mode du temps (ô Jean-Jacques!) elle-même confesse sa lubricité contre nature[1]. On pense bien que Neuville, « le Roué » (au sens propre du mot), n'est pas épargné; acteurs et actrices du nouveau théâtre figurent dans ce cortège de Cythère, de Lesbos et de Gomorrhe[2].

La Montansier « n'opposa que le silence à la rage factice de tous ces scélérats »[3] de plume. — Notons de suite que lorsqu'elle eut, sous la Terreur, à subir l'interrogatoire de la Commune, il ne fut pas du tout question des infamies de 1789 et 1790. Il aurait fallu être bien crédule, pour n'en pas reconnaître la véritable origine : l'envie, l'éternelle envie des impuissants et des malchanceux. D'ailleurs elle s'était fait des amis tant par son obligeance, « qu'en ayant toujours soin d'avoir dans sa troupe un choix des plus jolies actrices » (Rabbe).

Le théâtre Montansier, pour l'ouverture duquel le district de Saint-Roch insistait dès février 1790[4], trouva des champions parmi les révolutionnaires. C'était le premier, affirmait l'un d'entre eux, qui eût dû son existence au « Code de la liberté ». Assertion maintes fois répétée, et absolument fausse! La liberté des théâtres ne date que du 13 janvier 1791, et le théâtre de la Montansier ouvrit le 12 avril 1790. Bien plus, en vertu de son privilège, elle exigea une redevance des administrateurs du théâtre de Monsieur, et le Châtelet lui donna raison sans appel possible, les tribunaux de district n'ayant

1. *Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette.* Londres et Versailles, chez la Montansier, hôtel des Courtisanes, 1789. (Lecomte, *La Montansier*, Paris, Juven, 1905, in-16 de 286 p.; pp. 33 à 89.)

2. *La Ribaude du Palais-Royal...* par le sieur Neuville, dit le Roué... Paris, 1790, in-18, 60 p. et 8 gr. — Réimprimé en 1872.

3. *Annuaire dramatique* de 1821 (cité plus haut), p. 397.

4. S. Lacroix, *Actes de la Commune*, 1re série, t. I, p. 223, 381, 386.

pas encore été installés. Saisie par Rabaud de cette contestation, la Constituante passa à l'ordre du jour[1]. Les deux théâtres donnaient de la musique italienne. Mais celui du Palais-Royal avait un adroit parolier, qui savait traduire en français musical les livrets italiens, et en produire aussi d'originaux. C'était Paul-Ulric Dubuisson, qui dès 1786 transcrivait ainsi *Le roi Théodore*[2], musique de Paisiello (livret italien de Casti). Outre cet opéra qui fut repris le 28 octobre 1790, Dubuisson donnait la même année, au théâtre Montansier : *Les époux mécontents; — Hélène et Francisque; — L'arbre de Diane; — Le maître généreux; — Le curieux indiscret.* Il faisait l'éloge de la maison, et le sien propre, dans le *Moniteur*[3].

L'heureuse directrice s'était installée à quelques pas de sa recette, au-dessus du café de Chartres, arcade 82 du Palais Royal; les fenêtres, exposées au midi, donnaient sur le jardin dans toute sa longueur, jusqu'aux galeries de bois, appelées aussi des Tartares. Foyer et salon tout ensemble, son appartement s'ouvrait à tout le monde : auteurs dramatiques, musiciens, artistes, politiciens, journalistes, joueurs, femmes à la mode. En janvier 1791, elle consentit à contracter une « société universelle » avec son Neuville, garde du corps devenu indispensable au milieu de la cohue révolutionnaire[4].

1. *Moniteur, Réimpression,* t. VII, p. 183.

2. Le 28 octobre, à Fontainebleau, cette pièce fut jouée pour la première fois devant la Cour par la troupe de la Montansier. Ensuite elle reparut souvent à Versailles, avec le plus grand succès. Elle fut reprise au Palais-Royal le 28 octobre 1790. D'après Quérard, l'édition est de 1786. — Dubuisson fit partie du syndicat d'auteurs dramatiques qui, sous la direction de Beaumarchais, revendiqua les droits de propriété littéraire méconnus par les directeurs de spectacles. Leur fondé de pouvoirs était Framery, et leur notaire, Me Rouen, celui même de la Montansier. Le 17 septembre 1791, Dubuisson est un des 43 signataires de la Pétition contre la représentation, en France, de pièces françaises traduites en langues étrangères sans l'autorisation de leurs auteurs (Arch. nat., AD VIII, pièces 13 et 14).

3. Supplément du 12 juin 1790; *Moniteur, Réimp.*, t. IV, p. 608. — L'article est signé « Mélophile ». Comme Mélophile porte aux nues des pièces de Dubuisson (sans écrire ce nom qui figurait sur les affiches) notre attribution saute aux yeux. Il daube sur les paroliers du théâtre Feydeau, et dit de lui-même, à la troisième personne : « Il a la triture de ce genre, qui doit être d'une prodigieuse difficulté. »

4. C'est pendant la clôture pascale de 1791 que Louis réussit à doubler la longueur et la largeur de la salle (*Annuaire dramatique* de 1821, cité plus haut). —

Il est bien possible aussi que cette brute ait réussi à la terroriser.

Après le manifeste de Brunswick et le 10 août, au moment où la marche des Prussiens mettait la patrie en danger, celle qui passait, — ni plus ni moins que la princesse de Lamballe, — pour avoir favorisé et partagé les « déportements » de Marie-Antoinette, ne pouvait manquer de courir les plus graves dangers. Le bruit fut répandu que le théâtre Montansier recélait, à la disposition des traîtres, nombre de fusils et autres armes. « Mlle Montansier, dit le *Moniteur*, a repoussé cette calomnie dans un placard[1]. » Elle fit mieux; le 3 septembre 1792, elle se présentait à la barre de la Législative, donnant le bras à Neuville, à la tête de quatre-vingt-cinq artistes et ouvriers de son théâtre. Ils demandèrent et obtinrent de former une compagnie franche, dans le bataillon sectionnaire de la Butte-des-Moulins. Hérault de Séchelles, président, accorda aux artistes citoyens les honneurs de la séance. Ils partirent pour le camp de la Lune[2] et n'en revinrent que six semaines après, lorsque l'ennemi eut évacué le territoire. Plusieurs même restèrent sous les drapeaux, comme Dufresse, qui devint aide de camp du général Moreton. Mais ce ne fut point le cas de Neuville. D'abord, il convient de rappeler qu'il avait alors cinquante-six ans! Ensuite, il eut à Reims un accident de cheval, et la vieille Montansier s'empressa de rejoindre son vieux beau pour le ramener au logis. Elle était la seule qui, spontanément, eût suspendu ses représentations théâtrales. De plus, elle avait garanti à ses pensionnaires — ou à leurs familles — la totalité de leurs appointements pendant cette relâche pour la Patrie[3].

L'*Inventaire* de l'étude Lardy mentionne effectivement, à la date du 31 janvier 1791, des arrangements pris avec Durand, maître maçon, en vue de cet agrandissement.

1. *Moniteur, Réimp.*, t. XIII, p. 650, col. 2 (10 septembre 1792). — Le placard nous est inconnu.

2. Le 14 septembre.

3. Cf. *Revue d'art dramatique*, janvier 1792. — Parmi les compagnons d'armes de Neuville, on cite : Gallet, auteur du *Ballet de Bacchus* à l'Opéra; Sevestre,

Or il advint qu'après Jemmapes, Lays et d'autres artistes de l'Opéra furent envoyés par le Conseil exécutif, au général Dumouriez, afin de lui faire fête. Ils arrivèrent avec une affiche dont le texte, ironique pour les Autrichiens vaincus, a été souvent reproduit. Il me paraît authentique. Sans doute, le lieu et la date de la représentation, « le 12 novembre 1792, en vue d'Anderlecht », sont avec raison contestés par M. Chuquet. Mais ce ne fut que partie remise, puisque, deux jours après, Dumouriez et son état-major entraient à Bruxelles; et il dit dans ses mémoires qu'il eut un jour à dîner chez lui « ces virtuoses de l'opéra... beaucoup plus sages que les ministres qui les avaient envoyés »[1].

Saisie d'une belle émulation, et forte des sentiments patriotiques dont elle avait donné le témoignage, la Montansier obtint d'aller les propager en Belgique. Cette « campagne » a été racontée avec humour par M. Ch. Gailly de Taurines, non sans des détails que M. Maurice Tourneux trouve « singulièrement suspects ». Ce n'est pas mon impression. M. de Taurines est très précis quant aux dates. Il s'appuie principalement sur trois lettres de la directrice, des 26 novembre 1792, 4 et 8 janvier 1793, au ministre Lebrun-Tondu, qui sont conservées aux Archives nationales. Sans doute, au point de vue strictement historique, il abuse du style direct et du dialogue. Mais le fond est exact, c'est-à-dire conforme aux documents.

La troupe parisienne s'empara un peu militairement du théâtre de la Monnaie, où l'on déclamait, dans *Pierre le Cruel* :

Un roi, même coupable, est un objet sacré.

Pierre le Cruel fut remplacé, non seulement par le répertoire

mort directeur des théâtres de la Seine hors Paris; Gilbert, mort le 3 avril 1821, chef d'orchestre chez Mlle Montansier et aux *Variétés*, pendant quarante ans (*Annuaire dramatique* de 1821, p. 387).

1. Une phrase de Danton, 26 ventôse an II (17 mars 1794), rappelle le texte de cette affiche. Or Danton fut, en décembre 1792, commissaire en Belgique. Voir *Moniteur, Réimp.*, t. XIX, p. 715. La mission de l'Opéra se place entre le 4 et le 20 décembre. V. *Chronique de Paris*, 4 et 20 décembre 1792.

ordinaire du Palais-Royal, mais aussi par des pièces de circonstance, anti-catholiques et ultra-patriotiques, qui n'eurent guère le don d'enthousiasmer les bons Belges. La mission de propagande ne dura pas trois mois[1]. Elle n'avait pas coûté 100.000 livres à la République, comme le dit M. de Taurines, mais la moitié à peine, si l'on opère la réduction de la somme en assignats[2]. Le prince de Cobourg y mit fin par sa victoire à Neerwinden (18 mars). La Montansier ne put tenir, comme elle l'avait promis au public, jusques et y compris Pâques[3]. Elle s'enfuit avec ses pensionnaires, juste à temps pour échapper aux Autrichiens, abandonnant son « magasin », c'est-à-dire les malles de costumes et accessoires, et oubliant sa montre, à moins qu'au dernier moment elle ne l'eût mise en gage. Sans doute, sur les routes encombrées, « fléchissait-elle sous le poids de la fatigue » ; mais, « sous celui du remords », comme le suppose M. de Taurines, il y a lieu d'en douter[4].

*
* *

Les envieux n'avaient pas chômé pendant son absence. Le conventionnel Duhem reçut un beau matin une médaille contre-révolutionnaire, de la grandeur d'un écu de six livres, à l'effigie de Louis XVI, avec ces mots : « Roi de France et de Navarre. Louis XVI, né à Versailles le 23 août 1754; roi le 10 mai 1774; martyrisé le 21 janvier 1793. » A cette médaille était joint le billet anonyme suivant : « La Montansier, payée par la France à Bruxelles, y a apporté de ces médailles[5], et la jeune Crumpipen, maîtresse de Dumouriez, en a distribué

1. Du 2 janvier au 23 mars. C'est le 24 que les Autrichiens réoccupèrent Bruxelles. Voir Ch. Gailly de Taurines, *Une campagne en Belgique : La Montansier à Bruxelles* (*Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1904).

2. Son *mémoire* au ministre porte 53.320 liv. 14 s. 6 d. de dépenses. Elle avait reçu 33.000 liv. assignats. Elle réclamait la différence, pour les frais matériels de l'entreprise, et la *faveur* d'une indemnité pour ses artistes.

3. Depuis 1790, c'était sa marotte de jouer les jours de fêtes consacrées par l'Église. C'était aussi son intérêt. La municipalité de Paris, comme celle de Versailles, s'y opposa alors.

4. Article cité, *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1904, p. 683.

5. Elle était arrivée à Bruxelles dix-neuf jours avant l'exécution de Louis XVI !

partout. » Duhem fit part de cet envoi et de cet avis, qu'il taxa « d'espièglerie », d'abord à ses collègues du Comité de Sûreté générale, puis à la Convention (12 mars 1793). Il conclut : « J'ai pris des renseignements sur la conduite de la Montansier. Elle est à Bruxelles, où Delacroix m'a assuré qu'elle avait rendu de grands services à la liberté, en donnant gratis, pour l'instruction du peuple, des pièces très révolutionnaires. Nos acteurs ont converti plus d'aristocrates que les aristocrates ne pervertiront de patriotes. »

Mais, quinze jours après, le vaincu de Neerwinden passait au camp autrichien ! Ses amis tombaient au rang des suspects... Danton lui-même. Le brevet de patriotisme que Duhem avait délivré à la Montansier allait se retourner contre elle ! Les dénonciations devinrent d'autant plus nombreuses, d'autant plus pressantes, qu'elle s'était préparé une rentrée triomphale, en faisant construire à son usage, par l'architecte Louis, un théâtre nouveau de fond en comble, isolé de toutes parts et admirablement aménagé, — sans abandonner d'ailleurs ni celui de Versailles, ni celui du Palais-Royal. Elle entendait faire concurrence à l'Opéra de la Porte-Saint-Martin, dont elle avait en vain sollicité l'entreprise en 1790[1].

Le terrain, situé dans l'enclos de l'ancien hôtel Louvois, en face de la Bibliothèque nationale, était délimité par la rue Richelieu (= de la Loi) et trois autres rues; contenance : 575 toises carrées. Elle l'acquit du citoyen Cottin, administrateur de la Caisse d'escompte, par contrat devant Rouen[2] et Robin, le 7 décembre 1791, moyennant 460.400 livres[3], à payer en douze annuités. Léonard Mouchonnet, entrepreneur de bâtiments à Paris, s'engageait, au mois de janvier suivant, à construire la salle de spectacle, des bâtiments au pourtour, et à se charger des douze premières décorations. A la livraison

1. Arch. nat. AD VIII, 44, 5e liasse, 27 *bis* (Rapport de MM. les commissaires de la Commune relativement aux spectacles, in-4° de 34 pages, p. 27).

2. Rouen est représenté actuellement par Me Lardy (6, boulevard de la Madeleine) auprès duquel j'ai rencontré toutes facilités pour ce travail. C'est un devoir pour moi de l'en remercier ici.

3. Soit environ 200 livres le mètre carré.

de la salle, il lui serait payé un acompte de 350.000 livres, et, quant au surplus de ses mémoires acceptés, 60.000 livres par an, tant capital qu'intérêts réunis, à commencer le premier payement en janvier 1794. La Montansier avait soldé, de ses deniers, 55.250 livres sur le prix du terrain, s'engageant à payer le reste par annuités de 60.000 livres, à partir de 1792; des prêteurs et commanditaires lui avaient fait confiance, soit à elle, soit à Mouchonnet, pour tout le surplus.

C'était un jeu pour l'architecte Louis de faire les plans et devis d'un nouveau théâtre, depuis qu'il avait édifié celui de Bordeaux, son chef-d'œuvre, où s'élève aujourd'hui sa statue. Mais il y avait aussi des bâtiments annexes, dont la Montansier entendait tirer bon parti; et puis, les maçons demandent du temps : en sorte que si le « Théâtre-National » fut peut-être « livré », suivant les conventions, au jour de la Pentecôte de l'année 1792, la salle n'ouvrit que l'année suivante. La hauteur et l'amplitude de la scène[1], les décors qui montaient et descendaient au lieu de rouler sur galets, le chauffage, les réservoirs d'eau en cas d'incendie, la commodité exceptionnelle des dégagements, tout était fait pour contenter et rassurer le public[2]. La liberté absolue des théâtres permettait d'ailleurs d'aborder tous les genres, de donner ce que nous appelons la « pièce à spectacle », la grande pantomime, « oubliée depuis Servandoni », le célèbre directeur de la *Monnaie*.

*
* *

« On est en pleine Terreur, dit M. G. Lenôtre[3], et voilà la Montansier prête à inaugurer son grand théâtre de la rue Richelieu; jamais son activité n'a été plus folle; déjà on équipe les décors » (etc., etc.), « quand la Commune de Paris

1. Profondeur, 75 pieds; largeur, 75 pieds; hauteur, 100 pieds.

2. Pour une plus ample description, renvoyons à l'ouvrage déjà cité de M. Lecomte, et à Marionneau, *L'architecte Louis*, Bordeaux, 1871, gr. in-8°, enfin à Albert de Lasalle, *Les treize salles de l'Opéra*, Paris, 1875, in-8°.

3. Ouvr. cité, p. 245.

confisque le nouveau théâtre et, pour s'éviter les récriminations de la propriétaire, décerne contre elle un mandat d'arrêt. »

Décidément, la « petite histoire » ne pratique pas volontiers l'art de vérifier les dates! Ici, la chose est facile. Le *Théâtre National* ouvrit, — par bravade anticatholique, — le 15 août 1793, jour de l'Assomption[1]; le 9 novembre, les affiches annonçaient l'engagement de Molé, qui devait jouer Alceste, du *Philinte;* et ce fut le 23 brumaire = 13 novembre, donc trois mois après l'ouverture, que Chaumette, faisant chorus avec le n° 310 du *Père Duchesne*, dénonça devant le Conseil de la Commune la citoyenne Montansier. De quoi l'accusait-on? D'avoir des intelligences avec les Anglais; d'avoir puisé chez eux une grande partie des fonds qui avaient servi à la construction de son théâtre[2]; de mettre en danger, en cas d'incendie, la Bibliothèque nationale qui y faisait face, etc.

Chaumette ne faisait, à son dire, que rendre compte des dénonciations qui lui avaient été adressées. L'une d'elles portait vraisemblablement : « Elle veut donc mettre le feu à la Bibliothèque nationale! » façon de parler que ses ennemis affectèrent de prendre au pied de la lettre. Mais Chaumette ne paraît pas lui avoir attribué une intention aussi absurde que criminelle[3]. — Hébert appuya « personnellement » le réquisitoire de Chaumette. Il avait reçu des renseignements contre elle; et, de plus, il lui avait été offert une loge pour s'engager à se taire. Bref, le Conseil de la Commune décida l'arrestation de la Montansier comme suspecte; Chaumette obtint de plus que dorénavant le personnel des théâtres de Paris passerait sous la censure municipale[4].

1. Il donna un prologue, *La Baguette magique*, en l'honneur de l'architecte; — *Adèle et Paulin*, drame en trois actes par Delrieu; — *La Constitution à Constantinople*, comédie, par Lavollée; — et un ballet avec trois danseuses premiers sujets de l'Opéra, plus... les chevaux de Franconi.

2. On disait aussi que la Reine lui avait fourni 50.000 écus.

3. D'après le *Moniteur* (*Réimp.*, t. XVIII, p. 426, col. 2) il fit observer que « le théâtre étant près de la Bibliothèque nationale, il met en danger cet établissement précieux, dans le cas ou le feu se manifesterait dans ce spectacle ».

4. Rappelons que dès le 1er septembre, les ex-comédiens du Roi qui formaient, par scission avec le théâtre de la République (Palais-Royal), le théâtre de la Nation,

Le jour même, il fut procédé à la fermeture du Théâtre National. L'affiche portait une pièce de Dubuisson, *Lucinde et Raymond*[1]. Cet auteur, qui sans doute présidait à la répétition, fut donc des premiers averti du danger que courait la directrice. Il prit sur lui de menacer Hébert, Chaumette, toute la Commune, du mécontentement de Robespierre. De fait, — quoi que l'on pût penser de la portée des dénonciations, — il est clair que leur teneur n'intéressait pas seulement la police municipale, la sécurité, mais bien la Nation elle-même, aux prises avec l'étranger et les « conspirations de l'étranger ». Le dernier mot appartenait aux Comités de Salut public et de Sûreté générale. L'usurpation du Conseil de la Commune était soutenable en droit : depuis un mois et plus (19 vendémiaire an II = 10 octobre 1793), sur le rapport de Saint-Just, la Convention, en proclamant le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, avait placé en principe tous les agents d'autorité, Conseil exécutif, ministres, généraux, *corps constitués*, sous la surveillance du Comité de Salut public. En appeler à Robespierre, c'était donc, en réalité, rappeler la Commune au respect de la Convention, du Comité, de la Loi. Mais le gouvernement révolutionnaire n'était pas encore organisé : il ne le fut que le 14 frimaire (4 décembre), et, d'autre part, le 14 août 1793, la Convention avait rendu un décret autorisant « les Conseils des Communes à diriger les spectacles, et y faire représenter les pièces les plus propres... à développer l'énergie républicaine ». Dans cette période de transition, d'anarchie, de dyarchie, — comme on voudra l'appeler, — la Commune demeurait un pouvoir de fait, fort de son alliance du 2 juin avec les Montagnards, responsable comme eux et plus qu'eux peut-être de l'exécution des Girondins (30 octobre). Aussi ni Robespierre, ni personne n'intervint en faveur de la directrice. Le mandat d'arrêt fut décerné le 24 et exécuté le 25 bru-

avaient été incarcérés à la suite des représentations de *Paméla* (par François de Neufchâteau). Seul, Molé avait été excepté. — Le 9 thermidor les délivra.

1. Le 29 août, du même, le Théâtre National avait donné *Les époux mécontents;* le 25 septembre, *Hélène et Francisque*. Les trois pièces étaient des reprises du théâtre Montansier (Palais-Royal).

maire[1], au moment, dit l'*Annuaire dramatique*, où, accompagnée de Fabre d'Églantine, elle montait en voiture pour « terminer » avec Mlle Contat, qui devait jouer dans *Philinte*[2].

Elle-même a prétendu, dans une de ses suppliques[3], qu'elle revenait de la cérémonie faite « en l'honneur de l'immortel Marat », et où elle avait figuré avec cinq cents « camarades », partis de son théâtre. Un des décrets de la Convention portant que le corps de Mirabeau serait retiré du Panthéon, et que celui de Marat y serait porté, est bien du 24 brumaire[4]; mais la translation solennelle n'eut lieu que l'année suivante, 1er jour sans culottide an II = 20 septembre 1794. Cependant il est possible que, dès la publication du décret, il y ait eu quelque cérémonie : la section du *Théâtre Français* (Odéon) prit alors, en effet, le nom de Marat. — Dans son *Mémoire justificatif*, la Montansier ne fait pas allusion aux circonstances personnelles de son arrestation : « Je gémis, dit-elle, sur le sort du citoyen Neuville, contre lequel il n'y avait pas de mandat d'arrêt décerné..., et dont l'unique crime est d'avoir eu un appartement qui communiquait avec le mien. » Il semble bien, d'après ce passage, qu'elle fut tout simplement appréhendée chez elle, avec son associé, c'est-à-dire au n° 82 du Palais-Royal[5].

Quant à l'auteur favori de la troupe Montansier, Paul-Ulric Dubuisson, son intervention ne tarda pas à lui être funeste. Il n'était pas seulement poète, il était aussi publiciste, politicien, diplomate à ses heures, en un mot, intrigant. Sous l'ancien

1. 15 novembre 1794.

2. *Philinte* avait été donné au Théâtre Français le 22 février 1790. On sait que Fabre avait été comédien à Beauvais, qu'il avait épousé une actrice, Mlle Lesage. En 1799, fut publiée sa correspondance amoureuse avec une autre actrice du théâtre de la Montansier, Mlle Caroline Remy.

3. Le 28 prairial an II, texte publié par M. Martial Teneo : *Le proces de la Montansier*, dans *Le Monde artiste*, 13, 20 et 27 sept. 1903. Bibl. nat. Inv. Z. 1096, 28.

4. Tourneux, ouvr. cité, t. I, article 4318.

5. Dans la lettre du 18 fructidor au Comité de Sûreté générale, où elle rappelle son arrestation, elle précise que Neuville fut arrêté « dans son lit, la minute d'après, sans aucun mandat d'arrêt, sur le seul motif d'une porte de communication de son logement au sien » (Martial Teneo, Revue citée, 27 sept. 1903).

régime, après avoir débuté par des vers érotiques[1] — ce qui, alors, ne passait pas pour un grand crime, — il avait disserté sur Saint-Domingue, sur le commerce maritime, et dialogué avec l'abbé Raynal. Rien n'indique qu'il ait été ensuite un « révolutionnaire exalté », ni un « partisan des hébertistes[2] ». Il conviendrait plutôt de le classer au nombre des dantonistes.

En effet, c'est le Conseil exécutif qui lui avait donné auprès de Dumouriez, à l'époque où ce général songeait à la trahison, une mission de confiance, en compagnie de Proly et de Pereira. Tous trois, après Neerwinden, passèrent pour des « agents de l'étranger ». Cependant, en mai 1793, il avait encore été employé comme « observateur » à Bâle et en Suisse. De retour à Paris, il continuait à jouer avec le feu.

Il n'était pas le seul : « Un fait certain, dit M. James Guillaume[3], c'est que les intrigants s'efforçaient de diviser les patriotes. L'un d'eux[4] était allé dire à Hébert que Robespierre accusait le rédacteur du *Père Duchesne* d'être payé par Pitt et Cobourg ; un autre, Dubuisson, faisait avertir Hébert que Robespierre devait dénoncer la Commune et le département, Pache, Chaumette, Hébert, Dufourny, Momoro, à propos de l'arrestation de l'actrice Montansier ; on prévenait Pache que Chaumette et Hébert étaient dénoncés au Comité de Sûreté générale comme ayant trempé dans la conjuration de l'Angleterre ; à Chaumette, on disait que c'était Pache et Hébert seulement qui étaient dénoncés, à Hébert, que c'étaient Pache et Chaumette. »

C'est alors que Robespierre, dans la séance des Jacobins du 1er frimaire, désigna nominativement les intrigants : Proly, Dubuisson, Desfieux et Pereira, et demanda que ces trois derniers, qui étaient membres de la Société des Jacobins, en fussent chassés. C'est ce qui fut voté séance tenante. Au début de fri-

1. *Le Tableau de la Volupté* (juillet 1771), réédité de nos jours. Voir la *Correspondance littéraire*, éd. Tourneux, t. IX, p. 349, et le *Catalogue général* de la Bibliothèque nationale, au mot Dubuisson (Paul-Ulric).

2. Article de la *Grande Encyclopédie*, signé F.-A. A.

3. *Études révolutionnaires*, Paris (Stock), 1909, 2e série, pp. 180 et suivantes.

4. Cellier.

maire, ils furent arrêtés et emprisonnés. Ils périrent en 1794, 4 germinal an II, sur le même échafaud que le Père Duchesne : mais cela ne prouve aucunement qu'ils fussent hébertistes.

Dans le « procès instruit et jugé au tribunal révolutionnaire contre Hébert et consorts »[1], il y eut vingt accusés, dont un seul fut acquitté. Le n° 19 est « Paul-Ulric Dubuisson, âgé de quarante-huit ans, né à Laval, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, section de la Montagne[2], homme de lettres[3] ». Le seul témoin entendu contre lui fut Jacques Moine, agent d'un atelier d'armes : il rapporta que Proly, Dubuisson et Pereira fréquentaient assidûment le ministre Lebrun; qu'un jour le déposant ayant parlé contre un article d'un journal rédigé sous les ordres du ministre Lebrun, ces trois accusés l'invectivèrent ; qu'en décembre 1792, Proly et Dubuisson avaient arrangé un dîner chez Girardin, restaurateur, cour des Jacobins. Le déposant, qui y fut invité, ne vit pas sans indignation paraître Bonne-Carrère[4] qui fut amené par Proly. — Proly dit qu'il serait nécessaire que la Société des Jacobins s'occupât de savoir s'il ne conviendrait pas de faire la paix avec les puissances étrangères. Il ajouta qu'il connaissait des agents des puissances qui entameraient cette négociation.

Dubuisson, en ce qui le concernait, déclara n'avoir connu Pereira qu'en mars 1793, quand celui-ci lui avait proposé la députation en Belgique ; n'avoir eu avec Proly et Desfieux que des relations accidentelles, au café Corazza ; n'avoir également connu le ministre Lebrun-Tondu qu'à propos de cette mission[5].

1. Bib. nat., Lb[41], 1032.

2. Nouveau nom de la section de la Butte-des-Moulins.

3. Procès cité, p. 16. — D'après Rabbe, Dubuisson serait né à la Martinique et non à Laval. Il s'appuie sur la préface du premier ouvrage de Dubuisson, *Nadir*. (Il aurait donc pu, à onze ans, y connaître la Montansier.) Ce qui est certain, c'est qu'il fit un séjour « aux îles », en 1783, après l'échec du *Vieux garçon*, pour tenter la fortune ou peut-être pour recueillir une succession.

4. Sur Bonne-Carrère, voir F. Masson, *Le département des Affaires étrangères sous la Révolution*, Paris, 1877.

5. Dumas, aux Jacobins (21 germinal an II), le désigna clairement, sans le nommer, comme « l'émissaire, l'homme de confiance de Dumouriez, à l'époque de sa trahison : sans mission, sans ordre, sans prétexte, il fut dans la tente du roi de Prusse. » Sa tête venait de rouler. Ce nouveau grief n'a pas de sens.

En tout cela, il ne fut pas question de la Montansier : elle n'avait été que le prétexte, mais elle a pu fort bien se croire la cause, — innocente d'ailleurs, — de l'arrestation et de la mort de son auteur favori (21 germinal an II = 4 avril 1794).

*
* *

Elle avait été enfermée à la Petite-Force. Elle avait assez de ressources, d'entregent pour y être bien traitée, et n'y souffrit pas matériellement. Au fond, les puissants du jour en voulaient à ses entreprises et non à sa personne. Si elle avait, surtout dans le monde de l'Opéra, des envieux, des concurrents, elle avait aussi pour elle, et en grand nombre, des auteurs, des musiciens, des pensionnaires, des employés, des fournisseurs, des entrepreneurs, des décorateurs, enfin des créanciers dont la fortune et l'existence étaient attachées à sa barque. Il n'est donc pas juste de dire, avec M. Lenôtre : « Elle ameute si bien les badauds qu'on n'ose l'envoyer à la guillotine[1]. » *On* avait de bien autres audaces !

Elle eut tout le temps, tous les moyens de se défendre. Elle a signé un long et probant *Mémoire justificatif* qu'elle n'a probablement pas rédigé seule, mais dont seule elle pouvait fournir les éléments de fait et de droit : « Dès les premiers jours de sa captivité, dit son dernier biographe, M. Lecomte[2], elle avait entrepris un mémoire dans lequel les insinuations calomnieuses de Hébert et de Chaumette étaient point par point réfutées. Ce mémoire, aujourd'hui perdu, nous en trouvons trace dans un catalogue d'autographes publié en 1849... C'est, si l'on en croit le rédacteur du catalogue, *un modèle de fourberie et d'ingratitude envers d'illustres bienfaiteurs devenus malheureux*[3]. Il fut envoyé le 24 décembre 1793 à Cou-

1. Ouvr. cité, p. 246.
2. Ouvr. cité, p. 196.
3. Cette allusion ne peut s'appliquer qu'à Marie-Antoinette ou plutôt à la mémoire de la « veuve Capet ». De quels « bienfaits » s'agit-il ? Du privilège de 1777 ? De la grâce accordée à Neuville ? La Reine est-elle personnellement intervenue en cela ? Il est impossible de sortir des « on-dit ».

thon... avec ce billet qui, plus heureux que la pièce même, a été conservé : *Au Président de la Convention. Prison de la Petite-Force. 4 nivôse, an II. Citoïen, tu es un vrai républiquin par conséquent juste... Je t'envois un exemplaire de mon Mémoire. Tu y liras la Vérité rien que la vérité. Cependant je suis en prison depuis cinq semaines.* »

Ce *Mémoire justificatif*, — facile en réalité à consulter à la Bibliothèque nationale, bien que personne ne l'ait encore utilisé, — est un *factum* imprimé dans la forme usuelle, et daté : « A la Petite-Force le 10 frimaire an II, Montansier[1]. » On voit qu'elle n'avait pas perdu de temps, et que l'on n'en avait pas perdu à son service : en quinze jours sa défense fut prête.

Comment, dit-elle en substance, pourrait-elle être *soupçonnée?* Sa profession de directrice de spectacle met au grand jour sa conduite publique et privée. Il faut qu'elle reçoive chez elle amis, ennemis, indifférents. Si elle était une femme dangereuse, aurait-on attendu quatre ans de Révolution pour s'assurer de sa personne? Elle est donc positivement *accusée*. Les envieux, qui « ne cherchent pas à vous perdre parce que vous avez mal fait, mais parce que vous faites trop bien », ont imaginé sur son compte un « roman d'impostures », un « corps de calomnie ». Elle se félicite qu'un « moment de contrainte » lui fournisse l'occasion de percer à jour d'absurdes dénonciations, et « d'imposer à jamais silence à ses détracteurs ». Elle ne fera « pas de phrases », elle ne dira que « des choses ».

On l'accuse d'avoir connu Marie-Antoinette. Elle ne le nie pas. Mais a-t-elle été son agente, sa confidente, l'a-t-elle servie dans « ses crimes? » Non. « Sous l'ancien régime, la Cour avait des loges à l'Opéra, aux Français, aux Italiens. Elle en avait aussi aux spectacles de Versailles dont j'étais directrice. L'Opéra, les Français, les Italiens, portaient leur répertoire à la Cour. Ils attendaient dans l'antichambre. Je le portais également, et j'attendais dans l'antichambre. »

1. Paris, imp. Potier, rue Favart, n° 5. — In-4° de 16 p. Bibl. nat., Ln^{27} 14.55

Après le 14 juillet, la Montansier déclare avoir ouvertement pris parti pour la Révolution, en faisant jouer à Orléans, où elle avait une troupe, *La prise de la Bastille*[1]. La Reine lui fit alors savoir qu'elle ne payerait plus sa loge.

« Depuis, elle n'est plus venue à mon spectacle. D'ailleurs elle n'était qu'abonnée et ne m'a jamais fait donner un écu au delà de ce qu'elle me devait[2]. »

Quand, en octobre, les Parisiens marchèrent sur Versailles, « Capet et sa femme[3] voulurent se sauver... Qu'est-ce qui fit échouer leur projet? Une partie de mes pensionnaires qui, conjointement avec d'autres citoyens, arrêtèrent : 1° les voitures de Capet, à la chute du jour, le 5; 2° celles de la veuve Capet, dans la nuit du 5 au 6 ». La Montansier sent bien ce qu'une telle assertion a d'imprévu. Mais on entendra des témoins : elle n'en « impose » pas[4].

(Ultérieurement, dans une lettre-supplique du 28 prairial an II aux *Citoyens composant la Commission populaire*, elle n'insiste plus sur cette intervention de son personnel, qui, somme toute, ne prouvait rien quant à ses propres sentiments. En revanche, elle prétend avoir refusé son théâtre pour ce banquet des gardes du corps qui eut lieu à Versailles, au château même, et provoqua la colère de Paris; et l'avoir ouvert aux

1. Peut-être était-ce ce hiérodrame tiré des livres saints, musique de Désaugiers (Marc-Antoine), dont la partition est perdue, et qui fut aussi représenté à Rouen. Voir la *Revue historique de la Révolution*, n° 11, p. 497.

2. Le comte d'Artois avait aussi sa loge réservée au grand théâtre de Versailles, en face de celle de la Reine. Il la payait 2.400 livres. Les Pages du Roi, suivant la tradition antérieure, donnaient 200 livres par mois (P. Fromageot, *ouvr. cité*, pp. 35 et 36).

3. Il n'y a pas à tenir rigueur à la prisonnière d'une expression qui, sous la Terreur, était *de style*.

4. On a vu plus haut une autre interprétation, dans le sens royaliste. Il est probable qu'elle date de la Restauration. — D'après les *Mémoires* de Barras (t. I, p. 349) ou plus exactement d'après l'Appendice VIII composé par Rousselin de Saint-Albin, la Montansier aurait été reçue dans les petits appartements de la Reine, comme Léonard, le coiffeur, Mlle Bertin, la marchande de modes. C'est, dit-il, que « le théâtre donnait le ton aux modes; et la Cour était la première à les recevoir du théâtre ». Or ce qui peut être vrai de la Contat, la Suzanne du *Mariage de Figaro*, cette *prima dona* de la mode, ne l'est évidemment pas d'une directrice de théâtre plus que mûre !

Parisiens pour leur servir d'asile pendant la nuit du 5 au 6, leur procurer et des subsistances et des distractions : « car ils eurent aussi des violons »[1]. En quoi il est bien clair que, si ces faits sont avérés, la directrice servait le château en apaisant et détournant l'orage à sa façon, ou en vertu d'ordres supérieurs.)

Revenons au *Mémoire* de frimaire, fondamental. — Il est exact que, lors de la Fédération, la Montansier envoya son monde à Versailles, jouer des pièces patriotiques, « analogues aux circonstances ». Sa lettre du 3 juillet 1790[2] aux officiers municipaux de Versailles prouve que, sur ce point, elle n'en impose pas. Par voie de conséquence, on peut croire aussi que, lors du passage des soldats du régiment de Châteauvieux[3], elle fit jouer *Guillaume Tell,* à Versailles, au bénéfice de ces victimes de Bouillé et de l'aristocratie.

Aucun doute, non plus, sur la véracité de la déclaration suivante :

« La première, j'ai fait jouer la comédie les jours de Vierge, la semaine qu'on disait *sainte,* le vendredi qu'on disait *saint,* le jour de Pâques qu'on disait *saint*[4]. Je reçus plusieurs lettres anonymes où l'on me menaçait de brûler ma salle. Cela ne m'arrêta point et je jouai. »

La Montansier passe à ses relations avec le général Dumouriez. Étant donnée l'arrestation ou récente ou imminente de Dubuisson, c'était évidemment, contre elle, le grief le plus dangereux, et qui l'avait visée avant même que la trahison du vainqueur de Jemmapes ne fût connue[5]. Ici, documents en main, le plaidoyer de la Montansier ne dit que la vérité, si elle ne la dit pas tout entière :

Le Conseil exécutif m'envoya dans la Belgique pour jouer des

1. Martial Teneo, *revue citée,* 27 septembre 1903.

2. Collection de M. P. Fromageot.

3. C'est le dimanche 15 avril 1792 qu'ils furent reçus et fêtés à Paris.

4. On peut ajouter : la *Pentecôte :* en 1791, ce jour-là, les affiches qui annonçaient le spectacle furent arrachées par ordre de la municipalité de Versailles (P. Fromageot, *ouvr. cité,* p. 64).

5. Voir plus haut l'histoire de la médaille contre-révolutionnaire.

pièces révolutionnaires. C'est un fait dont les ordres et une correspondance qu'on a dû trouver sous les scellés font foi.

Je n'ai point vu Dumourier à Bruxelles[1]. J'invoque à cet égard le témoignage des représentans du peuple, des commissaires du pouvoir exécutif, de mes camarades, de tous les Français qui étoient à Bruxelles. J'étois adressée par le ministre au général Moreton, et non point à Dumourier.

Je passai huit jours à l'auberge, à Bruxelles, avec mes camarades, sans pouvoir parvenir à jouer sur le théâtre. Des directeurs et une troupe en étoient en possession, et ce ne fut qu'après bien des soins que j'y parvins, et par l'appui du général Moreton qui présida au marché que je conclus avec eux.

Dumourier conspirait contre la liberté, et je ne jouai que des pièces pour propager et maintenir la liberté, telles que *Les Victimes cloîtrées*[2] et autres de ce genre. Je n'étois donc pas de concert avec lui.

Dumourier s'opposoit à la réunion de la Belgique, étoit d'accord avec les Autrichiens pour marcher sur Paris et livrer la France ; et moi, je fus obligée de me sauver précipitamment de Bruxelles, avec mes camarades, pour n'être pas tuée, et d'y abandonner tout mon magasin que j'y avois fait transporter[3].

Voici l'instant où je crus pouvoir m'adresser à Dumourier. Les ennemis approchoient de Bruxelles, nous étions sans argent et sans ressources. J'en avois demandé aux représentans du peuple. Les affaires majeures dont ils étoient occupés leur laissèrent négliger celle-là. J'écrivis un billet de quatre lignes à Dumourier pour l'inviter à m'en faire prêter : mon billet resta sans réponse. Je n'étois donc pas d'accord avec lui.

On l'accusait aussi d'avoir, à Bruxelles, discrédité les

1. D'après sa lettre du 26 novembre 1792 à Lebrun-Tondu, elle avait vu Dumouriez à son passage à Paris et lui avait demandé l'agrément de conduire à Bruxelles, aussitôt qu'il y serait entré, une *troupe de la Propagande*. « Il sourit... et me donna rendez-vous pour les fêtes de Noël. » — En fait, avec l'appui et une subvention de Lebrun, la troupe française joua à Bruxelles du 10 janvier au 23 mars 1793 : les Autrichiens y rentrèrent le lendemain. Aucune assertion du Mémoire de l'an II n'est démentie par les textes, quant au voyage et à l'entreprise de Belgique.

2. Par Monvel.

3. Voir son bilan dans Lecomte, *ouvr. cité*, p. 162.

assignats de la République par le prix des places. La réfutation est lumineuse :

Les directeurs-propriétaires du spectacle de Bruxelles avoient, d'accord avec le général Moreton, fixé les prix. Ils étoient indiqués par leurs affiches à 7 livres 10 sols en assignats et 6 livres en numéraire [1]. La fixation des prix resta telle qu'elle étoit avant mon arrivée à Bruxelles, le général Moreton m'ayant dit de les laisser subsister de même ; la différence ne vient donc pas de moi, et il ne dépendoit pas de moi de la changer.

Plusieurs artistes de l'Opéra, qui ont été envoyés aussi par le pouvoir exécutif à Bruxelles avant moi, savent qu'on prenoit aux représentations qu'ils y ont joué 7 livres 10 sols en assignats et 6 livres en numéraire.

Le prix des bals seul dépendoit de moi. Il n'y en avoit pas encore eu de donnés, et des affiches peuvent prouver que je n'y avois point mis de différence entre l'argent et le papier. Les commissaires du pouvoir exécutif m'y engagèrent. Je m'empressai de répondre à leur désir ; ils en prévinrent le ministre et lui firent passer une de mes affiches.

Lorsque le public prenoit des billets à la porte, les malveillants et les créatures de Dumourier s'y trouvoient, et disoient aux personnes qui payoient en argent : « *Cela vous est égal de payer avec du papier, donnez-moi votre argent, voilà un assignat.* » Plusieurs furent arrêtés ; j'étois seule victime de cette fraude ; il étoit donc de mon intérêt que les prix fussent égaux en numéraire et en papier, puisque ce monopole n'auroit pas existé.

Sur le prétendu dessein de mettre le feu à la Bibliothèque nationale, ou sur la vraisemblance plus ou moins grande d'un danger d'incendie accidentel, la fondatrice du Théâtre National avait beau jeu [2] :

Ai-je fait bâtir le théâtre de la rue de la Loi pour mettre le feu à

1. Les assignats perdaient en réalité beaucoup plus. Dans le compte adressé à Lebrun, on lit : « Dépenses en numéraires 15.537 liv. 2 s. 5 d., qui ont coûté en assignats 31.074 liv. 4 s. 6 d. », soit le double, valeur nominale.

2. Au reste, le *Théâtre National* ne chôma que quelques jours, et logea l'Opéra, institution d'État, jusqu'en 1823. Il est vrai qu'on démolit des annexes. Il n'y aurait eu qu'à en interdire la construction. — Deux arrêtés du Directoire, 1er et

la Bibliothèque nationale ? Si j'avois eu cette idée, j'aurois été bien bête de placer le théâtre de ma salle à l'extrémité opposée à la Bibliothèque nationale. Si j'avois eu cette idée, j'aurois été bien absurde de faire construire trois gros murs entre la rue et le parterre de la salle. Si j'avois eu cette idée, j'aurois été bien adroite de persuader à vingt particuliers d'y sacrifier leur fortune. Si j'avois eu cette idée, j'aurois été bien audacieuse de faire communiquer le plan de ma salle aux inspecteurs des travaux publics et à la commune.

Si j'avois eu cette idée, j'aurois été bien ignorante de ne pas savoir que les livres en masse ne brûlent point et que le feu est celui, de tous les fléaux, que les livres craignent le moins.

Si j'avois eu cette idée, j'aurois été bien gauche de faire construire à ma salle des réservoirs immenses et qui sont pleins d'eau.

Si j'avois eu cette idée, j'eusse été bien lente à l'exécuter, puisque ma salle a été dix-huit mois à bâtir, qu'il y a trois mois qu'elle est ouverte, qu'on n'y a pas vu une seule pièce à incendie, et que d'ailleurs les feux dont on se sert dans les théâtres, qui ne sont ordinairement composés que d'esprit de vin, ne sont jamais dangereux.

Maintenant, je demande à ceux qui me supposent cette idée, quel intérêt j'aurois eu et ce qu'il m'en seroit revenu ? Certes, le moindre accident à cet égard eût fait fermer mon spectacle, et voilà ce que j'y aurois gagné... »

Ai-je fait bâtir mon théâtre, rue de la Loi, avec l'argent de Pitt et 150.000 livres de la veuve Capet ?

Je demanderai d'abord pourquoi Pitt auroit fait bâtir un superbe théâtre à Paris ? Il n'est pas présumable qu'il s'intéresse beaucoup aux artistes et aux arts français. Pour faire tomber l'Opéra, dira-t-on ? Mais, faire tomber l'opéra pour le ressusciter plus brillant encore, cela n'est pas conséquent.

Mais vous avez engagé des sujets de l'Opéra, preuve que vous

13 germinal an VII, concernent les spectacles « sous le rapport des incendies ». Le deuxième, art. 4, prescrit des mesures « provisoires » pour la sûreté de la Bibliothèque nationale, menacée, moins par le Théâtre, que par la proximité de la Trésorerie. Un mur en pierre et en briques fut ordonné, au lieu de cloisons qui fermaient des escaliers donnant sur la rue de la Loi (Arch. Nat. AD VIII 44, pièce 30).

vous entendiez avec Pitt pour faire tomber l'Opéra? Point du tout, parce qu'il auroit paru indifférent à Pitt que les sujets de l'Opéra eussent dansé sur le boulevard ou rue de la Loi, et que cela n'eût pas réalisé son projet.

Mais vous avez eu des sujets de l'Opéra, parce que vous les payiez plus cher qu'à l'Opéra, preuve que vous vous entendiez avec Pitt, pour faire tomber l'Opéra? Point du tout, car si je payois les sujets plus cher qu'à l'Opéra, je les fixois à Paris, et Pitt auroit été déjoué par ce calcul, puisqu'il auroit conservé l'Opéra bien plus qu'il ne l'auroit détruit : car l'Opéra consiste, non dans la cage où on le joue, mais dans les talents qu'il renferme, et ces talents resteront où ils se trouveront le plus payés [1].

Un dernier mot sur cette prétendue intelligence avec Pitt. Le terrein qu'occupe ma salle a été acheté le 7 décembre 1791. La salle devoit m'être livrée par l'entrepreneur à la *Pentecôte de 1792*, et la déclaration de guerre à l'Angleterre est du premier février 1793. Que l'on compare maintenant ma prétendue connivence avec Pitt, et que l'on prononce.

La Montansier expose ensuite le plan général de son entreprise théâtrale rue de la Loi [2].

Suivent deux tableaux intitulés :

1° *Sommes payées par la citoyenne de Montansier, tant de ses deniers personnels que d'emprunts.*

DATES des actes	NOMS des notaires	ACQUISITION DU TERRAIN	SOMME PAYÉE sans emprunt
—	—	—	—
7 déc. 1791.	Rouen.	460.400 l.	55.250 l.

1. L'acteur François Lays, premier sujet de l'Opéra, après sa mise en liberté (15 messidor an III) se vante lui-même dans un factum « de s'être opposé de toutes ses forces à l'ambition insatiable de la Montansier », accapareuse d'une « grande partie des théâtres de la République » (Arch. nat. AD VIII, 44, pièce 13). — De son côté, le régisseur de la Montansier, Verteuil, incrimine « les odieuses mesures combinées dans les saturnales et dans les orgies » entre Hébert, Chaumette, et les sujets de l'Opéra. Ce conseil « politico-lyrique » n'avait pour but que de pourvoir, par une confiscation « aux plaisirs et aux convenances de quelques mécènes de coulisses » (Tourneux, *ouv. cité*, art. 18341).

2. Voir plus haut.

DATES des actes	NOMS des notaires	NOMS ET DEMEURES des prêteurs	SOMMES empruntées et payées à l'entrepreneur
13 mars 1792.	Rouen.	Constitution viagère de 5.000 l. au principal de 53.000 l., au profit de François-Louis-Claude MARIN et sa femme, rue du Mail	53.000 l.
24 mai.	Rouen.	Obligation à Pierre JOUY, rue St-Honoré, de.	50.000 l.
24 mai.	Le même.	Trois obligations, ensemble 99.000 l. à Jean-Charles BERTRAND, assesseur Balivol[1], à Yverdun, canton de Berne, logé alors hôtel Francfort, rue des Vieux-Augustins. .	99.000 l.
30 juin.	Le même.	Quittance de 200.000 l., avec subrogation, en faveur d'Antoine LEPESCHEUX, négociant, rue de l'Échiquier.	200.000 l.
1er juillet.	Le même.	Jean MAC-MAHON LEADMORE, rue Saint-Joseph	11.000 l.
1er octobre.	Le même.	Marguerite BOUDIER, veuve Allègre, rue de Grammont. .	20.000 l.
11 octobre.	Le même.	Gaëtan VELLONY et Victoire-Marguerite ALLÈGRE, sa femme, rue Saint-Thomas-du-Louvre	14.000 l.
		Total des sommes payées avec emprunt	447.000 l.

2° *Sommes empruntées par l'Entrepreneur et par lui versées à ses entrepreneurs.*

15 fév. 1792.	Dufouleur.	Marie-Joseph-Apollinaire MORAND et son épouse, aux Jacobins	81.000 l.
15 octobre.	Rouen.	Antoine LEPESCHEUX, rue de l'Échiquier	300.000 l.
1er mai [1793].	Le même	Le même.	300 000 l.

Sur les 600.000 livres prêtées par Lepescheux, il en a transporté :

1° Par acte passé devant Garnier, notaire à Paris, le 26 mai 1793, à Jean-Baptiste D'HUICQUE, rue Montmartre. . . . . 50.000 l.

1. *Balivol* n'a pas de sens. On peut conjecturer : « baillival », ou « bénévole ».

2° Par un autre acte du même jour, devant le même notaire, à Marie-Françoise BENARD, veuve Pruneau, rue Montmartre . . . . . 50.000 l.

3° Par acte passé devant Rouen, le 23 mai 1793, au citoyen DESAGES, rue du Boulloy . . . . . 140.000 l.

4° Par acte passé devant le même notaire, à Charles-Antoine LEFEBVRE, garde d'artillerie à Douay, et Marie-Louise LAURENT, sa femme, le premier juin 1793 . . . . . 9.000 l.

5° Par acte passé devant Rouen, le 7 septembre 1793, à la veuve ALIBERT, marchande-bijoutière, cul de sac du Paon. 10.000 l.

6° Par acte passé devant... à... la somme de 17.000 l., ci. 17.000 l.

7° Et par acte passé devant Rouen, le 20 septembre 1793, au citoyen DESAGES, rue du Boulloy . . . . . 160.000 l.

En tout . . . . . 436.000 l.

(*Il ne reste plus au cit. Lepescheux, sur les 600.000 livres prêtées, que :* 164.000 l.)[1]

3 sept. 1793.	Rouen.	12.000 l. à constitution de rente viagère, de Pierre GANDRAS et Marie-Madelaine-Geneviève DUBOIS, demeurants à Saint-Vallery	12 000 l.
28 octobre.	Le même.	Barthélemy DESPEISSE, rue des Vieilles-Thuilleries	30.000 l.
4 nov.	Fourcault-Pavant.	La citoyenne SENICOURT, cul de sac Sainte-Croix	20.000 l.

Total des sommes empruntées par l'entrepreneur: 743.000 l.

Indépendamment des 447.000 l. empruntées à la citoyenne Montansier, il lui a encore été prêté, tant pour subvenir aux dépenses extraordinaires de ce bâtiment, que pour nouvelles décorations, et payement des sujets attachés à ce spectacle, les sommes ci-après :

DATES des actes	NOTAIRES	NOMS ET DEMEURES des prêteurs	SOMMES prêtées
19 fév. 1793.	Rouen.	PIGNERE-LABOULNOYE, rue des Tournelles	12.500 l.
Id.	Id.	MONIET, rue Montmartre, en	

1. D'après le factum intitulé « Réfutation des mensonges, etc. » (TOURNEUX, *ouv. cit.* art. 18350), Lepescheux était primitivement associé pour un quart dans le bénéfice, et non *dans la perte* de l'entreprise. Il s'était engagé, par acte notarié, à faire face à la plupart des billets en circulation.

DATES des actes	NOTAIRES	NOMS ET DEMEURES des prêteurs	SOMMES prêtées
		face celle du Jour	15.000 l.
Id.	Id.	Briois, rue Vivienne, nº 27. .	15.000 l.
Id.	Id.	Godard-Daucour, rue Vivienne, nº 1	15.000 l.
21 fév. 1793	Id.	Daubonneau-Milsan, rue de Rohan, nº 42	10.000 l.
Id.	Id.	Frin, place du Carrousel . . .	7.500 l.
5 mars.	Id.	Vve Coutanceau, place des Victoires, nº 3	7.500 l.
Id.	Id.	Thibout, rue Cauniartin, nº 31.	7.500 l.
6 mars.	Rouen.	Baulny, rue Vivienne, nº 27 .	15.000 l.
15 mars.	Id.	Granger, rue du Renard. . .	7.500 l.
1er avril.	Id.	Bacot, rue St-André-des-Arts.	7.500 l.
Id.	Id.	Murgeon, rue des Deux-Écus.	15.000 l.
17 déc. 1793.	Id.	Vve Boileau, rue de Provence, aux Écuries	10.000 l.
Id.	Id.	Vve Badets, rue Mouffetard. .	10.000 l.
		Total	152.500 l.

Il était facile et il l'est encore, de vérifier l'exactitude de ces tableaux par les actes eux-mêmes, pour la plupart déposés en minutes dans l'étude Rouen (= Lardy, 6 boulevard de la Madeleine)[1]. Ainsi s'évanouissaient la légende des sommes puisées à Londres, ou dans la bourse de Marie-Antoinette.

Enfin, au cours de ses campagnes, ni à Versailles, ni au Palais-Royal, ni à Bruxelles, ni rue de la Loi, aucune des pièces ou représentations données au public n'avait pu être taxée de contre-révolution. On n'y avait dansé que « des ballets patriotiques ». — « Celui de la *Fête civique* fut le plus majestueux en ce genre. » Quant aux tragédies, comédies, opéras, il suffisait de parcourir les répertoires pour y constater la place considérable, exceptionnelle, que tenaient les œuvres de propagande. La Montansier pouvait encore se

1. Pour se rendre compte de l'état au vrai de l'affaire, il faudrait voir si les sommes sont stipulées en numéraire ou en assignats, ou partie l'un, partie l'autre : mais la dépréciation progressive du papier-monnaie et les sous-seings privés auxquels les particuliers eurent sans doute recours pour éluder les conséquences du cours forcé rendraient bien aléatoires les conclusions.

vanter, avec preuves à l'appui, du nombre de ses représentations gratuites, « pour et par le peuple », avant que l'État eût assuré à leur égard des indemnités et depuis que ces dédommagements avaient cessé[1]. Elle n'omettait pas de rappeler, bien entendu, et le corps franc organisé par elle en septembre 1792, et sa campagne de Belgique, qui lui avaient coûté des pertes[2], sans indemnité, et ne lui avaient rapporté que d'atroces calomnies.

Ayant ainsi démontré son innocence, son civisme, et lié étroitement sa cause avec celle de son associé, la prisonnière ne croit pas avoir à rechercher quels sont ou peuvent être ses ennemis. Elle met simplement sa personne, sa propriété, son industrie, sous la protection de la loi constitutionnelle, « qu'elle a jurée », et des magistrats chargés de l'appliquer.

*
* *

Au lendemain du jour où elle avait signé son *Mémoire* qui sans doute était hors de ses mains, à l'impression, la prisonnière subit une première comparution devant les administrateurs de la commune au département de la police, Caillieux et Godard (11 frimaire an II); ils l'interrogèrent une seconde fois le 14 nivôse. Le dépouillement des cinq cartons saisis à son domicile avait fourni nombre de lettres d'auteurs, d'acteurs, sans aucune preuve d'incivisme, ni rien de contraire aux intérêts de la République. Elle cita de mémoire les noms de ses créanciers personnels (pour l'achat du terrain)[3]. On la

1. En particulier le 10 août 1793, fête de l'acceptation de la Constitution par le souverain (le peuple) et anniversaire de la prise des Tuileries. — Parmi les pièces patriotiques qui furent montées, VERTEUIL (mémoire cité) énumère : *Le Siège de Dankerque*, sans-culottide en trois actes; *Le Siège de Toulon*, grand opéra du cit. Dantilly, musique de Kreutzer; *Le Siège de Granville*, grand ballet en trois actes du cit. Gallet; *Pizarre ou les Horreurs du fanatisme*, du cit. Piron, ballet du même; *Le Naufrage héroïque du Vengeur*, grand opéra de Moline.

2. Elle nie avoir à ce sujet réclamé 80.000 livres d'indemnité à la Convention, quoiqu'elle fût « assurément dans le cas de le faire ».

3. Quelques noms sont défigurés dans le procès-verbal publié par M. M. Teneo : *Maanehou* pour Mac Mahon, *Guetteau* pour Gaëtan, etc.

questionna spécialement : 1° sur le principal créancier, Le Pescheux, négociant ; 2° sur Claude Marin[1], autre prêteur ; 3° sur Duplessis[2], dit le « chevalier ». Ces personnes étaient sans doute au nombre des suspects. Elle ne donna aucun renseignement sur leur compte. Il ne fut pas plus parlé de Dubuisson dans le procès de la Montansier, qu'il ne devait l'être de celle-ci dans le procès de celui-là. Elle échappait au fatal amalgame.

M. Martial Teneo a publié et le procès-verbal (évidemment très abrégé) de ces deux interrogatoires, et diverses suppliques de la prisonnière en date des 24 nivôse, 28 prairial et 18 fructidor. La seconde est adressée aux membres de la commission de cinq membres chargée par la Convention d'activer les procès et de désencombrer les prisons ; la première et la troisième ne portent pas de suscription. Elles n'ont pu, à mon sens, être adressées, comme le croit M. Teneo, à quelque membre de la Commune, mais bien au Comité de Sûreté générale, à qui le procès-verbal des interrogatoires avait été remis, ainsi que les papiers saisis. C'est à la Petite-Force que la Montansier apprit la mort de son ami Fabre d'Églantine ; puis celle de ses dénonciateurs, Hébert, Chaumette, et, le même jour, de son auteur favori Dubuisson ; puis l'immolation de Danton, le soi-disant complice de Dumouriez ; enfin celle de Robespierre et des « décemvirs ». Après le 9 thermidor, elle fut transférée à la maison d'arrêt Égalité, ci-devant collège du Plessis. C'est de là que partit sa troisième supplique. Le Comité de Sûreté générale, sur 16 membres, n'en comptait plus que 3 nommés antérieurement au 9 thermidor ; 5 étaient du 14 ; 7, du 15 fructidor ; 1, du 16[3]. Ce Comité homologua sans plus ample informé les conclusions favorables des administrateurs de la police. La

1. Homme de lettres, ex-censeur royal, né le 6 juin 1721, mort à Paris le 7 juillet 1809, d'après Quérard.

2. Pierre Duplessis, homme de lettres, auteur d'une tragédie lyrique, *Pizarre*, 1785, et des *Mémoires de sir George Wollap*, 1787-1788. Il était né à la Martinique. La réserve de la Bibliothèque nationale a des exemplaires de ses œuvres reliés aux armes de la Reine et de Mme Adélaïde.

3. Voir James Guillaume, *ouvr. cité*, t. II, p. 323.

Montansier fut mise en liberté le 30 fructidor. Neuville fut élargi le même jour qu'elle.

*
* *

Pendant ces dix mois de détention arbitraire, le théâtre de la petite salle du Palais-Royal n'avait pas suspendu ses représentations : mais au lieu de s'appeler Théâtre Montansier, il fut désigné sous le nom de Théâtre du Péristyle ou Jardin Égalité, puis sous celui de Théâtre de la Montagne (23 avril 1794).

Quant au grand théâtre de la rue de la Loi, on craignait si peu l'incendie qu'il rouvrit quelques jours après l'arrestation de la directrice, par autorisation du Conseil de la Commune : son nom de Théâtre-National ne lui fut pas contesté. Il fut dirigé par une société provisoire formée entre les artistes[1], qui prirent comme commissaire Verteuil[2], ex-régisseur de la Montansier, assisté de Bonneville. L'acteur Molé y débuta le 7 décembre, dans le *Misanthrope*. La dernière nouveauté donnée pendant cette période fut un opéra en trois actes, *Wenzel ou le Magistrat du peuple*, 10 avril 1794. Neuf jours après, la société provisoire était dissoute par le Comité de Sûreté générale, et ses débris s'installèrent à l'Odéon. Les artistes pétitionnèrent pour eux-mêmes et pour les citoyens « que leurs talents faisaient vivre » : « l'année comédienne » allait expirer dans peu de jours, et, si leur situation n'était pas réglée, il n'y avait pas d'espoir d'engagement pour eux. Ils crurent tirer un solide argument de la liste des pièces patriotiques qu'ils avaient jouées depuis le 15 août 1792, ou qui étaient à l'étude[3]. Le gouvernement révolutionnaire demeura insensible à ces réclamations.

1. Une pensionnaire non payée, Mlle Sainval, avait fait mettre en bail judiciaire le Théâtre-National.

2. Verteuil a signé un *factum* pour la Montansier. Arch. nat. AD VIII, 45.

3. Martial Teneo, *revue citée*, 20 sept. 1907, p. 595. (La pétition n'est pas datée; mais comme les engagements partaient du 1er floréal, il est clair qu'elle est de la fin de germinal.)

Pièces patriotiques, sans-culottides, anti-capucinades, etc., il y en avait sans doute beaucoup. Cette production débordante faisait la risée des gens de goût et des étrangers, qui ne reconnaissaient plus notre génie. N'était-ce pas encore là « une conspiration payée par Pitt et Cobourg pour faire tomber dans l'avilissement le théâtre français? »[1]. C'était uniquement le résultat de la loi du 13 janvier 1791, qui avait délivré de toute entrave l'industrie dramatique, artistique, théâtrale. Depuis cette époque, les scènes s'étaient multipliées[2]. Toutes prétendaient aborder tous les genres. Aucune n'avait de droit sur un répertoire. La foire aux artistes battait son plein toute l'année; les directions ne cessaient de se les disputer, de se les enlever les uns aux autres; le souci des contrats, des dédits était médiocre. En cette matière, comme dans les plus importantes, le Comité de Salut public entendait légiférer, centraliser, ordonner le chaos.

C'est pourquoi le *Théâtre-National*[3] devint Opéra, d'abord sous le nom de Théâtre des Arts (7 août 1794). Au fond, c'est l'ancienne Académie royale de musique qui, de par la Révolution, — au nom de la Nation si l'on veut, — expulsait du bâtiment construit par Louis la troupe bigarrée qui l'avait inauguré. Elle y joua, elle y dansa pendant vingt-six ans, et sans doute y fût demeurée longtemps encore sans l'assassinat du duc de Berry (12 février 1820), qui fit décider la démolition de l'édifice, dont la place Louvois représente aujourd'hui le périmètre.

*
* *

Si la Montansier avait été guillotinée comme royaliste, complice de Dumouriez, etc., la confiscation eût été de droit; mais l'État aurait été aux prises, tôt ou tard, avec les légi-

1. Moniteur du 18 nivôse an II, cité par A. Rambaud, *Histoire de la civilisation contemporaine en France*, Paris, 1888, in-8°; p. 185.

2. Moins encore cependant que leurs dénominations : les plus érudits risquent toujours de s'y perdre.

3. Arrêté du Comité de Salut public, 27 germinal an II. Signé : Prieur, Barère et Carnot.

times revendications des prêteurs et fournisseurs de toute sorte. Aussitôt délivrée, elle eut à plaider sa cause et la leur, et, faute d'un procès proprement dit, l'État se trouvant à la fois juge et partie, elle protesta jusqu'à la dernière année de son existence, qui dura encore un quart de siècle :

« La voilà dehors, dit M. G. Lenôtre[1]. On va rire. Elle actionne la Convention nationale et réclame 7 millions d'indemnité. « *Sept millions,* s'écrie Bourdon de l'Oise, *pour ce « prix-là on aurait une escadre !* » On prétend qu'elle en toucha huit, mais en assignats : et cette dérision fouetta sa colère ; jusqu'à la fin elle ne se lassera plus de crier : *Au vol !* et de ce jour elle se crut riche de tous les millions qu'elle réclamait[2]. » Les choses se passèrent tout autrement.

L'on a vu plus haut la somme considérable des emprunts directs de la Montansier : 447.000 + 152.500 = 599.500 livres, et de ses emprunts indirects, au compte provisoire de Mouchonnet : 743.000 livres. Total : 1.342.500 livres.

Il restait encore à payer 405.150 livres pour le terrain. D'après l'aperçu des mémoires de maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, peinture et décoration, machinerie, couverture, tapisserie, carrelage, vitrerie, chauffage, sculpture, le théâtre de la rue de la Loi devait revenir (terrain non compris) à la somme globale de 2.409.000 livres, sur laquelle 1.190.000 livres avaient été soldées, soit 447.000 par la Montansier et 743.000 par l'entrepreneur. La somme due (au 10 frimaire an II, date du *Mémoire justificatif*) ressortissait donc à 1.724.150 livres.

1. Ouvr. cité, p. 246.

2. M. Lenôtre continue : « Elle avait failli l'être bien davantage, car il s'en fallut de très peu qu'elle ne devînt impératrice. » M. Lenôtre a trouvé piquant de prendre au sérieux la mauvaise plaisanterie de Barras, *Mémoires*, I, p. 242 et 349 sq. Ce qui est fort possible, c'est que la Montansier se soit entremise pour *marier* Bonaparte, dans le sens français du mot (négocier un mariage) et non dans le sens méridional (le contracter). Elle avait trente-huit ans de plus que lui ! Et puis, que serait devenu Neuville, à qui elle était attachée de cœur, d'habitude, et — ne l'oublions pas — d'intérêts, vu la *société universelle* de janvier 1791 qui les liait. N'insistons pas sur cette « galéjade ». — M. Teneo a, sans le savoir peut-être, vengé Bonaparte, en faisant de la Montansier « l'amante adorée de Barras », sans compter Barnave, Vergniaud, Danton (*Revue citée*, 20 sept. 1907, p. 395).

La Convention n'avait aucun compte à tenir des dettes initiales contractées par la Montansier, mais : 1° de la valeur réelle de la propriété, terrain, bâtiments et mobilier; 2° du *manque à gagner,* qui pouvait s'établir d'après les recettes du théâtre et le prix de location des annexes; 3° des frais de poursuite, protêts, etc., qui s'étaient accumulés contre elle pendant sa détention; 4° des intérêts arriérés.

Rentrée en possession de ses papiers (13 vendémiaire an III), elle réclama ou sa propriété ou sept millions[1]. Le 23 frimaire, Ramel fit le rapport de cette affaire. Il reconnaissait implicitement l'illégalité de l'arrêté de confiscation du Comité de Salut public (27 germinal an II); il proposait d'indemniser la Montansier et Neuville, et de faire l'acquisition de leur immeuble pour 7 millions. C'est là que se place l'interruption de Bourdon (de l'Oise) : « Sept millions pour un théâtre ! On aurait à ce prix une escadre de sept vaisseaux ! » (*Vifs applaudissements.*) Cependant, il ne pouvait s'agir que d'assignats : grâce au cours forcé, les bénéficiaires paieraient leurs créanciers et fournisseurs de la même monnaie, et l'affaire serait liquidée, Dieu sait comme ! L'intervention de Pelet, Tallien, Cambon, Thibault (23 frimaire) et, le lendemain, de Raffron[2], fit ajourner cette solution. — Le 10 nivôse, nouvelles pétitions des « propriétaires du Théâtre National », et des artistes eux-mêmes, vivement appuyées par Lecointre, de Versailles[3]. Un second rapport, déposé par Lefebvre le 16 ventôse (6 mars 1795), conclut qu'il n'y avait qu'à rendre sa propriété de la

1. *Les propriétaires du Théâtre National à la Convention nationale,* 20 frimaire an III [10 déc. 1794]. *De l'école thipographique* (sic) *des femmes, rue des Deux-Portes-Bon-Conseil n° 8.* S. d. in-4° de 4 p. Signé : Bourdon-Neuvil (*sic*), Brunet-Montansier, Arch. nat., AD. VIII, 44 (Tourneux, *Bibliographie citée,* article 18343).

2. Raffron éluda la question de droit strict, fit une sortie contre « les folies de Thalie et les grelots de Momus », et pour conclure, demanda qu'à l'avenir on portât les théâtres aux extrémités de la ville. (*Moniteur, Réimp.,* t. XXII, p. 747 et 751).

3. *Les Artistes du ci-devant Théâtre National, rue de la Loi, à la Convention nationale.* Imp. des Enfants-Aveugles. S. d. in-4°, 7 p. Déposée le 25 brumaire an III [15 nov. 1794]. — *Deuxième pétition...* Imp. Forget. S. d. in-4°, 5 p. Présentée le 10 nivôse an III [30 déc. 1794]. Arch. nat. R. AD VIII, 44.

rue de la Loi à la Montansier, et à réexpédier, dans trois mois, les artistes de l'Opéra à leur salle de la Porte Saint-Martin[1]. — Alors, objecta Bentabole, la citoyenne Montansier fera encore de son second théâtre, comme du premier, un lieu de ralliement pour les contre-révolutionnaires! Il ajouta, non sans un effroi qui parut comique, que l'on venait encore de chanter dans la salle du Palais-Égalité, « des vers en l'honneur de Charlotte Corday » : ce qui, évidemment, ne pouvait regarder que la police, et non la direction.

Mais, demanda Lemoine, la confiscation n'est-elle pas le fait du Comité de Salut public ? Est-ce à la Convention de réparer les torts des décemvirs ?

L'honnête et énergique Reubell ne put contenir son indignation : « Je ne me serais jamais imaginé, s'écria-t-il, qu'il ne fallût pas rendre justice à un propriétaire de spectacle parce qu'on aurait chanté de mauvais couplets sur son théâtre. Le Comité de Salut public a ruiné la citoyenne Montansier en lui prenant sa salle et tous ses accessoires; et elle sera toujours ruinée si, en lui rendant sa salle, nous ne lui rendons pas ce qui peut la faire valoir. Vous devez lui remettre sa chose dans l'état où vous l'avez prise, et lui en payer les loyers... »

Par malheur, cette conclusion, inattaquable au point de vue juridique, était matériellement inapplicable, en tout cas très litigieuse encore et très onéreuse, tant la propriété avait été amoindrie et dénaturée.

Legendre appuya Reubell et fit vibrer la passion politique. Il ne s'était agi, prétend-il, que de perdre Danton et Delacroix. Hébert et Chaumette, alors agents de Robespierre, avaient donc répandu le bruit que Danton et Delacroix[2] avaient contribué à la construction de ce théâtre ; et « il a été prouvé

1. Bibl. nat., L_e^{38} 1270 et *Moniteur, Réimp.*, t. XXIII, p. 628. C'est probablement à cette date que se rapporte l'opuscule : *Encore 7 millions pour le Grand-Opéra? Ça ne prendra pas : rendez la salle à la Montansier.* De l'imprimerie de la Vérité, rue du Puits-qui-parle. S. d. in-8°, 11 p. (Collection de M. P. Lacombe). Tourneux, *ouvr. cité*, article 18268.

2. Rien de tel dans les documents du procès tels qu'ils subsistent. Mais cette calomnie n'est pas plus invraisemblable que toutes celles qui avaient pour *leit-motiv :* « D'où vient l'argent ? »

depuis qu'ils n'y avaient pas mis un sou ». — « La Montansier a été onze mois en prison. Elle a échappé à l'échafaud, et tout son crime était d'avoir bâti un spectacle pour enrichir la Nation : car c'est l'enrichir que de faire prospérer les arts. » Après quoi, il se prit à bafouer Bentabole, puis à l'excuser, vu son tempérament pusillanime et peureux. Bentabole se fâcha, balbutia. Forestier mit un terme à ce dialogue en assurant qu'au Comité des finances, la Montansier avait renoncé à la propriété de son théâtre, à condition que la République lui en payât le prix.

C'est, en effet, dans cette voie que l'affaire allait se poursuivre. Dès le 3 germinal an III (23 mars 1795) lui est allouée, à titre d'acompte sur les indemnités qui lui sont dues, la somme de 300.000 livres[1].

Le 22, on s'occupa des artistes. Daunou, rapporteur, insista sur ce fait, qu'après l'arrestation de leur directrice, sans crédit, sans autre ressource que leur recette journalière, ils avaient fait face aux dépenses courantes[2]. Transférés brutalement au Théâtre Français (qui était fermé depuis le 3 septembre 1793)[3] par l'arrêté du 27 germinal an II, assujettis à un régime odieux, despotique, sous la surveillance d'un agent national, ils avaient fini par se retirer tous, faute de paiement des dix représentations que, d'ordre exprès, ils avaient données *par et pour le peuple*. La dette de l'État, vu la pénurie des artistes, fut immédiatement liquidée à la somme de 109.306 livres 6 sous 10 deniers, pris sur les fonds de l'Instruction publique (3 avril 1795)[4].

Environ deux mois après, le 2 messidor[5] an III (20 juin 1795), dans l'après-midi, la citoyenne Montansier parut à la barre, accompagnée du citoyen Neuville. Ils demandent :

1° La restitution de leur propriété et de ses dépendances mobilières et immobilières ;

1. *Moniteur, Réimp.*, t. XXIV, p. 49.
2. *Ibid.*, t. XXIV, p. 199.
3. Date de l'arrestation en masse de la Comédie Française.
4. Le rapport de Daunou est du 14 germinal an III. Bibl. nat. Le^{38} 1329.
5. *Moniteur, Réimp.*, t. XXV, p. 37.

2° Que, par experts nommés respectivement entre le Gouvernement et eux, il soit procédé sur-le-champ à l'estimation des sommes à eux dues par le Gouvernement, tant pour raison de la jouissance qu'il a eue et a encore de leur propriété, que pour raison des dégradations faites au bâtiment... ; lesquels experts seront tenus de terminer leurs opérations dans le délai d'un mois ;

3° Que, sur le vu du procès-verbal d'estimation desdits experts, la trésorerie nationale en paiera le montant, soit à eux, soit à leurs créanciers, qui, jusque-là, ne pourront faire d'autres poursuites contre eux, que de simples actes conservatoires, comme il a déjà été ordonné par un précédent décret[1] qui continuera d'avoir son effet jusqu'alors.

Quelques jours après, le 7 messidor an III (25 juin 1795), sur le rapport de Vernier au nom du Comité des finances, la Convention adopta le décret suivant :

La salle du Théâtre de la Loi, avec toutes ses dépendances mobilières et immobilières, est réunie au domaine national, par voie d'acquisition, du consentement des citoyens Bourdon-Neuville et Brunet-Montansier, propriétaires, moyennant la somme de huit millions, et autres conditions portées dans les soumissions par eux remises à raison de cette acquisition, lesquelles demeureront annexées au présent décret et seront imprimées à la suite, pour être exécutées tant envers eux qu'envers leurs créanciers, suivant leur forme et teneur[2].

Le théâtre des Arts est inscrit au *Sommier des biens nationaux de la Seine*[3], mais sans aucune mention d'origine ni de

1. Celui du 3 germinal an III (23 mars 1795), qui leur accordait un acompte. — C'est pendant que l'affaire traînait que parurent, sans date, des *Observations..., par les créanciers*, que les propriétaires traitèrent de mensongères ; les *Dernières observations des propriétaires du Théâtre National à la Convention nationale*. Imp. Forget, in-4°, 4 p. ; enfin une *Note essentielle relative à l'affaire des propriétaires du Théâtre National volés, incarcérés, vexés par l'ancien Comité de Salut public, qui, pour la forme au moins, avait ordonné de payer leurs créanciers et de les indemniser*. Imp. Forget, in-8°, 4 p. — Arch. nat., R. AD VIII, 45. Ce sont de simples brûlots.

2. *Moniteur, Réimp.*, t. XXV, p. 78.

3. Rédigé en l'an VII, apostillé en l'an X, tenu à jour depuis lors, plus ou moins régulièrement (Arch. de la Seine). Voir l'article 10 de la rue de la Loi, dans la section (ou plutôt division) Le Peletier.

prix ou date d'acquisition. La colonne *Observation* ne concerne que la démolition en 1823, d'après la loi du 10 juillet 1822.

Le Comité des finances et celui des domaines réunis, puis la Convention, avaient donc jugé avantageux de le réunir au domaine national : l'État avait *traité* avec la Montansier et lui avait accordé 6 millions et demi pour le terrain et les bâtiments, et 1 million et demi pour la valeur du mobilier et autres réclamations. Le prix était payable en assignats *ou en monnaie ayant cours à l'époque des paiements*. L'échelle de proportion sur la valeur des assignats ne devait rien changer aux clauses de cet acte au préjudice des deux associés; « eux, leurs créanciers, conserveront leurs droits, et leur hypothèque spéciale sur cette propriété ».

Or, la fabrication des assignats fut arrêtée par la loi du 2 nivôse an IV (25 déc. 1795) : leur cours était alors, à Paris, de $\frac{1}{344}$ de leur valeur nominale, ce qui, pour les faibles sommes, couvrait à peine leur prix de revient! La planche aux assignats fut solennellement brisée le 19 février 1796. Le papier-monnaie en circulation fut reçu en échange de mandats territoriaux[1] dont il fut émis, d'abord pour 800, puis pour 1.400 millions, ce qui les fit tomber de 100 livres (le pair) à 18 livres. Enfin, la liberté des transactions fut rétablie; et, le 21 mai 1797, un décret annula les assignats demeurés encore en circulation.

D'après la loi du 7 messidor an III, le Trésor s'était chargé de payer tous ceux des créanciers de la Montansier qui se seraient rendus opposants dans les deux mois, et le paiement devait être effectué dans le même délai. Mais il faut croire qu'ils ne se hâtèrent pas, car, d'après un compte détaillé du 1er prairial an VI, l'État devait encore à cette date 1.450.977 livres, capital et intérêts[2]. Il n'avait pu continuer à s'acquitter en assignats, puisqu'il les avait supprimés, ni leur substituer

1. Sur la base de 30 pour 1.

2. Rapport de Cholet aux Cinq-Cents. Bibl. nat. L_e^{43} 1925 (28 germinal an VI = 17 avril 1798) en réponse au message du Directoire du 9 ventôse, sur lequel les intéressés dirent aussi leur mot. (Tourneux, art. 18353.)

des mandats, puisque les mandats n'étaient pas une monnaie, et que d'ailleurs la loi du 7 messidor an III — véritable contrat de vente — n'avait pu les prévoir[1]. La conséquence évidente est que le reliquat devenait exigible en numéraire. Avec les intérêts, au 1er germinal an VII, il s'élevait à près de 1 million et demi (1.499.514 fr.)[2].

*
* *

En ce qui la concernait personnellement, et d'après ses propres dires, la Montansier n'avait pas eu trop à se plaindre. Si les 6.050.065 francs qu'elle avait touchés, elle et les créanciers opposants, ne faisaient que 174.000 livres d'après l'échelle de dépréciation du département de la Seine, il lui avait été fait remise du prix *en numéraire* des 11 arcades du Palais-Royal, soit 570.000 francs[3], et, par une loi spéciale du 13 floréal an VI, accordé un acompte de 66.000 livres, également en numéraire. Mais les créanciers s'étaient gardés, en général, de reconnaître la Nation comme leur débitrice; ils savaient trop bien en quelle monnaie ils auraient été réglés. Ils firent constamment juger, même en cassation, qu'ils n'avaient affaire qu'à la Montansier et que seule elle était obligée envers eux. C'est en recourant à de nouveaux emprunts de plus en plus onéreux qu'elle échappait aux conséquences de leurs poursuites. Le Directoire avait d'abord pensé à résilier la vente, rendre le Théâtre de la Loi, et reprendre les arcades, plus 140.000 livres, plus 66.000 livres. Mais la Montansier estimait à 40.000 livres de revenu les maisons et boutiques disposées autour du théâtre, et démolies d'office avant même la vente du mobilier. Il eût fallu que l'État payât à dire d'experts la moins-value, les intérêts. La propriété du Théâtre des Arts, tous accessoires compris, avait été évaluée par Ramel lui-même à 1.800.000 francs en numéraire; la Montansier, au nom de la loi de messidor an III,

1. Rapport de Briot. (Bibl. nat., L_c^{43} 3061.)
2. *Ibid.*, p. 21.
3. Une telle propriété n'était rien moins que sûre, vu l'existence des contrats de vente de 1788 et 1789 : la Révolution les considéra comme nuls et non avenus.

n'en demandait que 1.500.000! elle déclarait encore y perdre plus de 1 million[1].

Cependant, par une soumission en date du 29 nivôse an VII, elle réduisait ses prétentions à 800.000 livres pour solde de tout compte : soit 600.000 livres en bons *valeur écus* à employer comme tels en acquisition de biens nationaux, 140.000 en numéraire, et 60.000 ayant comme gage une créance de l'État sur dame Latapy, ex-directrice du théâtre de Bordeaux. Le ministère des Finances faisait état de ceci, que les oppositions des créanciers se trouvaient réduites à 114.584 francs, « les citoyens Neuville et Montansier ayant trouvé moyen de s'arranger ». — En contractant de nouvelles dettes plus onéreuses, répliquaient-ils ! Néanmoins, les Conseils trouvèrent encore exagérée la somme de 800.000 francs. — La Montansier et Neuville signèrent une nouvelle soumission, de 625.072 francs, le 5 germinal an VII. A la suite d'un message de Barras, du 21, Briot en expose les bases :

1. Il sera fait cession aux C^ens Neuville et Montansier de la créance d'environ 61.000 francs que la République a sur la citoyenne Latapy[2], sans garantie, mais seulement avec subrogation aux privilèges et hypothèques du Gouvernement.

2. Il leur sera payé une somme de 100.000 francs numéraire, à raison de 25.000 francs par décade.

3. Il leur sera payé une somme de 400.000 francs en bons admissibles en paiement de domaines nationaux, aux conditions déterminées par la loi du 13 floréal an VI[3].

4. Il leur sera donné quittance de la somme de 4.000.000 de francs payable en bons de deux tiers qu'ils doivent pour le prix de l'adjudication à eux faite, le 24 frimaire an VII de trois (n°s 178, 179, 180) nouvelles arcades au Palais Égalité ; laquelle somme représente aujourd'hui environ 42.800 francs en numéraire.

5. Il leur sera donné quittance de leurs contributions de l'an VI, montant à 2.007 francs 3 deniers.

1. Exactement 1.073.634 livres.
2. Latapy et consorts, propriétaires du théâtre de Bordeaux.
3. Cette loi obligeait l'État à un accord amiable avec les dépossédés.

Ces conventions, disait le rapporteur Briot, ramenaient à environ 614.000 francs[1] la somme à leur payer, et ils demeureraient chargés de payer leurs créanciers non encore remboursés et de rapporter la mainlevée de toutes oppositions qui pourraient subsister contre eux sur le Théâtre des Arts. Les propositions soumises aux deux Conseils, des Cinq-Cents et des Anciens, étaient le « dernier mot » des requérants. Ne pas les homologuer, ce serait remettre l'affaire aux tribunaux de droit commun, la discussion en serait de plus en plus difficile, l'issue douteuse, etc.

La solution apparaissait comme imminente, lorsque les deux associés s'aperçurent que, sur leurs dernières soumissions, acceptées par le Gouvernement (625.072 fr.), la loi à intervenir impliquait encore un rabais arbitraire de 10.488 francs; que, de plus, elle ne les exemptait pas de la « servitude vraiment féodale » à eux imposée par d'Orléans (vente de 1788), de conserver un logement pour un Suisse dans son Palais[2], ce qui était un des articles convenus. De là, protestations immédiates contre les conclusions annexées par le rapporteur Briot au message de Barras. La Montansier et Neuville estiment que leur seconde soumission est déchirée du fait du Gouvernement, et représentent la première (800.000 fr.).

Ce coup droit porta. Le 14 prairial an VII (3 juin 1799), Briot, encore rapporteur, reprit le chiffre de 625.000 francs. Les Cinq-Cents étaient alors dans un état d'irritation chronique contre le Directoire : déjà se tramait, contre Merlin, La Réveillère et Treilhard le coup d'État qui devait terminer le mois (30 prairial). Après l'intervention de Crochon, de Jacqueminot et de Richard, la question préalable fut votée[3].

1. Exactement : 614.584 francs.

2. Ce rez-de-chaussée, avec entresol de l'arcade 76, était inoccupé à l'époque où fut rédigé le sommier, c'est-à-dire en l'an VII ; *valeur :* 9.000 francs ; *valeur locative :* 500 francs. La Montansier n'en ayant pas fait l'acquisition au duc d'Orléans, la *servitude,* de féodale, était devenue *domaniale* par le fait de la confiscation des biens du condamné.

3. *Moniteur, Réimp.*, t. XXX, p. 699. Opinion de Crochon, 14 prairial an VII (18 pages). Bibl. nat. Le[43] 3173. Il voulait qu'on appliquât tout simplement à la créance Montansier les lois générales des 23 frimaire, 6 et 9 vendémiaire an VI ;

Les versions abondent sur le dénouement. L'*Annuaire* dit : 1° que Barras, toujours directeur, offrit à la Montansier 1.600.000 livres qu'elle eut le tort de refuser; 2° que Bonaparte, premier Consul, fit estimer la salle (c'est-à-dire le Théâtre des Arts) dont la valeur ne fut portée qu'à 1.300.000 francs, et que les choses en restèrent là pendant douze ans; 3° qu'en 1812 elle reçut 1.200.000 livres pour l'arriéré, et une inscription de cent mille francs sur le Grand-Livre. « C'est de Moscou qu'arriva ce décret... Du même gouffre était sorti l'autre décret fameux du 15 octobre, sur l'organisation de la Comédie Française. Beaucoup admirèrent. Quelques-uns ne virent qu'un voile de gaze qui cachait l'incendie. »

Jadin, dans la biographie Didot, dit que ce décret de Moscou lui accordait 300.000 francs.

Elle-même, dans un placet à Louis XVIII[1], que le comte de Pradel transmet au duc de Duras le 29 avril 1819, affirme qu'elle fut contrainte « par un arrêté des consuls du 13 floréal an IX, de se contenter d'un tiers de ce qui lui était dû, et encore en inscriptions sur le Grand-Livre ». Elle ne précise pas la somme, mais comme elle avait accepté l'évaluation de Ramel, 1.800.000 livres, ce tiers correspond, somme toute, à sa dernière soumission au Directoire. La loi du 13 ventôse an IX avait créé 2.700.000 francs de rentes perpétuelles 3 % affectées exclusivement au paiement des dépenses non encore acquittées des exercices de l'an V, de l'an VI, de l'an VII[2]. L'arrêté concernant l'an VII est du 29 germinal an IX. La créance de la Montansier a été liquidée en principe deux semaines après. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'a pas été exclu-

donc, que fût rapportée comme entachée de privilège, et obtenue par surprise, la loi du 13 floréal an VI. Il accuse la négligence et la prévarication des fonctionnaires qui n'ont pas tout réglé en assignats, à l'époque du discrédit. La banqueroute du tiers consolidé doit, prétend-il, atteindre les requérants comme les autres créanciers de la République ; et, à ce compte, loin d'avoir à réclamer, ils redevaient 15.900 francs ! Ces sophismes furent accueillis comme ils le méritaient. Crochon n'oubliait qu'une chose : c'est que les requérants avaient été *expropriés* violemment.

1. Intégralement donné par M. Lecomte, *ouvr. cité*.
2. *Bulletin des Lois*, n° 76 (3e série, t. II, p. 445, n° 596).

sivement indemnisée en inscriptions sur le Grand-Livre. L'indemnité comprit pour le moins, outre des remises d'impôts, le prix en numéraire des onze arcades 68 à 78[1], le rez-de-chaussée et l'entresol du n° 76[2], et les trois arcades 178, 179, 180 qui lui avaient été adjugées pour 4.001.000 en bons des deux tiers, soit 42.000 en numéraire, le 23 frimaire an VII[3]. Tout en acceptant les immeubles, la Montansier se refusa sans doute à retirer le titre de rente, solde de l'indemnité. C'est ici qu'intervient en effet un décret daté du quartier impérial de Moscou, 11 octobre 1812, « portant que toute liquidation payable en rentes, faite avant le 1er janvier 1807, et non encore réclamée, sera considérée comme nulle », à partir du 1er janvier 1813 (*Bulletin des Lois*). Elle se décida.

Dans l'intervalle, en avril 1798, elle avait loué son théâtre du Palais-Royal à « l'administration des Cinq », Foignet, Ribié, Simon, veuve Nicolet, et X... Cet inconnu, c'est elle-même : elle s'assurait le cinquième des recettes. En 1801, elle avait, pour faire sa cour au nouveau Gouvernement, installé les « Bouffons » au Théâtre Olympique de la rue de la Victoire. Mais, le premier Consul et sa femme ne lui ayant pas fait, comme elle l'espérait, l'honneur de leur présence, elle les transporta salle Favart, y fit de mauvaises affaires, résilia en février 1803. Les créanciers se jetèrent sur elle ; elle fut mise en prison pour dettes, mais « traitée avec tous les égards possibles ». Au bout de vingt jours, pour être libre, elle dut

1. La preuve est, qu'elle les vendit et que cependant les titres figurèrent à l'inventaire de sa succession. Voir plus haut.

2. La preuve est qu'elle les vendit avec le n° 76, d'où procès du duc d'Orléans à Mme veuve Neuville, et jugement en faveur du duc, du tribunal de première instance de la Seine, le 8 mars 1816 (Inventaire, cahier 10, folio 1). Les droits du duc d'Orléans s'étendaient du reste à tout ce qui concernait la vente du 14 avril 1788, et c'est par effet rétroactif que les onze arcades avaient été assimilées à des biens nationaux.

3. La preuve est, qu'elle les a vendues, et que l'inventaire après décès conserve encore la trace de contestations à cet égard. — Voir, Appendice I, l'arrêté consulaire du 12 floréal an IX, base d'une liquidation dont les conclusions *en chiffres* nous échappent. Par l'article 1er de cet arrêté, on voit que la Montansier avait traduit l'agent du Trésor public devant les tribunaux civils de première instance et d'appel du département de la Seine, et que leurs décisions, qu'elle y consentît ou non, furent « regardées comme non avenues ». Elles seraient à retrouver.

aliéner les trois arcades qui lui restaient encore sur les quatorze qu'elle avait eues. En juin 1806, afin de ramener le public aux Français, un décret ordonna l'évacuation du Théâtre Montansier, qui s'appelait alors les *Variétés*. Le théâtre qui porte aujourd'hui ce nom fut bâti, et, le 24 juin 1807 seulement, après un exil de cinq mois au théâtre de la *Cité*, la troupe inaugura son nouveau local : la Montansier demeura naturellement intéressée pour un cinquième.

Les *Pupi* napolitains de Francisco Alberico, qui ne pouvaient faire concurrence au Théâtre Français, s'installèrent alors aux anciennes *Variétés*. Ce fut la revanche des marionnettes. La Montansier qui habitait à gauche du péristyle au n° 13, aujourd'hui 17, de la rue de Beaujolais, s'intéressa évidemment à Francisco Alberico, puisqu'elle le mit sur son testament : de là une légende, recueillie par Paul de Kock, qui lui attribue une passion sénile pour un jeune acrobate des *Pupi*, le danseur Forioso[1].

Elle avait conservé beaucoup d'amis dans ce monde des théâtres dont elle avait partagé les folles espérances, les travaux, les dangers pendant la Révolution. Le 19 fructidor an VIII (5 septembre 1799), âgée de soixante-neuf ans, elle avait « régularisé sa situation » par un mariage civil avec Bourdon de Neuville, qui en avait soixante-trois[2], et qu'elle perdit quatre ans après, le 29 fructidor an XII[3], l'année même où elle avait fait vingt jours de prison pour dettes. Son homme d'affaires Bourniset, son avocat Lheureux, lui demeurèrent

1. Les *Pupi Napolitani*, avec Pierre Forioso, ne jouèrent au théâtre de la Montansier (Palais-Royal) que du 16 mai 1810 au 13 juin, d'après M. H. Lecomte. Le 14 août, ils faisaient place aux *jeux forains*, fermés en 1832 seulement. L'acrobate Gabriel Ravel l'avait emporté sur Forioso. C'est Ravel qui figure à titre de « filleul » sur le testament de la Montansier, pour une rente viagère de 500 francs. V. de Manne et C. Ménétrier, *Galerie historique des comédiens de la troupe de Nicolet*, Lyon, 1869, in-8, pages 218 à 226.

2. « Son premier soin à sa sortie de prison » n'avait donc pas été « d'épouser Bourdon de Neuville » comme l'avance M. Reiset (*ouvr. cit.*, p. 32). Elle avait bel et bien attendu cinq ans.

3. Rue de Chaillot, n° 180 (Inventaire). Ni le contrat, sous le régime de la communauté, ni les papiers de la succession Bourdon ne révèlent quoi que ce soit de l'état de leurs affaires.

très attachés[1], et sans doute elle n'eut qu'à s'en louer. Mais c'est une vieille actrice, le « rossignol » qui en 1786 avait joué devant la Cour le rôle de Corinne, dans le *Roi Théodore* de Paisiello et de Dubuisson, c'est Mlle Lillié qui est sa compagne ordinaire, son amie de toujours « depuis quarante ans », nous dit l'*Annuaire*. — L'inventaire de sa succession nous révèle que Mlle Lillié était en réalité Mme Villonne, et que son mari, en 1821, était contrôleur des matières d'or à Laval[2]. On ne sait quand ni comment elle avait délaissé ce monsieur, qui paraît ne s'être soucié d'elle que lorsque le moment fut venu de l'autoriser à accepter moitié de la succession de la Montansier : l'autre légataire fut Francisco Alberico ; Bourniset n'avait pas été oublié, mais il mourut six mois avant sa cliente. Cette mort termina aussi le bail de neuf ans, pour 5.000 francs par an, qu'elle lui avait consenti le 26 août 1814, de la salle de spectacle de Versailles, rue des Réservoirs.

*
* *

La Montansier, née sept ans après la Régence, vit la première Restauration, les Cent-Jours, les premières années de la seconde Restauration. Elle était, pour bien des gens, une curiosité du Palais-Royal. Depuis le règne de la Pompadour elle avait passé sa vie à s'adapter aux circonstances et ne doutait de rien. Le comte d'Artois, lieutenant général pour le Roi, ayant dès son entrée aux Tuileries reçu les femmes (1814), « tout ce qui voulut s'y présenta, raconte la comtesse de Boigne[3], jusqu'à Mlle Montansier, vieille directrice de théâtre qui, dans la jeunesse du prince, avait été complaisante pour ses amours. Mais la joie sincère de la plupart d'entre nous couvrait de reste ce manque d'étiquette ». — L'année d'après,

1. Son testament et le billet de décès publié par M. Fromageot en sont la preuve.

2. Dubuisson était aussi de Laval, rappelons-le. Ces rapprochements topographiques ne prouvent rien en eux-mêmes, mais peuvent indiquer de nouvelles pistes.

3. *Mémoires...*, 15e édition (1908), t. I, p. 379.

nouvelle audace : le curé de Saint-Roch ayant refusé l'entrée de son église au cercueil de Mlle Raucourt, la Montansier, de son prie-Dieu, l'apostropha vivement[1]; la foule s'en mêla, et Louis XVIII, averti, prit le parti spirituel d'envoyer un de ses chapelains dire l'absoute. Il faut que la Montansier ait été très sûre de sa popularité dans le monde artistique, et aussi de la sympathie générale, pour avoir demandé qu'une fois par an, cet Opéra qu'elle avait fait construire donnât une représentation à son bénéfice. L'*Année dramatique* prétend que l'insuccès de cette demande la tua (13 juillet 1820); et la biographie Michaud, qu'elle mourut dans le besoin.

Il n'en est rien. Elle approchait de quatre-vingt-dix ans. Elle fut assez longtemps malade, surtout pour son âge, car les frais de maladie inscrits à l'*Inventaire* s'élèvent à 2.000 francs[2]. Sa fortune *apparente* consistait dans sa part d'un cinquième aux bénéfices des Variétés; dans la propriété du théâtre de Versailles, mis en vente après sa mort. Mais celle de la maison qu'elle habitait, 13, rue de Beaujolais, est fictive, en dépit de l'affirmation du billet de décès : car elle devait, d'après l'inventaire, 1.875 francs pour trois termes échus, ce qui met la valeur locative de son appartement à 2.500 francs. Aujourd'hui ce serait largement le double. Le personnel de la défunte se composait d'une cuisinière, la dame Baron, d'une femme de chambre, la dame Roussel, et d'un domestique mâle, portier de la maison, Joseph Dominique. Les frais d'obsèques atteignirent environ un millier de francs[3].

Ce fut l'affaire de Marc-Antoine Jobart de Saint-Gand, administrateur des Variétés, exécuteur testamentaire avec saisine pendant un an et un jour, de régler les dettes urgentes. Quant

1. Elle dit au curé qu'il n'avait pas, du vivant de l'actrice, considéré comme impur l'argent qu'elle lui donnait pour ses pauvres.

2. Son médecin ordinaire était Sue, médecin du Roi, — le père d'Eugène Sue. Elle en consulta deux autres.

3. Pompes funèbres : 487f30. Fabrique de Saint-Roch : 342 francs. Mairie du 2e : 100 francs. Total : 929f20. — Ajoutons encore que le percepteur réclamait 1.826f40 pour le solde de l'année 1820. — Voir d'autres détails, quant aux legs particuliers, dans *Le Carnet*, article de M. G. Bord (1904).

aux légataires, chacun pour moitié, Francisco Alberico, de Naples, et Agnès-Sophie Lillié, femme de Nicolas Villonne autorisée par son mari, ils n'acceptèrent la succession que sous bénéfice d'inventaire[1]. La testatrice « se croyait riche » affirme l'*Annuaire dramatique*. Mais ajoute-t-il, ses affaires « ne seront à jour que dans un nombre considérable d'années ». Le fait est que l'on dépensa 25f 30, rien que pour le papier, les plumes et l'encre au cours de l'interminable inventaire des papiers : naturellement les inscriptions sur le Grand-Livre n'y figurent point, pas plus que dans la Déclaration de Jobart de Saint-Gand. Celui-ci était en même temps créancier ; Mlle Lillié, était en même temps créancière. Il est vraisemblable qu'une femme aussi experte que la Montansier — et aussi bien conseillée — avait trouvé le moyen, et depuis longtemps, de pourvoir avant sa mort et en dehors de son testament[2] à ses dernières volontés.

La reconnaissance de Mlle Lillié n'est certainement pas étrangère à la notice nécrologique parue dans l'*Annuaire dramatique*, — la plus détaillée que l'on puisse rencontrer dans la collection de ces in-32 de poche. En effet, l'auteur y fait en passant un éloge ému de cette amie incomparable, et rappelle ses succès de cantatrice à Versailles, à Paris, en citant les titres des pièces, *Isabelle, Seliko ou les Nègres*, etc.

Quant à la défunte, l'*Annuaire* avoue qu'elle n'eut pas « toutes les vertus ». Mais qui les a ? Il loue avec raison et son énergie, et sa dignité sous le coup des calomnies les plus grossières. Il stigmatise les libellistes anonymes, « rampants et sanguinaires suivant l'occasion et les lieux ». Il dépasse la mesure quand il rappelle que la propriétaire du Théâtre des Arts fut « spoliée lâchement, à la face de l'Europe, par un gouvernement, et outragée par la Convention ». Hébert et Chaumette, les vrais responsables, n'étaient pas un gouvernement ; l'Europe avait d'autres soucis que la Montansier ; et la Con-

1. Je n'ai pas cru pouvoir m'informer de la liquidation : c'eût été abuser de la complaisance de Me Lardy, et peut-être lui demander l'impossible.

2. Du 16 juin 1819. (Étude Lardy.)

vention, loin de l'outrager, lui rendit justice, du moins en principe, autant qu'il était possible.

Ce qui est incontestable, c'est qu'elle sut employer, former d'excellents artistes ; qu'elle n'eut d'ennemis ou plutôt d'adversaires masqués, que dans le personnel de l'Opéra[1] ; que ses vieux camarades de la scène et de l'orchestre la pleurèrent sincèrement[2]. Bonne fille dans sa jeunesse, intrigante à toute heure, elle se relève par un travail assidu, une remarquable entente de son dur métier, une volonté et une endurance exceptionnelles, jusqu'à l'âge le plus avancé.

Elle a marqué assez longtemps et assez profondément dans l'histoire du théâtre pour qu'une inscription municipale ou autre rappelle aux Parisiens sa maison mortuaire, l'ancien n° 13 de la rue des Beaujolais. Ce n'est pas le n° 11 *bis* actuel. C'est le n° 17, comme il résulte de la minutieuse étude des plans cadastraux, qu'ont bien voulu faire pour moi MM. René Farge et Lucien Lazard. Ce n° 17 correspond d'ailleurs aux arcades 79 à 82, c'est-à-dire à l'appartement occupé par la Montansier dès son avènement théâtral au Palais-Royal, *nouveau style*, Égalité. En avait-elle jamais été propriétaire? Ce qui est certain, c'est que cet immeuble fut acquis le 5 juillet 1787, par la famille Fontaine, de Philippe d'Orléans. La mutation de propriété qui eut lieu le 16 brumaire an IV, date des Lettres de ratification (Arch. de la Seine, n° 6231) ne mentionne pas la Montansier. En 1820, et depuis 1809, au moins, le propriétaire de l'immeuble était Louis Colas de Bronville (Enregistrement, Reg. 94).

On ne connaît de la Montansier aucun portrait, aucun buste. Le policier de 1756 dit qu'elle n'était ni très bien faite, ni belle : peut-être était-elle pire, — grande, brune, provocante, le nez en l'air, les yeux très vifs, avec des cils noirs très fournis, suivant des souvenirs recueillis par M. C. Hippeau[3]. Paul de Kock

1. Il semble bien, sans qu'il y ait des preuves formelles, que l'ultra-révolutionnaire Lays fut à la tête de la cabale de 1793.

2. « Elle vint à leur secours et les protégea tant qu'elle put », dit l'*Annuaire*.

3. Ouvrage cité, p. 23, note. — D'après une tradition que j'ai recueillie il y a

esquisse, vers 1815, une vieille fée ratatinée, en turban jaune, qui trottinait par les galeries du Palais-Royal. — Manyer, qui la rencontra en 1816 chez Brunet, célèbre artiste des *Variétés*, ne dit rien d'elle au physique, mais affirme que par sa mémoire, sa conversation toujours enjouée, elle dominait encore dans un salon, et se faisait, en dépit de son âge, fort bien écouter.

H. Monin.

APPENDICES

I

LA LIQUIDATION DU THÉATRE DE LA RUE DE LA LOI[1]

Projet d'arrêté[2].

Les Consuls de la République, sur le rapport du ministre des finances, le Conseil d'État entendu,

Arrêtent :

Art. 1. Les jugements des tribunaux civils de première instance et d'appel du département de la Seine intervenus les 14 pluviôse an VIII et 1er frimaire an IX, entre l'agent du Trésor public et les citoyens Neuville et Dlle Montensier[3], sont regardés comme non avenus.

Art. 2. Pour parvenir à la liquidation des sommes dues pour l'acquisition du Théâtre des Arts, il sera, conformément à la loi du 16 nivôse an VI, procédé, dans le délai de deux décades à compter de ce jour, à l'estimation de la valeur en numéraire, au 7 messidor an III, des terrains et bâtiments compris au contrat de vente de

bien quarante ans, la Montansier aurait fondé, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, n° 31, la maison de fards pour le théâtre et pour la ville qui se nomme aujourd'hui maison Monin-Dorin, 27, rue Grenier-Saint-Lazare. — Voir Appendices, III.

1. Successivement Théâtre national, Théâtre des Arts, Opéra.

2. Extrait du registre des délibérations du Conseil d'État, séance du 12 floréal an IX. On lit en marge : « Approuvé, B. » Cette approbation de Bonaparte donna donc force exécutoire au « projet », par là devenu « Arrêté des Consuls ». — Arch. nat. AFIV 34.

3. *Sic*, et non « Montansier ».

ladite salle, à l'effet de laquelle le Préfet du Département de la Seine et lesdits citoyens Neuville et demoiselle Montensier nommeront chacun un architecte expert, et, dans le cas où lesdits experts ne seraient point d'accord entre eux, le ministre des finances nommera le tiers expert.

Art. 3. La somme de 1.500.000 francs payée par le Trésor public aux citoyens Neuville et demoiselle Montensier sera imputée pour valeur du mobilier, des loyers, des intérêts et des indemnités compris dans la vente par eux faite pour pareille somme.

Art. 4. La somme de 4.550.065f 02 restante de celle de 6.050.065 francs de payements faits tant aux vendeurs qu'à leurs créanciers, en assignats, et celle de 738.150 francs pour principal et intérêt des arcades du Palais-Égalité suivant la liquidation du Département de la Seine du 8 brumaire an VI, dont la compensation est stipulée par le contrat de vente, lesdites sommes formant celle de 5.288.215 francs, seront imputées en acquit de la République française pour une quotité proportionnelle avec les 6.500.000 francs, prix principal des terrains et bâtiments compris dans la vente.

Art. 5. La quotité proportionnelle dont le Trésor public se trouvera débiteur, d'après l'estimation prescrite par l'article 2, sera payée aux citoyens Neuville et demoiselle Montensier comme les créances numéraires de la même nature[1].

Art. 6. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent.

Le Conseil d'État, après avoir, sur le renvoi des consuls, et sur le rapport de la section des finances, discuté le projet ci-dessus, l'approuve et arrête qu'il sera présenté aux Consuls dans la forme prescrite par le règlement.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire général du Conseil d'État,

Signé : J. G. Locré.

II

LA MAISON MORTUAIRE DE LA MONTANSIER

Au n° 82 est le café de Chartres, aujourd'hui restaurant Véfour. Le second étage, situé au-dessus des arcades de ce café, fut long-

1. C'est-à-dire en inscription sur le Grand-Livre de la Dette publique.

temps habité par Mlle Montansier, propriétaire et directrice du théâtre auquel elle a donné son nom en 1790 : une vaste salle à manger, un grand salon, une chambre à coucher et quelques pièces de service et de dégagement en formaient le principal et les accessoires. Un défilé obscur conduisait au théâtre[1].

Le salon était le véritable paudémonium de l'époque. On y a vu rassemblés dans une même soirée Dugazon et Barras, le père Duchesne et le duc de Lauzun, Robespierre et Mlle Maillard, Saint-Georges et Danton, Martainville et le marquis de Chauvelin, Lays et Marat, Volange et le duc d'Orléans. Toutes les combinaisons de l'intrigue ont trouvé place dans ce salon, depuis les intrigues amoureuses jusqu'aux intrigues politiques ; on y donnait la même importance à une nuit de plaisirs qu'à une journée de parti : on s'y occupait aussi sérieusement des succès de la petite Mars que des événements du 31 mai. La belle Mlle Lillier y faisait autant d'impression que les discours de Vergniaud. Au bout du même canapé de damas bleu de ciel, usé, fané et délabré, sur lequel la Montansier arrangeait son spectacle de semaine avec Verteuil, son régisseur, le régisseur Grammont organisait à l'autre bout, avec Hébert, l'émeute du lendemain aux Cordeliers. Dans un coin du salon, Desforges perdait contre Saint-Georges, à l'impériale, l'argent qu'il empruntait à la Montansier sur ses droits d'auteur de la pièce en répétition. Une bruyante table de quinze rassemblait après le spectacle les actrices du théâtre qui délassaient par leurs saillies tous les coryphées de la Convention. Trois jours avant le 9 thermidor, Tallien, Collot d'Herbois, Saint-Just et Robespierre avaient fait dans ce salon une partie de whist qui avait duré jusqu'à trois heures du matin.

... Barras occupait, avant d'habiter le palais du Luxembourg, deux petites chambres situées tout au haut de la maison occupée par le café de Chartres, et que lui louait Mlle Montansier. Ce modeste logement suffisait au général de la Convention depuis qu'il avait quitté son logement de la rue Traversière-Saint-Honoré, qu'il était devenu commensal de son hôtesse, et qu'il faisait les honneurs de sa maison...

Mlle Montansier termina le 13 juillet 1820, à quatre-vingt-dix ans, son aventureuse et romanesque carrière, dans le même appartement

1. Au-dessus du péristyle de Joinville.

où, pendant trente ans, elle avait éprouvé tant de hasards divers, vécu au milieu de tant de célébrités et dépensé si follement une prodigieuse fortune.

A côté de l'entrée du théâtre Banjolais était l'entrée du club, dont les salons donnaient sur le jardin...[1]

III

LA MONTANSIER ET LA MAISON DE FARDS MONIN-DORIN

Il y a bien une quarantaine d'années, provincial récemment arrivé à Paris, je me promenais au Palais-Royal avec mon cousin Hector Monin, propriétaire de la maison de fards à la tête de laquelle est actuellement son fils, Maurice Monin (27, rue du Grenier-Saint-Lazare).

Je levais les yeux pour apprendre le nom des galeries. Ayant lu tout haut : « Galerie Montpensier », mon cousin me dit : « C'est un nom qui date de Louis-Philippe, les vieux Parisiens disaient : galerie Montansier »[2]. Il m'apprit que Mlle Montansier — dont j'ignorais le nom, — avait fondé le théâtre du Palais-Royal, et, de plus, ajouta-t-il, *la maison de fards Dorin*, que gérait une vieille actrice de son théâtre, et que lui-même avait acquise de Titard.

Je ne songeai pas, alors, à m'enquérir des preuves de cette origine; j'eus grand tort, car je ne puis apporter — en dehors de la tradition — que des probabilités.

*
* *

M. Maurice Monin m'a retrouvé un en-tête de facture du 18 mars 1816, ainsi rédigé :

RUE DES DEUX-PORTES-SAINT-SAUVEUR

n° 31

Ve Mtte *dite* Dubuison

fabricante de rouge végétal, blanc de perle, crépons, couleur fine d'Espagne sur papier rose, en tasses et sur assiettes.

La première facture connue du cessionnaire Dorin, du 5 février 1819, porte : « Dorin, rue Michel-le-Comte, n° 34, successeur de

1. Girault de Saint-Farjeau, *Les quarante-huit quartiers de Paris;* Paris, chez l'auteur, 1846; in-16, p. 163.
2. La Révolution de 1848 a ressuscité le nom de « Théâtre Montansier ».

Mme Ve Dubuisson ». Les deux S sont rétablis, conformément à la prononciation.

L'acte de cession de Ve Dubuisson à Dorin n'a pas été conservé. Il est d'ailleurs possible que la vente ait eu lieu de la main à la main, sous seing privé. — Les titres de l'immeuble de la rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur (des Deux-Portes-Bon-Conseil, pendant la Révolution, aujourd'hui rue Dussoubs)[1] n'ont donné aucun renseignement. Reste le domaine des hypothèses.

Pour qui a pénétré quelque peu dans le dédale des affaires de la Montansier et de sa succession, il n'est pas douteux qu'elle ait poussé jusqu'au génie, — elle et ses hommes d'affaires Lheureux et Bourniset, — l'art de brouiller ses traces, de dépister ses créanciers, de dissimuler son actif et son passif. Dès lors on peut, de l'en-tête de facture, dégager : 1° son prénom « Marguerite », écrit avec deux *t*, suivant son orthographe; 2° son état civil de *veuve;* 3° enfin, le nom du fécond parolier, Paul-Ulric Dubuisson, à qui elle avait dû son premier grand succès devant la cour, *le Roi Théodore* (1786); qui avait été arrêté pour être intervenu en sa faveur, en 1793, contre la toute-puissante Commune de Paris; qui enfin, à la suite de cette intervention et pour d'autres causes ou prétextes, avait été guillotiné avec les Hébertistes.

Si non e vero,... cherchez mieux.

H. Monin.

1. Entre les rues Tiquetonne et du Caire. — Notons que le banquier de la Montansier, le célèbre Perregaux, avait débuté rue Saint-Sauveur; elle-même, à sa sortie de prison, fit publier son premier *factum* par « l'École typographique des femmes », rue des Deux-Portes-Bon-Conseil, n° 8. Le quartier lui était donc familier.

SANARY

ET LE

SIÈGE DE TOULON

(*Suite*[1])

IX

Selon une singulière légende, de véritables théories de Sanaryens auraient abandonné ce lieu à l'approche de l'armée républicaine pour chercher leur salut à Toulon. Cette tradition est manifestement fausse pour quiconque est tant soit peu au courant de l'histoire locale. Bandol fut sous la domination des fédéralistes du 19 juillet au 26 août et sa section fut sous l'influence des sections de Toulon, tout en conservant l'ancienne municipalité[2]. Or, si la municipalité de Sanary correspondit avec ces dernières sections, aucun pouvoir fédéraliste ne fut constitué dans cette ville, où les représailles politiques, en cas de succès des troupes républicaines, n'étaient dès lors guère à craindre.

A Grasse, le 19 septembre, les représentants du peuple, Barras et Fréron, décrétèrent la mise sous séquestre des biens d' « une infinité de mauvais citoyens du département réfugiés à Toulon et partageant la trahison des conspirateurs renfer-

1. Voir *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire* de janvier-mars 1913 et numéros suivants.

2. Poupé, *Le mouvement fédéraliste à Bandol* (*Revue de Provence*, n° 85).

més dans cette ville » et l'arrestation de toutes les personnes de cette dernière catégorie « si elles passoient sur le territoire du dit département ». Cinq jours auparavant, Gasparin, Escudier et Saliceti avaient ordonné l'incarcération des gens suspects se trouvant dans le territoire de la République (14 septembre). L'administration du département du Var décida leur internement dans le Séminaire de Fréjus [1].

Analysons quelques délibérations du Comité de Salut Public de Saint-Nazaire. Les 11 et 12 octobre fut dressée la liste générale des personnes se trouvant « dans la traite ville de Toulon, soit avant ou après l'arrivée du général Cartaud ». Elle comprenait :

1° Jérôme Fournier, Laurens Deprat, Charles Hermitte, Antoine Aicard, Barthélemy Reboul, Jean André, Calixte Roustan, Laurent Sabatier, Jean-Louis Reboul, Joseph Reboul, Antoine Andrac, Toussaint Andrac, Joseph Lien, Antoine Deprat, Nazaire Daniel et Deloulle, tous embarqués sur les vaisseaux de la République ; 2° Jean-Louis Arnoux, Barthélemy Vidal et son fils, Jean Allègre, Louis Comte, Pierre Armelin et son fils, Cyprien Vernet, François Vernet, Nicolas Dugué, Jean Mistre, employés à l'Arsenal ; 3° Jacques Fournier, patron d'un bâtiment de la côte, Duvignos, commissaire de la marine, habitant Toulon, Hédouin, officier d'artillerie, marié à Sanary, Jean Gautier fixé à Toulon depuis 15 ans, Grace Andrac, mariée à Toulon depuis 12 ans, Jean-Jacques Verdillon au service de la République, soit en tout 33 personnes. La femme et les enfants, le cas échéant, de 3 personnes seulement s'étaient réfugiés, disait-on, à Toulon ; la sœur de 2 autres avait pris la même détermination. Le 14 octobre furent ajoutés à ce tableau, deux citoyens habitant Toulon : Joseph Aicard, officier bombardier dans cette ville, possédant des immeubles à Saint-Nazaire, et Jean-Joseph Tournaire, embarqué sur les vaisseaux de la République. Trois noms de Toulonnais, propriétaires de biens à Sanary, furent encore relevés (22 octobre) [2].

1. *Archives de Sanary*, D_4.
2. *Ibid.*, D_4.

Comme il était aisé de le prévoir, une lettre de l'administration provisoire du district du Beausset, adressée aux officiers municipaux de Sanary, réclama la liste de toutes les personnes absentes et de celles qui s'étaient réfugiées dans la ville rebelle de Toulon (27 brumaire) (17 novembre 1793). Elle fut suivie d'une lettre écrite par la municipalité de Bandol au sujet d'Andrac, qui s'était échappé, lors de la création de la compagnie franche (2 frimaire) [1].

Bientôt un arrêté des représentants prescrivit la tenue d'un registre destiné à recevoir le nom des citoyens désireux de concourir à la défense des droits de l'homme, afin qu'un poste leur soit désigné dans le département. A la veille de la prise de Toulon (24 frimaire) (14 décembre), un nouveau registre fut ouvert pour inscrire les noms des patriotes fugitifs de Toulon, Marseille et Commune-Affranchie, auxquels le décret du 1er frimaire accordait des secours. Vers le milieu de ce même mois, les représentants près l'armée d'Italie prescrivirent la vente immédiate des biens des émigrés. Au mois de brumaire, Barras et Fréron avaient ordonné la démolition : 1° des châteaux « environnés de murailles, de fossés et de tours » ; 2° des couvents et des abbayes, seulement si ces derniers pouvaient offrir un poste avantageux aux ennemis [2].

Les décisions concernant les émigrés étaient principalement destinées à frapper les Toulonnais fugitifs et les habitants des environs ayant abandonné leurs foyers à la nouvelle de l'arrivée prochaine des troupes de Carteaux.

X

L'administration du département du Var avait décidé à Grasse, le 10 octobre précédent, d'enjoindre à celle du district du Beausset d'ordonner sur-le-champ à toutes les communes de son ressort de lui faire parvenir dans les vingt-quatre heures toutes les armes de calibre se trouvant chez les habitants. Pour

1. *Archives de Sanary*, I_2.
2. *Ibid.*, D_4.

parvenir à ce but, les visites domiciliaires étaient autorisées sans réserve et la moindre négligence des municipalités devait être punie avec rigueur. Enfin les déserteurs devaient être mis en demeure de regagner leur corps « à peine de destitution contre les officiers municipaux convaincus de connivence et d'être transportés à vingt lieues des frontières en vertu « de l'arrêté du 26 septembre approuvé par les représentans « du peuple et à peine d'arrestation comme suspects et séquestration des biens de leurs parens qui recéleront lesdits déserteurs[1]. » Qu'il y eût des déserteurs plus que jamais, rien, ma foi, n'était plus naturel, étant donné le manque de courage des masses populaires; mais que l'on pût recueillir encore des armes de calibre, cela était matériellement impossible.

Les documents suivants démontrent qu'après les demandes de toute nature adressées aux habitants du malheureux district du Beausset, leurs demeures furent bientôt vides :

Jean-François Carteaux, général en chef des armées de la République française, commandant l'armée du Midi[2] *et de l'Italie.*

Il est ordonné à la municipalité de Saint-Nazaire, de faire amener au quartier général à Oulioules, sur des voitures qu'elle requerera à cet effet, savoir :

1° Vingt cordes de quarante pieds de longueur;

2° Dix échelles en bois de vingt pieds;

3° Dix échelles de douze pieds;

4° Vingt chaînes en fer de quatre pieds de longueur;

5° Vingt crochets très larges;

La municipalité de Saint-Nazaire fera tout son possible pour que tous ces différents objets soyent rendus à Oulioules, ce soir avant dix heures.

CARTEAUX.

Au quartier général d'Oulioules, 1er octobre l'an 2e de la République Française[3].

1. *Archives de Sanary*, H_2.

2. Imprimé jusque-là.

3. Ou 10 vendémiaire an II (*Archives de Sanary*, H_2). A ce moment-là (2 octobre) était affichée l'adresse de la Convention aux départements méridionaux, dirigée contre « la manœuvre horrible et l'insigne perfidie des rebelles de Toulon et celles « de ses adhérans » (*Archives de Sanary*, H^4).

La suite donnée à cet ordre n'est pas connue. Il n'a probablement pas pu être exécuté tel quel. Carteaux n'eut plus, du reste, recours à cette municipalité, dont l'obligeance était déjà appréciée.

Cependant, les réquisitions succédèrent aux réquisitions. Le 12 octobre, à Grasse, l'administration du département du Var prescrivit aux administrateurs du directoire du district du Beausset de faire rechercher, en vertu de l'arrêté du Comité de Salut Public du 13 septembre précédent, dans les maisons, les matières « de première nécessité » pour la fonte des canons, la fabrication des armes et des munitions de guerre, telles que plomb, cuivre, étain, fer, acier, fonte, métaux de cloche, etc., en dressant un état exact de leur origine, même s'ils provenaient des biens des émigrés. La réquisition s'appliquait également aux chevaux, mulets, voitures, matelas, paillasses, etc.

Trois jours plus tard (15 octobre), à Nice, les représentants du peuple, députés par la Convention Nationale à l'armée d'Italie, Ricord et Robespierre jeune, mirent en réquisition tout le plomb existant dans le département du Var pour être transporté à l'arsenal de Nice, après vérification du poids et de la qualité dans le but d'en payer le prix à leur propriétaire. Toutes perquisitions utiles étaient autorisées. La circulaire, conforme, des administrateurs du district du Beausset était datée du 21 octobre suivant et rappelait que les poids des métiers et des pendules[1] rentraient dans la catégorie des objets réclamés.

Le 8e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II de la République (8 brumaire an 11) (29 octobre 1793) les administrateurs du district du Beausset firent mettre en réquisition tous les boutons d' « uniformes nationaux », se trouvant dans les magasins des marchands des communes du ressort.

Le lendemain (9 brumaire) fut prescrite, en vertu d'ordres supérieurs, la réquisition, sauf paiement, des draps bleu, blanc et écarlate de toute nature et de toute qualité, des draps de toute couleur « depuis les Elbeuf et en dessous », des étoffes

1. Horloges à poids.

en laine, propres à l'équipement des volontaires, des bas pour hommes, en laine ou en coton, aptes au même usage, enfin des toiles et des fils. Le tout devait être rendu dans les trois jours au Beausset.

Le lendemain encore (10 brumaire), furent mis en réquisition les souliers se trouvant chez les cordonniers et les « marchan- « dises propres à les faire pour la quantité de vingt-cinq paires « souliers » à confectionner tout de suite. L'envoi du tout devait parvenir au chef-lieu du district avant l'expiration du délai de quinze jours [1].

A son tour « Jacques Coquille Dugommier, général en chef « de l'Armée d'Italie et chargé de la conduite du siège de Toulon » [2] fit parvenir à la municipalité de Saint-Nazaire l'ordre suivant :

Au nom de la République française une et indivisible,

La municipalité de Saint-Nazaire est requise de fournir cinq chaloupes des navires Holandois et tous les ustencilles nécessaires pour leur transport.

Au quartier général d'Ollioules,
26e jour du 2e mois l'an 2e de la République [3].
Le Général en chef,
DUGOMMIER [4].

Les exigences de l'autorité militaire ne se firent ensuite plus sentir pendant près de trois semaines.

Au quartier général d'Ollioules, le 16e frimaire [5] l'an second
de la République française une et indivisible.

Buonaparte, commissaire des guerres, chargé de la police des hôpitaux, à la municipalité de Saint-Nazaire.

Le service de l'armée exige, citoyens, que vous requerrissiés, sur

1. Conformément à un décret de la Convention du 19 brumaire, les mêmes administrateurs prescrivirent le 25 de dresser un registre pour y inscrire le nom des républicains offrant à la patrie des chemises, des bas et des souliers destinés à être distribués aux « braves défenseurs de la cause sacrée du peuple ». (*Mêmes archives*, D_4).

2. Titre imprimé.

3. 16 novembre 1793.

4. Signature autographe (*Mêmes archives*, D_4).

5. 6 décembre 1793.

le champ, toutes les charretes qui peuvent se trouver dans votre canton et qu'elles soient rendues ici, demain matin sans faute.

Votre patriotisme me fait espérer, de votre part, la plus grande activité à cet égard. Mettant sous votre responsabilité tout inconvénient en cas de négligence.

Salut et fraternité.

Pour le commissaire des guerres,
ROUSTAN [1].

Cette « pièce » émane de Joseph Bonaparte; la suivante, du futur Napoléon.

Ollioules, le 21 frimaire, 2e année [2].

Le Commandant de l'artillerie de l'armée devant Toulon, aux officiers municipaux de Saint-Nazaire,

Je vous requiers, citoyens, de mettre en réquisition tout le plomb qui se trouve à Saint-Nazaire et de le remettre au citoyen Mathieu capitaine d'artillerie.

BUONAPARTE [3].

Cette injonction, demeurée probablement sans résultat, témoigne incontestablement de la pénurie de balles dont souffrait l'armée. Cette situation était même pire pendant tout le temps qu'elle eut Carteaux pour chef. Elle explique, à elle seule, la prédilection de ce général pour l'arme blanche, prédilection qui a soulevé des railleries à tort.

1. Signature autographe. Le papier montre dans le filigrane un cornet comme pièce essentielle (*Mêmes archives*, D 1).

2. 11 décembre 1793.

3. Copie de l'époque. La signature de Bonaparte n'est pas autographe. Onze jours auparavant, Bonaparte avait fait preuve d'un grand courage. Un courrier extraordinaire « dépêché par les représentans du peuple et le général Dugommier » avait laissé à Agricol Moureau une relation, datée d'Ollioules et relative à la journée du 10 frimaire, due à « Gillu, secrétaire de la commission » :

« L'énergie républicaine devoit triompher lorsqu'une colonne de huit cent hommes « conduite par le commandant d'artillerie Buonaparte est arrivée battant la charge, « a attaqué les ennemis par le centre et a précipité le moment de la déroute totale « des ennemis; ils ont le temps d'enclouer les canons, mais dans une demie-heure « ils ont été désencloués et ont foudroyés (*sic*) les enclouenrs... Les généraux Mouret « et Garnier et Buonaparte se sont, dans cette occasion, conduits d'une manière dis- « tinguée ». (*Courrier d'Avignon, n° 267 du 13 frimaire an II*, p. 1067-8.) Dugommier envoya un rapport analogue en haut lieu.

Le même capitaine Mathieu fut chargé par Joseph Bonaparte d'une autre mission. A raison « de la bonne volonté » témoignée par les officiers municipaux de Saint-Nazaire, le commissaire des guerres les invita, le 25 frimaire, à tenir prêts à mettre à la voile douze bateaux « pécheurs » pour transporter des blessés à Marseille, et ces bateaux devaient être « couverts « des voiles rengées en cerceau pour garantir les malades de « la pluie et du soleil » [1]. Cette sollicitude est à noter [2].

Afin de ne pas donner trop d'ampleur à ce mémoire et dans le but aussi de ne pas abuser de la cordiale hospitalité de cette *Revue*, nous allons résumer, à deux exceptions près, quelques textes rigoureusement inédits comme tous ceux étudiés dans ce travail et tous relatifs à Sanary.

1° Réquisition des officiers municipaux du Beausset de faire transporter immédiatement à Ollioules six matelas destinés au dépôt de malades établi en ce lieu (22 septembre); 2° Lettre de Guinet, capitaine, commandant les batteries du Brusc, concernant une fourniture de 57 barils de vin à raison de 12 francs le baril de 3 millerolles (25 septembre); 3° Une réquisition naturellement dans le style de l'époque.

Au nom de la loy,

La municipalité faira requerir, pour demains à cinq heures les munitions de guerre; pour l'armée; qu'ils esterminera et bombardera les abominables Toulonnais.

A Saint-Nazaire, ce 5 octobre 1793, l'an 2e de la République française.

MATHIEU,
Capitaine commandant l'artillerie de la côte [3].

4° Lettre comminatoire du sans-culotte Gury, commissaire du congrès républicain formé à Marseille, près les armées vers

1. *Mêmes archives*, D_4.

2. D'après divers documents, le « 10e bataillon de la Drôme » séjourna à Saint-Nazaire, aux mois de germinal et de floréal de l'an II (mars-mai 1794) (*Mêmes archives, passim*).

3. Simple signature. Document rédigé par une autre main.

Toulon, menaçant les citoyens municipaux de Saint-Nazaire de leur faire répondre sur « leurs têtes à la République » du commerce frauduleux de vin se faisant dans leur port en faveur des escadres ennemies payant ces fournitures avec des écus, tandis qu'ils devraient veiller à l'envoi de ce vin à Nice à l'armée républicaine (Aubagne, 7 octobre); 5° Réquisition d'une bouteille d'huile pour éclairer le corps de garde du Brusc par Guinet, capitaine Allobroge commandant les batteries sur les Côtes Maritimes (8 octobre); 6° Réquisition immédiate par Machurot, maréchal des logis, commandant de la redoute des Quatre-Moulins[1], d'un drapeau tricolore (16 octobre); 7° Document important :

Ollioules, le 17 octobre 1793.

Le citoyen Buonaparte commandant de l'artillerie du Midi et des Côtes, aux officiers municipaux de Saint-Nazaire.

Je vous requiers, citoyens, de fournir pour le service de l'artillerie de l'armée, huit cents fascines composées de brains de bois de 5 à 6 lignes d'épaisseur sur sept à huit pieds de longueur. Ces fascines étant très nécessaires, je vous prie de faire en sorte de les procurer pour le dix-huit du courant. Je vous les envoyerez prendre par des voitures du parc, du moment que vous m'aurez averti qu'elles

1. La batterie des Hommes sans peur fut établie le 24 octobre au-devant des Deux-Moulins.

On remarquera que Bonaparte n'eut pas besoin de demander le moindre concours à la municipalité de Sanary, ni pour la batterie des Hommes sans peur, ni pour celle de la Convention, démasquée trop tôt par les représentants (27-8 novembre), ni pour les autres batteries. Selon la tradition, les boulets rouges étaient chauffés à Portissol (Cottin, *Toulon et les Anglais*, p. 271). La distance de la batterie de Portissol aux batteries installées pendant le siège était telle que cette tradition est certainement fausse. Dans ses *Mémoires*, le maréchal Victor emplace la batterie des Sans-Culottes tout simplement près de la Seyne et la batterie de la Convention sur la hauteur des Arènes (p. 158, 172 et 179). La première se trouvait à côté de la chapelle de Brégaillon.

Victor a critiqué à son tour le projet d'enlever forts et retranchements à la baïonnette, sans se douter du manque de balles et de la situation où les circonstances plaçaient Carteaux. Le général Zurlinden vient de consacrer à Saliceti, dans *Le Gaulois* du 29 octobre 1913, un article qu'a bien voulu me communiquer mon frère, M. Vallentin du Cheylard, capitaine adjudant-major d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur. Les archives de Sanary ne renferment aucune trace du débarquement en ce lieu du mortier demandé à La Ciotat par Bonaparte (Cf. Laval, *Op. l.*, p. 371).

seront prêtes. Je vous rembourserai tous les frais que cette fourniture vous occasionnera.

Le commandant de l'artillerie du Midy et des Côtes.
BUONAPARTE [1].

8° Circulaire du procureur général-syndic du département du Var et lettre du procureur-syndic du Beausset, relatives à la dresse du tableau des grains existants chez les citoyens « pour ne pas entraver la marche des subsistances dont le sort « de la République dépend » (16 et 18 octobre).

9° Lettre des commissaires municipaux d'Ollioules promettant de faire rendre 4 matelas, 8 draps de lit et 4 couvertures, dès qu'ils ne seront plus nécessaires (23 brumaire) (13 novembre 1793); 10° Lettre du directeur des subsistances militaires de la 8e division demandant un concours effectif à la municipalité pour tirer un parti convenable du port de Saint-Nazaire à proximité du quartier général par le moyen de la création en ce lieu d'un entrepôt des denrées destinées à l'armée, d'accord avec le général et les représentants du peuple (24 brumaire) [2]; 11° Convocation au Beausset d'un commissaire de la municipalité de Saint-Nazaire pour étudier la question des subsistances avec les administrateurs du district, devant se rendre à Marseille auprès de l'Assemblée générale et des Représentants (29 brumaire); 12° Réquisition du capitaine Georges et de deux officiers du 1er régiment de hussards détachés à Saint-Nazaire au sujet de la nourriture d'un cheval malade (20 novembre ou 30 brumaire); 13° Circulaire des administrateurs du district prescrivant l'approvisionnement en avoine et fourrages des marchés et des auberges où se trouve le relai des postes et messageries (2 frimaire) : 14° [3] Lettre de Blanchet, inspecteur principal des subsistances militaires, au sujet de la confection immédiate de pain pour la subsistance de deux

1. Signature autographe.

2. Le 28 vendémiaire an II, à Marseille, les représentants du peuple envoyés dans les départements méridionaux, dressèrent une réquisition du blé se trouvant dans le département des Bouches-du-Rhône (Bibl. d'Avignon, ms 2757).

3. Tout est extrait des *Archives de Sanary* H2.

bataillons arrivés à Ollioules sans être annoncés (3 frimaire); 15° Lettre du comité des subsistances du département du Var aux administrateurs du district du Beausset, reconnaissant le manque de denrées dans leur ressort, annonçant l'envoi d'une partie du chargement d'un vaisseau génois pourvu de 600 charges de blé et ayant abordé au golfe Jouan et prévoyant l'arrivée avant un mois de grains à Saint-Maximin, où des magasins étaient préparés (Grasse, 6 frimaire); 16° Circulaire des mêmes administrateurs faisant connaître l'arrêté des représentants Barras et Fréron taxant la ration de fourrage à 15 livres et celle d'avoine à 2/3 de boisseau (2 frimaire); 17° Circulaire des mêmes, relative aux irrégularités remarquées dans les états concernant les fournitures des étapes et des convois militaires et les levées faites en vertu de la réquisition du 23 août (8 frimaire); 18° Circulaire des mêmes relative à la réquisition permanente pendant trois mois, en vertu du décret du 4 frimaire, de tous les cordonniers, tenus de remettre par décade cinq paires de souliers en leur nom et autant par ouvrier employé (9 frimaire); 19° Circulaire des mêmes demandant des bandes de 18 pans de longueur et de 3 doigts de largeur pour le pansement des blessés « l'armée se trouvant surchargée de malades « et de blessés et étant sur le point d'en avoir un plus grand « nombre par les attaques qui doivent se faire contre la ville « rebelle de Toulon » (9 frimaire); 20° Circulaire des mêmes annonçant que le comité des subsistances du département va venir en aide aux communes (11 frimaire) (1er décembre 1793) et cette promesse fut tenue malgré divers obstacles; 21° Lettre des commissaires provisoires d'Ollioules demandant l'envoi de matelas, de couvertures et de draps de lit, leurs « moyens » ayant été épuisés par les réquisitions des représentants du peuple près l'armée du Midi, des généraux et du commissaire ordonnateur de cette armée (11 novembre); 22° Lettre de rappel des mêmes, car « le général Doppet manque de tous « ces objets » et annonçant l'envoi d'un gendarme pour activer leur livraison (12 novembre); 23° Lettre du 24 frimaire (14 décembre 1793) d'Isoard, chirurgien en chef de l'aile droite et

datée du quartier de Lombard, réclamant au nom de l'humanité du « mauvais linge », des pots de terre et des écuelles, car l'hôpital était dépourvu de tout.

En vertu de l'arrêté des représentants du peuple accordant aux vaisseaux hollandais tout ce dont ils avaient besoin, le commissaire des guerres adjoint Léorat ordonna de leur faire délivrer de l'huile et du bois « d'une manière utile et économique » (Ollioules, 23 frimaire) (13 décembre 1793). La lutte touchait à sa fin et l'administration s'arrêtait, comme toujours, à des minuties. Toutefois, le fait suivant atteste son activité employée en général d'une façon utile. Les membres de la commission municipale délégués par les représentants du peuple et chefs du comité de la guerre avisèrent en effet les officiers municipaux de Saint-Nazaire de l'envoi, conformément aux ordres du commissaire ordonnateur en chef Chauvet [1], des bateaux, le *Saint-Pierre* (capitaine Barthélemy Autard), le *Sans-Culotte* (patron Antoine Arnaud), la *Sainte-Anne* (patron Jean-Honoré Pignatel) et le *Noël* (capitaine Jacques Pignatel), tous chargés de barriques, planches et autres objets destinés au siège de Toulon. Ces objets une fois débarqués, un courrier extraordinaire devait prévenir le général en chef Dugommier et le commandant du corps du génie Marescot ou Marescaut (Marseille, 25 frimaire) (15 décembre). Le lendemain, 26 frimaire, Mathieu, toujours capitaine commandant l'artillerie de la côte, confirmait cet ordre et invitait la municipalité de Saint-Nazaire à faire partir pour le parc d'artillerie de l'armée les canonniers de la Ciotat dès leur arrivée. Les archives du ministère de la guerre doivent renfermer un dossier relatif à cet officier, qui, s'il n'atteignit pas les grades élevés, remplit du moins son devoir avec un dévouement illimité et avec une indomptable énergie. Un hommage à sa mémoire s'imposait.

Les fournitures faites par la commune de Saint-Nazaire pendant les mois de vendémiaire, brumaire et frimaire aux batteries de la Cride, de Portissol et du Môle Vieux, aux corps de

1. Au sujet des généraux Mouret et Garnier et de l'ordonnateur Chauvet, cf. Chuquet, *La jeunesse de Napoléon, Toulon*, p. 304-306 et 313.

garde du Village et « Avant dans le chemin » s'élevèrent respectivement à 358 l. 9 s., 420 l. 13 s. et encore 420 l. 13 s.[1]. Ces détails n'ont qu'un intérêt rétrospectif; ils attestent néanmoins les services rendus par ce lieu, grâce à sa position topographique et grâce au concours de sa municipalité, et qui ne furent pas récompensés.

L'inspecteur en chef des subsistances militaires Loth délivra au Port-la-Montagne, le 1er ventôse an II (19 février 1794), un reçu de 420 livres, à Joseph Giboin, délégué de Saint-Nazaire, pour prix de douze charges de blé, livrées à cette ville, à raison de 35 livres la charge. L'autorité supérieure n'eût pas dû en accepter le montant. L'ingratitude se retrouve aussi bien au sein des gouvernements que dans l'âme des particuliers.

XI

Nous avons déjà relevé l'attitude pleine de menaces du commissaire Gury. Le groupe de ces « commissaires des So-« ciétés populaires réunies à Marseille, autorisés par les « représentants du peuple près les armées vers Toulon »[2] veilla au transfert à Marseille de Jean Granet, arrêté précédemment (28 brumaire ou 18 novembre)[3]. Le portefeuille de ce dernier avait été déposé au corps de garde de Sanary et il fut adressé « bien cacheté » à Salicetti. Ces mêmes commissaires firent procéder à Ollioules à une enquête, le 2 frimaire, au sujet de la prise d'un bateau de pêche[4]. Le curé de Saint-Nazaire se trouva malade au moment même où ils avaient besoin de ses services. D'après eux, l'octogénaire Terras, prêtre ayant fixé son domicile en ce lieu, aurait pu suffire à la

1. En bois et en huile.

2. Les titres de ces commissaires étaient précédés ou suivis de la mention « Salut, « union, force, fraternité ». Parmi ces agents, se trouvaient : Jouve cadet, Gury Néguier, Bayssière, etc. Leur séjour au quartier général d'Ollioules laissa peu de traces à Sanary (Cf. au besoin Cottin, *Op. l.*, p. 284-285 et 217).

3. Un administrateur du département intervint en sa faveur à la demande de Gautier, qui l'avait caché chez lui pendant qu'il était poursuivi par les aristocrates de Toulon.

4. Cette formalité avait été demandée par le capitaine Mathieu.

célébration d'une messe « qu'il doit savoir par cœur depuis qu'il est prêtre » et, en ce cas, le vicaire Charignon aurait pu officier à Bandol (3 frimaire). Le 1er frimaire, ils avaient requis la municipalité de Saint-Nazaire d'inviter l'un des prêtres (Julien curé, Charignon vicaire, ou Terras) à aller desservir provisoirement la paroisse de Bandol, dont le curé, Louis Jonquier, avait été arrêté la veille. Le 3 (23 novembre), ils demandèrent l'envoi de 6 exemplaires de l'arrêté des représentants du peuple, Barras et Fréron, prescrivant la célébration de fêtes civiques « tous les jours de repos ». Cette décision devait être publiée par les « ci-devant prêtres au bon peuple de Saint-Nazaire » et ils prouveraient ainsi qu'ils « sont comme nous les enfants de la République ». Quelques jours plus tard (15 frimaire), l'administration du district du Beausset rendit obligatoire la célébration, chaque décadi, d'une fête civique « en vrais républicains » et la suppression du dimanche [1].

Au début du mois de brumaire, les représentants du peuple avaient déclaré, à Marseille, que l'embargo serait mis sur les bâtiments de Gênes se trouvant dans les ports français, à raison de l'outrage fait, dans ce port, au pavillon national et aux droits de la nation et de l'humanité. L'année précédente (juin 1792), la République de Gênes avait déclaré qu'elle observerait la plus stricte neutralité « dans les mouvemens de guerre » [2]. C'était faire là un acte de haute sagesse. Une partie notable des denrées nécessaires à la Provence était tirée de Gênes et de ses environs et le transport en était effectué par la batellerie de ce port. D'après les renseignements qu'a bien voulu me donner M. Boggiano, le si sympathique premier adjoint à la municipalité de Sanary, le blé nécessaire fut livré aux Alliés, pendant le siège de Toulon, par les patrons des petits bateaux de la Rivière de Gênes. Petit à petit, la plupart de ces bateaux furent capturés par les bâtiments français, et leurs propriétaires, généralement aisés jusqu'alors, furent ruinés.

1. *Archives de Sanary*, D_4.
2. *Mêmes archives*, D_4.

XII

Pour abréger, nous rappellerons uniquement la position au 21 frimaire, huit jours avant la chute de Toulon, de quelques groupes, ceux qui nous intéressent le plus, à notre point de vue spécial. Aux mois de janvier et de février 1793, avant l'arrivée de Carteaux à Tournon, le 1er bataillon de la Drôme avait été formé à Romans avec des compagnies franches, tandis qu'une compagnie de chasseurs était réunie à Crest. Le premier bataillon quitta Valence le 22 juin et le 2e partit de Montélimar le même jour [1], etc. Le 21 frimaire, nous trouvons : 1° dans la division de l'est, devant Toulon, la compagnie franche de Sanary (39 hommes), le 14e bataillon de la Drôme (778 hommes) et le 10e bataillon de la Drôme (509 hommes); 2° à l'aile droite, dans la plaine de la Seyne, le 11e bataillon (622 hommes); 3° à la colonne du centre, le 9e bataillon (640 hommes); 4° à l'aile gauche, le 12e (703 hommes) et la compagnie franche (56 hommes). Ces derniers corps portaient le nom de la Drôme. Enfin, Sanary était occupée par 54 hommes (59e, 33; Aubagne, 21) [2].

Divers auteurs ont décrit les scènes qui se sont produites lors de la prise de Toulon. Nous n'y reviendrons pas. Voici, cependant, deux documents officiels qui établissent, d'une part que, contrairement à la tradition, la lutte continua pendant et après l'évacuation de la ville, même durant les premières heures de la journée du 29 brumaire, et d'autre part, que les forçats ne furent pas les seuls à éteindre le feu mis à l'arsenal, si toutefois ils ont pris une part importante à cet acte de dévouement.

Le 28 frimaire, les alliés auraient reçu, à 9 heures du soir, l'ordre du départ et à 10 heures l'abandon de la ville aurait été terminé. L'embarquement de ceux-ci et des Toulonnais fugi-

1. Krebs et Moris, *Op. l.*, p. 235 et 262.
2. *Ibid.*, p. CXLI.

tils aurait commencé à 11 heures. Enfin, le 29 frimaire, à 3 heures du matin, les troupes républicaines seraient entrées, après avoir attendu les événements depuis plusieurs heures autour de Toulon. En réalité, l'artillerie des Alliés, en se retirant, dut répondre au feu de l'armée républicaine qui, faute de renseignements précis ou par surcroît de précautions, continua à bombarder la ville et la flotte ennemie, jusqu'à l'occupation définitive de la première et jusqu'à l'éloignement complet de la seconde. Si l'attaque fut héroïque, la résistance fut désespérée. D'après les termes de la déclaration de Marie Pourcier, la version fixant la prise de possession de l'ensemble de Toulon par l'armée de la Convention, au cours de la matinée, offre les plus grandes chances de probabilité.

Le 4 pluviôse an II (23 janvier 1794), Marie Pourcier, née au Buis (Drôme) [1], déclara à l'officier de l'état civil de Toulon que, dans la nuit du 28 frimaire (18 décembre 1793), « ayant « été effrayée par le bombardement que la ville essuya et par le « feu que les Anglais, les Espagnols et autres ennemis mirent « à l'arsenal et aux poudrières », elle sortit de la ville avec sa fille et son mari Barallier, peintre. Son mari, épouvanté par les bombes et par les boulets qui tombaient en grand nombre autour de leur lieu de refuge, chercha avec elle un nouvel asile et mourut le lendemain, à 7 heures du matin. Cette constatation officielle ne donne pas les causes de ce décès. Barallier ou Barrallier dut être victime de la peur. Le spectacle devait être, en effet, terrifiant.

Le certificat suivant se passe de commentaires :

Liberté *République Françoise* *Egalité*

Le citoyen Joseph Louis, coutellier, fils de Joseph, a été présent au feu qui avoit été mis par les infâmes ennemis de la République. Il a donné dans cette occasion une marque de civisme, en enfonçant une porte de l'attelier de la tonnellerie pour ôter des étoupes qui étoient pendues sur des fenêtres.

1. Attribué au département des Basses-Alpes (*sic*) dans la déclaration.

En foi de quoi je lui ai livré le présent certificat pour lui servir et valoir en tant que de besoin.

Au Port-de-la-Montagne, ce 12 ventôse[1] la 2e année républiquaine.

J. Roux. Rainouard.

Vu : Levallier fils a.

Vu par le commandant d'armes Castellan[2].

L'attitude observée par les galériens n'a pas été précisée d'après des documents certains[3]. Leur nombre se serait élevé à 600, lors de la prise de Toulon. Les uns auraient été brûlés vifs, les autres auraient eu une attitude menaçante à l'égard des Alliés se retirant. D'autres enfin se seraient joints à ceux qui arborèrent la cocarde tricolore, lors du départ de ces derniers[4]. Incontestablement, d'après un texte publié plus haut, les Alliés eurent recours à eux, au cours du siège, pour les corvées. La chiourme était d'ailleurs sensiblement réduite à ce moment-là. Quoi qu'il en soit, l'examen du dossier des récompenses officielles décernées aux sauveteurs d'une partie de l'arsenal serait d'un puissant intérêt et causerait peut-être bien des surprises, si toutefois ce dossier existe encore.

(*A suivre*)

R. Vallentin du Cheylard.

1. 2 mars 1794.
2. *Archives de Sanary*, I$_2$.
3. Cf. Lauvergne, *Histoire de la Révolution française dans le département du Var depuis 1789 jusqu'en 1798*, p. 513, etc., etc.
4. Cottin, *Op. l.*, p. 333. Cet auteur donne de précieuses indications sur la situation économique de Toulon (p. 54, 156, 301 et s.)

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-CAROLINE

REINE DES DEUX-SICILES

au marquis de Gallo

(1789-1806)

(*Suite* [1])

CCXLVII

Vienne, le 29 mai 1802. (Chiffre).

Je vous écris encore ainsi, mais je vous avoue, j'ai si peu de confiance en ce que tout moyen est bon au citoyen Buonaparte, que je crains arrestations, fouillages, séductions, s'il en croyait valoir la peine ; mais je compte qu'il ne nous juge pas dignes de son attention. Je ne puis vous dire combien j'ai l'âme opprimée : aucun espoir d'établir mes filles qui sont désespérées, désolées de devoir retourner à Naples. Moi-même j'en suis inconsolable, et n'ose le dire à cause des Napolitains ici à la Cour où, je crois, on me voit partir avec grand plaisir. Pour moi autant que je regrette Vienne, autant peu je regrette la Cour et toute la famille, sans en excepter en premier lieu mes deux filles, mais surtout l'aînée. Il est incroyable la conduite qu'elle a tenue durant ma maladie et tout ce qu'elle fait encore. Mais cela ne peut durer. Tant va la cruche à l'eau

1. Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1911 et numéros suivants.

qu'elle se casse, et cela doit, si elle ne change, indubitablement arriver. — Pour moi, elle a entièrement aliéné mon cœur, et c'est pour la vie. Elle me paraît une princesse à moi étrangère. Malgré cela, je désire retourner à Vienne, y finir mes jours avec mes deux filles, hors de la Cour et vivant pour moi. — Je vous écrirai, comme je le fais de partout, sincèrement et vraiment. Mais brûlez mes lettres, comme je vous donne parole de faire des vôtres.

Vous saurez que votre belle Polonaise est restée veuve, riche. Ayant fait la paix avec son mari, elle a presque tout hérité de lui, mais aussi pendant sa maladie s'est très bien conduite. Elle est retournée gaie, contente à Wilna. Lors de la nouvelle de votre mariage elle se voulait tuer. A propos de tuer, Zouboff le prince, et le chevalier de Saxe, ils veulent en faire autant. Zouboff, voulant l'éviter, fait excuses, explications, mais Saxe n'en veut pas démordre. C'est à la frontière que cela doit avoir lieu. Je crains le pire de tout cela. On blâme Saxe de ne s'être pas contenté des excuses données par Zouboff. Enfin nous verrons l'issue.

Pour les affaires il paraît qu'A(cton) est toujours tout-puissant. Il est mécontent, je crois, du Prince et je prévois des incalculables déboires.

Mon voyage à Barcelone n'est pas un petit sacrifice de ma part au sentiment maternel, car réellement, hors pour le bien-être de mes enfants, rien ne m'y inspire curiosité. Ici on se flatte de ravoir la Toscane, le roi d'Étrurie[1] ayant donné

1. Don Louis, infant d'Espagne, cousin et gendre du roi d'Espagne Charles IV dont il avait épousé la fille Marie-Louise, roi d'Étrurie, par la grâce du Premier Consul en 1801. Sa santé déclina rapidement au bout de quelques mois de royauté. Les rapports de Clarke et de Tassoni signalaient de violentes attaques d'épilepsie dont la fréquence était attribuée aux preuves trop multiples d'amour qu'il donnait à sa femme. Invité à dîner par Murat, il se leva de table pour revêtir une robe de chambre et s'armer d'un sabre et se mettre, en frappant de taille et d'estoc, à la poursuite d'ennemis imaginaires. On dut le lier sur un lit pour arracher à sa fureur ses ministres qu'il voulait tuer. Une dernière crise l'enleva le 27 mai 1803 à l'âge de trente ans à peine, laissant un fils encore au berceau, l'infant Charles-Louis qui lui succéda et fut proclamé sous le nom de Louis II. Sa mère exerça la régence jusqu'en décembre 1807 (Traité secret de Fontainebleau) (Voir *Le Royaume d'Étrurie*, conférence par E. Melchior de Vogüé).

signe de manifeste folie. On se flatte aussi d'un morceau de la Suisse qu'on va démenbrer. On parle aussi de la Valachie, Moldavie, Bosnie, mais sauf de céder le Vénitien au Grand-Duc pour empêcher et faciliter l'indemnisation en Allemagne, je serai assez tentée de le croire. Car Buonaparte désire l'Empereur hors d'Italie. — Enfin ici le secret devant moi est sévère, car je suis notée comme dangereuse. Cela blesse le cœur d'une si bonne mère et parente comme moi; mais patience! Je désire au Grand-Duc la Toscane, unique objet de ses vœux. La Grande-Duchesse est enceinte de cinq mois, l'Impératrice de trois; c'est un secret pour moi.

La Rospigliosi a pris le prétexte de reconduire les enfants et a planté la Grande-Duchesse seule chez moi. Je suis inquiète, mes enfants désolés de partir, Antoinette d'aller en Espagne; tous nos gens allemands demandent de rester et aucun ne veut retourner à Naples. Cela est très pénible; mais je les excuse. Car j'en ferais volontiers autant, mais j'ai peines et déboires de toute espèce, et si je n'y succombe point, c'est un miracle, faible de santé comme je suis.

Allez des commissions de modes qui sont factices à l'autre billet qui est vrai.

CCXLVIII

Vienne, le 12 juin 1802. N° 7.

Je vous écris à tout hasard. On m'a dit qu'un courrier allait partir pour Paris, et comme je vais aujourd'hui en Hongrie pour trois ou quatre jours afin de voir l'Empereur et ma fille que je n'ai pas vus depuis plus de quarante jours, je laisserai cette lettre toute prête afin que le courrier puisse s'en charger.

Ma santé est en apparence raffermie. Mais en réalité je ne me sens pas mieux et je ne crois pas qu'on ait réussi à triompher du mal et à le déraciner.

J'attends maintenant la nouvelle de l'arrivée des bâtiments royaux à Trieste. Dès qu'ils y seront, je me mettrai en route pour rentrer. Je le fais avec une tristesse à laquelle je me

résigne par raison. C'est comme une drogue ou un poison qu'il s'agirait d'avaler. Mieux vaut le faire tout d'un coup.

Mes chers enfants vont bien.

J'attends avec impatience vos nouvelles et les commissions. Mille et mille compliments à votre chère épouse et croyez-moi toujours votre reconnaissante maîtresse et amie.

CAROLINA.

Une feuille en chiffre.

Une lettre pour San Teodoro.

CCXLIX

Schönbrunn, le 29 juin 1802 (Chiffre).

Ici on parle beaucoup des indemnisations, et la liste qui court n'est avantageuse que pour le roi de Prusse et l'électeur de Bavière. Le pauvre Grand-Duc est bien mal traité et tout morceau divisé. Le duc de Modène, il n'en est pas question. Voilà le roi de Sardaigne abdiqué[1]. Son successeur le duc d'Aoste[1] sera-t-il plus heureux ou loyal, cela se montrera. Pour moi, je crois que l'Italie ne restera point tranquille. Les projets sur la Turquie feront sa ruine de force ou de gré et Malte le sera d'un autre côté. Enfin je prévois bien noir. On nous leurrera, Morée, Grèce, etc., etc. Ce seront les appâts pour nous dévorer et mettre sous le plein joug. Je suis parfaitement convaincue que nous n'aurons pas deux années de repos et tranquillité à Naples.

Vous ne m'écrivez, ne me mandez rien dans ces moments si critiques de l'élection du Premier Consul à vie, de ce que l'on parle et traite pour l'héréditaire. Enfin vous oubliez, soit politique, prudence ou oubli, que j'existe à Vienne. Cela me peine, mais ne m'étonne point. Les souverains d'ici sont toujours à Presbourg, c'est-à-dire que ma fille, il y a deux mois, peut-être les derniers de ma vie où j'aurais pu la voir, je ne l'ai pas vue. Cela fait peine, mais je m'en fais une raison.

1. Charles-Emmanuel IV abdiqua le 4 juin 1802 en faveur de son fils, le duc d'Aoste, qui régna sous le nom de Victor-Emmanuel Ier.

La malheureuse mort du chevalier[1] me cause une peine affreuse. Je le vois partout et m'imagine ce que son âme a dû éprouver se sentant et par trahison tué par celui qui lui avait donné le coup de canne. Enfin, ce brave jeune homme avec mille bonnes qualités est mort et on peut dire, est né, a vécu sous une étoile malheureuse. Pour moi je le regretterai toute ma vie.

Je compte partir tout de suite, que je saurai les bâtiments partis de Naples, pour faire mon voyage durant le temps qu'ils feront leur traversée. Écrivez-moi donc un peu plus régulièrement, donnez-moi part des nouvelles, ressouvenez-vous qu'à part les autres titres, je suis votre ancienne vraie amie et le serai jusqu'au tombeau.

Toutes vos lettres sont brûlées. Je ne porte pas une ligne écrite de personne avec moi à Naples. Adieu.

CCL

Trieste, le 8 août 1802. N° 1.

J'ai répondu, par le courrier Bellotti expédié le 18 juillet, à vos lettres des 24 et 30 juin. Depuis je n'ai plus rien reçu et compte peut-être en retrouver à Naples. Je vous écris celle-ci de Trieste d'où je compte demain soir m'embarquer et aller à Manfredonia et de là à Naples courir ma destinée. Il m'en a coûté l'impossible pour partir de Vienne où j'étais plus tranquille et qui est un endroit que je regretterai toute ma vie. On m'y a témoigné, toutes les classes et toute ma famille, un vif intérêt. J'ai été à Maria Zell, de là à Bruck où j'ai pris congé de mon malheureux frère et du peu heureux Grand-Duc, de là à Marburg où j'ai dormi une nuit et de là à Trieste, ce qui est assez long. J'y suis arrivée le 3 d'août. Cela est assez vite. Je compte les moments pour arriver chez moi, Trieste me déplaisant à l'excès, et le sacrifice le plus sensible étant fait, je désire arriver chez moi. — J'espère à Naples trouver de vos nouvelles et de là je vous écrirai avec plus de détails. Ici les

1. Le chevalier de Saxe tué dans un duel avec Stscherbatoff.

moments sont trop courts. Je vois tout ce qui m'arrive comme un triste songe et suis tout étourdie. Mais tous mes souhaits, projets, espoir, travail se réduisent à mon repos, tranquillité et vivre à moi; mais avant tout, il faut avoir établi, ou assuré et rendu libre la fortune de mes enfants.

Je désire vivement vous voir à Barcelone, y parler à qui me comprend et en prendre les conseils. Je vais à Naples avec une répugnance extrême. Je vois toutes les batteries formées contre moi et n'ai aucune envie de les combattre, le but ne m'intéressant pas assez pour cela.

Mes chers enfants se portent bien. Antoinette est craintive pour son sort. Je partage, quoiqu'en le lui cachant, ses inquiétudes. J'ai dû nécessairement laisser à Vienne une des dames qui s'est conduite dans cette occasion comme une vilaine. J'ai mis comme compagnie auprès de mes filles une baronne *Mandell* recommandée par la Chanclos, veuve d'un général. Elle me paraît femme du monde. Toute chose, dont dépend la tranquillité de mes enfants, est pour moi du plus grand intérêt.

Je ne vous parle pas de moi. Je suis isolée. Luzzi que vous connaissez est toujours le même. Ruffo, qui s'imagine depuis des mois être malade et que je vois à peine, ne peut m'être utile. Enfin ma position présente, et encore plus future, ne promet que peines. Aussi je sens que j'y succomberai.

Mandez-moi toutes mes commissions si elles peuvent arriver à temps à Naples. Sans cela mandez-les-moi, ou je désirerai bien plus, portez-les-moi à Barcelone. Je vais à Naples où j'entends chaque jour avec grande merveille des emplois donnés, des choses faites, et je bénis Dieu de n'avoir rien à y faire.

Mandez-moi ce que je vous dois et mes comptes.

Adieu, j'aurais encore bien des choses à vous dire, mais le temps presse. Adieu, écrivez-moi avec sincérité. Vos lettres seront lues et aussitôt brûlées. Je connais trop le monde et les choses pour faire autrement. Écrivez-moi, venez à Barcelone et croyez-moi toujours votre vraie amie.

Vient une feuille en chiffre.

Un paquet pour l'envoyer en Espagne.

Mille excuses de ce que le manque de temps ne me fait point écrire à votre épouse. Je le ferai une autre fois.

Adieu. Plaignez-moi. Je le mérite, et croyez-moi jusqu'au tombeau Votre constante et reconnaissante.

CCLI

Manfredonia, le 15-16 août 1802.

Je vous envoie une supplique faite en faveur de son frère par un pilote qui est sur notre navire. Il me semble que Buonaparte et la grande nation doivent faire respecter les principes et les règles consacrées s'ils veulent encourager le commerce. Je ne vous envoie cette requête et ne vous prie de faire le nécessaire que parce que je voudrais pouvoir consoler une famille malheureuse. Ne craignez pas d'autres importunités de ma part. Je me suis fait une règle de ne plus m'occuper que de remplir mon devoir et ceci me suffit.

Mille compliments à votre femme. Ci-joint deux lettres que vous enverrez, l'une en Espagne, l'autre en Angleterre.

Nous avons fait un très heureux voyage, vent frais, mais mer calme et à 9 1/2 heures nous avons jeté l'ancre. — Ascoli est chargé de tout pour le Roi.

Je compte partir à 4 heures du matin et aller d'une traite jusqu'à Naples d'où je vous écrirai.

Envoyez, je vous prie, cette lettre à San Teodoro en Espagne et l'autre à Castelcicala en Angleterre. Quels sentiments et quelles peines j'éprouve en ce moment! Dieu le sait et le voit.

Croyez-moi toujours avec une véritable reconnaissance votre vraie amie.

CAROLINA.

A minuit, du 15 au 16 août.

CCLII

Naples, le 23 août 1802.

Je suis arrivée depuis le 17; mais, comme vous pouvez vous le figurer, je suis accablée d'occupations. Arrivée, dévalise-

ment, réinstallation, préparatifs du nouveau mariage et du voyage, tout cela ne me laisse guère le temps de respirer et je vole ces minutes rien que pour vous assurer de ma constante estime et amitié.

Je suis toujours très peinée du manque de vos nouvelles; mais ici j'ai lu *toutes vos* lettres du 15 juillet au 3 et au 5 août, toutes les nouvelles qu'elles contiennent, toutes vos impressions et observations et j'en ai conclu que vous ne pouviez avoir ni le temps, ni le cœur pour m'écrire. Il pourrait bien m'arriver la même chose maintenant que je respire l'air du Vésuve. Ce qui est certain, c'est que je sens et pense bien autrement qu'à Vienne où, si on y lisait vos lettres, on y serait fort étonné, mais probablement moins satisfait.

Du reste, ma carrière politique est finie et cela bien décidément. Je n'ai ni le talent, ni la souplesse qu'il faut pour cela. Je suis mère et n'ai à cœur que le sort de mes enfants et de ma famille. Je ne désire que le repos et la tranquillité et notre existence assurée, puis disparaître de ce monde des affaires et des intrigues dans lequel mon âme honnête a trop à souffrir. Voilà ce qu'a fait naître, ce qu'a développé en moi la lecture de vos lettres dont la teneur diffère sensiblement du langage que vous teniez avec moi. Ceci dit en passant et en vous interdisant les récriminations, excuses ou reproches qui me donneraient des déboires et ne changeraient en rien l'opinion que je me suis faite après avoir lu ce que j'ai lu de mes yeux et vu écrit de votre main...

25 août après dîner. — Ce matin ma fille Antoinette a été solennellement mariée au prince des Asturies...

CCLIII

Naples, le 27 août 1802. N° 2 (Chiffre).

Je suis enchantée quand j'ai occasion d'écrire et j'en profite malgré que je trouve vos lettres différentes de vos discours avec moi. Je vous plains, car c'est naviguer avec le

vent. Je puis vous assurer que je ne le ferai jamais; mais je plains qui en a la faiblesse...

J'ignore encore si j'irai à Barcelone dans un bâtiment de pavillon napolitain, sans gens à moi, sans argent ni présents, défrayée de la Cour d'Espagne. J'avoue que je doute pouvoir me résoudre à faire cette humiliante figure. Ma tendresse pour ma chère Antoinette pourrait m'y conduire; mais elle a de l'esprit et depuis qu'elle est à Naples soupire après le moment de son départ et se trouve heureuse de partir. Je doute que j'en ai le courage.

Le Prince[1] est veuf, volontaire, entouré de gens dévoués à l'Espagne et n'a nullement besoin de moi. Enfin on ne veut me donner aucun moyen et j'avoue j'ai une répugnance mortelle à m'y retrouver. Ainsi j'en doute. Ici tous désirent mon départ, les enfants que je les accompagne, le Roi, le ministre, j'ignore pourquoi, mais tous poussent à mon départ.

Je ne vous parle point de Naples. Je l'ai trouvée au plus mal et suis convaincue que toutes les classes sont ulcérées. J'aimerais mieux bêcher la terre dans un pays tranquille que vivre ici. — Alquier et tout le monde s'empressent à me faire sentir ce que l'on s'est plu à tort de répandre et faire sentir. Cela me peine, mais comme cela me vient de gens que je mésestime profondément, cela ne me fait rien que la peine du moment. Brûlez, je vous prie, mes lettres.

J'ai retrouvé le Roi bien en santé et raison, plus ambitieux, plus despote, plus glorieux, vaniteux de lui-même, mais raisonnable, honnête malgré l'agitation du pour et du contre qu'on lui dit et fait approuver sans cesse et qui dérouterait la tête la mieux organisée. — J'ai trouvé le Prince grossi à faire peur et la conception embourbée, mécontent, frondeur de tout comme les personnes de sa très basse société, domestiques lui impriment. Je rougis pour la figure et tournure de le présenter en Espagne.

Acton est l'unique qui a la confiance du Roi. Des autres, il

1. Le prince royal François.

se sert sans confiance. Vasto s'en donne les airs en chicanant sur une table ou une chaise et jouant l'important; mais cette âme sale et de boue ne peut exister qu'autant qu'on ne veuille lui donner un coup de pied qui le jette dans la boue dont il est pétri. — Toutes les classes sont mécontentes. La cherté des vivres prophétise un triste hiver.

Écrivez-nous ce que l'on pense pour le Turcque (*sic*), car ceci est très sérieux pour nous qui en aurons sûrement les éclaboussures. — Ce que l'on a écrit de Russie, de mon cher et à plaindre Vienne fait peine aux âmes honnêtes qui voient sans passion. Car la destruction de l'Autriche ne porte à aucun des avantages, et je n'y vois que notre général esclavage. De plus on m'avertit des deux côtés que la mine est sous nos pieds, qu'une seule mèche peut la faire éclater; ainsi tout cela est bien précaire.

Moi j'estime et ai la plus haute opinion du Premier Consul comme l'homme le plus digne de toute l'Europe de gouverner des hommes, et s'il voulait pour une année seulement, pas un jour de plus, réordonner Naples et toutes les classes, qui toutes auraient besoin de son actif, sage et ferme gouvernement, ce désir vous prouve mon opinion que j'ai réellement pour lui. Adieu...

CCLIV

Naples, le 9 septembre 1802. N° 2.

...Je crois ce pays absolument corrompu. Je désire me tromper; mais je crois fermement qu'on marche sur un volcan, sur un sol miné que la moindre étincelle ferait sauter. Les vivres sont horriblement chers, la récolte très mauvaise dans les deux royaumes. Bref tous les malheurs à la fois. Toutes les classes sont également corrompues. En somme je vois très noir et désire me tromper. J'espère surtout que la guerre ne va pas recommencer ni avec l'Angleterre, ni avec l'Espagne. Dans le premier cas, il nous faudrait rester absolument et complètement neutres. Dans le second, rien qu'à cause de ce qui

reste encore à l'Empereur en Italie, force nous serait de le suivre. Autant de motifs pour lesquels je désire la paix et la tranquillité en politique et aussi du côté de Malte. Le général Acton vous écrira et vous renseignera sur tout ceci. Moi je ne comprends et ne sais rien, et comme je désire ne mécontenter personne, je suis bien décidée à ne me mêler de rien...

14 septembre. — Le général Acton vient de me dire que l'ambassadeur Alquier l'a invité à me demander ce que je pourrais désirer. Le Premier Consul, ayant envoyé des présents à la reine d'Espagne, aux deux impératrices de Russie, faisant fabriquer des armes pour le Roi, voudrait aussi *m'offrir une attention.* Voici ma réponse claire et nette afin que vous la connaissiez : « Sensible à l'attention du Premier Consul « qui montre son harmonie et bonne volonté d'être en paix et « bien avec nous, je n'accepterai jamais rien ; mais si cela « peut déplaire au Premier Consul, comme on fabrique très bien « au naturel les fleurs, une seule petite branche d'olive (*sic*) « pour faire bonne union dont elle est l'augure, sera acceptée « et rien, mais absolument rien d'autre. »

Je vous prie dans le cas où en passant par plusieurs bouches, Alquier ne rendrait pas bien ma réponse, de la transmettre clairement et textuellement. Toutes les souveraines du monde pourraient faire autrement que je ne changerais pas pour cela. Adieu, croyez à mon éternelle reconnaissance, estime et amitié.

CCLV

Naples, le 14 septembre 1802. N° 2 (Chiffre et noir).

(*Lettre écrite en noir.*)

Je vous annonce que Zurlo, Acton, ou je ne sais qui vous enverront la valeur de 200.000 *lire* qui vous sont dues. Ce qui surpasse ma dette et celle de ma fille, vous le retiendrez, me direz le quantitatif afin que je vous destine à quoi l'employer. Je vous renvoie la note de l'Impératrice. Vous la lui enverrez

et non à moi, ne pouvant et ne voulant faire aucune dépense, le Roi ne me donnant plus rien. Adieu.

(*Lettre écrite au citron.*)

Je vous écris encore deux mots de cette façon pour vous parler avec liberté, me flattant que vous n'en ferez aucun abus. Sans cela, ce serait trahir complètement la confiance d'une amie sincère et malheureuse.

J'ai vu ce matin le vaisseau espagnol qui est superbe, de 112 canons, mais sans ordre ni discipline. Les appartements très bien meublés, tous les officiers enchantés de leur petite Princesse qui, j'en suis sûre, les mettra tous en poche ayant esprit, amabilité et grâce. Je le désire à ma petite, mais je crains qu'on ne me la pervertisse.

Vous me ferez le plaisir de dire ce que je vous ai écrit sur l'offre du présent; car je crains que le général ne l'oublie de dire, comme je désire qu'on sache ma réponse, à Alquier. Je n'accepterai jamais, jamais rien. Une branche d'olive en signe de bonne harmonie et de paix m'est le plus agréable. Hors de cela rien. Je vois que le Roi a eu la vilenie de dire qu'il préférait aux armes des meubles. Il est le maître de dire et penser ce qu'il veut. Mais je ne changerai jamais mon opinion. J'en rougis pour les autres et suis étonnée qu'Acton, qui a toute sa vie été délicat à l'excès, actuellement, soit faiblesse ou pour m'induire en erreur, soit si changé. Enfin ce qui est certain, c'est que je ne prendrai rien au monde de qui que ce soit, beaucoup moins d'un usurpateur, homme de génie et grand caractère, mais usurpateur.

Le général Acton m'a raconté tout content les instances, prières, conjurations que vous lui faites de rester en place, appelant trahison s'il quittait.

Je me suis tue, mais n'en ai pas moins repassé dans mon souvenir ce que je vous ai entendu mille fois dire des causes, motifs et suites de tous nos malheurs. J'ai appris que vous m'avez été envoyé pour empêcher mon inconduite, soit politique soit en économie. Je crois ne vous avoir donné rien à faire.

Je vois et entends de toutes parts des choses incroyables et qui me rendent la vie odieuse. Les vrais tout-puissants sont Acton, Zurlo qui est poussé par Acton et qui finira par le supplanter, étant plus maître de lui, ayant plus de talents et travail et régissant le point intéressant et de la passion prédominante de l'argent. Vasto joue pour la même raison un grand rôle ; mais comme il est bête au possible, il joue l'insolent avec moi et quoique favori en forme, je suis sûre qu'avant six mois je le ferai chasser de grand maître. Je me fierai d'en faire autant de chacun. Car je connais à fond le terrain, mais je ne veux pas, croyant les ministres utiles, et je me contente de rester sur ma défensive. Car on m'a joué des traits iniques. On a fait sanctionner un nouveau traitement où moi et mes enfants avons la moitié de ce que le Roi leur avait solennellement accordé et cela avec une tournure infâme : mais je tiens le brouillon tout fait de la main du Roi, comme aussi l'original formé de lui le 1er janvier 1798. Cela sera une éternelle honte à lui.

Enfin je souffre, depuis le mois que je suis à Naples, l'impossible. Mais, au-dessus de tous les en dira-t-on, je me moque de tout et vais mon chemin. Le Roi, du fond de sa fille bien à elle, a ôté 120.000 ducats pour la dot d'Isabelle et se l'approprier. Nous sommes en manquant de tout. Lui bâtit en Sicile pour 12.000 et plus de ducats le mois et meuble avec un luxe recherché la Favorite durant que femme et enfants manquent de tout. — Mes enfants ne font que pleurer. Le Prince est outré et ces Messieurs à son temps s'en ressentiront. Le vertueux Gravina est outré. Enfin je ne prêche qu'obéissance et patience.

C'est avec ces sentiments que François va en Espagne. J'ai parlé à son confesseur, à ce qui l'entoure, pour sermonner résignation, patience, obéissance. J'espère y arriver. Je veux être honnête jusqu'au bout quoique méconnue ; mais je souffre l'impossible d'être si mal traitée. Et par qui ! Cela me révolte, mais ne m'avilit pas, mais me ferme le cœur et me fait désirer de sortir à jamais de cet enfer et de faire tout pour y réussir.

Je vous conjure, détruisez ces deux feuilles en jaune ; assurez m'en. — Adieu, vous voyez ma sincérité, ma confiance. Ayez-en de même pour moi. Je ne désire que mon pain et celui de mes enfants assuré et me retirer pour la vie de tout. J'ai trop vu et éprouvé l'ingratitude des hommes pour ne point penser ainsi. Adieu, détruisez mes lettres, écrivez-moi sincèrement. Croyez qu'elles seront aussitôt lues, aussitôt brûlées. Parlez-moi sincèrement, plaignez-moi, je le mérite et croyez-moi votre sincère éternelle amie pour la vie.

CCLVI

Naples, le 15 septembre 1802.

Le courrier n'étant pas parti, affaire de secrétaires, comme en rangeant mes papiers j'ai retrouvé le petit billet de Thérèse avec ses deux commissions, je vous l'envoie afin que vous vous entendiez avec elle parce que malheureusement, à cause des revers qui m'accablent, je ne suis plus en position de faire la moindre gracieuseté, le moindre présent à qui que ce soit, manquant moi-même de tout, tout comme mes chers enfants qui partagent mon sort dans le présent et dans l'avenir. Malgré tout et bien que mes ennemis cachés s'étudient à me faire un mal et un tort irréparables, je leur pardonne. Mais tout cela m'a rendu la vie encore plus odieuse.

En dehors de cela, rien de nouveau à vous dire. Je vous suis sincèrement reconnaissante de tout le mal que vous vous donnez à cause de mes commissions. Croyez-moi toujours votre éternelle et véritable amie.

CCLVII

Naples, le 26 septembre 1802.

Je vous recommande avec tout l'intérêt les affaires de Bressac[1] qu'il vous expliquera lui-même et dont je ne suis pas assez

1. Un des anciens agents de Breteuil à Naples en 1793. Envoyé en 1795 par Marie-Caroline à Venise avec la mission de négocier avec la France.

bien informée pour vous les détailler, mais seulement pour vous assurer de tout l'intérêt que je mets à la réussite de tout ce qui peut être de son bien-être d'affaires, lui, ayant été constamment et avec zèle attaché à ses devoirs et à ses souverains.

C'est en vous le recommandant de nouveau que je vous assure de toute ma sincère reconnaissance.

CHARLOTTE.

CCLVIII

Portici, le 2 octobre 1802. N° 3 (Chiffre).

Je risque de vous écrire celle-ci, en laissant la lettre en chemin, par le courrier qui va en Espagne porter à nos enfants les tristes lettres de la perte faite de la bonne Grande-Duchesse[1]. Je n'avais pas besoin de ce nouveau coup pour abattre ma faible santé après le départ de ma chère Antoinette, qui m'avait coûté l'impossible. J'ai souffert comme si physiquement on m'arrachait le cœur, sentant bien que je ne la reverrai de ma vie. Cette bonne et malheureuse fille est la victime de l'inexpérience, des caprices et des bêtises. On l'a laissée mourir sans le vouloir avouer. Elle a été immolée à l'indolence, froideur et ignorance.

Enfin je crois toujours que si j'y avais été, j'aurais pu lui être de quelque secours, car elle a été honteusement négligée, étant en travail depuis 3 heures du matin, morte entre 5 et 6 heures de l'après-midi, c'est-à-dire déjà en grand danger à midi et on a tenu le banquet régulier de dimanche chez le duc Albert à Baden. On a été à la Redoute masquée, au Casino alors qu'elle était déjà morte. Son mari voulait aller se promener, lorsque le vieux Schaffgotsch a crié : « Mais elle est morte ! » Voilà comme elle a été négligée. Cela fait saigner le cœur, cela est peu encourageant, mais vrai.

J'attends des nouvelles de Vienne, que vous saurez mieux et avant moi. Si au pauvre Grand-Duc, ce démon de Buonaparte rendait sa Toscane et créait roi des Lombards ce roi

1. La grande-duchesse de Toscane, Louise, morte le 19 septembre 1802.

d'Étrurie épileptique, ce serait réellement un acte de justice et de bienfaisance. Il la gouvernerait moyennant sa naturelle faiblesse et la dépendance de Manfredini tout aussi et peut-être plus despotiquement que le roi d'Étrurie. Alors on pourrait penser à ce veuf qui sans cela ne vivra pas non plus dans ce climat d'Allemagne.

L'affaire des injustes indemnités d'Allemagne est une dure cruauté, Buonaparte en maître fait ce qu'il veut. La Prusse continue à jouer l'infâme rôle qu'elle a toujours joué; mais c'est à la Russie que je ne le pardonne point après tant de solennelles promesses. Étant une si grande puissance hors de tout danger, c'est vraiment être infâme pour le plaisir de l'être.

J'attends avec une impatience sans égale des nouvelles de mon épouse en voyage. Dieu veuille la tenir éloignée de tout danger. Je suis tellement accoutumée au malheur que je crains tout et suis très en peine. Mon fils doit retourner de Barcelone par ordre exprès de son père sous un prétexte quelconque. Ainsi à la fin de novembre il sera ici. J'ai soin actuellement de sa fille qui est gentille, mais très délicate, très négligée. Je tremble qu'elle ne tienne de la mauvaise santé de sa mère et qu'elle ne vive point, au moins pourvu qu'elle résiste et reste bien portante jusqu'au retour de son père.

Le 8 octobre. J'espère que voyant mon exactitude à vous écrire, vous le serez aussi un peu plus; *mais*, si vous le croyez nuisible à vos intérêts, je vous en dispense.

J'ai fait ce matin le triste office pour l'âme de la pauvre Louise. Tout ce qui me confirme ce malheur me fend le cœur. Je suis inconsolable et ce sera une plaie difficile à guérir. Enfin Dieu l'a voulu. Il faut adorer ses décrets.

Je vis retirée avec mes chers enfants. C'est mon unique sort, ne trouvant avec qui vivre. Toutes les classes sont mauvaises, changées et gâtées. Je trouve Naples dans un état exécrable. *Papan Iglou* avec 1.000 hommes en devient s'il le veut le maître et souverain. Ils ne feront pas de révolution crai-

gnant les partis, les *Sanfedisti,* mais ils se donneront à qui les voudrait, tant peu ils ont d'attachement pour leur maître. — Je ne parle pas de moi qui suis injustement la bête noire. Enfin la vie y est excessivement désagréable et il faut compter et s'attendre à tout le mal. Pour moi, j'y suis résignée.

Adieu, mandez-moi de vos nouvelles et croyez-moi avec bien de la reconnaissance.

Mandez-moi sincèrement sans courtisanerie ce que l'on dit de ma petite épouse et de mon fils à Paris. Ce dernier est bien maussade et lourd. Adieu. Et de plus une autre fois. Comptez sur ma reconnaissance.

CCLIX

Sans date [1] 1802.

(*En noir et entre les lignes au citron*).

Commissions [2].

6 cartons de fleurs, de fruits pour tête et bouquet.

6 bonnets de différentes sortes, blancs, brodés avec chemisettes, mouchoirs de même.

3 habits de goût, modes décentes pour jeunes personnes.

Des meubles ou nippes, petites galanteries selon votre bon goût.

Livres, estampes nouvelles.

Toute la commission entre 3 et 4.000 ducats.

(*Chiffre. Citron.*)

Pour continuer en toute sincérité à vous parler de cette fatale et maudite politique, certes si cette mort du duc de Parme pouvait remettre le Grand-Duc en Italie, ce serait un bonheur. Le Premier Consul pourrait être sûr qu'il aurait un tout obéissant dévoué à la France dans le malheureux Grand-Duc en lui rendant sa Toscane volée. Il y contenterait le

1. Postérieure au 9 octobre, date de la mort du duc Ferdinand de Parme. Probablement du 11 ou du 12.

2. Partie de la dépêche écrite à l'encre.

peuple, obligerait tous, et le moribond roi d'Étrurie serait bien plus heureux comme roi des Lombards qu'actuellement.

Je désirerais que le Modenais fût rendu à son légitime souverain, mais si cela ne se peut, l'indemnité décidée en Allemagne pour le Grand-Duc pourrait se donner au duc de Modène avec d'autant plus de facilité que cette branche, avec la prodigieuse quantité d'archiducs qu'il y a, n'a aucune idée de pouvoir jamais succéder à la Monarchie et agrandir par là sa force en Allemagne. Le cas n'étant pas le même pour le Grand-Duc, je crois en vérité, si amicalement et sagement on représentait cela à Buonaparte, il y viendrait, et s'il le voulait ou ordonnait, la chose serait facile. Car sa volonté est toute-puissante. Enfin si vous pouvez, comme de vous, en parler, cela serait un grand bien et me rendrait heureuse de faire le bonheur de ces pauvres gens, même si aucun avantage ou mariage à moi n'en dût résulter. Je sens par moi le bonheur de se voir rétabli chez soi et c'est ce qui fait que je n'ai aucune rancune contre les Jacobins, leurs efforts ayant été en vain.

Mandez-moi, je vous prie, ce que vous entendez dire en bien ou en mal de mes enfants en Espagne. Mon Dieu, que ma chère Antoinette me tient à cœur! Je voudrais son bonheur au prix de mon sang. Pour celle qui doit venir, je ne l'aime ni ne la hais. François et le public l'ont voulue, ils l'auront. Le Roi, à mon grand étonnement, n'a nul sentiment ni pour celle qui vient, ni pour la maison d'Espagne. Je croyais le trouver enthousiasmé. Point du tout. J'ai dû insister pour faire donner un dîner aux Espagnols et il n'a été nullement prévenant pour eux. Le Roi est profondément et irréparablement blessé de ce qu'il a éprouvé. Son âme en est affectée et il ne l'oubliera jamais et tout ce qui de loin ou de près tient à cela lui est odieux. Son fils, il ne l'aime point et n'est charmé de l'avoir que lorsqu'il pense à tout quitter. Il a un fils honnête homme, bon, sage, vertueux principes; mais tout le monde travaille à mettre père et fils mal l'un contre l'autre. — Tous les Napolitains, noblesse, clergé, avocats, militaires, peuple, désirent, préfèrent le fils. Il est neuf, ils ne sont pas coupables devant

lui et il a pu jouer le beau rôle de dire : « Je n'en sais rien, je désirerais mieux, etc., etc. ». Mais le fils est plus honnête homme, j'en réponds et on ne le séduira point. Je craignais les caresses en Espagne ; mais il ne peut s'y voir, déteste, méprise, abhorre le prince de la Paix, sa fortune, ses moyens. Ainsi j'espère qu'il reviendra bientôt et échappera à cette séduction. François se sent prince et successeur, mais il est vertueux et honnête et cela le sauve.

Si cette frégate nous reporte nos trois frégates[1], ce sera un vrai bonheur et obligation que nous vous aurons comme aussi tous les papiers et découvertes pour couper court aux trames de ces petits inquiets mauvais sujets.

Adieu, mon cher ancien ami Gallo ; dites-moi sincèrement ce que l'on dit, pense de moi dans le pays où vous êtes. Brûlez mes lettres. Je fais de même des vôtres. Adieu. Qui sait si jamais nous nous reverrons, mais croyez que je conserverai toujours dans mon cœur une sincère reconnaissance pour votre personne et que je suis pour la vie votre sincère amie. — Adieu.

(*A suivre*)

1. Cf. pour le renvoi et la restitution des trois frégates napolitaines le passage suivant de la dépêche d'Alquier au ministre des Relations Extérieures du 29 fructidor an X (16 août 1802) : « Citoyen Ministre, le bâtiment qui va conduire à « Toulon les états-majors destinés à ramener les frégates napolitaines qui nous ont « été prêtées jusqu'à la paix portera enfin les antiques que le Roi offre au Premier « Consul. »

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Benjamin Franklin et le procès du paratonnerre de Saint-Omer

(1782-1783)

Nous avons publié, dans notre étude sur *Robespierre et le procès du paratonnerre*[1], le texte d'une lettre que Robespierre adressa à Benjamin Franklin, le 1er octobre 1783, en lui envoyant ses *Plaidoyers pour Me Vissery de Bois-Valé*. Cette affaire ne pouvait manquer, en effet, d'intéresser Franklin, puisqu'il s'agissait de la mise en discussion d'une de ses inventions les plus célèbres et de la résistance à laquelle se heurtait, dans l'opinion publique de certaines contrées, son application.

En réalité, la lettre de Robespierre ne fut pas la seule que reçut Franklin à l'occasion de ce procès. Deux autres lui étaient déjà parvenues, l'une en décembre 1782, l'autre en mars 1783[2]. La première émanait de Vissery de Bois-Valé lui-même, la seconde de Des Essarts, l'éditeur des *Causes célèbres*[3].

Le procès était engagé depuis le mois de juin 1780. Le jugement de l'échevinage de Saint-Omer, rendu à cette époque, n'était pas encore venu en appel devant le Conseil d'Artois. Antoine Buissart avait publié, en 1782, son *Mémoire pour Me Charles Dominique de Vissery de Bois-Valé*. Peu après la publication de ce *Mémoire*, Vissery de Bois-Valé écrivit à Franklin, le 10 décembre 1782, la lettre suivante :

Monsieur

Pourroit-on s'imaginer qu'en imitant ce que vous faite de si

1. Le Puy, 1909; in-8 de 31 pages. — La lettre de Robespierre à Franklin est citée aux pp. 27-28.

2. Il est probable qu'il y en eut aussi une de Buissart, puisqu'il lui envoya son *Mémoire*, mais nous n'en avons pas retrouvé la mention dans les Papiers de Franklin.

3. Ces deux lettres sont aujourd'hui conservées dans les Papiers de Franklin, à l'American Philosophical Society de Philadelphie, qui a bien voulu nous en faire parvenir une copie.

admirable pour le bien de l'humanité, je me serais fait une affaire sérieuse avec mes voisins, avec mes concitoyens, avec mes juges de police enfin, qui m'ont condamné rigoureusement à détruire mon paratonnerre dans les 24 heures pour tout délai, comme une invention des plus dangereuse.

Sentence grapante qui a causée une fermentation extraordinaire parmi le bas peuple ; qui a exposé ma personne et ma maison à des insultes inattendues, et outrageantes; comme vous pourrez le voir dans le mémoire que mon avocat d'Arras[1] *se charge de vous faire parvenir. C'est un hommage que je crois devoir à l'Auteur d'une invention si célèbre par toute la terre et cependant jadis si redoutée à St Omer, mais maintenant adoptée par les personnes instruites. — Vous ne serez peut-être pas fâché que je vous retrasse ici un abrégé de ce qui a donné lieu à tant de peine et de tracasseries que l'on m'a fait essuier à ce sujet. Ce fut d'abord une voisine qui m'a chicanée ci devant plusieurs fois, pour une muraille de séparation de nos jardins réciproques, laquelle dans un Conseil féminin, a exagéré le péril de cette invention, insinuant que la lame d'épée étoit aimantée et électrisée et que par ce moyen j'allais attirer le tonnerre des 4 coins de la ville, et par ainsi les exposer à être brûlés, et écrasés dans leurs maisons.*

D'où on conclut qu'il fallait présenter une Requeste au Magistrat à effet de faire détruire une machine si dangereuse.

Le petit et tendre mary d'une voisine en fut le colporteur secret, pour obtenir des signatures : 7 ou 8 personnes l'ont fait par complaisance ou par importunités, tandis que des dames, et même deux de ses oncles l'ont refusé constament. — La plus proche voisine aiant un frère Échevin aussi peureux qu'elle, secondé par un bruyant faiseur d'ordonnances de vie et de mort, disant que les femmes auraient avortées, ils firent pancher la balance de Thémis, avec d'autres peureux, pour la destruction de tout l'appareil : sentence mémorable ! qui fut prononcée contre l'avis des meilleurs têtes qui font toujours le plus petit nombre dans les assemblées.

M'étant rendu opposant à cette sentence par défaut, elle fut cependant confirmée malgré les autorités respectables, comme la

1. Antoine Buissart. — C. V.

vôtre, Monsieur, citées dans la plaidoierie, attendu, est-il dit, qu'il s'agit de police, de tranquilité et de sûreté publique.

Une sentence aussi foudroyante renversa la cervelle à la multitude ignare, on s'est attroupé, on a menacé, et, comme le dit le Mémoire : — dans cette crise, abandonné ici de tout le monde, j'écrivis à plusieurs Académies et à de bons physiciens, pour savoir à quoi m'en tenir, — je reçus des consolations de tout côté, et surtout de Dijon (quoiqu'inconnu), comme le prouve l'avis honorable de cette savante Académie.

Plusieurs bons écrivins se sont offerts généreusement pour faire le Mémoire et surtout Mr Buissart, qui regarde cette affaire comme la sienne propre, s'en est acquité avec honneur. — Pour d'autant mieux appaiser la chose, on a voulu une consultation de célèbres Avocats de Paris.

Cette consultation, mieux raisonnée au commencement qu'à la fin puis ce que les craintes du peuple n'existaient plus, s'est fait attendre pendant un an. — MM. les Avocats d'Arras, par leur consultation postérieure, ont rectifiés cette fin qui n'était pas de mon goût.

Ce Mémoire enfin étant imprimé, fut signifié à la partie publique au commencement de novembre 1782. — Un des plus éloquent plaideur d'Arras[1] *s'est chargé de la plaider, j'en attend le* résultat *avec une sorte d'impatience, et voilà à quoi les choses en sont.*

Compatissant comme vous este, Monsieur, pour les opprimés, votre indulgence excusera, j'espère, la longueur de cette Épître qui détaille en bref les peines et les tracasseries d'un pauvre martir de la chicane qui a l'honneur de se dire avec non moins de confiance, d'admiration de vos talents supérieurs que de respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

De Vyssery de Bois-Valé

dmt : Marché aux herbes.

A St Omer, le 10 Déc. 1782.

Quelques semaines plus tard, en 1783, Des Essarts consacra au procès du paratonnerre de Saint-Omer une grande partie du tome XCIX (pp. 3-110) de ses *Causes célèbres, curieuses et inté-*

1. Robespierre. — C. V.

ressantes, de toutes les cours souveraines du Royaume, avec les jugements qui les ont décidées. Quand ce tome XCIX parut, Des Essarts l'envoya à Franklin et l'accompagna de la lettre que voici :

Monsieur,

Je vous supplie d'aggréer le volume que j'ai l'honneur de vous envoyer, il renferme une cause qui doit vous interresser, celle du paratonnerre de St Omer. *Tous ceux qui sont capables de sentir le prix des bienfaits du Génie, vous doivent de la reconnaissance. J'ai saisi avec plaisir l'occasion de vous offrir l'hommage de la mienne. Ce sera une jouissance délicieuse pour moi si vous l'aggréez ; et si vous éprouvés quelqu'intérêt en parcourant mon ouvrage, ce sera la récompense la plus flatteuse que je puisse obtenir de mon travail.*

Je suis avec respect,
Monsieur
Votre très humble et très obéissant serviteur
Des Essarts, avocat,
membre de plusieurs Académies.
Rue Dauphine, hôtel de Mouy.

Paris, ce 2 Mars 1783.

La lettre que Franklin reçut de Robespierre, en octobre 1783, semble être la dernière pièce de ce dossier. Il est impossible de dire si Franklin répondit à ces divers envois. Nous ne connaissons, en tous cas, aucune lettre de lui adressée à Buissart, à Vissery de Bois-Valé, à Des Essarts ou à Robespierre.

Charles Vellay

Deux lettres inédites du général de Montesquiou au directoire du département de la Gironde

(*Août 1792*)

Par ordonnance royale en date du 7 avril 1792 « le sieur de Montesquiou, intendant général des armées », fut nommé commandant en chef des troupes des VIIe, VIIIe, IXe, Xe, XIe et XIXe divisions

militaires, avec mission de réunir les forces nécessaires pour protéger les frontières des Alpes et des Pyrénées[1].

C'est à cette occasion que l'Administration départementale de la Gironde entra en correspondance avec lui.

Nous avons trouvé dans les Archives départementales de la Gironde, série L, liasse 450, les deux lettres suivantes, écrites par le général de Montesquiou aux Bordelais, et qui ne manquent pas d'intérêt.

ROGER BROUILLARD.

Au camp de Cassieux le 17 août 1792 l'an 4e de la liberté.

A Messieurs les Administrateurs du Directoire du Département de la Gironde.

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 avec un exemplaire de l'arrêté que vous avez pris pour l'organisation de vos nouveaux bataillons[2]. *Je ne connois rien de plus beau que la rapidité des mouvemens que votre patriotisme fait exciter parmi vos concitoyens. Je n'ai aucun besoin d'ordres du ministre pour la destination de ces nouvelles troupes. Elles appartiennent absolument à l'armée du midy, mais je crains bien de déplaire à vos braves citoyens en vous rendant compte des mesures qu'il me semble que la prudence exige. Il est impossible, surtout depuis les derniers événemens, que nous soyons sans inquiétudes sur les révolutions de l'Espagne. En conséquence il me sembleroit du plus grand danger de ne pas nous réserver les moyens d'y porter tout à coup une force très imposante ; mon plan seroit de ne rien tirer pour l'armée des Alpes des quinze départemens qui avoisinent les Pyrénées, afin de pouvoir tout à coup, si le cas le requeroit, y porter une force imposante. D'après cela, Messieurs, je dois vous prier de former vous-même cette réserve et de laisser entrevoir ces vues utiles à ceux que leur zèle voudroit éloigner de*

1. Une copie de cette ordonnance se trouve dans la liasse 668, série L, des Archives de la Gironde.

2. Par arrêté du 6 août 1792, le directoire du département de la Gironde convoqua « tous les citoyens qui se sont inscrits pour former le bataillon de Bordeaux, à se réunir au Champ de Mars (le Jardin Public actuel) pour la formation des compagnies de volontaires et l'élection des officiers » (Arch. de la Gironde, L 514).

leurs foyers. J'espère que vous approuverés ces dispositions. L'effet en est particulièrement destiné à votre sureté, et véritablement il seroit injuste de perdre de vue les interets de ceux qui les oublient quand il s'agit de voler au secours de l'État.

Le Général de l'Armée du Midy,
A. P. MONTESQUIOU.

*
* *

Du camp de Cassieux le 20 août 1792 l'an 4e de la liberté.

Messieurs,

J'ai vu avec une vive satisfaction les preuves multipliées de zèle et d'activité que vous offrez sans cesse à notre estime et notre reconnoissance, rien n'égale l'empressement des citoyens de Bordeaux à voler à la défense de la patrie. Bataillons de volontaires, régiments de ligne, ils fournissent à tout ; dans un grand nombre de départemens, les jeunes citoyens par des motifs sans doute infiniment louables se précipitent en foule dans les bataillons de volontaires et les régiments de ligne restent déserts. Je suis bien loin d'avoir un pareil reproche à vous faire. Car j'ai été moi-même étonné du nombre des recrües que vous m'annoncez. Je voudrois bien recevoir de partout d'aussi bonnes nouvelles, et alors il serait vrai de dire que le peuple s'est levé tout entier. Je vous remercie également de la célérité que vous avés mise à executer la loy du 25 juillet. C'est sur cette opération si bien adaptée aux mœurs d'un peuple libre et belliqueux que se fonde principalement le salut de la patrie. Mais comme par les derniers évenements les vües de l'Espagne peuvent être fort incertaines à notre égard, je me suis déterminé à n'user qu'avec beaucoup de réserve des compagnies de Grenadiers et Chasseurs qui se rassemblent dans votre partie. C'est sur elles que je compte s'il falloit repousser les entreprises de l'Espagne si elle en formoit, elle éprouveroit bientôt les effets du courage et du patriotisme qui distinguent les citoyens de Bordeaux.

Le Général de l'Armée du Midi,
A. P. MONTESQUIOU.

Messieurs les Administrateurs du Directoire du Département de la Gironde à Bordeaux.

Quelques lettres de volontaires

(An II)

Les lettres adressées par les volontaires à leur famille offrent toujours quelque intérêt, soit par les détails qu'elles renferment sur les opérations militaires, soit par les renseignements qu'elles nous donnent sur l'état d'esprit qui régnait dans les armées. Nous avons retrouvé celles que nous publions ici dans les archives municipales de la commune d'Albias (Tarn-et-Garonne). Elles ne font pas encore partie du fonds inventorié des Archives départementales.

E. T.

Près Thionville, janvier an II de la République.

...Depuis ma dernière lettre, nous avons bien souvent changé de garnison : nous avons été à Verdun, à Metz, à Sarrelouis, et de là dans le pays de l'Électeur de Trèves qui est pays ennemi.

Nous sommes maintenant cantonnés à Rierf, à trois lieues de Luxembourg.

Le trezième courant nous avons reçu l'ordre d'aller à trois-quart de lieue de notre cantonnement, une armée de 4.000 hommes devait s'y assembler pour désembusquer une armée des ennemis qui sont retranchés dans une grande forêt.

Il ne s'est rendu que trois bataillons, celui de Pépincourt, celui de la Seine-Inférieure et le nôtre avec un escadron de cavalerie, mais ni le général Humbert qui devait nous commander ni le reste de l'armée ne se sont présentés.

Toute l'armée devait être assemblée à 9 heures du matin et cependant personne plus n'est arrivé.

A une heure après-midi nous avons été attaqués par les ennemis, ils avaient des pièces de canon qui tiraient sur nous chargées à boulets et à mitrailles.

Notre armée étant bien petite et sans artillerie ni général pour diriger notre marche nous avons été obligés de nous retirer en retraite jusqu'à notre cantonnement.

Le projet des ennemis était si nous avions couchés à Rief de nous égorger durant la nuit suivante.

Nous sommes allés à Sierk; il ne se passe aucun jour qu'on ne reçoive quelque alerte, cependant l'on nous a promis de nous cantonner du côté de Thionville ou du côté de Metz pour passer le cartier d'hiver.

De Metz me trouvant trop de butin — parce que nous étions obligés de le porter — j'ai fait un paquet qui contenait une veste, un gilet, une paire de culottes, deux chemises, un mouchoir que j'ai adressé au citoyen Escales, maître d'école.

Pierre Miquel,
Soldat volontaire dans la sixième compagnie du premier bataillon du Lot en garnison au Dépôt à Sarrelouis (Mozelle).

*
* *

Saint-Jean-de-Luz
Au camp des Sans-Culottes
9 thermidor an II de la République
Une et Indivisible.

...Nous avons donné une bataille le 7 de ce mois avec les Espagnols. Le feu a commencé à 3h 3/4 du matin : dans cinq heures de temps nous leur avons pris le camp qu'ils occupaient et auquel ils étaient attachés ; nous avons fait 400 prisonniers, pris toute l'artillerie et avec leurs canons nous leur avons fait quelques décharges. Nous les avons repoussés de vive force et Vive la Montagne (sic)! *ils ont brûlé eux-mêmes une de leurs villes.*

On avait miné pour faire périr notre armée mais cependant nous n'avons pas perdu beaucoup dans cette affaire. Nous avons mis le feu à une ville que l'on nomme Fontarabie, il y a 4 jours qu'il brûle et nous attendons qu'il ait fini avant d'aller tambour battant en Espagne. Je crois qu'avant longtemps nos ennemis se rendront à la proposition qui va leur être faite.

Antoine Marty,
9e bataillon du Lot-et-Garonne, 8e compagnie.

*
* *

Irun, 30 thermidor an II de la République.

...Nous avons essuyé une forte bataille, le premier feu a duré huit jours durant lesquels nous avons bombardé Fontarabie ; nous

avons pris aux Espagnols un village et nous les avons poursuivis de telle façon que nous sommes à sept lieues dans le pays : dans cette région il y a dix-neuf villages et une jolie ville que l'on nomme Saint-Sébastien.

Maintenant nous sommes à Pampelune dont nous allons faire le siège demain ou après-demain.

Dans tout cela nous avons pris au moins cinq-mille prisonniers, trois-cents pièces de canon, des « mortiers » et beaucoup de magasins à poudre, un certain nombre de ces derniers ont été brûlés car ces b...-là avaient miné à deux endroits. Nous avons pris aussi 6.000 fusils et des vivres dont nous avons pour six mois. Nous avons eu en tout 2.000 hommes blessés ou morts.

Pierre Lacan,
Bataillon du 31 mai, régiment du Lot,
compagnie de canonniers en cantonnement à Irun.

*
* *

Département des Basses-Pyrénées occidentales
Saint-Jean-Pied-de-Port
10 fructidor an II de la République
Salut et Fraternité
Vive la Montagne !

...Nous avons eu une belle prise avec les Espagnols, nous leur avons pris trois villes dont l'une est Bastaint où nous avons trouvé un magasin de farine de 300 quartiers, fait 400 hommes prisonniers et pris 4 pièces de canon.

Nous avons pris aussi Santaravery qu'il a fallu bombarder et le port de Saint-Sébastien avec 600 prisonniers et 200 pièces de canon.

Nous avons pris en tout 404 pièces de canon et 1.200 hommes.

Jean Souzargues,
6e compagnie, 6e bataillon du Lot.

Une lettre inédite de Briois de Beaumez à Étienne Dumont sur ses impressions d'Amérique.

(3 avril 1795)

Premier président du Conseil d'Artois avant la Révolution, élu en 1789 député de la Noblesse de la Gouvernance d'Arras aux États généraux, membre de la gauche de l'Assemblée constituante, président de cette assemblée du 26 mai au 8 juin 1790, Bon-Albert Briois de Beaumez entra en relations avec Mirabeau et très vraisemblablement aussi avec son secrétaire, Étienne Dumont. A l'expiration de son mandat, il fut élu membre du Directoire du département du Pas-de-Calais. Devenu suspect, il émigra, alla d'abord en Allemagne, ensuite en Angleterre, où il se rencontra certainement avec Étienne Dumont, enfin en Amérique, d'où il lui écrivit la lettre suivante, dont l'original autographe est conservé à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, dans le recueil de lettres adressées à Étienne Dumont (Ms. D, 33, 1).

O. K.

Philadelphie, 3 avril 1795.

Onze mois en Amérique! Mon cher Dumont! et je ne vous ai pas encore écrit? C'est que je voulois vous écrire quelque chose — mais je m'appercois que c'est un projet insensé et qui ne sert qu'à m'empêcher de vous écrire. En arrivant on remarque tout, même ce qui ne vaut pas la peine d'être regardé et si l'on décrivoit ce seroit avec minuties. On croit ensuite avoir fait des observations et si l'on vient à les repasser on y trouve tant de fautes qu'on se dégoute de faire et d'envoier des mémoires. — N'en attendez donc point. Ce païs-cy est comme un autre; il y a quelques grands faits que tout le monde connoit et avec lesquels on peut de son cabinet de Londres deviner toute l'Amérique. Vous savez quelle est la forme de son Gouvernement; qu'il y a de grands et immenses espaces de terreins incultes et inhabités où chacun peut acquérir une propriété à un prix qui n'a aucun rapport avec celui de la terre en Europe. — Vous savez qu'il y a ici beaucoup d'ardeur pour faire fortune. — Vous savez qu'en tout païs ceux qui ont fait fortune cherchent

ordinairement à l'augmenter. — Vous connoissez la nouveauté de l'Amérique et vous savez qu'elle a peu de Capitaux à elle. — Combinez tous cela et vous savez l'Amérique beaucoup mieux que la majorité des voiageurs et des habitans.

On pourra vous citer des faits; mais précisement parce qu'ils sont remarquables, ces faits sont des exceptions. Par vos méditations vous arriverez aux résultats constants et généraux. — Dans tout ce que j'ai regardé, j'ai été extremement aidé par la connoissance et les développements de votre principe sur la morale dont l'application se retrouve constamment. Votre livre[1] *seroit certainement d'une grande utilité au païs s'il pouvoit y être lu et compris. Mais il est en françois, il est bien volumineux, et il y a bien peu* de chiffres *pour qu'on le lise. Je suis lié avec les personnes qui l'acheteroient et ces personnes sont une Douzaine qui ne répondroient pas du débit de la seconde douzaine. — Il y a en Pensilvanie un quaker nommé* Cabel Lownes *qui est tout près de vous entendre et qui vous a même un peu deviné; il a fait dans les prisons de Philadelphie des changements qui appartiennent à un Moraliste-penseur et à un Philantrope actif. Les détails de cette bonne œuvre sont dans une longue lettre que Mr de Liancourt*[2] *adresse à Jéremie Bentham et que celui-cy vous remettra si vous la lui demandez. Les faits sont curieux et exacts. Je les avois recœuillis pour vous. Mais Liancourt, plus inquisitif que moi, m'a précédé en rédaction et je suis bien aise que vous recœuillez le fruit de sa peine. — Il y a aussi des faits qui sont intéressants pour vos études qu'a recœuillis dans une petite brochure Mr Bradfort, attorney General des E. Unis*[3]*. Mais comme cette brochure ne s'est pas vendue, elle est épuisée et l'auteur qui n'en a plus qu'un Exemplaire, me l'a prété, mais n'a pas voulu me le donner pour vous. Il s'y seroit décidé cependant sur mes instances, s'il n'étoit au moment de réimprimer cet ouvrage avec des additions importantes. Vous aurez cette seconde Edition dès qu'elle paroitra.*

1. Nous ne savons pas à quel ouvrage Briois de Beaumez fait allusion.

2. François-Alexandre-Frédéric La Rochefoucauld, duc de Liancourt (1747-1827), auteur du livre *Des prisons de Philadelphie, par un Européen* (Philadelphie et Paris, 1796).

3. Il s'agit probablement de : *William Bradford. An inquiry how for the punishment of death is necessary in Pennsylvania..... containing an account of the Goal and Penitentiary of Philadelphia and the management there of* (Philadelphia, 1793; in-8°).

Vous rappelez-vous que nous doutions si le duel etoit commun en Amerique. — Il l'est presque comme en Angleterre — premierement tout le païs est milicien ; et cet esprit militaire donne l'idée de l'appel à la force individuelle. Le duel n'est pas souvent précédé par des scenes de vivacité, ni de violence ; mais une injure quand elle est assez grave ou assez notoire n'admet point d'autre réparation. Ce vice se trouve au même degré à tous les étages parce que la prétention du païs est qu'il n'y a pas de distinction d'étages. — On m'a parlé d'un homme qui en a appellé en duel un autre pour la raison que celuy-ci avoit mal parlé du General Washington. « Il ne peut pas vous en demander raison lui même, dit-il, il faut bien que ses amis le vengent. » Cet homme étoit militaire.

Sur le parfait accord dans lequel vivent toutes les religions quand aucune n'est dominante, ce païs-cy offre une continuité de faits très relevants. Le temps seul nous apprendra si cette libre variété de cultes tend à les détruire ou à les conserver tous.

Observez quand vous songez à l'Amérique qu'en général les passions m'y paroissent moins énergiques qu'en aucun lieu de ma connoissance. Tout me conduit à cette remarque.

Vous ne seriez pas content si nous ne disions rien de nous. Nous nous sommes constament bien portés. Le païs nous a rapporté autant d'agréments qu'il en peut fournir. Nous avons passé notre premier été en voiages curieux et utiles pour nous, et nous avons assez bien vu toute la partie de l'Amérique depuis Philadephie jusqu'à la Nouvelle-écosse. Nous n'avons encore rien vu à l'ouest, ni au sud de Philadelphie. Notre hiver a été passé dans cette dernière ville, Centre du Gouvernement fœderal, et la plus vivante durant cette Partie de l'année. Au premier de May nous entrons à New York dans une petite maison louée pour un an. Durant l'été je ferai plusieurs courses, mais nous ne projettons point de voiages. Ceux que nous avons fait nous suffisent pour comprendre le païs. Desmeuniers[1] *et venu il y a 15 jours renforcer notre petite Société et nous parler de nos amis. Il nous a aussi apporté de leurs lettres. Vous sentez que ce sont de bons moments dans notre vie.*

Rappellez moi bien à Mr Chauvet[2] *et à toute sa famille ; remerciez pour moi Mr D'Ivernois*[3] *qui a bien voulu m'envoier son excel-*

1. Jean-Nicolas Desmeunier (1751-1814), l'ancien Constituant.
2. David Chauvet, Genevois habitant Londres à l'époque de la Révolution.
3. Francis D'Ivernois (1757-1842).

lent ouvrage, et faites ma cour de toutes les manières à Mylord Lansdown[1] *et à toutes les dames de sa famille.*

Tachez aussi que l'Angleterre ne devienne pas une Province de France ; j'aime que chacun soit maître chez soi.

A vous pour la vie et bien sincèrement

Beaumez.

Talley.[2] *ne vous écrit pas aujourd'hui, afin que sa lettre soit un duplicata.*

Un récit de l'expédition de Quiberon

Les papiers D'Ivernois renferment une note, non signée, pliée comme une lettre, et portant en suscription : *Mgr Leveque de Leon, n° 10, queen Street, Blombsburi Square, à Londres*[3]. Sur cette note, Francis D'Ivernois a inscrit la mention suivante : *Réclamation de l'Évêque d'Uzès*[4] *et note sur l'affaire de Quiberon, juillet 1807.* Dans son ouvrage inédit *Les cinq accusations,* D'Ivernois cite la fin de cette note, et ajoute qu'elle lui a été remise par « le digne évêque de Saint-Pol de Léon ». Voici le texte complet de ce document[5].

O. K.

L'expédition pour Quiberon sortit des ports d'Angleterre le 12 juin 1795.

La descente se fit à Carnac, dans la baie de Quiberon, le 27 du même mois.

Du 2 au 3 juillet, les troupes se rendirent partie par terre et l'autre par eau devant le fort Penthièvre ; il se soumit à la première sommation, de même que le petit fort de Portaleguen.

Dans la nuit du 7 juillet, les royalistes attaquèrent les avant-postes du Camp de Sainte-Barbe, occupé par les républicains ; ils furent surpris, partie prisonniers, le surplus repoussé jusque dans le Camp.

1. William Petty, first marquis of Lansdown, Lord Shelburne (1737-1805).
2. Évidemment Talleyrand, alors émigré en Amérique.
3. Bibliothèque de Genève. Papiers D'Ivernois, carton I, liasse 7.
4. Cette « réclamation » se trouve dans la même liasse; elle est d'une écriture différente de celle de la note.
5. Orthographe moderne.

Le 16 juillet, la totalité des troupes composées des trois régiments à cocarde blanche, et du corps d'artillerie de Rothalier se mirent en marche pour forcer le Camp de Sainte-Barbe. Trois mille Chouans devaient l'attaquer par un autre point. Aucune de ces attaques ne réussit, on perdit beaucoup de monde, et si l'on parvint à faire une retraite, ce fut parce que les républicains n'avaient que peu ou point de troupes à cheval. Au surplus, cette affaire du 16 fut très funeste : elle découragea les troupes et décida beaucoup de gens à se ranger au parti que flattait la fortune.

Dans la nuit du 20 au 21, le fort Penthièvre fut surpris et enlevé par les républicains pendant la marée basse, et toute la presqu'île ne tarda pas à subir le même sort. Cependant, les divers chefs de corps, instruits de la surprise du fort Penthièvre seulement par les colonnes républicaines qui marchaient sur eux, rallièrent ce qu'ils purent de monde, et dirigeaient leur retraite sur le petit fort de Portaleguen, où, réunis sans munition et sans aucun moyen de défense, l'on fut réduit à capituler.

L'amiral anglais, voyant au pavillon qui flottait sur le fort Penthièvre, et au désordre qui régnait sur la presqu'île, combien la position des royalistes était critique, envoya le plus qu'il put de bâtiments pour sauver du monde ; des chaloupes canonnières et des corvettes pour en protéger la retraite. Leur feu fut très meurtrier sur la colonne républicaine qui longeait le bord de la mer. Sitôt la capitulation faite, M. De Geri, officier de la marine, se rendit à bord à la nage pour le faire cesser, et revint à terre. Cet acte de courage et de loyauté ne lui a pas moins valu que d'être fusillé.

Le corps de la Marine Royale de France a perdu dans l'expédition de Quiberon 83 officiers, dont 1 chef d'escadre, 6 chefs de division, 8 capitaines de vaisseaux, 11 majors de vaisseaux, 45 lieutenants, 3 sous-lieutenants de vaisseaux et 9 élèves de la Marine.[1]

L'on ne se permettra point, dans un précis aussi serré, d'enta-

1. La note suivante, de la main de D'Ivernois, se trouve en marge de ce passage : « Il a péri plus de 130 officiers de la Marine dans l'armée de Condé, dans les corps « de Beon, en Hollande, et dans l'armée royaliste de la Vendée. Depuis la Révo- « lution il en est mort naturellement plus de 200, et plusieurs sont devenus incapa- « bles de servir par leurs infirmités et leur âge. »

mer une discussion approfondie sur l'expédition de Quiberon. Le projet en lui-même, et tenté en grand, était sûrement bon, mais l'on ne craint pas de dire que les moyens d'exécution étaient si faibles, si mal dirigés, et leur réunion si dépendante de circonstances presque impossible à connaître, qu'il n'en pouvait rien résulter d'avantageux pour le parti du Roi de France, ni de glorieux pour les armes de S. M. B.[1] *Les frais considérables que le gouvernement anglais a faits pour cette expédition, les pertes de tout genre qu'il a souffertes, réduisent pour tous les gens sensés à une pure et gratuite calomnie les reproches de trahison que les papiers français prodiguent au Cabinet de Saint-James sur cette expédition. Il n'en sera pas de même du reproche, fondé et mérité par le gouvernement français, d'avoir traîtreusement violé une capitulation, pour se donner l'atroce et barbare jouissance de massacrer des milliers d'individus, dont un grand nombre déjà blessés et sans défense, et d'autres qui, comme le Respectable Évêque de Dol, n'avaient jamais porté les armes.*

A propos de la mort du tzar Paul Ier [2]

(11/23 mars 1801)

Dans la *Revue rétrospective* de 1848, J. Taschereau a publié une lettre privée, adressée à Guizot par une « femme d'État », dont il n'imprime pas le nom, concernant le meurtre du tzar Paul Ier.

On sait que, d'une part, cette *Revue* ne renferme guère que des documents sur le règne de Louis-Philippe, recueillis après la prise des Tuileries ; que, d'autre part, elle n'est pas pourvue d'une table analytique des noms et matières. Comme, enfin, la lettre en question se trouve incluse dans un article intitulé : *M. Guizot et le succès de l'* « *Histoire du Consulat et de l'Empire* »[3], il n'est pas étonnant qu'elle ait échappé aux historiens de Paul Ier et d'Alexandre Ier.

1. Sa Majesté Britannique.

2. Voir la *Revue Historique de la Révolution française et de l'Empire* de juillet-septembre 1913, article de M. Goriainow, pages 406-407.

3. *Revue rétrospective ou archives secrètes du dernier gouvernement*, recueil non périodique; Paris (Paulin), gr. in-8°; p. 493 (n° 31 et dernier). La Préface du n° 1 (mars 1848) est signée : « J. Taschereau ». — (Notes aux Archives de la Seine, sur le dépouillement des papiers.)

Il peut donc être utile de lui donner, avec un indispensable commentaire, une nouvelle publicité.

*
* *

DOCUMENT TASCHEREAU

M. Guizot et le succès de l'Histoire du Consulat et de l'Empire.

« Les trois premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* parurent en mars 1845, et obtinrent, dès leur apparition, un succès d'enthousiasme, que quatre autres volumes sont depuis venus justifier. Il paraîtrait, d'après les archives de M. Génie [1], que les courtisans de M. Guizot rendaient à cet homme d'État assez peu de justice pour croire que le moyen de le flatter était de se montrer grossièrement injuste envers M. Thiers et son travail. Nous ne pouvons, à cause des sujets intimes qui y sont traités, publier une lettre du 25 mars 1845, signée par une des parties prenantes des *bons* du ministre des Affaires étrangères [2], mais en voici le post-scriptum :

« Je viens d'achever la lecture des trois volumes de l'*Histoire du* « *Consulat et de l'Empire,* un crayon et une loupe à la main. J'ai « de fières démangeaisons d'écrire mes impressions de *femme d'État,* « sur cette collection bureaucratique... Mais, pour me rincer la « bouche, je me suis mise à relire l'*Histoire d'Angleterre* et « *Washington* ».

« Nous trouvons, en outre, dans les mêmes papiers, une relation de l'assassinat de Paul Ier, qui n'est pas sur le ton du *post-scriptum,* mais qui a la prétention d'être plus exacte que le récit de M. Thiers. Nous avons pensé qu'il pouvait n'être pas sans intérêt de conserver cette autre version. La voici [3] :

« Les détails du meurtre de Paul Ier, que j'ai recueillis, diffèrent

1. Chef du cabinet et secrétaire de Guizot.

2. Très probablement la princesse de Lieven (née Benkendorff), veuve en 1839 du prince Christophe de Lieven (ambassadeur de Russie à Londres de 1812 à 1834). Elle s'était fixée à Paris en 1837; elle tenait à l'hôtel Talleyrand un salon diplomatique célèbre, et passait pour inspirer Guizot.

3. Ce préambule, de Taschereau, est en petits caractères et entre crochets. L'éditeur n'a pas authentiqué ni guillemeté la lettre de la « femme d'État », qui s'était empressée de quitter Paris après les journées de février, mais qui revint y habiter, et y mourut en 1857.

« du récit de M. Thiers[1] en certains points ; ce sont peut-être les « plus essentiels. Je vais d'abord indiquer la source dans laquelle « M. Thiers semble avoir puisé. En parlant d'un émigré français « qui aurait lu les *Mémoires du comte de Bennigsen*[2], M. Thiers « veut sans doute parler de M. d'Aragon, qui, vers l'année 1812[3], « s'était lié, par un concours de circonstances fortuites, avec le « général de Bennigsen. M. d'Aragon a lu les *Mémoires* du général, « il les a même eus pendant quelques jours à sa disposition. Il « devient dès lors probable qu'il a copié l'article ayant trait à la « mort de Paul Ier. Ce qui le ferait admettre, c'est que le récit de « M. Thiers se trouve, d'après les souvenirs des personnes de ce pays « qui ont lu ces *Mémoires*, entièrement conforme au récit consigné « dans les papiers de M. de Bennigsen ; mais le général de Bennig- « sen n'a pas écrit la vérité.

« On comprend qu'il n'ait pas voulu avouer qu'il avait participé « matériellement à la mort de l'Empereur et qu'il ait cherché à « défigurer un fait, que les résultats, quelque heureux qu'ils aient « pu être[4], ne peuvent néanmoins justifier. M. de Bennigsen,

1. *Histoire du Consulat et de l'Empire* (1re éd.), 1845, t. II, pp. 424 à 435.

2. Thiers donne comme sources de son récit : 1° Bignon, secrétaire d'ambassade près la cour de Prusse ; 2° les « précieux mémoires manuscrits, aujourd'hui propriété de la France, d'un émigré français qui avait passé sa vie au service de la Russie, s'y était acquis une certaine renommée militaire, était devenu l'ami du comte Pahlen et du général Bennigsen, et qui, « se trouvant un jour dans les terres du comte Pahlen » avec Benningsen, avait obtenu de l'un et de l'autre des détails circonstanciés. — Thiers ne dit nulle part que l'émigré ait eu entre les mains des *Mémoires* de Bennigsen. Thiers écrit constamment : « Benningsen ». Les périphrases dont il se sert désignent assez clairement Langeron, et pas du tout d'Aragon.

3. Bennigsen était le premier général russe qui eût osé tenir tête à Napoléon (Eylau, févr. 1807). En 1812, le succès qu'il avait remporté à Tarontino lui valut l'ordre de Saint-Wladimir de 1re classe et un cadeau de cent mille roubles. En 1813, il commanda en chef l'armée de Pologne. D'Aragon était parmi les émigrés qui rentrèrent en France avec les Cosaques.

4. La *femme d'État* se place au point de vue de la Russie. Elle oublie un peu qu'elle écrit à un Français, témoin de deux invasions... Mais Guizot avait été à Gand, ainsi que le lui avaient rappelé, en janvier 1844, les légitimistes « flétris ». Il était, lui aussi, rentré dans les fourgons de l'étranger. — La suite du récit explique l'expression : « matériellement ». Ces distinctions subtiles sont... grossières. Pour le prince de Ligne, c'est Fedor-Petrowich Ouwaroff qui fut l'étrangleur : il ne le nommait pas autrement à l'époque où, général, aide de camp, homme de confiance d'Alexandre, Ouwaroff figurait au congrès de Vienne (Voir l'article de M. le commandant Weil, *Revue de Paris*, 1er juin 1913, p. 611 et note 6.)

« d'origine hanovrienne[1], s'était retiré dans le Hanovre[2], et plus « d'une fois, il s'est laissé aller à des communications de nature à « démentir ce qui se trouvait consigné dans les *Mémoires* lus par « M. d'Aragon.

« Après une lutte assez violente dans laquelle Paul Ier, déjà « blessé, fut renversé par terre, Plato-Suboff, courbé sur l'Empe- « reur, se retourna vers Bennigsen et dit : « *Bennigsen ! « l'écharpe !* » M. de Bennigsen remit alors son écharpe à Suboff, « et ajouta ces paroles : « *Achevez-le !* » Ce fut au moyen de cette « écharpe, aux couleurs de la Russie, que l'infortuné Paul fut « étranglé[3]. D'après les récits qui m'ont été faits, M. de Bennigsen « aurait assisté jusqu'à la fin à ce drame horrible, et ce serait lui « qui, à diverses reprises, aurait pendant l'accomplissement du « crime, soutenu la résolution des conjurés, dont la plupart venaient « de puiser le courage dans les fumées de l'orgie. Le comte de « Bennigsen et le comte Pahlen[4] étaient les seuls qui eussent con- « servé leur raison entière. Je tiens le récit qui précède de quelques « hommes actuellement haut placés, qui ont été fort liés avec le « général de Bennigsen, pendant les dernières années de sa vie[5]. « L'un de ces messieurs, auprès duquel j'insistais pour obtenir des « éclaircissements, et auquel j'objectais le récit de M. Thiers, me « répondit : « *Il me semble voir le froid et impassible Bennigsen « prononcer ces paroles : Achevez-le ! — Ces mots peignent son « caractère* ».

1. Il était né à Brunswick, le 10 février 1745. La famille est originaire de la Basse-Saxe où se trouve le château de Bennigsen, près Calenberg. Mais le général russe avait débuté comme page et officier au service du Hanovre.

2. Il mourut à Banteln, près Hanover (1826).

3. D'après Thiers, la lampe fut renversée au moment ou Paul Ier se défendait de signer son acte d'abdication. « Benningsen court en chercher une autre et, en rentrant, il trouve Paul expirant sous les coups de deux des assassins. L'un lui avait enfoncé le crâne avec le pommeau de son épée, l'autre lui avait serré le cou avec son écharpe » (*Ibid.*, p. 433).

4. Pierre Alexiévitch, comte de Pahlen, fut éloigné de la Cour par Alexandre Ier, et finit ses jours sur ses terres, près de Mittau (1826). Mais son fils Pierre-Petrovitch, un des plus célèbres généraux russes (1776-1864), représenta Nicolas Ier auprès de Louis-Philippe, de 1835 à 1841. Il fréquenta, ainsi que tous les diplomates, le salon de la princesse de Lieven. Livonien d'origine, comme le prince de Lieven, il a pu opposer la version Pahlen à la version Bennigsen. Mais si la princesse avait cité sa *vraie source*, celle-ci n'aurait pas mérité plus de crédit que la première !

5. C'est en 1818 qu'il prit sa retraite et revint en Allemagne. Il perdit la vue. Il vécut six ans encore, jusqu'au 3 octobre 1826. Ces dates rendent vraisemblables les explications de la « femme d'État ».

« La version que je viens de donner est déjà connue ; elle est « reproduite, partiellement il est vrai, dans plusieurs historiens « allemands. Il est probable que les sources dans lesquelles ces « écrivains ont puisé ne sont autres que les indiscrétions échappées « dans le temps aux amis et confidents de M. de Bennigsen et de « ses complices.

« Il ne sera peut-être pas sans intérêt de savoir ce que sont deve- « nus les *Mémoires* de M. de Bennigsen. A la mort de ce général, « M. de Schröder, ministre de Russie près les cours de Dresde et « Hanovre, s'est rendu à Hanovre, et il a obtenu de la veuve la « remise des manuscrits en échange d'une pension de 6.000 roubles, « reversible sur les enfants.

« Suivant M. Hormayer, une copie aurait toutefois été conservée « par la famille de Bennigsen. Le peu de considération accordée à « cet écrivain[1] permet d'envisager ce fait au moins comme dou- « teux. »

*
* *

Le document Taschereau ne résout évidemment pas la question « matérielle » de l'assassinat. Rien d'ailleurs n'aurait pu la résoudre, sinon une instruction judiciaire : enquête sur place, procès-verbal de l'état des lieux, procès-verbal d'autopsie, déclarations des témoins et acteurs, confrontations, aveux. Or — en France du moins — l'on commença par accuser l'Angleterre et son ambassadeur Withworth : « C'est à l'histoire, imprima le *Moniteur* (alors officiel), à éclaircir le mystère de cette mort tragique, et à dire quelle est dans le monde la politique intéressée à provoquer une telle catastrophe[2]. »

1. Le baron Joseph de Hormayer, né à Innsbruck en 1781, mort à Munich en 1848, major de la landwehr tyrolienne à dix-neuf ans, puis attaché au ministère des Affaires étrangères, accompagna en 1809 l'archiduc Jean pour provoquer l'insurrection du Tyrol, dont il fut plus tard l'historien. Entre temps il avait été directeur des archives aux Affaires étrangères. — Passé en 1828 dans la diplomatie bavaroise, il représenta le roi Louis près la cour de Hanovre. Il mourut directeur des archives du royaume de Bavière. — On voit qu'il se trouva parfaitement placé pour être bien informé sur le point particulier dont il s'agit, et avec lequel n'a rien à voir le plus ou moins de « considération » que lui accorde la *femme d'État*. Rappelons qu'à l'occasion de ces rapports avec cette Egérie cosmopolite, « partie prenante des bons du ministère des Affaires étrangères », l'austère Guizot ne fut pas épargné par les mauvaises langues du parti de Thiers.

2. Thiers n'indique pas le *locus*. Le *Moniteur* de l'an IX, autant que j'ai pu m'en assurer, ne contient pas cette phrase. Peut-être ce soupçon n'a-t-il été publié que lors de la rupture de la paix d'Amiens.

Thiers s'étonne d'une telle insinuation, si peu conforme à « l'impartialité » du premier Consul. Il s'agissait bien d'impartialité ! L'occasion était trop belle pour ne pas appliquer à la perfide Albion le proverbe si commode : *Is fecit cui prodest*. Au reste, la vérité fut vite connue sur la « révolution de palais », dont les causes et les excuses présentaient plus d'un rapport avec un des derniers actes politiques de Pierre le Grand, et avec le premier acte politique de Catherine II, la Sémiramis du Nord.

La lettre de la *femme d'État* suggère d'autres problèmes que ceux du détail de l'assassinat.

1° La lettre est-elle bien de la princesse de Lieven ? On ne pourrait en être absolument certain que par la production de l'original. Mais, il y a bien des raisons de la lui attribuer. D'abord, ses relations intimes avec Guizot, à qui elle a légué ses papiers et notes diplomatiques. Ensuite, on ne voit pas d'autre personne, dans la haute société de l'époque, qui ait pu s'intéresser au bout de quarante ans à la mort de Paul Ier, et se donner comme confidente des conspirateurs. Mais il y a un argument plus décisif. Un récit de la mort de Paul Ier, par la princesse « Darja Christophorowna Liewen, née baronne Benkendorff », a été publié en 1902, à Berlin, par le professeur Théodore Schiemann [1].

Malheureusement, ce récit n'a d'autre date que celle de l'événement raconté. On ne peut guère se risquer à le déclarer soit antérieur, soit postérieur à la lettre.

Il se présente, non sous forme d'une conclusion historique, mais comme un témoignage, comme un fragment de Mémoires personnels.

En 1801, la baronne de Benkendorff venait d'épouser, à l'âge de quinze ans, le prince de Lieven, aide de camp et ministre de la Guerre de Paul Ier, d'autre part ami intime de Pahlen. Malgré cette liaison, le prince de Lieven ne fut pas initié au complot. Il était depuis quelque temps malade [2], se faisait poser des vésicatoires, gardait la chambre.

Dans le récit du crime, soi-disant composé d'après les premières versions qui circulèrent, la narratrice ne met pas en scène Bennig-

1. P. 35 à 52 du recueil intitulé : *Die Ermordung Pauls und die Thronbesteigung Nicolaus I, neue Materialien*, etc., Berlin (Reimer), 1902. — Bib. Nat. 8° M 12.278.

2. On est en droit de soupçonner qu'il faisait le malade et que l'Empereur s'en doutait bien, car, ne le voyant plus au palais Michel, il le révoqua durement.

sen, ni son écharpe[1]. Elle le décrit au physique : « grand, sec, raide et grave, la statue du Commandeur dans *Don Juan*. » C'est lui donner implicitement un rôle de justicier.

De Pahlen, qu'elle dit avoir mieux connu, elle fait un portrait séduisant : « haute stature, front élevé, physionomie ouverte, honnête, joviale. » Il avait toutes les qualités, esprit, originalité, bonhomie, finesse. C'était l'image vivante de la « droiture, de la joie et de l'insouciance ».

Cependant elle dit ailleurs[2] : « La troupe de Pahlen », qui se tint constamment en dehors du palais, « devait sans doute, suivant l'occurrence, porter secours à l'Empereur ou proclamer son successeur. » Étrange contradiction ! Mme de Lieven met Alexandre absolument hors de cause, tout en insistant sur les raisons qu'il pouvait avoir de croire l'empire russe, sous le sceptre d'un demi-fou, en perdition, et de se considérer lui-même comme en état de légitime défense. Elle se porte caution de son « angélique pureté ». Elle a vu son désespoir, surtout en présence de l'Impératrice douairière[3]. Celle-ci aurait réclamé hautement le châtiment des conspirateurs. C'était impossible, vu leur nombre et leur qualité. A Saint-Pétersbourg, « non seulement aucun des conjurés ne se cachait de son crime, mais chacun avait son histoire à raconter et se vantait peut-être de pire qu'il n'avait fait ». Elle cite le récit de Pahlen, qui, incriminé à brûle-pourpoint par Paul Ier, la veille même du crime, se tira d'affaire par son aplomb. Après l'événement, il aurait eu l'imprudence de dire de l'Impératrice : « Je saurai bien me débarrasser de la femme, comme je l'ai fait du mari. » Il fut seul puni, c'est-à-dire relégué dans ses terres de Courlande. A tous les anniversaires du 11 mars, il s'enivrait régulièrement à 10 heures du soir, pour ne sortir de cet état que le lendemain. Il mourut quelques semaines après Alexandre.

On voit que ce récit, que nous résumons à grands traits, ne dit à peu près rien des circonstances matérielles du crime, et qu'il ne tend pas à charger Bennigsen, pas plus qu'à innocenter Pahlen.

1. Tout se serait passé en dix minutes, d'après elle, dans la chambre à coucher de Paul.

2. P. 45.

3. La mère du prince de Lieven, gouvernante des jeunes frères d'Alexandre, et confidente de l'Impératrice, peut être ici regardée comme la véritable informatrice.

Il n'y a pas, en somme, contradiction avec la lettre. La lettre semblerait plutôt compléter le récit d'après les informations obtenues ultérieurement.

2° Les mémoires dont parle Thiers sont-ils ceux de d'Aragon ? Il ne saurait s'agir que de Jean-Louis-Henri Bancalis de Maurel, marquis d'Aragon, pair de France sous la Restauration. Or, on ne connaît pas de Mémoires, soit imprimés, soit manuscrits, portant son nom. D'autre part, ce personnage ne s'est acquis aucune « renommée militaire », et n'a eu de relations suivies ni avec Pahlen, ni avec Bennigsen. La périphrase dont Thiers s'est servi s'applique au contraire parfaitement au comte de Langeron, dont les mémoires manuscrits sont effectivement propriété de la France[1]. Ces Mémoires ont été publiés, mais partiellement, par la Société d'histoire contemporaine : un volume allant de 1792 à 1794, et un volume sur les campagnes de 1812, 1813 et 1814. Quant à la partie intermédiaire, elle comprend effectivement un récit de la mort de Paul Ier.

Ce récit a été utilisé par Thiers, mais concurremment avec d'autres sources. Il a été reproduit ou du moins largement analysé dans un article de la *Revue britannique*[2].

Quant aux Mémoires de Bennigsen, écrits sous forme de lettres, on sait qu'ils commençaient en 1763 et qu'en 1818, ils comptaient sept volumes. A la mort de l'auteur, des éditeurs français en offrirent à la veuve 60.000 thalers. Elle ne voulut pas les vendre sans l'autorisation du gouvernement russe, elle la demanda par l'intermédiaire de von Struwe, ministre de Russie à Hanovre. On lui répondit de communiquer les Mémoires, en lui faisant la promesse de les lui renvoyer : l'on n'en fit rien. Mais une des filles du général, Sophie von Lente, avait eu la précaution de faire prendre la copie des parties les plus intéressantes. C'est des archives privées de la famille Bennigsen que M. Théodore Schiemann put tirer et publier, un siècle après l'événement du 11 mars, la « lettre », c'est-à-dire le chapitre où il le racontait à sa façon[3]. M. E. Cazalas, capitaine du génie

1. Ministère des Affaires étrangères. Mémoires France, t. XX à XXV.

2. *La mort de Paul Ier d'après les Mémoires inédits de Langeron, conservés aux Archives des Affaires étrangères.* Article cité par M. E. Cazalas. (Voir ci-après.)

3. Graf von Bennigsens Brief an den General von Fock über die Ermordung Kaisers Paul I (*Histor. Vierteljahreschrift*, 1901, t. I. p. 58).

breveté, qui a publié en 1907[1] la seule partie des Mémoires de Bennigsen (de 1806 à 1813), que l'on ait retrouvée en Russie, a traduit dans sa remarquable *Introduction* (p. XXIV à XXVII), le récit de Bennigsen qui concorde, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, avec celui que lui prête Langeron, comme aussi avec l'exposé du prince Eugène de Wurtemberg[2].

Bennigsen déclare qu'au moment du meurtre il était hors de la chambre à coucher. — Il en fut témoin, dit Langeron. — Il fit passer son écharpe aux exécuteurs pour l'achever, dit la « femme d'État ». — D'après Las Cases, « il donna le dernier coup et marcha sur le cadavre[3]. » Pour M. Cazalas, comme pour la plupart des historiens, Pahlen fut vraiment la tête du complot. Quant au rôle de Bennigsen, il consista sans doute à veiller à l'exécution et à ne pas laisser traîner la chose.

Tout bien pesé, le récit le plus vraisemblable du *fait* paraît encore être celui de Veliaminov-Sernov[4]. Les conjurés, qui étaient une quinzaine au moins — sans compter les officiers du 2e régiment de la Garde, — commencèrent par des discours et des reproches à Paul Ier, qui s'était jeté à bas de son lit et caché dans la cheminée derrière un paravent. Alors Bennigsen demanda si l'on était venu là pour s'amuser. A ces mots Nicolas Zubov, un colosse, saisit une tabatière en or massif[5] et en frappa à la tempe gauche l'Empereur qui était tombé à genoux. Tous les autres conjurés se précipitèrent pour l'achever.

Était-il bien mort ? L'écharpe a pu servir à s'en assurer. Il fallait aussi penser au décorum de l'exposition officielle du cadavre. Les

1. 2 vol. gr. in-8°, librairie Lavauzelle.

2. Von Helldorff. *Aus dem Leben des... Prinzen Eugen von Würtemberg*, etc. Berlin, 1861, p. 135.

3. *Mémorial*, t. II, p. 52.

4. Dans Thend. Schiemann, ouvrage cité, p. 30.

5. Détail caractéristique, et mieux *en situation* que le pommeau d'épée dont parle Thiers. — Langeron approuve Pahlen de s'être ouvert à Valérien Zubov. Quant à ses deux frères, Platon Zubov « était le plus lâche et le plus vil des hommes »; Nicolas Zubov était un « taureau qui pouvait avoir de l'audace quand il était ivre, et non autrement ». Ce jugement s'explique par le récit de Veliaminov-Sernov. — Le *Moniteur* (officiel) français parle peu des derniers actes de Paul Ier, et pas du tout du crime (An IX, pp. 129, 941, 945, 961, 1067). Pour les obsèques (p. 945) il donne ce détail, que la famille étant tenue de faire à pied une lieue et quart, on aménagea un parquet en planche *couvert de drap noir* pour le trajet. Était-ce le symbole de parents marchant sur leur deuil ?

hommes de l'art réparèrent autant que possible les affreux résultats de la sinistre besogne, la victime ayant été défigurée par le casse-tête de Nicolas Zubov.

H. Monin.

La question du pain à Paris en l'an IX

La lettre suivante, adressée au général Junot, le 25 fructidor an IX, offre un bref mais intéressant tableau des mouvements populaires provoqués à cette époque à Paris par la rareté du pain. Elle a aussi cet autre intérêt de montrer comment le mécontentement populaire faisait remonter au Premier Consul la responsabilité de cette situation.

C. V.

PLACE DE PARIS

6e arrondissement *17e brigade*

Le 25 fructidor an 9 de la République française une et indivisible.

Général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les Jacobins se réjouissent de voir la queüe à la porte des boulangers et disent que Bonaparte *est très bon pour commander une armée, mais non pour gouverner. Les autres citoyens craignent de se trouver encore exposés à manquer de pain, vu qu'il est enlevé dès le matin.*

Aujourd'hui il y a la queüe chés les boulangers, mais tout est assés tranquile.

Il y a apparance que les boulangers ont eu ordre de faire des pains de deux livres pour satisfaire ceux qui n'ont point l'habitude de prendre du pain chés eux pour les empêcher de crier, mais les font de quatre livres pour leurs pratiques.

Vers les six heures du matin, il y avait une grande queüe chés un boulanger rue Frépillon qui a été discipée par les huées des Jardinières qui revenaient de la Halle, qui traitaient de Jacobins ceux qui la faisaient et leurs disaient qu'eux seuls étaient capables

de faire ces sortes de rassemblemens et troubler ainsi la tranquilité publique. Aux Jardinières se sont joins les voisins qui par leurs croisées ont arrosé la queüe.

Salut et respect.

Le capit^e adjud^t près la 17e brigade

Dumez.

[Suscription :] *Au Général Junot* (à lui seul), *commandant d'armes de la Place de Paris*[1].

1. Bibliothèque nationale, Mss., Nouv. acq. fr., 2720.

TRAVAUX BIBLIOGRAPHIQUES

Essai d'une bibliographie de J.-B. Carrier

(*Suite*[1])

II

CARRIER DEVANT LA CONVENTION

42. — Appel nominal des 3 et 4 frimaire, l'an IIIe de la République française, une et indivisible, sur cette question : Y a-t-il lieu à accusation, oui ou non, contre le citoyen Carrier, représentant du peuple ?

Imprimé par ordre de la Convention Nationale, distribué à ses membres, et envoyé aux Départements et aux Armées.

A Paris, de l'Imprimerie Nationale des lois. Frimaire, an IIIe.

In-8° de 37 p.
Autre édition : A Paris. De l'Imprimerie nationale. — In-8° de 34 p.
Autre édition : In-8° de 78 p.

43. — Carrier à la Tribune de la Convention Nationale (dans les séances des 1 et 2 frimaire an III).

S. l. n. d. — In-8° de 72 p.

44. — Discours prononcé par le Représentant du Peuple Carrier, à la Convention Nationale, dans sa séance du soir du 3 frimaire de l'an III de la République française une et indivisible.

Imprimé en vertu du décret du 8 brumaire, l'an III.

In-8° de 19 p.

1. Voir *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire* d'octobre-décembre 1913.

45. — Pièces remises, à cinq époques différentes, par les Comités réunis, à la Commission des vingt-un.

Imprimées par ordre de la Convention Nationale.

A Paris, de l'Imprimerie Nationale, Brumaire, an III.

In-8° de 126 p., signé par Monestier (du Puy-de-Dôme), président, et les membres de la Commission des vingt-et-un.

46. — Rapport de Carrier, représentant du Peuple français, sur les différentes missions qui lui ont été délégnées.

Imprimé par ordre de la Convention Nationale.

A Paris, de l'Imprimerie Nationale. Vendémiaire, l'an III.

In-8° de 40 p.

47. — Suite du Rapport de Carrier, représentant du Peuple français, sur sa mission dans la Vendée.

Imprimée par ordre de la Convention Nationale. Brumaire, l'an III.

In-8° de 32 p.

48. — Convention Nationale. Rapport fait à la Convention Nationale, par la Commission des vingt-un, créée par décret du 8 brumaire, l'an III, pour examiner la conduite du représentant du peuple Carrier;

Imprimé par ordre de la Convention nationale.

De l'Imprimerie Nationale, brumaire, l'an III.

[Par Gilbert Romme].

In-8° de 48 p., signé par Monestier (du Puy-de-Dôme), président, et les autres membres de la Commission des vingt-et-un.

III

MISE EN ACCUSATION, PROCÈS, JUGEMENT DE CARRIER

49. — Acte d'accusation contre Carrier présenté aux Comités réunis, à la Convention Nationale, et au Peuple François.

S. l. n. d. — In-8° de 15 p.

50. — Acte d'accusation contre CARRIER par Y. Baralère [Jollivet].

« Cet écrit forme, en partie, les VIIIème et IXème numéros de l'Ami de la Convention. Les abonnés l'ont reçu. »

S. l. n. d. — In-8° de 15 p.

51. — Bulletin du Tribunal Révolutionnaire établi par la loi du 10 Mars 1793 pour juger sans appel les conspirateurs.

A Paris, chez R. J. Clément.

Le procès du Tribunal Révolutionnaire de Nantes, puis de Carrier, occupe les nos 55 à 100 de la VIe partie, puis 1 à 20 de la VIIe partie.

52. — Jugement rendu par le Tribunal Révolutionnaire.

[Signé : DOBSEN, président ; N. J. PARIS, greffier.]

De l'imprimerie du Tribunal Révolutionnaire, enclos du Temple, n° 37.

In-4° de 70 p.

53. — Jugement rendu par le Tribunal Révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 Mars 1793, pour juger en dernier ressort les Conspirateurs, qui condamne à la peine de mort Jean-Baptiste Carrier, Député par le Département du Cantal à la Convention Nationale, et ses complice (*sic*).

A Paris, de l'imp. d'Aug. Donnier et Ramelet, rue Honoré, enclos des ci-devant Jacobins.

In-12 de 7 p.
Frontispice gravé sur bois, représentant une exécution.

54. — Jugement rendu par le Tribunal Révolutionnaire, établi à Paris, pour juger sans appel les conspirateurs, qui condamne à la peine de mort Jean-Baptiste Carrier, ex-député à la Convention Nationale et ses complices, tous atteints et convaincus d'avoir noyé hommes, femmes, enfants, assassiné un grand nombre de personnes, incendié des communes, où des hommes et des femmes ont été égorgés et des filles violées.

Paris, De l'imprimerie de la rue de Chartres, N° 68.

In-4° de 4 p.

55. — Jugement du Tribunal Révolutionnaire qui condamne à la peine de mort J. B. Carrier, âgé de 36 ans, natif d'Yolay, près Aurillac (Cantal), 27 frimaire an III.

In-4° de 4 p.
[D'après le catalogue Chossonery (1887), n° 2267.]

56. — La Loire vengée ou recueil historique des crimes de Carrier et du Comité Révolutionnaire de Nantes,

avec les Détails de la Procédure et des moyens employés par ces scélérats et leurs complices pour se soustraire au glaive de la loi.

A Paris, chez Meurant, libraire, Cloître Honoré ; Lenfant, libraire, Maison Égalité, Galerie de Bois, côté de la cour, N° 205 ; Houel, Imprimeur-Libraire, rue Serpente, N° 17.

An troisième de la République.

Épigraphe : *Quel bras a retenu le glaive de la loi?*

L'ouvrage comprend deux parties, de format in-8° : la première, de VII-321 pages, a pour frontispice le portrait en médaillon de Carrier ; la deuxième, de III-317 pages, est précédée d'une gravure représentant l'intérieur d'une prison.

57. — Motifs de l'acte d'accusation contre Carrier ; par [Charles, François] Dupuis, représentant du peuple, député par le département de Seine-et-Oise. Première [et seconde] partie.

S. l. [Paris], imp. Anjubault. — S. d.

In-8° de 36 p. (pour les deux parties).

58. — Procédure du Comité Révolutionnaire de Nantes et de Joseph (*sic*) Carrier, membre de la Convention Nationale.

A Lyon, chez Carret, place Confort, au coin de la rue Raisin, au premier étage, N° 36. — Fayolle, rue Dominique, N° 62.

1795.

In-8° de 308 p.

59. — Procès de Jean-Baptiste Carrier, député par le Département du Cantal à la Convention Nationale, et des membres du Comité révolutionnaire de Nantes.

Se trouve à Paris, chez Augustin Donnier et Ramelet, Imprimeurs, aux ci-devant Jacobins, rue Honoré, cour des Casernes.

L'an troisième de la république.

In-12 de 23 p.

Épigraphe : *Grands Dieux ! Exterminez de la terre où nous sommes*
Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes

Compte rendu sommaire, jour par jour, du 7 au 25 frimaire, du procès de Carrier.

60. — Procès criminel des Membres du Comité Révolutionnaire de Nantes (et du ci-devant représentant du peuple Carrier).

Instruit par le Tribunal révolutionnaire établi à Paris, par la loi du 10 Mars 1793 (vieux style).

A Paris, Chez la citoyenne Toubon, sous les galeries du théâtre de la république, à côté du passage vitré.

L'An III de la République.

Cinq parties de format in-12 précédées chacune d'un frontispice.

Épigraphe : *Celui qui met un frein à la fureur des flots*
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

[Nous indiquons ici pour mémoire cet ouvrage dont nous n'avons pas encore pu rencontrer un exemplaire bien complet. La description en sera donnée ultérieurement.]

(*A suivre*)

Paul Portevin.

NOTES ET GLANES

L'opinion de Beaumarchais sur les affaires de France en 1790 et sur la division du royaume en départements. — « Les affaires de France ont pris la meilleure tournure possible et, ce qu'on n'eût jamais osé espérer, c'est-à-dire que la nouvelle division du Royaume en départemens, qui renverse tout l'ordre passé, s'accomplirait tranquillement, eh bien ! elle est à peu près achevée et sans aucun débat, avec un dévouement, une raison, un accord presque universels, qui détruisent à jamais la possibilité de renverser la nouvelle constitution de ce beau Royaume. Mais ce qui met le sceau à la joie des patriotes, c'est la démarche à jamais mémorable que vient de faire le Roy des Français Louis XVI, en venant de son chef à l'Assemblée nationale, le 4 de ce mois, en y prononçant un discours que je joins icy et qui a inspiré pour lui un enthousiasme universel. » (Copie de la lettre de Beaumarchais à Chevallié fils, à New-York, en date du 4 février 1790 ; pp. 95-96 du Registre III des Papiers Beaumarchais à la Bibliothèque de la Ville de Paris.)

Ce passage est d'autant plus à noter, que tout le reste de la longue lettre dont il est extrait ne concerne que les affaires litigieuses de Beaumarchais avec le gouvernement des États-Unis. Sa confiance dans la monarchie constitutionnelle était partagée par la plupart des gens éclairés et des bons citoyens. Il est faux de le représenter comme hostile à la Révolution, homme de l'ancien régime, etc., sous le prétexte de ses déboires personnels et de sa démission forcée de représentant de la Commune de Paris[1]. Si la monarchie a sombré sous le poids de ses fautes et de ses trahisons, Beaumarchais n'en a pas moins vu juste sur un point aujourd'hui trop remis en discussion : la nécessité d'une division rationnelle du territoire français, et le caractère organique, régénérateur, de cette réforme universellement désirée et acceptée. — H. Monin.

1. Cf. Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, Tome IV, nos 21792 et 21793.

L'émotion causée dans le Pays de Gex par la fuite à Varennes. — « Le 24 juin, à 9 heures du soir, le Conseil [de Genève] fut averti que le Pays de Gex s'armait et que l'on sonnait le tocsin dans tous les villages, vu l'avis reçu que le roi, la reine, le dauphin, etc., avaient quitté Paris et allaient sortir du royaume, et qu'il fallait border de troupes toutes les frontières, empêcher de sortir tout le monde, fouiller les papiers, etc., afin d'arrêter le complot et ses auteurs.

. . . . . .

« Le 25 juin, à 11 heures [du matin] la municipalité de Gex envoya un message au Conseil [de Genève] pour lui dire qu'elle venait d'apprendre que le roi était arrêté à Saint-Lizier en Champagne. » (Extrait du Journal inédit d'Ami Dunant, conservé à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Mss. f., 144[4], III, f° 63). — O. K.

L'impopularité de Marie-Antoinette en 1790. — « Les députés des départemens et de l'armée allèrent le soir [du 14 juillet 1790] se rafraîchir à la Muette, où M. la Fayette courut risque d'être étouffé par les embrassans; ils se rendirent ensuite par diverses bandes, et tous allèrent sous les fenêtres des Tuileries, crier *vive le roi*... On cria peu *vive la reine*. Cependant des placards placés depuis deux jours sur les piédestaux des statues des Tuileries sollicitoient, mendioient pour elle les faveurs des fédératifs; on y lisoit : « Français, que sommes-nous devenus? Souffrirons-nous « qu'une reine, qui est le plus bel ornement de la France, n'assiste « pas à la fête qui se prépare? Nous laisserons-nous abuser plus « long-temps par les calomnies répandues contre une femme aussi « vertueuse, etc...? » (*Révolutions de Paris*..., n° 53, du 17 juillet 1790, pp. 10-11.) — C. V.

Napoléon à l'île d'Elbe. — « *1er août 1814.* Il a passé à Genève un commissaire de la marine anglaise qui a été trois jours avec Bonaparte à l'île d'Elbe. Il dit qu'il lui a paru très malheureux, sans cesse en activité et agité comme un homme qui fuit sa pensée. Il n'écrit rien ; il bâtit un palais, des forts, et avec les 1900 hommes de troupes françaises qui sont autour de lui et qui lui sont dévouées, il projette la conquête de quelques îles désertes qui sont autour de l'île d'Elbe. Il vit dans la crainte perpétuelle d'être assassiné; il a gagné un sergent de la marine anglaise qui couche, comme son mameluk, dans

son antichambre. Il fait le bonhomme avec le grand nombre d'Anglais qui lui rendent visite et qui se laissent prendre à ce qu'il dit et au rôle qu'il joue. Le grand nombre de badauds, touristes comme on les appelle en Angleterre, ceux qui se croient obligés d'imprimer leurs voyages, ne manquera pas de nous en parler. C'était à la Bermude qu'il fallait l'envoyer. » (Extrait d'une lettre de Charles de Constant-Rebecque à sa sœur Rosalie, publié dans *La Restauration de la République de Genève, témoignages de contemporains recueillis par Lucie Achard et Édouard Favre;* T. II, pp. 63-64. Genève, Jullien, 1913.) — O. K.

BIBLIOGRAPHIE

Jean Loutchisky, professeur honoraire à l'Université de Kiev, député à la Douma d'État à Saint-Pétersbourg, **La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution (principalement en Limousin)**, Paris, Honoré Champion, 1912; in-8° de 295 pages.

Dans un court *Avertissement*, l'auteur énumère les documents inédits qu'il a dépouillés. Ce sont les rôles des vingtièmes et des tailles aux Archives de la Corrèze; des vingtièmes à celles de la Haute-Vienne, de la Haute-Garonne, de l'Aisne; des centièmes à celles du Pas-de-Calais. Il indique les cotes, le nombre des paroisses. Aucune source imprimée de quelque valeur n'a été négligée.

Comme on a souvent contesté le parti que l'histoire pouvait tirer des rôles des vingtièmes, M. Loutchisky a consacré tout le chapitre I à une étude critique de leur caractère et de leur valeur[1]. Il a démontré, en examinant chacun de ces rôles séparément, et en comparant cette source aux cadastres, aux *palpes*[2] et surtout aux arpentements, que l'on pouvait s'en servir en toute sécurité pour dresser un tableau de la propriété foncière au dix-huitième siècle. Il est bien vrai que les rôles ne donnent que d'une façon inexacte l'évaluation des revenus; mais leurs données relatives au dénombrement des terres ne sauraient être mises en doute. D'ailleurs, s'obstinât-on à soutenir, — ce qui nous paraît impossible, — que les rôles ne fournissent que des données approchées, encore serait-on obligé de reconnaître l'immense supériorité de cette source sur toutes les autres. L'histoire de la propriété ne peut se faire par échantillonnage[3],

1. Les articles de M. Marion et de M. Brette dans *La Révolution française* (nov. 1894 et janv. 1895), les conclusions arbitraires que tire M. Edme Champion de quelques extraits des cahiers de 1789, en un mot les *divinations* de nos savants historiens y sont soumises à une discussion aussi acérée que courtoise.

2. Dénomination limousine.

3. Voir p. 201 à p. 206 ce que M. Loutchisky pense de ce procédé, et des conclusions audacieuses de M. Marion sur la concentration prétendue de la propriété entre les mains des paysans.

mais seulement au moyen de statistiques. Les monographies isolées ne sont jamais concluantes. Il faut comparer des régions, saisir leurs traits semblables ou divers. C'est donc une méthode, disons mieux, c'est *la méthode* à suivre pour l'histoire de la propriété, qui se place au premier plan de l'ouvrage.

Toutefois, des recherches sur le Limousin, et auxquelles l'auteur s'est livré, il tire des résultats d'une portée plus générale. Ce n'est pas au hasard qu'il a choisi le Limousin : cette province est, en fait, une de celles qui représentent le mieux l'état agricole de l'ancienne France, une de celles qui se sont le moins transformées ; enfin et surtout, c'est là que sont conservés les documents les plus complets et les plus suggestifs.

La France du dix-huitième siècle est rurale par excellence. Dans les campagnes s'introduit cependant l'industrie domestique. Mais celle-ci n'est qu'un appoint ; elle ne détache pas les paysans de la terre. Ni les artisans des campagnes, ni les industriels proprement dits, meuniers, blatiers, etc., ne sauraient figurer dans les rangs de la bourgeoisie [1] : les achats et ventes de terres qu'ils ont effectués témoignent de la médiocrité de leurs ressources.

Les paysans du dix-huitième siècle sont propriétaires d'une portion notable du sol, variable cependant de pays à pays et même de paroisse à paroisse. Ils n'ont fait qu'accroître leur propriété, sous Louis XV et sous Louis XVI, et c'est à cette même époque que le sol s'est de plus en plus morcelé, tandis que dans la plupart des autres pays de l'Europe les *latifundia* s'annexaient les lopins. La petite propriété n'est donc et ne saurait être en aucune façon un effet de la vente des biens nationaux. Mais cette propriété, si répandue, n'implique aucunement l'aisance et la « douceur de vivre ». L'inégalité est très grande dans la répartition des fonds, de région à région, de paroisse à paroisse, et même dans le cercle des divers groupes de la classe agricole. C'est dans les pays où les non-propriétaires sont le plus nombreux que l'industrie s'est développée dans les campagnes. Le Limousin, qui ne présentait qu'un pourcentage de 17 °/₀ de non-propriétaires, est resté exclusivement agricole.

La portion du sol appartenant aux classes privilégiées apparaît comme moins considérable qu'on ne l'a souvent affirmé. Ce fait est évident pour les biens d'églises (sauf au nord de la France). La propriété noble est au premier rang dans le Nord et une partie du Centre ;

1. La bourgeoisie, pour M. Loutchisky, ne se définit réellement que par la capacité d'achat. L'auteur n'a pas attendu moins de quinze ans pour répondre aux observations improvisées à ce sujet (*La Révolution française*, avril 1898, p. 374) ; mais sa réponse défie toute nouvelle polémique.

la propriété bourgeoise a pris de l'extension dans quelques régions du Centre et dans le Midi.

Plus une contrée est pauvre, d'exploitation difficile, plus elle a de grands domaines. Plus elle est fertile, plus les parcelles sont nombreuses. Mais le régime parcellaire est, dans l'ensemble, le caractère de la propriété en France. L'exploitation y perd. Les classes privilégiées, qui ne disposent guère de grands domaines d'un seul tenant, ne s'intéressent guère à la culture, et ne font preuve d'aucune initiative. Elles sont obligées de louer à des paysans. Bref, tout le sol cultivable est exploité par des paysans, ou propriétaires, ou locataires. Il est absolument faux que les meilleures terres aient appartenu aux privilégiés. Le métayage, la petite location, ne font place au fermage que sur les terres du clergé et, çà et là, sur celles de la noblesse, dans les plaines septentrionales de la France. Donc, peu ou point de grands domaines à la manière anglaise. Aussi l'agriculture, en dépit des savants, des théoriciens et des Sociétés, ne parvient pas à se dégager de ses routines séculaires. Elle attire peu l'argent; elle ne le fait circuler qu'avec peine. Le livre de M. Loutchisky corrobore et, ce qui vaut mieux encore, explique[1] le nombre et la nature des observations critiques qu'Arthur Young notait *de visu*, au cours de ses voyages agronomiques à la veille et au début de la Révolution.

H. Monin.

F.-A. Aulard, **Recueil des Actes du Comité de salut public...** Tome XXI, 12 mars-11 avril 1795 (22 ventôse-22 germinal an III); Paris, Imp. nat., 1911; 1 vol. gr. in-8° de 879 pp. Tome XXII, 12 avril-9 mai 1795 (22 germinal-20 floréal an III); Paris, Imp. nat., 1912; 1 vol. gr. in-8° de 868 pp.

Faute d'introductions, de tables analytiques, ces tomes XXI et XXII sont aussi difficiles à utiliser que les précédents. Il arrive quelquefois à l'éditeur de se plaindre que des historiens, soit à Paris, soit en province, ignorent tel ou tel des documents qu'il a mis au jour. C'est qu'ils n'ont pas le sens de la divination. L'on ne peut vraiment exiger d'un travailleur que, pour une étude particulière, il dépouille l'énorme collection de textes parmi lesquels il imagine, *a priori*, en trouver qui l'intéressent. Voici, par exemple, un ingé-

1. P. 146, p. 171.

nieur qui s'occupe de l'histoire du Creusot pendant la Révolution. Dans les *Actes du Comité de salut public,* il lui faudra, à partir du tome VI, lire attentivement dix-sept tables des matières, de chacune trente pages, pour y dénicher la correspondance des « représentants en mission au Creusot ». Il se résignera sans doute à ignorer, provisoirement, s'il est question ailleurs de la fonderie de canons, qui a rendu de si éminents services à la défense nationale.

Dans les tomes XXI et XXII, comme dans les précédents, on ne trouvera pas seulement les *Actes du Comité de salut public* (séances, correspondance officielle des représentants en mission), mais aussi des Actes du Comité de sûreté générale, et du Comité de législation, que, d'après le titre du *Recueil*, on ne serait pas tenté d'y chercher Au tome XXII, p. 431, figure de plus une lettre au Comité d'instruction publique :

« Nous ne reproduisons en général, dit l'éditeur, que les lettres des représentants adressées aux Comités de gouvernement, surtout aux Comités de salut public, de sûreté générale, et de législation (ces deux derniers depuis le décret du 7 fructidor an II, qui ôtait au Comité de salut public une partie de ses attributions pour les leur donner). Toutefois, les lettres au Comité d'instruction publique sont si intéressantes pour l'histoire générale, et d'autre part elles sont si peu nombreuses, que nous n'hésitons pas à les[1] reproduire. » Or, à supposer que l'on puisse définir un terme aussi vague que celui d' « histoire *générale* », il nous semble : 1° qu'un éditeur n'a pas à préjuger de l'usage possible des textes qu'il édite ; 2° que toute incursion hors du domaine fixé, si agréable que puisse être la surprise, est faite pour étonner les esprits méthodiques.

Si un érudit entreprend d'étudier l'histoire des écoles centrales — sujet *particulier*, — ou simplement celle de l'école centrale de Troyes — sujet encore plus *particulier*, — comment pourrait-il être averti qu'il existe à ce propos quatre pages du représentant Dupuis adressées au Comité d'instruction publique, et que ces quatre pages figurent dans les *Actes du Comité de salut public?* Au reste, la mission de Dupuis s'est continuée par Chaumont, Dijon, Dôle, Besançon, Porrentruy, Bourg et Lyon. N'en subsiste-t-il d'autres traces que sa lettre de Troyes, 6 floréal an III, 25 avril 1795? Cherchez... Voilà un sujet amorcé au hasard par l'éditeur, et sans aucun lien avec l'objet propre de la publication.

Espérons qu'elle ne se grossira pas d'autres apports, qui, tout au moins, devraient être placés en appendice, ou signalés dans une

1. Il n'y en a qu'une seule aux tomes XX, XXI, XXII, que nous avons dépouillés.

note préliminaire, ou détachés en caractères spéciaux à la table des matières.

En désespoir de cause, nous poursuivons ici, pour les tomes XXI et XXII, un classement sommaire qui a rendu service pour le tome XX[1]; nos lecteurs verront que nous avons tenu compte de quelques critiques de détail, qui nous ont été adressées personnellement.

Tome vingt-et-unième.

I. Séances journalières du Comité de salut public : Pp. 1. 17, 46, 63, 96, 121, 152, 173, 210, 236, 246, 261, 274, 299, 323, 341, 356, 370, 398, 424, 433, 454, 478, 503, 547, 587, 609, 664, 699, 744, 801.

II. 1. Décrets de la Convention relatif au Comité de salut public : Pp. 23, 107, 128, 484, 513, 762.

2. Missions de représentants décrétées ou prorogées par la Convention : Pp. 69, 129, 130, 157, 158, 218, 266, 283, 333, 347, 436, 437 (Barras et Merlin de Thionville près Pichegru), 460, 485, 513, 514, 515, 635 (relative à l'instruction publique), 636, 683[2], 684, 722, 723, 760, 761 (relative à l'instruction publique), 817.

3. Autres décrets relatifs aux missions ou aux représentants : Pp. 57, 58, 158 (rappels), 239, 461.

III. Correspondance du Comité de salut public, *etc.*, et des représentants dans les départements, ports de mer, localités.

1. Départements. Ain : Pp. 59, 87, 243, 605, 688, 697. Aisne : Pp. 58, 439, 473, 521, 562, 565, 691, 800. Ardèche : Pp. 501, 502, 824. Aube : Pp. 42, 60, 61, 74, 86, 87, 200, 201, 231, 257, 311, 312, 385, 386, 438, 604, 640, 696, 726, 739, 741, 769, 823. Aveyron : Pp. 430, 502.

Bec d'Ambez[3] : Pp. 109, 366, 640, 794, 796. Bouches-du-Rhône : Pp. 146, 160, 170, 172, 205, 367, 368, 391, 393, 546, 607, 608, 698, 742, 840.

Calvados : Pp. 241, 253, 254, 365, 638, 656, 692, 822, 833. Charente : Pp. 109, 366. Corrèze : Pp. 16, 337, 412. Côte-d'Or : Pp. 488, 661, 697. Creuse : P. 60.

Dordogne : Pp. 16, 109, 337, 412, 640, 794, 796. Doubs : Pp. 545, 604. Drôme : P. 502.

1. Voir le n° 6 de la *Revue historique de la Révolution française* (avril-juin 1911), pp. 279 à 282.

2. La table des matières, p. 871, 13e article, porte Haute-Loire ; il faut corriger : Haute-Saône.

3. Gironde.

Eure : Pp. 250, 288, 537, 829. Eure-et-Loir : Pp. 250, 288, 537, 829.

Gard : Pp. 355, 451, 502, 641.

Hérault : Pp. 355, 451, 502, 641.

Indre-et-Loire : Pp. 80, 159, 179, 288, 289, 471, 493, 536, 560. Isère : Pp. 87, 243, 473, 605, 688, 697, 800.

Jura : Pp. 545, 604.

Loir-et-Cher : Pp. 80, 159, 179, 248, 288, 289, 430, 493, 536, 560, 638, 818. Loire : Pp. 59, 87, 243, 338, 389, 501, 605, 688, 824. Loire (Haute-) : Pp. 501, 824. Loiret : Pp. 80, 159, 179, 288, 289, 493, 536, 560. Lot-et-Garonne : P. 640. Lozère : Pp. 59, 87, 243, 338, 389, 502.

Manche : P. 180. Marne : Pp. 42, 60, 61, 74, 86, 200, 201, 231, 257, 311, 312, 385, 386, 438, 604, 640, 696, 726, 739, 741, 769, 823. Marne (Haute-) : Pp. 298, 415, 417, 581, 686. Mayenne : Pp. 37, 85, 119, 194, 241, 293, 347, 468, 538, 579, 580, 659, 768, 787, 790, 791, 833. Meurthe : Pp. 62, 110, 140, 141, 258, 354, 431, 542, 544, 545, 601, 602, 603, 641, 662, 663, 696, 741, 770. Meuse : P. 321. Mont-Blanc : Pp. 545, 604. Moselle : Pp. 62, 110, 140, 141, 258, 354, 431, 542, 544, 545, 601, 602, 603, 641, 662, 663, 696, 741, 770.

Nord : Pp. 29, 59, 69, 159, 524, 566, 646, 684.

Oise : Pp. 684, 826. Orne : Pp. 492, 596.

Paris (Raffinerie de salpêtre à) : Pp. 642, 817. Paris (Départements voisins de) : Pp. 24, 58, 129, 178, 181, 229, 248, 284, 309, 310, 381, 535, 562, 643, 644, 655, 685, 738, 762, 772, 784. Pas-de-Calais : Pp. 29, 59, 69, 159, 524, 566, 646, 684. Pyrénées (Basses-) : Pp. 499, 542, 797. Pyrénées (Hautes-) : Pp. 499, 542, 797. Pyrénées-Orientales : P. 45.

Rhin (Bas-) : Pp. 545, 604. Rhône : 87, 243, 473, 605, 688, 697, 800.

Saône (Haute-) : Pp. 545, 604. Saône-et-Loire : Pp. 59, 87, 243, 338, 389, 697, 800. Sarthe : Pp. 492, 596. Seine-Inférieure : Pp. 115, 118, 193, 384, 403, 439, 467, 486, 537, 571, 575, 643, 684, 691, 732, 733, 833. Seine-et-Marne : P. 112. Seine-et-Oise : Pp. 403, 643, 684, 691, 826. Somme : Pp. 29, 59, 69, 159, 250, 291, 312, 313, 348, 351, 360, 377, 378, 380, 381, 464, 487, 521, 524, 563, 566, 643, 644, 724, 729, 772, 773, 824.

Var : Pp. 146, 160, 170, 172, 205, 367, 368, 391, 393, 546, 607, 608, 698, 742, 840. Vaucluse : P. 502. Vienne : P. 60. Vienne (Haute-) : P. 60.

Yonne : Pp. 112, 661, 697.

2. Ports de la Manche et de l'Océan : Pp. 14, 157, 391, 468, 493, 685. — 3. Rivières : Pp. 656, 799. — 4. Localités groupées. — Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et Rochefort : Pp. 41, 138, 139, 337, 411, 446, 471, 496, 601, 639, 661, 694, 834. — Brest et Lorient ou Côtes de Brest et Lorient : Pp. 14, 81, 166, 168, 194, 254, 353, 439, 441, 494, 578, 638, 641, 657, 659, 692, 694. — Calais, Dieppe, Dunkerque et Le Havre : Pp. 293, 597, 818. — Cette, Marseille, Toulon et Nice : P. 367. — Le Creusot et Pont-de-Vaux, fonderies : Pp. 42, 44, 418, 582, 605. — Tulle et Bergerac, manufactures d'armes : P. 157.

5. Localités isolées. — Landau : Pp. 141, 447, 448, 500. — Landrecies : Pp. 130, 691. — Meudon : Pp. 110, 111, 112, 131, 132, 515. — Rennes : Pp. 307, 767. — Toulon : Pp. 158, 501, 688, 771.

IV. Correspondance du Comité de salut public, etc. et des représentants aux armées.

1. Alpes : Pp. 245, 689.

2. Alpes et Italie : Pp. 92, 109, 146, 151, 172, 273, 380, 396.

3. Côtes de Brest et de Cherbourg : Pp. 27, 37, 85, 119, 194, 221, 223, 230, 241, 255, 295, 347, 408, 438, 468, 495, 538, 540, 576, 579, 580, 595, 599, 600, 659, 734, 768, 785, 787, 790, 791, 822, 823, 833.

4. Italie : Pp. 45, 63, 88, 94, 121, 207, 223, 310, 336, 367, 368, 397, 419, 422, 423, 452, 474, 475, 477, 546, 586, 642, 698, 726, 743.

5. Méditerranée (Armée navale de la) : Pp. 88, 207, 208, 223, 259, 368, 452, 474, 475, 584, 585, 698.

6. Nord et Sambre-et-Meuse : Pp. 8, 9, 23, 24, 30, 70, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 114, 133, 160, 161, 166, 182, (183), (184), (185), (187), 191, 192, 225, 228, (239), 240, (266), 268, 285, 286, 289, 290, 291, 302, 303, (307), 316, (317), 334, 346, 347, 361, (363), (364), 379, 381, 404, (406), [431], 462, 465, 466, 489, 490, 516, (518), 527, 566, (569), 598, 636, 637, 646, 647, 648, 651, 687, 725, 729, 730, 732, 763, 764, 770, (819), 821, 827, 828. — *N. B.* Les références entre parenthèses se rapportent à l'armée du Nord seulement ; celle qui est entre crochets, à l'armée de Sambre-et-Meuse, seulement ; les autres, au libellé : « armées du Nord et de Sambre-et-Meuse ».

7. Ouest : Pp. 15, 40, 120, 133, 135, 138, 169, 198, 222, 223, 268, 270, 296, 297, 308, 384, 409, 411, 445, 496, 576, 686, 734, 735, 785, 787, 792.

8. Pyrénées-Occidentales : Pp. 366, 412, 446, 472, 497, 503, 541, 660, 695, 725, 736, 737, 738, 797, 836.

9. Pyrénées-Orientales : Pp. 142, 157, 180, 220, 231, 233, 242, 255, 318, 335, 336, 339, 390, 420, 451, [689][1].

10. Rhin et Moselle : Pp. 8, 9, 10, 11, 108, 204, 218, 319, 320, 381, 387, 388, 432, 463, 472, 520, 652, 653, 687, 837, 838, 839.

11. Sambre-et-Meuse. V. Nord et Sambre-et-Meuse.

12. Pays occupé : Hollande : Pp. 31, 34, 133, 161, 162, 163, 164, 165, 183, 184, 185, 187, 188, 304, 428, 528, 534, 646, 764, 773, 781, 819.

V. Missives qui, dans la Correspondance, concernent :

1. La Convention ou son président : Pp. 135, 140, 141, 146, 170, 200, 291, 351, 354, 367, 389, 391, 393, 411, 415, 417, 430, 448, 496, 535, 544, 545, 546, 560, 566, 581, 598, 599, 601, 651, 787.

2. Le Comité de législation : Pp. 58, 59, 60, 86, 109, 110, 139, 159, 160, 168, 181, 201, 218, 250 (deux), 258, 288, 337, 386, 438, 515, 575, 638.

3. Le Comité de sûreté générale : Pp. 311, 386, 466, 565, 644, 729, 732, 762, 769, 794.

4. Les Comités de salut public et de sûreté générale réunis : Pp. 542, 571.

5. Les Comités de salut public, législation, et sûreté générale : Pp. 298, 605.

6. Les Comités de salut public, législation, sûreté générale, instruction publique, et finances : P. 739.

VI. Lettres affectant, par quelque détail, un caractère privé : Ch. Cochon à Merlin de Douai. P. 188. — Lacombe Saint-Michel à Richard, représentant à l'armée du Nord en Hollande. P. 307. — Reubell à Pérès et Portiez de l'Oise. P. 333. — Du Bois Du Bais à Lacombe Saint-Michel. P. 492. — Lacombe Saint-Michel à Du Bois Du Bais. P. 596. — Merlin (de Douai) à Le Febvre. P. 596. — Bousquet (du Gers), au Comité de salut public. P. 689. — Ch. Cochon à Merlin (de Douai). P. 781.

Tome vingt-deuxième.

I. Séances journalières du Comité de salut public : Pp. 1, 33, 67, 98, 147, 174, 210, 233, 265, 291, 330, 357, 386, 408, 439, 489, 522, 542, 558, 591, 610, 640, 686, 714, 730, 772, 801.

II. 1. Décrets de la Convention relatifs au Comité de salut public : Pp. 618, 666 (renouvellement).

2. Missions de représentants décrétées ou prorogées par la Con-

1. Lettre de Bousquet (député du Gers), datée de *Paris*, mentionnée à cette place vu son objet, l'état sanitaire de l'armée des Pyrénées-Orientales. Cf. p. 722.

vention : Pp. 13, 47, 48, 74, 75, 110 (inspection des relais), 111, 156 (pays conquis en deçà de la Meuse, et de la Meuse au Rhin), 185, 273[1], 274, 370, 391, 417, 449 (rappel), 467, 478 (réparation des routes), 565, 618, 619, 667, 722, 748.

3. Autres décrets relatifs aux missions ou aux représentants : Pp. 75, 185, 721, 747, 783, 784, 811.

III. Correspondance du Comité de salut public, *etc.*, et des représentants dans les départements, ports de mer, localités.

1. Départements. — Ain : Pp. 63, 139, 401, 402, 487, 555, 711, 728, 822. Aisne : Pp. 307, 748. Allier : P. 768. Alpes (Basses-) : P. 191. Alpes (Hautes-) : P. 191. Alpes-Maritimes : P. 801. Ardèche : Pp. 30, 94, 290, 353, 391, 609. Aube : Pp. 63, 117, 118, 189, 202, 203, 224, 232, 251, 288, 322, 350, 371, 398, 461, 485, 517, 530, 540, 548, 568, 584, 585, 586, 622, 632, 634, 635, 669, 709, 710, 724, 755, 789, 813, 822. Aveyron : Pp. 140, 391.

Bec d'Ambez ou Gironde : Pp. 168, 169, 231, 324, 417, 460, 484, 553, 630, 670, 754, 797, 812. Bouches-du-Rhône : Pp. 66, 96, 97, 209, 233, 328, 355, 373, 556, 584, 685.

Calvados : Pp. 49, 164, 256, 314, 349, 538, 553, 579, 604, 675, 743, 795, 812, 815. Charente : P. 27. Cher : Pp. 138, 290, 344, 350, 383, 399, 426, 529, 549, 597, 683, 766. Corrèze : Pp. 19, 63, 397, 426, 598, 621. Côte-d'Or : Pp. 118, 698.

Dordogne : Pp. 19, 27, 63, 168, 169, 231, 324, 397, 417, 426, 460, 484, 485, 553, 584, 598, 621, 630, 670, 754, 797. Doubs : Pp. 118, 586, 798. Drôme : Pp. 140, 391.

Eure : Pp. 58, 203, 343, 538, 795. Eure-et-Loir : Pp. 58, 203, 343.

Gard : Pp. 19, 119, 172, 207, 262, 353. Garonne (Haute-) : Pp. 91, 169. Gers : Pp. 91, 169.

Hérault : Pp. 19, 119, 172, 207, 262, 353.

Indre : Pp. 399, 426, 597. Indre-et-Loire : Pp. 62, 766. Isère : Pp. 63, 139, 191, 344, 401, 402, 487, 555, 711, 822.

Jura : Pp. 118, 586, 798.

Loir-et-Cher : Pp. 80, 138, 290, 350, 383, 399, 529, 683. Loire : Pp. 30, 63, 94, 139, 290, 353, 401, 402, 487, 555, 609, 711, 728, 822. Loire (Haute-) : Pp. 30, 94, 290, 353, 609. Loiret : Pp. 425. Lot-et-Garonne : Pp. 584, 630, 812. Lozère : Pp. 140, 391, 728.

Manche : Pp. 163, 255, 424, 457, 538, 577, 603, 762, 763, 795. Marne : Pp. 63, 117, 118, 189, 202, 203, 224, 232, 251, 288, 322, 350, 371, 398, 461, 484, 485, 517, 530, 540, 548, 568, 584, 585, 586, 622.

1. « Mission de Casenave à Amiens » : c'est-à-dire dans la Somme, où il remplaça Blaux.

632, 634, 635, 669, 709, 710, 724, 755, 789, 813, 822. Mayenne : Pp. 18, 26, 61, 90, 131, 166, 168, 229, 258, 286. Meurthe : Pp. 80, 91, 118, 322, 324, 391, 517, 586. Meuse : Pp. 171, 308, 768. Mont-Blanc : Pp. 118, 191, 586. Mont-Terrible : Pp. 728, 797. Moselle : Pp. 80, 91, 322, 324, 391, 517.

Nièvre : Pp. 138, 290, 350, 383, 399, 529, 683. Nord : Pp. 76, 342, 455, 481, 482, 534, 601, 674.

Oise : Pp. 14, 20, 159, 341, 393, 507, 508, 509. Orne : Pp. 59, 538, 795.

Paris (approvisionnement de) : Pp. 13, 111, 122, 124, 160, 250, 619, 699, 724, 782, 790, 813, 814. Paris (départements voisins de) : Pp. 20, 88, 186, 222, 224, 253, 310, 375, 393, 418, 565, 595, 622, 671, 791, 794. Pas-de-Calais : Pp. 76, 342, 455, 481, 482, 534, 601, 674. Pyrénées (Basses-) : Pp. 251, 398, 427, 797. Pyrénées (Hautes-) : Pp. 251, 398, 427, 797.

Rhin (Bas-) : Pp. 118, 586, 728, 797. Rhin (Haut-) : Pp. 728, 797. Rhône : Pp. 63, 139, 401, 402, 555, 568, 569, 711, 728, 822.

Saône (Haute-) : Pp. 118, 586, 798. Saône-et-Loire : Pp. 63, 139, 401, 402, 487, 555, 711, 728, 822. Sarthe : Pp. 59, 538, 795. Seine-Inférieure : Pp. 164, 187, 257, 396, 457, 538, 553, 579, 604, 605, 626, 676, 705, 724, 764, 795, 796, 815. Seine-et-Marne : P. 374. Seine-et-Oise : Pp. 14, 20, 159, 252, 341, 393, 507. Somme : Pp. 50, 52, 76, 126, 157[1], 162, 194, 195, 253, 254, 255, 274[2], 308[3], 310, 344, 345, 375, 376, 394, 418, 419, 420, 452, 453, 480, 507, 509, 510, 511, 532, 533, 547, 551, 566, 567, 595, 599, 600, 622, 623, 624, 668, 700, 723, 749, 784.

Tarn : Pp. 91, 169.

Var : Pp. 66, 96, 97, 209, 233, 328, 355, 373, 556, 685. Vaucluse : P. 140. Vienne : P. 426. Vienne (Haute-) : Pp. 27, 399, 597, 766.

Yonne : Pp. 374, 479, 698.

1 *bis*. Districts de Bourg-Égalité (Bourg-la-Reine) et de Franciade (Saint-Denis) : Pp. 159, 252, 341, 393, 507.

1 *ter*. Indes orientales [lettre datée de Brest] : P. 582.

1 *quater*. Inspection des relais : P. 757.

2. Ports de la Manche et de l'Océan : Pp. 22, 23, 258, 314, 372, 378, 425, 483, 605, 706.

3. Rivières : Pp. 289, 352, 383, 487.

1. La table des matières et le libellé portent : « Blaux, représentant à Amiens ». Mais c'est de tout le département de la Somme qu'il s'agit.

2. Même observation.

3. *Id.*

4. Localités groupées : Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et Rochefort : Pp. 18, 168, 287, 288, 382, 459, 681. Brest et Lorient ou côtes de Brest et Lorient : Pp. 60, 61, 130, 223, 258, 315, 318, 319, 484, 539, 567, 677, 764, 796. Calais, Dieppe, Dunkerque et Le Havre, Cette, Marseille, Toulon et Nice. Honfleur, Port-Malo, Nantes et Paimbeuf : Pp. 165, 629. Le Creusot et Pont-de-Vaux : Pp. 30, 81, 400, 463, 587. Tulle et Bergerac : P. 583, 680.

5. Localités isolées : Landrecies : Pp. 112, 127, 346, 548, 570, 791. Landau : Pp. 170, 259, 260, 822. Liége : Pp. 609, 786. Meudon : P. 756. Toulon : Pp. 97, 143, 145, 146, 208, 264, 291, 328, 357, 385, 404, 405, 407, 438, 465, 466, 550, 590, 598, 638, 684, 698, 756, 824. Vernon : Pp. 762, 799.

IV. Correspondance du Comité de salut public, *etc.*, et des représentants aux armées.

1. Alpes. V. Alpes et Italie.

2. Alpes et Italie : Pp. 66, 94, 140, 450, 518, 558, 598, 610, 729, 771, 801, 826.

3. Côtes de Brest et de Cherbourg : Pp. 17, 18, 24, 26, 89, 90, 131, 134, 165, 166, 168, 227, 229, 258, 284, 286, 315, 379, 425, 458, 580, 581, 582, 606, 627, 670, 676, 706, 707, 725, 726, 811, 816, 818, 819.

4. Italie : Pp. 31, 32, 81, 96, 97, 119, 141, 142, 143, 145, 146, 172, 173, 232, 252, 264, 291, 328, 330, 357, 374, 385, 386, 404, 405, 407, 408, 438, 439, 450, 465, 466, 522, 541, 555, 588, 590, 599, 635, 637, 638, 639, 671, 685, 756, 790, 823.

5. Méditerranée (Armée navale de la) : Pp. 31, 32, 81, 97, 119, 143, 145, 146, 264, 291, 328, 357, 385, 404, 405, 407, 438, 465, 466, 590, 635, 637, 638, 684, 824.

6. Nord et Sambre-et-Meuse : Pp. 15, 20, 56, 82, (85), 85, (113), (116), (129), 129, 158, 196, 201, (221), (226), 275, 278, (279), (280), (281), 282, 309, (311), 311, 313, [342], 347, 348, (376), 395, (395), (420), (422), (423), 455, 462, 512, 513, 514, (515), (534), (537), (538), (551), 552, 570, 573, (574), (576), (595), (596), 597, 601, 621[1], 625, 626, 668, 701, (704), 705, (723), (750), (751), 752, [753], 785, 791, 814.

7. Ouest : Pp. 134, 137, 166, 188, 230, 284, 285, 315, 320, 380, 397, 449, 458, 568, 582, 669, 680, 726, 727.

8. Pyrénées-Occidentales : Pp. 48, 325, 344, 372, 429, 459, 516, 539, 541, 554, 607, 631, 681, 682, 708, 754, 755, 767, 819, 820.

1. Le libellé de la suscription porte : « Cambacérès, membre du Comité de salut public, à Pérès, représentant à Bruxelles ». Il faut suppléer : « aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse ».

9. Pyrénées-Orientales : Pp. 19, 64, 191, 262, 263, 277, 325, 328, 383, 404, 434, 435, 438, 464, 479, 487, 530, 531, 769, 770, 799.

10. Rhin-et-Moselle : Pp. 118, 171, 189, 260, 276, 549, 787.

11. Sambre-et-Meuse : V. Nord et Sambre-et-Meuse.

12. Pays occupé : Hollande ou Provinces-Unies : Pp. 16, 53, 77, 85, 112, 116, 226, 249, 279, 280, 281, 311, 312, 376, 395, 420, 422, 423, 515, 534, 537, 538, 551, 574, 576, 595, 596, 675, 704, 723, 750, 751, 757, 760, 761.

V. Missives qui, dans la correspondance, concernent :

1. La Convention ou son président : Pp. 23, 122, 134, 141, 159, 160, 170, 313, 346, 429, 516, 579, 605, 635, 705.

2. Le Comité de législation : Pp. 288, 290, 449, 461, 485, 767, 812.

3. Le Comité de sûreté générale : Pp. 52, 118, 194, 288, 345, 371, 399, 402, 420, 453, 511, 533, 547, 566, 567, 568, 624, 698, 711, 712, 748, 749.

4. Les Comités de salut public et de sûreté générale réunis : P. 139.

5. Les Comités de salut public, législation, et sûreté générale : P. 138.

6. Les Comités de législation et de sûreté générale : P. 427.

7. Le Comité d'instruction publique [1] : P. 431.

VI. Lettres affectant, par quelque détail, un caractère privé. De Simon Camboulas, député de l'Ardèche, au Comité : P. 139. — J. Le Febvre à Merlin (de Douai). P. 196. — Albert à Lesage. P. 202. — Pérès à Cambacérès. P. 347. — Bouret à Aubry. P. 424. — Delaunay à Lesage. P. 582. — Cambacérès à Pérès. P. 621. — Delamarre à Merlin (de Douai). P. 674. — Merlin (de Douai) à Merlin (de Thionville). P. 787. — Isoré à Cambacérès. P. 814. — Guezno, Guermeur et Grenot à Defermon. P. 818.

H. Monin.

---

1. La suscription « au Comité de l'Instruction publique » est omise à la table des matières, p. 848, article 13. — C'est au Comité de salut public que s'adresse un autre représentant (Bailleul) chargé de l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, mais pour se plaindre des postes et messageries (P. 764).

Comte O'Kelly de Galway. **Francisco de Miranda, général de division des armées de la République, héros de l'indépendance américaine. Biographie et Iconographie.** Paris, Champion, 1913. In-8° de 190 p., fig.

Francisco Miranda[1], né à Caracas le 9 juin 1756, se dévoua dès sa jeunesse à l'affranchissement de la capitainerie du Venezuela et du royaume de la Nouvelle-Grenade, colonies opprimées par la métropole européenne, encouragées dans leurs justes revendications par l'exemple des États-Unis de l'Amérique du Nord. Officier au service de l'Espagne, a-t-il fait partie du corps espagnol qui alla seconder Rochambeau et Washington? Plusieurs historiens l'affirment : M. O'Kelly de Galway est muet sur cette question. Ses démarches auprès de Washington, de Catherine II, de Pitt, en faveur de l'indépendance latine, ne nous paraissent appuyées que sur de bien vagues témoignages. Somme toute, ayant quitté le service de l'Espagne et parcouru une partie de l'Europe, Miranda vient en France en avril 1792. Lié avec Brissot (qui dès l'ancien régime avait fondé la Société des *Amis des Noirs*)[2], et avec Petion, il obtint un commandement dans l'armée de Dumouriez, à l'arrière-garde, et rallia le 16 septembre 1792 dix mille recrues prises de panique, et qui participèrent, quatre jours après, à la victoire de Valmy. Miranda prit Anvers le 29 novembre. Le 5 janvier 1793, successeur du général Valence, il dirigea le bombardement de Maëstricht (février) et, après la panique d'Aix-la-Chapelle, battit en retraite et sut échapper à l'ennemi (2 mars). Il prit part à la bataille de Neerwinden (18 mars) et fut accusé de la défaite. Dénoncé par Dumouriez, il alla dès le 21 mars rendre compte de sa conduite à la Convention et réclamer des juges. Il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui écoutait encore les prévenus et les avocats (onze séances; plaidoiries de Chauveau-Lagarde ; discussion, par Miranda, de chacune des dépositions). Le 16 mai, il fut acquitté à l'unanimité et triomphalement reconduit à son domicile, couronné de fleurs. Il n'en fut pas moins emprisonné sous la Terreur, comme ami des Girondins; le 9 thermidor an II lui donna la liberté; au 18 fructidor an V, il fut proscrit et se réfugia en Angleterre. Il était, en France, suspect de

1. Son acte de baptême, cité p. 71, ne porte pas la particule. — L'auteur décrit le blason de la noble et ancienne famille Miranda, dont les titres remonteraient au neuvième siècle ; mais il ne prouve nullement que Francisco Miranda s'y rattache, et donne même (p. 74) un extrait de lettre du général Dumas, d'après lequel ils seraient tous deux du même sang, c'est-à-dire hommes de couleur.

2. Cette indication nous est personnelle (H. M.).

royalisme, et non, à ce qu'il semble, sans de sérieux indices. Il ne paraît plus avoir demandé, en tout cas il n'a pas obtenu de nouvelles lettres de service dans les armées de la République, ni du Consulat, ni de l'Empire. Il fut même encore arrêté à Paris, mais relâché de suite, lors du complot de la machine infernale (1801). De retour à Londres, il y reçut les moyens de se rendre en Amérique pour diriger, en 1806, deux expéditions contre le gouvernement espagnol du Venezuela : il échoua (Notons qu'à ce moment de sa carrière, Miranda doit être compté parmi les adversaires de la politique française, intimement liée à celle du roi d'Espagne). C'est en 1810 que Miranda revint, toujours d'Angleterre, avec le jeune Simon Bolivar, aux côtés duquel l'histoire le place. Cette fois il l'emporta Le gouvernement républicain de Caracas se maintint jusqu'en 1812. Mais le général Miranda éprouva des revers, fut fait captif et traité en rebelle. Il mourut, martyr de la liberté, dans un cachot de Cadix (11 juillet 1816).

Le nom de Miranda est gravé, dit M. O'Kelly de Galway, à la quatrième colonne du pilastre nord-ouest de l'arc de triomphe de l'Étoile, parmi seize généraux qui ont servi dans les armées du Nord : Grouchy, Villaret, Dillon, Charbonier, *Miranda,* Valence, Tilly, Ferrand, Chazot, Landremont, Lanoue, Pully, d'Aboville, Carnot, Duval, Leveneur. (Dumouriez, Kellermann, Stengel, Chamorin, Thouvenot, Dampierre, Custine, Beurnonville sont inscrits sur d'autres colonnes).

L'iconographie de Miranda est assez maigre, du moins comme documents contemporains. En revanche, l'auteur nous donne à profusion les portraits des Vénézuéliens, etc., qui ont contribué à le glorifier.

La bibliographie est traitée avec soin ; les ouvrages sont donnés avec leurs cotes dans les dépôts publics. Nous n'y trouvons pas les *Lettres sur l'abus des conquêtes dans une République*, citées par un ami et compagnon de captivité (aux Madelonnettes) du général Miranda : je veux dire Quatremère de Quincy. M. Schneider, le plus récent biographe de Quatremère (1910), les indique avec la mention : « Paris, 1795 »[1]. A la même date, M. O'Kelly de Galway enregistre[2] : « *Opinion du général Miranda sur la situation actuelle de la France et sur les remèdes convenables à ses maux.* Paris, imprimerie de la rue de Vaugirard, n° 790, an III de la République, in-8°. Bib. Nat, cote LB [41] 1912. » Le danger d'une trop grande extension du territoire de la République y est effectivement

1. Schneider, *Quatremère de Quincy*. Paris, 1910 ; p. 165, note 2.
2. P. 183.

prévu, — on peut dire aujourd'hui prédit, — avec une singulière sagacité. Les deux opuscules, vraisemblablement, n'en font qu'un. Quatremère en a peut-être masqué le titre pour la même raison de prudence qui l'a empêché de nommer Miranda dans les deux éditions de 1795 de ses propres *Lettres sur le préjudice qu'occasionneraient... le déplacement des monuments de l'art en Italie, le démembrement de ses écoles,* etc. et dans celle de 1815 (Rome). Miranda ne figure sur le titre que dans la quatrième édition (1836). Peut-être manque-t-il à l'ouvrage de M. O'Kelly de Galway un chapitre sur les relations amicales et politiques de Quatremère et de Miranda : relations qui ne purent qu'être fort mal vues du vainqueur d'Arcole, et surtout du premier Consul.

H. Monin.

Le chanoine Deniau, Dom Chamard et l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou historique,* **Histoire de la guerre de Vendée** ; Angers (J. Siraudeau, éditeur), s. d. ; gr. in-8°. Tomes V et VI, 821 et 825 pp. — Fascicule de cartes.

Ainsi que nous l'avons mentionné à l'occasion des tomes I à IV, M. l'abbé Uzureau s'est donné la tâche difficile et délicate de remanier, çà et là, et surtout de compléter l'œuvre de ses prédécesseurs. La cinquième partie (t. V et pp. 1 à 151 du t. VI) conduit le lecteur du 24 décembre 1794 au 16 février 1800 ; la sixième et dernière partie comprend les événements de 1814-1815, et l'aventureuse tentative de la duchesse de Berry, mère de « l'héritier légitime du trône de France », contre « l'usurpateur » Louis-Philippe Ier, roi des Français, en 1832.

Ces derniers volumes, d'une lecture attachante, conservent leur caractère de vulgarisation érudite. L'illustration se borne à quelques portraits (Cormatin, D'Autichamp, Frotté, De Bourmont, etc.). En revanche, les références sont devenues plus abondantes et plus précises. L'historien a peut-être fait une place trop large à des épisodes, à des anecdotes bien difficiles à contrôler. Atroces ou édifiants (l'un n'empêche même pas l'autre), ces récits intéresseront d'ailleurs plus que celui des pacifications révolutionnaires, des intrigues, tergiversations, et lâchetés de la haute politique. Les « héros » vendéens sont encore l'objet d'un culte de village ou de famille ; et c'est un des caractères *historiques* de cette guerre civile d'avoir fourni ample matière à la *légende.*

Au reste, l'esprit vendéen s'efface avec le temps : « Où trouver

[parmi les Vendéens d'aujourd'hui], s'écrie l'auteur, de vrais légitimistes ? On peut les compter. Ont-ils mieux conservé leur foi religieuse que leur foi politique ?... Qu'est devenu leur respect et leur soumission envers leurs anciens seigneurs, leur vénération envers leurs prêtres ?... Qu'avons-nous vu en 1870 ? Que répétait-on alors journellement de bouche en bouche ? Que les nobles et les prêtres étaient cause de la guerre... qu'ils faisaient passer aux Prussiens des sommes fabuleuses, qu'ils voulaient l'extermination de leurs enfants et qu'ils cherchaient à rétablir la dîme et tous les anciens droits féodaux ! Pourra-t-on se figurer qu'aucun raisonnement ne pouvait les dissuader de pareilles inepties ? Voilà pourtant ce que nous avons vu de nos yeux, entendu de nos oreilles pendant plusieurs années consécutives. »

L'auteur constate néanmoins que les « devoirs stricts envers Dieu » sont remplis, que les associations pieuses, que l'habitude des pèlerinages fleurissent toujours dans la région de l'Ouest. Ce qui manque, ce seraient « le respect et le dévouement », honneur et gloire des aïeux. « Qu'un souffle d'en haut vous accorde cette divine faveur ! Et, un jour, il faut l'espérer, votre cri de guerre sera encore : *Dieu et le Roi !* » (T. VI, p. 772-773.)

Le malheur est que ce « Roi » serait justement le descendant de Philippe-Égalité, le « régicide » ; celui de Louis-Philippe, l'usurpateur, lequel se complut à déshonorer la mère du roi légitime, la duchesse de Berry, sa prisonnière !

De tels souvenirs, l'enseignement qu'ils comportent, l'ingratitude bien connue de la Restauration envers les chefs et les soldats des insurrections vendéennes, expliquent à merveille que le catholicisme se soit dégagé de la superstition monarchique ; peut-être perdrait-il à la vouloir ressusciter...

L'ouvrage a reçu son indispensable complément géographique et topographique. Il consiste en cartes à grande échelle qui concernent :

1. Les combats de Cholet, 14 mars et 17 octobre 1793 ; le combat de La Tremblaye, 15 octobre ; le combat de Mortagne, 23 mars 1794 ;
2. Les combats de Chantonnay, 19 mars et 5 septembre 1793 ;
3. Les combats de Chemillé, 13 mars et 11 avril 1793 ; celui de Saint-Lambert, 30 mars ; celui de Pont-Barré, 19 septembre 1793 ;
4. Les combats de Beaupréau, 22 avril 1793 ;
5. Les batailles de Fontenay, 16 et 25 mai 1793 ;
6. La prise de Saumur, 9 juin 1793 ;

7. Le siège de Nantes, 29 juin 1793;
8. Les batailles de Châtillon, 3-5 juillet et 4 octobre 1793;
9. La bataille de Vihiers, 18 juillet 1793;
10. Les batailles de Luçon, 28 juin, 30 juillet, 4 août 1793;
11. L'île de Noirmoutiers et la baie de Bourgneuf;
12. La bataille de Torfou, 19 septembre 1793;
13. Les batailles d'Entrammes, 26-27 novembre 1793;
14. Le siège de Granville, 14-15 novembre 1793;
15. Les batailles de Dol et d'Antrain, 21-22 novembre 1793;
16. La bataille de Savenay, 23 décembre 1793;
17. L'affaire de Quiberon, 16 et 21 juillet 1795.

Une carte générale des guerres de Vendée et de la chouannerie au 450 000e permet d'embrasser l'ensemble des opérations.

Ces cartes ont été dressées avec le plus grand soin par M. Ernest Colon, d'après Cassini, la carte d'État-major, et divers documents locaux [1].

H. Monin.

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat (1767-1815), publiés par S. A. le Prince Murat, avec une introduction et des notes par Paul Le Brethon, archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale. T. VII. (Royaume de Naples, 1er février-9 septembre 1809). 1 vol. in-8°, 506 p., avec gravures hors texte. Paris, Plon, 1913.

Les six premiers volumes des *Lettres pour servir à l'histoire de Joachim Murat*, que publie S. A. le prince Murat et que M. Paul Le Brethon annote avec tant de soin et d'érudition, avaient déjà donné une foule de lettres présentant un vif intérêt, non seulement pour la vie de Murat, mais pour l'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire. Avec le tome VII (du 1er février au 9 septembre 1809), nous continuons à suivre les débuts de Murat comme roi de Naples. A ce titre, cet ouvrage apporte une contribution d'une grande valeur à l'étude du système napoléonien en général et du conflit qui se posa tout de suite pour Murat, entre ses devoirs envers l'Empereur et la France d'une part, envers ses sujets d'autre part.

Saliceti (lettre n° 3835) lui expose en termes d'une netteté saisissante l'idée impériale :

L'Empereur, comme centre de toutes les dynasties qu'il a fondées, veut en diriger les opérations, pour en faire concourir l'ensemble à l'affermissement du grand système qui va fixer les destinées du monde.

1. Le fascicule qui les contient se vend à part 2 fr. 50.

Berthier (lettre n° 3888) lui dit de son côté : « Soyez roi pour vos sujets, pour l'Empereur soyez un vice-roi. » Et il ajoute : « Soyez Français, et non Napolitain. »

Mais Murat a beaucoup de peine à accepter cette idée. Il ne se console pas d'être à Naples, loin de l'Empereur et de ses conseils. Pendant la campagne de 1809, il frémit d'impatience à la pensée qu'on se bat sans lui : il ne demande aucun commandement, mais seulement l'honneur d'accompagner l'Empereur, ou de servir comme simple soldat (lettre 3953). Plus tard il écrit : « Sire, si vous saviez ce que je souffre loin de vous ! » (lettre n° 4160). Il est sincère. Toutes ses lettres de cette période le montrent animé du vif désir de donner satisfaction à Napoléon, tout en remplissant de son mieux ses devoirs envers ses sujets. Elles sont à la fois document d'histoire et document de psychologie.

Comme les précédents volumes, celui-ci contient de nombreuses lettres des correspondants de Murat. Nous en avons cité de Saliceti et de Berthier, et avons vu celui-ci donner au roi de bons conseils. Il lui parle aussi de la guerre contre l'Autriche. Retenons cette appréciation, assez piquante dans sa sobriété, qu'il porte sur ses camarades : « Masséna, Lannes, Oudinot, Davout vont bien : ce sont des hommes dévoués... » (lettre n° 4074.) Quant à Murat, tout le monde le regrette comme chef de cavalerie : personne ne remplace son activité et son talent à l'avant-garde ; privée de lui, la cavalerie ne donne plus les grands résultats qu'elle avait obtenus sous son commandement dans les campagnes précédentes (Du général Beaumont, note de la page 240).

Signalons, entre beaucoup d'autres, quelques lettres d'Aymé, toutes pleines de mystère, d'allusions, de réticences : « Le papier ne permet pas de raisonner sur des matières aussi délicates. » Il rapporte à Murat les bruits qui courent à Paris, et l'on dirait qu'il prend plaisir à n'omettre aucun de ceux qui peuvent énerver le roi, l'indisposer contre l'Empereur et mettre la brouille dans le ménage royal. Combien plus raisonnable est Janvier, le secrétaire de la reine, qui la rappelle à la discrétion et lui signale combien sont dangereux ces petits rapports.

M. Le Brethon a très heureusement éclairé ces documents en donnant des extraits des rapports adressés à Champagny par d'Aubusson la Feuillade. Dans ses dépêches, dont l'allure diplomatique et le style correct jurent avec les vivacités de plume de Murat, « l'ambassadeur de famille » montre les événements sous un jour différent et aide le lecteur à s'en faire une idée plus juste.

Toute la partie administrative de la correspondance de Murat,

lettres et ordres à ses ministres et à ses généraux, présente un réel intérêt. Il s'y révèle appliqué aux détails, plein d'activité, faisant de son mieux pour se tirer d'une situation vraiment difficile; bienveillant, mais ferme; il sait bien ce qu'il veut et ne laisse personne se dérober à son autorité. Dans cet ordre d'idées, sa lettre au général Partouneaux, du 22 juillet (n° 4321), est caractéristique.

On trouvera à glaner, dans les sept cent quinze lettres que contient ce volume, beaucoup de traits pittoresques. Citons seulement ces quelques lignes, où Mme Récamier tourne assez habilement son compliment au Roi :

Sire, la réponse obligeante de V. M. ne m'a point étonnée; quand, au titre de femme, on joint la recommandation des malheurs, on doit réussir auprès de ces âmes élevées qui savent embellir la bonté de tout l'éclat de la gloire. (N° 3937.)

Ce recueil se lit avec facilité et agrément, tant il y a de vie dans ces documents, qui se rapportent à de grands faits, et où l'on voit défiler la plupart des personnages de l'époque.

Une publication aussi complète est, par l'abondance et la variété des renseignements qu'elle fournit, un précieux instrument de travail. Quant aux témoignages ainsi mis à notre disposition, nous les croyons presque toujours sincères, plus dignes de foi en tout cas que la plupart des Mémoires rédigés après coup. Si la véracité de Murat dans ses lettres est quelquefois suspecte, il y expose les faits tels qu'il les voyait sous l'influence de ses intérêts du moment. Et c'est ce qu'il nous importe de savoir.

A. DE TARLÉ.

Léonce GRASILIER, **Évasions de prisonniers de guerre favorisées par les francs-maçons sous Napoléon Ier**. Paris, Daragon. In-8 de 15 p.; 1 fr. 50.

S'autorisant de trois ou quatre cas, l'auteur affirme que « *les* soldats de Napoléon qui faisaient des prisonniers sur les champs de bataille, rentrés dans leur garnison s'ingéniaient, en tant que francs-maçons, à faire évader ces mêmes prisonniers » (p. 15).

Nous n'avons pas l'intention de discuter ni les généralisations de M. G., ni la manière dont il présente ses pièces à conviction. Voici seulement quelques indications qui permettront de mesurer la confiance que méritent ses témoins.

Le général Wirion, dans sa lettre à Fouché du 9 juillet 1808, affirme que « pas au-dessous de 100 Anglais » prisonniers font partie de la loge de Verdun. Le 28 juillet 1808, le même général Wirion écrit à Réal qu'il a la certitude que « pas moins de 70 Anglais » ont été reçus à la loge des francs-maçons de Verdun. — Voici ce qu'était cette loge, d'après des documents conservés aux Archives du G.·. O.·. de France :

Reconnue en 1790 par le G.·. O.·. sous le titre distinctif des *Frères amis* [1], endormie pendant la Terreur et réveillée le 30 messidor an XII, cette loge changea son nom en celui de *La Franche Amitié*, en 1804. Elle comptait alors cinq membres étrangers : Mears, Mayers, Tapley, Forest et Vholtby. La même année, le général Roussel figure parmi ses membres. — En 1806, quatre prisonniers anglais demandent des certificats maçonniques : Thomas Cramer, gentilhomme ; John Mackenzie, lieutenant de vaisseau ; Richard Galliers, négociant ; Edward Barker, lieutenant de vaisseau.

En 1807, ces quatre Anglais renouvellent leur demande, en même temps que onze autres prisonniers anglais : Abel Wantner-Thomas, lieutenant de vaisseau ; Yves Hurry [2], négociant ; Lovell Edgeworth, gentilhomme irlandais ; William Spence, lieutenant de vaisseau ; Edmond Temple, officier de la marine royale anglaise ; Charles Earle Freeman, officier au 9e régiment d'infanterie de S. M. britannique ; Richard Cusack Kearney, gentilhomme irlandais ; William Cochran, lieutenant de vaisseau ; Thomas Hutchinson, professeur de langues ; William Cunningham Dalyele, lieutenant de vaisseau ; Charles Shaw, lieutenant de vaisseau.

C'est tout. En revanche, le nom de Le Maire, c'est-à-dire celui du franc-maçon qui aurait fait évader Yves Hurry, ne figure pas parmi les maçons verdunois.

En 1810, cette loge demande des lettres capitulaires sous le titre de *Sainte-Joséphine de la Reconnaissance*. Ces lettres sont accordées sous le même titre que celui de la loge. Au tableau des fondateurs on remarque entre autres : Lambry, procureur impérial ; Lefébure, sous-préfet ; Gand, maire ; Elios, lieutenant-colonel ; Pommery, inspecteur des postes.

La loge a suspendu ses travaux en 1816.

O. K.

1. Le prêtre-vicaire Béguinet en avait été vén.·. en 1787 ; quatre ex-bénédictins en faisaient partie en 1791.

2. Et non Harry, comme l'écrit M. G. d'après Wirion.

Dr Ulrich Molsen, **Philosophie und Dichtung bei Quinet ; I. Teil : Jugend**. Altona, Chr. Adolff, 1913. In-8° de 95 pages.

Edgar Quinet se définissait lui-même « un esprit de liberté ». Patriote, mais non point chauvin, aucune nationalité ne lui fut indifférente. Il en est même arrivé, bien à tort, à passer pour un cosmopolite. Le fait est qu'il ne s'est généralement pas préoccupé de s'adapter au public français pour lequel il écrivait, et, lorsqu'il l'a séduit, ce fut par rencontre. A l'heure qu'il est, à en juger par nos plus notables histoires de la littérature, sa pensée et son œuvre ne paraissent occuper chez nous qu'une place modeste.

Un Allemand se trouvait par conséquent plus apte qu'un Français à pénétrer les origines philosophiques de Quinet. Le mérite de M. Ulrich Molsen est de s'être acquitté de ce travail avec une méthode sûre, et une documentation incomparable[1]. Il retrace la jeunesse inquiète de Quinet, exhume ses premiers essais, demeurés manuscrits, indique l'influence que le philosophe Herder a exercée sur son traducteur, et, des *Tablettes du Juif errant*, passe à l'analyse critique d'*Ahasvérus*, dont voici, en substance, les conclusions :

1° On retrouve dans *Ahasvérus* les idées directrices exposées par Herder dans la préface de sa *Philosophie de l'humanité :* Tout individu doit affranchir sa pensée des dogmatismes qui cherchent à l'enchaîner, et l'humanité elle-même doit poursuivre sa lutte contre les forces hostiles de la nature. 2° l'Ultramontanisme, le Jésuitisme ont fait leur temps. S'il faut à l'homme un Dieu nouveau, les « attributs » de ce Dieu sont la Liberté, la Raison, la Justice. 3° *Ahasvérus* s'inspire du *Faust* de Goethe, mais sans plagiat. Comme Goethe, Edgar Quinet s'est dégagé du pessimisme, de la mélancolie, du faux romantisme, pour s'élever à la conception d'une vie ennoblie et sanctifiée par l'effort. 4° *Ahasvérus* est le symbole de l'humanité, en marche vers une vérité toujours fuyante, vers un absolu insaisissable.

Le travail de M. Molsen ne nous conduit que jusqu'en 1833, et Quinet est mort en 1875. Mais on voit et on sent qu'il le connaît à fond, et qu'il admire plus encore son caractère que son talent. En terminant, il lui applique ce mot : *Dieser ist ein Mann gewesen, und das heisst ein Kämpfer sein.* C'est ce qu'oublient beaucoup trop ceux qui, chez nous, traitent Quinet en simple homme de lettres.

C. Senil.

---

1. La bibliographie (p. 10 à 16) nous a révélé de nombreux opuscules ou articles soit inconnus, soit négligés en France. M. Molsen a exploré avec le plus grand soin les *inédits* de Quinet, don de sa veuve à la Bibliothèque nationale.

Livres nouveaux

Charles-Francis **Adams**, Studies military and diplomatic, 1775-1865. New-York, Macmillan. In-8°; 2 s. 50. — A. **Aulard**, Les grands orateurs de la Révolution : Mirabeau, Vergniaud, Danton, Robespierre. Paris, Rieder. 1914. In-8° de 303 p., avec pl.; 7 fr. 50. — Fernand **Autorde**, Archives départementales de la Creuse. Répertoire numérique. Série L. (Période révolutionnaire). Guéret, Impr. Centrale, 1913. In-4° de 90 col. — Paul **Ballaguy**, Un général de l'an deux, Charles Seriziat (1756-1802). Lyon, Rey, 1913. In-8° de XII-348 p., avec illustr.; 7 fr. 50. — Otto **Bitense**, Mecklenburg und die Mecklenburger in der grossen Zeit der deutschen Befreiungskriege (1813-1815). Neubrandenburg, Nachmacher, 1913. In-8° de VIII-208 p. et cartes; 4 fr.60. — Albert **Blossier**, Cahiers de doléances du bailliage de Honfleur pour les États généraux de 1789. Caen, Impr. G. Poisson, 1913. In-8° de LIII-214 p. — Pierre **Bodereau**, Bonaparte à Ancône. Préface du général de LACROIX. Paris, Alcan, 1914 [1913]. In-16 de XIII-254 p., avec 2 cartes; 3 fr. 50. — J. L. **Borgerhoff**, Le théâtre anglais à Paris sous la Restauration. Paris, Hachette, 1913. In-16 de XI-249 p.; 5 fr. — Capitaine Francis **Borrey**, Le général Lecourbe et son système de défense du Jura en 1815. Paris, Imhaus et Chapelot, 1913. In-8° de 35 p.; 75 cent. — Comte **Boulay de la Meurthe**, Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804), et documents sur son enlèvement et sa mort. Tome IV. Paris, A. Picard, 1913. In-8° de XXVI-299 p. — Le Régime de l'industrie en France de 1814 à 1830. Recueil de textes publiés par Georges **Bourgin** et Hubert **Bourgin**. Tome Ier (mai 1814-mai 1821). Paris, A. Picard, 1912. In-8° de XXI-388 p.. — A. **Bresson**, Les prêtres de la Haute-Marne déportés sous la Convention et le Directoire. Langres, Impr. champenoise, 1913. In-8° de XIII-343 p., avec planches. — A. **Brückner**, Geschichte Russlands bis zum Ende des XVIII. Jahrhunderts. II. Gotha, Perthes, 1913. In-8° de XII-507 p.; 13 fr. 80. — Chanoine A. **Cauchie**, Le comte L. C. M. de Barbiano di Belgiojoso et ses papiers d'État conservés à Milan. Contribution à l'histoire des réformes de Joseph II en Belgique. Bruxelles, Weissenbruch, 1912. In-8° de 190 p. — André **Chénier**, Œuvres inédites, publiées par Abel LEFRANC. Paris, Champion, 1913. In-8°; 7 fr. 50. — Arthur **Chuquet**, Inédits napoléoniens. Paris, Fontemoing, 1913. In-8° de 510 p.; 12 fr. — John M. **Cunn**, The political philosophy of Burke. London, Arnold. In-8° de VI-272 p. — K. W. **Dannenberg**, Kriegstagebuch von 1813-14. Ber-

lin, Siegismund. In-8° de 114 p.; 1 mk. 50. — Ernest **Daudet**, De la Terreur au Consulat. Paris, Émile-Paul. 1913. In-18; 3 fr. 50. — John **Dean Paul**, Journal d'un voyage à Paris au mois d'août 1802. Traduit et annoté par Paul Lacombe. Paris, A. Picard. 1913. In-8° de xxix-163 p. et fig.; 5 fr. — E. **Dubois**, Les préliminaires de la Révolution dans l'Ain. Cahiers de doléances des bailliages de Bourg, Belley et Gex et de la Sénéchaussée de Trévoux. Bourg, Impr. du « Courrier de l'Ain ». 1913. In-8° de 319 p. — G. **Ducaunnès-Duval**, Inventaire sommaire des archives municipales de la ville de Bordeaux. Période révolutionnaire (1789-an VIII). III. Bordeaux, Imp. Pech, 1913. In-4° de xiv-342 p.; 10 fr. — *Enquêtes* sur la Révolution en Côte-d'Or. Fascicule n° 6. Dijon, Nourry, 1913. In-8°, paginé 289 à 351. — C. **Faure**, Le département de la Drôme de 1800 à 1802. Valence, Impr. Céas, 1913. In-8° de vii-254 p.; 5 fr. — Abbé P.-M. **Favret**, Abbaye de Saint-Remi de Reims : Inventaire des 28, 29 et 30 avril 1790. Reims, Impr. Monce, 1913. In-8° de 12 p. — P.-M. **Favret**, Inventaire de l'abbaye d'Étival (1790). Épinal, Impr. nouvelle, 1913. In-8° de 27 p. — P. **Feyel**, Histoire politique du xixe siècle. Tome II. Paris, Bloud, 1914. In-8° de 709 p., avec grav. et portraits. — P. **Fiel** et A. **Serrières**, Gustave III et la rentrée du catholicisme en Suède, d'après des documents inédits. Paris, Plon, 1913. In-16 de vi-315 p.; 3 fr. 50. — Journal du Capitaine **François**, dit le Dromadaire d'Egypte, 1792-1830, publié, d'après le manuscrit original, par Charles Grolleau. Paris, Ferdinando, 1913. Deux vol. in-8° avec cartes et estampes; 15 fr. — Hans **Freimark**, Robespierre, eine historisch-psychologische Studie. Wiesbaden, J.-F. Bergmann, 1913. In-8° de 46 p.; 1 mk. 30. — Rudolf **Friederich**, Die Befreiungskriege. Bd. V : Der Feldzug 1815. Berlin, Mittler. In-8° de ix-392 p.; 5 mk. — Br. v. **Germar**, Napoléon I und Karl August von Weimar. Ruhla, Schwinger. In-8° de 37 p. — Freiherr von der **Goltz**, 1813 : Blücher und Bonaparte. Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt. In-8° de 90 p.; 2 mk. 50. — Hermann **Granier**, Hohenzollernbriefe aus den Freiheitskriegen, 1813-1815. Leipzig, Hirzel. In-8° de viii-364 p.; 8 mk. — John Alfred **Green**, Life and Work of Pestalozzi. London, Clive. In-8° de viii-394 p., avec illustr. — Ch. **Guyot**, Souvenirs de la première invasion, d'après le journal de Charles d'Espinal, maire de Fouchécourt (25 décembre 1813-1er mai 1814). Nancy, Berger-Levrault, 1913. In-16 de 21 p. — J. **Harmand**, Une prophétie du xvie siècle sur la Révolution. Le Liber Mirabilis. Paris, Picard, 1913. In-8° de 27 p. — D'**Hauteclair**, Statistique de la commune d'Arconnay, rédigée en

l'an IX (1801). Le Mans, Impr. Monnoyer. 1913. In-8° de 54 p. — J. **Hommey**, Le Collège de Sées après la Révolution. Flers, Impr. Follope, 1913. In-12 de 24 p. — Otto **Karmin**, Inventaire des papiers de Sir Francis d'Ivernois conservés à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Nancy, Impr. Berger-Levrault. In-8° de 25 p. — Hugo **Kerchnawe** und Alois **Veltzé**, Feldmarschall Karl Fürst zu Schwarzenberg, der Führer der Verbündeten in den Befreiungskriegen. Wien, Gerlach und Wiedling, 1913. In-8° de 271 p. et pl.; 25 fr. — Les massacres du 2 septembre 1792 à la prison des Carmes à Paris. Reproduction du manuscrit de l'abbé de **Lapize de la Pannonie**, avec introduction par Mgr de Teil. Paris, Desclée, 1913. In-4° de 24 p., avec grav. — Commandant Jean de **La Tour**, Duroc, duc de Frioul, grand maréchal du Palais impérial (1772-1813). Paris, Imhaus et Chapelot. 1913. In-16 de vii-320 p., avec portr.; 3 fr. 50. — A. **Lecler**, Le Limousin et la Marche au tribunal révolutionnaire de Paris. Tome II. Limoges, Impr. Ducourtieux, 1913. In-8° de 422 p. — Léon **Le Grand**, Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales. Paris, Champion, 1914. In-8° de 210 p.; 3 fr. 50. — Alfred **Marquiset**, Les bas bleus du premier Empire. Paris, Champion, 1913. In-8° de 217 p.; 3 fr. 50. — Frédéric **Masson**, Pour l'Empereur (1796-1821). Paris, Ollendorff. 1913. In-18; 3 fr. 50. — Chanoine J.-M. **Meunier**, Souvenir du centenaire de l'arrêt de Pie VII à Tronsanges (Nièvre). Nevers, Impr. Vallière, 1912. In-8° de 80 p. et fig.; 2 fr. — Le Congrès de Rastatt (11 juin 1798-28 avril 1799). Correspondance et documents, publiés par P. **Montarlot** et L. **Pingaud**. Tome III. Paris, A. Picard, 1913. In-8° de 419 p. — Hermann **Müller**, Die Schlacht bei Hanau (30. und 31. Oktober 1813) und ihre Vorgeschichte. Hanau, Alberti. In-8° de xii-114 p. avec cartes; 3 mk — Wilh. **Oechsli**, Geschichte der Schweiz im xix. Jahrhundert. II (1813-1830). Leipzig, Hirzel, 1913. In-8° de xix-848 p.; 18 fr. 75. — Joseph **Pollio**, Autour de Casanova. Paris, Lehec, 1914. In-8° de 500 p.; 10 fr. — Al. **Roeck**, Graf Joseph de Maistre : ein Versuch über seine Persönlichkeit und seine Ideen. München, Lentner, 1913. In-8° de 157 p.; 3 fr. — Eug. de **Rossi**, Il 111° di linea dal 1800 al 1814; fasti e vicende di un reggimento italiano al servizio francese. Torino, Tip. Olivero, 1912. In-8° de 222 p. et pl. — H. **Sandri**, Die Franzosenkämpfe in Krain 1809. Laibach, Von Kleinmayr, 1912. In-8° de 37 p. et pl.; 2 fr. 20. — Hugo **Schmerber**, Prager Bankunst um 1780. Strassburg, Heitz. In-8° de 44 p., avec illustr.; 8 mk. — Attilio **Simioni**, La spedizione dell'ammiraglio La Touche-Tréville

a Napoli nel dicembre 1792. Napoli, Tip. L. Pierro, 1912. In-8° de 65 p. — Carnet de campagne du colonel **Trefcon** (1793-1815), publié par André Lévi. Paris, Dubois, 1913. In-8°, avec portr.; 7 fr. 50. — Hans **Ubersberger,** Russlands Orientpolitik in den letzten zwei Jahrhunderten. Bd. I : Bis zum Frieden von Jassy (1792). Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt. In-8° de x-380 p.; 7 mk. — Mémoires de Madame **Valon,** Souvenirs de la Révolution dans le département de Loir-et-Cher, publiés par Guy Trouillard. Paris. Émile-Paul, 1913. In-8°, avec héliogravure; 3 fr. 50. — A. **Veltzé,** Die Politik Metternichs. I. Innsbruck, Edlinger, 1911. In-8° de 152 p. et fig.; 3 fr. 25. — Capitaine **Vidal de la Blache,** L'évacuation de l'Espagne et l'invasion dans le Midi (Juin 1813-Avril 1814). Paris, Berger-Levrault, 1914. Deux vol. in-8° de 596 et 611 pages, avec 8 cartes; les 2 vol., 20 fr. — R. **Villate des Prugnes,** Les effectifs de la Grande Armée pour la campagne de Russie de 1812. Paris, A. Picard, 1913. In-8° de 43 p. — Eugène **Welvert,** Napoléon et la police sous la première Restauration, d'après les rapports du comte Beugnot au roi Louis XVIII. Paris, Roger et Chernoviz, s. d. (1913). In-8° de vii-327 p.

PÉRIODIQUES

Abhandlungen zur sozialistischen Bildung. — *1913, Heft 3 :* Max Grunwald, Goethe und die Arbeiter.

Action nationale (L'). — *Juillet 1913 :* Pierre Sauret, Napoléon Ier et les Jésuites.

Altpreussische Monatsschrift. — *L (1913), 4 :* A. v. Schoenaich, Zur Vorgeschichte der Befreiungskriege : Kriegsberichte von 1812.

Annales de Bretagne. — *Juillet 1913 :* H. Bourde de La Rogerie et P. Delarue, La vie économique à Saint-Marc-le-Blanc (Ille-et-Vilaine) pendant la Révolution [extraits des registres des délibérations municipales conservés dans les archives de la commune ; les documents cités vont de 1790 à 1800]; E. Galmiche, Quelques documents sur le Comité de surveillance de Saint-Brieuc [règlement intérieur établi par le Comité de surveillance pour la police des maisons nationales où étaient détenus les suspects, règlement daté du 6 octobre 1793, et liste des personnes mises en état d'arrestation par le Comité de surveillance du département des Côtes-du-Nord].

Annales de Provence. — *Juillet-octobre 1913 :* P. Gaffarel, La Terreur à Marseille (proconsulat de Barras et de Fréron); F.-N. Nicollet, L'Académie universitaire d'Aix pendant les Cent-Jours.

Annales des Alpes. — *XVI (1913)* : Événements mémorables de l'époque révolutionnaire dans les Hautes-Alpes.

Annales fléchoises et la Vallée du Loir (Les). — *Juillet-août 1913 :* L. Froger, Les conditions d'apprentissage à la fin du XVIIIe siècle.

Annales fribourgeoises. — *I (1913), 2 :* Alfred Weitzel, L'incendie de Neirivue du 18 avril 1791.

Antiquitäten-Zeitung. — *26 mars 1913 :* Heinrich Pudor, Der Directoire-Stil.

Archiv für die Geschichte der Naturwissenschaften und der Technik. — *VI (1913)* : Karl Kassel, Die Bekämpfung der venerischen Seuche, ein Erinnerungsblatt aus dem ehemaligen Südpreussen (1793); Joseph Schuster, Zum Begräbniswesen in Bayern Ende des 18. Jahrhunderts, speziell das Begräbnis protestantischer Soldaten betreffend.

Archivio storico siciliano. — *1913, fasc. 3-4 :* G. La Mantia, Di un progetto di descrizione dei feudi della Sicilia nell' anno 1802.

Boletin de la Real Academia de la Historia. — *Septembre-octobre 1913 :* J. P. de Guzman, La aviación militar en España, bajo el reinado de Carlos IV, en 1792.

Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « Le Vieux Papier ». — *1er juillet 1913 :* R. Havette, Une famille de tachygraphes à l'époque de la Révolution (les Coulon de Thévenot); Dr H. Voisin, Épisodes de la campagne d'Italie, 1813-1814; G. Regelsperger, Un brevet de garde national en 1793.

Bulletins de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. — *Juillet-septembre 1913 :* V. Forot, Les émigrés corréziens pendant la période révolutionnaire et la nomenclature de leurs biens séquestrés; J. Plantadis, Les conventionnels Brival et Lanot, députés de la Corrèze.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. — *3e trimestre 1913* : Abbé P. Guillaume, Situation économique du département des Hautes-Alpes en 1801.

Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine. — *XII (1913)* : R. Pichevin, La première Académie de médecine de Paris, 1804-1814.

Bulletin de la Société Gorini. — *Juillet 1913 :* Dr C. Reboul, Un curé en Bresse pendant la Révolution : Notice sur Pierre Reboul (suite en *octobre*).

Bulletin de la Société Robespierre. — *Janvier-juin 1913 :* Compte rendu moral de la Société Robespierre pour l'année 1912; Compte rendu financier [la Société Robespierre accuse 44 adhérents au 1er janvier 1913, soit 8 de plus qu'au 1er janvier 1912]; Robespierre jugé par M. Adalbert Wahl [extraits tirés d'une étude parue dans la *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire*]; Charles Vellay, Robespierre dans l'œuvre de Pierre Kropotkine [malgré l'influence qu'ont exercée sur M. Pierre Kropotkine les historiens hostiles à Robespierre, cet écrivain a su, dans son livre sur *la Grande Révolution*, rendre justice au grand révolutionnaire]; Robespierre dans l'enseignement public [suite de l'enquête, commencée dans les numéros précédents, sur les appréciations malveillantes dont Robespierre est l'objet dans les manuels d'histoire en usage dans les écoles publiques]; Chronique robespierriste (Société Robespierre, Le mouvement robespierriste dans les départements, Journaux et Revues).

Bulletin du Comité d'art chrétien [Nîmes]. — *X (1912)* : Albert Durand, Histoire religieuse du département du Gard pendant la

Révolution française; François Durand, La chapelle de Sainte-Croix de Valverdun à Montfrin en 1793.

Carnet de la Sabretache. — *Juin 1913 :* Campagnes et souvenirs militaires de Jean-Auguste Oyon (1783-1852) (suite en *juillet*); Vicomte de Saint-Geniès, Le général de division vicomte de Saint-Geniès (1777-1839) (suite en *juillet*); Lettre du chirurgien-major Lagneau, du 4e régiment de tirailleurs de la Garde (1813); J. Durieux, Cornet acoustique donné en récompense à un officier de l'armée d'Orient (1800). — *Juillet :* H. Defontaine, Le colonel d'artillerie Chauveau (1778-1813).

Chronique médicale (La). — *1er septembre 1913 :* Dr M. Billard, La mort de Moreau; Lettres inédites de Bonaparte et de Mme Bonaparte. — *1er octobre :* Dr F.-F. Vallon, Diderot intempérant, malade et garde-malade; La nourrice du Roi de Rome. — *15 octobre :* Diderot et le frère Côme.

Conférences. — *25 septembre 1913 :* E. Huon, Les hôpitaux et les pauvres pendant la Révolution.

Contemporains (Les). — *28 septembre 1913 :* R. Le Cholleux, Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre (1725-1793). — *5 octobre :* F. Normand, Maréchal Maison (1771-1840). — *12 octobre :* Abbé Barthélemy, Cardinal de Boisgelin, archevêque d'Aix et de Tours (1732-1804).

Deutsche Revue. — *Octobre 1913 :* V. d. Goltz, 1813 : Die Entscheidung; F. v. Bernhardi, Vor 100 Jahren : Ungedruckte Briefe Wilhelm von Burgdorffs an Wilhelm und Karoline von Humboldt.

Deutsch-Oesterreich. — *I (1913), 43 :* O. Weber, Oesterreich in den Befreiungskriegen.

Dresdner Geschichtsblätter. — *XXI, Bd. 5.* — M. Segnitz, Briefe eines Dresdner Bürgers aus dem Jahr 1813.

Edinburgh Review (The). — *Octobre 1913 :* J. Holland Rose, Napoleon's last campaign in Germany.

Elsässische Monatsschrift für Geschichte und Volkskunde. — *IV (1913), 7 :* Dr Grupe, Die bäuerlichen Unruhen in der Grafschaft Hanau-Lichtenberg im Sommer 1789.

España moderna (La). — *1er juillet 1913 :* F. A. del Olmet, La secretaria de estada de Josef Bonaparte.

Figaro (Le), supplément littéraire. — *12 juillet 1913 :* Augustin Thierry, Gazetiers et journalistes d'autrefois : le chevalier de Champcenetz; Édouard Gachot, Quelques notes sur le 14 juillet 1789; J.-P. Belin, Le commerce des livres prohibés à Paris, de 1750 à 1789. — *2 août :* Pierre Dufay, Les Sociétés populaires et

l'armée (1791-1794). — *30 août :* Dauphin Meunier. Lettres inédites de Mirabeau à M. Combs (1789). — *13 septembre :* G. Dupont-Ferrier, Villégiatures masculines : Joseph et Lucien Bonaparte ; Paul d'Estrée, Le Théâtre sous la Terreur. — *20 septembre :* G. Dupont-Ferrier, Villégiatures masculines : Talleyrand. — *27 septembre :* Dauphin Meunier, La jeunesse d'un Hamlet couronné : Paul Ier, empereur de Russie.

Forschung und Wissen. — *I (1913), 2 :* Eine Begegnung zwischen Friedrich von Gentz und Georg Andreas Reimer [lettre inédite de Gentz du 10 août 1820].

France médicale (La). — *10 septembre 1913 :* N. Legrand, La collection des thèses de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris depuis 1539 et son catalogue inédit jusqu'en 1793 : Quelques documents sur l'histoire de la Faculté pendant la Révolution (suite le *25 septembre*). — *10 octobre* : J. Bergounioux, Galerie médicale du Lot : Un critique médical du commencement du XIXe siècle : Louis Castel, ancien médecin de l'hôpital de la Garde impériale, membre de l'Académie de médecine (1771-1852) (suite le *25 octobre*).

Gazette des Beaux-Arts. — *Juillet 1913 :* Ch. Saunier, Le « Marat expirant » de Louis David et ses copies.

Gazette numismatique française. — *1913, 1 :* Ernest Labadie, Les billets de confiance émis par les caisses patriotiques du département de la Gironde, 1791-1793.

Gids (De). — *Juillet 1913 :* Léonie van Nierop, Eene enquête in 1800 : eene bijdrage tot de economische geschiedenis der Bataafsche Republiek (suite en *août*).

Grande Revue (La). — *25 septembre 1913 :* P. Degouy, Diderot.

Greif (Der). — *Novembre 1913 :* H. Granier, Jugendbriefe Kaiser Wilhelm I und des Prinzen Friedrich von Oranien aus den Jahren der Freiheitskriege ; E. Müsebeck, E. M. Arndts Verfassungspläne für das zukunftige Deutschland aus den Jahren 1807-1810.

Hannoverische Geschichtsblätter. — *XVI (1913), 1 :* H. Deichert, Die Stadt Hannover während der Fremdherrschaft, 1803-1813. — *2 :* H. Wendland, Eine namenlose literarische Gesellschaft in Hannover, 1796-1798.

Heraldica. — *II (1913), 5 :* Baron de Roure et Cadet de Gassicourt, L'héraldique impériale française.

Hessenland. — *XXVII (1913), 16 :* P. Heidelbach, Die Kasseler Napoleonstatue. — *20 :* E. Wenzel, Kleine Kasseler Erinnerungen an die Leipziger Schlacht.

Hessische Chronik. — *Septembre 1913 :* Marie Ullrich, Aus dem Leben meines Grossvaters Friedrich Kümmell, 1810-1814.

Illustrierte Blatt (Das) [Francfort]. — *23 août 1913 :* Generalstabsarzt Dr K., « La recherche est interdite », ein Geschichtchen aus Rheinhessens Franzosenzeit.

Illustrierte Zeitung [Leipzig]. — *CXXXIX (1913) :* Theod. Lindner, « 1813 » ; A. Fournier, Napoleon ; Ferdinand Goetz, Friedrich Ludwig Jahn und seine Turner in den Freiheitskriegen ; Walter Bloem, Das Lied als Freiheitsschwert ; A. Wulffius, Russland im Jahre 1813 ; Georg Kaufmann, Breslau im Jahre 1813 ; G. S. Urff, Die Schlacht bei Hanau am 30. und 31. Oktober 1813.

Intermédiaire des chercheurs et curieux. — *10 septembre 1913 :* Santerre et la mort de Louis XVI (suite le *20 octobre*) ; A propos de Blücher (suite le *30 octobre*) ; La voiture de Napoléon à Waterloo. — *20 septembre :* L'hôtel de M. de Lafayette. — *30 septembre :* La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (suite le *20 octobre*) ; Louis XVIII à Blankenfeld en 1804 (suite les *10* et *20 octobre*) ; Volney demande un réverbère. — *10 octobre :* Axel de Fersen : documents à Montréal (suite le *30 octobre*) ; Guerres de Vendée : les prisonniers de Saint-Florent (suite le *20 octobre*). — *20 octobre :* Marat assassiné dans sa baignoire, tableau de David ; La femme du général Hugo et les Vendéens ; Un Enragé végétarien en l'an V. — *30 octobre :* Arrestation de Thérésa Cabarrus.

Internationale Monatsschrift. — *Octobre 1913 :* G. Kaufmann, Goethe und die Freiheitskriege.

Journal des sciences militaires. — *15 août 1913 :* Lieutenant-colonel Buat, Les Allemands en Russie (1812) ; Capitaine Borrey, Le général Lecourbe et son système de défense du Jura en 1815.

Jurnal ministerstva narodnago prosvesceniia. — *Août 1913 :* P. I. Tikhov, La médecine en Russie au temps des guerres napoléoniennes.

Korrespondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine. — *LXI (1913), 9-10 :* Klinkenborg, Die Flüchtung der Archivalien von Berlin nach Breslau und Königsberg im Jahre 1813.

Lectures pour tous. — *1er octobre 1913 :* G. Lenôtre, Marie-Antoinette à la Conciergerie.

Légitimité (La). — *Août-septembre 1913 :* Osmond, Réplique à M. Vaissière [sur Naundorff] ; A. Lanne, Un démenti à M. François Laurentie [sur Naundorff] ; Osmond, Réplique à M. Laurentie [sur Naundorff]. — *Octobre :* Osmond, M. de Manteyer tantôt notre allié, tantôt notre adversaire [sur l'affaire Naundorff].

Lehrproben und Lehrgänge. — *1913, Heft 4* : Hermann, Der Geist des Lützowschen Freikorps.

Literarische Rundschau. — *1er septembre 1913 :* A. Herrmann, Nouvelles publications pour l'histoire de la Révolution française et de Napoléon.

Lyon médical. — *CXXI (1913) :* J. Drivon, Le corps de santé lyonnais pendant la Terreur.

Mémoires et documents de l'Académie salésienne. — *XXXV (1912) :* Abbé Mouthon, La Révolution dans la vallée de Boëge.

Militär-Wochenblatt. — *1913, n° 118 :* Die Schlacht bei Dennewitz am 6. September 1813. — *127 :* Das Treffen an der Göhrde am 16. September 1813. — *134 :* Wartenburg : 3. Oktober 1813.

Mitteilungen der königlich-preussischen Archivverwaltung. — *1913, Heft 23 :* Ernst Müsebeck, Freiwillige Gaben und Opfer des preussischen Volkes in den Jahren 1813-1815.

Mitteilungen der österreichischen Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde. — *Décembre 1912 :* Renner, Neue Medaillen und Plaketten für Säkularfeier des Jahres 1813.

Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Böhmen. — *LII (1913), 1 :* J. Friedrich, Die Franzosen im Deutsch-Gabler Bezirke im Jahre 1813 ; K. Ludwig, Karlsbad während der Befreiungskriege.

Mitteilungen des Vereins für nassauische Altertumskunde. — *XVI (1913), 2 :* E. Schaus, Wilhelm Ludwig Medicus, 1739-1816 ; F. Seibert-Panrod, Freiherr von Stein und Herr von Marschall, 1813.

Mois littéraire et pittoresque (Le). — *Septembre 1913 :* G. Hue et R. de Gontaut-Biron, Le roman d'un obscur Girondin : Jacques Boilleau.

Monatshefte der Comeniusgesellschaft. — *Septembre 1913 :* Die Freimaurer im Dienste der Ideen von 1813, nach Berichten eines russischen Generals.

Monistische Jahrhundert (Das). — *II (1913), 29 :* Marie Gampert, Denis Diderot.

Museum Journal (The) [Philadelphie]. — *IV (1913), 2 :* E. P. Wilkins, Napoleons Egypt.

Neue Zeit (Die). — *XXXII (1913), 3 :* Hermann Wendel, Der Tag von Leipzig. — *4-5 :* Georg Schuhmacher, Die Kontinentalsperre und ihre Wirkungen auf die links- und rechtsrheinischen Industriezweige.

Nineteenth Century and after (The). — *Août 1913 :* Mrs. Lawrence, Petersburg in 1806. — *Octobre :* F. Gribble, Denis Diderot.

Nord und Süd. — *Juillet 1913 :* A. Fournier, Hardenberg, Humboldt und Metternich auf dem Wiener Kongress.

Panache (Le). — *20 juillet 1913 :* Vicomte de Reiset, Joséphine de Savoie, comtesse de Provence (suite le *3 août*). — *20 septembre :* P. de Pradel de Lamase, Notes intimes d'un émigré (suite le *5 octobre*).

Pays lorrain et le pays messin (Le). — *20 octobre 1913 :* Jean Jullien, Metz en 1813 et 1814 : Récit de M. Michel, directeur des postes de la Moselle ; C. Clodoald, Récit de l'émigration d'une famille lorraine aux États-Unis d'Amérique en 1830.

Protestantenblatt. — *XLVI (1913), 43 :* Zscharnack, Die Frömmigkeit der Freiheitskriege (suite dans les numéros *44* et *45*).

Quarterly Review (The). — *Octobre 1913 :* C. W. Oman, « 1813 ».

Questions ecclésiastiques. — *Septembre 1913 :* F. Uzureau, Un martyr de la foi en 1794.

Rassegna nazionale (La). — *16 juillet 1913 :* L. Cappelletti, Il principe di Metternich e la contessa di Lieven.

Révolution dans les Vosges (La). — *14 octobre 1912 :* E. Martin, Les cahiers de doléances du bailliage de Mirecourt (fin le *14 janvier 1913*) [cahiers des communautés ; l'esprit du peuple en 1789 ; liste des membres de la noblesse et du clergé ayant pris part à l'assemblée générale du 16 mars 1789] ; C. Cornu, L'assassinat de Marie-Françoise Pommier, femme de François (de Neufchâteau) [assassinat commis à Vicherey, le 18 thermidor an XII] ; Léon Schwab, Les femmes aux armées. — *14 janvier 1913 :* E. Richard, Bussang pendant la Révolution [chapitre I : administration municipale] ; Georges Boizot, Les forges vosgiennes en l'an IV [documents conservés aux Archives départementales des Vosges et relatifs à la situation de la métallurgie du fer dans ce département en 1796] ; Paul Boudet, Les sources de l'histoire du département des Vosges, de 1789 à 1800, aux Archives nationales [administration départementale, comptabilité générale] ; André Philippe, Un appel de François (de Neufchâteau) à la commune de Paris (20 septembre 1793) [lettre par laquelle François (de Neufchâteau) annonce à la commune de Paris l'envoi de son mémoire justificatif à propos de l'affaire de *Paméla*].

Révolution française (La). — *14 septembre 1913 :* J. Savina, Les Fédérés du Finistère pour la garde de la Convention (décembre 1792-mai 1793) ; M. Blanchard, Une campagne de brochures dans l'agitation dauphinoise de l'été de 1788 ; P. Chevreux, A propos des premiers lycées de 1802 - 1804 ; A. Blossier, La famille de Musset à Vendôme pendant la Révolution ; L'organisation du district de Mur-de-Barrez. — *14 octobre :* A. Aulard, La Féodalité sous la

Révolution : survivance, vicissitudes, suppression; C. Perroud, André Chénier à Versailles en 1793; A. Artonne. Les papiers de Maignet; E. Lebègue, Thouret et le bicamérisme.

Revue (La). — *1er septembre 1913 :* F. Caussy, Voltaire à Ferney. — *1er octobre :* A. Chuquet, Alexandre, l'éphémère ministre. — *15 octobre :* C. Flammarion, Diderot.

Revue alsacienne illustrée. — *1913, n° 4 :* G. Delahache, L'insurrection de Strasbourg, 30 octobre 1836.

Revue catholique d'Alsace. — *XXXII (1913), 1-4 :* A. M. P. Ingold, Les premières années de Louis de Beer, gouverneur de Bénévent, 1803-1804.

Revue catholique de Normandie. — *15 juillet 1913 :* E. Sevestre, Études générales du XVIIIe siècle et de la Révolution intéressant l'histoire de la Normandie.

Revue catholique des institutions et du droit. — *Juillet 1913 :* Geoffroy de Grandmaison, Pie VII à Fontainebleau. — *Août :* G. Gautherot, L'agonie des cathédrales à l'époque révolutionnaire.

Revue catholique et royaliste. — *20 juillet 1913 :* F. Clavequin, Réformes administratives de Louis XVI. — *20 août :* A. Granel, Les conséquences réparatrices de la Revolution française. — *20 septembre :* E. Clavequin, Réformes administratives de Louis XVI avant la Révolution. — *20 octobre :* E. Clavequin, Denis Diderot.

Revue critique des idées et des livres (La). — *10 juillet 1913 :* F. R., Les plagiaires de la Révolution française [à propos de *La Révolution française et l'Amérique du Sud* de M. Luis-Alberto de Herrera]; Henri Cellerier, Le Périgord en 1813. — *10 septembre :* Henri Rouzaud, Un ministre de la Restauration : le comte de Montbel. — *10 octobre :* Le général de Partourneaux à la Bérésina.

Revue de Bretagne. — *Mars 1913 :* P. Nicol, Les prisonniers du château de Penvern : épisode de la chouannerie morbihannaise sous le Consulat.

Revue de Gascogne. — *Juillet-août 1913 :* C. Laffargue, Études d'histoire révolutionnaire (suite en *septembre-octobre*).

Revue de l'Agenais. — *Juillet-août 1913 :* R. Bonnat, Cryptographie agenaise, ou Journal secret d'Agen, depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817, de Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans; Duffau, La Révolution française dans la commune de Sos; P. Lauzun, Les correspondants de Bory de Saint-Vincent : Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. — *Mai 1913 :* R. du Lac, Un sous-préfet à Rambouillet sous la Restauration.

CHRONIQUE

A nos lecteurs. — Après avoir paru sur 160 pages en 1910 et en 1911, sur 176 pages en 1912, et sur 192 pages en 1913, les fascicules de la *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire* paraîtront désormais sur 208 pages, formant ainsi, avec les fascicules des *Œuvres complètes de Maximilien Robespierre*, un total annuel de 1088 pages.

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés, au cours de ces derniers mois (du 1er septembre au 1er décembre 1913), par les journaux quotidiens, nous relevons les titres suivants :

Les diplomates de la Révolution, par M. L. Beaujeu, dans *l'Action française* du 30 octobre ;

Le vandalisme jacobin, par M. G. Gautherot, dans *la Croix* du 7 novembre ;

Qui a brûlé Moscou? par M. Frédéric Masson, dans *l'Écho de Paris* du 7 septembre ; *Madame de Favras*, par M. Paul Gaulot (*ibid.*, 9 septembre) ; *Le maréchal Ney, du 13 au 20 mars 1815*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 21 et 28 septembre) ; *La duchesse d'Orléans et Madame de Genlis*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 20 octobre) ;

La bataille de Leipzig, par M. Joseph Bon, dans *l'Éclair* du 15 octobre ; *La mort de Sainte-Hélène*, par M. Georges Montorgueil (*ibid.*, 21 novembre) ;

L'exécution du duc d'Enghien et l'Europe, par M. le comte d'Haussonville, dans *le Figaro* du 17 septembre ; *Au bas des lettres de Madame Roland*, par M. Henry Roujon (*ibid.*, 27 septembre) ; *Le carlin de Mme Joséphine Bonaparte*, par M. Georges Cain (*ibid.*, 19 octobre) ; *Le prince Auguste de Prusse, Madame de Staël et Madame Récamier*, par M. le comte d'Haussonville (*ibid.*, 22 novembre) ;

Eine jüdische Kämpferin in den Freiheitskriegen : Esther Manuel-Grafemus, dans la *Frankfurter Zeitung* du 13 septembre ; *Eine wiedergefundene Napoleonstatue* [œuvre de Chaudet, retrouvée à

Cassel] (*ibid.*, 14 septembre); *Ein Blücher-Brief, 22. Juli 1810* (*ibid.*, 17 octobre); *Von Lützen bis Leipzig*, par M. K. A. Junge (*ibid.*, 18 octobre); *Die Rheinbundtruppen bei Leipzig*, par M. K. A. J. (*ibid.*, 19 octobre); *Wie starb Joseph Poniatowski?* par M. Paul Holzhausen (*ibid.*, 23 octobre); *Die Schlacht bei Hanau*, par M. K. A. Junge (*ibid.*, 29 octobre); *Napoleons Plan der Eroberung Marokkos, 1808* (*ibid.*, 14 novembre); *Die Plebiszite der französischen Revolution und Napoleon I.* (*ibid.*, 16 novembre);

La défection du général Jomini, par M. P. Contamine de Latour, dans *le Gaulois* du 20 septembre; *Napoléon et la bibliographie*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 12 octobre); *Il y a cent ans : novembre 1813*, par M. G. Servières (*ibid.*, 1er novembre); *Le 18 Brumaire et la réalité*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 9 novembre); *L'armée de Condé, 1793-1800*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 12 novembre); *Une lettre apocryphe : Le maréchal Ney au prince d'Essling en mai 1810*, par M. le général Bonnal (*ibid.*, 17 novembre);

Souvenirs de médecins de la Grande-Armée, par M. G. Malet, dans la *Gazette de France* du 6 octobre; *La Bataille des Nations* (*Leipzig*) (*ibid.*, 27 octobre); *Le général Dumouriez*, par M. G. Malet (*ibid.*, 2-3 novembre); *Paris en 1802*, par M. G. Malet (*ibid.*, 17 novembre);

La perte de la Valteline [1815], par M. Ed. Secretan, dans la *Gazette de Lausanne* du 21 septembre; *La bataille de Leipzig, 16-18 octobre 1813*, par M. le comte de Sérignan (*ibid.*, 16 et 17 octobre);

La bataille de Leipzig, 16-19 octobre 1813, par M. Pierre Ancel, dans *l'Homme libre* du 17 octobre;

Joseph II et Marie-Antoinette, par M. Pierre de Nolhac, dans le *Journal des Débats* du 10 septembre; *Marie-Antoinette, Fersen et Barnave*, par M. Fernand de Brinon (*ibid.*, 10 octobre); *La bataille des Nations* (*Leipzig*), par M. Henri Welschinger (*ibid.*, 15 octobre); *L'abbé Edgeworth*, par M. A. Filon (*ibid.*, 31 octobre); *Un Milord à Paris en 1802*, par M. J. A. (*ibid.*, 1er novembre); *Le Hameau de Marie-Antoinette*, par M. Pierre de Nolhac (*ibid.*, 5 novembre);

La Révolution et les séditions militaires, par M. Léon Gosset, dans *la Liberté* du 16 septembre; *Un Anglais à Paris en 1802*, par M. Étienne Charles (*ibid.*, 15 novembre);

Le pédantisme musical et Napoléon, par M. Phylax, dans *la Libre Parole* du 17 novembre; *Nos ports de guerre pendant la Révolution*, par M. Édouard Drumont (*ibid.*, 22 novembre);

Robespierre et la presse révolutionnaire, par M. Michel Borrossi, dans *la Petite République* du 14 novembre;

Une victoire nationale : Zurich (25-26 septembre 1799), par M. le colonel X., dans *le Petit Journal* du 28 septembre;

L'impôt sur le revenu sous Louis-Philippe, par M. Jules Roche, dans *le Petit Marseillais* du 13 septembre;

Les dépenses d'un empereur [Napoléon Ier], par M. Jean Frollo, dans *le Petit Parisien* du 16 septembre;

Les Volontaires des Bouches-du-Rhône (1791-1792), par M. le lieutenant Vialla, dans *le Petit Provençal* du 4 novembre;

Robespierre et la Terreur, par M. H. Ghesquière, dans *le Réveil du Nord* du 6 septembre; *Robespierre et les bourgeois,* par M. H. Ghesquière (*ibid.*, 13 septembre);

Au camp de Grenelle (1796), par M. J. Mantenay, dans *le Soleil* du 28 septembre; *La Reine Marie-Antoinette et Lamartine,* par M. le général Rebillot (*ibid.*, 9 octobre); *L'anniversaire de la bataille de Leipzig (18 octobre 1813),* par M. O. Havard (*ibid.*, 18 octobre; *Une mission secrète* [auprès de Ferdinand VII d'Espagne, à Valençay, en 1813], par M. J. Mantenay (*ibid.*, 15 novembre);

Le maréchal Oudinot, par M. A. Mézières, dans *le Temps* du 2 septembre; *L'odyssée de l'aumônier de Louis XVI,* par M. Monjoux-Capillery (*ibid.*, 28 septembre); *André Chénier journaliste,* par M. G. D. (*ibid.*, 12 octobre); *La bataille de Leipzig (16-19 octobre 1813),* par M. Réginald Kann (*ibid.*, 17 octobre); *La fondation de Napoléon-Vendée,* par M. G. Lenotre (*ibid.*, 29 octobre); *En marge* [sur André Chénier], par M. Henry Roujon (*ibid.*, 3 novembre);

Les « mystiques atrocités » de la Révolution, par M. G. Gautherot, dans *l'Univers* des 1er et 2 septembre; *Les assassins de la Reine* [Marie-Antoinette], par M. G. Gautherot (*ibid.*, 13-14 octobre); *Un épisode de la bataille de Leipzig,* par M. Saint-Roman (*ibid.*, 22 octobre); *La Révolution « française » et l'étranger,* par M. G. Gautherot (*ibid.*, 4 novembre); *L'œuvre politique d'André Chénier,* par M. Saint-Roman (*ibid.*, 14 novembre); *Napoléon et le comte de Fersen,* par M. H. G. Fromm (*ibid.*, 30 novembre).

Le bi-centenaire de Diderot. — Le 5 octobre 1913, à l'occasion du bi-centenaire de la naissance de Diderot, notre collaborateur Otto Karmin a fait une conférence sur le grand écrivain, à Lisbonne, dans l'ancienne église du Saint-Sauveur, devenue aujourd'hui le siège du Cercle Magalhaës Lima.

Les incidents des Archives nationales. — Des incidents assez vifs se sont produits, dans le courant du mois de décembre, aux Archives nationales.

Le 8 décembre, M. Ernest d'Hauterive, dont on connaît les travaux sur la période impériale, déposait entre les mains de M. Langlois, directeur des Archives, une plainte contre M. Aulard. Ce dernier y était accusé d'avoir altéré une quantité considérable de documents conservés aux Archives nationales, de les avoir raturés, de les avoir surchargés de marques diverses au crayon rouge ou noir, d'avoir corrigé des dates, rectifié des noms, de s'être livré enfin, contre ces documents, à un travail de destruction ou d'altération d'une extrême gravité.

Le directeur des Archives communiqua à M. Aulard la plainte dirigée contre lui. Celui-ci la retourna, le 11 décembre, en se contentant de nier sa culpabilité.

Le directeur des Archives décida alors d'ouvrir une enquête, et M. Aulard fut avisé, dès le 12 ou le 13 décembre, de cette décision.

M. Aulard résolut, pour écarter l'orage qui le menaçait, de lancer contre le directeur des Archives une accusation d'une autre nature. Il donna au *Matin* les éléments d'un article qui parut le 15 décembre sous ce titre : *D'importants documents historiques ont disparu des Archives nationales*. En même temps il inondait toute la presse d'articles, d'interviews, de lettres, de communications diverses, afin de submerger sous les invectives le directeur des Archives, accusé par lui d'avoir envoyé au pilon des documents de la plus haute importance.

Or, la destruction de ces documents avait été faite en vertu des règlements eux-mêmes; elle remontait à six mois en arrière, au mois de juillet 1913, et M. Aulard ne s'en était souvenu que pour s'en faire une arme tardive contre le directeur des Archives; enfin, les documents détruits n'avaient aucune valeur et ne présentaient aucun intérêt d'aucune sorte. Au reste, l'incident fut clos, dès le 20 décembre, par la note ministérielle suivante :

A la suite d'accusations lancées dans le public contre la direction des Archives, le ministre de l'instruction publique a ouvert une enquête qu'il a personnellement menée et que ses occupations parlementaires l'ont empêché de terminer plus tôt.

La direction des Archives a été accusée d'avoir procédé à des destructions de pièces importantes pour l'histoire du dix-neuvième siècle et d'y avoir procédé « illégalement », en ce sens qu'elle aurait négligé de recueillir l'avis de la commission consultative des Archives.

Sur le premier point, le ministre de l'instruction publique déclare que

les documents détruits, pour la plupart conservés en double dans d'autres dépôts, n'avaient aucune valeur et ne concernaient en rien, quoi qu'on eu ait dit, l'histoire de la loi Falloux.

Sur le second, il déclare que la direction des Archives a agi en 1913 conformément aux précédents et n'a détruit de documents que dans les sous-séries qui avaient été antérieurement l'objet de suppressions autorisées.

Néanmoins, pour éviter à l'avenir toute interprétation divergente, il se propose de remanier le texte de l'arrêté ministériel pris en 1887 sur la matière par M. Berthelot, en vertu duquel la commission des Archives doit être consultée au sujet des suppressions de papiers inutiles.

Le premier incident se trouvant ainsi terminé à la confusion de M. Aulard, restait le second, c'est-à-dire celui qu'avait soulevé la plainte de M. Ernest d'Hauterive. Dans une lettre adressée à *l'Eclair*, et publiée dans le numéro du 22 décembre de ce journal, M. d'Hauterive précisait en ces termes ses accusations :

Quand j'ai constaté sur de très nombreux manuscrits des marques au crayon, des corrections de noms, des traces, en un mot, d'un véritable sabotage, j'ai comparé ces marques ou annotations aux publications de M. Aulard et j'en suis arrivé à cette conclusion que seule la personne qui avait choisi les documents en vue de la publication avait pu, pour abréger son propre travail, faire ces marques en indiquant ainsi au copiste les passages à reproduire. Il y a, en effet, une concordance rigoureuse entre toutes ces annotations et les passages cités par M. Aulard.

En second lieu, aucun travailleur consultant des documents dans la salle du public n'aurait pu employer un pareil procédé ; sous la surveillance de l'archiviste président de la salle, des gardiens de bureau, du public, il aurait été rapidement signalé. M. Aulard, au contraire, s'est fait donner un bureau spécial, où il travaille seul, avec ses copistes, en dehors de toute surveillance.

Enfin, les documents incriminés sont tous relatifs aux publications de M. Aulard. Nulle part ailleurs, à ma connaissance du moins, on ne trouve des marques ainsi méthodiquement tracées.

Une enquête se poursuit à ce sujet aux Archives. Que M. Aulard en demande la publication. C'est la seule façon dont il pourrait se justifier.

Aux yeux de tout historien, ces faits sont d'une gravité exceptionnelle dont le public ne comprend peut-être pas toute l'importance. Et ce qui ajoute à leur gravité — et ceci le public le comprendra — c'est que celui qui s'en est rendu coupable est le président même de la Commission des Archives, c'est-à-dire l'homme qui devrait le plus avoir à cœur de veiller sur la conservation des documents.

Vers la même date, M. Augustin Cochin, signataire, lui aussi,

d'une plainte contre M. Aulard, écrivait à ce dernier une lettre, que *le Matin* du 23 décembre publia, et dont voici les passages essentiels :

J'ai dit, dans une lettre du 19 décembre, à M. le rédacteur en chef du *Matin*, que vous aviez raturé des milliers de documents des Archives, altéré des noms et des dates. Vous n'avez pas répondu un mot à ma lettre — car injurier n'est pas répondre. Je prends acte de ce silence, qui est un aveu, et je précise encore.

Publiant, aux frais du ministère, les arrêtés du Comité de Salut public, vous aviez deux sources principales à consulter sans sortir de l'unique fonds AF^II^ des Archives nationales : les minutes de ces arrêtés et les copies enregistrées par les divers bureaux du comité. Vous avez livré à vos copistes la série des minutes et un des registres ; vous avez négligé tous les autres, que vous connaissiez pourtant, puisque vous les citez comme sources essentielles dans votre introduction. Vous ne les avez ouverts qu'après dix-sept volumes parus, au bout de vingt ans, — trop tard : près de 800 arrêtés vous manquaient pour l'année de la Terreur. Tel registre (AF^II*^ 221) vous révélait 247 lacunes sur ses 275 premiers arrêtés ; telle collection numérotée de la commission d'agriculture, répétée sous onze formes différentes, vous révélait 54 lacunes sur ses 100 premiers numéros, etc... De là un erratum énorme, affolé, très incomplet d'ailleurs, qui pouvait se résumer en une seule ligne, ainsi conçue : J'ai négligé la moitié des sources que j'avais indiquées moi-même. Vous avez préféré citer un à un les arrêtés omis, en alléguant le chaos des archives — or il s'agit de registres ; le mauvais vouloir des archivistes — or vous travaillez par faveur spéciale dans un cabinet réservé, sans surveillance ni contrôle, et vous êtes président de la commission supérieure des archives.

Chose plus grave, cet erratum a laissé des traces sur les documents négligés. Quand l'arrêté se trouve aux deux fonds utilisés, donc à votre recueil, vous pointez *la pièce;* quand il manque, vous marquez d'une croix *la pièce ;* quand sa date diffère (ces variantes sont nombreuses), vous corrigez la date de *la pièce*. Comme vous êtes pressé, vous vous trompez, et vous raturez vos ratures sur *la pièce :* on croirait voir une copie d'élève sabrée au crayon rouge par un professeur trop sévère.

Publiant dans le même recueil la correspondance des représentants en mission, vous deviez compléter l'une par l'autre deux séries : les lettres originales — et les analyses enregistrées de ces lettres. Vous avez commencé ce travail de collation, marquant à grands coups de crayon rouge au registre des analyses (AF^II*^ 141) les articles manquant aux originaux. Mais vers l'article 400 vous vous êtes découragé. Les marques s'espacent, puis cessent — et, en effet, dans le surplus du registre, tout ce qui manque aux originaux manque à votre recueil — soit, pour les trois jours où j'ai vérifié, de une à quatre lettres par jour.

Voilà, monsieur, quelques-uns des faits que j'ai signalés à M. le directeur des Archives. J'en ai beaucoup d'autres à vos ordres, qui suffiraient,

comme ceux-là, à disqualifier le moindre des élèves de l'École des Chartes. L'enquête officielle en cours dira si j'ai tort ou raison.

Nous ne ferons pas état de tous les articles auxquels cet incident a donné lieu, ni des lettres des divers intéressés. Ceux qui voudront les connaître pourront consulter *le Matin* des 15, 18, 20, 21, 22, 23, 24 et 28 décembre, *le Temps* du 21 décembre, *l'Action* des 21, 23 et 24 décembre, *l'Homme libre* du 21 décembre, *le Gaulois* du 23 décembre, *le Radical* du 21 décembre, *l'Humanité* du 24 décembre, *la Libre Parole* du 26 décembre. Nous nous contenterons de dégager de ces incidents — dont le second n'est pas terminé — la moralité qu'ils comportent.

On sait ce que nous pensons de l'œuvre historique de M. Aulard Peu d'auteurs ont accumulé autant que celui-là les erreurs, les méprises, les bévues de toute espèce. Son inintelligence des textes et son ignorance des faits les plus connus et les plus clairs sont stupéfiantes. Malheureusement, la plupart de ses travaux sont publiés aux frais de l'État et aux frais de la Ville de Paris, c'est-à-dire, en définitive, aux frais du public ; de telle sorte que des ouvrages sans aucune valeur, et qui sont une source permanente d'erreurs pour tous ceux qui les consultent, jouissent néanmoins d'une protection officielle et d'une garantie de continuité qui font défaut à des ouvrages plus méritoires. C'est là un scandale qui a déjà été dénoncé et qu'il ne faut pas se lasser de rappeler. En consacrant des sommes énormes à la publication des travaux de M. Aulard, l'État et la Ville de Paris se livrent à une véritable dilapidation des deniers publics, car ces dépenses, si fructueuses pour M. Aulard, aboutissent à une œuvre morte, beaucoup plus nuisible qu'utile, et qui, en tout cas, ne répond en rien au but poursuivi, et n'apporte aucune aide aux historiens.

Mais les faits que les incidents de ces jours derniers viennent de mettre en lumière ajoutent une accusation grave à toutes celles qu'on est en droit de porter contre M. Aulard, contre ses procédés personnels, contre ses méthodes de travail. Ils nous le montrent raturant, ou faisant raturer, ou laissant raturer, des textes originaux, dénaturant des pièces d'archives, se livrant enfin à une besogne qui eût immédiatement exposé tout autre que lui à des poursuites judiciaires. M. Aulard travaille seul, avec ses secrétaires, dans un cabinet particulier des Archives nationales, à l'abri de toute surveillance. On voit à quels désastres aboutit une telle tolérance quand elle s'exerce imprudemment au profit de personnages vis-à-vis desquels aucune méfiance n'est superflue. Il y aurait beau-

coup à dire à cet égard. Peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur la gravité de ces faits et sur les conséquences et les enseignements qu'ils entraînent. Président de la Commission supérieure des Archives, président de la Société d'histoire de la Révolution française, vice-président de la Commission de la vie économique de la Révolution, professeur d'histoire de la Révolution française à la Sorbonne, M. Aulard, quoique discrédité depuis longtemps aux yeux de tous les vrais historiens, jouit de toutes les faveurs que dispense le pouvoir officiel. Il a profité de cette situation privilégiée pour se faire accorder des subventions considérables qui grèvent le budget de l'État, et pour plier sous sa férule le peuple timide des archivistes et des fonctionnaires. Il serait vraiment excessif que ce régime malfaisant, ce régime de tyrannie et de caprice s'exerçât encore au détriment de nos Archives nationales et des documents précieux qui y sont conservés. — C. V.

Le Directeur-Gérant : CHARLES VELLAY.

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

TROIS LETTRES INÉDITES

DU

BARON DE LÜTZOW

A SIR FRANCIS D'IVERNOIS

SUR LA GUERRE D'ESPAGNE

(1810-1812)

Né à Berlin le 24 mars 1786, Léopold Heinrich Wichard, baron de Lützow, dit Léon de Lützow, frère cadet du célèbre commandant des « chasseurs de Lützow », après avoir terminé ses études à l'Académie militaire de cette ville, fut nommé, en mars 1803, officier au régiment prussien de la Garde n° 15 et prit part à la bataille d'Auerstaedt.

Après la paix de Tilsit, Lützow fut un des intermédiaires entre Stein, Gneisenau, Scharnhorst et les « patriotes » westphaliens. Lors de la prise d'armes de Schill il quitta l'armée et se joignit à ce capitaine. Il s'empara de Köthen par un mouvement hardi, mais se sépara de son commandant après avoir vainement tenté de le convaincre de la nécessité d'une marche sur la Westphalie, et au moment où il le vit s'enfermer dans Stralsund. Il échappa ainsi à la débâcle de Schill, entra au service de l'Autriche où, d'abord sous-lieutenant, il fit bientôt partie de l'état-major du général von Kienmayer. Après la paix de Vienne, il quitta l'Autriche, se rendit, en passant par l'Angleterre, en Espagne, avec Karl Wilhelm Georg von Grolmann (1777-1843) et Fabian, comte de Dohna, et y prit du service à Cadix. Il assista ainsi successivement aux affaires

d'Albuera, Murviedro, Niebla et Quarte, et fut fait prisonnier à Valence, le 13 janvier 1812. Transporté à Autun, il s'enfuit le 18 mars de la même année, et arriva au camp de Drissa le 2 juin. Passé au service de la Russie, il prit part à toutes les affaires jusqu'à la première paix de Paris. Il reprit alors du service en Prusse, combattit sous les ordres de Blücher à Ligny et à Waterloo, et fut chargé par le maréchal d'apporter à Berlin la nouvelle de cette bataille.

Devenu général (1815), directeur de l'École de guerre (1832-1834), commandant de la 9e brigade d'infanterie, puis de la 9e division (1836), gouverneur de la ville de Berlin (1843), il mourut à Gotha le 27 août 1844.

Des trois lettres que nous publions ici et qui furent adressées par lui à Sir François D'Ivernois, deux se rapportent à la guerre d'Espagne, et sont datées de 1810. La troisième, un peu postérieure (1812), comporte surtout des réflexions sur la campagne de Russie; mais, comme elle fait aussi, dans sa première partie, allusion aux événements d'Espagne, nous l'avons jointe aux deux autres. Toutes les trois sont conservées à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (Papiers D'Ivernois, Carton XII).

Otto Karmin.

I

Monsieur[1]!

Après avoir attendu pour notre depart trois semaines à Portsmouth, nous sommes arrivés d'après une très bonne voyage de quinze jours, dans les derniers jours d'Avril, à Cadix. Je Vous aurois deja ecrit plutôt, Monsieur, pour Vous repeter nos remerciments pour l'interet que Vous avez bien voulu mettre à nos intentions ainsi que pour Vous donner de nos nouvelles : si je n'avois pas attendu pour Vous parler de notre placement, de Vous donner de detail sur la commission

1. Nous avons respecté l'orthographe de Lützow. Ces lettres sont remplies de germanismes extraordinaires; nous ne prenons la peine de les signaler et de les rectifier que là ou ils peuvent rendre le texte équivoque on inintelligible.

dont Vous m'avez chargé, et de pouvoir Vous dire mes idées sur la situation des choses, tels qu'ils me sont presenté.

En arrivant ici nous trouvions que la regence avoit pris l'idée de former un Corps des deserteurs de l'ennemis qui se presenterent. On nous disoit qu'on nous voudroit y employer, pour se servir de nos personnes et de nos noms surtout dans le commencement, vu qu'ensuite on nous employeroit dans l'Etatmayor qui devoit etre formé, et qui n'existe point encore dans les armées d'Espagne. Nous acceptions cette offre; ce corps vient de se former dans la semaine passée sous le nom de Legion extrangera, et on a donné a Mr. de Grolman le grade de Major, ainsi qu'au Comte Dohna et à moi des Compagnies. Le fond, le noyiau de ce corps doit se former de soldats, natif hors d'Espagne, qui ont deja servi en Espagne; on laisse le choix dans les diferents regiments qui en ont, pour que les gens peuvent passer dans cette Legion, ainsi que le commencement de cette formation consiste de quelques centaines.

Je ne peux nier que je le trouve raissonable d'avoir fait un essay de cette formation : cependant moi, ainsi que je Vous ai deja dit à Londre, je n'attends pas beaucoup d'une telle entreprise, ainsi que j'aurois preferé à me trouver de me voir dans d'autres relations : mais voulant une fois entrer dans le service d'Espagne, cette offre n'etoit pas à refuser. La formation se fait à l'Isle de Leon, lieu qui par sa situation naturelle ne protege pas beaucoup les deserteurs qui veulent passer. Le gouvernement espagnol nous a traité bien conforme au recommandation du gouvernement anglois avec toute politesse et exprimant satisfaction de nous voir desirer son service; et des manieres des autorités angloises, ainsi de Mr. Wellesley[1] que de ceux de General Greham[2], nous avons a nous en louer beaucoup.

1. Henry Wellesley, baron Cowley, 1773-1847, envoyé extraordinaire, puis ambassadeur du Gouvernement britannique en Espagne.

2. Peut-être Sir Thomas Graham, qui commanda l'aile gauche de Wellington en 1813

Mr. Gaspard Jovellanos[1] n'etoit plus en Cadix quand nous arrivions. La plus part des membres de la Junte supreme se sont retiré d'après la dissolution d'elle dans les provinces desquelles ils avoient été députés ; ainsi s'etoit retiré Mr. Jovellanos en Asturie. J'ai tâché de m'informér des moyens pour lui faire parvenir d'abord votre lettre, mais on ne me pourroit pas indiquer le lieu ou il s'etoit retiré. Mr. Waugham[2] m'a dit depuis que Mr. Jovellanos arrivant en Asturie n'avoit pas été recu très favorablement, ainsi qu'il avoit choisi le moyen de se retirer pour le premier moment chez un de ses amis, ce qu'il avoit exécuté avec tant de secret que reellement on ne saurait pas même à Cadix ce lieu de son choix. Mr. Waugham tenoit deja trois lettres pour les lui faire parvenir, et il s'est egalement chargé de lui faire parvenir le votre sitôt qu'il se pourroit.

Je me suis donné toute peine pour faire passer Vos derniers ouvrages dans les librairies de Cadix, sans que j'ai puis reussir entierement. Vous [s]avez en générale que le commerce des livres se trouve encore en Espagne dans l'enfance. Les libraires sont en même tems imprimeur et relieur, ne font presque aucun autre commerce de livre que avec ceux de leur impression et avec des livres anciens. Cadix y diferoit autrefois, puisqu'il avoit plusieurs libraires francois qui firent le commerce de livres espagnols et francois dans une plus grande extension. Mais ces libraires se trouverent avant la querre sur la protection du Consulat francois, ce qui leur a fait partager le sort avec tous les habitans qui vivoient lors du commencement de la revolucion d'Espagne sous la protection du gouvernement francois : ils ont été arrêté et leur fortune a été confisquée. Après este[3] se trouve seulement un seul libraire a Cadix qui fait un commerce avec des livres francois, tous les autres, quoiqu'il y en a, en assez grand nombre, ne font que le

1. Don Gaspar-Melchior de Jovellanos, 1749-1811, ancien ministre de Charles III et de Charles IV ; ennemi de Godoy ; membre de la Junte suprême.

2. Charles Richard Vaughan, 1774-1849, nommé secrétaire de la Légation britannique en Espagne le 5 janvier 1810.

3. Mot espagnol qui signifie *cela*.

commerce avec les gazette et pamplets du jour, et avec des vieux livres qu'ils envoyent en Amerique. Ce libraire qui trafique avec des livres francois me disoit au commencement de vouloir prendre des exemplaires, à la fin il me declaroit qu'il les regardoit de trop cher, qu'il n'etoit pas bien sur d'y trouver son compte et qu'il y renoncoit. Mais au lieu de cela il fait la préposition d'en prendre une partie en commission. Il se trouve chez lui egalement en commission l'Ambigu de Pelletier[1], et il Vous fait la proposition, Monsieur, de lui faire passer par cette même voie tant d'exemplaires que Vous trouverez convenable, et sous les mêmes conditions qu'il a l'Ambigu en commission. L'adresse de ce libraire est : Al Librero Señor Dⁿ Carlos del Castillo, Calle de San Francisco, en Cadix. Il vendra naturellement les livres pour le prix que vous lui fixerez. Si Vous entrez, Monsieur, dans cette proposition, je Vous prie de disposer de moi, si je Vous y pourrois arranger quelque chose.

Mr. Waugham me dit d'avoir communiqué Vos livres à Mrs. Capmani[2] et Quintana[3], dans l'intention, qu'ils en parlent, et donnent des extraits dans des feuilles publique, et y fixent de cela l'attention publique. La publicité a naturellement fait de progresses en Espagne dans ce dernier tems : ils ont paru au moins quelques bonnes ouvrages, pamplets et periodiques tendant a chancer l'esprit et eclairer les idées. Mr. Capmani et Quintana s'y sont distinguée, l'un et l'autre a travaillé au *Semanario Patriotico,* un de ces meilleurs periodiques, qui fut defendu de continuer dans le dernier tems de la Junte supreme. Tous deux sont des gens de lettre renomés en Espagne et le premier etoit un des premiers comis du departement de la guerre et l'est aujourd'hui de celui des affaires etrangers.

Il m'a été naturellement du plus grand interet de voir de près

1. Le journaliste royaliste bien connu.

2. Don Antonio de Capmani y de Montpalau, 1742-1813, secrétaire de l'Académie royale d'histoire, un des plus remarquables philologues espagnols.

3. Manuel José de Quintana, 1772-1857, poète espagnol, auteur, entre autres, de la célebre *Oda a la mar* et de *Vidas de Españoles celebres.*

l'etat de chose dans ce pais qui par ces actions s'est si fortement distingué parmi le reste de l'Europe dans ces années dernier. Egalement se sont naturellement changés plusieurs de mes vues, et m'ont donné plus de clarté sur les raisons et les effets : quoique en generale sur l'entier de la situacion mes idées sont restés les mêmes.

La nation espagnole est susceptible avec force et persévérance de suivre les idées qui se lui presentent comme vrai et juste. Ils y donnent sans penser au suites personelles qui peuvent en naitre pour eux, ils n'y reflechient pas, ils suivent la vivacité de leur sentiment. Cette manque de reflection, leur faisant suivre l'instinct naturel et les opinions orgueilleuses qu'ils ont d'eux mêmes, a fait naitre la revolution d'Espagne; la perséverance dans leur caractere l'a fait continuer et a fait paroitre[1] les exploits qu'ils ont reellement fait : mais cet même manque de reflection, les peux de lumieres qui sont vulgaires[2], les peux d'hommes qui connoissent le vrai interet de la nation et savent la guider dans ses grands relations, le rende si dificile et presque imposible que la nation, comme nation, atteint leur but, si le sort ne lui accorde un grand homme qui se jette à leur tête. L'etat du monde actuel où l'intelligence est généralement separé de la volonté et de force dans le caractere[3] nous presente dans notre tems si rarement de grands hommes, et on en cherche en vain dans la guerre de l'Espagne.

Avant la revolution en Espagne, Napoleon jouissoit de la plus grande veneration en Espagne; on dit qu'il y avoit peut-etre plus d'admirateur que dans aucun pais. On etoit très mecontent du regne de Charles IV ou plutôt de la regence despotique du Prince de la Paix. Toutes les esperances s'etoient dirigées sur le Prince de l'Asturie. Dans l'intervalle qui se trouvoit entre l'arrestation du Prince et la revolution d'Aranjuez qui le mettoit sur le trône, et dans le tems qui

1. Apparaître.
2. Répandus.
3. Force de caractère.

suivoit celleci immediatement on attendoit le bonheur d'une union plus etroite de Ferdinand VII avec Napoleon. On pretendoit même que l'aveuglement etoit si grand et si général que si les actions de Bayonne n'auroient pas eu lieu, si Ferdinand les prevoyant s'etoit refusé d'aller en Bayonne et avoit appellé aux armes, que la nation n'auroit pas même cru que tels pourroient avoir été les intentions de Bonaparte, et que la resistance n'auroit été que foible. Mais la nation se voyant trompé et même privé de Ferdinand à la personne du quel ils attacherent les idées de leur bonheur, nous les avons vu se declarer unanimement, dans tous les provinces et dans un et le même tems et avec des actions heroiques, contre ce même Bonaparte, sans penser aux suites qui pourroient en naitre, et, vu la grande oppinion qu'ils ont d'eux mêmes, sans aussi croire qu'ils pourroient en naître pour eux des suites funeste et serieuse. Toute la nation partage les mêmes sentiments; on a tort de dire que les riches du clergé et de la noblesse se sont documenté[1] traitre. Ces riches etant generalement a la tête des affaires ont fait beaucoup de mal à la cause par leurs vus restrinctes[2], par le gout de commander, sans le pouvoir exécuter, par des intrigues qui regnoient parmi eux, par les demi mesures qu'ils ont suivi, mais le nombre des vrais traitres, des personnes qui ont joués double jeu est très petite et ne peut pas etre compté comme une cause des malheurs. La revolution une fois faite il s'est montré dans tous les demarches que la nation n'etoit point encore mûr pour se gouverner et se diriger elle même. Les demarches que les diferents gouvernement provincial et le gouvernement central ont entrepris soient politique ou militaire ont perdu le pais, pendant que les exploits, les actions que le peuple a exécuté, et execute encore[3] sans qu'il y a de connection entre eux, ont jusqu'a present sauvé la cause et la tiennent encore.

L'armée espagnote a perdu le pais, et dans l'armée se

1. Montré.
2. Étroites.
3. Le texte portait d'abord : *toujours*.

trouvent les mêmes braves espagnols, qui se battent si bien separé et chaque jours chez eux, et qui ont fait ces brillantes defenses dans les villes. La mauvaise organisation de l'Armée et la conduite des Generaux a empeché à cet esprit bon de se declarer dans les armées. C'est un malheur que l'armement contre la usurpasion n'a pas été joint avec des demarches revolutionnaire dans l'interieur : cela auroit donné des élants et efforts aux gouvernements, au lieu que se presente apresent un tableau d'intrique dans les gouvernements provinciaux et dans celui du centre. Ce dernier n'a presque jamais eu et ne tient même aujourd'hui pas plus qu'un ombre de pouvoir. L'argent que les Colonies lui envoyent et les negociations avec les Aliés lui donnent de l'influence dans les gouvernements provincaux, sans qu'il les commandent reellement dans l'etendu necessaire pour donner un ensemble necessaire.

La regence d'aujourd'hui a de grands préference pour celle de la Junta suprême, mais aucun de ses membres est un homme de talents distingués. Aussi peu qu'on peut raisonablement fonder de grandes esperances sur un resultat heureux, aussi peu peut on juger du tems jusqu'auquel la guerre dans ce pais durera. La force du peuple se documente[1] continuellement. Les provinces de Guandalaxara et de Cuenca sont depuis six mois sans qu'un seul homme des ennemis s'y est montré. Des trouppes reguliers s'y sont formés, et il y a eu des affaires avec eux dans les environs de Davoca, Calatayud, Guadalaxara, pas loin les cins (?) de Zaragossa, et le derrier de Madrid.

Les parties legeres (las guerillas) sont partout, il est très vrai qu'il n'apartient au francois que le terrein ou ils se trouvent justement; les habitans leurs font continuellement la guerre; à chaque marche ils perdent les hommes qui fatigués restent en arriere; dans les montagnes ils tirent sur les colonnes qui les passent, etc.

Force de volonté existe et se documente toujours encore, il

1. Se manifeste.

demendoit seulement de la donnér unité dans l'action, ce qui est posible, mais pas trop vraisemblable.

La durée de la guerre en Espagne est donc pour elle même, comme pour l'Etat politique en général, de la plus grande importance.

La situation de Cadix et de l'Isle de Leon en elle est extremement fort. Elle est separée de la terre firme par un bras de la mer, nullepart guéable, et surtout vers la coté de l'ennemi très maricageux. Les Caracás, magazins de la marine, et l'isle St. Petri sont les deux points fortifié sur les flanques de ce bras de mer, le long du quel se trouvent des ouvrages fortifiés pour defendre son passage, ainsi qu'il y a sur les hauteurs au quels est situé la ville de l'isle, des ouvrages assez forts en eux. A l'isthme qui unit la ville de Cadix avec l'Isle de Leon a ete nouvellement erigé une fortification permanente : la cordadura de San Fernando, justement là où l'isthme est le plus etroit, ses flanques s'appuyent au mer, les faux bourgs sont rasés. La perte de Matagorda a été sans suite réelle : il ne pourroit bombardér de ce point la ville de Cadix, et empeche non plus que les vaisseaux, seulement un peu plus retiré, soyent avec toute sureté dans le harbour[1].

Le manque d'eaux n'existe pas si fortement à Cadix : dans les derniers vingt ans ont été etabli sufisament de puix et de cisternes pour fournir la ville sans l'eau de Puerta Maria et seulement dans une très courte espace de l'été pourroit se presenter la necessité a en attirer. Cet année a eu plus de pluie que jamais, ainsi qu'on croit avoir pour lui sufisament.

Le prix des vivres a ete toujours assez haut à Cadix : ils ont augmenté, mais ne sont pas si extraordinaire comme on le croit en Angleterre. Le pain de froments est aujourd'hui en tiers de plus cher qu'il estoit en tems de repos ; mais on en fait apresent une sorte mêlé avec du ris, qui se vende du même prix que autrefois le pain pur de froment. La viande n'est pas beaucoup plus cher aujourd'hui qu'à l'ordinaire, mais

1. Port.

la qualité n'est pas la meilleure. Cependant l'Espagnol ne mange pas beaucoup de viande. En général ne manque aucun article, quoique les prix ont augmentés.

La perte de Lerida est sans doute très considerable. Elle s'est rendu le 13 de May, après que General O. Donel[1] avoit été battu le 26 d'Avril dans la plaine de Urgel, pas loin de Lerida. Selon les derniers nouvelles etoit le quartier general de Odonel à Vallo, près de Taragona. Taragona, Tortosa, Mequiniza, Urgel, Berga, Cardona et le Castel de las Medas sont les points forts qui, en Catalogne, se trouvent encore dans les mains des espagnols. Hostalrich qui a fait une defense merveilleuse depuis le moi de Febrier doit avoir été evacué par la garrison, qui s'est jetté dans la Montagne de Montveny, dont les habitans ont joué et jouent encore un role tres remarquable dans la guerre de Catalogne.

Dans l'Andalousie continuent les habitans de la Navada de Grenada, des Alpucharras, et des Montagnes de Ronda a soutenir leur independance. Il y a des trouppes reguliers qui les soutiennent dans diferentes parties.

General Sebastiani après avoir entré dans le royaume de Murcie et dans la ville de Murcie elle même se trouve apresent à Grenade, mouvement de retraite qui n'a point été exécuté d'apres des affaires[2], comme on le croyait premierement, mais qu'il paroit avoir fait pour ne pas trop s'eloigner du gros de l'Armée, vue l'etat dans le quel se trouvent les montagnes audessus dites. Les trouppes qui se trouvent de l'ennemis sont vraisemblablement pas de très grande force, et paroissent s'egaler presque des deux côtes.

Les anglois continuent dans leur malheureuse inactivité en Portugal; ils ont donné du tems à l'ennemis à ces entreprises contre l'Andalousie sans tendre à lui faire diversion, ils lui ont laissé tems à se reunir, a tirer des reinforcements de la France, pendant qu'ils ont habillé des Portugues, croyant d'en former de soldats en leur donnant des uniformes.

1. Don José Enrique O'Donnell, 1770-1834, général espagnol.
2. Combats.

La conduite des Generaux francois dans la guerre d'Espagne se montre très souvent sans force et presque toujours sans unité. Très probable que Bonaparte les a remplacé par d'autres qui selon des ordres distinctes commenceront des operations. Sans doute celle contre Portugal devoit etre une des premieres : dieu veuille que les anglois ne le quitte sans se battre, ou après avoir gagné une bataille : ce que je crains beaucoup plus que qu'ils perderont une action.

Depuis la prise du fort de Matagorda n'a aucune action militaire eu lieu dans les environs de Cadix. Quelques engagements des avantpostes ne meritent pas d'en parler : les espagnols sont encore dans la possession du même terrein qu'il avoit au commencement. Nous avons chaque jours quelques coups de canon, ou même une sorte de cannonade de part et d'autre, qui sont presque sans faire le moindre domage et ne paroissent que servir pour ne pas oublier qu'il y a deux armées opposées. Cet inactivité qui regne apresent ici et dans plusieurs partis du royaume, surtout en Valencia y Murcia, du côté des espagnols est très malheureuse et une preuve de ce manque d'ensemble dans les grandes demarches.

Mr. de Grolmann Vous remercie, Monsieur, pour la lettre que Vous avez bien voulu lui envoyer, et qui ainsi que la lettre de l'Abbé Picard[1] pour moi, nous a ete justement remis. Je tacherai surement de m'informer le plus tôt possible de recevoir des renseignements sur le sort du frere de l'Abbée Picard et le lui ecrirai alors.

Si Vous voulez me faire l'honneur, Monsieur, de m'ecrire et me donner de Vos nouvelles, ou si peutetre quelqu'un devoit s'informer chez Vous de mon adresse : je prie d'envoyer les lettres à Cadix, en ajoutant chez Mrs. Gordon Show & Comp., par les quels je les recevrai toujours, soit en me trouvant à l'isle de Leon, ou même en partant pour quelque part d'Espagne.

1. L'abbé Piccard, gouverneur du fils cadet du baron d'Armfeld.

Mr. de Grolmann et le Comte Dohna Vous renouvellent avec moi, Monsieur, nos remerciments pour la bonté avec la quelle Vous Vous etes interessé à nous et Vous prient de leur garder un bon souvenir.

Moi je profite de la permission que Vous m'avez donné de Vous ajouter une lettre, et j'ose Vous prier de faire passer la ci-jointe à Mr. Erns, N. 4 Church Row, Fenchurch, London.

Je profite de cette occasion, Monsieur, de vous renouveler l'assurance du plus parfait estime avec lequel j'ai l'honneur d'etre

Monsieur

Votre très humble et très obeissant

Serviteur L. Bar. Lutzow.

Cadix, le 8 de juin 1810.

II

Monsieur!

Je vous rends bien grace, Monsieur, de la lettre que Vous avez bien voulu m'envoyez, accompagnée de quelques mots sur Votre santé et Vos occupations litteraires du moment, sous le 7 du mois passé. Dans les derniers jours du Juin j'ai reçu une lettre de ma famille, qui, vu que j'y ai trouvé Votre nom, probablement m'est venu egalement de Votre bonté. Entre ces deux lettres sont arrivé pour moi d'Angleterre à Cadix, deux autres lettres à l'adresse de Mrs. Show, l'une au commencement et l'autre à la fin du Juillet qui malheureusement ont été perdu par la poste entre Cadix et l'isle de Leon. L'un d'eux avoit probablement passé par Vos mains, parceque Mr. Show ma dit qu'il etoit delivré par Mr. Perceval[1]. J'ai l'honneur de Vous en avertir, pour le cas que peutêtre Vous m'y aviez parlé d'une ou de l'autre chose interessante.

L'edition qui se fait des ses[2] ouvrages qui caracterise l'etat de la France et l'efet que produit la politique suivi par son tiran doit naturellement interessé les espagnols, et le fera

1. Le ministre anglais.

2. *Lapsus calami:* il faut certainement lire *vos*.

surement quoique vraisemblablement pas autant qu'il devoit. J'ai fait passé le prospectus à des libraires de Cadix, qui m'ont dit qu'ils ecriroient à Londres pour en recevoir des exemplaires, et apresent une personne de ma connaissance l'a traduit en espagnol, et il sera mis dans les feuilles publique; dans cette traduction ont été nommés encore les titres de Vos derniers ouvrages en general.

Je reprends le file de ma derniere lettre; et je Vous parlerai des evenements plus interessants qui se sont presenté depuis elle. Quoiqu'ils Vous ont deja connu de leur existence, je crois qu'il ne Vous sera pas desagreable de les entendre avec les points de vue qu'ils me paraissent de devoir etre regardé.

Pour ce qui touche l'etat des armées : ce ne sont que dans les environs de Ciudad Rodrigo et en Catalogne que nous avons eu des actions. Après la Batalle de Talavera le Marechal Soult fut nommé, a la place du Marechal Jourdan, Mayor General de José, et se trouvoit par cela à la tête des operations en Espagne. Il a gardé cette direction jusqu'au printemps de cette année. Apresent il y a trois et même quatre Generaux en Chef francois qui commandent dans les diferentes parties d'Espagne et qui recoivent ses[1] ordres directe de Paris. Dans les parties du nord-ouest le Marechal Massena commande le 2e, le 6e et le 8e Corps. Dans le Sud le Marechal Soult comande le 1er le 4e et le 5e Corps. General Suchet commande en Aragogne le 3e et le Marechal Macdonald en Catalogne le 7e Corps.

Dans toute la guerre en Espagne le manque d'unité dans les operations, l'absence du grand General s'est documenté très ouvertement, a fait voir ce qui est surtout à craindre dans les armées francoises. Des intrigues, manque de force de volonté, et d'esprit d'entreprise se demontre dans la conduite des Generaux francois et a favorisé les espagnols. L'absence de Napoleon, retenu par l'hymen ou parcequ'il voit que des jours brillants ne lui conquierent pas l'Espagne, fait continuer

1. Leurs.

cet avantage, et la division du Commandement l'augmenteront encore.

Pendant l'année passée l'Armée francoise n'a reçue que très peu de renforcements. Depuis la paix de Vienne seulement l'Armée dans le nord ouest a ete considerablement renforzée, les armées en Catalogne et Aragone en ont recu quelquesuns, et les Armées du Sud aucun. Cela nous indique deja qu'il destine l'Armée du Sud à la defensive et que l'objet de sa campagne est surtout dirigé sur le ouest, sur l'armée de Massena.

Des trouppes qui ont combatit en Alemagne à l'exception de quelques regiments isolés, ce n'est que le 8e Corps de Junot qui a repasé le Rhin et est entré en Espagne; les autres renforcements consistent plutôt dans des conscrits nouvellement formés comme 3eme ou quatrieme Bataillons des Regiments. Tous ces renforcements paraissent ne pas passér[1] 40.000 hommes, ainsi que très probablement inclusivement eux toute la force des francois en Espagne ne surpasse pas le 150.000 hommes.

Il paroit que ce ne sont pas seulement les vues politique qui fixent les trouppes de l'Empereur en Allemagne et vers le nord, mais que les depenses qu'ils lui causent dans ce pays, aulieu que l'Allemagne les paye, est une cause egalement essentiel que Napoleon n'y envoye et n'y peut envoyer d'avantage.

Sur ce point des lettres, interceptés à deux lieux de Madrid, qui etoient dirigé par le Duc de Santa Fé, Ambassadeur de José à Paris, à ce Roi et à ses Ministres, qui ont été publiée il y a quelques jours par le gouvernement, nous fournissent des faits interessants. Le Duc fut envoyé par José pour faire des representations à l'empereur sur l'incorperation des provinces au delà de l'Ebro. Il y a des mois qu'il est a Paris sans qu'on a voulu lui parlé d'affaires. Enfin on lui a parlé d'affaires, mais pas de ceux pour les quels il est envoyé, mais pour

1. Dépasser.

marquer de mécontement avec la conduite de José, surtout dans ce qui regarde le point de l'argent. La France pretend selon les mots du Duc de Cadore même, que l'Espagne lui a couté 200 millons livres et 400.000 hommes. On voit que d'après des arrangements prises la France y envoye aujourd'hui 2 millons livres chaque mois, et que Napoleon proteste de pouvoir y envoyer d'avantage, ou, que selon les propres expressions de l'empereur : « a l'imposible personne n'est tenu ».

Ces faits quoique, surtout pour ce qui regarde les 400.000 hommes, en parti exageré, sont aussi interessant relativement aux finances de Bonaparte que sur la sorte de guerre qu'il se voit surement, malgré lui, forcé a conduire en Espagne.

Si Bonaparte s'etoit trouvé a la tête de l'armée francoise, elle seroit très propablement à Cadix. Marechal Victor se trouvoit, après avoir passés la Sierra Morena, à quelques journées de Marche plus proche à cette ville que le Duc d'Albuquerque ; s'il avoit voulu oser la joindre avant le Duc il l'auroit pu ; il ne le hasardoit pas : ce n'est que l'entreprenant qui peut esperer d'etre favorisé dans la guerre.

Si ensuite Victor avoit fait des entreprises contre l'isle de Leon, très probablement qu'elles auroient reussi. Aujourd'hui la prise de Cadix coutera une Armée aux français : il se demande quand ils l'auroient a y sacrifier. Aujourd'hui chaque tentative leur est impossible : le Corps de Victor qui nous est opposé, et qui nous bloque, parceque nous nous laissons bloquer de lui, n'a pas plus de force que de 12 a 15.000 hommes, presque la moitie de ce que nous possedons reunis à l'isle.

Le Corps du Duc de Trevise se trouve en général à Seville, couvrant la communication de Victor avec l'interieur du pais ; ces divisions sont en partis à droite et a la gauche du Guadalquivir, contre les trouppes de Balasteros, qui fait parti de Romana, et separé dans la province pour la tenir à la bride.

Le Corps de Sebastiani est à Grenade, observant Murcie, les côtes et les montagnards. Pour soutenir ces derniers nous

avons eu au milieu de Juin une expedition sous le Commandement du Général Lacy dans les Montagnes de Ronda. Sans avoir eu de pertes considerables l'expedition n'a point efecté[1] de resultats : peutêtre n'auroit-on pas dû envoyer des trouppes reguliers, [mais] une Division formée dans ces contrées. Il paroit que General Lacy, un General de beaucoup de bonnes qualités, a laisser echapper le moment decisiv, et qu'ensuite il fut hors d'etat de tenir tête a l'ennemi qui fut detaché de toute côte contre lui, parcequ'il ne fut pas occupé ailleurs.

La perte de Lerida et Mequinenza est très desavantageuse pour l'etat des choses dans l'est de la peninsule.

General Suchet est devant Tortosa. Les evenements heureux en Catalogne aux commencement d'Avril, les affaires de Villafranca et Esperguerra ont presque jusqu' apresent interdit aux Francois de s'etendre en Catalogne : Barcelone a été de nouveau bloqué : mais selon les derniers notices, Macdonald amenant des renforts c'est poussé jusqu'à cette forteresse, et bien probablement qu'il est aujourd'hui devant Taragona et joint avec Suchet.

L'armée de Massena opere avec grande précaution. Il a assiégé Astorga et Ciudad Rodrigo, avant de s'aprocher sur son objet principal. Je crois que peutêtre il n'auroit pas eu besoin d'autant.

Les armées angloises, toujours très braves les jours de Bataille, sont très penible[2] : mais les maximes politique-militaires du gouvernement et des generaux font que ses operations ne sont pas beaucoup à craindre. Je ne crains pas que les anglois soyent battu, mais je crains qu'ils ne s'embarquent sans avoir battu, ou qu'ils s'embarquent après une Bataille gagnée.

La conduite des anglois dans cette année est militairement et même politiquement pas à defendre. La constitution d'Angleterre, la situation de ce pais qui proprement ne combat pour sa defense, mais pour sa plus grande prosperité, et le

1. Obtenu.
2. Difficile à traiter.

manque d'homme de genie qui guide et reuni les esprits, expliquent cette conduite.

Manque de force et manque de genie et d'esprit d'entreprise à la tête des francois leur a fait executer jusqu' apresent une campagne sans grande activité et evenements.

Mais les espagnols que leurs ayent ils opposé ? — Le peuple une resistance continuelle, constance et attachement a sa cause. Mais le gouvernement qui devoit tirer le profit convenable de ces dispositions, qui devoit les diriger et les guider : il n'a rien fait. Il y a sans doute des dispositions superbes dans le caracter de cette nation espagnols : mais elle est extremement degeneré. Ce n'est pas un moment d'action qui peut changer subitement cette degénération[1]; ce n'est qu'un bouleversement entier, ce n'est qu'une guerre de durée qui lui peut procurer une muréte[2] dans le plus court espace de tems. C'est la continuation, la durée de la guerre que aujourd'hui je souhaite le plus à ce pais. Pour la durée je ne crains rien moins que ce que les ressources pour continuer la guerre manqueront un jour. Le gouvernement actuel est sans doute mieux que celui d'auparavant : il est composé de honètes, mais de gens sans talents.

Le manque d'unité dans les demarches de diferentes provinces de l'Espagne a été pendant toute la guerre un trait caracteristique et très influant dans le cours des evenements. Chaque province avoit formé sa révolution pour soi, c'etait declaré contre les ennemis et les avoit repousé, ou causé par ses demarches que l'ennemis se retira. Dans chacune c'était formé une Junta central, qui ne voudroit obeir à aucune des autres provinces. Des ambitieux et des gens qui avoient le sentiment d'avoir fait ou au moins d'avoir voulu faire resistence se trouverent dans cettes Juntas. Le gout, le desir de gouverner se demontra partout. Si la Capitale eut donné le signal, peutêtre que ses chefs auroient été reconnus pour ceux dé la monarchie : mais les chefs des provinces voudroient

1. Dégénérescence.
2. Maturité.

plutôt une conföderation des provinces qu'une obeissance à quelque autorité. Ce sont ces querelles, ces intrigues de personalite contre lesquels la Junta supreme central a eu à lutter dans l'interieur, qui ont causé leur mauvaise composition et le peu de force exécutive qu'elle a pu exercé. La composition en elle est mieux aujourd'hui mais le manque d'obeissance et d'unite dans les provinces continue encore.

L'argent tiré d'Amerique qui entroit dans le pouvoir de la Junte Supreme fut le unique lieu qui conduisoit encore les provinces à l'obeissance. Pour l'administration de ces fonds la regence, en s'instituant, a comis une faute de la quelle elle a lieu à se repentir aujourd'hui très fortement. Toute Espagne s'etoit plaint de la mauvaise administration des finances au tems de la Junta supreme, et on leur avoit fait la dessus des imputations les plus graves. La Regence prit alors la resolution de ne pas administrer le tresor elle même, mais de le mettre sur la surveillence d'une authorité qui n'etoit pas dependante d'elle, mais qui le fut de l'opinion publique, et manque[1] d'autre authorité de ce genre l'administration fut confié à la Junta de la ville de Cadix.

Par cette demarche, très bonne en elle même, mais pas convenable pour les circonstances actuel, la Regence a laissé echappé de sa main le seul pouvoir reel qu'elle avoit. La Junte de Cadix sent bien le pouvoir qu'elle en a reçue et a pris une influence très grande dans le gouvernement des provinces en général, qu'elle exerce d'autant plus fort qu'elle se prevaut de la masse du peuple à Cadix et fait craindre des scènes egaux a ceux qui y etoient quelques fois pendant le cours de la revolution. Cette influence elle a surtout manifesté dans une circumstance assez singulier, que je Vous veux raconter, Monsieur, parceque le sujet Vous interesse peutetre particulierement.

Au milieu de Juin parut imprimé dans l'imprimerie royal un decret de la regence, qui declaroit le commerce des colonies

1. Faute.

ameriques libre pour chaque espagnol, ainsi que pour les etrangers. Cadix, ville priviligée de ce commerce en fut frappée, la Junta se rassemble, envoye une deputation sur ce sujet à la regence; elle se presente à la regence, et celleci declare que ce soit un decret qu'elle n'avoit pas donnée, qu'elle n'avoit pas voulu donner, et de l'impression du quel elle n'avoit pas la moindre connaissance. Ils paraissent des publications qui declarent nulle ce decret; on nomme une commission pour rechercher cette affaire : il se trouve qu'on avoit fait mettre à son insue à Saavedra, membre de la Regence, le imprimatur, et le Ministre des Finances, ainsi que les premiers Comis des Bureaux du département des Indes furent arretés dans le cours de la recherche.

Les mouvements dans la Province de Carracas n'ont pas peu allarmés les esprits : on tache d'en dissiper les notices, ceux qui les gazettes angloises nous en donnent sont les plus circonstantiées que le public en possede.

L'arrivée du Duc d'Orleans a egalement interessé au moins quelquetems aux esprits. En général le peuple a fait peu de cas de lui, on voit en lui le francois et le petit egalité, et moins le Bourbon et le parent du Roi. On pretende qu'il est arrivé à l'insue des Anglois et même contre leur volonté. De prendre un Commandement en Espagne c'est le but qu'il a exprimé ouvertement pour son arrivée. Quoique deja deux mois ici, on n'entende rien de son placement, et il parait rester ici attendre les Cortes, se flattant peutetre de jouer une rôle par eux.

Ces Cortes longtems promis, enfin dans un mois la reunion doit s'efectuer. Il paroit que la Regence a tardé de les joindre et que le bruit qui couroit un jour sur le mariage de Ferdinand VII avec une Princesse Napoleonne, la Jonction des Cortes par José à Seville et la conduite de la Junta de Cadix a causé enfin leur ouverture.

L'opinion publique est contraire a la Regence actuelle et il est très vraisemblable qu'elle ne se conservera pas et qu'un autre gouvernement le remplacera. Les scènes des Cortes

seront sans doute très interessant, ils nous donneront un portrait du vrai etat de la nation. Chose que je crains, c'est que les Cortes, guidés par ce malheureux desir de commander eux[1], ne chercheront a joindre en eux le pouvoir exécutif, au lieu de le concentrer et se conserver le pouvoir legislatif et controlleur.

Jusqu'alors tous les authorites etablis en Espagne ont été aveuglé par cette manie de commandé. La nation hautaine ne regarde personne audessus de lui, elle critique chaque superieur et est persuadé de pouvoir mieux agir que lui : cette disposition est la cause que tous les gouvernements qui s'etablissent ne se conservent pas même aussi longtems et aussi bien dans l'opinion que proprement ils le meritent. Ce ne sera que Militaire[2] qui agisse avec eclat et ferme ainsi les bouches, qui dans un moment tel que celui pourra reunir les bouches[3]. Mais pour agir militairement avec succès ils fallait detruire les abus sans nombre dans le militaire et dans le departement de la guerre. Plusieurs ont essayé ce chemin, mais ces efforts, qui ne plaisent pas à la multitude contre laquelle ils sont dirigés, et leurs ont coutés ces employs.

Ainsi s'accumulent les dificultés pour quiconque y tache d'agir; et bien probablement demandera-t-il beaucoup de tems jusqu'à ce chaos se remete en elle même. La force de volonté dans le peuple, l'aversion contre les francois qui s'augmente de jour en jour avec la pauvreté et les combats journalier est ce qui y donne l'unité et la direction. Manque des ressources aux[4] francois fera bien probablement continuer longtems encore cette guerre, en y laissant une sorte d'equilibre.

L'Amiral Keats[5] commande depuis quelques semaines la

1. Eux-mêmes.
2. L'armée.
3. Les suffrages.
4. Du côté des Français.
5. Sir Richard Goodwin Keats, 1757-1834; envoye à Cadix en 1810 pour y commander la flotte anglaise; nommé vice-amiral le 1er août 1811, il quitta Cadix quelques jours après.

flotte dans le harbour, au lieu de L'Amiral Pickonow (?), du quel relativement à son indolence et inactivité on etoit très mecontent. Keats a demontré des desirs d'activité. Ils se trouverent pris de 12 vaisseaux de ligne espagnols et une quantité de fregattes dans le harbour; tous furent en assez mauvais état, pas pourvu du necessaire, ni en tacelage[1] ni en matelot. Keats a declaré, ayant envoyé de son gouvernement[2] pour agir et entreprendre, il ne le pourroit pas, car ces vaisseaux s'y trouverent, en tems d'hiver, forcé par des tempetes de chercher la mere, ils y risqueroient, et a causé ainsi et enfin que tous ces vaisseaux espagnols, à l'exception des necessaires pour les transports, ont quitté le harbour et sont allés à la Havane et à Mahon, points où des Departements de marine se doivent former. On a amené des batiments plats d'Angleterre pour operer avec eux aux cotes et les employer dans le harbour pendant le tems des tempêtes.

Le gouvernement se trouve en ce moment en embarras d'argent : la Junta supreme avoit fait un arrangement au Mexique sur je crois 12 Mille : lequels vü le changement du gouvernement ne sont pas arrivé au tems fixé. L'opinion générale est aussi ici que le gouvernement d'Espagne a tiré soit en argent comptant, soit en effet pendant les années de la guerre 60 Millions de piastres forts; excepté ce qu'elle a tire indirectement par les droits sur le commerce des individus. — Le prospectus de l'offend (?) à Bonaparte n'a point encore paru imprimé, sans cela je Vous l'aujouterois ici. — General Blake est parti depuis le milieu de Juillet, reprendre le commandement de l'armée en Murcie. General Lapeña commande aprésent les trouppes ici.

Je profite de Votre permission, Monsieur, et j'y joins deux lettres, l'un pour Mr. de Scharnhorst, l'autre pour Mr. Erns, les quelles je Vous prieerai de bien vouloir expedier selon leur adresse. — Mr. de Grolmann et le Comte Dohna me

1. « Takelage », gréement.
2. Ayant été envoyé par son gouvernement.

prient de Vous faire, Monsieur, de ses compliments, et moi je Vous prie d'être persuadé de la consideration la plus distinguée, après la quelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre tres humble et très obeissant Serviteur

Baron de Lutzow.

Ax. Isla de Leon le 20 d'Août 1810.

III

Monsieur!

C'est a grande distance du lieu duquel Vous avez reçu, Monsieur, ma dernière lettre, que Vous recevez ma presente. Que l'homme est le jouet du sort! — Je suppose, Monsieur, que Vous avez soupconné deja ce qui m'est arrivé. Vous avez sçu, si ma derniere lettre Vous est parvenue, que j'ai fait parti de la garnison de Valence. Il etoit donc facile a deviner que j'eus eu le même malheur que le reste. Et en verité j'ai été fait prisonnier par la malheureuse capitulation qui a mis cette forteresse entre les mains des francois. Je devois etre echangé; l'echage ne s'est point verifié[1] et j'ai été conduit en France, à Autun dans l'ancienne Bourgogne. J'etois résolu dès le premier moment de ma captivité de m'en delivrer, je n'ai pu l'executer en route, mais j'ai eu le bonheur de l'executer du depôt d'Autun.

A quarante lieux de la Suisse je me suis dirigé à ce pays; j'ai pu me pourvoir là avec des passeports avec les quels j'ai pu tranquillement continuer mon voyage pour l'Allemagne. La guerre dans le nord etoit alors a eclater[2]: cette grande et interessante crisis[3] pour l'Europe entier.

J'avois résolu avant ma captivité de quitter le service d'Espagne, lors de la rupture dans le nord, pour être plus près à ma patrie et pour pouvoir servir à tout ce qui y peut

1. Effectué.
2. Sur le point d'éclater.
3. Crise.

influer. La singularité de mon sort m'a jetté par un autre chemin que je m'etois attendu dans ces contrées. Je n'ai pu me resoudre de m'eloigner du theatre dans le nord ; je m'y suis au contraire dirigé.

On doit trouver en Espagne cette resolution très naturel, et on doit être d'accord que je ne fais pas le chemin inutile d'y retourner pour demander mon congé et pour perdre d'ailleurs du tems. Dans ces vues j'ai demandé d'ici ma congé du service d'Espagne, et je m'ai fait placer dans l'Armée Russe où on m'a fait Capitaine de l'Etat major dans la premiere Armée de l'Ouest, commandé par le Général Barclay de Tolli. J'ai demandé ce congé et j'ose m'adresser à Votre bonté, Monsieur, et Vous prier de faire parvenir la lettre, dans la quelle je le demande, entre les mains du Ministre d'Espagne à Londres.

Vous ne Vous etonnerez pas de cette liberté, Vous savez Vous-même que Vous m'avez gâté par Votre complaisence. Vous jugez, Monsieur, qu'il m'est très important de recevoir avec sureté la reponse. Il me seroit très agreable si Vous vouliez avoir la bonté de Vous faire remettre cette reponse par le Ministre, et j'ai même osé deja indiquer au Ministre ce moyen pour me la faire avoir. De Vous je pourrois la recouvrir, si Vous voudriez avoir la complaisance de la faire remettre sur l'adresse du Major Général Baron Dörnberg, dans la maison du Comte Munster à Londre, où peutêtre de me la faire avoir par Mr. le General Armfeldt, le quel je crois Vous l'avoir oui dire, lié avec Vous.

J'aimerois me pouvoir entretenir avec Vous sur l'etat des choses, tel qu'il se me presente ici, mais la delicatesse me force à n'y entrer dans aucun detail. Mais je peux Vous repeter ce que d'autres voix Vous auront deja dit que c'est une Superbe Armée qui se trouve en campagne, et qu'on a fait des grandes préparations pour le recomplettement. On est persuadé que la guerre ne se determinera pas politiquement. On tache d'eviter de grandes accions. On entraine l'ennemi à des grandes distances de ses resources, où la disette des

vivres, le clima, lui doivent incommoder infiniment, et où il aura à faire avec les forces d'un empire, tandis qu'il s'attendoit sur le choque d'un jour.

C'est au milieu des troubles d'un quartier général que je Vous ecris ces lignes, Vous pardonnerez donc que je les abrege. — Mais je ne peux les finir sans vous parler encore du frere de Mr. l'Abbé Piccard, le Gouverneur du jeune Armfeld. Mr. l'Abbé m'avoit donné une lettre pour son frere, que je n'ai pu trouver que au moment de me voir en Valence. Colonel du Regiment d'Alcantara, il a servi avec beaucoup de distinction, mais il a eu le même malheur que moi, et se trouve prisonnier de guerre à Baume, Departement de la Côte d'or. Je lui ai promis de tacher d'en informer Mr. son frere, du quel il souhait dans sa presente situation de tirer de l'argent. Si Vous êtes informé de son sejour Vous m'obligerez infiniment de l'en avertir. — Je renouvelle l'assurance de la plus parfaite consideration avec la quelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et très obeissant Serviteur
le Baron de Lutzow.

Witepsk le 24/12 de juillet 1812.

J'ai été informé que le Comte de Fernan Nuñez est apresent Ministre d'Espagne à Londres. Si ce n'est pas, je Vous prie de donner la lettre à son adresse, a qui occupe cette place en Angleterre.

UN PETIT-FILS DE MONTESQUIEU

SOLDAT DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1])

Le 23 novembre 1749, en l'église paroissiale, métropolitaine et primatiale de la Majestat Saint-André de Bordeaux, l'auteur de *L'Esprit des Lois* tenait sur les fonts baptismaux un petit-fils né la veille et auquel il déclara donner les prénoms de Charles-Louis.

Confié aux soins d'un précepteur émérite, François de Paule Latapie, l'enfant fut élevé dans sa famille, au château de La Brède et à Bordeaux.

La sollicitude de l'illustre aïeul veilla sur ses jeunes années. C'est pour son petit-fils, en effet, et « devant son berceau » que l'auteur des *Lettres Persanes* écrivit ces lignes : « J'avais pensé à vous donner des préceptes de morale ; mais, si vous ne l'avez pas dans le cœur, vous ne la trouverez pas dans les livres. Ce n'est point notre esprit, c'est notre âme qui nous conduit. Ayez des richesses, des emplois, de l'esprit, du savoir, de la piété, des agréments, des lumières ; si vous n'avez pas de sentiments élevés, vous ne serez jamais qu'un homme commun. Sachez aussi que rien n'approche plus des

1. M. Raymond Céleste, dans un travail paru en 1902 (Bordeaux, G. Gounouilhou, in-8°), sous le titre : *Un petit-fils de Montesquieu en Amérique*, a donné une bonne biographie du personnage qui nous occupe ; cependant, les documents dont nous nous servons lui sont restés étrangers. Ils sont conservés aux Archives de l'Aube, sous les cotes E. 987-988 (Papiers de la famille de Saint-Chamans, propriétaire de la terre de Villenauxe, Aube).

sentiments bas que l'orgueil et que rien n'est plus près des sentiments élevés que la modestie... »

Que ne pouvons-nous citer ici en entier cette magnifique page[1] qui fait partie des *Pensées inédites* de Montesquieu et que son petit-fils, devenu homme, semble n'avoir jamais oubliée.

Le jour vint de songer à l'établissement de Charles-Louis.

Aussi loin qu'ils pussent remonter dans le passé de leur race, les Secondat de Montesquieu voyaient leurs ancêtres ceints de l'épée. En consultant son arbre généalogique, en fouillant le chartrier de La Brède, Charles-Louis constata qu'il était d'une lignée de soldats. Son aïeul n'avait rompu avec la tradition militaire des Secondat que pour écrire dans la solitude du manoir *L'Esprit des Lois*, les *Lettres Persanes*, les *Considérations*. En définitive, lui aussi avait été soldat, soldat du droit, et ses œuvres, en somme, étaient encore de fort beaux coups d'épée férus dans les abus de l'Ancien Régime.

Son fils, par exemple, avait entendu n'être qu'un gentilhomme campagnard, aimant ses terres, attaché au terroir gascon, exploitant avec intelligence le vignoble de La Brède, le clos de Moussan, les coteaux de Médoc et consacrant les loisirs que lui laissait l'agriculture à des études scientifiques et littéraires.

Charles-Louis de Secondat de Montesquieu ne devait être ni philosophe ni vigneron. Il voulut être soldat, comme tous ceux de son sang; aussi, ne ramassa-t-il point la plume tombée des mains de son illustre aïeul, aussi dédaigna-t-il les chais dont se glorifiait son père et reprit-il l'épée des ancêtres.

D'abord sous-lieutenant, le 1er juin 1772, au régiment de cavalerie Royal-Champagne, successivement en garnison à Metz, à Lille, à Neufchâteau, il prit rang de capitaine, le 21 avril 1777, au régiment Dauphin-Cavalerie qu'il rejoignit à Brest. Le 29 avril 1779, il passait, avec le même grade, au régiment de Royal-Piémont-Cavalerie[2].

1. Citée par M. R. Céleste, *ouvr. cit.*, p. 6-7.
2. Céleste, *ouvr. cit.*, p. 10-12; et Arch. de l'Aube (E. 987, liasse).

Retiré ensuite dans sa famille, à Bordeaux, il y vécut quelque temps, aidant son père dans l'exploitation de ses vastes domaines, rongeant son frein, las, comme tant d'autres, de l'inaction à laquelle les gens d'épée furent réduits à l'époque et qui devait pousser tant de Français à voler au secours de l'Amérique, pour la joie de férir, au service d'une sainte cause, de grands coups et de vivre la vie d'aventures dans un pays inconnu.

Une lettre que, de Bordeaux, Charles-Louis de Secondat écrivit le 20 novembre 1777 à l'un de ses meilleurs amis, le vicomte Amand de Saint-Chamans, baron de Rébénac[1], seigneur de Villenauxe[2] et autres lieux, peint bien son état d'esprit :

Il semble que l'engourdissement s'empare de moi, lorsque je respire l'air épais de Bordeaux. Toujours affairé, sans rien faire, j'y passe six mois, partie à m'ennuyer, partie à m'impatienter et partie à me divertir ; voilà la vie humaine.

Comme vous vous intéressez à moi, vous apprendrez avec plaisir que le Roi ayant jugé à propos de faire ériger des statues aux hommes qui ont fait le plus d'honneur à la France, celle de mon grand-père, celle du chancelier Daguesseau, celle du Grand Corneille et celle de Bossuet vont être confiées au ciseau des plus habiles sculpteurs. Elles serviront de pendant à celles d'Henri Quatre, de Sully, de Descartes et du chancelier de L'Hôpital. Je vous avoue, mon cher Saint-Chamans, que cet hommage rendu à la mémoire de mon grand-père m'a flatté infiniment. M. D'Angiviller[3] a écrit à mon père la lettre la plus flatteuse et j'ai joui d'un plaisir que je ne connaissais pas encore, car, enfin, ce monument n'ajoute rien à la gloire d'un philosophe dont les accents respirent l'humanité et la bienfaisance ; il n'est donc flatteur que pour ses descendants. Adieu, mon bon ami, vous partagerez sûrement la joie qui me transporte et vous viendrez l'augmenter par votre présence, le plus tôt que vous pourrez. Adieu, je vous aime de tout mon cœur.

1. Rébénac : arrondissement d'Oloron, Basses-Pyrénées.
2. Villenauxe : chef-lieu de canton, arrondissement de Nogent-sur-Seine, Aube.
3. Directeur général des bâtiments, jardins et manufactures du Roi, vice-protecteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Au dos : A monsieur, monsieur le vicomte de Saint-Chamans-Rébénac, capitaine au régiment de Royal-Champagne-Cavalerie, à Agen[1].

*
* *

La question de l'Indépendance de l'Amérique, cependant, passionnait tous les esprits. En France, pays des sympathies généreuses et désintéressées, cette cause sacrée avait trouvé de chauds partisans. Le marquis de La Fayette, le duc de Lauzun, les marquis de Coigny, de Talleyrand-Périgord, de Vaudreuil, les comtes de Noailles, de Ségur, de Vioménil, etc., offrirent leurs épées aux *insurgents*. Cédant enfin à la pression de l'opinion publique, Louis XVI, après de longues hésitations, conclut avec l'Amérique un traité d'alliance, le 6 février 1778. En conséquence, le comte d'Estaing quittait peu après Toulon avec une escadre de douze vaisseaux et de quatre frégates, faisant voile pour le nouveau continent (13 avril). Deux ans après, Louis XVI rassemblait à Brest, à destination de l'Amérique, sept vaisseaux, des transports, environ 5.000 hommes d'élite et une brillante noblesse sous les ordres du comte de Rochambeau (1780).

Charles-Louis de Secondat de Montesquieu devait faire partie de l'expédition, en qualité d'aide de camp du marquis de Chastellux. Dès le 29 mars 1780, il était à Brest, attendant l'embarquement. De cette ville, il écrivait à Saint-Chamans :

Brest, le 29 mars 1780.

Je voulois, mon cher Saint-Chamans, vous mander des nouvelles; mais, j'ai eu beau faire, je n'ai pu en apprendre aucune. Je crois que nous ne partirons pas avant le 15, malgré le désir qu'ont nos généraux de partir le plus tôt possible. On attend de Bordeaux des vaisseaux de transport qui n'arrivent pas et qui ne peuvent même arriver qu'au milieu du mois prochain. Je connais mes chers com-

1. Inédite, cette lettre est conservée comme les suivantes aux Archives de l'Aube, dans les papiers concernant la seigneurie de Villenauxe (Série E. nos 987-988, liasses.)

patriotes; ils auront sûrement fait leur possible pour ne point fréter de vaisseau au roi. Ils sont, à cet égard, d'une méfiance extrême. Ainsi, je crains bien qu'ils ne nous retardent. J'habite un pays à trois siècles au moins du reste du royaume; je n'aurais jamais cru qu'il existât en France une ville aussi sauvage. Je commence à m'y accoutumer, mais, les premières vingt-quatre heures m'ont paru dures. Adieu, mon bon ami, le courrier part. J'avois attendu au dernier moment pour écrire ma seconde lettre. Il faut que je la finisse, bon gré mal gré. Charles de Lameth[1] se porte fort bien. C'est un charmant jeune homme. Nous avons dit bien des folies pendant la route. Adieu, mille amitiés à Théodore[2] et à Alexandre[3].

Mes adorations à Mme de Jumilhac.

Au dos : A Monsieur, Monsieur le marquis de Saint-Chamans, en son hôtel, rue des Vieilles Thuilleries, à Paris.

*
* *

Brest, le 2 avril 1780.

Nous partons dans huit jours, si les vents nous le permettent, mon cher Saint-Chamans. Tout sera prêt alors. J'ai reçu des nouvelles de mes parents : ils ont bien pris la chose. Latapie me mande qu'ils ont parfaitement pris leur parti. Cela me fait grand plaisir. Ainsi, mon bon ami, voilà une épine hors de mon cœur. J'ai vu Brest le mieux que j'ai pu, depuis huit jours. Se peut-il que le centre de notre puissance maritime manque des bâtiments nécessaires pour loger les matelots qui arrivent d'un long voyage et ceux qui se disposent à s'embarquer? Se peut-il que ces malheureux soient entassés dans des cabarets et chez des femmes de mauvaise vie et que l'on les dispose de cette manière à faire de longs et pénibles voyages? Le port m'a paru très beau. Il me semble, cependant, qu'il n'est fait que de pièces de rapport et que l'on n'a pas formé un grand plan avant que de le commencer. Brest, à ce qu'on m'a dit, renferme ordinairement 35.000 habitants. Ce nombre, en temps d'armement, est porté à 55.000. L'année dernière, il a été, dit-on, porté à 90.000. Les rues sont d'une malpropreté dégoûtante. Je suis con-

1. Charles-Malo-François, comte de Lameth (1757-1832).
2. Théodore, comte de Lameth (1756-1854), frère du précédent.
3. Alexandre-Théodore-Victor, comte de Lameth (1760-1829), frère des précédents.

vaincu que c'est faute de soins et non par un vice local que Brest est mal sain. Il est mort 9.000 matelots à la fin de la campagne dernière : quelle prodigieuse consommation d'une espèce si rare et si précieuse ! On remédieroit, je crois, à cet abus, si l'on bâtissoit de belles et vastes casernes, tant pour les matelots partants que pour ceux qui arrivent et si l'on avait soin d'entretenir une discipline exacte parmi eux. C'est la misère, la malpropreté et la débauche, suites ordinaires de l'indiscipline, qui font perdre au Roi et à l'État une aussi grande quantité d'hommes. Donnez-moi, je vous prie, de vos nouvelles, mon bon ami. Parlez quelquefois de moi à Mme de Jumilhac. J'ai pour elle le respect et l'attachement le plus vrai et le plus sincère. Elle est si aimable ! Donnez-moi aussi des nouvelles de Mme d'Harville ; elle est donc à la campagne ? Puisse-t-elle y être aussi contente et aussi heureuse que je le désire. Adieu, mon bon ami, je vous aime de tout mon cœur.

Charles se porte à merveille. Mille amitiés à Théodore et à Alexandre.

Le départ de l'armée de Rochambeau, retardé par divers contretemps, ne put s'effectuer que le 2 mai 1780. De Montesquieu était à bord du *Duc-de-Bourgogne*, avec l'état-major. « La traversée fut des plus pénibles ; elle dura soixante et onze jours, et, lorsque, le 11 juillet, la flotte arriva dans la rade de Newport, on était sur le point de manquer d'eau et de vivres. Le nombre des hommes malades fut considérable ; l'épreuve dut paraître dure aux jeunes officiers qui s'étaient volontairement engagés dans cette expédition dangereuse. Le camp de l'armée française fut installé hors de la ville de Newport ; on y éleva des baraquements et, pour se prémunir contre une attaque possible, on le mit en état de défense[1]. » De Montesquieu, entre temps, écrivit à Saint-Chamans les lettres suivantes :

J'ignore, mon cher Saint-Chamans, si vous avez reçu une de mes lettres. Je suis certain, par exemple, que dix pages d'une relation assez exacte de mon voyage ont été englouties dans les flots en sortant de Newport. Je vous écrivis à la hâte quelques jours après, par une occasion qui n'était pas trop sûre et c'est du sort de cette lettre

1. Céleste, *ouvr. cit.*, p. 14.

que je suis inquiet. Comme les répétitions pourraient vous ennuyer, je glisserai légèrement sur les événements maritimes; il suffira de vous dire que j'ai vu un abrégé de tout ce qui peut arriver en mer, au naufrage près : Tempête dans le golfe de Gascogne, vaisseaux démâtés, calme, beau tems, baleines, marsouins, etc., évolutions, prises, chasses, combat, le tout en abrégé. Nous avons essuyé pendant quatre jours, aux approches de la terre, des brouillards si épais qu'on ne voyait pas même dans les vaisseaux, à quatre pas devant soi. Le convoi mouilla cependant très heureusement à l'entrée de Rhode Island, le 11 juillet, après 71 jours de traversée. Nous commencions à former nos différents établissements, lorsque la visite des Anglois hâta nos préparatifs; ils parurent à la vue de l'île, le dixième jour de notre arrivée, avec 11 vaisseaux de guerre et plus de 10.000 hommes de débarquement. Nous nous disposâmes à les bien recevoir; dans trois jours, l'île fut hérissée de batteries et l'on pouvoit, dans demie-heure, porter des troupes et du canon sur tous les points de débarquement. L'île ne fut, cependant, malgré toute notre activité, en parfait état de défense que le premier août. Les Anglais, instruits par les *Torris* (?), qui sont ici en très grand nombre, des préparatifs que nous faisions pour les bien recevoir, disparurent après quelques jours de croisière et allèrent faire des vivres à l'île de Marthas Vineyard, à l'est de Rhode Island. Nous eûmes, pendant tout le tems que les Anglois parurent devant l'île, un camp de 4.000 hommes de milices américaines qui se sont retirées dès que la flotte a disparu. J'ai vu plusieurs fois ces milices américaines. Elles sont composées d'hommes grands, bien faits, élancés et plus agiles en général qu'ils ne sont forts. Je les ai vus exercer et ils m'ont paru beaucoup mieux dressés que nos milices de France. Ils ne brilloient ni par la bonté ni par l'élégance de leurs vêtements; ils étoient assez bien armés et paroissaient disposés à faire un bon usage de leurs armes. Nous avons eu pour eux tous les soins et tous les égards possibles, ce qui a paru leur faire grand plaisir. On assure que le général Clinton [1] est brouillé avec Arbuthnot [2] qui vouloit absolument nous attaquer. On dit même qu'Arbuthnot a dépêché un petit bâtiment en Angleterre, pour rendre compte de la conduite du général qu'il désapprouve. Nous ne

1. Sir Henry Clinton, général anglais.
2. Amiral anglais.

pouvons pas encore savoir bien positivement quels étoient les cinq vaisseaux que nous rencontrâmes le 20 juin à la hauteur de la Bermude et auxquels nous tirâmes près de 2.000 coups de canon, avec aussi peu de succès que ceux qu'ils nous rendirent. On croit que ces vaisseaux allaient secourir la Jamaïque. Les nouvelles que nous avons reçues, depuis peu, des Antilles nous feroient croire que l'expédition de M. de Guichen n'a pas eu lieu. Vous savez sans doute, depuis longtems, qu'il s'est battu trois fois contre l'amiral anglais et qu'il a eu un succès marqué dans les trois combats. Voilà bien de vieilles nouvelles, mon bon ami. Mais, je vous mande ce que l'on sait à Newport où il y a très grande apparence que nous hivernerons. Nous ne ferons rien jusques au printems prochain. Nous n'avons jamais eu plus d'un dixième de nos troupes malade. Malgré la longueur de la traversée et malgré la vivacité des travaux pendant les chaleurs qui ont été violentes ici, j'étais à cheval dans le tems et aux heures les plus chaudes et je persiste dans mon sentiment que bien des gens trouvent ridicule, le voici : j'ai toujours soutenu que j'avois éprouvé en Guyenne des chaleurs aussi vives et je crois avoir raison. Je crois que le climat de Rhode Island est fort sain ; les plantes que l'on voit communément en France croissent ici en abondance ; les prairies sont absolument tapissées des mêmes herbes ; les bœufs sont grands et beaux, les chevaux sont excellents. J'en ai cependant déjà crevé un, tant j'ai couru pendant les premiers jours de notre arrivée. J'en ai deux qui me plaisent beaucoup. Je suis devenu sauteur de barrières ; le pays en est rempli ; on ne fait pas cent pas sans rencontrer quelque clôture. Rhode Island est percé de tous sens par plusieurs grandes et belles routes. L'île n'a guère que 7 lieues de long, sur une largeur variée de 4, 3 et 2 lieues. Elle se rétrécit vers le nord ; elle est bordée au sud d'une chaîne de rochers qui la défendent contre la fureur des flots. Ce pays seroit un des plus riches de la nature, sans la sobriété et l'indolence de ses habitans, la plupart mauvais cultivateurs. Toutes les plantes utiles, tous les fruits, tous les légumes y viendroient avec de légers secours. Au lieu de cela, on ne voit que des champs de maïs et quelques champs de pommes de terre. Le bled, abondant dans le continent, est fort rare ici. On a cependant toutes les ressources possibles pour en faire venir de façon ou d'autre. Sans l'arrivée des Français, c'en étoit fait de la liberté de l'Amérique. Le peuple, fatigué d'une longue guerre, alloit courber la tête sous le joug de

l'Angleterre qui est maîtresse de toutes les côtes, depuis la Floride jusques à l'embouchure de la rivière de Hudson, et, depuis Boston jusques à Québec. Ils eussent été maîtres de Rhode Island, si la flotte française fût arrivée dix jours plus tard. New-York est, dans ce moment-ci, le centre des forces anglaises. Clinton l'occupe avec son armée. Washington est campé à six lieues de lui, sur la rive droite de la rivière de Hudson. Il paroît qu'il n'y aura rien d'intéressant à la fin de la campagne. Nous attendons la seconde division pour agir en grand. Si elle rejoignoit de bonne heure, nous pourrions faire des choses décisives l'été prochain. Lameth, Fersen[1] et Damas[2] se portent tous fort bien et paroissent s'amuser. Les femmes sont fort jolies ici ; on dit même qu'elles ne sont point cruelles. Lameth est assez sage et s'en trouve fort bien. Quand j'aurois choisi le genre de vie qui me convenoit le plus, je n'aurois pas mieux rencontré. Je monte à cheval une grande partie de la journée. Je vois des troupes, des travaux, en un mot, des choses qui m'intéressent. J'apprends l'anglais fort à mon aise. Il est vrai que je n'y fais pas de grands progrès. Je vois des gens qui me plaisent et je ne me suis pas encore repenti un instant d'avoir saisi l'occasion de voir l'Amérique. Daignez, mon cher Saint-Chamans, me rappeler au souvenir de notre ami Nadaillac. Je lui écris aujourd'hui ; mais, en cas que ma lettre fût perdue, vous lui donneriez de mes nouvelles. J'écris aussi à mes parents ; mais, si vous recevez ma lettre, vous me feriez grand plaisir de mander à mon père que vous avez reçu de mes nouvelles et que je me porte bien. Dieu veuille que je le retrouve en bonne santé, ainsi que ma mère ! C'est tout ce que je désire, à mon retour, auquel je n'ai garde de songer, tant je le crois éloigné. Mon cœur a quelquefois soupiré quand j'ai songé à mes parents et à mes amis. J'ai souvent désiré qu'ils fussent aussi heureux que moi et j'aurois voulu pouvoir leur communiquer ma manière de sentir. J'ignore quel sera mon sort, d'ici à mon retour en France. Je désire seulement de jouir du calme heureux que je goûte dans ce moment-cy. Spectateur paisible des événements, j'ai mille moyens de satisfaire ma curiosité et d'étudier les hommes dans les grandes situations de la vie. Je suis enchanté de nos généraux, de leur conduite, de leur affabilité, de leur justice, de leur hu-

1. Hans-Axel, comte de Fersen (1755-1810).
2. Joseph-François-Louis-Charles-César, duc de Damas d'Antigny (1758-1829).

manité et des soins qu'ils prennent d'une petite armée la mieux disciplinée de l'Europe. Aussi, ai-je toujours cru que nous ferions de grandes choses, avec de très petits moyens. Aussi, lorsque j'ai vu douze mille hommes prêts à en attaquer cinq mille (car je ne comptois pas nos alliés qui n'étoient pas encore arrivés), ai-je été dans la plus grande sécurité, persuadé ou qu'ils n'oseroient pas nous attaquer ou qu'ils seroient hors d'état de rien entreprendre du reste de la campagne. Voilà, mon bon ami, comment je vois les choses. Ne serais-je pas comme ces gens qui, quand ils ont bien dîné, croient que personne ne peut avoir faim ; l'expérience m'a appris qu'il falloit être fort indulgent et que le mieux possible, tel que bien des gens le définissent, *étoit une chose impossible dans toute l'étendue du terme.*

J'oubliois de vous parler, mon cher Saint-Chamans, de nos amis les sauvages Oneydas[1] ; ils nous ont envoyé quinze ambassadeurs, grands et bien faits qui n'avoient pas l'air trop sauvages ; ils dînèrent chez le général, le lendemain de leur arrivée. Ils ne parurent point embarrassés de manger de la viande cuite avec des fourchettes et du potage avec des cuillers. Je vous assure que les Bas-Bretons que j'ai vus sont réellement plus sauvages que ces sauvages-là. Il y en avoit un qui parloit très bien français et qui nous dit que plusieurs nations ayant appris que leurs anciens alliés, les Français, étoient arrivés en Amérique, ils venoient pour renouveler amitié et alliance avec nous ; que les Anglais les avoient assurés que les Français ne reviendroient jamais et qu'ils voyoient avec plaisir qu'ils s'étoient trompés. Voilà, mon cher ami, quelle fut la harangue de leurs ambassadeurs qui avoient tous une figure assez douce et dont la plupart étoient grands, bien faits et d'une taille svelte.

*
* *

Newport, le 12 octobre 1780.

Je commence à croire, mon cher Saint-Chamans, que nous ne recevrons des nouvelles d'Europe qu'à la paix. J'avoue que c'est une privation pour moi qui me paroîtra encore plus désagréable si elle dure longtemps. Ce n'est pas, assurément, que je m'ennuie ici. J'y mène une vie parfaitement analogue à mon caractère et à mes projets. Si j'étais en droit de me plaindre, je me plaindrais de l'inaction ;

1. Tribu indienne de la Confédération des Iroquois.

mais, je sais que dans le meilleur des mondes possibles, tout est pour le mieux. J'étudie les hommes fort à mon aise; cette étude, mon bon ami, n'est pas fort satisfaisante ; mais, je doute qu'il y en ait de plus piquante et de plus utile. Les différents travaux que l'on a faits pour mettre Rhode Island en état de défense m'ont fort amusé. Nos soldats en ont fait une partie avec la plus grande activité; dans les moments où ils ne pensaient pas en avoir besoin promptement pour se défendre, ils travaillaient avec plus de lenteur. Mais, cette lenteur et cette mollesse n'approchaient pas de celle des Américains qui n'ont jamais su travailler avec activité. Il est étonnant qu'avec une pareille nonchalance, ils aient pu supporter une guerre si pénible. Plus je passe de temps ici, plus je suis content d'y être venu. Il faut voir les choses de près, mon cher Saint-Chamans, il faut les voir avec sang-froid pour s'en faire un juste idée. Cette probité, ces mœurs, cette simplicité tant vantée des habitants de l'Amérique septentrionale, n'existe que dans les romans philosophiques que nous avons lus. Ces honnêtes Quakers sont aussi intéressés, aussi hypocrites et aussi vicieux que le reste des humains. Il est vrai, cependant, que ceux de cette secte qui, livrés à l'agriculture, l'exercent loin des villes commerçantes et corrompues, sont plus honnêtes gens que les autres hommes, mais, le nombre en est assez petit, ici comme ailleurs; la tolérance, par exemple, n'existe pas dans toute son étendue ; quoique différentes sectes y exercent publiquement leur religion, ces sectes sont elles-mêmes intolérantes et jalouses l'une de l'autre.

Je vous avais parlé, mon cher Saint-Chamans, des affaires politiques de l'Amérique. Je vais vous parler d'un événement qui fait le sujet de toutes les conversations. M. le comte de Rochambeau, M. de Ternay[1] et le général Washington devaient conférer ensemble sur les opérations de la fin de la campagne. Ils s'étaient rendus à Hartford[2], petite ville également distante de l'un et l'autre camp et ils avaient terminé les affaires qui les avaient engagés à cette entrevue tenue fort secrète de part et d'autre, quand le général Washington passant par West Point, poste très important dont il avait confié la garde au général Arnold, apprit que ce traître voulait livrer ce poste aux Anglais. Des milices américaines arrêtèrent le major André, officier

1. Charles-Henry d'Arsac, dit le chevalier de Ternay, chef d'escadre. Mort en Amérique, le 15 décembre 1780.

2. Capitale et port du Connecticut.

anglais déguisé, muni d'un passeport du général Arnold, et qui traitait cette affaire avec lui. Arnold, se voyant découvert, prit la fuite et se réfugia sur une frégate anglaise qui était mouillée dans la rivière de Hudson à quelques milles de West Point. On dit qu'il s'est rendu sur le champ à New-York où il a paru, peu de jours après, avec l'uniforme de lieutenant-général des troupes anglaises[1]. On avait répandu le bruit ici que le major André avait été pendu et qu'il était mort avec beaucoup de courage, disant qu'il est permis de mettre tout en usage pour réduire des rebelles, etc.; mais, on ne lui a pas encore fait son procès. Les Anglais, je crois, finiront la campagne par quelque opération dans les provinces du Sud. La défaite du général Gates n'a pas été aussi complète que les Anglais avaient voulu le faire croire. Il eut le dessous, au commencement de septembre, dans une affaire où les milices l'abandonnèrent et où il fut entraîné dans leur fuite. Mais, les troupes continentales, quoique très peu nombreuses, se rallièrent à 4 milles du champ de bataille et Gates ne perdit que deux cents hommes et quelques prisonniers que l'on a repris depuis ce temps-là. Les Américains ont même eu quelques succès contre un parti de royalistes qui cherchait à les attaquer. Les papiers publics sont si menteurs ici que l'on ne peut y ajouter foi. Partout, on cherche à tromper les hommes par des mensonges; je voudrais bien savoir à quoi cela est bon.

Il y a lieu de croire, mon bon ami, que nous passerons long temps en Amérique, si l'on ne nous envoye pas des secours assez considérables pour nous mettre en état de chasser les Anglais de New-York. L'entreprise serait d'autant plus glorieuse qu'elle est difficile. Nous nous ennuyons ici de l'oisiveté dans laquelle on nous laisse, quoique nous ayons été déjà deux fois à même d'avoir sur les bras une grande partie des forces anglaises. L'arrivée de Rodney[2], sa jonction avec Arbuthnot nous firent croire qu'il tenterait de venir brûler avec 22 vaisseaux notre petite escadre ; mais, dans quatre jours, nous mîmes le port en état de faire une si vigoureuse résistance qu'il y a lieu de croire qu'il a renoncé à ce projet. Nous avons établi sur une petite île une batterie de 40 pièces de canon dont dix pièces de trente-six, le reste de vingt-quatre et de dix-huit. Cette batterie enfile et bat toute l'entrée du goulet; elle appuie la droite de la ligne

1. Ce général américain, traître à sa patrie, mourut en Angleterre en 1801.
2. Amiral anglais (1717-1792).

formée par nos sept vaisseaux embossés dont la gauche est soutenue par une batterie de douze pièces de vingt-quatre et de quatre mortiers de douze pouces. On peut considérer notre position comme une courtine garnie de 250 pièces de canon, flanquée par deux forts qui servent de bastions à cette courtine et dont les feux se croisent devant une partie de l'étendue de la ligne. Voilà la position que nous avons prise ; elle me paraît d'autant plus formidable que, laissant en apparence la passe par laquelle on pourrait nous attaquer libre, elle invite à s'engager sous le feu de toute notre artillerie de terre et de mer.

Il y a déjà plusieurs jours que nous n'avons reçu de nouvelles de Washington. Nous craignons que la perfidie d'Arnold n'ait rendu la correspondance établie entre les deux armées plus difficile et que les Anglais n'aient surpris quelques-unes de nos dépêches. Daignez, mon cher Saint-Chamans, me rappeler au souvenir de Mme de Jumilhac et de Mme d'Harville. Je crains bien de ne pouvoir leur écrire par cette occasion-ci. C'est un peu ma faute : j'ai été fort paresseux et je vais chercher à réparer mes torts. Adieu, mon bon ami, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. Je suis fort content de mon général[1] ; il est très aimable et me traite on ne peut pas mieux. Lameth se porte fort bien, il s'ennuie un peu de la tournure que prennent les choses : il n'est pas le seul. Quant à moi, j'ai été assez heureux pour ne pas éprouver un seul instant d'ennui quoique j'aie certainement perdu beaucoup de temps. Adieu, mon bon ami, je vous aime et vous embrasse bien tendrement. Mille choses, je vous prie, de ma part à Théodore et à Alexandre de Lameth. Si ma lettre vous est rendue, faites-moi le plaisir de faire écrire à mes parents que je me porte fort bien. Je leur écris par une occasion différente en tout. Nos lettres ont été jusqu'à présent fort hazardées. Mille amitiés, je vous prie, à Nadaillac ; je lui ai écrit trois fois depuis mon arrivée ici, c'est-à-dire par les trois seules occasions que nous aions eues ; j'ignore s'il aura reçu mes lettres.

*
* *

Newport, le 11 novembre 1780.

Je pars incessamment pour Philadelphie, mon cher Saint-Chamans. J'y vais avec mon général qui est le plus aimable des hom-

1. Le marquis de Chastellux.

mes, ainsi que mon camarade Lynch[1]. Le hazard m'a parfaitement servi et loin de m'ennuyer ici, je me trouve fort bien. Je mande à Mme de Jumilhac les nouvelles américaines ; ainsi, mon bon ami, je ne vous en parlerai pas. Je vous prierai seulement de me rappeler à son souvenir et à celui de M. de Jumilhac. Voyez-vous quelquefois Mme d'Harville? Est-elle constamment à la campagne? S'y amuse-t-elle? Voilà bien des questions, mais, il est permis d'en faire quand on est à dix-huit cent lieues et qu'il y a six mois qu'on n'a reçu de nouvelles d'Europe. Voilà cependant, mon bon ami, où nous en sommes; ce silence étonne tout le monde et l'ennuy commence à s'emparer de l'armée. Vous avez sûrement déjà vu le Vicomte de Rochambeau[2]. J'ignore s'il obtiendra un renfort qui nous mît en état d'agir plus offensivement et de faire le siège de New-York. Il nous faudrait pour cela des forces navales supérieures à celles des Anglais et 12.000 Français de plus. Nous croyons que la paix se fera cet hiver et nous pensons que si la guerre continue, on sera obligé de nous envoyer un puissant renfort, si l'on veut nous mettre en état de faire quelque chose. Voilà, mon cher Saint-Chamans, quelle est ma politique. Au reste, je vis au jour la journée, sans songer à mon retour en France; j'avoue que j'éloigne, autant que je puis, toutes les idées qui pourraient troubler la paix dont je jouis et que je n'ai encore nulle impatience de retourner en France. Vous voyez, mon bon ami, que ma tête commence à devenir vraiment philosophique et que Nadaillac pourra être content de moi. Je crois qu'il m'était fort nécessaire de faire un voyage de long cours. J'avoue que tout ce que je vois ici m'intéresse et que la vie monotone que je mène ne me déplaît pas. Adieu, mon bon ami, je n'ai que le temps de vous embrasser et de vous dire que je vous aime de tout mon cœur. Notre ami Charles a donné deux coups d'épée au C. Charles de D. Cela a fait du bruit ici, mais on n'en parle plus et tout va le mieux du monde. Adieu, mon cher Saint-Chamans, je vous aime de tout mon cœur.

*
* *

Newport, 2 février 1781.

J'ai fait un voyage charmant, mon cher Saint-Chamans, un voyage

1. Isidore Lynch, aussi aide de camp du marquis de Chastellux.

2. Donatien-Marie-Joseph de Vimeur, vicomte de Rochambeau (1750-1813), fils du comte de Rochambeau.

qui m'a fait le plus grand plaisir. Dès que notre petite armée est entrée dans ses quartiers d'hiver, je suis parti avec M. de Chastellux pour le quartier général de l'armée américaine[1]. Je crois vous avoir mandé de Philadelphie le plaisir que j'éprouvais en voyant le général Washington. J'ai parcouru tout le théâtre de la guerre et j'ai vu les principales positions et les principaux champs de bataille; enfin, mon cher ami, vous saurez que j'ai eu le plaisir de faire plus de 400 lieues dans un pays entièrement nouveau pour moi, où tout m'offrait quelque chose de piquant, quelque chose qui m'intéressait. Je n'ai pas le temps, mon bon ami, de vous donner un aperçu de mon voyage; vous recevrez un volume de moi par la prochaine occasion. Je n'ai pas écrit à Mme de Jumilhac : je vous prie de lui dire qu'on parle d'elle quelquefois en Amérique et qu'on met au rang du bonheur à venir le plaisir de passer quelques heures avec elle. Je ne me suis pas ennuyé un seul instant depuis mon départ de France. J'ai beau écrire des volumes, je ne reçois point de nouvelles. Ainsi, mon bon ami, je finirai à la seconde page, puisque ma lettre pourrait bien être noyée, ainsi que plusieurs autres que j'ai écrites. Si vous jugez en Europe que la guerre dure plus d'un an, je vous prierai, mon bon ami, d'avoir la bonté de me faire envoyer quatre aunes de drap bleu, des boutons d'aide de camp, deux épaulettes de mon grade, deux aunes de drap écarlate avec la quantité de galon suffisante pour faire deux vestes d'aide de camp. Je vous prierai d'ajouter à cela six aunes de drap de Berry vert, pour habiller mes gens, avec la doublure idem et les boutons blancs. Pardon, mon bon ami, de vous charger de ce minutieux détail que je vous prierai de confier à votre tailleur. Mais, quoique, grâce à vos soins, je sois parti parfaitement muni de toutes choses, je serai obligé de renouveler mes provisions, si la guerre est longue. Adieu, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur; mille amitiés à Nadaillac.

Un coup de vent très fort a fait périr un vaisseau anglais de 74 à la fin de janvier et a fort endommagé l'escadre anglaise mouillée

1. M. de Chastellux partit le 11 novembre 1780 avec ses deux aides de camp et fut de retour à Newport le 9 janvier 1781. Il a publié en 1786, à Paris, chez Prault, une relation de son voyage sous le titre : *Voyage de M. le marquis de Chastellux dans l'Amérique septentrionale, dans les années 1780, 1781, 1782* (2 vol. in-8°). Quant au baron de Montesquieu, il écrivit à Latapie une longue relation de ce voyage que M. Raymond Céleste a retrouvée aux archives du château de La Brède et qu'il a publiée (*ouvr. cit.*, p. 18-24).

dans la baie de Gardner, à l'extrémité septentrionale de Long Island. Vous verrez peut-être à Versailles un homme de mérite qui part en qualité d'envoyé des États-Unis. C'est le colonel Laurens, homme d'esprit et l'un des plus braves défenseurs de l'Amérique. J'ai fait connaissance avec lui à Philadelphie et j'ai eu le plaisir de le voir ici peu de jours avant son départ. Parlez-lui de moi, si vous le voyez ; il parle fort bien français.

*
* *

Newport, le 4 avril 1781.

Je n'ai pas eu le plaisir, mon bon ami, de recevoir de vos nouvelles ; mais, je ne vous en veux pas de mal, puisque Mme de Jumilhac m'a mandé que vous vous portiez bien. Je vous ai écrit des volumes ; mais, puisque vous n'y répondez pas, je ne vous écrirai que quatre pages et je vous parlerai plus de moi que des nouvelles politiques et militaires que vous saurez par Charles de Lameth, que j'aime de tout mon cœur. Je ne m'ennuie pas à Newport. J'y passe ma vie avec des gens aimables. J'ai fait environ 500 lieues pendant l'hiver ; j'ai vu Philadelphie, Albany, Saratoga, etc., etc. ; en un mot, j'ai passé deux mois d'hiver de la manière la plus agréable. J'ai un général très aimable qui me traite on ne peut pas mieux. M. de Rochambeau me traite aussi bien qu'il peut me traiter et je n'ai depuis un an qu'à me louer de tout le monde, excepté toutefois des ministres qui devraient, en conscience, me faire colonel d'une façon quelconque. Mon général a envoyé déjà deux mémoires en ma faveur, écrits avec toute la chaleur possible[1] et, de ce côté-là, je n'ai qu'à me louer de mon bonheur. Au reste, mon cher ami, je suis, en Amérique, bien moins ambitieux qu'en France, si toutefois on peut nommer ambition le désir d'être ce que beaucoup de gens sont. Vous ne sauriez croire à quel point la vie que je mène me convient. Le temps a passé aussi rapidement ici que partout ailleurs et, quoique mille liens m'attachent à la France, je n'ai pas regretté un seul instant la démarche que je fis l'année dernière. C'est un grand plaisir, mon bon ami, que de satisfaire sa curiosité et d'être témoin d'une révolution aussi inté-

1. M. Raymond Céleste a publié (*ouvr. cit.*, p. 15) une lettre fort élogieuse écrite par le marquis de Chastellux au prince de Montbarrey, ministre de la Guerre, en octobre 1780, demandant pour le baron de Montesquieu le grade de colonel.

ressante et qui tiendra nécessairement tant de place dans l'histoire de ce siècle. Si jamais je revois l'Europe, j'aurai bien du plaisir à causer avec vous de ce que bien des gens ont appelé une folie. A propos de cela, je reçus par la frégate l'*Astrée* une lettre de mon père dont je fus très content. Il paroît avoir pris son parti et même ne désapprouve pas ma curiosité. La santé de ma mère, à ce qu'il me mande, n'a pas été plus mauvaise l'année dernière que les précédentes. Elle a même été un peu meilleure. Dieu veuille que cela dure et que j'aie le plaisir à mon retour de retrouver mes parents et quelques amis en bonne santé. Voila, mon cher Saint-Chamans, mon unique désir, car je suis assez sage pour attacher peu de prix à tout le reste. Mais, il faut que je vous prie d'une chose : mon père n'a pas songé à m'envoyer d'argent par cette occasion-cy. Vous me feriez plaisir de déposer cent louis chez M. de Sérilly et de m'envoyer un ordre sur le trésorier de l'armée pour pareille somme par le premier vaisseau ou par la première occasion. Je vous prierai alors d'en donner avis à mes parents pour vous faire rembourser cette somme. Vous voyez, mon bon ami, que je ne me gêne pas avec vous. Mais, je compte trop sur votre amitié pour vous en remercier d'avance. Je n'ai ici aucun traitement et je suis obligé d'avoir des chevaux et deux domestiques qui me coûtent assès cher. Au reste, quand on n'a pas fait dans la vie plus de folies que moi, on ne craint pas de dépenser un peu plus qu'à son ordinaire. Je savais bien, mon bon ami, que je trouverois un moyen de recevoir de vos nouvelles en vous donnant occasion de m'obliger. Je parie que vous répondrez plus exactement à cette lettre qu'à toutes les autres. Adieu, mon bon ami, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. J'écris à Madame de Jumilhac et je lui mande quelques nouvelles que vous saurez l'un et l'autre d'une manière plus détaillée par notre ami Charles de Lameth qui vous embrasse bien tendrement, ainsi que moi. Je l'aime de tout mon cœur, ce bon Charles ; il n'est pas de créature plus honnête dans tout l'univers. Un million de tendresses à Nadaillac, qui n'a pas reçu mes lettres, à coup sûr.

*
* *

Newport, le 16 may 1781.

Il est bien incroyable, mon bon ami, que je n'aie pas reçu une seule lettre de vous, depuis que je suis en Amérique. M'avez-vous

écrit? je n'ose le croire. Car, il n'est pas possible qu'une de vos lettres ne me fût parvenue. Au reste, je suis fort tranquille sur votre sort. Mme d'Harville me mande que vous, Théodore et Mme de Jumilhac sont en bonne santé. Lameth vient d'être nommé aide-maréchal-des-logis avec 10.000 livres d'appointements. Son ancienneté de commission de capitaine le met avant M. de Béville le fils et M. Collot; ainsi, il réunira tous les agréments de la place. Cela me fait le plus grand plaisir. D'ailleurs, notre bon ami n'étant pas assez riche pour faire ici la guerre à ses dépens, il va se trouver tout d'un coup dans l'aisance. Son métier d'aide de camp pouvoit bien l'ennuyer, car son général n'est pas tout à fait aussi aimable que le mien. Il est déjà remplacé dans ses nobles fonctions auprès du général par M. Cromot du Bourg, nouvellement arrivé de la cour avec de fortes lettres de recommandation et qui n'espéroit pas moins que la place que l'on a donnée à Lameth. Je le trouve très heureux d'avoir celle d'aide de camp, après toutes les difficultés qu'il y avoit l'année dernière pour venir dans ce pays-cy. J'imagine que c'est un peu passé de mode et qu'il n'y a plus tant de dupes. Quant à moi, je suis très content; je monte beaucoup à cheval; je vois un nouveau pays, des hommes qui m'intéressent; en un mot, je me trouve fort bien et s'il plaisoit au ministre de me faire colonel en second, à mon retour ou même un peu avant, je serois fort aise d'être venu ici. D'ailleurs, je deviens, je crois, philosophe, et, par conséquent, moins ambitieux depuis que je suis à portée de connoître de plus près les hommes et les affaires. Qu'êtes-vous devenu, mon bon ami, depuis quatorze mois que nous nous sommes quittés? Nous n'avons pas été si longtemps sans nous voir depuis que nous nous connaissons. Que sont devenus nos anciens camarades? Comment se porte Nadaillac? Il ne m'a pas donné signe de vie, quoique je lui aie écrit plusieurs fois depuis que je suis ici.

Nous avons l'air d'être voués à l'inaction, quoique nous nous disposions à quitter Rhode Island pour nous rapprocher de New-York. Malgré cela, mon bon ami, il est toujours agréable de voir une nation nouvelle qui cherche à sortir de l'esclavage. Le V[icomte] de R[ochambeau] n'eut pas de grands succès à la cour, lorsqu'il y arriva porteur des dépêches de son père; il n'en a pas eu un plus grand ici, à son arrivée, d'autant qu'il n'a pas même rapporté les croix de Saint-Louis dues de droit à l'ancien-

neté. Vous jugez, par là, combien il est aimé dans l'armée. Son père est un brave et honnête général, moins aimé, je crois, qu'il ne le mérite, parce qu'il n'a pas l'extérieur pour lui et qu'il a l'air de peu s'occuper des autres. Notre petite armée a vécu cet hiver avec tant de sagesse, a observé une discipline si exacte que nous sommes presque parvenus à faire aimer le nom français dans ce pays-ci. Les habitants de Newport sont dans l'étonnement ; ils nous croyaient plus indisciplinés encore que les troupes anglaises et ils sont forcés de reconnaître notre supériorité à cet égard, comme nous les forcerions à nous admirer si quelque occasion brillante se présentait... Adieu ! mon bon ami, je vous aime de tout mon cœur. Faites-moi le plaisir d'écrire à mon père pour lui demander les moyens qu'il a pris pour me faire passer de l'argent. Le meilleur moyen est de s'adresser à M. de Sérilly qui pourroit me donner un ordre sur le trésorier de l'armée, car les lettres de change sur M. Otker, consul de France à Philadelphie, et sur tous les négocians de ce pays-cy perdent un tiers, ce qui, comme vous pensez, n'est pas agréable. Le vicomte de Noailles est dans ce cas-là; on ne veut lui donner que 16.000 francs pour des lettres de change de 24.000 francs sur Philadelphie.

Pardon d'entrer avec vous dans ce petit détail. Adieu, je vous aime de tout mon cœur.

*
* *

Après la prise de Yorktown et la reddition de Cornwallis (17 octobre 1781), M. de Rochambeau chargea le duc de Lauzun de porter en France la nouvelle de ce glorieux succès. Parmi les officiers désignés pour l'accompagner qui s'embarquèrent, le 24, sur la *Surveillante* se trouvait le baron de Montesquieu que sa brillante conduite, lors des derniers événements, avait achevé de mettre en relief.

Il arriva à Brest vers la mi-novembre. En janvier 1782, il était dans sa famille, à Bordeaux, d'où il écrivait à son ami :

J'ai trouvé mon père très affaibli par la suite d'un gros rhume. Il est convalescent depuis quinze jours et très maigre encore. Ma mère avait eu aussi quelques accès de fièvre dont elle était guérie depuis quelques jours. Ils vont mieux l'un et l'autre. Mon père m'a

dit qu'il avait fait les fonds nécessaires pour ma campagne très prochaine. Ainsi, je suis débarrassé du soin de chercher de l'argent, ce qui me fait grand plaisir... Je suis excédé de toutes les plates questions que l'on me fait ici et si la santé de mes parents leur permettait de partir sur-le-champ pour la campagne, je les engagerais à y aller. Ils prennent tous les jours des forces et, s'il ne faisait pas un temps affreux, je suis convaincu que l'air de la campagne leur ferait le plus grand bien... J'aurai de la peine à ne pas donner à mon père tous les moments que je passerai en France. Il a si bien pris son parti ; il s'est conduit avec tant de bonté à mon égard que je serais plus qu'ingrat, si je ne cherchais à lui en témoigner ma reconnaissance. Je ne puis le faire qu'en passant huit jours de plus avec lui. Ma mère qui m'avait un peu boudé en arrivant a pris aussi son parti. Ainsi, je suis très heureux et je repartirai avec autant de gaieté que la première fois, peut-être même davantage.

Le 2 février, nouvelle lettre à Saint-Chamans :

Si mes parents étaient à la campagne, je serais beaucoup plus content qu'à Bordeaux qui m'ennuie déjà, malgré tout l'accueil que l'on m'y a fait. J'ai enfin eu le plaisir de voir jouer la comédie dans la belle salle dont nous vîmes ensemble le projet. Rien de plus beau et même de plus magnifique à mes yeux. L'entrée, vaste, spacieuse, réunit tous les avantages de la beauté et de la commodité. L'escalier me plaît infiniment et l'intérieur de la salle, quoique d'une extrême magnificence, ne dépare point les femmes qui sont toujours le plus bel ornement d'un spectacle.

La promotion a été si peu nombreuse, écrit-il encore à son ami, le 19 février, que je ne suis pas étonné de n'y être point compris. (Montesquieu attendait, en effet, avec une certaine impatience, sa nomination à un grade supérieur). On parle d'une promotion, on parle de la création de régiments provinciaux. J'ignore si je partirai sur-le-champ pour Paris. Je ferais bien, dussé-je n'y passer que trois jours. Mais, mes parents me bouderont, si je le fais. Si je pars, je serai chez vous le vendredi au soir, 8 du mois, au plus tard... En tous cas, si je ne passe pas par Paris, je pars pour Brest où il faut que je sois le 20 de mars. Ce n'est qu'après l'arrivée du courrier que je me déciderai à partir pour Paris. Ainsi, je suivrai de près ma lettre, ou je passerai encore une semaine avec mes parents et me rendrai à Brest.

Adieu, je meurs d'envie de vous embrasser avant de passer les mers. Qui sait si je ferai bien ou si je ferai mal d'aller à Paris? Je me console d'avance du peu de succès des démarches que je ferais pour mon avancement. Adieu, mon bon ami, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur (2 mars).

Montesquieu n'alla pas à Paris. Le 10 mars 1782, il quittait Bordeaux pour Brest ; la veille, il avait écrit à son ami :

Je suis fâché que mon père se soit opposé à mon petit voyage de Paris...; mais, cela lui eût fait une peine réelle ; il tient fortement à ses idées et je n'ai pas voulu le contrarier, quelque nuisible que cela puisse être à mon avancement... Je pars demain. Je suis désolé de n'avoir pu vous embrasser avant mon départ.

Les lettres qui suivent vont nous apprendre ce que furent la seconde traversée de Montesquieu et son second séjour en Amérique.

Rochefort, le 6 juillet 1782.

Nous partirons[1] peut-être dans quatre ou cinq jours, mon cher Saint-Chamans, pour annoncer la paix à l'Amérique. M. de Lafayette ne vient plus avec nous. Le Baron de Vioménil arrive et il y a déjà ici sept colonels, deux majors et treize aides de camp destinés à guerroyer en Amérique. Les aides de camp qui n'ont pas encore été en Amérique sont MM. de Fleury, de Lameth[2], Frédéric de Chabannes, de Bozon, de Vaudreuil, de Langeron, de Ricci, de Melfort, de Champcenetz et le fils et le gendre du baron de Vioménil. Jugez de la grimace que feront nos généraux en voyant arriver ces recrues. On a déjà débarqué toutes les troupes destinées à aller en Amérique et, comme les dispositions de la campagne sont très pacifiques, on nous envoie guerroyer, je ne sais où.

Il paraît que nous partirons, malgré les bruits de paix et le peu d'espérance d'une campagne active. Cependant, je ne serais pas étonné d'aller passer l'automne en Guyenne. En ce cas-là, je me

1. Montesquieu s'embarqua sur la *Gloire* qui mit à la voile le 17 mai, fit escale à Paimbœuf et à Lorient et se rendit à Rochefort pour y joindre l'*Aigle*.
2. Alexandre de Lameth.

trouverais ici tout porté, car il n'y a pas bien loin de Rochefort à Bordeaux. J'ai fait un cours complet de ports de mer et je ne me suis pas ennuyé du tout. Le hasard m'a fait vivre beaucoup avec le comte de Ségur[1] et le prince de Broglie qui sont tous les deux fort aimables. Ségur m'assure que je serai un des premiers placés si son père y peut quelque chose et surtout s'il y a quelque chose de vacant. Je prends patience, en attendant, et je ne trouve pas le temps long. Si l'on avait envoyé M. de Guichen aux Antilles avec la grande flotte espagnole, nous pourrions faire encore une campagne bien brillante et l'armée de Rochambeau pourrait y jouer un des principaux rôles. Nous arriverions à temps si nous partons dans quatre ou cinq jours, comme nous l'espérons. Mais, je n'ose me flatter que cette espérance soit fondée. En attendant, on a rassemblé à Rochefort tous les différents convois destinés pour le nord et pour le sud; il y a plus de cent cinquante voiles à l'île d'Aix[2]. J'ai vu, il y a deux ou trois jours, le fameux fort construit par M. de Montalembert[3]. Je n'en ai pas été émerveillé et je crois qu'il a dépensé beaucoup d'argent en pure perte. Il a d'abord construit une tour triangulaire en bois avec deux plateformes sur chacune desquelles il a élevé des batteries, ce qui formoit avec la batterie du rez-de-chaussée trois batteries l'une sur l'autre. Il a senti combien c'étoit défectueux et il a formé en avant de cette tour une enceinte de batteries beaucoup meilleures et bien plus avantageusement emplacées que la batterie basse de la tour qui est devenue inutile parce qu'elle détruiroit la nouvelle enceinte; il ne peut donc se servir que de ses deux batteries supérieures; mais, il y a entassé le canon si près qu'on ne pourroit bien servir que les deux tiers des pièces. Cette batterie présente les mêmes inconvénients que celles des vaisseaux; elle est presque aussi combustible, beaucoup plus étouffée et plus sujette aux éclats de bois. Il a formé une espèce de plateforme en terre battue sur le sommet des parapets de la tour et l'humidité qui filtre au travers rend les casernes qui sont pratiquées dans la batterie même d'une humidité affreuse. Il faut cependant convenir que les batteries rasantes de la droite qui sont à quelques toises de la tour sont parfaitement bonnes; il a

1. Fils du ministre de la Guerre.

2. A l'embouchure de la Charente.

3. Marc-René, marquis de Montalembert (1714-1800), général, écrivain français, auteur de *La Fortification perpendiculaire* (Paris, 1776-94, 11 vol. in-4°.)

couplé les pièces ; les parapets ne peuvent être détruits par la plus forte artillerie ; les pièces y sont cachées et défilées par de bonnes traverses. Le feu des différentes batteries se croise très bien. L'ouvrage qu'il a fait construire du côté de la terre me paroît très défectueux ; il a diminué les faces d'une demi-lune et a construit une espèce de tenaille angulaire et deux petits réduits qui sont autant de nids à rats. Le revêtement d'une partie de ces ouvrages est en pierre sèche ; ainsi, gare les éclats. Je ne crois pas qu'il fût possible d'y tenir longtemps[1]. Adieu, mon bon ami...

*
* *

A bord de la frégate la *Gloire*, dans la rade de l'Isle d'Aix, le 10 juillet 1782.

Il est vrai, mon cher Saint-Chamans, que depuis que je voyage en frégate, je vous ai fort peu écrit. C'est ma faute, car j'ai écrit quelques lettres à nos amies et si j'ai négligé mon ami que j'aime cependant par-dessus toutes choses, ce n'est pas faute d'avoir songé à lui. Voici, mot à mot, mon histoire. Vous savez, mon cher Saint-Chamans, que, toujours pressé, je partis de Bordeaux, le 20 de mars, dans l'espoir de m'embarquer dans les premiers jours d'avril. Je m'établis bien à Brest et j'attendis les *amateurs* qui devaient venir de Paris. Ils arrivèrent effectivement le 10 avril. On devait faire partir un convoi ; on devait embarquer sept cents recrues pour l'armée de Rochambeau. Les recrues étaient arrivées à Brest sans officiers. M. le comte de Langeron jugea à propos de me donner le commandement d'un de ces détachements composé de 200 hommes. On attacha des officiers à chacun des trois autres et je fis les fonctions de major de ce corps-là dont MM. de Ségur et de Broglie étaient colonels. Mme de Ségur et Mme de Fresne, sa belle-sœur, passèrent quelques jours à Brest et je passai avec elles la plus grande partie du temps que les détails dont on m'avait chargé ne consumoient pas. La prise du convoi de l'Inde fit changer la destination du convoi, différa son départ et, au lieu du bâtiment de transport sur lequel j'étais maître absolu, je demandai à passer sur la frégate la *Gloire* avec MM. de Lauzun, de Ségur, de Broglie, de Lillyhorne[2]

1. Le marquis de Montalembert avait été chargé en 1779 des travaux de défense de l'île d'Aix qui, de la sorte, put soutenir victorieusement les attaques des Anglais.
2. Ou de Ligliorn, aide de camp du roi de Suède.

qui y passaient. Je l'obtins aisément, mais à condition que je n'embarquerais avec moi qu'une seule malle et un seul domestique. Les six autres passagers qui obtinrent la permission de s'y embarquer ne furent pas plus heureux que moi, et nous partîmes sans équipages, le 19 mai. Un coup de vent assez ordinaire, mais très exagéré à Paris ainsi que nos dangers, nous obligea de relâcher à l'entrée de la rivière de Nantes. Notre frégate avait besoin d'être réparée; nous avions été obligés de courir au plus près par un assez gros temps pour nous élever de la côte et les mouvements vifs de tangage avaient légèrement endommagé sa guivre. Nous expédiâmes sur le champ un courrier au ministre pour lui demander ses ordres et le port qu'il choisirait pour nous réparer. La frégate reçut ordre d'aller à Lorient et nous attendîmes à Nantes qu'elle fût prête. Je ne vous parlerai ici de nos folies ni de mes bonnes fortunes. Nous passâmes trois semaines le plus gaiement du monde, malgré les dîners et les soupers dont on nous accablait. Mes compagnons de voyage étaient tous fort aimables. Le comte de Ségur surtout, avec lequel je me suis lié plus qu'avec les autres, était d'une gaieté charmante. Enfin, la bonne chère, la bonne compagnie, la mauvaise même, tout contribua à nous faire trouver le temps que nous passâmes à Nantes assez court. Je fis plusieurs courses à cheval dans les environs; je vis les forges d'Indret et ce qu'il y avait de plus intéressant, et je partis pour Lorient le 12 ou le 13 juin. Nous trouvâmes notre frégate prête; mais, ce qui nous contraria infiniment, c'est que le ministre nous avait ordonné d'attendre à Lorient de nouvelles instructions. Nous fûmes huit jours sans les recevoir; enfin, on nous donna ordre d'aller à Rochefort. Jugez combien nous fûmes contrariés : nous y arrivâmes le 22 juin; on parlait alors de paix. Nous devions partir avec M. de Lafayette; il ne vint point et nous avons reçu ordre de partir sans lui avec la frégate l'*Aigle* qui porte M. de Viomenil et quinze aides de camp pour l'armée de Rochambeau; il y a vingt-deux passagers à bord de l'*Aigle*. Nous ne sommes que huit à bord de la *Gloire* parce que le duc de Lauzun et Sheldon ont préféré de passer sur l'*Aigle* avec M. de Latouche qu'ils connaissent depuis longtemps. Notre capitaine, très bon officier d'ailleurs, craint beaucoup de se trop encombrer. Le prince de Broglie et Ségur portent une partie de leurs équipages avec eux. Ma grosse caisse de selles viendra par le convoi. Je suis désolé d'y avoir mis mes bottes et quelques autres choses qui tiennent peu de place que j'aurais pu

porter avec moi, mais, j'ai obtenu d'emmener mon palefrenier et d'avoir un cadre dans la grande chambre ; ainsi, me voilà très bien. Voilà, mon cher Saint-Chamans, mon histoire de trois mois. Mais, comme il faut que je fasse un cours complet de ports de mer, nous allons à la Rochelle pour nous dépêtrer du très nombreux convoi qui est mouillé à l'île d'Aix. Nous partirons par le premier vent favorable ; je crois que nous serons sous voile dans deux ou trois jours. Nous sommes sur deux bonnes frégates et nous nous tirerons bien d'affaire. Si, par hasard, je suis pris, je profiterai de cette occasion pour voir l'Angleterre et pour ensuite vous aller embrasser à Calais [1]. Il faut savoir prendre son parti sur tout. Mes compagnons de voyage sont gais et aimables, surtout Ségur et le prince de Broglie ; Alexandre commence à s'égayer. En tout, nous avons été excessivement contrariés depuis trois mois. Il faut espérer que notre voyage sera heureux et que nous arriverons sains et saufs à notre destination. Voilà, mon bon ami, une longue histoire ; voici ma justification de ne vous avoir point écrit : premièrement, je n'ai pas une seule bonne raison qui puisse excuser mon silence à votre égard ; ainsi, il faudra que vous vous contentiez des mauvaises que voici : les contrariétés m'ont rendu paresseux. J'ai passé la plus grande partie de mon temps à causer et à polissonner et je n'ai presque écrit qu'à des femmes. Les discussions philosophiques, les nouvelles et les plaisanteries, en un mot, tout ce que l'on fait pour tuer le temps, m'ont accoutumé à la paresse. J'espère que je recouvrerai mon activité en Amérique. Je vous plains sincèrement d'avoir perdu vos procès et je vous plains bien plus encore de ne les avoir pas finis. Ne croyez pas être le seul contrarié par l'inconséquence du pays que vous habitez. Tout est plein de contradictions : il faut s'y endurcir et rire de tout ; j'ai pris ce parti-là et je m'en trouve bien. Je dis toujours que dans le meilleur des mondes possibles tout est pour le mieux, et, à force de le dire, je parviens quelquefois à me le persuader.....

Adieu, mon bon ami, je vous aime de tout mon cœur. Alexandre se porte à merveille, malgré son air langoureux ; nous l'aimons tous à la folie. Adieu, mon bon ami, pardonnez-moi mon long silence : mon cœur n'y avait point de part, mais vous savez bien qu'on peut

1. M. de Saint-Chamans était alors maître de camp en second au régiment de La Fère, à Calais.

aimer ses amis, sans leur écrire beaucoup. J'ai cependant été si sensible à vos reproches que je n'ai été content que lorsqu'il m'a été possible de trouver un petit coin de table pour vous répondre et pour vous dire que je vous aime de tout mon cœur. Voilà ce que c'est que d'être paresseux : on se reproche sa paresse, comme si ce n'était pas une chose naturelle à l'homme.

*
* *

La Rochelle, le 13 juillet 1782.

Adieu, le meilleur des amis ; je pars dans l'instant et je n'ai que le temps de vous dire que je vous aime de tout mon cœur.

(*Adresse :* Monsieur le marquis de Saint-Chamans, maître-de-camp en second du régiment de La Fère, à Calais.)

*
* *

Philadelphie, le 18 septembre 1782.

Il y a déjà trois jours [1], mon cher Saint-Chamans, que je suis à Philadelphie et il y en a six que je suis descendu dans une petite barque sur la terre d'Amérique, portant mon bagage en sautoir et marchant à pied avec Ségur, le prince de Broglie, Lameth et tous les autres passagers. Voici notre histoire après deux mois de navigation pendant lesquels nous avions été forcés de relâcher aux Açores pour faire de l'eau, après avoir soutenu le 5 septembre un combat de trois heures à portée de la voix contre un vaisseau de 74. Quand je dis à portée de la voix, c'est au pied de la lettre, car nous nous parlions pour chercher à nous connaître. Après une heure et demie du combat le plus vif entre la *Gloire* sur laquelle j'étais et le vaisseau ennemi, la *Gloire* fut enfin secourue par l'*Aigle* qui, connaissant mieux que nous la force de ce vaisseau, avait tenu le vent et nous avait fait le signal de le suivre, chose qui nous eût fait prendre à coup sûr, parce que, pour nous retirer, il eût fallu prêter la hauche à tout le feu d'un vaisseau qui, de la première volée, devait nous couler bas. M. de Valongne, notre capitaine, prit son parti sur-le-champ et attaqua le vaisseau, en profitant de la légèreté de sa frégate pour le battre toujours de l'avant

1. Montesquieu arriva à Philadelphie le 15 septembre.

ou de l'arrière, en ne prêtant le côté que le moins qu'il pouvait. Cette manœuvre réussit et nous l'avions déjà fort maltraité quand l'*Aigle* vint à notre secours. Le combat devint plus chaud que jamais, jusques à 6 heures du matin que nous découvrîmes des forces supérieures qui nous engagèrent à abandonner le vaisseau qui n'aurait pas soutenu encore plus d'une heure de combat, car il ne pouvait plus manœuvrer, ayant ses voiles hachées et paraissant dans le plus grand désordre. En voilà assez pour un épisode. Voici la suite de notre histoire : cinq jours s'écoulèrent et nous étions à vue de terre quand nous découvrîmes l'escadre anglaise *sous le vent à nous*. Un petit bâtiment de seize canons vint nous reconnaître de si près que nous lui envoyâmes quelques boulets et que nous le prîmes à la barbe de son escadre. C'est ce qui causa nos malheurs. Nous perdîmes du temps. Les vents nous obligeaient à courir des bords (*sic*) et nous ne pûmes mouiller que le soir à portée de la terre. Malheureusement, la mer était très grosse ; le canot que M. de Latouche, commandant de l'*Aigle*, avait envoyé à terre périt avec les pilotes qu'il avait été chercher, et, le lendemain, à la pointe du jour, nous fûmes obligés de couper nos câbles, d'appareiller sur le champ et de donner sans pilote dans la Delaware, poursuivis par une escadre anglaise de 12 voiles dont plusieurs vaisseaux de 74. Nous enfilâmes la mauvaise passe ; nous étions au moment d'être joints, quand M. de Latouche nous cria dans le porte-voix : « Quand vous serez échoués, vous couperez vos mâts, vous ferez un large sabord pour faire couler la frégate et vous sauverez, s'il est possible, votre équipage. » Cet ordre de notre commandant ne fit pas l'impression qu'il aurait dû faire. Notre équipage, accoutumé à se battre contre des vaisseaux de 74, fier encore de ses succès, dit : Eh bien ! s'il n'y a que des frégates qui puissent venir à nous, nous les battrons, et si ce sont des vaisseaux, nous nous battrons ! Tel est l'hommage que je dois rendre à l'équipage de la *Gloire*. Je l'ai vu, dans les deux circonstances les plus périlleuses, conserver cette gaieté, cette bravoure et cette activité qui caractérisent la nation française. Les ennemis craignant de s'échouer, mouillèrent à trois portées de canon. On tint conseil de guerre à bord de l'*Aigle* et il fut décidé que l'on débarquerait sur-le-champ les passagers, ce qui fut fait tout de suite. Nous descendîmes de nos personnes à dix milles de Dover ; on fit débarquer l'argent pendant la nuit ; mais, comme on avait aperçu des chaloupes ennemies très

bien armées, on jeta l'argent à la mer pour empêcher qu'il ne fût pris. Les ennemis, heureusement, ne débarquèrent pas. Nous repêchâmes tout l'argent [1] ; nous le fîmes charger sur des chariots ; nous l'escortâmes nous-mêmes et il arriva sain et sauf à Philadelphie, hier à midi. Nous n'avons perdu que 50.000 écus sur les deux millions quatre cent mille livres que nous portions.

La frégate la *Gloire* et notre prise ont heureusement passé et sont mouillées à Philadelphie. La malheureuse frégate l'*Aigle* a touché, a coupé ses mâts, s'est fait couler et a été obligée d'amener son pavillon, après un combat désavantageux, dans lequel, couchée sur le côté, elle était labourée de l'avant à l'arrière par le canon d'une frégate ennemie. Latouche et tout son équipage ont été faits prisonniers. Les Anglais s'occupent à relever la frégate, mais je doute qu'ils puissent le faire. J'ai été si occupé tous ces jours-ci pour les affaires de l'armée, j'ai été sur pied nuit et jour, crevant des chevaux, qu'il m'a été impossible de mander le moindre détail à Mme de Jumilhac. Ainsi, faites-lui lire ma lettre, mon bon ami, si vous la voyez. Adieu, mon cher Saint-Chamans. M. de Vioménil m'envoie à l'armée avec des dépêches très importantes. Adieu, mon bon ami, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. Tout le monde se porte bien. Une chose très surprenante, c'est que notre combat du 5 contre le vaisseau de 74 ne nous a fait perdre que vingt ou vingt-cinq hommes et qu'il n'y en a eu que deux de tués à côté de moi sur la *Gloire*. Adieu, mon bon ami, je vous aime de tout mon cœur.

*
* *

Au camp de Crampond, le 5 octobre 1782.

Ah ! quelle foule de situations différentes, mon bon ami, depuis que je ne vous ai écrit. J'ai passé par toutes les aventures, tempêtes, calmes, relâches, combats, atterrages ; tout a été intéressant et il y a eu des moments propres à développer l'énergie de l'âme. J'ai couru bien des hazards depuis trois mois ; j'ai vu les Açores ;

1. Suivant un entrefilet paru dans le journal *L'Aube*, imprimé autrefois à Troyes, n° du 6 novembre 1874, l'argent aurait été coulé, puis repêché par les soins du marquis Charles de Mac-Mahon, oncle du maréchal, président de la République. Le prince de Galles (plus tard Édouard VII) aurait, d'après le même journal, rappelé ce fait au maréchal, lors d'une chasse à Marly, en 1874.

j'ai eu ma part d'un combat de trois heures, à portée de la voix entre deux frégates et un vaisseau de soixante-quatorze canons; la frégate la *Gloire*, sur laquelle j'étois, a engagé le combat à dix toises du vaisseau ennemi et lui a tenu tête toute seule pendant une heure un quart. J'ai fait, une seconde fois, à un combat de mer les fonctions d'aide de camp. Il est vrai que le premier n'étoit qu'une plaisanterie et que le second n'a pas été aussi chaud qu'il devoit l'être, car il y avoit à peu près cent à parier contre un que nous serions coulés bas avant la fin de la première heure. La frégate l'*Aigle* est venue à notre secours une heure un quart après les premiers coups de canon et nous nous sommes encore battus pendant une heure trois quarts. J'ai été enchanté de la bravoure et de la gaieté de notre équipage qui s'est conduit à merveille. Mais, ce qui vous paroîtra incroyable, après un combat aussi long, c'est que nous n'avons eu que deux hommes tués et blessés et que l'*Aigle* qui a commencé plus tard n'a eu que vingt hommes tués ou blessés. Deux cents hommes de morts sur les deux frégates auroient donné de la célébrité à cette action, qui, quelque extraordinaire qu'elle puisse être, sera condamnée à l'oubli. Ce n'étoit pas là la fin de nos aventures; le 11 septembre, à 6 heures du matin, nous avons aperçu une escadre angloise sous le vent à nous et sous le vent du cap May. La mouche de cette escadre qui étoit au vent s'est trop avancée et nous l'avons prise. Nous avons perdu de vue les ennemis qui couroient la bordée du large et nous avons mouillé le soir à 3 lieues de la côte. M. de Latouche, commandant des deux frégates, a envoyé son canot à terre pendant la nuit pour chercher des pilotes. Le canot a péri et le lendemain matin, à la pointe du jour, nous nous sommes trouvés au milieu de l'escadre angloise.

Nous avons coupé nos câbles et appareillé sur-le-champ et nous avons donné dans la Delaware, sans pilotes. Nous nous sommes engagés dans la mauvaise passe, toujours poursuivis par les ennemis; à trois heures de l'après-midi, lorsqu'ils furent bien sûrs que nous ne pouvions pas leur échapper, ils mouillèrent à trois portées de canon de nous; nous tînmes conseil de guerre à bord de l'*Aigle* et il fut décidé que l'on mettroit à terre l'argent et les passagers des deux frégates.

Nous nous embarquâmes dans le canot, sans domestiques, n'ayant avec nous que notre portefeuille. On débarqua l'argent pendant la nuit; mais, le lendemain matin, tandis que j'étois

occupé à rassembler les chevaux et les wagons nécessaires, il parut des chaloupes sur le rivage. M. de Vioménil leur fit tirer deux coups de pierrier, les seules armes à feu que nous eussions, fit rouler les barils d'argent dans la rivière, fit charger 400.000 livres en or sur une voiture et gagna le grand chemin qui conduit de Bilotstown à Philadelphie. Quatre heures après, on lui dit que les chaloupes avoient disparu; il revint sur le rivage, fit repêcher l'argent qu'on retrouva en entier. Il arriva quatre jours après à Philadelphie. Pendant ce tems-là, l'*Aigle* avoit ordonné à la *Gloire* et à notre prise de tenter le passage des bas-fonds; elles le firent avec succès et mouillèrent devant Philadelphie, quatre ou cinq jours après. Mais, l'*Aigle*, qui tiroit plus d'eau, a échoué sur un banc de sable, a coupé ses mâts et a été obligé d'amener son pavillon. Les Anglois l'ont relevée et conduite à New-York.

Voilà nos aventures, mon cher Saint-Chamans. Le duc de Lauzun, le baron de Vioménil, le marquis de Laval et tous les passagers de l'*Aigle*, ont perdu tous leurs équipages et une partie de leurs domestiques. Ségur, le prince de Broglie, Lameth et tous les passagers de la *Gloire* et moi n'ont rien perdu. Il est vrai que je ne portais qu'une seule malle et que le gros ballot où étaient mes bottes, mes selles, mes chapeaux, le drap et les manteaux que je porte, ainsi que ma tente arriveront, quand Dieu voudra, par le convoi. On n'avait pas voulu me les embarquer et je m'en passe à merveille. J'ai trouvé deux tentes qu'on n'avait pas vendues; mes autres effets avaient produit fort au delà de ce qu'ils me coûtaient en France et j'ai trouvé de l'argent en arrivant, ce qui ne m'a pas fait de peine.

J'ai été dépêché de Philadelphie avec les paquets pour l'armée qui est campée à 6 milles de West Plains, à 30 milles environ de New-York. C'est dessous la toile que je vous écris. J'ai un bon brasier devant ma tente; il y avait déjà de la glace ce matin. Nous serons campés jusques au mois de novembre. Quand nous serons en quartier d'hiver, j'irai voyager dans le Sud et voir les Carolines et la Géorgie que je ne connais pas.

Les Anglais évacuent Charlestown. Ils ont fait des propositions de paix au Congrès, qui a répondu qu'il ne pouvait entendre aucune proposition sans la médiation de la France. Notre petite armée a soutenu la bonne opinion qu'elle avait donnée de la nation française. J'ai été étonné de l'amitié que nos alliés ont prise pour

nous. C'est la première chose qui m'a frappé dans la course rapide que j'ai faite pour rejoindre l'armée.

Mais, pourquoi diable nous envoyer tant d'aimables de Paris, justement quand il n'y a rien à faire. Dieu veuille qu'ils aient la sagesse de ne pas nous faire haïr. On dit que M. de Rochambeau et M. de Chastellux reviennent en France cet hiver. J'en suis fâché pour mille raisons, plus encore pour le bien de la chose que pour moi personnellement qui leur suis fort attaché.

J'ai été le premier Français arrivé par les frégates qui ait vu le général Washington. J'ai cru pouvoir passer un quart d'heure chez lui avant de voir M. de Rochambeau à qui Ségur portait les dépêches pressées. Je ne portais que les secondes. Vous n'avez pas d'idée, mon bon ami, de la manière dont le grand homme m'a reçu. Il m'a embrassé avec joie et m'a comblé de politesses. Je l'ai vu deux ou trois fois depuis, quoique son camp soit à 15 milles du nôtre ; je l'aime de tout mon cœur, car je suis persuadé qu'il a plus de perfections morales qu'aucun homme au monde.

Adieu, mon bon, mon ancien, mon tendre ami. Je passerai tout le temps que durera la guerre en Amérique, car je ne veux pas faire tous les ans 3.000 lieues sur mer. Passe encore de les faire par terre. Si vous voyez Mme de Jumilhac et que vous croyez ma lettre *lisable* et *lisible*, lisez-la-lui ; je l'aime de tout mon cœur. Vous pouvez le lui dire....

*
* *

Le 11 novembre 1782, le baron de Secondat de Montesquieu était nommé mestre de camp en second dans le régiment de *Bourbonnais*.

Peu après, le 4 février 1783, la paix était signée entre les belligérants et Montesquieu rentrait en France sur l'*Émeraude*, le 10 février 1783.

Il devait mourir lieutenant-général des armées du Roi, le 19 juillet 1824, à l'âge de soixante-quinze ans[1].

Octave Beuve.

1. Céleste, *ouvr. cit.*

QUELQUES DOCUMENTS BIOGRAPHIQUES

SUR LE

CONVENTIONNEL COURTOIS

Les papiers provenant de H. Courtois nous permettent de préciser quelques points de la biographie du conventionnel son père.

Malgré l'étude remarquable de M. H. Labourasse et différentes notices éparses çà et là, la vie d'Edme-Bonaventure Courtois est encore à écrire. Les énigmes y abondent.

Ces quelques notes que nous livrons aujourd'hui ne sont pas capitales sans doute; elles complètent cependant, ou confirment, certains renseignements. C'est à ce titre que nous les donnons.

*
* *

Parlant des fonctions publiques exercées par son père, H. Courtois considère comme calomnieuse l'affirmation que celui-ci avait été receveur du district d'Arcis.

Voici en effet ce qu'il écrivait vers 1845-1850 :

« J'ai éprouvé un sentiment pénible en voyant encore exhumer de la tombe la mémoire de mon père. Je crois remplir un devoir sacré en vous demandant la rectification des erreurs calomnieuses insérées dans la notice historique et biographique du dép^t de l'Aube où mon père est né. Il n'est pas à ma connaissance qu'il ait été receveur du district. Il habitait Arcis-

sur-Aube où il faisait un commerce considérable avec les hôpitaux de Paris dont il était fournisseur. Mon père était fils unique, avait de la fortune de son patrimoine ; il ne s'est pas enrichi dans les affaires de la Révolution qui lui a été fort préjudiciable. D'infâmes calomnies ont été répandues à ce sujet, et quand il s'est retiré dans sa campagne de Rembluzin la modicité de sa fortune en a fait justice. »

Or, H. Courtois était-il de bonne foi en écrivant cela? La question peut se poser, car dans ses papiers nous avons retrouvé un « Bordereau pour comptes entre les citoyens Courtois et Menuël relativement aux recettes et dépenses faites par le premier sur toutes les parties en sa qualité de receveur du district d'Arcis ». Ce Bordereau, signé « Courtois », a été fait et arrêté le 7 novembre 1792.

Nous y avons également retrouvé une pièce qui prouve qu'avant 1789 Courtois ne s'occupait pas uniquement de son commerce de boissellerie.

L'an mil sept cent quatre-vingt-quatre, le dix août sur les cinq heures de relevée en l'hôtel et pardevant nous Nicolas-Jean-Baptiste Vernier et Pierre-François-Rolland Gueslon, Conseillers du Roy, Juge garde de la Monnoye de Troyes, assisté de notre Greffier ordinaire.

Est comparu Edme-Bonaventure Courtois négociant demeurant à Arcis-sur-Aube.

Lequel nous a dit que par arrêt de la Cour des Monnoyes en datte du premier mai mil sept cent quatre vingt quatre, collationné, controllé et signé par la cour des Monnoyes Gueudré avec grille et paraphe ; il a été commis pour remplir par commission le change à la Résidence d'Arcis à la charge par lui de tenir registre des espèces et matières d'or et d'argent qui seront apportées à son change et de faire vérifier les poids et balances pardevant nous. Et comme il désirerait faire les fonctions de laditte commission, il requiert qu'il nous plaise ordonner que le dit arrêt sera enregistré en notre greffe pour être exécuté selon la forme et teneur aux offres qu'il fait de prêter serment aux cas requis et accoutumés et ordonne que les balances et poids consistans en quatre marcs seront par nous vérifiés et que son registre sera par nous cotté et paraphé pour par lui faire

les fonctions de laditte commission conformément audit ordre. Sur laquelle réquisition faisant droit.....

Courtois fut donc dès 1784 changeur à Arcis-sur-Aube, et, vers 1790-1791, receveur du district.

*
* *

Nous possédons également une pièce se rapportant à la mission de Courtois représentant à l'armée du Nord et des Ardennes. C'est une lettre de Custine du 13 juin 1793 relative à l'approvisionnement des places.

Cambrai le 13 juin 1793, l'an 2e de la République française.

Le général Custine aux citoyens représentans du Peuple.

J'ai ordonné citoyens à l'ordonnateur en chef de l'armée d'approvisionner toutes les places frontières sans aucun retard et d'y faire verser les fonds nécessaires pour assurer la subsistance des troupes et les ouvrages de fortification.

L'ordonnateur m'a répondu qu'il avait donné les ordres les plus précis aux administrations pour l'approvisionnement des places que je lui ai indiquées, que journellement il les pressait pour les faire effectuer et que les administrateurs auprès de lui en étaient empêchés à deffaut de fonds.

Il est instant, citoyens représentans que vous vous fassiez rendre compte par l'ordonnateur du besoin des places et que vous lui prescriviez de faire completter les approvisionnemens en toute espèce de subsistances, ce sans aucun retard.

Le général en chef des armées du Nord et des Ardennes.

CUSTINE.

Voici la minute de la réponse qué firent à Custine les représentants Bollet, Belfroy, ... et Courtois. Cette minute paraît être de la main de ce dernier.

Aussitôt la réception, citoïen général, de la lettre que vous nous avez adressée ce matin, nous avons donné l'ordre au commissaire général de nous rendre compte dans le jour de l'approvisionnement

des places dans tous les genres d'objets de consommation. Vous trouverez ci-jointe la copie de notre lettre.

Déjà nous avons senti combien l'abondance dans les places menacées pourrait servir la chose publique en nous mettant à même de profiter des vains efforts par lesquels l'ennemi se consumerait, pour nous instruire, nous organiser, nous discipliner, nous aguérir et nous mettre en état de le battre. Nous avions déjà demandé des états, mais ils n'étaient que partiels et nous n'avons pu sur ces apparences nous déterminer à aucun parti. L'excessive cherté de tous les objets nous effraye d'ailleurs assez pour que nous y regardions à deux fois; mais les circonstances devenant plus pressantes chaque jour, nous ne différerons plus, nous ne mettons pas en balance l'intérêt pécuniaire avec celui de la liberté et de la victoire. Nous croyons que ce serait risquer un trop long tems que d'attendre des décisions de Paris et nous autoriserons dès aujourd'hui quelques marchés qui procureront au moins des ressources promptes et sûres en differens genres.

Ce qui a attiré notre attention sur cette correspondance, c'est ce fait que l'ordonnateur en chef de l'armée, dont il s'agit ici, était alors Petitjean. Relâché après une première arrestation pour malversations, celui-ci comparut à nouveau sous le même chef d'accusation devant le tribunal révolutionnaire et fut condamné à mort le 18 floréal II. Or ce Petitjean intéressait sûrement Courtois, car parmi les papiers de ce dernier se trouve une copie d'un mémoire justificatif présenté par l'ordonnateur en chef, mémoire dont une autre copie se retrouve au dossier Petitjean aux A. N., W. 360.

Il faut également rappeler ici que parmi ces mêmes papiers se trouve toute une liasse de la comptabilité de Perrin, fournisseur aux armées. Ce Perrin était allié à Courtois, comme lui étaient aussi alliés deux autres fournisseurs aux armées, condamnés à mort le 25 prairial an II, Ruinet et Lorcet.

Il semble que de tout cela on peut conclure que Courtois, par lui-même ou par les siens, eut des intérêts dans l'approvisionnement des armées et que le procès de Petitjean, en particulier, ne le laissa pas indifférent.

*
* *

En vendémiaire an IV, Courtois reçut la lettre suivante :

Aire le 23 vendémiaire, 4e année républicaine.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Duval président de l'assemblée électorale, département de pas de Calais, Au citoyen Courtois membre de la convention nationale.

Citoyen.

Je m'empresse de vous informer que l'assemblée électorale du département du pas de Calais vous a élu au nombre des vingt sept qui composent sa liste supplémentaire pour les deux tiers des représentans qui doivent être du Corps Législatif.

Cy joint est l'extrait du procès verbal qui le constate, certifié, comme il est réglé par l'art. 6 de la loi du 10 Vendémiaire et l'art. 4 de celle insérée au Bulletin du 15 du même mois.

Salut et fraternité.

DUVAL.

*
* *

Il est une fonction publique, à laquelle fut appelé Courtois, dont il n'a jamais été parlé, du moins à notre connaissance : celle de consul de la République française à la Corogne.

Le fait cependant est indéniable.

Par arrêté du Directoire exécutif du 6 prairial an V : « Le citoyen Courtois est nommé au consulat de la Corogne. Son traitement annuel est fixé à quatre mille cinq cent livres. »

En lui transmettant cette nomination, le ministre des Relations extérieures, Ch. Delacroix, lui adressait le 12 prairial une lettre très élogieuse, tellement élogieuse qu'on se demande quel intérêt le Directoire avait à éloigner Courtois des Anciens.

Au citoyen Courtois, consul de la République française à la Corogne.

L'homme qui, pendant sa mission législative, a su si bien justifier la confiance de la nation, méritait, Citoyen, toute celle du Gouver-

nement. Le Directoire exécutif vous remet aujourd'hui l'honorable soin de protéger à la Corogne le commerce des Français; il a pensé que, pendant l'exercice de vos fonctions, ce commerce pourrait acquérir plus d'importance et d'étendue, par les renseignemens précieux que vous pourriez transmettre du lieu de votre résidence; et il a senti que la République serait dignement représentée par un de ses fondateurs et de ses sincères amis.

Salut et fraternité.

CH. DELACROIX.

Courtois fut-il flatté de sa nomination? Il est difficile de le savoir. En tous cas, Delacroix crut bon de le stimuler à nouveau le 24 messidor.

Je vous adresse, citoyen, la commission de la place de consul à laquelle vous avez été appelé par arrêté du 6 Prairial.

La protection constante dont les navigateurs et les négocians de la République ont besoin dans les ports étrangers exige que vous vous rendiez incessamment à la Corogne, d'où le C^en^ Février partira bientôt pour se rendre à Carthagène.

Vous voudrez bien, citoyen, m'accuser réception de la commission ci-jointe, et me faire connaître l'époque de votre départ.

Salut et fraternité

CH. DELACROIX.

Courtois ne se pressa sans doute pas. Aussi, le 7 fructidor, nouveau rappel du ministre qui était alors Talleyrand.

Le bien du service exige, citoyen, que vous vous rendiez le plutôt possible au nouveau poste où vous a appelé la confiance du Directoire exécutif et le citoyen Février, votre prédécesseur au consulat de la Corogne, n'attend que le moment de votre arrivée pour passer sans délai à Carthagène, où sa présence est des plus nécessaires.

Je vous prie, citoyen, de m'indiquer le jour où vous pourrez vous rendre à vos importantes fonctions, afin que j'avise aux moyens de hâter le remplacement de l'ex-consul de Carthagène.

Courtois se décida-t-il à devenir consul à la Corogne? Nous l'ignorons, mais cela paraît vraisemblable; plusieurs pièces

relatives à l'administration consulaire de la Corogne se trouvent en effet dans ses papiers. Notons cependant que toutes sont antérieures au 13 messidor an V.

*
* *

Voici, pour terminer, deux brouillons de lettres du conventionnel exilé en Belgique, en 1816, fin mai probablement :

1.

M. le Gouverneur.

Je m'applaudissais depuis quelques jours d'avoir choisi Namur pour y fixer ma résidence, lorsque j'ai reçu l'ordre de M. le commissaire de police, non seulement de quitter cette ville mais même la Flandre et le Hainaut, pour me retirer, si bon me semblait, dans le Brabant ; que tels étaient les ordres émanés de sa Majesté le Roi de Hollande et des Pays Bas. Personne, M. le Gouverneur, n'est plus disposé que moi à obtempérer, sans délai, à des ordres aussi pressants ; mais telle est la gravité de la maladie dont je suis atteint en ce moment qu'il me serait impossible, avec la voiture la plus douce, de me pouvoir transporter audelà de 3 à 4 lieues sans que ma santé en fut altérée au point de me replonger dans un état encore plus fâcheux que celui dont je viens tout récemment d'éprouver les tristes effets. Si le certificat que je joins à ma pétition vous trace fidèlement au dehors l'état de mon physique délabré, il est loin de vous peindre les douleurs et les souffrances dont je suis presque sans relâche la malheureuse victime. Il y a M. le Gouverneur, deux mois que je suis à Namur ; j'ose vous protester que je n'y ai pas joui pendant deux jours de suite d'un bien être qui me laissât l'espoir d'un avenir plus heureux.

J'ose donc, M. le Gouverneur, au nom de l'humanité, au nom de la longue série de malheurs qui n'ont que trop pesé sur moi, vous supplier de m'obtenir de la bienveillance de Sa Majesté, une exception pour rester à Namur. Cette faveur ne peut tirer à conséquence quand il est question du salut d'un père de famille infirme et âgé de 62 ans dont les goûts paisibles ont prouvé jusqu'ici que l'obscurité la plus profonde était son véritable élément. La lecture de quel-

ques livres choisis, la société peu fréquente de deux ou trois amis dont les principes et le dévouement au régime actuel sont connus, telles sont les jouissances avec lesquelles il cherche à faire diversion aux chagrins qui le dévorent quelquefois quand il songe aux pertes irréparables qu'il a éprouvées et dont il trouve en quelque sorte le dédommagement sur cette terre hospitalière dont Sa Majesté et les 1ers fonctionnaires publics qu'il a choisis pour le représenter ont fait, à l'aide d'un gouvernement vraiment paternel, un séjour de paix et de bonheur.

2.

Mr

M. votre frère m'a remis hier chez M. Bloq où nous dînions en petite société, votre lettre qui m'a fait un plaisir que je ne puis vraiment exprimer. Ma chère fille, accompagnée de ma belle sœur, vient d'arriver et aussitôt que j'aurai la permission d'aller à Bruxelles, que le brave gal Even sollicite en ma faveur, rien ne retardera mon départ. Dans le cas où le permis ne viendrait pas assez vite, je tâcherai d'obtenir de cet excellent homme, une apostille à mon passeport qui me mette à même d'y aller pour cause de santé. Je ne pense pas qu'il refuse une demande aussi juste.

Depuis qu'on sait ici, M....., l'accueil distingué que me fait M. le gal Even et que je partage quelquefois les honneurs de sa table, vous ne sauriez croire combien mes actions ont augmenté. Cette bienveillance de sa part a produit un assez bon effet en ce qu'elle a fait taire tous ces clabaudeurs dont les petites villes fourmillent et qu'on voit toujours prêts, dans le malheur, à vous donner le coup de pied de l'âne.

Ma chère fille, qui se montre ainsi que moi sensible à tout ce que votre amitié vous inspire en notre faveur, me charge de vous prévenir qu'elle a mis à votre adresse une petite caisse qui renferme deux tableaux que je lui avais dit de me faire passer. Veuillez bien, M..., en rembourser le port qui vous sera remis avec exactitude. Quant aux deux malles de livres, je ne pense pas qu'elles vous parviennent sitôt ; la crainte de quelque inquisition à la frontière m'a fait retarder l'envoi.

Que contenaient ces caisses? Probablement des livres précieux et des papiers que la police aurait eu intérêt à saisir.

Plus tard, H. Courtois fera revenir plusieurs ouvrages en dépôt en Belgique. Plus tard aussi, son frère Auguste cherchera à faire argent, toujours en Belgique, de documents très importants, disait-il. Il est probable que ces documents provenaient de ces deux caisses et que, parmi eux, se trouvaient les lettres que le comte de Provence aurait adressées à Favras.

Nous reviendrons sur cette correspondance Favras pour examiner les affirmations produites à leur sujet par H. Courtois.

P.-M. Favret.

LES VICAIRES GÉNÉRAUX DE PARIS

ET

LE SERMENT CONSTITUTIONNEL

EN JANVIER 1791

Le 26 novembre 1790, Voidel, au nom des Comités d'aliénation, ecclésiastique, des rapports et des recherches réunis, présentait à l'Assemblée constituante un long rapport, suivi d'un projet de décret, sur l'application de la constitution civile du clergé. Le décret fut voté le lendemain, 27 novembre, après quelques remaniements du texte. Aux termes de ce décret, « les évêques, ci-devant archevêques, les curés conservés en fonctions, étaient tenus de prêter le serment auquel ils étaient assujettis par l'article 30 du décret du 24 juillet dernier... En conséquence, ils devaient jurer de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse, de la paroisse qui leur était confié, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, savoir : ceux qui étaient actuellement dans leur diocèse ou dans leurs cures, dans la huitaine; ceux qui en étaient absents, mais qui étaient en France, dans un mois; et ceux qui étaient en pays étranger, dans deux mois.... ». Les vicaires des évêques étaient tenus de faire, dans le même délai, « le serment de remplir leurs fonctions avec exactitude, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la consti-

tution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ». Le serment devait avoir lieu « un jour de dimanche, à l'issue de la messe ». Les intéressés devaient enfin « faire par écrit, au moins deux jours d'avance, leur déclaration au greffe de la municipalité, de leur intention de prêter le serment, et se concerter avec le maire pour en arrêter le jour ». Tout réfractaire serait « réputé avoir renoncé à son office » et il devait être « pourvu à son remplacement comme en cas de vacance par démission ».

L'Église de Paris était alors sans direction épiscopale. Voidel, dans son rapport, avait fait remarquer que c'était « du fond de la Savoie que depuis un an M. l'évêque métropolitain de Paris veillait sur son diocèse ». En effet, émigré depuis le mois d'octobre 1789, l'archevêque de Paris, Leclerc de Juigné, s'était installé à Chambéry. Le 14 avril 1790, il avait écrit au président de l'Assemblée constituante pour lui annoncer son intention de rentrer en France et de prêter le serment civique. Mais il s'en était tenu là, et sa promesse n'avait été suivie d'aucun acte.

Quand, le 27 novembre, fut voté le décret présenté par Voidel, les vicaires généraux qui administraient le diocèse en l'absence de l'archevêque[1] adressèrent à leur pasteur la lettre suivante :

Lettre de MM. les vicaires généraux à Mgr l'Archevêque.

M.

Vous êtes instruit sans doute des décrets que l'Assemblée Nationale a rendus contre le Clergé le 27 de ce mois. D'après leur teneur, les vicaires des Evêques, et tous les Ecclésiastiques fonctionnaires publics, sont obligés de prêter le serment prescrit, dans la huitaine, à compter du jour de la publication. Quoique nous ne soyons pas vicaires selon la nouvelle organisation, il

1. Voici, d'après l'*Almanach Royal* pour l'année 1790, les noms des huit vicaires généraux alors en fonctions : MM. Chevreuil, Asseline, D'Argent, De Dampierre, Du Boisbassel, De Floirac, Malvaux et De La Bintinaye.

paroîtroit assez que, comme fonctionnaires publics au moins provisoires, nous sommes dans le cas de prêter le dit serment.

Nous espérons que la grace de Dieu nous soutiendra et ne permettra pas que nous manquions aux lumieres de notre conscience. Nous connoissons assez vos vertus et votre façon de penser, pour ne pas douter de votre attachement aux vrais principes. Nous osons prendre la liberté de vous dire que peut-être nous aurions désiré que déjà vous l'eûssiez fait connoître à votre Diocèse, au moins par votre adhésion à la Déclaration de la Minorité de l'Assemblée et aux conclusions de votre Chapitre. Il ne nous appartient pas d'approfondir les raisons qui vous ont empêché de le faire d'une manière publique et notoire.

Mais dans ce moment-ci nous sommes forcés de prendre un parti. Si nous nous conformons aux Decrets, nous sommes prévaricateurs. Si non, nous sommes exposés à faire des actes extérieurs, qui seront inutiles et nuls aux yeux de la Loi dominante, puisque le refus de prêter le serment, selon le texte du Decret, emporte *ipso facto* la rénonciation à nos fonctions.

Nous sommes, Monseigneur, vos représentans. Des mandataires ne doivent agir que d'après les intentions, non pas seulement interprétées, mais claires et connues, de leur commettant.

C'est à vous, Monseigneur, à nous diriger. Nous vous conjurons seulement d'observer qu'il nous seroit impossible de continuer nos fonctions, si vous ne vous déterminiez à déclarer publiquement et solennellement, à l'exemple de nombre d'Evêques de france, que vous exercerez à l'ordinaire, dans votre Diocèse, toute la jurisdiction dont vous êtes revêtu, et que vous n'adopterez aucun changement sans l'intervention de la puissance ecclésiastique.

Vous comprenez combien nous serions sensiblement affligés d'abandonner l'Eglise de Paris dans des conjonctures aussi critiques. Mais, outre que nous serions traduits comme perturbateurs de l'ordre public, nous exposerions les fideles à recevoir de nous, dans le for extérieur, des actes que les Decrets frappent de nullité.

M. L'official[1] se trouve, par sa place de Député, dans une circonstance particuliere et des plus pressantes, qui exige de vous une prompte réponse.

1. L'abbé Chevreuil. — C. V.

Nous partageons bien sincèrement toutes les peines que vous avez éprouvées et celles que votre cœur ressent à présent. Nous faisons les vœux les plus ardens pour que Dieu conserve votre santé, qui devient de plus en plus précieuse pour le bien de l'Eglise de Paris et de la Religion. Nous vous prions d'agréer l'hommage de notre tendre attachement et du profond respect avec lequel nous sommes... etc. [1]

Nous ignorons quelle fut la réponse de l'Archevêque à ses vicaires généraux. Nous savons seulement, par le *Journal ecclésiastique* de janvier 1791, qu'il joignit sa protestation à celle de la plupart des autres évêques de France contre le serment civique.

Quoi qu'il en soit, l'incertitude des vicaires généraux ne s'apaisa point. Ils ont laissé eux-mêmes, dans un exposé qui semble avoir été rédigé vers la fin du mois de janvier 1791, un récit très détaillé et très curieux de leurs hésitations, de leurs délibérations, de leurs divergences de vues, des conversations engagées entre eux et la municipalité de Paris à cette occasion, et enfin un tableau des raisons qui dictèrent la conduite de chacun d'eux. Ce texte, qui éclaire si nettement les débats de ces heures difficiles, paraît avoir échappé jusqu'à ce jour à l'attention des historiens de la Révolution. Le voici, reproduit intégralement :

Exposé de la conduite des vicaires généraux de Paris relativement à la cessation de leurs fonctions, et à la reprise des mêmes fonctions par quelques-uns d'entre eux.

La prestation du serment prescrit par le décret du 26 X^bre^ 1790 ayant été fixée par la municipalité de Paris au neuf janvier 1791, les vicaires généraux convinrent de cesser leurs fonctions le 11 dud. mois de janvier, terme fatal marqué par le décret [2], et d'informer par voye de prudence et de sagesse, sans entrer dans aucune

1. Bibl. nat., Mss., Nouv. acq. fr., 2720.

2. Le décret n'ayant été publié que le 2 janvier, le délai de huit jours fixé pour la prestation du serment expirait le 10 au soir. — C. V.

explication, la Commune de leur résolution, afin de prévenir le trouble que l'on voudroit imputer à l'interruption de leur service.

Deux d'entre eux demeurants à l'archevêché reçurent le 5 dud. mois de janvier la visite de M. de Joly, secrétaire de la commune, qui venoit signifier à M. l'archevêque de se trouver le 9 à Notre-Dame pour y prêter son serment devant M. le Maire. Ils crurent devoir profiter de l'occasion pour demander s'ils pouvoient, quoique non assermentés, continuer, après le 10, leurs fonctions, sans être regardés comme perturbateurs de l'ordre public. M. de Joly observa que les vicaires généraux ne formant qu'une personne avec M. l'archevêque, lequel par son absence hors du royaume avoit deux mois pour prêter le serment, ses représentans devoient bénéficier du même délais; qu'en conséquence il estimoit qu'ils pouvoient exercer en pleine liberté, que néanmoins il consulteroit sur ce point délicat, le lendemain 6, le conseil de la commune, et que le 7 il rendroit une réponse précise ; il la rendit verbalement, et elle se réduisit à dire que les vicaires généraux qui ne prêteroient pas le serment, seroient considérés comme ayant renoncé à leurs fonctions.

Le mardi 11, M. de Joly revint à l'archevêché pour requérir M. l'archevêque de procéder dans les 24 heures à l'organisation de l'Église métropolitaine et à la réunion des paroisses à cette Eglise, quoiqu'il y eut une affiche de la municipalité qui prorogeoit la prestation du serment jusqu'au dimanche 16[1].

Le lendemain 12, M. de Joly se transporta encore à l'archevêché et requit légalement l'un des vicaires généraux qu'il trouva, de déclarer si le secrétariat étoit fermé et si les vicaires généraux avoient cessé leurs fonctions. Le vicaire général répondit et signa que le secrétariat étoit fermé, et que les vicaires généraux avoient cessé leurs fonctions, mais qu'ils étoient disposés à les reprendre, dès qu'ils y seroient *authorisés* par un décret de l'Assemblée Nationale.

La Commune arrêta le 13 une adresse à l'Assemblée Nationale pour organiser l'Eglise Métropolitaine. Cette adresse fut décrétée le 14, et le 16 les curés de la Madeleine en la Cité et de la Basse

1. Cette affiche expliquait que le délai pour la prestation du serment expirant le 10 janvier, c'est-à-dire un lundi, il devait en réalité être prolongé jusqu'au dimanche 16 janvier, puisque la loi fixait expressément à un dimanche la cérémonie du serment. — C. V.

Ste Chapelle furent solennellement installés par M. le Maire, comme vicaires aux termes des décrets; et le 17 les deux vicaires établirent un secrétariat pour la concession et l'expédition des dispenses. Le 21 est intervenue l'instruction de l'Assemblée Nationale qui porte que les fonctionnaires publics qui n'ont pas prêté le serment, peuvent et doivent continuer leurs fonctions jusqu'à leur remplacement[1]; et le 23 a été affichée la proclamation de la municipalité pour faire connoitre cette interprétation[2].

Le 24 s'est élevée entre les vicaires généraux la question de scavoir s'ils devoient prudement reprendre leurs fonctions : les raisons pour et contre ont été débattues. D'un côté on a exposé que les vicaires généraux pouvoient se reprocher d'avoir contribué par la cessation de leurs fonctions à l'organisation de la cathédrale; parce que s'ils ne les avoient pas discontinuées, la municipalité n'auroit pas songé à l'effectuer, et que, pour réparer ce tort dans l'esprit de bien d'honnêtes gens, il étoit instant de les reprendre, afin d'opposer une digue aux fausses dispenses, vu surtout que d'après l'instruction de l'assemblée, et la proclamation de la municipalité, rien ne s'opposoit à ce que les fonctions fussent reprises.

D'un autre côté on a répliqué que le reproche allégué n'étoit nullement fondé : qu'il étoit évident que la cessation des fonctions des vicaires généraux n'étoit entrée pour rien dans la précipitation de la Commune pour l'organisation de la cathédrale; qu'en effet la sommation de procéder dans les 24 heures à son organisation faite à M. l'archevêque, est antérieure à la réquisition faite au vicaire général de déclarer si les vicaires généraux avoient cessé leurs fonctions, puisque d'ailleurs la réponse du vicaire général à cette réquisition n'étoit pas de nature à accélérer cette organisation, attendu qu'elle portoit que les vicaires généraux étoient disposés à reprendre leurs fonctions, dès qu'ils y seroient

1. Cette instruction expliquait que les mesures répressives prévues par l'Assemblée n'étaient pas dirigées contre le refus du serment, puisque le serment n'était pas obligatoire, mais contre la résistance éventuelle des prêtres insermentés qui, « élevant autel contre autel, ne céderaient pas leurs fonctions à leurs successeurs ». L'instruction ajoutait que, « jusqu'au remplacement, l'exercice des fonctions était censé avoir dû être continué ». — C. V.

2. L'affiche de la municipalité de Paris disait, plus nettement encore que l'instruction, que « les ecclésiastiques fonctionnaires publics, tels que les curés, vicaires et autres, qui n'avaient pas prêté le serment ordonné par la loi, pouvaient continuer l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils fussent remplacés dans les formes prescrites par les décrets ». — C. V.

authorisés par un décret de l'Assemblée nationale ; que les vicaires généraux qui avoient été nommement désignés dans l'affiche pour la prestation du serment sous la qualification de *cidevant vicaires généraux*, comme s'ils n'étoient déjà plus, ou qu'ils fussent réduits à la qualité de simples vicaires de l'évêque curé de la cathédrale de Paris, n'étoient point rappellés dans la proclamation qui porte que les curés et vicaires et autres etc. peuvent et doivent continuer leurs fonctions jusqu'à leur remplacement ; qu'ainsi il paroissoit douteux qu'ils y fussent compris ; que ce doute étoit fondé sur ce qu'on pouvoit les considérer comme remplaçés par les deux vicaires de la cathédrale ; que dans le fait ces deux vicaires exerçoient publiquement au vû et au scû de la municipalité des fonctions de vicaires généraux ; que la déclaration faite à M. de Joly que les vicaires généraux étoient disposés à reprendre leurs fonctions, dès qu'ils y seroient *authorisés* par un décret de l'Assemblée Nationale, loin d'être un motif de les reprendre, étoit plutôt une raison péremptoire de s'y refuser ; parce qu'en agissant d'après cette déclaration, ce seroit reconnoitre que la puissance temporelle peut non seulement lever un obstacle qu'il lui a plu de mettre à l'exercice des fonctions spirituelles ; mais encore *authoriser* à les exercer ; qu'enfin de la reprise des fonctions, il résulteroit et danger et inconvénients sans nombre ; qu'il y avoit danger en ce que l'on seroit tôt ou tard traduit comme perturbateur du repos public, sous prétexte d'élever autel contre autel, comme s'exprime l'instruction du 21. janvier ; qu'en effet le premier acte indispensable à faire en reprenant, seroit de notifier juridiquement au nom de M. l'archevêque aux deux vicaires de la cathédrale qu'ils aient à s'abstenir de toute fonction appartenante aux vicaires généraux du diocèse ; mais que cet acte et cette notification seroient bientôt dénoncés ; qu'il interviendroit infailliblement un jugement facheux soit contre l'authorité légitime, soit contre les personnes des vicaires généraux ; qu'il y auroit de grands inconvénients ; parcequ'il seroit nécessaire pour maintenir les veritables regles, de rejetter toutes les demandes formées par des pretres intrus exerçant, en vertu de la mission de la Municipalité, notamment par les deux vicaires de la cathédrale ; que ces refus indispensables seroient suivis de trouble peut-être d'émeute de la part des parties intéressées ; que la différence de conduitte envers tel pretre ou telle paroisse seroit un sujet continuel de clameur, et que la cause commune de la Reli-

gion n'en souffriroit que d'avantage, en voulant mettre quelques consciences en sureté.

Là s'est terminée la conférence : les opinions ont été exactement partagées et on s'est retiré le lundi 24. à 8 heures du soir. Le lendemain matin 25. on a sçu que l'un des vicaires généraux avoit fait expédier et signé la veille avant la conférence, et qu'il avoit promis le même jour dans l'après midi à divers particuliers d'accorder le lendemain dans la matinée, toutes les dispenses d'usage dont on auroit besoin. M. Chassé a rapporté depuis à la tribune de l'assemblée que la parole avoit été donnée en présence des deux vicaires de la cathédrale ; faits dont il n'a pas été dit un mot pendant toute la conférence de la veille, quoiqu'il fut juste naturel et loyal de ne rien taire, de ne rien celer dans une discussion aussi importante.

Cependant le vicaire général qui avoit promis de délivrer le 25. dans la matinée toute dispense ordinaire qui lui seroit demandée, ne se trouva point chés lui ; les parties outrées du manquement de sa parole, après avoir fait beaucoup de tapage, et de tumulte, ont couru au comité eclésiastique porter leurs plaintes ; le comité après les avoir entendües a pris une délibération dont le préambule supposé des plaignants est une approbation des décrets concernant l'organisation du clergé, et le prononçé est une infraction des lois de la discipline eclésiastique, en ce qu'il y est décidé qu'une simple sommation faite du moins sur la foi des promesses, poura authoriser les curés à passer outre à la célébration des mariages. Cette délibération ayant été rapportée et remise sur le soir du 25. aux vicaires généraux dont l'opinion étoit de reprendre leurs fonctions, ont sur l'exhibition de cette pièce en due forme, fait expédier et delivrer les dispenses demandées et promises, dit-on, sans difficulté suivant l'exposé fait au comité eclésiastique.

On ne se permettra aucune réflexion sur la reticence mistérieuse de celui des vicaires généraux qui avant la conférence du 24. avoit signé une dispense et avoit promis d'en accorder le lendemain à qui en demanderoit. On se contentera d'observer que la conscience des deux vertueux vicaires généraux que le zele pour le salut des ames a déterminés a reprendre leurs fonctions, doit être peiné (*sic*) de les avoir continuées sinon en vertu, au moins sur l'exhibition d'une délibération contraire aux vrais principes, sans aucune sorte de réclamation, ni d'improbation de leur part dans cet instant

critique. Ils croyent sans doute servir la religion en s'exposant généreusement et courageusement à toutes les suites qu'entraînera la reprise de leurs fonctions. Mais leurs deux autres collegues pensent au contraire que loin de venir par là au secours de l'église et de ses ministres, c'est plutôt faciliter les moyens de regenerer doucement le clergé, c'est à dire de parvenir progressivement à tout détruire dans l'ordre spirituel; ils sont persuadés qu'une résistance passive au nouvel ordre decreté, seroit plus efficace et plus sensible qu'une accommodante condescendance qu'il est aisé de tourner en faveur de l'exécution des décrets[1].

Rien, dans le texte de ce mémoire, n'indique dans quel but il fut rédigé ni à qui il était destiné. Peut-être est-ce un duplicatum d'un document adressé à l'archevêque de Paris pour le mettre au courant de ce qui se passa à l'archevêché dans le cours du mois de janvier 1791. Le fait que ce texte est accompagné, dans le même dossier, de la copie d'une lettre des vicaires généraux à leur archevêque sur le même sujet, rend cette hypothèse très vraisemblable. En tout cas, comme la copie de la lettre, ce mémoire ne porte aucune signature, et il est difficile de préciser s'il est le fruit d'une collaboration de tous les vicaires généraux ou le travail personnel de l'un d'entre eux.

CHARLES VELLAY.

1. Bibl. nat., Mss., Nouv. acq. fr., 2720.

SANARY

ET LE

SIÈGE DE TOULON

(*Suite et fin* [1])

XIII

Le 4 nivôse an II, la Convention ordonna la célébration d'une fête, le premier décadi qui suivrait la publication de ce décret n° 1985, dans toute l'étendue de la République, en commémoration de la prise de l'infâme Toulon, dénommée désormais Port-la-Montagne [2]. Cette cérémonie eut lieu sans grand éclat dans les localités environnant cette ville, surtout chez celles qui avaient eu le plus à souffrir des horreurs de la guerre. Je n'ai pas pu découvrir la moindre relation locale à ce sujet [3].

Les péripéties de la lutte avaient été suivies avec angoisse dans la plus grande partie du territoire de la France. Si les efforts suprêmes des chefs des assiégeants n'avaient pas été couronnés d'un succès presque inespéré, de nouvelles forces allaient être levées pour vaincre définitivement une résistance pleine d'incertitude. Déjà à la suite de la réquisition faite par le représentant Paganel, le conseil départemental de Lot-et-

1. Voir *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire* de janvier-mars 1913 et numéros suivants.

2. *Décret de la Convention nationale, Paris, impr. nat., in-8°, 2 p.*

3. La fête célébrée à Nice fut brillante (Tisserand, *Histoire de la Révolution française dans les Alpes-Maritimes*, p. 215 et s.), comme la fête solennelle donnée à Connaux (Gard) (*Courrier d'Avignon*, n° 320 du 6 pluviôse).

Garonne avait pris un arrêté, le 29 frimaire, au sujet des citoyens de bonne volonté, désireux de se réunir pour marcher sur Toulon et reprendre ce port, enlevé à la République par la trahison et par les guinées de Pitt [1]. Faute d'éléments, ce sujet ne peut qu'être effleuré, pour le moment du moins.

Quoi qu'il en soit, l'occupation de Toulon donna naissance à une littérature déjà signalée, mais qui pourrait faire l'objet d'une notice spéciale, à elle seule [2]. Nous rappellerons uniquement les publications les moins connues.

Le citoyen Picque, comédien sans-culotte, prononça un discours à la Comédie, lors des réjouissances publiques prescrites par la Convention et une pièce de vers, comprenant 3 strophes de 8 vers, sortit de la plume du citoyen Pepin, autre comédien sans-culotte. Les deux derniers vers de la première strophe font certainement allusion au dénûment des assiégeants :

Pour vaincre, les sans-culottes
N'ont besoin que de leurs bras [3].

Ricard, de son côté, a composé un drame héroïque et révolutionnaire, en trois actes [4]. Cinq couplets, dus à un patriote et chantés sur l'air, *Allons, enfants de la Patrie,* virent le jour à Villeneuve-de-Berg (Ardèche). Le premier est ainsi conçu :

A des cohortes étrangères
Toulon avait vendu sa foi :
Dans son sein, ces vils mercenaires
Nous présentaient des fers, un roi.
Écoute et tremble, ville ingrate,
Pour répondre à tes vœux impurs,
Sur tes maîtres et sur tes murs,
La foudre des guerriers éclate.
Tombez, murs odieux, fuyez vains conquérans.
Ainsi (*bis*) que vous, périssent les tyrans [5].

1. Affiche in-f°, imprimée à Agen, qu'il ne m'a pas été possible d'acquérir.

2. Cf. Cottin, *Toulon et les Anglais*, p. x.

3. *Discours prononcé à la Comédie par le citoyen Picque, comédien sans-culotte, lors de la réjouissance de la prise de la ville de Toulon, imprimé sur la demande des citoyens de Grenoble. Grenoble, Allier, s. d., in-8°, 4 p.*

4. *Le siège de Toulon*, etc., *Marseille, Jouve, an II, in-8°, 48 p.*

5. *Couplets sur la prise de Toulon présentés à la Société populaire de Villeneuve-*

Ces trois imprimés peu communs appartiennent à la Bibliothèque de Toulon. Leur seul mérite résulte de leur rareté. Le même reproche peut être adressé aux couplets chantés à Sainte-Pélagie [1].

Vivent nos généreux guerriers (*bis*)
Ils ont moissonné des lauriers (*bis*)
Paris les chantera
Londre (*sic*) y réfléchira, etc.

De patientes recherches permettraient d'élever à une dizaine, peut-être, le nombre des productions littéraires, d'ailleurs bien faibles, sorties de l'imagination des Provençaux et des Languedociens, imagination enflammée par la chute de la ville infâme. Je signale cette lacune aux bibliophiles de ces régions, car j'ai dirigé mes investigations, de préférence, vers les publications poétiques et dramatiques de cette catégorie. Toutefois, je consacrerai une mention à l'œuvre de Masse [2], auteur également de *Jeanne de Naples*, car son roman impute aux Sanaryens un acte de complicité avec les Anglais, dont j'ai pu démontrer la fausseté [3]. *Le siège de Toulon* fit les délices des lecteurs des cabinets littéraires de la région. Le cabinet littéraire toulonnais de Fleury le possédait. J. Renoux le maintint dans le cabinet qu'il forma avec le fonds de Fleury, son prédécesseur, et qu'il annexa à la librairie qu'il tenait, comme celui-ci d'ailleurs, qui avait créé son établissement au cours de la Restauration [4].

de-Berg, district de Coiron, département de l'Ardèche, par un patriote. Montpellier, imprimerie révolutionnaire, chez Marat Boanariq et Caton Avigaon, « an second « de la fondation de la République, près la maison commune, n° 62 », in-8°, 3 p.

1. *Couplets chantés à Saiate-Pélagie sur la prise de Toulon, par un détenu. Paris, Gouriet, in-16, s. d.*

2. *Le siège de Toulon ou les six derniers mois de 1793. Paris, Delongchamps,* 1834, *2 vol. in-8°.*

3. T. II, p. 45-46. Ce romancier cite la monnaie de 2 liards, frappée à Dardennes (*ibid.*, p. 144) et le poisson pêché à Sanary (*ibid.*, p. 294) (*Ma bibliothèque*).

4. Le siège de Toulon ne paraît pas avoir excité la verve *féconde* ou mieux la *faconde* des littérateurs toulonnais connus. Cependant, Étienne Pélabon a laissé *Lou Sans-Culotto à Niço*, comédie en un acte et en vers. Louis Pélabon, son petit-fils, a composé *Lo pesto de Toulouu en 1721*, poème en quatre chants, et diverses œuvres dont la scène se passe à Toulon.

Notons enfin le jeu des groupes d'enfants, scandant les deux vers informes :

Combien faut-il de coups de canon
Pour bombarder la ville de Toulon?

et appliquant successivement à chacun d'entre eux une syllabe de ces mots pour déterminer celui qui doit faire telle ou telle chose convenue à l'avance. Ce jeu est encore usité à notre époque dans le Sud-Est et même à Montélimar.

XIV

La Tour quelque peu légendaire de Sanary et dépourvue de pont-levis en 1789, fut transformée pendant le siège en un vulgaire magasin. Elle ne pouvait, en effet, rendre aucun service au point de vue stratégique.

A une époque assez ancienne, il avait été bâti des maisons à l'ouest et au nord de ce monument. Il subsistait, à l'entour, une cour assez vaste, close par une haute muraille à l'est et au midi. A l'angle des deux côtés, est et midi, se trouvait une petite maison où se rendait autrefois la justice en première instance et qui fut vendue pendant la Révolution. A dater de 1801, diverses constructions continuèrent à enclaver la Tour et leurs propriétaires n'hésitèrent pas, graduellement, à faire édifier des latrines appuyées contre elle. Ces données sont certaines. Elles sont extraites d'une dénonciation adressée avec raison, il y a quatre-vingts ans environ, à la sous-préfecture de Toulon, par un Sanaryen indigné du sans-gêne peu ordinaire de plusieurs de ses compatriotes. La plus belle de ces constructions est devenue l'hôtel de la Tour.

En 1664, dans leur rapport, le capitaine Jacques Isnard, de Toulon, et Louis Marrot, de la Ciotat, pilote royal, constatèrent l'existence à Saint-Nazaire « d'une forteresse au bord de

« la mer et du costé du ponent[1], munie de deux pièces de canon, « entourée d'un fossé rempli d'eau de la mer, d'asses bonne « deffance, servant de rampart et de crainte aux ennemis ». Le môle, sis près des Baux, mesurait alors 90 pas et il aurait été utile de le prolonger de 50 pas. Du côté de « Grec »[2], un autre petit môle comptait 140 pas et son prolongement à concurrence de 50 pas, aurait été indispensable[3].

Les fossés de l'enceinte de la Tour furent comblés en 1704, moyennant le prix de 245 livres, payé à Brun par la communauté, le seigneur qui la possédait ayant donné son consentement. Trois ans plus tard (1707), une grande fenêtre fut « bouchée pour mettre en sûreté[4] les soldats de milice », emprisonnés dans la salle correspondante[5]. La destination de cette pièce se maintint fort longtemps, avec des alternatives diverses. La Tour demeura néanmoins seigneuriale jusqu'à la Révolution, et la clef de la porte d'entrée se trouva déposée entre les mains d'un tiers. Lors de l'autorisation accordée par François de Vintimille à la séparation de Saint-Nazaire et d'Ollioules, il avait revendiqué les casemates de l'enceinte de la Tour, les braies et les fossés lui appartenant. En outre, il s'engagea à employer les 100 pistoles ou 1.100 livres promises par les habitants, à mettre en état les casemates, sises dans la superficie des fossés (1663)[6]. Des arbres ne tardèrent pas à être plantés dans l'enceinte, à la suite du comblement de ces derniers (1710). Une « chambre » continua à servir de poudrière (1712). Au cours du dix-huitième siècle, les canons de la Tour furent encore tirés pendant les processions, comme aux époques antérieures. Deux canons de fer, de 8 livres de balles, pesant en tout 4.400 livres avaient été délivrés, en 1709, au baron de Vintimille, pour être placés à la Tour. A raison de 13 livres

1. Occident.

2. Est.

3. L'importante prolongation du grand môle (plus de vingt mètres), faite au dix-neuvième siècle, est due à l'administration des ponts et chaussées

4. L'expression est restée dans les termes « chambre de sûreté ».

5. *Archives de Sanary*, D_3, et CC.

6. Brun, *Op. l.*, p. 36.

16 sols le quintal de 100 livres, ils furent estimés 607 livres. 4 sols [1].

Des militaires et des réquisitionnaires s'étant évadés par la fenêtre de l'étage « de la Tour, qui sert de salle de discipline et de prison », le commandant de Sanary, Lyon, demanda qu'elle fût « barrée ». Le 16 frimaire an VII (1798), le conseil municipal prit une délibération conforme et décida, en évaluant la dépense à 45 livres, de faire « bâtir, de l'épais-« seur du mur, en pierres solides, la fenêtre de la Tour don-« nant sur la mer et qu'il sera laissé au haut de la dite fenêtre « une ouverture d'un pan et demi au quarré, pour donner de « la clarté aux prisonniers et aérer la prison » [2]. Les deux échelles de l'intérieur avaient été réparées sous Louis XV (1744) [3].

En 1788, le seigneur avait vendu la maison servant autrefois de juridiction et les enclos du nord et du couchant à Guigou. Un acte administratif consacra, en l'an IV, la cession de l'écurie du ci-devant seigneur au même Guigou. Dès lors, la Tour n'eut plus d'annexes. A notre époque, un canon provenant de sa plate-forme a appartenu au général Rose, l'un des bienfaiteurs de Sanary, et se trouve actuellement dans la propriété de Mme Victor Brun, née Jarret de la Mairie. Deux autres canons, d'origine incertaine, sont fichés en terre, sens dessus dessous, près du vieux môle, et servent à amarrer les bateaux. La destinée des choses est parfois singulière!

Le chantier de construction, dont j'ai narré succinctement ailleurs l'histoire [4], ne paraît pas avoir été mis à contribution, au temps du siège de Toulon. De création ancienne, cet établissement qualifié « chantier de construction maritime », à l'instar d'une entreprise importante, ne bénéficiait pas d'un emplacement définitif. D'après une pétition signée en 1792, il se trouvait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Les changements

1. *Archives de Sanary*, D_4 et E.
2. *Registre des délibérations*, fos 429-430.
3. Cf. pour l'histoire de Sanary en général, Achard, *Dictionnaire*, etc.
4. R. V. C., *Notes historiques sur Sanary (Var)*, p. 11.

étaient effectués toutes les fois que l'agrandissement de Saint-Nazaire[1] l'exigeait[2].

Conformément à ce qui a été observé dans la région, cette ville eut de bonne heure des biens personnels étendus, des terres gastes que j'ai étudiées naguère[3], mais pas de moulins. Peu d'années après sa constitution en communauté, la municipalité songea à faire mettre en état les moulins, dont Sanary avait affermé la jouissance au seigneur et qui se trouvaient sur le territoire d'Ollioules. Au contraire, le four banal était exploité par un tiers.

Au cours des années 1699-1700, des travaux furent effectués au canal destiné à conduire les eaux au moulin de Parreissol, ou Pareissol, ou Parissol, et une indemnité fut payée à Guillot, marchand, pour dégâts faits à une terre qu'il possédait sur le territoire d'Ollioules, au quartier du Plan, le long du canal amenant les eaux à ce moulin. Une voûte et une muraille durent être faites au Pas du Puget allant à Ollioules, pour les besoins de ce canal.

En 1701, des réparations furent faites à l'écluse du moulin, emportée à trois reprises par les eaux de la rivière. Deux ans après, eut lieu le dégagement du canal des moulins à blé, obstrué par le débordement des eaux de la Reppe. Des amé-

1. En l'an II, on trouve la formule « Bauport, ci-devant Sanary ». Au dire de divers auteurs, après le combat du 31 août, les Alliés auraient placé un détachement sur un plateau pour surveiller le chemin de Saint-Nazaire à Toulon. Quoi qu'il en soit, ils n'entretinrent aucune relation avec la municipalité du premier de ces lieux.

2. Un point de la presqu'île de Saint-Mandrier porte la dénomination de la Croix des Signaux. La date de l'établissement de la Croix des Signaux sur le territoire de Saint-Nazaire, au-dessus de la pointe de la Cri le, n'est pas connue. Longtemps après 1793, deux préposés « à la vigie des signaux » étaient encore installés à la tour de Portissol.

3. Presque dès le début des temps nouveaux, l'attention de l'autorité fut portée sur les anciens fiefs connus sous le nom de terre à besace, et l'on désignait ainsi « les « fiefs ou seigneuries existant dans des endroits inhabités où il n'y a pas de paroisses « établies ». Telle est la définition donnée par les administrateurs du directoire de Toulon, à la date du 27 octobre 1790. Quelques jours après, le même corps appelait fiefs à besace « ceux qui ne font pas une habitation et qui sont ou disséminés dans « l'enclave des municipalités ou voisins des municipalités » (*Archives de Sanary*, F_3). Le pâturage d'hiver s'appelait coussou dans la Basse-Provence et montagne dans la Haute-Provence.

liorations avaient été faites dès 1689 à l'écluse du même moulin dont le nom a été transformé en Portissol[1], par suite du défaut d'attention des transcripteurs de deux documents analysés dans ce mémoire et dans une autre notice[2]. A son tour, la dénomination Parissol ou Pareissol était devenue dans le langage vulgaire Palissole.

Tous ces documents concernent le même moulin. Mais le moulin à eau de la Figuière, situé à proximité de celui-ci, et sur la Reppe, était également affermé à la communauté de Sanary (1712). A la fin de l'ancien régime, cette dernière le tenait en location aussi bien que le moulin de Pareissol. Dès l'abolition des privilèges, la population Sanaryenne continua à manifester ses préférences pour le moulin de Pareissol, devenu une vulgaire propriété particulière. Le moulin à vent, élevé en 1793 par Allemand sur la colline de Portissol[3], obtint un plein succès et c'est là qu'au cours du siège les Sanaryens firent principalement moudre les céréales. Il subsista fort longtemps au dix-neuvième siècle et son rôle est de nos jours tout différent, comme celui de l'autre moulin à vent élevé dans son voisinage.

Mes recherches pour déterminer les conditions du fonctionnement des anciens moulins seigneuriaux et des divers moulins, épars sur les territoires d'Ollioules et de Sanary et créés à dater de 1790, au cours du siège de Toulon, n'ont pas pu aboutir, les documents les concernant n'ayant pas été conservés. L'histoire de ces établissements au point de vue économique pendant cette terrible période eût été bien curieuse et nous eût quelque peu dédommagés de la monotonie de l'histoire-bataille, déjà si ressassée.

1. Le grès des Baux Rouges est recherché pour affûter les outils par certains ouvriers de la région. La pointe de Portissol était appelée aussi Pointe Baurouge ou de l'Utrier. Un jour, Sanary aura sa corniche, appuyée sur cette pointe. Elle n'aura plus à envier la corniche de Bandol, ni celle de Marseille. L'adjectif provençal *utrié, utriero*, est synonyme de tout d'une pièce, d'une grosseur uniforme.

2. *Notes historiques sur Sanary* (*Var*), p. 11.

3. Déjà, la municipalité avait autorisé la construction d'un four à chaux en face du vieux môle et sur la même « montagne », dite, à l'occasion, montagne de Notre-Dame de Pitié (1791).

Quant aux fours employés par l'armée républicaine, en dehors des fours seigneuriaux d'Ollioules et de Sanary, ils furent improvisés avec des moyens de fortune. D'ailleurs, les dimensions du four de ce dernier lieu n'étaient plus en harmonie avec l'importance de la population, bien avant 1789. La municipalité dut remédier à cet état de choses dès l'an III.

Le 1er mai 1790, eut lieu l'encadastrement des droits fonciers du marquis du Luc, seigneur de Saint-Nazaire[1] et le montant s'en éleva à un capital de 9.000 livres tournois, correspondant à 300 petites livres cadastrales[2]. Les lods donnaient par an 1.700 livres, les immeubles ruraux personnels au seigneur 900 livres, les deux moulins de la Figuière et de Pareissol 800 livres[3], les taxes diverses 900 livres, la pension féodale servie par la communauté et le droit de censelage ou les cens 207 livres[4]. Le produit du four banal était compris dans les taxes diverses. Ce four avait été bâti en 1627[5]. Du moins cette date était inscrite sur une pierre en dépendant, qui a été conservée soigneusement et disposée dans la façade lors de la réfection de cet immeuble, sis rue Général-Rose (maison Mistre) et dont le nom antérieurement avait été rue Vintimille, pour devenir ensuite rue d'Orléans (1831) et rue Grande. Par divers arrêts, le parlement de Provence avait déclaré que Gaspard de Vintimille, des comtes de Marseille, baron de Tourves et seigneur d'Ollioules, était « seigneur direct, uni-« versel et féodal et fondé en directe en tout le dit[6] lieu

1. Emmanuel de Vintimille, seigneur du Luc, Vins, Les Arcs, Ollioules et Saint-Nazaire, dont le domicile était à Paris.

2. En 1768, la petite livre cadastrale était comptée pour 24 sols tournois.

3. L'une des rues de Sanary porte la dénomination de rue du Moulin, en souvenir d'un moulin à huile.

4. Les bois, d'ailleurs sans revenu appréciable, lui appartenant, comprenaient 687.936 toises.

5. Le chiffre 2 est pour ainsi dire écrasé.

6. Les littérateurs ont décrit les sites grandioses du Bec de l'Aigle et du cap Sicié sans consacrer quelques lignes à la majesté singulière de la colline ou montagne de Portissol (Méry, *Nouvelles Nouvelles*, p. 183 et s. — *L'Athénée ouvrière*, p. 281 et s., etc.).

d'Ollioules et son terroir » (1613-1625)[1]. Cette solution frappa Sanary, partie intégrante alors d'Ollioules[2].

XV

En dehors de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Toulon, la maison de Vintimille a fourni plusieurs personnages marquants[3].

Au cours d'un long procès furent publiés de nombreux mémoires contre ou en faveur de « messire Guillaume de « Raousset, chevalier, marquis de Seillon et de Maillanne, « conseiller au parlement de Provence, curateur légitime à « l'imbécillité de Messire Gaspard de Vintimille, des comtes « de Marseille, baron d'Oulioules son beau-frère » (1727). François de Vintimille, des comtes de Marseille, avait épousé Anne d'Agoult, d'où quatre enfants : Pierre-François-Hyacinthe, l'aîné, comte d'Ollioules ; Anne de Vintimille, mariée au conseiller de Raousset ; Magdelon, chevalier de Malte, mort en 1700 et Gaspard de Vintimille, chevalier non profès. Ce dernier, né en 1682, était malade depuis 1699. Mme de Vintimille, née d'Agoult, mourut à Paris au mois d'avril 1722. Bientôt le comte de Vintimille ramena son frère Gaspard à Saint-Nazaire, où il l'installa non dans la maison que lui-même habitait accidentellement, mais dans une maison de louage sous la direction d'une femme « à l'esprit contrariant ». Le comte retourna promptement à Paris, où il mourut sans enfants le 19 mai 1727. Il légua les terres d'Ollioules et de

1. *Bibliothèque de Grenoble*, V 6, 271.

2. Un arrêt du parlement de Provence, du 15 février 1567, maintint Honoré de Porcellet « en la faculté d'accenser et de disposer à son plaisir de la terre gaste, « vacante, inculte, patis et paluds » d'un lieu comme étant un effet de son fief et « de sa directe universelle sur ce terrain » (*Bibl. de Grenoble*).

Le roi René avait donné à Aix les terres gastes ou incultes du territoire de cette ville (De Haitze, *Hist. de la ville d'Aix*, etc., t. I, p. 481).

3. Gaspard de Vintimille, seigneur de Figanières, qui fut condamné à mort par le parlement de Provence (1660), n'eut aucun rapport avec Sanary (*Le Petit Provençal*, numéro du 2 septembre 1913).

Saint-Nazaire au marquis des Arcs[1], petit-fils de Charles-François de Vintimille, des comtes de Marseille, comte du Luc, marquis des Arcs et autres lieux, conseiller d'État d'épée, chevalier des ordres du roi, ancien ambassadeur près la Cour de Vienne (1653-1740). Ce petit-fils fut Jean-Baptiste-Félix-Hubert de Vintimille (1720-1775), père à son tour de Charles-Emmanuel-Marie-Magdelon, dit *le demi-Louis* à raison de sa ressemblance bien naturelle et même adultérine avec le roi, et dernier seigneur de Sanary.

Ces données historiques sont inédites et leur place est tout indiquée ici, car c'est le dernier seigneur de Sanary, qui, en qualité de maréchal du camp, fit prêter, le 23 août 1789, à Toulon, au Champ de bataille, le serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi, aux officiers des troupes de la garnison et des milices bourgeoises[2].

XVI

Divers documents[3] permettront de se rendre un compte très exact de la situation. Bientôt furent lancées en effet les circulaires de l'administration du district du Beausset, concernant l'exécution de l'arrêté pris le 14 septembre par les représentants du peuple Gasparin, Escudier et Saliceti, au sujet de l'arrestation de toutes les personnes suspectes ou enfermées dans Toulon et à raison de « l'infâme trahison qui a livré la « ville de Toulon aux ennemis de la République » (4 octobre), selon la formule usitée[4]. Cette mesure fut complétée par la proclamation de la municipalité de Saint-Nazaire pour obliger les habitants absents à regagner leur domicile dans la huitaine sous peine d'être déclarés émigrés (9 octobre). Cette menace

1. *Bibliothèque de Grenoble*, R. 4, 271.
2. Henry, *Hist. de Toulon depuis 1789, etc.*, p. 70-71.
3. Cf. au besoin la lettre écrite le 27 frimaire par Bourdeaux, sans-culotte d'Ollioules (*Courrier d'Avignon, n° 286, du 2 nivôse*) et le numéro du même journal du 8 nivôse.
4. *Archives de Sanary*, I_2 et D_4.

fut sans effet comme d'ailleurs les instructions de la lettre du procureur-syndic du district du Beausset au procureur de la commune de Saint-Nazaire[1] prescrivant l'ouverture d'un registre dans toutes les communes du département destiné à l'inscription des citoyens désireux de concourir à la garde des gens suspects (10 octobre). Pour atténuer le mauvais effet des décisions relatives aux absents, parut une lettre des administrateurs du district du Beausset, déclarant que les ouvriers et les marins employés à Toulon étaient à l'abri de l'arrêté des représentants du 14 septembre, à moins d'avoir donné des preuves d'incivisme depuis le commencement de la Révolution. D'ailleurs ils ne pouvaient pas sortir de cette ville et l'on faisait feu sur ceux qui cherchaient à s'échapper (14 octobre)[2].

Tout naturellement, ce mémoire est terminé par des données nouvelles, empruntées au registre des délibérations de la ville de Sanary.

Le 11 octobre, la Société populaire décida l'ouverture d'une souscription, confiée au zèle du curé Pierre Julien[3] et de trois autres commissaires Roustan, Geoffroy et Granet. Ils recueillirent 10.878 livres 10 sols. Les commissaires du comité des subsistances Guigou, Cay, Gautier et Trotabas devaient avec cette somme, recueillie avant le 27 octobre, soit en quinze jours environ, et d'accord avec la municipalité, faire des achats de blé[4]. Cette somme comprenait 5.600 livres en assignats d'une valeur supérieure à 100 livres n'ayant pasi cours, de telle sorte que la souscription était réduite à 5.278

1. Les procureurs de la commune les plus connus furent Boyer (1792) et Armagnin (1790), appartenant sans doute à la famille du délicat lettré toulonnais M. Armagnin, auteur d'œuvres estimées telles que *Litanies d'amour*, éditées par Lemerre, chef de bureau à la mairie de Toulon et à l'obligeance duquel les érudits n'ont jamais eu recours en vain.

2. *Mêmes archives*, I 2.

3. Le 22 fructidor an III, le curé Julien déclara qu'il allait exercer dans la commune le culte catholique, apostolique et romain avec soumission aux lois de la République, conformément à la loi du 11 prairial an III. Il précisa les termes de sa déclaration, quelque temps après (an IV). Cf. aussi la délibération du 28 floréal an IV et le serment prêté par lui le 3e jour complémentaire an V (19 septembre 1797).

4. *Registre des délibérations*, fos 1 et s.

livres 10 sols. Deux Sanaryens : Jean Granet et Pierre Fabre, versèrent 1.200 livres chacun.

La pénurie de blé se faisait toujours sentir[1]. Le 5 novembre, Saint-Nazaire comprenait en totalité 2.020 personnes, outre 380 citoyens de la Seyne, obligés d'abandonner ce lieu. Le directoire du district fit droit à la demande de secours adressée par la municipalité. Carteaux avait en effet prescrit aux habitants de la Seyne et de Six-Fours d'évacuer ces deux lieux et de se réfugier à Sanary ou dans ses environs, non occupés par les troupes républicaines[2].

Victor, « adjudant-général chef des brigades près l'armée du général Carteaux », avait requis le 2 novembre la municipalité de faire réparer les chemins et établir un pont sur la Reppe, destiné à faciliter le passage des charrettes pour le service de la République. Ce torrent, servant de limite à la commune de Six-Fours et à celle de Saint-Nazaire, un extrait de cette demande fut transmis à la municipalité de Six-Fours. Après un examen fait ensemble, il fut décidé que le pont serait fait à frais communs, la commune de Six-Fours devant fournir les bois nécessaires, qu'elle possédait du reste.

Le « besoin » de blé devenant plus « funeste », une délégation fut envoyée à Ollioules auprès des représentants du peuple à Marseille et des commissaires du bureau des subsistances (13 frimaire) (3 décembre 1793).

Le 16 frimaire, il fut constaté que la compagnie des volontaires levés à Saint-Nazaire avait pour capitaine Jérôme Pardigon, greffier de la commune.

Quatre jours plus tard, le conseil considéra « le village » comme se trouvant en état de guerre, à raison de l'affluence journalière des troupes, de sa garnison, des bâtiments natio-

1. Le 28 décembre 1792, le directoire du département dut arrêter un singulier genre de spéculation sur les blés. Les habitants du district étaient autorisés à acheter le blé « de la nation » se vendant au marché de Toulon. De tristes accaparements avaient eu lieu. Pour obtenir du blé, même à prix d'argent, les citoyens durent exhiber un certificat de leur municipalité respective indiquant la quantité qui leur était utile (*Archives*, D_1).

2. Il partit le 7 novembre pour son nouveau commandement (Laval, *Op. l.*, p. 452).

naux et des 9 vaisseaux hollandais, pris et amenés dans le port par deux corsaires avec l'aide de tous les bateaux de pêche de la commune, trois mois auparavant. Il constata l'insuffisance de l'approvisionnement en blé (20 frimaire).

Le lendemain (21 frimaire), il décida de faire exécuter à Marseille, par un sculpteur, une statue de la Liberté, afin de « célébrer les décades avec emphase et avec tout le civisme « d'une commune républicaine ».

Le 25 frimaire (15 décembre 1793), les « approches de l'atta- « que de Toulon et de l'ouverture du siège » avaient déterminé le commissaire des guerres, Bonaparte, chargé de la police des hôpitaux de l'armée sur Toulon, à se transporter à Saint-Nazaire, accompagné du directeur de l'hôpital ambulant d'Ollioules, pour requérir des fournitures de lits provenant tant des biens des émigrés que des habitants et la commune avait été déclarée en état de guerre.

Le conseil se montra favorable à l'installation de cent lits dans l'église paroissiale et fit transcrire la réquisition sur le registre des délibérations. Bientôt (1er nivôse) (21 décembre 1793), il vota, comme suite à la prise de Toulon et en vertu de la loi du 21 mars 1793, la constitution d'un comité de surveillance[1].

A titre d'incident local, mentionnons l'arrestation du greffier de la justice de paix. La présence d'une petite garnison et le passage continuel de troupes avaient hâté l'épuisement des réserves de blé.

Plus tard, nous voyons réquisitionner la madrague se trouvant au Brusc, à la demande de deux personnes qui consentaient à en livrer le produit à Toulon, moyennant rétribution pour augmenter les subsistances. Elle appartenait à des émigrés comme la madrague de Brégançon, sise dans le golfe d'Hyères et dont la pêche recevait la même destination (3 pluviôse an II). L'arrêté fut signé par Ricord, représentant du peuple. Les subsistances étaient centralisées à Toulon au grand détriment des communes voisines. Celle de Sanary dut envoyer

1. *Registre des délibérations*, f°s 65 et 1 à 8.

des mandataires pour acheter du blé à Nice (30 pluviôse) (18 février 1794).

Les administrateurs du district du Beausset délèguèrent Antoine Castelin d'Ollioules, pour rechercher les brides, selles, licols, etc., se trouvant chez des particuliers. L'opération fut faite à Sanary le 6 ventôse. Saliceti appela les patrons pêcheurs habitant les départements du Midi, pour le service de mer sur les bâtiments de guerre de la République[1].

Aux termes de la délibération du 17 ventôse, la seule ressource des habitants consistait dans la vente des vins et le conseil émit le vœu que la prohibition en fût levée. De cette manière, les bateaux génois livreraient en échange des vins, de la morue, du riz et du fromage, comme ils le faisaient à Bandol, à la Ciotat et à Cassis[2]. A ce moment-là, le port de Sanary était un précieux port de relâche.

La question du blé fut de nouveau à l'ordre du jour. Les 2.027 habitants de Sanary consommaient annuellement 4.054 charges, soit par mois 337 charges, 1 panale 1/2[3]. Au 19 pluviôse, les provisions comprenaient 50 charges, 1 panale de blé ; 2 charges, 4 panales d'orge et 7 charges, 9 panales de farine. Le 7 ventôse, il avait été accordé 80 charges de blé et 20 charges d'orge par la Nation et le tout avait été retiré à Nice. Le déficit récent de 221 charges et 9 panales[4] avait été comblé par un emprunt. Un nouveau secours fut demandé (23 ventôse) (13 mars 1794). Pour faciliter l'ensemencement, il fut envoyé du côté de Brignoles un Sanaryen chargé d'acheter pour le compte de la commune 20 quintaux de pommes de terre, destinées à être distribuées aux habitants à prix coûtant et avec adjonction des frais (27 ventôse)[5]. Vers le même mo-

1. *Registre des délibérations*, f°s 24 et s.

2. Au commencement du dix-huitième siècle, des bateaux catalans paraissaient souvent dans ces parages. En 1723 (avril), deux vaisseaux algériens avaient capturé un petit vaisseau catalan en vue de Bandol (*Archives de Sanary*, série E).

3. Sous l'ancien régime, le blé était frappé à Sanary, à Toulon, etc., d'un droit d'octroi appelé piquet et très impopulaire.

4. La panale ou panal valait un dixième de charge.

5. C'est là la seule fois que j'ai rencontré la mention de ces tubercules dans les nombreux documents de cette époque, que j'ai consultés.

ment, la commission des subsistances et approvisionnements de la République mit en réquisition toutes les huiles se trouvant dans le département (24 ventôse). La municipalité dut décider que la livraison du blé et de l'orge ne se ferait plus séparément, car les personnes riches faisaient consommer l'orge par leurs bestiaux ! Désormais, la remise du blé et de l'orge aurait lieu « grains mêlés » (15 germinal)(4 avril 1794). La tartane, le *Saint-François,* commandée par le capitaine François Pons et chargée de blé, se trouvait ancrée et en quarantaine dans le port de Sanary [1]! Le représentant du peuple, Maltedo, annula l'arrêté de son collègue Maignet pris à Port-la-Montagne le 3 ventôse an II (21 février 1794), prescrivant l'envoi de ce blé à Marseille et donna l'ordre de le transporter à Port-la-Montagne par les soins de Loth, inspecteur des subsistances militaires (17 germinal), en prenant de grandes précautions pour éviter la contagion [2].

Malgré la demande instante du conseil, l'autorité compétente avait accordé un secours insuffisant, 70 charges de blé et 30 d'orge. Une nouvelle tentative fut entreprise (19 germinal). L'absence de toute marchandise était aussi absolue que le manque des denrées et les cordonniers s'engagèrent à fabriquer des souliers conformément à la loi du 14 ventôse, pourvu qu'on leur remît le nécessaire (24 germinal). Le lendemain, l'installation d'un atelier de fabrication de salpêtre fut décidée sur la Place à côté du temple de la Raison. Quatre jours plus tard, la dresse d'un autel à la patrie dans ce dernier monument fut décrétée (29 germinal an II). Aucun événement local, digne d'intérêt, n'eut lieu jusqu'au 11 floréal, jour où un nouveau secours de blé fut voté (30 avril 1794). Le lendemain, des mesures furent prises pour le recensement des porcs, conformément à l'arrêté du Comité de Salut public du 22 germinal. Senès le jeune, agent national du district du Beausset,

1. *Registre des délibérations,* f°s 54 à 76.

2. S'il faut en croire *L'Historique du pays* conservé aux archives, le marquis de Centurion, lieutenant-général des armées navales, aurait affirmé la supériorité du port de Sanary sur ceux de Bandol et de la Ciotat (4 mai 1667).

en cours d'opérations au Port-la-Montagne, ne tarda pas à écrire à l'agent national de Sanary-Beauport une lettre relative aux fonctions d'agent national des communes (26 germinal). Le 12 floréal, des certificats de résidence constante depuis plus de six mois, c'est-à-dire antérieurement au mois de novembre 1793, furent remis par le conseil général de la commune à l'ancien curé de Sanary, Julien[1], à un religieux Minime, à un frère lay Cordelier et à une Ursuline (1er mai 1794), puis un peu plus tard à une Clarisse.

La municipalité d'Ollioules fut autorisée à délivrer à celle de Sanary, pour le service de l'atelier de salpêtre en construction, une chaudière et un chaudron provenant des biens de l'émigré Liotaud (mai 1794). Ce local connu sous le nom de Salpêtrière rendit peu de services. Construit en grande partie par les habitants « ayant passé chacun à son tour plusieurs journées de corvée », en forme de halle et élevé sur la place, il fut démoli à la fin de l'an IV.

La réquisition des chevaux était rendue difficile, parce que les habitants « éparpillés » dans les campagnes ou propriétés rurales n'avaient pas encore regagné leur domicile (14 floréal) (3 mai 1794). Enfin la vétusté de l'horloge installée dans le clocher de l'église paroissiale transformée en temple de la Raison[2] était telle que des réparations ne pouvant y être faites qu'en pure perte, tous les fers en furent offerts sans succès à la nation[3]. Moyennant le salaire de 50 livres par an, Blaise fut chargé de « faire aller » la cloche laissée dans cette tour à 8 heures du matin, à midi, à 1 heure et à 5 heures du soir, conformément aux heures de travail et de repos des ouvriers (14 floréal). La marche des événements amena le maintien d'une « modique » escouade d'artilleurs dans les batteries locales. Mais le 8 fructidor an III (25 août 1795), Pachod,

1. Ce prêtre reçut le 18 messidor un nouveau certificat de résidence.

2. D'après une délibération de l'an IX, relative à la réouverture au culte du Temple décadaire, celui-ci renfermait les statues de la Liberté, de Voltaire, de Rousseau, de Brutus et d'Helvétius (*Registre des délibérations*, f° 95).

3. *Registre des délibérations*, f°s 99 à 106.

général de brigade commandant la place de Marseille en état de siège, donna l'ordre au capitaine Lions, dont la compagnie était cantonnée dans cette ville, d'aller tenir garnison avec ses hommes à Bandol, sous la réserve de fournir un détachement à Sanary. Ultérieurement, le général de division Mouret commandant à Toulon la 8e division militaire, prescrivit le 6 ventôse an IV, au chef d'escadron Villers du 25e régiment de chasseurs à cheval, d'aller à Bandol, Six-Fours et Sanary pour obliger ces communes au versement des fourrages, dont elles étaient débitrices.

Un capitaine de canonniers, Ferrante, fut chargé des batteries de Sanary, de Bandol et du Brusc. Le général de brigade Moynat-Dauxon[1], commandant à Toulon le 1er arrondissement du Var, lui donna l'ordre de prendre le « commandement » des deux premières communes et de celle de Six-Fours (28 frimaire an V) (18 décembre 1796)[2]. Il prescrivit en même temps le désarmement de la batterie du môle et le dépôt de son matériel dans la tour de Sanary[3]. Ferrante demanda quelque temps après l'autorisation de construire une maison au midi de la « batterie supprimée du vieux môle » et à 12 toises de la mer[4]. Constatons avec plaisir que l'histoire militaire de cette ville est désormais dépourvue d'intérêt après avoir été par trop agitée. Relevons cependant une mention inscrite à l'état dressé par la municipalité le 15 frimaire an IV (6 décembre 1795)[5] : « Les « chapelles[6], église et maison à l'hôpital ne produisent aucuns

1. Ces fonctions furent ensuite dévolues, par ordre de ce général, au capitaine Balp, du 3e bataillon d'infanterie du Jura (1797).

2. *Registre des délibérations*, fos 206 à 262.

3. Des réparations furent effectuées en 1797 au môle du ponant.

4. Au contraire, l'état des batteries de la Cride et de Portissol, du Cap-Nègre et des Embiez (Six-Fours) était suffisant. Lors de leur suppression, il y a environ vingt-cinq ans, chaque gardien avait un logement de cinq ou six pièces à sa disposition pour sa famille. Chaque poste comprenait en outre deux soldats.

5. Lors de la formidable explosion d'un train chargé de 20.000 kilos de poudre qui eut lieu le 5 février 1871, près du pont de Labeau, la chapelle des pénitents fut transformée en ambulance et vingt soldats blessés y furent soignés. Edmond Adam, mari de Juliette Lamber, fut au nombre des victimes et put recouvrer la santé (Juliette Lamber, *Le Siège de Paris*, p. 438 et s.).

6. Ces chapelles étaient celles : 1° des Pénitents blancs (Notre-Dame de Consolation ou Vierge de Consolation); 2° de Notre-Dame de Bonrepos, rappelée par un ora-

« revenus, attendu qu'elles ont été dévastées par les troupes « qui ont passé et mises hors de tout service[1]. » Tout en ayant moins souffert qu'Ollioules, sa voisine, Sanary eut à réparer d'importants dommages matériels. Par leur esprit d'économie et par leur amour du travail, les habitants eurent bientôt raison des difficultés rencontrées par eux.

XVII

Une lettre expédiée le 25 germinal an II (14 avril 1794), par Senès le jeune en cours d'opérations à Port-la-Montagne à l'agent national de Sanary, témoigne de l'indignation qui venait de le saisir à la vue de charretiers et d'employés au service des charrois militaires, en train de fourrager dans une propriété nationale d'émigrés ensemencée d'avoine et sise sur la route d'Ollioules. Bien longtemps avant 1793, les vols se multipliaient, et, le 1er septembre 1792, les officiers municipaux de Toulon durent décider que les personnes porteuses de fruits n'entreraient pas dans la ville sans être munies d'un billet de la municipalité compétente[2]. Effectivement, 300 ou 400 galériens s'étaient évadés ensemble d'après la lettre du 1er août précé-

toire; 3° de Notre-Dame de la Millière (chapelle particulière); 4° du Sacré-Cœur (rue des Bernards); 5° de Sainte-Catherine ou de Saint-Dominique; 6° de Notre-Dame de Pitié; 7° de Saint-Roch; 8° de Sainte-Ternide ou de la Sainte-Trinité; 9° de Notre-Dame de Pamoison ou mieux d'Espaume (chapelle particulière).

Le chapelain de la première était Soleillet, en 1738.

L'état dressé en 1819 attribua 75 toises à Notre-Dame de Pitié, et celui du 15 frimaire an IV mentionna 75 cannes seulement. Après la Révolution, la chapelle des pénitents fit retour aux pénitents, et la chapelle des Saints-Enfants ou de l'Enfant-Jésus ou du Saint-Enfant Jésus ou du Sacré-Cœur, devint la propriété de la Congregation des Filles. Cette dernière chapelle est aujourd'hui dans un médiocre état.

La chapelle des Pénitents aurait été fondée par Barthélemy de Don, tué à l'ennemi (1710), et capitaine d'un vaisseau de guerre. Par suite de je ne sais quelles circonstances, ce nom ne figure pas sur une liste des officiers de la marine du port de Toulon, dressée en 1707.

Toutes ces chapelles ont été occupées par des soldats pendant le siège de Toulon et elles avaient été rendues impropres à tout usage.

1. *Archives de Sanary*, I_3 et *Registre des délibérations*, f° 390.

2. *Archives de Sanary*, I_1.

dent émanant de la même administration[1]. Que de dégâts ne durent-ils pas commettre? Je n'ai pas pu retrouver la moindre trace de leur réintégration dans leurs fers. La frontière, si voisine à cette époque, permit probablement à la plupart d'entre eux d'aller traîner leur existence sous un autre ciel. Je suis d'ailleurs convaincu qu'ils surent profiter des circonstances pour vivre à leur guise et pour servir tel ou tel parti au gré de leurs intérêts ou de leurs besoins. Leur conduite n'a pu manquer d'être équivoque.

Comme il est aisé de le supposer, le plus grand désarroi régnait partout. Le service de santé se montra à la hauteur de sa tâche[2], mais l'insuffisance du personnel ne lui permit pas de faire face à toutes les besognes, même les plus urgentes.

Le 29 germinal an II, Senès[3] dut rappeler les municipalités à l'exécution des instructions du comité de santé concernant « l'inhumation des cadavres dans les lieux où il y a eu des « batailles; dans plusieurs endroits les cadavres paroissent sur « terre exhalant des miasmes qui ne peuvent que produire des « maladies[4] ».

1. *Mêmes archives*, H_3.

2. Les soins les plus dévoués furent donnés continuellement aux blessés et aux malades. Cette sollicitude, digne d'éloges, se perpétua durant de longs mois. Joseph Fournier, commissaire des guerres, employé dans la huitième division militaire et chargé du service de la place du Port-de-la-Montagne, requit, le 11 ventôse an II (1er mars 1794), la municipalité de Saint-Nazaire de choisir deux patrons pêcheurs devant pêcher journellement le poisson nécessaire aux malades et convalescents des hôpitaux (*Archives de Sanary*, H_2).

Les pontons anglais ont laissé dans l'histoire de sinistres souvenirs. Au contraire, les prisonniers français n'eurent qu'à se louer des Anglais au cours du siège de Toulon. L'intérêt de cette constatation est assez vif. Le 21 frimaire, Dugommier correspondit d'Ollioules avec le *Journal d'Avignon* et lui envoya la copie de la lettre écrite par lui, le 20 frimaire, au général O'Hara, prisonnier à Aix, et de celle adressée à Bonaparte, le 11 octobre, par un officier d'artillerie se louant des bons traitements des Anglais vis-à-vis des prisonniers (*Courrier d'Avignon*, n° 279, du 25 frimaire).

3. Senès (Jean-Baptiste-Pierre), dit Senès le jeune, dont le dévouement à la chose publique fut sans bornes, annonça son installation en qualité de sous-préfet de Toulon par la circulaire du 15 prairial an VIII. Né à Toulon le 21 octobre 1757, il mourut le 4 janvier 1829 (Salvarelli, *Les administrateurs du département du Var* (1790-1897), p. 207). Bonhomme fut nommé procureur syndic le 27 mai 1794 en remplacement de Senès (*Ibid.*, p. 213), qui fut assez longtemps agent national près le district du Beausset.

4. *Ibid.*, I_1.

Marquis, chirurgien en chef de l'Armée du Midi et chargé du service de santé sous les ordres de Joseph Bonaparte, a étudié la fièvre adynamique qui se développa à Toulon après le siège. Son mémoire est intitulé : *Considérations médico-chirurgicales sur les maladies qui ont régné pendant et après le siège de Toulon durant le cours des années II et III de la République française*[1]. Malgré la présence de cet écrivain aux opérations militaires, les renseignements historiques donnés par lui sont inexacts.

XVIII

Un mot, au sujet d'une affaire sensationnelle, paraît s'imposer sans conteste.

Six arrêtés pris au Beausset le 9 brumaire an III (30 octobre 1794) par les représentants du peuple envoyés dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, ont tous été imprimés à Marseille à l' « imprimerie révolutionnaire de Jean Mossy, l'an 3me de la République ». Devaient cesser leurs fonctions : 1° le juge de paix et le secrétaire-greffier du canton du Beausset ; 2° les membres composant le tribunal du district du Beausset ; 3° les membres du directoire de ce district ; 4° les membres composant le bureau de conciliation de ce même district ; 5° les membres composant le comité révolutionnaire du même district ; 6° les membres de la municipalité du Beausset. Sans insister sur les causes de ces mesures, rappelons qu'un Sanaryen Granet, propriétaire au quartier de Sainte-Ternide, fut désigné pour faire partie du comité révolutionnaire. Les successeurs de toutes les personnes destituées sont d'ailleurs nommés dans chaque arrêté. Les représentants du peuple étaient Auguis et J. J. Serres. Le nom de ce dernier figure seul sur chacune des six affiches[2].

1. Paris, Quillau, an XII, in-4°, 19 p. (*Bibl. de Toulon*).

2. *Archives de Sanary*. Par suite d'une erreur, Auguis a été imprimé Anguis sur ces affiches.

XIX

L'histoire définitive des préliminaires du siège de Toulon ne pourra pas être écrite sans les archives du district de cette ville, dont le chef-lieu fut transféré au Beausset par Gasparin et Saliceti le 15 septembre[1]. Or ces archives doivent exister quelque part, car, d'après une délibération du 17 messidor an II, l'administration du district du Beausset venait de déclarer par une circulaire qu'elle avait perdu un temps précieux pour se procurer les archives du ci-devant district de Toulon renfermant notamment les matrices des rôles dont le besoin était urgent[2]. Elles doivent se trouver dans un dépôt public et sont encore vierges.

L'état de désorganisation auquel en était arrivée l'administration pourra être établi par un fait particulier. Les percepteurs des communes de Sanary et de Bandol, formant un seul canton, n'avaient pas rendu leurs comptes des années 1792 à l'an IV inclus. Une vérification minutieuse en fut prescrite le 25 messidor an VI par l'administration municipale de Sanary[3]. Son résultat n'est pas connu, mais l'intérêt en serait relatif.

D'importants documents ont été certainement détruits dans le fol espoir d'effacer à jamais tout souvenir de l'ancien régime. Le bon sens finit par reprendre son empire. Senès le jeune, agent national près l'administration du district de Port-la-Montagne, prescrivit, le 21 germinal an II, conformément à la loi du 12 frimaire, de réunir et de mettre sous scellés dans les dépôts les « parchemins, livres et papiers manuscrits qui pourroient blesser les principes de liberté et de raison ». Bientôt, le 24 germinal suivant (10 avril 1794[4]), les administrateurs du district du Beausset rappelèrent que l'on devait

1. Poupé, *Les districts du Var* (1790-1795), p. 134.
2. *Registre des délibérations*, f° 143.
3. *Ibid.*, f° 375.
4. Toutes les conversions de style ont été faites grâce à la *Concordance générale des calendriers républicain et grégorien, etc , Avignon, Joly, 1818, in-12,* 156 p. Un exemplaire de cet opuscule fait partie des archives de Sanary.

placer sous scellés les « parchemins, livres et papiers manuscrits ou imprimés qui seroient donnés librement pour être brûlés », jusqu'à la décision de la Convention[1]. Celle-ci fit l'objet d'instructions précises[2]. Le sort des souvenirs du temps passé était désormais assuré.

Malheureusement les manuscrits, comme les livres, accomplissent leur destinée. M. Barthélemy Garibbo, le fin bouquiniste toulonnais, acheta, il y a quelques années, un lot de papiers[3]. Parmi ceux-ci, un cahier, écrit en anglais et couvert de notes, attira son attention. Ayant demandé le sens du contenu à une personne prétendant connaître la langue anglaise, il lui fut répondu que ce cahier était un recueil de chansons anglaises! Las de ne pas trouver d'acquéreur pour ce manuscrit, M. Garibbo le céda à un Français de passage, en ayant compris tout de suite l'importance. Celui-ci le rétrocéda au poids de l'or à un Anglais en villégiature à Hyères. Quelques jours plus tard, notre Français vint s'enquérir auprès du vendeur de l'existence possible d'autres papiers analogues au cahier acheté par lui. Sur la réponse négative de M. Garibbo[4], il finit par déclarer que ce cahier était extrêmement précieux. C'était tout simplement un carnet de notes prises au cours du siège de Toulon par l'amiral Hood! Souhaitons vivement que son propriétaire actuel le confie quelque jour à un historien capable de tirer parti de son contenu et plus spécialement au bienveillant directeur de la *Revue historique de la Révolution française*.

1. *Mêmes archives*, D4.

2. *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement, proposée par la commission temporaire des arts et adoptée par le comité d'instruction publique de la Convention Nationale. Paris, imp. nation., an II, in-4°*, 70 p. (*Archives de Sanary*, C).

3. Installé en 1880, il s'est tout d'abord livré uniquement au commerce des livres anciens.

4. Son fils, M. Antoine Garibbo, est l'auteur applaudi de maintes chansons imprimées pour la plupart et d'une pièce comique en 3 actes, malheureusement non imprimée et représentée avec un plein succès à la place Saint-Roch de Toulon (1896), *Lei bugadièro de San Ró*. Diverses scènes ont été reproduites par la photographie. Une pièce du canevassier marseillais, Dray père, porte ce même titre.

Ce mémoire n'aurait pas pu être rédigé sans l'obligeance sans bornes, que m'ont témoignée : 1° MM. Grondona, maire de Sanary[1], Flotte et Boggiano (premiers adjoints successifs), Gautier, second adjoint ; 2° MM. Susini, secrétaire général de la Mairie, officier de réserve et titulaire de plusieurs décorations vaillamment gagnées, et H. Flotte, ayant classé les archives[2] ; 3° MM. Mary-Lasserre, conservateur de la Bibliothèque municipale de Toulon et Marius Raibaud, bibliothécaire adjoint, dont la librairie, sise 6, rue de l'Intendance, était bien connue (1886-1903) et qui a édité un livre provençal recherché de nos jours[3]. Qu'ils agréent l'expression de ma profonde gratitude[4] !

R. Vallentin du Cheylard.

1. Dans la région, la commune de Signes est citée volontiers pour l'étendue de son territoire (13.310 hectares). Hyères, avec ses 11.684 hectares, était encore plus importante autrefois, car il faut ajouter à sa superficie actuelle les 3.660 hectares de la Crau, les 8.400 hectares de La Londe-les-Maures, érigée en 1901, et les 1.600 hectares de Carqueiranne. Les prétentions de Sanary sont moins élevées. Elle compte 1.924 hectares, tandis qu'Ollioules, dont elle fut séparée en 1688, a seulement 2.017 hectares. L'administration supérieure fut donc très généreuse à l'égard de la nouvelle communauté, tandis que Bandol, distraite de La Cadière (1715), ne possède que 856 hectares, faible partie de cette dernière commune qui donna naissance plus tard à Saint-Cyr.

2. La délibération du 22 germinal an VIII (12 avril 1800) fut très importante pour le sort de ces archives. Transportées dans la Tour pendant l'un des sièges de Toulon (1707), leur classement n'était pas encore fini en 1711 et elles se trouvaient à moitié « pourries » à ce moment-là. Leur conservation est aujourd'hui assurée.

Au contraire, d'après la tradition, les archives anciennes d'Ollioules auraient jadis servi aux amusements des enfants.

3. Mangin, *L'année d'autrefois en Provence. Paris, Duc; Toulon, Raibaud, 1895, in-12, 2 p. n. ch., IV et 96 p., et 2 p. n. ch.*

4. Ce mémoire sera complété par d'autres études : 1° *Notes sur quelques médailles provençales et sur de faux louis de Louis XVII;* 2° *Après le siège de Toulon;* 3° *Notes sur la numismatique des districts de Toulon et du Beausset* (1790-1795); 4° *Notes sur la sigillographie des districts de Toulon et du Beausset* (1790-1795); 5° *Notes historiques sur Sanary* (Var); 6° *Notes archéologiques sur Sanary* (Var); 7° *Essai sur les impressions varoises de Marc et d'Auguste Aurel* (1793-1802), etc., etc.

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-CAROLINE

REINE DES DEUX-SICILES

au marquis de Gallo

(1789-1806)

(*Suite*[1])

CCLX

Naples, le 13 novembre 1802. N° 6.

(*En noir.*)

Commissions.

Une belle garniture, point d'Alençon, s'entend, un bonnet avec les barbes ou palatines de dentelles larges (24 aunes pour garnir un habit, et des moins larges, 12 aunes tout pour garnir un habit, dessein égal).

De plus bonnet, fichu, chemisettes pour négligé à la mode, fleurs.

(*En chiffre.*)

J'espère bien que vous rôtirez cette feuille. J'écris demi à l'obscur. La commission est vraie. Je désire ces dentelles et compte sur votre bon goût.

Je suis dans les plus grandes inquiétudes sur les nouvelles de guerre, qui depuis quelques jours généralement se débi-

1. Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1911 et numéros suivants.

tent[1]. Si ce malheureux événement est vrai, c'est tout ce qui nous pourrait arriver de plus fatal. Ce n'est point que nous ne soyons bien décidés à la paix et stricte neutralité ; mais ces Messieurs où vous habitez le croiront-ils ? Ne leur conviendra-t-il pas mieux d'en douter, de nous mettre garnison, de s'emparer de nos ports, de nos vivres, de nos subsistances, et après nous avoir ruinés, nous traiter comme ils ont fait au roi de Sardaigne et au malheureux grand-duc de Toscane, tous deux leurs humbles sujets, tous deux par eux dépouillés et chassés sans motif de leurs États. Je vous avoue, je regarde cette guerre comme un malheur incalculable. Pour nous, je m'attends, si elle se vérifie, à *tout*. Mais quoique le bruit en soit général, je ne puis encore le croire, vous connaissant si attentif et ne voyant aucun courrier de votre part, qui nous annonce une nouvelle de telle importance pour nous. C'est ce qui encore me fait conserver l'espoir que la nouvelle ne soit pas vraie. Si elle se vérifie, je me compte pour perdue et nos malheurs seront incalculables surtout avec l'entière désorganisation de l'intérieur et les mauvaises dispositions de toutes les classes des gens qui sont tous mécontents.

Je vous prie de m'aviser de tout. Ma peine cuisante, ce sont mes enfants, car pour moi tout bonheur et illusions sont détruits. Mais finir mes dernières années dans la misère, à charge à tout le monde, cela me perce le cœur. Je ne veux penser à rien avant de savoir par vous ce qui en est.

J'écris cette lettre de nuit sans y voir. Mandez-moi si elle est arrivée en bon état, si vous m'avez pu lire. Dites-moi si elles sont toutes brûlées et croyez-moi pour la vie votre triste et reconnaissante amie.

CCLXI

Naples, le 29 novembre 1802. N° 7.

Je profite d'une occasion sûre pour vous écrire ces quelques lignes, malgré votre silence qui ne m'a pas encore découragée,

1. Difficultés qui conduisirent à la rupture de la paix d'Amiens.

et la distance qui nous sépare. Mais le pays où vous êtes est trop intéressant pour nous pour que je ne désire pas avoir de vos nouvelles et pour que, de mon côté, je ne vous en donne pas quand j'en ai l'occasion.

Ma santé laisse beaucoup à désirer. J'ai dû me faire saigner le 16 de ce mois parce que j'avais trop de peine à respirer. Je vais un peu mieux, mais ne suis pas encore entièrement rétablie. Mes chers enfants sont bien, grâce à Dieu. J'attends maintenant avec impatience et anxiété la nouvelle de l'heureux accouchement de ma fille, l'Impératrice. J'ai toujours présent à la mémoire le malheur qui a été la suite de celui de Louise. Les dernières nouvelles disaient qu'elle allait bien et qu'elle accoucherait dans le courant du mois.

Les nouvelles que j'ai de l'intéressante malheureuse et si chère Antoinette vont jusqu'au 30 octobre. Elle avait fait une course jusqu'à Figueras à la suite de leurs Majestés, et elle nous en fait la description. Elle a habité une fois dans un colombier. « Pardon, me dit-elle, si j'écris mal, mais excusez une pauvre voyageuse traînée à la suite de sa maîtresse qui doit régler sa conduite avec la plus grande prudence. » Elle continue à être horriblement affligée et j'en suis inconsolable car les grandeurs achetées au prix du bonheur d'une fille ne sont pas un soulagement pour mon cœur de mère.

François commence à s'habituer à sa poupée qui n'est pour lui ni une compagne ni une ressource. Elle a la tête d'une belle jeune fille fraîche et bien portante, mais la tournure d'une naine, des cuisses et des jambes très courtes, les doigts et les bras beaucoup plus gros que les miens et est un peu plus petite que Léopold. Voici pour l'extérieur ; quant au moral, elle est bonne, mais n'a aucune idée du monde qui lui est complètement indifférent. Elle aime son mari sans avoir pour lui le moindre sentiment. En somme elle n'est ni une compagne ni une ressource pour François qui doit veiller à ce qu'elle ne fasse pas des gaffes du matin au soir. Il en souffre, cherche à se résigner ; mais cette chaîne lui pèse. Le voyage en Espagne l'y a pour toujours détaché de cette Cour, de ces principes de

gouvernement et aussi de toute cette famille. Le traitement que lui et tous ceux qui l'ont accompagné ont enduré n'est pas près de s'effacer de leur mémoire.

Grâce à Dieu, les bruits alarmants qu'on avait répandus et qui faisaient craindre une nouvelle guerre se sont dissipés. Je remercie le Ciel parce que j'avoue que cela m'inquiéterait beaucoup à cause du contre-coup qui nous menacerait. La vilaine mode d'empoisonner a commencé par le duc de Parme. Maintenant c'est le comte de Maurienne[1] qui vient de mourir à Sassari en quatre heures. Il est hors de doute qu'il s'agit de poison. J'avoue que le procédé qui n'a rien d'agréable ne me cause aucune crainte.

Adieu, rien de nouveau à vous dire. Italinsky a eu son audience de congé et va comme ministre à Constantinople. C'est un poste de confiance, mais bien dangereux de ce temps-ci. Le Roi est déjà rétabli, il fait des courses en ville. Nous irons à Caserte dans le courant de ce mois aussitôt que le palais sera à peu près habitable.

Adieu, je finis ma lettre en vous priant de faire mes compliments à votre épouse et pour vous prouver que je n'ai pas fini de vous importuner, je vous prie de choisir ce qu'il faut pour un meuble en tapisserie, canapé, chaise, tabouret d'un joli dessin pour en finir le fond et de me l'envoyer avec les soies, aiguilles et tout ce qu'il faut pour pouvoir achever ces travaux et envoyer le tout à ma fille à Madrid et lui donner une occupation qui l'intéresse. Je vous prie donc d'exécuter cette commission avec votre zèle connu de moi.

Adieu, soyez heureux et croyez-moi toujours votre vraie et reconnaissante amie.

Vient une feuille en chiffres.

Une de commission.

Mille compliments à votre digne épouse.

1. Frère puiné du duc d'Aoste, Victor-Emmanuel Ier, qui succéda à Charles-Emmanuel IV.

CCLXII

Caserte, le 30 novembre 1802. N° 9.

Je profite du départ d'un courrier d'Espagne pour vous écrire deux mots et vous assurer de toute mon estime. Vous me connaissez assez pour vous en apercevoir rien qu'à la lecture de ces mots tracés à la hâte. Le long silence que vous persistez à garder avec moi me peine d'un côté, mais me prouve de l'autre qu'il ne s'est passé rien de bien essentiel, ce qui est toujours un bonheur dans les temps actuels.

Je suis depuis le 27 à Caserte. Le temps est bien mauvais. Comme les appartements sont vastes et beaux, ma belle-fille dit s'y plaire.

Adieu, portez-vous bien, donnez-moi donc de vos nouvelles et croyez-moi avec bien de la reconnaissance.

(*Partie de la lettre écrite au citron.*)

Je vous écris deux lignes par une occasion qui me donne toujours de l'inquiétude, mais que le général Acton croit sûre. Malgré cela je m'en remets à mon impression que je crois la meilleure, je ne vous écris donc que le plus pressé, et garderai le reste pour une occasion plus sûre. J'ai hâte de recevoir de vos nouvelles sages et loyales d'autant plus que nous sommes ici dans l'ignorance la plus absolue, même des actes du célèbre Moliterno. Ce n'est pas que j'y attache grande importance mais je désire en finir avec les réceptions et les beaux discours des têtes chaudes et des oisifs d'ici. J'espère qu'il en sera ainsi, mais désire que tout cela finisse vite et qu'on n'en parle plus.

On fait circuler ici un livre révolutionnaire en trois volumes sur Naples, très violent et très dangereux. Je l'ai lu parce que j'aime tout savoir; mais je ne l'ai dit, ni au roi ni à Acton. Le premier en profiterait pour redoubler de sévérité et de rigueur et le second en tomberait malade. Mais on le vend à Naples et ils l'ignorent. Je l'ai fait acheter en me servant d'un faux nom. On y cite le livre de Bonamy et de Pignatelli que je crois être

Moliterno. Faites-moi avoir ces deux livres. Je suis d'autant plus curieuse de les lire qu'il y est surtout question de notre fatale campagne. Bref, je vous prie de me les envoyer avec tout ce qu'on publie de nouveau en France. — Je n'ai plus que de l'indifférence pour tout et en tout et me considère comme morte civilement. Je regrette de voir tout ce que j'aurai pu faire, mais je considère cela comme une faute qui n'est pas due à mon mauvais vouloir, mais uniquement aux événements, à des négligences ou à des causes semblables. Je m'en afflige, mais n'ai aucun remords.

Je ne sais absolument rien de ce qui arrive dans le monde. Il paraît que, grâce à Dieu, les bruits de guerre n'avaient aucun fondement sérieux. Je souhaite du plus profond de mon cœur que la paix dure. La guerre serait notre perte certaine et inévitable. Je vois les choses bien noires si elle venait à éclater.

D'après les lettres d'Espagne du 30 (je me trompe, ce sont celles du 7) ma fille est femme et plus contente. San Teodoro le prétend du moins. Ses lettres à elle n'en disent rien; mais je veux l'espérer, cette chère enfant est un *chiodo* (clou) pour mon cœur.

Notre *pâté*[1] est bon; mais François ne peut s'y attacher puisqu'il lui est impossible de parler, de se lier avec lui. Je vois qu'il lui pèse beaucoup et je cherche à établir plus d'intimité entre eux. Mais c'est dur pour moi.

Quant à moi je mène toujours une triste existence, désirant en sortir au plus vite, n'aspirant qu'au calme et à la tranquillité et entièrement désabusée de tout.

Adieu, envoyez-moi des nouvelles bien détaillées. Que fait le grand homme du siècle qu'est sans aucun doute Buonaparte? Ah! s'il voulait venir pendant une année réorganiser le royaume de Naples pour me le rendre ensuite, il pourrait y faire de grandes choses. Mais comme j'ai peur qu'il ne consentirait pas à faire la seconde, je prie Dieu que la première éventualité ne se réalise pas.

1. L'infante Isabelle, la deuxième femme du Prince royal.

Écrivez-moi tout sincèrement, écrivez-moi, dites-moi si vous avez pu lire mes lettres et croyez-moi avec une éternelle reconnaissance.

CCLXIII

Caserte, le 14 décembre 1802. N° 11.

Je profite avec plaisir et à la hâte de ce courrier que l'on envoie à Paris pour vous annoncer que j'ai reçu votre lettre du 21 de novembre et lu toutes les dépêches que vous nous mandez et dans lesquelles je reconnais toujours plus votre zèle et la sagesse de vos expressions et conduite en tout et je ne puis assez vous en remercier. La raison de cette expédition, selon ce que m'a dit le général Acton, est d'anticiper des plaintes très vives que fait l'ambassadeur Alquier puisqu'on n'accorde point une coupe très copieuse de bois dont on veut nous favoriser. Les raisons pour lesquelles cela est impossible, le ministre vous les mandera ; mais je suis bien convaincue que malgré tout cela arrivera.

Je ne puis vous parler d'affaires. Je n'en sais aucune. Je vis à Caserte comme une ermite, lisant tout ce qu'on me donne et ne me mêlant de rien. — Le Roi et le Prince vont beaucoup à la chasse, les femmes vont promener. Pour moi, je suis presque toujours seule. Je lis, dessine, joue du clavecin, travaille, m'occupe et ai ample matière à penser et à réfléchir sur le passé, présent et avenir qui pour les affaires et la politique est fini, mais non pour la vie privée et l'existence de moi et de ma famille. Tout ce que je désire est d'établir mes deux filles et d'assurer un sort pécuniaire à Léopold et en dernier lieu à moi pour finir mes jours tranquillement et sans besoin et pouvant encore faire le bien.

Les affaires politiques, j'en ai pour ma vie assez et j'explique toute la politique actuelle entre commander et obéir, étant ceci le cas de toute l'Europe. Toute illusion sur cet article est détruite, et de notre vie et existence empirer pourra le sort, mais sûrement point meilleurer, tellement les choses sont dis-

posées. Ainsi toute idée et illusion de gloire, réputation de se faire un nom, honneur est détruit. Heureux celui qui empêchera une dose majeure de maux et malheurs à nos sujets. Nous en avons déjà eu une bonne portion. Je prie Dieu que les vues et les idées de paix durent et cela pour longtemps. Je crois toujours au renouvellement de guerre. Ne fût-ce qu'entre les deux puissances rivales et maritimes sans que le continent en fût mêlé, je regarderai toujours cette guerre comme un malheur pour nous réel, indiscutable. Même en gardant la plus stricte neutralité je suis persuadée qu'elle entraînerait notre perte. Si ensuite elle devenait continentale, le reste de l'Italie, l'Allemagne, les États de l'Empereur, l'Espagne, le Portugal, tout serait dévasté, ruiné et complètement asservi par les armées et l'opinion françaises et par les traîtres qui se trouvent dans toutes les cours, cabinets et armées. Ceci est un malheur irréparable et me fait désirer un demi-siècle de paix afin que la race des actuels vivants s'éteigne et peut-être l'excès de la prospérité leur donnera dans le futur moins de prosélytes. Une guerre réunirait tous les partis et ruinerait tout sans faute.

J'attends avec un empressement sans égal et à tout moment le courrier qui doit me porter la nouvelle de l'heureux accouchement de ma chère Impératrice qui cette fois-ci est épouvantée et pleine d'appréhensions de ce qu'elle a vu arriver à sa sœur et, j'avoue, moi-même je suis plus craintive et d'autant plus empressée de savoir la chose heureusement finie. A force de persuasion de l'Empereur, ma fille s'est décidée à ne point se servir de cet apoplectique de Vespa, mais de Steideler. Dieu veuille que tout passe bien. Ce sera Smitmain (Schmidmayer), le valet de chambre de ma fille, qui doit nous en apporter la nouvelle.

Le pauvre Grand-Duc est toujours affligé et ne peut se consoler de la perte de sa bonne et attachée femme. Cela fait honneur à son cœur. Je crois pourtant qu'à la longue il se remariera et, j'avoue, je désirerais beaucoup qu'il pensât à ma fille et surtout à l'honnête et bonne Mimi. Mon sentiment le

plus vif et ardent est d'établir heureusement mes deux filles, assurer un sort pécuniaire à Léopold et alors seulement penser au mien.

Je suis en campagne où je vis à moi, entre des innombrables peines, privations et ressouvenirs. J'ai retrouvé ma bibliothèque, que je croyais avoir sauvée, ruinée, gâtée et la plus grande partie des ouvrages manquant des volumes, enfin plus de la moitié des plus belles éditions et ouvrages gâtés. Patience ! mais c'est une privation.

J'ai vu chez le Roi un bulletin *journal typographique et bibliographique*. Vous me ferez plaisir de me le mander comme aussi quelques catalogues des meilleurs libraires. Mais ce journal, envoyez-le moi fois par fois comme il sort. Quand vous m'écrirez, vous m'enverrez autant de feuilles sorties, ceci facilitant les idées et le choix des nouveautés. C'est encore l'unique goût qui m'est resté, les livres, l'espoir d'y puiser une ressource pour m'étourdir à penser, une occupation et instruction. Au reste, tous les plaisirs et illusions sont chez moi détruits.

Je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à ma chère Antoinette. Ses dernières lettres sont du 15 de novembre de Tarragone. Elle m'écrivait peu, étant en voyage et me promettait d'écrire plus au long le 27 de novembre de Valence. Ainsi je l'attends d'un moment à l'autre. Elle se conduit, grâce à Dieu, très bien dans sa pénible et difficile situation.

Le petit *pâté* que nous avons ici est inexplicable. Ni enfant, ni grande, aucune instruction ni envie d'en avoir, aucun amour-propre, curiosité ni développement. Elle n'est que sens et cela d'une manière ni vive, ni aimable, ni séduisante, mais *pâté*. — Je ne puis m'en plaindre. Elle ne m'incommode ni gêne. Elle est bonne, d'une parfaite nullité. A son mari elle pèse infiniment, n'y trouvant aucune ressource d'esprit, société, compagnie, amitié, rougissant de ses sottises, trouvant en tout un ton chez nous inconnu de polissonnerie, sans idée ni esprit mais très très indécente, intime, polissonne avec ses femmes, qu'il a déjà fallu mettre un frein, enfin des choses inconce-

vables. Je ne crois point que jamais elle meilleurera. Car elle n'a ni envie d'apprendre, ni embarras de sa nullité, ni aucun point d'honneur, un être réellement particulier et qu'il faut voir pour le croire. Enfin il n'y a qu'à prendre patience.

J'en étais là de ma lettre et voulais la terminer avec commodité quand un monde de visites, compliments pour le jour d'Antoinette et d'affaires ne me permet plus d'écrire au long. — Le général, étant pressé de terminer le courrier pour les affaires qu'il vous dira, je termine donc et me réserve de vous écrire encore successivement par les courriers d'Espagne ce qui peut m'intéresser.

Je vous envoie deux petites feuilles de commission et deux feuilles en chiffre, une lettre pour votre femme. Adieu, à demain je vous écrirai de nouveau. Je vous recommande toutes nos affaires, sûre de votre zèle, et croyez-moi pour la vie votre reconnaissante amie.

CHARLOTTE.

2 feuilles en chiffres ;
2 feuilles de vraie commission ;
1 lettre à votre épouse ;
1 lettre à Auguste Télerand (Talleyrand).

Je vous inclus une lettre pour Castelcicala. Je vous prie de la donner à Mary ou à Withworth ou à quelqu'un de sûr qui allât en Angleterre pour lui être remise avec sûreté. Excusez l'incommodité, comptez sur toute ma reconnaissance, on me presse, je finis et reprendrai demain.

CCLXIV

Caserte (jeudi 21 décembre 1802). N° 52 (Chiffre).

Je profite du courrier d'Espagne pour vous écrire, enchantée de cette occasion qui me permet d'avoir plus souvent de vos nouvelles. Vous nous promettez vite un courrier. On l'attend avec impatience. Placé comme vous l'êtes à la source même de tout ce qui arrive, vous sachant aussi clairvoyant que dévoué et fidèle, je ne pourrais jamais assez vous recommander nos affaires. Ce qui est surtout essentiel pour nous, c'est qu'on ne

nous tracasse pas, qu'on ne nous oblige pas à gaspiller nos ressources et notre argent, qu'on nous laisse un semblant de tranquillité qui ne peut nous venir que de l'endroit où vous êtes. La conclusion d'une paix durable avec les Barbaresques et les régences africaines serait d'un prix inestimable pour notre Patrie dont le commerce, seul moyen de panser ses blessures et de réparer ses pertes, ne tarderait pas à refleurir.

Quant à moi, je suis morte civilement et bien revenue de tout. Mon seul désir est de finir mes jours en paix dans une retraite calme et tranquille, de pouvoir bien établir mes enfants que je ne voudrais pas voir malheureux, comme l'est leur sœur Antoinette et comme j'ai tout lieu de craindre qu'elle continuera à l'être. Personnellement j'aimerais à finir mes tristes jours en paix et repos aux environs de Vienne, de préférence, ou ailleurs s'il le faut, si on l'exige, pourvu toutefois que ce ne soit ni à Naples, ni en Sicile ne pouvant vraiment vivre en simple particulière dans des endroits où j'ai été Reine.

Je vous parle, vous le voyez, avec sincérité. J'accepterai sans faire l'ombre d'une difficulté, avec plaisir même, tout arrangement qui nous donnera à tous deux, à François et à moi, notre entière liberté. Il y a maintenant une femme à la Cour, une *Spagnoletta*. Personne n'a plus besoin de moi et moi j'ai besoin de repos pour vivre. Tel est l'unique objet de mes désirs et de mes pensées.

Ici, je vis très retirée ; mais c'est le chaos complet. Un homme qui est en lutte à la haine générale, mais dont je ne puis contester l'énorme talent, l'esprit, la netteté de jugement, l'énergie, et qui, en d'autres temps, aurait fait mon admiration, c'est Zurlo. Maintenant je l'observe, je l'étudie et je le plains. Le Roi, Acton, le prince l'estiment et ont bonne opinion de lui. Lui suit tranquillement son chemin ; mais, malgré beaucoup de lumières et de connaissances, il est détesté, abhorré par tout le monde. Acton parle toujours de partir. Il est de bonne foi et je crois qu'il en a sérieusement l'intention.

Migliorini à la Justice est un *Paglietta* (avocassier) doux, jésuitique. Fortequerri à la Guerre est tellement stupide et maladroit que depuis cinq mois que je suis à Naples je n'ai pas encore eu le courage de lui parler. Tout va ainsi son petit train et vogue à l'aventure.

Le cardinal Ruffo mécontent est retourné à Rome et Cassero a obtenu la permission d'aller en Sicile. Vous le voyez, chacun tire de son côté.

Ma belle-fille est une bonne enfant, mais d'une telle nullité qu'il faut le voir pour le croire. Elle taquine à tout instant son mari. Elle est extraordinaire et je suis sûre que, malgré tout ce qu'on fera, elle ne sera jamais autrement parce qu'elle manque absolument d'esprit et d'*intellectualité* (*sic*). Elle n'a aucune curiosité, ne fait attention à rien, et n'a aucune envie de s'instruire. Ce n'est réellement pas naturel.

Antoinette est toujours malheureuse et presque désespérée. J'en ai un profond chagrin et j'en tremble pour elle. Le prince des Asturies est bête au possible et d'un physique désagréable. Je ne crois pas qu'il soit encore son mari et me demande même s'il le sera jamais. Vous sentez que sans espoir de maternité, attachée au sort d'un animal de cette espèce et obligée de mener une telle vie, c'est acheter par trop cher l'honneur d'être Princesse des Asturies, et elle le sent vivement. Toutes ses lettres sont navrantes. Elle voit dans la mort la seule délivrance possible. Je ne fais que l'exhorter à la patience, à la résignation; mais c'est plus facile à dire qu'à faire et j'en sais quelque chose.

Adieu, j'attendrai jusqu'à demain pour terminer cette lettre après avoir reçu les nouvelles de vous que j'attends et désire. Adieu, comptez sur ma constante estime, confiance et amitié.

Le 23. — Je n'ai rien reçu de vous. J'en suis très peinée et n'y puis rien comprendre, puisqu'il y a deux postes d'arrivées, de Vienne et de Londres. *Pacienza!* et encore *Pacienza!* C'est tout ce que je puis dire. J'espère recevoir dans peu de jours un courrier et me réserve alors de vous écrire en détail. Pour

le moment je ne saurai rien vous dire de ce que je vois et de ce que je prévois. Car tout est profondément affligeant.

On prétend ici, on répand le bruit que le Roi est décidé à retourner à Palerme. Toutes ses actions et ses paroles semblent en effet l'indiquer. Mais ce que je ne comprends pas, c'est comment il s'y prendra pour gouverner le continent de cette île. Quand on lui parle de cette difficulté, il répond en disant qu'il abdiquera. Somme toute, ma position est bien peineuse. Je ne serai tranquille que lorsque j'aurai pu établir mes filles, nous assurer à Léopold et à moi une existence convenable parce que je crains à tout instant quelque irréparable extravagance. Je n'ai plus la force de supporter de nouveaux tourments, persécutions et malheurs. J'attends mon sort avec une triste résignation. Mais je ne veux pas vous attrister et vous décourager et mieux vaut que je m'arrête.

Peut-être pourrai-je encore vous importuner, vous et votre épouse que je vous prie de bien saluer de ma part, pour quelques choses de goût en genre de trousseaux.

Adieu, soyez heureux et croyez-moi toujours avec un cœur véritablement reconnaissant.

Il y a aujourd'hui quatre ans que nous sommes partis honteusement de Naples. Je regrette de n'être pas morte auparavant. Que d'amères douleurs et d'horribles désenchantements cela m'aurait épargnés ! Mais mes sombres pensées me reprennent et je m'arrête.

CCLXV

Caserte, le 4 janvier 1803.

Cher Marquis, je voulais et je comptais vous parler tout au long par ce courrier ; mais comme on a su que le ministre d'Angleterre allait, lui aussi, en expédier un ces jours-ci, on a décidé de faire partir le nôtre en toute hâte de sorte que je n'ai même pas le temps de vous dire la millième partie de ce que j'avais l'intention de vous communiquer.

Je ne puis répondre ni à vos lettres du 14 décembre, ni

même à celles de votre femme. Vous lui transmettrez mes excuses en attendant que je le fasse moi-même dès que je le pourrai et la remercierez de ma part, comme je vous en remercie aussi, de la façon merveilleuse dont elle s'est acquittée de mes commissions.

Je vous envoie les mesures de mes deux filles et de ma bru. Vous pensez bien que ce que je fais pour cette dernière, c'est uniquement parce que la politesse et l'étiquette m'y obligent, tandis que pour mes filles cela part du cœur.

Grâce à Dieu, nous sommes tous en bonne santé. Nous vivons très retirés à Caserte.

Impossible de vous écrire plus longuement; car le courrier doit partir. Comptez sur ma véritable reconnaissance qui ne finira qu'avec ma vie.

Viennent trois feuilles en chiffre.

Une lettre de Talleyrand que je vous recommande de faire remettre.

Je vous en dirai davantage une autre fois.

CCLXVI

Caserte, le 8 janvier 1803.

.....Je reçois des lettres d'Espagne nullement consolantes. Enfin toutes les choses et la vie n'est qu'un tissu de peines. J'ai oublié par le courrier parti dernièrement de dire à Paesiello qu'il m'envoye le triste *Requiem* fait par lui à l'occasion du triste décès de la chère Clémentine, comme aussi s'il a des autres musiques nouvelles faites, il m'obligera beaucoup en me les envoyant. Car outre que cela sert à moi et à mes enfants à Naples, je puis me faire encore un mérite à Vienne où vous savez combien on aime la musique....

CCLXVII

Caserte, le 15 janvier 1803. N° 3.

Je vous prie de me faire savoir en quelles mains se retrouvent les obligations de la banque de Vienne au capital de 55 mille

florins de propriété de ma fille Marie-Christine, comme aussi les intérêts de ces valeurs, depuis le mois de septembre 1798 jusqu'au mois courant janvier 1803[1].

Don Gregorio Bisogni, qui a la *gestion du Multiplico* des filles et auquel j'en ai demandé le compte, m'a fait savoir que vous seul administrez ces capitaux et que seul vous en avez connaissance.

En même temps, aux mains de qui se trouvent les obligations de la dot de ma feu-bru Clémentine en 200 mille florins de capital et les intérêts de tant d'années écoulées, parce qu'on veut faire un troc avec la petite fille de mon fils en lui donnant des biens fonds de même valeur situés dans le royaume et assigner en échange à mes filles les fonds qui sont en Allemagne.

Je vous prie de me donner des explications sur le tout.

CCLXVIII

Caserte, le 30 janvier 1803. N° 5.

Je vous écris ce peu de lignes de mon lit où je me retrouve depuis hier ayant eu un de ces accidents, comme j'en eus quatre ou cinq pendant mon voyage. Or, comme je n'en avais pas eu pendant un an et demi, je m'en croyais définitivement débarrassé. J'ai craché le sang. Ce matin on m'en a tiré et deux heures après j'ai eu un évanouissement en même temps qu'une congestion cérébrale qui m'a valu une forte fièvre. Elle a beaucoup diminué aujourd'hui et je vous écris de mon lit pour que vous ne soyez pas inquiet sur mon compte. Je ne puis le faire en chiffre n'ayant pas encore la tête suffisamment solide et libre.

Mon mari, mes enfants, et ma petite-fille se portent, grâce à Dieu, tous bien.

J'attends avec impatience de vos nouvelles. C'est de l'endroit où vous êtes que tout émane, que tout jaillit et c'est

1. Cf. Gallo à la reine. Paris, 18 février 1803.

pour cela que vos lettres sont toujours si intéressantes pour moi.

Mille compliments à votre épouse ainsi qu'à lady Mounck. Ne m'oubliez pas et croyez-moi avec un cœur reconnaissant votre vraie sincère

CAROLINE

CCLXIX

Caserte, le 9 février 1803. N° 6.

(*En noir*).

Je profite de ce courrier pour vous écrire en toute hâte puisqu'il s'agit de répondre en vingt-quatre heures à deux courriers d'Espagne, à deux de vous et à une quantité d'arriérés d'Allemagne et d'Italie. Répondre même en partie à tout cela n'est pas chose facile, surtout quand on a une tête encore aussi faible que la mienne. Vous m'excuserez, j'en suis presque certaine, parce que vous connaissez mes sentiments et savez que, si je parle peu, je ne pense pas moins et que je vous suis infiniment et sincèrement reconnaissante de toute la peine que vous vous donnez pour nos affaires et que je sais reconnaître tout ce que vous faites pour notre service et notre bien.

Je n'ai malheureusement pas le temps de m'étendre aujourd'hui sur une foule de choses dont je désire vous entretenir. Mais je les réserve pour une autre fois. Je ne suis pas encore bien forte et je peine à écrire. Mais je sais apprécier ce que vous écrivez, dites et faites pour nous et ma reconnaissance durera autant que ma vie.

J'inclus une lettre pour Castelcicala que vous ne tarderez pas trop à lui envoyer. L'occasion pour cela ne peut vous manquer. Je vous envoie aussi un pli pour San Teodoro en Espagne. Vous me ferez le plaisir de le lui envoyer, ou par un étranger allant dans ce pays, ou par un courrier, anglais, allemand, de n'importe quelle nation, pourvu qu'il ne soit pas espagnol. Je trouve absolument inouï qu'on ait supprimé les courriers napolitains et privé ainsi une mère de la possibilité

de correspondre avec sa fille, de prodiguer ses conseils et quelques encouragements et des consolations à la malheureuse enfant qu'on a forcée à ce sacrifice. C'est là une horrible et atroce cruauté, et c'est pour cela que je vous recommande surtout ce paquet. Courrier anglais, allemand, français même s'il le faut, mais de préférence quelque honnête étranger. Je m'en remets du reste à vous, sûre que vous ferez mieux que je ne saurai vous le dire.

Ma santé laisse beaucoup à désirer. Je souffre encore de mes nerfs et me ressens de ma dernière attaque. J'ai tous les jours des accès de fièvre et ma tête est encore si faible que je me sens incapable de vous écrire aussi longuement que je le voudrais. Je dois me borner à vous remercier de tout ce que vous faites si bien afin de débrouiller nos difficiles affaires et à vous prier de continuer à déployer le même zèle et la même activité.

Nous avons cette année un affreux hiver. Il pleut depuis quarante jours et maintenant il neige, il grêle, il tonne et il pleut. Un temps à faire peur. Dieu veuille que cela ne nuise pas trop à la campagne et à la santé publique. Il y a ici cette année quantité d'étrangers, mais surtout des Anglais. Je compte les voir demain en allant à Naples pour le carnaval.

Je vous envoie dans ce paquet des lettres et recommandations dont on m'a chargée pour vous et dont je n'ai pu arriver à vous dispenser. Pour moi, j'espère être un peu plus libre et maîtresse de mon temps une autre fois afin de pouvoir vous écrire plus longuement. Aujourd'hui entre la lecture et l'expédition des lettres, postes et courriers, entre le carnaval et les masques, parce qu'il me faut bien contenter mes enfants qui veulent en avoir leur part, et le Président du royaume de Sicile[1] qui est *in extremis*, nouvel embarras qui redonne au Roi l'idée d'y retourner, d'abdiquer, etc., etc., c'est toute une affaire. Je vous assure même qu'il faut m'excuser si je déraisonne et si j'écris à la diable. L'essentiel, c'est que comme

1. L'archevêque Pignatelli.

toujours je vous recommande nos affaires et me fie entièrement à vous.

J'écris deux mots à votre chère épouse. Je la charge d'une commission et la prie de s'arranger de façon à ce qu'elle me parvienne ici fin avril ou commencement de mai. J'abuse encore de votre complaisance et de votre amitié et vous prie de m'envoyer des livres.

Je compte pouvoir vous écrire mieux et plus longuement sous peu et je tâcherai alors de mettre un peu plus d'ordre dans mes idées. Mais ce n'est pas parce que ma lettre est brève et confuse qu'il faut croire que je suis ingrate. Ce serait me faire tort injustement. Adieu, croyez-moi pour la vie votre véritable, reconnaissante et sincère amie.

CAROLINE.

Une feuille en chiffre pour vous.

Un paquet pour San Teodoro, à Madrid.

Une lettre pour Castelcicala, à Londres.

Une lettre pour vous de la belle Ventimiglia et une note qui explique son affaire que je vous recommande parce que je désirerais lui rendre service, elle et son mari se conduisent très bien.

Une lettre à Auguste Talerand (*sic*) (Talleyrand) de ses parents.

Une recommandation en faveur de l'honnête et fidèle baron Tschoudy, un des rares militaires, honnêtes, intelligents et restés fidèles et dévoués.

Une lettre pour votre épouse.

Une lettre pour Milady Mounck.

Une lettre pour Motel qui m'est recommandée par Mandel.

(*A suivre*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Robespierre et l'admission des femmes dans les Sociétés littéraires

On sait que le texte du discours prononcé par Robespierre à l'Académie d'Arras, le 18 avril 1787, en réponse à celui de Mlle de Kéralio, n'a pas été conservé. Ernest Hamel en donne, dans son *Histoire de Robespierre* (I, p. 61), une analyse dont il n'indique pas l'origine. J.-A. Pâris (*La Jeunesse de Robespierre*, pp. 149-150) ne donne pas des éclaircissements plus complets. Nous avons retrouvé, dans une publication périodique où on ne s'attendrait peut-être pas à le rencontrer, un autre compte rendu de ce discours. Voici, en effet, ce qu'on lit aux pages 417-420 du tome III (1787, n° XXIV) de *La nature considérée sous ses différens aspects, ou Journal d'histoire naturelle...* de l'abbé Bertholon :

« Monsieur de Robespierre s'étant proposé d'examiner s'il étoit utile en général d'admettre les femmes dans les Sociétés littéraires, a développé les avantages qu'il croyoit attachés à cette institution, dans un discours lu à l'Académie d'Arras[1], dont nous allons donner une notice. D'abord il la regarde comme le moyen de rassembler les talens divers que la nature semble avoir partagés entre les deux sexes ; la force et la profondeur qui caractérisent le génie de l'homme, l'agrément et la délicatesse qui distinguent celui de la femme, et par conséquent de contribuer à la perfection des productions de l'esprit qui consiste dans la réunion de ces qualités différentes.

« L'admission des femmes dans les Académies leur rendroit, suivant M. de Robespierre, un service encore plus essentiel, en

1. Séance publique du 18 avril 1787. Mlle de Keralio avait été élue « académicienne honoraire ». Robespierre, directeur de l'Académie, répond au discours de Mlle de Keralio que venait de lire le secrétaire perpétuel Dubois de Fosseux. — H. D.

attachant à la fréquentation assidue des assemblées un intérêt puissant qui rendroit à leurs travaux leur première activité, en même temps qu'elle leur prêteroit des charmes jusqu'alors inconnus.

« Ici l'orateur trace un tableau propre à faire envier le bonheur dont les sociétés littéraires jouiroient dans son système. Il décrit ensuite les heureux effets que produiroit l'émulation excitée par le désir d'obtenir le suffrage de ces juges intéressans.

« Il prouve que le soin d'encourager les talens est un des premiers devoirs des femmes, et la plus belle de leurs prérogatives, fondée sur les premières lois de la nature et sur l'intérêt de la société. Après avoir analysé ce sentiment qu'on appelle l'amour de la gloire, et qui n'est autre chose que le désir d'obtenir l'estime et l'admiration de nos semblables, il observe que c'est surtout aux personnes qui nous intéressent le plus que nous désirons d'inspirer ces dispositions ; et comme la nature a voulu que des deux portions qui composent le genre humain, les femmes fussent la plus intéressante aux yeux des hommes, il conclut que l'amour de la gloire a pour objet principal d'obtenir le suffrage des femmes et que telle est en effet la première base et le ressort le plus actif de ce noble sentiment.

« Parcourant ensuite les différentes périodes de notre histoire, il nous montre dans tous les temps les femmes faisant naître et développant tous les genres de mérite analogues aux mœurs qui dominoient à chaque période. Dès ces siècles reculés où l'humanité dégradée sembloit anéantie sous l'infame joug de la tyrannie féodale, de braves guerriers courent pour l'amour d'elles venger l'innocence et exterminer les brigands. Dans les temps postérieurs, on voit se perfectionner et s'étendre cette institution bizarre et sublime de la Chevalerie qui enfanta ces héros brillans, consacrés au culte de la beauté, dont le généreux enthousiasme élevoit les femmes au-dessus de l'humanité, et que les femmes à leur tour élevoient au-dessus d'eux-mêmes.

« Enfin, la lumière des lettres commence à luire sur l'Europe, et ce sont les femmes qui accélèrent l'heureuse révolution qu'elle doit opérer. L'esprit de la Chevalerie, dirigé vers des objets plus paisibles et plus utiles, leur consacre les premiers essais des muses naissantes ; on ne vient plus apporter à leurs pieds les dépouilles sanglantes d'un guerrier redouté, mais on vient y déposer les productions du génie, on soutient des thèses publiques en leur

honneur, comme on avoit jadis rompu des lances pour l'amour d'elles; elles sont l'âme de ces sociétés célèbres où tous les hommes de génie de la France venoient faire hommage de leurs chefs-d'œuvre aux grâces et à la beauté ; c'est à leur empire qu'on doit principalement l'ardeur avec laquelle ils cultivent les lettres, et par conséquent, les progrès des lumières et de la raison.

« D'après ces faits, l'orateur invite son siècle et son pays à rendre aux femmes des privilèges aussi utiles à l'humanité que glorieux pour elles-mêmes, en accueillant toutes les institutions qui peuvent tendre à diriger leurs efforts et les nôtres vers des objets salutaires au bien public : il exhorte les Académies à les adopter, et les femmes et surtout nos concitoyennes à ne point dédaigner les Lettres, mais à se souvenir qu'elles sont les protectrices naturelles des talens, et que le Ciel ne leur a point prodigué les dons qui les embellissent pour être, dans l'univers, une vaine décoration, mais pour concourir au bonheur et à la gloire de la société. »

Ce compte rendu, comme on le voit, est beaucoup plus détaillé que celui que donnent les deux biographes de Robespierre. Certaines expressions sont d'ailleurs semblables, ce qui permet de supposer que les uns et les autres ont bien pu puiser à une même source.

H. Duval.

Un rapport inédit de Robespierre à l'Académie d'Arras

Quand J.-A. Pâris écrivit son livre *La Jeunesse de Robespierre,* les Archives de l'Académie d'Arras étaient fort incomplètes, et il dut se servir surtout de documents conservés dans des collections particulières. Depuis cette époque, ces Archives se sont enrichies d'un lot considérable, et l'*Inventaire* publié par M. le comte de Hauteclocque en 1897 mentionne plusieurs pièces qui étaient restées ignorées du biographe de Robespierre.

La plus importante de ces pièces est sans contredit un rapport de 1787, à la rédaction duquel Robespierre participa.

L'Académie d'Arras avait mis au concours, pour le prix de cette année-là, l'étude du commerce de l'Artois depuis les temps les plus reculés, des causes de sa décadence et des moyens de le revi-

vifier. Les commissaires chargés de l'examen des mémoires étaient au nombre de quatre : Robespierre, Binot, Lesage et Dubois de Fosseux. Leurs quatre signatures figurent au bas du texte ; mais il n'est pas possible de déterminer quelle fut la part de chacun dans le travail de rédaction.

Nous devons la copie de ce texte à l'obligeance de M. E. Morel, bibliothécaire de l'Académie d'Arras, qui a bien voulu la faire établir pour nous et la collationner sur l'original avec le plus grand soin.

CHARLES VELLAY.

Rapport des Commissaires nommés par l'Académie Royale des Belles-Lettres d'Arras, pour l'Examen des Mémoires qui doivent concourir pour le prix de 1787,

sur cette question :

« *Quelles furent autrefois les différentes branches de Commerce* « *dans les contrées qui forment présentement la province d'Artois,* « *en remontant même au tems des Gaulois ? Quelles ont été les* « *causes de leur décadence, et quels seroient les moyens de les* « *rétablir, notamment les manufactures de la ville d'Arras.* »

Il a été adressé à l'Académie trois mémoires sur cette question.

Le premier cotté N° Ier, porte pour Epigraphe.

O Tempora.

Il est accompagné d'un billet cacheté.

L'Auteur avance d'abord que tous les peuples ont plus où moins pratiqué Le Commerce, il en conclut que les Gaulois l'ont pratiqué aussi, mais il ne s'attache qu'à la partie de ce peuple qui habitoit l'Artois.

De ce que les Atrebates et les Morins aimoient à combattre où à se divertir, l'auteur conclut qu'ils ont été commerçans.

Il dit cependant que ce ne sont la que des preuves négatives et pour contenter ceux qui en veulent des positives, il cite ce passage de M. Hennebert.

« *Les historiens nous laissent ignorer l'Esprit du Gouvernement* « *des Atrébates et des Morins et celui de leurs loix usitées avant* « *l'invasion de César.*

Il n'a trouvé que ce passage qui est plus étendu, sur le Commerce de l'Artois avant que ce pays ait suivi la loix des Romains.

Il fait ensuite, par ordre alphabétique, l'Enumération des différentes branches du Commerce de l'Artois.

Ces branches sont

1° L'avoine sur laquelle il ne dit rien qui ait rapport au commerce.

2° La bière sur laquelle il rapporte deux ordonnances qui ne signifient rien.

3° Le blé à l'occasion duquel l'auteur rapporte un passage de Guicciardin assez curieux, et une déclaration de Louis XIV. qui fait défenses de transporter des grains hors du Royaume et à la vérification de laquelle le Conseil d'Artois fût seul chargé de procéder.

4° Le bois sur lequel l'auteur rapporte différens passages qui prouvent qu'il y avoit des bois en Artois et rien de plus.

5° Les chevaux sur lesquels rien.

6° Les Draps sur lesquels on rapporte un passage de Locrius et une ordonnance de Louis XI. qui prouvent l'un et l'autre qu'il y avoit en Artois, sous le règne de ce dernier Prince et en 283, des manufactures de Draperies.

7° Les Eaux de vie, 8° le filet,

9° Les fourrages, 10° Le fromage.

11° Les fruits ; très peu de chose sur tous ces articles.

12° La garance, un passage de Dom de Vienne.

Dans le même article on parle des urines qui servoient pour la teinture et sur lesquelles l'Empereur Vespasien mit un impôt.

13° L'hydromele et 14° la laine, fort peu de chose. On prouve que le Commerce de Laine existoit ; parcequ'il y avoit des artisans qui prenoient le titre de Lainier.

15° un passage de pline sur le lin.

16° La Moquette, manufacture établie en 1686 à St Omer et tombée.

17° Le porc, rien de curieux sur cet article.

18° Le salpetre, rien.

19° La Sayette ou serge, un trait de l'Empereur Gallien, la chartre de Louis XI et un passage de Guicciardin sur ce Commerce.

20° Le sel, rien de particulier.

21° Les tapisseries, l'auteur cite à ce Sujet plusieurs passages qui prouvent qu'on a fabriqué autrefois en Artois de superbes tapisseries dont il existe encore quelques unes.

22° Les toiles peu de chose.

23° Le vin sur lesquels on cite quelques passages qui prouvent qu'autrefois on en fait en Artois.

24° La viande et le poisson sur lesquels l'auteur cite fort peu de chose qui ait rapport au Commerce qu'on en faisoit.

L'Auteur traite ensuite des fabriques de l'Artois de ce qui concerne le beurre, le cuivre, les metaux, l'or et l'argent monnoyés, le fer, toute espèce d'orfèverie et de jonaillerie, la verrerie, les crystaux, la librairie et l'Imprimerie.

Il donne sur tous ces objets des notions fort vagues et rapporte quelques ordonnances et cite des auteurs et surtout des auteurs modernes. il parle ensuite de la chambre de Commerce de la ville d'Arras de laquelle il dit très peu de chose.

L'Auteur traite des causes de la décadence du Commerce en Artois il en trouve trois 1° l'abondance du pays 2° l'espèce de déshonneur que les Nobles du pays ont depuis longtêms attaché à l'exercice du commerce 3° les guerres dont la province a été pour ainsi dire le théatre continuel.

Sur le premier article l'auteur ne prouve rien, il se contente de combattre foiblement le sentiment erroné de ceux qui pensent que le commerce doit être banni de l'Artois à cause de la fertilité du pays.

L'Auteur combat ensuite avec la même foiblesse le préjugé qui éloigne les nobles du Commerce sans prouver encore qu'il soit une des causes de la décadence.

Il montre un peu mieux le tort que les guerres ont fait au Commerce, il passe enfin aux moyens de le rétablir. il en donne quatre 1° le regard favorable du Souverain 2° le concours des Etats de la province à seconder vos vues bienfaisantes. 3° la rénovation des priviléges contenus dans la chartre de Louis XI. 4° La contribution des riches particuliers.

1° Ce que l'auteur paroit entendre principalement du regard favorable du Souverain, c'est le rappel des protestans.

2° Ce qu'il demande aux États, c'est d'exposer au Roi la situation de notre Commerce et d'en obtenir le retablissement des priviléges contenus dans la chartre de Louis XI. enfin le dernier moyen de l'auteur, est le projet chimérique que chaque particulier vienne verser gratuitement dans le trésor des États, des sommes proportionnées à ses facultés, pour servir d'encouragement et de soutien au Commerce.

La 1ère partie de ce mémoire sur les anciennes manufactures, n'apprend rien.

La 2e sur les causes de la décadence du commerce, ne prouve rien.

La 3e sur le moyen de rétablir ne mene à rien.

Il est d'ailleurs écrit fort lachement et incorrèctement, il ne mérite donc aucune sorte de considération.

N° 2

Le Memoire cotté N° 2 porte pour épigraphe felix qui poterit rerum cognoscere causas.

Il est divisé en trois partie.

La premiere traite des différentes branches de Commerce dans les contrées qui forment présentement la province d'Artois, en remontant jusqu'aux Gaulois.

La 2ème indique la cause de leur décadence.

La 3ème Les moyens de rétablir ces branches de Commerce, notamment les manufactures de la ville d'Arras.

C'est la division du programme.

L'Auteur montre d'abord combien le commerce devoit être foible chez les Belges où les Artésiens, avant Jules César.

Il établit sur des probabilités faute de monument, l'accroissement qu'il prit sous la Domination des Romains. il annonce que son état devint florissant sous les Empereurs Alexandre Severe et Julien.

Un mot de Gallien et le temoignage de St Jérôme sont les notions qu'on a Commerce dans les 3e et 4e Siècles. on en a peu sous le Gouvernement des Comtes de flandre.

L'Auteur s'étend ensuite sur les tapisseries de haute lice qu'on fabriquoit à Arras, sur les serges de laine où Sayetterie, sur des draps manufacturés à St Omer dès 1410. et dans d'autres Endroits de la province.

Il parle aussi des bouracans, des burats ou camelots, des vires, des peluches, des pannes, des tiretaines, des flanelles, d'une manufacture de Moquette établie à St Omer en 1686 et du Commerce de chapeaux.

Tel est le contenu de la première partie.

L'Auteur commence la seconde par annoncer que les causes de la décadence du Commerce de l'Artois sont où physiques où mo-

rales, que les unes ont été préparées par des Evénemens inévitables, que les autres sont nées des circonstances occasionnées par la conduite des hommes.

Le commerce fut d'abord contrarié sous les Empereurs, par des hostilités fréquentes et éprouva les mêmes vicissitudes sous les deux premieres races de nos Rois.

Une autre cause de la chute du Commerce d'Artois, fut le ressentiment de Louis XI contre les habitans d'Arras. Charles VIII tacha vainement de réparer ce qu'avoit fait son prédécesseur.

L'Auteur déduit ici les causes de la décadence des tapisseries à l'une des quelles il attribue aussi celle des draps et serges; il attribue encore cette décadence aux guerres fréquentes de Louis XIII et de Louis XIV et à différentes autres causes telles que les fléaux qui diminuerent la population. Les reglemens trop rigoureux où mal exécutés, le rachat d'un grand nombre de charges nouvelles, eta.

L'Auteur débute dans la 3ème partie par le tableau des facilités que l'Artois a pour le commerce, les moyens d'en profiter sont 1° de tirer du cru de l'Artois autant de matieres premieres qu'il est possible. ces matieres premieres sont la laine, la soie, le lin, le chanvre, le poil de chèvre et le coton.

Il donne sur toutes ces matieres des notions et des conseils qui ne sont pas sans mérite et dont l'exécution produiroit un grand bien à la province. 2° S'attacher des artistes distingués et un nombre suffisant d'ouvriers en leur assurant un sort honnete et proportionné à leurs talens.

3° Vendre les Étoffes à un prix modéré, l'auteur en montre la nécessité et l'utilité.

4° Donner au Commerce une grande liberté, l'Auteur fait voir les entraves qu'il éprouve et démontre les moyens de les diminuer.

5° Protéger et surveiller le commerce l'Auteur prouve les avantages de cette protection tant de la part du Roi que de celle des Etats d'Artois. il parle aussi du bon effet des prix d'encouragement, enfin il termine son mémoire par le tableau des manufactures et fabriques de l'Artois. il parle de celles des villes d'Arras, de St Omer, de St pol, de fruges, et de hesdin.

Ce mémoire ne nous paroit pas sans mérite.

La première partie rassemble des choses très satisfaisantes sur le commerce de l'Artois.

La 2ème nous semble contenir les véritables causes de la décadence des manufactures.

La 3ème nous paroit plus foible nous croyons Les moyens que l'Auteur propose insuffisans.

Ce mémoire est digne de quelque attention, il est d'ailleurs assez bien écrit et dans le style convenable à la chose.

N° 3

Le Mémoire cotté n° 3, porte cette Epigraphe.

Labor improbus omnia vincit.

L'Auteur de ce Mémoire fait aussi la division du problème. il avance d'après un passage des Commentaires de César que du tems de cet Empereur il n'y avoit aucun Commerce chez les Atrebates ils en conçurent le gout d'après leurs liaisons avec les phéniciens et les Marseillois et en 283. dit l'Auteur la ville d'Arras étoit extrêmement marchande. Sous l'Empereur Severe, le Commerce des Atrebates étoit très renommé l'Auteur cite à ce sujet l'Empereur Gallien, St Jérôme et M. Maillard.

L'Auteur ensuite revient à Auguste et après avoir parlé des vexations qu'essuyerent les Belges de la part de licinius et d'autres faits assez étrangers à la question il revint à dire que selon Locrius la ville d'arras étoit extrêmement renommée pour ses manufactures en 283 et qu'on y fabriquoit des Étoffes précieuses que les Romains appellerent vestes atrebaticæ.

Dans la 2ème partie L'auteur parle d'abord des ravages des huns, des Vendales, des normands etc. et il place la renaissance du Commerce en Artois sous le règne de St Louis il dit qu'il devint florissant sous le Gouvernement de Ducs de Bourgogne et qu'en 1471. il entroit chaque semaine dans Arras au moins six cens pieces de vin.

L'Auteur ne parle gueres dans cette partie que des guerres, mortalités et peste que l'Artois a essuiés il n'y fait mention des tapisseries d'Arras que vers la fin.

Le premier moyen que l'Auteur propose pour donner au Commerce de l'Artois son ancienne splendeur c'est la culture de la garance.

Le 2ème moyen c'est la facilité du transport des marchandises pour la navigation des Rivières et l'entretien des grands

chemins article sur lequel l'auteur dit qu'on ne peut reprocher aucune négligence aux Etats d'Artois.

Le 3ème moyen c'est de procurer aux fabriques des Edifices assez vastes pour y établir leurs magasins et y placer leurs ouvriers.

Ce mémoire n'a ni plan ni suite, il ne contient rien de neuf, rien d'utile, il est mal rédigé, mal écrit, il n'a qu'un seul mérite, celui d'être court.

Dans ces circonstances nous Estimons que l'Académie n'a pas reça de mémoire assez satisfaisant pour lui décerner le prix qu'elle pourroit accorder une mention honorable au mémoire cotté Numéro 2 et si elle juge à propos de remettre pour une troisième fois la même question au concours engager l'Auteur à le travailler de nouveau et surtout la troisieme partie que nous avons trouvé la plus foible.

Quant aux Mémoires cottés Nos 1 et 3. Nous Estimons qu'ils ne méritent aucune espéce de considération.

De Robespierre, *Binot,*
Le Sage, *Dubois de Fosseux.*

Une lettre de Delessart au ministre de France à Mayence sur la question des émigrés

(14 novembre 1791)

Le 16 novembre 1791, Delessart, ministre de l'Intérieur, annonçait à l'Assemblée législative qu'il venait d'être chargé, par intérim, du département des Affaires étrangères. Mais déjà, deux jours avant cette date, il avait fait acte de ministre des Affaires étrangères, comme on le verra par la lettre que nous publions. Il s'agissait de la grave question des émigrés. Un mois auparavant, le 17 octobre, Delessart avait adressé aux départements la proclamation du roi sur les émigrations en l'accompagnant d'une circulaire chaleureuse, dans laquelle il leur recommandait « de la faire réimprimer pour l'envoyer aux districts et à toutes les municipalités, de la faire lire aux prônes des paroisses et afficher partout, de manière qu'elle eût toute la publicité possible ».

Comme ministre des Affaires étrangères, Delessart avait, en novembre, à s'adresser, pour le même objet, à d'autres fonctionnaires, aux ministres de France près des cours étrangères. Les souverains qu'il convenait surtout d'atteindre et de persuader étaient ceux de la région rhénane, puisque c'était surtout dans cette région que les émigrés français se rassemblaient.

Le 14 novembre 1791, Delessart écrivit donc à O'Kelly, ministre plénipotentiaire de France près l'Électeur de Mayence, la lettre suivante, où l'on remarquera surtout la curieuse et paradoxale argumentation du ministre, qui démontre l'adhésion du Roi à la Constitution par l'exercice du droit de veto.

Paris, le 14 novembre 1791.

Vous êtes sans doute déjà informé, Monsieur, que l'Assemblée Nationale a rendu un décret concernant les émigrés[1]. *Le Roi, à qui ce décret a été présenté, a jugé apropos d'y refuser sa sanction. Cet acte libre et absolu de la prérogative royale ne peut plus laisser aucun doute sur l'adhésion du Roi à la Constitution, ni sur la ferme résolution où il est de la maintenir, de la défendre et de la faire exécuter.*

Il importe, Monsieur, que cette vérité soit bien sentie par les émigrés; et vous êtes plus à portée que personne de la leur faire connoître. Ils jugeront d'un côté que leurs projets manquent désormais de base, puisqu'ils portoient, en grande partie, sur la prétendüe contrainte où ils ont affectés de supposer Sa Majesté, de l'autre que le Roi, en se refusant à des mesures de rigueur, met assez de confiance dans leur sagesse et dans leur attachement à sa personne pour se flatter que touchés de sa sollicitude pour eux et réfléchissant davantage sur les suites qu'auroit leur persévérance, ils se rendront enfin aux exhortations paternelles de Sa Majesté, et qu'ils se détermineront à rentrer dans leur Patrie, ou aumoins à faire cesser l'agitation que causent leurs démonstrations. C'est dans cet espoir que le Roi a fait publier la nouvelle

1. Il s'agit du décret, voté le 9 novembre précédent, qui déclarait « supects de conjuration contre la France » les émigrés rassemblés sur les frontières du royaume, et dont l'article 11 spécifiait que « si, au 1er janvier 1792, ils étaient encore dans le même état de rassemblement, ils seraient déclarés coupables de conjuration, poursuivis comme tels, et punis de mort ». Le roi refusa de sanctionner ce décret. — C. V.

proclamation que je vous envoïe[1], *et que Sa M^té^ a écrit aux deux Princes ses frères les lettres dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.*

Vous voudrez bien, Monsieur, faire part à l'Électeur de Mayence du contenu de cette dépêche. Le Roi se plait à croire que ce Prince, éclairé sur les véritables intentions de Sa M^té^, sentira de plus en plus la nécessité de faire cesser les dispositions hostiles des émigrés qui sont rassemblés dans ses États.

Le Roi ne pourroit pas voir sans la plus grande peine que S. A. E. continuât à favoriser ou à tolérer des projets qui ne sont pas moins contraires au repos personnel de Sa Majesté qu'à la tranquillité du Royaume, et vous ne sauriez trop assurer S. A. E. que le Roi sera infiniment sensible à tout ce qu'Elle fera pour mettre un terme prochain à des mesures qui ne peuvent être justifiées sous aucun raport.

Le Ministre des affaires étrangeres par intérim,

Delessart.

M. O'Kelly[2].

Dans son discours du surlendemain, 16 novembre, Delessart rendait compte à l'Assemblée législative des démarches faites auprès des puissances étrangères au sujet des émigrés. Après avoir énuméré les mesures prises par l'Empereur, sur la demande de Louis XVI, dans les Pays-Bas autrichiens, il ajoutait que des démarches analogues avaient été faites auprès de l'Électeur de Trèves, et aussi auprès de l'Électeur de Mayence, en sa qualité d'évêque de Worms. C'est à la lettre qu'on vient de lire que Delessart faisait allusion[3].

Au reste, la démarche que dut faire O'Kelly à la suite de cette lettre resta stérile, malgré les arguments ingénieux suggérés à ce

1. Il s'agit de la proclamation du 12 novembre 1791, ou Louis XVI rappelait son refus de sanctionner le décret trop rigoureux du 9 novembre et par laquelle il invitait les émigrés à rentrer en France, ajoutant que, dans le cas où ses instances resteraient vaines, « il n'était aucune loi juste, mais vigoureuse, qu'il ne fût résolu d'adopter ». — C. V.

2. Bibliothèque nationale, Mss., Nouv. acq. fr., 2720.

3. Delessart parle aussi, dans ce discours, d'une réponse reçue de l'Électeur de Mayence. Mais il est bien évident qu'il ne s'agit pas d'une réponse à la lettre adressée le 14 novembre à O'Kelly. Delessart fait allusion à la réponse de l'Électeur de Mayence à la communication qui lui avait été adressée, comme aux autres souverains, pour lui annoncer que le roi avait accepté la Constitution.

diplomate par Delessart, car, peu de jours après, le 27 novembre, Rews exposait à la tribune de l'Assemblée législative l'activité des émigrés et ajoutait qu'ils trouvaient l'appui le plus dévoué auprès des princes germaniques et notamment auprès de l'Électeur de Mayence.

CHARLES VELLAY.

Le « Journal de Genève » comme source de l'histoire de la Révolution française

(1789-1793)

Au dix-huitième siècle, Genève possédait peu de publications périodiques. La vie politique genevoise — très intense cependant — ne se manifestait que par d'innombrables brochures, dont M. E. Rivoire a dressé un excellent catalogue critique [1].

C'était surtout par les gazettes françaises et par des correspondances particulières que les nouvelles politiques du dehors arrivaient à Genève. Cette république, qui comptait environ 34.000 âmes en 1788, ne semble pas avoir éprouvé le besoin d'une information régulière publiée sur place.

Au moment de la Révolution, cette situation ne se modifie pas. Les périodiques qui surgissent alors ne sont, en fait, que des brochures de polémique locale, paraissant sous un même titre et portant un numéro d'ordre. On y trouvera peu d'indications utiles, sauf pour l'histoire de Genève même. Tout au plus les *Considérations bougrement signifiantes du fils Duchêne, foutre,* suivies des *Foutus contes* du même, pourraient avoir quelque intérêt comme exemple de contagion psychologique et philologique.

Une exception ne doit être faite que pour le *Journal de Genève,* où l'historien trouvera quelques renseignements dépassant le cadre de l'histoire locale. Nous les avons relevés, et nous espérons que es notes qui suivent pourront épargner à d'autres travailleurs des

1. Émile RIVOIRE, *Bibliographie historique de Genève au dix-huitième siècle.* T. I, 1701-1792; T. II, 1793-1798 [6218 numéros]. Genève, Jullien, 1897.

recherches d'autant plus malaisées qu'on ne connaît que très peu d'exemplaires du *Journal de Genève* de l'époque révolutionnaire [1].

1789

Le prospectus de ce journal est daté du 11 avril 1787. Le premier numéro parut le 4 août suivant. Il était destiné à donner des nouvelles météorologiques, l'état civil de la ville, des mercuriales et autres nouvelles tout à fait objectives et complètement étrangères à la politique. Ce n'est que le 8 août 1789 que cette feuille hebdomadaire donna le premier renseignement d'ordre politique.

Avant cette date, et pour l'année 1789, il faut cependant signaler :

4 avril : Lettre du Dr Francklin sur les Sauvages du nord de l'Amérique, adressée aux rédacteurs du *Journal de Genève.*

25 avril : L'inscription de M. François d'Ivernois [2] comme associé bienfaiteur de la Société des Arts de Genève.

20 juin : Sur la manière de jouer à la Loterie Royale de France.

8 août : « Avis des rédacteurs. — Un Genevois digne de toute confiance nous fait parvenir les détails de la malheureuse affaire de Vesoul, dont il a pris sur les lieux mêmes tous les renseignements possibles. Nous nous empressons de les communiquer au public.

« Vous connoissez l'accusation, voici le fait. Un Conseiller au Parlement de Besançon, homme bien famé, grand agriculteur, s'occupoit depuis longtems à faire sauter des rocailles dans sa terre de Quince, à demi-lieue de Vesoul, pour y planter des vignes et pour cela on lui fournissoit de la poudre des magasins de Besançon, et il en avoit quelques barils chez lui. Lors de la dernière effervescence, ses amis lui conseillèrent de quitter la province, dans laquelle il étoit mal vu par son opposition au Tiers. En partant, il remit le soin de sa terre à un Officier local très-populaire et très-attaché au Tiers, et lui recommanda si le peuple venoit chez lui de ne point résister, et de donner du vin et tout ce qu'il demanderoit. Cet homme enferma par précaution les barils de poudre

1. Il ne faut pas confondre ce *Journal de Genève* avec la feuille du même nom que Mallet du Pan publia, avec Panckoucke, à Paris, ni avec le journal paraissant à Genève depuis 1826.

2. Le futur Sir Francis D'Ivernois, l'agent anti-français de Pitt et de ses successeurs.

dans un four situé dans une cour isolée du château, et qui fermoit à clef, comme le lieu le plus à l'abri d'accidens, et le moins dangereux s'il en arrivoit. Cette cour joignoit à une espèce de verger, dans laquelle les gens du Conseiller qui y faisoient vendre du vin plaçoient les buveurs. Un jour de fête, où il y avoit quelques paysans et une dixaine de Dragons de la garnison de Vesoul, ceux-ci, qui s'y étoient grisés, y restèrent tard, et l'un d'eux avec une chandelle à la main força la porte de la cour et la porte du four pour voir ce qui y étoit, alluma la poudre et le fit sauter. Deux de ses Camarades qui le suivoient et lui y périrent, mais ni le château, ni le village, ni aucun de ceux qui y étoient n'en furent endommagés. Le lendemain la populace et plusieurs Dragons en fureur, accusans le Conseiller d'avoir projeté de faire périr le peuple, vinrent ravager ce qui lui appartenoit, démolir le château, etc., malgré les efforts des paysans du village, qui assuroient que leur Seigneur étoit un homme doux, pacifique, charitable, sans les secours duquel ils seroient péris de faim et de froid l'hiver dernier. Mr. D. parla hier à plusieurs paysans qui versoient des larmes amères, sur-tout de la crainte qu'il ne fût pis arrivé à leur Seigneur. On doit avoir fait une enquête juridique qui portera à l'évidence ce que je viens de vous dire. »

15 août : « Lettre de M. le professeur Pictet... » (sur l'établissement d'éducation du chevalier Paulet [1]).

14 novembre : Lettre d'un abonné «...M. le Professeur Necker, père du célèbre Ministre, dont nous nous glorifions à juste titre d'être les Compatriotes, et qui honore encore plus notre République par son génie et ses rares qualités que par son élévation et sa gloire... »

19 décembre : « Idées physiognomiques de M. Necker d'après une entrevue de deux heures et demie,... le 24 juillet 1789, à Bâle... par Lavater. »

1790

2 octobre : « Extrait d'une Lettre d'un Officier Anglois au Service de Suède » (la mort de Treveren, officier anglais au service de la Russie, « l'âme de la flotte russe », tué au combat naval de Swensk-Sund).

1 Pièce non citée par M. James Guillaume dans son étude sur *Le chevalier Paulet et l'école des orphelins militaires* (*Études révolutionnaires*, 2e série).

1791

30 avril : « Lettre » (éloge de Washington. « L'étonnante prospérité des États-Unis d'Amérique chez lesquels le bonheur national semble se refugier à mesure qu'on le chasse de l'Europe... »).

21 mai : B. « Dialogue entre A... et X... sur un livre nouveau » (éloge d'une *Morale du citoyen*).

18 juin : B. « Sur la manière de finir ses lettres » (demande que Genève donne l'exemple à l'Europe de formules finales simples et dignes pour les lettres).

Le *Journal de Genève* ne parut pas pendant le second semestre de 1791. Il ne reprit que le 21 janvier 1792.

Les tableaux météorologiques disparaissent alors, ainsi que les mercuriales.

1792

11 et 18 février : « Établissement national pour faciliter les mariages, proposé à l'instar de celui de Paris » (recommande d'imiter l'*Indicateur des mariages* de la rue Saint-Martin de Paris).

24 mai : « Lettre de Dentand, ancien syndic » (donne le début d'un discours proposé par l'Académie de Châlons-sur-Marne en 1786 : Quels seraient les moyens de faire naître et d'encourager le patriotisme ?).

14 avril : La fondation de la Société économique à Paris.

29 septembre : « Adresse d'un Genevois à ses compatriotes » (prend la défense des autorités genevoises auxquelles on reprochait d'avoir fait appel aux Suisses pour envoyer à Genève une garnison de 1.600 soldats).

6 octobre : « Lettre adressée aux rédacteurs du journal » (proteste contre l'accusation que Genève soit entrée dans une coalition contre la France, que son Conseil souverain ait pris une mesure hostile en faisant appel aux troupes suisses. « Il ne songeait qu'à se mettre à l'abri des commotions militaires, si dangereuses pour les petits États..... Dirai-je ici que nos murs renferment des têtes qui ont des droits sur les finances de France. Elles seront sacrées pour les Français, leur loyauté est notre rempart... »)

13, 20, 27 octobre, 3, 10, 17, 24 novembre, 1er, 8 et 15 décembre :
RECUEIL DE PIÈCES RELATIVES AU CONFLIT FRANCO-GENEVOIS :

Arrêté du Magnifique Petit Conseil du 22 septembre 1792.
Extrait des registres du Conseil du 23 septembre.
Note remise le 27 de septembre 1792 à M. le Premier Syndic, par M. d'Arneville, de la part de M. de Chateauneuf, Résident de France.
Réponse du Conseil à la Note du 27 de septembre.
Copie d'une note remise le 30 de septembre à M. le Premier Syndic, par M. d'Arneville, de la part de M. de Chateauneuf.
Adresse aux Genevois (par les magistrats de Genève).
Note remise le 3 d'octobre, par M. d'Arneville, à M. le Premier Syndic, de la part de M. de Chateauneuf.
Lettre de M. Clavière à M. Flournois (Paris, le 28 septembre 1792).
Note adressée aux Citoyens et Habitants de la ville de Genève (par le résident de France), le 9 octobre.
Seconde lettre de M. Clavière à M. Flournois (s. d.) (accompagnée de notes anti-françaises d'un rédacteur).
Allocution de M. Micheli, syndic de la garde, à la Légion Genevoise, le 10 octobre.
Adresse de la Légion Genevoise, à Messieurs les Syndics, remise le 10 octobre.
Extrait des registres du Conseil du 11 octobre.
Lettre de M. Le Brun, ministre des Affaires étrangères, à la Convention Nationale, telle qu'elle est imprimée dans le n° 14 du *Journal des Débats*.
Copie de la lettre adressée par les Syndics et Conseil de Genève à son Excellence M. Le Brun, ministre et secrétaire d'État au département des Affaires étrangères à Paris, le 10 octobre 1792.
Lettre et Déclaration du citoyen Henri Deonna à ses compatriotes (sur ses deux entrevues avec le général Montesquiou).
Lettre de Bérenger[1] à Condorcet (8 octobre).
Réponse à M. Condorcet[2] (20 octobre).

1. Jean-Pierre Berenger, 1737-1807, professeur et historien genevois.
2. « Nous donnerions ici la lettre de M. Condorcet, s'il nous l'avait permis. »

Première lettre à M. Clavière, ministre des Contributions publiques, par Bérenger (8 octobre).

Réponse de M. d'Yvernois à M. Johannot[1].

Extrait des registres du Conseil du 25 novembre.

1er décembre : Compte rendu des *Réflexions présentées à la Nation Française par M. Necker.*

1793

5 janvier : « Lettre d'Étienne Dumont au citoyen Reibaz (*sic*), envoyé-subrogé de la République de Genève, du 1er janvier, l'an premier de l'Égalité. » (Récit des événements genevois à la fin de 1792, qui marquèrent le triomphe de la démocratie. Voici la fin de cette lettre : « Telle est, citoyen, la révolution qui vient de s'opérer parmi nous et dont je suis chargé par le Comité administratif de vous prier de donner connaissance au Pouvoir exécutif de la République Française, auprès duquel la commission que vous aviez reçue du Petit Conseil vous est provisoirement conservée ; le Comité ayant été unanime à reconnaître que personne ne pouvait annoncer avec plus d'éclat le triomphe de l'Égalité et de la Liberté parmi nous qu'un Citoyen tel que vous qui n'avez cessé de servir cette noble cause. Veuillez représenter au Pouvoir exécutif de la République Française, que plus nous faisons de pas fermes et soutenus dans la carrière qu'elle a ouverte au genre humain, plus nous osons compter sur la bienveillance qu'Elle nous a témoignée. Nous n'aurons que de la reconnaissance à lui offrir ; mais une Nation généreuse regardera comme une récompense le bonheur même auquel elle aura contribué. Puisse la République Française prospérer ! Puisse-t-elle ne voir autour d'elle que des peuples heureux qui respirent en paix, et n'aient plus qu'à la bénir ! »)

12 janvier : Le numéro de ce jour annonce une nouvelle transformation du *Journal de Genève*. Il sera bi-hebdomadaire et donnera des informations suivies sur les événements politiques genevois. Cette nouvelle série commence le 18 février 1793.

14 mars : « Lettre du Citoyen Clavière au Citoyen Gasc », du 3 mars 1793, et « Réponse du Président Anspach[2] au Citoyen

1. Jean-Daniel Johannot, citoyen genevois habitant Paris.
2. Président de l'Assemblée Nationale Genevoise.

Clavière » du 13 mars 1793 (Clavière envoyait à la « Convention nationale » de Genève un exemplaire du projet de la Constitution française de l'an II).

11 avril : « Réflexions importantes, par le Citoyen Humbert, sur les circonstances actuelles » (à propos de la législation annonaire française).

13 juin : « Adresse à la Convention Nationale de France, par un Citoyen actif du Pays de Gex » (J. J. Galloix) (s'élève contre « le despotisme des Tribunes » et recommande à la France de s'inspirer de la Constitution d'Appenzell).

8 juillet : « Discours du Citoyen Jean-Louis Soulavie, résident de la République française... », le 3 de juillet 1793. — « Discours [réponse] du Citoyen Dentand, Président du Comité d'administration » (8 juillet).

15 juillet : Lettre de Soulavie au président de l'Assemblée nationale genevoise, du 5 juillet 1793 (annonçant son départ pour le Valais, et sa prochaine visite à la Convention genevoise).

18 juillet : Lettre de Jacques Odier, président de l'Assemblée nationale genevoise, à Soulavie (accuse réception de la lettre du 5 juillet et s'excuse de ne pouvoir admettre Soulavie à prendre la parole devant l'Assemblée, celle-ci n'ayant « pas le droit d'admettre aucun externe, pas même les membres des autorités constituées, à lui rien adresser autrement que par écrit »).

16 décembre : « Lettre d'un Citoyen à son Ami sur la fête de l'Escalade. » Genève, 13 décembre, l'an second de l'égalité. (Commémoration de l'attaque du duc de Savoie contre Genève, 1602, repoussée par les Genevois. Cette fête avait été supprimée en 1782 et rétablie en 1793[1]. « Le citoyen Résident[2] arrivé, le citoyen Bourdillon-Diedez adressa un discours de circonstance..... et en s'adressant au citoyen Résident, il dit que c'était à la France que Genève devait et sa Révolution et ses succès, etc., etc..... Ensuite le citoyen Résident adressa un discours républicain où il entra dans plusieurs détails qui annoncent une profonde connaissance de notre histoire, et en nous retraçant les vertus civiques de nos aïeux avec beaucoup d'onction et de sensibilité, il développa pour le Peuple Genevois

1. C'est en cette circonstance que, sur l'air de la *Carmagnole*, fut chantée pour la première fois la chanson : « Ah, la belle Escalade, Savoyard ! gare ! gare ! »

2. Soulavie. Cf. sur cette fête : A. Mazon. *Histoire de Soulavie* (Paris, 1893), t. I, p. 208.

des sentiments d'estime et d'affection qui ne nous laissent aucun doute de ceux qu'a pour nous la puissante et généreuse Nation dont il est l'envoyé..... La séance fut levée au son de l'hymne *Allons, enfants de la Patrie*. La dernière strophe, *Amour sacré de la Patrie*, fut chantée et répétée avec ce sublime et religieux enthousiasme qui caractérise un Peuple libre et qui mérite de l'être. »)

1794

Le *Journal de Genève* cessa de paraître le 17 février 1794.

OTTO KARMIN.

Un journal bordelais patronné par Ysabeau

(An III)

Lorsque Mittié fils vint dans le département du Bec d'Ambès (Gironde) chargé par le Comité de Salut public d'y organiser l'instruction, il estima qu'un des meilleurs moyens de propager les bons principes était de créer un journal. Son projet trouva un excellent accueil auprès du représentant du peuple Ysabeau, à ce moment-là « en séance » à Tonneins-la-Montagne ; et, en vendémiaire an III, Mittié fit placarder sur les murs de Bordeaux l'affiche suivante dont un exemplaire se trouve aux Archives de la Gironde (Série L, n° 447) ; nous la croyons presque complètement inconnue, car aucun des érudits qui ont écrit sur la presse bordelaise pendant la Révolution n'en a fait état.

« LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

« Le Représentant du Peuple délégué par la Convention Nationale dans les Départemens du Bec d'Ambès et de Lot-et-Garonne, maintenant en séance à Tonneins.

« Considérant qu'un des moyens le plus propre à affermir le succès de la Révolution est de propager l'instruction publique ;

« Considérant que les écrits périodiques répandent les lumières et déjouent les manœuvres des intrigans ;

« Considérant que le Département du Bec d'Ambès *est privé d'un journal capable d'instruire ses habitans ;*

« Considérant que le citoyen Mittié fils, auteur de plusieurs journaux, est déjà chargé par nous (comme agent des Représentans du Peuple) de l'organisation de l'instruction publique, et que ses fonctions se lient parfaitement avec la rédaction d'un journal propre à échauffer le patriotisme dans ces contrées ;

« Considérant que les principes d'un gouvernement sage sont d'encourager et de protéger les lettres :

« Arrête que le citoyen Mittié fils est invité à fonder une entreprise littéraire et à rédiger un journal d'après les principes qui ont toujours dirigé ses écrits et ses actions.

« Le Représentant du Peuple.
« C. Alex. Ysabeau.

« Valete, secrétaire de la Commission Nationale.

« Tonneins le 15 vendémiaire l'an 3 de l'ère républicaine. »

« PROSPECTUS

« *Chronique de Bordeaux.*

« Journal rédigé par Mittié fils, agent des Représentans du Peuple.

« La pensée était enchaînée sous le règne du dernier tyran de la France ; retenue et captive, elle mordoit son frein : elle vient de le briser, et ne demande qu'à se développer pour éclairer les Peuples. Les écrivains ont provoqué la Révolution ; le Peuple l'a faite ; les écrivains l'achèveront.

« Il semble que ce soit une dette sacrée pour l'homme droit et sincère de reprendre la plume, lorsqu'il voit encore des incrédules à convaincre, des intrigans à démasquer, des fripons à combattre. La lutte établie entre la vertu et le crime, existe encore ; la philosophie n'a pas détruit tous les préjugés ; la morale n'a pas renversé tous les vices.

« Sans être effrayé de cette tâche immense, j'entreprends de nouveau un journal, puisque le Représentant du Peuple m'en fait un devoir ; car une invitation est un ordre, quand il s'agit de consacrer ses veilles à la chose publique ; ce travail se lie étroite-

ment avec les fonctions que m'a confiées le Représentant du Peuple Yzabeau pour l'organisation de l'instruction publique et des Ecoles-Primaires. La vérité voilà mon guide ; la Convention Nationale voilà mon point de ralliement.

« La politique, l'instruction publique, les nouvelles des Armées, les Arrêtés importans des Représentans du Peuple, les débats des séances les plus intéressantes du Club National, la littérature, les arts et les théatres, le commerce maritime et toutes les annonces utiles au public, tels sont les objets du ressort de ce journal qui s'intitulera : *Chronique de Bordeaux*.

« J'userai de la liberté de la presse ; je serai seul responsable de mes opinions ; je recevrai avec plaisir toutes les notes et avis utiles et je m'environnerai des lumières des hommes instruits, en observant pour règle constante de n'insérer que des articles signés.

« Ce journal sera composé d'une feuille, c'est à dire de seize pages d'impression ; il paroîtra tous les quintidi et decadi. Le premier numéro sera mis au jour le premier Brumaire.

« On s'abonne tous les jours chez Moreau imprimeur rue Guillaume Tell maison des ci-devant Minimettes, près le Département et chez l'auteur maison Saige au Chapeau-rouge, où il faudra adresser toutes les lettres relatives au journal.

« Le prix de l'abonnement est de 36 livres pour une année et 18 livres pour six mois.

« On voudra bien affranchir les lettres. »

« A Bordeaux chez Moreau imprimeur rue Guillaume Tell près le département n° 18. »

Ce journal parut effectivement du 1er brumaire an III (22 octobre 1794) au 16 nivôse de la même année (4 janvier 1795). La collection des seize numéros se trouve à la Bibliothèque nationale (Le11 166). Les Archives de la Gironde (L 431) n'en possèdent que neuf numéros.

ROGER BROUILLARD.

Une lettre inédite de John Adams à Sir Francis D'Ivernois

(11 décembre 1795)

Parmi les lettres adressées à Sir Francis D'Ivernois et conservées à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, celle qu'on va lire est certainement l'une des plus curieuses. On y voit John Adams protester avec force contre l'épithète de « républicain » que lui avait donnée Francis D'Ivernois. Il déclare qu'il n'est pas républicain; que, sur ce point, il se sépare nettement de Franklin; et que, si l'on veut absolument lui donner cette épithète, on doit reconnaître que sa conception de la République est toute particulière, puisqu'elle suppose un pouvoir exécutif très fort, armé du veto et capable de lutter par ce moyen contre le pouvoir législatif.

L'illustre homme d'État qui allait devenir, en 1797, président de la République américaine, formule ici, en termes énergiques et précis, son credo politique. Cette lettre constitue donc, pour l'histoire de John Adams, un document fort précieux et qui mérite d'être connu.

Elle fut écrite par John Adams, le 11 décembre 1795, en réponse à l'envoi que lui avait fait Francis D'Ivernois de ses *Réflexions sur la guerre*. L'original autographe est, comme nous le disons plus haut, conservé dans les papiers de Francis D'Ivernois, à la Bibliothèque de Genève (Correspondance, tome I, v).

O. K.

Philadelphia Decr 11. 1795

Sir

I have red your kind Letter of the 29th of July, and have presented the two Pamphlets to the President[1] *as you desired. Accept of my best thanks for those you were so good as to inclose for me. I have read nothing for a long time with so much pleasure as the* Réflexions sur la Guerre. *It seemed to me like the returning down of Reason among Mankind. While I am flattered with the Compliments you are pleased to bestow upon me, I am not at all obliged to you for applying to me the Epithet « Apostate Republican ». I am no Apostate. I never was a Repu-*

1. Washington. — O. K.

blican in any other sense of the word, than is explained in my « Defence ». On the contrary I always differed in Congress from Franklin, and his superficial Disciples, as early as 1775 and 1776, concerning the best form of a Republic, and always openly advocated, both in writing and in Congress, and in our State Congresses and Conventions, a Sovereignty in three integral Branches, particularly in the Convention of the Massachusetts, which in 1779 framed the Constitution of that State.

I have long be astonished, that such writers as Paine and thousand others, have been suffered to rave about Representative Government, without being called upon to shew that Representative Government differs from Elective Government, and also to shew how the Peace, Liberty and Safety of the People in a great Nation can be preserved in an Elective Sovereignty. Dans un grand Empire la vacance de la première Place est un foyer toujours allumé de discordes, de [mot illisible] et de guerres civiles. *And you might have added in a small Empire too. — In our little American Empire it is always a source of discords and divisions. The French device of five Directors, which they borrowed from De Mably will not answer their end. Among these Emulation will soon produce divisions, Division Contention, Contention Hatred, Hatred Rage, and Rage Civil War. Emulations too will start up, between the great Leaders in the Council of Ancients and of 500, and the five Directors. Those Emulations will instantly produce Envy and Jealousy, these opposition, Opposition Party Spirit, and a Party Spirit Sophisty, Chicanery, Intrigue, Corruption, Hatred, Rage, Civil War.*

The Executive Power, in the new Constitution, is exactly like Daniel in the Den of Lions, or Shadrack and C° in the Fiery Farnace : if they are not torn in Pieces or consumed in the Flames, they must be preserved from such destruction by a miraculous Interposition of divine Power. An hungry Wolf will not fly at an innocent Lamb, with more certainty than a Legislative Power at an Executive, provided the latter has not a Veto with which to defend itself. I write thus freely to you, in Confidence that no use will be made of it, to my Disadvantage. I pretend not to the degree of Information necessary to form a general Judgment of French affairs : but there are certain Essentials in a free Government with which I am sure it cannot long endure.

I regret with you that America cannot avail herself of the Science and Literature of the Genevan University[1] *: but the complete Impossibility of it is absolutely certain.*

I am greatly obliged to you for the kind Communications you have made to me from time to time : But I am not able to make you suitable Returns. Comte Sarsefield once said to me : « Monsieur, il ne vaut pas un sous (*sic*) d'etre votre ami. » *It was a great Truth. The Comforts of genuine Republicanism are everlasting Labour and fatigue. No time for Pleasure, little for Study, less for Profit, and without even the convenient Accomodations of Life. All this, and a sacrifice of forty years out of sixty of my Life, I chearfully submit to, and I wish rather than hope that my Country may find others to do the same after me.*

I am Sir with great Esteem your very good friend and most humble sert.

John Adams.

M. Franeis D'Ivernois[2].

---

1. Il avait été question, en 1793-1794, de transférer en Amérique l'Académie de Genève. — O. K.

2. Traduction :

« Philadelphie, 11 décembre 1795.

« Monsieur,

« J'ai lu votre aimable lettre du 29 juillet, et j'ai adressé les deux brochures au Président, selon votre désir. Agréez mes remerciements pour celles que vous m'aviez envoyées à moi-même. Depuis longtemps je n'ai rien lu avec autant de plaisir que les *Réflexions sur la Guerre*. Cela m'a paru être le retour de la Raison chez l'Humanité. Mais si je suis flatté des compliments que vous me faites, je ne vous suis pas du tout obligé de l'épithète d'Apostat Républicain que vous m'octroyez. Je ne suis pas apostat. Je n'ai jamais été républicain dans aucun autre sens du mot que celui qui est expliqué dans ma « Défense ». Bien au contraire, dans le Congrès j'ai toujours différé de Franklin, et de ses disciples superficiels, sur la question de la forme la meilleure à donner à une République, et cela dès 1775 et 1776. Soit dans mes écrits, soit dans les congrès, et dans nos congrès nationaux et nos conventions, j'ai toujours professé librement la théorie d'une souveraineté en trois branches intégrales, et particulièrement à la convention de Massachusetts qui, en 1779, a servi de base à la constitution de cet État.

« J'ai été fort étonné que des écrivains tels que Paine et mille autres aient pu divaguer tout à leur aise sur le gouvernement représentatif sans avoir jamais à démontrer que le gouvernement représentatif diffère du gouvernement électif, et combien la Paix, la Liberté et le Salut d'un peuple d'une grande nation peuvent être préservés dans une souveraineté élective. *Dans un grand Empire la vacance de la première Place est un foyer toujours allumé de discordes, de* [mot illisible] *et de guerres civiles.* Et vous auriez pu ajouter : il en est de même

Un récit oublié de la prise du bois de Finges par les Français

(28 mai 1799)

Même de la part des historiens suisses, la guerre dans le Valais, lors des luttes contre la deuxième coalition, n'a presque pas excité d'attention. Comme elle décidait de la possession de plusieurs cols des plus importants, elle mérite d'être mieux connue, et l'on ne lira pas sans intérêt le récit de la prise du bois de Finges, action décisive de cette campagne, récit enfoui jusqu'à ce jour dans un

dans un petit Empire. Dans notre petit Empire Américain c'est toujours une source de discorde et de divisions. La théorie française des cinq Directeurs, qu'on a empruntée à De Mably, ne résoudra pas la difficulté. La rivalité prèdnira bientôt la division parmi eux; la division amènera la discorde, la discorde la haine, celle-ci la rage, et la rage la guerre civile. La rivalité s'élèvera également entre les grands meneurs du Conseil des Anciens et des Cinq-Cents et les cinq Directeurs. Ces rivalités produiront immédiatement l'envie et la jalousie, celles-ci l'esprit d'opposition qui engendrera à son tour les sophismes, la chicane, l'intrigue, la corruption, la haine, la rage et la guerre civile.

« Le pouvoir exécutif, dans la nouvelle constitution, est exactement semblable à Daniel dans la fosse aux lions ou à Shadrack et Cie dans la fournaise ardente; s'ils ne sont pas mis en pièces ou consumés par les flammes, c'est qu'ils seront préservés de la destruction par la miraculeuse intervention de la divine Providence. Un loup affamé ne se précipitera pas sur un agneau innocent avec plus de certitude que le pouvoir législatif sur l'exécutif, si ce dernier n'a pas de veto pour se défendre. Je vous écris ma pensée très librement, persuadé que vous n'en userez pas, à mon désavantage. Je ne prétends pas être suffisamment au courant pour me former un jugement général sur les affaires françaises, mais il y a pour un gouvernement libre certains points essentiels qu'il ne saurait supporter longtemps, j'en suis sûr.

« Je regrette avec vous que l'Amérique ne puisse pas bénéficier de la science et de la Litterature de l'Université de Genève, mais il est absolument certain qu'il est complètement impossible de la transférer ici.

« Je vous suis grandement obligé des aimables communications que vous m'avez faites de temps en temps. Mais je ne suis pas capable de vous en rendre autant. Le comte Sarsefield me disait un jour : « Monsieur, il ne vaut pas un sous (*sic*) « d'être votre ami ». C'était la vérité. Les charmes d'un pur républicanisme sont un travail et une fatigue constants. Aucun moment pour le plaisir, fort peu pour l'étude, encore moins pour le profit, sans même les simples commodités de la vie, voilà ce que, avec uo sacrifice de quarante ans de ma vie sur soixante, je peux vous offrir d'un cœur léger. Et je désire, plutôt que je ne l'espère, que mon pays puisse trouver d'autres hommes pour agir de même après moi.

« Je suis, Monsieur, avec toute mon estime, votre très bon ami et très humble serviteur.

« John Adams. »

volume[1] à peu près illisible dans lequel Jean-Jacques Freymond, alors fourrier et plus tard officier vaudois, a raconté ses procès et ses disputes avec sa famille et ses voisins.

Les pages en question sont relatives à la situation vers la fin de mai 1799. Au commencement de cette année, le Haut-Valais avait commencé un mouvement contre le gouvernement helvétique, allié des Français et protecteur des Bas-Valaisans. La guerre avait débuté au mois d'avril. Au commencement de mai, les Hauts-Valaisans s'étaient retranchés à Finges, entre Sierre et Loèche, sur le Rhône. Xaintrailles commandait les Français, renforcés de troupes vaudoises et de Bas-Valaisans. Leurs adversaires avaient à leur tête plusieurs officiers supérieurs autrichiens et russes. En vain les Français essayaient-ils de prendre la position de Finges, admirablement défendue par la nature et le courage fanatique des Hauts-Valaisans. Plusieurs attaques échouèrent. Le 20 mai, ils perdirent même quatre canons et deux drapeaux. La guerre se fit d'une manière barbare ; ainsi un officier français, fait prisonnier par les Hauts-Valaisans, fut enterré jusqu'à mi-corps, puis assommé à coups de pierre. Un succès rapide devenait indispensable aux Français, menacés de voir des troupes autrichiennes ou russes renforcer l'ennemi, qui aurait pu prendre l'offensive.

Voici maintenant, d'après Freymond[2], les événements de la fin de mai :

« Les insurgés avaient formé un camp retranché d'environ 8.000 hommes dans une position jugée inexpugnable..... Ce boulevard était bien mieux fortifié par la nature que par les fortifications que l'art y avait ajoutées; il était appuyé à l'est par une montagne inaccessible, à l'ouest était un marais fangeux impraticable, au nord la belle forêt de Finges, et au sud le défilé, seul point praticable entre la montagne et le marais. Un assez mauvais chemin se prolongeait environ trois quarts de lieue depuis le pont de Sierre jusqu'au camp. Des avant-postes masqués sur les côtés de la route et

1. *L'aveugle du Jorat, ou Mémoires d'un officier vaudois atteint de cécite*, in-8° de VIII-400 pages. Lausanne, chez l'auteur, s. d. (vers 1830).

Nous devons à la grande amabilité de M. Jullien, libraire à Genève, excellent connaisseur de l'histoire romande et conseiller précieux de tous les chercheurs, la communication de ce volume rarissime, qui fait partie de sa bibliothèque particulière.

2. PP. 54-58.

des batteries, placées de manière à la balayer au besoin, étaient des obstacles que l'on ne pouvait vaincre que par la ruse. On l'employa, et elle devint un redoutable auxiliaire. Pendant trois jours on avait inquiété l'ennemi par de fausses attaques qui se renouvelèrent sans interruption sur toute la ligne, excepté le point que l'on voulait attaquer sérieusement. Vers le soir de la troisième journée, l'ordre fut donné de cesser tous les feux et de n'en allumer aucun dans le camp ni dans le bivouac, afin de faire présumer à l'ennemi que le dégoût qu'avait produit le peu de succès des attaques avait déterminé le général à un mouvement rétrograde en abandonnant ses positions. Le stratagème fut bien exécuté et l'ennemi tomba on ne peut mieux dans le panneau.

« Accablé de fatigue et plongé dans cette fausse sécurité, tout ce qui n'était pas de garde, ou à l'entretien de ses feux de bivouac, s'était retiré dans le camp pour s'y livrer à un repos indispensable à la réparation de ses forces. Quelques aliments pris, les armes mises en bon ordre, en peu d'heures tous ces farouches guerriers et les femmes courageuses qui s'étaient réunies à eux pour partager leur sort, furent ensevelis dans un profond sommeil. Le général français et nos gens prenaient mieux leur temps. A la nuit tombante, dans le plus grand silence et dans un endroit où l'on ne pouvait être aperçu, une inspection rigoureuse fut faite, puis une distribution de cartouches. Ensuite on donna le mot d'ordre dont je me rappelle, qui était : *bayonnette en avant*, et le mot de ralliement : *victoire*. Les officiers furent prévenus d'être prêts à marcher au premier signal qui se donnerait sans bruit et à voix basse. Ils devaient le transmettre de la même manière à leurs subordonnés et leur faire distribuer le pain et l'eau-de-vie. Le général Xaintrailles[1] ajoutait que si ses ordres étaient exécutés avec zèle, le succès était assuré, que l'attaque aurait lieu dans la nuit même et que l'on surprendrait ainsi l'ennemi à la bayonnette.

« Avec de telles combinaisons, toute la division avait passé le pont (de Sierre) dans le plus grand calme à une heure après minuit, le 28 mai 1799. On avait poussé des reconnaissances de jour, pour savoir au juste où étaient les avant-postes ennemis. On en indiqua la distance à des volontaires de chasseurs légers, en promettant une récompense à celui ou à ceux qui pourraient prendre la première

1. L'auteur écrit *Xaintreuil*.

sentinelle morte ou vivante sans bruit et sans qu'elle pût crier au secours. Deux carabiniers exécutèrent cette commission difficile avec une habileté admirable, avançant fort doucement dans l'obscurité, presque en se traînant sur le ventre.

« La sentinelle avancée fut saisie brusquement à la gorge avant de les avoir aperçus et sans avoir pu proférer une parole. Ce premier avantage fut décisif, car les autres postes, se refiant (*sic*) sur les plus avancés, furent pris de la même manière, victimes de leur fausse sécurité. A deux heures l'armée arrivait fort tranquillement et se rangeait en bataille sur les retranchements du camp ennemi, où les gens de celui-ci goûtaient un sommeil si voisin de la mort. Ils y auraient cependant échappé sans un accident qui décida de leur ruine, en empêchant de les envelopper entièrement et de les prendre ainsi endormis. Le fusil d'un conscrit partit sans qu'on en ait connu la vraie cause. Ce coup donna l'alarme. Un bruit de voix vole alors comme le tonnerre par tout le camp. Chacun dans le trouble et l'effroi crie aux armes, en saisissant les siennes. Les chefs, les tambours, les vivandières, les femmes qui étaient venues par un zèle fanatique grossir les rangs des combattants, des prêtres le crucifix à la main, tous crient aux armes dans la plus affreuse confusion, et presque tous succombent au même instant sous le feu bien nourri que les bataillons, qui ont eu le temps de s'établir sur le retranchement, dirigent sur eux. Le carnage devient horrible et peu d'instants suffisent pour anéantir cette armée composée de toute l'élite du Haut-Valais, si fière et si arrogante quelques heures auparavant. Les ouvrages qu'ils avaient construits pour leur conservation devinrent leur tombeau. Un très petit nombre, parmi lesquels se trouvaient les amazones valaisannes, avait échappé à la mort et s'était refugié à l'extrémité du camp près du bois, que la destruction n'avait pas encore atteint. Ils tentèrent de se défendre à l'entrée de ce bois avec tous les moyens qu'ils avaient pu réunir à la hâte ; ils soutinrent les attaques avec un courage et un acharnement peu communs ; les femmes s'élançaient au milieu des bayonnettes avec une fureur qui tenait du prodige. Armées de tridents, de faulx, de haches et d'autres objets de ce genre, elles faisaient éprouver, en vendant chèrement leur vie, des pertes sensibles aux téméraires qui osaient mépriser leur valeur. Enfin, se sentant accablées par un ennemi victorieux qui se renforçait sans cesse, elles songèrent à fuir, en prenant toute-

fois la précaution de mettre le feu à la forêt pour arrêter l'ennemi. Hélas! vaine et cruelle prévoyance, aussi funeste à leur conservation et à leur sûreté que l'avaient été les retranchements qu'elles venaient de quitter. La fatalité fut telle pour elles en cette journée qu'elles n'eurent pas plutôt mis le feu qu'il prit avec une véhémence incroyable. Toute la forêt, longue d'environ deux lieues, ne présenta qu'un vaste embrasement semblable à un volcan. Un vent du sud chassant des tourbillons de fumée et des torrents de flammes sur ce reste de malheureux fuyards, accéléra leur perte. Ils n'évitèrent le fer ennemi le matin que pour recevoir une mort plus terrible le soir[1].

« Ainsi finit cette journée qui couvrit ce pays de deuil et de désolation..... »

La route était libre et les troupes françaises continuèrent leur marche sur Brigue, où elles entrèrent le 31 mai.

O. K.

Une singulière idée d'un Anglais partisan et défenseur de Napoléon, en 1815.

Si je ne l'avais pas trouvée moi-même dans les cartons de l'*Oberste Polizei Hofstelle*, dans les dossiers exclusivement réservés aux pièces du Congrès de Vienne, je crois bien que j'aurais été fortement tenté de douter de l'authenticité de la lettre qu'on va lire, lettre que j'affirme avoir copiée de ma propre main et être en tout point conforme à l'original intercepté, et malheureusement en partie analysé, par le personnel du *cabinet noir*. Voici du reste cet étrange document.

Commandant Weil.

Londres, 10 octobre 1815[2].
37, Gower Street

Mac Kenrot[3] *à Marie-Louise.*

(*Analyse*) (*Interceptée*) (*en français*)

Il lui fait part de l'impossibilité d'envoyer, comme il voulait le

1. D'après Hilaire Gay (*Histoire du Valais;* Genève, 1903; p. 248), « une bonne partie des défenseurs de Finges purent cependant prendre la fuite ».

2. *Archiv des Ministeriums des Innern. Oberste Polizei Hofstelle. Akten des Wiener Congresses* (F. 2508, 2521, ad. 2).

3. Mac Kenrot, né en Écosse, mais dont il a été impossible à mon ami Watson,

faire, des journaux et des livres à Napoléon. « auquel on ne peut rien faire parvenir que par l'intermédiaire de lord Bulhurst », et se met à cet effet à la disposition de Marie-Louise.

Il lui expose ensuite les démarches qu'il a faites auprès des membres du Parlement « pour mettre fin à l'exil cruel et à la déportation inconstitutionnelle et illégale de Sa Majesté l'Empereur dans la dite île de Sainte-Hélène ». Il ajoute qu'il est efficacement aidé dans ces démarches par le grand jurisconsulte anglais Capel Lofft. Il a donc bon espoir dans le prompt retour de Napoléon et conseille à cet effet « aux membres de la famille Impériale de former à Londres un établissement de Banque et de Commerce sous la raison sociale Bonaparte et Cie, *idée qui peut sembler baroque au premier abord, mais qui prouverait la confiance de la famille dans l'honneur national du peuple anglais ». Il se chargerait de la réalisation de ce projet qui nécessiterait une mise de fonds très limitée.*

A l'appui de son idée il cite à Marie-Louise l'exemple des commandites établies par le grand Frédéric à Hambourg, Amsterdam et Cadix.

En finissant il proteste de son « dévouement absolu à l'Empereur pour lequel il est prêt à tout, à verser son sang et à sacrifier sa vie ».

Il donne comme référence le Dr Franck[1].

auquel je dois ces indications, de m'indiquer l'âge et les antécédents, se faisait passer pour banquier et prit une part assez active aux démarches infructueuses faites par Capel Lofft (1er-7 août 1815) pour amener l'Empereur Napoléon à Londres en qualité de témoin dans un procès intenté contre un officier de marine. On aurait voulu, en s'appuyant sur l'*Habeas Corpus Act*, tirer l'Empereur de Sainte-Hélène et le faire comparaître comme témoin au *King's Bench*. On rejeta ces conclusions et Mac Kenrot paya les frais de cette instance, ainsi qu'il ressort de deux de ses lettres à Bunbury en date du 3 mai 1816 et du 13 mars 1817 (Renseignements dus à l'obligeance de M. G. L. de St M. Watson. Pour plus de détails sur ce personnage quelque peu énigmatique, cf. Watson, *A Polish Exile with Napoleon*, p. 145).

1. Le plus célèbre médecin de Vienne à ce moment.

Le même jour, Mac Kenrot avait adressé une lettre absolument identique à la comtesse de Lipona, l'ex-reine de Naples, Caroline Murat.

TRAVAUX BIBLIOGRAPHIQUES

Essai d'une bibliographie de J.-B. Carrier

(*Suite et fin*[1])

IV

BIOGRAPHIES ET ÉTUDES

[On ne trouvera sous ce titre — à l'exclusion des dictionnaires et histoires de la Révolution — que les ouvrages dans lesquels un chapitre distinct a été consacré à Carrier. Tous les travaux de M. Lallié seraient à citer ; mais une telle nomenclature présenterait de réelles difficultés, par suite du grand nombre d'articles publiés dans les revues régionales par l'éminent historien[2]. Nous n'avons mentionné de cet auteur — à titre d'indication — que l'étude sur les noyades et la biographie de J. J. Goullin. En complétant plus tard cet essai par l'indication des principales études parues dans divers périodiques, nous réserverons à l'œuvre de M. Lallié la part qui lui revient].

61. — Mémoires politiques et militaires, pour servir à l'histoire secrète de la Révolution française ; puisés dans les Mémoires manuscrits de différents Généraux, Commandans de Places, Espions et Agens secrets, tant en France que chez l'Étranger.

A Paris, chez F. Buisson, Imprimeur-Libraire, rue Hautefeuille, n° 20. An VII de la République.

Deux tomes de VI-307 et 311 pages.

Épig. : *Il est temps que les Hommes et les faits révolutionnaires soient remis à leur place.*

P. 134 du Tome II : « Anecdotes authentiques et ignorées sur Carrier. »

---

1. Voir *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire* d'octobre-décembre 1913 et de janvier-mars 1914.

2. Beaucoup ont fait l'objet de tirages à part.

62. — Essai historique et critique sur la Révolution française dédié à M. le Comte de Lacépède, Ministre d'État, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, par M. P. Paganel, Membre de la Société philotechnique de Paris, et de celle des sciences et arts d'Agen, Chef de la 3e division de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.

A Paris, chez Plassan. — 1810.

Trois vol. in-8.
Le chapitre LX du tome 3 est consacré à Carrier.

63. — Les Missionnaires de 93, par l'auteur du Génie de la Révolution considéré dans l'éducation [1].

Seconde édition, revue, corrigée, augmentée, terminée par la liste des régicides avec la distinction des morts et vivans, bannis, rentrés, oubliés et par le plaidoyer de Louvel.

A Paris, chez Le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine; Rey et Gravier, libraire, quai des Augustins. — 1820.

Épigr. : « En réunissant la chaleur de l'apostolat de la liberté à la rigueur de la loi, nous obtiendrons pour résultat une grande masse de forces. » (Discours de Danton à la Convention nationale, séance du 14 août 1793.)
Les pages 87 à 105 sont consacrées à la « Mission de Carrier dans le département de la Loire-Inférieure ».

64. — Mélanges historiques et littéraires, par M. le Baron de Barante, Pair de France, Membre de l'Académie française.

A Paris, chez Ladvocat, libraire de S. A. R. le duc d'Orléans; Bohain, boulevard des Italiens, 10. — 1835.

Trois vol. in-8° de 398, 398 et 397 pages.
Une biographie de Carrier occupe les pages 197 à 206 du tome I.

65. — Correspondance des terroristes de 93, précédée de quelques mots sur la situation actuelle, par Lucien de la Hodde.

Paris, Julien, Lanier et Cie, éditeurs, rue de Bussy, 4; Imprimeurs-libraires au Mans. — 1851.

In-12 de 110 pages (Le titre, le faux-titre et la table des matières ne sont pas paginés).
Pages 95 à 98, « Carrier à Nantes ».

1. L'ouvrage est décrit ici d'après la seconde édition, plus complète que la remière.

66. — Les Hommes de la Terreur. Robespierre, Marat, Saint-Just, Danton, Carrier, Camille Desmoulins, Hébert, Fouquier-Tinville. Biographies et anecdotes avec portraits et gravures.

Société de Saint-Victor pour la propagation des bons livres. Paris, librairie centrale de la Société, rue de Tournon, n° 16. Plancy, siège, direction, imprimerie et librairie de la Société. — 1854.

In-12 de 4 ff. et 324 pages.

Par l'abbé Jorry, d'après Quérard. Précédée d'une mauvaise reproduction du portrait de Carrier par Lamarie, la notice sur Carrier occupe les pages 75 à 88.

P. 77, Portrait fantaisiste, en pied, de « Carrier, proconsul ».

67. — Études sur la Terreur. Les Noyades de Nantes, par Alfred Lallié.

Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, imprimeurs-éditeurs, Place du Commerce, 4. — 1878.

In-8° de 104 pages.

68. — Les Noyades de Nantes.

Deuxième édition, revue et augmentée de l'histoire de la persécution des prêtres noyés. Par Alfred Lallié.

Nantes, Libaros, libraire-éditeur, Carrefour Casserie, 3. — 1879.

In-8° de 179 pages.

69. — Le sans-culotte J. J. Goullin, membre du Comité révolutionnaire de Nantes (1793-1794). Par Alfred Lallié.

Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4. Paris, Champion, quai Malaquais, 15. — 1880.

In-12 de 168 pages.

Cet ouvrage permet de déterminer certaines responsabilités dans les événements dont Nantes fut le théâtre.

70. — Carrier à Nantes. Conférence faite à la Salle des Beaux-Arts, sous les auspices de la Société académique, par M. Dominique Caillé, le 26 janvier 1896.

Nantes, L. Mellinet et Cie, imprimeur de la Société académique, place du Pilori, 5. — 1896.

In-12 de 16 pages.

71. — Les Grands Terroristes. Carrier à Nantes (1793-1794). Par le comte FLEURY.

Paris, librairie Plon, 10, rue Garancière. — 1897.

In-8° de XIV-523 pages.

Deuxième édition : Paris, Plon, 1901. — In-12 de XV-338 pages : avec un portrait de Carrier en frontispice.

72. — J.-B. Carrier, Représentant du Cantal à la Convention (1756-1794) d'après de nouveaux documents, par Alfred LALLIÉ.

Paris, Librairie académique Didier, Perrin et Cie, libraires-éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins. — 1901.

In-8° de XIV-462 pages.

L'ouvrage est précédé du portrait de Carrier, d'après Lamarie, et renferme une gravure représentant le Palais et la Prison du Bouffay.

73. — Mémoires et souvenirs sur la Révolution et l'Empire publiés avec des documents inédits par G. LENÔTRE.

Les Noyades de Nantes.

Paris, Librairie académique Perrin et Cie, libraires-éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins. — 1912.

In-12 de 316 pages.

74. — Correspondance de J.-B. Carrier, représentant du peuple, pendant sa mission en Bretagne, du 21 août au 12 décembre 1793 ou 22 frimaire an II.

Revue Rétrospective, 2e série, tomes IV et V.

75. — La Justice révolutionnaire à Paris et dans les départements, d'après des documents originaux, la plupart inédits (17 août 1792-12 prairial an III), par M. CH. BERRIAT SAINT-PRIX.

Paris, imprimerie A. Guyot et Scribe, s. d. In-8°.

Ouvrage composé de 20 fascicules ayant une pagination distincte. Les nos 15 à 18 portent en sous-titre « Carrier à Nantes ».

PAUL PORTEVIN.

NOTES ET GLANES

Baptême et serment civique. — « *Marseille.* — Un avocat étoit le parrain d'un enfant qu'il présentoit au baptême, la cérémonie se faisoit dans l'église paroissiale de Saint-Martin. L'avocat, aussi pressé de renoncer à l'ancien régime qu'à Satan et à ses pompes, eut à peine rempli ce devoir, que regardant l'autre comme non moins important, il prononça le serment civique au nom de son filleul. Le curé approuvoit le motif du parrain, d'autant plus qu'il est connu pour avoir adopté les mêmes sentimens ; mais comme ministre du spirituel, il a cru que ses fonctions ne lui permettoient pas de recevoir un acte purement temporel. Les officiers municipaux ont détruit son scrupule en lui permettant de recevoir le serment civique du parrain, à condition que ce dernier s'engageroit à le faire renouveller à l'enfant, lorsqu'il seroit parvenu à l'âge de raison. » (*Mercure national...* Tome II, n° 9 ; du 13 juin 1790 ; pp. 642-643). — C. V.

Chabot. — « Il y a apparence que *Chabot* n'eut aucune avanture remarquable pendant son séjour à Paris ; ce fut à cette époque qu'il connût *Danton,* alors avocat au Conseil, chez qui le besoin étoit à l'orde (*sic*) du jour et à qui le boucher et le boulanger venoient sans cesse présenter d'inutiles requêtes. Le capucin se lia encore avec *Delaunay,* gouverneur de la Bastille, et avec la femme de ce traître, qui étoit *Martiniste.* On sait que c'étoit une secte obscure qui croioit sottement avoir communication avec les bons anges. Madame la conseillère qui avoit l'esprit porté à la supertition (*sic*) prit goût pour cette secte ; la défendit, et crut voir son bon ange dans *Chabot,* qui la confirmoit dans ses visions. De retour avec elle à *Toulouse,* il y propagea pour lui plaire le *Martinisme.* » (*Vie privée de l'ex-capucin François Chabot ;* A Paris, l'an II ; p. 21). — P. P.

Le duc de Chartres protecteur de prêtres réfractaires en 1791. — « Deux prêtres non-conformistes ayant insulté la procession de la Fête-Dieu, à Vendôme, une multitude furieuse menaçoit de les pendre. Déjà on enfonçoit les portes de la maison où ils s'étoient réfugiés. Un jeune homme de dix-huit ans, officier, s'élance, pénètre dans la maison, en sort, embrassant les deux prêtres fanatiques. Ce jeune homme, bon citoyen, connu et chéri du peuple, c'étoit M. de Chartres. Il demande grace. Le peuple l'accorde; mais on exige que les deux insensés sortent de la ville à l'instant. M. de Chartres veut les conduire : des dragons de son régiment se rassemblent autour de leur colonel. Quittez vos armes, leur dit-il, j'ai la parole du peuple. Cependant à quelque distance de la ville, la vue d'un pont renouvelle la fureur populaire : il rappelle à la multitude l'engagement qu'elle a pris : tout s'appaise. Enfin, une horde de paysans armés qui n'avoit rien promis, paroît et s'obstine à vouloir massacrer les non-conformistes. Leur jeune défenseur propose alors et obtient qu'ils soient ramenés en prison; il les y conduit lui-même, y place une forte garde, et rentre chez lui aux acclamations du peuple, qui le remercioit de lui avoir épargné une inutile barbarie. » (*Journal des Amis de la Constitution*, n° 38; du mardi, 30 août 1791; pp. 517-518, note). — C. V.

Clavière et Beaumarchais. — « C'est lui [Clavière] qui a armé une foule de méchants contre moi; c'est lui qui, de concert avec un sieur Brisson, a porté dans un ouvrage les plus absurdes jugemens sur mes relations avec l'Amérique, dont ils n'avaient aucune notion; qui m'a lâché le Mirabeau et tous ceux qui me persécutent[1]. » (Copie de la lettre de Beaumarchais à Le Sage, avocat au Parlement, en date du 26 août 1789; p. 47 du Registre III des Papiers Beaumarchais à la Bibliothèque de la Ville de Paris). — H. Monin.

1. Cf. Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, Tome IV, nos 21789 à 21791.

BIBLIOGRAPHIE

F. Uzureau, **Les élections et le Cahier du Tiers État de la Ville d'Angers (1789)**. Angers, Grassin, 1912. In-8° de 39 p.

Sont décrites en détail, conformément à la méthode d'Armand Brette [1], les opérations électorales du Tiers État de la Ville d'Angers, d'après les Archives Nationales, B III 7. Les corporations d'arts et métiers, les corporations d'arts libéraux, négociants, etc., les membres du Tiers État en dehors des corporations (574 répondirent) contribuèrent à nommer l'assemblée des électeurs, 101 membres, qui se réunit le 2 mars 1789 à l'Hôtel de Ville. M. Uzureau donne la liste de ces 101 membres, noms, prénoms, professions (p. 9 à 18).

Il paraît qu'en dépit de la convocation municipale, les meuniers, brodeurs, billardiers, tisserands, charbonniers, parfumeurs, faïenciers et la Faculté des Arts de l'Université ne s'étaient pas fait représenter.

Il fallut plusieurs jours pour réunir en un seul tous les cahiers des corporations. Le cahier intégral du tiers fut terminé et approuvé le 2 mars. M. Uzureau en publie *pour la première fois* [2] le texte (p. 24 à 39), d'autant plus intéressant qu'il est en quelque sorte le prototype du cahier des cinq sénéchaussées de la province d'Anjou, que l'on trouvera dans les *Archives parlementaires*. Ce document est conservé en manuscrit aux archives de la mairie d'Angers (série AA), ainsi que tous les cahiers des compagnies et corporations fort nombreuses qui ont servi à le composer : nul doute que ces

1. La mort de M. Brette ne lui a pas permis de publier ce qui concerne les opérations électorales de l'Anjou. Sont-elles comprises dans les 33 bonnes feuilles de son tome IV ? Nous l'ignorons.

2. A-t-il réellement échappé à M. Célestin Port ? En tout cas, c'est en 1861 qu'il lui a échappé, c'est-à-dire à la date de son « Inventaire des archives *anciennes* de la mairie d'Angers ». Tout dépend de la définition d' « *anciennes* ». — Réponse à la note 1 de la p. 24.

éléments ne soient encore plus curieux que leur résultat nécessairement un peu arbitraire, car le monde du travail nous intéresse ou doit nous intéresser au plus haut point.

H. Monin.

J. Loutchisky, **Quelques remarques sur la vente des biens nationaux.** Paris, Édouard Champion, 1913. In-8 de 151 pages.

Les amateurs d'histoire, d'esprit plus littéraire que scientifique, ne laissent pas de trouver sévères, et même rébarbatifs, les livres précis que M. Loutchisky a consacrés à la question rurale en France[1]. Cet investigateur de nos archives aime mieux, en effet, donner au public, — en quelques tableaux statistiques qui résument des années de travail, — ce qu'il sait et ce qu'il est loisible à chacun de vérifier, que se faire une opinion avec ou contre d'autres opinions et se lancer dans le champ des généralisations prématurées. Aussi, que ce titre modeste, *Quelques remarques...*, ne vous trompe pas sur la portée de ces pages. C'est, dans la matière, le *Discours de la méthode*, le *Vade-mecum* des « maîtres » aussi bien que des étudiants.

M. Loutchisky reconnaît d'abord qu'il est impossible d'évaluer la quantité totale des terres mises à la disposition de la nation; cela ne nous importe, ajoute-t-il, que médiocrement, car, « dans tous les cas, la concentration du fonds agraire entre les mains de l'État donnait à la puissance publique un moyen efficace d'agir sur les conditions économiques et sociales du pays » (p. 22). Dans toute la France, les paysans réclamaient des terres; mais, ainsi que le démontre (en dépit des belles phrases et des discours à effet) la législation révolutionnaire des ventes, la question sociale fut reléguée au dernier plan (p. 27 à 48) : les préoccupations financières ont primé toute autre considération[2]. Bourgeois et paysans ont pris une part concurrente aux achats de fermes, domaines, etc.; c'est pour lutter avec quelque chance de succès contre le Capital, que les

1. *La petite propriété en France avant la Révolution. De la vente des biens nationaux.* Paris (Champion), 1897; in-12 avec carte. — *L'état des classes agricoles avant la Révolution.* Paris (Champion), 1911; in-12 de 108 pages.

2. Absolument comme à l'époque où Louis XVI restaura sur un nouveau plan les Corporations d'arts et métiers partiellement abolies sous le ministère de Turgot. Mais la fiscalité ne dédaigne pas de prendre le masque du « Socialisme d'État », de la philanthropie, etc. Autre exemple : le Mont-de-piété de Paris. *Mundus vult decipi.*

paysans ont formé parfois des associations temporaires, — en vue d'acquisitions spécifiées, — qu'il faut se garder de confondre avec les bandes noires, ou les brasseurs d'argent comme Saint-Simon. Dès l'ancien régime, la propriété paysanne avait une tendance marquée à s'accroître. En même temps se manifestait une différenciation progressive entre les divers groupes de la population rurale, et même entre les familles, les individus d'un groupe donné. Le *bourgeois de campagne* émerge. La nationalisation des biens d'église et des biens des émigrés, etc., a-t-elle accentué ces deux tendances? Oui, et cela *malgré* la législation relative aux enchères, qui n'a pu empêcher la vente par petits lots. Dans les districts qui ne comprenaient pas de centre urbain important, les paysans ont réussi à s'approprier parfois la moitié, les trois cinquièmes, et très souvent les deux cinquièmes de la terre mise en vente [1]. Cela s'explique, si l'on considère que le morcellement même de la propriété ecclésiastique sous l'ancien régime n'a pas permis de vendre les biens du clergé par grands lots. Faute de capitaux mobiliers suffisants, les habitants des chefs-lieux de départements n'ont que faiblement participé aux achats en dehors des limites de leur district. Quelques grandes villes, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, ont fait exception, mais leur rayonnement fut borné (p. 81 à p. 96).

La liberté illimitée des ventes a fortifié et accéléré les différenciations dans la classe rurale. Les petits bourgeois de campagne, les « laboureurs » (gros cultivateurs), les petits propriétaires qui joignaient à la culture l'exercice d'un commerce ou d'une entreprise quelconque, ont arrondi leurs propriétés. Ainsi, par une évolution qui s'achève sous l'Empire, la « vieille bourgeoisie » se renforce d'éléments ruraux [2]. Les achats des paysans finissent par ressembler à ceux de la classe bourgeoise. A leur tour, les non-propriétaires ont pu devenir acquéreurs : ils travaillent encore pour autrui, comme fermiers, métayers, journaliers; ils travaillent aussi sur leur lopin. Mais l'inégalité dans la répartition de la terre perdure entre les divers groupes et les individus de chaque groupe. La Révolution n'y a rien fait.

1. D'après les données statistiques connues jusqu'ici, et réunies pour la plupart par M. Loutchisky. — Il convient, je pense, d'ajouter que les capitaux des bourgeois des villes se portèrent d'abord sur les maisons : les locataires eurent de grandes facilités pour devenir propriétaires urbains.

2. Le chapitre III (p. 77 à 96) dément par l'interprétation des données anciennes, et par de nouvelles données, l'hypothèse émise par M. Marion, que la vente des biens du clergé aurait profité surtout à la bourgeoisie. Rappelons qu'il ne s'agit que des biens ruraux, non des maisons, bâtiments, etc.

Elle a détruit la grande propriété ecclésiastique (qu'elle a trouvée à l'état d'exception), et, dans une mesure beaucoup plus faible, la grande propriété noble : c'est-à-dire la richesse foncière qui, avec les redevances oppressives, servait de base à la prépondérance économique et sociale des deux classes privilégiées (p. 96 à la fin).

H. Monin.

Abbé Victor Sanson, **Répertoire bibliographique pour la période dite révolutionnaire (1789-1801) en Seine-Inférieure.** Tome V (Histoire individuelle, Table des matières). Paris, Champion.

Ce cinquième et dernier volume du grand ouvrage de M. l'abbé Sanson contient, sous le titre d'Histoire individuelle, tous les ouvrages et répertoires généraux biographiques, ainsi que les listes publiées pendant la période révolutionnaire : liste des ordres de la noblesse, du clergé, du Tiers État, des gardes nationales, etc.

La « liste individuelle » qui fait suite à cette première partie indique les noms des hommes ayant joué un rôle, si petit qu'il soit, dans l'histoire de la Révolution, accompagnés d'une courte biographie et les travaux qui s'y rapportent.

Enfin la table générale, de consultation facile, claire, simple en même temps que documentaire, renvoie aux pages des cinq tomes et non au numéro du tome. Elle complète de manière fort heureuse ce remarquable ouvrage indispensable à tous les travailleurs qui devront être reconnaissants à M. l'abbé Sanson de l'effort considérable qu'il a fourni sans relâche pour mener à bien cette tâche ardue.

A. Le Corbeiller.

Le Congrès de Rastatt (11 juin 1798-28 avril 1799). Correspondance et documents publiés par P. Montarlot et L. Pingaud. Paris, Picard, 1912-1913. Trois vol. in-8 de 409, 407 et 419 p.; prix de chaque vol., 8 fr.

Le nombre considérable des documents réunis dans ces trois volumes, le soin que les éditeurs ont apporté à les annoter, l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire d'une période particulièrement

importante, tout concourt à faire de cet ouvrage un travail précieux et définitif.

Le premier volume s'ouvre par une forte introduction de plus de cent pages, suivie elle-même du « discours préliminaire et historique » rédigé par Jean Debry et daté du 20 thermidor an VIII. Ce n'est donc, en réalité, qu'à la page 173 de ce volume que commence la correspondance des plénipotentiaires français. La première pièce (lettre de Jean Debry à Treilhard) est datée du 23 prairial an VI ; la dernière (lettre de Roberjot à Talleyrand) du 5 vendémiaire an VII.

Le Tome II comprend les documents numérotés de 82 à 224, et qui vont du 7 vendémiaire au 2 ventôse an VII.

Enfin, le Tome III renferme la fin des documents d'ordre diplomatique (nos 225 à 300), les documents qui ont trait à l'attentat du 9 floréal an VII (nos 301 à 307) et les documents qui relatent les événements postérieurs à l'attentat. Les éditeurs ne se sont pas bornés à donner, dans cette partie de leur ouvrage, des textes officiels ou des correspondances privées. Il y ont ajouté divers documents d'une autre espèce, par exemple des chansons (n° 352) provoquées par l'assassinat des ministres français, et aussi des pièces très postérieures à l'événement mais qui apportent à son égard de nouvelles lumières. Tels sont, dans cet ordre d'idées, les documents publiés sous les nos 371 (lettre de Jean Debry à Dulaure, datée du 23 octobre 1825) et 375 (long mémoire de Jean Debry adressé à Thiers en 1826).

Cet ensemble constitue donc un répertoire documentaire très complet et très vivant, et aussi très facile à utiliser grâce à l'index qui termine le Tome III.

C. V.

Correspondance inédite de Napoléon Ier conservée aux Archives de la Guerre, publiée par Ernest Picard et Louis Tuetey. Tome Ier (1804-1807). Paris, Charles-Lavauzelle, 1912. In-8 de XXII-724 p.

Il faut remercier M. le colonel Picard d'avoir, avec l'aide de M. Louis Tuetey, apporté une importante contribution à la bibliographie napoléonienne par la publication de la correspondance inédite de Napoléon Ier conservée aux Archives de la Guerre. Quoique ces lettres, décisions ou renseignements divers contenus dans l'ouvrage n'aient point, pour la plupart des cas, la valeur des pièces déjà pu-

bliées dans la grande Correspondance par ordre de Napoléon III, il n'empêche que la pensée de l'Empereur, même sous la forme précise et étroite qu'elle revêt ici, nous apparaît toujours formidable par l'envergure de l'ensemble, la minutie, j'oserai presque dire la méticulosité du détail et la vigueur de l'argumentation. A lire ces ordres bourrés de chiffres, ces importantes notes techniques, dont certaines à Dejean ou à Berthier ont plusieurs pages, on comprend mieux le travail quotidien de Napoléon, on se représente avec plus d'intensité et de relief le va-et-vient des aides de camp aux palais ou aux quartiers généraux qu'occupe le maître. Et, à pénétrer dans son détail, l'organisation de l'armée impériale devient plus compréhensible et plus étonnante encore.

On ne peut que regretter la décision des éditeurs de n'avoir pas donné la correspondance du général et du consul, d'avoir fait commencer sa publication au sacre et daté la première décision du 10 décembre 1804. Il y avait, paraît-il, des motifs personnels à agir ainsi. Quoiqu'il en soit, le premier volume, qui va du 10 décembre 1804 au 28 décembre 1807, nous fournit des éléments très importants d'étude qui ne sauraient plus être négligés désormais. C'est un beau début de cette très intéressante publication.

J. A.

Colonel Vachée, **Napoléon en campagne.** Paris, Berger-Levrault. In-8° de 224 pages, avec deux cartes et un croquis.

Après les *Préceptes et jugements de Napoléon*, voici, également édité par Berger-Levrault, un *Napoléon en campagne* qui nous aide en quelque sorte à mieux comprendre la pensée de l'empereur, en nous le montrant tel qu'il vit et agit dans son quartier général, avec ses méthodes de travail et ses habitudes de commandement.

Le colonel Vachée a réussi à donner au lecteur l'illusion de se trouver lui-même à l'état-major impérial et de participer aux différentes phases du travail, en assistant à l'élaboration des ordres, depuis la conception du plan jusqu'à leur transmission et aux mesures prises pour en assurer l'exécution.

Dans la partie concernant « *la pensée et la décision* », nous voyons la manière de commander de l'empereur : il ne laisse à Berthier aucune initiative, et, au lieu d'un chef d'état-major, collaborateur du général en chef, en fait un simple agent de transmis-

sion. Napoléon dictait, Berthier expédiait. Cette étude technique comporte de nombreux enseignements.

La partie narrative et descriptive, qui vient ensuite, n'est pas moins attrayante : les deux chapitres sur le quartier général impérial; *la maison de l'Empereur* et *l'État-major*, nous présentent une série de tableaux, scènes et portraits, grâce auxquels nous nous faisons une idée très nette de ce qu'était la vie militaire dans l'entourage immédiat de Napoléon. Comment ne pas s'y intéresser, puisque c'est de là que partaient les ordres dont l'exécution changea la face de l'Europe de 1805 à 1815, et eut ensuite sur ses destinées une influence dont les effets se feront sentir longtemps encore?

Deux chapitres consacrés aux sanctions : *Napoléon et ses généraux, Napoléon et ses soldats*, montrent, entre autres choses, l'extraordinaire action personnelle qu'exerçait l'empereur, action que le général Bonnal a si bien caractérisée par la formule : « Napoléon foyer d'héroïsme ».

Dans les deux derniers chapitres, l'auteur revient à la technique et expose les idées de Napoléon en ce qui concerne la préparation de la bataille, et sa conduite. Il étudie en particulier la bataille d'Iéna, et conclut par des considérations sur le rôle du général en chef dans la bataille de l'avenir.

Signalons l'heureuse idée qu'a eue le colonel Vachée de donner une reproduction de deux cartes de l'époque, dont celle des environs d'Iéna telle qu'elle existe aux Archives de la Guerre, avec des annotations faites pendant la campagne de 1806. Comme il l'observe justement, il est impossible de comprendre la manière dont Napoléon donnait ses ordres, si l'on n'a pas vu l'instrument de travail dont il disposait.

A. T.

Giuseppe Ferrari, **Una lettera inedita del Conte Giuseppe de Maistre.** Cita di Castello, 1912. In-8 de 60 p.

Le lieutenant-colonel Giuseppe Ferrari, apportant son contingent aux documents relatifs à 1812, a découvert aux Archives de Turin une lettre de Joseph de Maistre à Victor-Emmanuel Ier, datée de Saint-Pétersbourg, 13 juin 1813, qui est des plus intéressantes.

Opposant la conduite du commandant en chef Kutusow, « le plus rusé des hommes », à celle de l'amiral Tchitchagoff, « un des personnages les plus remarquables de la Russie », il s'efforce de

montrer les divergences entre les deux hommes et par là même nous renseigne curieusement sur les divisions du haut commandement russe pendant la retraite de Moscou. Toute la lettre, écrite avec ce style personnel à de Maistre, si aisément incisif, serait à citer. C'est avec une vue précise de l'avenir qu'il écrivait — presque immédiatement après Bautzen et Lutzen : « Heureusement les choses iront par leur propre poids et tout finira, je crois, par les Français. Il est écrit qu'ils seront cruellement châtiés dans cette occasion, mais nullement humiliés. »

Le colonel Ferrari a accompagné cette lettre d'une série d'importantes notes qui démontrent une connaissance approfondie de l'époque et des personnages dont il est question.

J. A.

Ernest Daudet. **La Police politique : chronique des temps de la Restauration, d'après les rapports des agents secrets et les papiers du cabinet noir (1815-1820).** Paris, Plon, 1912. In-8 de XXVII-393 pages.

Continuant la remarquable série de ses études sur la Restauration, M. Ernest Daudet nous donne aujourd'hui un certain nombre de rapports d'agents secrets, de papiers du cabinet noir, d'un très grand intérêt. Les fonds de la police de 1815 à 1821, de nombreuses relations retrouvées dans les archives privées lui ont permis de suivre avec les « observateurs » — ainsi s'appelaient poliment les mouchards — la vie privée de beaucoup de personnages. Ses cinq chapitres : La police et les étrangers ; La police royale et les Bonaparte ; La police française à Londres, en Allemagne et dans les Pays-Bas ; La police et Chateaubriand et autres ; La police et les Humboldt, forment un véritable kaléidoscope où tout ce qui porte un nom ou un titre apparaît devant nous, tantôt dans la pénombre, tantôt en pleine lumière : Mme de Staël, Beugnot, Mme Récamier, la duchesse de Duras, la princesse Bagration, Chateaubriand, la duchesse de Broglie, Mme de Souza et son fils Flahaut, Alexandre et Guillaume de Humboldt, tant d'autres encore.

Peut-être au point de vue politique, encore moins au point de vue de l'histoire, ce livre n'apporte-t-il pas de lumière nouvelle sur les affaires du temps, puisqu'on n'y trouve aucune révélation de nature à rien modifier de l'opinion que nous avons de ce moment. Mais ces dessous de vie mi-mondaine, mi-politique demeurent extrême-

ment intéressants en tant que reconstitution plus minutieuse de cette époque si palpitante et si troublée, où le conflit des passions déterminé par la chute de l'Empire s'est trouvé porté à une acuité qu'il a rarement dépassée depuis.

M. Ernest Daudet s'efforce de démontrer que la police royale de Decazes n'est plus la même que celle de l'Empire. Selon lui, elle aurait perdu ce « caractère provocateur » que Fouché lui imprima. Fouché et Savary « s'étaient donné pour mission non seulement de découvrir les artisans des complots et de les surveiller, mais aussi de leur tendre des pièges, de construire contre les individus soupçonnés un édifice de preuves accablantes ». Rien de pareil sous Louis XVIII. « La police n'est plus qu'une agence d'informations, qui s'efforce d'être toujours bien informée. »

La thèse est sans doute tendancieuse. Dans un temps où l'espionnage et la police s'introduisaient partout, il est difficile de croire que les procédés policiers eussent changé si vite. Fouché avait quitté la place, mais ses mouchards étaient restés, les mêmes qui, jadis, dénonçaient les royalistes, qui aujourd'hui surveillaient, arrêtaient — quand ils le pouvaient — leurs anciens maîtres. D'ailleurs, à l'époque, personne n'avait d'illusions sur la police et le cabinet noir. Tout le monde savait ou sentait l'espionnage autour de soi — Guillaume de Humboldt l'écrit nettement à son frère —, et si les procédés du Gouvernement de Napoléon peuvent paraître différents de ceux de Louis XVIII, cela tenait sans doute aux circonstances. Suffirait-il donc de changer le régime pour changer les hommes?

J. A.

Correspondence of lord Burghersh, afterwards 11th Earl of Westmorland (1808-1840), edited by his Granddaughter Rachel Weigall. Londres, Murray, 1912. In-8° de vi-300 p.

Nous arrivons bien en retard pour féliciter la petite-fille de lord Burghersh de l'heureuse idée que lui a inspirée sa piété filiale, pour la remercier d'avoir profité du centenaire des grands événements, dont nos pères ont été les témoins et les acteurs, pour nous donner le beau volume dans lequel, à côté des dépêches de son aïeul, elle a pu, grâce à l'accueil qu'elle a trouvé auprès du duc de Portland, du duc de Wellington, de lord Londonderry et de lord Heytesburg, livrer à la publicité nombre de lettres des plus intéressantes extraites de leurs riches archives.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la table des matières de ce volume pour se faire une idée de l'intérêt qu'il présente pour le lecteur, mais surtout pour le chercheur et pour l'historien. Lord Burghersh, quoique son âge seul l'ait empêché d'occuper dès ce moment une place prééminente parmi les hommes d'État et les militaires de son pays, n'en a pas moins joué un rôle considérable dans les événements qui ont marqué les premières années de l'Empire. Entré au service en 1803, il servit en 1806-1807 en Sicile, puis en Égypte, avant de passer en 1808 à l'armée de Portugal. Aide de camp de Wellington en 1809, il resta dans la Péninsule Ibérique jusqu'en 1813, où, envoyé au grand-quartier général des Alliés et accrédité auprès de Schwarzenberg, il accompagna le généralissime pendant toute la campagne de France. Nommé ministre plénipotentiaire à Florence en 1814, il suivit les opérations pendant toute la campagne de 1815 contre Murat et fut de cette façon l'un des signataires de la Convention de Casalanza.

De retour à Florence après la chute de Joachim, il continua à occuper, pendant près de quinze ans, un poste dans lequel il rendit des services signalés dus tant à sa remarquable intelligence qu'à la connaissance qu'il avait des hommes, des affaires et du pays, et qu'il ne quitta qu'en 1830 après l'arrivée au pouvoir des whigs.

C'est pour cette raison que sa correspondance saute brusquement de 1832 à 1838. Mais en revanche, grâce à la publication de ce volume, nous sommes désormais en mesure de connaître, sans avoir à entreprendre des recherches aussi longues que difficiles, le rôle, presque ignoré jusqu'à ce jour, que lord Burghersh fut appelé à jouer en 1840, au moment de la crise orientale qui, comme aujourd'hui encore, fut bien près d'allumer une guerre générale en Europe. Rien ne saurait donc être plus intéressant que les vingt dernières pages de cette correspondance qui s'arrête en décembre 1840 et qui contient dans le chapitre final la reproduction, certifiée conforme par le roi Léopold Ier de Belgique, des conversations confidentielles que ce prince eut d'abord en août 1838, puis en octobre 1840 avec lord Burghersh.

Un pareil livre ne peut manquer d'avoir plusieurs éditions et nous osons espérer que tant la petite-fille de lord Burghersh que M. John Murray lui-même comprendront les motifs pour lesquels, après avoir essayé de mettre en lumière la réelle valeur historique de cette publication, nous nous sommes permis d'appeler leur attention sur quelques erreurs, typographiques et autres, qu'il serait, croyons-nous, utile de faire disparaître lors de la réimpression de la correspondance.

C'est ainsi qu'à la page 71 on lit *Spannoitro* au lieu de SPANNOCCHI. Page 73, *Gallow* au lieu de GALLO. Page 78, *Aras* au lieu d'ARCIS. Page 88, *Sena* au lieu de SERRA et *Paterno* au lieu de PARTANNA. L'erreur commise à la note placée page 89 est plus grave; le comte Jules de Polignac n'était pas ambassadeur d'Italie à Vienne, mais bien un diplomate français envoyé en mission en Italie et qui fut un peu plus tard ministre à Munich. Page 105, au lieu de *Lapis,* il faut lire LAPI. Page 106, il s'agit non pas de la femme du général *Bertram*, mais du général BERTRAND. Pages 113 et 114, plusieurs noms propres à rectifier : *Cambron* doit être CAMBRONNE; *Lebelle*, LEBERT. Le colonel baron qui commande les Polonais et dont le nom manque s'appelle Jermanowski. *Peyrouse* s'appelle en réalité PEYRUSSE. PENZ n'est autre que Pons (de l'Hérault); *Taillaide* est le capitaine TAILLADE, *Longono* et *Lonjono* sont mis là pour LONGONE, *Roule* pour RAOUL, *Pianoso* pour PIANOSA et, page 115, *Bartolozzi* pour BERTOLASI. A la page 119, ce n'est pas de *Gass* qu'il s'agit, mais de GRASSE et à la note de cette même page il faut mettre à la place de *Prefect of the town* le mot *Department*. A la page 126 et aux pages suivantes, il convient de remplacer *Lebseltern* par LEBZELTERN. Page 127, *Pecca* par PACCA. Page 133, note 1, faire disparaître cette note ou remplacer le mot *Restoration* par ceux de FRENCH REVOLUTION. Page 141, note, ce n'est pas à *Modène*, mais au PONT SUR LE PANARO que Murat attaqua et battit les Autrichiens.

Page 145, les corrections à faire sont un peu plus nombreuses. Le paragraphe commençant par ces mots : « *Murat having fled to Naples* » aurait besoin d'être remanié pour être plus complètement exact. A la même page il faudrait mettre CASA LANZA à la place de *Casa Lenza,* BORGOFORTE au lieu de *Bergoporte* et PONTE LAGOSCURO au lieu de *Lago Scuro*. Page 147, la note relative à l'archiduc Charles est à modifier. L'archiduc, malheureusement pour l'Autriche, n'a jamais été investi des fonctions de Régent après l'avènement de son neveu Ferdinand. On eut au contraire soin de le maintenir à l'écart des affaires, et il eut sous le nouvel empereur aussi peu d'influence que pendant les vingt-cinq dernières années du règne de son frère François.

Page 148, il ne saurait être question de *Civitavecchia* mais bien plutôt de CIVITANUOVA. Un peu plus loin, sur la même page, *Porte d'Era* à est remplacer par PONTEDERA, et c'est évidemment par erreur qu'on a imprimé, une ligne plus haut, cette phrase incompréhensible : « Nugent conceived the possibility of the Neapolitans from *Provence moving upon Leghorn*. » On a dû mal déchiffrer le ma-

nuscrit de lord Burghersh et lire *Provence* là où il a probablement écrit FLORENCE.

Page 151, au lieu de *Sperlonza*, il doit plus probablement s'agir de SPERLONGA, point situé entre Terracina et Gaëte. Il me semble aussi qu'on a dû commettre une erreur de copie ou de déchiffrement en parlant d'une lettre *from a Bishop of Orthosia at Rome*. A la page suivante, il serait bon de remplacer *Amio della Verita* par AMICO DELLA VERITA. Page 157, il serait utile de mettre en note qu'Aubin était un capitaine anglais désigné par Burghersh pour suivre les les opérations de Nugent. A la page suivante il faudrait remplacer *Melazzo* par MILAZZO ; à la page 162, *Ekart* par ECKHARDT. C'est évidemment par erreur qu'on parle, à la même page, de la marche des Autrichiens sur Colvi, localité qu'il m'a été impossible de retrouver, qui, je crois, n'existe pas, et qui est peut-être *Colli*, une petite localité à l'ouest d'Amatrice. En revanche, c'est lord Burghersh lui-même qui est mal renseigné lorsque, page 169, il annonce à Castlereagh qu'un officier français commande à Gaëte, place que Murat avait confiée à l'héroïque général Begani. Page 172, il serait bon de mettre LILLE au lieu de *Lisle*. Page 190, au lieu du chevalier *Kracane*, il s'agit du chevalier KARCHER, qui représentait à ce moment la Toscane à Paris. Page 221, ce n'est pas *Colorado*, mais COLLOREDO que l'on a dû trouver dans la dépêche de lord Stewart à Burghersh, et c'est aussi CONSALVI qu'il faut lire quelques lignes plus bas au lieu de *Gonsalvi*, tout comme on fera bien de corriger deux autres erreurs, l'une, pages 227, 236 et 237, *Leybach* au lieu de LAYBACH, et l'autre, page 233, où l'on a imprimé *Figuelmont* au lieu de FICQUELMONT. Pages 239 et 240, il sera bon de remplacer *Introdoso* par ANTRODOCO. Enfin, pour clore cette trop longue liste de remarques destinées à faciliter la lecture de cette si intéressante correspondance, il est hors de doute pour moi qu'à la page 277 lord Burghersh a dû vouloir parler dans son mémorandum du 8 avril 1838 non pas de l'abbé *Menais* (?), mais de l'abbé DE LAMENNAIS, qui venait précisément de publier ses *Affaires de Rome* et le *Livre du Peuple* auquel lord Burghersh fait une allusion directe dans les premières lignes de cette curieuse pièce.

M. H.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique, publié sous la direction d'Alfred Baudrillart, Albert Vogt et Urbain Rouziès. Tome I (*Aachs-Albus*). Paris, Letouzey et Ané, 1912. Gr. In-8 de VII p. et 1743 col.

Nous nous bornons à relever, dans le tome I de cette vaste et intéressante publication, les articles qui touchent à la période dont nous nous occupons. Les voici :

A. Z. N. *Aaron*, écrivain russe, 1781-1841 (par A. Palmieri); A. *Abad y Lasierra*, évêque de Barbastro, 1745-1813 (par L. Serrano); M. *Abad y Lasierra*, inquisiteur général d'Espagne, 1729-1806 (par le même); M. J. *Abad y Queipo*, ministre de la justice en Espagne en 1817, destructeur de l'Inquisition espagnole (par le même); Mathurin *Abafour*, vicaire de Jallais, interné à l'île de Ré, 1756-1823 (par F. Uzureau); René-Louis *Abafour*, doyen de Craon, déporté, mort en 1825 (par le même); J. *Abarca y Blanque*, évêque de Léon, patriote espagnol et ami de Ferdinand VII, mort en 1844 (par L. Serrano); Jean *Abasque*, curé à Plourin, 1732-1794 (par A. Roussel); J. B. *Abeillon*, prieur d'Arlempdes, 1720-1794 (par R. Pontvianne); Pierre *Abélard*, vicaire à Bourgueil, déporté, 1765-1852 (par F. Uzureau); P. G. *Abella*, archevêque de Valence, prisonnier en France pendant la guerre de l'Indépendance, 1776-1860 (par A. Andrès); Vincent *Abraham*, curé de Sept-Saulx, 1740-1792 (par R. de Teil); Pereira Mateo de *Abren*, évêque de Saint-Paul au Brésil, promoteur de la séparation du Brésil et du Portugal, mort en 1824 (par M. Gomes); Barthélemy *Abrial*, second vicaire général de Paris en 1802, mort en 1803 (par F. Uzureau); Frère *Agathon* (Joseph Gonlieu), supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes, 1731-1797 (par J. Guibert); Pierre-Jean *Agier*, magistrat français, 1748-1823 (par C. Constantin); *Agoult de Bonneval*, évêque de Pamiers, contre-révolutionnaire, 1749-1824 (par J.-M. Vidal); Manuel de *Aguiar*, évêque de Leiria, 1751-1815 (par F. de Almeida); F. M. d'*Aguiriano*, évêque de Calahorra, membre des Cortès de Cadix, 1742-1813 (par L. Serrano); *Aigneville de Millancourt*, évêque d'Amycles, évêque auxiliaire de Cambrai, mort en 1793 (par H. Dubrulle); Étienne-Aimé *Alary*, aumônier du prince de Condé, 1762-1819 (par L. Gauthier); Georges *Alary*, supérieur du Séminaire des missions étrangères pendant l'Empire, 1731-1817 (par A. Launay); Gery *Alaux*, curé jureur de Sainte-Radegonde, 1746-1794 (par C. Tournier); Gian-Francesco *Albani* le jeune, cardinal, négociateur du concordat, 1720-1803 (par P. Ri-

chard); Giuseppe *Albani*, cardinal, défenseur du cardinal de Rohan devant la Commission, envoyé extraordinaire du pape à Vienne pendant le Directoire et le Consulat, 1750-1834 (par le même); J.-M. Luc de Ponte d'*Albaret*, évêque de Sarlat, 1736-1800 (J. Capeille); Agostino *Albergotti*, évêque d'Arezzo, 1755-1825 (par J. Fraikin); J.-B. *Albertrandi*, jésuite, bibliothécaire de Stanislas-Auguste de Pologne, 1731-1808 (par E.-M. Rivière); P.-F. *Albignac de Castelnau*, évêque d'Angoulême, 1742-1814.

O. K.

Hans Barth, **Bibliographie der Schweizer Geschichte, enthaltend die selbständig erschienenen en Druckwerke zur Geschichte der Schweiz bis Ende 1912** (*Bd. I., Quellen und Bearbeitungen nach der Folge der Begebenheiten.*). Basel, Verlag der Basler Buch und Antiquariatshandlung vormals Adolf Geering, 1914. In-8° de xxvm-529 p.; 13f 80.

Le 2 mai 1904, le Comité directeur de l'*Allgemeine geschichtsforschende Gesellschaft der Schweiz* avait décidé la publication d'une bibliographie historique de la Suisse. Le premier volume vient de paraître; les deux autres, sous presse, sont promis pour l'été 1914.

Ce premier tome contient 9.308 titres de volumes et brochures publiés isolément : les articles de revues et de journaux, à moins d'avoir été tirés à part, ne figurent pas dans cette bibliographie. On en a également exclu la plupart des publications genevoises du dix-huitième siècle, dont les 6.218 titres se trouvent, facilement accessibles, dans la *Bibliographie historique de Genève*, d'Émile Rivoire.

Les indications sont distribuées chronologiquement : on indique pour chaque grande période de l'histoire suisse, par ordre de leur apparition : 1° les « sources » (mémoires, recueils de textes législatifs, correspondances, etc); 2° les « publications contemporaines » (écrits parus à l'époque des événements); 3° les « exposés » (historiques des événements passés). Ainsi on trouve, pour l'époque révolutionnaire, dans la première catégorie, les *Papiers* de Barthélemy; dans la seconde, l'*Avis aux Suisses sur leur position envers le roi de France*, par H.-A. Stauffach (Paris 1791); dans la troisième, *Le Pays de Vaud de 1789 à 1791*, par Paul Maillefer (Lausanne, 1892).

La période de 1789 à 1797 est représentée par environ 450 nu-

méros, celle de 1798 à 1815 par 1.600; les « publications contemporaines » de 1798, à elles seules, ne comprennent pas moins de 377 numéros.

Les deux volumes suivants contiendront les indications par ordre de matières (histoires cantonales, histoire religieuse, — à l'exception de la Réforme, traitée au tome Ier, — histoire de l'art, biographies, etc.) ainsi que les tables Ce n'est qu'alors qu'une critique définitive de l'ouvrage pourra être faite. En attendant, contrôlant un certain nombre de pages, nous n'y avons trouvé que peu d'erreurs ou d'omissions, inévitables d'ailleurs dans un ouvrage pareil. — Au point de vue typographique, il est exemplaire. — La partie des « publications contemporaines » est supérieure aux deux autres : là, les catalogues des bibliothèques suisses ont fourni des listes pratiquement sans lacunes; il n'en est pas tout à fait de même des « sources » et surtout des « exposés », dont certains, publiés hors de la Suisse, ne semblent pas être parvenus à la connaissance du bibliographe, à moins qu'il ne les fasse entrer dans le tome II. Ainsi nous avons cherché en vain, p. 103, *Servet et Calvin*, par Auguste Dide ; p. 239, *La Révolution Française dans l'ancien évêché de Bâle*, par Gustave Gautherot.

Déjà utile sous sa forme actuelle, l'ouvrage de M. Barth, une fois achevé, sera le complément indispensable de la *Quellenkunde* de Dahlmann-Waitz pour l'histoire allemande.

O. Karmin.

Livres nouveaux

T. **Albord**, Notes sur les préparatifs militaires à Lyon, en 1814. Lyon, Rey, 1913. In-8° de 103 p. — W. **Andreas**, Geschichte der badischen Verwaltungsorganisation und Verfassung in den Jahren 1802-1818. I. Der Aufbau des Staates im Zusammenhang der allgemeinen Politik. Leipzig, Quelle und Meyer, 1913. In-8° de XII-484 p.; 16 fr. — Mémoires de **Barthélemy**, 1768-1819, publiés par Jacques de Dampierre. Paris, Plon, 1914. In-8° de XIII-434 p., avec portr.; 7 fr. 50. — **Baudoin**, Aus Tagebüchern freiwilliger Jäger, 1813-1814, des Colbergschen Infanterieregiments. Berlin, Mittler. In-8° de 35 p. — Peter **Bergell** und K. **Klitschner**, Larrey, der Chef-Chirurg Napoleon I., 1812-1813. Berlin, Marschner. In-8° de 135 p.; 2 mk. 50. — Erich **Bleich**, Der Hof des Königs Friedrich

Wilhelm II. und des Königs Friedrich Wilhelm III. Berlin, Voss. In-8° de XVIII-279 p.; 7 mk. 50. — A. **Boppe**, L'Albanie et Napoléon, 1797-1814. Paris, Hachette, 1913. In-16; 3 fr. 50. — Maurice **Bottet**, Napoléon aux camps de Boulogne. Paris, Ambert, s. d. [1914]. In-8° de 312 p.; 3 fr. 50. — A. **Burdet**, Varese e la prima repubblica cisalpina (1796-1799). Varese, Macchi, 1913. In-16 de 88 p. — **Calmon-Maison**, Le général Maison et le 1er corps de la Grande Armée. Campagne de Belgique, décembre 1813-avril 1814. Paris, Calmann-Lévy, 1914. In-8°; 7 fr. 50. — Alexander **Cartellieri**, Weimar und Jena in der Zeit der deutschen Not und Erhebung, 1806-1813. Rede. Mit einem Büchervezeichnis und einer Stammtafel. Jena, Fischer. In-8° de 33 p.; 1 mk. — J. **Charrier**, Prêtres et Religieux nivernais traduits devant le tribunal révolutionnaire. Nevers, Impr. Vallière, 1913. In-8° de 205 p. — Correspondance générale de **Chateaubriand**, publiée par L. Thomas. Tome IV. Paris, Champion, 1914. In-8° de VIII-400 p., avec portr.; 10 fr. — Heinrich **Conrad**, Napoleons Leben auf St. Helena. Nach den auf St. Helena 1815-1821 geführten französischen und englischen Tagebüchern chronologisch zusammgestellt. Stuttgart, Lutz; 7 mk. — E. **Coüard**, L'administration départementale de Seine-et-Oise, 1790-1913. Versailles, Impr. Aubert, 1913. In-4° de XI-476 p., avec illustr. — G. **Creste**, Les Papiers-monnaies émis à Mortagne pendant la Révolution. Bellême, Impr. Levayer, 1913. In-8° de 97 p., et pl. — Journal de Benjamin **Cuendet** (1769-1815), publié par Eugène Moutarde. Lyon, Rey, 1914. In-8° de 32 p., avec illustr.; 2 fr. — W. **Cuendet**, La philosophie religieuse de Jean-Jacques Rousseau et ses sources. Lausanne, Impr. la Concorde, 1913. In-8° de 248 p.; 4 fr. — Mémoires du comte Roger de **Damas**, publiés et annotés par Jacques Rambaud. Tome II (1806-1814). Paris, Plon, 1914. In-8° de VI-510 p., avec portr.; 7 fr. 50. — J. **Decap**, Simples notes sur l'instruction primaire dans les paroisses du canton du Mas d'Azil avant 1789. Foix, Impr. Fra, 1913. In-8° de 11 p. — A. **Dubut**, Les Écoles primaires sous la Convention dans le Ribéracois. Ribérac, Impr. Langaret, 1913. In-16 de 96 p. — Maurice **Dunan**, La Garde d'honneur du préfet de l'Allier. Compagnie de réserve, compagnie départementale (Premier Empire et Restauration). Moulins, Crépin-Leblond, 1913. In-8° de 229 p. — Hermann v. **Egloffstein**, Carl August während des Krieges von 1813. Berlin, Paetel. In-8° de VIII-180 p.; 3 mk. — **Funck**, Der Anteil des preussischen Heeres am Feldzuge 1812. Magdeburg. In-8° de 12 p. — E. **Galmiche**, La Poste aux lettres dans le département des Côtes-du-Nord, pendant la Révolution française. Vannes, Impr. Lafolye,

1913. In-8° de 7 p. — Noël **Garnier**, Arc-sur-Tille. La Révolution (1789-1802). Dijon, Venot, 1913. In-12 de 220 p.; 3 fr. — R. **Gascheť**. Paul-Louis Courier et la Restauration. Paris, Hachette, 1913. In-8° de 283 p., avec portr. — G. **Gautherot**, L'Épopée vendéenne (1789-1796). Tours, Mame, 1913. In-4° de 564 p., avec grav. — H. P. **Geerke**, Der Sturz Napoleons. Leipzig, Meulenhoff. In-8° de 281 p.; 1 mk. 30. — L. **Ginetti**, La morte di Don Ferdinando di Borbone. Parma, Unione tip. parm., 1913. In-8° de 16 p. — A. **Giulini**, Una vittima della campagna di Russia (1786-1812). Torino, Bocca, 1913. In-8° de 7 p. — Abbé M. **Glorieux**, Deux prêtres de Montay victimes de la Révolution. Cambrai, Impr. d'Halluin. In-8° de 22 p. — Hermann **Granier**, Berichte aus der Berliner Franzosenzeit, 1807-1809. Nach den Akten des Berliner Geheimen Staatsarchivs und des Pariser Kriegsarchivs. Leipzig, Hirzel. In-8° de XIII-598 p.; 20 mk. — Capitaine A. **Grasset**, La guerre d'Espagne (1807-1813). Tome I (octobre 1807-avril 1808). Paris, Berger-Levrault, 1914. In-8° de LXI-487 p., avec illustr., cartes et tableaux; 15 fr. — E. J. **Guérin**, La Préfecture à Saintes, 1790-1810. La Rochelle, Impr. Texier, 1913. In-18 de 44 p. - G. **Gustave-Toudouze**, Une mystérieuse affaire, 1803. Paris, Hachette, 1913. In-8° de 286 p., avec grav.; 3 fr. — **Hennezel d'Ormois**, Aux armées de Napoléon. Le capitaine Poussin, 1772-1810. Paris, Chapelot, 1913. In-8° de XVI-256 p., avec portr. et grav. — Paul **Herre**, Von Preussens Befreiungs- und Verfassungskampf. Aus den Papieren des Oberburggrafen Magnus v. Brünneck. Berlin, Mittler. In-8° de VIII-501 p.; 9 mk. 50. — Robert **Hœniger**, Die Kriegsakademie in den Befreiungskriegen. Berlin, Eisenschmidt. In-8° de 16 p. — R. **Jeandeau**, Sismondi, précurseur de la législation sociale contemporaine. Bordeaux, Impr. Cadoret, 1913. In-8° de 135 p. — Heinrich von **Jordan**, Erinnerungen und Briefe eines jungen Freiheitskämpfers aus den Jahren 1813 und 1814. Berlin, Siegismund. In-8° de 334 p.; 4 mk. 80. — J. **Juryman**, The empress Josephine. London, Lane, 1913. In-8° de X-312 p. — J. **Kühner**, Lamarck; seine Persönlichkeit und das Wesentliche aus seinen Schriften kritisch dargestellt. Jena, Diederichs. In-8° de VIII-259 p.; 4 mk. 50. — Correspondance du comte de **La Forest**, ambassadeur de France en Espagne, 1808-1813, publiée par GEOFFROY DE GRANDMAISON. Tome VII (août 1812-avril 1814). Paris, Picard, 1913. In-8° de IX-338 p., avec grav. — Albert **Latreille**, L'œuvre militaire de la Révolution. L'armée et la nation à la fin de l'ancien régime. Paris, Chapelot, 1913. In-8° avec carte; 10 fr. — François **Laurentie**, Louis XVII. Supplément et tables. Paris, Émile-Paul, 1914.

In-4, avec illustr.; 40 fr. — A. **Lavoine**, La famille de Robespierre. Arras, Impr. Bouvry, s. d. [1914]. In-8° de 7 p. — M. **Lhéritier**, Histoire des rapports de la Chambre de commerce de Guienne avec les intendants, le parlement et les jurats, de 1705 à 1791. Bordeaux, Impr. Gounouilhou, 1913. In-8° de XII-140 p. — Chanoine C. **Looten**, Histoire d'Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, lieutenant-général des armées du Roi, commandant en chef dans les Flandres, le Hainaut et le Cambrésis, 1724-1812. Lille, Giard, 1913. In-8° de XII-550 p., avec pl. et portr. — Chanoine **Marcel**, Le frère de Diderot. Didier-Pierre Diderot, chanoine de la cathédrale et grand archidiacre du diocèse, fondateur des écoles chrétiennes de Langres. Paris, Champion, 1913. In-8° de XIII-221 p., avec fig.; 3 fr. 50 — X. **Marmier**, Trois jours de la vie d'une reine, 1770-1793. Tours, Mame. In-12 de 143 p., avec grav. — J. **Masse**, Retour de l'Ile d'Elbe. Le colonel Durand du 11e de ligne. Le Puy, Impr. Peyriller, 1913. In-8° de 20 p. — Friedrich **Meusel**, Edmund Burke und die französische Revolution. Zur Entstehung historisch-politischen Denkens zumal in England. Berlin, Weidmann. In-8° de VI-150 p.; 5 mk. — Ernst **Müller**, Westfalens Opfer in den Befreiungskriegen, 1813-1815. Münster, Coppenrath; 3 mk. — Grand-duc **Nicolas Mikhaïlovitch**, Les Rapports diplomatiques de Lebzeltern, ministre d'Autriche à la Cour de Russie, 1816-1826. Paris, Manzi et Joyant, 1913. In-8° de LXXII-477 p., avec portr.; 20 fr. — J. J. **Olivier**, Préville, de la Comédie-Française, 1721-1799. Paris, Lecène, 1913. In-8°, avec illustr.; 20 fr. — G. **Paladino**, Un episodio della reazione antifrancese a Vignola nel 1798. Bologna, P. Cuppini, 1913. In-16 de 18 p. — E. **Pélissier**, Les Ventes de biens nationaux dans le département de l'Ariège, en exécution de la loi du 18 ventôse an IV. Foix, Impr. Fra, 1913. In-8° de 55 p. — L.-G. **Pélissier**, Vivant Denon suspect à Venise (1793). Nogent-le-Rotrou, Impr. Daupeley-Gouverneur, 1913. In-8° de 32 p. — S. **Pellini**, Napoleone in val d'Aosta. Aosta, Marguerettaz, 1912. In-8° de 102 p. — **F. Perle**, Die Spenersche Zeitung vom 23. März 1813. Halberstadt. In-8° de 22 p. — E. **Plagnard**, L'émigration dans la commune de Prades d'Aubrac. Rodez, Impr. Carrère, 1914. In-16 de XII-106 p.; 2 fr. — Carlos **Riba y Garcia**, Lo que se ha escrito sobre los sitios de Zaragoza. Inventario bibliografico. Zaragoza, La Editorial. In-8° de 120 p. — Major général **Robinson**, Waterloo. Traduit de l'anglais par le capitaine Lesèble. Paris, Lavauzelle, 1913. In-8° de 199 p., avec pl; 5 fr. — Mlle G. **Rocher**, Le district de Saint-Germain-en-Laye pendant la Révolution. Paris, Rieder, 1914. In-8° de III-238 p.; 6 fr. — G. **Ro-**

loff, Von Jena bis zum Wiener Kongress. Leipzig, Teubner. In-16 de IV-116 p.; 1 mk. 25. — H. **Roos**, Avec Napoléon en Russie; souvenirs de la campagne de 1812. Traduit par le colonel BUAT. Paris, Chapelot, 1913. In-8° de LXIV-290 p., avec fig.; 3 fr. 50. — H. **Roos**, 1812. Souvenirs d'un médecin de la Grande Armée. Traduit de l'allemand, par Mme LAMOTTE. Paris, Perrin, 1913. In-8° de XXX-259 p.; 3 fr. 50. — Henri **Roussin**, William Godwin, 1756-1836. Paris, Plon, 1914. In-8°; 7 fr. 50. — Erwin **Ruck**, Die Sendung des Kardinals de Bayane nach Paris 1807-1808; eine Episode aus der Politik Napoleons I. und Pius VII. Heidelberg, Winter, 1913. In-4° de 98 p.; 7 fr. 50. — Aloys **Schulte**, Die Schlacht bei Leipzig, mit einem Schlachtplan. Bonn, Marcus und Weber. In-8° de 32 p.; 1 mk. 80. — Friedrich **Schulz**, Das Bilderbuch der Freiheitskriege. Dachau, Gelber Verlag. In-8° de 96-XXIX p.; 1 mk. 90. — Comte de **Sérignan**, Napoléon et les grands généraux de la Révolution et de l'Empire. Paris, Fontemoing, 1914. In-8°; 7 fr. 50. — A. **Simioni**, I Napoletani a Tolone (1793). Napoli, L. Pierro, 1913. In-8° de 174 p. — Marc-Jules **Suès**, Journal pendant la Restauration genevoise, 1813-1821, publié par Alexandre GUILLOT. Genève, Jullien. In-16 de XII-299 p.; 3 fr. 50. — N. **Tillière**, Notice sur la vie de Dom Malachie Bertrand, né à Mortehan le 5 décembre 1756, moine et procurateur d'Orval, mort à Conanama (Cayenne), le 25 septembre 1798. Namur, Impr. de l' « Ami de l'Ordre », 1913. In-12 de 118 p.; 1 fr. — F. **Uzureau**, Andegaviana (14e série). Paris, Picard, 1913. In-8° de 543 p., avec carte. — F. **Uzureau**, En Vendée militaire : Le cimetière des Martyrs d'Yzernay (canton de Cholet). Fontenay-le-Comte, Impr. Lussaud, 1913. In-8° de 8 p. — F. **Uzureau**, Les *Mémoires* de Mme de La Rochejaquelein et M. de Barante. Fontenay-le-Comte, Impr. Lussaud, 1913. In-8° de 23 p. — F. **Uzureau**, Un martyr de la foi en 1794 : M. Laigneau de Langellerie, aumônier du Carmel d'Angers. Lille, Impr. Desclée, 1913. In-8° de 12 p. — F. **Uzureau**, Les brûlements d'archives à Angers pendant la Révolution. État sommaire des documents disparus. Angers, Grassin, 1914. In-8° de 42 p. — F. **Uzureau**, Polémiques de presse à Angers au lendemain de la Terreur. Angers, Grassin, 1913. In-8° de 47 p. — F. **Uzureau**, Origines de la paroisse Saint-Joseph d'Angers. Angers, Grassin, 1914. In-8° de 36 p. — F. **Uzureau**, Les prêtres insermentés de la Mayenne (1792). Lille, Desclée, 1914. In-8° de 11 p. — S. **Viala**, Les Volontaires des Bouches-du-Rhône (1791-1792). Tome I. Paris, Chapelot, 1913. In-8° de 511 p.; 10 fr. — O. **Vitense**, Mecklenburg und die Mecklenburger in der grossen Zeit der Befreiungskriege 1813-1815.

Neubrandenburg, Nahmmacher. In-8° de 203 p.; 3 mk. 80. — J. **Vivielle**, Le voyage du vaisseau « le Solide » autour du monde (1790-1792). Paris, Chapelot, s. d. In-8° de 36 p., avec carte. — **Voltaire**, Œuvres inédites, publiées par Fernand Caussy. Tome I. Paris, Champion, 1914. In-8°; 10 fr. — Henri **Welschinger**, Tacite et Mirabeau. Paris, Émile-Paul, 1914. In-8°, avec fac-similé; 3 fr. 50. — J. **Wisokopolsky**, Zur Geschichte des Maximums; der Preise während der Jahre 1793-1794. Berne, Spahr, 1912. In-8° de 59 p. — Adolf **Wohlwill**, Neuere Geschichte der Freien und Hansestadt Hamburg, insbesondere von 1789 bis 1815. Gotha, Perthes. In-8° de x-568 p.; 9 mk.

PÉRIODIQUES

Akadémiai Ertesitö. — *Août-septembre 1913 :* Eugène Gyalokay, L'armée transylvaine à l'époque de l'irruption des Russes (1849).

Albia christiana. — *IX (1912)* : L. Entraygues, Jean-Marie de Royère, évêque de Castres, pendant la Révolution (1789-1792) ; A. Fabre, Rectifications et additions à la liste des prêtres déportés du Tarn pendant la Révolution.

Alhambra (La) [Grenade]. — *Avril 1913 :* Francisco de Paula Valladar, De la Alhambra [les troupes françaises en garnison dans ce château pendant la guerre d'Espagne]. — *Juillet :* Cantiago Colson, Una relación de la batalla de Bailén de 18 de septiembre de 1808.

Alt-Arnstadt. — *1912, Heft 4 :* Planer, Bittschrift des Pfarrers Köhler zu Plane um Schadenersatz für den Verlust den er 1813 erlitten hatte.

Amateur d'autographes (L'). — *Juillet 1913 :* L'inhumation de la princesse de Lamballe ; Les royalistes et la Révolution [lettre du cardinal de Boisgelin au maréchal de Castries, datée de Londres, 24 décembre 1799] ; Robespierre jeune à Toulon [lettre d'Augustin Robespierre à son frère Maximilien, datée d'Ollioules, 28 frimaire an II, et dans laquelle il raconte les combats du 26 frimaire] ; Philippe-Égalité pendant sa détention à Marseille [lettre écrite par Philippe-Égalité au mois de septembre 1793, pendant sa détention au fort Saint-Jean, à une amie restée à Paris]. — *Août-septembre :* Claude Perroud, Le vol du garde-meuble en 1792 [série de documents inédits tirés des *Papiers de Rosière*]. — *Octobre :* Le patriotisme de la mère du duc d'Enghien [mémoire justificatif de la duchesse de Bourbon, mère du duc d'Enghien, écrit en 1793, et dans lequel elle retrace sa conduite depuis 1789] ; Le Directoire et les étoffes anglaises [lettre d'invitation adressée par Talleyrand à Sieyes, le 11 nivôse an VI, et dans laquelle il lui recommande de s' « interdire tout habillement provenant de manufactures an-

glaises »]; Manuel de l'amateur d'autographes (général baron Lejeune, conventionnel Lejeune, Lejosne).

Anjou historique (L'). — *Juillet-août 1913 :* Sœur Cellier, supérieure de l'Hôtel-Dieu d'Angers (1769-1837); La manufacture de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort-en-Vallée (1789) [mémoire adressé aux députés de l'Anjou à l'Assemblée constituante, le 24 décembre 1789, par un des propriétaires-entrepreneurs de cette manufacture]; Treize ans de fêtes nationales et de cérémonies publiques à Angers (1790-1804); L'application de la Constitution civile du clergé en Maine-et-Loire [détails tirés du *Journal du département de Maine-et-Loire*, organe de la Société des Amis de la Constitution d'Angers]; L'Assemblée législative et la municipalité d'Angers [adresse de la municipalité d'Angers à l'Assemblée législative, le 12 août 1792]; Une guerre religieuse au dix-huitième siècle : la Vendée; L'école secondaire de Saint-Julien, à Angers (1797-1913); Pourquoi les Angevins demandaient un lycée (1802); L'enquête gouvernementale sur le clergé du Saumurois (1802). — *Septembre-octobre :* M. Pilastre, député de Maine-et-Loire (1752-1830) [né le 28 octobre 1752, membre de l'Assemblée constituante, de la Convention, du Conseil des Anciens, du Corps législatif et de la Chambre des Députés, mort le 24 avril 1830]; Pourquoi les Angevins demandaient des États provinciaux (1788); État du clergé du diocèse d'Angers en 1790 [extrait de l'*Almanach de la province d'Anjou pour l'année 1790*]; Les trois cantons d'Angers (1790-1913); Démolition de la chapelle de la Vierge à l'abbaye de Bellefontaine (1791); La Convention et la municipalité d'Angers [énumération et analyse des adresses envoyées à la Convention par la municipalité d'Angers depuis le 25 septembre 1792 jusqu'au 1er juin 1795]; L'école secondaire des Ursules, à Angers (1798-1817); Les paroisses du diocèse d'Angers (1802-1905); Le duc d'Angoulême à Cholet (6 juillet 1814); Le monument de Bonchamps à Saint-Florent-le-Vieil [inauguré le 11 juillet 1825]; Le clergé angevin et le gouvernement (1834).

Annales de Bretagne. — *Novembre 1913 :* P. Hémon, La Révolution en Bretagne. Notes et documents. Jacques Quéinnec, député du Finistère à la Convention et aux Cinq-Cents (suite et fin en *janvier 1914*) [né le 23 mars 1755, Quéinnec fut élu député à la Convention le 8 septembre 1792; son rôle y fut assez effacé; il protesta contre l'arrestation des Girondins, et fut lui-même arrêté le 3 octobre 1793; remis en liberté le 18 frimaire an III, il revint siéger à la Convention; son rôle au Conseil des Cinq-Cents ne fut pas plus éclatant qu'à la Convention; il mourut le 26 avril 1817];

E. Sevestre, Le clergé breton en 1801, d'après les enquêtes préfectorales de l'an IX et l'an X conservées aux Archives nationales (suite en *janvier 1914*).

Annales de la Société d'émulation de Bruges. — *1913 :* A. van Zuylen, Nos cloches pendant la Révolution française.

Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles. — *1913, n° 1 :* Ch. Pergameni, Les fêtes révolutionnaires et l'esprit public bruxellois au début du régime français.

Annales des fêtes et cérémonies civiles. — *III (1913), 33 :* Z., Origine et signification du drapeau tricolore. — *34 :* Victor Charbonnel, La fête nationale du 10 août.

Annuaire de l'Ariège. — *1913 :* E. Pélissier, Les ventes de biens nationaux effectuées dans le département de l'Ariège en exécution de la loi du 18 ventôse an IV.

Apulia. — *IV (1913), fasc. 1-2 :* Ida Ghisalberti, Le condizioni generali del Napoletano e gli avvenimenti del 1848 in Terra d'Otranto ricostruiti sui processi politici.

Archivio storico della Calabria. — *I (1913), 1 :* G. De Mayo, L'insurrezione calabrese dalla battaglia di Maida all'assedio di Amantea. — *2 :* G. De Mayo, L'assedio di Amantea (1806).

Archivio storico italiano. — *20 novembre 1913 :* Roberto Palmarocchi, Francesi e Napolitani nel 1799.

Archivio storico lombardo. — *10 novembre 1913 :* A. G., Napoleone e lo svincolo dei beni feudali in Lombardia.

Argovia. — *XXXV (1913)* : Dr S. Heuberger, Albrecht Rengger's (1764-1835) Briefwechsel mit der aargauischen Regierung während des Wiener Kongresses.

Badisches Militärvereinsblatt. — *1912 :* Zur Erinnerung an die Taten und Leiden der badischen Truppen im russischen Feldzug, 1812.

Baltische Monatsschrift. — *Juillet-août 1913 :* P. Th. Falck, Goethe und der Baron Apollonius von Maltitz.

Berichte über die Verhandlungen der kgl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. — *LXV (1913), 2 :* Wilhelm Stieda, Die Kontinentalsperre in Sachsen.

Biblioteka Warszawska. — *Septembre 1913 :* S. Askenzy, Bonaparte et les Légions.

Boletin de la Sociedad Castellana de Excursiones [Valladolid]. — *Novembre 1912 :* Pedro Beroqui, Historia del Museo nacional de pintura y escultura [fondé par le roi Joseph en 1809].

Bollettino storico pavese. — *XII (1912), 3-4 :* G. Natali, Due colleghi del Lomonaco a Pavia [G. B. de Veio et B. Galiano, qui

furent les collègues de Francesco Lomonaco à l'École militaire de Pavie en 1806]; G. Romano, Echi Pavesi della campagna di Russia del 1812.

Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — *1912 :* Régis Crégut, Le soulier de Marie-Antoinette à Royat.

Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « Le Vieux Papier ». — *1er septembre 1913 :* Dr C. Barbaud, Note sur les vêtements de Napoléon ; H. Vivarez, Lettres de soldats du premier Empire ; R. de Cisternes, Deux lettres du général Desaix au général Oudinot ; Dr H. Voisin. Épisodes de la campagne d'Italie. 1813-1814 (suite le *1er novembre*). — *1er novembre :* G. Creste, Les billets de confiance émis pendant la Révolution ; Dr H. Voisin, Un placement de l'empereur Napoléon Ier ; H. Vivarez. A propos de la mort de Lavoisier.

Bulletin de la Société des Amis du Vieil Arles. — *IX (1912)* : Pierre Véran, La Révolution dans Arles.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. — *XXXVII (1912)* : A. Combes, Analyse des registres municipaux de la commune de Cahors tenus pendant la Révolution ; B. Paumès, La grande Peur en Quercy et en Rouergue. — *XXXVIII (1913)* : Abbé E. Sol, Le clergé du Lot sous la terreur fructidorienne.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bayonne. — *1912 :* Ch. Juneau, Le blocus de Bayonne, d'après des documents inédits (1813-1814).

Bulletin de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie. — *XII (1913). 3 :* G. Creste, Le papier-monnaie émis à Mortagne pendant la Révolution.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. — *XXXIV (1912)* : J. de Saint-Germain, L'affaire Chignac des Ailleau (10 novembre 1790) ; Colonel Vermeil de Couchard. Le général Martial Vachot (1763-1813).

Calendrier héraldique vaudois. — *1914 :* Les armoiries d'Auguste Pidou, 1754-1821 [président de l'Assemblée provisoire en 1798, landamann du canton de Vaud en 1815].

Carnet de la Sabretache. — *Août 1913 :* H. Defontaine, Le colonel d'artillerie Chauveau (1778-1813) (suite en *septembre*) ; Lettre du maréchal Davout, prince d'Eckmühl, relative au général de division comte Friant ; Lettres adressées au général Michaud par Moreau, Pichegru et Murat. — *Septembre :* J. Durieux, Le général Beyrand (1768-1796) ; Deux lettres de Bonaparte relatives

au siège de Toulon (1795). — *Octobre :* Campagnes et souvenirs de Jean-Auguste Oyon (1783-1852) (suite en *novembre*); Lieutenant Cornille, Le colonel Seguier (1777-1826); Lettres de campagne du sergent-major Dumey, de la 8e demi-brigade, et lettres qui lui furent adressées (suite en *novembre*); O. Hollander, Les drapeaux des demi-brigades d'infanterie légère de la République italienne, de 1802 à 1805; Lettres adressées à la comtesse d'Harville, femme du général, par Juvénal Corbineau, Constant Corbineau, Durosnel et Goullus, de 1792 à l'an VIII, et lettre adressée par elle-même à Merlin de Douai; G. Cottreau, Garde du corps (1820-1830); Capitaine de vaisseau Barthes, Rapport sur la prise du brick français le *Lodi*, par le brick anglais *Rancoon*, sur la rade de Lesgane, le 22 messidor an XI. — *Novembre :* G. Cottreau, Lancier d'Orléans (1830); Lettres du général de Beurnonville.

Chronique médicale (La). — *1er décembre 1913 :* Le tempérament de Mme de Staël.

Contemporains (Les). — *7 décembre 1913 :* F. Normand, Général Rapp, aide de camp de Napoléon, pair de France (1771-1821). — *14 décembre :* E. Huon, Cardinal Caprara, légat du Saint-Siège (1733-1810).

Correspondant (Le). — *25 juillet 1913 :* Frédéric Barbey, L'odyssée d'un ami de Mme de Staël : Ferdinand Christin, d'après des documents inédits (suite et fin le *10 août*); Noël de Clazan, Une ennemie de Napoléon : la duchesse d'Escars. — *10 août :* Maine de Biran, Lettres politiques inédites à M. Lainé (1816-1818), publiées avec un avant-propos et des notes par A. de La Valette-Monbrun; De Lanzac de Laborie, Les Bonaparte pendant la première Restauration [d'après le tome X de *Napoléon et sa famille* par Frédéric Masson]. — *25 août :* Duchesse d'Angoulême, Souvenirs de 1815 [manuscrit inédit des archives de Frohsdorf, publié avec une introduction et des notes par François Laurentie]; Henri de Noussanne, L'aventure d'Alexandre Andryane, d'après ses mémoires, sa correspondance, les lettres de sa famille et de ses amis (suite et fin le *10 septembre*); Claude-Noël Desjoyeaux, La bataille de Dresde (26 août 1813), d'après une lettre d'Hector Perrone di San Martino. — *25 septembre :* Ingres, Lettres inédites à M. Marcotte, publiées par Henry Lapauze (suite et fin le *10 octobre*) [lettres s'échelonnant de 1819 à 1841]. — *10 octobre :* Edouard Gachot, Le drame de Leipzig [d'après des documents inédits]; Pouget de Saint-André, Le mariage de Dumouriez [le mariage de Dumouriez avec Mlle de Broissy eut lieu le 13 septembre 1774, les deux époux se séparèrent en 1789, Mme Dumou-

riez mourut en 1807 et son mari n'en fut informé qu'en 1814]. — *10 décembre :* Armand Praviel, Les souvenirs d'un émigré, d'après des Mémoires inédits [ces souvenirs sont ceux du vicomte de Combettes de Caumon, doyen de la cour royale de Toulouse, qui quitta la France en février 1791, voyagea en Europe et en Amérique, rentra en France en 1802, et mourut à Toulouse le 24 février 1855]; François Rousseau, Les faux billets de Napoléon Ier [la police secrète impériale organisa, en 1810, une fabrique de faux billets de banque anglais et russes, qui était installée rue Saint-Jacques, et qui cessa de fonctionner en 1813]; Noël de Clazan, Le tzar Alexandre Ier et Metternich. — *25 décembre :* Gustave Gautherot, Les destructions révolutionnaires dans les Palais du Louvre, de Versailles et de Fontainebleau; De Lanzac de Laborie, Deux médecins militaires au temps des guerres napoléoniennes [Lagneau et Roos].

Deutsch-Evangelisch. — *IV (1913)* : Martin Lang, Deutsche evangelische Frömmigkeit in den Freiheitskriegen; Karl Aner, Friedrich Nicolai, 1733-1811 ; Erich Knabe, Die Schlacht bei Leipzig im religiösen Urteil ihrer Zeit.

Documents de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. — *VIII (1913) :* Chanoine Piccard, La Révolution en Chablais : Actes administratifs de la commune de Saint-Paul (1792-1793).

Elsässische Kulturfragen. — *II (1912)* : Robert Holtzmann, Ueber das Deutschtum im Elsass vor der Revolution.

Études. — *5 juin 1913 :* P. Bernard, A la remorque de la France. II : l'âme allemande et la réaction romantique.

Feuilles d'histoire. — *1er septembre 1913 :* T. de Lameth, Notes sur les Souvenirs de la marquise de Créquy (suite les *1er octobre, 1er novembre* et *1er décembre*); Cl. Perroud, André Chénier et Duport-Dutertre ; E. Welvert, Lakanal au lycée Bonaparte (suite le *1er octobre*); A. Dubois-Dilange, La carrière diplomatique d'Alquier. — *1er octobre :* A. Vovard, Le général Jacques de Carle ; A. Dubois-Dilange, La radiation de Lafayette de la liste des émigrés ; L. Maurer, Le régiment de Prusse ; A. Chuquet, Il y a cent ans : 1813 ; F. Lelorrain, Thuriot, président d'assassins ; M. Citoleux, Vigny, théoricien de la Révolution. — *1er novembre :* F. Lelorrain, Un conventionnel désabusé : Pérard ; G. Vauthier, Édifices et promenades de Paris, an III-an VIII ; A. Bioyès, 1813 : Souvenirs du capitaine Maurice : le siège de Dantzig ; E. Welvert, André Dumont, fonctionnaire impérial ; A. de Tarlé, Quelques documents. — *1er décembre :* A. Chuquet, La galerie des aristocrates militaires ; R. Guyot, Talleyrand et Lord Yarmouth ; Commandant Minart,

La brigade de cuirassiers saxons Von Holtzendorff à la bataille de Leipzig; G. Vauthier, Un Barbiste en 1813-1814; E. Welvert, Lettres d'exilés, 1816.

Figaro (Le), supplément littéraire. — *6 décembre 1913 :* Augustin Thierry, Gazetiers et journalistes d'autrefois : Prudhomme et Loustalot. — *13 décembre :* Boppe, L'Albanie et Napoléon Ier. — *17 janvier 1914 :* Marcelle Delavigne, Le mariage de la princesse de Lamballe; Édouard Gachot, Mil huit cent quatorze. — *31 janvier :* Maurice Levaillant, Madame de Chateaubriand. — *7 février :* J. Galzy, Bernardin de Saint-Pierre, auteur dramatique.

Floréal. — *Janvier 1914 :* Gustave Rouanet, Robespierre.

France-Italie. — *1er octobre 1913 :* Guglielmo Ferrero, L'Italie et la Révolution française [les idées de la Révolution française ont toujours rencontré une grande résistance en Italie, et leur influence a été très réduite]; Jacques Rambaud, Les Italiens dans la campagne de Russie [le 4e corps de la Grande Armée comprenait 29.000 Italiens, dont la plupart périrent dans la campagne de Russie; en 1813, l'Italie resta fidèle à Napoléon, et, au printemps de cette année, les contingents italiens de la Grande Armée s'élevaient à 80.000 hommes].

France médicale (La). — *25 décembre 1913 :* F. Uzureau, Le cours d'accouchement à Angers (1792-1807).

Geschichtsblätter des deutschen Hugenottenvereins. — *XIV (1912), 2 :* L. Achard, Die französisch- reformierte Gemeinde zu Homburg v. d. Höhe : Pfarrer Claude Louis Pache, 1779-1814.

Heimatschutz. — *VIII (1913), 12 :* Beresina-Lied.

Intermédiaire des chercheurs et curieux. — *10 novembre 1913 :* Un Poincaré sous la Terreur (suite le *10 décembre*); A propos de Blücher. Vulgum pecus (suite les *20* et *30 novembre* et *10 décembre*); Portrait moral de Joseph Fouché, ministre de la police générale en 1802. — *20 novembre :* Le tableau de David « La mort de Michel Lepeletier »; La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie; Prière pour l'Assemblée nationale; La comtesse Custine; Le mariage de la fille de Louis XVI. — *10 décembre :* Les prisonniers de Saint-Florent. Guerres de Vendée (suite le *20 décembre*); Les pages de Napoléon Ier, de Joséphine et de Marie-Louise; A propos de Laplace; Metternich avec un bracelet de cheveux. — *20 décembre :* Louis XVII, sa mort au Temple (documents inédits); Musée Waterloo à Londres. — *30 décembre :* Voltaire et le Canada; Livrée du roi Louis-Philippe; Une lettre de Voltaire.

Internationale Monatsschrift. — *Février 1914 :* H. Glagau, Neue Marie-Antoinette Briefe.

Internationale Sammler-Zeitung. — *1er juin 1913 :* Napoleonica [estampes].

Italia [Turin]. — *I (1912), 11 :* F. M. Zandrino, Malo Jaroslavetz.

Jahrbuch der Grillparzergesellschaft. — *XX (1912)* : Drei Briefe von Zedlitz an Metternich.

Jahresbericht des Hagenauer Altertumvereins. — *1912 :* Heinrich Lempfrid, Der hagenauer Kanonikus Franz Kaspar Lempfrid, 1731-1800.

Jahresbericht des Vereins zur Erhaltung der Altertümer in Weissenburg für das Jahr 1912. — Altorffer, Aus der Chronik des jüngeren Johann Christoph Scherer, 1789-1799.

Journal des Savants. — *Décembre 1913 :* H. Déherain, Les actes du Directoire exécutif relatifs à l'Institut national, du 11 brumaire au 15 messidor an IV.

Jung-Baden. — *I (1912)* : Otto Fritz, Baden vor 100 Jahren; Die Badener an der Beresina am 28. November 1812.

Közgazdasági Szemle. — *Octobre 1913 :* L. Camille Sipos, Données pour servir à l'histoire de la littérature économique des années 1840-1850.

Légitimité (La). — *Novembre 1913 :* Bourbon contre Rochefort; Osmond, Réplique à M. Laurentie; Faux Dauphin posthume; F. de Nion, Le petit homme rouge du Louvre (octobre 1789). — *Décembre :* A. Bonnard, Procès et mort de Marie-Antoinette (15 et 16 octobre 1793).

Lettura [Milan]. — *XII (1912), 12 :* C. Civinini, Sulle orme imperiali nell' isola d'Elba.

Magyar Figyelö. — *16 juin 1913 :* Jules Gesztesi, Un diplomate hongrois dans la Révolution de Juillet [à propos de la publication des *Mémoires* du comte Rodolphe Apponyi]. — *16 octobre :* Henri Marczali, Mirabeau. — *16 novembre :* Ladislas Feleky, La loi de 1848 sur la presse et la liberté de la presse.

Marches de l'Est (Les). — *Septembre 1913 :* Capitaine Blaison, Le siège de Belfort en 1815 [trois rapports du général Lecourbe au prince d'Eckmühl, ministre de la Guerre, en juillet 1815]. — *Octobre :* Jules Patouillet, Les deux derniers jours de la vie de Catherine II [extrait des Mémoires de Madame Narychkine, fille du comte Rostoptchine]. — *Décembre :* Madame de Sabran au Ballon d'Alsace [trois lettres de Madame de Sabran au chevalier de Boufflers, datées des 1er, 2 et 3 septembre 1787]; Le baron Puton

[né à Remiremont le 18 septembre 1779, le baron Puton prit part aux guerres de la Révolution et de l'Empire, fut mis à la retraite en 1816, et mourut le 13 mars 1856].

Mémoires de la Société académique du Nivernais. — *Tome XVII (1913)* : Octave Simonot, Étude morale sur Saint-Just [étude consacrée à l'*Organt* de Saint-Just]; Louis Gueneau, Note sur quelques industries du Nivernais à la fin du dix-huitième siècle; Louis Jolivet, Le Jardin Botanique de Nevers (1793-1799).

Mercure de France. — *16 septembre 1913 :* Louis Pérú de Lacroix, Bolivar jugé par un officier de Napoléon [pages extraites des notes laissées par Louis Pérú de Lacroix, intitulées par lui *Journal de Bucaramanga*, et publiées récemment]. — *1er novembre :* Jacques Morland, Le dix-huitième siècle et la critique; Mario Schiff, Mirabeau au donjon de Vincennes, à propos d'une lettre inédite [lettre écrite à Vincennes, le 30 mai 1780]. — *16 novembre :* Grétry, Sur Diderot [fragment inédit des *Réflexions d'un solitaire* et publié par J.-G. Prodhomme]. — *16 décembre :* François Pringault, Restif de la Bretonne communiste [citations tirées des œuvres de cet écrivain et qui montrent qu'il considérait le communisme comme « le meilleur des gouvernements, l'unique digne d'hommes raisonnables »].

Montagsblatt (*Wissenschaftliche Beilage zur Magdeburger Zeitung*). — *1912 :* F. Andreae, Zur Kapitulation von Magdeburg 1806; H. Jütte, Der deutsche Völkerfrühling 1813.

Nord und Süd. — *Février 1914 :* E. Merten, Napoleon auf Elba; Alfred Müller, Das Völkerschlachtdenkmal und seine Friedensymbole.

Nyugat. — *16 juin 1913 :* Émeric Halasz, Ladislas Szalay : un chapitre de l'histoire des relations hongroises et allemandes de 1848.

Ortenau (Die). — *1912, Heft 4 :* Hermann Waizenegger, Das Gefecht um die Schwabenschanze auf dem Rossbühl im Rahmen der allgemeinen Kriegsereignisse des Jahres 1796 in Deutschland.

Paix (La) [Genève]. — *VI (1913), 6 :* W. Kohl, Napoléon à la lumière du pacifisme.

Patria [Milan]. — *II (1913) 3 :* A. Curti, Dal Niemen al Niemen (1807-1812).

Pro Cultura [Trente]. — *IV (1913), 1-2* : P. Pedrotti, Il Trentino alla vigilia dell' insurrezione tirolese del 1809.

Province du Maine (La). — *Août 1913 :* F. Uzureau, Rétractation d'un prêtre constitutionnel, 1796.

Quarterly Review. — *CCXVIII (1913) :* G. K. Fortescue, La Révolution française dans la littérature de l'époque.

Rassegna contemporanea. — *V (1912), 7 :* G Travali, Vicende che produssero le riforme costituzionali del 1812. — *8 :* L. Cappelletti, L'imperatrice Maria Luigia nell' intimità. — *VI (1913), 4 :* G. Travali, La bandiera della repubblica italiana del 1802.

Rassegna nazionale (La). — *16 novembre 1913 :* A Poggiolini, La Spezia nel periodo napoleonico e della restaurazione.

Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos. — *Novembre-décembre 1913 :* Camille Pitollet, Napoléon à Valladolid en 1809.

Révolution dans la Sarthe (La). — *Janvier-mars 1913 :* Maurice Jusselin, Helvétius et Madame de Pompadour à propos du livre et de l'affaire *De l'Esprit*, d'après des lettres inédites d'Helvétius et du Père Plesse (1758-1761); Louis Calendini, La famille et le lieu d'origine de Louis Courtillé, dit « Saint-Paul » [le fameux chef chouan est né à Montreuil-en-Champagne, le 26 février 1769]. — *Avril-juin :* Gustave Rudler, Benjamin Constant, député de la Sarthe (1819-1822).

Révolution dans les Vosges (La). — *14 avril 1913 :* Albert Oul, Éphémérides de la Révolution à Saint-Dié (suite le *14 juillet*); E. Richard, Bussang pendant la Révolution (suite le *14 juillet*); P.-M. Favret, Inventaire de l'abbaye d'Étival [inventaire fait par la municipalité de Viviers, le 17 mai 1790 et les jours suivants]. — *14 juillet :* François Hesselat, François (de Neufchâteau) jugé par un de ses contemporains [extrait des Mémoires inédits de François Hesselat, qui fut professeur au collège d'Épinal de 1789 à 1791]; C. Lemasson, La loi du maximum dans le district de Bruyères; Léon Schwab, Une lettre autographe de Fouquier-Tinville [lettre datée du 1er août 1793 et adressée au procureur général syndic du département des Vosges pour lui signifier un ordre de séquestre des biens de Jean-Maurice Collinet de La Salle-Chonville, condamné à mort par jugement du tribunal révolutionnaire]; Discours prononcé au Temple de l'Éternel, au Clerjus [par Claude Liégerol, le 20 thermidor an II]; A. Ph., Les noms révolutionnaires des places et rues d'Épinal [arrêté du Conseil général de la commune d'Épinal, en date du 5 mai 1793].

Révolution de 1848 (La). — *Septembre-octobre 1913 :* Léon Deries, L'affaire du régent de rhétorique Cauivet au collège de Valognes en 1849; Pierre Braun, L'exil épiscopal de Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy; Gustave Laurent, La campagne d'Algérie et la Révolution de 1848 (souvenirs de Louis Bengé) (suite en *novembre-décembre*); Lettres de et à Léon Walras (suite en *novembre-décembre*). — *Novembre-décembre :* Gossez, Les professions de foi républicaines dans le département de la Seine-Inférieure pour

les élections du 23 avril 1848; Abbé Uzureau, Les statues des généraux vendéens et le gouvernement de Juillet (1832).

Révolution française (La). — *14 novembre 1913 :* L. Dutil, Les « Communes » en 1792 et le Comité central des sections de Toulouse ; J. Boualt, L'arrestation de Mesdames, tantes du Roi, à Arnay-le-Duc ; D. Baud, Le parti libéral à Lyon de 1824 à 1827 ; A. Tuetey, Un mémoire de Verninac. — *14 décembre :* R. Anchel, Les Jacobins de Breteuil ; E. Lévy, Les prénoms de l'an II.

Revue (La). — *1er novembre 1913 :* E. Faguet, Femmes de 1815 ; Arthur Chuquet, Le commissaire Sicard. — *15 novembre :* E. Faguet, La jeunesse dorée sous Louis-Philippe.

Revue catholique d'Alsace. — *Mai-août 1913* : Lévy, L'aliénation et le dépouillement des églises, ainsi que la profanation des cimetières, pendant la Grande Révolution ; La confiscation des presbytères dans la Haute-Alsace pendant la Grande Révolution.

Revue catholique et royaliste. — *20 novembre 1913* : E. Clavequin, Denis Diderot. — *20 décembre :* A. Grenel, Les origines maçonniques de la Révolution française.

Revue critique des idées et des livres (La). — *25 novembre 1913* : Henri Rouzaud, Quelques libertés locales avant 1789 [le canal de Languedoc, la mine de Rancié, la corporation toulousaine des serruriers]. — *10 décembre :* André M. de Poncheville, Delille et les préludes de la sensibilité romantique ; André Rostand, Les origines de la conservation des monuments historiques [le premier document officiel est le rapport présenté par Guizot en 1830, à la suite duquel Vitet fut nommé inspecteur général des monuments historiques]. — *10 janvier 1914 :* Henri Rouzaud, Une capitale provinciale à la veille de la Révolution [Toulouse dans la seconde moitié du dix-huitième siècle] ; Marcel Drouet, Les vœux et doléances du Tiers État sedanais ; F. Renié, Napoléon et la Vendée.

Revue d'artillerie. — *Novembre 1913* : Chef d'escadron Romain, Contribution à l'histoire de l'artillerie : La commission extraordinaire de l'an XI.

Revue de Bretagne. — *Août 1913 :* E. Galmiche, La poste aux lettres dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution française.

Revue de Comminges. — *XXVII (1912)* : J. Décap, Les députés du Comminges aux États généraux de 1789.

Revue de l'histoire des colonies françaises. — *Juillet-septembre 1913 :* Baron Carra de Vaux, Documents sur la perte et la rétrocession de la Guyane française, 1809-1817.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. — *Août*

1913 : J.-E. Engrand, Le château de Maisons, de l'an V de la République jusqu'à nos jours ; A. Terrade, Le *Moïse* de Chateaubriand à Versailles et à l'Odéon en 1834 ; C. Porquet, Le notariat versaillais pendant la Révolution ; R. du Lac, Un sous-préfet de Rambouillet sous la Restauration.

Revue de Normandie. — *15 septembre 1913 :* E. Sevestre, Études générales du dix-huitième siècle et de la Révolution intéressant l'histoire de la Normandie.

Revue de Paris (La). — *1er septembre 1913 :* Général Lafaille, Mémoires : L'École de Mars (1794) (suite le *15 septembre*). — *15 novembre :* C. Gevel et J. Rabot, La censure théâtrale sous la Restauration.

Revue des Deux-Mondes. — *1er août 1913 :* Ernest Daudet, A travers de récents mémoires. — *1er septembre :* Émile Faguet, Le « chartisme », socialisme anglais de 1830-1848. — *1er novembre :* P. de Nolhac, Le jardin de Marie-Antoinette au Petit Trianon. — *1er décembre :* Comte d'Haussonville, Madame de Staël et Necker, d'après leur correspondance inédite. — *15 décembre :* T. de Wyzewa, Un amour du jeune Mozart.

Revue des études historiques. — *Septembre-octobre 1913 :* Lefebvre de Béhaine, Les opérations de l'armée austro-bavaroise au mois d'octobre 1813 : l'attaque de Wurzburg ; J. Harmand, Une prophétie du seizième siècle sur la Révolution : le *Liber mirabilis*. — *Novembre-décembre :* M. E., Une expérience d'aviation en Espagne à la fin du dix-huitième siècle.

Revue des études napoléoniennes. — *Septembre 1913 :* E. Cazes, Napoléon à Versailles et Trianon ; Édouard Driault, Tilsit ; Louis Delavaud, Lettre de la princesse des Asturies à Madame de Mandell ; Roger Peyre, Les événements artistiques de l'année 1813.

Revue des Français. — *20 juillet 1913 :* H. Mazel, Le caractère de Napoléon. — *20 septembre :* L. Thomas, Napoléon au Conseil d'État. — *30 septembre :* Edmond Beaurepaire, Les logis de Diderot. — *30 octobre :* J. d'Ivray, L'Égypte au temps de Bonaparte. (suite les *10* et *20 novembre*). — *10 novembre :* A. Arnyvelde, Vieux papiers : la question de l'Opéra en 1830.

Revue des questions historiques. — *1er juillet 1913 :* P. Montarlot, Un agent de la police secrète (1800-1817) : Jean-Marie François (suite le *1er octobre*) ; Comte de Sérignan, Une carrière militaire sous le premier Empire (1809-1813) : le lieutenant de Bontin. — *1er octobre :* C. Constantin, L'élection de l'évêque constitutionnel de la Meurthe en 1791.

Revue des sciences politiques. — *Juillet-août 1913 :* O. Festy, Le mouvement ouvrier à Paris en 1840 (suite en *septembre-octobre* et en *novembre-décembre*). — *Septembre-octobre :* A.-C. David, La première bibliothèque du Conseil d'État (1800-1806).

Revue d'histoire. — *Septembre 1913 :* A. L., L'œuvre militaire de la Révolution (suite en *octobre*); L. J., La campagne de 1794 dans les Pays-Bas (suite en *octobre*); A. G., Guerre de la Péninsule, 1807-1813. — *Octobre :* R. J., Campagne de 1814 : les corps d'observation d'Oudinot et de Victor du 9 au 15 février.

Revue d'histoire de l'Église de France. — *Septembre 1913 :* Ernest Audard, L'histoire religieuse de la Révolution française aux Archives Vaticanes (suite et fin en *novembre*) [inventaire sommaire des dossiers des archives du Vatican qui ont trait aux affaires de France de 1789 à 1815; ces documents sont répartis dans quatre fonds principaux : 1° Secrétairerie d'État; 2° Congrégation chargée des affaires de France; 3° Œuvre pie de l'Hospitalité française; 4° Collection de mémoires relatifs à la persécution révolutionnaire; les deux premiers de ces fonds présentent beaucoup de lacunes, le troisième subsiste en entier, le quatrième a été entièrement détruit].

Revue d'histoire de Lyon. — *Septembre-octobre 1913 :* A. Croze, Les grands visiteurs des hôpitaux lyonnais : Henri de Prusse (1784). — *Novembre-décembre :* P. Ballaguy, La mission du général Seriziat à Lyon en juillet 1793.

Revue d'histoire diplomatique. — *Octobre-décembre 1913 :* Baron de Méneval, Un grand seigneur de l'ancien régime aide de camp de Napoléon Ier [le général comte Louis de Narbonne, ministre de la Guerre à la fin du règne de Louis XVI, mort aide de camp de l'empereur Napoléon, en 1813, à Torgau].

Revue d'histoire ecclésiastique suisse. — *VII (1913), 4 :* Catalogue des prieurs et recteurs des Chartreuses de La Valsainte et de La Part-Dieu [pour la Révolution et l'Empire : Bonaventure Cantor, Bruno de Camaret, Hugues Tendon, Ambroise Pasquier, Romuald Moissonnier].

Revue d'histoire économique et sociale. — *V (1912)* : Charles Schmidt, Une enquête sur la draperie à Sedan en 1803; Edgard Allix, L'œuvre économique de Germain Garnier, 1754-1821, traducteur d'Adam Smith et disciple de Cantillon. — *VI (1913)* : Marquis de Mirabeau, Bref état des moyens pour la restauration de l'autorité du Roi et de ses finances, avec des notes de François Quesnay (publié par G. Weulersse).

Revue d'histoire moderne et contemporaine. — *Juillet-août*

1913 : H. Sée, La propriété rurale en France au dix-huitième siècle, d'après les travaux de M. Loutchisky. — *Septembre-octobre :* P. Muret, Une conception nouvelle de la politique étrangère de Napoléon Ier.

Revue du Foyer. — *1er novembre 1913 :* G. Lacour-Gayet, Un Régime qui se meurt, une Révolution qui se prépare (1715-1774).

Revue du génie. — *Octobre 1913 :* Général Camon, La fortification dans la guerre napoléonienne.

Revue du Midi. — *15 juillet 1913 :* M. Fabre, Le culte de la Raison et le culte de l'Être Suprême à Uzès en 1794 et 1795 (suite le *15 août*). — *15 octobre* : E. Peyron, Un document peu connu : Remontrances du Parlement de Paris au roi Louis XVI, au sujet de l' « affaire protestante ». — *15 novembre :* M. Fabre, Le secret de Madame Roland.

Revue du Mois (La). — *10 novembre 1913 :* J. Charpentier, Diderot et la science de son temps.

Revue du Nord. — *Août 1913 :* G. Lefebvre, La Société populaire de Bourbourg (suite et fin en *novembre*); J. Barennes, Un document sur les troubles survenus en 1789 à Aire-sur-la-Lys.

Revue du socialisme rationnel. — *Octobre 1913 :* Octave Berger, A propos de Nicolas Bergasse et de la question de la souveraineté.

Revue du traditionnisme français et étranger. — *Septembre 1913* : J. Martin, La foire Saint-Lazare en 1789 à Marseille.

Revue française (La). — *13 septembre 1913 :* L. Madelin, La Révolution. La Réaction : Bonaparte ; P. Vergnet, Un souffleur de Mirabeau. — *19 octobre :* Funck-Brentano, Marat (suite le *26 octobre*). — *2 novembre :* H. Pacory, Les généraux de Napoléon en 1813. — *16 novembre :* A. Bellessort, Camille Desmoulins.

Revue générale. — *Juillet 1913 :* C. Woeste, Lamennais et le Saint-Siège.

Revue germanique. — *IX (1913), 5 :* E. Seillière, Les éléments romantiques dans l'œuvre de Goethe depuis 1786.

Revue hebdomadaire (La). — *5 juillet 1913 :* Journal d'une religieuse anglaise pendant la Révolution, publié par Georges Daumet (fin le *12 juillet*) [cette religieuse appartenait au monastère bénédictin de Notre-Dame de Bonne-Espérance, l'un des trois couvents anglais de femmes qui existaient alors à Paris ; le récit qu'elle a laissé va du mois de mai 1789 au mois de juillet 1795, époque à laquelle la communauté put regagner l'Angleterre]. — *9 août :* Pauline Gueuble, Récit de ses aventures en Russie et en Sibérie (1821-1827), publié par Mme A. Flori (suite les *16, 23, 30 août, 6* et

13 septembre). — *4 octobre :* Georges Fonsegrive, Diderot. — *11 octobre :* Geoffroy de Grandmaison, Le siège de Pampelune (1813). — *25 octobre :* Henri Welschinger, Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours. — *8 novembre :* De Lanzac de Laborie, L'année 1814 [l'auteur conclut que « 1814, c'est la fin de l'aristocratie administrative qui avait régi la France durant des siècles, c'est le terme aussi du rêve glorieux et dangereux d'hégémonie française en Europe, c'est l'échec des aspirations vers les frontières naturelles; dans l'ordre politique, cette date vaut, comme importance, 1848 dans l'ordre social »]. — *22 novembre :* Gustave et Edmond Hue, La Restauration, ses fidèles, ses adversaires, d'après la correspondance et les notes inédites d'un royaliste (suite et fin le *29 novembre*) [série de lettres et documents qui s'échelonnent entre le 23 octobre 1814 et le mois de mai 1826]. — *6 décembre :* Louis Madelin, Le centenaire de 1814 : I. L'invasion. — *13 décembre :* G. Lacour-Gayet, Le centenaire de 1814 : II. La campagne de France; André Bellessort, Le centenaire de 1814 : III. Bernardin de Saint-Pierre. — *20 décembre :* Henri Welschinger, Le centenaire de 1814 : IV. L'abdication. — *27 décembre :* Henry Cochin, Le centenaire de 1814 : V. Lamartine à vingt-cinq ans; André Chaumeix, Le centenaire de 1814 : Les débuts de Stendhal.

Revue historique. — *Janvier-février 1914 :* Pierre Foncin, Remarques sur la généalogie des Turgot; Ch. Schmidt, Sismondi et le blocus continental [Sismondi rédigea, au mois de novembre 1810, le mémoire que la Chambre de commerce de Genève envoya à Montalivet pour protester énergiquement contre l'adoption d'un nouvel itinéraire qui faisait passer par la Macédoine, la Bosnie, l'Illyrie et l'Italie les marchandises venant du Levant].

Revue historique de Bordeaux. — *Juillet-août 1913 :* J. Rambaud, Le premier préfet de la Gironde; Th. Amtmann, Les impressions d'un Hollandais à Bordeaux en 1814. — *Septembre-octobre :* P. Caraman, Le journal d'un curé de campagne, 1763-1792; R. Brouillard, Un cahier de doléances de vieilles filles aux États généraux de 1789.

Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque. — *Septembre 1913 :* L. Batcave, Les gardes d'honneur des Basses-Pyrénées en 1813. — *Octobre :* J. Annat, Le clergé de la Révolution dans le diocèse de Lescar.

Revue internationale des sociétés secrètes. — *5 octobre 1913 :* L. Grasilier, Index documentaire maçonnique. Documents anciens. Un faux chevalier de Malte. Templier franc-maçon, 1807-1808.

Revue militaire suisse. — *Novembre 1913 :* Colonel CHAVANNES, Les services de l'arrière à la Grande Armée en 1806-1807.

Revue napoléonienne. — *Octobre-décembre 1912 :* Ernest JUDET, La Russie, la France et l'Europe, 1812-1912; Alfred RAMBAUD, Français et Russes; Freiherr Otto STOCKHORNER VON STAREIN, Wer hat den Brand von Moskau 1812 veranlasst? Maurice DUMOLIN, La campagne de 1812; Albert LUMBROSO, Notes de bibliographie napoléonienne (campagne de 1812); Karl BLEIBTREU, Allgemeine Betrachtungen über 1812; S. PODOLJANYN, Napoleon I und die Ukraine; Maurice TERNAUX-COMPANS, Schwardino (5 septembre 1812); Général OPPERMANN, Un document russe sur la campagne de 1812 [document daté du 14 novembre 1812, tiré des papiers du général Louis Gianotti, et publié par le lieutenant-colonel Giuseppe Ferrari]. — *Janvier 1913 :* Camille PITOLLET, Notes d'histoire napoléonienne [A propos de « Bonaparte à Auxonne», Sur quelques supercheries des historiens de Napoléon]; Notules napoléoniennes; Louis MADELIN, Silvain Larrequy de Civrieux. — *Février :* Napoleons Rückkehr von Elba (1815) [lettres du comte de Goltz, datées de mars 1815, et publiées par Julius von Pflugk-Harttung]; Frédéric MASSON, Le Premier Consul et l'organisation de l'Institut (1802); Joachim KÜHN, Deutsche Stendhal-Erinnerungen; Nelsoniana.

Revue pédagogique. — *LXIII (1913), 9 :* M. PELLISSON, Diderot et sa fille. — *12 :* Louis BARTHOU, Diderot et son œuvre.

Revue politique et littéraire (Revue bleue). — *30 août 1913 :* Alph. ROUX, La défense de La Châtre (1789). — *20 septembre :* E. GABORY, Bonaparte et l'affaire de Noirmoutier. — *18 octobre :* J. REINACH, Quelques lettres de Mirabeau à ses commettants (1790-1791).

Revue pratique d'apologétique. — *1er septembre 1913 :* G. GAUTHEROT, Démolitions révolutionnaires. — *1er novembre :* J. GUIRAUD, Diderot, à propos de la célébration de son centenaire.

Revue suisse de numismatique. — *XIX (1913), 1 :* R. VALLENTIN DU CHEYLARD, Notes sur quelques médailles provençales et sur de faux louis de Louis XVII.

Rivista di storia e d'arte della provincia di Alessandria. — *XXII (1913)* : A. F. TRUCCO, Francia e Piemonte nel 1796.

Rivista d'Italia. — *15 novembre 1913 :* G. BUSTICO, Un letterato del periodo napoleonico.

Rivista storica del risorgimento italiano. — *VI (1913), 2 :* A. GIULINI, Una vittima della campagna di Russia [Antonio Giulini, mort pendant la retraite de Russie en 1812].

Rivista storica salentina. — *VII (1912), 10-12 :* P. PALUMBO, P. L. Courier ai tempi dell' occupazione francese (1804-1806).

Schweiz (Die) [Zurich]. — *XVII (1913), nos 20 et 21 :* Jost Brunner, Briefe eines Schweizers [Jacob Streiff] über die Schlacht bei Leipzig.

Semaine littéraire (La) [Paris]. — *14 septembre 1913 :* A. de Tarlé, Un épisode des massacres de septembre : l'assassinat du duc de La Rochefoucauld à Gisors. — *28 septembre :* H. Roos, La bataille de Borodino racontée par un Wurtembergeois. — *12 octobre :* P. Gaulot, Les débuts de la dette publique en France. — *9 novembre :* A. de Tarlé, Le 18 brumaire et l'armée (9-10 novembre 1799). — *21 décembre :* G. Aubray, Un musée de la Terreur en Touraine. — *28 décembre :* G. Montorgueil, Le Premier Janvier il y a cent ans.

Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. — *Novembre-décembre 1913 :* A. Atger, Avant et après la Révolution à Bernis (Extraits de l'état civil); Reuss, Les protestants de la Drôme et le préfet M. L. Descorches, 1801-1803.

Société d'émulation de la Vendée. Bulletin périodique. — *1913, 1er fascicule :* La dernière prise d'armes en Vendée (1832) [trois documents sur les affaires du Chêne et de la Pénissière]; Capitaine Duvic, Recrutement en Vendée et historique de toutes les unités formées dans ce département avant et pendant la période révolutionnaire (suite dans le *2e fascicule*) [forces militaires et de police existant dans le département de la Vendée au 1er janvier 1789, organisation des gardes nationales, organisation des bataillons de volontaires nationaux, la première réquisition et ses conséquences, formations diverses, levée en masse]. — *2e fascicule :* Abbé P. Boutin, Documents pour servir à l'histoire de la Révolution en Vendée : Les douze serments demandés aux prêtres par la Révolution [de 1789 à 1802, la Révolution n'a pas décrété moins de douze formules différentes de serments : la première le 4 février 1790, la deuxième le 27 novembre 1790, la troisième le 29 novembre 1791, la quatrième le 10 août 1792, la cinquième le 11 prairial an II, la sixième le 7 vendémiaire an IV, la septième le 30 ventôse an V, la huitième le 19 fructidor an V, la neuvième le 12 thermidor an VII, la dixième le 25 brumaire an VIII, la onzième le 7 nivôse an VIII, la douzième, celle du Concordat, le 8 avril 1802]; Eug. Remaud, Pages d'histoire sablaise : Un bourgeois de La Chaume au dix-huitième siècle (André Collinet, 1729-1806).

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. — *1913, 3e fascicule :* Chanoine Bled, Notes sur D. Joscio Dallennes, dernier abbé de Saint-Bertin [né à Aire en 1736, mort à Nemours le 9 août 1808]. — *4e fascicule :* Voyage de Saint-Pol à Saint-Omer, de H. Goudemetz, prêtre (septembre 1779).

Société lorraine des études locales dans l'enseignement public. Section des Vosges. — *Juillet 1913 :* E. Colnel, Une famine au Val d'Ajol au dix-neuvième siècle [en 1815-1816].

Streffleurs militärische Zeitung. — *LIV (1913)* : A. Veltzé, Ueber die Tage von Jena 1806, von Friedrich von Gentz.

Tridentum. — *XIV (1912), 5-6 :* E. Benvenuti, Il conte Tito Bassetti e la sua attività patriottica.

Türmer (Der). — *XVI (1913), 1 :* Ed. Heyck, Diderot; Egidi, Die Freiheitskriege im Spiegel der Musik.

Ueber Land und Meer. — *CXI (1913), 3 :* Karl Bleibtreu, Die Völkerschlacht bei Leipzig.

Ungarische Rundschau. — *II (1913), 4 :* I. Peisner, Graf Stephan Széchenyi in der Völkerschlacht.

Urania. — *Novembre 1913 :* Alexandre Kató, A propos de l'anniversaire de la bataille de Leipzig (1813); Joseph Nagy, La genèse de l'esprit du dix-huitième siècle en France.

Vie (La). — *25 octobre 1913 :* Jacques Reboul, Un héros de 1813 : le maréchal Poniatowski.

Vie ouvrière (La). — *V (1913)* : James Guillaume, Lettre à Ferdinand Buisson [sur l'idéal pédagogique de la Révolution].

Wissen und Leben. — *VII (1913), 1 :* A. Guilland, Rousseau et les femmes. — *2 :* Michel Epuy, Menues réflexions à propos du bicentenaire de Diderot.

Zeiten und Völker. — *Septembre 1913 :* Dr Eduard Vehse, Fürst Karl Philipp von Wrede, die Befreiungskriege und der Kongress zu Wien; Franz Karl Becker, Gadebusch, 26. August 1813. — *Octobre :* Paul Holzhausen, Die Truppen der Rheinbundstaaten in der Grossen Armee des Jahres 1813 ; H. Prehn v. Dewitz, Ludwigs XVI. Flucht; Sammeln von Helmen aus den Befreiungskriegen.

CHRONIQUE

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés, au cours de ces derniers mois (du 1er décembre 1913 au 1er mars 1914), par les journaux quotidiens, nous relevons les titres suivants :

Napoléon et l'Italie, par M. P. Gilbert, dans *l'Action française* du 23 décembre ; *Emigrés et républicains*, par M. Léon de Montesquiou (*ibid.*, 5 janvier); *Les Volontaires de 92*, par M. Léon de Montesquiou (*ibid.*, 12 janvier); *Louis XVI*, par M. Léon de Montesquiou (*ibid.*, 18 janvier); *Les Bourbons et l'étranger en 1814*, par M. L. Beaujeu (*ibid.*, 12 février); *Napoléon et ses lieutenants*, par M. Léon de Montesquiou (*ibid.*, 23 février); *A quoi pensaient nos vainqueurs de 1814*, par M. L. Beaujeu (*ibid.*, 25 février);

1813. Napoléon contre l'Europe, par M. Édouard Gachot, dans *l'Autorité* du 28 décembre ;

L'agonie de Marie-Antoinette, par M. Gustave Gautherot, dans *la Croix* des 11-12, 18-19 et 25-26 janvier ; *La Bretagne pendant la Révolution*, par M. l'abbé L. Cristiani (*ibid.*, 15 janvier);

Napoléon Ier et l'Albanie, par M. Frédéric Masson, dans *l'Écho de Paris* du 17 décembre ; *Coffinhal*, par M. Charles Foley (*ibid.*, 6 janvier); *Marie-Catherine Puzela (1793)*, par M. Charles Foley (*ibid.*, 28 janvier); *Dumas le rouge (président da Tribunal révolutionnaire)*, par M. Charles Foley (*ibid.*, 10 février); *La charge de Montereau* [campagne de France, 1814], par M. le baron André de Maricourt (*ibid.*, 13 février); *Les lettres de Marie-Antoinette à Fersen*, par M. le vicomte de Reiset (*ibid.*, 20 février);

Die neuen Stein-Dokumente (1806-1808), dans la *Frankfurter Zeitung* du 19 décembre ; *Der Freiherr von Stein und die Reform des preussischen Staates*, par M. F. Rachfahl (*ibid.*, 4 janvier); *Die Wiederherstellung der Republik Genf : 31. Dezember 1813*, par M. Félix Falk (*ibid.*, 5 janvier);

Marie-Antoinette archiduchesse, de Schœnbrunn à Versailles,

par M. C. Boringe, dans *le Gaulois* du 13 décembre; *Le comte de Mirabeau*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 15 décembre); *La nuit de Noël 1792*, par M. Valère Fanet (*ibid.*, 23 décembre); *Une messe de minuit en campagne (25 décembre 1812)*, par M. C. Vergniol (*ibid.*, 27 décembre); *Napoléon et les Alliés sur le Rhin*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 31 décembre); *Un peu d'inédit sur le 21 janvier 1793*, par M. Valère Fanet (*ibid.*, 19 janvier); *Nos grandes Écoles en 1814*, par M. le général Zurlinden (*ibid*, 28 janvier); *Un préfet de Napoléon : Chicoilet de Corbigny*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 8 février); *Napoléon en 1814*, par M. le général Bonnal (*ibid.*, 12 février);

Un général de l'an II [Charles Seriziat], par M. Graville, dans la *Gazette de France* du 5 décembre; *Florian révolutionnaire*, par M. G. Malet (*ibid.*, 29 décembre); *L'échafaud du 21 janvier*, par M. G. de Céli (*ibid.*, 22 janvier); *Deux Martyres, 1er février 1794*, par Mme la comtesse de Courson (*ibid.*, 1er février);

La Police secrète sous l'Empire et la Restauration, par M. le comte de Sérignan, dans la *Gazette de Lausanne* du 1er février;

L'Angleterre et la Révolution française, d'après un manuscrit inédit de François d'Ivernois [communication de M. Otto Karmin à l'Institut national genevois], dans *le Genevois* du 19 décembre;

La nuit de Noël en 1792, par M. Henri Welschinger, dans le *Journal des Débats* du 26 décembre; *Robespierre*, par M. A. Albert-Petit (*ibid.*, 27 décembre); *La Justice en France pendant la Révolution (1791-1793)*, par M. J. D. (*ibid.*, 12 janvier); *Lettre inédite de Marie-Antoinette*, par M. Cartailhac (*ibid.*, 19 février);

Un colonel de chouans [Jean Biget], par M. Édouard Drumont, dans *la Libre Parole* du 2 décembre; *Napoléon en Allemagne*, par M. Édouard Gachot (*ibid.*, 3 janvier);

La campagne de France (Montmirail, Montereau, février 1814), par M. le colonel X., dans *le Petit Journal* du 16 février;

1813-1814, par M. Ernest Daudet, dans *le Petit Marseillais* du 22 décembre; *Philippe-Égalité*, par M. Paul Bosq (*ibid.*, 29 décembre); *La campagne de France, janvier-avril 1814*, par M. L. Buffin (*ibid.*, 5 février); *L'empereur Alexandre Ier de Russie*, par M. Ernest Daudet (*ibid.*, 14 février);

Il y a cent ans (28 décembre 1813-1er janvier 1814), par M. Oscar Havard, dans *le Soleil* du 30 décembre; *M. Aulard et les documents révolutionnaires*, par M. Oscar Havard (*ibid.*, 20 janvier); *Charette*, par M. F. Veuillot (*ibid.*, 28 janvier); *Napoléon Ier journaliste*, par M. J. Mantenay (*ibid.*, 11 février); *Une lettre inédite de Marie-Antoinette*, par M. R. du V. (*ibid.*, 19 février);

La blessure de Robespierre, par M. G. M., dans *le Soleil du Midi* du 2 janvier;

Bonaparte à Ancône, par M. le général de Lacroix, dans *le Temps* du 15 décembre; *La vie privée de Talleyrand*, par M. A. Mézières (*ibid.*, 23 décembre); *Un député d'autrefois* [Jacques Queinnec], par M. G. Lenôtre (*ibid.*, 12 février); *Mirabeau à Londres devant le juge d'Old Bailey*, par M. Dauphin Meunier (*ibid.*, 26 février);

31 décembre 1813 [évacuation de Genève par les Français et restauration de la République genevoise], par M. E. Willy, dans *la Tribune de Genève* du 18 décembre; *Les Alliés en Suisse, 21-31 décembre 1813*, par M. R. C. (*ibid.*, 23 décembre); *Le passage des Autrichiens à Lausanne, décembre 1813*, par M. H. Thélin (*ibid.*, et même date); *Les Autrichiens à Neuchâtel, décembre 1813*, par M. de Tribolet (*ibid.*, 24 et 25 décembre); *Comment Genève rentra en possession de ses canons (1814)*, par M. John Coindet (*ibid.*, 27 décembre);

Les régicides aux genoux des rois, par M. Gustave Gautherot, dans *l'Univers* des 1er et 2 décembre; *L'affaire des dragées de Verdun (1792)*, par M. H. G. Fromm (*ibid.*, 7 décembre); *La Patronne de la France et les sans-culottes*, par M. Gustave Gautherot (*ibid.*, 14 janvier); *La mort de Louis XVI racontée par ses bourreaux*, par M. Gustave Gautherot (*ibid.*, 19-20 janvier); *Napoléon et Gœthe*, par M. H. G. Fromm (*ibid.*, 1er février); *1814 : le Pape, l'Empereur, la Nation*, par M. Gustave Gautherot (*ibid.*, 2-3 février); *La « Langue révolutionnaire » et ses mensonges*, par M. Gustave Gautherot (*ibid.*, 9-10 février); *Marie-Antoinette et le Père Duchesne*, par M. Saint-Roman (*ibid.*, 11 février); *La carte à payer présentée à Lunéville à la seconde coalition*, par M. H. G. Fromm (*ibid.*, 15 février); *Marie-Antoinette et l'étranger*, par M. Saint-Roman (*ibid.*, 18 février); *Le conventionnel Joseph Becker*, par M. H. G. Fromm (*ibid.*, 22 février); *Marie-Antoinette et la Commune de Paris*, par M. Saint-Roman (*ibid.*, 25 février).

A la Société d'histoire de la Révolution de 1848. — Dans son assemblée générale du mois de février dernier, la Société d'histoire de la Révolution de 1848 a élu pour président notre collaborateur et ami H. Monin, professeur d'histoire au Collège Rollin. Nul témoignage d'estime et de sympathie n'était mieux mérité que celui qui va ainsi à l'auteur de tant de travaux historiques si consciencieux, si méthodiques et si sûrs, et nous nous joignons à ses nombreux amis pour lui adresser ici nos cordiales félicitations.

Une lettre inédite de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe. — M. Émile Cartailhac, directeur des Musées de Toulouse, a communiqué au *Journal des Débats* le texte d'une lettre inédite de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe, que ce journal a publié dans son numéro du 19 février 1914. Dans les commentaires qui accompagnent ce texte, M. Cartailhac raconte qu'une famille anglaise ayant récemment visité le Musée de Toulouse, et désirant être agréable au directeur, lui envoya, le 5 janvier dernier, un lot de papiers qui provenaient de parents d'origine toulousaine. « On comprendra mon émotion, ajoute M. Cartailhac, lorsque je vis que ce petit dossier, très gracieusement offert par M. Georges-F. Engelbach, comprenait une lettre autographe et signée de la reine Marie-Antoinette adressée à la princesse de Lamballe. Avant d'immobiliser ce document dans nos vitrines, j'ai prié MM. Gaultier, Courteault et Viard, de nos Archives nationales, M. Deslandres, de la Bibliothèque de l'Arsenal, M. Girodie, de la Bibliothèque Doucet, de vouloir bien m'aider à l'étudier. Ils ont été unanimes à en souligner la valeur. » Cette lettre est ainsi conçue :

Ce 31 juillet.

Votre lettre m'a fait un bien vif plaisir, ma chère Lamballe, elle était aimable comme vous, mon cœur, et ma tendre amitié y répond, croyez-le bien, comme vous le méritez. Mais ne revenez pas encore, il y a eu du train et les routes ne sont pas encore assez sures. La détermination que vous avez prise est la plus sage, toute autre serait inutile et dangereuse. J'ai déjà trop de mes propres périls sans y joindre encore ceux de mes amis. Je ne cesserai de vous répéter que j'aime à être tranquille sur tout ce qui m'intéresse. Je suis donc reconnaissante envers M. de Penthièvre pour le conseil qu'il vous a donné. Soyez assurée que mon cœur est avec vous.

Mon mari se porte bien, il est fort calme, son courage vient de Dieu, mes enfants sont bien portants, adieu je vous embrasse comme je vous aime.

Marie-Antoinette.

Après avoir cité ce texte, M. Cartailhac l'éclaire de quelques explications. « Cette lettre, dit-il, est datée du 31 juillet ; il semble certain qu'elle est de 1791, succédant à celle que la reine avait écrite le 29 juin, et qui appartient à la collection d'Alfred Morrison (p. 198, vol. IV du catalogue). La princesse était partie pour l'Angleterre le 20 juin, mais elle ne s'y arrêta point. Elle quittait

Douvres le 24, traversait Ostende le 26. Du 11 juillet au 18 août, elle séjourne à Aix-la-Chapelle, reçoit le 14 octobre une nouvelle lettre de son amie à laquelle elle pardonne de lui avoir caché le projet de fuite et se décide à la rejoindre ; mais elle pressent le sort qui l'attend, fait son testament le 15 et rentre en France. La lettre de la reine, du 31 juillet, ne put donc joindre la princesse en Angleterre ; elle resta aux mains de celui à qui la reine l'avait confiée, et il est fort probable que c'était le chevalier de Rabaudy (Pierre-Nicolas), marié en Angleterre, qui l'avait pieusement conservée et transmise à son fils Pierre de Rabaudy, décédé consul de France, officier de la Légion d'honneur, à Southampton, en 1893, parrain de M. G.-F. Engelbach. La lettre est signée, ce qui est exceptionnel ; celles que Marie-Antoinette écrivait à son père et que conservent nos Archives nationales ne le sont pas ; mais les papiers, sans avoir le même filigrane, ont le même petit format, la même apparence très simple. »

Deux lettres inédites de l'impératrice Joséphine. — Au cours d'un article consacré à la Malmaison, dans *le Temps* du 5 janvier 1914, M. Raoul Aubry a publié deux lettres inédites de Joséphine Bonaparte relatives à l'achat de cette propriété. Ces deux lettres, qui contiennent d'intéressants détails sur les pourparlers d'achat, ont été données récemment à M. Jean Ajalbert, conservateur de la Malmaison, par M. Henri Parquez, descendant du général ami de Joséphine. Voici le texte de la première :

Paris, 27 ventôse, an VII de la République française.

Je vous prie, mon cher voisio, de me faire sçavoir le plutost que vous pourrez les intentions définitives de Mme de Molley[1], parce que je suis informée d'une manière très positive que, malgré que votre négociation soit très avancée, elle est aussi sur le point de traiter avec un tiers. Mon dernier mot que je prononce d'après votre avis et les renseignements que vous m'avez procurés est de *trois cent dix mille francs,* tout compris et les clefs à la main. Je crois fermement ne pas devoir en donner davantage et comme je suis pressée de terminer d'une manière ou d'une autre, il me tarde de savoir si cet *ultimatum* est accepté par Mme de Molley, parce que autrement je tournerai mes vues vers les objets qu'on me présente. Il me reste, mon cher voisin, à vous remercier de toutes les peines que je vous ai données.

1. La propriétaire de la Malmaison.

Mais vous m'avez tellement gâtée sur cet article que j'ose à peine vous en demander des excuses et que je me borne à vous réitérer l'expression de mon bien sincère attachement.

LAPAGERIE BONAPARTE

La seconde lettre annonce, quelques jours après, la conclusion de l'affaire. La voici :

Mme Bonaparte fait mille compliments à son cher voisin; pendant son voyage, elle a vu Mme de Molley, et comme elle était déjà dépourvue de son tuteur, elle a tranché la difficulté en convenant à 325.000 francs; il y a rendez-vous pris aujourd'hui à midy chez Mme de Molley où se trouvera M. Raguedeau, notaire. M. Chauvrier serait bien aimable de passer un peu avant rue de la Victoire et il se rendrait ensemble chez Mme de Molley.

(Le 7 germinal an VII).

Les incidents des Archives nationales. — Les incidents que nous avons relatés dans notre dernier numéro (Cf. *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1914, pp. 204-208) ont eu leur conclusion en janvier dernier. Le ministre de l'Instruction publique avait nommé, pour examiner le cas de M. Aulard, une commission ainsi composée :

MM. Lemonnier, professeur honoraire à la Sorbonne, membre de l'Institut, *président;* MM. Berger, membre de l'Institut; Camille Bloch, inspecteur général des Archives; E. Bourgeois, professeur à la Faculté des Lettres de Paris; Bruman, conseiller d'État; Xavier Charmes, membre de l'Institut; Debidour, professeur à la Faculté des Lettres de Paris; Homolle, administrateur de la Bibliothèque nationale; Lacombe, inspecteur honoraire des Archives; Prudhomme, archiviste départemental de l'Isère; Servois, directeur honoraire des Archives; A. Thomas, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris; Vidier, inspecteur général des Archives.

Cette commission formula ses conclusions en ces termes :

1° On trouve dans tous les registres et dossiers signalés et soumis à l'enquête de la commission des signes particuliers au crayon rouge, bleu ou noir, points ou croix, crochets, parenthèses, surcharges ou additions dans les dates, signes de même nature et faits d'après un procédé raisonné. Ces signes sont extrêmement nombreux;

2° S'il n'y a pas concordance complète, il y a des rapports indéniables entre ces signes et certaines publications de M. Aulard;

3° Ces signes ont été faits sans aucune intention de falsifier les documents ou d'en altérer la portée. La commission les considère néanmoins comme irréguliers et incorrects au premier chef, et elle en condamne absolument l'emploi ;

4° L'abondance et le caractère de ces signes ne permettent pas de supposer qu'ils pourraient avoir été faits dans la salle de travail des Archives, sous le regard des archivistes et des gardiens chargés de la surveillance de cette salle ;

5° La commission estime que ces signes n'ont pas été apposés par M. Aulard personnellement ;

6° La commission estime que ces signes peuvent être attribués à un ou plusieurs des secrétaires de M. Aulard.

En faisant connaître au public ces conclusions de la commission, le communiqué ministériel ajoutait :

Pour éviter le retour de pareils faits, le ministre de l'Instruction publique a donné l'ordre à la direction des Archives de supprimer immédiatement la faculté accordée aux copistes, quels qu'ils soient et quelle que soit la personnalité qui les emploie, de travailler hors de la salle du public, où le contrôle de l'administration peut s'exercer, tout en réservant aux savants eux-mêmes, spécialement autorisés et s'ils se présentent en personne, la faveur de travailler dans un cabinet isolé.

Accablantes pour M. Aulard, ces conclusions le sont davantage encore si l'on tient compte des nécessités où se trouvait la commission de ne pas paraître frapper trop directement le vrai coupable. Elle a voulu, pour des raisons qu'il est facile de comprendre, atténuer cette culpabilité évidente dont l'aveu officiel eût entraîné, pour M. Aulard, les plus redoutables conséquences. Il lui était d'autant plus facile de rejeter les responsabilités sur des copistes, que le principal d'entre eux, aujourd'hui décédé, n'était plus là pour se justifier. Mais les faits restent les faits. La commission s'est parfaitement rendu compte de la gravité de ceux qui sont reprochés à M. Aulard, et le public est, à cet égard, aussi bien renseigné que la commission, dont les conclusions mêmes trahissent l'embarras. Les copistes de M. Aulard travaillaient sous la direction, sous le contrôle, sous la surveillance de ce dernier. C'était lui qui leur donnait ses instructions, lui qui leur traçait le travail à accomplir, et quand, en marge d'un document, on trouvait ces mots : *à copier*, ou toute autre indication analogue, il est bien certain que cette mention n'était point due à la main du copiste, mais à la main de celui qui donnait les ordres.

Coupable, M. Aulard l'est donc, sans atténuation possible. La commission a pu le sauver du châtiment, par un dernier geste de commisération. Il n'en est pas moins jugé devant le tribunal du public, ce qui est la plus décisive des sanctions.

Au reste, il est profondément regrettable que la commission n'ait pas cru devoir permettre la publication des procès-verbaux de son enquête. Nous aurions ainsi connu, dans leurs termes exacts, à la fois les accusations portées contre M. Aulard et les plaidoyers de l'accusé. Nous aurions su ainsi s'il est vrai, comme on le raconte, que ces plaidoyers eux-mêmes, par leur insuffisance, leurs contradictions et leur désarroi, constituent contre M. Aulard une charge aussi précise qu'irréfutable.

— A peine délivré de cette humiliante enquête, M. Aulard s'est empressé d'essayer de faire revivre le premier incident, qui s'était terminé à sa confusion, et qui avait trait, comme on s'en souvient, à la destruction de papiers inutiles aux Archives nationales. Sous son inspiration et sous celle de ses amis, la Société d'histoire moderne votait, quelques semaines plus tard, un vœu qui, sous des apparences anodines, était nettement dirigé contre le directeur des Archives nationales. En voici le texte :

La Société d'histoire moderne, considérant que la masse des documents modernes impose des destructions, mais que leur complexité rend le triage difficile et qu'il y a lieu de multiplier les garanties, émet le vœu : 1° que la Commission supérieure des archives publie désormais au *Journal officiel* ou dans le *Bulletin officiel* du ministère de l'Instruction publique les projets de destruction dont elle sera saisie, assez à temps pour permettre aux observations utiles de se produire auprès d'elle, avant qu'elle prenne une décision; 2° que l'Administration des archives publie, par la voie des mêmes organes, la liste des documents dont la destruction aura été résolue.

On annonçait en même temps que ce vœu serait soumis aux diverses sociétés d'études historiques, et, comme son apparente neutralité lui assurerait, pensait-on, l'adhésion unanime, on espérait ainsi dresser contre la direction des Archives nationales le faisceau des organisations savantes.

Mais les sociétés d'histoire ne sont point faites pour contrôler les faits et gestes des administrations et pour servir d'instruments aux ambitions et aux rancunes les plus inavouables. Interrogé par nous à cet égard, le président de la Société d'histoire de la Révolution de 1848 nous a adressé la lettre suivante, qui précise avec une

parfaite clarté le caractère inacceptable du vœu de la Société d'histoire moderne :

6 mars 1914.

Mon cher ami,

Vous me dites que, le 1er mars, la Société d'histoire moderne a émis un vœu demandant « qu'à l'avenir la Commission supérieure des Archives, « avant de délibérer sur l'opportunité d'une destruction de papiers, fasse « publier au *Journal officiel* ou au *Bulletin administratif du ministère « de l'Instruction publique* la liste des liasses considérées comme inutiles « par la direction, de manière à ce que les érudits et les sociétés savantes « puissent faire parvenir en haut lieu leurs observations. » Vous ajoutez que ce vœu sera soumis à d'autres sociétés historiques, et vous me demandez ce que j'en pense.

Rien de bon.

1° D'abord, au point de vue *pratique*, je ne vois pas trop les sociétés historiques de France et de Navarre compulsant, même par l'organe de délégués autorisés, les liasses proposées pour la destruction : ce qui est cependant le seul moyen de savoir ce qu'elles contiennent.

Je ne les vois pas davantage organisant entre elles un *referendum*, par oui ou par non, en telle matière.

J'ignore, en troisième lieu, pourquoi ce vœu n'est formulé qu'à propos des Archives nationales. Il y a bien d'autres Archives où il est indispensable de faire de la place par d'annuelles mises au pilon ! Quant aux Archives nationales, jamais elles n'ont été mieux dirigées, ni gardées avec plus de vigilance qu'à présent.

Donc, ni personnellement, ni comme président de la Société de l'histoire de la Révolution de 1848, je ne m'associerai au vœu de la *Société d'histoire moderne*, que je considérerais même comme anarchique, s'il n'était pas utopique.

Cordialement à vous,

H. Monin.

Ajoutons enfin que, pour tout ce qui concerne cette question de la destruction de papiers inutiles aux Archives nationales, on trouvera des renseignements très complets dans une brochure qui vient de paraître sous ce titre : *Les suppressions de papiers inutiles aux Archives nationales en 1913*, et qui est un tirage à part d'un article publié dans le tome LXXV (1914) de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. On y trouvera notamment, aux pages 19-28, la liste, d'après les bordereaux de suppression, de tous les papiers détruits, depuis le 22 juin 1912, dans la série F^{17}. Cette liste, mieux que tout commentaire, montre que les papiers supprimés étaient dépourvus de toute importance et même de toute utilité.

— Le bon côté de ces incidents a été d'attirer l'attention sur les travaux et sur les méthodes de travail de M. Aulard. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet à propos d'un article que M. François Laurentie vient de publier dans *le Correspondant* du 10 mars, sous le titre : *Le cas de M. Aulard.* — C. V.

Chronique régionaliste. — *MARNE.* — Le Comité départemental de la Commission de l'histoire économique de la Révolution française, dans sa séance du 15 janvier 1914, tenue à Châlons, a décidé :

1° De solliciter tout *d'abord* de la Commission du ministère l'impression immédiate du tome IV des *Cahiers de doléances pour les États Généraux de 1789 : Bailliage de Reims,* préparé depuis plus d'un an par M. Gustave Laurent et que seules des considérations financières avaient fait ajourner;

2° Que les travaux de M. Berland sur les *Subsistances militaires* et de M. Gustave Laurent sur les *Subsistances de la ville de Reims pendant la Révolution* (qui a fait l'objet d'une communication au Congrès de 1913) seront *ensuite* publiés au fur et à mesure des crédits qui seront mis à la disposition du département de la Marne;

3° Qu'un projet d'études de M. Beuve sur la ville de Châlons sera examiné ultérieurement par le Comité de la Marne.

— Le Comité de la section marnaise de la Société des études locales dans l'enseignement public, qui compte dans son sein nos amis et collaborateurs Octave Beuve (de Châlons-sur-Marne) et Gustave Laurent (de Reims), avait décidé, depuis plusieurs mois, de faire paraître un bulletin-revue d'histoire locale moderne et contemporaine, d'abord semestriellement, ensuite tous les trois mois, selon les ressources de la Société.

Un accident d'une certaine gravité survenu l'été dernier à M. Gustave Laurent en avait retardé l'apparition.

Mais le premier numéro de cette petite revue est aujourd'hui paru. Elle a pour titre : *La Marne moderne, organe de la Société marnaise des études locales et de la Commission de l'histoire économique de la Révolution française (Comité de la Marne).* Elle comprend, en effet, une partie qui, sous la rubrique : *La Révolution dans la Marne,* sera spécialement consacrée à un recueil d'études documentaires sur l'histoire de la Révolution française dans la région. De semblables arrangements entre les deux Sociétés sont intervenus dans d'autres départements, notamment dans les Vosges, l'Aube, la Sarthe, le Var, etc... A côté du président et du secrétaire de la Société, la nouvelle revue de la Marne a un comité de

rédaction composé de MM. Berland, archiviste départemental, pour la région de Châlons; Bertal, professeur au Collège, pour celle d'Épernay; Merlin, avocat, conseiller général, pour celles de Sézanne et Montmirail; Boussinesecq, bibliothécaire, pour celle de Reims; Martinet-Heuillard, ancien professeur, libraire, pour celle de Sainte-Menehould; et Jovy, professeur, pour celle de Vitry.

Chacun de ces membres s'occupera, dans sa propre région, de la direction des travaux, des recherches, et communiquera à la revue le résultat de ses investigations et les publications préparées par les adhérents.

Ce qui a été entrepris pour l'histoire générale, grâce aux sources parisiennes, la nouvelle Société compte le réaliser, à l'aide de ces enquêtes locales, pour l'histoire moderne et contemporaine du département de la Marne.

— D'autre part, on nous annonce que, sur l'initiative de notre collaborateur et ami M. Octave Beuve, conservateur de la Bibliothèque, des Archives et des Musées de la Ville de Châlons-sur-Marne, une revue d'histoire régionale vient de se fonder dans cette ville. Cette revue, publiée sous la direction de M. Octave Beuve, a pour titre : *Les Archives historiques de la Champagne et de la Brie*. Voici le texte du prospectus qui annonce cette publication et qui en trace le programme :

Doter la Champagne d'une revue *régionale* d'histoire et d'érudition analogue aux remarquables publications que possèdent certaines de nos anciennes provinces ou quelques régions françaises, comme l'Aunis et la Saintonge, le Maine, le Poitou, le Limousin, la Gironde[1], tel est le but que nous nous proposons en fondant, avec le concours des archivistes, des bibliothécaires, des conservateurs de musées et des érudits de la région : *Les Archives historiques de la Champagne et de la Brie*. Paraissant tous les mois, par fascicules d'au moins deux feuilles in-8 raisin, les *Archives historiques* contiendront : 1° des *Études ;* 2° des *Publications documentaires, d'intérêt régional ;* 3° un *Bulletin* destiné à tenir le public au courant des travaux historiques, des découvertes ou travaux archéologiques, des nouvelles artistiques de la région. L'histoire de la Champagne et de la Brie des origines à nos jours, tel sera le cadre de la publication et l'objet des *Études* insérées. Une large place sera faite à l'histoire de la Révolution, surtout à l'histoire économique, ainsi qu'à toutes les branches de l'archéologie et au folk-lore. Les *Publications documentaires,* d'intérêt régional, viseront à rendre accessibles aux travailleurs locaux

1. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Archives historiques du Maine ; Archives historiques du Poitou ; Archives historiques du Limousin ; Archives historiques de la Gironde*, etc.

les documents champenois conservés dans certains dépôts parisiens ou autres et difficilement accessibles. Tenir au courant des travaux des sociétés savantes si nombreuses en Champagne et qui travaillent avec tant de zèle à l'histoire de leur département ; constituer un lien utile entre elles, tel sera le but du *Bulletin*.

Tout en facilitant les études d'érudition champenoise, les *Archives historiques* aideront en même temps à l'enseignement de l'histoire locale à l'école, en fournissant aux maîtres : des études, des documents, des matériaux, un plan, des indications diverses. Non contents de travailler à « vivifier, par l'amour de la province, l'amour de la Patrie », nous prendrons la défense de nos vieilles églises, de nos anciens châteaux, de nos sites, de toutes nos curiosités menacées par tant d'ennemis divers.

Ajoutons que les publications des *Archives historiques* se feront *dans un esprit régional, exclusivement scientifique et strictement objectif*[1].

1. Le prix de l'abonnement annuel est fixé à 10 francs. On peut adresser les demandes directement à M. Octave Beuve.

TABLES

DU

TOME CINQUIEME

Janvier-Juin 1914

I

TABLE DES MATIÈRES[1]

Pages

Beuve (Octave) : Un petit-fils de Montesquieu soldat de l'Indépendance américaine (d'après des documents inédits). 233

Clavière : Trois lettres inédites à Étienne Dumont (1791-1792). . 5

Favret (P.-M.) : Quelques documents biographiques sur le conventionnel Courtois. 264

Lützow (Baron de) : Trois lettres inédites à Sir Francis d'Ivernois sur la guerre d'Espagne (1810-1812) 209

Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles : Lettres inédites au marquis de Gallo (1789-1806) 116, 306

Monin (H.) : La Montansier, fondatrice et directrice de théâtres, sous l'ancien régime et pendant la Révolution (1730-1820). . . 42

Pélissier (Léon-G.) : A la veille des Pâques véronaises (juillet-août 1796) 18

Vallentin du Cheylard (R.) : Sanary et le siège de Toulon . . 99, 282

Vellay (Charles) : Les vicaires généraux de Paris et le serment constitutionnel en janvier 1791 273

Mélanges et documents

Benjamin Franklin et le procès du paratonnerre de Saint-Omer, 1782-1783 (Charles Vellay). 135

Robespierre et l'admission des femmes dans les Sociétés littéraires (Hippolyte Duval). 324

Un rapport inédit de Robespierre à l'Académie d'Arras (Charles Vellay) 326

Une lettre de Delessart au ministre de France à Mayence sur la question des émigrés, 14 novembre 1791 (Charles Vellay) . . . 333

Le *Journal de Genève* comme source de l'histoire de la Révolution française, 1789-1793 (Otto Karmin) 336

Deux lettres inédites du général de Montesquiou au directoire du département de la Gironde, août 1792 (Roger Brouillard) . . . 138

Quelques lettres de volontaires, an II (Émilie Téchiné) 141

Un journal bordelais patronné par Ysabeau, an III (Roger Brouillard). 343

1. Les articles de fond sont rangés par ordre alphabétique des noms des auteurs, les mélanges et documents par ordre chronologique des matières, les notes et glanes par ordre alphabétique des titres, la bibliographie par ordre alphabétique des noms des auteurs des ouvrages, les notes de chronique par ordre alphabétique des titres.

Une lettre inédite de Briois de Beaumez à Étienne Dumont sur ses impressions d'Amérique, 3 avril 1795 (Otto Karmin) . . . 144
Un récit de l'expédition de Quiberon (Otto Karmin). 147
Une lettre inédite de John Adams à Sir Francis d'Ivernois, 11 décembre 1795 (Otto Karmin) 346
Un récit oublié de la prise du bois de Finges par les Français, 28 mai 1799 (Otto Karmin). 349
A propos de la mort du tzar Paul Ier, 11/23 mars 1801 (H. Monin) 149
La question du pain à Paris en l'an IX (Charles Vellay). 158
Une singulière idée d'un Anglais partisan et défenseur de Napoléon, en 1815 (Commandant Weil) 353

Travaux bibliographiques

Essai d'une bibliographie de J.-B. Carrier (Paul Portevin). . 160, 355

Notes et glanes

Baptême et serment civique 359
Beaumarchais sur les affaires de France en 1790 et sur la division du royaume en départements (L'opinion de) 165
Chabot. 359
Chartres protecteur de prêtres réfractaires en 1791 (Le duc de) . 360
Clavière et Beaumarchais 360
Émotion causée dans le Pays de Gex par la fuite à Varennes (L'). 166
Marie-Antoinette en 1790 (L'impopularité de). 166
Napoléon à l'île d'Elbe. 166

Bibliographie

(Les noms placés entre parenthèses à la suite des titres sont ceux des auteurs des comptes rendus.)

Aulard (F.-A.), Recueil des Actes du Comité de salut public, Tomes XXI et XXII (H. Monin) 170
Barth (Hans), Bibliographie der Schweizer Geschichte, Tome I (Otto Karmin) 374
Baudrillart (Alfred), Albert *Vogt*, Urbain *Rouzies*, Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique. T. I (Otto Karmin). 373
Chamard (V. *Deniau*).
Daudet (Ernest), La Police politique, 1815-1820 (J. A.). 368
Deniau (Chanoine), Dom *Chamard*, abbé *Uzureau*, Histoire de la guerre de Vendée, Tomes V et VI (H. Monin) 182
Ferrari (Giuseppe). Una lettera inedita del conte Giuseppe de Maistre (J. A.) 367
Grasilier (Léonce), Évasions de prisonniers de guerre favorisées par les francs-maçons sous Napoléon Ier (Otto Karmin) 186
Le Brethon (V. *Murat*)
Loutchisky (Jean), La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution (H. Monin) 168
Loutchisky (Jean), Quelques remarques sur la vente des biens nationaux (H. Monin) 362
Molsen (Ulrich), Philosophie und Dichtung bei Quinet, I. Teil : Jugend (C. Senil) 188
Montarlot (P.) et L. *Pingaud*, Le Congrès de Rastatt, 11 juin 1798-28 avril 1799 (Charles Vellay) 364
Murat (Prince) et Paul *Le Brethon*, Lettres et documents pour ser-

vir à l'histoire de Joachim Murat, 1767-1815. Tome VII (A. de Tarlé) 184
O'Kelly de Galway (Comte), Francisco de Miranda (H. Monin). . 180
Picard (Ernest) et Louis *Tuetey*, Correspondance inédite de Napoléon Ier conservée aux Archives de la Guerre. Tome I (J. A.) . 365
Pingaud (V. *Montarlot*).
Rouziès (V. *Baudrillart*).
Sanson (Victor), Répertoire bibliographique pour la période dite révolutionnaire, 1789-1801, en Seine-Inférieure. Tome V (A. Le Corbeiller) 364
Tuetey (V. *Picard*).
Uzureau (F.), Les élections et le cahier du Tiers-État de la ville d'Angers, 1789 (H. Monin). 361
Uzureau (V. *Deniau*).
Vachée (Colonel), Napoléon en campagne (A. de Tarlé) 366
Vogt (V. *Baudrillart*).
Weigall (Rachel), Correspondence of Lord Burghersh, 1808-1840 (M. H.) 369
Livres nouveaux. 189, 375
Périodiques 193, 381

Chronique

Archives nationales (Les incidents des). 204, 404
Chronique régionaliste. 408
Diderot (Le bi-centenaire de). 203
Joséphine (Deux lettres inédites de l'impératrice). 403
Journaux (A travers les). 201, 399
Lecteurs (A nos) 201
Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe (Une lettre inédite de). 402
Société d'histoire de la Révolution de 1848 (A la). 401

II
INDEX ALPHABÉTIQUE

Adams (John) : Une lettre inédite de — à Sir Francis d'Ivernois (11 décembre 1795), p. 346.
Amérique : Une lettre inédite de Briois de Beaumez à Etienne Dumont sur ses impressions d' — (3 avril 1795), p. 144 (V. aussi Indépendance).
Anglais : Une singulière idée d'un — partisan et défenseur de Napoléon, en 1815, p. 353.
Archives nationales : Les incidents des —, pp. 204, 404.
Arras : Un rapport inédit de Robespierre à l'Académie d' — p. 326.
Baptême : — et serment civique, p. 359.
Beaumarchais : L'opinion de — sur les affaires de France en 1790 et sur la division du royaume en départements, p. 165 ; Clavière et —, p. 360.
Beaumez (V. Briois de Beaumez).
Beuve (Octave) : Un petit-fils de Montesquieu soldat de l'Indépendance américaine (d'après des documents inédits), p. 233.
Bibliographie : Essai d'une — de J.-B. Carrier, pp. 160, 355 (Pour les comptes rendus bibliogra-

phiques, voir le détail *supra*, à la Table des matières).

Bonaparte (Napoléon) : Lettres de — aux officiers municipaux de Saint-Nazaire [Sanary] (21 frimaire an II et 17 octobre 1793), pp. 105, 107. (V. aussi Napoléon).

Briois de Beaumez : Une lette inédite de — à Etienne Dumont sur ses impressions d'Amérique (3 avril 1795), p. 144.

Brouillard (Roger) : Deux lettres inédites du général de Montesquiou au directoire du département de la Gironde (août 1792), p. 138 ; Un journal bordelais patronné par Ysabeau (an III), p. 343.

Carrier (J.-B.) : Essai d'une bibliographie de —, pp. 160, 355.

Chabot ; —, p. 359.

Chartres (Duc de) : Le — protecteur de prêtres réfractaires en 1791, p. 360.

Chronique régionaliste : Marne, p. 408.

Clavière : Trois lettres inédites de — à Etienne Dumont (1791-1792), p. 5 ; — et Beaumarchais, p. 360.

Courtois : Quelques documents biographiques sur le conventionnel —, p. 264 ; Lettre de Duval à — (23 vendémiaire an IV), p. 268 ; Lettres de Ch. Delacroix à — (12 prairial et 24 messidor an V), pp. 268, 269 ; Lettre de Talleyrand à — (7 fructidor an V), p. 269 ; Lettres de — (1816), pp. 270, 271.

Custine (Général) : Lettre du — à Bollet, Beffroy et Courtois (13 juin 1793), p. 266 ; Lettre de Bollet, Beffroy et Courtois au —, p. 266.

Delacroix (Ch.) : Lettres de — à Courtois (12 prairial et 24 messidor an V), pp. 268, 269.

Delessart : Une lettre de — au ministre de France à Mayence sur la question des émigrés (14 novembre 1791), p. 333.

Départements : L'opinion de Beaumarchais sur les affaires de France en 1790 et sur la division du royaume en —, p. 165.

Des Essarts : Lettre de — à Benjamin Franklin (2 mars 1783), p. 138.

Diderot : Le bi-centenaire de —, p. 203.

Dumez (Capitaine) : Lettre du — au général Junot (25 fructidor an IX), p. 158.

Dumont (Etienne) : Trois lettres inédites de Clavière à — (1791-1792), p. 5 ; Une lettre inédite de Briois de Beaumez à — sur ses impressions d'Amérique (3 avril 1795), p. 144.

Duval : Lettre de — à Courtois (23 vendémiaire an IV), p. 268.

Duval (Hippolyte) : Robespierre et l'admission des femmes dans les Sociétés littéraires, p. 324.

Elbe (Ile d') : Napoléon à l' —, p. 166.

Espagne : Trois lettres inédites du baron de Lützow à Sir Francis d'Ivernois sur la guerre d' — (1810-1812), p. 209.

Essarts (V. Des Essarts).

Favret (P.-M.) : Quelques documents biographiques sur le conventionnel Courtois, p. 264.

Finges : Un récit oublié de la prise du bois de Finges par les Français (28 mai 1799), p. 349.

Franklin (Benjamin) : — et le procès du paratonnerre de Saint-Omer (1782-1783), p. 135 ; Lettre de Vissery de Bois-Valé à — (10 décembre 1782), p. 135 ; Lettre de Des Essarts à — (2 mars 1783), p. 138.

Gallo (Marquis de) : Lettres inédites de Marie-Caroline, reine des deux Siciles, au — (1789-1806), pp. 116, 306.

Genève : Le « Journal de — » comme source de l'histoire de la Révolution française (1789-1793), p. 336.

Gex (Pays de) : L'émotion causée dans le Pays de Gex par la fuite à Varennes, p. 166.

Gironde : Deux lettres inédites du général de Montesquiou au directoire du département de la — (août 1792), p. 138.
Indépendance : Un petit-fils de Montesquieu soldat de l' — américaine (d'après des documents inédits), p. 233.
Ivernois (Sir Francis d' —) : Trois lettres inédites du baron de Lützow à — sur la guerre d'Espagne (1810-1812), p. 209 ; Une lettre inédite de John Adams à — (11 décembre 1795), p. 346.
Joséphine (Impératrice) : Deux lettres inédites de l'— (27 ventôse et 7 germinal an VII), pp. 403, 404.
« Journal de Genève » : Le — comme source de l'histoire de la Révolution française (1789-1793), p. 336.
Journaux : A travers les —, pp. 201, 399.
Junot (Général) : Lettre du capitaine Dumez au — (26 fructidor an IX), p. 158.
Karmin (Otto) : Trois lettres inédites de Clavière à Etienne Dumont (1791-1792), publiées et annotées par —, p. 5 ; Une lettre inédite de Briois de Beaumez à Etienne Dumont sur ses impressions d'Amérique (3 avril 1795), p. 144 ; Un récit de l'expédition de Quiberon, p. 147 ; Trois lettres inédites du baron de Lützow à Sir François d'Ivernois sur la guerre d'Espagne (1810-1812), publiées et annotées par —, p. 209 ; Le « Journal de Genève » comme source de l'histoire de la Révolution française (1789-1793), p. 336 ; Une lettre inédite de John Adams à Sir Francis d'Ivernois (11 décembre 1795), p. 346 ; Un récit oublié de la prise du bois de Finges par les Français (28 mai 1799), p. 349.
Lamballe (Princesse de) : Une lettre inédite de Marie-Antoinette à la — (31 juillet 1791), p. 402.
Lützow (Baron de) : Trois lettres inédites du — à Sir Francis d'Ivernois sur la guerre d'Espagne (1810-1812), p. 209.
Marie-Antoinette : L'impopularité de — en 1790, p. 166 ; Une lettre inédite de — à la princesse de Lamballe (31 juillet 1791), p. 402.
Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles : Lettres inédites de — au marquis de Gallo (1789-1806), pp. 116, 306.
Mayence : Une lettre de Delessart au ministre de France à — sur la question des émigrés (14 novembre 1791), p. 333.
Monin (H.) : La Montansier, fondatrice et directrice de théâtres, sous l'ancien régime et pendant la Révolution, p. 42 ; A propos de la mort du tzar Paul Ier (11/23 mars 1801), p. 149.
Montansier : La —, fondatrice et directrice de théâtres, sous l'ancien régime et pendant la Révolution, p. 42.
Montesquieu : Un petit-fils de — soldat de l'Indépendance américaine (d'après des documents inédits), p. 233.
Montesquieu (Charles-Louis de Secondat de) : Lettres de — au vicomte Amand de Saint-Chamans (1777-1782), pp. 235, 236, 237, 238, 242, 245, 246, 248, 249, 251, 252, 253, 255, 258, 260.
Montesquiou (Général de) : Deux lettres du — au directoire du département de la Gironde (août 1792), p. 138.
Napoléon Ier : — à l'île d'Elbe, p. 166 ; Une singulière idée d'un Anglais partisan et défenseur de —, en 1815, p. 353. (V. aussi Bonaparte).
O'Kelly : Lettre de Delessart à — (14 novembre 1791), p. 334.
Pain : La question du — à Paris en l'an IX, p. 158.
Pâques véronaises : A la veille des — (juillet-août 1796), p. 18.
Paris : La question du pain à — en l'an IX, p. 158 ; Les vicaires généraux de — et le serment

constitutionnel en janvier 1791, p. 273; Lettre des vicaires généraux à l'archevêque de —, p. 274; Exposé de la conduite des vicaires généraux de — relativement à la cessation de leurs fonctions, et à la reprise des mêmes fonctions par quelques-uns d'entre eux, p. 276.

Paul Ier : A propos de la mort du tzar —(11/23 mars 1801), p. 149.

Pélissier (Léon-G.) : A la veille des Pâques véronaises (juillet-août 1796), p. 18.

Portevin (Paul) : Essai d'une bibliographie de J.-B. Carrier, pp. 160, 355.

Prêtres : Le duc de Chartres protecteur de — réfractaires en 1791, p. 360.

Quiberon : Un récit de l'expédition de —, p. 147.

Robespierre : — et l'admission des femmes dans les Sociétés littéraires, p. 324; Un rapport inédit de — à l'Académie d'Arras, p. 326.

Saint-Chamans (Vicomte Amand de) : Lettres de Charles-Louis de Secondat de Montesquieu au — (1777-1782), pp. 235, 236, 237, 238, 242, 245, 246, 248, 249, 251, 252, 253, 255, 258, 260.

Saint-Omer : Benjamin Franklin et le procès du paratonnerre de — (1782-1783), p. 135.

Sanary : — et le siège de Toulon, pp. 99, 282.

Serment : Les vicaires généraux de Paris et le — constitutionnel en janvier 1791, p. 273; Baptême et — civique, p. 359.

Sociétés littéraires : Robespierre et l'admission des femmes dans les —, p. 324.

Talleyrand : Lettre de — à Courtois (7 fructidor an V), p. 269.

Téchiné (Émilie) : Quelques lettres de volontaires (an II), p. 141.

Toulon : Sanary et le siège de —, pp. 99, 282.

Vallentin du Cheylard (R.) : Sanary et le siège de Toulon, pp. 99, 282.

Varennes : L'émotion causée dans le Pays de Gex par la fuite à —, p. 166.

Vellay (Charles) : Benjamin Franklin et le procès du paratonnerre de Saint-Omer (1782-1783), p. 135; La question du pain à Paris en l'an IX, p. 158; Les vicaires généraux de Paris et le serment constitutionnel en janvier 1791, p. 273; Un rapport inédit de Robespierre à l'Académie d'Arras, p. 326; Une lettre de Delessart au ministre de France à Mayence sur la question des émigrés (14 novembre 1791), p. 333.

Vicaires généraux : Les — de Paris et le serment constitutionnel en janvier 1791, p. 273; Lettre des — à l'archevêque de Paris, p. 274; Exposé de la conduite des — de Paris relativement à la cessation de leurs fonctions, et à la reprise des mêmes fonctions par quelques-uns d'entre eux, p. 276.

Vissery de Bois-Valé : Lettre de — à Benjamin Franklin (10 décembre 1782), p. 135.

Volontaires : Quelques lettres de — (an II), p. 141.

Weil (Commandant) : Lettres inédites de Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles, au marquis de Gallo (1789-1806), publiées et annotées par le —, pp. 116, 306; Une singulière idée d'un Anglais partisan et défenseur de Napoléon, en 1815, p. 353.

Ysabeau : Un journal bordelais patronné par — (an III), p. 343.

Le Directeur-Gérant : Charles Vellay.

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

REVUE HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DE L'EMPIRE

Juillet-Décembre 1914

3

REVUE HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DE L'EMPIRE

DIRECTEUR : CHARLES VELLAY

TOME SIXIÈME

Juillet-Décembre 1914

PARIS
AUX BUREAUX DE LA
REVUE HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
9, Rue Saulnier (IXe)

1914

5

LETTRES INÉDITES

DE GUILLOTIN A BENJAMIN FRANKLIN

(1787-1788)

Le Dr Joseph-Ignace Guillotin, qui allait conquérir, en 1790, l'étrange gloire de donner son nom à la guillotine, était déjà, en 1784, un médecin d'une grande notoriété. Quand, le 12 mars de cette année, le gouvernement décida de nommer une commission scientifique pour examiner la question du magnétisme animal vers laquelle les expériences de Mesmer avaient tourné tous les esprits, Guillotin fut choisi pour en faire partie, avec ses trois confrères Majault, Sallin et Darcet. L'Académie des Sciences, de son côté, y fut représentée par cinq de ses membres : Bailly, de Bory, Franklin, Lavoisier et Leroi. C'est cette circonstance qui mit en relations, comme il le rappelle lui-même dans la première des lettres qui suivent, Guillotin avec Franklin.

Pendant la plus grande partie de l'année 1784, les deux savants restèrent ainsi en contact, apprenant à se connaître et sans doute à s'apprécier. Mais il ne semble pas que ces relations aient continué au-delà de l'automne de 1784, date à laquelle la commission termina ses travaux, puisque, dans les lettres qu'on va lire, et dont la première est du mois de juin 1787, on voit Guillotin prendre prétexte de cette ancienne collaboration pour expliquer et justifier la démarche qu'il fait auprès de l'illustre homme d'État américain.

Les faits auxquels ces lettres se rapportent sont peu connus. Elles ont trait à une entreprise d'émigration et de colonisation sur laquelle nous ne savons rien de plus que ce que ces lettres nous apprennent. Au reste, l'entreprise échoua, et la mort tragique des premiers pionniers découragea leurs amis. Mais il est curieux de voir Guillotin prendre une part si active à ce projet et s'en faire avec tant de zèle l'un des organisateurs.

Ces lettres sont conservées dans les papiers de Franklin à l'American Philosophical Society, à Philadelphie (Tomes XXXV, nos 78, 102 et 141, et XXXVI, nos 15, 34 et 66). Nous en devons la communication à l'obligeance de cette Société elle-même, et plus particulièrement à celle de M. Rosengarten, qui a bien voulu se charger de collationner avec le plus grand soin les copies qui en ont été faites, et de Mrs Louise de Hunersdorff, qui a bien voulu se charger de l'établissement même de ces copies.

CHARLES VELLAY.

1

Monsieur,

Vous n'avez pas oublié vos anciens collègues dans la Commission nommée par le Roy pour l'Examen de cette très importante quoique fort ridicule affaire du Magnétisme animal, vous leur en avez fait donner les marques les plus gracieuses par M. Le Roy qui a dû vous faire leurs remerciemens. Je l'ai prié en mon particulier, Monsieur, de vous témoigner toute ma reconnaissance et ma sensibilité. Aujourd'hui je saisis avec empressement l'occasion qui se présente de vous recommander M. Dique et M. Saugrait, porteur de ma lettre, pour vous renouveller moi-même l'assurance de sentiments d'estime, de respect et de vénération que vous m'avez inspirés.

Ces Messieurs partent pour l'Amérique, chargés de préparer l'exécution d'un projet auquel je m'intéresse vivement et qui ne vous sera peut-être pas désagréable. Vous pouvez beaucoup contribuer par vos bons offices, et même votre puissante protection seule suffit pour le faire réussir. Il s'agit de former un établissement sur les bords de l'Ohio, ou aux environs. J'ose réclamer vos bontés tant en faveur du projet qu'en faveur de ceux qui l'ont formé, et particulièrement en faveur de deux d'entre eux : MM. Dique et Saugrait[1] qui veulent bien être les agens de cette petite société.

Vous vous rappellerez peut-être, Monsieur, qu'ayant eu

1. Comme on le verra plus loin, ces deux noms sont orthographiés d'une façon très variable. Dans l'ignorance où nous sommes de leur véritable orthographe, nous avons respecté toutes les variations de Guillotin. — C. V.

l'honneur de dîner plusieurs fois chez vous à Passy avec les autres commissaires du Roy, nos affaires de Magnétisme animal étant terminées, j'ai pris souvent la liberté, ainsi que dans quelques visites particulières, de vous faire bien des questions relatives aux Etats Unis de l'Amérique, et de vous demander une foule d'éclaircissements et de renseignements, que vous avez toujours eu la complaisance de me donner avec cette bonté et cette clarté qui vous caractérisent. Eh ! bien, Monsieur, ce n'était pas par curiosité de ma part, comme vous l'avez peut-être pensé. Frappé déjà depuis longtemps de la sagesse et de l'énergie d'un peuple secouant à la fois le double joug de la tirannie civile et religieuse, cimentant de son sang l'édifice auguste d'un gouvernement juste, solidement fondé sur l'égalité, la tolérance et la liberté, le seul propre à des êtres raisonnables, mon âme s'est émue ; j'ai béni les sages, je dirois presque les divins auteurs d'une révolution qui venge enfin l'humanité, partout, jusqu'à nos jours, cruellement désolée et honteusement avilie par les outrages les plus sanglants du despotisme et de la superstition ; j'ai désiré vivement de pouvoir aller rendre hommage à ces hommes illustres, aussi vertueux qu'éclairés, à ces vrais Philosophes, Législateurs et guerriers, Génies tutélaires du nouveau monde, et peut-être, un jour, de l'ancien ; j'ai formé le vœu le plus ardent d'aller partager le bonheur d'un peuple qu'ils s'efforcent de rendre heureux.

Ce que je souhaitois fortement j'ai conçu le projet de l'exécuter réellement. Après avoir pris des connaissances relatives à l'Amérique dans les ouvrages qui ont été publiés sur cette matière, dans la conversation des gens instruits, surtout des voyageurs, j'en ai conféré avec des amis ; je leur ai fait part de mes vues ; elles se sont trouvées conformes aux leurs. Tous ennuiés du tumulte, du tracas, de l'intrigue et du luxe dévorant de nos cités ; révoltés de l'inconséquence et de la contradiction perpétuelles entre les Loix, les usages et les mœurs qui ne vous laissent souvent que la cruelle alternative du ridicule ou du crime ; affligés du triste et désespé-

rant spectacle du vice, surtout s'il est impudent, fêté, honoré, et de la vertu timide, humiliée, méprisée ; effrayés surtout des horreurs qu'enfantent froidement le despotisme et la superstition, nous avons résolu de fuir une terre empoisonnée, où l'honnête homme ne rencontre que des Ennuis, des dégoûts, des inquiétudes, des chagrins et des dangers, et nous avons formé le projet d'un Etablissement dans l'Etendue des Etats Unis de l'Amérique, et plus particulièrement aux environs de l'Ohio, parcequ'à l'avantage général qui se trouve dans les Treize États de fournir un azile sûr à l'homme qui veut vivre en paix et en liberté, à l'ombre des Loix, cette contrée de l'Amérique réunit la douceur du climat, l'Eloignement des grandes villes et des côtes maritimes, centre du Commerce et des richesses, et par conséquent la source trop à craindre du Luxe et de la corruption.

D'après cet exposé, qui vous dévoile nos cœurs, il vous est facile, Monsieur, d'apprécier nos sentiments et nos désirs. Nous aimons la paix et l'ordre ; nous les cherchons, et nous espérons les trouver au sein de l'Egalité, de la liberté, de l'amitié, dans la nouvelle patrie que nous adoptons. Nous osons nous flatter que cette patrie adoptive pourra nous compter au nombre de ses meilleurs citoyens et de ses enfans les plus tendres et les plus dévoués. Du moins ferons-nous tous nos efforts pour nous rendre dignes d'elle.

Nous sommes environ une douzaine d'hommes, tous d'état honnête, ayant reçu une bonne éducation, les uns ayant femme et enfans, les autres garçons, mais disposés à se marier, les uns riches, les autres avec de l'aisance seulement, quelques-uns peu fortunés, mais tous amis, de manière que le plus pauvre, l'égal du plus riche, n'aura ni à craindre le besoin, ni à rougir d'être garanti par des amis, auxquels il se rendra utile. Nous avons le bonheur de réunir entre nous la connaissance et la pratique des sciences et des arts les plus utiles à l'homme, tels que l'agriculture, l'architecture, la mécanique, la physique, la chimie, la mé-

decine, la chirurgie, etc., et même des arts agréables, tels que les belles Lettres, le dessin, la gravure, etc.

Ce que je dis ici, Monsieur, des connaissances et des talents de nos associés, n'est pas, soyez en bien persuadé, une affaire de vanité, je connais trop bien le néant de tout ce qui est gloriole pour être susceptible de cette petite, misérable passion; mais je veux prendre la liberté de vous demander des conseils sur notre établissement, il faut bien vous mettre à même de nous en donner d'utiles en nous faisant connaître.

De ce nombre d'amis, deux, MM. Dique et Saugrais, partent à présent pour aller sonder le terrain, examiner les lieux, prendre des conseils, et jetter les fondements du nouvel établissement. L'endroit étant fixé par eux, soit aux environs de Louisville dans le Kentuckey, comme nous l'avons jugé par spéculation, soit comme on nous l'a conseillé entre le Mississipi et la rive septentrionale de l'Ohio, où se trouvent déjà trois grands établissements français. L'un des députés, probablement M. Dicques, restera sur les lieux pour veiller sur l'établissement; l'autre reviendra en France, s'il se peut, avant le mois de mars prochain, pour rendre compte de sa mission, et il retournera en Amérique en mars ou en mai avec une demie douzaine au moins de nouveaux colons. Je compte être du nombre avec ma femme, qui est sœur de M. Saugrais, avec son frère aîné, leur mère, Mme Riche qui est leur cousine, etc. Les autres viendront ensuite dans des tems différents, suivant que leurs affaires et leurs arrangements publics ou domestiques, le leur permettront ; tous le plutôt qu'ils le pourront.

Tels sont nos projets. Pour les réalités, nous désirerions trouver à acheter une habitation formée, en état de recevoir la société entière à son arrivée. Nous souhaitons que cette habitation fût placée dans un lieu salubre, fertile, agréable, autour duquel il y eût des terres à concéder et à défricher dont nous ferions l'acquisition pour les partager ensuite entre nous et les habiter, voulant réserver en commun la

première habitation pour les usages publics d'instruction, d'amusement, de culte même, etc.

C'est sur toutes ces choses, Monsieur, c'est pour moi, c'est pour mes amis, c'est surtout pour nos deux envoyés, MM. Dicque et Saugrais, que j'ose vous demander vos conseils, votre protection, et votre puissante recommandation, tant dans l'État de Pensylvanie, qui a le bonheur d'être gouverné par votre sagesse, que dans les autres États, où votre nom est en vénération. Daignez, Monsieur, je vous en supplie, éclairer ces jeunes gens, guider leurs pas, les diriger, les addresser à vos amis, aux personnes en place, et les recommander de manière qu'ils puissent faire leur voyage et remplir leur mission avec sûreté, agrément et succès. Qu'on ne les confonde pas avec cette foule d'avanturiers de toutes les nations, qui courent le monde cherchant fortune. Ils méritent d'être distingués, non seulement à raison des personnes qu'ils représentent, mais encore par leur mérite personnel. M. Dicque est un homme d'un âge mûr, qui, à beaucoup de douceur et d'honnêteté, réunit un grand sens, et beaucoup de connaissance dans les affaires et dans le commerce. M. Saugrais, mon beau-frère, est un jeune homme d'un caractère excellent, infiniment plus instruit, plus expérimenté, plus raisonnable et plus formé qu'on ne l'est communément à son âge, né, pour ainsi dire, dans le sein de la faculté, de parents imprimeurs et libraires de père en fils sans interruption, presque depuis l'invention de l'imprimerie ; il a vécu, dès sa plus tendre enfance, aux écoles de médecine, sous mes yeux, dans les amphithéâtres, les laboratoires, etc. Tout jeune qu'il est, il a suivi pendant nombre d'années, non seulement mes leçons, mais encore les cours d'anatomie, de chirurgie, de chymie et d'histoire naturelle, de physique, etc., de MM. A. Petit, Roux, Darcet, Buquet, Fourcroy, Brisson, Charlet, etc., il a exercé la chirurgie à l'hôtel-Dieu, et le tout avec un grand succès. Aussi ses maîtres l'ont-ils toujours distingué, et lui ont-ils donné des preuves d'Estime particulière et d'un véritable attachement.

Ses progrès avaient été si rapides que j'ai cru pouvoir le placer à l'âge de 19 ans comme Physicien et chirurgien auprès de M. de Maxent, commandant à la Louisiane.

Chirurgien-major du vaisseau pendant la traversée et pendant sept mois de captivité à la Jamaïque, il a rempli près de trois ans, les mêmes fonctions à la Nouvelle Orléans, il s'est tellement fait aimer et estimer dans ce poste que le comte de Galver, gendre de M. de Maxent, ayant été nommé viceroy du Mexique, demanda M. Saugrais à son beau-père pour l'avoir auprès de lui à Mexico. M. de Maxent ne put le lui refuser. M. de Galver, voulant alors que le jeune homme se mît au courant des nouvelles découvertes faites en Physique tant à Paris que dans le reste de l'Europe, l'envoya en France passer une année avec commission de lui former un cabinet de Physique et de le lui apporter au Mexique. Cette année a été employée à se fortifier dans ses anciennes connaissances et à en acquérir de nouvelles chez les plus grands maîtres. Déjà il touchait au moment de son départ, il avait donné l'ordre de lui arrêter une place sur un vaisseau lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du viceroy. Cet événement imprévu qui détruisit l'espoir d'une fortune brillante que ne pouvoit manquer de lui procurer un viceroy du Mexique, qui se disoit *son ami* dans toutes ses lettres et qui l'étoit véritablement, cet événement ne lui causa qu'un moment de chagrin. Il connaissait mon projet de former un établissement en Amérique et mon désir que quelqu'un allât y préparer les voies ; il fut bientôt consolé, il offrit de partir pour l'Amérique avec M. Dicque au nom de la Société. Les offres de ces Messieurs furent acceptées. La joie succéda à la tristesse et il fut réellement bien plus satisfait de l'espoir d'être réuni à sa famille et à ses amis dans un azile champêtre, mais libre, sur les bords de l'Ohio, qu'il ne l'avoit été de la perspective brillante d'une grande fortune dans le palais de Mexico au sein de l'ignorance et du fanatisme.

Ces dispositions font l'éloge de son esprit et de son cœur.

J'espère, Monsieur, que vos grandes occupations vous permettent de lui accorder quelques moments d'entretien sur la physique et sur les sciences naturelles, particulièrement sur l'électricité. Votre indulgence pourra en être satisfaite.

Pardon, Monsieur, mille fois pardon de la longueur de ma lettre, et par conséquent de la liberté que je prends d'abuser de vos moments qui vous sont si précieux, ainsi qu'au public. Mais dans une entreprise aussi importante, j'ai espéré que vous m'excuseriez si la nécessité de me faire connaitre en même tems que mon projet, et ceux qui sont mes coopérateurs, m'obligeait à entrer dans des détails indispensables pour vous inspirer de la confiance et pour vous engager à nous accorder des avis salutaires et vos bons offices. Je les réclame, Monsieur, de votre humanité, de votre attachement pour les Français, qui s'en glorifient ; de votre amour pour votre Patrie qui va devenir la nôtre, et, le dirai-je, de l'estime particulière dont vous m'avez honoré, et que vous avez bien voulu me témoigner, à l'occasion de la manière dont j'ai dirigé et exécuté les expériences propres à dévoiler la charlatanerie et l'imposture du Magnétisme animal. C'est à tous ces titres que je vous supplie de nous accorder vos bontés, et d'être persuadé des sentiments de la plus vive reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

GUILLOTIN, Dr Med.

Paris, 18 juin 1787.

P.-S. — Je n'ai encore parlé de nos projets à qui que ce soit, excepté aux personnes qui y sont intéressées ; j'en ai seulement touché un mot à M. de Jefferson, en lui présentant M. Saugrais, persuadé que le secret étoit nécessaire pour la réussite d'un projet à l'exécution duquel des parens, des amis, et peut être le Gouvernement lui même pourroient mettre des entraves.

Voudriez vous bien permettre, Monsieur, que ces Messieurs étant en voyage vous addressassent leurs dépêches

avec prière de les faire passer à M. de Jefferson, qui a eu la bonté de me promettre de me les faire parvenir.

II

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 18 Juin dernier pour vous présenter et vous recommander MM. Dicque et Saugrain, porteurs de ma lettre. Ces messieurs ont probablement l'avantage d'être dans votre ville à présent, et sont à même d'éprouver vos bontés. Permettez moi, Monsieur, d'interrompre encore vos grandes occupations pour vous réitérer mes recommandations et vous prier de leur accorder vos conseils, et votre puissante protection. Sur toutes choses, daignez, Monsieur, guider leur inexpérience, et leur procurer un Mentor partout où ils iront ; c'est le plus grand service que vous puissiez leur rendre et aux personnes qui, comme moi, s'intéressent vivement au succès du projet qui les mène en Amérique.

Toutes les informations prises ici tendent à engager les Français qui veulent s'établir en Amérique à choisir de préférence le nouvel Etat qui se forme entre le Mississipi et la rive septentrionale de l'Ohio, au pays des Illinois, et surtout les environs de Kaskassie [1]. M. de Jefferson m'a dit qu'il y avoit là des terres à concéder, et qu'il n'y en avoit plus dans le Kenstukey [2]. Nos voyageurs iront visiter ces beaux lieux et là ils décideront par vos conseils et par ceux des personnes auxquelles vous les aurez addressées.

J'espère que vous voudrez bien que j'use d'avance de la permission que j'ai pris la liberté de vous demander, qui est de vous addresser mes dépêches et de vous prier de les faire passer à nos voyageurs, dont j'ignore absolument le sort.

J'ai l'honneur de vous souhaiter une continuation de

1. Kaskaskia. — C. V.
2. Kentucky. — C. V.

bonne santé, et d'être, avec un profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

Paris, 5 août 1787.

GUILLOTIN, D. Md.

III

Monsieur,

Agréez, je vous prie, un million de remerciements bien sincères et bien affectueux de l'accueil gracieux et distingué dont vous avez honoré M. Saugrain et son compagnon M. Dicque, que j'avais pris la liberté de vous adresser et de vous recommander. Ces jeunes gens manquent, disent-ils, d'expression pour marquer leur vive reconnaissance pour toutes les bontés dont vous les avez comblés. Daignez, Monsieur, les leur continuer, je vous en supplie, ils vous devront leur bonheur, mes amis et moi nous vous devrons le nôtre. Nous soupirons tous après l'heureux instant auquel nous pourrons aller vous en faire hommage, ainsi que des sentiments de reconnaissance et de vénération qui nous animent.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

GUILLOTIN, D. M. C.

Paris, 29 septembre 1787.

J'use sous votre bon plaisir, Monsieur, de la permission que vous voulez bien nous donner de vous addresser nos dépêches. Je vous prie d'avoir la bonté de faire remettre le paquet ci-joint à MM. Dicque et Saugrain. Déjà j'ai pris la liberté de vous en addresser deux, l'un du 5 août et l'autre du 17 7bre dernier.

IV

Paris, 2 février 1788.

Monsieur,

L'accueil gracieux et distingué que vous avez daigné faire à M. Saugrain de Vigny et à son compagnon de voyage, M. Dicque, que j'avais pris la liberté de vous recom-

mander, me font espérer que vous voudrez bien encore les honorer de vos bontés, je vous en fais mes sincères remerciements, Monsieur, j'ose vous en demander la continuation pour eux et, comme vous avez bien voulu le permettre, je vous prie d'avoir la bonté de leur faire parvenir le paquet ci-joint, j'ignore en quel endroit de l'Amérique ils sont à présent, n'ayant point reçu de leurs nouvelles depuis leurs dernières lettres en date du 27 septembre dernier. Ils annonçaient qu'ils partoient le lendemain pour le fort Pitt, avec le projet de continuer leur route par l'Ohio. Un silence de quatre mois commence à m'inquiéter. Si j'osais, je vous prierais, Monsieur, de m'en donner des nouvelles. Si je ne craignais de vous déranger de vos importantes et continuelles occupations, je vous supplierais en même tems de vouloir bien ajouter un mot de réponse aux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Combien je serois flatté de recevoir de vous, Monsieur, les renseignements et les conseils que j'attends de votre bonté !

Vous connaissez, Monsieur, par tout ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire, et par ce que vous ont dit nos deux voyageurs, la situation et les dispositions de la plupart des personnes qui se proposent d'aller fixer ensemble leur résidence en Amérique. Cela posé, lequel des Etats unis, anciens ou nouveaux, pensez vous qui convienne le mieux à des français sages et instruits, admirateurs de votre Constitution, qui ont une fortune honnête, dont la plupart ne savent pas encore l'anglais et qui désirent habiter un climat salubre et tempéré, susceptible de toutes les productions des Provinces méridionales de la France, telle que la vigne par exemple, etc. Doivent-ils se joindre à la colonie que va former le Général St Clair au bas du Muskingum[1], ou doivent-ils pousser, comme on l'assure ici, jusqu'au nouvel Etat[2] qui se forme entre les rives du Mississipi, de l'Ohio, et du Wabash, jusqu'au poste des Kaskakias, par

1. Sans doute le Muskegon, dans l'État de Michigan. — C. V.
2. L'État d'Illinois. — C. V.

exemple, parce que ce pays est habité très-anciennement par des Français et des Canadiens qui ont conservé l'usage de leur langage ; parce que la température y est à peu près celle de notre Languedoc ; parce que la terre y est extrêmement fertile, le ciel superbe, etc., etc.? Mais le gouvernement y est-il aussi avancé, aussi bon ; l'habitation aussi sûre, etc., que dans les autres états ?

Daignez nous éclairer, Monsieur, nous vous en supplions. Daignez guider nos pas dans une route nouvelle qui nous est si peu connue. Mon bonheur, celui de ma famille et de mes meilleurs amis, y sont fortement intéressés.

La vue du travail sublime de la dernière Convention d'Amérique, l'espoir de le voir adopté par les États Unis, nous font désirer plus ardemment encore d'habiter un climat heureux, qui marche à grands pas vers la perfection du gouvernement seul digne de l'homme libre, sage et éclairé. L'Amérique unie sous des lois aussi belles, que l'expérience et l'observation mûrissent encore, deviendra le séjour du bonheur et le modèle des nations. Nous savons, Monsieur, que c'est principalement à vos rares talents, qui ont été l'âme de la Convention, que l'univers devra cette sublime production, base solide d'une union fédérative, dans laquelle on découvre cet accord merveilleux et unique jusqu'à présent, de l'indépendance respective des États, de la liberté individuelle, de la force du gouvernement fédéral et du pouvoir universel des loix. Une pareille constitution sur un sol et sous un ciel aussi beaux, sagement secondée par le perfectionnement des législations particulières de chaque État, rendra l'Amérique aussi heureuse au dedans que respectable au dehors. Tel est votre ouvrage, Monsieur. La Postérité impartiale, instruite par l'expérience, lui paiera, mieux encore que vos contemporains, le juste tribut d'admiration et de reconnaissance qui lui est si légitimement dû. S'il m'étoit permis de mêler à tant de voix l'expression de mes sentiments, je vous prierois, Monsieur, d'en agréer l'hommage aussi vif que sincère.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

GUILLOTIN, D. M. C.

V

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer, puisque vous voulez bien me le permettre, le paquet ci-joint pour MM. Dicque et Saugrain. Je vous prie d'avoir la bonté de leur faire passer dans le lieu où ils se trouvent à présent. J'ignore quel il peut être. Leur dernière lettre, dattée de Pittsbourg le 21 8bre 1787, nous apprend qu'ils étaient en bonne santé, qu'ils comptaient s'embarquer le lendemain pour descendre l'Ohio, et c'est à peu près tout. Cette lettre, toute laconique qu'elle est, a fait beaucoup de plaisir, elle a tiré de l'inquiétude qu'avoit causé le défaut de leurs nouvelles pendant quatre mois, dont j'avois eu l'honneur de vous faire part dans ma lettre du 2 février dernier. Pour ne pas abuser plus longtemps de vos moments, qui sont si précieux, permettez-moi, Monsieur, de vous référer à cette lettre du 2 février, ainsi qu'à celles que j'ai eu l'honneur de vous écrire par tous les paquebots de France depuis le 25 juin dernier. Si vos grandes occupations vous permettent d'y faire réponse, j'en serai infiniment flatté, surtout relativement à la connaissance de votre superbe Pays que je cherche à acquérir.

Nos deux jeunes voyageurs auront trouvé la moisson abondante et n'auront sûrement pas manqué de faire une excellente récolte. L'un deux doit être maintenant en route pour revenir en Europe. On l'attend avec impatience. Sans doute, en bon Physicien et en bon citoyen, il travaillera à nous faire jouir des trésors de l'Amérique unie. Daignez, Monsieur, accorder la continuation de vos bontés à ces deux jeunes gens, ils ont grand besoin de vos sages conseils et de votre puissante protection.

Agréez, Monsieur, l'hommage bien sincère de tous les sentiments que vous m'avez inspirés, et les assurances du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

GUILLOTIN, D. M. C.

Paris, 19 mars 1788. Rue Croix des Petits champs, n° 88.

I

Paris, 1er juillet 1788.

Monsieur,

C'est avec une bien vive douleur que j'ai lu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 2 et 3 mai, et le papier qu'elle renfermait. Quelles affreuses journées que celles du 19, 21 et surtout du 26 mars dernier! Que de pleurs elles vont faire couler! Que de familles désolées! Encore si c'était en combattant courageusement pour leur patrie que ces infortunés eussent versé leur sang; leurs services, leur gloire, la reconnaissance de leurs concitoyens, pourraient servir à essuyer les larmes que leur généreux dévouement auroit fait répandre, mais non, c'est un barbare assassinat, que l'on sembloit n'avoir plus à redouter sur le paisible Ohio, qui tranche le fil des jours les plus précieux et qui plonge des familles dans le deuil. Au nombre des victimes, deux jeunes voyageurs, doués des plus rares qualités de l'esprit et du cœur; car le tems, le lieu de cette scène cruelle, la désignation des personnes comme naturalistes, et toutes les circonstances réunies de cette sanglante tragédie ne laissent presqu'aucun lieu de douter que le botaniste et le minéralogiste français, quoiqu'ils ne soient pas nommés dans la Gazette de Kentuke, ne soient les deux jeunes gens que j'ai pris la liberté de vous addresser, qui avoient eu le bonheur de vous intéresser, et auxquels vous avez eu la bonté de faire le plus favorable accueil. Leurs dernières lettres, datées de Pittsbourg, marquaient qu'ils étoient sur leur départ et qu'ils comptoient descendre l'Ohio vers le 15 mars. Ils alloient préparer leur bonheur, et celui de leurs parens, de

leurs amis, dans l'azile de la vertu et de la liberté. Quel revers! De ces deux infortunés l'un est perdu pour toujours. L'autre, et lequel? on l'annonce presque sans ressource; probablement il n'est déjà plus. Et ce qui met le comble à l'horreur de cette terrible catastrophe, ce qui est véritablement désolant, elle renverse les projets les plus chers à nos cœurs.

Comment en effet persuader à des femmes tendres et timides d'aller habiter une terre fumante encore du sang de jeunes gens qui leur étoient unis par les liens les plus doux du sang et de l'amitié ? Une lueur d'espérance nous reste cependant encore ; nous n'avons pas tout perdu. Le Français survivant au massacre a pu, suivant la relation, quoique grièvement blessé, sauter hors du bateau dans la rivière, gagner le rivage, marcher ensuite et faire un long circuit pendant la nuit, pour arriver au bateau qui l'a recueilli. Le lendemain, son compagnon d'infortune, M. Dierce, et conduit le jour d'après aux rapides. Il n'avoit donc probablement aucun viscère important de lésé ? Il lui restoit donc la force pour résister ainsi pendant deux jours aux fatigues d'une pareille entreprise ? Blessé le 26 mars, il paroit qu'il n'avoit pas encore succombé le 1 avril, date de la Gazette de Kentuke. Peut être le secours empressé des généreux amériquains, l'arracheront-ils à la mort ? Mais ces fatigues même, longues et pénibles, succédant à une commotion terrible, le défaut de pansement et de tout autre secours pendant deux jours, n'auront-ils point rendu incurable une blessure qui n'étoit peut être pas mortelle par elle-même ? Ah ! Monsieur, cette idée est affreuse. Cette incertitude est cruelle. Avec quelle impatience je vais attendre les premières nouvelles ! Dans quelle transe je vais être en les recevant. Ayez la bonté de m'en donner le plus tôt qu'il vous sera possible, Monsieur, je vous en conjure. Pardonnez mes instances, je vous en supplie. Pardonnez ma sensibilité. Ah ! Monsieur, vous la justifiez vous-même par les éloges que vous donnez à ces malheureux jeunes gens. Vous daignez même les parta-

ger. Vous les partageriez, si j'ose m'exprimer ainsi, bien plus encore avec moi, si, comme moi, vous aviez élevé le jeune Saugrain ; si vous l'aviez toujours vu bon, honnête, aimable, et véritablement rempli de toutes sortes de connaissances utiles et agréables ; si vous étiez unis par les liens les plus tendres à une famille qui le chérit. Je ne sais ce qui me dit que c'est lui qui est désigné par la dénomination de *mineralist*, et qui a eu le bonheur d'échapper à la barbarie des sauvages. S'il a été assez heureux pour guérir de ses blessures, nous pouvons nous flatter de l'espoir de l'embrasser encore. Je vous demande en grâce, Monsieur, de vouloir bien lui conserver vos bontés et de lui procurer tous les secours dont il pourra avoir besoin. Les sauvages lui ont tout enlevé, il a tout perdu, il est dénué de tout dans une terre étrangère, à plus de deux mille lieues de sa famille. Mais cette terre est habitée par un peuple hospitalier, bienfaisant, notre allié, qui sait que nous avons accordé notre estime et notre protection à ce jeune homme et qui paraît prendre le plus sensible intérêt à ce désastre. Cette idée me rassure. Je ne doute pas qu'on ne lui prodigue les secours de toute espèce. Agréez en d'avance, Monsieur, mes sincères remerciements, et marquez moi, je vous prie, quelle est la somme d'argent qu'il est nécessaire que je vous fasse passer, et par quelle voie, pour fournir à tous les frais, tant de cette malheureuse aventure que du retour en France, s'il est encore possible.

Je prends la liberté, Monsieur, de vous demander la même faveur pour M. Dicque, si c'est lui qui est assez heureux pour se tirer d'un aussi mauvais pas. En partant, il m'a laissé ici sa procuration et ses papiers pour gérer ses affaires. En conséquence, il pourra s'addresser à moi pour lui faire passer ce qui lui sera nécessaire pour subvenir à ses frais. Si malheureusement, au contraire, M. Dicque est décedé, je pourrai retirer ce qu'il a laissé entre vos mains, pour le remettre à ses représentans.

Dans tous les cas, Monsieur, je vous prie de vouloir

bien faire constater par un acte public, suivant la loi et les usages du pays, le malheureux évènement du 26 mars dernier, et d'y joindre l'extrait mortuaire de l'infortunée ou des infortunées victimes de la fureur des sauvages ; le tout visé par le Ministre de France près des Etats Unis, afin que ces papiers, dans la meilleure forme possible, aient en Europe un caractère légal et authentique pour le repos des pauvres familles des décédés.

L'incertitude des suites de ce triste incident a fait que renfermant ma douleur en moi-même, j'ai voulu en épargner une pareille aux familles de ces jeunes gens. Elles l'apprendront toujours assez tôt. Et si nous sommes assez heureux pour que l'un des deux survive, j'aurai sauvé bien des chagrins au moins à la famille de celui-là. Je n'ai donc point communiqué votre lettre, Monsieur, ni le papier qu'elle renfermait. Je vous prie, pour les mêmes raisons, de n'en point parler que le fait ne soit absolument constaté, et que vous ne me l'ayez mandé. Je désirerais même fortement que vos papiers publics s'abstinssent, s'il étoit possible, comme je vois qu'ils l'ont déjà fait, de nommer les deux jeunes gens, de peur que ne tombant entre les mains des parens avant que je les aye prévenus, cette fâcheuse nouvelle ne leur cause une révolution funeste, ce que je redoute, surtout pour la pauvre mère de M. Saugrain qui adore cet enfant.

Je vous prie, Monsieur, de remettre les dépêches addressées en commun aux deux voyageurs, à celui des deux qui pourroit survivre, ainsi que celles qui seroient à son addresse particulière, et de brûler le reste. Vous aurez la bonté de brûler le tout, si nous avons eu le malheur de les perdre tous deux.

Quant aux couverts d'argent que vous avez entre les mains, j'ignore ce que c'est. Je retrouve cependant que ces Messieurs ont été chargés ici de remettre à M. Jean Barclay, négociant à Philadelphie, six couverts d'argent, deux cuillers à ragoût, et une cuiller à soupe, le tout façon angloise, de la part de M. D'Arcel qui avoit fourni une lettre de cré-

dit de trois mille livres sur ce M. J. Barclay. Ce négociant a refusé verbalement de faire honneur à la lettre de crédit, mais il n'a fait aucune réponse à M. D'Arcel, ni sur cet objet, ni sur les couverts d'argent, ni sur rien. Il seroit intéressant de savoir, si, quoiqu'il n'en dise rien, M. Barclay a mieux accepté l'argenterie que la lettre de crédit, ou si c'est cette argenterie qui a été déposée entre vos mains, jusqu'à nouvel ordre de M. D'Arcel. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien vous en faire informer, si cela est possible, et de m'en donner avis.

Pardon, Monsieur, mille fois pardon, de toutes les peines que je vous donne. Je crains d'abuser de vos bontés. Mais, Monsieur, vous voyez ma triste position. Profondément affecté du malheur qui m'accable, je ne puis avoir recours qu'à votre humanité. J'espère qu'elle m'est assurée et qu'elle versera le baume de la consolation sur une plaie bien douloureuse, qui saignera longtemps.

J'ai l'honneur d'être dans les sentiments de la plus vive reconnaissance et du plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

GUILLOTIN, D. M. C.

Les paquebots français sont, dit-on, supprimés. J'ignore si la personne qui s'est chargée de ma lettre, et qui passe elle-même en Amérique, la remettra fidèlement. C'est ce qui m'engage, Monsieur, à faire le duplicata et à vous l'addresser par la voie de Londres, afin d'être sûr que vous recevrez cette réponse à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

FÉLIX DESPORTES

ET LA

RÉUNION DE GENÈVE A LA FRANCE

EN 1798

LES CONSÉQUENCES DU 18 FRUCTIDOR
GENÈVE MENACÉE

Premier maire de la commune de Montmartre, Félix Desportes, qui était né à Rouen le 5 août 1763, et qui, grâce à la protection de Dumouriez, avait rempli diverses missions diplomatiques en Suisse en 1791, auprès du duc de Deux-Ponts et à Metz, fut nommé résident de la République à Genève en décembre 1791.

En nous servant des archives françaises et genevoises ainsi que de plusieurs collections particulières, nous avons essayé d'écrire l'histoire du séjour de trois années qu'accomplit l'ancien maire de Montmartre sur les bords du lac Léman, et des négociations extrêmement complexes qui amenèrent la France à s'annexer la petite République le 15 avril 1798.

Les intentions du Directoire, nettement bienveillantes pour Genève durant toute la première partie de la mission de Desportes, changèrent subitement après le coup d'Etat du 18 fructidor.

Le présent chapitre [1] expose cette volte-face. Desportes, auquel son intervention pacificatrice au cours d'une émeute populaire en 1796 a donné une influence extraordi-

1. Ce chapitre est extrait d'un ouvrage qui paraîtra prochainement.

naire dans la politique intérieure de Genève, va en profiter pour agir désormais énergiquement en vue de la réunion, surtout lorsqu'il aura découvert que sa situation personnelle était en jeu.

*
* *

Le voyageur qui se rendait de Genève en Savoie, après être sorti de la ville par la Porte-Neuve et après avoir traversé l'Arve sur un antique pont de bois, parcourait, sur une étendue de quelques cent mètres encore, le territoire de la République, puis s'arrêtait devant un imposant bâtiment à l'entrée du bourg de Carouge. C'était la douane française, poste de grande importance depuis que Carouge était la première localité française sur la route de Chambéry. Aussi les administrations des finances et de la guerre avaient-elles envoyé dans cette ville deux fonctionnaires revêtus de hauts pouvoirs et commandant des détachements de soldats et de douaniers, le général César Oubxel [1] et le citoyen Gay. En raison de son emplacement sur la frontière, le pont d'Arve était garni de portes et d'un corps de garde ; les soldats genevois qui y étaient de piquet examinaient les passeports et surveillaient la contrebande, mais le tracé bizarre de la frontière et les eaux basses de l'Arve rendaient cette tâche très malaisée.

Dans la nuit du lundi au mardi 4 avril 1797, une troupe de deux à trois cents contrebandiers attaqua la douane de Carouge et y enleva vingt-et-un ballots de marchandises qui venaient d'y être déposés après avoir été saisis en vertu de la loi sur les produits anglais. Un des préposés reçut plusieurs coups de bayonnette, deux de ses camarades auraient été entraînés sur le territoire genevois et grièvement blessés. Les soldats de piquet au pont, alors fermé, déclarèrent avoir entendu des coups de feu et vu « plusieurs individus filant

1. Raymond-César Oubxel, né à Sommières (Gard) le 2 mars 1740, soldat au régiment de Bourgogne le 1er novembre 1759, lieutenant le 12 janvier 1792, capitaine le 1er août 1792, chef de bataillon le 10 août 1793, chef de brigade le 14 octobre 1793, général de brigade le 7 octobre 1794, retraité le 27 octobre 1804, décédé le 8 février 1813.

le long de la rivière ». Mais, à ce moment-là, aucun rapport, aucun indice quelconque n'autorisa d'insinuer que le pont eût été ouvert pour permettre aux coupables de se sauver à Genève ni que les contrebandiers fussent des Genevois [1]. Et quand une députation du Conseil se rendit auprès de Desportes, après cet évènement, pour lui exprimer son indignation, le résident l'accueillit, à vrai dire, avec un visage sévère, en l'adjurant d'employer de nouveaux moyens « pour purger son territoire des scélérats qui l'infestaient [2] », mais Desportes savait fort bien, pour l'avoir appris de la bouche même du citoyen Gay le lendemain de l'affaire, que ceux des meurtriers reconnus par les douaniers au milieu des ténèbres « étaient tous des habitants de Carouge ». Gay et son compagnon, le citoyen Roissard, visiteur en chef, avaient également affirmé à Desportes que le pont d'Arve, jusqu'à son ouverture habituelle au matin, avait été constamment fermé [3].

C'était donc aux autorités de Carouge qu'incombait le soin de rechercher les coupables et de les punir. Mais les administrateurs de la commune étaient animés, on le sait déjà, des dispositions les plus malveillantes à l'égard de Genève, et leur autorité était nulle sur cette population remuante, qui vivait de la contrebande. Encouragés par le citoyen Gay, qui avait épousé leur ressentiment, excités par l'avocat Jacques Grenus, ils rejetèrent toute la responsabilité de cet attentat sur les Genevois, en altérant outrageusement la vérité. Le directeur Gay s'enfuit à Chambéry, déclarant « que ses jours étaient en danger dans Carouge », abandonnant son poste « à l'instant de la désorganisation générale de ses brigades » et malgré « les vives instances » du résident [4].

Or, Félix Desportes était en butte, en ce moment, à un de ces accès de mauvaise humeur contre Genève qui l'as-

1. Desportes à Delacroix, 4 avril 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 163. *Idem*, 17 mai 1797, p. 252.
2. Desportes à Delacroix, 9 avril 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 176.
3. Lettre de Desportes du 17 mai.
4. *Idem*.

saillaient de temps à autre. La nomination d'un modéré, de Jean-François Butini, à la place de procureur général, l'avait indisposé ; il ne croyait discerner de vrais amis de la France que « parmi les patriotes courageux qui avaient détruit le joug liberticide de la magistrature de 1789 » [1]. Il déplorait ce recul des patriotes, il voyait dans cette élection la main « de la faction helvétique », et, le 16 avril, il avait autorisé un de ses secrétaires à composer un long mémoire, déconseillant catégoriquement le désenclavement du territoire de Genève réclamé par les syndics et prônant la réunion de Genève à la France [2].

Qu'il eût donc apparu dans l'attentat de Carouge le plus léger indice défavorable aux Genevois, Desportes s'en serait immédiatement emparé pour le faire servir à ses desseins. Mais, loin de là, plus le temps s'écoulait, plus il était convaincu de l'innocence de Genève dans cette affaire et de la coupable faiblesse des autorités de Carouge. L'événement s'oubliait déjà, plus d'un mois s'était passé, quand le dimanche 14 mai, Desportes reçut un courrier de Paris qui le stupéfia. A la suite d'un rapport circonstancié adressé au Directoire, le ministre Delacroix, faisant l'historique de l'attaque de la douane, prenait vivement à partie les Genevois, contestait leurs dires et ceux du résident, exagérait le nombre des blessés, parlait de tués, affirmait que le pont d'Arve avait été ouvert pour recevoir les meurtriers, « que cette bande était composée en grande partie de Genevois » et que la garde du pont « était de connivence avec eux ». « Cet acte, disait Delacroix, était une véritable hostilité du gouvernement genevois [3] », et il enjoignait à Des-

1. Desportes à Delacroix, 13 avril 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 180.

2. *Idem*, pp. 184, 189-195.

3. Rapport de Delacroix au Directoire, 3 mai 1797. Ce document est suivi de la note : *Approuvé. Le ministre demandera de plus des indemnités pour les veuves et enfants des employés tués. Il reprochera à Desportes de n'avoir pas agi avec assez de vigueur, de ne l'avoir pas instruit de l'ouverture du pont d'Arve et du meurtre des deux employés*. Signé, Le Tourneur, Carnot, P. Barras. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 228. Delacroix à Desportes, 9 mai 1797... « Vous déclarerez donc, au nom du Directoire exécutif, que si les Genevois ne prennent eux-mêmes et promptement les mesures les plus efficaces pour rétablir l'ordre sur cette fron-

portes « de faire les représentations les plus vigoureuses aux syndics », d'exiger la restitution des ballots enlevés, la punition immédiate des soldats coupables, une indemnité ; il annonçait la prochaine arrivée à Carouge de 400 hommes de troupes, et sous une forme menaçante, il ordonnait à Desportes d'obtenir des magistrats de Genève la permission d'établir au pont d'Arve un piquet de soldats français « pour y faire le service avec la garde genevoise ». Enfin, Delacroix ne cachait pas au résident le mécontentement du Directoire, qui lui reprochait « de n'avoir pas agi avec assez de vigueur ».

Cette inculpation et ce désaveu inattendu laissèrent Desportes étourdi. Autant d'affirmations, autant d'inexactitudes ! En vérité, les Carougeois avaient habilement « travaillé » à Paris pour faire accepter si bénévolement leurs impudents mensonges. Et sur l'heure, de sa meilleure plume, Desportes s'efforça de rétablir les faits. « Ma justification sera simple, citoyen ministre, écrivait-il, elle repose sur les déclarations formelles des principaux employés de nos douanes... » Ces déclarations, Desportes les avait transmises presque mot à mot à Paris. Pourquoi les Carougeois revenaient-ils maintenant sur leurs premières dépositions ? N'était-ce pas en raison de « cette haine invétérée » qu'ils nourrissaient contre Genève, et qui leur faisait « déverser sur cette république tout l'odieux de l'attentat ? »

Certes, Desportes était « loin de ménager les Genevois lorsqu'il les croyait coupables ». Le ministre pouvait lui rendre cette justice ; toutes ses dépêches le prouvaient. Mais, dans cette affaire, la vérité éclatait trop ouvertement pour qu'il ne s'inclinât pas devant elle. Au reste, le résident n'était pas un héros, son caractère n'était pas d'airain, il tenait à sa place, et, flairant un danger pour sa personne, il s'écriait en terminant : « Il serait trop douloureux pour moi

tière, assurer la neutralité et disperser les brigands, le gouvernement français, qui a le droit de haute protection sur la ville et Seigneurie de Genève, prendra, pour y parvenir, tous les moyens qui sont en son pouvoir. J'attends prompte réponse. » *Idem*, p. 239.

que le Directoire pût penser que je suis exposé à encourir de sa part un seul reproche »[1].

De fait, comme cette sévérité tombait mal ! On venait d'apprendre à Genève la signature des préliminaires de Léoben, premier triomphe diplomatique de Bonaparte en Italie, et cette nouvelle provoquait une joie délirante. La ville, la banlieue étaient secouées par les décharges d'artillerie ; cent neuf coups de canon acclamaient la paix, les enfants avaient fait même tirer leurs petites pièces. A la nuit tombante, la ville s'illuminait, les cercles, les maisons des patriotes surtout. Dans les rues, la foule criait : *Salut à la paix, Vive la République*. Et les vivats éclataient en faveur de Bonaparte. On frappait en son honneur une médaille en or et en argent, gravée par Pierre Ferrier. Des dîners s'improvisaient entre citoyens sur les places publiques, et, à l'hôtel de ville, un banquet monstre avait réuni les syndics et les conseillers, le résident et sa légation, les commissaires municipaux de Ferney, de Carouge et d'Annemasse, le général Oubxel, commandant à Carouge, le commissaire des guerres Herpin, le peintre Saint-Ours. On y avait porté des toasts enflammés aux victoires de la République, à Bonaparte, à la paix prochaine[2].

Et c'est au moment où Genève s'abandonnait tout entière à ce délire, que la frappaient les foudres du Directoire ! Et sous quelle forme, avec quelle injustice ! Quand, le lundi 16 mai, à sept heures du matin, le syndic président Gervais vit arriver chez lui le résident et son secrétaire Darneville, quand il s'entendit reprocher « la négligence du gouvernement » qui ne « manquerait pas d'attirer sur Genève les plus grands malheurs », la prétendue ouverture du pont d'Arve, il demeura confondu[3]. Était-ce un rêve ?

1. Desportes à Delacroix, 17 mai 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 252.

2. *Idem*, 4 mai 1797, p. 230. *Journal de Bourdillon-Diday*. Bibliothèque publique de Genève, n° 69. R. C., 2 mai 1797. *Ami des Lois* du 28 mai 1797 : « Les patriotes de Genève ont appris avec la joie la plus vive la nouvelle de la paix. Les aristocrates se sont enfermés chez eux pour cacher leur tristesse. »

3. R. C., 24 mai 1797.

Était-ce bien le même homme qui, une semaine auparavant, s'associait si enthousiaste à la joie des citoyens de Genève et qui tenait maintenant ces propos menaçants ? Le Conseil, aussitôt prévenu, en était indigné. Mais, en rapportant sa réponse à Desportes — réponse négative et très digne — en discutant avec lui, Gervais découvrait la cause de cet inexplicable langage. Desportes lui montrait une partie de la dépêche du ministre ; « avec le ton d'un homme oppressé », il lui parlait de sa situation compromise, de menaces de rappel qui le guettaient « pour avoir défendu notre cause ».

Or, loin de s'arranger, les choses s'aggravaient. Tandis qu'à Paris, Soulavie et sa bande multipliaient leurs attaques abominables contre Genève, excitaient le directeur Reubell, qui en arrivait à traiter les Genevois de « bande d'assassins et de brouillons »[1], Desportes ne digérait pas sa demi-disgrâce et continuait à traiter avec rigueur les magistrats, leur affirmant que leur ville « était l'égoût de la contrebande, que la France la ferait cerner par 10,000 hommes »[2]. Le 26 mai, le général Kellermann, arrivé à Carouge pour y installer le détachement de soldats ordonné par le Directoire, parlait lui aussi brutalement aux députés du Conseil et leur déclarait qu'il « ferait fusiller tous les fraudeurs qui seraient surpris en contravention »[3].

Néanmoins, la conduite de Félix Desportes à l'égard de Genève fut beaucoup plus généreuse et honorable dans le fond qu'elle ne le parut à ses contemporains. Ses dépêches inédites ne laissent aucun doute à cet égard. Pendant deux mois encore, le résident persista à répéter, contre l'avis de ses chefs, du Directoire et des ministres, que dans cette affaire de la douane, les Carougeois, et à leur tête le citoyen Guerre, agent municipal, mentaient lorsqu'ils assuraient que

1. Note autographe de Reubell en marge d'une pièce inspirée par Soulavie et demandant au Directoire d'arrêter à Paris les assassins de Baudit et de Pradier, Janot en tête, 7 avril 1797. *A. E.*, vol. 196, p. 217.
2. R. C., 21 mai 1797.
3. *Idem.*

le pont d'Arve avait été ouvert[1]. Un nouvel incident de contrebande s'étant produit à Chêne, Desportes continua à défendre le gouvernement de Genève, « qui dans cette circonstance avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour remplir notre attente ». « Nous devons nous en prendre, ajoutait-il, au silence vraiment scandaleux, vraiment déloyal de nos préposés qui craignent presque toujours ou plutôt qui refusent de confirmer leurs aveux devant le tribunal[2].»

Ces paroles étaient graves. Le ministre Delacroix les trouva déplacées, et, constatant que son agent poussait les choses trop loin, il résolut pour la seconde fois de blâmer son attitude. « Les nouveaux détails que vous me donnez ne m'offrent aucune couleur de vérité, lui écrivit-il le 2 juillet 1797... ils sont même en contradiction avec ceux que j'ai recueillis. » Pour le ministre, le pont d'Arve avait été bel et bien ouvert dans la nuit du 3 avril. Les dépositions des Carougeois étaient catégoriques, « elles emportaient sa conviction ». « Je ne saurais imaginer quelles raisons vous avez eues de ne pas exécuter les ordres du Directoire exécutif que j'avais reçus par écrit et dont vous devenez responsables... Je vous charge de présenter aux syndics la note la plus énergique[3]. »

Alors, devant de pareilles injonctions, sentant qu'à poursuivre ce jeu, il risquait et sa place et son avenir — il n'oubliait pas son rappel de 1795 — Félix Desportes perdit sa fermeté. Désormais, il abandonnerait les Genevois à leur malheureux sort. Le ministre des relations extérieures témoignait une malveillance continuelle à leur égard, il oubliait, de propos délibéré, leurs preuves répétées d'obéissance et de bon voisinage. Soit ! Desportes s'inclinerait, d'autant plus qu'en agissant ainsi, Delacroix paraissait avoir l'approbation de la majorité du Directoire. Dame ! le résident tenait à sa place, il avait une famille à faire vivre, la Révolution l'a-

1. Desportes à Delacroix, 23 mai 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 273.
2. Desportes à Delacroix, 27 juin 1797, *idem*, p. 326.
3. *Idem*, p. 334.

vait ruiné. Quelques jours auparavant, un arrêté du Directoire lui avait notifié que son traitement était réduit de 4.000 livres, en vertu d'une décision générale concernant le corps diplomatique, que son secrétaire Darneville allait être rappelé [1]. Non, il ne sacrifierait pas ses intérêts les plus légitimes à ce peuple, chez lequel, il est vrai, il comptait de chauds et bons amis [2], mais qui était incapable de se gouverner, et qui, à s'entre-déchirer depuis tantôt deux ans, à s'user en discordes violentes, avait perdu tout droit à la sympathie et au respect.

Cette date est capitale dans l'histoire de la chute de Genève.

C'est à partir du mois de juillet 1797 que le résident entra délibérément dans une voie nouvelle à l'égard de la République et qu'il n'eut plus désormais en vue qu'un but, consolider sa situation et mériter la reconnaissance du Directoire en amenant avec prudence et avec art les Genevois à se donner à la France. S'il y réussissait, quel triomphe pour lui, quelle compensation des injustes attaques dont il avait été la victime!

1. Arrêté du Directoire du 22 juin 1797. A. E., *Valais*, vol. 5, p. 67.

2. Cf. une lettre de Desportes au citoyen Martin, premier bibliothécaire de Genève (13 juin 1797), pour lui annoncer l'envoi d'un ouvrage du citoyen Magnien sur le commerce des Français aux colonies d'Amérique. *Papiers du Dr Léon Revilliod à Genève*. Lettres de Desportes à Marc-Auguste Pictet, 19 juillet 1797... « Il y a trop longtemps que vous nous privez du plaisir de vous voir à Saint-Jean. Je ne suis pas le seul à m'en apercevoir et de très belles dames me chargent de vous gronder de votre négligence... Le départ de M. Darneville pour Paris va m'enchaîner plus que jamais dans mon ermitage... » 28 juillet 1797 : « Je ne vous exprimerai point, mon cher professeur, combien votre prochain voyage me contrarie et même me cause d'inquiétude. Un petit orgueil national m'en empêche, mais au fond, le sentiment n'y perd rien, et vous connaissez assez mon cœur pour être bien sûr que quel que soit le motif de vos absences, elles me feront toujours beaucoup de peine. Vous partez avec un Anglais, homme d'un mérite très distingué, et qui plus est, avec une Genevoise, bien plus redoutable encore pour moi par l'amabilité et les grâces que tout le monde lui accorde ! En vérité, j'ai bien peur que vous *n'oubliez ma langue* et que vous ne reveniez l'esprit absolument séduit, et *le cœur tout à fait Breton*. Prenez-y garde ! Vous avez plus que de la propension à l'anglomanie, et je me suis aperçu souvent que je ne vous tenais attaché que par un cheveu. Au surplus, ce cheveu là est celui de Nysus ; j'arme contre vous cinquante-huit millions de bras, si vous ne me rapportez pas tout l'attachement que vous devez à ma patrie pour le bien qu'elle pense de vous ; avec ce léger secours, je suis bien sûr de faire de vous un homme mort... matériellement s'entend, car votre souvenir, je le sens, vivra toujours dans le cœur de ceux qui savent apprécier les plus beaux talents réunis à la modestie la plus rare. Salut et inaltérable attachement. »

Un échec, au contraire, entraînerait infailliblement son rappel, peut-être sa mise à la retraite.

Cette attitude, bien peu la devinèrent à Genève. Seul, l'historien Bérenger en eut le pressentiment [1]. Mais les Genevois ne comprirent jamais les causes de cette volte-face inattendue, qui devait aboutir, dans leur esprit, à la plus déloyale des trahisons.

*
* *

Son parti pris, Desportes adresse au Conseil une de ces notes « énergiques » dont il a déjà usé en des temps critiques ; il y renouvelle impérativement les demandes du Directoire, la punition des hommes du pont d'Arve, une indemnité, l'admission de soldats français sur le territoire genevois. En agissant avec cette brutalité, il apparaît si clairement que Desportes fait violence à ses convictions personnelles, que le même jour il répond à son ministre qu'il se taira désormais, « qu'il obéira sans réflexion » aux ordres reçus, en s'abstenant de faire la moindre « représentation », mais, ajoutera-t-il, « je persiste à vous déclarer que le rapport aussi bien que les lettres que le commissaire Chastel adresse soit à vous, soit au ministre de la police générale, sont un tissu de faussetés et de calomnies... Les ténèbres dont on enveloppe cette odieuse affaire vont bientôt s'éclaircir sans doute, et vous connaîtrez, mais trop tard, qui de moi ou des agents de Carouge a eu la criminelle audace d'en imposer au Directoire [2]. »

Les membres du conseil de Genève, qui ignorent, eux,

1. « Desportes, naturellement bon, eût toujours été honnête, si son gouvernement l'eût été ; mais il lui était dévoué. Ceux qui tenaient les rênes étaient à ses yeux de grands hommes. Il voulait leur plaire et ne pensait point qu'il fût possible de s'avilir en faisant les actions viles qu'ils commandaient. » Bérenger, *Histoire des derniers temps de la République de Genève et de sa réunion à la France*, Genève, 1801, p. 37. « Cette hypocrite fausseté n'était point dans le caractère de Desportes, surtout lorsque aucun motif ne lui imposait la nécessité de s'en servir », p. 49.

2. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 372. « ... Puisque vous avez jugé que les détails que je vous adressais ne vous offraient aucune couleur de vérité, puisque ma lettre et la pièce ne vous ont pas convaincu que le citoyen Guerre, agent municipal de Carouge, avait menti à sa conscience et à la vérité dans son rapport... je m'abstiendrai... » En marge de cette dépêche, on lit : *Rechercher toutes les pièces de cette affaire et préparer un rapport le plus promptement possible.*

que Desportes s'est fait leur défenseur à Paris, sont indignés à la lecture de cette nouvelle note et d'apprendre que, pour rétablir l'ordre sur la frontière, « le Gouvernement français emploiera tous les moyens ». Les demandes du Directoire « ne reposent sur aucun motif réel », répliquent-ils à Desportes, « et puisque les explications les plus satisfaisantes, la conduite la plus sage et la plus amicale, les mesures les plus sévères, ont été inutiles contre les efforts de la malveillance et de la calomnie », ils décident sur l'heure de rédiger « une protestation solennelle » et de députer à Paris l'administrateur Jean-Jacques Richard, pour découvrir les intentions du Directoire exécutif [1]. Résolution hâtive et irréfléchie, que Michel Micheli, installé depuis peu à Paris, ne put s'empêcher de désapprouver, ainsi que « le ton un peu vif » employé par les syndics dans leur réponse à la note de Desportes. Micheli avait été présenté officiellement au Directoire un mois auparavant : il avait reçu du président Carnot et de ses collègues un chaleureux accueil, et, grâce à la botanique, il avait échangé avec La Réveillère-Lepeaux les propos les plus aimables. L'ancien ambassadeur à Bâle, Barthélemy, entré au Directoire le 26 mai précédent, lui avait témoigné « les meilleures dispositions [2] ». Pourquoi cette malheureuse affaire du pont d'Arve surgissait-elle à nouveau, déformée et enflée, pour le plus grand déplaisir du novice ministre, dont l'expérience diplomatique était encore si précaire [3] ? Micheli ne s'était pas gêné pour multiplier les

1. Les syndics à Desportes, 8 juillet 1797. Copie de lettres 70, *Archives de Genève*.

2. Cf. Chapuisat, *De la Terreur à l'Annexion*, p. 197-205.

3. Tout en entretenant personnellement les meilleurs rapports avec Micheli, en le couvrant de fleurs (Cf. sa lettre du 18 juin 1797, publiée par Chapuisat, p. 199), Desportes, dans ses dépêches au ministre Delacroix, jugeait Micheli avec une fort grande liberté. « ...Malgré l'étendue de ses connaissances littéraires, il ne peut se dissimuler qu'il est absolument neuf en diplomatie... Néanmoins, sa conversation n'est point sans facilité ni sans grâce, mais elle est plus solide que brillante... Je ne lui suppose pas dans l'esprit ce raffinement, cette subtilité qui dénotent une propension à l'intrigue ; ainsi nous n'avons point à redouter que sa finesse dégénère en duplicité, et s'il vous importe un jour de connaître le fond de sa pensée, ce seront moins ses paroles que son silence que vous serez dans le cas d'interpréter. » Desportes à Delacroix, 23 avril 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 209.

conseils de prudence à Genève, estimant qu'on y manquait vraiment de doigté et de sens politique [1].

Au point où en étaient les choses, avec cet envoi malencontreux de Richard, et Desportes réitérant les notes sur la contrebande [2], la situation menaçait de devenir inquiétante. Elle plongeait Micheli dans une grande anxiété, quand se produisit, le 19 juillet, un changement inespéré dans les bureaux du Directoire. Le ministre Charles Delacroix démissionna. L'ex-évêque d'Autun, le ci-devant abbé Charles-Maurice de Talleyrand, protégé de Mme de Staël, lui succéda au ministère des Relations extérieures [3]. C'était pour les députés genevois un opportun changement. Ils s'aperçurent bien vite qu'avec ce ministre, leur affaire allait prendre une tout autre tournure. Soupçonneux, rancunier, malveillant contre Genève, Delacroix était remplacé par un homme aimable et fin, libéré des violentes préventions de son prédécesseur. Par malheur, personne ne pressentait encore à Paris ce que cachait de fourberie et d'astuce le cœur du ci-devant évêque d'Autun.

En quelques semaines la question de la contrebande se trouva liquidée. Le serviable Girod de l'Ain, « notre bon ami » écrivait Richard [4], et l'ancien résident à Genève, Adet, y contribuèrent pour beaucoup. A force de questions et de démarches, Richard en arrivait à deviner le rôle conciliant de Desportes dans cette affaire. « Je me plais, man-

1. Chapuisat, *Ouvrage cité*, p. 224.

2. Aux dates des 31 juillet, 4 et 21 août, Desportes avait adressé au Conseil de Genève de nouvelles plaintes sur la contrebande. B. C.

3. En lui adressant, le 28 juillet, sa première dépêche, Desportes écrivait à Talleyrand : « La célébrité que vous vous êtes si honorablement acquise dans la Révolution, les talents supérieurs en diplomatie que la voix générale vous attribue à si juste titre, et bien plus encore les excellents principes dont les amis de la République savent que vous êtes si sincèrement animé, tout porte vos collaborateurs à se féliciter du choix du Directoire. » A. E., *Genève*, vol. 106, p. 401.

4. Richard au Conseil, 3 août 1797... « Parmi le grand nombre de personnes qui faisaient la cour à Barthélemy en ce moment, il se trouva un officier général qui avait servi dans l'armée que la France envoya contre nous en 1782 et qui fit l'éloge des Genevois en déplorant les maux auxquels ils avaient été exposés, ce qui, quoique rien en soi-même, ne laissa pas que de me faire plaisir, en répandant sur nous un certain intérêt. On aime toujours à rencontrer des amis. » *Portef. hist.* 5509 bis. *Archives de Genève.*

dait-il, à lui rendre la justice qu'en cette occasion, il n'a fait que ce qu'il ne pouvait refuser de faire... [1] »

Hélas! ces heureures dispositions ne devaient guère durer, et Genève se trouva fatalement entraînée à subir tout à coup les conséquences désastreuses d'une nouvelle révolution éclatant à Paris.

*
* *

Le 18 fructidor (4 septembre), Richard, qui était cloué au lit par un accès de fièvre, entend, en pleine nuit encore, tirer le canon d'alarme ; sur les quais, c'est un roulement continu de pièces d'artillerie ; les places publiques sont gardées par la troupe [2]. Les barrières sont rigoureusement fermées pour toute la journée. A cinq heures du matin, le général Augereau s'est présenté aux Tuileries et y a arrêté les derniers députés qui s'efforçaient encore de résister à ce coup d'Etat. Les murs de Paris se couvrent de proclamations annonçant qu'une conspiration a été découverte par le Directoire, que le général Pichegru s'est laissé acheter par le prétendant Louis XVIII et que la République a couru les plus grands dangers. Le bruit se répand dans la journée que le Directoire a été épuré, que Barthélemy est en prison, que Carnot s'est échappé. Divers décrets annulent les élections de 49 départements, condamnent à la déportation 65 citoyens, dont 42 députés des Cinq-Cents, 11 des Anciens, 29 rédacteurs et imprimeurs de journaux (leur nombre sera porté à 12 les jours suivants). La loi nouvelle signifie que ceux qui demanderont un roi ou la constitution de 1793 seront fusillés sur le champ, ainsi que tout émigré rentré sans autorisation. Pendant plusieurs heures, toute communication a été suspendue entre les deux rives de la Seine.

Une lutte terrible se poursuivait depuis un an entre les Conseils législatifs et le Directoire, ceux-ci refusant au pouvoir exécutif des crédits, sous le prétexte qu'il gaspillait les finances publiques, et qu'il gouvernait par l'arbitraire et

1. 9 août 1797. *Idem.*
2. 9 août 1797. *Idem.*

sans contrôle. Le Directoire accusait les députés des Cinq-Cents et des Anciens de tiédeur républicaine et de coupable faiblesse à l'égard des royalistes. L'élection récente d'un tiers des Conseils avait encore augmenté cette influence des modérés. Si l'on continuait dans cette voie, la France redeviendrait infailliblement monarchique. C'est alors que la majorité jacobine du Directoire résolut d'en appeler à la force et de recourir aux bayonnettes du général Augereau. Mais, comme ils redoutaient d'être assimilés aux terroristes de 93, les fructidoriens crièrent bien haut qu'ils ne répandraient pas le sang. Les députés et les journalistes arrêtés, après avoir été enfermés au Temple, furent conduits, sans jugement, dans des chariots grillés, à Rochefort, et de là, embarqués pour la Guyane, où l'on comptait sur le climat pestilentiel pour les faire disparaître sans éclat. De fait, bien peu résistèrent à ce barbare traitement.

La révolution du Dix-Huit fructidor allait être néfaste pour Genève. D'abord, elle amenait au Directoire deux hommes animés de dispositions peu bienveillantes, résolument opposés à la politique conciliatrice de Carnot et de Barthélemy. Si François de Neufchâteau, par son incapacité et son inexpérience, ne devait pas jouer un rôle important dans le Directoire, Merlin de Douai, l'ancien rapporteur de la loi des suspects, travailleur acharné, y exercerait au contraire un pouvoir immense. N'était-ce pas lui qui avait dirigé les relations extérieures au Comité de Salut public, et ce sectaire, révolutionnaire entêté mais impassible, revenait au pouvoir, peu disposé à ménager les États qui, comme la Suisse, tardaient à se « régénérer », à « s'émanciper ». Au reste, il connaissait les affaires de Genève pour avoir été le chef direct de Desportes en 1795. En présence de cette majorité d'hommes sans scrupule, prêts à toutes les violences, l'intervention de Talleyrand, jusqu'ici favorable à la petite république, devenait bien problématique[1].

1. Talleyrand écrivant pour la première fois comme ministre à Desportes, le 10 septembre 1797, lui disait : « J'ai remarqué que si, d'une part, l'activité de

Le Dix-Huit fructidor inaugurait une politique de propagande jacobine intense, dont Genève, après Mulhouse, après Venise, après la Confédération helvétique, serait fatalement la victime.

Or, ce coup d'État répondait aux sympathies secrètes du résident de France à Genève. Desportes était l'adversaire acharné des émigrés et des Bernois qui leur offraient l'hospitalité. Féliciter chaleureusement le Directoire de son audace et de ses décrets, c'était pour Desportes consolider sa situation à Genève, compromise par l'affaire du pont d'Arve, en lui permettant d'approuver bien haut ses chefs et de leur exprimer avec effusion sa soumision, c'était aussi l'autoriser à traiter désormais rigoureusement les aristocrates bernois et leurs adhérents à Genève [1].

A peine a-t-il connaissance des événements de Paris, qu'il fait afficher à la porte de la résidence les décrets du Directoire, et, pendant plusieurs jours, une foule de curieux se presse au Grand-Mézel pour les lire [2]. Comme en 1794,

vos démarches ne s'était pas un moment ralentie, la bonne volonté du gouvernement de Genève s'était manifestée par quelques dispositions tout à fait convenables... Avant que votre correspondance ait achevé de m'en convaincre, je savais combien le voisinage, le morcellement et l'enchevêtrement des deux territoires devenaient chaque jour entre la France et Genève l'occasion de discussions litigieuses qui rendaient votre résidence laborieusement et quelquefois même péniblement occupée. Je suppose cependant, que dans les nombreuses circonstances où votre intervention est réclamée, soit de la part des autorités et agents de notre république, soit de la part de Genève, vous avez soin de prendre les informations préalables qui peuvent vous être nécessaires pour ne pas prodiguer à contre temps les démarches officielles, car ce n'est qu'en les préparant avec maturité qu'on acquiert le droit de les soutenir... » A. E., *Genève*, vol. 106, p. 445.

1. « Le gouvernement de Genève, toujours méfiant, toujours craintif, pour échapper à la domination de la France, s'est asservi aux suggestions des meneurs du petit Conseil de Berne et il ne forme aucun plan, aucune entreprise, sans l'attache, sans la permission tacite de ces mentors étrangers. » Desportes à Talleyrand, 30 août 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 432.

2. Desportes à Talleyrand, 27 décembre 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 470. *Ami des lois* du 7 octobre 1797, n° 783. « De Genève, le 27 septembre : Un émigré français, arrivant à Paris, dinait avant-hier à table d'hôte dans une auberge de Genève ; il jetait les soupçons les plus odieux sur les motifs de l'énergique résolution prise par le Directoire Exécutif pour sauver la patrie ; il traitait d'injuste, de barbare, le sort des députés ; il osait assurer que les projets dont on les accusait n'étaient qu'une indigne supposition, et que même l'idée d'une conspiration ne leur était jamais venue. — Allez, lui répondit fièrement un Biennois, allez donc lire sur les murs de la résidence les preuves de cette

beaucoup de suspects, qui ont échappé aux sbires de la police parisienne, se sont réfugiés à Genève et en Suisse[1]. Desportes les guette, apprend que sa vieille ennemie, la baronne de Staël, en reçoit à Coppet, le journaliste Suard entre autres, rédacteur des *Nouvelles politiques*, et sa femme, Boissy d'Anglas, Dumolard, et grâce à ses espions, il se procure « l'agenda de toutes les conversations, de toutes les visites » du château, qui est « métamorphosé en bureau de gazette » [2].

Après avoir donné ces preuves de civisme, quelle n'est pas son indignation d'apprendre qu'un Savoyard, le pamphlétaire Michel Chastel, dans une brochure publiée à Carouge, se permet de dénoncer sa tiédeur, ses complaisances pour Genève et les royalistes. « Je prouverai, a dit Chastel, combien le résident est peu loyal, peu honnête et délicat dans ses procédés, j'arracherai quelques plumes à ce paon, à cet homme qui paraît plus occupé de ses toilettes et de ses plaisirs que des intérêts de la République, à cet homme dont l'esprit est trop fin et le corps trop délié pour avoir du caractère et de la consistance dans ses opinions[3]. » Et pour finir, cette insinuation perfide, toujours la même, qu'une Genevoise, Mlle Kunkler, exerce un pouvoir néfaste à la résidence ! Ce qu'il y a d'odieux, c'est que *l'Ami des lois* pour-

conspiration que vous niez si complaisamment ; elles sont écrites en traits de feu qui vous brûleront la vue. Tous les convives applaudirent à la rigueur de l'invitation, et dès lors, l'émigré se condamna au silence. Le ci-devant archevêque de Paris et la princesse Louise ont passé le 1er du mois par Lausanne ; ils arrivaient à Vienne et se rendaient à Turin par le mont Saint-Bernard, dans le plus rigoureux incognito. Alexandre et Théodore Lameth sont à Nyon depuis quatre jours ; ils vont se transporter à Berne, pour y solliciter une permission de séjour, jusqu'à leur radiation définitive, ce qui leur sera sans doute refusé. »

1. 7 octobre 1797. « Le citoyen Desportes mande que des députés, frappés par la loi du 19 fructidor, sont réunis à Lausanne sous des noms étrangers et préparent une protestation dont Duplantier sera le rédacteur... Il est urgent que toutes les autorités du département de l'Ain exercent la surveillance la plus active non seulement sur tous les voyageurs en voiture ou à cheval, mais encore sur tous les piétons qui vont parcourir leur ressort. Le passage le plus à surveiller est celui du fort de l'Écluse et spécialement le sentier pratiqué le long du Rhône, au pied des rochers. » *Archives Nationales*, F7 6146.

2. Desportes à Talleyrand, 8 septembre, 5 octobre 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, pp. 442, 476.

3. *Le troisième cri de la Liberté dans les Alpes*, par Michel Chastel (du Mont Blanc). Carouge, de l'imprimerie de Spineux. *Bibliothèque de Genève*. Gf 315, vol. 174.

suit à Paris la même campagne [1]. Décidément, si les Carougeois et leur clique ne sont pas muselés, le résident succombera sous peu à leurs injustes accusations.

Il vient de se fonder à Carouge un nouveau journal, *l'Echo des Alpes*, que dirige un ancien médecin de Chambéry, le général Amédée Doppet, auteur de productions érotiques et stratège fort discuté [2]. Cet officier, qui a conquis le grade de général sous la Révolution, et dont la nullité a été durement appréciée par Napoléon, est le type du soldat débraillé, du jacobin farouche et sectaire. Sa feuille, dont le premier numéro paraît le 20 septembre 1797, a pour mission de propager dans le département du Mont-Blanc, désespérément réactionnaire, les principes de la Révolution, et, avant tout, de protéger les acquéreurs de biens nationaux [3]. Doppet et Desportes sont-ils en relation? On ne sait, mais ce sans-culotte, grossier et fanfaron, ne doit guère éprouver de sympathie pour le diplomate élégant qui réside à Genève. Néanmoins, c'est à *l'Écho des Alpes* que recourt Desportes pour défendre ses actes. « Je somme les hommes

1. *Ami des lois*, du 18 octobre 1797, n° 794. « Le comte de Puységur, qui était à Paris le fournisseur général des journaux royalistes, a passé à Genève le 2 octobre avec le marquis de Chabrillant et plusieurs autres émigrés ; le gouvernement ne leur a pas permis de séjourner dans cette ville. On nous écrit que les patriotes genevois ont été plus prompts à leur faire donner la chasse que notre envoyé M. Desportes. »

2. *L'Echo des Alpes, ou gazette littéraire, politique et commerciale de trois grandes républiques*. La feuille porte comme épigraphe : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir. » Devoirs de l'homme et du citoyen, article 2, constitution de l'An III. — La collection complète comprend 100 numéros, du 22 septembre 1797 au 18 avril 1798. Pour suppléer à l'exemplaire très incomplet de la Bibliothèque nationale, nous avons consulté un exemplaire de la bibliothèque de feu Jules Vuy à Carouge, qui nous a été obligeamment communiqué par la fille de l'historien.

Amédée Doppet, né à Chambéry en 1753, mort dans cette ville et non à Aix-les-Bains, le 28 avril 1799, (Cf. Albert Metzger, *Les pensées de Mme Warens, son bibliographe le général Doppet*, Lyon, 1888) écrivait, le 24 janvier 1799, au ministre de la Guerre : « Je me suis tué et ruiné au travail de *l'Echo des Alpes*, journal qui a républicanisé le Mont-Blanc. »

3. « Le général Doppet arriva au siège de Toulon le 18 novembre. Il était Savoyard, médecin, ayant plus d'esprit que Carteaux, mais aussi ignorant de tout ce qui tenait à l'art de la guerre. C'était un coryphée de la Société des Jacobins, ennemi de tout ce qui avait du talent... » *Correspondance de Napoléon*, citée par Guillon, *Napoléon. Textes choisis et commentés*, p. 221.

honnêtes, écrit-il le 22 octobre, qui osent me représenter si complaisamment *comme le Don Quichotte des émigrés et des prêtres réfractaires*, je les somme de déclarer dans votre journal le nom d'un seul de ces individus que j'ai protégé ou à qui j'ai simplement accordé mon visa pour rester à Genève.[1] »

Et comme la contrebande a repris de plus belle, Desportes, exposant à Talleyrand ses appréhensions sur le sort de Genève, entonne à nouveau son refrain favori : « La paix est sur les lèvres des Genevois, mais d'antiques ressentiments et des rivalités perpétuelles les divisent en deux partis et les rendent irréconciliables. Jamais, non jamais cette peuplade, aussi longtemps qu'elle sera abandonnée à elle-même, ne pourra vouloir assurer son repos. « En vérité, il devient presque impossible de rester dans une ville « où les plaies révolutionnaires saignent encore, où le bourreau est toujours côte à côte de la victime. »[2]

Ainsi s'abandonnait Desportes à ces réflexions moroses, quand l'arrivée à Genève d'un voyageur illustre lui apporta la plus salutaire des distractions.

* * *

Le 13 novembre 1797, le général Murat, aide-de-camp de Bonaparte, passant à Genève pour se rendre à Rastadt, annonça que son chef, le héros de l'armée d'Italie, le suivait à quatre jours de distance et qu'il traverserait, lui aussi, le

1. *Echo des Alpes*, du 24 octobre 1797, n° 16. En outre, Desportes, toujours pour se justifier de l'accusation de Chastel d'être « un bon ami » de Barthélemy et de Carnot, mandait à Talleyrand le 24 novembre... « Barthelemy, par un sentiment de jalousie, exigea mon rappel de Genève six semaines avant le 13 vendémiaire, époque de sa toute puissance. Carnot signa ma mort comme membre du Comité de Salut public, le 3 thermidor de l'An III... Ne partagez-vous pas mon indignation, citoyen ministre, contre un lâche qui ose outrager l'innocence et la vertu, quand je vous aurai appris que la citoyenne Councler (Kunkler), dont le père et la mère, respectes autant que chéris dans Genève et depuis longtemps liés avec mon frère par des raisons d'établissement, de fortune, font ma principale, mon unique société, que cette citoyenne, dis-je, est l'intime amie de mon épouse et que bientôt elle sera ma sœur. » *Genève*, vol. 106, p. 562.

2. Desportes à Talleyrand, 12 novembre 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 532. Publiée par Chapuisat, ouvrage cité, p. 234-238. Sur un incident de contrebande à Crête, Cf. R. C., 10 novembre 1797. *Archives de Genève*.

territoire de la République[1]. Cette nouvelle provoque aussitôt dans la ville une joyeuse rumeur. Les citoyens sont transportés d'allégresse, à l'idée de contempler le conquérant de l'Italie, dont ils ont fêté déjà les premiers succès, lors des préliminaires de Léoben. Le 17 octobre, Bonaparte a conclu définitivement la paix avec l'Autriche à Campo-Formio ; il convient de célébrer avec éclat cette date mémorable, et l'aubaine inespérée de son passage exige une réception enthousiaste. Ah ! le résident n'a guère besoin de réchauffer le zèle des Genevois. Dès le 14, une proclamation des syndics appelle sous les armes la garde nationale et convoque les artilleurs à leur poste. On désigne les magistrats qui iront complimenter le général, on fixe le nombre des salves d'artillerie qui salueront son entrée sur le territoire genevois, on prépare un banquet solennel. Sept jours se passent dans cette fièvre, on est sans nouvelle de Bonaparte, le bruit court qu'il a renoncé à aller à Rastadt, quand le mardi 21 novembre, le courrier Vicat, l'homme de confiance du gouvernement, franchit la Porte-Neuve à 7 heures du matin, et annonce que Bonaparte sera à Genève dans la matinée.

De peur que, dans sa hâte, le « héros » ne brûle l'étape, le secrétaire d'Etat Didier se rend à Carouge pour l'inviter au nom du Conseil à accepter l'hospitalité de Genève. Déjà, le canon tonne sur la route de Chambéry, tout Carouge est dans la rue ; un arc de triomphe est dressé à l'entrée du bourg. A 1 h. 1/2, après une longue attente, Didier aperçoit un carrosse entouré d'une escorte, commandée par le général Pouget, qui a remplacé Oubxel à Carouge[2], s'engager dans l'u-

1. Il a paru toute une littérature sur le passage de Bonaparte à Genève en 1797 et en 1800. A côté des documents d'archives inédits de Genève et de Paris, nous nous sommes surtout servi de l'excellent travail de Mulinen-Gurowsky, *Bonapartes, des General en chefs der italienischen Armee, Reise von Mailand nach Rastadt durch die Schweiz und die bernische Land im November 1797*, paru dans l'*Archiv des historischen Vereins des Cantons Bern*, 1857, et du piquant volume du regretté Eugène de Budé, *Les Bonaparte en Suisse*, 1905.

2. Jean-Pierre Pouget, né à Peret (Hérault) le 5 août 1761, lieutenant dans la garde nationale de Carcassonne le 14 août 1789, chef d'Etat-major de l'armée des Alpes le 9 octobre 1793, général de brigade le 16 novembre 1793, général

nique rue de la ville et s'arrêter devant l'auberge du *Grand-Cerf*. A grand peine peut-il être introduit auprès du général, tant la foule obstrue l'entrée, les corridors, l'antichambre. Il le trouve assis à une table et s'acquitte de son message. Une heure et demie plus tard, les Genevois qui se pressaient à la Porte-Neuve acclamaient à leur tour ce général de vingt-huit ans, contemplaient au fond du carrosse à huit chevaux, précédé de musiciens, ce visage pâle et grave, se bousculaient à sa suite, tandis que le cortège, passant sur le front de la garde nationale qui formait la haie, gravissait la Treille pour se rendre au Grand-Mézel, chez le résident de France.

Au syndic président Gervais et à ses deux collègues, venus pour lui présenter « les sentiments d'admiration et de reconnaissance des Genevois », Bonaparte déclarait que la République française protégerait toujours sa petite voisine, « qu'il serait à souhaiter que la France fût entourée de cinquante républiques genevoises ». Puis, remerciant les patriotes genevois de la belle médaille d'or qu'ils lui avaient apportée quelques mois auparavant, et ayant accepté le traditionnel présent d' « eau cordiale » présenté par le Conseil « comme une production du pays, propre à le soulager des fatigues du voyage », il sortait du Grand-Mézel, et, conduit par Desportes, précédé de la musique de la ville, il longeait la promenade de Saint-Antoine, s'arrêtait un instant pour admirer au delà des remparts le lac et le coteau de Cologny, et gagnait la villa du résident à Saint-Jean, où il était attendu pour dîner. Sur tout le parcours, la route était illuminée.

Pendant le repas, Bonaparte s'informa dans les plus

de division le 14 novembre 1794, commandant à Lyon et dans le département du Rhône le 28 août 1797, employé en Savoie le 9 septembre 1797, décédé à Montpellier le 7 décembre 1825. « Le 24 octobre, quelques membres du Conseil, parmi lesquels étaient trois syndics, dînèrent à Malagnou, dans la maison du citoyen administrateur Deonna, avec le général Pouget, le citoyen Doppet, général émérite, le citoyen Domanget, commandant de Carouge et le secrétaire du citoyen Pouget. C'est un dîner que le Conseil a donné au général Pouget. » Le syndic Butin à Micheli, 26 octobre 1797, Copie de lettres 70. *Archives de Genève.*

grands détails de la situation de Genève, de sa constitution, critiqua la composition du Conseil, trop nombreux d'après lui [1].

La soirée aurait parfaitement réussi, si un incident n'était venu l'assombrir, au moment où elle s'achevait.

Bien qu'il n'eût pas pris une part directe au coup d'État du Dix-huit fructidor, Bonaparte, du fond de l'Italie, avait applaudi à cet acte de violence. Il approuvait les déportations ordonnées par le Directoire, la crainte d'une restaurat-on monarchique le hantait lui aussi. Il était à Genève depuis quelques heures, qu'un soi-disant comte milanais, Casatti, demandait à le voir et lui révélait la présence dans la ville de l'ex-directeur Carnot fugitif, que deux Genevois, Bontems et Heutsch, auraient fait échapper de Paris. A ces mots, le visage du général devient grave ; la capture de Carnot lui paraît capitale. [2] Casatti est d'abord appréhendé

1. A Saint-Jean, Bonaparte reçut quelques citoyens qui s'étaient distingués avec lui dans diverses occasions, entre autres Guinet, officier major du régiment de Saint-Gervais, qui était capitaine sous ses ordres, lorsqu'ils chassèrent les Anglais de Toulon. Il l'embrassa beaucoup. *Journal de Bourdillon-Diday*, n° 29. *Bibliothèque de Genève*.

2. Sur cette affaire, cf. Chapuisat, *ouvr. cité*, p. 256 et 257, à compléter par les pièces inédites suivantes :

« 17 frimaire an 6 (7 décembre 1797)

« Très pressé,

« Au citoyen président du Directoire exécutif

« Citoyens directeurs

« Casatti, prisonnier d'État, arrêté à Genève, vient d'être conduit chez moi par le citoyen Vivalda, capitaine de la légion polonaise, à qui sa garde a été confiée. Les lettres de Desportes et l'interrogatoire fait à Genève sont entre les mains du citoyen Barras, qui, je crois, en a remis une copie au ministre de la police. Où le Directoire ordonne-t-il que ce Casatti soit conduit et à qui doit-il être confié ? Je le garde chez moi, jusqu'à ce que j'aie reçu les ordres du Directoire. Salut et respect.

« Ch.-Maurice Talleyrand. »

Du même jour.

« Le Directoire exécutif arrête que le nommé Casatti, étranger, arrêté militairement à Carouge et amené à Paris par ordre du général en chef de l'armée d'Italie, sera sans délai conduit en la maison d'arrêt du Temple où il sera interrogé par le ministre de la police générale pour, sur rapport, être statué ce qu'il appartiendra.

« Le présent arrêté ne sera pas imprimé. »

« Merlin, La Revellière-Lepeaux, Reubell.

(*Archives Nationales*, A. F. III, 483. plaq. 3005.)

Le dossier de police Casatti aux Archives Nationales, F7, 6320, contient aussi un extrait de la main de Barras d'une lettre de Bonaparte ainsi conçue : « Arrivé à Genève, le nommé Casatti, Milanais de naissance, qui avait des propriétés à

pour être expédié à Paris sur-le-champ, et le commissaire de police Noblet court à la recherche des deux Genevois inculpés. Il les trouva dans la soirée et les amena fort tard à Saint-Jean où Bonaparte tint à les interroger en personne. Heutsch réussit à prouver son innocence. Bontems eut beau nier toute connivence dans la fuite de Carnot, il n'en fut pas moins arrêté et conduit en prison, où il devait rester trois mois sans que sa culpabilité eût jamais été établie [1]. Ces allées et venues, ces entretiens mystérieux n'avaient pu rester secrets ; leur issue jeta un certain froid parmi les hôtes de Saint-Jean. Mais le conquérant de l'Italie avait parlé ; sa demande était trop juste, ses raisons trop graves pour qu'il ne fût pas immédiatement obéi.

Or, l'ex-directeur Carnot se cachait bel et bien à Genève depuis quelques jours. Il avait trouvé un asile dans la famille Raffinesque, de braves blanchisseurs de Plainpalais, qui le dérobèrent à toutes les recherches, car quelques-uns de ses anciens collègues de Paris, les députés Duhem, Chastel, l'avaient reconnu dans les Rues-Basses. Desportes, talonné par le passage de Bonaparte, eut beau réclamer des syndics plusieurs visites domiciliaires. Carnot se tint si bien terré qu'il demeura introuvable et qu'il finit par s'embarquer pour Coppet, en se rendant au port, déguisé en

Lyon, est venu me trouver et m'a fait la déclaration contenue dans l'interrogatoire ci-joint. J'ai fait arrêter le citoyen Bontems à trois heures après minuit ; il a comparu devant le résident et moi et, après un tas de mensonges, il est convenu qu'il avait amené de Paris à Genève le représentant Bornes et un autre député appelé Charles, qui, d'après les renseignements qu'il me donne, paraît être Carnot. J'ai fait mettre les scellés sur les papiers de l'un et de l'autre. M. Casatti a été conduit à Carouge ; le résident de la République à Genève s'est chargé de faire lever les scellés de dessus leurs papiers, ils seront tous les deux conduits à Paris. Vous pourez tirer de ces deux hommes des renseignements précieux. Certifié conforme, P. Barras. »

Un arrêté du 30 octobre 1798 condamna Casatti à la déportation pour être rentré sur le territoire de la République. *Archives Nationales*, A. F. III 552, plaquette 3712.

1. « Bontems est toujours dans les prisons de Genève, où, depuis près de deux décades, il expie une faute qu'il n'est pas encore bien démontré qu'il ait commise. J'ai vainement attendu jusqu'à présent l'envoi que le général Buonaparte m'avait promis de me faire de l'interrogatoire subi chez moi par Casatti et qui a motivé l'arrestation de Bontems. » Desportes à Talleyrand, 10 décembre 1797. A. E, *Genève*, vol. 106, p. 600.

garçon blanchisseur, coiffé d'un bonnet de coton, un panier de linge au bras.

Le lendemain 28 novembre, un accident de voiture força Bonaparte à retarder son départ de Genève. Desportes lui proposa alors une visite au bord du lac. Accompagné du capitaine Marmont et du pharmacien Gosse, Bonaparte et Desportes partaient pour Sécheron, quand, à la hauteur des Délices, ils rencontrèrent une députation du Conseil qui s'offrit à leur faire visiter la ville. On se rendit à la rue Jean-Jacques-Rousseau, puis à la Bibliothèque, installée dans le vieux collège de Calvin, où l'élève Louis Malan présenta au général un compliment que Desportes lut à haute voix.

A 5 h. 1/2 du soir, sa voiture étant réparée, Bonaparte quittait Saint-Jean au milieu des acclamations. La joie des Genevois était allée en augmentant pendant ces quelques heures, et sur, la route de Suisse, le général croisa longtemps encore des citoyens et des fanfares qui le saluaient avec enthousiasme.

Seul l'infortuné Bontems, au fond de son cachot de l'Evêque, maudissait cette néfaste apparition. [1]

*
* *

Pendant qu'ils s'entretenaient en tête à tête, Bonaparte et Desportes avaient à coup sûr abordé le sujet de l'indépendance de Genève. Mais, tandis que le général prodiguait aux magistrats de la ville de belles paroles, des affirmations de respect, il écoutait complaisamment Desportes lui nar-

1. Doppet consacra un long article dans son *Écho des Alpes*, n° 13, au passage de Bonaparte, sous ce titre : *l'Accueil sincère et bien mérité*. « Les républicains de cette commune ont eu hier la satisfaction de jouir pendant quelques heures de la présence du général en chef Bonaparte. Ceux qui ont vécu sous l'ancien régime et qui ont eu l'occasion de voir voyager d'illustres mannequins, chargés de cordons et de privilèges, doivent avoir trouvé une différence bien marquée entre les effets passifs que la présence d'un soi-disant grand opérait sur la curiosité d'un peuple esclave, et les effets actifs que la vue d'un héros républicain produit sur l'âme et le cœur des hommes libres... Ce qui frappe le cœur, ce qui flatte l'âme en étonnant les sens, c'est l'aménité du héros que nous avons accueilli, c'est cette sensation d'amour et d'admiration que ses regards et ses paroles ont produit sur tous ceux qui l'ont approché. » Cf. les curieux articles de *l'Ami des lois*, 2 et 7 décembre 1797.

rer les derniers incidents, la contrebande intense, l'impuissance des syndics à régénérer l'Etat [1]. Loin de défendre les Genevois et leurs libertés, Bonaparte, à en juger par les actes qui suivirent, se rangea aux projets de Desportes, lesquels, depuis l'affaire de Carouge et l'alerte qu'il en avait ressentie, n'étaient plus douteux.

De même qu'en roulant sur les routes du pays de Vaud, en recevant les compliments et en écoutant les harangues enflammées des patriotes de Rolle et de Lausanne, Bonaparte saisissait partout les signes précurseurs d'une révolution imminente, tout lui révélait qu'à Genève aussi la situation actuelle ne pouvait durer, et qu'il existait à Paris un plan d'intervention dont il ignorait les détails.

Les fructidoriens étaient résolus à ne plus observer les mêmes ménagements que leurs prédécesseurs envers ces « oligarques » bernois qui exerçaient en Suisse la plus détestable tyrannie et qui tenaient sous le joug d'une despotique domination une partie de leurs concitoyens, les habitants du pays de Vaud. Un Vaudois, le colonel Frédéric-César de la Harpe, ancien précepteur à la cour de Russie, banni de sa patrie pour ses idées avancées, dénonçait alors au Directoire, avec une persévérance infatigable, la tyrannie des Bernois dans le pays de Vaud et suppliait la France d'intervenir, même par la force. Desportes, que sa haine pour Berne rapprochait de la Harpe, avait pressenti depuis plusieurs mois la révolution vaudoise, et il l'appelait maintenant de tous ses vœux [2]. Son ancien confident, le pasteur Monachon, devenu l'agent très actif des patriotes vaudois, courait le pays en portant des proclamations et en réclamant des signatures. Par lui, Desportes se trouvait exactement renseigné.

1. Desportes à Talleyrand, 26 novembre 1797. A. E. *Genève*, vol. 106, p. 574.

2. Desportes à Delacroix, 17 juin 1797. « Le jour révolutionnaire, d'après la disposition des esprits, ne peut tarder à luire pour la république de Berne ; la faulx de l'égalité passera aussi sur ces antiques abus... » Desportes à Talleyrand, 2 décembre : « L'orage gronde dans le pays de Vaud et les oligarques bernois sentent très bien qu'ils ont besoin de toutes leurs forces, s'ils veulent réussir à le conjurer. » A. E., *Genève*, vol. 106, pp. 301, 583.

Quoi d'étonnant que le Directoire associât dans les mêmes vues hostiles Genève et la Confédération helvétique! Les dernières dépêches de Desportes révélaient de nouveaux actes de contrebande inadmissibles. Dans la nuit du 2 au 3 décembre 1797, des douaniers français, voulant saisir du blé transporté sur territoire genevois à Chêne, avaient essuyé des coups de feu de la part des fraudeurs. Pour Desportes, les habitants de Chêne, c'est-à-dire des Genevois, étaient de connivence avec les contrebandiers, et il eut le lendemain de cet incident une explication très violente avec l'administrateur Verne ; à l'entendre, le territoire de Genève « était le réceptacle de la contrebande la plus effrénée », les douanes françaises en éprouvaient une perte « allant à plus de cent millions » ; au lieu d'agir, « on le noyait de papier ». Si toutes les mesures continuaient à être inefficaces, « Genève aurait besoin de quatre mille hommes dans ses murs » ; la faute en revenait à « ces détestables jurys et à l'organisation de la justice criminelle » [1].

Ce même jour, le général Pouget se plaignait amèrement, dans une lettre adressée à Bonaparte, de l'audace des contrebandiers et le suppliait d'intervenir. Or Bonaparte avait déjà quitté Rastadt et il reçut, à Paris, la lettre de Pouget [2]. Ainsi affluait en ce moment au Luxembourg une série de témoignages concordants qui appelaient tous des mesures énergiques et violentes.

Ces mesures, l'ancien ministre Delacroix les avait préparées depuis longtemps. Au printemps de cette année 1797, il avait enjoint à Desportes de rechercher tous les anciens traités conclus entre Genève et les ducs de Savoie, les rois de Sardaigne, les rois de France relatifs à la souveraineté sur le lac entre Hermance et Versoix [3]. Un peu plus tard, son refus brutal d'accorder aux Genevois un désenclave-

1. R. C., 3 décembre 1797. Le Conseil de Genève à Micheli, 3 décembre. Copie de lettres, 70. *Archives de Genève.*

2. Cette importante lettre, qui n'a pas été citée jusqu'ici par les historiens, a été imprimée dans la *Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*, édition Panckouke, Paris, 1819, t. IV, pp. 464-467.

3. Delacroix à Desportes, 25 avril 1797. A. E. *Genève*, vol. 106, 211.

ment quelconque de leur territoire trahissait ses vues secrètes, l'anéantissement du commerce de Genève. « Cette portion interrompue de leur sol, ajoutait-il, nous donne plus aisément prise sur eux, s'ils sont remuants, et les retient dans l'ordre par la crainte et la facilité que nous aurions de nous faire justice. La gêne que peuvent éprouver leurs habitants nous sera utile dans tous les évènements possibles à l'égard de cette petite République[1]. »

La démission de Delacroix et l'arrivée de Talleyrand au ministère des relations extérieures suspendirent, pour quelques mois, l'exécution de ces menaces. Micheli affirmait qu'on en parlait déjà quand il se présenta au Directoire[2]. Quoi qu'il en soit, un mois s'était à peine écoulé depuis le passage de Bonaparte à Genève, le souvenir de ses paroles bienveillantes et de ses assurances formelles était encore présent à toutes les mémoires, lorsqu'une rumeur stupéfiante se répandit en ville, apportée de Carouge. Par un arrêté rendu le 7 décembre, le Directoire, pour dissiper « les attroupements qui assassinent ses préposés », décrétait que des chaloupes canonnières croiseraient jour et nuit sur le lac entre Bellerive et Versoix, et saisiraient les marchandises anglaises prohibées, que les droits ordinaires frapperaient dorénavant tout ce que les Genevois extrairaient de leurs « mandements » ou y introduiraient, et qu'enfin la France ferait construire sans retard un corps de garde et un pont sur le Rhône au-dessous de Genève, en même temps que des chaînes seraient tendues sur le fleuve pendant la nuit, pour défendre le passage aux contrebandiers[3]. Cha-

1. *Id.*, 15 mai 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 250.

2. Lettre de Micheli du 26 décembre. R. C. *Archives de Genève*.

3. *Archives Nationales*, A. F. III, 483, plaq. 3005. R. C. 18 et 19 décembre 1797. *Archives de Genève*. « Mes souvenirs se portent encore avec intérêt sur le pont de bateaux qui, à l'époque du Directoire, je crois, exista pendant quelque temps entre Aire et Saint-Georges. Il donnait lieu à d'agréables communications entre les deux rives et les parties de plaisir s'en trouvaient à merveille. Mais comme il y avait alors dans nos environs beaucoup de troupes françaises et que les soldats profitaient de ce pont pour aller à la maraude dans le vignoble d'Aire, les cultivateurs de ce village le mirent hors de service détachant nuitamment les bateaux qui le formaient. » Gaudy-Lefort, *Promenades historiques dans le canton de Genève*, t. II, p. 126.

cune de ces mesures portait directement atteinte à l'indépendance de la petite République; couper ses relations avec la Suisse, c'était bien là l'encerclement prédit naguère par Delacroix à Reybaz.

Le Conseil, dès que la nouvelle se confirma, dès qu'il eut pris connaissance de l'arrêté signé par Merlin, François de Neufchâteau, La Réveillère-Lépaux et Reubell, jugea ces « dispositions désastreuses ». Ah ! Micheli avait raison d'écrire « que la malveillance s'agitait contre nous à Paris, qu'on nous représentait comme un ramas d'agioteurs, de contrebandiers, de brouillons [1] ». Si Genève n'entendait pas succomber à de si perfides accusations, il fallait dépêcher au plus vite au Luxembourg des députés qualifiés. Ce même soir, à sept heures, le syndic Pierre Gervais, un négociant, Jacques-Odier Chevrier, et l'infatigable pharmacien Gosse recevaient la mission de partir pour Paris et d'éclairer la religion du gouvernement français [2].

Félix Desportes, comme on pouvait s'y attendre, les vit s'éloigner, narquois et sceptique. Son parti était pris, il devinait les intentions du Directoire, il ferait tout pour amener les Genevois à se donner à la France, sans effusion de sang. Cette fois, il n'hésitait plus. Assez longtemps il avait patienté, jusqu'à en compromettre sa situation. L'heure n'était plus aux ménagements. Il fallait que Genève cédât à la force.

Un nouveau message de Talleyrand qu'il reçut dans les derniers jours de l'année ne modifia en aucune manière ses intentions. Le Directoire venait de supprimer le journal *le Narrateur Universel* qui avait répandu le bruit de la prochaine cession du pays de Vaud et de Neuchâtel à la France, et déclarait « qu'il était loin d'avoir les vues que la malignité lui prête sur les états voisins [3] ». Les faits étaient

1. R. C., 19 décembre 1797.
2. Cf., dans *L'Echo des Alpes* du 21 décembre, un article malveillant de Doppet sur cette députation.
3. L'arrêté est du 17 décembre, de la main de Merlin... « Considérant que

là, en opposition évidente avec de telles expressions. L'invasion de la Suisse décidée, organisée, la conquête de Genève devait infailliblement suivre.

FRÉDÉRIC BARBEY.

le rédacteur du journal cité ne sème des bruits aussi évidemment faux que dans l'intention de calomnier le gouvernement français, en lui prêtant des vues d'envahissement contraires à sa loyauté et par là d'effrayer le peuple helvétique sur les suites des démarches qu'il pourrait faire pour se rétablir dans la plénitude de ses droits, arrête... » A. F. III, 486, plaq. 3.029. Talleyrand à Desportes, 22 décembre 1797. A. E., *Genève*, vol. 106, p. 623.

MARAT

ET

L'ACADÉMIE DE ROUEN

Chaque fois que, dans cette revue, des auteurs plus qualifiés que nous ont parlé de Marat, c'était surtout pour mettre en lumière certains traits de la vie du révolutionnaire.

Et cependant, il ne faudrait pas oublier qu'avant d'être « l'ami du peuple », il avait mérité le titre de « médecin des incurables » et avait fait œuvre de savant en étudiant les sciences physiques, plus particulièrement dans leurs rapports avec la médecine.

N'est-il pas curieux, à ce propos, de voir comme bon nombre des plus farouches révolutionnaires avaient été peu préparés à jouer le rôle qui leur valut, dans la suite, une si grande célébrité ?

On ne peut, en effet, lire sans étonnement l'étude que Marat fait lui-même de son propre caractère : « J'étais, écrit-il, réfléchi à quinze ans, observateur à dix-huit, penseur à vingt et un ; dès l'âge de dix ans j'ai contracté l'habitude de la vie studieuse ; le travail de l'esprit est devenu pour moi un véritable besoin, même dans mes maladies, et mes plus doux plaisirs je les ai trouvés dans la méditation [1] ... »

Nous pourrions d'ailleurs, si ce n'était sortir des limites restreintes de notre sujet, multiplier les citations de ce genre.

Il y a deux ans, nous avions eu l'occasion de traduire

1. *Jean-Paul Marat*, par F. Chévremont (1880), p. 6.

une brochure médicale[1] assez rare, écrite en anglais par le Dr Marat, lors de son séjour à Londres. Aujourd'hui le but de notre travail est un peu différent : il s'agit, en effet, plutôt du savant que du médecin, car ce sont ses relations avec l'Académie de Rouen à l'occasion de certains de ses travaux scientifiques, que nous voudrions préciser.

En compulsant les archives de cette société savante, nous constatâmes que ces rapports avaient été plus suivis que nous ne le pensions au premier abord, et qu'en somme il pouvait y avoir un certain intérêt à réunir cet ensemble de documents constituant un épisode peu connu de la vie de Marat.

Nous avons, en outre, fait de nombreux emprunts à un manuscrit fort curieux écrit par Dom Gourdin[2] qui fut pendant quelque temps l'ami intime de Marat ; ce manuscrit, qui nous fut très aimablement prêté par M. Picard, avait d'ailleurs été l'objet d'une étude de M. Beaurepaire, lue à la séance de l'Académie de Rouen du 5 avril 1867. Parmi toutes les Académies de province, celle de Rouen jouissait déjà d'une assez grande notoriété, bien que sa fondation fût de date relativement récente.

Elle s'efforçait d'encourager les arts, la littérature et les sciences, en créant tous les ans des prix nouveaux que se disputaient un grand nombre de concurrents.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'un homme comme Marat, dont « la seule passion qui dévorait son âme était l'amour de la gloire », ait profité de ce moyen pour faire connaître une partie de ses travaux scientifiques ; d'autant que, malgré tous ses efforts, il n'avait pu réussir à avoir la consécration des grandes Académies de Paris.

1. *An essay on gleets* (Londres, 1775), trad. par le Dr Payenneville. Rouen, 1912.

2. Le titre de ce manuscrit se trouve écrit sur le premier feuillet ; nous le reproduisons textuellement :

Recueil de Discours et de dissertations
Lus et envoyés dans différentes Académies
Par Dom François Philippe Gourdin.

Il n'y a pas de date, mais il est probable qu'il fut écrit aux environs de 1788.

Cette raison, à elle seule, pourrait expliquer comment il se fait que nous retrouvions à plusieurs reprises le nom de Marat parmi ceux des lauréats.

Quand nous disons le nom, c'est une façon de parler, car « très soigneux de sa réputation, il s'y prenait d'ordinaire de manière à éviter l'humiliation d'un échec, sans courir le risque de perdre le bénéfice d'un succès » ; ce qui veut dire que Marat ne croyait pas prudent de mettre son nom à la fin de ses mémoires.

Tantôt il signait d'une lettre et faisait réclamer le prix par un soi-disant correspondant, tantôt il se servait de noms d'emprunt, s'appelant tour à tour, le Dr Tomacereau, M. de Longchamp, le chevalier de Soycourt, etc.

Il nous en donne lui-même la raison, en écrivant, dans l'introduction de l'un de ses ouvrages, la phrase suivante : « Tel est l'empire des anciennes opinions, qu'un novateur sans intrigues, sans parti, sans prôneur est souvent réduit à se cacher pour échapper à la persécution[1] . »

Il semble d'ailleurs que Marat employait le même procédé lorsqu'il voulait faire parler de ses ouvrages dans les journaux de l'époque ; nous en trouvons la preuve dans une lettre écrite à Buissart par un de ses concurrents malheureux, l'abbé Bertholon... « Il a été, dit ce dernier, obligé d'envoyer à deux ou trois journalistes, des lettres signées M. le Chevalier, M. le Marquis, pour être insérées à la place des extraits qu'on ne voulait pas faire[2] ».

Tout ceci explique pourquoi ces faits sont en somme peu connus et pourquoi les historiens ont semblé les ignorer.

A côté de cette première raison pour laquelle Marat avait plus particulièrement choisi l'Académie de Rouen comme juge de ses travaux, il en est deux autres.

D'abord, c'est que les sujets proposés par elle au concours cadraient mieux avec ses idées scientifiques.

1. *Mémoires académiques ou nouvelles découvertes sur la lumière*. Paris, 1786. Introduction, p. 5.

2. Lettre à Buissart (décembre 1782) ; cf. *Marat et l'Abbé Bertholon*, par Ch. Vellay, in *Revue historique de la Révolution française*, 1912.

Nous verrons dans la suite qu'il est fort probable du reste que la plupart des sujets furent proposés à l'instigation d'un des membres de cette Société savante, qui était devenu sur ces entrefaites l'ami et le défenseur de Marat; nous voulons parler de Dom Gourdin. Cette dernière remarque cependant ne s'adresse pas au premier mémoire sur l'électricité médicale, puisqu'il semble que ce fut à son occasion que Marat et le savant bénédictin entrèrent en relations.

Enfin, Rouen n'était pas une ville inconnue pour Marat.

Plusieurs années auparavant, lors de son retour d'Angleterre, il avait dû venir y séjourner, pour essayer de remettre la main sur tout un lot d'exemplaires de son ouvrage *De l'Homme*, qui avait été saisi en douane. L'envoi en avait été fait par un libraire d'Amsterdam.

Cet incident est relaté tout au long et avec un grand luxe de détails dans une lettre écrite par l'auteur à Roume de Saint-Laurent [1].

Nous n'entreprendrons pas maintenant de faire une étude approfondie des différents ouvrages scientifiques qui valurent à Marat le titre de lauréat de l'Académie de Rouen: nous ne pourrions que répéter ce qui a déjà été dit par d'autres auteurs, en particulier par Didelot [2] et Cabanès [3]. Mais à propos de chacun d'eux nous préciserons les circonstances dans lesquelles ils ont été couronnés, et les incidents auxquels ils donnèrent souvent naissance.

*
* *

Ce fut à la séance solennelle de 1781 que l'Académie de Rouen mit au concours, dans la classe des sciences, la question suivante:

1. *Correspondance de Marat*, publiée par Charles Vellay (Paris, 1908), p. 26 et suivantes. Voir aussi *Marat arrêté en douane de Rouen*, par Noury, in *Patriote de Normandie*, 24 mai 1893.
2. *Marat physicien*, in *Archives d'anthropologie criminelle* (Lyon), juillet 1893.
3. *Marat inconnu* (Paris, 1891), et 2e édition.

« Jusqu'à quel point et dans quelles conditions peut-on compter, dans le traitement des maladies, sur le magnétisme et sur l'électricité, tant positive que négative ? »

L'importance du prix, qui était de 300 livres, pouvant être remplacé au choix du lauréat par une médaille d'or, montre assez l'intérêt que cette Société savante portait à cette branche spéciale de la physique.

Au lendemain de sa fondation, en 1745, un de ses membres les plus illustres, le célèbre Lecat, n'avait-il pas déjà, dans un mémoire très documenté, attiré l'attention de ses collègues sur l'électricité ?

Un certain nombre d'années plus tard, lors de la grande vogue du mesmérisme[1], Dom Gourdin lui-même avait voulu voir de près les expériences du fameux baquet ; nous retrouvons dans le manuscrit auquel nous faisions allusion précédemment les impressions du vénérable bénédictin, qui avait été du reste fortement critiqué par ses collègues pour avoir assisté à de semblables expériences :

« Je n'y ai été que deux fois, j'y ai vu des choses éton-
« nantes, les opérateurs étaient de bonne foi, mais voyaient-
« ils les choses avec assez de sang-froid ? Plusieurs ne dési-
« raient-ils point y voir et y faire voir du merveilleux ? Tous
« les apprets sont très propres à monter l'imagination, sur-
« tout celle des femmes... on doit avouer que de pareils
« traitements sont peu propres à conserver les mœurs. »

Cette dernière remarque montre bien que Dom Gourdin avait lui-même compris que sa place n'était pas au milieu des disciples de Mesmer.

Enfin, en 1778, dans son mémoire sur la nature du fluide nerveux, Dom Gourdin lui-même étudiait encore l'électricité, considérant « qu'elle pourrait peut-être devenir comme la pierre de touche des tempéramens ».

Ces différents travaux avaient certainement excité la cu-

1. Voir le curieux article de Noury dans *le Patriote de Normandie* du 26 avril 1893.

riosité de la plupart des membres de l'Académie de Rouen et il n'en fallait pas davantage pour que l'idée leur vint d'approfondir cette question si nouvelle de l'influence mystérieuse de l'électricité sur l'organisme humain, et cela en la mettant au concours.

Tout d'abord le prix devait être décerné au mois d'août 1782, mais, à la demande de plusieurs concurrents anonymes, et eu égard à l'importance du sujet, il fut reporté à l'année suivante.

Dès le 25 mai 1783 le travail de Marat était prêt ; c'est en effet cette date que porte sa lettre d'envoi à M. Dambournay, secrétaire perpétuel de l'Académie, dont voici la copie :

Agréez, monsieur, mes excuses de ce que le manuscrit que j'ai l'honneur de vous adresser contient quelques ratures. J'aurais eu soin de le faire remettre au net, si je ne touchais à la fin du terme ouvert pour le concours.

Paris, ce 25 mai 1783.

Nous n'avons pu retrouver le manuscrit qu'accompagnait cette lettre, nous nous contenterons de rappeler ce qu'en disait en 1867 M. de Beaurepaire, qui l'eut certainement entre les mains :

« Il était rédigé avec une pureté et surtout avec une clarté remarquable, l'écriture en était correcte et élégante, et assurément elle n'aurait pas laissé deviner la main qui depuis signa tant d'odieuses dénonciations [1]. »

Comme c'est encore la coutume de nos jours dans les concours académiques, au mémoire était annexé un billet cacheté qui ne devait être ouvert que si le travail était jugé digne du prix, afin d'en connaître l'auteur.

Dans la circonstance, le billet qui était attaché au manuscrit de Marat n'apprit pas grand chose aux membres du jury ; il ne contenait que ces deux vers transcrits de la main de l'auteur :

1. *Extraits d'un manuscrit de Dom Gourdin*, par Ch. de Beaurepaire (Rouen, 1867).

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

HORACE, Satire 1re

et, en guise de signature, ces mots: « M... à Paris, ce 22e mai 1783. »

Nous verrons dans la suite comment cette pseudo-signature fut identifiée.

Les commissaires qui avaient été désignés pour l'examen des mémoires étaient MM. Delaroche, David, Gosseaume, Scanegatty, Le Pec et Dambournay.

Sans doute ils avaient été unanimes à reconnaître la supériorité du travail de Marat, mais ils n'avaient pu se défendre de joindre aux éloges certaines critiques; qu'on en juge plutôt par le passage suivant extrait du compte rendu de la séance: « En donnant le prix à ce mémoire qui le mé-
« rite à tant de titres, l'Académie a regretté que l'auteur n'ait
« pas mis plus d'aménité dans les termes, en réfutant l'opi-
« nion d'un homme estimable, adoptée par neuf compagnies
« savantes, qui presque toutes ont couronné ses efforts [1]. »

Marat avait en effet quelque peu malmené l'abbé Bertholon qui avait publié un mémoire couronné à l'Académie de Lyon le 16 décembre 1779, portant ce titre :

Quelles sont les maladies qui dépendent de la plus ou moins grande quantité de fluide électrique dans le corps humain, et quels sont les moyens de remédier aux unes et aux autres.

Ces attaques de Marat devaient être le point de départ d'une polémique, qui, de part et d'autre, ne manqua pas d'être acerbe [2].

Et, quand il publia, un an plus tard, son mémoire, il y adjoignit une petite brochure dans laquelle il tournait carrément en ridicule celui dont il n'avait d'abord fait qu'attaquer les théories scientifiques. [3]

1. Supplément à la feuille n° 36. Compte rendu de la séance solennelle de l'Académie de Rouen, août 1783.

2. Voir *Marat et l'abbé Bertholon*, par Ch. VELLAY, in *Revue historique de la Révolution française*, 1912, p. 294.

3. *Observations de M. L'amateur Avec à M. l'abbé Sans, sur la nécessité indis-*

On pourrait croire que, son mémoire une fois couronné, Marat n'avait plus raison de garder l'anonymat ; et cependant ce ne fut pas sans se faire prier qu'il consentit à correspondre ouvertement avec M. Dambournay, le secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen.

Dans une première lettre qu'il ne signe pas et qu'il adresse à ce dernier, le 7 septembre 1783, il demande des nouvelles du résultat du concours.

Puis, le 22 du même mois, le baron de Feldenfeld correspond à sa place, et réclame le prix remporté par le travail de son ami, qui refuse encore de se faire connaître.

En parcourant ce document, on est frappé de la ressemblance qui existe entre certaines tournures de phrase habituelles à Marat, et un grand nombre de passages de cette missive. L'écriture elle-même n'est pas sans présenter, à ce qu'il nous semble, beaucoup de points communs avec celle de « l'Ami du peuple », si bien qu'il est permis de se demander si le baron de Feldenfeld n'était pas Marat lui-même.

Nous avons cherché à vérifier le fait, nous n'avons pu en acquérir la certitude ; tout ce que nous savons, c'est qu'il n'existe aux Archives Nationales aucun document permettant d'identifier ce personnage.

A la lettre du baron de Feldenfeld, M. Dambournay répondit en insistant pour obtenir l'abandon de l'anonymat de la part de l'auteur du mémoire couronné. Peu de jours après, ce même baron de Feldenfeld écrivait à nouveau au secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, lui avouant que l'auteur du travail en question était « le célèbre M. Marat, si avantageusement connu de l'Europe savante par ses belles découvertes en physique »[1].

A partir de ce moment, l'auteur correspond lui-même avec M. Dambournay ; il lui envoie sa procuration pour toucher sa médaille.

pensable d'avoir une théorie solide et lumineuse avant d'ouvrir boutique d'électricité médicale.

1. *La Correspondance de Marat*, publiée par Charles Vellay, p. 75 et suivantes.

En même temps, comme il réclame de l'Académie une faveur exceptionnelle, à savoir : d'obtenir la copie de son mémoire afin de lui en permettre l'impression, il lui en témoigne sa reconnaissance en lui adressant un exemplaire de ses œuvres scientifiques relié en plein maroquin, doré sur tranche et portant en outre sur les plats les armoiries de cette société savante.

Nous avons pu retrouver à la bibliothèque de la ville de Rouen les exemplaires en question ; l'un d'eux renferme même une dédicace fort curieuse, écrite de la main de Marat. Au dessous du cachet de la bibliothèque de l'Académie, on peut lire la mention suivante : *Ded., Autor.*

Ce présent de Marat montre qu'il était très sensible à la distinction honorifique dont il avait été l'objet et qu'il avait tenu en retour à faire très bien les choses.

L'Académie ne voulut pas être en reste avec lui. Non seulement elle lui accorda la faveur qu'il lui demandait, c'est-à-dire la copie de son mémoire, mais elle se refusa à ce qu'il en supportât les frais, chargeant son secrétaire perpétuel, M. Dambournay, de lui adresser une lettre de remerciements, de laquelle nous extrayons le passage suivant :

Il ne sera pas question, s'il vous plaît, des frais, l'Académie ayant expressément arrêté qu'elle saisissait cette occasion de vous exprimer sa sensibilité au beau présent dont vous avez enrichi sa bibliothèque ; cette dérogation à ses statuts est consacrée dans ses registres comme un monument honorable, et elle me charge de vous en informer positivement [1].

On comprendra l'insistance avec laquelle Marat persistait à vouloir conserver l'anonymat, quand on saura qu'un an plus tard, il publiait, à son corps défendant, ce même mémoire, sans y mettre son nom et sous ce seul titre : *Mémoire sur l'électricité médicale, couronné le 6 août 1783 par l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen* [2].

1. Charles Vellay, *La Correspondance de Marat*, p. 79.
2. Chez N.-T. Méquignon, rue des Cordeliers, près de St-Côme, 1784.

Nous en aurons fini avec l'histoire de ce mémoire, quand nous aurons dit que Marat avait choisi la médaille de préférence aux 300 livres. Il nous a été impossible de retrouver dans aucune collection la trace de cette médaille. Nous avons même cherché dans les archives de la Monnaie s'il était fait mention quelque part de cette commande faite par l'Académie de Rouen ; mais nous n'avons rien trouvé.

Cependant, dans la lettre adressée par M. Dambournay à Marat en date du 20 septembre 1783, il y a tout un passage qui ne permet pas de douter de l'exactitude du fait que nous rapportons.

La médaille, ordonnée dès le 15 octobre, n'est point encore arrivée parce qu'on grave un nouveau coin pour l'effigie de Louis XVI. Enfin, l'avis que vous me donnez de votre prochain départ pour Londres, me détermine à vous envoyer le mandat ci-joint de M. Deschamps, notre professeur de dessin, sur M. Roussel, caissier à la monnaie des médailles au Louvre, pour qu'il vous délivre celle-ci, aussitôt qu'elle sera frappée. Il vous plaise en donner quittance au bas du mandat audit sieur Roussel, qui le renverra ainsi à Monsieur Deschamps. Ne différez pas, s'il vous plaît, à l'en informer, de peur que dans l'intervalle il n'adresse cette médaille au mandataire qui la lui avait demandée de la part de la compagnie [1].

A la même séance où le mémoire de Marat sur l'électricité médicale remportait le prix extraordinaire des sciences, M. Romans de Coppier, un des membres de l'Académie, priait cette compagnie d'accepter une somme de 300 livres pour un prix extraordinaire à décerner en 1784 à celui qui indiquerait les moyens de porter l'encyclopédie au plus haut degré de perfection.

Ce sujet, tout à fait différent du précédent, tenta néanmoins Marat.

Sans doute le mémoire qu'il envoya pour concourir ne portait pas son nom, mais il fut cependant possible de le

1. Charles Vellay, *La Correspondance de Marat*, p. 79.

reconnaître sous la signature du Dr Tomacereau, de Versailles.

Il s'agissait évidemment, comme le fait justement remarquer M. de Beaurepaire, d'un pseudonyme, car, en consultant l'*Almanach de Versailles* de l'époque, on ne trouve pas de docteur de ce nom.

En outre, dans le rapport rédigé par les commissaires qui avaient été désignés, parmi lesquels se trouvait Dom Gourdin, ainsi qu'un de ses amis M. Bayeux, nous lisons l'appréciation suivante :

Le mémoire n° 4, folio de 30 pages, n'offre point de projets aussi vastes que les deux précédents ; écrit d'un style chaud, fort et nerveux, les idées s'y développent, s'y succèdent avec rapidité. Le plan en est simple et bien conçu ; l'auteur, après y avoir examiné en critique sévère les deux méthodes adoptées jusqu'à aujourd'hui, en propose une troisième. C'est à peu près celle adoptée par l'auteur du memoire n° 1, mais plus détaillée ; il la réduit à ces trois chefs : 1° borner l'encyclopédie à la partie philosophique des belles-lettres, à des abrégés d'histoire, à la description des métiers, à des traités élémentaires sur chaque science, et sur chaque art, précédés de l'histoire de leurs origines et de leurs progrès.

2° N'employer à sa rédaction que des hommes d'un talent supérieur, que des hommes de génie ;

3° En faire une entreprise nationale dont la gloire du succès soit l'unique récompense des auteurs.

Il résulte de l'examen réfléchi combiné que nous avons fait de ces quatre mémoires, qu'ils ont chacun un mérite particulier. Cependant le prix ne nous paraît devoir être disputé que par les mémoires 3 et 4, et celui des deux auquel vous ne jugerez pas à propos de le décerner est digne, Messieurs, que vous en fassiez une mention des plus honorables. [1]

Bien que l'on sente dans cette analyse une préférence très marquée pour le mémoire portant le n° 4, l'Académie jugea autrement, et le prix fut attribué au mémoire n° 3 ; l'auteur en était un M. Marcel de Cettray, avocat au Parlement de Bretagne, et demeurant à Nantes.

1. Manuscrit de Dom Gourdin, p. 100.

Dom Gourdin, dans une note originale, extraite de son manuscrit, déplore que le mémoire portant le n° 4, et adressé à l'Académie par son ami Marat, n'ait point remporté le prix; il avoue alors avoir subi à regret l'influence de ses collègues et en particulier de M. Bayeux.

Cette assertion de Dom Gourdin permet de préciser sans aucun doute la véritable signification du pseudonyme sous lequel se cachait notre lauréat de l'année précédente.

Nous n'avons pas pu davantage retrouver dans les archives de l'Académie l'original du mémoire. Il semble d'ailleurs que tous ces manuscrits de Marat aient disparu en même temps, puisqu'on en retrouve la trace jusqu'à une certaine époque et qu'il devient ensuite difficile de dire ce qu'ils sont devenus.

Il faut croire que Dom Gourdin regrettait sincèrement de n'avoir pu réussir à faire couronner le mémoire de son ami, si l'on en juge par cette lettre qu'il adressait, quelque temps après, à M. Haillet de Couronne :

Me voilà de retour, Monsieur et cher Collègue, et en bonne santé ; des personnes que j'ai vues à Paris et qui prennent le plus vif intérêt au mémoire n° 4 qui a eu l'accessit, désireroient que l'on mît dans le rapport que : « *ce mémoire a particulièrement fixé l'attention de l'Académie tant par le fond des idées que par la pureté du style. Mais en même temps il contient plusieurs passages que la compagnie ne peut avouer et qui sont trop intimement liés au sujet pour en être retranchés ; en conséquence elle n'a pas cru devoir décerner la couronne à l'auteur, mais en lui accordant l'accessit, elle pense lui témoigner publiquement l'estime qu'elle fait d'ailleurs de cet excellent mémoire.* » Vous savez que mon avis était de couronner ce mémoire folio qui vraiment remplit seul l'objet en question. Celui qui a été couronné est sûrement rempli de bonnes et excellentes choses, mais si l'auteur le fait paraître il essuiera de rudes critiques et l'Académie pourrait être compromise, ce qu'on évitera par la petite addition ci-dessus.

Mandez-moi tout de suite ce que vous en pensez [1].

1. *Extraits d'un manuscrit de Dom Gourdin*, par Ch. de Beaurepaire (Rouen, 1867), p. 14.

On comprendra mieux ces scrupules de Dom Gourdin quand on saura que Marat avait dans son mémoire fait l'éloge d'un « petit écrit » de son ami envoyé à l'Académie de Lyon à l'occasion d'un récent concours. Il semble que M. Haillet de Couronne soit resté sourd aux avances de son collègue et que la lettre n'ait pas eu de résultat, car nous n'avons trouvé le fait mentionné nulle part dans les comptes rendus des séances de l'Académie de Rouen.

Mais Dom Gourdin ne se tient pas pour battu et, très certainement à l'instigation de Marat, qu'il venait de voir à Paris, il propose à ses collègues d'offrir dans la classe des sciences un prix extraordinaire à décerner en 1786.

Averti du sens dans lequel il devait s'orienter, pour favoriser son ami, il fit proposer par ses collègues de l'Académie le sujet suivant : « Déterminer les vraies causes des « couleurs que présentent les lames de verre, les bulles de « savons et les autres matières diaphanes extrêmement min- « ces. »

A trois reprises différentes Marat avait concouru sans succès devant d'autres Académies, celle de Lyon en particulier, sur des sujets analogues ; aussi avait-il plus à cœur de réussir cette fois. Il se mit donc au travail et rédigea un mémoire fort intéressant, qui, tout en étant en contradiction avec les théories de Newton, admises alors de tous, fut cependant jugé digne du prix par l'Académie de Rouen. Dom Gourdin ne fut certes pas étranger à ce succès, car il soutint cette fois son ami beaucoup plus énergiquement. Cela lui fut rendu d'autant plus facile que Marat prit encore un nom d'emprunt, écartant ainsi le moindre soupçon de partialité qu'aurait pu faire naître leurs relations amicales. Ces détails montrent bien que, de tout temps, il faisait bon pour un concurrent d'avoir pour ami un des membres influents du jury ; mais ils jettent un jour un peu défavorable sur le caractère de Dom Gourdin. Il ne faudrait pas néanmoins lui faire un trop grand grief de l'appui qu'il donna à Marat, car il semble avoir été vraiment sincère

dans son admiration pour ses idées scientifiques ; et quand il s'aperçut plus tard qu'il avait été le jouet de certaines illusions à l'égard de son ami, il s'empressa de rompre toute relation avec lui. On retrouve tous ces faits consignés dans certaines parties de son manuscrit.

Pour l'épreuve en question six concurrents étaient en présence. C'était d'abord celui qui devait être le lauréat et qui se faisait appeler pour la circonstance M. de Longchamp, avocat au Parlement, autrement dit Marat.

Parmi les cinq autres nous ne retiendrons qu'un seul nom, celui de l'abbé Grégoire, domicilié rue Saint-Lazare, vis-à-vis celle de La Rochefoucauld. Le mémoire de ce dernier, qui portait le n° 6, avait pour devise la phrase suivante qui ne manque pas d'une certaine poésie : « Les couleurs embellissent les formes, comme l'esprit embellit la raison. »

Quelque temps après, dans une lettre adressée à M. Dambournay, que nous avons retrouvée dans les archives, l'abbé Grégoire semble réclamer la priorité de certaines observations que Marat présentait comme siennes dans son propre mémoire ; et c'était probablement avec l'idée de poursuivre l'affaire qu'il demandait avec insistance une copie exacte de son mémoire.

Il est indispensable d'ajouter, pour la compréhension de ces faits, que l'abbé Grégoire, comme il le disait dans sa lettre, avait communiqué son manuscrit, au mois de janvier précédant le concours, à quelques amis, et que, profitant d'une indiscrétion de l'un d'eux, Marat s'était très probablement approprié certaines idées qui lui paraissaient intéressantes.

Faut-il prendre à la lettre ces insinuations d'un candidat malheureux ? Nous ne saurions l'affirmer, d'autant qu'il semble, si l'on en croit Cabanès, que ce fut à l'instigation de ce même abbé Grégoire que Marat se décida dans la suite à publier son mémoire, ce qui fait supposer que ses relations avec son ex-concurrent étaient devenues plus cordiales.

Mais revenons à notre sujet. Les commissaires nommés comme juges étaient M. Ligot, M. Scanegatty, et, naturellement, Dom Gourdin. Dans le rapport qu'ils firent, ils donnèrent nettement la préférence au mémoire qui portait l'épigraphe suivante : *Nugæ seria ducent*. Inutile d'ajouter que leur jugement fut ratifié par tous les membres de l'Académie.

Ce fut donc M. de Longchamp qui remporta le prix et cela « parce que, procédant avec ordre, il avait bien examiné l'une après l'autre toutes les parties du programme, et parce qu'il avait appuyé sa théorie sur des faits nombreux et variés, et, qu'enfin, les expériences qu'il annonçait, répétées toutes scrupuleusement, avaient toujours donné les mêmes résultats ».

Marat ne dut pas être étonné quand il apprit, certainement par son ami Dom Gourdin, que son mémoire avait été couronné, car, sur le billet annexé à son manuscrit et qui portait le nom d'emprunt déjà cité plus haut, on pouvait lire la phrase suivante qui est bien significative :

Si ce mémoire est jugé digne de la couronne, je supplie que la médaille soit remise au généreux académicien qui a fait les fonds du prix, m'estimant très heureux que l'Académie ait donné sa sanction aux découvertes que j'ai soumises à son jugement.

Marat devait bien ce témoignage de gratitude à son ami, sans compter que cet acte de désintéressement, qui fut consigné sur les registres de l'Académie, eut pour résultat la fondation d'un nouveau prix extraordinaire à décerner l'année suivante.

Ce prix devait, d'ailleurs, être encore attribué à Marat.

Nous avons été plus heureux pour ce mémoire que pour les précédents, car nous avons pu l'avoir entre les mains et le parcourir tout au long.

Ce manuscrit pourrait bien à la rigueur avoir été écrit par Marat lui-même, bien que cependant l'écriture appliquée ne cadre guère avec son caractère. Il faudrait être un graphologue émérite pour trancher la question. Ce que nous

pouvons affirmer, c'est que le billet qui y était annexé ne fut sûrement pas écrit par la même personne.

Nous ne sommes pas placés pour juger la valeur scientifique de ce travail de Marat. Il n'est pas douteux qu'il ne méritât certains éloges. Il nous semble pourtant qu'il eut mieux fait de traiter avec plus de modération ses adversaires et de faire plus de cas des théories qui ont résisté à l'œuvre du temps.

Mais nous avons déjà pu voir par l'étude des précédents mémoires que la modestie n'était pas son fort. On s'en convaincra une fois de plus en lisant la péroraison du manuscrit en question :

J'ai prouvé, dit-il, jusqu'à l'évidence, que le principe assigné par Newton aux couleurs des corps minces diaphanes, est destitué de tout fondement et j'ai démontré par une suite de faits simples, clairs, décisifs, les vraies causes de ces phénomènes, j'oserais donc me flatter d'avoir rempli la tâche imposée par l'Académie.

Deux ans plus tard, on pouvait lire, dans le *Journal de Normandie*, une lettre fort élogieuse de Dom Gourdin, pour annoncer la publication du mémoire couronné par l'Académie.

Il manquait un nouveau pseudonyme à Marat. Après s'être fait appeler successivement le Dr Tomacereau, M. de Longchamp, quoi d'étonnant que nous le retrouvions sous les traits du chevalier de Soycourt ?

C'est qu'en effet, dans son soi-disant geste de désintéressement, en refusant le prix attribué à son mémoire sur l'optique, Marat témoignait à la fois sa gratitude à Dom Gourdin et procurait à ce dernier une nouvelle occasion de le patronner auprès de ses collègues de l'Académie de Rouen. Nous nous expliquons : Dom Gourdin, ne voulant pas accepter la médaille, ni reprendre les fonds qu'il avait offerts, un seul geste lui restait à faire, c'était naturellement de proposer que ces fonds fussent employés à la création d'un autre prix l'année suivante.

Pour ce nouveau concours, il ne s'agit plus, cette fois,

d'étudier l'électricité, ni les lois de l'optique, mais d'essayer d'approfondir les phénomènes, non moins intéressants, de la chaleur latente.

Le sujet proposé par l'Académie pour le prix extraordinaire de la classe des sciences à décerner le 1er août 1787 fut donc le suivant : « Les expériences sur lesquelles porte la doctrine moderne de la chaleur latente sont-elles décisives ? » Nous retrouvons comme commissaires, M. Scanegatty, et surtout le fidèle ami de Marat, Dom Gourdin ; à ces deux membres étaient adjoints Le Pec et Laumonier. Il semble qu'il n'y ait eu que peu de concurrents.

On pourrait même croire, en lisant le rapport des commissaires, qu'un seul mémoire avait été présenté. Toutefois, nous avons pu nous convaincre du contraire en feuilletant les archives de l'Académie. Nous avons retrouvé, en effet, en même temps que le mémoire de Marat, celui du célèbre chimiste La Grange qui portait pour devise : « Rien n'est beau que le vrai. »

Celui du chevalier de Soycourt, pseudonyme de Marat, avait comme épigraphe : *Grata vice veri.*

Les commissaires chargés d'examiner le travail de Marat en rédigèrent une analyse élogieuse que nous retrouvons dans le supplément de la feuille du *Journal de Normandie* relatant la séance du 1er août 1787.

Employant toujours son même procédé, qui consiste à démolir toutes les théories admises avant lui, Marat termine ainsi son mémoire :

De ce qui précède, concluons que l'étrange doctrine de la chaleur latente n'est fondée que sur des expériences fausses ou illusoires. Ici, quelles tristes réflexions viennent se présenter à mon esprit.

A voir combien est scabreuse la carrière des sciences, de quelle foule d'erreurs elle est parsemée, et avec quelle sécurité presque tous ceux qui s'efforcent de la parcourir, prennent l'ombre pour le corps ; qui ne dirait que la connaissance de la nature est hors de notre portée, et que son étude ne doit pas être notre partage ici-bas.

N'allons pourtant pas le croire ; ses secrets ne nous échappent si souvent que parce que nous présumons les lui arracher par des expériences grossières et que, courant après le merveilleux, nous négligeons les seuls moyens propres à les lui dérober : le discernement et l'analyse.

Les sciences ne se perfectionnent que peu à peu ; mais puisqu'elles offrent la plupart mille opinions erronées pour une idée vraie, et, pour une découverte réelle, mille inventions illusoires ; soumettre toutes les innovations à l'examen le plus rigoureux, les faire pour ainsi dire passer par le creuset dès leur origine, étouffer l'erreur au berceau et consacrer les vérités nouvelles, tel est le dessein noble et sublime que devraient former toutes les sociétés savantes, et tel est le dessein que l'Académie paraît avoir formé.

Jaloux d'entrer dans ses vues, je m'applaudirais de mes efforts, si j'avais réussi à faciliter la connaissance du principe de la chaleur, en ramenant au vrai l'une des plus belles branches de la physique.

Bien qu'un peu longue, cette dernière citation nous a paru intéressante à plusieurs points de vue :

N'est-elle pas en effet une preuve morale que M. de Soycourt et Marat n'étaient qu'un même personnage, et cela dans le cas où nous n'aurions pas eu l'information de Dom Gourdin pour nous renseigner[1] ?

Puis nous retrouvons dans ces quelques lignes, à la fois les qualités et les défauts du caractère de Marat.

C'est d'abord un ambitieux qui veut avant tout briller et avoir pour lui tout seul le mérite des découvertes faites avant lui.

Il peut donner au premier abord l'illusion d'un savant qui travaille patiemment dans son laboratoire ; mais on s'aperçoit bien vite que ses soi-disant découvertes ne sont trop souvent que des idées, quelquefois originales, le plus souvent empruntées aux autres, et dont, en tout cas, la portée scientifique est loin d'être aussi grande qu'il s'efforce de le faire croire.

Dans son travail qu'il intitule : *Marat physicien*, le Dr Di-

1. Manuscrit de Dom Gourdin : « Ayant laissé l'argent du prix décerné en 1784, M. Marat a en 1787 remporté un troisième prix sur la chaleur latente. »

delot semble avoir vraiment bien saisi la véritable physionomie du Marat que nous venons d'observer : « Esprit cultivé, dit-il, ne manquant ni de talents, ni de distinction, doué d'une volonté énergique et d'imagination vive, Marat laisse pressentir dans son œuvre scientifique le caractère qu'il apportera dans les luttes politiques, car il unit à ses qualités un jugement peu droit, une vanité prodigieuse et une ambition sans limite [1]. »

Dr Payenneville
Médecin des Hôpitaux de Rouen.

1. In *Archives d'anthropologie criminelle* (Lyon, juillet 1893), nº 46, p. 372.

ROVÈRE ET LE MARQUIS DE SADE

Les relations de Rovère avec le marquis de Sade ne furent ni longues ni cordiales, à en juger du moins par les quelques lettres que nous donnons plus loin. Elles prirent naissance à l'occasion de l'acquisition, par Rovère, du domaine de La Coste, propriété de la famille de Sade.

On sait que Rovère, marquis de Fontvieille, se trouvait, au commencement de la Révolution, réduit aux pires extrémités. La *Revue historique de la Révolution française* a publié, dans le numéro de janvier-mars 1911, le procès-verbal, à la date du 22 mai 1789, constatant son arrestation pour dettes.

Peu d'années après, le débiteur insolvable, saisi pour ainsi dire au vol dans les rues d'Aix, se trouvait à même d'acheter, en 1793, un bien national d'une valeur importante, ayant appartenu aux Célestins de Gentilly, à Sorgues.

A partir de ce moment, Rovère n'a plus qu'une préoccupation : augmenter ses propriétés. La correspondance avec son frère, l'ancien évêque constitutionnel d'Avignon, publiée par M. le Dr Laval, en fait foi. Il est peu de lettres où il ne soit question, soit d'un achat, soit d'un projet d'acquisition[1]. Tantôt il s'agit d'un moulin à Courthezon, tantôt de la terre des Chartreux à Bédarrides.

Dans la lettre du 18 prairial an IV, il annonce qu'il va se mettre en quette (*sic*), pour trouver l'adresse du propriétaire de la *maison basse :* je crois, dit-il, « que ce serait bien notre affaire ».

Cette maison basse était un château situé à la Coste,

1. Dr Laval, *Lettres inédites de Rovere à son frère*, *passim*.

petite commune bâtie sur un contrefort du Lubéron, non loin de Bonnieux, et ancienne seigneurie de la famille de Sade [1].

Le propriétaire fut facilement trouvé et, le 20 fructidor an IV, les accords étaient faits avec le marquis de Sade, le prix arrêté et l'entrée en possession fixée au 1er vendémiaire. Rovère ne put se procurer assez à temps les fonds nécessaires. Il en résulta un peu de retard, ainsi que le fait connaître la lettre ci-dessous, du notaire chargé de passer l'acte.

Paris, ce 23 fructidor an 4, 9 heures du matin.

Citoyen

Conformément à la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le 21 de ce mois, je vous ai attendu le lendemain toute la journée ; mais n'ayant pas eu le plaisir de vous voir ni de recevoir de vos nouvelles, et étant d'ailleurs vivement pressé par le C. Sade qui m'accable de lettres, je me trouve donc forcé de vous interrompre de nouveau, et de vous demander si dans la matinée vous pouvez disposer en faveur du C. Sade ou de la Cie Quenel d'une somme de 8.000 livres. Si vous pouvez disposer de cette somme vous les mettrez dans la possibilité d'acquérir sur-le-champ une propriété située en la commune de St-Ouen et qui leur fait envie. Si au contraire vous ne pouvez leur procurer cette somme cela leur occasionnera un désagrément d'autant plus fâcheux qu'ils ne pourront le réparer, la personne avec laquelle ils ont affaire ne voulant plus attendre passé aujourd'huy. Pardon, Citoyen, si je vous enlève d'auprès d'une épouse que vous consolez sans doute [2], mais j'espère que vous voudrez bien user d'indulgence envers celui qui est avec la plus parfaite considération votre concitoyen.

DURET,

Principal clerc du C. Deloche, notaire, R. Montmartre.

P. S. — J'ai la procuration du C. Sade, nous pourrons terminer ensemble, faites moi une réponse je vous prie.

1. COURTET, *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse*, éd. de 1877, p. 180. « Pendant la Révolution le fameux marquis de Sade vendit le château au représentant Rovère de Bonnieux. La famille l'a racheté, mais il est à l'état de ruines. »

2. Mme Rovère venait de perdre une de ses sœurs quelques jours auparavant. (Dr LAVAL, p. 125, lettre du 20 fructidor an IV.)

Ce ne fut que le 22 vendémiaire an V que cette dernière formalité fut accomplie. Les citoyens Sade et Rovère se rendirent chez Deloche notaire, signèrent l'acte et allèrent dîner ensemble. La lettre du marquis de Sade, en date du 20 vendémiaire, est relative à ces diverses opérations.

Je suis très sensible, Monsieur, à l'honneur que vous voulés bien me faire, je me rendrai très exactement à votre agréable invitation le 22 vendémiaire.

En conséquence de votre lettre que je n'ai reçu le 19 qu'à 3 heures j'ai envoyé sur-le-champ un exprès au notaire qui m'a répondu que tout serait prêt le 22 entre 5 et 6. Nous nous y rendrons ensemble ; il me charge vous présentant son respect de vous dire qu'il ne faut pas que Madame de Rovère se donne la peine de venir chez lui. On lui portera l'acte à signer.

Je vous rends grâces, Monsieur, de votre exactitude à payer mon premier effet, j'étais bien persuadé de votre honneteté à cet égard.

Nous raisonnerons sur le reste le jour que j'aurai l'honneur de vous voir. J'ose vous prier de vouloir bien en attendant présenter mes respectueux hommages à Madame et recevoir celui des sentiments que je vous ai voué pour la vie.

SADE.

Clichi le 20 vendémiaire l'an 5.

P. S. — Le notaire me marque que tout sera prêt le 22 matin. Si vous l'aimiés autant je le préférerois, je n'en aurois pas moins l'honneur d'aller dîner chez vous après. Un mot de réponse sur cela, je vous prie.

La correspondance, ainsi commencée, continue, d'abord le 11 frimaire an V à l'occasion du second versement du prix d'acquisition ; puis, le 13 frimaire, le citoyen Sade assure Rovère de son éternel attachement. Cette éternité ne devait pas durer longtemps. Le 5 nivôse, Rovère se libère totalement du pot de vin convenu. La lettre du 27 nivôse se rapporte à un dépôt à effectuer par Rovère. Avec la lettre du 22 ventôse le ton change singulièrement. En compulsant les titres, le nouvel acquéreur s'était aperçu que le domaine était grevé d'une redevance de 90 livres, au profit des pauvres de

la Coste. Malgré les allégations de son vendeur, qui soutenait que cette aumône était gratuite, il avait retenu, lors du paiement, une somme de 1.800 francs, représentant le capital de la redevance.

Je reçois à l'instant, Monsieur, votre lettre en date du 10 frimaire et vais y répondre article par article.

1° Je vous avoue que je suis bien fâché de vous avoir indiqué X.. pour notaire ; il vient de me faire un tour de friponnerie qui me donne bien des regrets de vous l'avoir fait connaître, et comme il ne doit nullement être initié dans l'affaire de la maison Michel, je suis fâché que vous lui en ayiez parlé; le seul Violet se mêle de cette affaire et certes il ne vous aurait pas dit que cette affaire n'a pas souffert du retard que vous lui avés fait éprouver car il m'a dit dernièrement que Michel venait chaque jour l'impatienter. Quand j'ai vu Violet, il me dit que sur les 8.000 l. restantes vous n'aviés encore payé que mil deux livres. Vous m'obligerés sensiblement de me dire ou vous en êtes sur cet article et cela dans une lettre ostensible.

Voici la friponnerie de X... : il avait besoin de mon contract de mariage pour notre affaire, je le lui ai confié ; il devait aussi me délivrer gratis une copie de notre acte. Le malhonete homme soutient m'avoir remis l'un et l'autre de ces papiers tandis qu'il est de fait qu'il me les a au contraire refusé bien malhonetement. Son intention est que je lui fasse faire une autre copie de notre affaire que je serai par ce moyen obligé de lui payer. Ne voulant pas être la dupe de ce drôle la je le fais aujourd'hui citer devant le juge de paix. Si vous le voyés, en l'assurant comme vous le savés que cela est vrai que je vous ai vivement sollicite de faire cette affaire chez lui, vous voudrés bien, je vous prie, lui reprocher son ingratitude et sa mauvaise foi.

Vous me faites grand plaisir, Monsieur, en m'annonçant que les 29.200 l. que vous me devés le 23 du courant sont prêts. Un homme très honnete et dont j'ai fait choix pour mes affaires à Paris, aura l'honneur de se présenter chez vous le 17 ou le 18 de ce mois, vous voudrés bien vous concerter avec lui pour le payement, il sera muni d'un pouvoir de moi pour le recevoir et il prendra jusqu'au 23 le jour qui vous conviendra le mieux.

Garde malade et à la campagne je doute qu'il me soit possible d'aller moi même vous voir à cette époque comme je m'en étais flatté.

Gauffridi m'écrit positivement, et mon homme [pourra] vous faire voir les lettres, qu'il ne sest presente aucune opposition. Une Mme de Tourast (?) vint a la vérité le voir, mais Gauffridi lui ayant represente qu'il me restait assés de bien en Provence pour répondre de ses fonds, elle s'est retiré contente.

Pour Me de Sade le remploi lui tient lieu de tout et ses representations ne seraient point admises.

Quant aux pauvre de la Coste je n'ai jamais ouï dire qu'il y eut d'actes sur cet objet, je l'ai demandé cent et cent fois, on m'a toujours dit que cette aumone était gratuite, que je pouvais la faire ou ne la pas faire à volonté, elle est de 90 ; donc le fond n'est pas tout à fait de deux mille francs.

Assurément en me payant le total, si vraiment il existe un acte de cette dette il faudra bien que je continue de payer la rente, mais d'abord j'ose assurer qu'il n'existe point d'actes et de plus il est ce me semble bien facile de mettre cette charge sur mon bien de Saumane : le très honnête homme qui aura l'honneur de vous voir le 17 ou le 18 conferera avec vous sur cet objet de manière à vous satisfaire.

Mes respects à Madame je vous prie, et croyés moi pour la vie votre plus dévoué serviteur.

Mon adresse est à St-Ouen, maison de la citoyenne Quenet, place de la Liberté, no 3.

Un mot ostensible, je vous prie, qui m'apprenne comment vous êtes avec Violet et pour le billet de 830 f. des intérêts que je lui avais passé en payement et pour le payement du billet de 8.000 f. dont, d'après Violet, vous n'aviés encore payé que mille deux livres.

Ce 11 frimaire.

Gauffridi dans les lettres qu'il m'a écrit depuis la vente ne me parle nullement de ces pauvres et lui-même m'a dit mil fois qu'il n'y avait point d'acte.

Adresse : Au citoyen de Rovère, membre du Conseil des Anciens, R. de Grenelle no

---

Je suis on ne saurait plus sensible, Monsieur, à la lettre ostensible que vous venes de me faire l'honneur de m'écrire. Je connaissais votre probité, votre exactitude et j'étais désolé de voir que de pareils coquins voulussent me faire suspecter l'un et l'autre,

ils n'y réussissaient pas mais ils m'inquiétaient, ils m'affligeaient et tout cela quand je ne devais avoir qu'à me louer. Je vous renouvelle donc tous mes remerciemens et vous prie d'agreer mon éternel attachement.

L'homme qui se présentera chez vous s'appelle Bonnefoi, sa voix est l'image de son âme, c'est un de nos compatriotes.

SADE.

Ce 13 frimaire l'an 5.

[Timbre 25 centimes.]

Je soussigné reconnais avoir reçu du citoyen Rovere la somme de seize mille livres, valeur reçue à titre de pot de vin pour l'acquitement d'une dette et ce pour la vente que je lui ai fait de la terre de la Coste située dans le département de bouches du Rhône par acte chez Deloche, notaire, le vingt-deux vendémiaire de la 4e année republicaine.

SADE

à St-Ouen, ce 5 nivose l'an 5.

M. Gastaldi, Monsieur, et ensuite M. Bonnefoi m'ont tous deux dit que vous ne demandiés pas mieux que de déposer les 25 200 que vous avés à moi ou chez votre notaire ou chez celui qui vous sera indiqué de ma part ; en conséquence, Monsieur, comme malheureusement pour moi mon acquisition n'est pas encore prête, vous m'obligerés infiniment de vouloir bien vous concerter avec Monsieur Bonnefoi, qui vous remet celle-ci de ma part, pour exécuter aujourd'hui ce dépot. C'est abuser de vos bontés, Monsieur, que de laisser si longtemps un tel embarras chez vous, personne dans le siècle ou nous sommes n'aime à garder l'argent des autres et je vous aurai la plus grande obligation de le consigner.

Je suis avec attachement, Monsieur, votre concitoyen.

SADE

Ce 27 nivôse, l'an 5 de la République, à St-Ouen.

Suscription: Au citoyen Rovere, Représentant du peuple.

Je vous avoue, Monsieur, que c'est avec bien de la surprise que j'ai appris par M. Bonnefoi que votre intention est de me retenir dix huit cents livres sur ce que vous me devés.

Oserai-je vous demander, Monsieur, à quel titre vous vous croyez en droit de me retenir cette somme ?

Dans la situation où nous sommes vis-à-vis l'un de l'autre, Monsieur, vous n'auriés le droit de retenir une somme quelconque sur celle que vous me devés que dans le cas ou vous auriés en mains quelques oppositions et certes vous n'en avés certainement aucune sur cet objet, tout au plus quelques réclamations de prêtres auxquelles vous me permettres de ne pas prendre un aussi vif intérêt que vous.

Voilà l'état de notre discussion, il est impossible qu'il soit autre.

Vous prétendés vous, Monsieur, qu'il existe un titre de cette créance. J'affirme moi qu'elle est volontaire et que rien au monde ne peut m'y contraindre.

Que faut-il faire en cet état de choses ? éclaicir les faits ; le testament d'une femme qui, dans la peur du diable, donne une somme à son curé, n'engage pas les héritiers de cette femme à continuer de payer ce curé surtout quand il n'y a plus de curé ; mais je vais plus loin, je nie le testament. Cependant il est possible que je me trompe, je n'abonde jamais dans mon sens, l'évidence seule me persuade et je l'attends ; mais je dis et je soutiens que d'ici à ce qu'elle me parvienne vous n'etes point en droit de me retenir une somme qui, jusqu'à ce que le procès soit jugé, doit être déposée et n'appartenir pas plus à vous qu'à moi ; les choses en seraient donc tout au plus là si vous n'aviés décidé la chance en ma faveur en acceptant les délégations, vous les avés acceptées, donc vous devés les payer et sans aucune espèce de retenue ; car alors ce seront mes créanciers qui sauront bien vous forcer à payer.

Maintenant pour vous tranquiliser sur l'extrême frayeur ou vous me paraissés être que le curé de la Coste ne paye pas ses 90 f. de rentes, je vous offre, Monsieur, et c'est, je crois, vous prouver quels sont les sentiments de probité que je veux toujours professer avec vous, je vous offre de payer très exactement cette rente jusqu'à ce que notre discussion soit terminée, je vais en donner l'ordre a Gauffridi et ce sera exécuté, il me reste, je crois, assez de bien en Provence pour répondre de 90 f. de rente et je vous proteste de les payer jusqu'à l'éclaircissement.

Je me flatte, Monsieur, que vous répondrés à cette honneteté de ma part par une exactitude entière a vos engagements et que vous voudrés bien renoncer à ce projet parfaitement injuste de vous payer par vos mains quand aucune opposition ne vous en donne le droit. Je ne puis vous dissimuler que dans le cas

contraire je serois obligé d'agir contre vous ainsi que la loi m'en donne le pouvoir, je serois désolé sans doute que vos procédés me forçassent à renoncer a ceux que l'honnête me dicte avec vous, mais si cela arrive, très décidé à ne point vous permettre ce petit acte de despotisme, vous voudrés bien ne vous en prendre qu'à vous et n'en pas rendre moins de justice aux sentiments avec lesquels je suis votre concitoyen

de SADE

St Ouen, ce 22 ventôse an 5.

Suscription : Au citoyen de Rovère, représentant du peuple, rue du Bacq, n° 89.

Je ne sais si le ton comminatoire de cette épître fit impression sur Rovère, ou si la signification qui lui fut faite, le 7 germinal, à la requête du citoyen Sambuc, agent municipal de la commune de La Coste, par Laurent, officier ministériel, lui sembla insuffisante. Le citoyen Sambuc faisait connaître que, depuis un temps immémorial, il était dû à l'œuvre des pauvres une pension annuelle de 90 livres, hypothéquée sur les biens, rentes et revenus de la seigneurie de La Coste et qu'il se proposait de faire enregistrer les titres de la dite œuvre *reire* le conservateur des hypothèques d'Apt.

Quoiqu'il en soit, le 8 floréal, Rovère avait fini de payer le prix de son acquisition, y compris les 1.800 livres que M. de Sade s'était engagé à lui restituer s'il ne rapportait pas mainlevée de l'opposition faite au nom des pauvres de La Coste.

Peu après le paiement, quelques difficultés surgirent encore pour l'attribution des fruits et revenus des biens vendus. Rovère, dans une lettre du 21 prairial an V, déclare qu'il n'entend plus être dupe de M. de Sade, qu'il l'a été assez longtemps : « c'est l'être le plus vil, le plus abject, le plus infâme que je connaisse », dit-il [1].

C'est sur ce jugement dénué d'aménité que se terminèrent les relations de ces deux personnages.

1. LAVAL, *op. cit.*, p. 265.

*
* *

Mme Rovère vendit la Maison-Basse en 1805. L'acquéreur, en présence des inscriptions qui grevaient ce domaine, refusa de verser le prix de son acquisition. Deux amis essayèrent de sortir Mme Rovère de ses embarras. L'un, M. Aymès, ancien protégé de Rovère, était président du tribunal de Carpentras. L'autre, M. Mersan, était un ex-législateur. Celui-ci fit le voyage de Paris au commencement de l'année 1806. Il se mit en rapport avec les ayants droit de M. de Sade, avec M. de Sade lui-même, détenu à Charenton. Il n'arriva à aucun résultat. M. de Sade répondit avec beaucoup de précision aux questions qui lui furent posées. Il écrivit même à ses enfants pour les engager à donner satisfaction à Mme Rovère. Nous avons une copie de cette lettre, de la main de M. Mersan.

Une lettre de M. Aymès à ce dernier donne quelques détails intéressants sur les conditions dans lesquelles s'était opérée la vente de la Maison-Basse, et sur l'insuccès des démarches de M. Mersan.

Pour terminer, il nous reste à parler d'une lettre de M. Paris Delamaury, ancien mandataire de Mme Rovère, et où il est question de propositions à faire à M. de Sade.

Quelles étaient ces propositions ? Nous n'avons aucune pièce dans le dossier qui puisse nous renseigner à ce sujet. Il est probable que les démarches de Mme Rovère n'aboutirent pas plus en 1811 qu'en 1806. Nous savons seulement, par la notice de Courtet, que la famille de Sade avait racheté la Maison-Basse.

Carpentras, 21 février 1806.

Monsieur l'ex-législateur,

J'ai été plus qu'intrigué par votre lettre du 18, qui, quoique dans les termes les plus modérés, je pourrais presque dire trop honnêtes, annonce cependant que vous avés mal saisi ou mal appliqué quelques expressions qui peuvent m'avoir échappé, en écrivant soit à vous, soit à Madame Rovère. Elle est si pressée par les exprès qu'elle me dépêche, qu'obligé de répondre à la

hâte, et souvent même dans un moment qui exige ma présence ailleurs, que je n'ai pas le temps de la réflexion et de corriger les termes qui peuvent présenter un sens équivoque, dont je me suis servis, mais qui, dans tous les cas, vous sont moins applicables qu'à tout autre. Je rends trop de justice à vos lumières, à vos connaissances et à vos qualités de cœur, pour penser et moins encore pour écrire, que vous puissiés être dans le cas de quelques reproches. Je puis être irréfléchi, mais bien certainement je ne suis pas injuste, et ce serait l'être que de ne pas croire Madame Rovère heureuse d'avoir auprès d'elle quelqu'un qui, comme vous, est capable de la bien diriger.

Si, autant que je puis me le rappeler, j'ai dit dans une de mes lettres que votre voyage paraissait avoir été inutile, c'est parce qu'il avait été déterminé pour obtenir de Madame de Sade la radiation de ses inscriptions, et qu'elle s'y est refusée, mais j'ai si peu prétendu vous donner des torts, ni que vous eussiés négligé les moyens de réussir, qu'instruit de la ténacité de cette femme, et des prétentions plus qu'exorbitantes de son mari, à raison de leurs arrangements de famille, j'avais pensé d'avance, et je l'ai même écri deux ou trois fois, que vous n'obtiendriés rien.

Je conviens cependant que ce voyage n'a pas été entièrement inutile, par la découverte de l'emploi du prix de la Coste, mais comme vos recherches à cet égard n'étaient qu'un motif secondaire de votre voyage, le mot inutile dont je me suis servi, ne pouvait et ne devait s'appliquer qu'au motif principal qui a déterminé ce voyage, et vous devés si peu vous en formaliser, que je suis convaincu que tout autre que vous, je n'en excepte même pas les fils de Madame de Sade, n'aurait pas mieux obtenu cette radiation.

J'espère cependant que, lorsque vous aurés lu mon avis sur les questions que vous m'avés proposées, vous conviendrés aussi, à votre tour, que, si Madame Rovère n'agissait pas souvent avec trop de précipitation et si elle m'eût laissé le temps de bien connaître son affaire et d'en examiner les questions, j'ai eu raison de dire que vous auriés encore mieux utilisé ce voyage, soit en faisant pendant votre séjour, la recherche des inscriptions sur les biens acquis par M. de Sade, soit en prenant inscription sur les mêmes biens, au nom de Madame Rovère, si elle n'a pas été prise, soit en faisant les notifications que j'indique, etc. Du reste, si je me suis plaint de cette précipitation, ce reproche, qui s'adresse personnellement à Madame Rovère, ne peut pas vous regarder, et j'ai lieu de croire, que, dicté par l'intérêt que je prends à elle, il sera aisément pardonné.

Je n'ai jamais été de l'avis de vendre la maison basse, je ne sais trop pourquoi, et moins encore ai-je dirigé la marche et la procédure de cette vente. Fut-il cependant vrai que j'y eusse pris part et que j'y eusse même été présent, je ne me croirais pas moins à l'abri de tous reproches, parce que j'aurais été trompé, tout comme vous, M. Boulard[1] et Madame Rovère l'avés été par celui qui par état connaissait mieux la localité que vous, et qui en sa qualité de principal conseil ou d'homme d'affaires de Madame Rovère devait nécessairement vous inspirer la confiance que loin de vous tromper comme il a fait, il irait au contraire au-devant des inconvénients qui pourraient résulter de cette vente. Si donc, dans pareil cas, je devrais me regarder comme hors de tous reproches, j'espère que vous croirés aisément, que j'ai toujours pensé que vous et M. Boulard devés en être à l'abri.

J'ai lieu de croire, Monsieur, que ces explications me justifieront auprès de vous, et que vous resterés bien convaincu que personne ne vous rend plus de justice que moi, et n'a pour vous des sentiments ni aussi vifs, ni aussi distingués, agrées en je vous prie l'assurance.

J'ai l'honneur, Monsieur l'ex législateur, de vous saluer.

AYME.

Vous recevrés la réponse à vos questions et les autres pièces y relatives. Je suis faché d'avoir fait cette réponse en marge, parce qu'obligé d'en resserrer l'écriture, vous aurés plus de peine à la lire, si tant est que vous puissiés la lire.

Suscription : A Monsieur, Monsieur Mersan, ex législateur, à Gentily.

Ce 20 mars 1811..

Madame,

J'ai lu les propositions que vous croyez devoir faire à M. de Sades. Je les envoie, comme vous le désirez, à mon neveu, mais de confiance et sous la condition de ne pas s'en dessaisir pour me les remettre à la première demande.

Il me serait fort agréable que cette affaire put s'arranger au gré de vos désirs et d'avoir trouvé cette occasion de vous être utile.

1. Notaire à Avignon.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

PARIS DELAMAURY.

Suscription : A Madame, Madame Rovère, à Paris.

Telles sont les pièces de ce petit dossier qui éclairent, comme on le voit, d'un jour assez curieux, les relations de deux hommes qui ne semblaient pas destinés à se rencontrer.

L. PEISE.

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-CAROLINE

REINE DES DEUX-SICILES

AU MARQUIS DE GALLO

(1789-1806)

(*Suite*[1])

CCLXX

Caserte, le 28 février 1803, n° 8.

Je profite d'un courrier que M. Drummond expédie pour vous écrire et annoncer le reçu de votre lettre du 29 janvier avec une feuille en chiffre pour laquelle je vous remercie infiniment. J'attends vos consécutives nouvelles avec le plus vif empressement et ne puis me persuader que cette année-ci sera aussi stérile en évènements que l'on croit et que la paresse générale se le persuade.

Ma santé se soutient clopin-clopant et je crois bien que je ne serai jamais plus bien. Il faut s'étonner que je vis et existe après tout ce que dans ma vie j'ai souffert et souffre.

Je vois que la maladie de la grippe fait de tristes ravages. Je vous conjure d'être bien attentif pour votre épouse et toute votre maison et de vous en garantir, et j'en attends

1. Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1911 et numéros suivants.

avec le plus vif et sincère intérêt que vous méritez à tant de titres des nouvelles qui me tranquillisent sur votre santé et celle de votre chère femme.

J'ai reçu hier soir tard un courrier de Vienne. C'était Jean que j'avais expédié. De retour il est parti le 15 février de Vienne. On n'y était que bal, courses de traîneaux, etc. Il y avait une neige épouvantable que l'on ne se ressouvient la pareille. Charles [1] avait ses attaques qu'il aura toute sa vie et on a jugé à propos d'appeler à Vienne le célèbre *Moscalt* qui doit le guérir. Tout le monde est dans l'enchantement. Moi je crois que c'est une ordonnance de Fasbender [2] qui en *saura* la raison.

Le Général Mack est un des premiers employés à Vienne et deviendra Inspecteur Général de l'armée de l'Empereur. Que de réflexions à faire! Mais c'est le torrent, le malheur, et les États ne peuvent éviter leur perte.

J'attends avec empressement vos premières nouvelles quand nous aurons de nouveau un courrier et je fie dans vos lumières de bien voir, sentir et apprécier les choses, dans votre connaissance comme longue expérience. Adieu, je vous joins encore une liste de *commissions que ce dernier courrier venu de Vienne me fait importuner à vous écrire.*

Portez-vous bien, donnez-moi de vos nouvelles exactement. Mille compliments à votre chère épouse pour laquelle je vous inclus une lettre et croyez-moi, avec la plus sincère estime, confiance, reconnaissance et véritable amitié, votre bien attachée.

Vient une feuille en nombre ;
Une feuille de commissions ;
Une lettre à votre épouse ;
Une lettre à Castelcicala ;
Un paquet du Général Acton.

1. L'archiduc Charles.
2. L'un des hommes de confiance et des collaborateurs de l'archiduc.

CCLXXI

Caserte, le 1er mars 1803, n° 9.

En noir. — Je réponds en deux mots et en toute hâte à votre lettre du 14 février que j'ai reçue hier par le courrier de Drummond. Je vous avais déjà écrit par le courrier d'aujourd'hui et j'avais envoyé les paquets à Naples. On me dit que j'ai encore quelques heures avant son départ et j'en profite pour vous écrire encore ce peu de mots. Je n'ai pas encore reçu et par conséquent pas lu vos dépêches de service. Ma lettre sera donc forcément fort courte. Je suis bien aise de savoir que la grippe a été bénigne chez vous et comme toujours je vous souhaite toutes sortes de félicité.

Adieu, mandez-moi tout. Mille compliments à votre épouse et croyez-moi toujours votre véritable et reconnaissante amie.

Au citron. — Je profite de ce petit délai pour vous écrire encore quelques mots. Je n'ai pas encore lu vos dépêches ; mais, d'après ce que l'on m'a dit, du côté de l'Angleterre on paraitrait plus disposé à la guerre qu'à la paix. Si cela arrive, nous en serons certainement les victimes. Et cette idée me désole surtout parce que j'ai des enfants, parce qu'on n'a jamais voulu m'écouter et qu'on n'a pris aucune précaution au point de vue pécuniaire. Comme vous êtes à l'endroit même qui sous tous les rapports et à tous les égards dicte des lois à l'univers, c'est de vous seul que j'attends les nouvelles sûres et vraies qui me désespéreront ou me rendront la tranquillité. Car si la guerre recommence avec tout ce que je vois, prévois et connais du dehors comme de l'intérieur, je nous considère comme absolument perdus. Je désirerais en conséquence ne point me trouver ici et c'est ce que je ne pourrai faire faute de ressources. Enfin il faut subir son sort, et le mien ne m'a pas l'air de devoir être bien heureux.

De Vienne, les lettres me semblent indiquer malgré toutes les réticences qu'elles contiennent que le mariage

avec la Saxonne est en train de se faire [1]. Mais le Grand-Duc désire la voir avant de se décider et c'est pour cela qu'il fera le voyage. Malgré cela le Grand-Duc et Manfredini me comblent d'amabilités et le premier surtout me plaisante aimablement et familièrement à propos de mes filles. Nous verrons ce qui adviendra. Mais, accoutumée à toute espèce de contrariétés et de déboires, je me résigne à cette nouvelle déception quelque pénible qu'elle me soit, je l'avoue.

J'attends avec impatience un courrier m'apportant de vos nouvelles claires, certaines, détaillées et auxquelles je pourrai me fier sachant que vous écrivez de main de maître et toujours en connaissance de cause.

Quant à moi, je me considère comme à moitié morte. Tout ce que j'ai vu et éprouvé dans ma vie m'a rendu l'existence peu agréable. Je me sens absolument seule dans ce monde après avoir pendant tant d'années travaillé au bien des autres, sans un véritable ami ou amie. Cette pensée me peine, me navre et m'inspire malgré tout de tristes réflexions.

Le Roi se porte bien, grâce à Dieu ; mais il est dégoûté, écœuré de tout, très sombre, d'une économie sordide dont tous nous souffrons.

Le Prince va bien. Il souffre de ne trouver aucune ressource ni de cœur, ni d'esprit dans son petit pâté de femme et cherche à être le plus possible hors de la maison. Avec des formes et des dehors désagréables, il a du cœur, du bon sens et un fond parfaitement honnête. Et si ses royaumes lui restent, il sera à mon avis un fort bon souverain.

Mes filles sont tout à fait malheureuses ici. Elles n'ont qu'un désir, en partir, et prient Dieu d'exaucer leurs prières.

Léopold grandit et promet. Faute de ressources, prétend-on, je n'ai encore pu obtenir pour lui ni un gouverneur, ni des précepteurs. Ses maîtres, c'est moi qui les paie sur les économies que je fais.

1. Projet de mariage du grand-duc Ferdinand de Toscane, veuf de la princesse Louise des Deux-Siciles.

Je ne communique mes pensées et réflexions à personne. On ne me dit rien, et c'est mon expérience et la connaissance que j'ai des gens et des choses qui me les inspire. Je souffre en silence remerciant Dieu de l'âge auquel je suis arrivée et des infirmités que j'ai et qui font que je ne vivrai plus longtemps. Mais voilà que je retombe dans le noir et comme je ne veux pas vous attrister davantage je termine en vous priant de tout me mander et en vous assurant de mon estime, confiance et reconnaissance.

Brûlez, je vous prie, ma lettre. Croyez que ce n'est pas à l'ambassadeur, mais à mon vieil ami Gallo que j'écris.

Excusez-moi auprès de votre épouse à laquelle le manque de temps ne me permet pas d'écrire. Ce sera pour une autre fois. Donnez-moi toutes les nouvelles que vous avez. Comptez toujours sur ma sincérité et mon amitié et croyez-moi jusqu'au tombeau votre véritable et reconnaissante amie.

CCLXXII

Caserte, le 30 mars 1803.

J'ai trouvé et examiné le compte du banquier Récamier relatif au payement que vous lui avez fait de la lettre de change de 1.000 lires qui, avec les intérêts courus du moment où elle a été tirée jusqu'à ce jour, s'élève à la somme de 5.012 lires 13. Il me semble vous avoir dit que cette somme devait être imputée à la Cour, puisque les 1.000 lires furent payées par Récamier à Don Antonio Caracciolo comme à compte sur ce qui lui était dû. Resté alors à Paris comme chargé d'affaires, par ordre du Roi, lors du départ du commandeur Ruffo, on décida de continuer son traitement à Caracciolo et de rendre Ruffo responsable de cette lettre de change qu'on lui fit signer et qu'il tira sur vous qui étiez alors ministre des Affaires étrangères. Après tant de temps il m'a semblé convenable de régler cette dette de la Cour et d'en décharger Ruffo. Mais il est, d'autre part, non moins juste de me rembourser cette avance et je vous

invite en conséquence à la passer au compte de la Cour (puisque c'est évidemment une dette qui lui incombe) et à faire figurer les 5.042 lires 13 en question soit dans le compte des dépenses ordinaires, soit dans tout autre compte qu'il vous sera facile de justifier par les demandes de payement faites par Récamier et par l'origine et les causes mêmes de cette dette. Vous créditerez par conséquent mon compte de la somme de 5.042 lires 13 qui rétablira en entier la somme de 8.400 francs que je vous avais envoyée pour être portée à mon compte.

Mon paquet étant déjà fermé, je ne veux plus l'ouvrir. Je me contente donc de vous prier de faire pour mon compte plusieurs petites *emplettes*, mais de celles qu'il vous sera possible de m'envoyer par le courrier, s'élevant à mille ducats chacune, que je voudrais avoir au mois de mai sans préjudice des autres commissions que je vous ai déjà données. J'ai besoin de ces deux commissions pour le 6 juin à Vienne et pour le 13 en Espagne. Je m'en remets à votre bon goût.

Excusez-moi, mais n'oubliez pas les gants dont j'envoie le modèle à votre femme. Je vous prie aussi de me procurer quelques livres nouveaux.

Dieu veuille que vous puissiez me donner de bonnes nouvelles ; et croyez-moi votre reconnaissante et véritable amie.

CAROLINE.

CCLXXIII

Commissions

Une pièce de mousseline fine, une très claire.

Du coton à broder noir, une douzaine de bobines.

De la blonde pour faire une garniture d'habits.

Un carton de soie à broder plat.

Un autre de coton de couleurs.

Un carton de lames d'or et d'argent avec des aiguilles pour broder.

De beaux oignons, des fleurs ou des semences rares pour le jardinage.

Livres

La Journée du chrétien sanctifiée par la prière et la méditation, an 1772 (deux éditions).

Exercice de l'âme pour se préparer au sacrement de pénitence.

Eucharistie, par Clément l'Abbé.

Prières et Instructions, par Père Saradou.

Romans

Delphine, de Mme de Staël.

Les ouvrages et romans de Mme de Genlis.

Livres *des temps à nous.*

Romans nouveaux, mais bien écrits.

Deux feuilles en chiffre.

Deux en numéro.

Une lettre à la marquise votre femme.

Une feuille de commissions.

Une feuille avec la recette expliquant la façon dont il faut se servir de cette eau.

La copie de la lettre par moi écrite, ainsi que la réponse à présent reçue du Premier Consul.

Deux lettres pour Auguste Talleyrand de ses parents.

Une lettre pour Le Havre.

Une pour Versailles.

Je vous recommande de les faire parvenir par voie sûre, car elles viennent d'un honnête et brave homme qui m'en fait la recommandation.

Vous me ferez savoir si elles seront parvenues à leur adresse.

Commissions

J'envoie des cheveux du Roi et veux faire faire pour Thérèse à Vienne, pour le 15 octobre, c'est-à-dire qu'il faut que cela soit à Naples à la moitié de septembre, quelque chose

d'élégant, sentimental, soit bracelet ou bien une autre chose de votre bon goût et choix avec diamants ou perles. Le prix, il ne doit pas surpasser les 2.000 ducats de notre monnaie.

Je vous envoie aussi une petite boucle de la couleur de mes cheveux. Je désirerais des petites choses comme pour homme, mais sans diamant ni perles, des choses sentimentales, attachements, ayant fils, beau-fils, neveux de toutes les qualités à penser, aussi quelque cachet sentimental. Enfin, je fie dans votre bon goût et celui de votre aimable épouse.

Quelques livres nouveaux comme ceux qui parlent des affaires du temps ou romans à la mode, voyage nouveau.

Quelques petits bonnets, chemisettes, négligé de peu de valeur par économie.

CCLXXIV

Portici, le 27 avril 1803, n° 14.

Je m'empresse de répondre en toute hâte et presque de suite à votre aimable lettre en même temps qu'à votre intéressante expédition du 13 avril. Fidèle à ma résolution de ne vouloir plus ni m'occuper, ni parler d'affaires aussi délicates, je m'en remets entièrement à ce que le Ministre vous écrira au nom du Roi et me borne à faire les vœux les plus sincères pour que la paix ne soit pas troublée ou au moins pour qu'elle dure le plus longtemps possible. Son maintien seul nous donnera la possibilité de remettre un peu d'ordre dans nos affaires qui ont eu tant à souffrir des évènements. Vous pouvez donc vous imaginer avec quelle anxiété j'attends une décision si importante pour nous. Je crois et suis convaincue que le Roi doit et ne peut que rester neutre et j'espère que ses ministres et lui sont de cet avis et sont bien décidés à suivre cette ligne de conduite. Je ne me dissimule pas, croyez le bien, les peines infinies et les déboires qui l'attendent. Mais tel est son devoir, et c'est là le seul parti que d'impérieuses et tristes circonstances l'obligent de prendre. S'il doit en être la victime, l'Europe

entière ne verra en cela qu'un coup d'injustice et de violence ; mais elle lui rendra justice et reconnaîtra qu'il n'a pas agi avec l'égoïsme dont on a vu tant d'exemples dans ces derniers temps, même sur les trônes les plus élevés.

Mais, en voilà assez sur un sujet qui m'amène à parler politique, ce que je tiens à éviter parce que je n'en suis point capable, que je ne veux pas que mes lettres puissent en rien contrarier les plans arrêtés et enfin parce que je veux rester dans l'ombre. Je désire le bien, la paix, la tranquillité et c'est ce que je demande à Dieu. Je ne dis que la vérité ; du moins, je crois qu'en ce moment, en dépit de toutes les violences et de tout le bruit qu'on fait, la puissance qui ne fait en général que ce que bon lui semble, ne m'a pas cette fois l'air de vouloir pousser les choses à l'extrême, soit parce que le morceau lui paraît bien gros ou bien parce qu'on veut d'abord avoir consolidé l'organisation intérieure du pays, peut-être aussi parce que l'Angleterre n'osera prendre sur elle à ses propres yeux, aux yeux de son peuple, en face de toute l'Europe, la responsabilité d'une pareille guerre. Et c'est pour cela que je me flatte que cela n'arrivera pas. Mais ce qui n'aura pas lieu à présent, arrivera fatalement un jour entre les deux grandes rivales et lors de cette rupture, nous serons dans le même état, peut-être même encore en plus mauvaise situation, selon le caprice de Celui qui doit gouverner la France, et en raison même des principes politiques qu'il lui plaira d'adopter. Tout cela, je le vois, le prévois, le sens bien mieux que je ne puis l'exprimer. Tout ce que je vois et apprends dans mon isolement contribue à augmenter mes craintes et ma tristesse et me fait entrevoir sans amertume la fin d'une vie pendant laquelle je n'ai jamais été bonne à grand chose et pendant laquelle, malgré la meilleure volonté du monde, je n'aurai été d'aucune utilité. Ne voulant pas vous assommer par mes jérémiades, je passe à autre chose.

Nous sommes toujours à Portici. Ma santé a des haut et des bas. Mais je ne me porte pas bien. Grâce à Dieu le reste

de la famille va tout à fait bien et fait de longues et fréquentes promenades. Le temps est tout à fait beau, trop beau même puisque dans les Pouilles et dans presque tout le reste des deux Royaumes on demande à grands cris la pluie. Plus que jamais on supplie le Ciel de nous donner une bonne récolte ; car la misère est extrême partout. La famine a amené une épidémie qui a fait de nombreuses victimes en Sicile. Il semble que le Ciel veuille nous châtier de toutes les façons. Si, par-dessus le marché, il nous faut payer les frais et supporter les conséquences de la guerre entre les deux Puissances, ce sera le comble de nos malheurs.

Je vous dois mille remerciements pour la peine que vous vous donnez pour mes commissions ; mais comme il s'agit d'objets pour les femmes, j'ose écrire en détail à votre épouse qui voudra bien en prendre soin. Je vous remercie infiniment des livres que j'attends de Marseille. Comme je suis en train d'arranger la Bibliothèque et d'en faire le catalogue, je suspends pour un temps ce genre d'acquisitions afin de voir d'abord ce que j'ai déjà. Je vous écrirai ensuite directement au sujet des livres qui paraissent actuellement et ont trait aux affaires actuelles. Il y a tant de vies du feu Roi, d'Orléans, de Mme Elisabeth, de Penthièvre, etc., etc. Je n'en ai vu aucune de feu la malheureuse Reine. Je me figure que votre délicatesse vous a empêché de m'en envoyer. Mais, je vous en prie, quels que soient ces livres, n'hésitez pas à me les envoyer. Je veux et peux tout lire, étant aguerrie sur ce rapport. Pour le moment, je m'en tiendrai aux livres qui ont exclusivement trait aux évènements, aux personnages du temps présent et qui peuvent m'être utiles quand j'aurai à en parler avec quelqu'un.

Quant à l'affaire Ruffo, je lui en parlerai et je suis sûre qu'il fera la chose avec sa prudence habituelle de peur de tomber dans la vivacité qui a son bon côté parfois, mais qui ne pourrait que nuire pour le moment.

Vous pouvez croire avec quelle anxiété et quelle impatience j'attends vos prochaines lettres. Croyez-moi toujours

avec mon estime et ma confiance en tout ce que vous ferez pour nous, votre éternelle reconnaissante et véritable amie,

CAROLINE.

Une lettre en chiffre.

Une lettre à votre épouse.

Une à Talleyrand.

Une à Mme Salpewick[1] dont j'ai été priée.

Je vous les recommande toutes et désire bientôt de vos bonnes et heureuses nouvelles.

CCLXXV

Naples, le 13 juin 1803, n° 17.

Après vous avoir accusé réception de votre lettre du 31 mai[2], il ne me restera plus qu'à vous dire la douleur que m'a causée l'invasion du royaume, douleur d'autant plus grande que cet acte constitue une violation flagrante du droit des gens, de toutes les conditions de notre paix, à commencer par la neutralité. Le droit du plus fort, voilà la seule explication de semblables mesures de violence ? Ajoutez à tout cela notre total appauvrissement, conséquence d'abord de la première invasion et de la paix onéreuse qu'on nous a imposée, puis de la deuxième visite que les Français nous ont faite et des mauvaises récoltes qui nous ont obligés à acheter au dehors, à des prix extrêmement élevés, tout ce qu'il fallait pour essayer d'empêcher nos sujets bien-aimés (dont beaucoup ont péri malgré cela) de mourir de faim, les largesses du Roi, les remises qu'il a faites, les troubles qui ont éclaté, tout cela a bouleversé nos finances au point que nous sommes absolument sans ressources, sans argent, sans denrées, sans vivres. Et c'est à un pareil moment que se produit la demande impérative, despotique, n'ayant d'autre raison d'être que le droit du

1. Doit être la comtesse de Salpervick.

2. Note de Gallo au ministre des Relations extérieures. Paris, mardi matin, 30 mai 1803.

plus fort, l'avis de l'envoi dans le royaume de 15.000 hommes aux besoins desquels nous aurons à subvenir [1].

Où est donc la justice, quand de pareilles choses peuvent arriver ? Je l'ignore, mais j'en ressens tout le mal et je me reprends toujours à en parler, bien que je sois pourtant décidée à ne plus me mêler de politique, à laisser les évènements suivre leur cours et à attendre mon sort dans le silence de la douleur et du désespoir. Le Roi est furieux de cette situation qu'il n'a réellement pas méritée.

J'ai hâte d'avoir de vos nouvelles. Quant à ce qui est de ma santé, vous pouvez aisément vous figurer ce qu'elle peut être.

Mes compliments à votre épouse. Quant à la Riario [2], je n'ai ni le temps, ni la possibilité, ni l'humeur qu'il faut pour lui écrire.

Adieu, donnez-moi au plus vite des nouvelles et croyez-moi votre vraie et reconnaissante amie.

CAROLINE.

Vient une feuille en chiffre.

Une lettre pour Talleyrand.

Il y a aujourd'hui cinq ans que le brave cardinal Ruffo faisait sa glorieuse entrée à Naples, et c'est aujourd'hui que, violant la paix, les Français occupent Pescara. Quelles tristes et désolantes réflexions à faire !

CCLXXVI

Naples, 18 juin 1803, n° 17.

Je vous écris très peu de lignes, cette expédition ayant été en très peu de moments décidée pour vous par les lettres par nous écrites de conjurer l'orage qui menace de nous détruire et *nous détruira*. Trop de choses seraient à dire sur ce qui nous arrive et tout en vain. Car c'est le droit du plus fort sur le plus faible et c'est pour cela que je me tais.

1. Cf. le ministre de la Guerre au général Gouvion-Saint-Cyr. Instructions du 3 prairial an XI (23 mai 1803).

2. Jeanne di Somma, des princes de Colle, née le 21 novembre 1740, mariée le 17 juillet 1763 au duc Riario-Sforza, morte en 1819.

Ma santé souffre cruellement entre les inquiétudes de toutes espèces et couleurs et une chaleur affreuse.

Mes chers enfants se portent bien. La récolte a réussi. Mais la satisfaction, que cela nous aurait causée après tant de misères, est diminuée puisque cela sera dévoré, englouti et que peut-être, je le crains toujours, nous n'en jouirons nullement.

Adieu, je désire bientôt avoir de votre côté des nouvelles plus consolantes.

Faites mes compliments à votre chère épouse. Je n'ai ni temps, ni cœur à écrire à personne. Adieu, croyez-moi, heureuse ou malheureuse, détruite ou existante, toujours votre sincère et reconnaissante amie.

Une lettre des Talerand pour leur fils.

CCLXXVII

Naples, le 13 août 1803.

J'ai reçu votre expédition du 23 juillet avec tout l'intérêt et la reconnaissance que méritent vos services fidèles et dévoués, mais aussi avec la profonde douleur que m'ont causée l'injuste obstination du Premier Consul et sa résolution de vouloir en dépit de tout droit et de toute justice continuer à tenir des troupes dans nos États aussi longtemps que les Anglais garderont Malte. Sans qu'elle soit justifiée, sous aucun rapport, une telle violence nous cause de grands dommages et ne peut que nous exaspérer contre de si indignes oppresseurs !

L'Europe tout entière devrait être scandalisée de voir comme on agit contre tout droit et toute justice à l'égard d'une puissance qui ne veut, ni ne peut faire du mal à personne. En agissant de la sorte, les Français, sans faire le moindre tort aux Anglais, n'en font au contraire qu'à nous seuls. Une pareille obstination devient incompréhensible à tous les points de vue, à moins qu'on ne soit en train de nourrir d'autres projets, de méditer quelques grosses trahisons, dont nous serons les innocentes victimes ? Pour mon compte

à moi, cela ne me cause aucune peine ni aucun désagrément ; tout cela ne m'accable qu'à cause de ma famille. Je ne veux ni me mêler de rien, ni vous parler politique, sachant déjà que le ministre vous écrit longuement à ce sujet, par ordre du Roi, et comme je ne puis que m'y conformer, étant du même avis que lui, je m'en remets à tout ce que le ministre aura à vous écrire par ordre du Roi.

Ma santé se ressent des horribles chaleurs de cette année qui m'accablent ; c'est la première fois que je prends des bains de mer qui me fortifient et font du bien à mon estomac. Mes chers enfants vont bien, grâce à Dieu ! Le Roi aussi va beaucoup mieux ! Il n'est plus en proie à cette sombre hypocondrie qui le tracassait, il y a un mois ! Il est presque toujours à Naples, il y fréquente les théâtres et a fini par retrouver son humeur accoutumée !

Nous avons, cette année-ci, une récolte extraordinaire et une énorme quantité de céréales ainsi que de vins et de fruits. Ce malheureux royaume aurait pu se remettre, si cette malheureuse invasion n'était venue tout dévorer, tout entraver, tout bouleverser ! C'est une juste et grande vérité.

Il ne nous reste plus qu'à attendre la réponse du Premier Consul et dont je n'espère rien d'agréable. Il faudra voir ensuite ce qu'il en sera de ce vaste et immense projet de la descente. Je serais portée à croire qu'un tel projet ne se réalisera pas et n'a aucune chance de réussir, si je n'avais eu déjà lieu de constater la fortune extraordinaire et le concours inouï de circonstances qui favorisent toujours le Premier Consul. C'est de cet évènement que doit dépendre la liberté ou l'asservissement de l'Europe entière qui a commencé par briser les freins de la Religion ainsi que les liens de l'honneur dans l'espoir de conquérir une liberté imaginaire, et qui a dû ainsi finir par se soumettre, hommes, nations et souverains, à ce Corse aussi habile et courageux que fortuné et prévoyant. Voilà les réflexions douloureuses que je ne cesse de faire, parmi tant d'autres !

Je verrai avec grand plaisir les comptes que vous me

promettez et je suis déjà contente d'apprendre que tout a été réglé, ce dont je vous remercie infiniment. Les temps peu favorables ne me permettent guère de vous accabler de commissions, ni vous, ni votre femme, et je vous demanderai seulement de m'envoyer quelques nouveaux romans qui viennent de paraître.

Je n'ai pas lu le roman intitulé *Delphine* de Mme de Staël; je vous prie donc de me l'envoyer avec ce que Mme de Genlis aura fait de nouveau, ainsi que des romans d'actualité, s'ils sont bien écrits, et des romans chevaleresques pourvu qu'ils soient curieux. Quant aux livres, vies ou mémoires des hommes de notre époque, tout cela m'intéresse beaucoup dans l'isolement et la retraite où je vis.

Mon plus vif désir est celui de bien établir mes filles. Le Grand-Duc ne m'a pas du tout l'air d'aller de l'avant avec la Saxonne. Mais on lui a mis en tête des scrupules pour l'empêcher d'épouser une sœur de sa première femme.

Le Palatin, ainsi que le fils de mon frère, seraient des partis sortables, mais tout cela exige des appuis, de l'argent, des frais et tout cela me manque.

L'honnête, mais froid Ruffo est parti le 3 de ce mois sur une frégate américaine pour Livourne. Nous ne savons encore s'il y est arrivé, ni quand il sera à Vienne pour veiller sur mes intérêts que j'ai tant à cœur, d'autant plus que je suis convaincue que ma vie ne sera pas longue et comme ces royaumes n'auront plus de tranquillité, je n'en ai qu'un plus vif désir d'établir mes filles.

Je vous envoie de cette eau que vous m'avez demandée et je désire que votre femme s'en trouve bien. Je vous envoie également la recette de celle dont je me suis servie à ma grande satisfaction. Adieu, je m'abstiens de vous recommander nos affaires, je suis trop sûre de votre zèle et de votre attention. Ne nous laissez pas manquer de vos nouvelles dans ces moments critiques. Vous pouvez vous imaginer combien nous les désirons. Je me fie entièrement

à votre zèle et croyez-moi avec une vraie reconnaissance votre fidèle amie.

CAROLINE.

Naples, 14 août.

J'étais sur le point de fermer ce pli lorsque Paduli est arrivé avec vos dépêches, ce qui retarde d'un jour l'expédition et me donne la possibilité de vous écrire de nouveau. Tout ce que vous me demandez contribue à me rassurer et je suis surtout fort heureuse de voir que le Premier Consul, impressionné à juste titre par notre triste situation et par l'intérêt que nous porte la Russie, s'est décidé, ce qui résulte de vos lettres, à renoncer à nous faire supporter tout le poids de l'entretien des troupes qu'il a jugé bon de mettre, malgré notre neutralité absolue, en garnison chez nous. Nous continuerons donc à les fournir de vivres, mais de son côté il nous promet formellement de nous rembourser les dépenses lors du réglement final des comptes.

Je vous envoie la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir du Corse[1] et j'en fais autant pour celle que je lui ai écrite. Il m'estime digne de sa confiance sans réserve et me fait la confidence à moi, la femme du Roi, que mon mari ne gouverne ni par sa volonté ni par ses principes, mais par ceux de son ministre.

Au milieu de son faste et de sa gloire, il a tout simplement oublié que le Piémont, la Toscane, les États de Modène ainsi que ceux du Pape, voire aussi l'Allemagne, la Suisse et la Hollande, tous pays n'ayant pas de ministres anglais, ont été exposés à être mangés par lui. Il me permettra donc de douter de l'exactitude de son assertion. Il y aurait lieu de répondre point par point et avec chance de succès à la paperasse que Napoléon a bien voulu nous communiquer dans sa sagesse.

Comme il ne s'agit de sa part que d'une réponse, j'aime encore mieux ne pas l'incommoder à ce sujet et ne point

1. Cf. *Correspondance de Napoléon*, t. VII, 6951.

le distraire des vastes projets qui occupent son petit corps doué d'un grand cerveau pour le malheur du genre humain. Mais suffit. Ce serait folie de vouloir lutter contre plus fort que soi ! Puisque le Bon Dieu a permis que ce Corse, sorti on ne sait d'où, dicte la loi à tous les souverains d'Europe, nous allons voir si la fameuse descente lui réussira ! L'entreprise me semble bien difficile; mais il a une telle chance dans tout ce qu'il entreprend qu'il est capable d'y réussir.

Tout dépend de cela ! Le voilà donc en passe de devenir le Maître du monde entier, à moins qu'il ne soit forcé de rentrer dans la catégorie des simples mortels. Nul ne saurait prévoir ce qui adviendra. Chacun se contente de former des vœux selon ses sentiments et d'adresser des prières au Ciel !

Adieu ! Je voudrais ne jamais cesser de vous écrire, mais le courrier doit partir. Je réserve le surplus pour une autre occasion.

La liste ci-incluse est exacte, ayant dû modifier la précédente à la suite de l'arrivée de Paduli.

Croyez à toute ma reconnaissance pour toutes les peines que vous vous donnez pour moi. Soyez heureux et en bonne santé. Donnez-moi toujours de vos nouvelles et croyez-moi d'un cœur sincère et reconnaissant.

(A suivre.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Une lettre de Charles de Lameth à la Société des Amis de la Constitution de Montauban

(3 décembre 1790)

Après son duel avec le duc de Castries, en novembre 1790, Charles de Lameth fut l'objet de nombreuses manifestations de sympathie. Il reçut aussi, d'un grand nombre de Sociétés patriotiques du royaume, des adresses de félicitation pour sa conduite politique et pour le courage qu'il déployait à l'Assemblée nationale. Ce fut très vraisemblablement à cette occasion que la Société des Amis de la Constitution de Montauban lui écrivit une lettre dont il est facile de concevoir l'esprit et même les termes d'après la réponse que lui fit Charles de Lameth et que nous avons retrouvée dans la correspondance de cette Société, conservée aux Archives départementales du Tarn-et-Garonne.

E. T.

Messieurs,

Il me serait difficile et je ne tenterai pas d'exprimer les sentiments qu'on fait naître en moi les témoignages si honorables et si flatteurs de votre estime et de votre intérêt ; en les recevant avec une inexprimable reconnaissance j'éprouverais la douleur de ne pas les justifier si je ne reportais une partie de ce précieux tribut à l'Assemblée Nationale, aux zélés, aux courageux patriotes qui la composent et généralement à tous les citoyens vertueux qui défendent avec elle la Liberté et la Constitution ; en échange d'un prix si glorieux de mes faibles efforts je ne peux offrir que l'engagement sacré de dévouer toute mon existence à la liberté et à la défense des intérêts de notre chère patrie. Veuillez bien, Messieurs, devenir les

dépositaires de ce saint engagement et rendre justice aux sentiments de respect, d'inviolable attachement et de tendre fraternité qui doivent unir tous les bons français.

CHARLES DE LAMETH.

Paris, 3 décembre 1790.

A Messieurs,

Messieurs de la Société des Amis de la Constitution de Montauban.

Fabre d'Églantine et les "Révolutions de Paris" au début de 1791

Quand Elysée Loustallot mourut, au mois de septembre 1790, Prudhomme lui donna pour successeur, à la rédaction des *Révolutions de Paris*, un groupe d'écrivains politiques parmi lesquels figurait Fabre d'Églantine. Il serait très difficile de déterminer exactement la part que prit Fabre d'Églantine à la rédaction du journal de Prudhomme ; mais on peut penser qu'elle fut très restreinte, et qu'elle ne dura que quelques semaines. En effet, dès la fin de janvier 1791, la rupture entre Prudhomme et Fabre d'Églantine était certainement chose faite, si l'on en juge par l'attitude agressive que prirent les *Révolutions de Paris* pour rendre compte à leurs lecteurs de la première représentation du *Convalescent de qualité* au Théatre Italien.

Après avoir retracé le sujet de la comédie, l'auteur du compte-rendu reproche aigrement à Fabre d'Eglantine d'avoir introduit dans sa pièce des tirades nettement contre-révolutionnaires. « On y trouve, dit-il, de beaux sentimens exprimés en beaux vers ; mais on y trouve aussi des passages que ne désavoueroit pas le club monarchique lui-même ; et à ce sujet, nous avons observé avec douleur combien l'esprit public de la révolution est lent à se former. Ces passages ont été le plus applaudis, et l'on a fait répéter ces flagorneries de l'ancien régime, dont le poëte (on ne sait trop dans quelle intention, car il pouvoit s'en passer) a eu la foiblesse de faire usage dans un tableau consacré au nouvel ordre de choses. L'éloge du roi occupe à lui seul presque autant de place que tout l'historique de la révolution. L'auteur s'est permis quelque chose de plus encore ; il a dénaturé les faits pour ne laisser aucune ombre dans le portrait flatté du monarque. Il

l'a peint venant de lui-même *se jeter dans les bras de son peuple* ; et tout le monde sait au contraire que c'est le peuple de Paris qui s'est vu contraint d'aller chercher son roi, et de l'arracher des mains ennemies. Cette circonstance, qui a décidé la révolution, est tellement constatée, que M. Bailly lui-même, qui n'a jamais dit au roi des vérités courageuses, n'a pu lui taire celle-ci : *Le peuple a conquis son roi*, a-t-il dit à Louis XVI, lors de son entrée à Paris, le 6 octobre 1789. Comment un écrivain patriote qui se respecte, peut-il s'abaisser jusqu'à se rendre l'écho d'une secte d'esclaves titrés? Comment a-t-il pu se complaire à réveiller ce sentiment d'idolâtrie qui a flétri si long-temps la nation française? N'est-ce pas blesser toutes les convenances que de complimenter Louis XVI à propos d'une révolution qui s'est faite sans lui, malgré lui, et dont il n'est guère encore que le témoin irrésolu? Un peuple libre ne loue ses rois qu'après leur mort. Nous avons rougi pour l'auteur, du petit triomphe qui lui a été décerné par une classe du public encore peu digne de la liberté, puisqu'elle applaudit à l'accent de la servitude. Il n'y a point de saillies heureuses qui puissent dédommager d'une adulation aussi gratuite. Est-ce ainsi que les hommes de lettres, auxquels on est redevable de la révolution, parviendront à la consolider? Nous attendons du patriotisme connu de M. Fabre d'Eglantine, auteur du *Convalescent de qualité*, qu'il fera disparoître cette tache de son ouvrage ; elle pourroit le compromettre aux yeux des honnêtes gens [1]. »

La vivacité de cette critique et la menace qui la terminait devaient émouvoir, et émurent en effet, Fabre d'Eglantine. Il adressa à Prudhomme une longue réponse qui fut insérée dans le n° 83 des *Révolutions de Paris* (12 février 1791, pp. 243-248). Il lui était difficile de nier les vers qu'on lui reprochait et les éloges du roi qu'ils contenaient. Il se contenta donc de protester de son patriotisme et d'opposer aux accusations si directes de son critique des déclarations assez emphatiques et assez vagues : « Avant de répondre à ces accusations, dit-il, je commence par dire que j'ai la flatterie tellement en horreur, que je ne pense pas que sur ce point il soit sur le globe un caractère plus *rêche* que le mien. Mais le cinisme n'exclut point le respect pour l'opinion publique

1. *Révolutions de Paris...*, n° 82 (du 5 février 1791), pp. 181-182.

du peuple ; sans ce respect le cinisme n'est plus qu'un égoïsme subtil qui fait que l'on préfère son opinion personnelle à la chose publique, et la sagacité de ses propres conjectures à la sagesse de la nation, et à la prudence du corps politique. » Après ce préambule, Fabre d'Eglantine, faisant observer que tout le monde ne voyait pas sa comédie et qu'elle n'était pas encore imprimée, donnait de longues citations de la scène incriminée. En voici quelques vers :

Tout l'état est changé, les hommes sont égaux ;
Il n'est plus de seigneurs, il n'est plus de vassaux ;
Les parlements sont morts, le haut clergé de même ;
L'armée a pris parti pour cette loi suprême ;
Le roi, *d'accord de tout*, de nos cœurs s'est saisi,
Et c'est un père enfin que nous avons choisi.

« Si les *monarchistes* applaudissent à ces deux derniers vers, ajoutait Fabre d'Eglantine, c'est peut-être avec des restrictions mentales ; mais qui ne voit que si je suis dans leur sens, ce n'est que dans le prétexte ? Or, si le prétexte des méchans dérive d'un principe sain, s'ensuit-il qu'il faille anathématiser ce principe ? » Le dialogue cité par Fabre d'Eglantine se terminait enfin par une longue tirade où le nouveau régime était mis en opposition avec l'ancien et où les principes essentiels de la constitution se trouvaient énumérés et expliqués. Au reste, ces citations elles-mêmes montraient que les critiques du n° 82 des *Révolutions de Paris* n'étaient pas tout à fait injustifiées. Voici, en effet, en quels termes vraiment excessifs le personnage de Fabre d'Eglantine s'exprimait sur le compte de Louis XVI :

Mais pour le jour présent, la Providence auguste
Nous a voulu garder, malgré vous, un roi juste,
Un roi bon. Que ne peut un heureux naturel !
N'allez pas m'accuser du talent criminel
De flatter lâchement le monarque qu'on aime.
S'il n'étoit pas aimé, je le dirois de même.
Mais un fait bien réel, c'est que dans tout l'état,
Il n'est pas un Français, jusques au plus ingrat,
Qui ne reste d'accord que, sans ce prince sage,
Le vaisseau de l'état alloit faire naufrage ;
Lui seul a résisté, lui seul, aux vils projets
De verser notre sang et de troubler la paix ;

Il a fort bien senti les pièges des perfides ;
Il a senti nos cœurs de son amour avides ;
Il s'en est rapproché, non pas avec effort,
Ainsi que le prétend un parti déjà mort,
Mais de toute son âme ; et si quelque prudence
A dirigé ses pas en cette circonstance,
C'est que craignant les coups de ses propres tyrans,
Il s'est venu jeter au sein de ses enfans.

« Telle est jusqu'au dernier mot, disait Fabre d'Eglantine, la manière dont je m'exprime sur le compte du roi ; et j'ose croire que lui seul, mieux que personne, comprendra le sens profond des quatre derniers vers de cette tirade, et combien j'ai dit vrai. Le mot du roi : *à Versailles, allons à Versailles,* qu'il prononça le 5 octobre au retour de la chasse, forme toute l'intention de cette tirade ; et quand je calcule ce qu'étoit un Roi de France et la conduite de Louis XVI, je ne crois pas en avoir trop dit. » Enfin, Fabre d'Eglantine, faisant concourir à sa défense les éloges mêmes qu'il avait adressés au roi, terminait sa lettre par cet argument paradoxal : « Je ne sais pas comment mes critiques ne sentent pas qu'en supposant même que la conduite du roi ne soit pas franche, les éloges qu'on fait de son amour pour le peuple sont des chaînes terribles pour lui, des armes futures pour la nation, et que l'état y gagne bien plus qu'aux satyres que l'on feroit contre ce prince. »

Les *Révolutions de Paris* jugèrent inutile de répliquer, et la polémique s'arrêta là.

CHARLES VELLAY.

La Loge de Verdun et le serment civique en mars 1791

Les pages suivantes [1] ont été écrites par le « Collège des officiers » de la Loge *Les Frères amis* à l'Orient de Verdun. Elles

1. Collection Karmin. Quatre pages, très lisiblement écrites — mais non calligraphiées — de la main du secrétaire signataire. Format : 25 × 37 centimètres.

étaient visiblement destinées au comité directeur du Grand Orient de France.

Les considérations contenues dans les derniers alinéas de cette pièce correspondent-elles à des faits précis, ou n'expriment-elles que de vagues appréhensions ? Nous ne saurions le dire. Nous croyons la pièce cependant assez curieuse en elle-même pour la faire connaître, et nous espérons que d'autres chercheurs, plus heureux que nous, réussiront à l'annoter d'une manière utile.

O. Karmin.

A la gloire du G .·. A .·. de
l'Univers
Au nom et sous les auspices
du S :. G :. M :.

TT .·. C .·. FF .·.

Le G .·. A .·. de l'U .·. qui, dès la création du monde, avait dicté les principes d'égalité, de paix et d'union, voyait avec effroi des hommes pervers et corrompus éloigner de leurs cœurs ces principes sacres et divins. Ce germe d'une corruption générale commençait à se manifester, lorsqu'il inspira quelques hommes éclairés et vertueux. Ces sages, gémissant sur les erreurs de leurs frères, résolurent de former une société dont les principes de la simple nature seraient les fondements immuables. Bientôt cette société, désignée sous le nom de maçonnerie, comme un arbre majestueux, étendit ses branches multipliées, qui procuraient en même temps la fleur et le fruit : mais les hommes, frivoles et inconséquents poar la plupart, négligèrent le fruit pour ne s'attacher qu'à la fleur.

Déjà le 18e siècle offrait un grand nombre de sociétés maçonniques, mais le contraste le plus frappant existait entre la conduite de leurs membres dans l'intérieur de ces sociétés, et la conduite de ces mêmes membres dans le tumulte et le chaos du monde. Souvent ces hommes qui faisaient retentir les voutes de leurs Temples du doux nom de frère, hors du parvis ne se connaissaient plus : souvent un orateur éloquent faisait le tableau le plus séduisant des charmes de l'égalité — et si par sa naissance il se croyait supérieur à ses frères, il sentait au dedans de lui les mouvements d'un faux amour-propre, enfant bâtard de la Vertu ; la ligne de démarcation, rejettée par

sa bouche, était accueillie par son cœur ; les principes les plus purs étaient profanés ; on ne croyait à rien, pas même à la Vérité.

Le G.·. A.·. de l'U.·., qui n'avait pas fait l'homme pour être la dernière des créatures, voulut rectifier son ouvrage, en le rappellant à sa dignité première. Sous le règne des abus les plus multipliés, il inspira les habitants d'une portion du globe à se réunir pour se communiquer leurs idées et leurs vues. Des sages, choisis parmi ces habitants pour les éclairer sur leurs véritables intérêts, levèrent d'une main courageuse le voile épais qui cachait à la Nation le gouffre énorme dans lequel elle était prête à s'ensevelir. La profondeur de l'abîme, creusé par les abus de toutes espèces, les crimes et les vices les plus affreux, causa une étrange surprise aux citoyens qui dormaient paisiblement sur ses bords. Ceux qui avaient creusé le gouffre, dans l'espoir d'y ensevelir la Nation, loin de se repentir de leurs sinistres projets, tentèrent un dernier effort pour parvenir à leurs fins. Alors un cri général d'indignation se fit entendre de toutes parts. « Vivre libre ou mourir » fut le vœu de tous bons citoyens ; on forma des fédérations ; on fit le serment solennel de combler le gouffre où l'on avait manqué périr ; d'expulser les abus ; de ne plus connaître d'autre autorité que celle accordée de droit naturel et divin aux nations ; de professer les principes d'égalité, de fraternité, d'union ; de revenir enfin aux principes que les sages fondateurs de la maçonnerie avaient cherché à propager.

Le tableau succint que nous venons de tracer, CC.·. FF.·., vous rappelle l'origine et les effets de la révolution française. Sans doute la maçonnerie a beaucoup contribué à la sagesse des lois qui nous gouvernent aujourd'hui. C'est un tribut que tout bon citoyen doit à ces établissements antiques, qui ont soutenu les hommes chancelants, prêts à périr. Mais si nous devons, comme citoyens, une reconnaissance éternelle à la maçonnerie, nous devons, comme maçons, un respect religieux à la sublime Constitution du Royaume. Un des points essentiels de cette Constitution, qui doit faire le bonheur de l'Univers, est le serment solennel d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution du Royaume, décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. D'une voix unanime nous faisons ce serment auguste et sacré qui est véritablement le serment maçonnique. Vous verrez, CC.·. FF.·., sur le revers du Tableau de cette R.·. L.·. nos signatures en signe d'adhésion.

Nous avons tous pensé, CC.·. FF.·., qu'il était essentiel au bonheur de la Patrie et au maintien des principes de l'Art Royal, de vous adresser les demandes suivantes :

1° Que désormais le G.·. O.·. exige de toutes les LL.·. régulières un tableau des FF.·. qui auront, comme maçons, prêté leur serment civique ;

2° qu'il ne reconnaisse à l'avenir d'autre maçon que ceux qui auront rempli cette formalité nécessaire au salut de la Patrie ;

3° qu'il ordonne désormais aux LL.·. de faire prêter ledit serment à un candidat avant sa réception, et dans le cas d'un refus dudit candidat, de ne le point initier aux mystères de la maçonnerie ;

4° qu'il enjoigne aux différents ateliers maçonniques de ne recevoir de visiteurs que lorsqu'ils auront un certificat en bonne forme de leur L.·., qui prouve qu'ils ont prêté le serment civique ;

5° qu'il exige que les tableaux des FF.·. qui auront prêté leur serment civique soit affirmée sincère et véritable par les principaux dignitaires des LL.·., sur leur parole de maçon.

Vous savez, TT.·. CC.·. FF.·., que les ennemis de la Patrie, qui ne peuvent être que les ennemis de la F.·. M.·., comme des serpents venimeux, se tortillent de mille manières pour arrêter la Constitution dans sa marche. Ils ont déjà formé des associations suspectes sous des titres séduisants, tels que ceux d'Amis de la paix, de la constitution monarchique, et autres. Ne pourraient-ils pas, un jour, sous le voile mystérieux de la maçonnerie, se réunir pour conspirer secrètement contre leurs frères citoyens français ? Déjà, peut-être, cette idée funeste à la gloire de nos illustres travaux est-elle prête à se réaliser, et peut-être encore les foudres de la proscription sont-elles prêtes à éclater sur nos Temples augustes. L'œil vigilant des amis de la Patrie peut dénoncer une de nos sociétés suspectes : et comme la statue de Dâgon se brisa devant l'arche du Seigneur, cette société de faux FF.·. se dissoudrait au nom de la Constitution. Mais le vrai maçon, cette secte chérie du G.·. A.·. de l'U.·., serait englobée dans la proscription générale ; et voilà ce qui doit exciter notre sollicitude. Hâtons-nous donc, CC.·. FF.·., d'éloigner de notre sein ces faux FF.·. qui peuvent compromettre nos paisibles travaux. Le serment civique peut seul nous les faire connaître. Ne craignons point le schisme maçonnique, car les amis sincères de la Patrie, de la Paix et de l'Égalité sont seuls les vrais maçons.

Nous sommes avec le sentiment de la plus tendre fraternité, par les N.·. M.·. q.·. V.·. s.·. C.·.

TT.·. CC.·. FF.·.

Vos affectionnés et dévoués FF.·.

PERRIN R ✝. *Vénérable ; BEAUJEAN, R.✝ 1er Surv .·. : MASSON, 2e Surv :.; COLLET, garde des archives ; VALLETTE, S.·. P.·. R.·. ✝. trésorier ; BERNARD, CHRISTOPHE, DIEUDONNÉ, M.·. des C.·. ; DOGNON, MAUGINET, S.·. P.·. R.·. ✝. MICHAUD S.·. P.·. R.·. ✝.*

Par mandement de la R.·. L.·. MAURIE, secrétaire.

Département de la Meuse. Verdun, ce 24 mars 1791.

Les Angevins patriotes

(1790-1793)

M. Gruget, curé insermenté de la Trinité d'Angers, écrivait, en 1794, dans ses *Mémoires :* « On peut dater de la promulgation de la Constitution civile du clergé la persécution que les prêtres et les fidèles catholiques ont eu à souffrir dans toute la France. C'est surtout dans la ville et le diocèse d'Angers que la persécution s'est fait sentir le plus crument. Il n'est point d'excès auxquels on ne s'y soit porté contre les prêtres et les fidèles catholiques. On ne se serait jamais imaginé qu'un peuple, naguère si affable et si religieux, eût pu en si peu de temps devenir cruel et persécuteur. Comme si ç'eût été envers des étrangers ou des ennemis ! mais non, c'etait envers des personnes respectables, qu'ils honoraient, qu'ils respectaient et de qui ils avaient reçu toutes sortes de bienfaits. On a vu même des frères se déclarer les ennemis de leurs frères, les enfants se soulever contre leurs pères et les pères contre leurs enfants. [1] » (*Anjou historique*, II, 616.)

A la même époque, l'abbé Jaques Rangeard, ancien membre de l'Assemblée Constituante, précédemment curé assermenté d'An-

1. M. Gruget dit encore : «La ville d'Angers, qui n'était jamais en retard quand il était question de faire le mal, s'empressa de suivre l'exemple de Paris, la capitale du royaume. » (*Anjou historique*, III, 512). — Et plus loin : « Il était réservé à Paris de posséder dans son sein les auteurs du schisme et de l'irréligion, et c'était de cette ville infâme que sortaient tous les vices qui se répandaient dans les provinces, mais surtout à Angers. » (*Anjou historique*, IV, 10.)

dard, écrivait de son côté : « De toutes les capitales des départements de la République, si j'en excepte à certains égards Paris, j'ose avancer qu'il n'en est aucune qui ait si promptement, si constamment et si généreusement manifesté sa passion pour la liberté, pour le salut et la gloire de la patrie, sa haine du fanatisme et son zèle ardent pour l'exécution des lois. » (*Anjou historique*, VI, 501.)

Les hauts faits accomplis par le patriotisme des habitants d'Angers, et notamment par la garde nationale de cette ville, *pendant les premières années de la Révolution*, nous sont énumérés par les citoyens Philippe Baudin et Heudier, commissaires du Conseil exécutif provisoire « pour les indemnités des pertes causées par l'incursion des brigands », dans un discours qu'ils prononcèrent, le 9 février 1794, à la Société Populaire de l'Est, à Angers (*Bibliothèque d'Angers*, II, 2032.)

Les fastes de notre Révolution présenteront à la postérité le fameux pacte de Pontivy (21 février 1790) comme le plus beau monument de la gloire des Angevins et de leur amour pour la Liberté.

Par votre pétition du mois de juin 1791, vous demandiez que, puisque Capet avait abandonné le trône constitutionnel des Français, la France fût déclarée République. Vous avez été les premiers qui ayez proféré le mot de *République*.

Par votre adresse énergique du mois de décembre 1791 au ci-devant Roi, vous le préveniez que, s'il s'obstinait à laisser subsister son *veto* sur les décrets contre les prêtres et les émigrés, l'indignation nationale le précipiterait de son trône.

Depuis la Révolution jusqu'à l'époque de la guerre de la Vendée, vous avez eu des clubs ambulants qui se répandaient dans les différentes parties du département de Maine-et-Loire, pour détruire l'esprit de fanatisme qui y régnait et pour y propager les principes de l'égalité et de la liberté.

Le 17 juin 1792, la garde nationale d'Angers, par un mouvement révolutionnaire, arrêta et incarcéra tous les prêtres réfractaires. La Société Populaire en fit passer la nouvelle aux Jacobins, qui la couvrirent d'applaudissements [1].

A la fin d'août 1792, la garde nationale d'Angers a été la première à entrer dans la Vendée pour dissiper les rebelles qui assiégeaient Bressuire, et ils furent dissipés.

En septembre 1792, vous fûtes des premiers à féliciter la Convention Nationale sur son décret qui constitua la France République.

En décembre 1792, vous avez demandé la mort du tyran.

1. Le 24 juillet 1792, Choudieu, député de Maine-et-Loire, lut à la Législative, une pétition demandant la déchéance de Louis XVI.

Au mois de février 1793, la garde nationale d'Angers se transporta à La Flèche et au Mans pour apaiser les mouvements séditieux et contre-révolutionnaires qui s'étaient élevés, sous le faux prétexte qu'on manquait de subsistances ; elle fit une marche forcée de 18 lieues, dissipa les attroupements et fit 300 prisonniers.

C'est la garde nationale d'Angers qui, avec la 35e division de la gendarmerie de Paris, est entrée la première dans la Vendée, au mois de mars 1793, et a délivré des mains des brigands, après un combat opiniâtre, un grand nombre de prisonniers détenus à Chemillé.

Dans l'action qui eut lieu à Saint-Pierre de Chemillé, le 11 avril 1793, sous le commandement de Berruyer et de Duhoux, un détachement de 80 citoyens d'Angers, commandés par le capitaine Chevalier, Briguenen et Proust, officiers, Godard, sergent des grenadiers, Bondu et Besnard, sergents suppléants, accompagnés de 200 autres citoyens de Saint-Calais, montèrent les premiers au-dessus des retranchements, gagnèrent avec vigueur les haies et les fossés des tirailleurs des brigands, et les repoussèrent au pas de charge. C'est là que la 35e division des gendarmes à pied de Paris fonça avec une intrépidité sans bornes et perdit beaucoup de monde. Marchand, d'Angers, capitaine de la gendarmerie à cheval, y perdit la vie; Beaumanoir, adjudant, fut blessé. Mais la victoire fut complète de notre côté. On s'attendait alors que Leigonnyer, qui commandait l'armée de Vihiers, se serait porté sur Chemillé avec 5.000 hommes, mais, après 7 heures de combat et de succès, on fit replier l'armée à Saint-Lambert-du-Lattay, sous les ordres de Berruyer, au nombre d'environ 5.000 hommes, après avoir incendié 30 maisons à Saint-Pierre de Chemillé. — Ce furent 3 ou 4 canonniers de la garde nationale d'Angers qui, à cette même affaire, se jetèrent dans la redoute établie par les brigands sur la grande route, en enlevant la pièce de canon qui tirait continuellement sur l'armée de la République, tandis que plusieurs autres citoyens du faubourg Saint-Michel s'étaient également emparés d'une autre petite pièce que les rebelles avaient placée au coin de la blanchisserie du citoyen Cesbron, et l'emportèrent sur leurs épaules.

Au mois d'avril 1793, Angers forma dans son sein un bataillon de 500 hommes, qu'elle envoya pour secourir Nantes, menacée par les brigands. Ces 500 hommes furent envoyés à l'Oie, aux Sorinières, à Vue et au château d'O, où ils soutinrent de fortes attaques contre les brigands, et préservèrent de leur invasion la commune d'Indret, où il y a une fonderie de canons considérable.

Vers la fin de juillet 1793, lorsque les brigands s'emparèrent des Ponts-de-Cé, après avoir mis en déroute les troupes qui y étaient en garnison, lorsque ces mêmes brigands se portaient de suite sur Angers et que le général Duhoux avait pris la fuite sur la route de Paris, la garde nationale d'Angers et les habitants fonctionnaires prirent sur-le-champ les armes, allèrent au-devant des brigands qu'ils repoussèrent jusqu'à Saint-Maurille-des-Ponts-de-Cé, et cette première fois préservèrent la commune de l'invasion des brigands.

En août 1793, vous avez adhéré à tous les décrets de la Montagne.

Plus de cinq cents pères de famille d'Angers ont été sacrifiés à l'attaque de Beaulieu et de Saint-Lambert-du-Lattay, le 19 septembre 1793, pour avoir soutenu seuls le feu des brigands, tandis que l'armée commandée par Duhoux était en déroute.

La garnison de Mayence, arrivée à Angers au mois de novembre 1793, après avoir beaucoup souffert dans les différentes attaques contre les brigands, les habitants s'empressèrent de leur fournir tous les secours en matelas, couvertures, draps, chemises et autres vêtements, au delà même de leurs besoins. Il se dépouillèrent de leurs chaussures pour les donner à ces braves soldats. Tout le peuple d'Angers, très hospitalier, logea dans le même temps près de 30.000 hommes. Les citoyens passaient volontiers la nuit sur des chaises, pour céder leurs lits à nos frères d'armes. Quelque temps après, on établit à Angers plusieurs hôpitaux militaires pour les défenseurs de la patrie qui avaient été blessés : 1.500 lits furent dressés en 24 heures.

Les 3 et 4 décembre 1793, vous avez soutenu le choc d'un siège déjà mémorable ; par la résistance la plus intrépide, vous avez jeté le découragement dans toute l'armée catholique ; vous avez étouffé l'hydre de la Vendée ; enfin, par cette glorieuse conquête, vous avez terminé la guerre la plus désastreuse, et la Convention nationale a déclaré, le 7 décembre, que la commune d'Angers a bien mérité de la Patrie.

Quelques jours après le discours prononcé par Baudin à la Société Populaire de l'Est, le citoyen Lacroix en fit un autre (15 février), à la séance de la même Société, en présence des représentants du peuple Hentz, Francastel et Garrau : « Les Angevins ont été les premiers à demander la punition du tyran, lors de sa fuite à Varennes, et le Gouvernement républicain. Ce sont eux qui au pacte de Pontivi jurèrent avec nos frères de la Bretagne la destruction de la gabelle et l'anéantissement de la féodalité. Ce sont eux qui demandèrent la déchéance de Capet, sur *le veto* qu'il avait opposé au décret contre les prêtres. Ce sont eux qui, par un mouvement spontané, les ramassèrent au séminaire pour détruire tous les moyens de contre-révolution qu'ils mettaient en œuvre. Ce sont eux qui les premiers ont applaudi à la mort du tyran. Ce sont eux enfin qui ont fait mordre la poussière aux brigands au siège d'Angers. »

Ce qui refroidit le patriotisme des habitants d'Angers, ce fut le procès des fédéralistes, qui eut lieu en cette ville au mois de février 1794, et à l'occasion duquel furent prononcés les discours précédents. On sait que ces Girondins furent guillotinés à Paris, le 15 avril 1794.

Quelques années après, le 4 novembre 1797, le citoyen Du-

boucix, ex-vicaire général de l'évêque constitutionnel de Maine-et-Loire, se lamentait de la torpeur des Angevins, dans un article publié par *l'Ami des Principes* : «Angers, Angers ! Toi qui la première juras ce pacte immortel qui fit trembler le tyran sur son trône ; toi qui la première brisas les affreuses barrières de l'infernale gabelle ; toi qui la première demandas la mise en jugement d'un roi parjure, et qui proclamas la première la République !!... »[1]

F. Uzureau
Directeur de *l'Anjou historique*.

1. Cf. *La Révolution jugée par un patriote angevin*, dans *l'Anjou historique* (XII, 304).

NOTES ET GLANES

Une lettre de la princesse Elisabeth de Saxe [1]

(30 juin 1789)

« Mon cher papa,

« J'ay bien regreté aujourdhui de ne pas m'être trouvée à pont[2] pour vous accompagner à la chasse car c'est ordinairement les mardis, que vous chassé, et surement vous avez été à la tracone[3], jespère que vous avez eu plus beau temps qu'il n'a fait ici, y pleuvant à toute les moments ; il y a un peu de rhumeur dans le moment à paris et pas loin de chez moi c'est à l'abbaye, ou on vient d'enfoncer les prisons pour faire sortir les gardes françaises, qui avoient refusée d'obéir à versaille, et en même temps je pense qu'il y aura eu d'autres prisoniers qui auront profité, de ce moment pour s'évader, je viens de voire passer un grand nombre de dragons qui y alloient il y avait encore un autre régiment mais il ne fesait pas assez claire pour distinguer ce qu'il étoient, ils alloient très vite le sabre nue à la main, l'on prétend que tout le peuple a été au palais royale, avec les prisonniers ; L'on prétend aussi que l'on menace de mettre cette nuit le feu à l'hotel du Chastelet et que l'on tachera d'y enfermer M. du Chatelet mais comme ils en avertissent l'on aura moin de peine à les en empêcher ; le palais Royale et tout les partisans du tiers font des feux de joie et illumine leur maisons, l'on tire des boites toute la journée ;

« ce matin à 11 heures l'on poursuivoit un voleur qui se sauvoit par dessus les toits et qui s'est arrêté au-dessus de la maison d'un marchant de vin à coté de chez nous, n'ayant plus trouvé de maison puisque le jardin de Ste Marie nous separoit il a resté

1. Communiquée par M. P.-M. Favret, qui a retrouvé ce document dans une liasse de vieux papiers. La lettre est adressée par la princesse à son père, le prince Xavier de Saxe, alors dans son château de Pont-sur-Seine.

2. Pont-sur-Seine, Aube.

3. La Traconne, forêt à une quinzaine de kilomètres de Pont-sur-Seine.

plus de deux heures à cette place, ne sachant à quoi se decider ou de se rendre ou de se geter en bas, il a choisi à la fin ce dernier parti, et s'est geté dans la cour de ce marchant de vin, et il est mort en tombant, on a trouvé sur lui un pistolet chargée et plusieurs rosignols, avec l'argent qu'il venait de voler chez un cordonier, ou on l'avait surpris, il y avait un monde infinie, dans la rue de grenelle pour le voir.

« Mde d'Esclignac est à Versaille ainsi qu'Henry [1], ils doivent revenir ce soir je les attend, ils sauront surment beaucoup de nouvelles car comme vous savez il doit y avoir aujourd'hui une assemblé général des trois ordres.

« Nous ne savons pas encore quand nous pourrons partir j'espère cependant que cela ne tardera pas ; j'ay envoyé chercher la personne qui doit copier votre portrait elle doit venir demain et je la preserez bien ; adieu mon cher Papa, hanry vous présente ses hommages ; j'ay l'honneur dêtre avec un profond respect mon cher Papa votre très humble et très obéissante fille et servante,

« Elisabeth

« Paris, ce 30 juin 1789. »

Des vers latins sur le Congrès de Rastadt

Conventus Radstadiensis

Compono, impono, concludo, illudo, quid inde ?
Conclusum, illusum, compositum, impositum.
Finis principio similis, sic ordo vagatur,
Nos dedimus, dabimus ; nos nolumus, volumus.
Conventus noster ventus, conclusio lusus ;
Ut fuit accessus, sicque recessus erit.
Quod volo non possum ; quod possum nolo vicissim
Sic hominis vita est, nil nisi nolo, volo [2].

1. Henry, frère de la princesse Elisabeth, duc d'Esclignac.
2. Communiqué par M. Otto Karmin. — (London P. R. O. Switzerland, Misc. pap. N° 22/17 (F. O.) 1798).

BIBLIOGRAPHIE

F. Uzureau, **Les victimes de la Terreur en Anjou : liste des personnes décédées dans les prisons d'Angers.** Angers, Grassin, 1912. In-8 de 55 pages.

Ces listes ont été dressées, non d'après les registres d'écrou disparus ou inconsultables, mais d'après les déclarations faites au bureau de l'état civil. Elles comprennent, pour des périodes d'ailleurs diverses de 1793 et 1794, un total de 1.020 décès, soit 711 femmes et 309 hommes.

L'état lamentable des prisons, l'entassement des détenus, leur triste régime alimentaire, les maladies contagieuses, le manque de soins médicaux, telles furent les principales causes de cette extraordinaire mortalité.

H. M.

Colonel Frignet Despréaux, **Le Maréchal Mortier, duc de Trévise.** Tome I. Paris, Berger-Levrault, 1913. In-8° de VIII-453 pages, avec 3 planches et 5 cartes.

L'œuvre que le colonel Frignet Despréaux a consacrée à son grand-oncle, le maréchal duc de Trévise, promet d'être digne de l'homme d'honneur et de devoir que fut Mortier. Formé aux excellentes méthodes de travail de l'ancien corps d'état-major, l'auteur a su tirer parti des nombreux documents qu'il a consultés, soit dans les dépôts publics, Archives de la Guerre et Archives nationales, soit dans les Archives du duc de Trévise. On aura une idée de sa conscience quand on saura qu'il s'est astreint, pour chacun des ordres ou des lettres reçus par le maréchal, à contrôler la date à laquelle ils lui sont réellement parvenus. Inutile d'insister sur l'intérêt que présente cette vérification, quand il s'agit de l'étude des opérations militaires.

Ce volume nous mène seulement au commencement de l'année 1798. Mortier est à l'armée du Nord, d'abord capitaine au 1er

bataillon du Nord, puis adjudant-général chef de bataillon et chef de brigade. Avec lui nous assistons aux batailles de Jemmapes, Neerwinden, Hondschoot, Wattignies, Fleurus ; aux passages de la Sambre ; au siège de Maestricht, au passage du Rhin, aux opérations de Kléber sur la Lahn. C'est toute l'histoire des armées du Nord et de Sambre et Meuse que le colonel Frignet Despréaux nous fait ainsi repasser. Dès le 24 septembre 1793, Mortier a été « chargé de l'état-major » à la division Balland. Il fut ensuite chef d'état-major de la division Poncet, puis, sous les ordres de Kléber, chargé de missions spéciales. Sa carrière donne un exemple intéressant de la manière dont un officier de valeur faisait son chemin dans les armées de la République.

Il est naturel que dans cette période, où l'adjudant général Mortier n'occupa que des fonctions secondaires, son rôle personnel reste assez effacé. Les emprunts faits par l'auteur aux Archives du duc de Trévise sont assez rares, et les très nombreux documents qu'il cite proviennent pour la plupart des Archives de la Guerre. Il les a parfaitement choisis, parmi les plus caractéristiques, pour donner au lecteur une idée juste de la manière dont l'armée de Sambre et Meuse marchait, combattait et vivait. Nous sommes également bien renseignés sur l'état d'esprit des chefs et des camarades de Mortier, et leurs relations avec les représentants aux armées. Chacune des indications sommaires portées par Mortier dans ses *Notes* fournit à l'auteur l'occasion de raconter, toujours d'après les documents originaux, les faits mentionnés. Citons, entre beaucoup d'autres, la célébration à Wetzlar par Hoche de l'anniversaire du 10 août.

Les cartes jointes au volume donnent les itinéraires du maréchal pendant ses diverses campagnes [1].

A. T.

Maurice Bottet, Napoléon aux camps de Boulogne. La côte de fer et les flottilles. Paris, Ambert, in-8 de 387 pages, avec illustr.

Les nombreuses études que M. Maurice Bottet, membre de la Sabretache, a consacrées à l'armée, sont bien connues des amateurs d'histoire militaire. Le livre qu'il nous donne aujourd'hui a un intérêt plus général que les précédents, puisqu'il raconte l'histoire des camps de Boulogne et des tentatives de débarquement

1. La publication est soignée, les noms propres sont bien orthographiés. Mais il n'y a pas de répertoire, sauf pour les numéros des corps cités. Signalons que, presque partout, les appels de notes ne correspondent pas aux notes elles-mêmes.

en Angleterre. Le sujet avait été traité de main de maître par le colonel Desbrière. Mais son ouvrage monumental n'était pas à la portée du public. M. Bottet s'est chargé d'en extraire un petit livre, œuvre de vulgarisation érudite. Mais il ne s'est pas contenté d'utiliser les travaux du colonel Desbrière : des Archives nationales, et surtout des Archives municipales de Boulogne, qu'il a consciencieusement dépouillées, il a tiré de nombreux renseignements, grâce auxquels il a pu faire revivre la physionomie anecdotique de cette époque. Son tableau de la ville et du camp est pittoresque et bien documenté, et il donne sur les flottilles, leur formation, leurs combats, de nombreux détails inédits.

La conclusion, que le colonel Desbrière a d'ailleurs exposée dans une remarquable préface, est que le projet de débarquement, tel que Napoléon l'avait préparé, n'était pas réalisable. L'histoire des camps de Boulogne n'en reste pas moins intéressante, parce que c'est là que la Grande Armée s'est formée.

Le livre de M. Bottet est joliment illustré d'après des documents originaux. Les plus curieux sont ceux qui représentent les machines de guerre destinées à transporter l'expédition, telles que se les figurait l'imagination des Anglais lors de la grande panique.

M. Bottet aurait dû citer, parmi les auteurs s'étant occupés de la question, M. Fernand Nicolay, dont le livre n'est pas négligeable.

A. T.

Capitaine A. Grasset, La guerre d'Espagne (1807-1813). Tome Ier (octobre 1807-avril 1808). Paris, Berger-Levrault, in 8 de LXI-486 pages, avec planches, cartes et tableaux.

Le capitaine Grasset a entrepris, sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'armée, de nous donner l'histoire de la guerre d'Espagne, qui n'a jamais été faite en France, en dehors de l'étude partielle du lieutenant-colonel Balagny.

Il aborde là une tâche considérable, puisque l'ouvrage ne comprendra pas moins de 16 volumes. A en juger par celui que nous venons de lire, l'auteur doit la mener à bonne fin. En tout cas, il sait ce qu'il veut et s'est tracé un plan rationnel. Distinguant entre la guerre nationale et la guerre régulière, il observe justement que celle-là est l'essentielle et que celle-ci n'est que la partie épisodique. Mais il rejette la solution qui consisterait à suivre le développement de la guerre nationale : elle ne donnerait qu'un tableau d'ensemble confus, ou une série de tableaux isolés, impos-

sibles à réunir dans un même cadre. Il prend alors comme guide les grandes lignes et les actes de la guerre régulière, autour desquels viendront se grouper les faits de la guerre nationale. Ce plan paraît bien le meilleur.

La méthode mérite également des éloges. L'auteur signale que les histoires déjà écrites sont suspectes, en raison du particularisme de leur documentation. Il ajoute qu'il fut quelquefois obligé d'avoir recours à elles, mais n'adopta leurs conclusions que lorsqu'il avait pu en vérifier la rigoureuse exactitude. Mais cette vérification est extrêmement difficile, car le capitaine G. a le mérite de juger à leur valeur ces fameux documents officiels, que l'on a si souvent acceptés aveuglément, en raison de leur origine. Il n'y a pas de documents sur lesquels la critique historique doive s'exercer avec plus de rigueur que sur les comptes rendus et rapports de toute sorte qui forment le fonds des archives publiques. On a l'habitude de les opposer aux mémoires : très souvent, ils ne sont pas plus dignes de confiance ; de même que l'auteur de Mémoires dénature les faits pour les présenter à son avantage, de même le rédacteur d'un rapport officiel mentira pour se faire valoir, esquiver une disgrâce, même pour accabler un rival, ou simplement flatter les idées de ses chefs.

Le capitaine G. a vu et signalé la difficulté : il faut lui en savoir gré. Les remarques sur les sources imprimées qu'il fait au cours de son Introduction et de sa Bibliographie sont judicieuses, et dénotent chez lui un sens critique qui doit nous donner confiance. Il a su discerner, dans les ouvrages cités, la partie vraiment originale et digne d'intérêt. Très juste également, son observation sur Thiers : il ne faut le croire qu'après l'avoir contrôlé, mais il n'est jamais négligeable, parce qu'il a connu les auteurs et les témoins ; il a fait du reportage, si l'on peut dire.

Après un bon exposé de la situation morale et matérielle de l'Espagne en 1807, l'auteur entre dans le vif du sujet, et raconte la conquête du Portugal. La partie militaire (organisation, administration, opérations) est traitée aussi complètement que possible. Une annexe nous donne même, pour le premier corps de la Gironde, l'âge moyen des soldats des divers régiments, renseignements précieux pour se rendre compte de la résistance des troupes aux fatigues de cette dure campagne. Les 29 annexes sont très intéressantes ; certaines seront étudiées avec fruit par les officiers (10e, Projet d'organisation du personnel administratif ; 13e, Instruction pour les troupes marchant en Espagne ; 27e, Composition de l'artillerie des corps de la frontière des Pyrénées). La

partie diplomatique est esquissée, et indiquée suffisamment pour éclairer les opérations.

Le livre II a pour titre : *L'Invasion*. A vrai dire, la plus grande partie en est consacrée aux préparatifs de l'invasion.

Le livre III nous mène à l'occupation de Madrid par le grand-duc de Berg. Nous adressons à l'auteur un léger reproche au sujet de la manière dont il présente l'opinion de l'Empereur sur Murat. Il est vrai que le capitaine G. fait une réserve : « Si le Napoléon de 1808 avait de Murat la même opinion que celui de 1820... » Mais il ne cite que les appréciations très dures portées par Napoléon à Sainte-Hélène, et traitant Murat d'imbécile, de poltron sans jugement. Or, en 1820, l'Empereur parlait du Murat qui avait trahi en 1813 et 1814, et avait, en 1815, par son agression intempestive, gâché d'une manière irrémédiable la situation en Italie. Mais en 1808 il était loin de le juger aussi sévèrement, et s'il ne manque pas de lui donner à l'occasion de bons coups de caveçon, on relève aussi dans la correspondance l'expression de son contentement pour la manière dont Murat remplit les missions qui lui sont confiées. A lire ce que Napoléon dit à Sainte-Hélène, et que nous rapporte le capitaine G., on s'attend à voir Murat ne faire que des bêtises. Or, en Espagne, malgré les difficultés de la situation, et l'absence d'instructions, il se tira d'affaire avec une habileté qui arracha à l'Empereur ce compliment : « Dans ces circonstances imprévues, j'approuve fort la conduite que vous avez tenue. » Il semble même que ce soit Murat qui ait inspiré à l'Empereur l'idée de l'entrevue de Bayonne ; il lui en montre les conséquences par ces simples mots :... « L'Espagne se trouverait inévitablement sans roi, puisque le père aura abdiqué, et que vous serez le maître de ne pas reconnaître le fils que l'on peut regarder comme un usurpateur. » C'était bien raisonner. Cet « impulsif » était doué de beaucoup de finesse. Il y joignait un goût de l'intrigue qui fit sa perte. Le capitaine G. le juge aussi comme « insouciant » ; ce fut bien là son moindre défaut : Murat, au contraire, se rongeait perpetuellement, et se faisait souci de tout. Sa correspondance reflète l'état de son esprit, constamment inquiet et agité. La recommandation la plus pressante sur laquelle Caroline revient toujours auprès de son mari est de vivre dans le présent au lieu de se préoccuper de l'avenir.

Cette petite erreur de psychologie, résultat d'une généralisation excessive, n'enlève rien à la valeur de l'œuvre si consciencieuse du capitaine G. C'est un plaisir de suivre son exposé toujours clair et plein de vie, malgré la complication des événements. Il a le

souci de la forme, et on ne saurait lui en savoir trop de gré. Le public goûtera ce livre qui se lit facilement et dont la présentation typographique est irréprochable. Les érudits en apprécieront la méthode, le fonds solide, la documentation sûre, et trouveront dans les notes et dans les annexes de quoi satisfaire toutes leurs curiosités.

A. T.

Capitaine Vidal de la Blache, L'évacuation de l'Espagne et l'invasion dans le Midi (1813-1814). Paris, Berger-Levrault, 1914. Deux vol. in-8 de 596 et 611 pages, avec cartes.

Le capitaine Vidal de la Blache peut à bon droit s'enorgueillir du grand et beau travail qu'il vient de terminer. La tâche qui lui incombait était hérissée de difficultés qu'il a surmontées de façon magistrale en nous donnant un récit complet, aussi impartial qu'attrayant, de la triste période qui commence au lendemain de Vitoria pour se terminer à l'armistice du 18 avril 1814. Faute de place, nous ne saurions suivre pas à pas le capitaine Vidal de la Blache dans les onze chapitres dont se composent ses deux gros volumes. Qu'il nous suffise de dire qu'il n'a rien omis, rien laissé de côté de ce qui peut faire la lumière sur les dernières tentatives de résistance en Navarre et dans les pays basques, sur les batailles de Sorauren et de San-Marcial, sur les opérations de Suchet en Aragon et en Catalogne, sur la bataille de la Bidassoa, la reddition de Pampelune, la bataille de la Nivelle et la retraite sur Bayonne. Grâce à son récit clair et précis, à l'exposé qu'il fait du traité de Valencay et de ses conséquences, on comprend l'impuissance, les causes de la retraite de Suchet affaibli par les troupes qu'il lui faut envoyer à Augereau en même temps qu'on se rend un compte exact de la situation politique, militaire et matérielle dans le Midi de la France. Après avoir décrit de main de maître les batailles de Saint-Pierre-d'Irube et d'Orthez, le passage de l'Adour et le blocus de Bayonne, le capitaine Vidal de la Blache consacre l'un des meilleurs et des plus intéressants chapitres de son livre à l'exposé de l'état des esprits dans le Midi, à l'examen des intrigues, des menées qui ont été les causes déterminantes de l'ordre donné par Wellington à Beresford, de la marche et de l'entrée des Anglais à Bordeaux où ils furent reçus avec un enthousiasme qui contraste avec l'attitude plus digne et plus patriotique des populations des Basses et des Hautes-Pyrénées et surtout de la Haute-Garonne, auxquelles l'auteur se

plaît à rendre hommage en même temps que, dans son dernier chapitre, il nous conduit d'Orthez à Toulouse.

Comme dans les autres travaux de la Section historique, des états de situation, des cartes et l'indication détaillée des sources manuscrites et imprimées auxquelles l'auteur a puisé, sont annexées à ce travail, qui fait le plus grand honneur au capitaine Vidal de la Blache.

On peut seulement regretter qu'il n'y ait pas joint un Index qui aurait singulièrement facilité les recherches de tous ceux qui auront à consulter ces deux volumes.

M. H.

E. Welvert, **Napoléon et la Police sous la première Restauration, d'après les rapports du Comte Beugnot au roi Louis XVIII.** Paris, Roger et Chernoviz, 1913. In-8 de vii-327 pages.

On ne saurait trop remercier M. E. Welvert d'avoir suivi l'exemple si heureusement donné par M. Ernest d'Hauterive et d'avoir eu la bonne idée d'extraire des papiers du comte Beugnot (qu'on peut aujourd'hui consulter aux Archives Nationales) tout ce qui a trait à la surveillance de l'île d'Elbe et surtout de son souverain. Ce travail, fait avec un soin tout particulier, avec l'exactitude qui est l'une des qualités de son auteur, rendra d'inappréciables services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de cette grande et inépuisable période, et encouragera, espérons-le, des imitateurs de MM. d'Hauterive et Welvert à s'engager à leur tour dans la voie qu'ils leur ont magistralement tracée et à faire sortir des dossiers des Archives Nationales une foule de documents que tout le monde n'a ni le temps ni la possibilité d'aller rechercher à l'ancien hôtel de Soubise.

Encouragé par l'accueil qu'on a fait à ce volume, M. Welvert se décidera peut-être à nous donner, un de ces jours, les bulletins de la Police pendant les Cent-Jours. Il y a tant à glaner, on ne saurait trop le répéter, dans les trésors enfouis dans les cartons des Archives Nationales !

M. H.

Livres nouveaux

La Restauration de la République de Genève, 1810-1814. Témoignages de contemporains recueillis par Lucien Achard et

Edouard Faure. Genève, Jullien, 1914. Deux vol. in-16, avec illustr. ; 7 fr. — Recueil des Actes du Comité de salut public, publié par F. A. Aulard. Tome XXIII (21 floréal-14 prairial an III). Paris, Leroux, 1914. In-8° de 877 p. — T. Baldi, Un episodio della politica ecclesiastica di Napoleone. Firenze, Seeber, 1914. In-16 de 129 p. — José Belda Carreras, Estudio historico-critico del sitio de Cadiz (1810-1812). Madrid, Tip. de la Revista de Archivos, 1913. In-8 de 44 p. ; 1 fr. — Dr Albert Bernard, L'émigré Maillart de Langres et la vente de ses biens. Reims, Matot, 1914. In-8 de 16 p. avec grav. — Blanco-White, Souvenirs d'un proscrit espagnol réfugié en Angleterre (1810). Traduction de François Rousseau. Paris, Champion, 1914. In-8 de 136 p. — Abbé Louis Blazy, La première tournée pastorale après la Révolution : l'Archevêque Primat dans l'Ariège en 1807. Foix, Imp. Fra, 1914. In-8 de 24 p. — Général H. Bonnal, La vie militaire du maréchal Ney. Tome III. Paris, Chapelot, 1914. In-8, avec cartes et portraits ; 15 fr. — Capitaine de Bontin et lieutenant Cornille, Les volontaires nationaux et le recrutement de l'armée pendant la Révolution dans l'Yonne. Auxerre, Impr. Gallot, 1913. In-8 de 464 p. — Abbé Emile Bouchez, Le Clergé du pays rémois pendant la Révolution et la suppression de l'archevêché de Reims (1789-1821). Reims, Monce, 1913. In-8 de 592 p. — Jean de Bourgogne, Un comédien d'autrefois (1750-1822). Paris, Grasset, 1914. In-8 ; 3 fr.50. — P. Bressolles, Bernard-Antoine Tajan (1775-1845) et le barreau toulousain au lendemain de la Révolution. Toulouse, Privat, 1913. In 8 de 47 p. — Abbé A. Bresson, Les prêtres de la Haute-Marne mis à mort pendant la Révolution. Langres, Impr. champenoise, 1914. In-8 de x-205 p., avec pl. — Général Bro, Mémoires (1796-1844), recueillis, complétés et publiés par son petit-fils le baron H. Bro de Comères. Paris, Plon, 1914. In-8 de 314 p. ; 5 fr. — A. M. Broadley, The journal of a British Chaplain in Paris during the peace negotiations of 1801-1802. London, Chapman, 1913. In-8 de 336 p. ; 18 fr. 75. — R. Broekhuizen, Meppel in 1813. Meppel, H. ten Brink, 1913. In-8 de 80 p. et fig. ; 1 fr. 25. — Général Camon, La fortification dans la guerre napoléonienne. Paris, Berger-Levrault, 1914. In-8 de xvi-93 p. ; 2 fr. — Lieutenant L. Caresme, Bonaparte lieutenant en second. Paris, Berger-Levrault, 1914. In-8 de 65 p., avec pl. et croquis ; 2 fr. — Rapports des agents du ministre de l'intérieur dans les départements (1793-an II), publiés par Pierre Caron, Tome I. Paris, Leroux, 1913. In-8 de xliv-535 p. — Pierre Caron, Paris pendant la Terreur. Tome

II (6-27 nivôse an II). Paris, Picard, 1914. In-8 de 404 p. ; 8 fr. — G. Caso, La carboneria di Capitanata (dal 1816 al 1820) nella storia del risorgimento italiano. Napoli, Pierro, 1913. In-8 de 120 p. — E. Castre, Le Conseil général des Bouches-du-Rhône ; analyses et extraits des délibérations (1800-1838). Marseille, Impr. Aschero et Vial, 1912. In-8 de x-343 p. ; 6 fr. — François Chabot, A ses concitoyens qui sont les juges de sa vie politique (pluviôse an II). Publié par A. Mathiez. Paris, Leroux, 1914. In-8 de 94 p. ; 2 fr. 50. — Léon Cheinisse, Les idées politiques des physiocrates. Paris, Rousseau, 1914. In-8 ; 5 fr. — Christian Cherfils, Bonaparte et l'Islam. Paris, Pedone, 1914. In-8, avec pl. ; 8 fr. — Arthur Chuquet, L'année 1814. Paris, Fontemoing, 1914. In-8 ; 12 fr. — Arthur Chuquet, Etudes d'histoire (Septième série). Paris, Fontemoing, 1914. In-18 ; 3 fr. 50. — Capitaine von Colomb, Carnet de campagne d'un officier prussien (1813-1814). Traduit par le commandant Minart. Paris, Berger-Levrault, 1914. In-16 de xxiv-307 p., avec croquis ; 3 fr. 50. — A. Content, Les idées économiques et financières du comte du Buat-Nancay (1732-1787). Poitiers, Impr. Basile, 1914. In-8 de 121 p. — J. Cornillon, Vente des biens nationaux. III. Moulins, Grégoire, 1913. In-8 de xiv-265 p. ; 7 fr. 50. — Souvenirs d'un officier de gendarmerie sous la Restauration, publiés et annotés par le vicomte Aurélien de Courson. Paris, Plon, 1914. In-16 ; 3 fr. 50. — Dauphin Meunier, Louise de Mirabeau, marquise de Cabris. Paris, Emile-Paul, 1914. In-8, avec illustr. ; 5 fr. — Jacques Delebecque, La première Restauration et les « fourgons de l'étranger ». Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1914. In-16 de 128 p. ; 1 fr. 50. — Comité des travaux historiques et scientifiques. Notices, inventaires et documents. I. *Documents* sur l'histoire religieuse de la France pendant la Restauration, 1814-1830. Paris, Rieder, 1913. In-8 de 273 p. ; 7 fr. 50. — Faustin Foiret, Les Dunois devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Châteaudun, Impr. de la Société typographique, 1913. In-8 de 32 p. — A. Forest, Pierre-Paul Prud'hon, peintre français (1758-1823). Paris, Leroux, 1913. In-16 de viii-234 p. et fig. ; 3 fr. 50. — Ed. Fueter, Histoire de l'historiographie moderne. Traduit de l'allemand par Emile Jeanmaire. Paris, Alcan, 1914. In-8 de vii-785 p. ; 18 fr. — Léon Gauthier, Les émigrés de la Haute-Saône d'après les cartons F^7 5579 à 5587^3 des Archives Nationales. Gray, Impr. Gilbert Roux, 1913. In-8 de 24 p. — L. Ginetti, La Rivoluzione francese. Milano, Vallardi, 1913. — Comte de Girardin, Iconographie des œuvres de Jean-Jacques Rousseau. Paris, Eggimann, 1913. In-8 de xii-263 p. et 12 pl. ;

20 fr. — Chanoine M. **Granier**, Le dernier évêque de Béziers, Mgr Aymard-Claude de Nicolay en exil (1791-1815). Béziers, Imp. Barthe, 1913. In-8 de XIV-124 p. — Capitaine **Gravier**, Les opérations dans la Vienne de la levée de 30.000 hommes de cavalerie. Les Cavaliers jacobins. Poitiers, Imp. Roy, 1914. In-8 de 12 p. — Max **Grunwald**, Die Feldzüge Napoleons. Wien, Braumüller, 1913. In-8 de VII-311 p. ; 5 fr. — R. **Hohenemser**, Luigi Cherubini : sein Leben und seine Werke. Leipzig, Breitkopf, 1913. In-8 de IX-562 p. — Paul **Holzhausen**, Les Allemands en Russie avec la Grande Armée (1812). Traduit par le commandant MINART. Paris, Fournier, 1914. In-8 de XI-382 p., avec carte ; 7 fr. 50. — P. **Holzhausen**, Les Allemands à Paris sous le Consulat. Bonaparte et la société parisienne. Traduit par le commandant MINART. Paris, Berger-Levrault, 1914. In-12 de XI-261 p. ; 3 fr. 50. — Henry **Houssaye**, Le dernier jour de Napoléon à La Malmaison (29 juin 1815). Paris, Perrin, 1914. In-16 de IV-56 p. ; 1 fr. — Hermann **Illig**, Das Geldwesen Frankreichs zur Zeit der ersten Revolution bis zum Ende der Papiergeldwahrung. Strassburg, Trübner. In-8 de XII-87 p. ; 3 mk. — Le Gouvernement anglais et la Révolution française. « Les cinq accusations » de Sir Francis d'Ivernois, publié et annoté d'après le manuscrit inédit, par Otto KARMIN. Genève, Impr. centrale, 1914. In-8 de 109 p. — Eug. **Jacquemont**, François Jacquemont, curé de Saint-Médard-en-Forez (1757-1835). Lyon, Lardanchet, 1914. In-8 de XV-496 p. et fig. — Henry **Jagot**, Les origines de la guerre de Vendée. Paris, Champion, 1914. In-8 de VIII-282 p. ; 3 fr. 50. — Em. **Kæding**, Beitrage zur preussischen Finanzpolitik in den Rheinlanden wahrend der Jahren 1815-1840. Bonn, Marcus und Weber, 1913. In-8 de XII-153 p. ; 4 fr. 40. — I. **Knell**, Erinnerungen an die Schlacht bei Kulm im Jahre 1813. Mariaschein. In-8 de 51 p. — Ad. **Kohnt**, Wieland als Dichter und Denker. Leipzig, Markgraf. In-8 de X-203 p. ; 2 mk. 50. — Ernest **Labadie**, Les billets de confiance émis par les caisses patriotiques du département de la Gironde (1791-1793). Paris, Leroux, 1914. In-8 ; 7 fr. 50. — Abbé E. **Lafuste**, La paroisse de Lavelanet pendant la Révolution (1789-1802). Foix, Imp. Fra, 1914. In-8 de 95 p. — L. **Lataste**, Louis **Claveau**, Constant **Pionnier** et Gaston **Barbier**, Archives Parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787-1799). Tome LXXXII (du 30 frimaire an 15 nivôse an II). Paris, Paul Dupont, 1914. Gr. in-8 de 807 p. à 2 col. — A. de **La Valette-Monbrun**, Maine de Biran (1766-1824). Paris, Fontemoing, 1914. In-8 de 544 p. ; 10 fr. — Adhémard **Leclère**, La Révolution à Alençon, 1790. Paris,

Leroux, 1914. In-16 de XVII-268 p. — G. **Lefebvre**, Documents relatifs à l'histoire des subsistances dans le district de Bergues (1788-an V). Tome Ier. Paris, Leroux, 1914. In-8 ; 7 fr. 50. — C. **Leimbach**, Victor von Prendel, Oberst und Kommandant von Leipzig nach der Volkerschlacht. Leipzig, Dieterich. In-8 de 96 p., avec illustr. ; 2 mk. 50. — Fr. **Liesenfeld**, Klemenz Wenzeslaus, der letzte Kurfürst von Trier, seine Landstande und die franzosische Revolution (1789-1794). Trier, Lintz, 1912. In-8 de XIII-288 p. : 11 fr. 40. — Georges **Lizerand**, Les doléances du tiers état du bailliage de Sens en 1789. Auxerre, Impr. de « l'Indépendant auxerrois », 1913. In-8 de 111 p. — Comte de **Lort de Sérignan**, Soldats de la Révolution et de l'Empire. Paris, Perrin, 1914. In-8 de X-332 p. — Louis **Madelin**, Danton. Paris, Hachette, 1914. In-8 de 324 p., avec 8 pl. ; 7 fr. 50. — Georges **Mallet**, La politique financière des Jacobins. Paris, Rousseau, 1913. In-8 de 449 p. — Les *manuscrits* relatifs à l'histoire de la Révolution et de l'Empire dans les bibliothèques publiques des départements. Paris, Rieder, 1913. In-8 de 458 p. — Comte G. **Mareschal de Bièvre**, Les « ci-devant nobles » et la Révolution. Paris, Emile-Paul, 1914. In-8 de V-349 p. ; 7 fr. 50. — Baron A. de **Maricourt**, La duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe. Paris, Emile-Paul, 1914. In-8, avec illustr. ; 5 fr. — L. **Marrone**, Della vita e delle opere di Pasquale Marino Guarano, vittima del 1799. Napoli, Tip. già Diritto, 1913. In-8 de 106 p. — Frédéric **Masson**, Napoléon et sa famille. Tome XI (1815). Paris, Ollendorff, 1914. In-8 ; 7 fr. 50. — Avédik **Mesrobian**, Les conceptions pédagogiques de Diderot. Paris, Molouan, 1913. In-18 de 168 p. — Adolphe **Michel**, 1813 : Marie-Louise dans le Calvados. Bayeux, Impr. Colas, 1913. In-8 de 39 p. — Violette M. **Montagu**, Eugène de Beauharnais, the adopted son of Napoleon. London, Long., 1913. In-8 de 384 p. ; 18 fr. 75. — Abbé Jacques **Moulard**, Le comte Camille de Tournon, préfet de la Gironde (1815-1822). Paris, Champion, 1914. In-8 de XXXIX-580 p., avec portr., plan et carte ; 15 fr. — Ern. **Müsebeck**, Ernst Moritz Arndt ; ein Lebensbild. I (1769-1815). Gotha, Perthes, 1914. In-8 de XII-591 p. et fig. ; 13 fr. 80. — Pierre de **Nolhac**, Le Trianon de Marie-Antoinette. Paris, Manzi, 1914. In-4 de 187 p. ; 200 fr. — L. d'**Oberny**, Au seuil de l'épopée : Episodes des campagnes d'Egypte et de Syrie (1798-1801). Paris, Klotz, 1913. In-8 de 287 p. — Angel **Ossorio y Gallardo**, Historia del pensamiento politico càtalan durante la guerra de Espana con la Republica francesa. Villanueva y Geltru, Oliva. In-4 de XX-271 p. — Mark Gam-

bier Parry, Madame Necker ; her family and her friends. London, Blackwood, 1913. In-8 de 378 p. ; 16 fr. — A. Patoux, Le faux de Gracchus Babeuf. Saint-Quentin, Impr. du « Guetteur », 1912. In-8 de 70 p. — Ch. Pergameni, Les fêtes révolutionnaires et l'esprit public bruxellois au début du régime français. Bruxelles, Vromant, 1913. In-8 de 59 p. et pl. ; 2 fr. — Raymond Peyronnet, Davout. Paris, Chapelot, 1914. In-18 ; 1 fr. 50. — Jul. von Pflugk-Harttung, Leipzig 1813, aus den Akten des Kriegs- und Staatsarchivs. Gotha, Perthes, 1913. In-8 de XVIII-452 p. et fig. ; 11 fr. 40. — André Pillet, Recherches faites en Allemagne sur l'horloger Charles-Guillaume Nauendorff, prétendu fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. III : Ses antécédents devant le Tribunal Paris, Picard, 1914. In-8 ; 2 fr. 50. — S. Pivano, Albori costituzionali d'Italia (1796). Torino, Bocca, 1913. In-8 de VI-471 p. — Charles Porée, Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le district de Sens, département de l'Yonne. Tome II. Auxerre, Impr. « l'Universelle », 1913. In-8 de 741 p. ; 7 fr. 50. — Charles Porée, Procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne de 1790 à 1800. Tome VII (11 floréal an II-15 fructidor an III). Auxerre, Impr. de « l'Indépendant auxerrois », 1913. In-8 de 438 p. — Arthur Pougin, Un directeur d'Opéra au XVIIIe siècle ; L'Opéra sous l'ancien régime ; L'Opéra sous la Révolution. Paris, Fischbacher, 1914. In-8 de 143 p. ; 4 fr. — M. Quatrelles l'Epine, Cherubini (1760-1842). Lille, Impr. Lefebvre-Ducrocq, 1913. In-8 de 175 p., avec illustr. — Armand Rebillon, La situation économique du clergé à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitré. Paris, Leroux, 1913. In-8 de CXXIX-780 p. et une carte. — André Rossigneux, Une étape de Napoléon Ier : Avallon (16-17 mars 1815 Auxerre, Impr. Gallot, 1913. In-8 de 19 p. — André Rossigneux, Officiers de la Grande Armée originaires du département de l'Yonne. Auxerre, Impr. Gallot, 1913. In-8 de 39 p. — R. V. C., Notes sur l'histoire militaire de la Drôme (1791-1793). Paris, Berger-Levrault. s. d. In-8 de 51 p., avec une carte. — A. Sacchetti Sassetti, Il brigadiere Giuseppe Capelletti (1755-1813). Rieti, Trinchi, 1913. In-16 de 106 p. — Jean Saint-Martin, Les derniers représentants de Rome à Avignon et dans le Comtat Venaissin : Giovo, archevêque d'Avignon (1775-1790). Avignon, Roumanille, 1913. In-8 de 38 p. — Anselmo Salva, Burgos en la guerra de la Independencia. Burgos, Miguel. In-8 de 157 p. — B. Sancholle-Henraux. Le chevalier Luigi Angiolini (1750-1821). Correspondance. Angiolini et le prince Camille Borghèse ; Le mariage

de Pauline Bonaparte. Paris, Prieur et Dubois, 1913. In-8 de 311 p. et fig. — Wilhelm Sattig, Die Schlacht an der Katzbach am 26. August und die Verfolgung bis zum 1. September 1813. Berlin, Mittler. In-8 de VIII-142 p. ; 4 mk. — M. Stajano, Relazioni diplomatiche della corte di Napoli dalla battaglia di Marengo alla pace di Lunéville. Napoli, Giannini, 1913. In-8 de 162 p. — Comité des travaux historiques et scientifiques. Notices, inventaires et documents. II. La *statistique* agricole de 1814. Paris, Rieder, 1914. In-8 de XX-579 p. ; 7 fr. 50. — Henri Stein, La Société des beaux-arts de Montpellier (1779-1787). Nogent-le-Rotrou, Impr. Daupeley-Gouverneur, 1913. In-8 de 43 p. — Henri Stein, Une manufacture à l'hôtel Soubise sous Napoléon Ier. Nogent-le-Rotrou, Impr. Daupeley-Gouverneur, 1913. In-8 de 18 p., avec pl. — A. de Tarlé, Murat. Paris, Chapelot, 1914. In-16 de 166 p., avec illustr. ; 1 fr. 50. — F. Thomas, La Révolution et les FF. MM. capucins. Montpellier, Impr. de la manufacture de la Charité, 1913. In-8 de VI-199 p. — De Tilly, Souvenirs d'un page de Marie-Antoinette. Paris, Emile-Paul, 1914. In-18 de XXXIII-288 p. et fig. ; 3 fr. 50. — R. Triger, L'ancien évêché du Mans avant la Révolution et la maison d'arrêt de l'évêché de 1793 à 1805. Le Mans, De Saint-Denis, 1914. In-8 de 146 p. et pl. — R. Triger, Une prison du Mans pendant la Révolution : La maison d'arrêt de l'évêché. Le Mans, De Saint-Denis, 1914. In-8 de 69 p. et pl. — Œuvres de Turgot, publiées par G. Schelle. Tome II : Turgot intendant de Limoges (1761-1767). Paris, Alcan, 1914. In-8 de 719 p., avec portr. ; 12 fr. — C. Vacher de Lapouge, Necker économiste. Paris, Rivière, 1914. In-8 de 316 p., avec portrait ; 8 fr. — Général vicomte Vionnet, Souvenirs, publiés par A. Lévi (1812-1817). Paris, Dubois, 1913. In-8 de VII-407 p. ; 7 fr. 50. — Paul Wentzke, Justus Gruner (1777-1820), der Begründer der preussischen Herrschaft im bergischen Lande. Heidelberg, Winter. In-8 de VIII-68 p., avec illustr. — Harold F. B. Wheeler, The French Revolution, from the age of Louis XVI to the coming of Napoleon. London, Jack, 1913. In-8 de 498 p. et fig. ; 9 fr. 40. — Basil Williams, The life of William Pitt, Earl of Chatham. London, Longmans, 1913. In-8 de 420 et 430 p. ; 31 fr. 75. — M. Zielinska-Brzosko, Der dritte Stand und die polnische Konstitution vom 3. Mai 1791. Berne. In-8 de 117 p.

PÉRIODIQUES

Akadémiai Ertesitœ. — *15 février 1914* : Jean Vaczy, La réaction politique en Hongrie après 1790 et son influence sur la littérature. — *15 mars* : Louis Racz, Le voyage de Montesquieu en Hongrie.

Amateur d'autographes (L'). — *Novembre 1913* : Un poète sous le premier Empire : Extraits inédits du journal et de la correspondance de Pierre Lebrun (fin en *décembre*) [ces lettres et fragments vont du 6 janvier 1807 au 15 octobre 1812] ; Les manuscrits de Rousseau de la Chambre des députés. — *Décembre* : Une lettre inédite de Chateaubriand [adressée à Élisa Bonaparte, 12 messidor an XI] ; Le prince Eugène et Madame Tallien [en fructidor an VIII]. — *Janvier 1914* : R. B., Le budget de l'artillerie en 1813. — *Février* : Cl. Perroud, Lettre de Buzot à Brissot [datée du 10 avril 1791] ; Quelques documents sur le père de Sainte-Beuve [le premier de ces documents est de 1786, les quatre autres de 1791] ; Le général Haxo et l'Institut [9 novembre 1829] ; La reine Hortense, le colonel de Brack et le poète Lebrun [1829-1830].

Amys du Vieux Dieppe (Les). — *II (1913)* : H. Hugon, Un général dieppois de la Révolution et de l'Empire [général baron Grégoire Delaroche, 1767-1845].

Anjou historique (L'). — *Novembre-décembre 1913* : Bannissement en Espagne des prêtres manceaux et angevins (1792) [récit anonyme écrit le 5 mai 1793 et déjà publié par la *Revue de l'Anjou* en 1853] ; Le représentant du peuple Philippeaux en Maine-et-Loire (1793) ; M. Bretonnier, vicaire au Vieil-Baugé, guillotiné à Angers [arrêté à Chalonnes-sur-Loire le 26 octobre 1793, il fut condamné à mort et exécuté le 4 novembre suivant] ; Les traités de La Jaunaye, de La Mabilais et de Saint-Florent-le-Vieil [1795] ; Enquête administrative sur le clergé insermenté de Maine-et-Loire (mars 1796) ; Bonaparte, Hédouville et Bernier (1799-1800) ; L'École secondaire de Saint-Nicolas à Angers (1800-1806) ; L'en-

lèvement du sénateur Clément de Ris et le tribunal d'Angers : histoire et légende (1801) ; Inauguration du portrait de l'Empereur à Angers (1809). — *Janvier-février 1914* : Les carriers d'Angers en 1790 [documents extraits du registre des délibérations de la municipalité d'Angers] ; Larévellière-Lépeaux dans la Vendée angevine (1792) ; Deux commissaires parisiens à Saumur (mai 1793) [Minier, officier municipal de Paris, et La Chevardière, vice-président du département de Paris] ; Le général Decaen et la guerre de Vendée ; Le siège d'Angers (3-4 décembre 1793) [extrait du rapport adressé le 6 décembre 1793 par le Conseil général du département de Maine-et-Loire à la Convention] ; Six Vendéens guillotinés à Angers le 24 janvier 1794 ; Jullien (de Paris) à Angers (3 février 1794) ; Assemblées révolutionnaires à Brissac (1er et 6 mars 1794) ; Avant et après le traité de La Jaunaye (1794-1795) ; Le département de Maine-et-Loire (mars 1797) [compte rendu de l'administration centrale du département de Maine-et-Loire publié par elle le 20 mars 1797] ; Les vicaires généraux d'Angers (1832).

Annales de Bretagne. — *Avril 1914* : Nouveaux documents sur La Mennais ; Albert Mousset, Nicolas Delvincourt et le Nobiliaire de Bretagne ; René Durand, Le prix des grains à Guingamp sous la Révolution ; E. Sevestre, Le clergé breton en 1801 d'après les enquêtes préfectorales de l'an IX et l'an X conservées aux Archives nationales.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. — *IV (1913)* : Velasque, Une administration révolutionnaire inconnue : la commission civile et administrative et les colonnes infernales.

Annales du Comité flamand de France. — *XXXI (1913)* : Chanoine Camille Looten, Histoire de Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, lieutenant général des armées du roi, commandant en chef dans les Flandres, le Hainaut et le Cambrésis (1724-1812).

Annales fléchoises et la Vallée du Loir (Les). — *Novembre-décembre 1913* : F. Uzureau, Variétés fléchoises (1773-1776).

Annales rethéloises. — *1913* : H. Baudon, Passage à Rethel de l'impératrice Joséphine.

Annuaire du diocèse d'Arras. — *1914* : E. Foulon, Un prêtre réfractaire [l'abbé François Brasseur].

Apulia. — *IV (1913), fasc. 3-4* : Ida Ghisalberti, Le condizioni generali del Napoletano e gli avvenimenti del 1848 in Terra d'Otranto ricostruiti sui processi politici.

Archeografo triestino. — *XXXV (1913)* : B. Ziliotto, Trecentosessantasei lettere di Gian Rinaldo Carli capodistriano, cavate dagli originali ed annotate [1792-1795] ; A. Berlam, Il veterano napoleonico cav. Bartolomeo Bertolini, scrittore di memorie e maestro di scherma.

Archives historiques de la Champagne et de la Brie. — *20 janvier 1914* : Maurice Maillard, La bataille de Champaubert (10 février 1814) ; Le soir de Champaubert [lettre d'un témoin, Hémart, publiée par le *Journal de la Marne* le 30 juillet 1865]. — *20 février* : Virguin, Le bombardement de Châlons (4 février 1814) ; Octave Beuve, Le commerce et l'industrie dans l'Élection d'Épernay à la veille de la Révolution : Rapport des députés composant le Bureau intermédiaire de l'élection d'Épernay, sur les différents établissements qui peuvent intéresser le commerce de cette élection (30 juillet 1788). — *20 mars* : E. Loppin, Lettres de Jacobins : Correspondance des Sociétés populaires de la région avec la Société populaire de Châlons [lettres émanant des Sociétés populaires d'Aigny, d'Anglure, d'Avize, d'Ay, de Bisseuil et de Bourbonne-les-Bains].

Archives historiques du diocèse de Chartres. — *1913* : Abbé G. Sainsot, Une correspondance chartraine pendant la Terreur ; Abbé G. Sainsot, Voyage d'émigration d'un prêtre chartrain (1792-1810) ; Abbé G. Sainsot, Évasion de prisonniers à Chartres en 1793.

Archivio della R. Societa Romana di Storia Patria. — *XXXVI (1913), 3-4* : Celani, I preliminari del Conclave di Venezia (1798-1800).

Archivio per l'Alto Adige. — *VIII (1913), 1* : Eugenio de Rossi, Avvenimenti militari nel dipartimento della Piave durante il 1809.

Archivio storico della Calabria. — *I (1913), 6* : D. Corso, L'assedio di Amantea nella insurrezione calabrese del 1806.

Archivio storico per le provincie parmensi. — *XIII (1913)* : G. P. Clerici, Bodoni grande elettore.

Ars et Labor [Milan]. — *XII (1913), 12* : Morazzoni, Il centenario di Grétry.

Art décoratif (L'). — *Novembre 1913* : H. Buffenoir, Les portraits authentiques de J.-J. Rousseau.

Art et les Artistes (L'). — *Juillet 1913* : Léandre Vaillat, Le château de Coppet ; Paul Bayle, Les salons sous le Directoire.

Au Pays virois. — *1913* : Jean Porquet, Notes sur Bertrand Porquet, curé constitutionnel de Notre-Dame de Vire (1800-1802) ; P. Nicolle, Les mésaventures d'un prêtre marié : Demary, curé de Champ-du-Boult..

Biblioteka Warszawska. — *Octobre 1913* : S. Askenazy, Napoléon et les légions ; W. Przeclawski, Joseph Poniatowski dans la poésie ; E. Kipa, Les tentations de Poniatowski en 1809. — *Janvier 1914* : Z. Bujakowski, L'histoire d'un article en 1830 ; T. Biechonski, Les bourses d'études au début du XIXe siècle.

Bibliothèque universelle et Revue suisse. — *Décembre 1913* : E. Chapuisat, La restauration de la république de Genève. — *Janvier 1914* : C. Gilliard, Un voyage en Italie à la fin du XVIIIe siècle (suite en *février*). — *Mars* : M. Reymond, Le canton de Vaud et l'entrée des Alliés en Suisse.

Bollettino storico della provincia di Novara. — *VII (1913), 3-4* : C. Poma, Un' antica satira contro Biella [écrite probablement en 1799].

British medical Journal. — *II (1913)* : One hundred years ago : accidents in august 1813 ; A surgeon of the Grande Armée ; The Royal College of Physicians and its Presidents in 1813.

Budapesti Szemle. — *Février 1914* : Jean Vaczy, La réaction politique et littéraire après 1790 et Kazinczy.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. — *XXIX (1913)* : Em. Sinoir, Charles-François d'Orlodot (1756-1816) : E. Sévestre, Enquêtes sur le clergé, de l'an IX à l'an XIII ; M. Quéruau-Lamerie, Les Chouans de la Basse-Mayenne ; X., Cahier des doléances des paroisses faisant actuellement partie de l'arrondissement de Château-Gontier.

Bulletin de la Société académique de Laon. — *XXXV (1913)* : Souvenirs sur le maréchal Sérurier et sa famille.

Bulletin de la Société académique du Centre. — *1913* : Dr Gabriel Patrigeon, Les biens nationaux du département de l'Indre.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *LIV (1913)* : Léon Delattre, Notes curieuses extraites des registres de la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, précédées d'une notice sur l'abbé Chevallier, recteur de cette paroisse, député du clergé en 1789.

Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « Le Vieux Papier ». — *1er janvier 1914* : C. Claro, Une lettre du camp de Boulogne ; Dr Viallet, Une concurrente à la rose en 1785 ; J. Pellisson, Deux affiches parisiennes sous la Révolution.

Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français. — *1913* : G. Vauthier, L'église Saint-Germain-des-Prés (1791-1821).

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

— *1913, 3e et 4e livr.* : H. Stein, Une manufacture à l'hôtel Soubise sous Napoléon Ier. — *5e livr.* : F. Herbet, Le cabinet de l'abdication à Fontainebleau.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. — *Octobre-décembre 1913* : V. Forot, Les émigrés corréziens pendant la période révolutionnaire et la nomenclature de leurs biens sequestrés ; J. Plantadis, Les conventionnels Brival et Lanot, députés de la Corrèze.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. — *4e trimestre 1913* : Abbé P. Guillaume, Situation économique du département des Hautes-Alpes en 1801 (suite dans le *1er trimestre 1914*).

Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie. — *I (1913), 1* : Maurice Soenen, Le sel de Seignette à la cour de Versailles sous Louis XVI ; E. Grave, Une lettre inédite de Lavoisier (1783).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins. — *XI (1913)* : A. Bonno, Le dernier aumônier des religieuses fontevristes de Collinances [François Bontemps, 1753-1811].

Bulletin de la Société Gorini . — *Janvier 1914* : Dr C. Reboul, Un curé en Bresse pendant la Révolution : Notice sur P. Reboul.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix. — *1913* : Le rétablissement du culte à Corbeil en 1795.

Bulletin de l'Institut catholique de Paris. — *25 décembre 1913* : Histoire de la Révolution (Cours de M. Gustave Gautherot) (suite les *25 janvier, 25 février* et *25 avril 1914*).

Bulletin de l'Union Faulconnier. — *XVI (1913)* : E. Lecluse, Le théâtre à Dunkerque sous la Révolution [1790-1798] ; Plaintes, doléances et remontrances de la confrérie de Saint-Georges de Dunkerque, remises à leurs députés à l'hôtel de ville, le 24 mars 1789.

Bulletin d'histoire économique de la Révolution. — *1912, n° 2* : P. Caron, Le mouvement antiseigneurial de 1790 dans le Sarladais et le Quercy ; V. Forot, Les travaux d'établissement de la manufacture d'armes de la Montagne, à Tulle ; G. Bourgin, Coalitions agricoles en l'an II et en l'an III ; P. Caron, Les subsistances dans le canton de Rugles (Eure), au début de 1794.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper-Léon. — *1913* : J.-M. Pilven, Mgr Dombidau de Cronseilhes et la restauration du culte dans le diocèse de Quimper (1805-1823).

Bulletin du Comité flamand de France. — *1913* : R. Giard, L'église de Verlinghem pendant la Révolution.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse. — *XXXVI (1913)* : Jean Baumgartner, Mémoires, 1811-1813 ; P. Stœber, Lettres d'un officier, d'origine alsacienne, ayant servi dans la Grande Armée (1809 et 1812).

Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. — *LI (1913)* : R. Durand, L'Hôtel-Dieu de Tréguier à la veille de la Révolution.

Bulletin polonais [Paris]. — *15 avril 1914* : Ch. Brzezicki, Les Polonais pendant la campagne de France de 1814.

Bulletin trimestriel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — *1er trimestre 1914* : Général Guillin, Le maréchal Moncey, son caractère franc-comtois.

Cahiers du Centre (Les). — *Janvier 1914* : Paul Destray, Corporations et métiers de Clamecy à la fin du XVIIIe siècle.

Carnet de la Sabretache. — *Décembre 1913* : Campagnes et souvenirs militaires de Jean-Auguste Oyon (1783-1852) (suite en *janvier* et *février* 1914) ; O. Hollander, L'étendard de l'escadron de Napoléon à l'île d'Elbe (1814-1815); Marquis de Gain, Le général baron Goullus (1756-1814). — *Janvier 1914* : G. Cottreau, Grenadier à cheval de la maison militaire du Roi (1814-1815) ; Commandant E. Cazalas, Une cuisine roulante à la Grande Armée en 1812 ; Colonel Fleury, Monuments commémoratifs de la campagne de 1814 à Reims. — *Février* : Général Daudignac, Un officier d'état-major sous Louis XVI ; G. Cottreau, Le colonel baron Feisthamel, commandant de la Garde municipale de Paris (1831-1839). — *Mars* : A. Depréaux, Souvenirs militaires de Pierre Auvray, sous-lieutenant au 23e régiment de dragons (1807-1815) (suite en *avril*) ; A. Depréaux, Un souvenir de chevau-légers polonais de la Garde (1814). — *Avril* : Commandant V. Fanet, Le 1er Régiment des Gardes d'honneur (11 juin 1813-14 juillet 1814) ; Commandant E. Martin, Le colonel d'artillerie Belly de Bussy, aide-de-camp de Napoléon Ier (1768-1848) ; G. Cottreau, Nomination de deuxième porte-aigle (1808-1814) ; G. Cottreau, La coiffure du colonel de la Garde de Paris sous Louis-Philippe.

Chronique médicale (La). — *1er janvier 1914* : Dr Lebeaupin, Voltaire et les médecins, à propos de « L'Ingénu » ; Le tempérament de Robespierre. — *1er mars* : Dr Max Billard, L'embaumement du maréchal Bessières ; Le médecin de Robespierre ; Comment on devenait médecin il y a cent ans. — *1er avril* : Le dernier (?)

mot sur la mort de J.-J. Rousseau ; Le centenaire de Guillotin ; La simulation des maladies sous la Terreur.

Ciel et Terre [Bruxelles]. — *XXXIV (1913) :* Com. Rochette, Observations physiques faites à Spa en 1792.

Conférences. — *6 novembre 1913 :* E. Labelle, Les écoles sous la Révolution française. — *11 décembre :* C. Benoist, Une « gloire laïque » : Denis Diderot. — *5 février 1914 :* Boyer d'Agen, A propos d'un centenaire (janvier 1814-janvier 1914) : Pie VII et Napoléon Ier. De Savone à Fontainebleau. — *12 Mars:* E. Huon, Une lamentable expérience : la morale « républicaine » sous la Révolution.

Conférencier populaire (Le). — *15 décembre 1913 :* J. Dontenville, L'Eglise et l'instruction primaire avant la Révolution.

Contemporains (Les). — *4 janvier 1914 :* Comtesse de Courson, Duchesse d'Abrantès (1784-1838). — *11 janvier :* E. Aimont, Bernard de Marigny, général vendéen (1754-1794). — *15 février :* P. Jallais, Frochot, premier préfet de la Seine (1761-1828). — *22 février :* E. Huon, Chabrol de Volvic (1773-1843), gardien de Pie VII à Savone, préfet de la Seine. — *8 mars :* E. Huon, Baron d'Haussez (1778-1854), homme politique, ministre de la marine. — *22 mars :* Fiercœur, Madame, comtesse de Provence (1753-1810). — *29 mars :* Commandant L. Auger, Comte de Las-Cases (1766-1842), compagnon d'exil de Napoléon à Sainte-Hélène. — *5 avril :* F. Normand, Général baron Gourgaud (1783-1852), compagnon d'exil de Napoléon à Sainte-Hélène. — *26 avril :* Comdant L. Auger, Général Bertrand (1773-1844), compagnon d'exil de Napoléon à Sainte-Hélène.

Correspondant (Le). — *25 janvier 1914 :* Fortunat Strowski, Les aventures de Bernardin de Saint-Pierre. — *25 février :* Marc de Germiny, Les derniers combats de la marine du premier Empire. — *10 mars :* François Laurentie, Le cas de M. Aulard ; J. Lacaze Bastard, La première journée de la Restauration à Bordeaux (12 mars 1814). — *25 mars :* Fernand Caussy, Les manuscrits de Voltaire à Saint-Pétersbourg ; Edouard Gachot, Marmont a-t-il trahi devant Paris ?

Deutsche Militærmusikerzeitung. — *XXXV (1913), 30 :* Die Militærmusik vor hundert Jahren.

Deutsche Rundschau. — *XL (1913), 2 :* G. Dickhuth, Das Ende der Fremdherrschaft in Deutschland ; W. v. Einsiedel, Aus den Aufzeichnungen eines sæchsischen Offiziers, 1812-1813; J. Benrubi, Schiller und Rousseau.

Enquêtes sur la Révolution en Côte-d'Or. — *I (1910-1913) :*

L. Eisenmann, Sur la géographie administrative de la Bourgogne à la fin de l'ancien régime ; H. Chabeuf, Le district d'Is-sur-Tille pendant la Révolution ; Recherches faites par MM. les instituteurs dans les Archives communales de la Côte-d'Or sur l'état de l'agriculture à la fin du XVIIIe siècle; L. Hugueney, Une nouvelle contribution à l'histoire des clubs dijonnais : P. Destray, L'état économique de la Bourgogne à la veille de la Révolution, d'après trois mémoires officiels ; F. Boissard, La disette de 1788-1789 à Saint-Jean de Losne et dans son ancien bailliage ; L. Simon, L'arrêt du Parlement de Dijon du 29 juillet 1775 ; Henri Drouot, Les impositions à Dijon aux approches de la Révolution ; Assemblée générale des habitants de la ville d'Auxonne (11 janvier 1789); Léon Simon, Les subsistances à Dijon de 1789 à 1794 ; F. Claudon, Journal de la réunion des trois ordres du bailliage de Dijon, tenue à Dijon (mars-avril 1789).

Enskal-Erria. — *30 août 1913* : Manifiesto publicado en 1813 sobre la conducta de las tropas asaltantes (suite les *15* et *30 septembre*).

Etudes. — *5 mars 1914* : Pierre Bliard, Deux municipalités vendéennes aux jours de la Terreur.

Feuilles d'histoire. — *1er janvier 1914* : A. Chuquet, La Pucelle normande ; P. Bart, Les frères Frey (suite les *1er février* et *1er mars*); A. Vovard, L'affaire Couronnat ; E. Welvert, Une lettre de Bourmont ; G. Vauthier, Les correspondants de Daunou ; F. Grenier, Les derniers jours de Napoléon. — *1er février* : E. Welvert, Le dossier d'émigration de Théodore de Lameth ; A. Grun, Poultier d'Elmotte ; P. Holzhausen, Le Maréchal Davout à Hambourg (suite les *1er mars* et *1er avril*). — *1er mars* : E. Welvert, La fin d'Adrien Duport ; J. Durieux, Le voltigeur Arnaud Durand ; A. Biovès, 1813-1814 (Souvenirs du capitaine Maurice); A. Chuquet, Le général Gressot ; A. Grun, Pons de Verdun. — *1er avril* : M. Marion, Philippeaux et l'assiette de l'impôt ; R. Reuss, Août 1793 : Le Bas-Rhin à la veille de l'invasion ; F. Larcher, Le grand-père de Sardou ; G. Vauthier, Le personnel des écoles centrales ; E. Welvert, Les malheurs de Pierre-Jean Audouin.

Figaro (Le), supplément littéraire. — *18 avril 1914* : Paul et Martial de Pradel de Lamase, Nouvelles notes intimes d'un émigré.

France-Italie. — *1er mars 1914* : Benjamin Crémieux, L'opinion française et l'Italie vers 1810. — *1er avril* : B. Maineri, Musiciens italiens à Paris : Les Piccinni avec une lettre de Nicolas Piccinni, adressée au ministre de l'Intérieur le 21 messidor an VII. — *1er mai* : Georges Bourgin, Mazzini en France en 1833.

Freie Wort (Das). — *XIII (1913), 13* : M. Esch, Denis Diderot.

Fribourg artistique. — *Juillet 1913* : Fr. Ducrest, Prisonniers autrichiens à Fribourg en 1799.

Fureteur breton (Le). — *Octobre-novembre 1913* : P. Hémon, Le celtisme de la Révolution. — *Février-mars 1914* : L. Dubreuil, La servante de Chateaubriand ; Le Mercier d'Erm, Sans-culottes de Landivisiau.

Hessische Chronik. — *Janvier 1914* : Amalie Schædel, Kriegsdrangsale in einem oberhessischen Pfarrhaus vor 100 Jahren.

Intermédiaire des chercheurs et curieux. — *10 janvier 1914* : Le serment demandé aux victimes de Septembre ; Mort de Voltaire. — *10 janvier* : Louis XVII, sa mort au Temple, documents inédits ; Opinion des Américains sur la Révolution ; La veuve du maréchal de Richelieu et Napoléon (suite le *30 mars*) ; Danton et ses descendants. — *10 février* : Les prêtres constitutionnels et les sacrements (suite le *28 février*) ; Le tableau de David « La mort de Michel Le Peletier ». — *28 février* : La défense de Montmartre en 1814. — *10 mars* : La Révolution de 1830 au Collège d'Orléans. — *20 mars* : Murat, marguillier (suite le *10 avril*) ; La fille de la Du Barry. — *30 mars* : La statue de Louis XII à Blois en 1792 ; Napoléon à Leipzig ; Les trois fils de Brissot ; Le maréchal Davout, duc d'Auerstædt. — *20 avril* : Mariage de Louis XVI ; Noyades de Nantes. — *30 avril* : Le conventionnel Duhem ; Larevellière-Lépeaux ; Les papiers de Fouché.

Journal des sciences militaires. — *11 avril 1914* : Lieutenant Peyronnet, Ceux qui ont étudié Napoléon (suite les *18 avril, 2, 9* et *16 mai*).

Jurnal ministerstva narodnago prosvesceniia. — *Décembre 1913* : K. R. Simon, Les cahiers des paroisses des bailliages d'Orléans et de Blois en 1789.

Kartell-Zeitung. — *XXX (1913)* : Rath, War Gœthe musikalisch ?

Lancet (The). — *II (1913)* : L. Guthrie, Did Napoleon Bonaparte suffer from hypopituitarism (dystrophia adiposo-genitalis) at close of his life ?

Lectura (La). — *Janvier 1914* : J. Deleito y Piñuela, Sitio y destruccion de San Sebastian, 1813.

Lectures pour tous. — *1er décembre 1913* : Marquis de Ségur, Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville. — *1er janvier 1914* : F. Masson, Napoléon et son fils. — *15 février* : G. Lenotre, Trois étapes de Napoléon à Brienne.

Légitimité (La). — *Janvier 1914* : H. Provins, La question

Louis XVII au tribunal : les « Naundorff » sont des Bourbons ; Y. Chantelys, Naundorff et les anciens serviteurs de Louis XVI (suite en *février* et en *avril*). — *Mars* : Osmond, La question Louis XVII en Allemagne.

Loire navigable (La). — *Janvier 1914* : F. Uzureau, Deux projets relatifs à l'Authion (1791).

Magyar Figyelœ. — *16 janvier 1914* : La sédition de 1798 à Vienne. — *16 février* : Arthur Weber, Quelques portraits des personnalités du Congrès de Vienne (1815).

Marches de l'Est (Les). — *Janvier 1914* : Henri Dacremont, La Terreur dans les Ardennes [les deux agents les plus actifs du régime terroriste dans cette région furent Vassant et Mogue, l'un ancien moine, l'autre ancien prêtre ; Vassant fut successivement procureur général de la commune de Sedan, président du comité de surveillance, maire, et disparut après le 9 thermidor ; Mogue fut arrêté le 18 thermidor an II, resta de longs mois en prison, et fut guillotiné à Mézières, le 26 messidor an III].

Maryland historical Magazine. — *Septembre 1913* : J. Hall Pleasants, Jacob Hall, surgeon and educator, 1747-1812.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet. — *XXXII (1913)* : F. Lorin, Deux évêques constitutionnels de Seine-et-Oise: Avoine et Clément.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville. — *XXIII (1913)* : Marcel Godet, Les brûlements d'archives à Abbeville pendant la Révolution : Etat sommaire des documents disparus.

Mémoires de la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier. — *XIV (1912-1913)* : Ch. Lorain, Histoire de Jean-Nicolas Laloy, docteur en médecine, maire de Chaumont, 1745-1804.

Mémoires de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux. — *XII (1913)* : François Bellœil, curé constitutionnel de Colleville-sur-Mer ; Abbé Queudeville, Le P. Germain Queudeville, prêtre de l'Oratoire et curé de Coulans (diocèse du Mans), guillotiné à Paris le 22 messidor an II.

Mercure de France. — *1er janvier 1914* : Fernand Caussy, M. de Voltaire gentilhomme ordinaire. — *1er mars* : Louis Thomas, Chateaubriand et la police [série de documents qui s'échelonnent entre le 5 juillet 1812 et le 20 août 1829]. — *16 mars* : Pierre Lavedan, La Mennais et Jean-Jacques Rousseau. — *16 avril* : André Lévy, L'origine lorraine de Méhul.

Mois littéraire et pittoresque (Le). — *Janvier 1914* : J. de Barsac, Les « Volontaires » de la Révolution : la levée en masse

dans une commune de l'Isère en 1793. — *Mars* : G. Gautherot, Les ennemis des cathédrales à l'époque révolutionnaire : A l'assaut de Notre-Dame de Chartres.

Monde économique (Le). — *5 juillet 1913* : A Vovard, Une affaire de fraude alimentaire sous la Terreur.

Musikpædagogische Blætter. — *XXIII (1913)*: Arnheim, Grétry.

Musikpædagogische Zeitschrift. — *III (1913), 8* : Mozart im Spiegel der Zeitgenossen.

Napoleone. — *I (1914), n° 1* : G. C. Barbavara, Napoleone I e lo sviluppo della coscienza nazionale italiana [la conquête de l'Italie par Napoléon et l'organisation politique qui en fut la conséquence préparèrent le réveil de la conscience nationale et, par répercussion, l'unité de l'État italien] ; Francesco Guardione, Napoleone e le leggi ; Antonio Emiliani, L'ultimo asilo del re Gioacchino Murat nelle Marche [souvenirs historiques et patriotiques recueillis à San Benedetto del Tronto]; Girolamo Cappello, Il ceremoniale del « Te Deum » cantato per la vittoria di Lutzen [traduction italienne du programme de la cérémonie qui eut lieu à Notre-Dame de Paris le 23 mai 1813] ; Patrizio Antolini, Sonetti [deux sonnets composés pour l'inauguration de la statue de Napoléon à Ferrare le 31 mai 1810] ; Palermo Giangiacomi, Il generale Bonaparte in Ancona [récit de l'arrivée de Bonaparte à Ancone, le 10 février 1797, extrait d'une chronique manuscrite de Camillo Albertini conservée dans les Archives d'Ancone] ; Camillo Pariset, Un soldato napoleonico [Joseph Pariset] ; A. Curti, Relazione sulla battaglia del Mincio [extraits du *Giornale italiano* des 10 et 14 février 1814].

Neue Musikzeitung. — *XXXIV (1913), 24* ; Hans Kleemann, Grétry.

Neue Zeitschrift für Musik. — *LXXX (1913), 18* : Edgar Istel, Gœthe und Reichardt.

Nineteenth Century and after (The). — *Avril 1914* : T. Bridges, The battlefield of Waterloo.

Notes d'art et d'archéologie. — *Mai 1913* : Augé de Lassus, Louis David, son école, son œuvre, sa lignée.

Nouvelle Revue (La). — *15 septembre 1913* : Louis Thomas, Chateaubriand en 1820.

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. — *Mai-juin 1913*: André Lesort, Lettres inédites de Pardessus à Lesbaupin, avocat à Rennes, 1830-1831.

Nuova Antologia. — *16 septembre 1913* : Alberto Manzi, Il empot della prima Cisalpina (suite le *1er octobre*). — *1er octobre* :

L. R., Napoleone I e l'aeronautica militare. — *16 octobre* : Nemi, Il secondo centenario di Diderot. — *1er novembre* : G. P. Clerici, La madre del Re di Roma. — *16 novembre* : Enrico Castelnuovo, A Venezia un secolo fà.— *1er février 1914* : Mario Roselli, Nel Fezzan cento anni fà : da un viaggio del capitano Lyon, della marina britannica ; Nemi, Napoleone e Tacito [d'après Welschinger]. — *16 février* : Ermanno Loevinson, Gli ufficiali napoleonici dello Stato Pontificio. — *1er avril* : Nemi, Un episodio della vecchiaia di Casanova.

Nuova Musica (La). — *XVII (1913)* : Bertini, Gœthe e la musica

Nuovo Archivio veneto. — *Juillet-septembre 1913* : Giov. Sforza, La caduta della Repubblica di Venezia studiata nei dispacci inediti della diplomazia piemontese. — *Janvier-mars 1914* : G. Rizzardo, Il patriarcato di Venezia durante il regno napoleonico, 1806-1814 ; A. Pilot, Venezia nel blocco del 1813-1814 da noterelle inedite del Cicogna.

Panache (Le). — *2 novembre 1913* : T. Muret, Henri de La Rochejaquelein (suite les *16 novembre* et *7 décembre*). — *4 janvier 1914* : T. Muret, Charette. — *1er mars* : R. du V., Une lettre inédite de Marie-Antoinette.

Pays lorrain et le pays messin (Le). — *20 novembre 1913* : H. Poulet, Les lettres inciviques du procureur Drian ; R. Perrin, Le clergé du département de la Meurthe sous la Restauration ; L. Godot, Rosière et Roi de Rome : une page d'histoire romarimontaine, 1811 ; Jean Jullien, Un voyage impérial à Metz en 1777. — *20 décembre* : Viard, Une bagarre à Verdun au mois d'avril 1792. — *20 janvier 1914* : C. Pfister, Autour du Congrès de Lunéville (1801) (suite le *20 février*). — *20 avril* : Dr P. Briquel, Deux cahiers inédits de doléances de 1789 : Vandœuvre.

Petermanns Mitteilungen. — *Septembre 1914* : Fr. Becker, Zum Alpenübergang Suworows im Jahre 1799. — *Octobre* : Foerster, Der Einfluss der militargeographischen Verhaltnisse des Kriegsschauplatzes auf den Verlauf des Herbstfeldzugs 1813.

Province du Maine (La). — *Février 1914* : F. Uzureau, Un ennemi des Chouans, 1795. — *Mars* : A. Lacroix, Les agissements des Chouans à Saint-Mars-la-Bruyère, en 1795.

Questions ecclésiatiques. — *Janvier 1914* : F. Uzureau, Les prêtres insermentés de la Mayenne (1792).

Rassegna bibliographica dell'arte italiana. — *Mai 1913* : E. Calzini, Prospetto degli oggetti di Belle Arti levati dalla città di Urbino nelle cessate invasioni, cioè dal 1796 al 1814.

Rassegna nazionale (La). — *1er février 1914* : E. Piola-Caselli, Un Ministro toscano al Congresso di Vienna (suite le *1er mars*). — *16 avril* : G. Sardi, Ricordi della fuga della duchessa di Berry da Massa (24-25 aprile 1832).

Réforme sociale (La). — *16 février 1914* : Pierre Braun, Les provinces au XVIIIe siècle et leur division en départements.

Renaissance contemporaine (La). — *24 novembre 1913* : X., Documents (Dermographiques et stigmatisés. Lettres de Marie-Antoinette).

Révolution dans la Sarthe (La). — *Juillet-septembre 1913* : Julien L'Hermitte, Etat général des Archives départementales de la Sarthe en 1912. — *Octobre-décembre* : M. Giraud, Le Cahier des plaintes, doléances et remontrances du Tiers Etat de la ville et communauté de Sillé-le-Guillaume en 1789 ; F. Uzureau, L'amnistie du 2 décembre 1794 et les réfugiés vendéens à Angers, [liste des Vendéens qui vinrent se faire inscrire à la municipalité d'Angers, entre le 31 décembre 1794 et le 11 décembre 1796, pour bénéficier de l'amnistie].

Révolution dans l'Aube (La). — *2e et 3e trimestres 1912* : A. Boutillier du Retail et Ch.-P. Léger, La Motte-Tilly en 1793 ; Trois procès devant le Tribunal révolutionnaire ; Chaudron, La Grande Peur dans la Champagne méridionale ; E. Jamerey, Le partage des biens communaux à Maizières-la-Grande-Paroisse, 1795 ; Le vignoble barsuraubois en 1789.

Révolution dans les Vosges (La). — *14 octobre 1913* : Ch. Chapelier, Jean-Antoine Maudru, évêque constitutionnel des Vosges (1791-1801). Ses écrits (suite le *14 janvier 1914*) ; E. Richard, Bussang pendant la Révolution (fin le *14 janvier 1914*) ; Albert Ohl, Éphémérides de la Révolution à Saint-Dié ; E. Martin, Militaires déserteurs [18 frimaire an V] ; La répercussion à Epinal du Coup d'État du 18 brumaire [document daté du 25 brumaire an VIII] ; Une circulaire prêchant l'économie [circulaire de l'administration départementale des Vosges, datée du 15 ventôse an III] : Henri Najean, François (de Neufchâteau) à la recherche d'une opinion en juin 1793]. — *14 janvier 1914* : A. Phillippe, Ce qui tenait lieu de gazettes [deux lettres adressées de Paris à Poullain-Grandprey, le 13 août 1792] ; Bastien, Une mauvaise farce [substitution des mots *l'an 4e de la misère* à ceux de *l'an 4e de la liberté* sur une circulaire du procureur-syndic du district de Rambervillers] ; François (de Neufchâteau) et les gazettes locales [lettre de François aux administrateurs du département des Vosges, 27 juin 1793].

Révolution de 1848 (La). — *Janvier-février 1914* : G. VAUTHIER, Le Collège de France, école d'administration (1848-1849; J.-G. PROD'HOMME, La musique et les musiciens en 1848 ; Gustave LAURENT, La campagne d'Algérie et la Révolution de 1848 (Souvenirs de Louis Beugé). — *Mars-avril* : H. MONIN, Blanqui et la police (1847-1848) ; Roger LÉVY, Une entreprise de séduction : le voyage du Président Bonaparte au Havre en 1849 ; JEANJEAN, L'insurrection de Lyon en novembre 1831.

Révolution française (La). — *14 janvier 1914* : E. CHAMPION, Les deux sens du mot « aristocrate » ; E. LÉVY, Les prénoms de l'an II ; LÉVY-SCHNEIDER, L'affaire Serva ; M. FOSSEYEUX, L'Hôtel-Dieu de Paris sous la Révolution. — *14 février* : C. LÉON, Le comte de Narbonne ministre de la guerre ; F. EVRARD, L'esprit public dans l'Eure (juillet-septembre 1792). — *14 mars* : C. PERROUD, A propos de la première édition des « Mémoires de Mme Roland » ; E. SAULNIER, Une prison révolutionnaire : les otages et prisonniers de guerre à l'hôtel de Dreneuc en 1795 (suite le *14 avril*). — *14 avril* : Dr R. LAFFON, La commune de Pazayac (Dordogne) pendant la Révolution ; A. MÉRY, La fuite à Varennes et la réunion des assemblées primaires et électorales.

Revue (La). — *15 février 1914* : A. CHUQUET, Gœthe et le lieutenant Mengin ; Paule BAYLE, Le musée du Louvre sous la première République. — *1er mars* : J. d'IVRAY, Bonaparte et les femmes d'Egypte (suite le *15 mars*).

Revue antimaçonnique. — *Octobre-novembre 1913* : H. de RAUVILLE, Les Sociétés populaires et l'armée pendant la Révolution.

Revue canadienne. — *Mars* 1914 : J. VIGER, Lettres à Mme Viger (1813) (suite en *avril*).

Revue catholique de Normandie. — *15 mars 1914* : Abbé SEVESTRE, L'enquête sur le clergé de Normandie et du Maine.

Revue catholique des institutions et du droit. — *Janvier 1914* : G. GAUTHEROT, La Révolution et l'Église.

Revue catholique et royaliste. — *20 février 1914* : E. CLAVEQUIN, Le martyre de la Vendée (suite le *20 mars*) ; C. de RICAULT D'HÉRICAULT, La Révolution de Thermidor (suite les *20 mars* et *20 avril*). — *20 mars* : J. de GOUÉ, Causes et débuts de la guerre de Vendée (suite le *20 avril*).

Revue critique des idées et des livres (La). — *25 mars 1914* : P. V., La Révolution, l'enseignement primaire et M. Aulard ; F. RENIÉ, Suisses d'autrefois [à propos de l'ouvrage récent de M. Frédéric Barbey : *Suisses hors de Suisse*]. — *10 mai 1914* :

Jean Collot, Un type de bourgeois rural à la veille de la Révolution [à Gréville, en Normandie] ; F. R., Une carrière politique sous Louis XVIII [celle de Maine de Biran].

Revue d'Auvergne. — *Septembre-octobre 1913* : M. Lange, Poètes et journalistes en Auvergne sous la monarchie de Juillet (suite en *novembre-décembre*). — *Janvier-février 1914* : Sous-intendant Marcheix, Les prisonniers de guerre autrichiens, hollandais et piémontais dans le département du Puy-de-Dôme, de 1794 à 1796.

Revue de Bourgogne (La). — *1913* : Noël Garnier, Le général baron Jacquemard (1771-1831) ; Paul Viard, Les levées militaires en Côte-d'Or pendant les Cent-Jours ; F. Boissard, Une communauté de « républicains » en 1775.

Revue de Bretagne. — *Octobre 1913* : Commandant Chaperon, Les Mayençais en Vendée (suite en *novembre-décembre*) ; P. Nicol, Les prisonniers du château de Penvern (suite en *novembre-décembre*). — *Novembre-décembre* : P. Martin, Assemblées dans les églises de Bretagne au moyen âge et à la Révolution ; F. Uzureau, Un Breton vicaire général d'Angers ; Ad. Orain, La Chouannerie dans l'arrondissement de Vitré pendant la tourmente révolutionnaire.

Revue de droit international et de législation comparée. — *1914, n° 1* : E. N., Le droit des gens dans la *Correspondance littéraire, philosophique et critique* de Grimm.

Revue de Gascogne. — *Mars 1914* : L. Médan, Une aventurière de Gascogne : la Montansier. — *Avril* : B. Darmaillacq, Mandement de l'évêque d'Agen sur le retour des Bourbons (avril 1814).

Revue de Hongrie. — *15 mai 1914* : Comtesse Aimée Palffy-Daun, La campagne de Russie, 1812.

Revue de l'Agenais. — *Septembre-octobre 1913* : R. Bonnat, Cryptographie agenaise, ou Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817 de Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans (suite en *novembre-décembre 1913* et en *janvier-février 1914*). — *Novembre-décembre* : B. de Cadillac, Un épisode héroï-comique de l'an II.

Revue de l'Anjou. — *Septembre-octobre 1913* : R. L., Journal d'un sous-préfet de Baugé en 1815 (suite en *novembre-décembre*).

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. — *Novembre 1913* : E.-S. Auscher, Le comte de Bombelles, troisième mari de l'impératrice Marie-Louise ; R. du Lac, Un sous-préfet de Rambouillet sous la Restauration.

Revue de Lille. — *III (1912-1913)* : Abbé Ducrocq, Les tueries de Lebon à Arras : Charles Blanquart mort pour la foi [16 germinal an II].

Revue de Paris (La). — *1er février 1914* : A. Artonne, Chateaubriand à l'ambassade de Londres. — *1er mars* : C. Bouglé, La philosophie politique de Benjamin Constant. — 15 *mars* : Capitaine Vidal de la Blache, Eylau dans la peinture et dans l'histoire.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — *1er décembre 1913* : Chanoine Lemonnier, La déportation ecclésiastique à Rochefort, 1794-1795 (suite en *janvier* et *février 1914*). — *1er février 1914* : Ch. Dangibaud, Contribution à l'histoire de l'économie domestique et rurale en Saintonge, 1795-1820.

Revue des cours et conférences. — *5 décembre 1913* : H. Lichtenberger, Gœthe. — *20 février 1914* : M. Marion, Les causes financières de la Révolution : l'abbé Terray. — *5 avril* : A. Vulliod, La vie de Strasbourg au moment du séjour de Gœthe.

Revue des Deux-Mondes. — *1er janvier 1914* : E. Daudet, Autour de Marie-Antoinette ; Marquis Calmon-Maison, Le général Maison et le Ier Corps de la Grande-Armée. — *15 janvier* : T. de Wyzewa, Les Souvenirs d'un volontaire prussien d'il y a cent ans. — *1er février* : H. Welschinger, Joseph de Maistre et Napoléon ; Charles Benoist, L'Homme de 1848 : le communisme, l'organisation du travail, la réforme. — *1er mars* : E. Seillière, Gœthe et Charlotte de Stein (suite le *15 mars*) ; L. Madelin, La dernière année de Danton (suite les *15 mars* et *1er avril*) ; T. de Wyzewa, Un épisode de la vieillesse de Casanova.

Revue des eaux et forêts. — *1er janvier 1914* : P. Mougin, Les premiers chasseurs forestiers (1814).

Revue des études historiques. — *Janvier-février 1914* : Baron A. de Maricourt, Le duc de Penthièvre et la duchesse d'Orléans à Eu pendant la Révolution ; P. Fromageot, Les fantaisies littéraires, politiques et autres d'un grand seigneur, le comte de Lauraguais (1733-1824). — *Mars-avril* : L. Madelin, La jeunesse de Danton : ses débuts politiques ; F. Rousseau, Les Sociétés secrètes en Espagne au XVIIIe siècle et sous Joseph Bonaparte.

Revue des études napoléoniennes. — *Novembre 1913* : Joseph Durieux, Bonaparte au Luc (1799) ; E. Cazes, Napoléon à Versailles et Trianon ; Georges Gromaire, Arndt et Napoléon ; E. Driault, Correspondance de Sebastiani (1806-1807) ; G. Vauthier, Les ouvriers de Paris sous le premier Empire. — *Janvier-février 1914* : C. Woensky, Le dernier des Vétérans de la Grande

Armée ; E. Chapuisat, Les régiments suisses de l'Empire ; P. Gonnard, La légende napoléonienne et la presse libérale : la *Minerve* ; F. Barbey, La bataille de Zurich racontée par un habitant de cette ville.

Revue des Facultés catholiques de l'Ouest. — *XXII (1912-1913)* : F. Uzureau, Pourquoi les Angevins demandaient un séminaire métropolitain (1804-1806).

Revue des Français. — *10 janvier 1914* : R. Barjean, Robespierre était-il incorruptible ? (suite le *20 janvier*). — *30 mars* : P. Rain, Le 31 mars 1814 à Paris. — *20 avril* : L. Séché, Plages et villes d'eaux romantiques : Napoléon, 28 avril 1814-1er mars 1815. — *30 avril* : J. Bertaut, Les écrivains romantiques et les élections de 1848.

Revue des Nations. — *25 mai 1914* : Arthur Diderrich, L'émigration française et le passage de la première coalition dans le Duché de Luxembourg (1792) (suite le *10 juin*).

Revue des questions historiques. — *1er janvier 1914* : François Rousseau, Charlotte-Joaquine de Bourbon, reine de Portugal (1775-1830). — *1er avril* : R. Buet, Un apôtre français en Suède à la fin du XVIIIe siècle ; G. Gautherot, Les destructions d'archives à l'époque révolutionnaire.

Revue d'histoire. — *Novembre 1913* : L. J., La campagne de 1794 dans les Pays-Bas (suite en *décembre*) ; M. S., L'organisation de la Grande Armée de 1813 (suite en *décembre*); R. J., Campagne de 1814 : Les corps d'observation d'Oudinot et de Victor du 9 au 15 février (suite en *décembre*) ; A. L., L'armée et la nation à la fin de l'ancien régime (suite en *décembre*).

Revue d'histoire de l'Eglise de France. — *Mai-juin 1914* : F. Uzureau, La publication des lois au prône en 1803 [le 20 janvier 1803, le préfet de Maine-et-Loire écrivit à Chaptal et à Portalis pour demander que les curés fussent autorisés à publier aux prônes des messes paroissiales les actes de l'autorité qui exigeaient une grande publicité ; Chaptal répondit négativement le 31 janvier ; Portalis répondit le 7 février par une longue et importante lettre qui fut aussi envoyée à tous les autres préfets].

Revue d'histoire de Lyon — *Mars-avril 1914* : E. Moutarde, Journal de Benjamin Cuendet, de Sainte-Croix (Suisse), officier de la garde nationale à Lyon.

Revue d'histoire littéraire de la France. — *Octobre-décembre 1913* : Albert Cassagne, Toujours les origines du *Génie du Christianisme* ; Doris Gunnell, Madame de Staël en Angleterre (1813-1814) ; F. Baldensperger, Le dossier du baron d'Eckstein

aux Archives Nationales (1816). — *Janvier-mars 1914* : P.-M. Masson, Le séjour de J.-J. Rousseau à l'hospice du Spirito Santo (1728) ; Victor Giraud, La conversion de Chateaubriand et la conception du *Génie du Christianisme* ; J.-A. Worp, Lettres de Voltaire, de Buffon et de Malesherbes à G.-N. Heerkens, médecin et homme de lettres hollandais ; A. Schinz, Encore la question du *Contrat social*.

Revue d'histoire moderne et contemporaine. — *Novembre-décembre 1913* : P. Sagnac, L'enseignement secondaire avant et pendant la Révolution, d'après des travaux récents. - *Janvier-février 1914* : P. Caron, Les commissaires du Conseil exécutif et leurs rapports.

Revue du Bas-Poitou. — *Octobre-décembre 1913* : Abbé Uzureau, Les Mémoires de Madame de La Rochejaquelein et M. de Barante ; S. Gigon, Les généraux de la première République en Vendée : Lettre d'un officier en garnison aux Sables en 1795. — *Janvier-mars 1914* : E. Renaud, La guillotine et le peloton d'exécution aux Sables d'Olonne pendant la Révolution.

Revue du clergé français. — *1er décembre 1913* : P. Pisani, Les anciens collèges de la Montagne Sainte-Geneviève pendant la Révolution. — *1er janvier 1914* : E. Lamy, Le clergé français pendant la Révolution.

Revue du Midi. — *15 mars 1914* : L. Arréat, Documents sur la Révolution en Vaucluse.

Revue du mois. — *10 février 1914* : A Tibal, Gœthe et les sciences de la nature.

Revue française (La). — *4 janvier 1914* : L. Madelin, L'Etape du Consulat. — *15 février* : H. Cros, La maison de Napoléon à Sainte-Hélène ; Baron A. de Maricourt, La jeunesse de Louis-Philippe. — *29 mars* : J. Galzy, La fuite de Marie-Louise, le 29 mars 1814. — *5 avril* : H. Welschinger, Le duc d'Enghien. — *12 avril* : G. Aubray, Un Jeudi-Saint sous la Terreur.

Revue française de l'étranger et des colonies. — *Avril 1914* : G. Demanche, La défense de la Savoie en 1814.

Revue générale. — *Janvier 1914* : C. Wœste, L'histoire religieuse de la Révolution française; F. de Lannoy, L'Europe et la question belge en 1832 (suite en *février* et *mars*).

Revue générale de droit international public. — *Janvier-février 1914* : J. Basdevant, Deux conventions peu connues sur le droit de la guerre (Etats-Unis d'Amérique et Grande-Bretagne, 12 mai 1813 ; Colombie et Espagne, 26 novembre 1820).

Revue hebdomadaire (La). — *3 janvier 1914* : Frantz Funck-

Brentano, Le centenaire de 1814 : La rentrée des Bourbons à Paris. — *17 janvier* : Maurice Sabatier, Le centenaire de 1814 : La Charte. — *24 janvier* : Charles Chenu, Le centenaire de 1814 : Le barreau de 1814. — *31 janvier* : Edmond Perrier, Le centenaire de 1814 : Cuvier. — *7 février* : Fernand Laudet, Le centenaire de 1814 : Joubert. — *14 février* : Louis Barthou, Le centenaire de 1814 : Victor Hugo à douze ans. — *28 février* : A. Antoine, Le centenaire de 1814 : Le Théâtre en 1814 ; L. Chaptal, Le centenaire de 1814 : Le mouvement social en 1814 ; Comte Jean d'Elbée, Un page de Marie-Antoinette : Pierre-Alexandre de Tilly. — *7 mars* : Ernest Dupuy, Le centenaire de 1814 : L'Université en 1814. — *14 mars* : Vincent d'Indy, Le centenaire de 1814 : La musique en 1814. — *21 mars* ; Georges Cain, Le centenaire de 1814 : Paris en 1814 ; Charles Samaran, Jacques Casanova : la vieillesse et la mort. — *28 mars* : Albéric Cahuet, L'aumônier de « la Belle-Poule » [l'abbé Félix Coquereau].

Revue historique. — *Mai-juin 1914* : Paul Gaffarel. Les lettres de cachet en Provence dans les dernières années de l'ancien régime [série de documents extraits surtout des Archives départementales des Bouches-du-Rhône et qui vont de 1770 à 1789].

Revue historique de Bordeaux. — *Janvier-février 1914* : A. Vovard, La Révolution de 1830 à Bordeaux.

Revue historique du diocèse de Montpellier. — *15 février 1914* : M. Granier, Contribution à l'histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Guilhem du Désert : la relique de la vraie Croix pendant la Révolution. — *15 avril* : J. Reynes, Sermon du prêtre constitutionnel de Restinclières.

Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque. — *Décembre 1913* : J. Annat, Le clergé de la Révolution dans l'archiprêtré de Serres-Castet. — *Janvier 1914* : J. Annat, Le clergé de la Révolution dans les archiprêtrés d'Anoye et de Simacourbe. — *Février* : L. Batcave, Episodes militaires de février 1814 à Sauveterre et dans ses environs ; P. Laborde-Barbanègre, Cahiers des griefs de la communauté de Bougarber en 1789 ; J. Annat, Le clergé de la Révolution dans l'archiprêtré de Mont et Diusse. — *Mars* : J. Annat, Le clergé de la Révolution dans les archiprêtrés de Lembeye et de Thèze. — *Avril* : J. Annat, Le clergé de la Révolution dans les archiprêtrés de Maslacq et Pardies.

Revue historique et archéologique du Maine. — *Septembre-oc-*

tobre 1913 : R. Triger, Une prison du Mans pendant la Révolution : La maison d'arrêt de l'évêché (1793-1805) (suite en *novembre-décembre*). — *Novembre-décembre* : Abbé L. Calendini, Soldats morts à la Mission, de l'an IV à l'an VII.

Revue historique vaudoise. — *Novembre 1913* : L. Mogeon, Le *Bulletin officiel* et la publicité des séances de l'Assemblée représentative provisoire vaudoise (1798).

Revue internationale de l'enseignement. — *15 mars 1914* : J. Poirier, Lycéens d'il y a cent ans (1813-1815).

Revue internationale des sociétés secrètes. — *20 novembre 1913* : M. de Pradel, L'idylle d'un conventionnel : Gaspard Duchâtel, ancien garde du corps. — *20 janvier 1914* : Dr Briquet, Documents anciens : quelques documents sur la franc-maçonnerie dans les Basses-Alpes et le Var sous le premier Empire. — *20 février* : G. Bord, L'histoire de la Révolution et la méthode de M. Aulard.

Revue lorraine illustrée. — *Janvier-mars 1914* : R. Perrout, Le général Drouot.

Revue morbihannaise. — *1913* : Hervé du Halgouet, Assemblée générale du diocèse de Vannes, les 2 et 3 avril 1789.

Revue politique et littéraire (Revue bleue). — *27 décembre 1913* : Chateaubriand, Lettres diplomatiques. — *3 janvier 1914* : E. Champion, La religion et la morale de Mme Roland. — *14 février* : J. Gautier, L'Université en 1814.

Revue politique et parlementaire. — *10 mars 1914* : Philippe Gonnard, La légende napoléonienne sous la Restauration.

Revue pratique d'apologétique. — *1er février 1914* : F. Pinardel, Une exposition de souvenirs religieux de la Révolution.

Rheinische Musik- und Theaterzeitung. — *XIV (1913), 35-36* : R. Bœhmer, Gœthe und Schubert.

Rivista di Roma. — *25 avril 1914* : Dott. Mattia Loret, Napoleone e i Polacchi.

Rivista storica del risorgimento italiano. — *VI (1913), 5* : S. Pivano, La Costituzione Bolognese votata in San Petronio il 4 dicembre 1796.

Rome. — *8 mars 1914* : G. Riccio, Le retour de Pie VII en ses États (1814) (suite le *8 avril*).

San Marco. — *1913, 1-3* : Hugo Neugebauer, Contributo alle invasioni francesi nel Trentino. — *4* : Quintilio Perini, Contributo alle invasioni francesi nel Trentino.

Savoie littéraire et scientifique (La). — *VIII (1913)*, 3 : Philibert Falcoz, Les ruines du château de Montagny, près Chambéry ;

III, Episode de 1814 [combat entre Français et Autrichiens, le 22 février 1814].

Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. Compte rendu. — *Novembre 1913* : C. Benoist, L'homme de 1848 : comment il s'est formé ; l'initiation révolutionnaire (1830-1840). — *Janvier 1914* : H. Welschinger, Napoléon et Tacite. — *Février* : M. Marion, L'imposition des ci-devant privilégiés en 1789. — *Mars* : Comte d'Haussonville, Mme de Staël et Necker, d'après leur correspondance inédite (suite en *avril*).

Secolo XX (Il). — *XII (1913), 11* : P. Bessi, Le metamorfosi fisionomiche di Napoleone.

Semaine catholique de Luçon. — *1913* : Abbé L. Teillet, Le livre d'or de la Vendée ; Abbé A. Poirier, La Constitution civile à Luçon : le clergé et les religieuses en face du serment schismatique ; Abbé L. Riou, Une lettre inédite de Mgr de Mercy [28 octobre 1801].

Semaine littéraire (La) [Paris]. — *25 janvier 1914* : G. Montorgueil, Le prisonnier de Fontainebleau [Pie VII]. — *22 février* : P. de la Gorce, Histoire religieuse de la Révolution. — *8 mars* : G. Douare, La messe de Brienne (29 janvier 1814). — *29 mars* : A. de Tarlé, Marie-Antoinette et Barnave. — *19 avril* : A. de Tarlé, L'entrée de Louis XVIII à Londres et à Paris (20 avril-3 mai 1814). — *26 avril* : V. Fanet, Comment on votait pendant la Révolution.

Semaine religieuse de Langres. — *XLVIII (1913)* : Louis Marcel, Une entrée ministérielle à Langres [celle de Necker, le 26 juillet 1789].

Semaine religieuse du diocèse d'Arras. — *1913* : G. C. de B., L'orage miraculeux du Calvaire d'Arras (11 février 1799) d'après les mémoires de M. Saint-Jean.

Semaine religieuse du diocèse de Verdun. — *1913* : Chanoine Jean-Baptiste Gillant, Les ecclésiastiques de la Meuse morts en déportation [1794-1795].

Société historique d'Auteuil et de Passy. — *1913, n° 1* : Paul Marmottan, Le château de Passy entre 1794 et 1826.

Société lorraine des études locales dans l'enseignement public. Section des Vosges. — *Octobre 1913* : Lutringer, Voyage de Louis-Philippe dans les Vosges (1831). — *Janvier 1914* : A. Ranselant, Le prix des denrées et marchandises en 1814. — *Avril* : Roger, La fête de la Fédération à Circourt-sur-Mouzon.

Société nouvelle (La). — *Janvier 1914* : S. Chandler, Denis Diderot (suite en *février*).

Soziale Praxis. — *XXIII (1913), 49* : Fontaine, Eine staatliche Alters-, Witwen- und Krankenversorgung in Frankreich aus dem Jahre 1793.

Urania. — *Janvier 1914* : Joseph Nagy, D'Alembert. — *Mars*: Louis Racz, L'autobiographie de Rousseau et de Gœthe.

Vieux Lons (Le). — *1912-1913* : E. Monot, Pons de l'Hérault; M. Perrod, La Petite Eglise à Lons-le-Saunier.

Vita musicale (La). — *II (1913), 8* : Ferraguti, Grétry l'artista ; Morazzoni, Grétry giudicato da letterati critici e musicisti del suo tempo.

Woche (Die). — *14 février 1914* : Ein Denkmal für Otto von Arnim, den ersten Gefallenen der Freiheitskriege 1813.

Zeiten und Vœlker. — *Novembre 1913* : H. Prehn v. Dewitz, Ludwigs XVI. Flucht. — *Décembre* : Friedrich Wencker, Napoleon und Moreau ; J. F. Castelli, Marztage in Wien 1848.

CHRONIQUE

Bibliothèque de la « Revue historique de la Révolution française et de l'Empire ». — La maison Berger-Levrault vient de mettre en vente le tome II de la *Bibliothèque de la Revue historique de la Révolution française et de l'Empire*. Ce volume est un recueil de souvenirs inédits, publié sous ce titre : *L'invasion de 1814-1815 en Champagne*, par les soins de notre collaborateur M. Octave Beuve. Nos lecteurs ont pu déjà lire un fragment de cet ouvrage dans notre numéro de juillet-septembre 1913.

Ce volume (de XXII-187 pages) est en vente au prix de 6 francs. Les commandes peuvent être adressées, soit à la maison Berger-Levrault, soit à l'administration de la *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire*.

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés, au cours de ces derniers mois (du 1er mars au 1er mai 1914), par les journaux quotidiens, nous revelons les titres suivants :

Napoléon, par M. L. de Montesquiou, dans *l'Action française* du 2 mars ; *Les Royalistes en 1814*, par M. L. Beaujeu (*ibid.*, 5 mars) ; *La France en 1814*, par M. L. Beaujeu (*ibid.*, 13 mars); *En 1814 : L'intermédiaire de la Restauration* [Talleyrand], par M. L. Beaujeu (*ibid.*, 29 mars); *Le retour de Louis XVIII en France (1814)*, par M. J. Brichet (*ibid.*, 26 avril) ;

Dr Guillotin und die Guillotine, dans la *Berliner Morgenpost* du 26 mars;

En mars 1814, par M. Octave Uzanne, dans *la Dépêche* du 29 mars; *Lycéens de 1814*, par M. Georges Weulersse (*ibid.*, 16 avril); *Napoléon et Casanova*, par M. Pierre Mille (*ibid.*, 18 avril);

L'affaire du carrosse armorié (1794), par M. Charles Foley, dans *l'Écho de Paris* du 23 mars;

Le brûlement des drapeaux des Invalides en 1814, par M. F. Boucher, dans *le Figaro* du 4 avril; *Souvenir des grandes guerres (1793-1796)*, par M. Georges Cain (*ibid.*, 26 avril);

Napoleon I über seine Handelspolitik : ein unbekanntes Gespræch des Kaisers, par M. Georg Fink, dans la *Frankfurter Zeitung* du

4 mars; *Der Sturz des Titanen: der Feldzug 1814 und die Absetzung Napoleons I*, par M. K. A. Junge (*ibid.*, 16 avril);

La Gendarmerie nationale et son premier inspecteur national [Moncey], par M. Frédéric Masson, dans *le Gaulois* du 1er mars; *La bataille de Paris, 1814*, par M. le lieutenant-colonel Rousset (*ibid.*, 1er avril); *Les Princes d'Espagne et le préfet de Blois* [1810], par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 7 avril); *Les jours saints à la cour de Louis XVI*, par M. F. de Nion (*ibid.*, 10 avril); *Les Allemands en Russie avec la Grande Armée de 1812*, par M. le général Bonnal (*ibid.*, 30 avril);

La Terreur à Morlaix, par M. Graville, dans la *Gazette de France* du 27 mars; *Le centenaire de Guillotin*, par M. G. de Céli (*ibid.*, 28 mars); *La mort de M. de Chantrenne (22 août 1792)*, par M. P. de Vaissière (*ibid.*, et même date);

Napoléon, par M. Ed. S., dans la *Gazette de Lausanne* du 15 mars; *Une amie de Chateaubriand: Delphine de Sabran, marquise de Custine*, par M. le comte de Sérignan (*ibid.*, 29 mars);

Comment Napoléon improvisait une armée, par M. le général Palat, dans le *Journal des Débats* du 6 mars; *André Chénier journaliste*, par M. André Varagnac (*ibid.*, 10 mars); *Les fêtes à l'occasion du mariage de Napoléon Ier: les 6.000 rosières du 22 avril 1810*, par M. P. Nancey (*ibid.*, 19 mars); *Mirabeau traducteur de Tacite*, par M. A. Albert-Petit (*ibid.*, 22 mars); *Un peintre de Marie-Antoinette: J.-S. Duplessis*, par M. P de Nolhac (*ibid.*, 11 avril); *Les lettres de Marie-Antoinette à Barnave*, par M. le vicomte de Reiset (*ibid.*, 14 avril); *Les Alliés à Paris (avril 1814)*, par M. P. de Quirielle (*ibid.*, 15 avril);

La bataille de Toulouse, 10 avril 1814, par M. Paul Gaulot, dans *la Liberté* du 8 avril;

L'enlèvement de Marie-Louise, par M. Paul Ginisty, dans *le Petit Marseillais* du 2 avril;

Quelques poésies de Robespierre, par M. Charles Bérard, dans *le Radical* du 4 mars;

Joseph Lebon, par Mlle E. Téchiné, dans *le Réveil du Nord* des 16 et 17 avril;

La Campagne de France (1814), par M. O. Havard, dans *le Soleil* du 11 mars; *Le 31 mars 1814*, par M. O. Havard (*ibid.*, 31 mars); *L'entrée des Alliés jugée en Basse-Normandie*, par M. O. Havard (*ibid.*, 5 avril); *Les Bourbons et les fourgons de l'étranger*, par M. le général Rebillot (*ibid.*, 23 avril);

La maison de Marat [à Boudry], par M. Philippe Jamin, dans *la Suisse* du 4 mars;

L'affaire Poncelin (1797), par M. G. Lenôtre, dans *le Temps* du 26 mars; *Le bal du 1er juillet 1810*, par M. G. Lenôtre (*ibid.*, 9 avril); *L'École de Mars*, par M. G. Lenôtre (*ibid.*, 30 avril);

La conspiration de l'œillet, par M. Saint-Roman, dans *l'Univers* du 5 mars; *Pie VII et le gendarme Radet*, par M. H.-G. Fromm (*ibid.*, 8 mars); *Marie-Antoinette et la Convention*, par M. Saint-Roman (*ibid.*, 11 mars); *Marie-Antoinette devant ses « juges »*, par M. Saint-Roman (*ibid.*, 18 mars); *Le 30 mars 1814*, par M. Saint-Roman (*ibid.*, 1er avril); *Marie-Antoinette et l'amiral d'Estaing*, par M. Saint-Roman (*ibid.*, 2 avril); *La Bourse de Paris, depuis la Révolution jusqu'à la chute de l'Empire*, par M. H.-G. Fromm (*ibid.*, 5 avril); *Hébert et Robespierre*, par M. Saint-Roman (*ibid.*, 8 avril); *Maine de Biran en 1814 et en 1815*, par M. C. Lecigne (*ibid.*, 15 avril); *Un démocrate* [Danton], par M. G. Gautherot (*ibid.*, 23 avril); *Les sources philosophiques de la Révolution*, par M. G. Gautherot (*ibid.*, 25 avril).

Autour d'une lettre de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe. — La lettre de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe, que le *Journal des Débats* a publiée dans son numéro du 19 février 1914 et que nous avons reproduite dans notre dernier numéro, a soulevé certaines observations qui tendent à rendre fort douteuse son authenticité. Voici l'article que notre collaborateur M. H. Monin a publié à ce sujet dans *la Dépêche* de Toulouse du 20 juin 1914 :

Au Musée municipal du vieux collège Saint-Raymond est exposée « une lettre autographe et signée de la reine Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe ». Le directeur des musées, M. Cartailhac, l'a découverte dans un lot de vieux papiers donné par un visiteur, M. G. Engelbach, qui sans doute avait voulu lui réserver le plaisir de la surprise.

M. Engelbach croit que cette pièce lui est venue de son parrain Pierre de Rabaudy, mort consul de France à Southampton en 1893. Celui-ci l'aurait reçue de son père, Pierre-Nicolas, marié en Angleterre, auquel la reine l'aurait confiée quarante jours après le retour de Varennes, pour la remettre à la princesse de Lamballe.

L'amie de la reine, la surintendante de sa maison, n'avait été avisée par elle du départ de la famille royale que le 21 juin, à deux heures du matin. Soit de sa propre initiative, soit par ordre, elle avait aussitôt rejoint, à Aumale, son beau-père le duc de Bourbon-Penthièvre, puis avait gagné Boulogne, où elle s'était embarquée pour Douvres. Mais aussitôt qu'elle eut appris l'arrestation de Varennes, elle revint sur le continent. Elle était à Ostende le 26 juin. Elle rencontra le comte de Fersen à Bruxelles le 6 juillet. Enfin, il est certain qu'à partir du 11

juillet, et jusqu'à son retour en France (5 novembre), elle résida tantôt à Aix-la-Chapelle, tantôt à Spa, dans la société des émigrés.

Or, le document toulousain est daté du 31 juillet. Il est surprenant qu'à cette date Mme de Lamballe n'eût trouvé aucun moyen de faire connaître à la Reine ses pérégrinations et résidences. Il ne l'est pas moins que le dépositaire de la lettre n'ait pu ni la faire tenir à la destinataire, ni la restituer à la Reine. Il a, dit M. Cartailhac, conservé « précieusement » cette relique. Elle ne lui appartenait à aucun titre. Comment expliquer qu'au bout d'un siècle et quart, elle émerge d'un lot de vieux papiers ?

Il est vrai que, naguère, les lettres de la Reine à Mme de Lamballe n'étaient pas rares sur le marché des autographes. MM. de la Rocheterie et de Beaucourt en ont classé quarante-et-une... toutes fabriquées ! Ils le démontrent.

Ont-elles eu un modèle, un prototype authentique ? Je n'en jurerais pas. Cependant j'incline à croire qu'il existe. C'est la pièce dont M. F. Laurentie a donné le *fac-simile*, dans son « Louis XVII » (n° 39). En voici le texte :

Je vous envoie un express, madame ma chère cousine (écrit le roi), *pour vous rassurer à notre égard, ce que vous marquez à la reine sur l'état de M. de Penthièvre ne peut que nous faire de la peine, ce sera me faire un vif plaisir que de nous en donner souvent des nouvelles, mais restez avec M. de P.*

Le 29. *Louis*

L'ordre était positif. La Reine en adoucit l'amertume. Sur la même page, elle écrit :

J'espère, ma chère Lamballe, que vous vous rendrez à ce mot du roi. Je vous ai dit et je vous repette que je vous aime autant de loin que de près, pour vous il est mieux que vous soigniez cette santé, pour moi il sera mieux de jouir de vous en bonne santé que de souffrir à vous voir souffrir, vous voyez que c'est par égoïsme que j'agis. Nous sommes revenus assez bien portants, le roi est fort calme, mes enfants n'ont pas du tout souffert : je ne puis rien vous dire sur tout ce qui s'est passé que vous ne sachiez entièrement par la voix publique. Adieu, mon cher cœur, j'ai besoin de votre tendre amitié et la mienne est à vous depuis que je vous ai vue : dittes bien à M. de Penthièvre de se rassurer et soignez vous tous les deux, je vous embrasse.

Marie-Antoinette.

La reine, en général, ne signe pas ses lettres intimes. Mais ici le roi a signé, et elle ne peut se dispenser d'en faire autant. De l'exception, les faussaires, qui connaissent bien leur public, on fait la règle. Toutes les lettres apocryphes de Marie-Antoinette sont signées. Le document toulousain est du nombre. Mais il a bien d'autres tares.

Dans ce que nous considérons comme le modèle (lettre du 29 juin), on trouve deux fautes contre l'orthographe d'usage : « repette » et

« dittes ». Dans le faux, on retrouve « repetter » pour *répéter*, et, de plus, « méritez » — « routtes ». Le faussaire a systématisé l'abus des consonnes doubles. Ensuite, partant du principe inexact que la reine ignorait les règles grammaticales, il lui a prêté des fautes inadmissibles : « il y a *eut ;* — il vous a *donner ;* — *soyiez ;* — enfants bien *portantes* ». Il a calqué ou copié sur la vraie lettre : « ma chère lamballe ; — mon cœur ; — tendre amitié ; — bien portant(e)s ; — est fort calme ; — adieu, je vous embrasse ». Le mot « soigniez », de la vraie lettre, a servi pour le solécisme « soyiez ».

Le ton général du document toulousain, conforme à la légende, est contraire à l'objet que poursuit la reine. Il semble qu'à de tels témoignages d'amitié, Mme de Lamballe ne pouvait répondre que par un prompt retour aux Tuileries. La signature de la Reine, la mention de M. de Penthièvre en toutes lettres, étaient de graves imprudences dans une missive toute d'effusion, qui pouvait être interceptée, égarée. On sait que d'ignobles pamphlets incriminaient les relations des deux amies.

Je crois que la Reine n'aurait pas écrit : « *Il y a eut du train* » pour : « Il y a eu des troubles ». — « *Mon mari se porte bien* » est du dernier bourgeois. Jamais la reine n'appelle son mari autrement que : « Le Roi ». Telles sont nos objections.

Nous n'accusons pas M. Cartailhac de légèreté. Il a eu des doutes sur la valeur de sa trouvaille. Cinq érudits parisiens, dont il cite les noms, l'ont rassuré (*Débats* du 19 février). M. Raoul Bonnet, dans *l'Amateur d'autographes*, est plus sceptique : ses motifs (d'un tout autre ordre que les nôtres) sont tirés de l'expertise graphologique des signatures de Marie-Antoinette. La discussion demeure ouverte.

H. Monin.

— Comme complément à l'article qu'on vient de lire, M. H. Monin nous adresse la note suivante :

M. Raoul Bonnet, dans *l'Amateur d'autographes* du mois d'avril dernier (p. 101 à 106), conteste également l'authenticité du document toulousain. Il donne en *fac simile* quinze signatures de Marie-Antoinette, calquées par lui-même sur des contrats de mariage où les souverains et les princes écrivaient leurs noms pour faire honneur aux familles des époux. L'évolution de l'écriture de la Reine y est remarquable presque d'année en année : 3 février 1771, 22 janvier 1771, 30 mai 1775... et, pour la période qui nous occupe, 14 septembre 1788, 2 août 1789, 10 novembre 1790, 22 janvier 1791. « Les majuscules se transforment », puis font place à des minuscules. « Les lettres d'abord liées se détachent,... ce ne sont plus que des bâtons, parfois péniblement tracés, et, à la fin, l'écriture s'alourdit. » Or, si l'on rapproche de ces documents, d'une authenticité inconstestable, l'écriture de la pièce toulousaine, de grandes différences apparaissent, et dans le caractère général du graphisme, et dans la forme des lettres. De plus, aucune des quinze signatures n'offre de paraphe. « Au contraire, les signatures de lettres *tenues pour fausses*

adressées à Mme de Lamballe ou à Mme de Polignac, sont accompagnées de cet ornement. » Or un paraphe suspect termine la pièce toulousaine.

Disons que ce dernier argument, à lui seul, ne nous semblerait pas décisif ; les circontances des signatures comparées ne sont pas les mêmes, et le paraphe incriminé est plutôt un trait final, automatique, tel qu'en peuvent lancer des personnes qui à l'ordinaire ne paraphent pas.

Mais les autres arguments de M. Raoul Bonnet sont de valeur. Au reste, à la lecture de son article, le correspondant de la maison Noël Charavay à Londres signale que la pièce discutée lui a été présentée il y a quelques années, et qu'il l'a déclarée fausse. Elle a été exclue comme telle des enchères où l'on avait essayé de la mettre en vente. En voilà sans doute assez pour apprécier à sa valeur le cadeau qui a été fait au Musée Saint-Raymond à Toulouse.

H. Monin.

Autographes et documents. — Le 18 février 1914 a eu lieu à l'Hôtel Drouot, par les soins de M. Noël Charavay, une vente d'autographes et de documents historiques dont voici les principales pièces pour la période de la Révolution et de l'Empire : une pétition signée par plusieurs membres de la Commune de Paris et adressée à la Convention en brumaire an II pour lui demander de décréter qu'à la suite de chaque détachement de l'armée révolutionnaire « marche un tribunal révolutionnaire avec l'instrument terreur des pervers et destructeur de leurs complots liberticides » ; une lettre d'Eugène de Beauharnais à Madame Tallien (1er fructidor an VIII) ; une lettre de Lucien Bonaparte au citoyen Duquesnoy (Bayonne, 2 frimaire) ; une lettre du maréchal Brune au général Loison (Stettin, 3 juillet 1807) ; une pièce autographe signée de Charette (22 mars 1796) ; une lettre de David à Boilly (s. d.) ; une lettre de Davout au maréchal Mortier (14 frimaire an XIV) ; une lettre de Fontanes à Lucien Bonaparte (4 nivôse an IX) ; une lettre de Fouché au préfet de police (3 vendémiaire an X) où il lui prescrit de renouveler aux journaux l'interdiction qui leur a été faite de s'occuper de questions religieuses ; une lettre du général Joubert à son père (Narbonne, 10 juin 1792) ; une lettre de Laplace à Lavoisier (s. d.) ; deux lettres de Marat, l'une à Roume de Saint-Laurent (Paris, 19 juin 1783), et l'autre à Lablée (17 janvier 1790) ; une lettre de Hugues Maret à Fouché (Saint-Cloud, 3 juin 1810) ; une autre lettre du même datée de Wilna, 4 septembre 1812 ; une lettre de Masséna au général Loison (Torres Novas, 26 novembre 1810) ; une lettre de Napoléon Bonaparte au général Songis (Paris, 1er ventôse an XII) ; une autre lettre du même, adressée à Duroc (Saint-Cloud, 10 thermidor an XIII) pour lui donner

l'ordre de se rendre à Rambouillet afin de se concerter avec l'intendant et l'architecte pour mettre cette maison en état de le recevoir quelques semaines plus tard ; une lettre du maréchal Ney au général Belair (Thorn, 11 décembre 1806) ; quatre lettres de Madame de Staël, dont une datée de Lausanne, 27 juin 1815 ; une lettre de Talleyrand (Valençay, 17 octobre 1816).

— Une autre vente, qui a eu lieu le 23 mai, également à l'Hôtel Drouot et par les soins de M. Noël Charavay, comprenait, sur l'histoire de la Révolution et de l'Empire, les documents suivants : une lettre de Pauline Bonaparte à M. Montbreton (Nice, 31 décembre 1813) ; une lettre de Boyer-Fonfrède (Paris, 14 février 1793) ; une lettre du général Caffarelli (Evreux, 7 brumaire an XI) ; une lettre de Lazare Carnot (Paris, 24 janvier 1792), où il demande que l'on modifie la composition métallique de la monnaie faite avec les cloches, parce que les etrangers font du bénéfice en en achetant, ce qui prouve que les sols ne sont pas à leur valeur ; une pièce signée par Danton comme président du gouvernement provisoire exécutif (Paris, 11 septembre 1792) ; une lettre du même aux juges du tribunal de Pamiers (Paris, 24 août 1793) ; une lettre de Duroc (5 avril 1810), par laquelle il demande un professeur pour enseigner à l'Impératrice le dessin au pastel ; trois lettres de l'abbé Edgeworth de Firmont à la comtesse du Roure (1793) ; une lettre de Fabre d'Églantine à sa femme (Lyon, 1er octobre 1783) ; une pièce signée par Fouquier-Tinville (Paris, 10 prairial an II) ; une lettre de Kléber (Le Caire, 2 vendémiaire an VIII) ; une lettre de Lacépède à Napoléon Ier (1er juillet 1811) pour le remercier de l'avoir nommé président du Sénat ; une lettre du général Lasalle à Napoléon Ier (24 thermidor an VIII) ; un lot de lettres de la marquise de Lasteyrie du Saillant, sœur de Mirabeau (1776-1781) ; une lettre de Louis XVI (Versailles, 21 août 1775) ; une lettre de l'impératrice Marie-Louise à la comtesse de Mortemart (21 avril 1814) pour la remercier de tous les services qu'elle lui a rendus depuis son arrivée en France ; une lettre de Masséna à Soult (Marseille, 9 mars 1815) où il parle du débarquement de Napoléon au golfe Juan et déclare que « Sa Majesté [Louis XVIII] peut compter sur le dévouement absolu de tous ses sujets dans toute l'étendue du commandement qu'elle a bien voulu lui confier » ; une lettre du général Menou à la citoyenne Novel (Alexandrie, 25 prairial an IX) ; une lettre du vicomte de Mirabeau à sa belle-sœur la comtesse de Mirabeau (7 août 1776) ; neuf lettres du marquis de Mirabeau, l'une à son fils le comte de Mirabeau (29 mai 1772), une autre à M. de Ma-

rignane, beau-père de son fils Gabriel (12 avril 1783), les sept autres à Madame de Mirabeau (1772-1783) ; une lettre de Caroline Murat à l'un de ses frères (Naples, 31 janvier 1815) ; deux lettres de Napoléon Bonaparte, l'une à la commission administrative du Mantouan (Milan, 1er nivôse an V), l'autre au commissaire-ordonnateur en chef de l'armée d'Italie (Passeriano, 30 vendémiaire an VI) ; une lettre du maréchal Ney au général Loison (Thomar, 2 février 1811) ; une lettre de la duchesse de Polignac à Calonne (Versailles, 17 décembre 1783) ; une lettre du général Rampon à son beau-frère (Le Caire, 9 thermidor an VI) ; une lettre du Comité de salut public aux représentants Choudieu et Richard (28 prairial an II), portant les signatures de Robespierre, Carnot, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Couthon ; une lettre de Rouget de Lisle à M. Monnier (Montaigu, 30 juillet 1816) ; une lettre du maréchal Sérurier à Davout (Paris, 12 mai 1815).

Quelques documents sur Mirabeau. — La vente d'autographes du 23 mai 1914, dont nous énumérons d'autre part les principales pièces, contenait, sur Mirabeau et sa famille, plusieurs dossiers d'une importance particulière. Voici la description et l'analyse qu'en donne le catalogue de la vente :

1° *Lasteyrie du Saillant* (Caroline-Elisabeth de Riqueti-Mirabeau, marquise de), une des sœurs de Mirabeau. — Douze lettres autographes signées et trois lettres autographes à la comtesse de Mirabeau, sa belle-sœur ; 1776-1781 ; 32 pages in-4. Intéressante correspondance où elle s'entretient avec sa belle-sœur de menus propos et de petites commissions, comme celle-ci du 26 avril 1777 : « J'ai fait partir mercredi dernier, ma bonne sœur, une boette contenant toutes tes affaires, c'est-à-dire ton corps, douze paires de souliers, quatre pots de rouge, une petite bouteille de poudre de chipre, trois plumes de barbet blanches, deux noire et un petit plumet noir. J'y ai ajouté un esprit, cela m'a coûté quarante sols de plus, et il est fort à la mode d'en porter lorsqu'on met des plumes. Il y a aussi un bonet, que j'ai choisi de préférence comme étant à présent tout ce qu'il a de plus à la mode... J'ai aimé mieux te prendre celui là pour douze francs de plus, qu'un tontimi (?) en gase, qui ne sgauroit faire un bonet bien habillée, si j'avais eu de tes cheveux pour modèle je t'aurois fait faire un hérisson, car toutes les belles dames se coeffent de même. Ce n'est pas infiniment joli, mais enfin c'est la mode. » Un peu plus tard, les lettres témoignent de préoccupations plus graves. Mme de Lasteyrie conseille sa belle-sœur sur l'attitude qu'elle doit avoir vis-à-vis de son mari qui, étant détenu, cherchait à se ménager un rapprochement avec sa femme pour obtenir sa liberté. « Ce que je demande à deux genoux, c'est de profiter de tout l'ascendant que la tendresse de ton père [son beau-père l'ami des hommes] pour toi te donne pour l'empêcher de

procéder à une séparation dans le cas où mon frère [Mirabeau] puisse obtenir par ton moyen une liberté qui le mette à même de prouver que son changement ne tient pas à ses paroles seulement. Tu sens, ma bonne sœur, combien il serait cruel pour lui de te perdre pour jamais, dans le tems où il se sent le plus digne de toi, et où il ne veut de liberté que pour te le rendre tous les jours de plus en plus. Il est dans ces dispositions ; j'en suis caution. Les lettres qu'il m'écrit journellement me le prouvent. Il me mandait dernièrement : Je voudrais que Mme de Mirabeau fît une démarche si publique, qu'elle me lia à tout jamais, et me fît passer aux yeux de toute la terre pour le plus ingrat de tous les hommes si j'étais jamais capable de l'oublier. » — Une lettre autographe signée au marquis de Marignane, père de la femme de Mirabeau. Au Bignon, 20 octobre 1778. Lettre de condoléances à propos de la mort de l'enfant de sa belle-sœur (Le 5 octobre 1778, pendant que Mirabeau était détenu à Vincennes, son fils était mort).

2° *Marignane* (Marquis de), père de la femme de Mirabeau. — Une lettre autographe signée à Mirabeau ; 10 novembre 1782. Il l'informe qu'il n'y a pas de menace dans la résolution qu'a prise sa fille ; elle ne peut qu'opérer le malheur commun des deux époux. « Le sien en redevenant votre victime, le vôtre en vous donnant occasion d'avoir de nouveaux torts dont la récidive dans un âge plus mûr achèverait de vous perdre. L'impétuosité de vos démarches, la fougue et le ton assuré de votre style épistolaire me tiendrait en grande méfiance sur la réalité de votre changement si tout, d'ailleurs, ne me prescrivait pas sur cela la plus grande circonspection. »

3° *Mirabeau* (André-Boniface-Louis Riqueti, vicomte de), dit Mirabeau-Tonneau, frère de Mirabeau. — Une lettre autographe à sa belle-sœur, la comtesse de Mirabeau ; Mirabeau, 7 août 1776. Très curieuse lettre dans laquelle il la prévient qu'elle court danger qu'elle ne peut concevoir si elle quitte Tourves pour aller au bal. « Que cette lettre, toute peu disante qu'elle est, ne sorte de vos mains que pour être brûlée. » — Une note contemporaine est jointe. En voici le texte : « N° 7. Lettre de M. le chev. de Mirabeau à Mme sa belle-sœur, qui prouve le projet qu'avoit M. de Mirabeau d'enlever sa femme. Il crut sa conscience intéressée à avertir sa belle-sœur du risque qu'elle couroit. »

4° *Mirabeau* (Victor Riqueti, marquis de), dit l'Ami des hommes, père de Mirabeau. — Une lettre autographe signée à son fils ; Paris, 29 mai 1772. Lettre relative aux formalités du mariage de Mirabeau. La lettre du marquis est suivie de notes concernant deux créanciers de Mirabeau, qui se jouaient d'eux.

5° *Mirabeau* (Victor Riqueti, marquis de). — Une lettre autographe signée à M. de Marignane, beau-père de son fils Gabriel ; Paris, 12 avril 1783. Il proteste contre la prétention de M. de Marignane de le compromettre dans les moyens à employer pour soutenir la cause de Mme de Mirabeau et son refus de se réunir avec son mari. « Quoi ! c'est vous, Monsieur, qui croyés pouvoir révéler au public les confessions d'un père allarmé et irrité pour vous en faire un titre contre son fils, coupable ou

non, des délits dont il pouvait alors être accusé ?... Vous le sçavés, Monsieur, depuis le jour fatal où vous préférâtes mon fils pour votre gendre, en rompant un engagement pris avec un autre (et ce ne fut pas à ma sollicitation), que n'ai-je pas fait pour écarter de vous tout sujet de troubles ; quels avantages personnels ai-je cherché dans votre alliance? Qu'ai-je exigé de vous? Aucun des droits que me donnaient nos lois et les usages de Provence ; je vous ay laissé disposer des fonds et des revenus de Mme votre fille à votre gré. Quand elle est venue à moi, ma maison lui a été ouverte, sans réserve, sans payer de pension. Qu'elle dise si elle y a été traitée en fille chérie ! » Le marquis de Mirabeau menace le marquis de Marignane, s'il publie ses confidences de père alarmé, de le marquer en public pour « aprendre à tous les hommes à se tenir en garde contre leurs propres vertus et contre la confiance aveugle en celles qui ne furent point éprouvées ».

6° *Mirabeau* (Victor Riqueti, marquis de). — Sept lettres autographes, dont six signées, à Madame de Mirabeau, 1772-1783 ; 22 pages in-4. — Dans la première lettre, il lui fait mille compliments et se déclare heureux de la pouvoir donner comme femme à son fils Gabriel. « Mon fils a des défauts, personne ne les connaît, ne les sent et ne les sentira peut-être plus que son père, mais il a le cœur bon, chaud, noble même, quoique impérieux et gâté par l'orgueil. Enfin c'est mon fils et vous scaurés un jour ce que c'est que ce titre. » Le marquis de Mirabeau remercie Mlle de Marignane d'avoir agréé son fils pour époux. « Mon fils me rend aujourd'huy avec usure tous les biens que je lui ay faits en me donnant une fille telle que vous. Mais je n'oublieray pas que c'est à vous seule que je dois l'avantage qu'il reçoit aujourd'hui. » En 1774, *l'Ami des hommes* félicite sa belle-fille sur le style de ses lettres dans lesquelles la justesse des expressions s'ajoute à la sagesse des pensées. Il l'invite à vivre avec une dépense qui ne dépasse pas 3.000 livres, mais il met sa bourse à sa disposition pour qu'elle en use en toute liberté. Il lui conseille de prendre son frère, le bailly de Mirabeau, dans son ménage ; il en fait un très curieux portrait. Plus loin, il console sa belle-fille sur la mort de son enfant. La dernière lettre, datée du 25 février 1783, est relative à la réconciliation des deux époux (Gabriel était en liberté depuis plus de deux ans). « Il a trente-quatre ans. Je suis content de son obéissance en cecy jusqu'à présent [de ne pas chercher à se rapprocher de sa femme] et je ne puis luy refuser la liberté d'employer les moyens qu'on jugera les plus efficaces pour sortir de la pénible situation où il est. Ma très chère fille, je ne suis pas heureux. Il ne tiendrait qu'à vous de me donner un bon en ma vie. Vous me l'aviez fait espérer, car pourquoi me demandiez-vous, en juin 1780, de mettre votre mary à portée d'être éprouvé si vous ne vous étiés pas conservé des droits sur luy, des devoirs envers luy ! »

7° *Mirabeau* (Jean-Antoine-Joseph), oncle du grand orateur, dit le Bailly de Mirabeau. — Trois lettres autographes signées à sa nièce, la femme de Gabriel ; 1778-1780 : 6 pages in-4. Lettre de consolation ; il l'exhorte à prendre des distractions (8 décembre 1778). Le 14 août 1779,

le bailly déclare nettement que le sort de son neveu, en prison à Vincennes, lui est parfaitement indifférent, mais il reporte sur sa nièce l'amitié qu'il avait pour son neveu. Le 13 septembre 1780, à propos de la tentative de réconciliation de Mirabeau, il écrit ceci à Mme de Mirabeau : « Comme je l'ay mandé à votre mary lui-même, Madame ma chère nièce, s'il avait moins de talent de persuader, il me persuaderait plus facilement, mais quel que soit son sort à l'avenir, personne ne pourra s'en prendre à mon avis, soit si une clôture éternelle et sa séparation d'avec vous entraîne la perte entière de ma famille et toutes les autres choses qui s'en suivent nécessairement, soit que, jouissant simplement de sa liberté il en mesusât ce ne sera pas d'après mon avis qu'on aura agi et je me contenteray d'être toujours au secours de quiconque en aura besoin et de tâcher de remettre le bon ordre quand je le pourrai et aider de mon mieux à rétablir les affaires si le cas y échet. » Le bailly de Mirabeau expose qu'il est impossible de savoir si son neveu est sincère, responsable ou inconscient dans ses bonnes résolutions, et que son père ne peut, non plus, se rendre responsable de ce qui peut arriver s'il donne la liberté à son fils. Si son neveu est réellement amendé, il serait fâché de prononcer un anathème contre lui, mais s'il feint une conversion — comme le bailly le craint — celui-ci serait au désespoir d'avoir contribué à déchaîner une bête féroce.

Les impressions de l'abbé Edgeworth de Firmont au lendemain de la mort de Louis XVI. — Les trois lettres autographes de l'abbé Edgeworth de Firmont à la comtesse du Roure qui ont été vendues, à l'Hôtel Drouot, le 23 mai dernier, offraient un intérêt tout particulier, car elles nous font connaître les impressions du principal témoin de l'exécution de Louis XVI, quelques semaines à peine après cet évènement. Ces lettres sont en effet datées de mars et d'avril 1793. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire l'analyse qu'en donne le catalogue de la vente :

Précieuses lettres écrites quelques semaines après l'exécution de Louis XVI, pendant que l'abbé de Firmont était réfugié à Choisy-le-Roi. Elles ne sont pas signées et il faut les lire attentivement pour en saisir l'importance. Dans la première lettre, il s'excuse de n'avoir pas répondu aux deux lettres de Madame du Roure, mais il lui explique qu'il a été obligé de partir précipitamment dans une circonstance qui aurait pu être bien décisive pour lui. Après cette allusion voilée à l'évènement du 21 janvier, l'abbé de Firmont, à mots couverts, en retrace les péripéties et rappelle la courageuse attitude de Louis XVI : « Il est des sensations que le langage ordinaire ne saurait rendre : et assurément toutes les peines de ma vie mises en somme n'étaient rien auprès des déchiremens de ce jour-là. Mais en revanche, que de consolations venaient au soutien de ma faiblesse, et me donnaient une force que je ne trouvais pas en moi ! Quelle résignation, quelle patience ! quelle grandeur d'âme ! quel héroïsme ! Non, Madame,

tout ce qu'on a pu vous dire n'est qu'une ombre auprès de ce que j'ai vu. Que ne puis-je entrer dans un plus grand détail? Mais tout conspire à m'imposer silence aujourd'hui. — Le même jour [21 janvier] je quittai Paris, M. de M[alesherbes] exigeait autre chose de moi et voulait que je disse adieu à la France, où, à son avis, je ne pouvais plus trouver de sûreté, mais Dieu a eu soin de moi et, en fuyant les regards que j'avais fixés un instant, je crois avoir réussi à me faire oublier. » Dans les autres lettres, l'abbé Edgeworth de Firmont fait part a Madame du Roure, restée à Paris, qu'elle peut entendre la messe et communier dans la chappelle de son hôtel de la rue de Bourbon et la prie de venir le voir dans sa retraite, aux environs de Paris, puis il dit : « Depuis le matin vous attendés une ligne de moi, et cette ligne ne vous parviendra que demain, car nos portes sont fermées et il n'y a plus moyen d'envoyer chez vous. »

Robespierre et la loi de prairial. — Dans une vente d'autographes qui a eu lieu à l'Hôtel Drouot le 13 juin 1914, et sur laquelle nous donnerons quelques détails dans notre prochain numéro, figurait un document assez curieux et dont il serait intéressant de connaître le texte complet. C'est un projet de décret écrit tout entier de la main de Robespierre, sur trois pages in-4°, et qui paraît se rapporter à la loi du 22 prairial. « Le présent manuscrit, dit le catalogue de la vente, est extrêmement précieux à cause des nombreux passages biffés par Robespierre lui-même, qui permettent de suivre les variations subies par sa pensée lorsqu'il composa cette pièce mémorable. » En fait, il est difficile de tirer des déductions précises de ce document tant qu'il n'aura pas été publié. Voici le court fragment qu'en donne le catalogue : « Considérant que les jugements des grands coupables ont toujours éprouvé des lenteurs qui compromettent les intérêts de la liberté et qui contrastent scandaleusement avec la promptitude de la punition des criminels obscurs,... décrète ce qui suit... si le jugement d'une affaire a été prolongé de trois jours... il sera procédé sur le-champ au jugement, etc. » Ce passage, d'ailleurs morcelé, montre que Robespierre, comme les autres membres du Comité de salut public, se préoccupait des lenteurs qui paralysaient l'action du tribunal révolutionnaire ; mais il ne semble pas, à en juger par ce fragment, que le projet rédigé par lui ait servi de base à la rédaction du décret de la Convention.

Le Directeur-Gérant : CHARLES VELLAY.

LARGENTIÈRE. — IMPRIMERIE MAZEL & PLANCHER

LE PROCÈS DES PAPIERS DE COURTOIS

(1831-1833)

Rentré en France, en 1818, pour recueillir le faible héritage que lui laissait son père, Henri-Bonaventure Courtois dut demander son pain quotidien à divers expédients.

Usant et abusant du titre de *fils du conventionnel Courtois*, il se montra cependant très prudent, très réservé, sous le gouvernement des Bourbons. Mais à partir de 1831, sous Louis-Philippe, comme sous Napoléon III, il eut recours à l'intimidation, au chantage, dans l'espoir de faire tomber sur lui les faveurs des nouveaux régimes. Il échoua et dès lors se lança dans l'opposition violente, ce qui ne lui réussit pas toujours.

Le premier terrain de lutte qu'il choisit fut celui de l'affaire des papiers saisis à Rambluzin, au domicile de son père, le 9 janvier 1816, par ordre du duc Decazes, alors ministre de la Police générale.

Il assigna le duc en restitution de documents, sinon en payement de dommages-intérêts ; il épuisa toutes les ruses, se donna bien du mal et finalement succomba.

Il fit alors appel à l'opinion et publia ce qu'il nomme l'histoire de son procès dans un pamphlet intitulé : *Affaire des papiers de l'ex-conventionnel Courtois* [1].

Outre que Courtois prolongea indéfiniment les vingt-quatre heures accordées à tout condamné pour maudire

1. Paris, Delaunay, libraire au Palais-Royal, 1834. In-8° de 36 pages.

ses juges, son caractère violent et aigri par de nombreux déboires ne nous est pas une garantie bien sûre de son impartialité, surtout si l'on tient compte que parmi les notes laissées par lui plusieurs font planer sur sa loyauté un doute sérieux. Nous donnerons plus loin une de ces notes.

Aussi serait-il intéressant de présenter de ce procès ce qu'on pourrait appeler la *version Decazes*. Le *factum* que l'ancien ministre de la police générale adressa le 8 novembre 1832 à MM. les président et juges composant le tribunal civil de première instance du département de la Seine, *factum* retrouvé dans les papiers laissés par H. Courtois, nous en offre le moyen.

Il suffira de le donner *in-extenso* et de le compléter avec les notes et la brochure du demandeur.

Toute question de bonne foi chez l'ancien ministre laissée de côté, faut-il accorder au duc Decazes, accusé qui se défend, plus de créance qu'à H. Courtois, accusateur et surtout plaideur malheureux? Il paraît bien difficile de se prononcer. L'accusation allègue certainement des faits précis, démontrés, indéniables, auxquels le *factum* ne répond pas toujours suffisamment.

Peut-être un jour quelque nouveau document d'archives éclairera-t-il ce petit problème. Tout ce que nous pouvons faire de mieux aujourd'hui c'est de donner les éléments du procès en laissant au lecteur le soin de conclure.

* *

C'est le 1er mars 1831 que H. Courtois engagea la lutte par cette lettre au duc Decazes [1] :

1er mars 1831.

M. le Duc, à l'époque de la seconde restauration en 1816, le domicile du conventionnel Courtois, mon père, fut envahi par la gendarmerie, des perquisitions furent faites et par suite plusieurs

1. Naturellement, nous n'avons entre les mains que les minutes de H. Courtois. Ces minutes sont parfois au nombre de deux ou de trois pour la même lettre. C'est toujours la plus complète, *la plus achevée*, que nous donnons.

caisses de papiers furent enlevées. Mon père, accablé d'infirmités et de la perte toute récente de son épouse [1], éprouva toutes les angoisses de la persécution [2] et bientôt l'exil consomma sa fin.

Je devais croire que mon séjour dans l'île de la Guadeloupe depuis 1799 me garantirait de toute atteinte, mais la persécution passa les mers et vint m'atteindre à 2.000 lieues de la France [3]. Il paraissait juste alors que le fils répondît de la conduite politique de son père.

D'après les renseignements que j'ai recueillis de ma famille, ces papiers furent enlevés par vos ordres et déposés dans vos bureaux.

Malgré mon éloignement de la France, je n'ignore pas qu'il n'a pas tenu à vous, Monsieur le duc, que le sort des proscrits ne fut adouci [4] ; c'est cette assurance qui me fait espérer aujourd'hui que vous voudrez bien avoir la bonté de m'indiquer quel a

1. H. Courtois oubliera que Mme Courtois était morte à cette date, et, pour les besoins de la cause, il la fera survivre jusqu'à fin mars.

2. H. Courtois écrit dans *l'Affaire des papiers de l'ex-conventionnel Courtois* : « D'atroces persécutions ont été exercées contre l'ex-conventionnel Courtois, mon père. Son domicile, envahi par la gendarmerie, a été dévasté, sa famille tout entière chassée de ses foyers et ses papiers spoliés. Lui-même, quoique frappé par la loi d'amnistie, ne put quitter la France qu'après trois tentatives infructueuses et sous un déguisement qui le sauva des poignards d'une bande d'assassins. »

A part la présence des gendarmes à Rambluzin, nous n'avons nulle part trouvé, dans les papiers de H. Courtois, trace de ces persécutions.

3. Rien dans les papiers laissés par H. Courtois ne laisse soupçonner cette persécution d'outre-mer. Le 9 septembre 1814, il reçoit une commission d'avoué à la Pointe-à-Pitre, commission qui est renouvelée le 14 février 1815. Dépossédé de sa charge lors de la prise de la Guadeloupe par les Anglais, il adresse, au retour des Français, au lieutenant général, comte de Lardenoy, gouverneur de la colonie, une supplique toute de miel pour Louis XVIII, demandant à être réintégré dans sa charge. Le gouverneur la transmet et la recommande le 6 novembre 1816 à qui de droit, et, le 18 du même mois, H. Courtois obtenait satisfaction. Enfin, au mois de mars 1818, il obtenait sur sa demande un congé d'une année « pour se rendre en France pour y régler des affaires de famille ». Impossible de voir dans tout cela trace des persécutions dont se plaignit si souvent H. Courtois.

4. H. Courtois ne tardera pas à l'ignorer complètement. Dans son pamphlet il écrira :

« Signaler ces excès, c'est désigner l'époque : le duc Decazes était alors ministre de la Police.

« C'est vainement que, se parant d'une hypocrite modération, il prétend s'être opposé aux vengeances de la restauration ; nous ne sommes que trop accoutumés à cette lâcheté, complice du présent et courtisan de l'avenir ; sa retraite seule aurait pu le justifier ; resté au pouvoir, il est l'ordonnateur et le fauteur de tous les crimes de cette époque. »

été le sort de ces papiers et ce que je dois faire pour les recouvrer.

J'ai l'honneur, etc.

A la suite de cette minute, H. Courtois a ajouté le *nota* suivant :

M. Decazes ne répondit point. Il remit ma lettre à M. de Foudras qui m'invita à me rendre dans ses bureaux pour recevoir les papiers saisis. On m'offrit alors une liasse contenant quelques pièces insignifiantes qu'on me dit être le tout. Je réclamai l'inventaire ; il n'en avait point été fait.

Sur ma demande M. C. Perrier ordonna que la remise me serait faite. J'écrivis alors une seconde lettre à M. Decazes, le 19 mars 1831.

Voici cette réponse du ministre de l'intérieur, dont il vient d'être question :

Paris, le 27 mars 1831[1]

Vous vous êtes adressé à mon département pour obtenir la restitution des papiers dont l'administration a fait opérer la saisie chez M. Courtois, votre père, à l'époque où l'application de l'article 7 de la loi du 12 janvier 1816 a contraint les ex-conventionnels à quitter la France.

Quoiqu'il résulte du procès-verbal dressé à cette occasion, et signé par un des fils de M. Courtois, comme fondé de pouvoirs, que les papiers saisis n'en renfermaient aucun qui fut personnel à M. votre père, je suis tout disposé, monsieur, à vous faire remettre ceux qui pourraient avoir pour vous quelque intérêt.

Vous êtes, en conséquence, autorisé à vous présenter quand vous le jugerez convenable à la Division de la Police générale où les pièces dont il s'agit vous seront remises sur votre reçu.

La lettre du 19 mars de H. Courtois au duc Decazes est reproduite dans le *factum* de ce dernier.

Elle se terminait par ces lignes : « Monsieur le duc, avant de rien préjuger, avant d'aller plus loin dans une affaire

1. Il doit y avoir erreur de date, soit ici, soit dans les quantièmes indiqués par H. Courtois.

aussi délicate, aussi grave, je crois devoir attendre les explications qu'il vous plaira de vouloir bien me donner. »

La minute porte en outre ce *nota* : « Cette lettre est restée sans réponse et m'obligea d'en écrire une troisième à la date du 31 mars, à laquelle il fut répondu. »

Remarquons que, malgré son affirmation, H. Courtois accepta la remise qui lui était faite, et il en donna — sous toutes réserves — une décharge régulière [1].

Vers cette date également, H. Courtois eut communication du dossier de police concernant son père. C'est ce qu'indique une seconde note de cette même minute de la lettre du 19 mars : « 22 mars, vu le dossier. »

Il en fit une analyse sommaire commentée. Nous la donnons à la suite du jugement, car elle complète la version Courtois et répond sur plusieurs points à la version Decazes.

La lettre du 19 mars étant donc demeurée sans réponse, H. Courtois en écrivit une très longue, le 31, qui forme tout un réquisitoire. Le *factum* du duc Decazes la reproduit entièrement.

Le duc Decazes, cette fois, répondit. Sa lettre est datée du 7 avril 1831.

La voici [2] :

Je n'ai pu vous répondre, Monsieur, avant d'avoir pris les renseignements sur l'affaire dont vous m'entretenez. Je regrette de ne les avoir pas eus assez tôt pour vous éviter la peine d'écrire la dernière lettre que vous m'avez adressée.

J'etais sûr de n'avoir pas ordonné la saisie des papiers de M. votre père et je ne me souvenais que de ceux qu'un officier de gendarmerie m'apporta renfermés sous une enveloppe qui ne contenait que le testament de la Reine Marie-Antoinette et quelques autres objets lui ayant appartenu. La communication du dossier n'a fait que me confirmer dans mes souvenirs.

1. Voir le détail des pièces remises dans E. Welvert : *Le Conventionnel Courtois ; la saisie des papiers.*

2. Nous n'avons de cette lettre qu'une copie de la main de H. Courtois.

Je n'ai jamais vu la caisse dont vous me parlez ; il est encore douteux pour moi qu'elle soit parvenue dans les bureaux du ministère, mais dans tous les cas ces papiers n'ont pas été et ne sont pas en ma possession. Je vous ferai d'ailleurs remarquer qu'il résulte du procès-verbal signé de M. votre frère et du juge de paix, que la caisse ne contenait rien de personnel à M. votre père et ne renfermait que des pièces relatives à la Révolution. J'espère que vous reconnaîtrez, Monsieur, que je ne puis vous restituer des objets que je n'ai pas, et vous indemniser de dommages que je ne vous ai pas causés.

J'ai, etc.. *Signé* : Le duc DECAZES.

A la suite de cette lettre H. Courtois a écrit :

M. le duc dit n'avoir pas donné l'ordre de saisir les papiers de Courtois, cependant le procès-verbal d'apposition des scellés en date du 6 février 1816 porte : *En vertu d'une lettre de S. E. au préfet Maussion en date du 3 février.*

Il ajoute qu'il n'a jamais vu les papiers et le préfet Maussion lui annonce par sa lettre du 12 février qu'il a remis ces papiers à la diligence à son adresse.

Il dit encore : il est douteux pour moi que ces papiers soient jamais parvenus dans les bureaux du Ministère. Il y sont si bien parvenus qu'une partie vient de m'être remise.

Et pour compléter sa réponse M. Decazes ne craint pas d'ajouter que *la communication du dossier n'a fait que confirmer ses souvenirs*, c'est-à-dire qu'il est tout à fait étranger à cette affaire.

Le chef du bureau préposé à la garde des archives, rue Hillerin-Bertin, m'a déclaré, en me remettant les pièces échappées à la spoliation, qu'aussitôt l'arrivée des papiers, M. Decazes les avait fait transporter aux Tuileries, ce qui confirme les avis donnés à mon père à cet égard [1].

A la lettre du duc Decazes H. Courtois répondit, le 11 avril, ainsi qu'il suit :

M. le duc, j'éprouve tout le regret possible de ne pouvoir admettre que cette affaire vous est étrangère. Vos nombreuses occupations vous en ont sans doute fait perdre le souvenir. Au reste,

1. Voir, à la fin de cet article, la note se rapportant au faux de H. Courtois.

qu'il y ait oubli ou désaveu, cette fin de non-recevoir ne sera d'aucun poids devant les preuves irrécusables que je produirai.

Quant à l'objection que ces pièces n'étaient relatives qu'à la Révolution, cela ne ferait que confirmer l'intérêt dont elles étaient pour certaines personnes et rendre plus odieuses encore les persécutions subies par mon père puisqu'il ne se trouvait rien à sa charge dans cette saisie. Une administration plus pénétrée de ses devoirs se serait empressée alors de faire la restitution, mais, il faut en convenir, à cette époque on ne se piquait pas d'une probité administrative bien rigoureuse.

Si dans ces cartons il s'était trouvé quelques pièces suspectes on pouvait en faire un choix et restituer le reste, sauf ensuite à débattre avec les intéressés le droit que l'on s'arrogeait.

S'il s'était par hasard rencontré quelque document dont on put demander la réintégration dans les archives ou dépôts publics, c'était encore un droit qu'on ne pouvait exercer que contradictoirement avec l'accusé.

Dans aucun cas un ministre dépositaire ne pouvait violer le dépôt confié par la loi ; cette insigne spoliation est prévue par l'art. 255 du Code pénal.

Au défaut de l'inventaire éludé avec tant d'astuce, on croit aujourd'hui atténuer l'intérêt de ces papiers et leur spoliation en disant qu'ils n'étaient que politiques. J'en produirai la note détaillée ; on verra alors que l'importance générale et privée de ces documents explique tout naturellement l'empressement à les posséder et leur disparition [1].

Jusqu'ici cette affaire n'a encore amené ni choix d'un défenseur, ni publicité ; je me suis contenté seulement de prendre les mesures que la prudence suggérait. J'ai tiré du dossier copie et extrait des pièces dont je pouvais craindre l'altération ou la soustraction et je me suis assuré que la préfecture de la Meuse ne se prêterait jamais à de pareilles tentatives.

M. le duc, j'éprouve une véritable peine, beaucoup plus grande que vous ne le pensez peut-être, de mettre au jour une affaire d'où naîtra tant de révélations et tant de scandale. Y serai-je forcé ? Encore quelques jours d'attente et je n'aurai plus qu'un

1. Cette conclusion de H. Courtois ne me semble pas découler très clairement de l'examen de la liste des pièces réclamées, telle que nous la retrouvons plus loin, dans le *factum*, sauf le n° 26.

devoir à remplir : celui d'arracher les dépouilles enlevées à mon père et de flétrir ses spoliateurs.

Le duc Decazes ne répondit pas.

H. Courtois semble avoir attendu quelque temps encore avant de recourir aux tribunaux.

Il préparait cependant l'attaque, comme le prouve cette note retrouvée dans ses papiers :

Avant de former une demande contre Decazes, ne serait-il pas à propos de constater l'état des papiers saisis ?

En vertu de la lettre du président du conseil, en date du [1] .., qui ordonne la remise des papiers saisis chez le conventionnel Courtois au mois de février 1816, faire sommation à M. Foudras (qui m'a été indiqué comme devant faire cette remise) d'avoir à représenter la caisse contenant les cinq cartons de papiers et l'inventaire ou procès-verbal de saisie de ces papiers afin de procéder sur-le-champ au récollement d'inventaire nécessaire à leur remise.

Constater (si faire se peut) que le procès-verbal d'apposition des scellés fait en vertu d'une lettre de S. E. le ministre de la Police en date du 3 février 1816, ne spécifiant point les papiers saisis, mais les désignant vaguement sous le titre des pièces relatives à la Révolution ne permit pas de procéder à ce récollement.

Constater qu'au lieu des cinq cartons contenus dans une caisse au dire du procès-verbal sus mentionné, il n'est représenté par M. de Foudras qu'une chemise contenant quelques pièces qui font à peine la dixième partie de ce que peut contenir un carton ordinaire.

Déclarer ne pas accepter cette remise comme insuffisante, protester et faire toutes réserves de se pourvoir, etc.

Il me paraît instant de constater l'existence dans les bureaux de ces restes de papiers, puisque M. Decazes prétend qu'ils n'y sont point parvenus.

Ce ne fut que le 21 décembre 1831 qu'eut lieu l'appel en

1. 27 mars 1831. Voir plus haut, p. 164.

conciliation entre les parties devant le juge de paix du dixième arrondissement.

La conciliation ne put avoir lieu et, en conséquence, le 31 décembre 1831, H. Courtois assignait le duc Decazes devant le tribunal de première instance.

L'acte d'assignation, reproduit tout au long dans le *factum* de l'ancien ministre, est particulièrement intéressant en ce qu'il nous fournit la liste — aussi complète que possible — des pièces réclamées par le demandeur.

Il est bien regrettable que nous ne puissions connaître les documents qui avaient servi de fondement aux réclamations de H. Courtois.

La cause fut distribuée à la première Chambre, le 13 janvier 1832, mais elle traîna pendant presque tout le cours de cette même année.

Peut-être H. Courtois n'était-il qu'à moitié rassuré sur l'issue du procès et espérait-il obtenir plus par le chantage que par les voies légales. Quoiqu'il en soit, le 8 octobre 1832, sous prétexte de répondre à la lettre du duc Decazes du 7 avril 1831, il revient à son système d'intimidation. Il reprend, en les accentuant et en les complétant, ses commentaires sur la lettre de son adversaire.

M. le duc, écrit-il, encore un mot sur une affaire dont les retards bien qu'inexplicables me permettent cependant de vous faire quelques nouvelles observations.

Par votre lettre du 7 avril de l'année dernière vous dites : j'étais bien sûr de n'avoir pas ordonné la saisie des papiers de M. votre père.

Cependant le procès-verbal d'apposition des scellés en date du 6 février 1816, porte : en vertu d'une lettre de S. E. au préfet Maussion en date du 3 février courant.

Vous ajoutez : je n'ai jamais vu la caisse dont vous parlez.

Vous avez oublié sans doute que le préfet Maussion par sa lettre du 12 février vous annonce qu'il la remet à la diligence à votre adresse ; et cette même lettre ayant devancé l'arrivée de la messa-

gerie, vous y avez mis de votre propre main : *La caisse est-elle arrivée ? Je n'ai rien reçu* [1].

Plus bas vous dites : il est douteux pour moi que ces papiers soient parvenus dans les bureaux du ministère, mais dans tous les cas ils n'ont pas été et ne sont pas en ma possession.

Ils y sont si bien arrivés que le registre du bureau des messageries en porte la décharge.

Et qu'enfin la faible partie échappée à la spoliation m'a été remise par les ordres de M. Perrier qui m'avait promis avec chaleur toute son assistance dans cette affaire.

Qu'en a-t-on fait ? Aussitôt ils ont été portés aux Tuileries ; mon père en reçut l'avis par une personne aussi bien informée que vous-même de ce qui se passait au conseil : vous pourrez en juger lors des débats.

Ils ont si bien pris cette direction que trois lettres du général Dampierre, Salle [2] et Robespierre qui faisaient partie de cette série m'ont été remises après les journées de Juillet, elles avaient été prises dans les appartements du Roi. Beaucoup d'autres pièces provenant de la même source ont encore circulé dans le public. Ces trois lettres sont jointes à mon dossier.

Ils sont si bien arrivés dans vos bureaux que le conservateur des archives de la rue Hillerin-Bertin, en me remettant les débris de cette capture, m'a déclaré à deux reprises différentes que cette caisse avait été par vous envoyée aux Tuileries immédiatement après son arrivée ; et la dernière fois que je le vis il m'a même engagé à faire faire des recherches dans les archives du Louvre.

Vous avez donc oublié votre lettre au préfet Maussion, écrite le 15 février, immédiatement après la réception de cette caisse, par laquelle vous vous plaignez que le proscrit avait été prévenu de ce qui se tramait contre lui et vous lui enjoignez de faire de nouvelles recherches dans l'espoir de saisir enfin des pièces objet de tous vos vœux que vous n'aviez pas trouvées dans cette caisse, mais dont l'existence vous avait été révélée par les bruits publics et par un manuscrit autographe du saisi intitulé : Louis XVIII pendant la Révolution. Vous avez aussi oublié la réponse de Maussion à cette lettre du 23 février par laquelle il assure que

1. Cela semblerait confirmer la version Decazes.

2. Voir relativement à cette lettre de Salle : Vatel, *Charlotte Corday et les Girondins*, t. I, p. xcv et s. — Vatel y accepte nettement la thèse du duc Decazes.

Courtois n'avait point été prévenu des ordres que vous aviez donnés.

Vous avez oublié la lettre du 10 janvier de Maussion par laquelle il vous mande que Courtois est possesseur de papiers importants et annonce qu'il va en faire la saisie avec Benoît.

Et pour comble vous ajoutez : la communication du dossier n'a fait que me confirmer dans mes souvenirs.

Et à moi aussi. M. le duc, cette communication a été faite et j'ai pu dans deux séances et pendant plusieurs heures y puiser les moyens de confondre ces fins de non recevoir.

Il est inutile d'ajouter que dépositaire public vous n'aviez pas plus le droit d'en disposer en faveur de Louis XVIII qu'en faveur de tout autre.

Je conçois que l'importance de ces papiers n'a peut-être pas permis que tous restassent entre vos mains. Je crois à cet égard m'être expliqué de manière à faciliter une remise qui ne serait pas intégrale ; aujourd'hui je la sollicite de nouveau dans le but d'éviter un scandale peu d'accord avec mes habitudes de modération.

Cette lettre de H. Courtois n'eut pas plus de succès que les précédentes et demeura probablement sans réponse.

Cependant le duc Decazes faisait remettre au tribunal son *factum* dans lequel, après avoir rappelé les faits, il les discutait et présentait sa défense.

Ce *factum* est du 8 novembre 1832. Nous le donnons intégralement.[1]

A MM. LES PRÉSIDENT ET JUGES composant le tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant au Palais de Justice à Paris ; M. Elie duc de Cazes, Pair de France, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique Saint-Germain, n° 11 ; défenseur aux fins de l'exploit introductif d'instance du ministère de Guinard, huissier à Paris, en date du 31 décembre 1831 ; demandeur aux fins des présentes, ayant Me Poisson Seguin pour avocat ; contre le Sr Henri Bonaventure Courtois fils, demeurant

1. Ce *factum*, comme le jugement que nous donnons plus loin, n'a aucune ponctuation ; nous y remédions aussi discrètement que possible.

à Paris, rue Godot-de-Mauroy, n° 29; demandeur aux fins de l'exploit introductif d'instance du ministère de Guinard, huissier à Paris, en date du 31 décembre 1831; défendeur aux fins des présentes, ayant Me Fagniez pour avocat; a l'honneur d'exposer qu'il vient defendre à une demande dirigée contre lui à raison des faits qui se sont passés lorsqu'il était ministre; il s'agit d'une demande en restitution de papiers qui auraient été saisis chez le Sr Courtois père à la suite d'une visite domiciliaire faite chez ce dernier.

Faits. — En 1816, M. le duc de Decazes était ministre de la police générale; sous son ministère, le préfet de la Meuse soupçounant que quelqu'un de ceux qui avaient contribué au retour de Bonaparte en France pouvait être caché à Rambluzin dans la demeure du Sr Courtois père, fit faire une perquisition chez ce dernier sous la date du 9 janvier 1816; cette visite fit découvrir au préfet des papiers importants sur lesquels les scellés furent apposés; ce fonctionnaire en référa sur-le-champ au ministre qui approuva la mesure qu'il proposait de faire l'inspection de ces papiers et d'exiger l'exhibition des titres de propriétés des effets qu'on pouvait supposer appartenir à l'État; M. Decazes l'autorisa en conséquence à prendre les dispositions nécessaires pour remplir ce double objet; le 9 février 1816 furent levés les scellés apposés le 9 janvier sur les papiers et effets mobiliers du Sr Courtois; le Sr Courtois fut trouvé dans son lit où il était retenu pour cause de maladie. Son indisposition le mettant hors d'état d'assister à la levée des scellés dont s'agit, il déclara qu'il donnait au Sr Achille-Auguste Courtois, son fils, pouvoir de le représenter; examen fait contradictoirement avec ledit Sr Courtois fils des papiers mis sous les scellés, ils ont été généralement reconnus par lui pour être exclusivement relatifs à la révolution. En conséquence et comme parmi les papiers il ne s'en trouva aucun qui fut personnel au Sr Courtois ni à sa famille, ils furent placés ainsi qu'il appert du procès-verbal de la levée de scellés dans cinq cartons. Interpellation faite à M. Courtois père s'il n'était pas possesseur d'effets, livres, meubles, etc., provenant de la Cour et du mobilier des princes de la famille royale; celui-ci répondit négativement, à l'exception pourtant de certains objets pour lesquels il fut dressé un procès-verbal particulier; ces objets se composaient du testament de la Reine ainsi que de quelques

objets personnels à Sa Majesté, c'est-à-dire un gant, des cheveux de Monseigneur le Dauphin, qui ont été placés sous une enveloppe à peine de la grandeur de cette page et adressée au ministre de la police par un officier de la gendarmerie envoyé en courrier [1]. Ce testament fut communiqué aux Chambres et imprimé ; les autres effets demeurèrent entre les mains de Louis XVIII à qui M. Decazes s'était empressé de les remettre ; mais comment ces effets se trouvaient-ils entre les mains du Sr Courtois, c'est ce qu'il est facile d'expliquer. On se rappelle qu'après le 9 thermidor une commission fut créée pour examiner les papiers trouvés chez Robespierre et ses complices et que le Sr Courtois père fut chargé de rédiger un rapport officiel sur cette fameuse journée et le travail de la commission dont il a été parlé. Ce fut dans les archives du Tribunal Révolutionnaire que la dite commission trouva les reliques royales sus-détaillées et qui à cette époque étaient destinées à être brûlées. Mais le Sr Courtois père avait trouvé un moyen de s'en emparer sûrement et les conserva avec le plus grand soin. Il avait donné, écrivait-il au préfet de la Meuse en 1816, une petite portion des cheveux à feue Made la duchesse de Choiseul [2]. Elle seule et l'abbé Barthélemy étaient instruits de l'existence de ces cheveux qu'ils s'étaient engagés à conserver avec soin comme un trésor inestimable : « Nous nous gardâmes « bien, ajoute-t-il, de leur parler de cette lettre si touchante, vrai « chef-d'œuvre d'amour, de sensibilité, écrite à 4 h. 1/2 du ma- « tin, le jour même où cette femme courageuse et si aimable « porta sa tête sur un échafaud si peu fait pour elle ! » Telle est la source de cette possession par le Sr Courtois des papiers relatifs à la Révolution ; lors de la visite domiciliaire faite chez lui par le préfet de la Meuse, c'est ce qu'il a reconnu lui-même dans une lettre adressée à ce fonctionnaire et dans laquelle il lui fait savoir que les papiers enlevés chez lui qui concernaient Robes-

1. Courtois ne dut remettre qu'une partie de ces souvenirs de la famille royale. Il conserva par devers lui plusieurs de ces objets qui, dans la suite, passèrent dans les ventes publiques et dont quelques-uns mêmes sont venus entre les mains de sa fille Charmette. M. L. Maussenet, détenteur actuel des papiers laissés par Henri Courtois et sa sœur Charmette, prépare une notice sur ce sujet. Le conventionnel exilé ne voulait pas se dépouiller de ses gages. Le livre de Marie-Antoinette qui est actuellement à la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne en était probablement l'un des plus précieux.

2. H. Courtois écrira : « Ces cheveux ont passé au duc de Marmier, gendre du duc de Choiseul. »

pierre et autres étaient destinés par lui à lui servir pour terminer la 2ème partie de son rapport sur Robespierre.

Ainsi non seulement le fils du Sr Courtois, délégué par lui à l'effet d'assister à la levée des scellés et à l'examen des papiers sur lesquels ils avaient été apposés, avait reconnu à l'instant même qu'aucun de ces papiers n'était relatif à son père, mais encore le père loin d'élever aucune réclamation relative à la saisie d'aucun de ces mêmes papiers reconnut qu'il n'en était devenu dépositaire qu'à raison d'un travail dont il avait été chargé officiellement, que la suite des évènements révolutionnaires les avait fait oublier entre ses mains et qu'enfin l'emploi et l'usage auxquels il les destinait avait pour objet la confection de la 2ème partie de ce travail inachevé. Le Tribunal n'a pas oublié que les papiers saisis chez le Sr Courtois avaient été mis dans cinq cartons qui furent cachetés et déposés à la préfecture de la Meuse ; par une lettre du 12 février 1816, le préfet adressa au ministre le procès-verbal de levée de scellés et lui demanda en même temps ses ordres au sujet de ces cartons. Par une autre lettre en date du 27 avril 1816, le préfet de la Meuse informe le ministre que par suite de la visite que le 9 janvier il avait fait faire à Rambluzin au domicile du Sr Courtois ex-conventionnel il avait été déposé chez lui des papiers relatifs à l'affaire de Robespierre et autres qu'il avait cru de nature à être adressés au ministre, mais qu'il avait attendu que la saison fut moins variable pour les faire partir ; il annonçait que le lendemain il devait faire déposer au bureau des Messageries royales une caisse ficelée et cachetée contenant ces papiers dont le ministre voudrait bien lui faire accuser réception. Cette caisse est-elle arrivée en effet au ministère ? M. le duc Decazes en a-t-il eu connaissance ? C'est ce que l'exposant nie formellement. La discussion des moyens dont le Sr Courtois fils fera usage à l'appui de sa demande permettra à M. le duc Decazes de développer les preuves invincibles de son ignorance et de sa non-possession relativement aux pièces renfermées dans les 5 cartons dont il s'agit. Quoiqu'il en soit les choses demeurèrent en cet état jusqu'après les premiers mois de la révolution de 1830. Mais le 1er mars 1831 le demandeur crut pouvoir exploiter les faits qui s'étaient passés en 1816 et par une lettre conçue en style roide et âpre il commença l'exécution de son système d'épouvante dont il se promettait un heureux résultat. Sa tentative demeura pourtant

sans effet. M. le duc Decazes n'avait point oublié comment les choses s'étaient passées vis-à-vis de M Courtois père et sa conduite personnelle dans ces circonstances critiques n'avait rien qui put provoquer un reproche ; M. le duc Decazes crut devoir garder le silence. Cependant M. Courtois fils voulut interroger les cartons du ministère de l'intérieur afin d'en tirer, s'il était possible, des armes contre M. le duc Decazes. Le 10[1] du courant écrivit-il à l'exposant « j'ai fait une demande le 19[2] mars « 1831 à M. le ministre de l'intérieur pour obtenir la remise des « papiers saisis par votre ordre en 1816 chez le conventionnel « Courtois mon père ; il m'a répondu que ces pièces étaient à ma « disposition ; en compulsant le dossier il est facile de voir qu'on « ne peut pousser plus loin l'oubli de toutes les formes voulues « par la loi. Arrivé aux pièces saisies quel n'a pas été mon éton- « nement lorsqu'au lieu des titres et documents les plus impor- « tants il m'a été représenté que 5 ou 6 chiffons de papier tout à « fait insignifiants : « c'est, m'a-t-on dit, tout ce que M. Decazes « nous a remis. » J'ai demandé le rapport des 6 cartons et de la « caisse mentionnés au procès-verbal de scellés du 9 janvier 1816 : « on ne les a jamais vus ; il est inutile de vous dire que je n'ai point « accepté cette remise. » Toujours même silence de la part de M. le duc Decazes qui en effet n'avait jamais eu de papiers personnels exclusivement à la famille Courtois, qui n'avait jamais reçu les 6 cartons dont il s'agit, ainsi qu'il a été répondu au Sr Courtois fils dans les bureaux du ministère. Enfin le 31 mars 1831 le Sr Courtois fils prenant acte de ce silence s'enhardit : il écrivit à M. le duc Decazes une lettre que nous devons rapporter textuellement afin que le tribunal puisse apprécier textuellement la moralité qui se cache derrière sa demande.

« Je regrette beaucoup, écrivait-il à M. Decazes le 31 mars 1831, que votre silence à ma lettre du 19 courant m'oblige de vous importuner de nouveau. Qui pourrait croire que la restitution d'un dépôt aussi sacré que celui que je réclame put éprouver autant de difficultés ? Vous pensez sans doute que le ministre de l'intérieur, en faisant droit à ma demande, a entendu excepter les pièces qu'il vous a plu de garder. Mais, moi, sans respect pour des droits acquis à si peu de frais, je n'accepterai qu'une restitu-

1. Lire *le 19*.
2. Lire *le 10*.

tion intégrale et sans la moindre exception. C'est donc à vous et à vous seulement, M. le duc, que je m'adresse pour obtenir cette remise, puisque en me représentant ces chiffons insignifiants, que vous avez laissés aux archives, on m'assure que cette saisie est restée entre vos mains. En se rappelant les persécutions de toute espèce éprouvées par mon père, il est pénible de penser que vous vouliez encore y ajouter pour sa famille la perte de ces papiers. Lors de l'apposition des scellés l'inventaire n'en a pas été fait ; il n'avait été ordonné que pour la forme et pour satisfaire en apparence au vœu de la loi, car le pouvoir d'alors était trop intéressé à ce que des documents de cette importance ne paraissent pas sous les yeux de ses agents. Mon père pensait que par un reste de pudeur cet inventaire se ferait à Paris contradictoirement avec un de ses amis qui avait accepté cette mission [1]. Mais ces [pouvoirs] devinrent inutiles par l'empressement qu'on mit à ouvrir cette caisse et à se l'approprier sans s'embarrasser d'une remise future ; ainsi point d'inventaire, quelle heureuse circonstance ! Cette prise de possession si brusque s'explique par l'impatience avec laquelle on attendait cette capture aux Tuileries et la vôtre, m'assure-t-on, n'était pas moins grande. J'en ai la preuve par ces mots écrits de votre propre main sur 2 feuilles du dossier. « Je n'ai rien reçu ! la caisse est-elle arrivée ? » Quoique la curée n'ait qu'en partie satisfait l'impatience des intéressés, à en juger par le reste elle leur a fait cependant le plus grand plaisir. Votre lettre du 15 février au préfet Maussion le tance vertement sur le peu d'activité de ses poursuites et vous l'assurez que mon père a été instruit d'avance de ce qui se tramait contre lui. Quoiqu'en dise ce lourdaud dans sa défense, je crois que sa maladresse vous a assuré [2] d'une pièce autrement importante que celle qu'il a happée. Quant à l'avertissement il n'en a pas [été] donné d'autre : « fuis, ta vie est menacée » ; il venait de vos bureaux. Parmi ces papiers, vous le savez, M. le duc, il en est une foule de haute importance [3] ; comment qualifier l'opiniâtreté à les conserver après 15 ans d'une prise de possession aussi arbitraire. Quoi, un ministre prép[t] [4] dans l'exercice de ses fonctions pourrait s'appro-

1. Voir, à ce sujet, à la fin de cet article, le faux de H. Courtois.
2. La minute de H. Courtois porte : *privé*, ce qui est plus compréhensible.
3. Dans une minute, ces derniers mots sont soulignés.
4. Mot abrégé ; la minute porte : *dépositaire*.

prier le dépôt confié par la loi ? Quelles garanties resterait-il donc contre les violences du pouvoir ? Malgré de graves apparences, je ne puis encore adopter cette idée. J'aime mieux croire à quelque méprise que vous vous empresserez d'expliquer que d'accuser un ministre de s'être mis dans le cas de l'article 255 du Code pénal et de s'être exposé à toutes les réparations civiles qu'entraîne un pareil délit. Quoique les perquisitions les plus rigoureuses et les plus multipliées n'aient produit aucunes charges et par conséquent aucunes poursuites légales, la police n'en jugea pas moins cette capture de bonne prise. C'était sans doute pour réparer autant que possible l'erreur de la charte octroyée qui abolit la confiscation des biens. Accablé d'une maladie mortelle, au moment où son domicile fut envahi par les gendarmes, mon père, caché dans un réduit, ne pouvait qu'à la dérobée donner quelques soins à son épouse expirante sous le poids des chagrins ; à chaque instant ces tristes soins étaient interrompus par le danger d'une surprise, et c'est au milieu de ces angoisses qu'elle mourut [1] laissant son époux livré au désespoir. J'ai puisé au dossier l'extrait des lettres adressées à vos agents et les réponses de ces messieurs. Au besoin ces titres ne seront pas inutiles à ma cause. Il faut l'avouer, ce dossier paraît plutôt appartenir aux temps de l'Inquisition qu'à l'époque actuelle. Cette correspondance révèle que toute l'activité des sicaires ne pouvait satisfaire la police. J'ai sous les yeux 6 lettres écrites par vous dans un très court espace de temps aux préfets de la Meuse, de l'Aube, etc, qui toutes n'ont d'autre objet que de presser les recherches et les visites domiciliaires dans une foule de lieux. A l'âpreté de ces poursuites, aux reproches adressés aux sbires, on voit toute l'importance attachée à ces soins [2]. Il fallait être fort difficile cependant pour n'être pas content du zèle de Maussion, car il produit 5 ou 6 procès-verbaux de battue dont l'un entre autre est daté des citernes de l'abbaye de Beaulieu, et pourtant ce fugitif si dangereux, atteint d'une maladie mortelle, n'avait pas quitté ses foyers. Quoique mes sœurs produisissent les titres les plus authentiques de l'arrivée de mon père en Belgique, elles suppliaient vainement qu'on retirât de leur domicile les nombreux gendar-

1. Le 25 janvier.
2. La minute porte : *proie*.

mes qui y étaient campés. Seules et sans appui dans ce temps de terreur elles restèrent exposées aux insultes de ces misérables qui ajoutaient encore aux instructions qu'ils avaient reçues ; il fallait venger sur elles une évasion qu'on n'avait pas su prévenir, il fallait que le père de famille apprît dans l'exil que la persécution se continuait jusque dans ses enfants et jusque dans les colonies. Il est bien digne de cette époque que ce que l'humanité et la décence réclamaient n'ait été accordé qu'aux sollicitations d'une femme, et sans Madame Mac Mahon qui fit rougir le pouvoir de ces honteux excès, il eut fallu, je crois, attendre la révolution de juillet pour chasser ces gendarmes. L'espionnage se continuait jusque chez l'étranger ; une lettre d'Amsterdam du 13 avril vous dénonce les plaintes de l'exilé ; je vous le répète, M. le duc, des avis certains lui avaient été donnés ; on ne voulait pas qu'il portât au dehors les secrets politiques dont on le savait possesseur ; on voulait les anéantir avec lui. Et comment ne pas se croire quand votre lettre à Maussion du 13 mars lui enjoint de lancer sur ses traces un nommé Genet ancien officier de la maison du Roi [1], qui s'offre, dites-vous, pour poursuivre le proscrit. Ce n'était pas assez d'une bande de préfets et de gendarmes, il fallait encore armer le fanatisme d'un nouveau Pâris. A cette occasion rendons justice au préfet de la Meuse ; il reculait devant un pareil ordre [2]. Dans cette affaire le dévouement ne pouvait rester sans récompense ; une lettre du 5 mars adressée au ministre des finances demandait pour M. Benoît la recette de Verdun. Vous avez pensé, M. le duc, que celui qui le 1er avait provoqué les mesures de rigueur et les avait suivies avec un zèle, une ardeur, au-dessus de tout éloge (propres expressions de votre lettre) conviendrait mieux à la gendarmerie qu'à la finance, et votre lettre du 27 février demande au ministre de la guerre un grade dans cette arme pour ces honorables services. Rien n'était mieux mérité en effet, fidèle à son commandement cet homme prodiguait l'insulte au malheur et s'étonnait beaucoup de ce que l'amnistie ne s'étendît qu'à raser les propriétés du banni. Pourquoi s'étonner ? à la même époque une famille recevait des lettres de noblesse comme [récompense d'une] tentative d'assassinat sur la personne du 1er Consul. C'est cette préoccupation de vengeance

1. Ces derniers mots sont soulignés dans la minute.
2. Cet alinéa n'existe pas dans la minute.

qui n'a pas permis de donner à la lettre écrite à Maussion, l'attention qu'elle méritait ; mon père y parle de secrets importants concernant la famille royale. En rapprochant ces expressions des regrets qu'il n'avait pas craint de témoigner, en se rappelant ce tombeau élevé par ses soins sous le Directoire à la mémoire du défenseur de Louis XVI, on aurait su comprendre qu'elle laissait pressentir une remise autrement importante que celle du testament de la Reine [1]. Mais non, la soif du sang dominait ; il fallait l'immoler. Et cependant, M. le duc, si la mort n'avait pas frappé si promptement mon malheureux père dans l'exil, il serait rentré dans ses foyers quand il l'aurait voulu ; il était possesseur d'un talisman qui aurait applani toutes les difficultés ; il prouvait que tous les ennemis du roi n'étaient pas dans la Convention. M. le duc, jusqu'ici fidèle à des traditions sacrées, j'ai gardé le plus profond silence sur tout ceci, persuadé qu'au passé vous n'ajouteriez pas le tort si grave de retenir un dépôt confié par la loi et qui est le patrimoine d'une famille; faudra-t-il, pour obtenir la justice que je ne devrais tenir que de vous seul, publier ce dossier si digne de l'Inquisition ? faudra-t-il recourir aux Chambres et aux tribunaux pour vous obliger à une restitution et aux réparations civiles qui en sont la juste conséquence ? Je ne puis croire que vous me forciez à recourir à cette fâcheuse extrémité. Vous sentirez que si les circonstances ont permis l'enlèvement et la conservation de ces papiers, elles sont aujourd'hui on ne peut plus favorables à leur réclamation ; rien ne pourrait atténuer l'intérêt de ma cause ; vous auriez à vous imputer d'avoir provoqué quelques révélations qui seraient vivement accueillies et d'avoir rappelé l'attention sur des faits qu'il faut enfin oublier. J'ai l'honneur d'être, etc... Signé : Courtois, rue Godot Mauroy, 29. »

M. Decazes lui-même, pour renouveler ses souvenirs, parcourut le dossier relatif à cette affaire et reconnut qu'en effet sa mémoire était fidèle ; cet examen lui fit reconnaître qu'il n'avait pas ordonné la saisie des papiers de M. Courtois père ; qu'il n'avait vu que ceux qu'un officier de gendarmerie lui avait apportés et qui étaient contenus sous une enveloppe qui ne renfermait que le testament de la reine [Marie-]Antoinette et quelques autres objets lui appartenant ; qu'il n'avait jamais vu la caisse dont lui

1. Nombreuses sont dans les papiers de H. Courtois les allusions aux prétendues lettres de Louis XVIII à Favras. Nous y reviendrons.

parlait le Sr Courtois fils et les papiers qu'elle contenait. Quand le demandeur reconnut l'impossibilité d'atteindre le but qu'il s'était proposé par ces lettres pleines de colère, il eut recours aux voies judiciaires, et après avoir vainement tenté les préliminaires de conciliation, il fit donner assignation à M. le duc Decazes par exploit de Guinard, huissier à Paris, daté du 31 décembre 1831, à comparoir devant le tribunal pour : attendu que le 9 janvier 1816, dans le cours des persécutions personnelles de toute nature auxquelles alors avait été en but feu M. Courtois père ancien conventionnel, il avait été procédé dans son domicile sans les mesures et garanties en pareil cas prescrites, par les ordres de M. Decazes, à la saisie d'une caisse contenant 6 cartons remplis de diverses pièces importantes et précieuses, telles que : 1° un manuscrit autographe pour une 2ème édition du rapport sur l'examen des papiers saisis chez Robespierre, revue et augmentée ; 2° plusieurs liasses de lettres des principaux personnages qui ont figuré dans la Révolution française ; 3° 2 lettres du duc d'Orléans à Mirabeau ; 4° 4 lettres de Mirabeau ; 5° 3 lettres de Danton ; 6° une lettre de Cazalès ; 7° 22 lettres de Robespierre l'aîné et de son frère avec une pièce de vers de l'aîné ; 8° 7 lettres de Saint-Just à Robespierre ; 9° 2 lettres de Lebas ; 10° 9 lettres de Cambacérès à Barnave ; 11° une note de la main de Marie-Antoinette concernant Mirabeau ; 12° 7 lettres de Carrier ; 13° 5 de Fréron ; 14° 2 de Collot d'Herbois ; 15° 2 de Louis XVI ; 16° 3 de Couthon ; 17° 5 de Tallien ; 18° 2 de Brune ; 19° 2 de Hérault de Séchelles ; 20° 4 de Pethion ; 21° 5 lettres de Marat dont 2 scientifiques ; 22° une chemise portant pour inscription : lettres de Gensonné, Vergniaud, Guadet, Vadé[1], Voulant, Dumouriez, Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins ; 23° une liasse de lettres de félicitations au feu Sr Courtois père après la publication de son rapport sur le 9 thermidor ; 24° plusieurs liasses portant pour inscription : lettres et notes d'agents secondaires ; 25° plusieurs pièces servant comme documents historiques ; 26° un manuscrit de feu M. Courtois père contenant des notes historiques et des matériaux de mémoire avec des renvois de numéro d'ordre à ses pièces justificatives de la plus haute importance pour la famille royale. Et enfin, d'autres pièces dont le Sr Courtois fils n'aurait

1. Vadier.

plus trouvé de traces dans la succession paternelle. Le tout ainsi qu'il en serait justifié en cas de dénégation. Attendu que jusqu'alors tous les efforts du Sr Courtois fils pour en obtenir la remise et aussi pour la représentation du 1er inventaire qui avait dû en être dressé avaient été infructueuses. Que M. Decazes, tout en reconnaisant [avoir reçu] sous enveloppe d'un officier de gendarmerie le testament de la reine Marie-Antoinette et quelques autres objets lui ayant appartenu, avait déclaré n'avoir jamais eu lesdits papiers en sa possession. Attendu que l'administration actuelle venait de consentir à remettre et avait en effet remis le 22 novembre 1831 à M. Courtois fils seulement 43 pièces insignifiantes énumérées en sa décharge terminée par des réserves relatives au surplus. Attendu qu'il était du plus haut intérêt pour le demandeur, soit comme fils, soit comme citoyen, d'obtenir la restitution des choses arbitrairement arrachées à sa famille, mais qui n'avaient pas cessé d'être sa propriété particulière. Se voir M. le duc Decazes condamné par toutes les voies le droit à restituer au demandeur la totalité des pièces dont s'agit dans les trois jours du jugement à intervenir. Se voir condamner dans tous les cas aux dommages-intérêts et enfin aux dépens. Sous toutes réserves notamment de provoquer une enquête, un interrogatoire sur les faits et articles, et une comparution en personne, de requérir par les voies extraordinaires l'application des peines portées en l'article 255 du Code pénal, comme aussi de rendre les faits publics par une pétition à la Chambre des députés.

Par cette assignation Me Fagniez était constitué pour occuper sur icelle ; par acte d'avoué à avoué en date du 11 janvier 1832, Me Soüel se constitua pour M. le duc Decazes ; depuis le même Me Soüel, s'étant démis de ses fonctions, Me Poisson-Séguin, son successeur, s'est constitué pour l'exposant par acte d'avoué à avoué en date du 16 mars 1832. A l'audience du 13 janvier 1832, des conclusions ont été prises par M. le duc Decazes et tendant à ce qu'il plut au tribunal, attendu que le Sr Courtois n'avait signifié à l'appui de sa demande aucune pièce pouvant lui servir de motif ou prétexte ; que cependant il importait à M. le duc Decazes de connaître quels auraient pu être les éléments d'une pareille demande ; ordonner que dans les trois jours le Sr Courtois soit tenu de communiquer au défenseur, soit par la voie du greffe, soit à l'amiable, sous le récépissé de Me Soüel alors son

avoué, les pièces, documents et renseignements généralement quelconques dont il entend faire usage à l'appui de sa demande, et jusqu'à ladite communication, lui refuser toute audience sous toutes réserves. En réponse à ces conclusions, le Sr Courtois par acte d'avoué à avoué en date du 28 mars 1832 déclara à Me Poisson-Séguin que la demande du 31 décembre 1831 reposant sur un seul fait positif et matériel et qui n'avait jamais été dénié par M. le duc Decazes ni par les ministres qui lui avaient succédé, c'est-à-dire la saisie du 9 janvier 1816 dans le domicile et sur les papiers du Sr Courtois père, ancien conventionnel, que la conséquence de cette saisie avait été la perte dont se plaignait M. Courtois fils et dont il demandait la réparation, mais qu'il n'avait aucune pièce à communiquer à l'appui de sa demande. M. le duc Decazes par acte d'avoué à avoué en date du 29 mars 1832 s'empresse de déclarer qu'il proteste formellement contre la déclaration à lui faite par ledit Sr Courtois fils par acte d'avoué à avoué en date du 28 mars lors courant qu'il n'avait aucunes pièces à communiquer à l'appui de la demande formée par lui contre le défenseur suivant exploit de Guinard huissier à Paris en date du 31 décembre 1831 ; et attendu que tout demandeur doit communiquer au défenseur tous les actes et pièces justificatives de ses prétentions ; attendu d'un autre côté que ledit Sr Courtois fils dans l'exploit introductif d'instance susdaté se déclarait prêt à justifier sa demande en cas de denégation de la part du duc Decazes ; il fit par le même acte itérative sommation au Sr Courtois d'avoir dans les trois jours pour tout délai à lui communiquer soit par la voie du greffe, soit à l'amiable sous le récépissé de Me Poisson-Séguin, son avoué, toutes les pièces généralement quelconques qu'il prétendait faire valoir a l'appui de sa demande. Tels sont les faits qui se groupent autour de la demande dirigée contre M. le duc Decazes par M. Courtois et la position actuelle de cette affaire. Il reste à M. le duc Decazes à développer tous ses moyens de défense ; la tâche sera facile, il a pour lui le droit et le fait ; c'est ce que l'exposant va établir par la discussion qui va suivre.

Discussion. — Le Sr Courtois fils poursuit devant le tribunal M. le duc Decazes à fin de restitution de pièces qu'il prétend avoir été saisies sur son père par suite d'une visite domiciliaire chez ce dernier qui aurait été ordonnée par l'exposant alors qu'il était ministre de la police générale du Royaume ; il poursuit donc

un ministre à raison de faits relatifs à ses fonctions. Dans une pareille position le Sr Courtois fils ne doit pas ignorer qu'il existe des lois qui imposent l'accomplissement de certaines formalités spéciales par le demandeur et prononcent même en pareille matière l'incompétence des tribunaux ordinaires. Ainsi par exemple la loi du 24 août 1790 doit, dans l'esprit, trouver son application ; que l'on consulte son article 13 titre II sur la séparation des pouvoirs judiciaires et administratifs ; par cet art. les fonctions judiciaires et les fonctions administratives ont été séparées à jamais et il est défendu aux juges sous peine de forfaiture de citer devant eux à raison de leurs fonctions. Plusieurs lois sont intervenues depuis et ont établi selon les formes diverses des gouvernements alors existants, certaines règles pour poursuivre les ministres ; mais toujours ces lois ont conservé le principe de séparation des pouvoirs judiciaires et administratifs, principes sur lequel est basée toute notre législation. La loi du 25 mai 1791 ne permettait de poursuivre les ministres qu'en vertu du décret du corps législatif. La loi du 11 ventôse an IV exigeait une dénonciation du Directoire exécutif et n'admettait les particuliers à agir pour action en dommages-intérêts que dans le cas où il intervenait un acte d'accusation sur la..... D'après la constitution de l'an VIII et le sénatus consulte de l'an XII il fallait encore attendre le jugement de la haute cour impériale pour réclamer des dommages-intérêts. La charte de 1814 qui doit faire notre loi dans l'espèce dispose que les ministres ne peuvent être mis en accusation que pour faits de trahison et de concussion, et elle attribuait à la Chambre des députés le droit d'accuser et à la Chambre des pairs le droit de juger. Evidemment ces dispositions sont exclusives de la juridiction ordinaire ; elles sont un hommage à ce principe de séparation des pouvoirs écrit dans la loi de 1790. A la vérité s'il s'agissait d'un délit personnel commis par un ministre en dehors de ses fonctions on ne se trouverait plus dans le cas prévu par la Charte de 1814. La juridiction ordinaire pourrait statuer dans les termes de l'article 71 de la constitution de l'an VIII avec l'autorisation du gouvernement ; mais s'il s'agit comme dans l'espece actuelle de faits qui ont eu lieu dans l'exercice même de ses fonctions le ministre n'est justiciable que des deux chambres, et on ne peut par une voie détournée, par une action civile en dommages-intérêts, saisir la juridiction

ordinaire ; c'est ce qui a été formellement reconnu par la Cour d'appel de Paris, première chambre, dans une espèce que nous allons rappeler au tribunal.

Fabien et Bissette, hommes de couleur libres, avaient été condamnés à des peines infamantes et afflictives par la cour royale de la Martinique pour avoir distribué dans la colonie une brochure publiée à Paris ; ils voulurent se pourvoir en cassation par une fausse interprétation de la loi ; ayant refusé de recevoir leur déclaration l'arrêt fut exécuté ; les condamnés transportés en France et déposés au bagne de Brest. Aussitôt arrivés ils adressèrent par l'intermédiaire de leur avocat à M. le comte Peyronnet alors garde des sceaux, une requête en pourvoi, en le priant d'envoyer les pièces à la Cour de cassation dans les 24 heures ainsi que le prescrit la loi (art. 424 du Code d'instruction criminelle). Cependant deux ans s'écoulèrent sans que la Cour de cassation fut saisie du pourvoi ; enfin le dossier lui ayant été adressé elle cassa l'arrêt de la cour royale de la Martinique, renvoya devant la cour royale de la Guadeloupe, l'innocence des accusés fut solennellement reconnue. En cet état Fabien et Bissette, anciens négociants dont le commerce et la fortune se trouvaient entièrement détruits par suite de la longue détention qu'ils avaient subie, ont assigné le garde des sceaux devant le Tribunal de la Seine à l'effet de se voir condamner en 10.000 francs de dommages-intérêts, attendu selon les demandeurs que par son retard à faire passer les pièces et leur pourvoi à la cour de cassation, M. Peyronnet était cause de leur détention dans les bagnes pendant deux ans. Sur cette demande est intervenu le 27 juin 1823 un jugement ainsi conçu : Vu l'article 13 de la loi du 24 août 1790 ; les articles 30 et 31 de la loi du 27 avril 1791 ; les articles 10, 11, 12 de la loi du 10 vendémiaire an IV ; les articles 70, 72 et 73 de la constitution du 22 brumaire an VIII ; et les articles 101, 110, 112 et 129 du senatus-consulte du 23 floréal an XII ; attendu que de l'ensemble de ces dispositions il résulte : 1° que les administrateurs ne peuvent sans autorisation préalable être cités devant les tribunaux pour raison de leurs fonctions ; 2° que l'action en dommages-intérêts pour réparation de torts causés par les ministres aux particuliers dans l'exercice de leurs fonctions ne peut être considérée que comme accessoire à la poursuite des délits dont ils se sont rendus coupables ; 3° que les poursuites des délits

imputés à des ministres dans l'exercice de leurs fonctions et l'action accessoire en réparation des torts occasionnés par ces délits ne peuvent être portés devant les tribunaux que par suite d'une accusation adressée contre eux ou par suite d'une autorisation du gouvernement ; vu aussi les articles 13, 55, 56 et 66 de la Charte constitutionnelle ; attendu que si d'après les articles 55 et 56 les ministres ne peuvent désormais être accusés par la Chambre des Députés et jugés par la Chambre des Pairs que pour faits de trahison et de concussion, il résulte des articles 13 et 63 que pour autre fait relatif à leurs fonctions et pouvant donner lieu à une action en responsabilité contre eux ils ne peuvent être traduits devant les tribunaux si que préalablement les poursuites ou les actions dirigées contre eux n'aient été autorisées, en conformité des lois qui étaient en vigueur à l'époque de la promulgation de la Charte et qui n'ont pas été légalement abrogées ; attendu enfin que la demande des Srs Bissette et Fabien a eu pour objet la réparation de torts qu'ils imputent au Cte Peyronnet dans l'exercice de ses fonctions de ministre de la justice et qu'ils ne justifient d'aucune autorisation par eux obtenue pour intenter cette action : Le tribunal déclare les Srs Fabien et Bissette, quant à présent non recevables et les condamne aux dépens. — Appel de ce jugement est interjetté par Fabien et Bissette ; en même temps ils se pourvoient devant le conseil d'État afin d'obtenir l'autorisation que les premiers juges croyaient nécessaires, mais une ordonnance du roy à la date du 23 août 1823 résista à la requête de Fabien et Bissette sous le motif que l'autorisation du conseil d'Etat exigée par l'article 75 de la constitution de l'an VIII préalablement à toutes poursuites contre les agents du gouvernement n'est pas applicable aux ministres d'après le texte même de ses dispositions. En conséquence de cette décision les appelants ont poursuivi devant la Cour royale la réformation du jugement attaqué ; les premiers juges a-t-on dit ont mal invoqué la législation de 1791, la constitution de l'an III, celle de l'an VIII et le sénatus consulte de l'an XII. La Charte constitutionnelle doit seule être consultée aujourd'hui ; elle seule doit faire règle en l'hypothèse, toutes les dispositions énoncées ont été abolies par elle ; ces dispositions se trouvent d'ailleurs anéanties par le fait en ce qu'elles créaient un mode de poursuite incompatible avec l'ordre de choses actuel et qu'il ne

serait pas dès lors possible de suivre ; tel est par exemple le sénatus-consulte de l'an XII qui établit un archichancellier, une haute cour impériale formée en partie de sénateurs et de membres de la Cour de cassation. Il est bien vrai qu'aux termes de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, article que la jurisprudence a déclaré être toujours en vigueur, les agents du gouvernement ne peuvent être poursuivis pour voies de fait relatives à leurs fonctions qu'en vertu d'une autorisation du conseil d'État. Mais cette disposition n'est pas applicable aux ministres ; cela résulte du texte même de l'article : « les agents autres que les ministres, est-il dit, ne peuvent être poursuivis, etc, etc. » C'est donc à tort que les premiers juges ont déclaré les appelants non recevables dans leur demande sous prétexte qu'ils n'avaient point obtenu l'autorisation de poursuivre M. de Peyronnet. Au reste le principe qui vient d'être établi en ce qui concerne l'autorisation de poursuivre a été consacré par le conseil d'État lui-même, puisque sur la demande en autorisation de poursuivre qui lui a été adressée depuis la décision des premiers juges il a déclaré que l'autorisation n'était pas nécessaire. En cet état restent les dispositions de la Charte qui déclarent les ministres responsables pour faits de trahison et de concussion. Dans l'espèce il est incontestable que les faits reprochés restent dans la catégorie des faits de trahison et c'est ainsi d'ailleurs que les considérait la commission nommée par la chambre des députés lors de la prise en considération de la proposition de mise en accusation des anciens ministres. Or dès le moment qu'il est reconnu que les griefs dont il s'agit établissent une responsabilité contre l'ancien garde des sceaux il faut bien que celui qui a eu à souffrir de ces griefs puisse en poursuivre les réparations, non pas au criminel, parce que à la chambre des Députés seule appartient le droit de poursuivre l'accusation et à la chambre des Pairs celui de la juger, mais au civil selon la règle du droit commun, c'est-à-dire devant les tribunaux ordinaires saisis de sa plénitude de juridiction pour tous les cas non exceptés par une disposition formelle. Mais la Cour considérant que la loi du 24 août 1790 en établissant comme un principe fondamental de notre droit public la division et l'indépendance des pouvoirs judiciaires et administratifs a fait défense aux tribunaux de connaître des actes d'administration de quelque espèce qu'ils soient ; considérant que la charte constitu-

tionnelle ne contient aucune dérogation à ce principe et qu'en l'absence des lois particulières sur la responsabilité des ministres l'autorité judiciaire ne peut être saisie d'aucune action dirigée contre eux par raison de leurs fonctions ; considérant que la demande formée contre le comte de Peyronnet repose sur un fait relatif à ses fonctions de ministre ; déclare les appelants non recevables dans leur demande.

Les principes proclamés par la cour royale de Paris ont servi à la charte de 1814 et doivent encore trouver leur application dans l'espèce actuelle, mais indépendamment de cette exception réelle il existe une exception personnelle que M. le duc Decazes pourrait encore opposer au Sr Courtois fils. En effet aux termes de l'article 32 de la loi du 27 avril 1791, l'action en dommages-intérêts pour faits d'administration du ministre hors de place est prescrite au bout de trois ans à l'égard du ministre de la Marine et de deux ans à l'égard des autres, à compter du jour où l'on suppose que le délit a été commis. Ainsi il y aurait lieu encore sous ce rapport à faire déclarer le Sr Courtois purement et simplement non recevable en sa demande. Mais M. le duc Decazes déclare ici formellement qu'il n'entend point faire usage et profit de ces exceptions [1] ; loin de lui ces moyens derrière lesquels doivent seuls s'accroupir le crime et la honte ! M. le duc Decazes veut que le tribunal, que le public, que le monde entier s'il le peut, connaisse sa conduite ; c'est au Sr Courtois fils à prendre acte de cette déclaration.

Passons à la discussion des faits. Les pièces trouvées chez M. Courtois père auraient été suivant le demandeur adressées à M. Decazes par le préfet de la Meuse. Mais le demandeur a cependant eu connaissance avant M. Decazes et hors de sa présence du dossier administratif relatif à cette affaire ; n'a-t-il donc pas eu toute la correspondance d'entre le préfet et le ministre. Il a donc passé bien légèrement sur cette lettre du préfet en date du 27 avril 1816 dans laquelle celui-ci annonçait au ministre que le lendemain il devait déposer au bureau des messageries royales une caisse ficelée et cachetée contenant les papiers dont il s'agit et sur cette dépêche la note du ministre demandant si cette caisse est arrivée et la note en réponse à la demande du ministre cons-

1. Remarquons toutefois que le duc Decazes a longuement fait valoir ces cas d'exception.

tatant que la caisse n'est point arrivée au ministère? Il n'a donc pas lu cette lettre du ministre en date du 6 mai 1816 écrite au préfet : « J'ai reçu, lui dit-il, votre lettre du 27 avril dernier par laquelle vous annoncez que vous avez dû déposer le 23 du même mois au bureau des messageries royales une caisse ficelée et cachetée contenant les papiers saisis chez le Sr Courtois ex-conventionnel à l'époque de la visite qui a eu lieu dans son domicile à Rambluzin le 9 janvier dernier. J'aurai soin de vous en accuser aussitôt réception. L'importance que j'attache à recueillir tous les renseignements qui se rapportent à la découverte du testament de S. M. la Reine Marie-Antoinette me fait désirer, M. le préfet, que vous me transmettiez copie de la lettre que le Sr Courtois vous a adressée à cette occasion et dont vous m'avez cité quelques passages dans l'avis du 24 février dernier. Je désire aussi une expédition du procès-verbal joint aux pièces que vous aviez confiées à M. le chef d'escadron Robert et dont l'original est resté avec le paquet précieux dans d'augustes mains. » Après cette lettre le dossier reste muet, rien ne constate que la caisse dont il s'agit soit arrivée depuis. Point de lettre du ministre qui en accuse réception. Evidemment c'est là une preuve favorable à M. le duc Decazes ; M. Courtois lui-même l'a bien compris. Cependant, dira le Sr Courtois, ces cartons, cette caisse sont arrivés au ministère, car j'y ai trouvé telles et telles pièces qui m'ont été remises et qui proviennent de la saisie faite chez mon père. C'est ici que le Sr Courtois va sans doute justifier sa demande, car enfin il faut bien prouver que ces pièces ont bien été saisies chez le Sr Courtois, que le préfet de la Meuse en a fait l'envoi au ministre. Ces lettres si importantes pour le Sr Courtois, tous ces grands noms dont il vient exploiter l'illustration devant la justice, qu'il prend sous sa tutelle pour les jeter ensuite au public auquel il semble que l'autorité les ait dérobés pendant trop longtemps, comme si déjà depuis longues années ils ne s'étaient pas fait leur gloire, où sont-ils mentionnés dans la correspondance du préfet au ministre? Cette note de Marie-[Antoinette] qui, soit dit en passant, est réclamée sans droit par le Sr Courtois, si elle eût existé, croit-il que M. Decazes aurait craint de la rendre à qui de droit, qu'il n'avouerait pas aujourd'hui l'usage qu'il en aurait pu faire? Que M. Courtois prouve donc que les pièces qu'il réclame étaient au nombre des papiers saisis chez son père

et apportées au ministère de la police. Qu'il apporte la plus légère preuve à l'appui de sa demande ; il s'est engagé dans l'exploit introductif d'instance à justifier ses prétentions ; il le doit aujourd'hui, mais il ne le peut : il l'a déclaré lui-même. Au reste le Sr Courtois sait bien que ce n'est pas par des fins de non recevoir que M. Courtois [1] veut repousser ses prétentions ; c'est au fond qu'il veut défendre. Eh bien ! *au fond* M. Decazes n'a vu ni eu en sa possession aucune des pièces réclamées par le Sr Courtois, donc celui-ci n'a rien à lui demander. M. Decazes répond, nie, par le silence du dossier administratif sur le sort de la caisse déposée chez le préfet de la Meuse ; il l'a réclamée de ce dernier, mais sans avoir pu l'obtenir. Mais admettons que cette caisse soit réellement parvenue au ministre, que M. Decazes ait vu chacune des pièces longuement détaillées par le Sr Courtois dans son exploit introductif d'instance, il ne s'agit alors plus prononcer sur cette affaire que d'examiner les qualités respectives des parties. Et d'abord le tribunal n'a pas oublié que lors de la levée des scellés apposés chez M. Courtois sur les papiers que M. le préfet croyait, non sans fondement, intéresser l'état, le Sr Courtois qui se trouvait alité ne pouvant assister par lui-même à l'examen de chacune des pièces mises sous lesdits scellés, commit à son fils le soin de le représenter. Le Sr Courtois, ainsi que le constate le procès-verbal lui-même reconnut qu'aucune des pièces contenues dans les cartons dont il s'agit aujourd'hui ne lui étaient personnelles. C'est-à-dire qu'il reconnut que toutes appartenaient à l'état. Et en effet d'où provenaient ces pièces ? De la saisie pratiquée chez Robespierre après le 9 thermidor. Le gouvernement d'alors avait formé au sein de la Convention une commission chargée d'examiner ces pièces et cette commission elle-même avait mis toutes ces [mêmes pièces] aux mains de M. Courtois père qu'elle avait chargé de faire à ce sujet un rapport. Or, quand M. le Duc Decazes ministre de la police générale a reçu ces papiers (en admettant toujours qu'il les ait reçus, pour rester dans l'hypothèse la plus favorable au Sr Courtois fils) il était à son tour membre du gouvernement et en cette qualité qui pouvait l'empêcher de revendiquer le bien de l'état ? Le Sr Courtois père alors n'en était plus que le détenteur infidèle ; pourquoi n'aurait-il pas

1. Lire : *Decazes*.

rendu aux archives de la nation ce qu'il [en] avait extrait ? Et son fils aujourd'hui viendrait redemander à M. Decazes ce qui n'a jamais appartenu à son père. Si M. Decazes a reçu les cartons assurément ce n'est pas au Sr Courtois fils qu'il en doit compte, c'est à l'état. Le demandeur ne représente que son père et son père a reconnu que rien de ce qui fut saisi ne lui appartenait. Mais est-il possible d'ailleurs que le demandeur ne comprenne pas toute l'absurdité qu'il y a à prétendre rendre le ministre responsable des papiers qui manquent en 1831, lorsque cinq ou six ministres se sont succédés depuis et que rien ne constate (en supposant que des pièces aient disparu) à quelle époque elles ont été enlevées. M. Courtois fils dans son amoncellement gigantesque de procédures de toutes espèces dont il menace M. le duc Decazes par son exploit introductif d'instance parle de l'article 255. Mais a-t-il donc oublié que cet article est applicable non pas au détenteur de papiers privés tels que ceux qu'il réclame mais au détenteur de papiers appartenant à celui qui est soupçonné détenant indûment le testament de la Reine, des lettres de Louis XVI, du duc d'Orléans et d'autres pièces qui si elles étaient entre ses mains n'y étaient parvenues que parce qu'il les avait eues comme rapporteur du procès de Robespierre, comme membre du comité de salut public. Car alors même que les pièces énoncées par le demandeur dans son exploit auraient été réellement saisies sur son père par le préfet de la Meuse, il est évident, par le simple énoncé même de ces pièces, qu'elles ne pouvaient appartenir au Sr Courtois père, mais à l'état, ainsi qu'il l'a d'ailleurs reconnu lui-même, et que le ministre ne pouvait pas [les] remettre à son héritier, en supposant qu'elles soient parvenues au ministre. S'il a obtenu du ministre de l'intérieur la restitution de quelques chiffons de papier insignifiants, c'est que l'administration n'a pas vu dans ces pièces une propriété de l'état, s'il ne lui en a pas été présenté d'autres pièces c'est qu'il n'en est pas parvenu d'autres au ministère. Quelqu'ait été leur fortune, M. le duc Decazes qui ne les a jamais vues ni qui ne le avait [pas] en sa possession ne peut en être responsable. Son fils peut-il prétendre aujourd'hui détruire la déclaration de son père ? C'est ce que le tribunal doit juger. Pourquoi et dans ces circonstances l'exposant conclut à ce qu'il plut au tribunal : dire et ordonner qu'en venant par les parties plaider sur et aux fins de

la demande faite contre le duc Decazes par le Sr Courtois fils suivant exploit de Guinard, huissier à Paris, en date du 31 décembre 1831, elles viendraient également plaider sur et aux fins de la présente requête.

Attendu que le Sr Courtois réclame des pièces qui auraient été saisies sur le feu Sr Courtois, son père, ex-conventionnel, lors d'une visite domiciliaire qui eut lieu chez ce dernier à Ramblu-zin en 1816 et d'après un arrêté du préfet de la Meuse et lorsque M. le duc Decazes était ministre de la police générale.

Attendu que le Sr Courtois fils ne justifie nullement sa demande quoi qu'il en ait formellement fait l'offre et quoiqu'il ait [été] pendant le cours de la procédure négativement mis en demeure à cet égard.

Attendu en fait que quelques effets seulement dont le Sr Courtois père était détenteur ont été transmis à M. le duc Decazes comme ministre de la police générale, savoir le testament de la reine Marie-Antoinette, un gant ayant appartenu à cette princesse, et des cheveux du Dauphin, lesquels objets ont été par lui-même remis au roi Louis XVIII, d'après le vœu du feu Sr Courtois lui-même.

Attendu que si d'autres pièces et effets ont été saisis, ils ne sont jamais parvenus au Ministre et qu'il ne les a jamais vus ni détenus en sa possession.

Qu'alors même qu'il les aurait eus en sa possession comme ministre il n'en devait aucun compte au demandeur, qu'en effet lors de la levée des scellés apposés sur les papiers, le Sr Courtois père représenté à cet effet par son fils à qui il avait donné ses pouvoirs a reconnu qu'aucun des papiers ne lui était personnel.

Attendu que ces pièces toutes exclusivement relatives à la Révolution française ne se trouvent en effet dans les mains du Sr Courtois père qu'à raison de la qualité de rapporteur de la commission chargée d'examiner les pièces trouvées chez Robespierre et ses complices après le 9 thermidor et encore comme membre du comité de salut publique et qu'ainsi ces pièces était la propriété de l'état.

Par tous ces motifs qu'il plaira au tribunal suppléer de droit et d'équité ; déclarer le Sr Courtois purement et simplement non recevable en sa demande, en tout cas mal fondé et l'en débouter. Le condamner aux dépens dont distraction sera faite à Me Pois-

son-Seguin, avoué, qui l'a requise avec affirmation, sous toutes réserves et le tribunal fera justice.

P.-C. Thomas.

Signifié à Me Fagniez, avoué, à domicile, le huit novembre mil huit cent trente deux par moi, huissier soussigné.

Canet.

H. Courtois, par ailleurs, préparait sa défense. Dès les premiers jours du procès il était allé consulter les dossiers de la police et avait analysé les différents documents qui concernaient la saisie des papiers de son père ainsi que les perquisitions qui en avaient été la suite logique [1].

Nous donnons ici le dossier qu'il se constitua alors. Il nous fournit un excellent historique de cette affaire, et répond à certaines allégations du duc Decazes.

Janvier 1816. — Rapport de la police du département du Nord concernant une visite domiciliaire faite chez Courtois et qui n'a rien produit. Ce rapport dit qu'on a trouvé sur les lieux différents effets emballés et une caisse de papiers saisis qui, se trouvant en état d'être expédiée, a été scellée.

9 janvier 1816. — Rapport de Robert, capitaine de Gendarmerie, concernant une visite domiciliaire faite chez Courtois avec 25 gendarmes assistés de Benoît. Cette recherche eut lieu de la manière la plus inquisitoriale. Des livres et différents objets furent volés. Cet acte porte qu'ils trouvèrent un lit encore chaud dont on ne put indiquer le coucheur et qu'il se trouvait encore du feu dans la cheminée de la chambre à coucher habituelle de Courtois. Dit aussi qu'il s'y trouvait une caisse de papiers saisis par la police.

1. H. Courtois écrit dans *l'Affaire des papiers de l'ex-conventionnel Courtois* (p. 17) : « Sans doute, on sera surpris que cette correspondance, qui dévoile si bien M. Decazes, se trouve entre mes mains. Je dois cette obligeante communication à l'administration de M. C. Perrier, et j'ai pu librement copier au dossier toutes les pièces qui m'intéressaient. Le duc Decazes avait pris de telles mesures, que les réclamations étaient impossibles. Aussi, confiant dans ses dispositions, il ne répondit à mes instances en restitution, que par des dénégations absolues, tellement confondues par cette malencontreuse communication qu'il se trouve enferré de toutes parts dans ses fins de non recevoir. Repoussé par cette insigne mauvaise foi, j'ai dû m'adresser au ministre de l'intérieur, pour obtenir la remise des papiers saisis. »

Nota. — C'est cette même caisse dont le lendemain, 10 janvier, Maussion annonce la saisie à Decazes.

10 janvier 1816. — Maussion à Decazes. Dénonce violemment Courtois comme possédant des papiers très importants, annonce la saisie d'une caisse de papiers assisté de Benoît. (Cet homme figure dans toutes ces poursuites.)

Nota. — Il paraît que cette poursuite a été faite par Maussion sans avoir encore reçu l'ordre de Decazes, au moins je ne l'ai pas trouvé au dossier. C'est ce qui expliquerait ce que dit Decazes dans la réponse qu'il m'a faite : *J'étais bien sûr de n'avoir pas donné l'ordre de saisir les papiers de M. votre père.*

Février 1816. — Note de la préfecture de la Meuse. Maussion annonce à Decazes l'envoi de 40 gendarmes chez Courtois et à sa poursuite.

6 février 1816. — Arrêté de Maussion qui ordonne une visite domiciliaire. La levée des scellés sur la caisse saisie afin de procéder à l'inventaire des papiers à l'effet de remettre au Sr Courtois ceux de ces papiers qui lui seraient personnels et n'offriraient aucun intérêt général. Ordonne de faire des liasses des autres.

Il savait fort bien que l'inventaire ne serait pas fait.

Cet arrêté est pris en vertu d'une lettre de S. E. à Maussion en date du 3 février 1816. J'ai de plus une déclaration du juge de paix Mazilier qui a fait la levée des scellés [1]. Comment Decazes peut-il dire alors qu'il est étranger à cette saisie ?

9 février 1816. — Procès-verbal de vérification des scellés. Courtois, y est-il dit nomme son fils [2] pour le représenter. (J'a quelques raisons de croire que c'est un faux. Le pouvoir ne se trouve point, ce n'est qu'une simple allégation). Ce procès-verbal dit : Examen fait, ces pièces n'ont présenté que des papiers généralement reconnus pour être relatifs à la révolution et comme parmi ces papiers il ne s'en est trouvé aucun qui ait paru

1. H. Courtois fait fréquemment allusion à cette déclaration de Mazilier, qui était, non juge de paix, mais greffier de la justice de paix du canton de Souilly.

Cette pièce, telle que la présente l'*Affaire des papiers de l'ex-conventionnel Courtois*, constate simplement que le détail des papiers mis sous scellés ne fut pas porté à l'inventaire.

Nous n'avons trouvé aucune trace de cette déclaration.

2. Achille-Auguste Courtois, frère aîné de Henri, qui chercha plus tard à traliquer des souvenirs de son père, particulièrement avec le gouvernement par l'intermédiaire du comte d'Agout, ministre de France à Bruxelles (Voir Welvert, *Lendemains révolutionnaires*, p. 298 et suiv.).

être personnels au Sr Courtois ni à sa famille ont été replacés dans cinq cartons au lieu de six.

Nota. — L'inventaire n'a pas été fait ; l'ordre de Maussion du 6 février n'était que pour la forme.

9 février 1816. — Procès-verbal de visite domiciliaire par Robert, chef d'escadron de gendarmerie, Brimont, capitaine, baron Benoît, commissaire. Cette pièce dit positivement qu'à la suite de cette visite Courtois remit *volontairement* le testament de Marie-Antoinette.

Nota. — Ce n'était pas cette pièce qu'on cherchait, puisque personne n'en connaissait l'existence. Ce n'est donc pas à Benoît, comme le dit Decazes, qu'on doit cette pièce. J'ai d'ailleurs une déclaration du juge de paix Mazilier qui figura dans toutes ces poursuites, qui déclare que c'est volontairement que Courtois en fit la remise. Depuis longtemps on le pressait de questions pour obtenir la remise de papiers dont on le savait possesseur, mais sans pouvoir rien préciser. Ces agents de la police savaient vaguement cependant qu'il s'agissait de papiers concernant la famille royale.

La duchesse de Choiseul, épouse de l'ancien ministre de Louis XVI, connaissait seule l'existence de ce testament. Courtois le lui avait confié et lui avait donné une boucle des cheveux de la Reine ainsi qu'il le dit dans une lettre adressée à Becquey en date du 12 février 1816.

Pendant la révolution il sauva plusieurs fois la duchesse de Choiseul et contribua beaucoup aussi à la conservation de sa fortune.

12 février 1816. — Maussion à Decazes. Il lui annonce qu'il a fait déposer à la préfecture cinq cartons de papiers provenant de la saisie faite chez Courtois.

15 février 1816. — Decazes à Maussion. Il le tance sur le peu d'activité de ses poursuites et se plaint beaucoup de ce que Courtois aurait été prévenu de tout ce qui devait se faire.

18 février 1816. — Maussion à Decazes. Il lui annonce qu'il a donné un passeport à Courtois le 16 de ce mois pour Virton à 3 lieues seulement de Montmédy. Il ajoute que c'est une faveur qu'il lui a faite.

Nota. — Courtois était banni par la *loi d'amnistie* du 24 janvier 1816. Mais on ne voulait pas qu'il quittât la France. La fron-

tière était soigneusement surveillée et ce n'est qu'en prenant les plus grandes précautions qu'il put échapper aux sbires [1]. Il était informé de ce qui se passait au conseil. Il le savait aussi bien que Decazes lui-même. Plusieurs avis lui furent remis dont on produira les notes dans la discussion [2].

23 février 1816. — Maussion à Decazes. Il se plaint de ce que celui-ci lui dit dans sa lettre du 15 février que Courtois avait été prévenu de ce qui se tramait contre lui. Il ajoute que rien n'est plus faux et qu'il n'avait reçu aucun avis, attendu qu'il a agi avec la plus grande prudence et la plus grande célérité.

23 février 1816. — Maussion à Decazes, parle des services nombreux de Benoît, dit lui devoir tout et demande pour lui une lieutenance de gendarmerie.

27 février 1816. — Decazes à Maussion. Il le remercie de lui avoir fait connaître les mérites de Benoît, et dit qu'il écrit au ministre de la guerre pour lui obtenir une lieutenance de gendarmerie à Verdun comme récompense de son zèle et de son dévouement. Il ajoute que son nom a été prononcé devant Sa Majesté qui connaît sa belle conduite et en est très satisfaite.

Nota. — Cet homme, véritable agent de police, s'est comporté de la manière la plus révoltante ; c'est lui qui se plaignait de ce qu'on ne faisait pas raser la maison de Courtois.

27 février 1816. — Decazes au ministre de la guerre, duc de Feltre. Demande pour Benoît une lieutenance de gendarmerie en renouvelant l'éloge de sa conduite comme ayant provoqué et dirigé toutes les poursuites faites au domicile de Courtois.

5 mars 1816. — Decazes au ministre des finances. Recommande le nommé Benoît et demande pour lui la recette de Verdun comme ayant provoqué les premières perquisitions chez Courtois, dit qu'on lui doit la découverte du testament de la Reine. Il a, dit-il, apposé son cachet sur les paquets saisis.

Rien n'est plus faux. Cette remise du testament de la Reine a été faite volontairement par Courtois. J'en ai la déclaration faite par le juge de paix qui a reçu cette pièce. D'ailleurs, le procès-verbal de saisie de ce titre du 9 février 1816 le dit textuellement.

5 mars 1816. — Lettre de Decazes à Maussion. Lui parle de

1. On ne retrouve nulle part la preuve de cette allégation.
2. V. plus loin une prétendue lettre adressée à Courtois père par un de ses amis.

la visite à faire chez M. Dumas [1] afin de s'emparer des papiers et effets qui seraient supposés appartenir à Courtois. Il lui parle des cinq cartons de papiers déjà déposés chez Maussion et dont ce dernier, dit-il, lui a annoncé la saisie par sa lettre du 12 février 1816.

8 mars 1816. — Lettre de Maussion à Decazes. Il lui dénonce qu'il a été envoyé chez Antoine, pharmacien à Verdun, plusieurs voitures chargées de meubles et effets — et chez Dumas. Il parle aussi des recherches qu'il ne cesse de faire pour s'assurer de Courtois.

Nota. — Rien n'était plus faux que cette dénonciation.

12 mars 1816. — Lettre de Decazes au préfet du département de la Marne par laquelle il lui ordonne de faire faire, chez M. Dumas, ami de Courtois, une visite domiciliaire très exacte pour s'assurer si Courtois ne s'est point réfugié chez lui, et s'il n'a point mis dans sa maison des effets dont il craignait la saisie.

Nota. — Cette visite n'a rien produit.

12 mars 1816. — Decazes à Maussion. Il le presse de nouveau sur les recherches à faire de la personne de Courtois et lui donne l'ordre de les faire chez un nommé Antoine, pharmacien à Verdun.

13 mars 1816. — Maussion à Decazes. Parle des nouvelles et nombreuses recherches qu'il a faites pour s'assurer de Courtois. Il pense qu'il s'est réfugié chez la Maréchale Brune à Arcy, ou bien à sa terre de Misement près de Chavanges.

Nota. — Tout cela est faux. Il ne savait comment s'excuser de ne pouvoir saisir sa proie.

14 mars 1816. — Maussion à Decazes. Lui parle de nouvelles recherches faites pour arrêter Courtois et de leur inutilité. Il le dit détenteur de papiers et d'effets précieux dont il serait instant de s'emparer.

Nota. — Les bruits les plus absurdes avaient couru que Courtois était possesseur d'objets précieux provenant du garde meuble de la Couronne ; c'est à ces bruits que s'était attaché Maussion. Ces bruits étaient l'œuvre de Decazes lui-même qui voulait justifier ses poursuites.

15 mars 1816. — Procès verbal de visite domiciliaire chez M. Dumas, ami de Courtois et que la police croyait son parent.

1. Allié à Courtois, demeurant à Châlons-sur-Marne. Il paraît difficile de confondre ce Dumas avec le Dr Dorm, autre allié de Courtois, chez qui plus tard devait se retirer Charmette Courtois.

Nota. — Cette nouvelle recherche de sa personne et de ses papiers n'a rien produit de satisfaisant pour la police.

16 mars 1816. — Procès-verbal de recherches de Courtois avec sept gendarmes dans différents lieux.

Ils n'ont pu le découvrir ; on le chercha jusque dans les citernes de l'abbaye de Beaulieu, au milieu des bois et des lieux inabordables. Il n'avait pas quitté son domicile où l'agonie de son épouse [1] le retenait. Il était prévenu d'ailleurs du sort qui lui était réservé.

16 mars 1816. — Nouvelle lettre de Decazes à Maussion pour le pousser à renouveler et à activer les poursuites pour s'assurer de la personne de Courtois.

16 mars 1816. — Lettre de Decazes, ministre de la police, au préfet du dép[t] de l'Aube.

L'objet de cette lettre est pour lui donner l'ordre de faire partout les recherches les plus actives pour s'assurer de la personne de Courtois qu'il supposait dans ce département d'après la lettre de Maussion du 13 mars.

17 mars 1816. — Lettre de Maussion à Decazes. Il lui dit qu'il croit Courtois caché chez Brichard, chirurgien, maire de Lavoye, et que de là il pourrait se rendre à Beaulieu chez Drouet conventionnel et se cacher dans les vastes citernes de l'abbaye. Il ajoute qu'il ne négligera rien pour s'assurer de lui et qu'il le fera surveiller soigneusement.

Nota. — Courtois n'a jamais quitté son domicile pendant toutes ces recherches. Son épouse était expirante et il ne voulut pas l'abandonner. Ce ne fut qu'après son décès [2] qu'il gagna la frontière en prenant les plus grandes précautions car l'exil était une faveur dont il était excepté. On ne voulait pas qu'il sortît de France. Des avis certains lui en avaient été donnés et quelques indiscrétions des sbires qui l'entouraient les avaient confirmés.

19 mars 1916. — Lettre de Decazes à Maussion. Il lui enjoint d'employer dans ses poursuites contre Courtois le nommé Genet [3], *ancien officier de la maison du Roi*, qui s'est offert pour livrer le proscrit.

22 mars 1816. — Decazes à Maussion. Lettre très pressante

1. Décédée le 25 janvier précédent.
2. H. Courtois oublie de dire que Mme Courtois était morte le 25 janvier.
3. Dans l'histoire de son procès, H. Courtois écrit : Grainay.

par laquelle il lui enjoint de faire les recherches les plus actives pour s'emparer de Courtois.

Note. — Le ton de cette lettre fait pressentir le sort réservé au proscrit.

27 mars 1816. — Réponse de Maussion à la lettre du 19 mars. Il dit qu'il est inutile d'employer ce Genet à cette recherche ; que d'ailleurs c'est un homme accoutumé à se vanter et qu'il ne pourrait tenir la promesse qu'il fait. Il ajoute que Courtois est à Namur.

Nota. — Soit que Maussion connût les projets sinistres de Decazes, soit que l'indiscrétion de cet agent les lui eut révélés car il en parlait fort librement, toujours est-il certain qu'il ne voulut pas prendre sur lui cette responsabilité.

Certes, s'il ne s'était agi que d'arrêter Courtois, Maussion qui depuis si longtemps avait fatigué ses gendarmes en vaines recherches et qui recevait continuellement des reproches de Decazes, n'aurait pas refusé d'employer cet homme. Pour se mettre à couvert de nouveaux reproches, il ajoute : Courtois est à Namur (ce qui était faux [1]). Ce Genet se vantait de sa mission et disait que si on le voulait il se chargerait de l'affaire de tous les conventionnels.

Pâris et Saint-Fargeau — il était aussi lui Genet officier de la maison du Roi, comme Pâris.

Avril 1816. — Rapport de la préfecture de la Meuse concernant de nouvelles recherches faites par la gendarmerie de la personne de Courtois.

13 avril 1816. — Lettre d'un nommé Montaudan, d'Amsterdam, qui dénonce à M. Decazes les plaintes à l'étranger du conventionnel Courtois. Ce dernier disait que caché dans un réduit secret de sa maison il avait compté 30 gendarmes envoyés par le préfet Maussion.

Nota. — Jusques dans l'étranger, Courtois était obligé de prendre les plus grandes précautions pour sa sûreté. La mission de Genet s'étendait au-delà de la frontière.

1. H. Courtois écrit dans l'*Affaire des papiers*, p. 9 : « A cette époque mon père n'était point à Namur où il n'a jamais été. » Or, il avait en mains les minutes de deux lettres de son père écrites de Namur. Il ne pouvait ignorer que sa sœur Charmette et sa tante Perrin étaient allées retrouver le proscrit à Namur. Celui-ci devait y être arrivé vers le 17 ou le 18 mars.

17 avril 1816. — Maussion à Decazes. Il lui annonce que depuis le mois de février précédent Courtois a quitté la France.

Nota. — Malgré le départ de Courtois, Maussion annonce qu'il a placé deux gendarmes à demeure chez lui.

27 avril 1816. — Le secrétaire général de la préfecture de police Lingard annonce à Decazes que par suite de la saisie faite le 9 janvier dernier chez Courtois il a été déposé chez lui des papiers relatifs à l'affaire de Robespierre et *autres*.

Au bas, de la main de Decazes : la caisse est-elle arrivée ? Elle ne l'est point le 6 mai 1816.

Nota. — Ces papiers sont les mêmes que ceux mentionnés précédemment, Lingard indique seulement et désigne une partie de ces papiers.

27 avril 1816. — Lettre de Maussion à Decazes qui lui donne avis qu'il va déposer au bureau des messageries de la rue Notre-Dame des Victoires une caisse de papiers à l'adresse de S. E.

Au bas de la lettre et de la main même de Decazes : Je n'ai rien reçu.

La lettre d'avis sera probablement arrivée un jour ou deux avant la caisse, mais cette dernière est bien parvenue à son adresse puisque une faible partie de ces papiers m'a été offerte. Au reste je pourrai peut-être avoir le reçu donné aux messageries [1].

Et cependant Decazes prétend qu'il n'a jamais entendu parler de cette caisse [2].

28 avril 1816. — Lettre de Madame Mackmahon parente de M. Gontaud de Biron et aujourd'hui je crois épouse de M. Dudon. Elle sollicite vivement Decazes en faveur des deux filles [3] du proscrit dont elle fait le portrait le plus flatteur et fait les instances les plus vives pour que le séjour des gendarmes sur leur propriété n'ait plus lieu.

Nota. — C'est à la sollicitation de cette dame que les persécutions cessèrent. Avant elle qui que ce soit n'avait pu faire admettre l'inutilité des gendarmes dans leur domicile.

1. Dans sa lettre du 8 octobre 1832 au duc Decazes, H. Courtois dit à ce sujet : « Le registre du bureau des messageries en porte la décharge. »

2. Decazes dit simplement qu'il ne l'a jamais eue en sa possession.

3. Charmette et Naïs. Il y avait encore, à Rambluzin, Mlle Thérese Perrin, belle-sœur de Courtois, et Auguste Courtois. — H. Courtois écrira dans l'*Affaire des papiers* : « Son domicile, envahi par la gendarmerie, a été dévasté, sa famille tout entière chassée de ses foyers. »

11 mai 1816. — Maussion à Decazes. Il donne à ce dernier l'extrait d'une lettre que lui avait écrite Courtois dans laquelle ce dernier parle de secrets importants qu'il pourrait révéler concernant les Bourbons.

Nota. — Il s'agissait de toute autre chose que du testament de la Reine Marie-Antoinette.

14 mai 1816. — Lettre du préfet Maussion à Decazes qui lui annonce que le 8 avril précédent il a pris un arrêté qui retire les gendarmes en campement chez Courtois.

Nota. — Bien qu'on eut la certitude à cette époque que Courtois était en Belgique, les gendarmes n'en furent pas moins laissés dans sa maison qui n'était habitée alors que par ses deux filles et sa belle-sœur [1]. Ces misérables, poussés par la police, se permirent tous les outrages imaginables. Quoique l'arrêté de Maussion pour la faire évacuer soit du 8 avril, ce ne fut cependant qu'après la lettre de Madame Mackmahon en date du 28 avril qu'ils furent rappelés.

*
* *

Ces notes servirent à H. Courtois à documenter Me Parquin, son avocat ; il lui fit passer aussi le billet suivant :

Il importe de relever cette assertion du défendeur que les pièces saisies étaient entre les mains de Courtois, comme membre du Comité de Salut Public, et qu'ainsi elles étaient la propriété de l'état.

Courtois n'a jamais fait partie de ce comité.

L'administration de la police en me remettant les pièces insignifiantes échappées à la spoliation de M. Decazes a par ce fait confondu deux fins de non recevoir : 1° celle par laquelle il prétend que ces papiers ne sont jamais parvenus dans ses bureaux ; 2° et celle par laquelle il nie n'avoir jamais fait saisir ces papiers. En effet, le bordereau des pièces qui m'ont été remises porte : Bordereau des pièces déposées aux archives de la police générale du Royaume, comme provenant de la saisie faite en 1816 chez M.

1. H. Courtois oublie de mentionner son frère Auguste qui alors administra la maison.

Courtois, ancien membre de la Convention N^le^. L'ad^on^ n'a pu s'exprimer ainsi que sur des documents authentiques.

M. Decazes invoque les expressions du procès-verbal de vérification de scellés en date du 9 février 1816, pour prouver que les papiers saisis n'avaient rien de personnel au saisi et étaient exclusivement relatifs à la Révolution. Par ces mots *rien de personnel*, on a si bien voulu désigner des titres relatifs à des intérêts privés que la correspondance de Courtois a été saisie en entier, et cela est si vrai que dans les pièces remises il se trouve encore plusieurs lettres de divers adressées à mon père. Ce même bordereau de remise déjà cité porte : une liasse de 30 pièces ou lettres adressées pour la plupart au C^en^ Courtois.

Armé de ces documents, M. Paquin prépara sa plaidoirie. Nous en avons le canevas.

Le début seul est à retenir.

Courtois père, conventionnel.

On ne doit point rattacher à son nom les cruautés de cette sanglante époque.

Il ne fut pas complice de la terreur et de Robespierre. L'un des principaux auteurs de sa chute et du 9 Thermidor.

Courtois chargé de faire le rapport sur le 9 Thermidor qui obtint un succès prodigieux.

Avait recueilli à cette occasion et aussi antérieurement des pièces historiques fort nombreuses et fort importantes.

Beaucoup étaient relatives à la famille royale.

Courtois retiré s'occupait de mettre ces pièces en ordre et d'éclaircir par des mémoires bâtis sur des pièces justificatives connues de lui seul divers points historiques encore impénétrables, tels que :

Affaire Favras ;

Intrigue pour forcer Louis XVI à remettre la couronne à Monsieur, Comte de Provence.

1815. Rentrée des Bourbons.

Loi dite d'amnistie — comprenait Courtois au nombre des exilés.

Mais on ne voulait pas qu'il sortit de France ; frontière gardée ;..

Après avoir résumé les notes de police recueillies et commentées par Courtois, et les péripéties de l'action judiciaire, M. Parquin terminait ainsi son canevas :

Discussion :

1° De nombreux papiers saisis chez Courtois sont parvenus entre les mains de M. Decazes et ne sont pas représentés.

2° M. Decazes est responsable de ces papiers ou de leur perte.

L'affaire fut enfin jugée le 18 janvier 1833. Le jugement reproduit tout au long l'assignation faite au duc Decazes et nous fournit la chronologie du procès depuis le 2 décembre 1831 jusqu'au 18 janvier 1833.

Louis-Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir salut. Le Tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant au Palais de justice à Paris, a rendu en l'audience publique de la première Chambre du tribunal le jugement dont la teneur suit. Entre M. Elie duc Decazes et de Glucksbierg, pair de France, demeurant à Paris rue Saint-Dominique Saint-Germain n° 11, défendeur aux fins de l'exploit introductif d'instance de M. Guinard huissier à Paris, en date du 31 décembre 1831, demandeur aux fins de la requête par lui signifiée le 8 novembre 1832, défenseur aux fins de celle à lui signifiée le 24 du même mois, comparant par Me Dupin avocat, assisté de Me Poisson-Seguin son avoué, d'une part ; et le sieur Henry Bonaventure Courtois, fils, demeurant à Paris, rue Godot-de-Mauroy n° 23, demandeur aux fins de son exploit introductif d'instance sus-désignée, défendeur aux fins de la requête à lui signifiée le 8 novembre 1832, demandeur aux fins de celle par lui signifiée le 24 du même mois, comparant par Me Parquin, avocat, assisté de Me Faguiez, son avoué, d'autre part, s. q. l. p. q. p. n. n. p. etc.

Point de faits. M. Courtois fils prétendait que le 9 janvier 1816 il avait été procédé... (*suit l'énumération de 26 articles réclamés dans l'exploit signifié le 31 décembre 1831*).

Et enfin d'autres pièces dont le Sr Courtois fils prétendait n'avoir plus trouvé trace dans les papiers de la succession paternelle. En conséquence le Sr Courtois a par exploit de Perrot, huis-

sier audiencier de la Justice de paix du Xe arrondissement en date du 2 décembre 1831, cité M. le duc Decazes à comparaître devant M. le juge de paix dudit arrondissement à l'effet de se concilier si faire se pouvait sur la demande que le Sr Courtois fils était dans l'intention de former contre M. le duc Decazes.

Les parties n'ayant pu se concilier ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal en date du 21 décembre 1831, le Sr Courtois fils fit donner assignation à M. le duc Decazes suivant exploit de Guinard, huissier à Paris, en date du 31 décembre 1831, à comparoire dans les délais de la loi en l'audience et par devant MM. les président et juges de la première chambre du tribunal civil de première instance du département de la Seine séant au Palais de Justice pour : se voir M. le duc Decazes condamné par toutes les voies de droit à rendre et restituer au Sr Courtois fils la totalité des pièces dont s'agit dans les trois jours du jugement à intervenir ; se voir dans tous les cas condamné aux dommages-intérêts et enfin aux dépens ; sous toutes réserves, notamment de provoquer une enquête, un interrogatoire sur faits et articles et une comparution en personne, même de requérir par la voie extraordinaire l'application des peines portées en l'article 255 du Code pénal, comme aussi rendre les faits publics par une pétition à la Chambre des députés. Par cette assignation : Me Fagniez étant constitué pour le Sr Courtois : par acte d'avoué à avoué du 11 janvier suivant, Me Soüel se constitue pour M. le duc Decazes ; à la diligence de Me Fagniez la cause fut à la date du même 11 janvier distribuée à la première chambre de ce tribunal. Par acte d'avoué à avoué en date du 17 du même mois, Me Fagniez, avoué du Sr Courtois, donna assignation, à Me Soüel, avoué de M. le duc Decazes, à venir en l'audience du 19. A cette date Me Soüel prit des conclusions par lesquelles il demande communications des pièces à l'appui de la demande du Sr Courtois fils. A la date du 16 mars 1831, par acte d'avoué à avoué, Me Poisson-Seguin se constitue pour M. Decazes aux lieu et place de Me Soüel alors démissionnaire : Par acte d'avoué à avoué, en date du 28 du même mois, Me Fagniez déclara que la demande du 31 décembre reposait sur un fait positif et matériel et qui n'avait jamais été dénié par M. le duc Decazes ni par les ministres qui lui avaient succédé, c'est-à-dire la saisie du 9 janvier 1816 dans le domicile et sur les papiers de M. Courtois père, ancien conventionnel ; que la conséquence de cette saisie avait été la perte dont se plaignait M. Cour-

tois fils et dont il demandait réparation ; mais qu'il n'avait aucune pièce à communiquer à l'appui de sa demande. Pourquoi il sommait Me Poisson-Seguin de se trouver à l'audience du vendredi 30 mars 1832 pour y plaider au fond la cause d'entre les parties. Par acte d'avoué à avoué du 29 mars 1832, Me Poisson-Seguin protesta formellement contre la déclaration à lui faite par le Sr Courtois fils qu'il n'avait aucune pièce à communiquer à l'appui de sa demande du 31 décembre 1831 et en conséquence lui fit itérativement sommation de lui communiquer les pièces sous peine de se voir refuser toute audience. A l'audience du 30 mars, le tribunal donna au Sr Courtois acte de ce qu'il avait déclaré n'avoir pas de pièce à communiquer et renvoya la cause à l'audience du 6 avril. Me Poisson-Seguin prit des conclusions tendantes à ce qu'il plut au tribunal déclarer le Sr Courtois purement et simplement [non recevable] en sa demande en tous cas mal fondée et l'en débouter. Et le condamner aux dépens dont distraction serait faite au profit de Me Poisson-Seguin avoué qui le requérait avec affirmation. La cause fut renvoyée au Rôle d'où elle sortit le 8 juin suivant. Par acte d'avoué à avoué en date du 12 juin 1832, Me Fagniez somma Me Poisson-Seguin d'avoir à lui signifier sa défense au fond conformément à l'art. 70 du décret du 30 mars 1808. Me Poisson-Seguin à la date du 8 novembre a signifié une requête dont la conclusion tendait à ce qu'il plut au tribunal : déclarer le Sr Courtois purement et simplement non recevable en sa demande en tous cas mal fondée, et l'en débouter. Et le condamner aux dépens dont distraction serait faite au profit de Me Poisson-Seguin qui le requérait avec affirmation. Ces conclusions furent jointes au placet à l'audience du 10 novembre suivant. En réponse à la requête de M. le duc Decazes, M. Courtois à la date du 24 du même mois signifia une requête par la conclusion de laquelle il demandait qu'il plut au tribunal : sans s'arrêter ni avoir égard aux fins et moyens exceptionnels invoqués par M. le duc Decazes en sa requête du 8 novembre 1832, adjuger à M. Courtois les conclusions par lui précédemment prises par son exploit introductif d'instance du ministère de Guinard en date du 31 décembre 1831. En conséquence condamner M. le duc Decazes par toutes les voies de droit à rendre et restituer au Sr Courtois fils, la totalité des pièces dont s'agit et ce dans les trois jours du jugement à intervenir, le condamner dans tous les cas aux dommages-intérêts qu'il plaira au tribunal arbitrer : et le

condamner en outre aux dépens dont distraction sera faite au profit de Me Fagniez avoué qui le requérait avec affirmation : sous toute réserve et notamment sous la réserve la plus expresse à provoquer une enquête, un interrogatoire sur faits et articles, ou une comparution en personne, même de requérir par les voies extraordinaires l'application des peines portées par l'article 255 du Code pénal, comme aussi de rendre les faits publics par une pétition à la Chambre des députés. Après plusieurs remises successives, l'affaire étant venue en ordre utile à l'audience du 11 de ce mois, elle a été plaidée contradictoirement, savoir : pour M. le duc Decazes par Me Philippe Dupin, avocat, assisté de Me Poisson-Seguin, son avoué, et pour M. Courtois par Me Parquin, avocat, assisté de Me Fagniez son avoué. La cause a été remise à ce jourd'hui pour les conclusions de M. l'avocat du Roi qui d'office a conclu qu'il plut au tribunal se déclarer incompétent *ratione materiæ* et par mesure d'ordre public et renvoyer la cause et ses parties devant les juges qui doivent en connaître. C'est en cet état qu'il s'agissait de statuer.

Point de droit. Devait-on ordonner que M. le duc Decazes serait tenu de remettre au Sr Courtois fils les pièces réclamées par celui-ci et détaillées en son exploit introductif d'instance et condamner en des dommages-intérêts envers le Sr Courtois fils. Devait-on déclarer le Sr Courtois fils purement et simplement non recevable en sa demande ou bien le tribunal devait-il admettre les conclusions du ministère public, se déclarer incompétent *ratione materiæ* et par mesure d'ordre public et renvoyer la cause et ses parties devant les juges qui doivent en connaître. Quant à l'égard des dépens, le tribunal, après avoir entendu en leurs conclusion et plaidoirie respectives Mes Parquin, avocat, assisté de Fagniez avoué du Sr Courtois fils, et Dupin, avocat, assisté de Poisson-Seguin, avoué de M. le duc Decazes, ensemble en ses conclusions Me Desclozeaux, substitut de M. le procureur du roi, et après en avoir délibéré conformément à la loi jugeant en dernier ressort.

Attendu que les faits sur lesquels est fondée la demande du Sr Courtois auraient eu lieu de la part du duc Decazes pendant qu'il était ministre et dans l'exercice de ses fonctions de ministre;

Attendu que les ministres ne sont pas justiciables des tribunaux ordinaires pour les faits relatifs à l'exercice de leurs fonc-

tions, que l'incompétence de l'autorité judiciaire de cette matière n'est pas fondée seulement sur la garantie due aux agents du pouvoir, mais encore sur le principe qui ne permet pas aux tribunaux de connaître des actes administratifs, qu'en conséquence elle est d'ordre public et absolue et que le tribunal doit se déclarer incompétent encore bien que sa compétence n'ait été déclinée par aucune des parties.

Pour ces motifs, le tribunal se déclare incompétent et renvoye la cause et les parties devant les juges qui en doivent connaître et condamne le Sr Courtois fils aux dépens dont distraction est faite au profit de Poisson-Seguin avoué qui le requiert. — Fait et jugé en l'audience publique de la première Chambre du tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant au Palais de Justice à Paris. Par MM. Debelleyme, président ; Delahaye, vice-président ; Geoffroy, Pinoudel, Buchot, Hallé, juges ; en présence de Me Prudhomme, juge suppléant. Le vendredi 18 janvier 1833.

Mandons et ordonnons, etc...

Ce jugement, à la requête du duc Decazes, fut signifié le 15 février par Jean-François-Victor Fabier, huissier, à H. Courtois.

Dès le 28 janvier celui-ci avait dû écrire au duc Decazes une lettre dont voici la minute :

On ne veut pas que je donne suite à cette affaire. C'était aussi mon intention.

Laissons de côté les exceptions et ne voyons que l'équité.

Si des papiers appartenant au gouvernement ont seuls été saisis, l'administration a donc manqué à son devoir en en faisant la remise.

En prenant pour base de ma réclamation la lettre de mon père au préfet Maussion [1] que vous avez produite, vous voyez que de nombreuses lettres particulières ont été enlevées indépendamment de documents politiques tout à fait privés.

Il m'a de plus été rendu par l'adon 30 lettres adressées à mon père ainsi que le constate le bordereau de remise.

1. Lettre du 12 février 1816. Voir Labourasse, *Le Conventionnel E.-B. Courtois*, p. 56.

Ces papiers n'ont pas obtenu ni eu un moment d'examen, et ils sont devenus dans les archives la proie des Vaudevillistes, etc [1]. J'en appelle à vous-même de cette assertion.

Je n'ai point réclamé de dommages-intérêts ainsi qu'on l'a dit dans la défense, ils n'étaient que comminatoires et mon conseil pensait que l'alternative de restituer ces papiers ou de les subir ne permettait pas (*illisible*)... dont il n'a été dit qu'un mot.

Quant à la mission du Sr Genet, quelqu'aient été vos instructions, cet homme qu'on a représenté comme honorable ne cachait pas le but de sa mission et le préfet Maussion le connaissait si bien qu'il n'a pas voulu accepter ses services [2].

Cette affaire terminée devant les tribunaux, M. le duc, je n'en persiste pas moins à vous demander la remise de tout ce qui peut intéresser ma famille dans cette saisie.

Quel est cet *on* mystérieux qui ne voulait pas que Courtois donnât suite au procès ? Peut-être sa sœur Charmette, qui plusieurs fois intervint pour le calmer.

Abandonnant le terrain judiciaire, il fit appel à la publicité et lança l'*Affaire des papiers de l'ex-conventionnel Courtois.*

Il communiqua son travail, ainsi qu'en témoigne le billet suivant, à un nommé Barthélemy [3], neveu de l'abbé Barthélemy, le 25 octobre.

Je n'ai pas voulu publier ce mémoire sans vous le soumettre. Je réclamerai de votre bienveillance de vouloir bien y donner un moment d'attention. Pardonnez la justice que je fais du duc Decazes ; cet odieux courtisan a été le bourreau de ma famille. Ses excès vont amener sur la tête de son bienfaiteur de bien pénibles révélations ; vous en verrez l'apperçu dans cet écrit. Je ne les fais je vous assure qu'avec bien du regret. Jusqu'ici les plus vives

1. Allusion à la plaidoirie de Me Dupin pour le duc Decazes. H. Courtois deforme d'ailleurs complètement la pensée de l'avocat. Voir WELVERT, *Lendemains révolutionnaires : Les papiers de Courtois*, p. 308.

2. Cet alinéa a été rayé dans la minute.

3. C'est probablement le même que le marquis de Barthélemy à qui il adressa le 10 mai 1833 une demande de recommandation. Une phrase est à relever dans cette lettre, celle où il dit que son père avait consacré dans les *Vosges* un monument à l'abbé Barthélemy. Il avait déjà oublié que Rambluzin se trouve dans la Meuse

instances n'avaient pu les tirer d'un secret absolu ; c'est ce qui m'avait fait désavouer une lettre du comte de Provence au duc de F. James, publiée il y a quelques mois. J'ai joint à cet écrit une lettre de l'infortunée Marie-Antoinette qui n'était encore connue de personne. Aussitôt mon retour en France je l'ai fait remettre à la duchesse d'Angoulême, c'était l'ordre donné par mon père en mourant. Cette sollicitude n'étonne point de la part d'un homme qui ne cachait point d'honorables regrets, qui s'étendaient même jusqu'à ne point vouloir dégrader le successeur de Louis XVI, bien qu'il ne put lui porter beaucoup d'estime.

H. Courtois publia donc l'histoire de son procès qui ne paraît pas avoir eu le retentissement qu'il espérait.

Sans doute le duc Decazes y est pris violemment à partie ; l'affaire des lettres du comte de Provence y est clairement indiquée, mais jamais abordée de face. L'auteur hésitait-il encore devant le scandale, comme il aimait à le répéter, ou bien craignait-il que les documents qu'il disait avoir entre les mains fussent trop faibles ? A notre avis, c'est cette crainte qui l'arrêta, et s'il eut des preuves, ce furent des preuves de la fausseté de l'accusation.

Finalement le procès se termina pour lui par des notes d'avoués.

Me Poisson-Seguin réclama 254 fr. 10, et Me Fagniez 351 fr. 95. Celui-ci lui adressait de plus, le 26 janvier 1833, ce petit billet : « M. Parquin m'a dit un mot de ses honoraires et je vous témoigne qu'il lui serait agréable de vous voir completter la somme originairement demandée. »

*
* *

Mais une question reste entière. Que sont devenus les papiers Courtois ?

Que sont devenus d'abord les quarante-trois articles rendus à H. Courtois en 1831 ? Aucun d'eux ne se rencontre dans les papiers possédés par M. L. Maussenet. H. Courtois, souvent à court d'argent, en a-t-il trafiqué ? C'est probable.

Que sont devenues les deux caisses de livres que le conventionnel faisait expédier en Belgique en mars 1816 [1]?

Que sont devenus surtout les papiers non représentés en 1831 ? H. Courtois prétend que ce qui lui a été remis ne comprenait guère que la valeur du dixième d'un carton ordinaire. Or, il y eut cinq cartons. Il sont bien parvenus à Paris puisque sur les pièces remises on lit plusieurs fois des cotes semblables *cinquième carton, sixième carton* (des six cartons saisis primitivement on n'en fit que cinq pour l'expédition). Or, cette remise provenait des Archives de la police ; Robinet et Claretie ont eu, à ces mêmes archives, communication de documents Courtois qui paraissent bien avoir fait partie du même tout. Les cinq cartons ont-ils tous suivi la même route ? Si oui, ont-ils tous disparu lors de l'incendie de la Commune ? Ou bien doit-on en retrouver quelques-uns aux Archives Nationales ?

Si plusieurs pièces, et cela paraît vraisemblable, ont été transportées aux Tuileries [2], que sont-elles devenues après la Révolution de Juillet ?

Elles ont été pillées, dit H. Courtois. Mais alors elles ont été pillées par des ennemis des Bourbons qui auraient été heureux de faire éclater le scandale qu'elles renfermaient. Or, il n'en fut rien.

Le problème reste entier et le restera probablement longtemps encore.

*
* *

Il convient peut-être de mentionner, pour terminer, une pièce bien curieuse qui entame fortement le crédit que l'on peut accorder à Henri Courtois.

Nous y avons fait déjà allusion.

Il s'agit d'une lettre adressée ou plutôt qui aurait été

1. Voir le numéro d'avril-juin 1914 de la *Revue historique de la Révolution française*, p. 271.

2. Vatel écrit : « Le duc Decazes s'empressa de porter aux Tuileries les cartons saisis chez Courtois ; ils y restèrent jusqu'au jour où les Tuileries furent emportées d'assaut une seconde fois. » *(Charlotte Corday et les Girondins*, I, p. XCVII.) Que sont alors devenus ces cartons ?

adressée au conventionnel par un de ses fidèles amis, en 1816 ; la saisie des papiers en fait le sujet principal et la date à peu près exactement. Elle aurait été écrite après l'arrivée à Paris des papiers saisis et après leur examen, c'est-à-dire au commencement de mai [1].

Or cette lettre est tout entière un faux de H. Courtois. Elle devait servir, comme d'autres probablement, à étayer son accusation au cours du procès ; c'est à elle que H. Courtois fait allusion ici dans sa lettre du 31 mars 1831 au duc Decazes ; c'est une lettre semblable qu'il entend exploiter quand il écrit plus loin : « Quant à l'avertissement (que le préfet Maussion aurait donné à H. Courtois de la visite domiciliaire qui devait avoir lieu chez lui) il n'en a pas été donné d'autre : « Fuis, ta vie est menacée », il venait de vos bureaux. »

Le faux est manifeste.

Il ne s'agit pas d'une lettre originale, ni d'une copie normale d'une lettre, mais d'un brouillon, d'une minute de lettre en tout semblable aux nombreuses minutes que H. Courtois nous a laissées en 1831 : même écriture, même encre, même papier avec le même filigrane (F. Johannot). La manière de raturer, de surcharger, est bien la manière de H. Courtois. C'est bien là un travail de composition, un premier jet, comme on en trouve tant dans ses papiers.

Si même, chose absolument invraisemblable, le correspondant du conventionnel lui avait adressé son brouillon de lettre, on ne voit pas quelle utilité il y eut eu pour Courtois de recopier ce brouillon avec ses ratures, ses renvois, ses surcharges.

Certains passages de cet écrit en dénotent d'ailleurs clairement la date : les débuts de Louis-Philippe. Qui donc, en 1816, eût songé à écrire cette phrase : « Pourquoi ne

1. A noter que dans *l'Affaire des papiers du conventionnel Courtois*, H. Courtois fait fréquemment allusion à des lettres semblables (p. 10 et 12). Comment les a-t-il connues ? Nous n'en avons trouvé nulle trace dans ses papiers relatifs au procès, papiers cependant bien complets.

m'a-t-on pas cru dans le temps? Au lieu de ces préfets de l'étranger nous aurions aujourd'hui la famille D... ; ils sont Français ceux-là. »

Au début de chaque gouvernement et tant qu'il espérait obtenir quelque avantage, H. Courtois prodiguait les flatteries de cette sorte.

Nous transcrivons intégralement cette pièce, en mettant en italique les mots raturés dans le texte.

Tu as bien fait mon Je te remercie mon cher ami de n'avoir pas douté de moi dans le danger. Je n'oublierai jamais tout ce que je te dois et entre nous c'est à la vie et à la mort. — Je n'ai pu répondre à tes deux lettres, car rien à ton adresse ne te serait parvenu, *on craint tes révélations et tes mémoires*. Notre ami M. te remettra cette note et tu peux compter sur lui comme sur moi-même. *Je me chargerai* en dépit de tout *je peux* me serais chargé de ta procuration avec le plus grand zèle, mais il faut te l'avouer mon cher ami elle serait aujourd'hui tout à fait inutile. *Aussitôt l'ar* voilà les renseignemens. Comme toi je n'ai pas fait la faute de me retirer du monde et d'oublier mes amis. J'ai conservé tous les miens ils te sont acquis comme à moi et voici les renseignements certains que je puis te donner. L'arrivée de tes papiers *excitent* une impatience *extrême* telle que elle *dix fois par jour* occupait constamment notre ministre de la police, aussi n'a-t-on pas attendu ta procuration pour briser les scellés et s'emparer des papiers qui sur le champ ont été portés à Decaze aux Thuileries. — Quant à tes mémoires et aux pièces justificatives si précieuses qui *les accompagnaient* tu avais, tu ne les verras plus, *eh oui* leur capture a excité une joie universelle au palais. Tu en seras quitte pour les recommencer et à défaut des pièces qu'on t'enlève, la postérité te croira sur parole et *crois-moi, ne ménage pas ce* démasque-moi ce Caïn et qu'on ne soit pas plus long-tems dupe de son hypocrisie. — Quant à tes lettres et à ta collection d'autographes *je* G. arrivera à te les faire rendre. Quoique la charte soit traitée par L. en paillard qui veut plus la violer *et non l'épouser* que l'épouser, elle abroge la confiscation et je pense que tu n'as rien à craindre. — Je te le répète, *je* compte sur moi comme j'ai compté sur toi dans le tems. Où en sommes-nous, mon

cher ami ? *au* pourquoi ne m'a-t-on pas cru dans le tems ? Au lieu de ces préfets des *Anglais* l'étranger nous aurions aujourd'hui la famille D. *et c'est là vraiment où l'esprit national* ils sont français ceux-là. — J'ai appris tous tes malheurs domestiques, tu as du en être accablé — *tu nous reviendras mon cher ami* console-toi *pense bien qu'avant peu il nous restera faudra* en pensant qu'il nous reste à sauver la France de l'ignominie où elle est plongée.

Le lecteur peut en juger, le seul texte suffit à prouver la fausseté de cette pièce de H. Courtois. Dans ces conditions, quelle créance doit-on accorder à ce même plaideur pour d'autres documents par lui fournis ?

P.-M. Favret.

FOURCROY, CONSEILLER D'ÉTAT

En l'an IX, et en l'an X, les Consuls envoyèrent des conseillers d'Etat en mission dans un certain nombre de divisions militaires [1]. Ces délégués, nouveaux *missi dominici*, étaient chargés d'une inspection générale qui se transformait en une vaste enquête sur la situation de la France après le 18 brumaire. Vérification des registres du payeur et de sa caisse comparée aux résultats des Conseils militaires ; état des contributions directes et indirectes, de l'administration des biens nationaux, des registres et de la caisse des receveurs généraux ; état des routes et emploi des sommes destinées à leur entretien et à leur réparation ; situation générale, politique, militaire et administrative des départements ; hospices et enfants trouvés ; instruction publique, manufactures, commerce ; leur amélioration depuis le 18 brumaire et moyens de les rétablir dans l'état où ils étaient dans des temps plus prospères ; fonctionnaires publics, fournisseurs, hommes dangereux, citoyens distingués par leurs talents et leurs services, tel est le programme auquel doivent répondre les commissaires du gouvernement, et qui représente les instructions données par le premier Consul.

Lacuée inspecte la première division ; Sainte-Suzanne, la cinquième ; Thibaudeau, la sixième ; Duchâtel, la septième et la vingt-deuxième ; François de Nantes, la huitième ; Fourcroy, la douzième et la quatorzième ; Barbé-Marbois, la treizième ; Champagny, la dix-huitième ; Najac, la dix-neuvième ; Pelet de la Lozère, la vingt-quatrième ; Redon,

1. Archives nationales : AF IV 1010-1025 ; 1050 ; 421 (3141), 430 (5220), 718 (5760).

la vingt-cinquième ; Dauchy, la vingt-sixième ; Laumond, la vingt-septième.[1]

Les tournées furent rapides ; la grosse affaire c'était la surveillance des deniers publics. Comme l'attestent de nombreux comptes, ce contrôle fut minutieux. Sur les autres points, les conseillers d'Etat observèrent par eux-mêmes ou recueillirent des renseignements auprès des différents administrateurs pour rédiger leur rapport d'ensemble. Ces rapports n'ont pas été tous conservés, ou n'ont pas tous été remis. Dans tous les cas, les plus remarquables et les plus consciencieux sont ceux qui eurent pour auteur un grand savant, Antoine-François Fourcroy.

Membre du Conseil des Anciens dès l'origine, il en était deux ans après sorti par la voie du sort. Il fut appelé au Conseil d'Etat le 1 nivôse an VIII, c'est-à-dire quelques jours après le rétablissement de cette institution. C'était en juillet 1793 qu'il était entré dans la carrière politique ; nommé à la Convention comme député suppléant, il y avait remplacé Marat. Il fut successivement secrétaire de cette assemblée, membre du Comité de salut public et du Comité d'Instruction publique. Nous reproduisons quelques notes qu'il a laissées sur lui-même pour cette période et qui ont été conservées par son camarade de collège, le botaniste Palisot de Beauvois, plus tard membre de l'Institut :

Je reconnus dès le premier jour qu'il n'y avait rien à faire contre l'affreux despotisme qui dominait dans cette assemblée.

1. Le général de Sainte-Suzanne était inspecteur général des 4e, 5e et 18e divisions ; Duchâtel était directeur général de l'Enregistrement et des Domaines ; l'ex-constituant Dauchy était préfet de l'Aisne ; Laumond, du Bas-Rhin ; Najac, du Rhône ; Redon était ordonnateur de la Marine ; les autres sont assez connus.

Nous n'avons pas à parler des tournées dans les territoires annexés ; nous voulons simplement rappeler ce que dit Dauchy du caractère des populations dans les quatre départements de la rive gauche du Rhin : « L'habitant des ci-devant provinces germaniques est naturellement docile et respectueux envers l'autorité, mais il a besoin de marques extérieures pour la reconnaître. Ses anciennes habitudes le portent souvent à juger qu'elle réside plus éminemment là où elle s'annonce par la morgue et par un ton de domination. Lorsqu'il voit, comme il est arrivé plus d'une fois, un receveur de bureau ou un contrôleur des contributions gourmander le maire de sa commune, il lui est difficile de concevoir que la loi ait conféré au dernier un caractère plus relevé qu'à celui qui se permet ce manque de respect. »

Je me cachai en quelque sorte dans le Comité d'Instruction publique, et je fis tout le bien que je pouvais faire, en empêchant le plus de maux qu'il me fut possible, en défendant les hommes de lettres et les établissements d'instruction, en soutenant les savants et les artistes, en leur faisant donner des récompenses nationales, en faisant nommer une commission des Arts, pour sauver de la destruction une foule d'ouvrages de l'art et de chefs-d'œuvre, en augmentant l'étendue du Jardin des Plantes et de ses bâtiments, en faisant dans trois ou quatre établissements des cours gratuits, et sans jamais me permettre de cumuler le traitement de professeur avec l'indemnité de député, en continuant de donner une partie des nuits au travail de la section des armes du comité de Salut public, en préparant des projets pour l'amélioration de l'instruction, et les réservant pour des temps plus heureux, que j'espérais.

Ces paroles sont trop modestes. Fourcroy oublie de parler du concours efficace qu'il apporta pour la création de l'Institut, pour celle de l'Ecole Normale, pour celle de l'Ecole Centrale des travaux publics, laquelle il contribua ensuite à faire transformer en école polytechnique, ainsi que pour l'établissement des écoles centrales.

Le 23 frimaire, an IX, il est désigné pour inspecter la douzième division, c'est-à-dire les départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure.

Il se met aussitôt en route. Il arrive dans une région cruellement éprouvée par la guerre civile. Ce qu'il voit lui arrache un cri de pitié : « C'est un spectacle déchirant que de parcourir une grande partie des villes et villages de la Vendée : des bourgades presque détruites et abandonnées, des châteaux incendiés, des maisons découvertes et démolies, des villages presque sans habitants, des toits à porcs servant de retraite à des hommes, des familles nombreuses resserrées dans une pièce très étroite, les traces de la guerre civile encore empreintes sur les restes des églises ». Et pourtant, malgré ces ruines et cette misère, malgré la saison, la terre garde un aspect riant et riche, « ce qui promet

une prompte réparation des malheurs de ce beau pays ». Néanmoins, il y aura beaucoup à faire. Les habitants ont une figure, un accoutrement et un caractère presque sauvages. On devine en eux des âmes faciles à séduire et à fanatiser ; ils ne connaissent pas et ne veulent pas connaître les institutions républicaines. Ils paient exactement leurs contributions, mais l'arriéré est immense, et il y aurait des troubles graves, si l'on s'avisait de le réclamer. Pourtant, la situation politique ne donne, dans les quatre départements, lieu à aucune inquiétude ; depuis l'attentat du 3 nivôse, on sent partout un attachement marqué au gouvernement. La meilleure politique à l'égard de ces populations, c'est la douceur : « J'ai reconnu que des paroles de paix et de consolation produisent un effet sensible sur ces hommes, malgré leur grossière ignorance et leur insouciante apathie ». Préfets et généraux s'inspirent de ces maximes, et de ces derniers, il en est un qui reçoit un juste hommage : « Le général Travot [1], aux Sables, renomme par sa prise de Charette, qui a mis fin à la première guerre civile de la Vendée, est un des mieux et des plus utilement placés des généraux employés dans l'intérieur ; on l'aime et on le craint tout à la fois ; sa conduite irréprochable, sa probité sévère, la simplicité de ses mœurs, sa bonté, sa bravoure, le rendent très recommandable ; je n'ai trouvé personne qui ne m'en ait dit du bien, et quelques heures de conversation avec lui m'ont suffi pour en penser beaucoup. »

Ce rapport dut attirer sur celui qui l'avait rédigé l'attention du premier Consul, car, le 11 germinal, il le chargea d'une nouvelle mission. Il l'envoya dans la quatorzième division (Calvados, Manche, Mayenne, Orne) ; Fourcroy y resta vingt jours. Nous lui laissons la parole ; on verra ce que fut son activité dans ce court espace de temps :

1. De même Barbé-Marbois loue « la sagesse du général Hédouville », en résidence à Rennes ; il rend la paix à ces contrées si longtemps malheureuses. « Je crois, dit-il, que la plus haute confiance lui est due, et, quand je la demande, c'est au nom de tous les gens de bien des quatre départements. »

La tenue des conseils généraux a retardé mon départ d'une quinzaine de jours, et, après avoir pris les ordres des Consuls, je me suis mis en route le 30 germinal. Arrivé à Caen, chef-lieu de la quatorzième division militaire, le 1er floréal soir très tard, à cause de quelques accidents de route, j'ai employé le 2 et le 3 à préparer les travaux de ma mission. J'ai reçu et rendu les visites des corps militaires, et des autorités civiles ; tous les honneurs dus à un délégué du gouvernement m'ont été rendus [1]. J'ai reçu et visité tous les chefs militaires, le préfet, le secrétaire général, les membres du conseil de préfecture, ceux du conseil général du département et du conseil d'arrondissement, le maire et ses adjoints. Le tribunal d'appel m'a envoyé une simple députation sans costume. Les membres du tribunal criminel et le tribunal de commerce sont venus tous et dans leur costume. Ceux du tribunal civil se sont présentés sans costume. J'ai reçu les professeurs de l'école centrale, le jury d'instruction, les membres d'une école de médecine qui a été maintenue à Caen, et les députations de plusieurs sociétés savantes et littéraires. Je n'ai point vu la garde nationale de Caen ; le Commandant n'est venu me voir seul que huit ou dix jours après mon arrivée ; je n'ai vu qu'à la même époque les juges de paix et les commissaires de police.

Le 4, j'ai fait la vérification de la caisse du payeur de la division. Le 5, j'ai tenu le premier conseil militaire sur la solde ; il a été continué le 7, jour de la clôture du procès-verbal. Le 8, j'ai tenu le second conseil militaire relatif aux fournitures et aux ordonnances. Le 9 a été employé au conseil des finances et aux ordonnances avec les principaux agents des contributions appelés des deux départements de la Manche et de l'Orne, et réunis à ceux du Calvados. Le 11 a été destiné au conseil des Ponts et Chaussées tenu avec les trois préfets et les trois ingénieurs en chef de la quatorzième division. Les 12, 13 et 14, j'ai tenu avec les trois préfets le conseil d'administration, qui a duré au moins quinze heures. J'ai consacré le 15, le 16 et le 17 à la visite des hospices, des établissements civils, militaires, de la préfecture,

1. Najac fait précéder son arrivée d'une circulaire aux préfets et sous-préfets. Quand Français de Nantes approche de Toulon, le maire engage ses concitoyens à le bien recevoir, à nettoyer le devant des maisons, à fermer magasins et boutiques, à pavoiser et à illuminer.

du palais de justice, de l'école centrale, des principales manufactures et de plusieurs domaines nationaux. J'ai assisté une partie de mes soirées à des séances de sociétés savantes et économiques. Le 18 matin, je suis parti de Caen ; je me suis rendu à Pont-l'Evêque dans la double intention d'observer une partie de la riche vallée d'Auge, et de visiter l'abbaye de Beaumont, ancienne école militaire [1]. Le 20, je me suis transporté à Honfleur ; j'y ai visité le port, les principaux établissements civils, et j'en suis parti le 21 pour me rendre à Paris par Rouen. J'ai passé un jour et demi dans cette ville intéressante pour y prendre une connaissance générale de ses établissements publics et de ses manufactures.

Avant de citer d'autres parties de rapport de Fourcroy, nous voulons rappeler, d'après son témoignage et celui de ses collègues, quelle était la situation de la France au lendemain du 18 brumaire. Ce que l'on sent sur tous les points du territoire, c'est le désir de la tranquillité et de la paix, c'est l'attachement à un gouvernement ferme et réparateur, c'est la renaissance prochaine d'une activité féconde. Vraiment, il y a dans notre pays des ressources et une force latente qui le font, à tant d'époques de notre histoire, revivre plus énergique au moment même où il semble abattu et épuisé. « Si mon rapport, dit Fourcroy, montre encore au gouvernement des traces de destruction, de ruine et de malheur, il peut au moins le rassurer en lui offrant de grandes ressources, de grands moyens de réparation et dans les riches productions du sol, et dans l'active industrie des citoyens presque tous dévoués à servir la chose publique ». « Partout, dit-il encore, j'ai trouvé la plus grande tranquillité et les espérances les plus flatteuses pour l'amélioration de tous les genres d'entreprises utiles ; partout les citoyens m'ont donné les témoignages les plus prononcés de leur attachement au gouvernement et de leur zèle à seconder ses vues bienfaisantes pour la prospérité publique.

1. Elle avait été dirigée par les Bénédictins.

J'ai facilement obtenu les divers renseignements qui m'étaient nécessaires. On s'est empressé de me fournir toutes les lumières que je pouvais désirer. Fonctionnaires publics, ou citoyens en particulier, tous ont répondu à mes demandes avec une égale activité ; tous, sur le plus simple énoncé de mon vœu, m'ont entouré de leur confiance et de leur désir de remplir les vues du gouvernement. »

Cependant, cette confiance ne se traduit pas encore comme il le faudrait. L'argent des particuliers ne va pas assez à l'Etat [1], ici, comme dans la Beauce, on aime mieux le placer en terres ; là, comme à Orléans, on le met dans le commerce. Les impôts se recouvrent difficilement ; le produit des douanes est à peu près nul ; il y a stagnation et recul dans le commerce et dans l'industrie. Fourcroy signale « le dépérissement » des ports de La Rochelle et de Rochefort ; les quais sont dégradés, les jetées en ruine, et les bassins encombrés de sable. Les pêcheries de la Bretagne, gênées par le voisinage de la flotte anglaise, sont dans un état navrant. Port-Brieux, Port-Malo, et les Côtes-du-Nord étaient la pépinière de nos meilleurs matelots ; aujourd'hui, la détresse y est générale. Lorient est ruiné ; cette ville envoyait jadis des navires dans les deux Indes ; elle n'a plus qu'un petit commerce de détail. Les manufactures de toile sont tombées, et Barbé-Marbois, auquel nous empruntons ces détails, se plaint « de la grandeur du mal qu'ont fait à la France ceux qui ont perdu nos colonies ». A Lyon, des 14.777 métiers que possédait cette ville en 1788 pour la fabrication de la soie, il n'en reste que 5.000 environ, et encore, pour les matières premières, est-on tributaire de l'Italie. Le tirage d'or alimentait, en 1780, vingt maisons ; il n'en existe plus que cinq ou six. Même situation à Tarare, à Amplepuis. Les manufactures de chapeaux ont également baissé à cause des prohibitions de l'Espagne, et puis, d'après Champagny, « dans l'Amérique du Nord, les

1. A Chartres, il n'y a que cent ou cent-vingt personnes qui aient des rentes sur l'Etat ; le tout représente 23 ou 24.000 francs.

Anglais ont repris les avantages que nous leur avions enlevés en 1774[1] ». Pourtant, il y a des capitaux ; dans la région de Lyon, l'industrie de la soie étant précaire, on les consacre à d'autres entreprises. En Bretagne, le besoin de parcourir de nouveau les mers et le globe se manifeste dans nos ports : « on croit qu'il y a des capitaux cachés qui n'attendent que la paix pour paraître ». L'état des campagnes est satisfaisant ; sans doute il y a des contrées où l'agriculture est arriérée, « mais la guerre n'a pas diminué les travaux. »[2]

La vérification des états financiers et l'examen de la situation politique furent la principale occupation de la plupart des conseillers. Pour ce qui concerne le commerce et l'industrie, Fourcroy a fait une enquête sérieuse, et surtout, il a voulu voir par lui-même. Nous demandons la permission de reproduire des documents qui ont leur prix.

Les marais salants de la Manche sont activement exploités. A Tourlaville, près de Cherbourg, on fabrique des glaces et de la verrerie. A Valognes, outre des chaudronneries, on fabrique une porcelaine de prix moyen et une belle faïence, à St-Lô, on trouve une fonderie de métal de cloches. Dans ce département, comme dans l'Orne, on a vu reprendre la tannerie, la bonneterie, la fabrication des toiles, coutils, rubans et serges ; les toiles de Vimoutiers, « connues sous le nom de cretonnes, sont les plus belles et du grain le plus fin », mais l'exportation a baissé, et, avant la Révolution, on en envoyait beaucoup en Angleterre et aux colonies.

Les dentelles d'Alençon et d'Argentan sont des dentelles de prix, et elles méritent « quelque attention de la part du gouvernement. Le point d'Alençon de qualité très variée, est en général de deux espèces, l'un qui est nommé *bride*,

1. V. notre article sur les relations commerciales entre la France et les Etats-Unis de 1789 à 1815, dans les *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France* (Collection Julien Hayem), 3e série, Hachette, 1913.

2. On signale cependant un peu partout des craintes de disette.

est plus solide et plus fort ; on le porte pendant trois saisons de l'année, et plus particulièrement l'hiver ; l'autre, qu'on appelle *réseau*, est beaucoup plus léger, moins chargé d'ornements, et sert particulièrement pendant l'été. On fabrique dans les deux espèces des ouvrages dont la hauteur détermine le prix ; il y a des manchettes depuis 60 francs jusqu'à 500 francs la paire, des coiffures, des voiles, des schalls, des fichus, des manches de robe, des toilettes, des draps même pour couvrir des lits de six pieds. On emploie des fils qui vont de 400 francs jusqu'à 2.400 la livre ; on y en a même employé qui coûtaient 3.000 francs la livre. Le point d'Argentan est plus beau et d'une perfection plus grande que celui d'Alençon. C'est cette ville qui a fourni la toilette de la dernière reine de France et la layette du dernier dauphin [1].» Il y a stagnation depuis plusieurs années ; un mieux se fait sentir depuis le 18 brumaire ; pour redonner à cette industrie toute son activité, « il faudrait que le gouvernement pût y faire des commandes extraordinaires, que les épouses des membres du gouvernement témoignassent une préférence marquée pour ces dentelles qui les méritent par leur beauté et leur fini. Les Consuls pourront juger par eux-mêmes de cette beauté par les six échantillons de point d'Alençon et par les deux de point d'Argentan que le préfet m'a remis pour leur être présentés. Je dois cependant rappeler ici à leur souvenir la malheureuse ville de Valenciennes, où se fabrique par des soins extraordinaires et dans des caveaux humides le fil qui sert à faire la dentelle. »

A Bayeux, l'industrie de la dentelle existe depuis soixante ans. On a d'abord fait deux établissements sous le nom de St-Exupère et de la Potherie. Cette industrie y avait tellement prospéré que les pères de famille ne donnaient que ce métier à leurs filles. Les campagnes où ce travail existe, ont

1. C'est à Argentan qu'avaient été faits pour Marie-Antoinette un dessus de lit, et un volant de dentelle pour une table de toilette, estimés sous la Révolution, en numéraire, 50.000 et 80.000 francs.

une population double de celles des autres. 6.000 ouvrières y étaient autrefois employées...

La fameuse fabrique d'épingles de Laigle, qui emploie, lorsqu'elle est en activité, plus de 3.000 ouvriers, éprouve en ce moment une fâcheuse stagnation par la rareté et la cherté excessives des fils de laiton, due à la guerre de la Martinique et aux différends de l'Angleterre avec la Suède — c'est ce dernier pays qui fournit le fil de laiton. Depuis le mois de floréal dernier, plus de cinquante ateliers ont été fermés. [1]

Pour faire renaître la prospérité, que faut-il faire ? Il convient d'abord de seconder le mouvement qui se dessine : « En général, les chefs de manufactures et les négociants montrent depuis le 18 brumaire, suivant tous les rapports adressés aux préfets, cette inquiétude (besoin d'agir), ce mouvement qui annoncent une amélioration prochaine, un besoin de produire, dont la moindre occasion favorable développera l'explosion ». Que l'on prodigue les encouragements ; que l'on crée, que l'on répare canaux et routes ; que l'on expose les produits des arts dans les fêtes nationales [2] ; que l'on accorde des primes à celles de ces productions qui se seront distinguées par leurs qualités.

Les commissaires du gouvernement trouvaient dans leurs

1. A relever encore à Caen, une fabrique de bonnetterie commune, une autre de tissus (schalls gris et blancs) en poil de lapin ; un peu partout, on fait de la dentelle blanche et noire. A Lisieux, on fabrique de la toile ; à Caen, se trouve une manufacture de porcelaine d'où sortent des vases communs, mais aussi des vases très beaux et très précieux ; dans la même ville, un atelier d'armes produit six cents fusils. Près de Honfleur, il y a des fabriques d'acide sulfurique, d'alun et de sulfate de fer.

En Normandie, comme partout ailleurs, hôpitaux, hospices et prisons laissent beaucoup à désirer : « de fausses mesures législatives ont privé presque partout de leurs revenus les établissements hospitaliers ». Il n'y a pas de linge, pas de couvertures, les draps ne sont que des lambeaux, et que dire de la nourriture ? L'hospice de Beaulieu, près de Caen, reçoit condamnés à la détention, mendiants, prostituées, vénériens, fous : il y a là une promiscuité et une immoralité horribles. Quant aux enfants abandonnés, nul contrôle ; on n'en connaît pas le nombre, il y en a dont on paye les nourrices depuis douze ans.

2. Fourcroy veut-il parler des expositions régionales ? On sait que la première exposition des produits de l'industrie eut lieu à Paris, sur l'initiative de François de Neufchâteau, dans les jours complémentaires de l'an VI.

tournées les préfets nommés à la suite de la loi du 28 pluviôse an VIII. Ils sont unanimes à faire l'éloge de ce personnel. « Les préfets de la première division, écrit Lacuée, m'ont paru tous dignes de la confiance des Consuls, par leur attachement aux principes qui nous régissent et aux magistrats qui nous gouvernent. Leurs talents, leurs connaissances, leurs systèmes et leurs principes présentent une grande variété, mais ils sont animés du même esprit, le bonheur de leurs administrés et la gloire. Pour les apprécier, il faudrait recourir ou à une échelle semblable à celle des peintres, ou entrer dans des détails trop longs. » Ceux qu'a vus Fourcroy le satisfont également : « Les préfets des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure, de la Loire-Inférieure, et le secrétaire général de la Vendée que j'ai appelé à la place du préfet, sont manifestement les hommes les plus forts et les plus éclairés que j'aie vus. Dupin, des Deux-Sèvres, joint à beaucoup de lumières une douceur et un esprit conciliant qui le font généralement aimer. A Saintes, le citoyen Guillemardet, quoique depuis vingt-cinq à trente jours dans son département, m'a répondu avec une grande lucidité.» Le Tourneur, dans la Loire-Inférieure, très estimé, est affable, bon, juste et ferme. Son secrétaire général est un homme d'un très grand mérite et d'une profonde instruction dans toutes les branches de l'administration. Cavoleau est secrétaire général en Vendée : « on reconnaît dans ses entretiens statistiques l'homme instruit dans les sciences exactes qu'il a professées ». Dans la quatorzième division, « le préfet du Calvados, le général Dugua, est un militaire franc, loyal, généralement estimé et même aimé », il fait tout le bien qu'il peut, tout en se montrant énergique. Dans l'Orne, La Magdeleine est doux, avec des formes agréables, ce qui ne l'empêche pas d'avoir « la fermeté convenable pour résister aux prêtres fanatiques ». Dans la Manche, Magnitot, homme d'esprit, n'est pas assez ferme ; on lui reproche de s'être laissé tromper par des prêtres. D'ailleurs, étant appelé au conseil des prises, il va quitter

le département [1]. Duchâtel, Barbé-Marbois, Champagny, louent à l'envi d'habiles administrateurs, riches de connaissances et pleins de tact, et tous estimés [2]. Le personnel des sous-préfets est digne, disent-ils, de tels chefs.

Louer ces qualités, parler avec complaisance de l'amabilité et de l'esprit des préfets, c'était bien, mais les rapports des conseillers d'Etat ne laissent que soupçonner ce qu'il fallait d'énergie à ces magistrats [3]. Verninac est à la tête du département du Rhône ; or Lyon offre un asile à tous les gens sans aveu qui y abondent des départements méridionaux ; il y a donc des êtres dangereux à surveiller ; on conspire, on se ruine dans les maisons de jeu, et il faut y mettre le holà ; il y a des haines particulières à apaiser, et elles sont encore singulièrement vives ; enfin, toute une région victime de désastres attend secours et réparations. Dans la Haute-Loire, « pendant toute la Révolution, les contributions s'acquittaient difficilement ; le vol des deniers publics et les assassinats étaient organisés » et ce dut être une rude besogne que de faire respecter la loi dans ce pays montagneux. En Bretagne, c'est une sorte d'anarchie. A cause de la décadence de la marine, ceux qui chôment se font brigands et voleurs : « J'ai été frappé, dit Barbé-Marbois, de l'indifférence avec laquelle on parle dans ces départements de meurtres, d'assassinats. Tous les jours on me rapportait que quelques habitants avaient été tués, une diligence pillée, des caisses volées, des percepteurs enlevés. A l'indifférence avec laquelle on raconte ces évènements, on croirait que ces pays ainsi troublés sont dans leur état naturel. [4] » Dans la quatorzième division, d'après le

1. Il fut remplacé par le futur ministre Montalivet.

2. Redon fait un véritable panégyrique de Desmousseaux de Givré, préfet à Gand ; il demande que le premier Consul lui donne de sa main un témoignage de satisfaction.

3. Ici, ce sont les Chouans qu'il faut surveiller ; sur tout le territoire, les prêtres, les hommes dangereux, c'est-à-dire, le plus souvent, les partisans de la Constitution de l'an III et les jacobins, « les anarchistes », les émigrés, et de ceux-ci, dit Lacuée, on ne peut jamais rien attendre de bon.

4. Dans l'Orne, d'après Fourcroy, les populations, pusillanimes et apathiques, se laissent piller et même attaquer sans oser dénoncer.

rapport de Fourcroy, le brigandage ne peut s'exercer dans le Calvados, » pays découvert, où le crime n'a aucun lieu pour se cacher, ni dans la Manche, malgré l'esprit de fanatisme dont on accuse les habitants » ; il existe dans certaines parties de l'Orne et de la Mayenne, mais il n'y a pas de centres. Il s'agit pourtant de contrées couvertes de forêts, où ce mal restera endémique jusqu'à la fin de l'empire.

« L'administration générale, comme l'écrit Lacuée, s'est beaucoup améliorée depuis le 18 brumaire ; pour la conduire au point de perfection qu'elle est susceptible d'atteindre, il faut plutôt modifier que changer ». Les cadres, en effet, restent tels qu'ils ont été établis ; à part quelques réformes, ce n'est pas l'organisation qui est en cause, ce sont les personnes qu'il faut remplacer.

Les conseils généraux satisfont les préfets ; ceux-ci sont moins contents des conseils d'arrondissement ; il y a quelque chose qui cloche dans cette institution : « elle est plus gênante qu'utile », dit Fourcroy [1]. Dans l'ensemble, surtout dans les villes et les grandes communes, les maires sont bien choisis ; dans les villages, « ils sont trop souvent sans lumières et sans moyens », et les registres de l'état civil sont fort mal tenus.

Si l'on ne dit que du bien des tribunaux de commerce, il n'en est pas toujours de même des tribunaux civils et criminels. En Seine-et-Marne, on s'en plaint, c'est tout ce que veut en dire Lacuée ; dans l'Oise, dans l'Aisne, ajoute-t-il, on y trouve en général peu de lumières ; à Chartres, « le président est nul, un juge est mauvais, et quatre sont dangereux ». Dans la région de Lyon, ils sont généralement bons, excepté le tribunal de première instance de cette ville : « Le commissaire du gouvernement près ce tribunal m'a paru ne point jouir de toute la considération que sa place devrait lui donner » (Champagny). Le tribunal crimi-

1. On se plaint surtout de leurs disputes « sur le répartement des contributions ».

nel est bon dans les Deux-Sèvres et dans la Charente-Inférieure, mais versatile dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure. On se plaint partout des jurys d'accusation et de jugement : ils sont détestables par leur ignorance. Fourcroy, auquel nous empruntons ces lignes, est encore plus sévère à l'égard des juges de paix : « ils sont peu éclairés et même mauvais ; ils ont une morgue et souvent une exagération fâcheuse ; en général, ils abusent de leur titre et de leur nomination par le peuple ». C'est exactement le langage de Lacuée : « les juges de paix sont mauvais presque partout ; à peine trouverait-on, si l'on était un peu scrupuleux, à en choisir une moitié qui fussent instruits, probes et amis du gouvernement ». De plus, leurs greffiers commettent souvent des exactions criminelles [1].

Les juges de paix, est-il encore dit, « contrecarrent l'autorité administrative, surtout par rapport aux prêtres, dont ils ne devraient pas se mêler ». Ici, nous touchons à la question religieuse ; nous n'avons pas à y insister, car cette partie de l'histoire est bien connue. Barbé-Marbois, en louant l'attitude des prêtres insoumis, qui sont tranquilles et utiles, car on leur doit la paix en Bretagne et le payement des impôts, parle « des arrangements qui sont pris, qui pourront être pris » [2]. Il s'agit du Concordat, alors en préparation, et qui, à lire ces rapports, fut une œuvre de haute politique et le sceau mis à la pacification de la France.

Ce qui est frappant, c'est de voir un philosophe s'incliner devant la nécessité d'un pacte qu'il regarde comme inévitable, comme salutaire; il s'y associe d'esprit, en homme de

1. Quant aux hommes de loi, dit Lacuée, « rien ou peu de talent ». Les avocats exerçaient sans contrôle, ce qui cessa après la promulgation de la loi du 22 ventôse an XIII ; les avoués avaient été institués le 27 ventôse an VIII, mais les écoles de droit n'existant plus, ou pas encore, il n'était pas question de grades. — Les commissaires de police, pas toujours payés, donnent toute satisfaction.

2. Il est inutile de rappeler que le clergé constitutionnel officiait dans le désert. « A Vannes, écrit Barbé-Marbois, j'entrai le jour des Rois dans la cathédrale ; on célébrait la messe constitutionnelle ; il n'y avait que le prêtre et deux ou trois pauvres ; à quelque distance, je trouvai dans la rue une si grande foule qu'on ne pouvait passer. Ces gens n'avaient pu pénétrer dans une chapelle déjà remplie de monde, où l'on disait la messe appelée des catholiques. »

gouvernement, mais non de cœur, car il y a un rêve qu'il n'a pu voir réaliser :

Quand la connaissance du cœur humain n'apprendrait pas que la grande masse des hommes a besoin de religion, de culte et de prêtres, la fréquentation des habitants des campagnes, et surtout de celles qui sont très éloignées de Paris, la visite des départements que j'ai parcourus, me l'auraient seules bien prouvé. C'est une erreur de quelques philosophes modernes dans laquelle j'ai été moi-même entraîné, que de croire à la possibilité d'une instruction assez répandue pour détruire les préjugés religieux ; ils sont pour le plus grand nombre des malheureux une source de consolation ; ils l'ont même été pour quelques esprits très éclairés de tous les siècles. Il faut pardonner et souffrir dans le plus grand nombre des hommes une opinion que les lumières les plus grandes et le génie le plus profond ont laissé germer dans la tête de Pascal, de Newton, de Rousseau, etc. La guerre de la Vendée a donné aux gouvernements modernes une grande leçon que les prétentions de la philosophie voudraient en vain rendre nulle. Il faut donc laisser à la masse du peuple ses prêtres, ses autels et son culte. Il faut même que le gouvernement s'en serve comme d'un levier puissant pour diriger les hommes, pour former leurs mœurs, pour adoucir leurs misères, pour les rendre meilleurs et moins malheureux. S'il est vrai qu'on doit garder un silence absolu sur la religion dans les assemblées publiques et politiques, il ne l'est pas moins qu'il faut en surveiller et conduire même l'administration dans le secret du gouvernement...

Sans doute, c'est une condition fâcheuse que d'être obligé d'associer en quelque sorte au gouvernement les prêtres et leur dogme. S'il pouvait exister un peuple de philosophes, il serait ridicule autant qu'inutile d'embrasser un pareil parti, mais la politique dont le premier besoin est de voir les hommes tels qu'ils sont, apprend aux gouvernements que s'ils n'ont pas les prêtres pour eux, ils les ont contre eux.

L'Assemblée constituante a manqué une grande occasion de servir l'humanité. Elle pouvait faire dominer en France le protestantisme, beaucoup plus tolérant et plus facile à détacher du gouvernement que le catholicisme. Il ne faut plus espérer de retrouver de longtemps une pareille occasion. Ce qu'on voit

partout sur la célébration du dimanche et sur la fréquentation des églises, prouve que la masse des Français veut revenir à ses anciens usages, et il n'est plus temps de résister à cette pente nationale.

Langage sincère, sans doute, mais imprudent ! Un jour, l'empereur ne l'oubliera pas.

Fourcroy était de retour à Paris vers le 24 floréal. Il reprit sa place au Conseil d'Etat. La section de l'Intérieur, à laquelle il appartenait, était occupée, depuis le commencement de l'an IX, d'un système d'enseignement public. Il avait été chargé de faire ce travail, et il en avait été nommé rapporteur — il y fait allusion dans son rapport sur la quatorzième division.

Nous n'avons pas à revenir sur les écoles centrales [1] : on sait combien peu elles répondirent aux espérances qu'on avait fondées sur elles. Ce qui est intéressant, c'est de reproduire ce que dit Fourcroy sur l'état de l'enseignement :

L'instruction publique, dont on parle tant, et sur laquelle on n'a rien fait depuis la fin de la Convention nationale, souffre dans tous les départements à cause de l'espèce d'inquiétude où sont les esprits sur la stabilité de ce qui existe. Trop de projets, et des projets trop différents entre eux, ont été présentés depuis six ans pour n'avoir pas semé des alarmes qui opposent plus ou moins d'obstacles à l'exécution complète de la loi du 3 brumaire an IV. Si l'on ajoute à cette cause d'incertitude et d'oscillation dans les esprits, l'éloignement que plusieurs ont encore pour les institutions républicaines et surtout pour celles qui sont dues à la Convention, on aura la vraie théorie des difficultés que l'administration rencontre de toute part pour terminer l'organisation des diverses écoles [2].

Ce qu'il va dire s'applique à toute la France, et il ne

1. V. notre article, *le Personnel des Ecoles Centrales*, publié dans les *Feuilles d'Histoire* du 1er avril 1911.

2. Les jurys d'instruction sont au-dessous de leur tâche. Dans l'Ouest, comme ailleurs, l'instruction laisse beaucoup à désirer. « Les écoles centrales, écrit

cache pas qu'en matière d'enseignement, il a une compétence spéciale :

« Sur 425 écoles primaires qui devaient être organisées d'après la loi du 3 brumaire an IV, 177 sont organisées .» Il n'y a en tout qu'une cinquantaine d'institutrices dans la quatorzième division ; elles sont très peu instruites ». Elles n'ont point la confiance des habitants, non plus que la grande majorité des instituteurs. Outre la mauvaise conduite, l'immoralité et l'irréligion de beaucoup de ces derniers, « il est certain que le défaut d'instruction sur la religion est le motif principal qui empêche les parents d'envoyer leurs enfants à ces écoles ». Et les écoles ouvertes sont peu nombreuses : « deux générations de l'enfance sont à peu près menacées de ne savoir ni lire ni écrire ni les premiers éléments des calculs ».

On trouve trop relevée l'instruction donnée par les écoles centrales : « on désire et on espère généralement une instruction intermédiaire ; on attend la restitution des anciens collèges ou d'établissements qui en tiennent lieu ; on sent partout la lacune qui existe à cet égard ». Le projet que Fourcroy a présenté donnera satisfaction à ces vœux : il fait disparaître les abus des anciens collèges en conservant ce qu'ils avaient de bon ; il a substitué spécialement à plusieurs des classes trop nombreuses de latin des leçons de mathématiques, « science si généralement reconnue pour être utile au plus grand nombre des professions ». Et pourtant, les écoles centrales « sont aux yeux des hommes éclairés et impartiaux, une des meilleures institutions, un des monuments les plus remarquables du régime républicain ».

Barbé-Marbois, doivent être promptement réformées ; les professeurs de langues mortes, de physique, de mathématiques et de dessin ont presque seuls des élèves, les professeurs d'histoire et de législation n'ont point de disciples, et plusieurs ont la bonne foi de convenir qu'il leur est impossible d'en faire venir à leurs leçons. Malheureusement, il n'y a dans quelques villes ni école primaire, ni école secondaire, et il faut que le professeur de latin enseigne à ses écoliers jusqu'à l'écriture. A St-Malo, ville de troisième ordre, l'enseignement est aussi peu avancé qu'à Pontivy, bourg d'une médiocre importance ».

Remarquons cette apologie. Fourcroy s'apercevra à ses dépens qu'il ne s'agissait plus de conserver ces souvenirs de la Révolution.

Son plan fut modifié douze fois. Ce qu'il était, ce qu'il valait, il faut le voir dans l'ouvrage classique de M. Liard sur l'Enseignement supérieur en France [1].

Ici, nous nous contentons de retracer la carrière de Fourcroy. Au milieu de ses rédactions successives, il avait éprouvé une première déception. « Il y prit beaucoup de peine, dit Rœderer, et se crut fort en droit de regretter son travail, lorsque l'arrêté du 12 mars (1802) me nommait directeur de l'Instruction publique. [2] »

La loi qui créait un nouveau genre d'enseignement fut votée le 11 floréal an X. Le 27 fructidor, Rœderer, que le premier Consul n'avait pas toujours trouvé assez souple, fut nommé sénateur. Fourcroy, le même jour, était désigné pour le remplacer dans ses fonctions. Il redouble d'activité. Cuvier, qui fut quelque temps associé à son œuvre, rend en ces termes hommage à un zèle qui ne se démentit jamais :

« Sous sa direction, en cinq ans, douze écoles de droit sont créées, plus de trente lycées érigés, et plus de trois cents collèges relevés ou établis. Infatigable dans son cabinet comme dans son laboratoire, M. de Fourcroy passait les jours et une grande partie des nuits au travail ; il ne se reposait en entier sur aucun de ses subordonnés, et les moindres règlements qui sortaient de ses bureaux avaient été conçus et mûris par lui-même. Il voulait connaître personnellement les meilleurs instituteurs.[3] »

En l'an XIII [4] et une partie de l'année 1807, il visite,

1. Tome II, livre III. Nous renvoyons également à l'ouvrage de M. Aulard : *Napoléon Ier et le monopole universitaire*.

2. Rœderer, dans la *Notice de ma vie*, *Œuvres*, tome III (1853), insiste sur le rôle qu'il joua à propos de la création des lycées et l'institution des inspecteurs généraux.

3. Dans la langue du temps : professeurs.

4. Le 22 germinal an XI, Fourcroy, en écrivant au premier Consul, lui parlait de l'œuvre commencée : « Six lycées sont organisés ; le Prytanée sera désencombré (il veut dire que les boursiers militaires seront répartis dans les

par ordre de Champagny, les lycées du Midi. Le ministre, en l'invitant à faire cette inspection, ne faisait qu'appliquer les dispositions prises par Napoléon le 3 floréal an XIII : « Le conseiller d'Etat, directeur général de l'Instruction publique, visitera dans le cours de deux ans les lycées et les écoles spéciales, et il rendra compte de leur état au ministre de l'Intérieur ; il se fera accompagner dans sa prochaine tournée par un sous-inspecteur aux revues et un capitaine ou adjudant-major. Le capitaine donnera des instructions sur l'exercice et la tenue des élèves ; le sous-inspecteur donnera des renseignements sur l'ordre à prescrire pour la tenue des registres et de la comptabilité. » Fourcroy ne perd pas de vue l'enseignement primaire — il ne sera organisé qu'en 1833 ! — « Le temps qu'exige de moi l'établissement des lycées ne m'a pas encore permis de m'occuper comme je le désire des écoles primaires. J'ai préparé néanmoins des améliorations pour l'art de montrer aux enfants la lecture, l'écriture et les premiers calculs. Si le succès couronne ces nouvelles méthodes, trois ou quatre mois suffiront pour acquérir ces premières connaissances ».

Il est professeur au Muséum (il y a son appartement); il continue à s'associer aux travaux de ses collègues [1] ; il enseigne encore, et gratuitement, à l'Athénée des Arts. Il s'occupe activement de l'Ecole polytechnique, du Collège de France, du Conservatoire. Conseiller d'Etat, il assiste à toutes les séances du conseil d'administration de l'Intérieur ; dans ses attributions, figurent les concessions de mines, et, en 1810, Montalivet rappelle à l'empereur quel fut son rôle dans ces questions : « Tout ce qui est relatif à cette

nouveaux établissements); plus de six cents écoles secondaires ont reçu une activité nouvelle ; les communes en établissent ; partout, on demande pour la jeunesse l'étude des langues anciennes et des éléments des sciences mathématiques et physiques. La suppression des écoles centrales s'opère sans secousse et sans plaintes. »

1. V. dans Quérard la liste de ses publications, le plus souvent en collaboration avec Thénard et Vauquelin. — A noter qu'il donna l'idée de la publication des travaux concernant l'Egypte. C'est l'origine du beau monument qui s'appelle la *Description de l'Egypte*.

partie était le plus ordinairement mis au rapport de notre collègue Fourcroy. Le travail est considérable, difficile, souvent contentieux. Nous avons été assez heureux pour ne présenter à Votre Majesté aucunes décisions qui aient excité des réclamations, bien qu'elles aient porté sur de grands et notables intérêts. »

En 1806, il est désigné comme orateur du gouvernement sur le projet de loi relatif à la formation d'un corps enseignant. Ce qui devait être l'objet d'une loi devint le décret du 17 mars 1808, qui organisait l'Université impériale. Il modifia son plan trente-trois fois, d'après le témoignage de Palisot de Beauvois, et, comme récompense légitime, il était en droit d'attendre le titre de Grand Maître [1]. Ce fut Fontanes qui fut appelé à cette haute dignité.

Certes, la déception était cruelle ; l'ingratitude était flagrante. L'ancien jacobin, reniant ses principes de jadis, avait accepté le monopole ; « recherchant toujours vivement une approbation immédiate », comme le dit Cuvier, il s'était montré docile aux volontés de l'empereur. Pourquoi donc fut-il éliminé ? M. Aulard en donne la raison : « Si modérantisé ou repenti que fût Fourcroy, c'était un homme de la Révolution, c'était un des organisateurs de l'œuvre scolaire de la Révolution, c'était un philosophe sympathique au protestantisme, ce n'était pas un catholique. Or Napoléon voulait avoir un catholique à la tête de son Université pour les mêmes raisons qui l'avaient décidé à fonder l'enseignement de cette Université sur les préceptes de la religion catholique, c'est-à-dire, comme dans l'affaire du Concordat, pour mettre la religion au service de son pouvoir ». Ce jugement s'accorde avec les propres paroles de Fourcroy : homme de la Révolution, esprit sympathique au protestantisme, il avait semé en 1801, pour ne pas récolter en 1808.

Malgré cet affront, il a le triste courage de rester au

1. Ce titre était emprunté à l'ancien régime. Il y avait un grand maître au collège de Navarre.

ministère. Que fera-t-on de lui ? C'est ce que Cretet, le 6 décembre 1808, demande à l'empereur :

Sire, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté quelques observations relatives à M. Fourcroy, conseiller d'Etat. Les fonctions qu'il a remplies avec un zèle bien connu de Votre Majesté vont cesser au premier janvier. Elles seront réduites au travail sur les bourses auxquelles Votre Majesté doit nommer, travail qu'elle a voulu lui conserver. On peut y joindre le Collège de France et le Conservatoire de musique, et, du tout, lui faire une attribution qui lui conserverait un traitement [1] que Votre Majesté serait priée de porter jusqu'à 15.000 francs en considération des traitements beaucoup plus forts accordés à d'autres directeurs généraux ; un bureau de cinq ou six individus suffirait. M. Fourcroy a éprouvé un grand revers de fortune ; c'est une considération qui n'échappera pas aux bontés de Votre Majesté. Je la supplie de vouloir bien me faire connaître sa décision sur cette proposition.

Fourcroy accepte ces fonctions réduites ; il est nommé comte, et, le 3 décembre 1809, il reçoit une dotation de 10.000 francs de rente annuelle à prélever sur les biens de Hanovre. Peut-être allait-il être nommé directeur général des mines quand la mort vint le surprendre. Il ne s'était pas remis du coup qui lui avait été porté ; il est enlevé subitement le 16 décembre de la même année. Montalivet, le même jour, fait part de cette perte à l'empereur :

Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté d'un événement malheureux, et auquel elle sera sans doute sensible. Un de ses serviteurs les plus dévoués, M. le comte Fourcroy, vient de mourir frappé d'apoplexie au milieu même de son travail et en signant sa correspondance. Il laisse une veuve et un fils officier dans les armées de Votre Majesté.

Il ne s'agit ici que d'une communication officielle. Néanmoins, on regrette que M. de Montalivet, d'ordinaire

1. 10.000 francs. Champagny avait déjà demandé que ce traitement fût augmenté.

plus juste, n'ait pas exprimé quelques regrets pour la perte de celui qui avait honoré la France par ses talents, et s'était donné, sans compter, à l'œuvre demandée à ses lumières et à son labeur.

GABRIEL VAUTHIER.

Le père de Fourcroy, jadis pharmacien du duc d'Orléans, était mort en 1783. Son fils se maria deux fois, d'abord avec Mlle Bettinger, dont il eut un fils et une fille, puis avec Mme Belleville, veuve de Vailly, dont il n'eut pas d'enfants. Il avait deux sœurs ; l'aînée, Mme Bailly, « lui a toujours servi de mère » (Palisot de Beauvois).

Mme Fourcroy demande une pension. Nous reproduisons deux notes de sa main (nous ne savons à qui est adressée la première) :

M. Fourcroy, mort sans aucune espèce de fortune, laisse un fils et une fille, indépendamment de deux sœurs veuves, et d'une parente âgée dont il prenait soin. Sa fille, mariée à M. Floucaud [1], receveur général du département de la Corrèze, a trois fils, et est enceinte. Son fils âgé de 23 ans et demi, ancien élève du Prytanée de Paris, de l'Ecole polytechnique et de celle de Metz, est aujourd'hui lieutenant en premier au 7e régiment d'artillerie à pied. Il a fait la dernière campagne de France, et a eu un cheval tué sous lui à la bataille de Talavera. Son père a voulu qu'il payât sa dette à son prince et à sa patrie comme militaire. Il est prêt à suivre la direction que voudra bien lui donner Sa Majesté. Le jeune Fourcroy devient le chef et la dernière espérance de sa famille.

Mme Fourcroy n'était point en communauté de biens avec son mari. Il lui reste pour toute ressource : 1°, une maison à Paris, louée 2.500 francs ; 2°, 1066 francs en rentes viagères sur la caisse d'Epargne et sur l'Etat, d'une maison de campagne à Epinay, achetée 30.000 francs. Elle a pour 20.000 francs de dettes. Mme Fourcroy demande pour le jeune Fourcroy le titre qu'avait son père et la dotation que lui destinait Sa Majesté ; pour elle, les moyens d'acquitter ses dettes, et de subvenir d'une manière convenable à son existence et à celle de deux enfants en bas âge dont elle est la tante, et qu'elle a fait venir de l'Ile-de-France, et a adoptés dans des circonstances plus heureuses.

La seconde note est adressée à Regnault de St-Jean d'Angély :

1. Floucaud et non Foucaud, comme l'écrit Cuvier, exerça ces fonctions dans la Corrèze pendant toute la durée de l'empire. Nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

Elle n'a pas cru devoir y relater la principale cause de défaut de fortune de son mari, mais M. le comte Regnault peut se rappeler ce que lui en a dit son collègue. M. Fourcroy et M. Vauquelin, son élève et son ami, ont élevé en commun une manufacture de produits chimiques. Ils n'ont point eu pour objet de faire une spéculation, mais de créer un établissement qui manquait à la France, et de l'affranchir du tribut qu'elle payait à l'étranger. On a étrangement abusé de leur bonne foi et du peu de connaissance qu'ils avaient des opérations commerciales. Le résultat a été la perte de leur fortune. M. Fourcroy, pour faire honneur à des dettes qu'on avait contractées sous sa signature, a vendu une terre de 150.000 francs, seul fruit de ses économies et de ses travaux. Les dettes sont éteintes, mais le prix de la terre a été absorbé. Sa Majesté a eu connaissance de cette affaire. M. le comte Regnault fera de ces renseignements l'usage qu'il croira convenable. Mme Fourcroy remet entièrement ses intérêts entre ses mains, et s'en repose sur l'amitié qu'il avait pour son collègue et sur la bienveillance qu'il a témoignée à la famille dans cette malheureuse affaire.

De son côté, le comte A. de La Rochefoucauld intervient auprès du duc de Bassano en faveur de la veuve et du fils de Fourcroy : « rien, dit-il, de plus touchant et de plus affligeant que l'aspect de cette maison et de cette famille désolée ».

Le 15 janvier 1810, « il est accordé à la dame Belleville, veuve du comte Fourcroy, membre de notre conseil d'Etat, mort dans l'exercice de ses fonctions, une pension annuelle et viagère de 6.000 francs ».

Le 21 juin 1813, d'après « la feuille de travail avec S. M. l'Impératrice reine et régente », Defermon, ministre d'Etat et intendant général de la maison de l'empereur, propose, ce qui est approuvé, « d'accorder à Mme la comtesse Fourcroy, veuve, sans enfants, du conseiller d'Etat de ce nom, une pension de 2.500 francs sur la dotation de 10.000 francs dont son mari a été titulaire. Cette dotation avait été recueillie par le jeune Fourcroy, fils d'un premier mariage du conseiller d'Etat, et elle fait retour au domaine extraordinaire par le décès de ce fils mort célibataire à la bataille de Lutzen, le 2 mai dernier ».

EMILE GAUDIN

ET LA

POLITIQUE FRANÇAISE A CONSTANTINOPLE

EN 1792

(D'après des documents vénitiens)

L'œuvre diplomatique du comte Choiseul-Gouffier, ambassadeur du roi de France à Constantinople depuis 1787, n'avait amené aucun changement dans la politique orientale[1]. Les dernières années de la monarchie avaient marqué une rapide et fatale décadence de l'influence française en Orient, où la Russie et l'Autriche avaient élargi leur sphère d'action[2]. Le gouvernement turc, sans force, pratiquait une politique de ruse, essayant de profiter des difficultés des puissances pour se débarrasser indirectement de l'influence étrangère.

Le représentant de la monarchie française assistait impuissant à la ruine de l'influence et des intérêts français à Constantinople. Après le coup d'État imprévu, qui enlevait au roi sa couronne, il se trouva complètement discrédité, ses origines et ses tendances se trouvant en opposition complète avec les idées politiques et sociales nouvelles, tant intérieures qu'extérieures, qui dirigeaient la France républicaine. Celle-ci, à la suite de l'impuissance de son représentant, avait raison, à son point de vue, de traiter comme une trahison l'intrigue ourdie par Choiseul à la nouvelle de l'ar-

1. Cf. spécialement : L. Pingaud, *Choiseul-Gouffier : La France en Orient sous Louis XVI* (Paris, 1887), pp. 175 sq.
2. Pingaud, *op. cit.*, pp. 217 sq.

restation du roi [1], mais elle ne pouvait logiquement attendre du vieux représentant du roi une attitude différente, car pour sauver l'honneur de sa fonction il manquait à Choiseul en Orient de solides bases. Ce fidèle serviteur de la monarchie, dans l'écroulement de la puissance française en Orient, n'avait aucune autre issue que de soutenir dans les relations internationales la monarchie, non pour sauver les Bourbons, mais pour écraser la France nouvelle. Et à Constantinople il pouvait compter non pas sur la nation française sans influence en raison de ses idées révolutionnaires, mais sur le secours des diplomates amis de la monarchie et ennemis de la France, et principalement sur la Russie, dont les relations commerciales, aussi importantes que celles de la France, étaient alors molestées.

Le chef des douanes de Constantinople avait récemment « innové », comme l'écrivait le bailli vénitien le 22 novembre 1791, prétendant établir «une nouvelle estimation en comparaison des anciens prix sur les nombreux genres de commerce non compris dans les anciens tarifs des nations commerçantes » et ce au plus grand préjudice de la nation française [2]. Choiseul avait fait tous ses efforts pour vaincre la résistance de l'avide chef des douanes et il avait réussi à « terminer cette affaire avec le moins de dommages pour la nation ». Mais comment y était-il parvenu ? Le bailli vénitien, interessé à la question pour le compte de son gouvernement, nous montre par sa correspondance toutes les difficultés de la situation .

L'ambasciatore di Francia adunque, mercè un dono non leggero fatto al Gran Doganiere, termino il suo affare ottenendo che le nuove stime di essi generi avessero un discreto aumento dalle antiche valutazioni, cosichè in oggi in una sola tariffa tutto è

1. A. Sorel, *L'Europe et la Révolution française* (Paris, 1891), III, pp. 137 sq ; Pingaud, *op. cit.* pp. 251 sq ; Grosjean, *La mission de Sémonville à Constantinople, 1792-1793* (Paris, 1887), pp. 15 sq.

2. Archivio di Stato, Venise. *Dispacci del Bailo di Costantinopoli al Senato* (Dépêches du Bailli de Constantinople au Sénat), f. 236, n. 215.

3. *Dispacci..*, f. 236, n. 215.

compreso e tanto il Gran Doganiere che l'ambasciatore la firmarono col loro sigillo. Chiamato il Franchini dal Gran Doganire per verificare un'éguale aggiunta anche sopra la veneta tariffa, egli dimostro pretesa d'esser da me pure regalato, pretendendo di aver molto facilitato nelle valutazioni de prezzi, per dir vero molto distanti ancora dal loro intrinseco valore. Ripportatomi dal Franchini tale pretesa del Gran Doganiere, io gli dissi che non vedevo la ragione di fargli un dono, trattandosi di cosa che alla fin fine non era utile alla nazione, e che se il Gran Doganiere si dava il merito di non aver fatto stimare le merci stesse a rigore, io non intendevo di avergli una particolare obligazione e ch'io lo chiamavo ad eseguire anche per i Veneti la nuova regolazione, come fece per li Francesi, indicandogli ch'io farei de passi alla Porta, s'egli vi resistesse. [1]

Il est vrai qu'avec un tel personnage la diplomatie ne pouvait guère agir, surtout avec les dissentiments qui divisaient alors les résidents à Constantinople. Franchini fit observer qu'il serait plus opportun de céder et de se rendre favorable avec de l'argent le chef des douanes « de caractère extrêmement avide ». Il remarque que « la Porte l'ayant récemment confirmé dans sa fonction, il ne serait pas habile d'avoir dans ce département un ennemi, qui ne manquerait aucune occasion d'user d'atermoiements défavorables à notre commerce. »

On approuva alors le nouvel accord commercial sans obtenir cependant la garantie et le respect des pactes convenus et scellés, comme le chef des douanes, quelques mois

1. Traduction : « L'ambassadeur de France, moyennant un don sérieux au chef des douanes, a terminé son affaire. Il a obtenu que la nouvelle estimation ne serait qu'une discrète augmentation des anciennes évaluations et aujourd'hui il n'y a plus qu'un seul tarif. Le chef des douanes et l'ambassadeur ont opposé leur sceau sur l'accord. Franchini, appelé par le chef des douanes pour vérifier une semblable augmentation sur le tarif vénitien, se vit réclamer par lui un pourboire semblable à celui donné par Choiseul pour avoir facilité la nouvelle évaluation fort distante de la valeur intrinsèque des marchandises. J'ai répondu à cette proposition que je ne voyais pas l'utilité de ce pourboire parce que cela n'était pas utile à la nation. Si le chef des douanes se fait un mérite de n'avoir pas fait estimer rigoureusement les marchandises, j'entends ne lui avoir aucune reconnaissance particulière et je réclame pour les Vénitiens la nouvelle réglementation accordée aux Français. S'il résiste, je l'avertis que je ferai des démarches à la Porte ! »

plus tard, le fit voir, pour le même motif, aux Russes et aux Impériaux. Là encore, le bailli de Venise nous fournit un témoignage remarquable. Désintéressé des intrigues politiques de la diplomatie orientale, il en reproduit fidèlement les échos. Il écrit, en effet, le 8 août 1792 :

Oltre l'affare del metropolita Russo vi è pure altro argomento che non lascia di occupare questo incaricato di Russia, sopra del quale attende le commissioni della sua Cote. Questo riguarda la pretesa posta a campo dal G. Doganiere di voler che sieno fatte delle nuove valutazioni di generi che vengono qui con Russo Paviglione, pretesa questa che, come VV. EE. ben sanno, fu promessa a tutti noi ministri di potenze commerciali e alla quale fu duopo addattarsi nel modo indicato ne miei passati dispacci. Ma questo Sig Incaricato non intende di adattarvisi adducendo che, essendosi con l'ultimo tratatto di pace confermato pure anche il trattato di commercio, le cose dovevano restareanche sopra di cio sul vecchio piede. Il G. Doganiere pero protetto dal governo non ha voluto sino ad aora amettere alcun pagamento di dogana, avendo pero rillasciate le merciantando ne dibitori li mercanti e cosi è facile che sarà sino a che non succedi un cambiamento.

Anche il Sig^r *Internunzio* ha un'eguale questione con lo stesso G. Doganiere, il quale oltre a cio prettendeva che li bastimenti austriaci dovessero essere d'ora inanzi visitati prima di loro partenza da qui, come si accostuma con altre uanioni ; ma siccome gli Austriaci e li Russi ancora godevaono pure del privileggio di non essere visitati prima dell'ultima guerra, cosi il Sign.^r Internuzio sostenne tale questione, dicendo che mercè le *status in quo* convenuto con il trattato di Szistow non doveva succedere alcuna innovazione, e in fatti il G. Doganière ebbe ordine dal Governo di non più insistere sopra la visita, vigendo per altro anche l'altra questione sopra la ricercata nuova valutazione [1].

1. *Dispacci* cit., f. 236, n. 264 (8 août 1792). — Traduction : « Outre l'affaire du métropolite russe, il y a encore une autre question, qui ne laisse pas d'occuper le ministre de Russie, qui attend à ce sujet les instructions de sa cour. Cela regarde la prétention du chef des douanes de vouloir qu'une nouvelle estimation soit faite des marchandises qui arrivent sous pavillon russe, prétention qui, comme vos excellences le savent, fut présentée à tous nos ministres des puissances commerciales, ainsi que je l'ai indiqué dans mes dépêches

Foscarini suivait attentivement toutes ces nouveautés, cherchant à sauver ce qui pouvait encore rester à Venise de son ancienne splendeur, car elle était désormais à la remorque du commerce autrichien et français. Son témoignage est des plus intéressants, car il montre le contraste entre le commerce russe et français (lettre du 22 mars 1792) et la mauvaise direction des réformes intérieures accomplies par le gouvernement turc (lettres du 22 avril, 8 mai 1792), qui, en frappant les grandes puissances, France et Russie, retombaient par contre coup sur les petites et sur Venise. Et encore il restait aux Russes la force de résister grâce à leur récentes victoires, tandis que les autres, moins protégés par la puissance politique de leur propre nation, étaient dans la nécessité de céder pour ne pas perdre tous leurs bénéfices.

*
* *

Quant aux Français, comme on l'a vu, leur situation était pire par suite de la crise intérieure traversée par la mère patrie, qui rendait plus difficiles les rapports avec les nations orientales, car les fils de la révolution élaboraient de leur cabinet de travail des plans pour unir plus étroitement la Turquie et la France. Choiseul-Gouffier, qui n'avait pas réussi à assurer à la monarchie française une forte position en Orient, ne pouvait pas partager les sympathies du gouvernement démocratique qui déguisait ses sentiments en paraissant constitutionnel. Dumouriez, ministre des affaires étrangères, décida son rappel et désigna pour le remplacer

passées. Mais l'envoyé russe déclare que le dernier traité de paix ayant en même temps confirmé le traité de commerce, les choses doivent demeurer sur l'ancien pied. Le chef des douanes, soutenu par le gouvernement, n'a pas voulu jusqu'à maintenant accepter aucun paiement de douanes, il a cependant relaché les marchandises laissant les marchands débiteurs. Il est facile de comprendre qu'il en sera ainsi jusqu'à ce qu'un changement survienne. L'internonce a eu avec le chef des douanes une querelle identique. Celui-ci prétendait que les bâtiments autrichiens devaient dorénavant être soumis à la visite au moment de leur départ, comme cela se pratique pour les autres nations. Mais les Autrichiens, comme les Russes, jouissaient du privilège d'être exemptés de la visite depuis la dernière guerre et l'internonce a soutenu cette thèse disant que grâce au *status in quo* convenu par le traité de Sistova il ne devait y avoir aucune innovation. En fait le chef des douanes a reçu l'ordre de son gouvernement de ne plus insister sur la question de la visite ; la question de la nouvelle évaluation étant maintenue en vigueur. »

un habile diplomate, démocrate éprouvé [1]. Son choix fut cependant intempestif, car les antécédents du nouvel ambassadeur indiquaient à l'avance l'objet de sa mission: faire accepter à tout prix à Constantinople le fait accompli de la Révolution, trouver dans la Turquie une alliée sûre et accroître le désaccord russo-turc. Le plan politique de Dumouriez était audacieux et utile à la France entourée de nombreux ennemis. Aussi fut-il repris par Lebrun. Malheureusement le choix de Sémonville fut malencontreux (Gaudin le reconnaîtra plus tard), car il ne pouvait pas ne pas être suspect aux ambassadeurs de la quadruple alliance [2].

Lorsque Gouffier reçut l'ordre de rappel, il ne manifesta aucune velléité de désobéir aux ordres du gouvernement. Quoiqu'il prévît la bourrasque et crût nécessaire de prendre ses précautions, l'ordre venant du gouvernement du roi, il se montra disposé à se soumettre et se prépara au départ.

La moglie di questo ambasciatore di Francia, écrit Foscarini à son gouvernement le 1er août 1792, con le di lei figlie prese l'imbarco sopra una fregata francese ch'era a Dardanelli ad attenderla per condurla a Barcelona, da dove passera in un vilaggio in Francia vicino alle frontiere, onde essere a portata di uscire dalli domini francesi al caso di qualche sinistro avvenimento. Si vuole che tale improvvisa deliberazione sia derivata dalla quasi certezza in cui é il conte Choiseul, che il Sr de Sémonville venghi a rimpiazzarlo col carattere di Ministro Plenipotenziario, notizia questa che sensibilmente dispiace a questo signor Internunzio, ed è da prevedere che la venuta di tale soggetto, di cui è noto il carattere per essere dè capi del partito democratico, potrà produrre delle male intelligenze tra alcuni di questo corpo diplomatico [3].

1. Pingaud, *op. cit.*, p. 251 ; Grosjean, *op. cit.*, p. 4 sq. ; Sorel, *op. cit.*, III,136.
2. Cf. les particularités diplomatiques dans Grosjean, *op cit.*, p. 5 sq.
3. *Dispacci* cit., f. 236, n. 262 (1er août 1792). — Traduction : « La femme de l'ambassadeur de France et ses filles se sont embarquées sur une frégate qui les attendait à Dardanelles pour les conduire à Barcelone. De là elles passeront dans un village de France proche de la frontière d'où elles pourront quitter le royaume en cas de danger. On dit que ces décisions viennent de ce que le comte Choiseul a la certitute que le sieur de Sémonville vient le remplacer avec le titre de ministre plénipotentiaire, ce qui déplaît à l'internonce et il est à prévoir que l'arrivée dudit chef du parti démocratique produira une mésintelligence dans le corps diplomatique. »

Ces complications, le diplomate vénitien ne devait pas tarder à les enregistrer. A la fin de juillet, Acton, ministre du roi de Naples, avait fait connaître par la voie du résident napolitain à Naples, par des informations tendancieuses, le nouvel ambassadeur français, exagérant et décrivant son activité diplomatique à sa fantaisie afin de lui créer des embarras [1]. En effet, l'internonce impérial, l'envoyé de Prusse et de Naples, l'ambassadeur de Russie ne tardèrent pas à présenter à la Porte, séparément, un mémoire énergique demandant que le gouvernement turc refusât de recevoir Sémonville, ayant été confirmés dans l'hypothèse de sa prochaine arrivée par la venue de Chalgrin.

Toutes ces intrigues, le bailli vénitien ne les ignorait pas. Il en informait son gouvernement le 22 août [2], ajoutant certaines particularités et par dessus tout reflétant objectivement par sa correspondance la véritable situation du moment :

Questo conte di Choiseul, écrivait-il, ricevette dalla sua corte la lettera di richiamo e la participazione che il Sr di Sémonville verrebbe a rimpazzarlo non già come ministro plenipotenziario, ma come ambasciatore, e due giorni sono arrivò il Sr Chalgrin, segretario d'ambasciata. Tale notizia pose in gran movimento il Sr Internunzio, gli inviati di Prussia e di Napoli e l'incaricato di Russia, li quali combinatisi assieme hanno presentate separatamente alla Porta una loro memoria, volendosi che il contenuto di essa tenda a far conoscere che il Signor di Sémonville, oltre il di lui torbido carattere, era un ambasciatore nominato da ribelli Francesi e a forza accreditato dal Re, che in oggi, ancor più del passato attrevavasi necessitato di aderire a qualunque estremità voluta dall'Assembla Nazionale e da Giacobini, onde non veder esposto se stesso al più orribile degli attentati, come pur troppo dovete sperimentare anche in quest'ultimi mesi : che nella certezz che il Sultano fosse vero amico del Re e della Monarchia francese, si lusingavano che sarebbe ritrovato un qualche prudente

1. Grosjean, *op. cit.*, p. 13 sq. ; Sorel, *op. cit.*, III, p. 137 sq.
2. *Dispacci* cit., f. 236, n. 266.

espediente onde impedire che il Sr diSemonville non verefichi la sua missione a questa Corte.

E certo che il Sr inviato di Prussia ebbe poco dopo una conferenza sul canale e che al di lui ritorno ando dal Sr Internunzio, dove eranvi gli altri e lo stesso conte di Choiseul, coi quali stette in lungo colloquio, ma sino ad ora non mi è riuscito di saperne il risultato. [1]

Ce résultat, il le connut quelques jours après. Il est certain en effet, le témoignage de Foscarini est formel, que Choiseul prenait une part active aux intrigues des quatre diplomates. D'un côté, il faisait montre de soumission envers son gouvernement, de l'autre, pompeusement et impudemment, il se mettait, publiquement ou presque, en relations avec les émigrés (lettre du 12 août) [2].

L'attitude ambiguë et irrésolue de Choiseul entre la réaction et la révolution concourait à diminuer assez le respect pour le beau nom de France et exposait les intérêts commerciaux d'une nombreuse nation aux vexations faciles du gouvernement ottoman. Entre la France et Choiseul se développait un dissentiment de plus en plus grand par suite de la prédominance des idées démocratiques d'un côté, l'attachement de plus en plus décidé de l'autre à la légitimité, et il se trouvait entraîné par ses collègues résidant à Constan-

1. Traduction : « Le comte de Choiseul a reçu de sa cour ses lettres de rappel et l'annonce que le Seigneur de Sémonville vient le remplacer non comme ministre plénipotentiaire mais comme ambassadeur. Depuis deux jours, le secrétaire d'ambassade Chalgrin est arrivé ici. Cette nomination a mis en grand mouvement l'internonce, les envoyés de Prusse et de Naples et l'ambassadeur de Russie, qui, après s'être concertés, ont présenté séparément un mémoire tendant à démontrer que Sémonville, outre son caractère trouble, était un ambassadeur nommé par les rebelles français et accrédité par le roi par force, que le roi aujourd'hui plus encore que par le passé a été forcé par l'Assemblée nationale et les Jacobins d'adhérer à la mesure afin de ne pas être exposé au plus horrible des attentats comme il l'avait appris à ses dépens ces derniers mois. Dans la certitude, où ils se disent que le Sultan est un véritable ami du roi et de la monarchie, ils se flattent qu'il saura trouver un prétexte quelconque pour que le sieur de Sémonville ne puisse pas accomplir sa mission en cette cour. Il est certain que l'envoyé de Prusse a eu depuis peu, une conférence sur le canal et qu'à son retour il est allé chez l'internonce où se trouvaient les autres ambassadeurs et le dit comte de Choiseul. Ils ont eu un long entretien, mais je n'ai pas pu encore en connaître le résultat. »

2. Grosjean, *op. cit.*, p. 16 sq.

tinople à faire cause commune avec eux contre son propre gouvernement.

Dopo l'indicata memoria dii quattro ministri forestieri, écrivait Foscarini le 29 août, e dopo la conferenza del S^r inviato di Prussia, è certo che il sultano si è determinato di secondare le insinuazioni di esse corti, non accogliendo il nuovo ambasciatore di Francia, il che mi fu communicato dal Sr Internunzio e dall' incaricato di Russia, ma non mi dissero il modo che userà la Porta per gungere a tal fine. Li negozianti Francesi di Galata tutti democratici e alcuni giocobini hanno inteso con palese dispiacere tanto il primo passo fatto da essi ministri quanto l'adesione del governo a tale richiesta, né nascondono la loro sorpresa che il co. di Choiseul non abbia impedito che cio succedi, dopo che egli presto il giuramento della nuova costituzione, sembrando loro cosi singolare che egli vogli continuare nel di hui posto a fronte che il Re e l'Assemblea Nationale l'abbiano dimesso [1].

Mais cet homme, aussi expert dans l'intrigue qu'inhabile dans la politique, profitant de la faiblesse du chargé d'affaires qui devait temporairement le remplacer dans ses fonctions, continua à se maintenir à son poste et infligea une nouvelle humiliation au malheureux Chalgrin, incapable par tempérament, par mentalité, par éducation, d'agir vigoureusement pour la défense des intérêts de son pays et du régime démocratique. Ce malheureux employé, que Gaudin plaindra si vivement, se laissa diriger par le mauvais génie de Choiseul vers un but assez périlleux et préjudiciable au renom et aux intérêts de la nation française. Il permit au vieil ambas-

1. *Dispacci...* f. 236, n° 267 (29 août 1792). — Traduction : « Depuis le mémoire des quatre ministres étrangers, et depuis la conférence de l'envoyé de Prusse, il est certain que le sultan est décidé à seconder les intrigues de ces cours en ne recevant pas le nouvel ambassadeur français. Cela m'a été dit par l'internonce et l'ambassadeur de Russie qui ne m'ont pas fait connaître le moyen qu'emploiera la Porte pour arriver à ce résultat. Les négociants français de Galata, tous démocrates, et quelques-uns jacobins, ont appris avec déplaisir la démarche de ces ministres et l'adhésion du gouvernement ture à leurs plans. Ils n'ont pas caché leur étonnement de voir le comte de Choiseul ne pas s'opposer à tout cela. Ayant prêté serment à la nouvelle constitution, il leur paraît singulier qu'il veuille continuer de garder le poste que le roi et l'assemblee nationale lui ont retiré. »

sadeur d'ourdir une comédie, qui ne pouvait plaire à personne et que tous ne pouvaient approuver. Observateur vif et passionné (en dehors de tout autre défaut), Emile Gaudin mit sans sous-entendus à nu la grave plaie. Ses franches révélations sur l'attitude de Choiseul, faites sur le théâtre des événements, ne sont pas inspirées par la haine. A cette implacable condamnation on peut faire des réserves, mais à ce sujet la discrétion de l'ambassadeur vénitien est significative. Celui-ci ne cache pas l'impression défavorable que lui a causée l'attitude de Choiseul violant toutes les règles constitutionnelles et surprenant la bonne foi du gouvernement turc.

Senza entrare, écrivait Foscarini le 8 novembre, nelle varie riflessioni che far si potrebbero sopra la direzione sin da principio tenuta in tale affare dal signor ambasciatore, che presto motivo di vari ragionamenti a questo corpo diplomatico, diro solo che il signor di Chalgrin, che, come dissi, ritorno qui, oltre ad essere segretario d'ambasciata, com'era in prima, ebbe pure dal Re, prima di sua prigionia, le credenziali d'incaricato d'affari per usarne nel tempo intermedio dopo la partenza del conte di Choiseul e sino all'arrivo del signor Sémonville. Cosi riusci strano che il conte Choiseul non abbia esibito alla Porta la persona dello stesso Chalgrin, quando participo la di lui dimissione, dal che ne derivo il firmano, il quale nell'ultimo suo concreto dimostra la necessito che l'ambasciatore non abbia a partire sino alla saputa rissoluzione della sua corte alla lettera del Gran Visir al primo ministro [1].

Et en fait depuis septembre, à la nouvelle de la suspension et de l'arrestation du roi, il avait abandonné le pouvoir

1. *Dispacci...*, f. 237, n° 275. — Traduction : « Sans entrer dans le détail des réflexions qu'a suggérées la conduite tenue par l'ambassadeur dans cette affaire dès le début, et qui a provoqué de nombreux discours dans le corps diplomatique, je dirai seulement que le sieur Chalgrin, qui, comme je l'ai dit, est revenu ici, en outre de son titre de secrétaire d'ambassade qu'il avait antérieurement, a reçu du roi, avant son emprisonnement, les pouvoirs de chargé d'affaires pour en user pendant le temps intermédiaire entre le départ du comte de Choiseul et l'arrivée de Sémonville. Or, comme le comte de Choiseul n'a pas présenté à la Porte le dit Chalgrin quand a été présentée sa démission d'où dérive le firman : ceci démontre la nécessité pour l'ambassadeur de ne pas partir sans avoir connaissance des résolutions de sa cour au sujet de la lettre du grand vizir au premier ministre. »

qu'il s'était attribué pour conspirer et intriguer avec les ennemis de son pays, se gardant bien de présenter le légitime envoyé qu'il aurait dû installer à sa place, faisant à sa patrie l'ultime injure, comme écrivait celui qui était venu porter aux frères d'Orient les nouvelles paroles de liberté.

Le comte de Choiseul-Gouffier écrivait ce qui suit le 11 septembre au gouvernement de Constantinople [1] :

Le comte de Choiseul Gouffier vient de recevoir la confirmation des affreuses nouvelles qui avaient déjà transpiré. Les plus grands forfaits ont été commis dans sa malheureuse Patrie par cette horde de scélérats, qui la déchire et la déshonore depuis trois années. Le plus ancien allié de la Sublime Porte, l'héritier de soixante Rois, après avoir vu massacrer ses gardes et tous les bons citoiens qui lui ont fait un rempart de leurs corps, est aujourd'hui captif entre les mains des rebelles : ils menacent publiquement les jours de sa personne sacrée et semblent vouloir se hâter de jouir du peu de momens que leur laissent encore la justice divine et les généreux souverains, glorieux instrumens de ses vengeances.

Invariablement attaché aux mêmes principes, qui ont constament dirigé sa conduite, fidèle jusqu'à la mort au sang de ses maîtres et à l'ancienne constitution de l'Empire Français, ne pouvant paraître un seul instant reconnaître, en quelque qualité que ce soit, les usurpations sur le pouvoir souverain, bien décidé à ne jamais plier sous le joug honteux du crime, le soussigné ne croit pas devoir prolonger l'exercice d'un pouvoir qu'il tenait de son souverain, alors libre, alors tout puissant; il ne saurait plus agir pour le moment ni comme ambassadeur, ni comme chef des établissemens français en Levant et il se trouve sans moiens pour répondre de la conduite des individus de la police des echelles et du maintien des capitulations.

1. Gaudin envoya plus tard, écrite de sa main, copie des deux intéressants documents que je rapporte, les annotant avec d'intéressants commentaires. Ces documents, envoyés par la voie de Venise, furent interceptes et retenus par les Inquisiteurs d'État. Il en parvint cependant un duplicata au gouvernement de Paris, transmis par Gaudin par une autre voie. Ils sont conservés dans le carton 930 des Inquisiteurs d'État aux Archives d'État de Venise avec les autres autographes de Gaudin, également interceptés, que je publie dans le present article.

Dans cet état momentané d'anarchie, la Sublime Porte est seule en droit de prononcer sur les mesures qu'il convient d'adopter pour assurer l'existence des Français, pour les faire jouir des avantages, dont ils sont en possession, et maintenir parmi eux le bon ordre, qu'on est en droit d'en exiger. Le comte de Choiseul a donc l'honneur de recommander à la protection impériale les ministres du culte catholique protégés de temps immémorial par la couronne de France et les Français restés fidèles à leur Roi, qui sont établis dans les états ottomans. Plein de confiance dans la haute sagesse et dans la générosité de la Sublime Porte, il la supplie de vouloir bien faire connaître quelles sont ses intentions et ce qu'elle compte ordonner dans les circonstances déplorables [1].

Et Gaudin, peu de temps après, en communiquant au gouvernement de Paris ce violent mémoire, le commentait en ces termes :

Je n'observerai rien sur ce mémoire ; il parle assez par lui même : je recommanderai seulement très fortement de le faire imprimer avec toutes les pièces et notes que M. Choiseul a envoié au ministère depuis la Révolution. Il faut qu'il soit entièrement démasqué. On trouvera aux archives diplomatiques tous ses factums patriotiques et on les comparera avec celui-ci : il faudra en remettre quelques exemplaires au ministre qui viendra ici, pour les distribuer, quoique l'homme soit déjà très bien connu ici et très justement apprécié. Je n'ai pu encore parvenir à me procurer le second mémoire, je l'ai vu : il est, comme je vous l'ai déjà marqué, sur le même ton que celui-ci. Il y ajoute qu'il veut partir sous trois jours, pour aller réjoindre les généreux souverains. Il demande en conséquence sous trois jours des firmans de voyage à la Porte et menace, si sous ce délai il ne les a pas obtenu, de partir sans eux. Cette pièce est du 24 septembre. Je ferai tout mon possible d'en avoir copie exacte et je vous l'enverrai.

Pendant ce temps, la Porte s'était empressée d'inviter Choiseul à demeurer seul, parce qu'ayant refusé de recevoir

1. Ce mémoire a déjà été publié par Grosjean, *op. cit.*, p. 22. Je le reproduis parce que le commentaire de Gaudin s'y rapporte.

Sémonville et la présentation de Chalgrin n'ayant pas été faite, l'ambassade restait sans titulaire. Gaudin reconnaissait la sagesse de la riposte turque, qui était exempte de toutte récrimination pompeuse et qui laissait la porte ouverte à toute conciliation. En face du factum exagéré de Choiseul, les paroles sensées de la Porte faisaient contraste et, quoique se laissant remorquer par le ministre de Prusse, le gouvernement turc ne se montrait pas complètement opposé au nouveau gouvernement français. On comprend dès lors que Gaudin commentât assez bénévolement cette réponse et en soulignât avec un particulier intérêt la signification réelle ou fausse. Et l'une et l'autre hypothèse méritent pour cela d'être bien notées [1].

La Sublime Porte [2] avait appris il y a quelque temps que monsieur l'Ambassadeur de France, son très honoré ami, avait été rappellé de son ambassade, et qu'un sieur de Semonville avait été destiné pour le remplacer dans la même qualité. Il a été prouvé que le dit Semonville, par une suite de son naturel [3] et de son caractère très connu sous certains rapports, avait des manières de procéder très peu conciliantes. La destination d'une telle personne pour remplir les fonctions importantes d'une ambassade n'ayant pu paraître convenable, il avait été écrit une lettre viziriale de la part de la Sublime Porte au premier Ministre de France en date du 1er du Maharem de cette année (18 août 1797), par laquelle on demandait qu'en vertu de la parfaite et sincère

1. Le texte de la réponse turque n'a pas été connu de Grosjean (*op. cit.*, p. 23), alors que le texte de Gaudin ne lui a pas été complètement inconnu.

2. Cette pièce de la Porte est très adroite et très sage, surtout quand on sait combien fortement elle a été stimulée par le ministre de Prusse pour reconnaître M. Choiseul comme représentant de France au nom du Roi, accrédité par les princes frères, pendant et à cause de la captivité du Roi : du moins c'est le bruit très public à Pera, reçu même par des ministres que l'envoié de Prusse a présenté plusieurs mémoires et a eu plusieurs conférences avec les ministres de la Porte pour la porter à cette démarche. *(Note de Gaudin)*

3. Y a-t-il rien de plus vague et de plus significative que ces allégations contre M. Semonville, c'est ce qui me porte à croire que la Porte reviendra facilement des fausses impressions qu'on lui avait donné contre lui et révoquera l'exclusion qu'elle s'est laissée arracher, à son égard, quand elle saura la vérité. Un de mes amis Suedois, très verse dans la langue Turque, m'assure que ces distinctions, *entre M. l'ambassadeur notre très honoré ami et le sieur Sémonville*, n'existent pas en Turc et que c'est une invention du drogman traducteur pour flatter M. Choiseul. *(Note de Gaudin)*

amitié, qui regne entre l'empire ottoman et la cour de France, il fût nommé à la place de sieur Semonville, un autre ambassadeur, dont la sagesse, l'esprit et la prudence lui conciliassent toute notre confiance.

Les choses étant dans cet état m. l'ambassadeur notre ami a présenté deux mémoires dans les quelles il demande à la Sublime Porte la liberté de se [1] retirer et de partir. Le sens et l'objet de ces mémoires sont suffisament connus : mais m. l'ambassadeur sait parfaitement bien qu'il est d'un usage constant que, lorsqu'un des ministres des Cours Etrangères accrédités auprés de la Sublime Porte est rappellé, il ne se retire pas avant l'arrivée d'un autre ministre ou d'un chargé d'affaires, ou sans laisser à sa place une personne qu'il aurait accrédité officiellement en qualité de chargé d'affaires et qu'il continue à remplir les fonctions de son ministère jusqu'à l'arrivée de son successeur. Il serait donc absolument contraire à cet ancien usage et nuisible aux intérêts des négotiants français établis dans cette capitale et dans les autres villes de cet empire que m. l'ambassadeur notre ami executât l'intention, dans laquelle il est de se retirer, sans que conformément à la ditte lettre viziriale il fût venu un nouvel ambassadeur ou un chargé d'affaires de la part *de la Cour de France suivant les règles anciennes et l'usage costament pratiqué*, ou sans qu'il laissât à sa place [2] une personne qu'il aurait accrédité officiellement en qualité de chargé d'affaire.

Ces conditions exigent que l'on attende de savoir si, en conséquence de la sus ditte lettre viziriale, il viendra de la part de la *Cour de France* [3] un nouvel ambassadeur *suivant* [4] *l'ancienne règle*

1. Que signifie cette frase? La Porte veut-elle dire qu'elle connait ce qui s'est passé en France et qu'elle ne veut pas traiter de ce sujet, ou bien qu'elle a très bien compris que M. Choiseul ne voulait que faire du bruit pour épouvanter? Le même ami Suédois me dit qu'il croit que cette frase est encore mal traduite, que c'est une tournure très usitée en Turc, qui revient à dire : *nous avons pris connaissance de ces mémoires*, ce qui est très différent. *(Note de Gaudin)*

2. Examinez je vous prie que la Sublime Porte fournit a son très honorable et honoré ami un moien bien simple et bien prompt s'il avait en effectivement tant d'envie de partir dans 3 jours. *(Note de Gaudin)*

3. Je remarquerai qu'il n'est pas une seule fois question du Padischach ou Empereur de France comme les Turcs le nomment toujours, mais de la *Cour* : le Turcs connaissaient la suspension ; il est vrai qu'on peut dire qu'ils ne nomment pas non plus leur Padischach ou Empereur. *(Note de Gaudin)*

4. Faites bien attention a cette frase on l'a fait mettre à dessein pour vous susciter aupres des ottomans superstitieux observateurs des anciennes usages des Chicanes au sujet de la République. *(Note de Gaudin)*

et usage constamment pratiqué ou si un l'ambassadeur notre ami recevra de nouveau les commissions d'ambassadeur, en témoignage de satisfaction de la conduite louable [1] à tous ses égards qu'il a tenu pendant le tems de son ambassade. En un mot il est nécessaire que m. l'ambassadeur notre ami, pour empêcher le derrangement des affaires des negotiants français, pour se conformer aux anciennes règles et pour maintenir les traités et l'amitié qui lient les deux Empires, ne parte pas de cette Cour, jusqu'à ce que l'on sache quelle résolution aura prise la *Cour de France* et qu'en attendant cette nouvelle il continue a faire et à traiter les affaires de France [2].

Le 1er de Rebiul ewel 1207
(le 16 8bre 1792)

Choiseul ne se fit pas répéter deux fois l'ordre de rouvrir la chancellerie, à la grande joie des ennemis de la France républicaine, pendant qu'arrivaient les sinistres nouvelles des défaites des alliés à la frontière française. Et pendant que ces diplomates perdaient leur temps à essayer auprès de la Porte des jeux périlleux d'équilibre, les directeurs suprêmes du gouvernement turc, rebelles à toutes flatteries, figés dans une attitude impénétrable, portaient un nouveau coup au poids encombrant des capitulations au grand détriment bien entendu du commerce étranger en butte à l'indolence indigène et à la bureaucratie formaliste.

Quando ognuno, écrivait Foscarini le 1er Novembre [3], credeva che non avessero più a succedere innovazioni sopra le valutazioni dei generi di commercio compresi nelle tariffe delle

1. Quoique se petit coup d'ancensoir pour M. Choiseul soit fort mesquin, en egard à l'excessive prodigalité des asiatiques en fait de louange, je puis vous assurer que c'est encore un orientalisme tout pur. *(Note de Gaudin)*

2. Pour vous donner à connaître la charlatanerie des ministres diplomatiques d'ici je vous dirai que ce fut M. l'interprète qui présenta le premier cette pièce a M. Choiseul, en l'embrassant avec de grandes démostrations de joie et en lui disant : Tenez mon cher ambassadeur vous voilà de nouveau ambassadeur du Roi de France nous nous attendions à quelque chose d'extraordinaire à une mesure fâcheuse pour la France, juger de notre surprise lorsque nous lûmes ce Takrir.

Parturient montes, nascetur ridiculus mus. *(Note de Gaudin)*

3. *Dispacci*.., p. 237, n. 279.

nazioni commercianti e dopo che noi tutti ministri forestieri abbiamo più o meno usato delle cortesie al Gran Doganiere, in modo possibilmente soddisfacente l'interesse delle rispettive nazioni, oggi viene di succedere una novità che riuscirà incomodissima a tutti li negozianti, che prevedo difficile di poter impedire. Il Reis-Effendi disse al Ralli di parteciparmi che la Porta aveva stabilito di voler che tutte le tariffe avessero ad essere regolate valutando le merci tutte al vero loro valore e gli aggiunse che tale disciplina era giustissima, poichè non alterava il pagamento del tre per cento voluto dai trattati, ai quali la Porta voleva strettamente attenersi, ma che se le antiche stime dei generi erano troppo tenui in confronto dei prezzi attuali, non era giusto che le dogane del Gran Signore avessero ad avere un tale discapito. Il Ralli gli rispose, che non vedeva come avesse cio a succedere dopo che mesi sono il Gran Doganiere aveva cio effettuato, rimarcandogli che una tal novità dispiacerebbe moltissimo a V. V. E. E., Ma a cio il Reis-Effendi gli disse che questa regolazione doveva essere eseguita per tutti e che egli ne aveva avvertito li Dragomani delle altre missioni e che cosi essendo niuno avrebbe motivo di dolersi, ben lontana qual'é la Porta di far cosa dispiacevole alla Repubblica, e termino dicendogli che il combinamento eseguito con il Gran Doganiere non era quello che fosse conveniente di fare.

Dacché seppi un tal fatto non potei vedere l'ambasciatore di Francia, nè tampoco quello d'Inghilterra, essendo essi in compagnia, ma so che il conte Choiseul ne è scontentissimo come lo sono tutti li negozianti francesi.

Io frattanto feci dire al Reis-Effendi che, quando infatti la legge fosse comune e non venissi in modo alcuno alterato al convenuto nei trattati, supponevo che V. V. E. E. si adatterebbero al destino degli altri, ma che mi conveniva attendere quello sarà convenuto con le altre principali Nazioni che commercianti, sull' esempio delle quali sarà in allora più facile di convenire [1].

1. Traduction : « Alors que chacun croyait qu'il n'y aurait plus d'innovations au sujet de l'évaluation des divers genres de commerce compris dans le tarif des nations commerçantes et alors que nous tous, membres étrangers, avions plus ou moins usé de courtoisie avec le chef des douanes, de façon à satisfaire l'intérêt des nations respectives, il vient de paraître aujourd'hui une nouveauté qui sera complètement incommode pour tous les négociants et qu'il paraît difficile d'empêcher. Le Reiss-effendi a annoncé à Ralli que la Porte avait décidé que

La vieille question était donc remise en discussion : grâce à une occasion propice et à l'heure de la grave crise, qui menaçait les États européens, le gouvernement turc en profitait pour leur infliger dommages et humiliations. Le bailli vénitien[1] déclara que la Porte avait envoyé spécialement Mustafa Bey « Superintendant de la cuisine impériale », Bechir-Bey, son secrétaire, et le chef des douanes, discuter avec les représentants de chaque nation sur l'application d'un nouveau tarif auquel le corps diplomatique résidant à Constantinople, divisé et défiant, ne pouvait s'opposer. Les missions russe et viennoise étaient disposées à la résistance et refusaient de participer aux travaux de cette nouvelle autant qu'inutile conférence. Les drogmans d'Angleterre, de France et de Hollande acceptaient pour éviter un mal pire et la nation vénitienne, entre les unes et les autres, suivit le chemin le moins mauvais, tâchant d'éviter par des retards rusés toute mesure précise. Mais la conclusion de ces conférences répétées, qui se succédèrent, de novembre à mars, sur cette question capitale, fut l'augmentation générale et plutôt sensible du tarif d'importation, au sujet duquel le corps diplomatique opposa les protestations les plus vaines et les plus inutiles. La Porte demeura maîtresse de

tous les tarifs seraient régularisés et que toutes les marchandises seraient estimées à leur valeur. Il a ajouté qu'une telle mesure était très juste parce qu'elle ne supprimait pas le paiement du 3 0 0 admis par les traités auxquels la Turquie voulait se conformer en tout. Il a déclaré que si les estimations anciennes étaient trop faibles en rapport des prix actuels il n'était pas juste que la douane du Grand Turc en pâtit. Ralli lui répliqua qu'il ne comprenait pas pourquoi on modifiait ce qu'avait fait depuis peu le chef des douanes et lui fit remarquer qu'une telle nouveauté déplairait beaucoup à Vos Excellences. A ceci le Reiss-effendi répondit que la nouvelle réglementation était applicable à toutes les nations, que les drogmans des autres missions avaient été avertis et que personne n'aurait ainsi motif de se plaindre. Il déclara n'avoir en rien voulu froisser notre république et termina en disant que l'arrangement conclu avec le chef des douanes n'aurait pas dû l'être. Dès que je connus le fait, j'essayais de voir l'ambassadeur de France et celui d'Angleterre, de ne le pas, ils étaient en compagnie. Mais j'ai appris que le comte de Choiseul en était fort mécontent, de même que tous les négociants français. J'ai fait dire au Reiss-effendi que quoique la loi fût commune et en aucune façon contraire aux traités, je supposais que Vos Excellences se conformeraient au sort des autres mais qu'il me paraissait convenable d'attendre ce qui sera décidé par les autres nations commerçantes sur l'exemple desquelles il sera alors plus facile de se guider. »

1. *Dispacci..*, f. 237, n° 280 (8 novembre 1792).

violer traités et capitulations, de léser les intérêts vitaux des diverses nations, vexant leur commerce le plus important, adoptant une attitude menaçante vis-à-vis des faibles, insinuante et cauteleuse vis-à-vis des forts, mais au fond également funeste aux uns comme aux autres. Cela est suffisant pour comprendre tout le dommage qui en résultait pour la nation française désorganisée, mal défendue par ses propres représentants, sacrifiée aux ambitions dynastiques de ses chefs. Par là on comprend les paroles amères du fidèle représentant de la Révolution, qui sentait douloureusement se répercuter les échos des sinistres événements teints de sang de la patrie lointaine et qui voyait la hardiesse turque prête à chasser sur terre et sur mer la puissance commerciale de la grande nation française.

ROBERTO CESSI.

Traduit de l'italien par M. Joseph COMBET.

(A suivre).

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-CAROLINE

REINE DES DEUX-SICILES

AU MARQUIS DE GALLO

(1789-1806)

(*Suite* [1])

CCLXXVIII

Portici, le 29 septembre 1803, n° 3.

Partie en noir.

Commissions

Des fichus,

Des chemisettes,

Des manches courtes et mamelucks, mais larges,

Le tout de mousseline brodée.

Des livres nouveaux :

L'opéra ou au moins le livre et les duos, airs, finales sans-récitatures (*sic*) de l'opéra de Sargines [2].

Quelque chose de nouveau pour la nouvelle année qui ne puisse outrepasser tout au plus 3.000 ducats.

Lettre écrite au citron et entre les lignes du noir sur la première page

Je joins encore un peu de mots. Vous saurez déjà que les Talerand retournent en France. Ils ont eu leurs biens.

1. Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1911 et numéros suivants.

2. Il s'agit de l'opéra de Paër, représenté à Dresde (renseignement dû à l'obligeance de mon ami Alfred Soubies).

Ceci dit, il exige acte de présence ; mais ils ont beaucoup d'humeur bien que j'ai été obligée de les avertir que leur fils [1] se permettait en public, théâtre, café, les propos les plus injurieux contre le roi, moi et eux-mêmes et faisait peur par les propos tenus sur eux. Je les ai avertis en amie. Cela les a piqués. Ils ont renoncé pension et tout et partent pour la France laissant leur fils à Vienne, crainte de la réquisition. Je suis restée et serai toujours leur amie prompte à tout faire pour eux, pour leur bien ; mais le voile de l'illusion de leur amitié et de ma confiance est déchiré. Cela rend bien misanthrope et tout triste. Mais voilà le monde. Ils voulaient uniquement me diriger et seuls me régler en tout, et ce manège, avec mon caractère, cela ne se peut. Vous me direz sincèrement ce qu'ils disent à Paris. Je vous envoie inclus une lettre qu'ils m'ont priée de vous remettre et, voulant être honnête jusqu'au bout, je vous la remets.

Ma santé a des hauts et des bas. Mais il faut prendre patience. Mes chers enfants vont bien ; le roi aussi. Les affaires vont mal. Une lenteur contradictoire extrême. Ce pays-ci aurait besoin d'une année de gouvernement de Bonaparte, mais sans que, Dieu préserve, lui en soit le maître. Mais fermeté, autorité, force, voilà ce qu'il faudrait. Mais tout le monde se plaint l'un contre l'autre. Rien ne se fait et tout tombe en lambeaux. Les finances, le maudit argent, qui manque partout et est le mobile qui fait tout aller, manque partout et en tout. Medici trouve la besogne moins agréable qu'il s'imaginait. Enfin une confusion générale. Je ne souhaite que de marier mes filles, assurer notre sort à Léopold et à moi et finir mes jours en paix.

1. Talleyrand (Auguste-Louis, comte de), né en 1770, mort en 1832, fils du baron de Talleyrand, accompagna en 1788 son père nommé ambassadeur à Naples, et il ne rentra en France qu'en 1799. Il dut à sa parenté avec Talleyrand, d'abord la charge de chambellan de Napoléon, puis celle de Ministre plénipotentiaire près du grand-duc de Bade et ensuite en Suisse. Maintenu dans ce poste par Louis XVIII, il y resta jusqu'en 1823. Pair de France en 1825, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe.

Je ne puis vous dire combien je vis retirée par goût et conviction. C'est au point que je dis souvent que je prendrai la faculté d'exprimer nos idées.

Ecrivez-moi donc plus souvent, mais avec la sincérité due à une ancienne amie. Votre retenue me force à la mienne, quoiqu'avec peine. Cet hiver procurera de grands événements. Dieu sait quels en seront les résultats.

Adieu, montrez-moi sincérité, confiance. Cela encouragera la mienne et croyez-moi toujours votre sincère amie.

Portici, le 29 septembre 1803, n° 2.

Commissions

Un diadème dans le goût de celui envoyé au Roi pour ma fille Antoinette avec des bracelets aussi, le tout à peu près pour 2.000 ducats.

Cela devrait être à Naples pour le 15 ou le 20 novembre afin de l'envoyer à temps pour le 14 décembre à Madrid.

J'envoie les couleurs de mes cheveux pour règle.

Je me recommande à l'excellent goût. C'est moi, mère, qui l'envoie.

Livres nouveaux. — Ceci fait mon bonheur et mon unique société sans ingratitudes.

Musique d'instruments à vent pour des concerts.

Deux pièces de mousseline claire unie pour les broder.

Du coton blanc fin pour broder.

Quelques aunes de tulle.

Du Marly pour broder.

J'envoie un soulier et une pantoufle à moi. Je voudrais une paire de souliers pour promener, trois paires de pantoufles pour parures de la dernière mode, élégance et forme pour voir comme elle sont, les modes.

Pour 1.000 ducats à choix et bon goût des objets de modes, mousseline, bonnets, fichus, chemises ou autres choses pour à peu près ce prix, selon le bon goût connu.

On ouvrira d'abord le compte et j'en enverrai le payement fois par fois.

CCLXXIX

Portici, le 21 novembre 1803, n° 4, chiffre

De cette façon, je vous parle plus clairement.

J'ai lu avec attention les offices de Talleyrand[1]. Ils me paraissent plein d'humeur, cherchant querelle, les demi-piquanteries contre le ministre anglais dans lequel il se trompe très fort accusant Acton, car c'est nous qui pensons ainsi. D'ailleurs, le désarmement de la Calabre est un ridicule prétexte. Ils ne sont pas en armes, dont je suis bien fâchée, et il faut que les héros de Tarente aient inspiré une pareille peur au premier Consul. Le ton péremptoire est celui avec lequel il obtient tout ce qu'il veut et épouvante tout le monde. J'espère que l'effet ne suivra pas la menace. Car s'il augmente le nombre des troupes, le roi est décidé. Il part immédiatement pour la Sicile ; moi je reste avec mon fils et famille, mais aurai bien soin de me faire donner les points par écrit que, Dieu me voit, j'exécuterai, dussé-je en être la victime. Je ne prise pas la vie et voudrais remettre l'honneur. L'exemple du roi de Sardaigne, du grand-duc, du pape, qui ont *léché* ces coquins chez eux et ont fini par en être chassés, n'est pas encourageant. Je préférerais mourir à vivre à charge à tout le monde de pensions dehors. Ainsi, évitez cette nouvelle agression, encore plus injuste que la première, puisque toute l'Europe sait que nous nourrissons ces laquais et les souffrons depuis presque une année sans les inquiéter. On verra donc que c'est méchanceté pure et prétexte pour nous faire mal.

Je vous envoie le Mémoire du pauvre Rey et une lettre à moi qui l'accompagne. Je l'ai faite exprès pour que vous puissiez la montrer. Il y a bien quelques petits coups de patte, mais en vérité, c'est bien peu à ce que je sens. Tâchez de bien faire finir cette odieuse histoire...

Je vous envoie une lettre que vous me ferez le plaisir d'en-

1. Cf. Auriol, *La France, l'Angleterre et Naples*, I, 440-441. Ministre des Relations Extérieures à Alquier, Paris, 15 octobre 1803, et Talleyrand au Marquis de Gallo, 30 octobre 1803.

voyer en exprès à Versailles et dire qu'on vous en porte la réponse à un marquis de Saint-Clair [1]. C'est un brave, loyal officier à notre service. Il a perdu sa sœur et désire des nouvelles de sa famille. Comme il ne veut employer aucun moyen illégitime, je lui ai promis de faire passer sa lettre et de tâcher de lui faire avoir la réponse. Je vous prie donc de vous en occuper et de m'envoyer la réponse.

Pour la paix, si jamais elle n'aura lieu, je vous recommande qu'on détruise la Cisalpine et toute république en Italie et qu'on remette les princes. J'ai mon projet tout fait, mais aujourd'hui pas le temps à vous l'écrire, ce courrier partant en toute hâte et me retrouvant avec un grand mal de tête.

Tâchez de nous aviser à temps de tout, parlez-moi librement comme je le fais. J'espère que ces prétextes finiront, que l'on ne nous inquiète plus.

Je vous recommande l'affaire de Rey. Je ferai mon possible pour vos affaires pécuniaires et vous causer quelque commodité, agréments.

Adieu, comptez sur ma sincère, vraie amitié et confiance qui durera autant que ma vie.

CCLXXX

Portici, le 30 novembre 1803, n° 5.

Lettre en noir. — Je ne vous écris que peu de lignes par le courrier d'Espagne qui laissera cette lettre à Aix, d'où elle vous parviendra par la poste. J'ai parlé au Roi pour le payement des 9.400 francs pour son diadème. Il veut le compte pour en ordonner le payement. Ainsi veuillez bien me l'envoyer.

Vous pouvez juger avec quel empressement j'attends vos nouvelles qui doivent être intéressantes. D'ici rien de nouveau, mais tout à attendre.

Adieu, croyez-moi, avec de la reconnaissance.

1. Le même qui fut le premier ministre de la Guerre de Ferdinand II, lors de la Restauration en 1815.

Lettre au citron écrite entre les lignes jusqu'à la fin du noir. — Je profite du courrier d'Espagne qui laissera cette lettre à Aix et j'espère qu'elle vous parviendra intacte. Vous me ferez plaisir de m'en aviser pour me tranquilliser et pouvoir plus fréquemment en profiter... Nous sommes d'un moment à l'autre à attendre un de nos courriers. Chaque jour des nouvelles se débitent. Ce que je crois de plus vrai, et selon ma conviction, de sûr, c'est que ces Messieurs nous chercheront noise pour trouver à nous attaquer. Je crois même qu'ils se trouvent fâchés, embarrassés par notre extrême bonté et condescendance de ne point trouver un motif plausible pour nous chercher querelle. Ils en chercheront partout. La persécution très injuste contre Acton en sera un et ne réussira point. Le Roi n'y cèdera jamais et il se le doit et aux mânes de son père. — Enfin nous continuons à être inquiets, mais résolus à braver l'orage...

Je crois les Talerand conseillés par leur fils, neveu du Ministre, de ne point rentrer en France, mais de s'arrêter où ils se trouveront jusqu'au printemps.

Tout le monde cette année en France passe l'hiver à la campagne. Cela démontre quelque crainte.

Je le désire bien vivement. Car ce n'est qu'en étant bien inquiets et tourmentés chez eux, qu'ils laisseront les autres tranquilles et je désire bien l'être.

Adieu, mon cher Gallo. Si cette lettre, qui n'est qu'une demi-feuille pour la faire moins grosse, arrive à bon port, je profiterai plus souvent des courriers d'Espagne qui partent sûrement tous les quinze jours.

Lechi et Verdier sont à Naples [1]. Personne ne les a vus, ni verra. On devrait calculer ce procédé ; mais on ne calcule rien. On ne sait que commander et pas tout le monde a le goût d'obéir.

Adieu, mandez-moi de vos nouvelles et comptez sur toute ma reconnaissance.

1. Il y a là une erreur de la Reine. Aucun des deux généraux ne vint à Naples à ce moment.

CCLXXXI

Naples, le 20 décembre 1803, n° 5.

J'ai reçu avec une vraie reconnaissance en même temps que votre lettre du 30 novembre le diadème pour Antoinette, à qui je l'enverrai par le premier courrier, la musique instrumentale religieuse et les modes. Je vous remercie de cet envoi, plus encore de tout ce que vous me dites et comme toujours de votre bon goût et de toute la peine que vous vous donnez. Prière de m'envoyer le compte de ce qui vous est dû pour tous ces objets, compte qui sera immédiatement réglé. Je ne puis avancer les fonds : car je vis strictement de ma pension mensuelle et sans le moindre espoir d'amélioration. Le roi lui-même est gêné, et c'est ce qui nous oblige à la plus grande économie.

Je parlerai de vos affaires, car je désire vous être utile, vous n'en doutez pas.

Ma santé se soutient en dépit de certaines petites incommodités. Toute ma chère famille va bien. Le Roi est depuis hier à la chasse à Persano. Il s'y livre de nouveau avec ardeur depuis que les autres exercices, tels que voyages, visites de fabriques et d'établissements, manœuvres, marches militaires ont presque entièrement pris fin.

Vous pouvez vous figurer avec quelle impatience nous attendons les événements qui sont en train de se dérouler et les conséquences qui en résulteront. Je ne désire qu'une paix tranquille, honnête, durable, et rien, plus rien que cela. J'espère qu'on finira par nous ôter cette occupation entretenue à nos frais en dépit de tout droit et de toute justice. J'espère que grâce à votre zèle on se rendra à l'évidence et que vous réussirez à faire table rase de tous ces absurdes prétextes, tels que nos armements dans les Calabres, notre travail en Italie et d'autres inventions non moins grotesques et ridicules, enfin que vous ferez obtenir cette paix momentanée, ou, à défaut de cette paix, qu'on n'augmente pas nos charges et nos inquiétudes.

Je compte sur votre dévouement et votre vigilance pour nous tenir au courant de tout en des moments d'une pareille importance pour nous.

Je m'arrête bien que j'aie encore une foule de choses à vous dire; mais le temps me manque à cause d'une excursion à Pompéi que je dois faire ce matin avec mes chers enfants pour assister aux fouilles dans une maison qu'on vient de découvrir.

Adieu. Donnez-moi souvent de vos nouvelles. Les circonstances sont trop graves et trop intéressantes pour que vous nous laissiez rien ignorer, d'autant plus que chacun fabrique ici des nouvelles d'après ses sentiments, ses désirs et sa fantaisie.

Adieu, prenez soin de votre santé. Je vous souhaite une bonne année plus heureuse que celle qui va finir.

Adieu, croyez moi avec une vraie et éternelle reconnaissance votre sincère et reconnaissante amie.

CAROLINE.

Viennent deux feuilles en chiffre.

Une pour votre épouse.

Une lettre pour la Vintimilla.

Une pour M. Fouache, au Havre de Grâce.

Je vous recommande la commission des livres. Qu'ils soient nouveaux et intéressants. C'est là mon unique société dans ma solitude. Envoyez-moi le compte de ce que je vous dois afin que je m'acquitte immédiatement envers vous.

CCLXXXII

Naples, le 28 janvier 1804, n° 1, chiffre.

Lettre en noir.

Je vous écris cette courte lettre par la poste pour vous annoncer d'avoir reçu celle du 23 décembre que vous m'avez écrite par la poste. Je vous remercie bien sincèrement des vœux que vous faites pour mon bonheur. Dans cette année-ci les choses en sont à un point que je n'espère ni même ne

puis plus être heureuse dans ma vie. Tout ce que je souhaite, c'est tranquillité, repos et ne plus souffrir de grands sacrifices auxquels ma santé ne pourrait plus résister, tant elle est détruite.

Ma chère famille, grâce à Dieu, se porte bien. Nous avons un temps de printemps. Tous les arbres fruitiers sont en fleur, ce qui me fait craindre qu'une gelée tardive vienne tout détruire. Actuellement nous sommes en Carnaval. Les jeunes gens s'amusent et je contribue le plus que je puis à leur plaisir. Ma vie au reste est très monotone.

Comptez sur toute mon estime et reconnaissance. Donnez-moi souvent de vos nouvelles et croyez-moi pour la vie votre sincère amie.

Lettre au citron dont la première partie est écrite entre les lignes en noir.

Je prends la plume pour vous dire qu'il y a deux heures est arrivé Schultz. Je vous remercie de toutes vos commissions déjà dépaquetées et de votre lettre. Je n'ai encore vu aucune dépêche et suis en suspens ne pouvant vous parler d'affaires. De ce que vous m'annoncez, il paraît que les choses prennent pour nous un moins méchant pli. Je vous répète, je n'ai encore lu aucune dépêche, ainsi j'ignore absolument tout. Mais si jamais les circonstances portaient la paix, je vous recommande, ayez soin de parler aux ministres prépondérants, soit anglais, russes ou allemands, pour la délivrance de l'Italie entière et la destruction de cette Cisalpine qui est un serpent qui à la longue dévorera tout. L'Italie à peu près dans son ancien système ne sera jamais que des petits faibles princes reconnaissants à qui les aura remis et je crois que ce serait la convenance du Premier Consul et ferait son bonheur. Piémont à son roi avec Gênes en récompense de la Savoie qui resterait à la France. Le Milanais donné au roi des Lombards. Le petit d'Etrurie, avec la réversion à l'Espagne; Mantoue et le Mantouan à l'empereur comme clef de défense; Modenais et portion de la

terre ferme maritime ou tel arrondissement à la fille du duc de Modène et ses enfants. Toscane, Lucques, Bologne au pauvre grand-duc; à nous Ancône et la juste frontière. A l'Empereur, Salzburg et le Brisgau et les terres de sa famille en Italie. L'Angleterre y gagnerait d'ôter l'Italie province française et pour son commerce; la Russie, d'ôter les Français maîtres des deux mers et débouchés du Levant ; l'empereur, de remettre pied et influence en Italie et les indemnisations allemandes ; l'Espagne, le roi lombard et réversibilité ; la France, de détruire la Cisalpine qui tôt ou tard peut faire réveiller l'esprit républicain en France et de contenter tout le monde, tant de petits princes tenant à la France, obligés de leur rentrée dans leurs États et elle aura un voisin faible près d'elle et dont la variété de pensées et d'intérêts ne fera jamais un ennemi puissant. Enfin, je crois que tout le monde y gagnerait et je le désirerais bien vivement. Mais je n'ai rien vu, aucune dépêche et parle comme un aveugle des couleurs.

Je vous envoie ce soir une lettre sur l'affaire de Rey. Cet honnête homme est une victime de plus et sûrement une victime de l'apostat Talleyrand. Tâchez de persuader le Premier Consul de le laisser mourir en repos, d'autant plus qu'il n'a commis aucun des crimes qu'on lui attribue. Le héros Bonaparte est bien petit d'être si vindicatif pour Rey. Je suis convaincue que c'est une injustice positive. Ma lettre est modérée et ostensible.

Je vous remercie des lettres de Vintimille et de M. de Saint-Clair, très brave officier à notre service et auquel je les ferai parvenir.

Je chercherai la première occasion de vous faire parvenir mes payements et la réponse à ce courrier. Continuez-moi vos nouvelles. Elles sont bien intéressantes et comptez sur mon éternelle reconnaissance.

CCLXXXIII

Naples, le 20 février 1804. N° 2.

Le courrier part si à la hâte que j'ai à peine eu le temps

de vous écrire. Le Ministre vous expliquera quel est le motif de cette expédition ; je ne puis que m'y soumettre.

Notre position est bien désagréable et pénible et menace de plus en plus à encore empirer, les armements de Toulon, mille autres indices faisant tout craindre. Il me paraît aussi que l'on cherche à chicaner et trouver quelque mauvais prétexte. Mais de tout cela le Ministre vous parlera.

Le roi se retrouve à Caserte. Il a des chasses. Je crois qu'il faudra un de ces jours m'y rendre. — Mon fils a été légèrement incommodé du mal de gorge qui, comme il est très sanguin, a forcé à le saigner. Ma belle-fille a été légèrement incommodée de maux de dents, mais je le crois un heureux indice, la supposant, avec quelque espoir, enceinte. Ce sera une bien jeune mère.

Nous vivons beaucoup en famille. Le carnaval a été très bruyant, mais moi je préfère le repos à tout.

Je désirerais avoir de ma fille en Espagne les mêmes nouvelles d'espoir de grossesse comme je les ai de ma belle-fille. Ce serait bien nécessaire pour son bonheur et état futur ; mais jusqu'à présent, il n'y a rien. L'Impératrice est derechef enceinte. — Pour mes filles, aucun mariage. Je leur désire bien vivement un heureux établissement. Voilà toutes mes nouvelles et ce qui m'intéresse, ne voulant pas parler politique.

Adieu. Mandez-moi toutes vos nouvelles et les comptes de mes dettes. J'ose en faire encore des nouvelles par la liste des commissions que je vous envoie.

Adieu. Mandez-moi tout bien sincèrement et comptez sur l'éternelle, vraie et sincère amitié de votre reconnaissante

CHARLOTTE

Viennent deux feuilles en chiffres :

Une lettre pour la Marquise votre epouse ;

Une feuille de commissions.

Une lettre qui m'a été recommandée et de laquelle vous m'enverrez la réponse.

CCLXXXIV

Naples, le 27 mars 1804, n° 5

En toute hâte je vous informe qu'hier soir j'ai reçu par le courrier Giannini votre lettre, celle de votre épouse, ainsi que les paquets dont je vous remercie.

Je me garderai bien d'intervenir en ce moment dans ce que vous me mandez. J'aurais bien des choses à dire, mais je préfère garder le silence le plus complet.

J'ai beaucoup souffert d'un rhume terriblement obstiné et c'est seulement grâce à l'emploi de l'opium que j'ai pu avoir un peu de repos.

Ma bru, qui continue heureusement sa grossesse étant au troisième mois, s'est fait saigner ce matin ayant souffert cette nuit d'une congestion violente et imprévue, dont elle est remise ce soir.

J'ai reçu aussi la lettre de San Teodoro que vous m'avez envoyée et dont je vous remercie.

Je vous prie de m'envoyer chaque semaine *le Moniteur* et *le Journal des Débats* et le meilleur des autres journaux qui parle des affaires de Paris.

Mes compliments à votre femme, et croyez-moi toujours avec une estime véritable.

Une lettre pour Ventimiglia.

Pour ne point récrire la lettre, comme dans l'autre feuille il y avait de l'écrit, j'ai dû la déchirer et la laisser moitié.

CCLXXXV

Naples, 8 avril 1804, n° 6.

...Je me résume de toute cette longue et pénible lettre, le Roi, mon époux, m'ayant chargé de vous dire ses sentiments. Nous voulons être et serons toujours neutres. Nous désirons, pour pouvoir l'être, nos royaumes libres de troupes étrangères. Nous ne serons jamais ni *tributaires, ni préfet*. Nous renoncerons plutôt à tout qu'à une pareille existence honteuse.

Les attaques contre le ministre Acton, bon serviteur du Roi, sont des prétextes du despotisme qu'on use dans toute l'Europe et qu'on a la faiblesse de souffrir. Mais on ne peut rien articuler contre lui. Cet honnête homme désire, demande sa démission. Où est l'homme d'honneur qui dans ces temps désire responsabilité ?

Les attaques infâmes de tout genre contre moi, je les méprise. Elles tiennent à ma famille, et mon caractère est de ne point être au niveau des actuels souverains élevés pour être subjugués. Je méprise ces attaques et m'estime trop moi-même pour dépendre de l'opinion, de tels jugements comme de ceux qui me favorisent.

Voyez donc, mon cher Gallo, de calmer, remettre nos affaires et sachez que nous avons assez d'âme pour périr avec honneur. Mais comme cela entraînerait des malheurs à nos innocents peuples, je préfère la mesure de céder au torrent dévastateur, nous retirer, non par faiblesse ou crainte, mais par honnêteté, et finir nos jours tranquillement en paix et jouissant encore dans notre vie, le premier tourbillon passé, de la satisfaction de nous voir rendre justice, ce qui arrivera indubitablement.

Mon cœur, mon âme est ulcérée ; mais elle acquiert force à mesure qu'on l'opprime.

Donnez à lire, lisez-leur ou dites-leur au Premier Consul, à Talleyrand[1] ces sentiments de ma part. Ils sont gravés dans mon âme. — J'ai une chose bien sûre en ma faveur et que jamais ils ne pourront m'ôter : Je n'ai point de remords et cela console dans tous les malheurs.

Adieu, votre amie jusqu'au tombeau. Continuez à me tout dire. Adieu, votre reconnaissante

CHARLOTTE.

1. Gallo communiqua à Talleyrand les passages de cette lettre relatifs aux négociations qu'on accusait la reine d'avoir entamées avec plusieurs cours. Cf. Marquis de Gallo à Sa Majesté la Reine, Paris, 10 mai 1804. *(Archives particulières Gallo).*

CCLXXXVI

Portici, 27 avril 1804, n° 7.

Ce courrier n'a eu que peu d'heures et surtout pour nous qui sommes à Portici. Aussi vous n'aurez que bien imparfaitement mes nouvelles, quoique ma confiance en vous me donnerait l'envie d'écrire bien au long.

Vous saurez par le Ministre le motif de l'envoi, et je ne veux point vous répliquer ces odieux motifs. Je vous en parle un peu dans le chiffre que, je crains, vous ne pourrez point lire, l'ayant griffonné à la hâte. Je vous prie de me rassurer sur ce point et de me dire s'ils ont été intelligibles.

Nous sommes tous à Portici. Quand le temps, qui est très changeant, le permet, je me promène avec mes enfants et passe la soirée avec eux, étant l'unique objet qui m'attache à ce monde.

Nous attendons toujours vos nouvelles et celles du monde avec une vive impatience, quoique je ne m'attende qu'à mal.

Je vais encore être indiscrète par une feuille de commission, mais je me fie à votre complaisance et amitié et à celle de votre épouse, à laquelle je vous prie de faire tous mes compliments et excuses que le temps me manque pour lui écrire, mais que je fie à son bon goût et complaisance.

Je ne vous parle point des affaires. Il n'y aura plus qu'obéir et non commander.

Adieu, donnez-moi bien souvent et détaillé de vos nouvelles et croyez-moi avec une vraie confiance et amitié votre très sincère et reconnaissante amie.

CHARLOTTE

Deux feuilles en chiffre.

Une feuille de commission.

Une petite lettre pour les Talérand *(sic)*.

Une boîte avec encre Chine pour elle.

Son boiteux de neveu, le Grand Empereur et le Grand Juge peuvent, s'ils ont envie, visiter l'un et l'autre. Je connais trop pour que cela ne soit ainsi.

CCLXXXVII

Portici, le 30 avril 1804, n° 8.

Je profite de l'occasion du courrier d'Espagne pour vous écrire ce peu de lignes. J'attends avec bien de l'impatience vos nouvelles, dans le moment actuel tout étant si intéressant.

Nous sommes tous à Portici. Je sais que le Roi vous écrit et vous donne plus particulièrement nos nouvelles. Vous dire comme je suis est impossible. Je vis du jour au jour péniblement et désagréablement en attendant toujours quelques nouveautés.

Adieu, ne manquez point de m'écrire bien en détail et croyez-moi pour la vie votre sincère amie.

Mes compliments à votre épouse. Je vous inclus une lettre pour Madame...

Lettre au citron et écrite entre les lignes jusqu'à la fin du noir.

Vous voyez, mon cher Gallo, par la lettre du Roi qui vous envoie les pièces originales et copiées tout ce qui est arrivé et qui est bien désagréable. Je suis convaincu qu'Alquier n'aurait pas fait tout ce train s'il n'avait pas en poche de son gouvernement l'ordre de rompre en visière. Cela me fait peine, procure et procurera mille désagréments ; mais il n'y a pas de remède. Je désire que cet arrangement de Micheroux, interim directeur, marche et que l'on en soit content. Moi, je ne désire que paix et repos. Je crois que de cette affaire nous perdrons Alquier et ce sera un mal. Car tout autre sera pire et plus violent.

Voilà mon opinion. Du reste mon parti est pris.

J'attends sans m'en tourmenter les évènements que l'on ne peut ni réparer, ni empêcher. Je vous assure que la profondité de mon désespoir m'a rendue indifférente à tout. Le Roi parle d'abdication et cela il le combine avec les idées les plus baroques, les moins exécutables et les plus pénibles. J'espère que cela n'aura jamais lieu ; et si cela doit être, qu'il

prenne les arrangements les plus probes et sûrs pour son contentement, celui de sa famille et le bonheur de ses peuples.

Je vous recommande si jamais Alquier obtient la démission que, je crois, il sollicite, que nous ayons un homme sage, tranquille et non un bout-de-feu *(sic)*, car bien des maux en pourraient dériver...

Ecrivez-moi, mon cher Gallo, tout exactement: car je compte toujours sur vous comme vous pouvez compter sur mon attention à tout détruire ce que je reçois.

Je vous recommande mes commissions pour Thérèse au plutôt afin que le 6 de juin elle les puisse avoir. Que d'obligation je vous dois.

Adieu, mandez-moi tout. Croyez bien que vous me trouverez au calme et tranquillité, bien changée, mais toujours autant que je vivrai votre sincère, vraie et reconnaissante amie.

Commission

Pour l'Impératrice qui doit accoucher à la fin du mois et dont le jour de naissance est au 6 juin, j'aurais besoin, par le premier courrier, soit un élégant négligé ou porcelaines ou modes ou bijouterie pour la valeur de 1.500 ou 2.000 ducats.

Des petites bijouteries de goûts différents tant pour hommes que femmes, comme déjà vous m'avez une fois envoyé et qui sont toutes déjà données pour à peu près la même valeur de 2.000, tout au plus 3.000 ducats.

Livres nouveaux pour moi.

Comédies ou livres à élever l'âme, le cœur, de Bayard ou autre homme de cœur, ouvrage pour Léopold.

Les gazettes, Débats, Moniteur, chaque poste à moi.

De bonnes cartes géographiques.

D'autres livres, estampes pour élever le cœur, l'âme de Léopold, très susceptible.

Ce qui doit servir pour Thérèse devrait venir par le premier courrier.

(A suivre)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Comment on jugeait les affaires de France, en septembre 1792, dans l'entourage des Constituants émigrés à Londres

Nous publions ici trois lettres, conservées à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève [1], adressées à Étienne Dumont, l'ancien collaborateur de Mirabeau, par un correspondant qui signe « G. ».

Cette initiale signifie certainement Gallois ; en effet, de trois autres lettres écrites de la même main à Étienne Dumont, deux portent ce nom en toutes lettres (celles de 1815 et de 1817 ; celle de 1802 est également signée « G »).

Le seul personnage connu qui pourrait avoir écrit les lettres en question est Jean-Antoine Gallois, dit Gauvin, 1755-1822. Mais a-t-il été en Angleterre à la date indiquée ? Rien ne le démontre. Il nous a néanmoins semblé que ces pièces étaient assez intéressantes, même à défaut d'un correspondant identifié, pour être reproduites.

O. Karmin

I [2]

Kensington, 24 septembre 1792.

L'arrivée de M. de Talleyrand m'a fait retarder, mon cher ami, le plaisir d'aller passer avec vous et votre aimable société quelques jours agréables. Présentez, je vous prie, à Lord Lansdown, avec mes remerciements de son obligeante invitation, toute l'expression de mes regrets. J'espère que nous irons bientôt, M. de Talleyrand et moi, chercher à Bowood [3] la consolation et la force que les vrais

1. Ms D. 33. Correspondance II.
2. Orthographe moderne.
3. Propriété de Lord Lansdown.

amis de la liberté peuvent seuls se donner réciproquement dans les circonstances actuelles.

Les nouvelles de Paris sont toujours très mauvaises. La faction Robespierre subjugue tout. Dans le corps électoral de Paris, que domine ce farouche Puritain, on a parlé ouvertement de la loi agraire ; on a dit qu'il était plus que temps de changer le système de la propriété, on a disertement établi la grande différence qu'il y a entre la propriété territoriale *qui n'est qu'une* usurpation aristocratique *et la* propriété industrielle *qui est la seule vraie propriété parce qu'elle est celle des* sans-culottes. *La plus sombre terreur règne dans Paris. 500 personnes ont été de nouveau précipitées dans la Bastille populaire appelée l'abbaye Saint-Germain, et on n'attend, sans doute, pour les égorger, qu'un coup d'œil ou un mot de Robespierre. La plus grande partie de ces malheureux ont été jetés dans ce gouffre sans aucun ordre émané d'un simulacre même d'autorité publique. Des individus, de leur autorité privée, y ont conduit d'autres individus, et plus d'un scélérat a sans doute trouvé que ces emprisonnements étaient un assez bon moyen d'éteindre des rentes viagères. On frémit d'indignation et d'horreur en songeant à l'état actuel de la France et aux misérables et abjects scélérats qui la gouvernent. Jamais l'union de la bassesse et du crime ne s'est montrée d'une manière plus frappante. Jamais on n'a mieux vu combien un petit nombre de brigands peut comprimer par la terreur des millions d'hommes. 300 hommes de cette espèce, parmi lesquels sont 40 assassins, ont fait tout ce que vous avez vu, et vont, dit-on, le surpasser par d'autres crimes plus épouvantables encore. On parle d'un système de meurtre, d'incendie et de pillage, qui doit s'exécuter incessamment. Les murs sont couverts d'affiches incendiaires, de listes de proscription. On s'occupe avec beaucoup de soin des moyens d'exterminer 400 députés de l'assemblée actuelle, lorsque la première séance de la Convention aura fait cesser leur inviolabilité. Ce bruit et ces menaces ont acquis une si grande consistance que l'assemblée a cru devoir publier une adresse au peuple que je viens de voir aujourd'hui dans le* Moniteur *du 20, par lequel* (sic) *elle cherche à conjurer cet orage. Nous nous trouvons si bien, depuis 3 ou 4 ans, de cette nouvelle espèce de* gouvernement par adresses, *qu'il ne serait pas extraordinaire que le peuple en fût aussi touché qu'il l'a été jusqu'aujourd'hui.*

Brissot, Condorcet et leur parti, qui voit (sic) *le gouvernail prêt à se briser dans leurs mains, et qui sont encore restés assez en arrière*

pour croire bonnement qu'il faut une autorité, après avoir établi tous les principes et commis tous les actes qui doivent les détruire dans un pays tel que la France, et avec des hommes tels que les Français, Brissot, Condorcet, etc., sont en ce moment les véritables aristocrates du parti contraire qui les dénonce chaque jour, et dans les places publiques, et dans le corps électoral, à la proscription du peuple. Je les tiens pour les plus heureux des hommes si dans 15 jours ou 3 semaines leurs têtes ne sont pas portées dans les rues de Paris, au bout d'une pique, par les satellites de Robespierre et de Marat.

Pour vous donner une idée de l'état de Paris, je vous envoie ci-joint un morceau qui vient de paraître dans la Chronique [1]. *La source n'est pas suspecte.*

Adieu, mon cher et respectable ami. C'est dans un moment comme celui-ci qu'on a besoin de voir et d'entendre les gens de bien, les amis de la justice et de la liberté. C'est vous dire combien je désire vous voir, et de trouver dans votre bon esprit et dans votre bon cœur les idées et les sentiments qui peuvent rattacher à la vie, au milieu de cette horde de tigres et de fripons qui la remplissent d'amertume pour les honnêtes gens.

Mes compliments à votre excellent ami M. Romilly [2], *et mes respectueuses civilités à Lord Lansdown. Je vous embrasse de tout mon cœur.*

G.

La maison Chauvet [3] *me charge de vous dire bien des choses.*

II

Conformément à votre dernière lettre, mon cher ami, nous partirons d'ici pour Bowood le 21 de ce mois. Tous les naufragés constitutionnels qui étaient successivement arrivés à Kensington et dans cette maison ont fait leur établissement en règle, ou dans la campagne ou en ville, et nous ne sommes plus dans l'hospice général que trois, M. de Talleyrand, M. de Beaumetz [4] *et moi.*

Je vous demanderai à propos de cela, mon cher ami, si vous ne

1. Non conservé.
2. L'ami de Bentham.
3. David Chauvet, de Genève, pasteur, l'un des proscrits de 1782. C'est chez lui que se rencontraient les autres Genevois exilés en 1782 (Reybaz, Etienne Dumont, François D'Ivernois, etc.), ainsi que leurs amis français.
4. Bon-Albert Briois de Beaumez, l'ancien Constituant.

croyez pas que, dans les usages du pays, il y ait de l'indiscrétion à M. de Talleyrand de mener à Bowood M. de Beaumetz, pour le présenter à Lord Lansdown. Ce dernier, dans sa lettre à M. de Talleyrand, annonce le désir de voir ses amis, ou ici ou à Bowood, comme il conviendra à M. de Talleyrand. Croyez-vous que d'après cette phrase et les procédés d'usage nous puissions, sans autre cérémonie, mener avec nous M. de Beaumetz ? Je vous prie de savoir cela et de me l'écrire le plus tôt possible.

Point d'autres nouvelles que celles que vous savez par les journaux.

L'affaire de Genève [1] *finira très probablement par la tournure de la négociation. Elle a envoyé à Paris 2 commissaires pour traiter avec le Conseil exécutif. On croit qu'elle renverra sa garnison suisse et que tout sera dit. Je crois, comme vous, que vos magistrats ont mis dans leur réquisition aux Suisses une précipitation presque française, et cette précipitation est une étourderie très blamable, lorsqu'on a affaire avec des voisins hargneux qui ont la force de leur côté.*

Vous savez peut-être que notre ami Garat [2] *vient d'être nommé ministre de la justice. Vous connaissez son antipathie pour tout ce qui s'appelle détails d'affaires. Jugez de l'humeur, de l'ennui et de toutes les migraines qui l'attendent dans une place qui n'est composée que de détails, et où il n'y a presque pas lieu à l'établissement d'un principe. Ce que je vois de meilleur en tout cela, c'est qu'il purifiera par sa probité la place qu'avait infectée Danton.*

Vous attendiez-vous à tous ces succès et à toutes ces bonnes fortunes de la France ? Auriez-vous cru surtout que ce fameux Duc de

1. Lors de l'envahissement de la Savoie par le général Montesquiou, en automne 1792, l'aristocratie genevoise, redoutant une attaque des Français et un soulèvement des « égaliseurs » à Genève, avait fait appel à l'intervention militaire de Zurich et de Berne (24 septembre 1792). M. de Chateauneuf, résident de France à Genève, protesta contre cette mesure comme contraire au traité de 1782 (27 septembre). Néanmoins des troupes suisses prirent garnison à Genève (à partir du 29 septembre). La Convention s'en émut et ordonna à Montesquiou de marcher contre Genève. Pour détourner l'orage, les autorités genevoises envoyèrent à Paris le pasteur Esaïe Gasc et Sautter-Martin. Ils y arrivèrent le 12 octobre, et virent, entre autres, Clavière, Brissot et Le Brun. En même temps J. F. Prevost, Ami Lullin et François D'Ivernois traitèrent avec le général Montesquiou. Les tractactions passèrent par différentes vicissitudes et finalement une convention fut conclue le 22 octobre à Carouge, entre Montesquiou et les délégués genevois, d'après laquelle la garnison suisse devait se retirer de Genève et les troupes françaises respecteraient le territoire genevois.

2. Joseph-Dominique Garat, 1749-1833, remplaça Danton au ministère de la Justice à partir du 10 octobre 1792.

Brunswick, dont on a dit je ne sais où que la nature avait employé pour le faire toute la matière qui aurait suffi pour former un très grand monarque, fût la dupe de Dumouriez ? Dumouriez m'écrivait de Niort en Poitou dans le mois de janvier dernier, quoiqu'on fasse, tout ceci ne finira pas sans moi. *Je riais alors beaucoup de cette phrase : à présent je ris d'avoir ri ; et mon opinion sur Dumouriez est restée la même, parce que j'ai été pendant deux mois en présence de l'objet, et que rien de ce qui est en lui ne m'a échappé.*

Adieu, mon cher ami, présentez, je vous prie, mes respectueuses civilités à Lord Lansdown, et répondez moi tout de suite sur ce dont je vous ai parlé.

La maison Chauvet me charge de vous dire bien des choses. M. de La Roche et sa famille sont arrivés hier. Nous dînons demain pour la seconde fois chez notre ami Bentham, avec MM. de Talleyrand, Montmorency et Beaumetz.

[pas de signature] [1]

III

J'ai causé, mon cher ami, avec Chauvet [2] *sur le voyage qu'on vous avait conseillé de faire. Nous sommes tombés d'accord. Chauvet, M. Reibat* [3] *et moi, qu'il n'était nullement nécessaire que vous fissiez cette démarche. Clavière* [4] *a déjà reçu tous les moyens possibles d'instruction sur cette affaire, soit par le mémoire de Du Roveray* [5] *que vous avez vu, soit par une lettre de M. Reibat* [6] *. On a fait valoir auprès de lui toutes les raisons de justice et de convenance, et s'il ne sait ou ne veut pas les entendre, il est incontestablement animé de sentiments haineux que votre présence ne détruira pas. Je crois fort, néanmoins, que tout ceci finira par un arrangement, et qu'au défaut de principes de justice, le Conseil exécutif pourra écouter la voix de son propre intérêt, en écartant une mesure hostile qui pourrait susciter contre la France de nouveaux et formida-*

1. Cette lettre est postérieure au 12 octobre (arrivé des délégués genevois à Paris), probablement même au 14, en tenant compte de la lenteur des communications. Elle est antérieure au 21 octobre (début de la lettre).

2. David Chauvet.

3. Le Genevois Salomon Reybaz, l'ancien collaborateur de Mirabeau.

4. Etienne Clavière, 1735-1793, Genevois également, alors ministre des Finances.

5. Jacques-Antoine Duroveray, de Genève, ami de Mirabeau.

6. Il s'agit évidemment du conflit franco-genevois, à propos de l'arrivée des troupes suisses à Genève.

bles ennemis, au moment où l'on a les plus grandes probabilités que la guerre va finir sur les bords du Rhin.

D'après une sommation faite par M. de Custine au général de l'armée du Roi de Prusse, Verdun a été évacué [1]. *En peu de jours le territoire français sera entièrement délivré des cohortes ennemies. Dumouriez va faire une campagne d'hiver dans les Pays Bas autrichiens, où l'on assure que tout est prêt pour une insurrection générale et subite. Avant une année peut-être la maison d'Autriche verra s'écrouler tout l'édifice de sa puissance et de cette grande fortune politique, dont Frédéric II avait pendant si longtemps, mais si inutilement, voulu opérer la destruction de concert avec la France.*

Adieu, mon cher ami, j'ai bien de l'impatience de vous voir et de causer avec vous de tout ceci.

G.

Vendredi [2]

Billaud-Varenne esclavagiste

Nous avons retracé, dans une étude antérieure [3], le voyage que fit Billaud-Varenne aux États-Unis d'Amérique en 1816, avant de s'installer à Port-au-Prince. Les éléments de cette étude étaient tirés, comme nous l'avons dit, de la correspondance inédite de Billaud-Varenne avec son ami Siégert [4]. C'est à la même source que nous empruntons aujourd'hui les détails qui suivent, et qui nous montrent l'ancien conventionnel sous un jour assez inattendu. On ne verra pas, en effet, sans une certaine surprise, Billaud-Varenne devenu, au mépris de ses anciennes théories égalitaires, le partisan le plus résolu de l'esclavage des nègres, et propriétaire lui-même, en Guyane, d'une équipe de travailleurs noirs, dont il fait l'objet d'incessantes transactions.

On sait que l'esclavage avait été rétabli dans les colonies par la loi du 30 floréal an X. Billaud-Varenne en avait même profité pour

1. Le 13 octobre.

2. La convention de Caronge étant du 22 octobre, et le Comité exécutif ayant, dès le 17 octobre, prévu un arrangement amiable avec Genève, ce vendredi ne peut être que le 19 octobre, la nouvelle de la reprise de Verdun ayant dû arriver à Londres à cette date.

3. *Billaud-Varenne aux États-Unis (5 mai-18 juillet 1816)* dans la *Revue historique de la Révolution française* d'avril-juin 1911.

4. Ces lettres s'échelonnent sur cinq années, de 1812 à 1816.

acheter une jeune négresse, Virginie, qui habitait sous son toit depuis plusieurs années, et pour lui donner la liberté, tout en la conservant pour compagne. En l'an XIII, il s'était installé, non loin de Cayenne, dans un domaine en friche, qu'il avait dénommé *l'Hermitage*, en souvenir de Jean-Jacques Rousseau, et qu'il avait entrepris de mettre en valeur.

Dans une lettre du 16 juin 1813, il explique à son ami l'attitude qu'il a adoptée vis-à-vis de ses nègres, et qui est faite à la fois de sévérité et de justice :

« Exerçant, dit-il, depuis plus de quatorze ans la profession d'agriculteur, qui, pour ma tranquillité, m'a placé trop près des nègres, et ayant eu le temps de les observer et de les étudier, je crois donc bien les connaître. Malheureusement, je n'ai que trop appris que ces gens-là, nés avec beaucoup de vices, et mal élevés, devenaient d'autant plus difficiles à conduire que, manquant à la fois de raison et de sentiments, il n'est que le ressort contractif de la crainte qui soit capable de les contenir et de les activer. Partant de là, et sans être avec eux d'une sévérité outrée, je les tiens dans le devoir, autant qu'il depend de moi, parce que le désordre devient une source de perte infaillible. Mais je suis juste, ne voulant point qu'ils soient fondés à se plaindre, leur accordant, à cet effet, même au-delà de ce qu'ils peuvent prétendre. »

Billaud-Varenne entre alors dans de longs détails sur la façon dont ses nègres sont traités et nourris, et il conclut: « Je ne pense donc pas qu'il y ait beaucoup d'habitants qui en fassent autant pour leurs nègres. »

Cette bienveillance ne l'empêche pas d'être perpétuellement harcelé d'ennuis. Le chef de son « atelier », Jean-Baptiste, n'a aucune des qualités indispensables pour cet emploi. Il manque de fidélité à l'égard de son maître, il fait preuve de faiblesse à l'égard des nègres qui lui sont subordonnés, il encourage le brigandage et les larcins, il est d'une paresse inguérissable. Car il s'agit, sur ce dernier point, non d'une paresse accidentelle, mais d'une véritable maladie. Et, à lire les détails que donne Billaud-Varenne, il semble bien que nous nous trouvions ici en présence d'un curieux cas de *maladie du sommeil*, car les symptômes et les manifestations de la maladie de Jean-Baptiste, notamment l'enflure, sont singulièrement identiques à ceux qui ont été constatés, au cours de ces dernières années, chez les indigènes du Congo frappés de ce

terrible mal. « Non content, dit Billaud-Varenne, de passer les samedis et les dimanches à dormir, les jours sur semaines, il se couche dans l'abattis, soit sur un bois, soit à terre, et dort encore. Une goutte d'eau ne peut seulement pas le toucher ; c'est pire qu'un chat. Aussi est-il attaqué d'une maladie, suite ordinaire d'une si excessive indolence, qu'on appelle ici : mal d'estomac. De sorte que ce que nous avions pris à Cayenne pour de l'embonpoint était uniquement de l'enflure, symptôme de cette maladie, ce qui a obligé ma ménagère de lui faire une tisane très spécifique qui l'a déjà entièrement désenflé [1]. »

Les nègres en esclavage ont un désir bien naturel de s'évader pour aller rejoindre les nègres marons, qui vivent dans la brousse. Les tentatives d'évasion sont donc nombreuses, et troublent incessamment la tranquillité de Billaud-Varenne En avril 1813, Siégert lui procure deux nègres et une nègresse, qui paraissent actifs et dociles. La négresse n'est cependant venue à l'Hermitage qu'avec le plus grand chagrin. Elle a laissé à Cayenne un amant et un fils. Mais, ajoute Billaud-Varenne, « comme l'un est aisé à remplacer et que l'autre n'est qu'à une faible distance, cette affliction assez naturelle dans les premiers instants ne peut pas être interminable [2].» Moins de deux mois plus tard, le 16 juin, toutes les espérances de Billaud-Varenne se sont évanouies. La négresse s'est enfuie pour aller rejoindre un jeune noir d'une des fermes voisines, et les deux autres nègres n'ont aucune des qualités dont on les supposait doués.

Fatigué par de continuelles déconvenues, Billaud-Varenne se décide, en novembre 1813, à mettre en vente tous ses nègres, pour renouveler complètement son personnel « à l'arrivée du premier négrier » [3]. A ce moment, ce personnel se compose de huit sujets : 5 hommes, 2 femmes et une petite fille. Il en communique la liste nominale à son ami Siégert, et le charge des négociations de ce marché. On essaiera d'abord une vente à l'amiable, qui éviterait de recourir à un encan. Sur les observations de Siégert, qui lui montre les inconvénients qu'il y aurait à rester sans nègres pendant un certain temps, Billaud-Varenne accepte de reprendre les

1. Lettre du 16 juin 1813.
2. Lettre du 29 avril 1813.
3. Lettre du 15 novembre 1813.

nègres qu'il avait avant ceux-là et qui se trouvent aux fers à Cayenne, à l'exception cependant de l'un d'entre eux, nommé Lindor, qu'il veut maintenir en prison jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'occasion de s'en défaire. Mais voici qu'au moment même où il se dispose à renvoyer à Cayenne les nègres dont il ne veut plus, ceux-ci s'évadent tous ensemble, le 27 novembre.

Dans les mois qui suivent, Billaud-Varenne s'entretient avec Siégert de la vente du nègre Lindor, resté en prison. Pour le reste, il jouit d'une tranquillité relative. En juin 1814, il achète, au prix de 3.800 livres, un nègre nommé Étienne, dont il se déclare fort satisfait. Quelques semaines après, à l'arrivée d'un convoi de nègres, il demande à son ami de lui procurer une jeune négresse.

« Je vous félicite d'autant plus, dit-il, de l'arrivée de votre négrier, que c'est une spéculation qui ne réussit pas toujours. Je vous remercie bien sincèrement de l'offre obligeante que vous me faites à ce sujet. Mais j'ai trop de raison pour ne pas écouter plutôt l'exiguité de mes facultés que l'étendue de mes besoins. Sachant donc les restreindre à l'étroit nécessaire, c'est uniquement sous ce rapport que je songe [à] profiter de votre bonne volonté, en me fondant sur la proposition que M. Sénat m'avait faite à mon dernier voyage à Cayenne, de me donner un esclave de la cargaison que vous attendiez alors, à la place de Lindor. Si cet arrangement vous paroît praticable, dans ce cas j'ai recours à votre bienveillance pour le choix d'une négre[sse] qui me serait d'autant plus utile que les deux derniers individus que j'ai reçus de votre précédent négrier ne sont vraiment propres à rien, et l'ineptie de la jeune négresse surtout, que je destinais au service de la maison, est cause que je n'ai encore personne pour cet emploi. Je ne sais que trop que l'acquisition d'un nègre est un billet de loterie. Ainsi, quand je me plains de celle-ci, ce n'est certainement point à titre de reproche, puisque celui qui vend ne peut pas plus deviner la qualité du sujet que celui qui achète. Seulement les nations sont à considérer, parce qu'il en est dont on ne peut tirer aucun parti, tandis que d'autres sont assez généralement bonnes, telles que celle qu'on nomme cabari ; et le coup d'œil chez celles-ci devient aussi parfois une propice indication. En supposant donc qu'il soit possible d'avoir pour Lindor une négresse, je la désirerais d'environ quinze à seize ans, étant plus facile

à former dans le jeune âge, m'en reposant pour le surplus du choix, sur votre attachement qui m'oblige constamment avec trop de zèle, pour ne pas être certain que vous ferez comme pour vous-même.[1] »

Un peu plus tard, le 26 août, il a reçu la négresse qu'il désirait. « Ne me demandez pas, écrit-il à son ami, si je suis content de la petite négresse que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Il suffit qu'elle soit du choix de votre amitié, et qu'elle me vienne de votre main, pour ne pas manquer d'en être infiniment satisfait. D'ailleurs, son extérieur très agréable prévient assez en sa faveur, et même, quant au moral, elle paraît très douce et très docile, ce qui est toujours une indication de bon augure. Cependant peu s'en est fallu que je n'aye pas seulement goûté le plaisir de contempler ce nouveau témoignage de vos affectueux soins. Car le désespoir s'étant emparé de cette petite négresse quand, séparée de sa compagnie, elle s'est vue isolée dans un canot, elle a voulu se jeter dans la rivière, ce qui a d'autant plus embarrassé Étienne qu'il était seul. Arrivée ici, quoique son chagrin se soit montré plus calme, elle n'en a pas moins été désolée pendant tout le jour du lendemain. Enfin, à force de bons traitements, sa douleur s'est apaisée, et maintenant, loin de paraître y songer, tout annonce chez elle un parfait contentement.[2] » Bien qu'il ait l'habitude de se montrer assez vite mécontent de ses nouveaux serviteurs, Billaud-Varenne ne reproche encore à sa jeune négresse, le 10 décembre suivant, qu'un peu de paresse. Il n'en est pas de même du nègre Étienne, dont il était enchanté au début, et dont il dit, le 6 octobre 1814 : « Loin de répondre à mon attente, il me prouve de plus en plus que je ne pouvais faire un plus mauvais choix. » C'est encore d'Étienne qu'il se plaint, dans les termes les plus amers, le 21 mai 1815, au cours d'une longue lettre où il expose à son ami son intention de quitter la Guyane :

« La nécessité de me procurer un homme capable de conduire ce travail [l'exploitation des terres basses] m'a fait tomber sur un de ces scélérats trop communs dans cette colonie, qui, loin de maintenir l'ordre dans mon atelier, comme c'était son devoir, a achevé de pervertir mes nègres, en les incitant à toutes sortes de

1. Lettre du 5 août 1814.
2. Lettre du 26 août 1814.

brigandages, qui même ne s'est pas contenté de me faire perdre mon temps et mes déboursés, et qui, dans l'espérance de s'emparer de moi et de mon habitation, a empoisonné une femme de confiance qui est avec moi depuis dix-huit ans, et que j'ai eu bien de la peine à tirer des bras de la mort. Mon ami, n'y aurait-il que l'effroyable perspective d'être exposé sur mes derniers jours à me trouver à la merci de la noirceur des nègres, pire pour moi que pour qui que ce soit dans l'isolement où je vis, que la crainte de ce malheur qui, en mettant le comble à tous ceux qui n'ont cessé de m'accabler, me réduirait au désespoir, que c'en serait assez pour me faire, je crois, traverser des charbons ardents, afin de l'éviter. »

A cette époque, en effet, il est à la fois si excédé par ses ennuis et si inquiet à la suite des nouvelles politiques qui viennent de France, qu'il est déterminé à abandonner l'Hermitage pour gagner la Louisiane, où l'attendent, espère-t-il, des jours plus heureux. Il cherche un acquéreur pour son domaine, puis, devant l'insuccès de ses premières démarches, il prend la résolution, pour faciliter les choses, de vendre les nègres à part. Le 5 février 1816, il a trouvé deux acquéreurs. L'un paraît décidé à acheter les sept nègres à raison de 2.500 livres chacun, offre, pour le paiement, avec l'acquit des engagements de Billaud-Varenne à son égard, un versement immédiat de 5.000 livres, et demande pour le surplus un terme d'une année. L'autre offre un paiement au comptant, sans spécification de prix.

Les pourparlers se poursuivent avec le premier acquéreur, non sans difficultés, durant tout le mois de février et tout le mois de mars. Ce n'est que le 27 de ce mois que l'affaire se trouve définitivement conclue.

Cet acte de vente met fin à ces étranges transactions de Billaud-Varenne. Au cours de toute cette correspondance, qui s'échelonne sur plus de quatre années, on chercherait en vain un mot de réprobation contre l'esclavage des nègres, un mot même d'explication sur les nécessités auxquelles avait pu obéir l'ancien conventionnel. Il ne semble pas qu'à aucun moment il ait souffert de cet attentat quotidien aux principes qu'avait proclamés la Révolution et auxquels il avait lui-même applaudi.

CHARLES VELLAY.

Deux rapports de police sur le Congrès de Vienne

(28 octobre et 1er novembre 1814)

Qu'augurait-on du Congrès ? Quel était, à la veille de son ouverture, non seulement le courant de l'opinion publique à Vienne, mais aussi l'impression la plus généralement répandue dans le monde diplomatique ? C'est là ce qu'on ne sera peut-être pas fâché, je n'ose dire, d'apprendre, mais d'entrevoir, grâce aux deux rapports qu'adressait au baron Hager un de ses meilleurs agents. Il me semble inutile d'insister sur le fait qu'il s'agit là d'une note émanant, non pas d'un policier ordinaire, mais d'un homme que la reconnaissance attachait depuis de longues années à la famille impériale qui l'avait protégé en faisant représenter ses pièces sur le Théâtre Impérial de Monza, de l'auteur des *Haydines*, de l'homme qui, presqu'au même moment et tout en s'occupant des affaires du Congrès, revendique hautement et énergiquement la propriété d'une œuvre littéraire que Stendhal n'avait pas craint de s'approprier. C'est, en effet, du pseudonyme de *Nota*, qu'on trouve en bas de tous ses rapports rédigés en français, que se sert un homme foncièrement dévoué, d'abord à l'archiduc Ferdinand, son bienfaiteur, puis à sa veuve, l'archiduchesse Béatrice, la mère de l'Impératrice d'Autriche, un homme reçu dans la plus haute société de Vienne, connu et apprécié par les hommes d'Etat étrangers, le poète, le musicien Joseph Carpani.

Commandant Weil.

I

Vienne, 28 octobre 1814. [1].

Nota à Hager (en français).

On perd de plus en plus l'espoir de voir le Congrès finir comme on le voudrait et comme on le croyait d'abord. On dit que le Congrès n'a pas de principes et que, s'il en a, c'en sont de bien mauvais. Loin de donner à chacun ce qui lui est dû, on va prendre à d'autres ce qui leur appartient légitimement. La Russie va se pousser sur l'Allemagne ; la Prusse veut en dominer le Nord, et l'Autriche le Midi.

1. Vienne. *Archiv. des Ministeriums des Innern. Oberste Polizei Hofstelle. Akten des Wiener Congresses.* F 3, 4170 ad 3565.

Les petits États allemands en frémissent, s'agitent et se désespèrent. Une Confédération de l'Allemagne paraît un rêve, une impossibilité qu'on cherche et qu'on ne trouvera pas. En général, tout le monde frémit du partage de la Saxe !

On observe partout un mouvement fatal de vues et d'intérêts et une mésintelligence prononcée, même parmi ceux qui demandent et désirent la même chose. J'en citerai un seul exemple :

La France demande la conservation de la Saxe à son roi et que la Pologne ne soit pas toute à la Russie.

Nous demandons la même chose, et nous nous plaignons de la France qui veut se mêler de ce qui ne la regarde pas.

Tout ceci fait que quand on parle du Congrès et de son issue, on sourit d'un air de compassion et tout le monde dit : « Cela finira par une paix d'Amiens. On se séparera amis en ayant la guerre en projet. »

Lord Castlereagh a répondu sèchement à la députation de Gênes qui invoquait son appui : « Qu'ils n'avaient qu'à s'adresser au roi de Sardaigne et à tâcher d'obtenir de bonnes conditions et privilèges. »

En dépit de cela, Brignole espère toujours.

Pozzo di Borgo est le héros du moment. Pour les honnêtes gens, il parle comme Démosthène et raisonne comme Caton. Il tonne en faveur de la justice, du droit et des véritables intérêts des têtes couronnées et coalisées. On est surpris de son audace, vu que les principes qu'il proclame ne s'accordent pas avec ce que fait et prétend le Cabinet auquel il est attaché. Aussi l'on croit, ou que la Cour de Russie deviendra plus modérée et plus sage, ou qu'elle se défera de lui, — et alors, étant né en Corse et sujet français, il rentrera au service de son ancien roi qui lui doit déjà tant, puisqu'il est remonté sur son trône en dépit de toutes les apparences et de toutes les combinaisons.

II

Vienne, 1er novembre 1815 [1]

Nota à Hager (en français)

L'opinion publique est toujours mauvaise par rapport au Congrès. Partout on dit qu'on n'est pas d'accord ; qu'il ne s'agit plus de rétablir l'ordre et la justice, mais de forcer la main, de prendre chacun le

1. Vienne, *Archiv. des Ministeriums des Innern. Oberste Polizei Hofstelle. Akten des Wiener Congresses*, F. 3, ad 3565.

plus qu'il peut et qu'on se prépare à une guerre générale qui ne tardera pas à éclater.

L'affaire de la Saxe blesse tout le monde. Celle de Murat, qu'on croit que notre Cour (l'Autriche) *veut conserver, ne déplait pas moins. On dit ouvertement qu'Alexandre ne peut pas souffrir Metternich ; que Talleyrand est le seul qui parle raison à présent et que l'Évangile, s'il était prêché par le diable, ne cesserait pas d'être l'Évangile, et c'est le cas, car « Talleyrand ne demande rien pour la France. Il ne veut que justice, équilibre, modération, tranquillité sur les saintes bases du droit et de la raison ».*

En général, le public, et celui de Vienne, par excellence, a un certain bon sens qui le porte à bien juger les choses et à éviter toute passion dans ses jugements. Cela fait que les Français gagnent à présent dans les sociétés et dans la classe du milieu ce que les Russes et les Prussiens et notre Ministère lui-même perdent dans l'opinion publique.

On est fatigué de tant d'amusements, peiné de tant de dépenses, après lesquelles nous aurons attiré les Russes dans l'oreille de la Hongrie et perdu dans peu d'années notre Galicie, détrôné le plus ancien roi de l'Allemagne et établi à perpétuité une haine irréconciliable entre les Saxons et les Prussiens, mis ceux-ci irrévocablement à la merci de la Russie qui, maîtresse de la Pologne, peut, en quatre jours, arriver à Berlin et attaquer, quand elle le voudra, le cœur de l'Allemagne.

Au-dessus de cela nous aurons, si nous le pouvons, sanctionné l'Usurpateur de Naples, récompensé en Murat les crimes que nous avons punis en Bonaparte, scandalisé le monde par la plus infâme politique qu'on ait jamais faite et que les Russes, Anglais, Prussiens, Français, Espagnols, Italiens, enfin toute l'Europe mettra exclusivement sur notre compte et spécialement sur celui du seul prince de Metternich, qui, je suis fâché de le dire, perd tous les jours de plus en plus la faveur de l'opinion publique, et cela, au point que j'ai dû moi-même prendre son parti contre des gens qui le disaient acheté par Murat, ce qui prouve à quel point on est irrité contre lui.

Pour Alexandre, on peut dire qu'on le connaît bien à présent à Vienne. On le croit un fourbe qui fait le philanthrope avec les honnêtes gens, mais qui veut bien s'attacher la canaille pour avoir tout le monde pour lui. On le croit faux, sans morale pratique, tout en parlant religion comme un saint et en conservant avec affectation

toutes les apparences. Ce monarque, non seulement n'est pas aimé ici, mais méprisé et détesté.

Les Prussiens n'ont pas de lui une autre idée que les Viennois, mais ils cachent leurs sentiments au public et parlent très clair dans les petites coteries.

Vendredi dernier (le 28 octobre), l'ambassadeur d'Angleterre[1] *était chez la duchesse de Sagan le soir. Tout à coup, cet original s'adressa à elle et lui dit : « Que pensez-vous d'Alexandre ? Pour moi, je le crois un fou, ambitieux, imposteur. Voilà mon opinion. Et vous, comment le trouvez-vous ? Qu'en dites-vous ? »*

La duchesse, frappée de ce propos tenu devant dix personnes et très embarrassée, commença par sourire, puis elle lui dit : « Je trouve, Mylord, que vous prenez le mors aux dents, comme le cheval que vous avez donné ce matin à ma sœur Dorothée[2]*, qui a manqué de se casser le cou au Prater. »*

Puis elle se leva et alla causer avec une autre. Je tiens cette anecdote de quelqu'un qui était présent.

On n'espère plus trop non plus de cette Confédération d'Allemagne sans chef. On dit d'avance qu'elle n'ira pas, enfin que le Congrès finira parce qu'il faut finir, mais qu'il laissera les choses plus embrouillées qu'elles ne l'étaient à son ouverture.

Ce qui me blesse au cœur, c'est que les peuples qui, par les succès, la sincérité et la noblesse de cette belle Coalition, avaient conçu tant d'estime et d'attachement pour leurs chefs, voyant comme ils oublient ce qu'ils avaient promis solennellement, la justice, l'ordre, la paix fondée sur l'équilibre et la légitimité des possessions, finiront par ne plus aimer leurs chefs et ne plus avoir confiance en leurs principes et leurs promesses, et alors, où irons-nous?

Le tableau est bien triste. La loyauté, la fermeté, la justice pouvaient seules encore nous sauver.

Les Prussiens, de leur côté, tâchent de sauver leur roi et disent partout à l'oreille que le roi est très fâché de devoir prendre la Saxe ; que celu lui coûte infiniment de peine et qu'il aimerait mieux reprendre sa Pologne quoiqu'il n'ait pas de raison d'aimer les Polonais.

Tel est le résultat de ce que j'entends dire du matin au soir, à

1. Lord Charles Stewart.
2. La comtesse de Talleyrand-Périgord.

présent que je suis assez poussé dans le monde et au point que je ne vois pas moins d'une centaine de personnes de différentes classes et nations dans une journée.

La princesse de Galles a été très généreuse et très prodigue de sa figure à Milan, mais très économe de sa bourse. Elle n'a rien donné à personne, malgré qu'elle ait gêné bien du monde et visité tous les endroits où tout étranger donne quelque chose aux gens.

L'esprit public dans les départements de l'Est en mai 1815

Les deux lettres que nous donnons ici furent adressées, en mai 1815, au comte d'Aure, intendant général de l'armée du Nord, par le général Saint-Michel, commandant d'armes de Strasbourg, et l'ordonnateur Boismont, du corps d'observation du Jura. On remarquera l'éloge que fait celui-ci des Gardes Nationales de la Franche-Comté «bataillons superbes, composés d'hommes dans la force de l'âge ». Il compare l'élan populaire à celui des plus belles époques de la Révolution. L'esprit est le même à Strasbourg, où les Alsaciens «font des sacrifices immenses ».

Il ressort également de ces deux lettres que l'esprit public était alors nettement hostile à l'idée royaliste.

A. T.

I

Belfort, 15 mai 1815

Mon général.

Votre correspondance avec l'Ordonnateur Combes m'apprend que vous êtes nommé Intendant général de l'armée ; il faut avouer que j'ai joué de malheur d'avoir quitté Paris au moment même où j'aurais pu voir s'accomplir le vœu que je formais depuis si longtemps de travailler avec vous. Depuis douze jours nous sommes en voyage, privés de journaux, sans recevoir de nouvelles de Paris, et c'est ce qui fait que j'ai ignoré jusqu'à ce moment votre nomination. M. Combes avait d'abord été envoyé à Chambéry au 7e corps d'armée, mais à peine arrivé il reçut l'ordre de se rendre sans délai à Belfort où nous sommes arrivés avant-hier ; il me comble de bontés, je cherche à les justifier par mon travail et par toute l'activité dont je suis capable, mais quel que soit l'agrément dont je jouisse auprès

de lui, vous comprendrez sans peine, mon général, que je désire ardemment d'aller vous joindre. Dès longtemps je vous suis dévoué, et depuis la mort du brave général Reynier, votre digne ami, vous êtes devenu mon unique protecteur, et c'est en vous seul que je mets tout mon espoir. J'attendrai toutefois vos ordres pour partir ; l'Ordonnateur n'a d'ailleurs personne auprès de lui dans ce moment, et je lui ai trop d'obligations pour le quitter aussi brusquement. Je vous supplie même, mon général, dans le cas où vous m'appelleriez près de vous, d'avoir la bonté de lui écrire un mot pour l'en prévenir. Si, contre mon attente, il ne vous était plus possible de me faire venir, je compte assez sur votre bienveillante protection pour me faire nommer adjoint aux commissaires des guerres, en m'attachant au corps d'armée où je me trouve. Vous savez, mon général, que de tous les Napolitains rentrés je suis sans contredit le plus maltraité, et cependant je crois avoir rempli mes devoirs avec le dernier scrupule. J'attends votre réponse avec la plus vive impatience; je connais votre bonté et je suis bien certain que vous n'aurez pas oublié le plus dévoué de vos serviteurs. Je crois n'avoir pas besoin de vous parler de mon activité en campagne; vous savez que les deux Reynier m'ont passablement exercé en Calabre ; la dernière campagne d'Italie m'a remis en haleine, et le bonheur de vous servir doublera encore mon zèle.

Vous ne pouvez vous faire une idée, mon général, de l'enthousiasme qui règne dans les pays que je viens de parcourir ; la politique occupe toutes les têtes, agite tous les esprits ; dans une mauvaise écurie de poste comme dans les salons de Paris, les événements du jour sont l'objet de la conversation générale, avec cette différence que les politiques de la capitale se bornent à causer et que ceux des campagnes agissent avec un élan dont peut-être aucune époque de la Révolution ne fournit d'exemple. Les routes de la Bourgogne et de la Franche-Comté sont couvertes de gardes nationales qui se rendent à leur destination respective aux cris de Vive l'Empereur ! ; ces bataillons sont superbes, composés d'hommes dans toute la force de l'âge, et généralement d'une très belle taille. Ceux qui restent dans les villages sont décidés à périr tous plutôt que de laisser boire leur vin par des Cosaques. Le petit nombre de Royalistes disséminés dans les départements cherchent à répandre de faux bruits, tantôt sur ce qui se passe à Paris, tantôt sur des événements militaires qu'ils supposent avoir eu lieu sur les frontières. Cette tactique, qu'ils paraissent avoir adoptée partout, inquiète les po-

pulations, les irrite et pourrait devenir funeste aux imprudents qui en font usage. J'ai la conviction qu'au premier coup de cloche les nobles seraient sacrifiés si l'on voulait exciter un mouvement contre eux, et telle est la situation générale des esprits, qu'un revers de notre armée déterminerait peut-être ce mouvement.

Nous sommes assez bien à Belfort ; le corps d'armée n'est encore composé que de quatre régiments d'infanterie et de trois régiments de cavalerie. Le général Lecourbe inspire beaucoup de confiance, c'est le héros de la Franche-Comté, et l'on assure que les Suisses, qu'il a déjà instrumentés assez sévèrement, le redoutent extrêmement.

Veuillez, mon général, mettre le comble aux bontés dont vous m'avez toujours honoré en daignant m'écrire quelques mots pour me faire connaître votre décision à mon égard, et agréez, je vous prie, l'hommage de mon respectueux dévouement. Permettez-moi d'y joindre celui d'un attachement sans bornes.

BOISMONT
Près l'Ordonnateur en Chef du corps d'observation du Jura, à Belfort

II

CINQUIÈME DIVISION MILITAIRE

Citadelle de Strasbourg, le 22 mai 1815.

Le Commandant d'armes, à Monsieur..., etc....

Rien de tel que d'être commandant de place, autrement dit cul de plomb ; *on a des lettres imprimées et presque faites d'avance, où il n'y a plus qu'à signer. Vraiment, c'est charmant ; vous devriez venir voir le commandant, il vous offre logement, place au feu et à la chandelle, et à sa table... Certes, la table dans la Citadelle de Strasbourg, où il n'y a qu'un mauvais cuisinier qui fasse un tantinet de cuisine, n'est pas à dédaigner... Surtout quand, à la suite de cela, on vous ferait voir des bastions, des demi-lunes et, tenant à ces demi-lunes, de jolis petits réduits, des ouvrages à cornes, et j'ai remarqué que vous avez une prédiction pour ces derniers.*

Je suis passablement établi ici ; grâce à 30 bouteilles de bon Bordeaux que j'ai apportées de Paris, et du vin du Rhin que je me suis procuré, et quelques amis, les journées se passent avec assez de rapidité.

Depuis deux heures de Paris jusqu'ici, j'ai trouvé l'esprit excellent ; les paysans crient partout : Vive l'Empereur ! tout est sous les

armes et parfaitement disposé à repousser l'agression de ces hordes d'esclaves et de brigands, et même si l'ennemi s'avance sur nos terres il est des contrées où les femmes doivent employer tous leurs moyens pour aider les armées à les éreinter.

Il arrive sans cesse des gardes nationales ; elles font une guerre cruelle aux éteignoirs et girouettes ; vous devriez bien nous envoyer les mâtins du faubourg Saint-Germain, on les mettrait bien vite à la raison. C'est au point que, dans un village peu distant d'ici, un voltigeur *ayant voulu discourir sur les événements du mois de mars a été assailli par les gardes nationaux et eût été tué sans des personnes qui l'ont arraché de leurs mains.*

A Belfort, les officiers des gardes nationales ont à leurs frais fait faire plusieurs enseignes ayant pour titre l'Empereur, Marie-Louise ou le Roi de Rome ; ensuite, ont arraché celles de certains négociants qui ne leur convenaient pas et, de force ou de gré, ont mis les leurs en place ; vous seriez enchanté si vous étiez dans ce pays. les Alsaciens font des sacrifices immenses. J'ai sous mes ordres le bataillon de Mulhouse, qui a un drapeau très beau ; c'est un cadeau fait par les demoiselles de leur ville, qui toutes ont voulu y travailler, en promettant d'être fidèles à l'engagement qu'elles avaient pris précédemment de n'épouser ou même de n'aimer que des hommes ayant servi la patrie dans ces dernières circonstances. Aussi le bataillon est-il très nombreux et parfaitement composé.

Vous devriez bien me donner quelques nouvelles de la guerre ou de la paix : je suis en face des Autrichiens et je n'en suis pas plus avancé.

SAINT-MICHEL.

Les papiers de Boissy d'Anglas

Le samedi 13 juin 1914, à l'hôtel Drouot, ont été vendus aux enchères publiques 178 lots de documents historiques et de lettres autographes [1], provenant des archives de la famille Boissy d'An-

1. Y compris un Voltaire, édition de Kehl, avec annotations manuscrites, notices, compléments, etc., de la main de François-Antoine Boissy d'Anglas (n° 175).

glas. Le catalogue en avait été distribué par l'expert, Mr S. Kra, 6, rue Blanche [1].

*
* *

François-Antoine Boissy d'Anglas naquit en 1726 près Annonay. Bourgeois lettré, académicien de terroir, puis avocat au Parlement de Paris, il plaida peu. Il acquit une charge de cour qui l'attachait à la maison du comte de Provence, frère de Louis XVI. Aussi, en 1789, fut-il élu aux États-généraux par le tiers d'Annonay, qui ne lui tint pas rigueur de ses velléités nobiliaires. « L'éloquence des Mirabeau et des Barnave, dit un de ses biographes, le tint éloigné de la tribune. » Le fait est que, en 1791, ce prudent révolutionnaire était encore « maître d'hôtel ordinaire de Monsieur ».

C'est à cette première phase de sa carrière que se rapportent les nos 22, 23, 25, 56, 57, 84, 90, 164 du *Catalogue* : comptes, rôles, états, etc., de divers hôtels royaux ou princiers, pièces d'archives, par conséquent, et qui n'ont pu venir aux mains de leur détenteur qu'à titre de documents surannés, bons tout au plus à brûler sur l'autel de la Patrie.

Le 19 avril 1791, au lendemain de sa tentative manquée de départ pour Saint-Cloud, Louis XVI se rendit à l'Assemblée nationale et y lut quelques phrases : « Messieurs, je viens au milieu de vous avec la confiance queje vous ai toujours témoignée. Vous êtes instruits de la résistance qu'on a apportée hier à mon départ pour Saint-Cloud » etc. Boissy d'Anglas était ce jour-là secrétaire de l'Assemblée. Le roi lui remit son manuscrit autographe pour le faire imprimer et distribuer dans Paris, ce qui fut fait. « Et le manuscrit me resta [2] », note en marge le dépositaire. La Constituante avait cependant ses Archives.

On sait qu'avant de se séparer, elle interdit à ses membres de faire partie de la Législative. Mais ceux qui avaient siégé jusqu'à la fin ne rentrèrent pas dans la vie privée. La plupart briguèrent et obtinrent des fonctions départementales : Boissy d'Anglas fut, pendant un an, procureur-syndic de l'Ardèche, *primus inter pares* (1791-1792) ; le même département le nomma représentant du peuple à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota

1. *Vente publique* n° 2. *Catalogue des lettres autographes et documents historiques dont la vente aura lieu à Paris, hôtel Drouot, Salle* n° *9, le samedi 13 juin 1914...* In-16 de 56 p. Imprimerie de l'Ouest, La Roche-sur-Yon.

2. N° 85 du Catalogue.

pour l'appel au peuple, pour la détention jusqu'à la paix, et, quand la sentence de mort l'eut emporté, pour le sursis à l'exécution. Il eut donc le courage de ses opinions royalistes ; mais au lendemain du 21 janvier 1793 il imprimait : « J'ai eu tort, puisque la majorité de l'Assemblée a pensé autrement. » Il se déclara solidaire de ses collègues : « Nous avons brûlé nos vaisseaux. Il faut vouer à l'infamie celui qui aurait conçu l'espoir de retrouver un esquif pour lui-même. » Sur quoi, il se mit à genoux devant la Montagne. A propos de la Fête de l'Être suprême, il écrivit que Robespierre lui rappelait « Orphée enseignant aux hommes les premiers éléments de la Civilisation et de la Morale. » Apôtre convaincu de la Religion civique et des fêtes décadaires, c'est à lui que Florian adresse, pour le recommander auprès des puissants du jour, son Hymne à l'Amitié [1]. Boissy répond par l'envoi d'un de ses ouvrages, « très beau et très utile » dit Florian (16 messidor an II). [2] Il s'agit évidemment de l'*Essai sur les fêtes nationales* (Paris, in 8°, an II) d'où est extraite la phrase célèbre sur Robespierre-Orphée [3].

Après le 9 thermidor, Boissy d'Anglas fit son *meâ culpâ*, déclama contre le Tyran, l'hypocrite, le faux pontife, les triumvirs, les décemvirs. Il eut tôt fait, dans le parti thermidorien, de gagner ses éperons. Président de l'Assemblée au 1er prairial an III, on sait qu'un des envahisseurs vint lui présenter, au bout d'une pique, la tête du député Féraud. Il crut voir celle de Fox, adjudant-général, auquel il venait, un peu tard, de donner l'ordre écrit d'user de la force armée. Se jugeant perdu, il se découvrit pour saluer la sanglante vision. Geste d'héroïsme ? de désespoir résigné ? de stupeur ? On n'en sait rien au juste [4]. Mais la lâcheté de la Réaction avait besoin d'un héros, et Boissy passa pour tel. Son royalisme immanent, si timide et si honteux qu'il fût, lui

1. N° 51.
2. N° 52.
3. Voir, dans la *Grande Encyclopédie*, l'article « Fêtes nationales », où nous traitons la question avec plus de détails.
4. Les principaux témoignages sont dans les Mémoires de La Réveillière-Lépeaux (t. I, p. 220), et dans ceux de Thibaudeau (t. I, p. 163-164). Ni l'un ni l'autre ne parlent de Fox, de l'ordre écrit. Mais, à tout considérer, il n'y a pas de motif sérieux pour rejeter la légende du geste. Louis Blanc lui a donné une certaine autorité *(Hist. de la Révolution*, t. XII, p. 159), d'après une communication manuscrite du baron Boissy d'Anglas, fils du conventionnel. Le héros lui-même n'a nulle part fixé ce souvenir, du moins à notre connaissance.

valut, comme membre influent des Cinq-Cents, d'être proscrit au 18 fructidor an V. Il réussit à s'echapper.

Dans le Catalogue, nous ne trouvons pas de numéro qui se rapporte à l'époque du Directoire ni aux jours de la proscription. Les *Souvenirs* (n° 13) ne sont que des notes rapides (48 p.), et plutôt malveillantes, sur un certain nombre de révolutionnaires, entre autres Sieyès.

Le n° 131 est-il le triste épilogue de la journée héroïque de Boissy ? Il y a lieu d'en douter. Quoi qu'il en soit, c'est une lettre de supplication d'une prisonnière de Saint-Lazare, Charlotte Migeli, identifiée par le Catalogue avec « Aspasie » Carle Migelli, qui, d'après Jules Claretie (*Les Derniers Montagnards*, p. 153), aurait tiré le coup de pistolet auquel succomba Féraud, qu'elle avait pris pour Fréron. Le *Catalogue* dit, mais ne prouve pas, qu'elle avait aussi tenté d'assassiner Boissy. Il la qualifie « exaltée, imitatrice de Charlotte Corday. » La lettre étant datée 1er thermidor, sans l'année, ne peut avoir de rapport avec l'événement du 1er prairial. Il n'en est pas de même du n° 135, ordre de Roullois, accusateur public, en vue de l'exécution de Jean Tinel, qui avait porté sur une pique la tête de Féraud.

Comme président de la Convention, Boissy d'Anglas reçut le baron Eric-Magnus de Staël-Holstein, gendre de Necker, ministre plénipotentiaire de Suède, qui fit un discours à la Convention : « Il est enfin arrivé, le moment où les Suédois, ces Français du Nord, ne formeront pour ainsi dire qu'un peuple de frères avec les Français du Midi... » Boissy garda le manuscrit autographe de ce discours, pour sa collection (n° 159).

En revanche, c'est dans les papiers de Daunou que sont les travaux préparatoires et l'avant-projet de la Constitution de l'an III, sur lequel Boissy lut le *Rapport* surnommé par les plaisants « Ba, be, bi, bo, bu, » parce qu'il bégayait un peu.

Boissy ne rentra en France que lorsque cette Constitution, ébranlée par trois coups d'Etat, fut balayée par le quatrième, aux 18 et 19 brumaire an VIII. Bonaparte lui procura cet « esquif » sauveur contre l'idée duquel il avait si noblement protesté en 1793. En quoi il agit d'ailleurs comme un fort grand nombre d'ex-conventionnels. Le voilà tribun, président du tribunat, et, sous l'empire, sénateur, comte, commissaire extraordinaire en 1814 lors de la première invasion. A la période impériale se rapportent

(n° 112) soixante-six rapports d'observateurs au préfet de police, la plupart sans signature ni adresse. Les titres en sont curieux, et les renseignements sans doute aussi indignes de foi qu'il est possible : les agents subalternes de la police politique n'ayant presque jamais songé qu'à faire peur à leurs maîtres, et à se faire valoir. On ne nous dit pas comment le comte Boissy d'Anglas est entré en possession de ces redoutables secrets : projet de rétablir la République avec un triumvirat ! accaparement de sucre par le sénateur Chaptal ! rétablissement du royaume de Pologne pour les Bourbons ! etc.

En 1814, c'est le royaume de France que recouvra Louis XVIII, et l'ancien maître d'hôtel du comte de Provence fut élevé à la dignité de Pair de France. Il conserva néanmoins dans ses papiers une lettre de Carnot, et l'épreuve typographique, avec deux corrections et signature autographes, du manifeste de l'Impératrice des Français, daté de Blois, 3 avril 1814. Cette relique porte le n° 93.

Aux Cent-Jours, le comte d'Empire redevient commissaire impérial pour la Gironde, les Landes et les Basses-Pyrénées. C'est de Bordeaux qu'il adressa — ou n'adressa pas — un rapport confidentiel daté du 25 mai : « L'esprit public est fort mauvais, on appelle à grands cris l'étranger » (n° 14).

L'étranger ne se fit pas attendre. Un mois après, Louis XVIII, de nouveau restauré, se montra plein d'indulgence — de confiance même — pour des royalistes qui n'avaient pas été des parangons de fidélité. Il est vrai que Boissy fut éliminé de la Chambre des Pairs (24 juillet 1815). Mais la pénitence fut de courte durée : trois semaines après il était réintégré. Orateur « libéral », membre de l'Institut (1816), il était en coquetterie réglée avec le duc d'Orléans quand la mort interrompit (20 déc. 1826) cette suprême évolution.

Haag, dans sa *France protestante*, a fait un bel éloge de cet ancêtre : « On s'étonne, dit-il, de la facilité avec laquelle il passait d'un gouvernement à un autre. Était-ce manque de principes ?... Ce devait être plutôt par une sorte d'abnégation », dès que « ses opinions politiques étaient en opposition avec l'intérêt général ».

L'abnégation, à laquelle s'accole généralement l'épithète de « chrétienne », passe pour une vertu des plus rares. Au compte de Haag, que de saints et de martyrs dans le fameux *Dictionnaire des girouettes* ! Les girouettes ont ceci de bon, qu'elles ne démolissent

pas les maisons, elles les ornent. Elles ornent aussi les régimes politiques, quels qu'ils soient ; et l'huile de la faveur les empêche de grincer.

Sous la Restauration, Boissy d'Anglas eut du moins l'occasion de tendre une main secourable à nombre d'anciens révolutionnaires, la plupart ses collègues de la Convention ou du Conseil des Cinq-Cents. Il était comme leur intermédiaire juré auprès du trône. Citons, par ordre alphabétique : Alquier (n° 116 du *Catalogue*), Barère, Bonnesœur-Bourginières, Bordas, Corbel de Squirio, Eschassériaux, Finot, Jacques Foucher, Gamon, Gleizal, Guezno de Botsey, Isoré, Lapparent, Lemalliaud de Kerhamos (n°s 118 à 130), Pellisier, Plet-Beauprey, Rabaut-Pomier (n°s 132 à 134), Saint-Prix (n° 136). Boissy paraît avoir réussi auprès du roi dans la plupart de ses démarches, quand il ne s'agissait que d'hommes obscurs, qui n'avaient pas voté la mort sans phrase. Les lettres de remerciements qu'il en avait conservées lui appartenaient bien en propre; c'étaient de vrais titres de famille.

H. Monin.

NOTES ET GLANES

Le vol des diamants de Madame du Barry en janvier 1791. — « Depuis la révolution, la dame du Barry n'a cessé d'employer tout l'ascendant que lui donnent de grandes richesses acquises, *on sait comme*, à faire régner la mésintelligence entre les habitans des environs de Lucienne et les Suisses de Courbevoye. Ses menées sourdes concertées avec les principaux officiers, n'ont pas eu tout le succès désiré. Tout au contraire, on est prévenu si peu favorablement sur le compte de la maîtresse du château de Lucienne, qu'on ne craint pas d'élever des doutes sur la réalité du vol de ses diamans ; la réduction considérable dont les revenus de ladite dame sont menacés lui a fait naître l'idée, dit-on, de se rendre intéressante en se donnant pour victime d'un événement fâcheux, et en se procurant un titre à l'indulgence de l'inexorable assemblée nationale.

« Quoi qu'il en soit, sa conduite dans la position où elle s'annonce n'est guère propre à la faire plaindre. Ladite dame donnoit des appointemens fort honnêtes à un soldat suisse pour lui servir comme de concierge à Lucienne. Le gardien actuel est un jeune homme de dix-huit ans, d'une figure aimable, et très-honnête. A la nouvelle de l'enlèvement de ses pierreries, la première démarche de la maîtresse du château est de se transporter dans une voiture à quatre chevaux chez le commandant des Suisses à Courbevoye ; elle en obtient sans peine cinquante grenadiers qui viennent aussi-tôt, mais à regret, s'emparer de la personne du jeune suisse, estimé généralement et chéri de tous ses camarades. Il est conduit dans les prisons de Ruelle, où les ordres sont en même temps donnés de le mettre aux fers dans le plus noir des cachots.

« Nous tenons ces détails de la bouche d'un Suisse de Cour-

bevoye, jeune homme candide, qui nous apprend en même temps que toute la compagnie du détenu, quitte des devoirs de la discipline militaire, se propose de prendre à partie la dame du Barry et de lui demander raison, en justice, de la violence exercée à sa sollicitation, sur la personne d'un soldat tout au plus soupçonné.

« Le vol de tous les diamans de Golconde ne justifieroit pas cette atteinte portée aux droits de l'homme et du citoyen. Et d'ailleurs est-il délit assez grave pour mériter le supplice d'être mis aux fers sur le simple soupçon d'une femme, fière encore d'avoir été un moment la première des courtisanes de l'empire ? » (*Révolutions de Paris..*, n° 81 ; du 29 janvier 1791 ; pp. 143-144). — C. V.

Deux épigrammes sur le couronnement de Napoléon. — Sur un recueil manuscrit d'anecdotes [1] de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle, nous avons relevé les passages suivants :

« On a lu dans Paris, la veille du couronnement, l'affiche suivante :

Le Sénat conservateur, et autres comédiens ordinaires de S. M. donneront dimanche prochain, 2 décembre, au bénéfice d'une famille indigente de Corse, la première représentation de :

L'EMPEREUR MALGRÉ TOUT LE MONDE

Comédie, parade à grand spectacle, ornée de chants, évolutions et costumes.

N.-B. — *Un artiste célèbre de Rome remplira l'un des premiers rôles forcés.*

Et cet autre :

Billet d'enterrement
de très haute et très puissante citoyenne
République Française, une, indivisible et impérissable.

Floréal an XII.

Citoyens héros et amis
Partisans de la république,
Grands raisonneurs en politique
Dont je partage la douleur,
Venez assister en famille
Au grand convoi de votre fille

1. Collection Otto Karmin.

Morte en couche d'un empereur.
L'indivisible citoyenne,
Qui ne devait jamais périr,
N'a pu supporter sans mourir
L'opération césarienne.
Mais vous ne perdrez presque rien
O vous, que cet accident touche !
Car si la mère est morte en couche,
L'enfant du moins ce porte bien [1].

De profundis.

« De la part de Bertrand Barrère, ouvrier-directeur de la fabrication des monnaies républicaines, place de la Révolution, tuteur de la défunte, et des CC. Fouché, Rœderer, Réal, etc., etc., ses proches parents. Le convoi funèbre aura lieu le 14 juillet an XII au palais du Sénat... conservateur de la défunte [2]. »

1. Il y a aussi, dans ce recueil, une variante plus courte de cette pièce. La voici :

L'indivisible citoyenne
Qui ne devait jamais finir
N'a pu supporter sans mourir
L'opération césarienne.
Combien je plains votre douleur
Grands partisans de Républiques,
Grands discuteurs, grands politiques,
Venez assister en famille
Au grand convoi de votre fille,
Morte en couche d'un Empereur.

N.-B. – *L'enfant se porte très bien.*

2. Communiqué par M. Otto Karmin.

BIBLIOGRAPHIE

F. Uzureau, Andegaviana (12e série). Paris, A. Picard, 1912. In-8 de 572 pages.

Parmi les documents ou réimpressions qui, dans ce volume, concernent la période révolutionnaire, signalons : l'Université d'Angers et les Etats généraux de 1789, p. 1 ; les cahiers des paroisses de la sénéchaussée d'Angers, p. 42 ; plusieurs études sur le clergé angevin, p. 260, 134, 283, 364, 479, 507 ; les Sociétés à Angers, p. 377 (Sociétés politiques, dans le nombre, en déc. 1791, mars 1793, mars 1799) ; la famille d'Armaillé, p. 392. Les réflexions (1797) d'un « patriote angevin », professeur d'histoire à l'école centrale, que M. Uzureau a extraites des *Affiches d'Angers*, sont vraiment curieuses (p. 315-319).

H. M.

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat (1767-1815), publiés par S. A. le prince Murat, avec une introduction et des notes par Paul Le Brethon. Tome VIII, *Royaume de Naples* (9 septembre 1809-6 août 1810). Paris, Plon, 1914. In-8° de 598 p., avec gravures.

Le tome VIII des *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat* nous mène du 9 septembre 1809 au 6 août 1810. Dans cette période, nous voyons Murat continuer l'organisation de son royamme, et préparer ce fameux débarquement de Sicile qui lui tient tant au cœur. Ses lettres aux généraux, et surtout à d'Aure, ministre à la fois de la Guerre, de la Marine et de la Police générale, et qui porte, comme tel, toute la responsabilité de l'expédition, nous montrent le Roi un peu agité, mais appliqué au détail, prévoyant, l'esprit toujours en éveil, et, somme toute, bon administrateur. Dans une seule lettre, il donne vingt pres-

criptions touchant des objets différents. Pas de phrases inutiles : des ordres nets, et des questions bien posées. On sent qu'il a été formé à l'école de Napoléon. Il entend commander, et ne veut être mené par aucun de ses subordonnés. Il refuse de signer un travail sur l'artillerie, que lui envoie le ministre de la Guerre, parce que les états de service n'y sont pas joints et qu'il ne veut pas être obligé de signer en aveugle (n° 4.684).

De nombreuses lettres à Clarke font comprendre quelques-unes des difficultés de la situation de Murat, qui reçoit des ordres du ministre de la Guerre en France, et subit l'inspection de ses contrôleurs et de ses officiers. L'Empereur le traite, non en roi, mais comme un général de son armée.

L'antagonisme s'accentue entre Murat et Napoléon. Le roi ne peut pas remplir ses obligations : « Sire, le commerce de mon royaume est absolument nul ; les greniers, magasins et dépôts sont encombrés de nos denrées ; les terres restent incultes, la récolte mûre ne se fait pas entièrement et les contributions par conséquent ne se perçoivent pas ; en un mot, je suis dans un embarras qui ne se conçoit pas ; je ne sais plus comment payer les troupes et faire marcher le gouvernement. » (n° 4.507)

Et pourtant, Murat fait ce qu'il peut pour développer le commerce et l'industrie. Il écrit à Belliard de hâter l'envoi de mille mérinos d'Espagne, indispensables pour en propager l'espèce dans son royaume où le commerce des laines est une des principales branches de l'industrie nationale (n° 4.564).

Il proteste contre la volonté de l'Empereur de voir exempter de droits, à leur entrée dans le royaume, le drap de France : ce sera, non seulement la ruine de ses finances, mais celle de ses manufactures.

On trouvera, dans une lettre de Caroline à son mari (n° 5.168), une expression parfaitement nette de la pensée de l'Empereur au sujet des royaumes qu'il avait donnés à ses frères. On peut la rapprocher de ce que Saliceti avait écrit de son côté à Murat (T.VII, n° 3.835). Si celui-ci ne se conforme pas à la volonté du maître, ce n'est pas faute d'avoir été averti. Pourtant, Caroline lui fait valoir un argument qui devrait le toucher : « Quel est ton but? C'est de te maintenir où nous sommes et de conserver le Royaume ». Et elle ajoute aussitôt : « Il faut donc faire ce qu'il désire, et ne pas le fâcher lorsqu'il demande quelque chose, car il est le plus fort et tu ne peux rien contre lui. »

Cette lettre de Caroline à Murat, du 5 août 1810, dénote une merveilleuse clairvoyance, alliée à la plus ferme raison. Elle dit

les choses crûment : « Toute l'Europe est écrasée sous le joug de la France... » Murat est encore le moins mal traité : « Je t'engage donc à t'accommoder à la situation où tu te trouves. »

L'intérêt principal du volume réside dans ces lettres de la reine de Naples. Au nombre de 65, elles nous donnent, sur l'état d'esprit du ménage, sur la psychologie de Murat, sur les dispositions de l'Empereur à son égard, les renseignements les plus précieux. On ne saurait trop insister sur leur importance. Quelle femme habile ! Elle recommande à son mari de mettre tous ses soins à éviter ce qui pourrait choquer Napoléon : l'Empereur veut qu'on pense comme lui ; à quoi bon lui faire une opposition qui ne peut servir à rien et qui deviendrait suspecte à ses yeux ? Que Murat lui écrive donc une lettre charmante pour s'excuser, s'il ne peut absolument pas venir au mariage impérial, et surtout, qu'il ne montre pas un entêtement déplacé ! (n° 4.780)

Elle fait tous ses efforts pour calmer l'agitation de son mari. Elle lui répète les paroles aimables de Napoléon : « J'espère que le Roi et moi ne sommes plus brouillés, dites-lui bien des choses de ma part. » (n° 5031) L'Empereur gai, charmant, lui demande tous les jours si elle a reçu des nouvelles du roi des lazzaroni (n° 5097).

Il n'est pas plus exigeant pour Murat que pour ses autres frères, mais jamais les finances de l'Empire n'ont été aussi mal qu'elles sont maintenant, et il ne sait plus où trouver de l'argent. « Je désire que tu fasses attention à tout ce que je te dis, que tu voies un peu dans le présent, et que tu ne te tourmentes pas, comme tu fais toujours, pour l'avenir... Nous pouvons être heureux, mais pour cela, il faut nous contenter de ce que nous avons ; il faut que tu calmes un peu ta tête, qui s'échauffe si facilement... » (n° 5168) Comme elle le juge bien ! Une autre fois, écrivant à Agar, elle lui dit : « L'Empereur est choqué de le voir (Murat) éluder l'article avec *sa finesse* ordinaire. » (n° 4729)

Que de bon sens dans cet avis : « Je viens de lire avec peine que tu avais changé le nom de la *Tour de l'Annonciade* pour celui de *Joachim*. Il me semble, mon ami, qu'on doit avoir un certain respect pour toutes les anciennes inscriptions, et que c'est un avertissement aux générations suivantes à laisser subsister celles que le roi régnant fait faire, et qu'il ne faut pas imiter les peuples destructeurs, qui ne respectent rien du pays qu'il ont conquis et qui donnent un nouvel exemple de destruction. Je vois que dans ce moment on improuve beaucoup l'Empereur qui a fait effacer toutes les lettres qui se trouvent sur le Louvre, et partout, pour

y faire mettre deux NN. Il aurait été plus grand d'y laisser les traces des autres dynasties, afin de donner un grand exemple du respect qu'on doit aux anciens monuments. C'est l'avis de tout le monde ; je te donne aussi le mien par le grand intérêt que je te porte. Tout ce que tu fais de bien, je me l'approprie, et c'est pour cela que je ne veux pas que tu fasses quelque chose qui ne puisse avoir l'approbation générale. Du reste, voilà un article plus long que je ne voulais le faire, mais tu sais combien je t'aime, et par cette raison aussi combien j'aime à être franche avec toi. » (n° 4709)

La reine pense à tout. Elle intervient en faveur de deux nouveaux mariés, pour qu'ils ne soient pas séparés par l'envoi du mari comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg (n° 4516). Elle rappelle à Murat qu'il faut doter Mlle Baudus : « Nous devons bien cela à M. Baudus, pour tous les soins qu'il prend d'Achille. » (n° 4852)

Son esprit méthodique se montre jusque dans la manière dont elle recommande à son mari de dater ses lettres, ce que ce brouillon de Murat oubliait souvent (nos 5166 et 5167).

Elle entremêle ces conseils de tendres effusions conjugales : « Je ne puis t'exprimer, mon cher ami, combien je suis affligée de te savoir du chagrin. Je donnerais tout au monde pour te calmer... Je ne puis te dire combien je suis malheureuse par l'idée que tu es contrarié. Tu m'as fait passer une mauvaise journée hier et une plus mauvaise nuit. Je voudrais savoir ce que tu vas faire. Je suis bien inquiète et triste, surtout te sachant malheureux et moi éloignée de toi. Mais permets-moi de te dire que tu t'affliges trop et que ton attachement pour l'Empereur fait que la chose la plus simple, tu l'exagères... » (n° 5059)

« Le bonheur de notre intérieur nous dédommagera de bien des peines et tu trouveras auprès de moi, auprès de nos enfants et de tous ceux que nous aimons sincèrement, des jouissances qui valent toutes les autres. » (n° 5.067)

Elle ne cesse de penser à ses enfants, et d'en parler : « J'ai soupiré à la description que tu me fais de ton dîner avec nos chers enfants et je suis bien sûre que vous avez pensé à moi ; mon cœur et mon âme toute entière vont continuellement au milieu et avec vous... » (n° 4.814)

Un autre jour : « Il est bien triste d'être dans une aussi grande distance des personnes qu'on aime. Je t'assure que tous les souvenirs sont mélangés de peine. Que fait-on ? Comment se porte-t-on ? Voilà la pensée habituelle. Je te vois te promenant sur ta

longue terrasse [1], écrivant avec tes ministres ou faisant venir nos chers enfants près de toi et parlant à chaque instant de leur maman. Écris-moi si je devine juste, et si vous me rendez tous mes souvenirs.»

Une soirée que Caroline passe à Neuilly, chez Panlette, lui rappelle « ses pauvres enfants ». Elle croit les voir accourir dans la grande allée qui conduisait à Villiers. « Comme la pensée est rapide et combien elle vous rapproche de l'objet de vos affections, malgré la distance, malgré tout ! »

Quand Murat revient seul à Naples : « Je te regrette bien. Je pense aussi à nos pauvres enfants ; je n'ose un instant arrêter ma pensée sur eux, et cependant, elle revient toujours. Je vois encore leur joie en te voyant, et leurs pleurs couler en ne voyant pas encore arriver leur maman. Embrasse-les bien pour moi, presse-les bien l'un après l'autre, et dis-leur combien je me trouve affligée de ne pas me trouver auprès de vous. » (n° 4849)

« J'ai reçu enfin ta lettre du 27 qui m'annonce ton arrivée à Naples. Je ne puis te dire combien elle m'a fait du bien et du mal. Mes pauvres enfants ! Les voir entre tes bras te redemander leur mère est une image qui m'a fait verser des larmes. Mon Dieu, lorsque nous serons une fois réunis, il ne faudra plus nous séparer. Tu les as donc trouvés grandis, charmants, juge ce qu'ils me paraîtront après une bien plus longue absence ! Embrasse-les bien pour moi, répète-leur bien que leur mère ne sera jamais parfaitement heureuse loin d'eux, loin de toi... » (n° 4.883)

Une des lettres les plus curieuses du volume est celle où Madame Mère reproche à Murat d'avoir ôté, sans aucun motif, la place de consul général en Corse au sieur Braccini, c'est-à-dire au fils d'un ami et bon serviteur de la famille depuis plus de cinquante ans : « C'est un trait d'ingratitude bien marqué de la part de Caroline, qui n'ignore pas toutes ces circonstances, et un affront personnel que vous et elle avez fait à Joseph et à moi. Adieu, je continue à être contente de ma santé... » (n° 4.580)

On y trouvera des détails intéressants sur l'opposition que fit Murat au mariage de l'Empereur avec une Autrichienne, et quelques indications sur les rapports entretenus avec la Cour de Palerme, par l'intermédiaire des espions Cassetti et Brunetti.

1. A propos de cette terrasse, M. Le Brethon cite les Mémoires de Lamartine, à qui l'on montre « le roi Murat lisant dans un cabinet aérien une lettre de Bonaparte ». Dans une lettre du 24 juillet 1809, d'Aubusson la Feuillade écrit à Champagny qu' « on a vu le roi, qui paraissait fort en colère, se promenant seul avec vivacité sur ses terrasses ».

Signalons enfin une lettre de Murat à Maghella (n° 5.010), d'où il résulte que celui-ci cherchait à détourner le roi du débarquement en Sicile. Murat voit dans la conduite de son préfet de police de « l'inconséquence ». Tout ce qu'on sait de Maghella permet de penser qu'il calculait trop bien ses actes pour agir à la légère.

Les quelques extraits que nous en avons cités montrent la valeur de cette publication. Ceux qui s'intéressent à l'histoire du règne de Murat à Naples, et la connaissent déjà, ont le plaisir d'y retrouver, éclairée et complétée par beaucoup d'autres documents [1], la correspondance du roi avec son ministre de la Guerre et avec l'Empereur, qu'il fallait chercher aux Archives Nationales, aux Archives de la Guerre et des Affaires étrangères. Mais le public doit prendre également un vif intérêt à la lecture de ces lettres, dont l'ensemble forme le « Journal » le plus complet, le plus vivant qu'on puisse souhaiter : il y a même la note intime et sentimentale.

A. T.

L'Invasion de 1814-1815 en Champagne. Souvenirs inédits, publiés avec une introduction et des notes par Octave Beuve, ancien élève de l'Ecole des Chartes, conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la ville de Châlons. Un volume in-8, de XXII-187 pages. Paris, Berger-Levrault, 1914.

Mieux placé que personne au monde pour retrouver des documents ignorés et qu'il serait déplorable de laisser dans l'oubli, M. Beuve a eu l'heureuse idée de livrer à la publicité trois mémoires qui, écrits par deux témoins oculaires des événements de 1814-1815, sont d'autant plus intéressants à consulter que leurs auteurs ne cachent ni leurs sentiments, ni leurs préférences et ne peuvent être, pas plus l'un que l'autre, soupçonnés de partialité envers l'Empereur.

Pierre-Charles Finot, l'auteur du premier des Mémoires dont l'original a été si heureusement découvert par M. O. Beuve, régisseur au moment de l'invasion du château d'Arcis, propriété du comte de Labriffe, chambellan de l'Empereur et de plus adjoint au maire, loin d'être, comme l'abbé Virguin, le rédacteur des pièces historiques qui figurent dans les Archives de la Marne, un

1. Entre tous ces documents, citons, parmi les plus intéressants, ceux qui proviennent des papiers personnels d'Agar de Mosbourg, et dont un certain nombre sont donnés en note.

royaliste ardent et un adversaire déclaré de celui qu'il appelle l'Usurpateur, est, en dépit des mauvais traitements qu'il eut à endurer de la part des Alliés, un narrateur modéré, un témoin oculaire qui retrace avec une rare bonne foi et une grande simplicité les événements qu'il a vus se dérouler devant lui. C'est à bon droit qu'il peut dire (page 24) : « Je n'exagère rien, les faits ni les dangers. Les faits, j'en ai été témoin ; les dangers, je les ai partagés et j'ai été à portée d'apprécier les uns et les autres puisque je me suis trouvé pendant trois mois forcé de prendre une part très active à tous les évènements que je rappelle. » On lira donc avec plaisir et intérêt cette courte notice qu'il y aurait eu de toute façon intérêt à faire connaître, ne serait-ce qu'à cause du récit que Finot y fait de l'entretien qu'il eut le 20 mars 1814 avec Napoléon lors de son arrivée au chateau d'Arcis.

Les deux précis historiques que l'abbé Virguin a consacrés, l'un, de beaucoup le plus long, aux évènements de la guerre en 1813 et 1814 par rapport à Châlons, l'autre à ce qui s'est passé à Châlons depuis le retour de Napoléon en France (20 mars 1815), présentent un intérêt d'un tout autre genre. Les pages écrites par l'abbé Virguin sont assurément une utile, une curieuse contribution à l'étude de l'état des esprits pendant cette terrible crise. Il importe toutefois de n'accepter que sous toutes réserves les affirmations de l'abbé, de condamner, de réprouver énergiquement les tirades auxquelles il se laisse aller, soit, comme le fait remarquer si justement M. Beuve, qu'il s'apitoie sur les malheureuses victimes de l'esprit de conquête, soit qu'il proclame « qu'il ne fallait pas s'armer », soit qu'il affirme « que l'imagination souriait à l'idée de l'humiliation prochaine de Napoléon », soit lorsqu'il prétend que « seuls coururent aux armes parmi les Châlonnais ceux qui n'avaient rien à perdre... » L'abbé Virguin a beau déclarer que tout le monde était las de la guerre, il est injuste envers les populations de la Champagne. Les Champenois ont heureusement eu une attitude autrement patriotique, autrement digne que celle que la municipalité de Châlons eut la faiblesse d'adopter à l'égard des troupes alliées et de leurs chefs.

M. Octave Beuve a enrichi la publication de ces documents d'un Index très complet et d'une quantité de notes faites avec un soin tout particulier. Il nous permettra cependant d'appeler son attention sur deux ou trois points qui mériteraient d'être dans une prochaine édition l'objet d'une mention spéciale. C'est ainsi que, page 110, il serait peut-être bon de faire remarquer que lorsque l'abbé Virguin parle des 1.300 Français prisonniers à l'affaire de Sézanne,

il fait en réalité allusion au combat de Fère Champenoise. Page 156, c'est évidemment de l'empereur François Ier qu'il s'agit, bien que l'abbé Virguin ait écrit Joseph II.

Enfin il me semble difficile que (page 175) Blücher ait dans sa proclamation de Châlons, en date du 17 février 1814, menacé les communes d'envoyer en *Sibérie* les otages pris parmi les habitants dans le cas où dans les 24 heures on ne dénoncerait pas les auteurs des coups de feu tirés dans leur quartier.

M. H.

Mémoires de Barthélemy, 1768-1819, publiés par Jacques de Dampierre. Avec un portrait et un fac-similé d'autographe. Paris, Plon-Nourrit, 1914. In-8° de xvi-434 p.

Il y a vingt ans, M. Jean Kaulek achevait la publication des *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797*, sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques (Paris, Alcan, 1886-1895, 5 vol. in-8°). Ces volumes correspondent, soit *in-extenso*, soit sous forme analytique, à une série de seize volumes en feuilles conservés au ministère des affaires étrangères.

Les documents remis au comte d'Hauterive en 1820 comprenaient encore quinze autres volumes, et divers dossiers de correspondances. Le tout, inédit, a été réparti dans la série « correspondance générale », aux Affaires étrangères.

Quant aux *Mémoires* de Barthélemy, le manuscrit appartient aujourd'hui à son arrière-neveu, M. le marquis Pierre de Barthélemy, explorateur distingué.

L'éditeur descend lui-même d'une nièce de Barthélemy, épouse du marquis Élie de Dampierre. Son titre d'archiviste paléographe nous est une précieuse garantie, quant à la valeur scientifique de son travail. L'*Index* des noms de lieux et de personnes en rend facile la consultation. Mais aucune note ne vient éclairer un texte qui aurait parfois besoin d'indications complémentaires.

La « Préface » de Barthélemy, datée de Hambourg, octobre 1799 (à son retour de Cayenne), indique fort clairement que le déporté de fructidor s'attendait à une restauration monarchique et qu'il l'appelait de tous ses vœux. Aussi fait-il valoir assez longuement (pp. 1 à 90) les services plutôt obscurs qu'il avait rendus sous l'ancien régime, « presque toujours employé auprès de supérieurs peu habiles. » Il ne ménage pas, comme on peut le croire, Reubell, La Réveillière, Barras, ni même le général

Hoche, sur lequel le royalisme avait compté en même temps que sur Pichegru. Il exalte son propre mérite comme négociateur des traités de Bâle, et ne donne la part qui convient, ni aux victoires républicaines, ni aux lumineuses directions du Comité de salut public, en particulier de Sieyès.

Au cours des pp. 168 à 268, les traces sont fréquentes du ressentiment de Barthélemy envers les collègues qui l'avaient déporté dans la pestilentielle Guyane, où il n'a pas tenu à eux qu'il ne périt. Le ton est violent et maladroit. L'auteur oublie d'expliquer pourquoi il est entré au Directoire ; pourquoi il y est resté, en si mauvaise compagnie. Il est possible que Reubell ait eu la voix et l'aspect d'un boucher ; que Barras ait été ignorant, léger, fourbe. Il est invraisemblable que La Réveillière ait été à la fois hypocrite et fanatique. Carnot lui-même, proscrit de fructidor comme Barthélemy, ne trouve pas grâce : « on lisait dans ses yeux le remords de ses crimes. »

Ces chapitres nous apportent cependant quelques précisions : sur la méthode de travail du Directoire, analogue à celle du Comité de salut public ; sur les négociations de Lille, où le dédain républicain des formes diplomatiques fit suspecter les intentions pacifistes de la France ; enfin, sur le coup d'État du 18 fructidor. Barthélemy ne croit pas à la conspiration royaliste. De fait, l'on n'en fit pas la preuve juridique. Le plus vraisemblable est que la Contre-Révolution escomptait le prochain renouvellement du tiers ; elle ne s'en cachait nullement dans ses très nombreux organes. Les Français n'ont jamais su véritablement conspirer, à l'italienne.

Si les *Mémoires* n'ont pas été publiés dans la dernière année du dix-huitième siècle, c'est que Barthélemy obtint du Consulat d'être rayé de la liste des déportés et des émigrés. Le dix-huit brumaire, qui lui rouvrit les portes de la France, le fit bientôt sénateur et commandant — nous disons aujourd'hui commandeur — de la Légion d'honneur. Il contribua dans sa sphère à l'établissement du Consulat à vie, puis de l'Empire : Napoléon le fit comte, et vice-président du Sénat.

C'est au nom de ce même Sénat qu'en 1814 il alla porter les compliments de la France vaincue au « magnanime vainqueur » le tzar Alexandre. Louis XVIII le fit pair de France et grand-officier de la Légion d'honneur. Il s'éclipsa pendant les Cent-Jours. Trois mois et demi après Waterloo, il devint marquis de la seconde Restauration (5 oct. 1815). Il le méritait. Il avait « sauté pour tout le monde ». Comme beaucoup d'autres, comme Talley-

rand lui-même, il avait «servi la France sous tous les régimes».

Entre temps, il avait pu polir et repolir la rédaction primitive de ses *Mémoires*, dater, corriger, etc., en se reportant aux papiers, lettres, documents authentiques qu'il avait retrouvés en France. « Les cahiers de Hambourg, dit l'éditeur, furent, de sa propre main, copieusement surchargés et munis d'intercalaires, qui en modifient sensiblement le texte. » Est-ce uniquement dans l'intention d'une plus rigoureuse exactitude? M. de Dampierre ne nous l'affirme pas, et nous aurions quelque peine, d'ailleurs, à le croire. Il eut été intéressant — mais délicat peut-être — de donner une idée des versions primitives, si du moins il en est encore de lisibles. Toutefois, pour un parent, il y a là une question de conscience. Ces *Mémoires*, demeurés si longtemps posthumes, sont comme un testament : le dernier texte est le seul qui compte. Barthélemy avait d'ailleurs cru devoir ajouter un bref épilogue (pp. 406 à 417) à ses *Mémoires* de 1799. C'est en douze pages qu'il présente le tableau des vingt dernières années de sa carrière! Les *Mémoires* auraient certes gagné à la suppression de ce chapitre écrit *in extremis*. L'avoir donné malgré son insignifiance, malgré ses réticences, c'est, de la part de M. de Dampierre, un acte méritoire de probité historique.

H. Monin.

Elisabeth Piola-Caselli, **Un Ministro Toscano al Congresso di Vienna** (1814-1815). Un volume in-8° de XIII-138 pages. Florence, Ufficio della Rassegna Nazionale, 1914.

Appelé à Vienne par son souverain, le Grand-Duc Ferdinand III, pour y défendre les intérêts de la Toscane, don Neri Corsini ne pouvait, par la force même des choses, y jouer qu'un rôle secondaire.

On ne doit donc pas s'attendre à trouver, dans l'intéressante et consciencieuse étude que Mme Piola-Caselli a consacrée à cette période de la vie politique de l'homme d'État toscan, des révélations sensationnelles. En entreprenant son œuvre l'auteur s'était dès le principe tracé un programme qui n'avait rien de bruyant et de prétentieux, mais qu'en revanche Mme Piola-Caselli s'est appliquée à suivre et à développer avec une attention, avec une exactitude que plus d'un historien pourrait à bon droit lui envier. C'est ainsi qu'à force de patience, de recherches aussi intelligentes que minutieuses, elle a en fin de compte réussi à

mettre en pleine lumière la tâche, plus délicate et bien autrement compliquée qu'on ne le pense en général, à laquelle Corsini n'a cessé de se vouer pendant les longs mois de cet étrange et dramatique Congrès. S'inspirant de la ténacité du personnage dont elle avait décidé de nous retracer les faits et gestes, Mme Piola-Caselli ne s'est pas laissé arrêter en route par la déception qu'elle a dû éprouver et que nous partageons avec elle, le jour où elle a su que les Archives particulières de la famille des princes Corsini, dans lesquelles elle pouvait, à bon droit, espérer faire une abondante récolte de documents inédits, et de pièces d'autant plus curieuses qu'elles n'auraient eu aucun caractère officiel, ne contenaient, hélas, que des communications dénuées de toute espèce de valeur ou d'intérêt historique. Avec une énergie dont on ne saurait trop la louer, elle a plus attentivement, plus scrupuleusement que jamais, procédé au dépouillement des riches dossiers politiques et secrets du *R. Archivio di Stato* de Florence et c'est grâce au travail intelligent et éclairé auquel elle s'est livrée, qu'elle a pu réussir à retracer avec la plus parfaite exactitude et la plus remarquable impartialité le rôle joué à Vienne par le représentant du Grand-Duc Ferdinand III.

Dans l'impossibilité de pouvoir, faute de place, insister sur les passages les plus marquants du livre de Mme Piola-Caselli, je me contenterai de recommander à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des différents personnages qui ont pris part au Congrès de Vienne, le chapitre dans lequel l'auteur étudie et soumet à une analyse approfondie le caractère de la correspondance que Neri Corsini échangea à ce moment d'une part avec son souverain, de l'autre avec Fossombroni, correspondance qu'elle a eu l'heureuse idée de comparer avec celle, bien autrement connue, de deux des plus célèbres hommes d'Etat italiens de cette époque, le Marquis de Saint-Marsan et le Cardinal Consalvi.

M. H.

Livres nouveaux

Ellen H. Adams, Billaud-Varenne in the French Revolution (Thèse de l'Université Cornell, à Ithaca ; 1913). — **H. Packwood Adams**, The French Revolution. London, Methuen, 1914. In-8 de 258 p. ; 5 fr. — **A. Albalat**, Joseph de Maistre. Lyon, Vitte, 1914. In-16 de 210 p. et pl. ; 3 fr. 50. — **René Andriot**, Ney. Paris, Chapelot, 1914. In-16 de 159 p. ; 1 fr. 50. — **J. Berriat-Saint-Prix**, La commune de Thuret pendant la Révolution, 1789-

1814. Riom, Impr. Jouvet, 1913. In-8 de 236 p. — L'Invasion de 1814-1815 en Champagne. Souvenirs inédits, publiés, avec une introduction et des notes, par Octave **Beuve**. Paris, Berger-Levrault, 1914. In-8 de XXII-187 p. ; 6 fr. — Alice **Birkhead**, Geschiedenis der Fransche Revolutie. Zutphen, Thieme, 1914. In-8 de VIII-268 p. et pl. ; 5 fr. — Adrien **Blanchet**, Les billets de la caisse patriotique de La Châtre en 1792. La Châtre, Impr. Montu, 1912. In-8 de 22 p. — Charles **Borgeaud**, Genève canton suisse, 1814-1816. Genève, Atar. In-16 de 175 p. ; 2 fr. — Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin (Coutances et secondaires) pour les Etats généraux de 1789, publiés par Emile **Bridrey**. Tome III. Paris, Leroux, 1914. In-8 de 656 p. — Noël **Cadéot**, La Société montagnarde de Fleurance pendant la période révolutionnaire. Auch, Imp. J. Capin, 1914. In-8 de 35 p. — Albéric **Cahuet**, Napoléon délivré. Paris, Emile-Paul, 1914. In-18 ; 3 fr. 50. — P. **Cardona**, La Sicilia durante la 1ª et 2ª coalizione contro la Francia (1793-1801). Catania, Tip. Giannotta, 1914. In-8 de 90 p. — G. **Caviglioli**, La precedenza del matrimonio civile durante il regno italico nella diocesi di Novara (1806-1814). Novara, Grafica novarese, 1914. In-8 de 17 p. — Abbé **Cavillon**, Histoire de Mont-l'Évêque de 1788 à 1802. Senlis, Impr. Vignon, 1913. In-8 de 74 p. — Clary **Ceccarelli**, La morte di Luigi XVI narrata in un manoscritto inedito del secolo XVIII. Faenza, tip. Novelli, 1913. In-4 de 14 p. — Arthur **Chuquet**, Historiens et marchands d'histoire. Paris, Fontemoing, 1914. In-16 ;3 fr. 50. — Arthur **Chuquet**, Dumouriez. Paris, Hachette, 1914. In-8 de 287 p., avec illustr. ; 7 fr. 50. — Prince Charles de **Clary et Aldringen**, Trois mois à Paris lors du mariage de l'empereur Napoléon Ier et de l'archiduchesse Marie-Louise. Souvenirs, publiés par le baron de Mitis et le comte de Pimodan. Paris, Plon, 1914. In-8 de XVI-428 p. ; 7 fr. 50. — Lieutenant-colonel **Colin**, Napoléon. Paris, Imhaus et Chapelot, 1914. In-16 de 178 p. et grav. ; 1 fr. 50. — Procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rode, publiés par E. **Combes de Patris**. Rodez, Impr. Carrère, 1912. In-8 de XXXII-739 p. — Paul **Cornu**, Paris pendant la Révolution. Paris, Vitry, 1913. In-8 de 36 p. — O. **Criste**, Befreiungskrieg 1813 und 1814. I (Oesterreichs Beitritt zur Koalition). Wien, Seidel, 1913. In-8 de 134 p. ; 6 fr. 55. — Recueil des actes du Directoire exécutif, publié par A. **Debidour**. Tome III (16 messidor an IV-15 vendémiaire an V). Paris, Leroux, 1913. In-8 de 819 p. — Abbé L. J. **Denis**, La situation religieuse et le clergé fidèle à Château-du-Loir et au Grand-Lucé, 1798-1805. Laval, Goupil,

1913. In-8 de 69 p. — Baron **Despatys**, Le Président Despatys (1753-1841). Paris, Plon, 1914. In-8 de 85 p. et portr. — Commandant G. **Dumont**, Bataillons de volontaires nationaux. Paris, Charles-Lavauzelle, 1914. In-8 de IX-466 p. ; 20 fr. — Joseph **Durieux**, Un « brave homme » : le général Martial Beyrand (1768-1796). Limoges, Impr. Ducourtieux et Gout, 1914. In-8 de 16 p. — M. **Ehnl**, Befreiungskrieg 1813 und 1814. IV (Schlacht bei Ulm). Wien, Seidel, 1913. In-8 de VIII-223 p. et fig. ; 12 fr. 50. — F. **Eppensteiner**, Rousseaus Einfluss auf die vorrevolutionären Flugschriften und den Ausbruch der Revolution. Tübingen, Mohr. In-8 de XII-71 p. ; 2 mk. 50. — G. **Fabry**, Campagne de l'armée d'Italie, 1796-1797. Tome IV. Paris, L. Dorbon, 1914. In-8 de 266 p. — W. R. von **Fedorowicz**, Franz IV Erzherzog von Oesterreich-Este, Herzog von Modena, und die polnische adelige Gesellschaft in Krakau im Jahre 1809. Wien, Gerold, 1913. In-8 de 43 p. ; 3 fr. 15. — H. **Fleischmann**, Bâtard d'empereur, d'après les papiers du baron de Menevai et de nombreux documents inédits. Paris, Bibliothèque des curieux, 1913. In-8 de 318 p. et fig.; 7 fr. 50. — N. **Gabiani**, Personaggi componenti il corteggio di Napoleone I nel suo viaggio in Italia (1805). Alessandria, Gazzotti, 1914. In-8 de 7 p. — Dr H. **Geschwind** et F. de **Célis**, La bataille de Toulouse. Toulouse, Privat, 1914. In-8 de 177 p., avec 2 cartes ; 3 fr. 50. — Emile **Gilles**, La Chouannerie dans le Morbihan. Quimper, édition de « la Pensée bretonne », 1914. In-16 de 81 p. — L. **Ginetti**, Sull'insurrezione dell'alto Piacentino nel 1805-1806. Parma, Unione tip. parmense, 1913. In-8 de 8 p. — E. **Glaize von Horstenau**, Befreiungskrieg 1813 und 1814. III (Feldzug von Dresden). Wien, Seidel, 1913. In-8 de IX-377 p. et fig. ; 12 fr. 50. — E. M. **Goriainov**, Lettres interceptées par les Russes durant la campagne de 1812, publiées et annotées par L. Hennet et le Comt E. Martin. Paris, La Sabretache, 1913. In-8 de XVI-440 p. ; 10 fr. — Vice-amiral baron **Grivel**, Mémoires : Révolution, Empire. Paris, Plon, 1914. In-8 de VII-423 p. ; 7 fr. 50. — D. **Guerrini**, Gl' Italiani nella guerra di Russia (1812). Milano, Cogliati, 1913. In-4 de 79 p. et fig. ; 5 fr. — Johannes **Heüman**, Robespierre. Stockholm, Bonnier, 1913. In-8 de 100 p. ; 2 fr. 25. — F. **Hirn**, Geschichte Tirols von 1809-1814. Innsbruck, Schwick, 1914. In 8 de IX-635 p. ; 15 fr. — M. R. von **Hoen**, Befreiungskrieg 1813 und 1814. V (Feldzug von Leipzig). Wien, Seidel, 1913. In-8 de X-746 p. et fig. ; 25 fr. — J. Fr. **Hoff**, Die Mediatisiertenfrage in den Jahren 1813-1815. Berlin, Rothschild, 1913. In-8 de XII-127 p. ; 5 fr. — The *Island* of Elba up to the time of Napo-

leon. Portoferraio, Tip. Ilva, 1914. In-8 de 24 p. — Jehan d'Ivray, Bonaparte et l'Egypte. Paris, Lemerre, 1914. In-18 ; 3 fr. 50. — Raoul de La Giraudière, Une petite commune rurale de Sologne pendant la Révolution (1792-1805). Orléans, Impr. Gout, 1914. In-8 de 24 p. — Notes et Souvenirs de Théodore de Lameth, publiés par Eugène Welvert. Paris, Fontemoing, 1914. In-8; 7 fr. 50. — Commandant Jean de La Tour, Les prémices de l'alliance franco-russe : Deux missions de Barthélemy de Lesseps à Saint-Pétersbourg (1806-1807), d'après sa correspondance inédite. Paris, Perrin, 1914. In-16 de 319 p., avec portr ; 3 fr. 50. — C. Lecigne, Joseph de Maistre. Paris, Lethielleux, 1914. In-12 ; 3 fr. 50. — André Lesort, Le pavillon de Madame à Montreuil. Versailles, Dubois, 1913. In-8 de 22 p. — E. Lomier, Histoire des régiments de gardes d'honneur, 1813-1814. Paris, Champion, 1914. Deux vol. in-8; 25 fr. — G. Marchesini, L'educazione naturale nella dottrina di G. G. Rousseau e nell'età nostra. Milano, Albrighi, Segati e C., 1913. In-16 de 150 p. ; 1 fr. 50. — Marcel Marion, Histoire financière de la France depuis 1715. Tome I (1715-1789). Paris, Rousseau, 1914. In-8 de xii-480 p. ; 12 fr. 50. — Alfred Marquiset, En Franche-Comté sous Louis Philippe. Besançon, Marion, 1914. In-16 de 113 p. — Lucien Misermont, Les vénérables Filles de la Charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon à Cambrai. Paris, Gabalda, 1914. In-18 de viii-226 p. — H. Monin, La Montansier, femme galante et femme d'affaires, directrice et fondatrice de théâtres (1730-1820). Paris, aux bureaux de la *Revue historique de la Révolution française*, 1914. In-8 de 61 p. — Violette M. Montagu, The abbé Edgeworth and his friends. London, Jenkins, 1913. In-8 de 328 p. ; 16 fr. — Abbé Jacques Moulard, Lettres inédites du comte Camille de Tournon, préfet de Rome, 1809-1814. Paris, Champion, 1914. In-8 de xvi-287 p. — R. Palmarocchi, Le riforme di Gioacchino Murat nel primo anno di regno. Roma, Loescher, 1914. In-8 de 47 p. — J. Pambrun, Inventaire sommaire des fonds de documents relatifs à l'histoire économique et sociale de la Révolution conservés dans les archives communales de Vic-Bigorre, 1789 - an viii Tarbes, Impr. Lesbordes, 1914. In-8 de 8 p. — Dr G. Patrigeon, Comment on achetait et comment on payait un bien national sous la grande Révolution. Les biens nationaux du département de l'Indre, ventes, résultats financiers. Statistiques des opérations comprises entre 1791 et 1812. Paris, Picard, 1914. In-8 de vii 88 p. ; 1 fr. 50. — L. F. A. Peracca, L'alta valle di Susa dal 1789 al 1804, la rivoluzione francese, la repubblica Cisalpina, il consolato di Napoleone.

Torino, Massaro, 1914. In-8 de 198 p. — Marc Peter, Le syndic Butin et la réunion de Genève à la France en 1798. Genève, Kundig. In-8 de 226 p. ; 7 fr. 50. — F. Loraine Petre, Napoleon at bay (1814). London, Lane, 1914. In-8 de 234 p. et pl. ; 13 fr. 25. — Paul Chrisler Phillips, The West in the Diplomacy of the American Revolution. Urbana, University of Illinois, 1913. In-8 de 247 p. — W. A. Phillips, The Confederation of Europe ; a study of the European Alliance, 1813-1823. London, Longmans, 1914. In-8 de 330 p. ; 9 fr. 25. — Au service de la Nation. Lettres de volontaires (1792-1798), recueillies et publiées par le colonel Ernest Picard, Paris, Alcan, 1914. In-16 ; 3 fr. 50. — Albert Pingaud, La domination française dans l'Italie du Nord (1796-1805) : Bonaparte, président de la République italienne. Paris, Perrin, 1914. Deux vol. in-8 de XXIX-491 et 535 p. — E. Piola-Caselli, Un ministro toscano al Congresso di Vienna (1814-1815). Pistoia, Tip. cooper., 1914. In-8 de 138 p. — M. Pontoppidan, Anno 1813 : Tysklands Rejsning mod Napoleon for 100 aar siden. Copenhague, Gyldendal, 1913. In-8 de 332 p. et fig. ; 7 fr. — Arthur Prévost, Répertoire biographique du clergé du diocèse de Troyes à l'époque de la Révolution. Domois-Dijon, Impr. de l'Union typographique, 1914. In-8 de 234 p. — Jean Régné, Situation économique et hospitalière du Vivarais à la veille de la Révolution (1786-1788). Aubenas, Impr. Habauzit, 1914. In-8 de 57 p. — G. Rizzardo, Il patriarcato di Venezia durante il regno napoleonico (1806-1814). Venezia, Ferrari, 1914. In-8 de 119 p. — J. M. Roland de la Platière, Voyage en France, 1769. Publié par Cl. Perroud. Villefranche, Impr. Auray, 1913. In-8 de 99 p. — François Rousseau, Les Sociétés secrètes en Espagne au XVIIIe siècle et sous Joseph Bonaparte. Paris, Picard, 1914. In-8 de 21 p. — Abbé A. C. Sabatié, Le Tribunal révolutionnaire. Paris, Lethielleux, 1914. In-8 de XX-640 p. ; 6 fr. — Sarreméjean, Répercussions de la Révolution française à Villelongue et dans la haute vallée d'Argelès. Tarbes, Impr. Lesbordes, 1914. In-16 de 156 p. — Osw. Schmid, Der Baron von Besenval (1721-1791). Zürich, Leemann, 1913. In-8 de 373 p. et fig. ; 6 fr. — Friedrich Schulze, Führer durch die Jahrhundertausstellung zur Völkerschlacht. Leipzig, 1913. In-8 de 58 p. — G. Sforza, La caduta della repubblica di Venezia. Venezia, Ferrari, 1913. In-8 de 191 p. — A. Simioni, La congiura giacobina del 1794 a Napoli. Napoli, Tip. L. Pierro, 1914. In-8 de 129 p. — Eugène Tattet, Journal d'un chirurgien de la Grande Armée (L. V. Lagneau), 1803-1815. Paris, Emile-Paul, 1913. In-8 de XIV-327 p. ; 7 fr. 50. — James

Thiriar, Waterloo. Bruxelles, De Boeck, 1914. In-8 de 58 p. et pl. ; 4 fr. — André **Trouillard**, La municipalité de Laval de 1790 à l'an IV. Laval, Goupil, 1913. In-8 de 314 p. — F. **Uzureau**, Les agents des septembriseurs à Angers. Angers, Grassin, 1914. In-8 de 21 p. — F. **Uzureau**, La Société d'agriculture d'Angers (1798-1806). Angers, Grassin, 1914. In-8 de 15 p. — R. **Vallentin du Cheylard**, Sanary et le siège de Toulon. Nancy, Impr. Berger-Levrault, 1914. In-8 de 109 p. — Paul **Viard**, L'administration préfectorale dans le département de la Côte-d'Or sous le Consulat et le premier Empire. Paris, Champion, 1914. In-8 de 394 p. — W. R. de **Villa-Urrutia**, Relaciones entre España e Inglaterra durante la Guerra de la Independencia. Apuntes para la Historia diplomatica de España de 1808 à 1814. II. Madrid, Beltran, 1913. In-8 de 554 p. ; 7 fr. 50. — Aless. **Visconti**, La codificazione del processo civile a Milano durante la prima dominazione austriaca (1784-1795), con documenti inediti. Milano, Societa editrice libraria, 1913. In-8 de 48 p. — K. **Wagner**, Die Wiener Zeitungen und Zeitschriften der Jahre 1808 und 1809. Wien, Hölder, 1914. In-8 de 204 p. ; 7 fr. — W. **Wlaschutz**, Befreiungskrieg 1813 und 1814. II (Oesterreichs entscheidendes Machtaufgebot 1813). Wien, Seidel, 1913. In-8 de IX-334 p. ; 12 fr. 50. — N. **Young**, Napoleon in exile. London, S. Paul, 1914. In-8 de 349 p

PÉRIODIQUES

Action française (L'), *revue mensuelle*. — *15 mai 1914* : Comment s'est faite la Restauration de 1814.

Anjou historique (L'). — *Mars-avril 1914* : L'organisation judiciaire à Angers au début de la Révolution ; Les débuts de la guerre de Vendée (mars 1793) ; La bataille de Saumur (9 juin 1793) [lettre écrite, le 14 juin 1793, par le citoyen Cailleau, maire de Saumur, aux administrateurs du département de Maine-et-Loire] ; Le district de Saint-Florent-le-Vieil (mai 1795) ; Enquête administrative sur le clergé de Maine-et-Loire avant le 18 fructidor ; Le canton de Chemillé (1798) ; L'Ecole secondaire de Saint-Maurice, à Angers (1801-1807) ; La paroisse de Saint-Léonard, à Angers (1804) ; L'avènement de Louis XVIII et les Angevins. — *Mai-juin* : Le district de Segré (1790-1795) ; Bannissement des prêtres angevins en Espagne (1792) ; Le général Moulin aîné en Vendée ; La ville d'Angers en 1798 ; Etat du canton de Pouancé après le 18 brumaire [rapport adressé, le 19 janvier 1800, par le citoyen Gault, commissaire du gouvernement près l'administration municipale du canton de Pouancé, au commissaire du gouvernement près l'administration centrale de Maine-et-Loire] ; Le général Thiébault et Mgr Bernier (1804) ; L'école ecclésiastique de M. Forest à Saumur (1806-1831) ; Le mariage de l'Empereur et les Angevins (1810) ; Manifestations d'amour pour les gouvernements à Angers (1813-1815).

Annalen des historischen Vereines für den Niederrhein. — *XCV (1913)* : G. Sommerfeldt, Zu den Feldzugsberichten über die Kriegsführung am Niederrhein, 1787-1795.

Annalen für soziale Politik und Gesetzgebung. — *III (1913)* : Alfons Fischer, Ein sozialhygienischer Gesetzentwurf aus dem Jahre 1800.

Annales fléchoises et la Vallée du Loir (Les). — *Mars-avril 1914* : H.-M. Legros, Une rétractation sous la Terreur (suite en *mai-juin*). — *Mai-juin* : L. Calendini, Deux martyrs fléchois (1er janvier 1794) :

les frères Légo ; F. Uzureau, Le Collège royal de La Flèche (1780.)

Annual Report of the American Historical Association for the year 1911 [publié en 1913]. — James Alton James, French diplomacy and American politics, 1794-1795 ; D. R. Anderson, The insurgents of 1811 ; Isaac Coslin Cox, Monroe and the early Mexican revolutionary agents, 1811.

Anzeiger des Germanischen Nationalmuseums zu Nürnberg. — *1913, n° 4* : Ein Armband in durchbrochenem Eisenguss, 1813.

Archiv des offentlichen Rechts. — *XXXI (1913), 4* : Conrad Bornhak, Die einzelnen mediatisierbaren Häuser (1806).

Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris. — *1913, n° 11* : Reliures exécutées pour Napoléon Ier en l'an XIII et en 1806.

Archives de parasitologie. — *XVI (1913)*: Charles Joyeux, Pierre-Simon Pallas, 1741-1811.

Archives historiques de la Champagne et de la Brie (Les). — *20 avril 1914* : E. Loppin, Lettres de Jacobins : Correspondance des Sociétés populaires de la région avec celle de Châlons [lettres émanant des Sociétés populaires de Bray-sur-Seine, Chauny, Cheppes, Condé-sur-Marne, Cormicy, Courtisols, Epernay, et toutes datées de l'an II] ; Une lettre inédite de Bailly, maire de Paris, adressée à la municipalité de Troyes (23 août 1789) [réponse à une lettre de félicitations adressée par la municipalité de Troyes à Bailly le 6 août 1789].

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. — *XXXI (1913), 1* : Ludwig Geiger, Bettine Brentano und ihre Besuche bei Gœthe ; H. Brauning-Oktavio, Johann Heinrich Merck als Mitarbeiter an Wielands « Teutschem Merkur » in den Jahren 1773-1791.

Archiv für Geschichte der Medizin. — *VII (1913)* : K. Sudhoff, Johann Christian Reil im Befreiungsjahre 1813.

Archiv für Geschichte der Philosophie. — *XX (1913), 1* : Aurelia Horovitz, Die Weltanschauung eines Romantikers : Friedrich Schlegel.

Archiv für Geschichte und Landeskunde Vorarlbergs. — *IX (1913), 2-3* : Ferdinand Hirn, Suworows Alpenübergang.

Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik.—*LIV (1913) 1-2*: Arnold, Zur Geschichte des deutschen Gaunertums vom Ende des 30-jährigen Krieges bis zu dem der napoleonischen Feldzüge.

Archiv für Kulturgeschichte. — *XI (1913), 3* : L. Kuhlmann, Freundschaft und Liebe vor hundert Jahren.

Archivio storico italiano. — *LXXII (1914), 1* : R. Palmarocchi, Le riforme di Gioachino Murat nel primo anno di regno.

Archivio storico per la Sicilia orientale. — *X (1913), 3* : S. Crini, L'opera del Gioeni giudicata attraverso le letteri inedite degli scienziati del tempo [lettres s'échelonnant de 1780 à 1819]. — *XI (1914), 2* : P. Cardona, La Sicilia durante la 1a e 2a coalizione contro la Francia.

Archivio storico per le provincie napoletane. — *XXXVIII (1913), 4* : A. Simioni, Orazio Nelson e le sue incantatrici. — *XXXIX (1914), 2* : A. Simioni, La congiura giacobina del 1794 a Napoli.

Archivio storico siciliano. — *XXXVIII (1914), 3-4* : Niceforo del Cerro, La Sicilia et la costituzione del 1812 ; N. Ratti, Il processo di Giovanna Bonanno « la vecchia di l'acitu » (Palermo, 1788-1790).

Arte e storia. — *XXXII (1913), 6* : L. Pratesi, Alcuni rari documenti napoleonici della campagna di Germania (1813).

Art et les artistes (L'). — *Mars 1914* : J. Lortel, David caricaturiste.

Atti della I. R. Accademia Roveretana degli Agiati. — *S. IV, T. II (1913)* : Giovanni Ciccolini, Contributo alla storia delle industrie di Val Lagarina fra il 1806.

Atti della Reale Accademia di scienze morali e politiche di Napoli. — *XLII (1913)* : Guilio Natali, La vita e il pensiero di Francesco Lomonaco, 1772-1810.

Aurea Parma. — *II (1913), 5-6* : L. Ginetti, Gli inizi della massoneria in Parma [en 1804-1805] ; R. Ginetti, Sull'insurrezione dell' alto Piacentino nel 1805-1806.

Beitrage zur Statistik von Bayern. — *LXXXVI (1913)* : Die bayrischen Städte mit Verwaltung durch Polizeikommissariate im Jahre 1811-1812.

Berliner Münzblatter. — *XXXIV (1913), 142* : E. Bahrfeldt, Schlesiens Münz- und Goldwesen seit 1807.

Bibliothèque universelle et Revue suisse. — *Mai 1914* : F. Baldensperger, Le touriste de l'émigration française : le chevalier de la Tocnaye et ses promenades dans l'Europe du nord.

Blatter für Geschichte und Heimatkunde der Alpenlander. — *20 avril 1913* : M. Wutte, Die Kriegsgefangenschaft des Grafen Peter Goess. — *19 octobre* : A. Gubo, Steiermarks Leistungen im Jahre 1813. — *14 décembre* : O. Schellhammer, Marschall Marmont als Hochofenbesitzer in Obersteier.

Bloc catholique (Le). — *Mai 1914* : J. de Barsac, Les « Volontaires » de la Révolution.

Boletin de la Sociedad espanola de excursiones. — *1913, n° 3 :* Elias Tormo, Don Vicente Lopez y la Universidad de Valencia (1802).

Bollettino della Società Pavese di storia patria. — *XIII (1913), 3-4* : C. Invernizzi, Riforme amministrative ed economiche nello Stato di Milano al tempo di Maria Teresa ; G. Romano, Echi pavesi della campagna di Russia del 1812.

Bollettino italiano di numismatica. — *1913, fasc. 4* : Isaia Volontè, La carta moneta in Italia : le cedole mantovane, 1796.

Bollettino storico piacentino. — *VIII (1913), 3* : S. Fermi, G. D. Romagnosi a Trento, 1799-1800.

Bote vom Geising. — *1913, n° 85* : Zu Goethes Aufenthalt in Altenburg und Zinnwald vom 10. bis 12. Juli 1813.

Breisgauer Chronik. — *1913, n° 20* : Hermann Mayer, In Freiburg vor 100 Jahren. — *N° 23* : Hermann Mayer, Die Fürstenzusammenkunft in Freiburg im Dezember 1813.

Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — *2e trimestre 1913* : Abbé C. Daux, Le Répertoire manuel de Mgr Le Tonnelier de Breteuil : Etat du diocèse de Montauban sur la fin du xviiie siècle.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. — *Janvier 1914* : Jules Chevalier, L'Eglise constitutionnelle du département de la Drôme.

Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois. — *1913* : A. Tihon, Un mémoire de J.-R. de Chestret sur la réunion de Liège aux Pays-Bas (1792).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. — *Janvier-mars 1914* : J. Plantadis, Les conventionnels Brival et Lanot, députés de la Corrèze ; F. Richard, Les premières promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur en Corrèze : Cérémonial et discours ; V. Forot, Les émigrés corréziens pendant la période révolutionnaire, et la nomenclature de leurs biens séquestrés.

Bulletin historique du diocèse de Lyon. — *Novembre-décembre 1913* : Prajoux et Vanel, Episodes révolutionnaires. — *Janvier-février 1914* : J.-B. Vanel, L'abbé Joseph Courbon, 1748-1824.

Bulletin italien. — *XIV (1914), 1* : G. Bourgin, Chateaubriand et l'Italie en 1814.

Bullettino storico pistoiese. — *XVI (1914), 2* : A. Chiti, Ostaggi pistoiesi in Francia (1799-1800) [cinq otages de Pistoia conduits en France le 6 mai 1799].

Bündnerisches Haushaltungs- und Familienbuch. — *1913* : B.

HARTMANN, Vor 120 Jahren : aus den Papieren eines bündner Hauslehrers, 1794-1796.

Carnet de la Sabretache. — *Mai 1914* : Commandant V. FANET, Le 1er régiment des Gardes d'honneur (11 juin 1813 - 14 juillet 1814) (suite en *juin* et *juillet*) ; A. DEPRÉAUX, Souvenirs militaires de Pierre Auvray, sous-lieutenant au 23e régiment de dragons (1807-1815) (suite en *juin* et *juillet*) ; Général de MAINDREVILLE, Incendie de Méry-sur-Seine (22 février 1814). — *Juin* : Général PLANTEY, Le chef d'escadron d'artillerie de Lassus-Marcilly (1788-1859) ; Lieutenant-colonel BROSSELARD, Portrait de Murat par Gérard. — *Juillet* : E. TATTET, A propos d'un cachet du 22e régiment de chasseurs à cheval, 1793 ou 1794.

Chronique médicale (La). — *1er mai 1914* : La vaccination du Roi de Rome. — *15 juin* : Une station thermale pendant la Révolution. — *15 juillet* : P. SÉRIEUX et L. LIBERT, L'assistance et le traitement des maladies mentales au temps de Louis XVI ; Larrey à Waterloo.

Contemporains (Les). — *3 mai 1914* : F. NORMAND, Général Montholon (1783-1853), compagnon d'exil de Napoléon à Sainte-Hélène. — *24 mai* : BRICHAMBEAU, Lariboisière, premier inspecteur général d'artillerie (1759-1812). — *7 juin* : E. LETERRIER, Charles de Chênedollé, poète français (1769-1833).

Correspondant (Le). — *25 avril 1914* : R. PALLUAT DE BESSET, Les ancêtres du nouveau roi d'Albanie : les princes de Wied-Neuwied au dix-huitième siècle. — *25 mai* : Dr d'ANFREVILLE DE LA SALLE, Le centenaire du traité du 30 mai 1814 : la naissance d'un Empire [notre colonie sénégalaise]. — *10 juin* : René BRANCOUR, Le bi-centenaire de Gluck. — *25 juin* : Amédée BRITSCH, Les courses de chevaux sous Louis XVI : les prix du roi. — *10 juillet* : Albert VOGT, La restauration du catholicisme à Genève sous la domination française. — *25 juillet* : Amédée BRITSCH, Charles-Joseph, prince de Ligne (1735-1814) ; Alfred MARQUISET, Un héros de juillet : le général Dubourg.

Daheim. — *L (1913), 3* : H. KRIEGER, Gräber in der Volkerschlacht 1813 Gefallener.

Deutsche Revue. — *Novembre 1913* : V. d. GOLTZ, 1813 : Nachklänge. — *Janvier 1914* : V. AUERSWALD, Freiherr v. Stein und Landhofmeister v. Auerswald.

Deutschrechtliche Beitrage. — *IX (1913), 3* : Paul LENEL, Wilhelm von Humboldt und die Anfange der preussischen Verfassung.

Elsassische Monatsschrift für Geschichte und Volkskunde. — *IV*

(1913-1914), *9 :* Adolf Jacoby, Das Handbuch einer Hebamme vor hundert Jahren. — *10* : M. Barth, Ein kleiner Beitrag zur Weinkultur in Börsch, 1782-1813. — *11* : Albert Fuchs, Die erste Telegraphenlinie in Elsass-Lothringen : Chappes Lufttelegraph Paris-Metz-Strassburg zur Zeit der französischen Revolution und Napoleons I (suite dans le n° *12*) ; Dr Caesar, Belohnung und Unterstützung Ersteiner Bürger in der Revolutionszeit.

English historical Review (The). — *Avril 1914* : Miss M. A. Pickford, The panic of 1789 in Lower Dauphiné and in Provence ; J. Blok, England and Holland at the beginning of the nineteenth century.

Fanfulla della Domenica. — *XXXV (1913)*, *45* : U. Valente, Una lettera del Bettinelli ad Angelo Dalmistro [26 février 1794].

Festschrift zum Bergmannstag. — *1913* : K. Wutke, Der Anteil der schlesischen Berg- und Hüttenleute am Befreiungskriege 1813-14.

Feuilles d'histoire. — *1er mai 1914* : M. Marion, La Révolution et l'alcoolisme ; R. Reuss, Août 1793 : Le Bas-Rhin à la veille de l'invasion ; M. Furcy-Raynaud, Un marin de l'an II ; G. Vauthier, Le personnel des écoles centrales ; P. Holzhausen, Davout à Hambourg (traduit par le commandant Minart) (suite les *1er juin* et *1er juillet*) ; E. Welvert, Alexandre Lameth, préfet de l'Empire. — *1er juin* : J. d'Aubrives, Rome et la France sous Louis XV et Louis XVI ; G. Vauthier, Les cérémonies des écoles centrales ; J. Durieux, Un marin de l'an II ; F. Baldensperger, Deux lettres de La Tour du Pin au colonel Hamilton ; R. Reuss, Une dépêche de Rastatt ; L. Maurer, Avant Iéna : le capitaine Beaulieu ; F. Larcher, Deux petits-neveux de Corneille ; J. Durieux, Le général d'Anglars ; A. Chuquet, Un discours de Napoléon aux troupes saxonnes ; E. Welvert, Celui qui découvrit Hoche ; P. Bart, Le poète Pierre Lebrun, sénateur. — *1er juillet* : C. Perroud, Une famille en 1793-1794 : Lettres d'un volontaire ; L. Humbert, Lettres de la comtesse de Balbi, de son fils et de Louis XVIII ; E. Welvert, Barras après Brumaire ; F. Larcher, Les colonies de vétérans sous le premier Empire.

Figaro (Le), supplément littéraire. — *13 juin 1914* : V. Fanet, Comment s'installèrent à Paris les conventionnels (1792-1795) ; E. Cleray, La slavomanie en 1814 ; Dauphin-Meunier, Louise de Mirabeau, marquise de Cabris. — *20 juin* : E. Habay, Un à-côté de Waterloo ; Colonel E. Picard, Lettres de volontaires. — *27 juin* : Marie-Louise à Schoenbrunn après l'abdication. — *4 juillet* : J. Vignaud, La garde nationale de 1814. — *18 juillet* : Le Salon de Mme de Staël à Saint-Pétersbourg en 1812.

Forschungen und Mitteilungen zur Geschichte Tirols und Vorarlbergs.—*1913, n° 4* : Das von Stadlersche Haus in Innsbruck (1809).

Fortnightly Review (The). — *Janvier 1914* : R. W. Macan, Gœthe in Rome.

France-Italie. — *1er juin 1914* : A. Pingaud, La République italienne [malgré sa courte existence, de 1802 à 1805, elle a eu une influence profonde sur l'évolution de l'Italie pendant la première moitié du xixe siècle].

France médicale (La). — *25 mai 1914* : E. Dupont, Les prisons du Mont Saint-Michel (Hygiène et maladies), d'après un médecin, détenu politique en 1820 ; P. Sérieux et L. Libert, Le régime des aliénés en France au xviiie siècle.

Fureteur breton (Le). — *Avril-mai 1914* : Den-M. Kerambrun, L'émigration d'Arm. de Chateaubriand ; C. Le Mercier d'Erm, Le serment révolutionnaire et la langue bretonne.

Gazette des praticiens [Lille].— *XX (1913)* : Bonnette, Les maladies de Napoléon Ier.

Geisteswissenschaften (Die). — *Octobre-décembre 1913* : Carl Siegel, Fichte der Philosoph der Freiheit ; A. Counson, Mme de Staël und die Weltliteratur ; A. v. Janson, Die neue Literatur zur militärischen Geschichte der Befreiungskriege.

Gerichtssaal (Der). — *LXXXI (1913), 1-3* : Baumgarten, Das bayerische Strafgesetzbuch von 1813 und Anselm v. Feuerbach.

Grenzboten (Die). — *LXXII (1913), 48* : Heinz Amelung, Ein romantisches Brautpaar [Achim de Arnim et Bettine Brentano, 1811].

Historische Monatsblatter für die Provinz Posen. — *XIV (1913)* : R. Prumers, Ein Spionagefall zu Posen im Jahre 1815 ; F. Andreae, Patriotische Opfer und Gaben aus dem Herzogtum Warschau im Jahre 1813.

Hochland. — *Septembre 1913* : F. E. Washburn Freund, William Blake, der Dichter, Mystiker und Künstler, 1757-1827.

Illustrazione Camuna. — *X (1913), 12* : Eugenio de Rossi, Il colonello Francesco Neri in Valcamonica e Valtellina nella campagna del 1813-14.

Illustrazione Ossolana. — *IV (1913), 7-8* : G. Bustico, La maschera di Napoleone [au musée Galletti].

Illustrierte Zeitung [Leipzig].— *CXXXIX, 3668* : V. d. Osten-Sacken, Die Schlacht bei Leipzig ; F. Schulze, Die Völkerschlacht in der Karikatur ; W. Bruchmuller, Wie es Leipzigs Einwohnern während der Völkerschlacht erging.

Internationale Sammlerzeitung. — *1913, n° 23* : Im historischem Museum der Völkerschlacht.

Jahrbuch des Stiftes Klosterneuburg. — *V* (*1913*) : F. Schonsteiner, Religion und Kirche im josephinischen Staatswesen.

Jahresbericht des Vereins zur Erhaltung der Albertumer in Weissenburg und Umgebung. — *IX* (*1913-1914*) : Stiefelhagen, Die Assignaten in Weissenburg.

Janus. — *XVIII* (*1913*) : Dr D. Romeyn, Der Militär-Sanitäts dienst in den Niederlanden vor hundert Jahren.

Kalender für Stadt und Kreis Merseburg. — *1913* : Arthur Schwickert, Kaiser Napoleon in Merseburg ; Otto Schröter, Der Ueberfall der Lützower bei Kitzen, am 17. Juni 1813.

Katholische Schulzeitung für Elsass-Lothringen. — *1913*, *n° 137* : M. G., Eine Teuerungszulage für den Lehrer [von Sierenz] aus dem Jahre 1794.

Law Magazine and Review (The). — *XXXIX* (*1913*), *n° 370* : Lovat-Fraser, Pitt, the Younger, as a barrister.

Lectures pour tous. — *15 mai 1914* : L. Madelin, De l'audace, encore de l'audace : Danton en 1792.

Légitimité (La). — *Mai 1914* : Chantelys, Naundorff et les anciens serviteurs de Louis XVI (suite en *juin*) ; P. Caumy, Le centenaire de 1814 (suite en *juin*). — *Juin* : R. de Cléry, La survivance de Louis XVII et l'empoisonnement de l'impératrice Joséphine.

Marzocco (Il). — *XVIII* (*1913*), *50* : G. S. Gargano, Le letture Francesi nel pensiero del Leopardi.

Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome. — *XXXIII* (*1913*), *4-5* : G. Bourgin, L'assassinat de Bassville et l'opinion romaine en 1793.

Mémoires de la Société académique du département de l'Oise. — *XXII*, *2e partie* (*1913*) : L. Thiot, Le citoyen Cambry, premier préfet du département de l'Oise [né à Lorient, le 2 octobre 1749, Cambry fut successivement président du district de Quimperlé en 1794 et 1795, président de l'administration centrale du Finistère du 17 fructidor an IV au 14 prairial an V, administrateur suppléant du département de la Seine du 9 brumaire au 19 germinal an VII, et enfin préfet de l'Oise le 11 ventôse an VIII ; il occupa ce poste jusqu'au 23 germinal an X] ; Abbé L. Meister, Un champion de la royauté au début de la Révolution : François-Louis Suleau (1758-1792).

Ménestrel (Le). — *LXXIX* (*1913*), *48* : Arthur Pougin, Guiseppina Grassini, une cantatrice « amie » de Napoléon (suite dans les numéros *49*, *50*, *51* et *52*).

Merker (Der). — *IV* (*1913*), *21* : Zettel Beethovens an seinen

Freund Amenda [23 juin 1799]. — *V (1914), 108* : Eugen Kilian, Das Drama Kleists in der deutschen Literatur.

Militär-Wochenblatt. — *XCVIII (1913), 141* : G. v. Dickuth-Harrach, Leipzig.

Mississippi Valley historical Review (The). — *Juin 1914* : Eugene C. Barker, The United States and Mexico, 1835-1837 ; James A. James, Louisiana as a Factor in American Diplomacy, 1795-1800.

Mitteilungen aus dem Germanischen Nationalmuseum zu Nürnberg. — *1913* : August Neuhaus, Auszüge aus den Briefen des Lützower Jägers Friedrich Wilhelm August Fröbel an Christian Samuel Weiss, 1813-1814.

Mitteilungen der œsterreichischen Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde. — *Juillet 1913* : Wilhelm Englmann, Das Kaiser-Josef-Denkmal in Wien und die Medaille ; Heinrich Grudner, Di ersten Gœthe- (1774) und Schiller- (1793) Medaillen.

Mitteilungen des Altertumsvereins für Zwickau und Umgebung. — *XI (1913)* : K. Haln, Zwickau und der Krieg 1809.

Mitteilungen des Beuthener Geschichtsvereins. — *III (1913)* : W. Immerwahr, Die im Beuthener Kreise nach den Befreiungskriegen abgehaltenen Friedensfeste ; G. Glatzel, Brandschatzung der Stadt Tarnowitz durch französische und polnische Streifkorps, 1806 und 1807 ; G. Glatzel, Die Opferfreudigkeit der Tarnowitzer, 1813.

Musées de France (Les). — *1913, n° 4* : Pierre Caron, Le conventionnel Milhaud et son portrait, donné par la marquise Arconati-Visconti au Musée du Louvre.

Musica. — *Avril 1914* : Julien Tiersot, La romance, de la Révolution au second Empire.

Musik (Die). — *VIII (1913), 5* : Henri de Curzon, Grétry ; Friedrich Wellmann, Beethoven und Bremen.

Musikpædagogische Zeitschrift. — *IV (1913), 1* : Th. Bolte, Grétry, 1741-1813.

Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte... und Pædagogik. — *XXXII (1913), 9* : Friedrich Cauer, 1806-1813, Gesichtspunkte für die Behandlung im Unterricht.

Neue Jahrhndert (Das). — *V (1913), 39* : H. A. Fischen, Gœthe als Bibelkritiker.

Neue Tiroler Stimmen. — *1913* : Franz Schumacher, Die englischen Subsidien für Tirol im Jahre 1809 ; Oktober 1813 in Tirol.

Niederlausitzer Mitteilungen. — *XII (1913), 1-4* : Th. Schultze, Rheinbundtruppen in der Niederlausitz, 1807.

Nos anciens et leurs œuvres [Genève]. — *1913, 2-3 :* Alexis François, L'exposition iconographique J.-J. Rousseau.

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. — *Mars-avril 1914 :* E. Lévy, Application de l'édit de 1787.

Nuovo Archivio veneto. — *Avril-juin 1914 :* G. Rizzardo, Il patriarcato di Venezia durante il regno napoleonico, 1806-14.

Ortskalender für Weissenfels. — *1913 :* Straube, Aus der Franzosenzeit : der Brand von Priegnitz ; Augustiny, Der französische General Joubert ; P. Mahler, Der Ueberfall bei Kitzen ; E. Schroeter, Der Rückzug der Franzosen durch Weissenfels [18-21 octobre 1813].

Ospedale maggiore [Milan]. — *II (1913) :* P. Pecchiai, Della vita del dottore Pietro Moscati, 1739-1824.

Panache (Le). — *17 mai 1914 :* J. Mantenay, Le centenaire de 1814 : L'entrée de Louis XVIII à Paris. — *21 juin :* Un officier de gendarmerie sous la Restauration (suite le *5 juillet*).

Plastik (Die). — *Novembre 1913 :* Tim Klein, Die Kunst der Befreiungskriege.

Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft. — *XXVII (1913) :* G. Kurz, Ueber die Hauptformeln des eidgenössischen Briefstils [de 1798 à 1803, les formules religieuses furent supprimées, et remplacées par les mots « salut et fraternité » ou d'autres formules analogues].

Preussische Jahrbücher. — *Novembre 1913 :* R. West, « Der König rief » [Breslau, 1813]. — *Décembre :* E. Kuske, Die Beteiligung der höheren Schulen Preussens an der Erhebung im Jahre 1813 ; H. Walsemann, Schleiermacher und die Frauen.

Pro Cultura. — *IV (1913), 6 :* G. Bertagnolli, G. B. Maistrelli e le idee di un conservatore trentino sull' educazione al tempo della rivoluzione.

Propylaen (Die). — *22 août 1913 :* H. M. Elster, Theodor Körner.

Protestantische Monatshefte. — *XVII (1913), 12 :* Th. Ziegler, Leipzig 1813.

Quarterly Review. — *Juillet-octobre 1913 :* C. T. Atkinson, La guerre d'Espagne ; Grant Robertson, Shelburne et Windham ; Prof. Oman, 1813.

Ralliement (Le) [Bruxelles]. — *29 mars 1914 :* Franz Foulon, A propos de Waterloo.

Rassegna storica del risorgimento. — *I (1914), 1 :* P. Vigo, Intorno ad una statua di Napoleone I a Livorno. — *3 :* G. D. Belletti, Il generale Bonaparte nelle memorie di Giovanni Landrieux e nella storia.

Rassegna tecnica pugliese. — *XIII (1914), 3 :* L. Sylos, La viabilità nel periodo francese, 1806-1815.

Rechenschaftsbericht des schwabischen Schillervereins. — *XVII (1913) :* J. Hartmann, Johann David Stoll, der Freund Schillers.

Recht und Wirtschaft. — *II (1913). 10 :* Hermann Oncken, Die Ideen von 1813 und die deutsche Gegenwart ; Ottocar Weber, Oesterreichs Entwicklung in den letzten hundert Jahren ; Fritz Kestner, Freiheit und Zwang in der Gewerbeverfassung der letzten hundert Jahre.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. — *XVI (1913) :* Ph. Lauzun, Deux lettres du commandeur de Montazet, 6 octobre 1788 et 31 août 1791.

Revista universitaria [Lima]. — *Octobre 1913 :* Louis Barthou, Mirabeau orador.

Révolution dans la Sarthe (La). — *Janvier-mars 1914 :* P. Mautouchet, Les comptes décadaires de l'agent national près le district du Mans en l'an II et en l'an III (suite en *avril-juin*) ; P. Blin, Ephémérides sarthoises pendant la Révolution : Année 1790 (suite en *avril-juin*).

Révolution de 1848 (La). — *Mai-juin 1914 :* A. Gourvitch, Le mouvement pour la réforme électorale (1838-1841) ; Léon Deriès, Une élection dans l'arrondissement de Valognes sous la monarchie de Juillet ; J.-G. Prod'homme, La musique et les musiciens en 1848.

Revue (La). — *1er mai 1914 :* Baron A. de Maricourt, Le chevalier d'Elbreuil. — *15 mai :* A. Chuquet, Un prisonnier prussien en 1814. — *1er juin :* A. Cahuet, Napoléon délivré.

Revue catholique des institutions et du droit. — *Mai 1914 :* L. Prieur, Les aliénés criminels sous l'ancien régime : La Bastille, asile de sûreté.

Revue catholique et royaliste. — *20 mai 1914 :* C. de Ricault d'Héricault, La Révolution de Thermidor (suite le *20 juin*).

Revue critique des idées et des livres (La). — *10 juin 1914 :* M. de Roux, Notes pour le centenaire de 1814 ; François Renié, Le cas de conscience de Barthélemy [à propos de la publication de ses *Mémoires* par M. Jacques de Dampierre].

Revue d'Auvergne. — *Mars-avril 1914 :* M. Lange, Poètes et journalistes en Auvergne sous la monarchie de Juillet (suite en *mai-juin*) ; Sous-intendant Marcheix, Les prisonniers de guerre autrichiens, hollandais et piémontais dans le département du Puy-de-Dôme, de 1794 à 1796.

Revue de Belgique. — *15 février 1914 :* E. Buisset, Un anniversaire : Waterloo.

Revue de Bretagne. — *Janvier 1914* : Ad. Orain, La Chouannerie en 1830 dans l'arrondissement de Vitré. — *Février* : Maurice Le Dault, L'entreprise coloniale du comte de Puisaye (1798-1799).

Revue de Gascogne. — *Mai 1914* : J. Lestrade, L'évêque de Comminges et l'argenterie des églises de son diocèse en 1789 ; A. Laffont, L'école à Mauvezin pendant la Révolution.

Revue de Hongrie. — *15 juin 1914* : Henri Welschinger, André Chénier d'après les manuscrits originaux et ses œuvres inédites (suite le *15 juillet*).

Revue de l'Agenais. — *Mars-avril 1914* : J. Amblard, Un centenaire (12 avril 1814) ; R. Bonnat, Cryptographie agenaise, ou Journal secret d'Agen, depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817, de Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans (suite en *mai-juin*).

Revue de l'Anjou. — *Mars-avril 1914* : O. Raguenet de Saint-Albin, Livres des pensionnaires et des externes à l'Académie d'équitation d'Angers au XVIIIe siècle (1755-1790), d'après un document inédit (suite en *mai-juin*).

Revue de l'histoire des colonies françaises. — *Avril-juin 1914* : H. Déhérain, Une enquête de Silvestre de Sacy sur la langue du Maroc en l'an VII.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. — *Février 1914* : A. Dubois, Les ambulances versaillaises de 1814 ; R. du Lac, Un sous-préfet de Rambouillet sous la Restauration.

Revue de linguistique et de philologie comparée. — *15 avril 1914* : J. V., Madame de Talleyrand, princesse de Bénévent.

Revue des cours et conférences. — *20 mai 1914* : M. Marion, L'abbé Terray.

Revue des études historiques. — *Mai-juin 1914* : G. Gautherot, Un démolisseur jacobin : François Daujon (1792-1799) ; A. Auzoux, Un incident diplomatique entre l'Espagne et le Directoire, (1798-1799) ; Vicomte de Reiset, Mme de Genlis et ses historiens.

Revue des études napoléoniennes. — *Mars-avril 1914* : L. Hautecœur, Les origines de l'art Empire ; M. Handelsmann, Napoléon et la Pologne ; Lieutenant Bucquoy, Les dragons à pied sous le premier Empire ; P. Marmottan, Les Anglais en Toscane (1813) ; F. Masson, Le rôle de l'Autriche en 1812.

Revue des Facultés catholiques de l'Ouest. — *Octobre 1913* : Abbé F. Uzureau, Les derniers jours de l'ancienne Université d'Angers (1790-1793).

Revue d'histoire. — *Janvier 1914* : M. S., L'organisation de la

Grande Armée de 1813 (suite en *février, mars* et *avril*); R. J., Campagne de 1814 : les corps d'observation d'Oudinot et de Victor du 9 au 15 février (suite en *février*); A. L., L'armée et la nation à la fin de l'ancien régime (suite en *février*). — *Avril* : F. B., Campagne de 1807 : la manœuvre d'Eylau (suite en *mai, juin* et *juillet*).

Revue d'histoire économique et sociale. — *Juillet-septembre 1913* : Charles Schmidt, Les débuts de l'industrie cotonnière en France, de 1786 à 1806 (suite en *janvier-mars 1914*); Ed. Allix, La rivalité entre la propriété foncière et la fortune mobilière sous la Révolution. — *Octobre-décembre* : G. Bourgin, Mutualisme et coopération sous le Directoire et le Consulat. — *Janvier-mars 1914* : Henri Sée, La question de la vaine pâture en France à la fin de l'ancien régime.

Revue d'histoire moderne et contemporaine. — *Mars-juin 1914* : M. Marion, Les rôles des vingtièmes et les statistiques de la propriété territoriale sous l'ancien régime ; Ch. Ballot, La politique extérieure du Directoire, d'après des ouvrages récents.

Revue du Bas-Poitou. — *Avril-juin 1914* : Marquis d'Elbée, Missions d'émigrés en Vendée : Le colonel d'Angely ; E. Remaud, La guillotine et le peloton d'exécution aux Sables d'Olonne pendant la Révolution ; L. Troussier, La commune de Noirmoutier pendant la Révolution : Prisons et prisonniers (5 pluviôse an II et 19 pluviôse an III).

Revue du Foyer. — *15 avril 1914* : G. Lacour-Gayet, L'aurore de la Révolution (suite les *1er* et *15 mai*, *1er* et *15 juin*).

Revue générale. — *Juin 1914* : E. Choumigorsky, La mort de l'empereur Paul Ier.

Revue germanique. — *X (1914), 4* : Maurice Lanoire, Paris en 1801-1802, d'après le journal du Révérend Dawson Warren.

Revue historique. — *Juillet-août 1914* : P. Caron, Un témoignage sur les évènements de juillet 1789 [sept lettres de la marquise de Lostanges, datées des 1er, 3, 7, 8, 10, 14 juillet et 28 août 1789, et une lettre du banquier de la marquise, M. de Sevelinge, datée du 20 juillet 1789].

CHRONIQUE

Paul Feuillâtre. — Un de nos plus chers amis et collaborateurs, Paul Feuillâtre, vient de trouver une mort glorieuse, le 22 septembre dernier, au combat de Lironville (Meurthe-et-Moselle). Lieutenant au 356e régiment d'infanterie, il participa aux opérations militaires dès le début de la guerre, et il est tombé au champ d'honneur, à peine âgé de 33 ans.

Attaché à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, où il s'occupait plus spécialement du classement et du service des Archives, il avait conquis la sympathie et l'amitié de tous ceux qui l'approchaient, par l'inépuisable obligeance dont il donnait des preuves quotidiennes. En outre de divers travaux littéraires, il avait publié, en mettant à contribution les précieux dossiers de la Légion d'Honneur, plusieurs études historiques, parmi lesquelles l'une des plus curieuses et des plus nouvelles est certainement celle qu'il publia, dans le numéro de juillet-septembre 1910 de notre Revue, sous ce titre : *Méda légionnaire*.

Nous perdons en lui un ami dévoué dont la fidélité ne se démentit pas un seul instant ; mais la consolation qui nous reste est de penser qu'il est mort pour la plus noble et la plus sainte des causes, et qu'il aura contribué par son sacrifice à hâter l'heure du triomphe de la justice.

Société Robespierre. — Le Comité directeur de la Société Robespierre nous communique le manifeste suivant, qu'il vient de publier :

La Société Robespierre, outrée des procédés sauvages de l'Allemagne qui, au nom de la culture, réédite les agissements des hordes barbares des premiers siècles, tient à exprimer sa profonde sympathie aux nations alliées et amies qui, avec la France, combattent pour la civilisation éternelle.

La Société Robespierre proteste avec indignation contre l'odieux bombardement d'Arras, ville natale du grand patriote Maximilien Robespierre.

Cette guerre immense, qui met aux prises la tyrannie et la liberté, rappelle les immortelles campagnes de la Révolution où, comme aujour-

d'hui, la France Républicaine, symbole du Droit, luttait contre l'Allemagne féodale.

Les grands souvenirs de cette mémorable époque de l'histoire sont plus que jamais vibrants en notre cœur.

La Société Robespierre, qui a déjà eu la douleur et l'honneur de perdre deux de ses membres les plus dévoués, engagés volontaires tués à l'ennemi adresse à tous ses adhérents et amis mobilisés son salut le plus fraternel, sa pensée la plus fidèle.

Pour le Comité Directeur :
S. Relda-Galland,
Secrétaire Générale.

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés au cours de ces derniers mois (du 1er mai au 31 juillet 1914), dans les journaux quotidiens, nous relevons les titres suivants :

Le 20 juin 1792, par M. A. Lestra, dans *l'Action française* du 21 juin; *La Révolution vient-elle de la Réforme ?* par M. L. de Montesquiou (*ibid.*, 22 juin) ;

Souvenirs elbois : *Napoléon arrive à l'île d'Elbe*, par M. E. Martin, dans *la Croix* du 3-4 mai ; *La Révolution et les églises de Paris*, par M. le Chanoine Pisani (*ibid.*, 6, 19, 26, 31 mai, et 1er juin) ; *Les églises de France sous la Révolution*, par M. le Chanoine Pisani (*ibid.*, 7-8, 16, 18 et 24 juin) ; *Souvenirs elbois : Napoléon organise son royaume*, par M. E. Martin (*ibid.*, 7 juillet);

Hoche et la réaction, par M. H. Monin, dans *la Dépêche* du 30 juin ;

Un coup d'œil sur la Convention, par M. Charles Foley, dans *l'Echo de Paris* du 31 mai ; *Marie-Louise à Saint-Quentin*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 21 juin) ; *Le Prince de Ligne (1735-1814)*, par M. le comte Ernest de Ganay (*ibid.*, 16 juillet) ;

La mort de Joséphine fut-elle mystérieuse ? par M. Georges Montorgueil, dans *l'Eclair* du 20 mai ; *Un buste du Dauphin*, par M. Georges Montorgueil (*ibid.*, 4 juin) ;

Autour de Danton, par M. E. Daudet, dans *le Figaro* du 7 juin; *Un document tragique* [Danton], par M. Georges Cain (*ibid.*, 14 juin) ;

Um Napoleon : Briefe aus dem Kriegsjahre 1813, dans la *Frankfurter Zeitung* du 20 mai ; *Hegel als Journalist, 1807-1808*, par M. B. Münz (*ibid.*, 21 mai) ; *Der Franzose (1812-1813) im deutschen Kinderspiel* (*ibid.*, 8 juin) ; *Aus den Kriegsjahren 1814 und 1815*, par M. Philippson (*ibid.*, 14 juin) ; *Belgiens Tribut an die Herzoge von Wellington* (*ibid.*, 26 juin) ; *Napoleon in Berlin 1806* (*ibid.*, 13 juillet) ; *Eine Kabinettsorder Friedrich Wilhelm III zur Militarstrafgerichtsbarkeit (1808)* (*ibid.*, 25 juillet); *Gœthe über die Wehrsteuer* [lettre inédite du 13 avril 1808] (*ibid.*, et même date) ;

Napoléon et le préfet de la Vendée, par M. Frédéric Masson, dans *le Gaulois* du 2 mai ; *Vers l'île d'Elbe*, par M. François de Nion (*ibid.*, 8 mai) ; *L'impératrice Joséphine*, par M. L. Vaudoyer (*ibid.*, 28 mai) ; *Le mariage du prince Eugène*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 29 mai) ; *Axel de Fersen*, par M. François de Nion (*ibid.*, 3 juin) ; *Desaix*, par M. le lieutenant-colonel Rousset (*ibid.*, 15 juin) ; *L'armée de 1813*, par M. le général Bonnal (*ibid.*, 24 juin) ; *Les journées de juillet 1789 à Versailles*, par M. François de Nion (*ibid.*, 20 juillet) ;

L'entrée du Roi (1814), par M. G. de Céli, dans la *Gazette de France* du 5 mai ; « *L'aristocratie* » *du Directoire*, par M. A. d'Halbret (*ibid.*, 18 juin) ; *Trois rapports de police inédits relatifs aux évènements de juin 1792*, par M. P. de Vaissière (*ibid.*, 23 juin) ; *Le luxe et l'impiété sous le Directoire*, par M. A. d'Halbret (*ibid.*, 30 juin) ; *Condorcet et les femmes*, par M. G. de Céli (*ibid.*, 7 juillet) ; *Paris en 1810*, par M. G. Malet (*ibid.*, 13 juillet) ; *Un président des vainqueurs de la Bastille : son récit inédit de la prise de la Bastille*, par M. P. de Vaissière (*ibid.*, 15 juillet) ;

La dot de Genève, 1814, par M. Jules Carrara, dans *le Genevois* du 14 juin ;

Une rébellion militaire en 1793, par M. Henri Guerlin, dans le *Journal des Débats* du 1er mai ; *Le lieutenant Bonaparte*, par M. H. Welschinger (*ibid.*, 20 mai) ; *Les fêtes du centenaire de Napoléon souverain de l'île d'Elbe*, par M. H. Welschinger (*ibid.*, 23 mai) ; *Le centenaire de la mort de Joséphine (28 mai 1814)*, par M. H. Welschinger (*ibid.*, 30 mai) ; *Florian révolutionnaire*, par M. Demaison (*ibid.*, 31 mai) ; *Fragonard révolutionnaire*, par M. P. de Nolhac (*ibid.*, 10 juin) ; *Le Prince de Ligne et Napoléon*, par M. H. Welschinger (*ibid.*, 22 juin) ; *Le second mariage de Napoléon*, par M. H. Welschinger (*ibid.*, 21 juillet) ; *Le Prince de Ligne corrigé par Mme de Staël*, par M. H. Morand (*ibid.*, 27 juillet); *Danton : l'accusation de vénalité*, par M. A. Albert-Petit (*ibid.*, 29 juillet) ;

En mai 1814, par M. Etienne Charles, dans *la Liberté* du 8 mai ; *Blücher*, par M. le lieutenant-colonel Rousset (*ibid.*, 16 juin) ; *Paris en 1810*, par M. Etienne Charles (*ibid.*, 26 juin) ;

Danton, par M. Guy de Téramond, dans *la Patrie* du 20 juin ;

L'impératrice Joséphine, par M. Henri Bloch, dans le *Pester Lloyd* du 29 mai ;

Un emprunt en 1789, par M. Paul Bosq, dans *le Petit Journal* du 24 juin ;

A propos de Lazare Hoche, par M. T. Steeg, dans *le Rappel* du 6 juillet ;

La défensive catholique et la Vendée (1793), par M. Oscar Havard, dans *le Soleil* du 8 mai ; *La mort d'une impératrice* [Joséphine], par M. J. Mantenay (*ibid.*, 19 mai) ; *Danton*, par M. O. Havard (*ibid.*, 23 juin) ; *La liberté de la presse sous le premier Empire*, par M. le général Rebillot (*ibid.*, 24 juin) ; *Danton et le « salut de la France »*, par M. O. Havard (*ibid.*, 27 juin) ;

Une Mirabeau émigrée : De Nice à Fossano, par M. Dauphin Meunier, dans *le Temps* du 1er mai ; *La Jacquerie du Quercy en 1790*, par M. Beaumont-Bernoss (*ibid.*, 18 mai) ; *La charrette de Danton*, par M. G. D. (*ibid.*, 10 juin) ;

Nelson to his wife : letters of love and esteem. 1785-1800, dans le *Times* du 8 juin ;

Les Favoris de Marie-Antoinette, par M. Gustave Gautherot, dans *l'Univers* du 4-5 mai ; *Napoléon dramaturge*, par M. Saint-Roman (*ibid.*, 6 mai) ; *Le collectivisme sous Robespierre*, par M. G. Gautherot (*ibid.*, 11-12 mai) ; *La politique de Danton*, par M. G. Gautherot (*ibid.*, 1er et 2 juin) ; *Bandits et héros*, par M. G. Gautherot (*ibid.*, 10 juin) ; *De Maistre en face de la Révolution*, par M. C. Lecigne (*ibid.*, 28 juin) ; *Réflexions sur le 20 juin 1792*, par M. A. Lestra (*ibid.*, 2 juillet) ; *La prise de la Bastille et les journaux du temps*, par M. Saint-Roman (*ibid.*, 15-16 juillet) ;

L'ancienne littérature hongroise sur Napoléon, par M. Léopold Huttkay, dans l'*Ujsag* du 17 mai ; *Les dernières années de l'impératrice Joséphine*, par M. Henri Bloch (*ibid.*, 29 mai).

Autographes et documents. — Le 8 juin 1914 a eu lieu, à l'Hôtel Drouot, par les soins de M. Noël Charavay, une vente d'autographes, où la période de la Révolution et de l'Empire était représentée par un certain nombre de documents, dont voici les principaux : une lettre du Directoire au général Scherer, commandant en chef de l'armée d'Italie, datée de Paris, 2 pluviôse an IV ; — une lettre d'Augereau, datée de Lyon, 1er septembre 1814, et fort intéressante pour la connaissance des vues et des sentiments d'Augereau à cette époque ; — une lettre d'Alexandre Berthier (quartier général d'Alexandrie, 16 messidor an VI) ; — une lettre de Pauline Bonaparte (25 février 1810) ; — un manuscrit autographe de Condorcet, intitulé : *Sur la détermination des fonctions arbitraires qui entrent dans les intégrales des équations aux différences partielles* (56 pages in-4°) ; — une lettre de Daru (Paris, 30 pluviôse an XI), par laquelle il sollicite une place à l'Académie ; — une lettre du duc Decrès, ministre de la Marine, à l'amiral Villeneuve (Paris, 18 ventôse an XI) ; une pièce autographe de Dumouriez, donnant la nomenclature de ses états de

service ; — une lettre de Fontanes à Lucien Bonaparte (29 floréal an IX) ; une lettre de Laplace à Lavoisier (7 mars 1782) ; — une lettre du maréchal Lefebvre à Barras (Strasbourg, 1er brumaire an VI) ; — une lettre de Napoléon Ier au général Rampon (Le Caire, 18 frimaire an VII) ; — une lettre de Ney à Moreau (Burghausen, 28 pluviôse an IX) ; — une lettre de Talleyrand (Valençay, 11 août 1820), où il expose ses vues sur la situation de l'Europe ; — une lettre de Chaumette (Paris, 11 décembre 1792) ; — une lettre de Lavoisier à Parisis (Paris, 7 février 1791) ; — une lettre de Marceau au général Taponier (Waldorf, 30 vendémiaire an III).

— Dans une autre vente d'autographes qui a eu lieu le 15 juin, également à l'Hôtel Drouot et par les soins de M. Noël Charavay, figuraient, entre autres, les pièces suivantes : une lettre du général Canclaux aux administrateurs du département du Finistère (Saint-Brieuc, 8 décembre 1792) ; — une lettre de Marie-Joseph Chénier à Barras (3 nivôse an IV) ; — une lettre de Fouquier-Tinville (Paris, 4 prairial an II) ; — une lettre du maréchal Jourdan au général Lefebvre (Paris, 16 fructidor an VII) ; — une lettre de l'amiral Nelson (7 septembre 1798) ; — une lettre de Ney au général Dutaillis (Recques, 14 thermidor an XIII) ; — un arrêté du Comité de salut public, signé par Robespierre, Carnot, R. Lindet et Barère (Paris, 2 messidor an II) ; — une lettre du général Savary à son père (Oberammenbergen, près Strasbourg, 22 octobre 1793), où il lui fait le récit des combats livrés entre Strasbourg et Haguenau ; — une lettre de Wellington à Ney (21 avril 1810).

TABLES

DU

TOME SIXIÈME

Juillet-Décembre 1914

I

TABLE DES MATIÈRES[1]

Pages

Barbey (Frédéric) : Félix Desportes et la réunion de Genève à la France en 1798 23

Cessi (Roberto) : Emile Gaudin et la politique française à Constantinople en 1792. 236

Favret (P.-M.) : Le procès des papiers de Courtois (1831-1833) . 161

Guillotin : Lettres inédites à Benjamin Franklin (1787-1788) . . 5

Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles : Lettres inédites au marquis de Gallo (1789-1806) 82, 254

Payenneville (Dr) : Marat et l'Académie de Rouen 51

Peise (Lucien) : Rovère et le marquis de Sade 70

Vauthier (Gabriel) : Fourcroy, conseiller d'Etat 213

Mélanges et documents

Une lettre de Charles de Lameth à la Société des Amis de la Constitution de Montauban, 3 décembre 1790 (Emilie Téchiné) . . 99

Fabre d'Eglantine et les *Révolutions de Paris* au début de 1791 (Charles Vellay). 100

La Loge de Verdun et le serment civique en mars 1791 (Otto Karmin) 103

1. Les articles de fond sont rangés par ordre alphabétique des noms des auteurs, les mélanges et documents par ordre chronologique des matières, les notes et glanes par ordre alphabétique des titres, la bibliographie par ordre alphabétique des noms des auteurs des ouvrages, les notes de chronique par ordre alphabétique des titres.

Comment on jugeait les affaires de France, en septembre 1792, dans l'entourage des Constituants émigrés à Londres (Otto Karmin) . 270
Les Angevins patriotes, 1790-1793 (F. Uzureau) 107
Billaud-Varenne esclavagiste (Charles Vellay) 275
Deux rapports de police sur le Congrès de Vienne, 28 octobre et 1er novembre 1814 (Commandant Weil) 281
L'esprit public dans les départements de l'Est en mai 1815 (A. de Tarlé) 285
Les papiers de Boissy d'Anglas (H. Monin) 288

Notes et glanes

Diamants de Madame du Barry en janvier 1791 (Le vol des) . . 294
Elisabeth de Saxe, 30 juin 1789 (Une lettre de la princesse) . . 112
Epigrammes sur le couronnement de Napoléon (Deux) 295
Rastadt (Des vers latins sur le Congrès de) 113

Bibliographie

(Les noms placés entre parenthèses à la suite des titres sont ceux des auteurs des comptes rendus.)

Barthélemy (Mémoires de), 1768-1819, publiés par Jacques de Dampierre (H. Monin) 304
Beuve (Octave), L'Invasion de 1814-1815 en Champagne (M. H.) . 302
Bottet (Maurice), Napoléon aux camps de Boulogne ; la côte de fer et les flottilles (A. de Tarlé) 115
Dampierre (V. *Barthélemy*).
Frignet-Despréaux (Colonel), Le Maréchal Mortier, duc de Trévise. Tome I (A. de Tarlé) 114
Grasset (Capitaine A.), La guerre d'Espagne, 1807-1813 (A. de Tarlé) 116
Le Brethon (V. *Murat*).
Murat (Prince) et Paul *Le Brethon*, Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1767-1815. Tome VIII (A. de Tarlé) 297
Piola-Caselli (Elisabeth), Un Ministro Toscano al Congresso di Vienna, 1814-1815 (M. H.) 306
Uzureau (F.), Les victimes de la Terreur en Anjou ; liste des personnes décédées dans les prisons d'Angers (H. Monin) . . . 114
Uzureau (F.), Andegaviana, 12e série (H. Monin) 297
Vidal de la Blache (Capitaine), L'évacuation de l'Espagne et l'invasion dans le Midi, 1813-1814 (M. H.) 119
Welvert (E.), Napoléon et la Police sous la première Restauration, d'après les rapports du comte Beugnot au roi Louis XVIII (M. H.) 120

Livres nouveaux 120, 307

Périodiques 127, 313

Chronique

Autographes et documents 154, 329
Bibliothèque de la Revue historique de la Révolution française et de l'Empire 149
Feuillâtre (Paul) 326
Firmont au lendemain de la mort de Louis XVI (Les impressions de l'abbé Edgeworth de) 159
Journaux (A travers les) 149, 327
Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe (Autour d'une lettre de) 151
Mirabeau (Quelques documents sur) 156
Robespierre et la loi de prairial 160
Société Robespierre 326

II

INDEX ALPHABÉTIQUE

Angevins : Les — patriotes (1790-1793), p. 107.
Aure (Comte d') : Lettre de l'ordonnateur Boismont au — (15 mai 1815), p. 285 ; Lettre du général Saint-Michel au — (22 mai 1815), p. 287.
Autographes : — et documents, pp. 154, 329.
Barbey (Frédéric) : Félix Desportes et la réunion de Genève à la France en 1798, p. 23.
Barry (Madame du) : Le vol des diamants de — en janvier 1791, p. 294.
Bibliographie (Pour les comptes rendus bibliographiques, voir le détail *supra*, à la Table des matières).
Billaud-Varenne : — esclavagiste, p. 275.
Boismont : Lettre de — au comte d'Aure (15 mai 1815), p. 285.
Boissy d'Anglas : Les papiers de —, p. 288.
Carpani (Joseph) : Rapports de — à Hager (28 octobre et 1er novembre 1814), pp. 281, 282.
Cessi (Roberto) : Emile Gaudin et la politique française à Constantinople en 1792, p. 236.
Combet (Joseph) : Emile Gaudin et la politique française à Constantinople en 1792, par Roberto Cessi, traduit par —, p. 236.
Congrès : Des vers latins sur le — de Rastadt, p. 113; Deux rapports de police sur le — de Vienne (28 octobre et 1er novembre 1814), p. 281.
Constantinople : Emile Gaudin et la politique française à — en 1792, p. 236.

Constituants : Comment on jugeait les affaires de France, en septembre 1792, dans l'entourage des — émigrés à Londres, p. 270.
Courtois (Edme-Bonaventure) : Le procès des papiers de — (1831-1833), p. 161.
Courtois (Henri) : Lettres de — au Duc Decazes (1er mars 1831, 11 avril 1831, 8 octobre 1832, 28 janvier 1833), pp. 162, 166, 169, 206 ; Lettre du duc Decazes à — (7 avril 1831), p. 165.
Cretet : Lettre de — à Napoléon Ier (6 décembre 1808), p. 233.
Dambournay : Lettre de Marat à — (25 mai 1783), p. 56.
Decazes (Duc) : Lettres de Henri Courtois au — (1er mars 1831, 11 avril 1831, 8 octobre 1832, 28 janvier 1833), pp. 162, 166, 169, 206 ; Lettre du — à Henri Courtois (7 avril 1831), p. 165 ; Factum du — dans le procès des papiers de Courtois (8 novembre 1832)), p. 171.
Départements : L'esprit public dans les — de l'Est en mai 1815, p. 285.
Desportes (Félix) : — et la réunion de Genève à la France en 1798, p. 23.
Directoire exécutif : Lettre de Talleyrand au — (17 frimaire an VI), p. 43 ; Arrêté du — (17 frimaire an VI), p. 43.
Du Barry (Madame) (V. Barry).
Dumont (Etienne) : Lettres adressées à — (septembre et octobre 1792), pp. 270, 272, 274.
Elisabeth de Saxe : Une lettre de la princesse — (30 juin 1789), p. 112.
Fabre d'Eglantine : — et les *Révolutions de Paris* au début de 1791, p. 100.
Favret (P.-M.) : Le procès des papiers de Courtois (1831-1833), p. 161.
Feuillatre (Paul) : —, p. 326.
Firmont (Edgeworth de) : Les impressions de l'abbé — au lendemain de la mort de Louis XVI, p. 159.
Fourcroy : —, conseiller d'Etat, p. 213.
France : Félix Desportes et la réunion de Genève à la — en 1798, p. 23 ; Comment on jugeait les affaires de —, en septembre 1792, dans l'entourage des Constituants émigrés à Londres, p. 270.
Franklin (Benjamin) : Lettres inédites de Guillotin à — (1787-1788), p. 5.
Gallo (Marquis de) : Lettres inédites de Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles, au — (1789-1806), pp. 82, 254.
Gaudin (Emile) : — et la politique française à Constantinople en 1792, p. 236.
Genève : Félix Desportes et la réunion de — à la France en 1798, p. 23.
Guillotin : Lettres inédites de — à Benjamin Franklin (1787-1788), p. 5.
Hager (Baron) : Rapports de Joseph Carpani au — (28 octobre et 1er novembre 1811), pp. 281, 282.
Journaux : A travers les —, pp. 149, 327.
Karmin (Otto) : La Loge de Verdun et le serment civique en mars 1791, p. 103 ; Comment on jugeait les affaires de France, en septembre 1792, dans l'entourage des Constituants émigrés à Londres, p. 270.
Lamballe (Princesse de) : Autour d'une lettre de Marie-Antoinette à la —, p. 151.

Lameth (Charles de) : Une lettre de — à la Société des Amis de la Constitution de Montauban (3 décembre 1790), p. 99.

Loge : La — de Verdun et le serment civique en mars 1791, p. 103.

Londres : Comment on jugeait les affaires de France, en septembre 1792, dans l'entourage des Constituants émigrés à —, p. 270.

Louis XVI : Les impressions de l'abbé Edgeworth de Firmont au lendemain de la mort de —, p. 159.

Marat : — et l'Académie de Rouen, p. 51 ; Lettre de — à Dambournay (25 mai 1783), p. 56.

Marie-Antoinette : Autour d'une lettre de — à la princesse de Lamballe, p. 151.

Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles : Lettres inédites de — au marquis de Gallo (1789-1806), pp. 82, 251.

Mirabeau : Quelques documents sur —, p. 156.

Monin (H.) : Les papiers de Boissy d'Anglas, p. 288.

Montalivet : Lettre de — à Napoléon Ier (16 décembre 1809), p. 233.

Montauban : Une lettre de Charles de Lameth à la Société des Amis de la Constitution de — (3 décembre 1790), p. 99.

Napoléon Ier : Lettre de Cretet à — (6 décembre 1808), p. 233 ; Lettre de Montalivet à — (16 décembre 1809), p. 233 ; Deux épigrammes sur le couronnement de —, p. 295.

Payenneville (Dr) : Marat et l'Académie de Rouen, p. 51.

Peise (Lucien) : Rovère et le marquis de Sade, p. 70.

Police : Deux rapports de — sur le Congrès de Vienne (28 octobre et 1er novembre 1814), p. 281.

Rapports : Deux — de police sur le Congrès de Vienne (28 octobre et 1er novembre 1814), p. 281.

Rastadt : Des vers latins sur le Congrès de —, p. 113.

« Révolutions de Paris » : Fabre d'Églantine et les — au début de 1791, p. 100.

Robespierre : — et la loi de prairial, p. 160 ; Société —, p. 326.

Rouen : Marat et l'Académie de —, p. 51.

Rovère : — et le marquis de Sade, p. 70 ; Lettres du marquis de Sade à — (22 vendémiaire, 11 frimaire, 13 frimaire, 27 nivôse, 22 ventôse an V), pp. 72, 73, 74, 75.

Sade (Marquis de) : Rovère et le —, p. 70 ; Lettres du — à Rovère (22 vendémiaire, 11 frimaire, 13 frimaire, 27 nivôse, 22 ventôse an V), pp. 72, 73, 74, 75.

Saint-Michel (Général) : Lettre du — au comte d'Aure (22 mai 1815), p. 287.

Saxe (Elisabeth de) (V. Elisabeth de Saxe).

Serment civique : La Loge de Verdun et le — en mars 1791, p. 103.

Talleyrand : Lettre de — au Directoire exécutif (17 frimaire an VI), p. 13.

Tarlé (A. de) : L'esprit public dans les départements de l'Est en mai 1815, p. 285.

Téchiné (Emilie) : Une lettre de Charles de Lameth à la Société des Amis de la constitution de Montauban (3 décembre 1790), p. 99.

Uzureau (F.) : Les Angevins patriotes (1790-1793), p. 107.

VALTHIER (Gabriel) : Fourcroy, conseiller d'Etat, p. 213.

VELLAY (Charles) : Lettres inédites de Guillotin à Benjamin Franklin (1787-1788), publiées et annotées par —, p. 5 ; Fabre d'Eglantine et les *Révolutions de Paris* au début de 1791, p. 100 ; Billaud-Varenne esclavagiste, p. 275.

VERDUN : La Loge de — et le serment civique en mars 1791, p. 103.

VIENNE : Deux rapports de police sur le Congrès de — (28 octobre et 1er novembre 1814), p. 281.

WEIL (Commandant) : Lettres inédites de Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles, au marquis de Gallo (1789-1806), publiées et annotées par le —, pp. 82, 254 ; Deux rapports de police sur le Congrès de Vienne (28 octobre et 1er novembre 1814), p. 281.

Le Directeur-Gérant : CHARLES VELLAY.

LARGENTIÈRE. — IMPRIMERIE MAZEL & PLANCHER